LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

1895

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.



LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XXXIVe ANNÉE. — **JANVIER 1895**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix.

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Trente-neuvième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de N.-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune ; mais, en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association ; 2° à l'article de la mort ; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes: 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église à NOTRE-DAME-DE-LORETTE.*)*

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux personnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

1er Numéro — LA VOIX — Janvier 1895

DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ

Mgr l'Évêque de Chartres espérait pouvoir adresser au clergé, au commencement de janvier, les nouveaux tarifs diocésains, élaborés avec tant de soin pendant tout le cours de l'année dernière et de cette année. Mais ces tarifs, pour devenir obligatoires, ayant besoin d'être approuvés, et cette approbation n'ayant pas encore été donnée, force est d'attendre, avant que cette communication puisse être faite, un temps qui ne peut plus être bien long.

SOUHAITS DE NOUVEL AN

Les relations de parenté, d'amitié ou de reconnaissance, les convenances sociales, imposent en ce moment à une multitude de personnes les échanges de compliments et de vœux. Souvent, pour exprimer ces vœux ou ces compliments, quelques lignes d'une lettre suffisent. Souvent une simple carte est agréée comme interprète des meilleurs sentiments.

Les prêtres attachés à l'Œuvre des clercs de N.-Dame de Chartres, et avec ces prêtres leurs nombreux clercs, ont aussi des hommages et des souhaits à offrir. Ont un droit particulier à ces salutations respectueuses : les abonnés à la *Voix*, les membres de l'Archiconfrérie de N.-D. de Sous-Terre, quiconque enfin a donné des témoignages d'intérêt aux Vocations ecclésiastiques que la Maîtrise chartraine favorise et soutient.

Au nom de l'Œuvre des clercs et au nôtre, nous disposons de cette première page de la *Voix*, comme d'une lettre ou d'une carte de visite à l'adresse de tous nos lecteurs habituels. Elle leur dira quelque chose de nos pensées et de nos désirs.

Nous pensons qu'encourager la presse religieuse par l'abonnement aux revues périodiques qui veulent avant tout faire aimer Dieu et la Sainte Église, c'est un acte chrétien et méritoire.

Nous pensons que l'empressement à accepter et à propager d'autres feuilles pieuses, si justifiable soit-il, n'a pas pour conséquence nécessaire le renoncement à la *Voix*, doyenne de ces feuilles pour l'âge, leur émule au combat pour la bonne cause, organe de publicité, depuis trente-huit ans, pour le culte de Notre-Dame et la formation des aspirants à la prêtrise. Ainsi du reste en ont jugé avec nous un nombre considérable de prêtres et de laïques de divers diocèses, restés fidèles à nos confréries et à nos œuvres.

Nous pensons que la sainte image placée avec devise au frontispice de chaque numéro de la *Voix*, et les explications toujours répétées sur le premier verso de la couverture, indiquent suffisamment le caractère de notre modeste publication, et prêchent efficacement le zèle au service de Notre-Dame, reine du Clergé.

C'est Notre-Dame qui empêchera de se tarir les sources d'aumônes et de libéralités nécessaires au recrutement du sacerdoce. C'est Elle qui entretiendra dans une foule d'âmes le feu sacré de la prière en faveur des jeunes lévites et aussi des ministres de l'autel.

Dieu bénisse tous les catholiques s'intéressant, par leurs prières et par leurs aumônes, aux œuvres de vocations et spécialement à la nôtre, dont se trouvent si bien la cathédrale de Chartres, les séminaires et le diocèse de Chartres, sans parler d'autres diocèses et de Sociétés de missionnaires qui nous ont dû plusieurs sujets!

Que Dieu protège la diffusion croissante de la *Voix* et de ses Suppléments hebdomadaires, déjà honorés de très nombreuses sympathies!

Que Dieu accorde à nos abonnés et associés, en 1895, des jours saints et heureux!

A.-F. G.

ESQUISSES BIBLIOGRAPHIQUES

UNE HÉROINE SOUS LA TERREUR (1)

(*Suite et fin.*)

Les paniers de *valenbois* étant à peu près vides, Sabine sentit que l'heure suprême du départ était arrivée; elle poussa un dernier cri et jeta un regard plein de larmes sur cette prison où était renfermé l'auteur de ses jours, dont elle n'avait pu, hélas ! briser les fers.

Les deux vendeuses s'aperçurent bientôt qu'elles étaient suivies par des hommes dont l'horrible figure les remplit de frayeur. Elles hâtèrent le pas, comme la colombe qui fuit l'approche du vautour. Arrivées à un endroit où la rivière de l'Edre a peu de largeur, elles atteignirent en peu de temps l'autre bord. Sabine entra dans le bois, mais Juhel s'arrêta dans une ferme pour y sécher ses habits mouillés; elle fut reconnue par deux de ces tigres à face humaine. Sommée par eux de dire où est sa compagne et gardant un héroïque silence, elle meurt, coupée en morceaux, mais emportant avec elle son secret !...

En ce moment Sabine sort du bois où elle s'était réfugiée; en voyant expirante et couverte de blessures celle qui lui a servi de mère. « Les malheureux, ils l'ont tuée, dit-elle d'une voix étouffée par les sanglots. »

Aussitôt un fédéré met la main sur Sabine; la vierge bretonne bondit et se dégage. « Assassins, bourreaux sans pitié, tueurs de femmes, » leur crie-t-elle en cherchant à fuir, mais le soldat la saisit de nouveau et terrasse l'intrépide jeune fille. En ce moment un coup de fusil part du bois, et le tireur, qui selon toute probabilité n'était autre que Subtil, visa si juste que la balle cassa le bras du soldat qui tenait Mlle de Revel par la chevelure. Sabine fait de nouveaux efforts pour s'échapper; mais Londerny, l'un des chefs, donna des ordres et menaça les fédérés qui, tous à la fois l'entourent, lui attachent les mains derrière le dos et prennent avec elle la route de Nantes. Ils arrivent sur la place du Bouffay, où Goulin, l'un des chefs, devait être de service pour les exécutions de la soirée.

(1) Par le comte de Cugnac. Chez Paillard, éditeur. Charmant volume illustré, format in-8° : 1 fr. 75, port en sus : 50 c.

Traversant la foule qui s'y trouvait réunie, il vint se placer au premier rang avec sa prisonnière au moment même où le général, comte de Revel, montait sur l'échafaud. Comme Marie au pied de la Croix, la courageuse Sabine assistait debout à cet affreux spectacle, mais quand le couteau, tombant avec un bruit sinistre, fit jaillir sur ses vêtements quelques gouttes du sang paternel, c'en était trop pour son pauvre cœur de fille, la malheureuse enfant tomba évanouie !...

Dans l'attroupement qui se forma autour de Mlle de Revel dont la beauté frappait tous les regards, quelqu'un s'écria : « C'est la fille du général ! » Quelle bonne découverte pour Goulin et Londerny ! Aussitôt, ils la firent conduire, par des fédérés en armes, dans les prisons du château pour faire partie des condamnés qui devaient être guillotinés le lendemain. — Parmi les soldats de garde se trouvait un ancien mayençais, nommé *Scévola*, qui, en apprenant que Sabine était la fille de son ancien colonel dans le régiment de Bassigny, résolut de lui sauver la vie.

Cependant une société dite *des vengeurs* s'était formée à Nantes (17 mai 1794); des hommes d'action qui en faisaient partie s'élancèrent sur l'échafaud et le renversèrent. En réponse à la révolte des nantais, Carrier donna l'ordre à Goulin de doubler la *noyade* qui devait avoir lieu cette nuit, et d'y faire comprendre les condamnés qui avaient échappé à la guillotine — ce mot si souvent répété effraye ma plume. — Sabine de Revel et ses compagnons de supplice furent donc reconduits du Bouffay à l'entrepôt avant minuit, heure à laquelle commençaient les noyades.

Une escorte fut réquise du corps de garde. Le brave Scévola, par une permission de la divine Providence, en faisait partie. Mlle de Revel et ses compagnes de prison étaient à la queue de la colonne. Scévola n'eût pas de peine à la reconnaître, pendant la route qui fut longue, il parvint à lui dire à voix basse : « Je suis un ancien soldat de votre père, lorsqu'il commandait le régiment de Bassigny. Je veux vous sauver la vie, ayez confiance en moi. »

Sabine marchait en récitant son chapelet. Elle avait à la main une image de la Vierge et venait de faire le vœu de se consacrer au service des pauvres, si elle échappait à la mort, lorsqu'elle entendit près d'elle ces paroles du soldat qui sem-

blaient en être la sanction. Arrivés à la Loire, les prisonniers furent entassés sur le navire fatal qui était à l'avance en face de Chantenay. Scévola se plaça sur l'avant du bateau avec Duval et Caplain, anciens mayençais qui partageaient ses bons sentiments. Au milieu de la confusion des ténèbres et des cris, il arrête Sabine lorsqu'elle passe près de lui, la couvre de sa capote militaire, la coiffe de son chapeau, lui donne son fusil et l'emmène comme son camarade. Sortis du bateau et revenus sur le rivage, les sergents et le grenadier Scévola partent en rang avec leur *conscrit,* lui recommandant de marcher au pas. Sabine croyait rêver, conduite par une force surhumaine; le nom de Bassigny, de ce régiment cher à son père, dont elle a reconnu l'uniforme bleu, réagit sur son imagination; elle a foi en la parole de ce soldat : celui-ci, voyant qu'il avait réussi dans sa périlleuse entreprise, avisa avec ses compagnons où l'on pourrait conduire en sûreté Mlle de Revel. Tous trois convinrent de la confier à la cousine de Caplain dont le mari (le farouche Sullivan), avait déjà consenti, sur les instances de sa femme, à recueillir chez lui une vendéenne, Mme de Lespinay. La pauvre jeune fille, qui venait d'échapper deux fois à la mort, consentit à les suivre. Par bonheur Sullivan était absent. La fugitive fut très bien reçue par son honnête femme, qui pleurait sans cesse sur la conduite de son mari. Ainsi fut sauvée notre héroïne, nul n'ayant la pensée de trouver une aristocrate chez un adjoint de la place.

La mort de Robespierre, qui eut lieu le 10 thermidor (28 juillet 1794), vint mettre fin au règne de la Terreur ; mais ce ne fut que le 15 février 1798 que l'on accorda l'amnistie aux vendéens.

Sabine de Revel et Mme de Lespinay purent alors quitter sans crainte le toit hospitalier de l'excellente femme qui leur avait sauvé la vie. Mlle de Revel se rendit à l'hôtel des Gueyrard, qui étaient sortis de prison après l'exécution de Carrier. Elle y fut reçue avec bonheur, conduite par l'excellent M. Gueyrard à Savenay, elle y retrouva sa mère qui, en la revoyant, ne pouvait en croire ses yeux, voilés de tant de larmes, à la pensée qu'elle avait péri dans les flots; mais Sabine se jetant dans ses bras et la couvrant des plus tendres baisers, Mme de Revel, heureuse et consolée, pressa sa fille contre son cœur, et crut enfin à son bonheur !

Toutes deux, grâce à la bonne intervention de M. Gueyrard père, purent dès le lendemain partir pour Valenbois. Hélas, quel triste spectacle ! que de ruines noircies par le feu ! Mme de Revel et sa fille trouvèrent dans les dépendances de Valenbois l'ancien concierge de la famille, qui fut heureux de les revoir. Elles s'installèrent de leur mieux, aspirant au repos et à la paix ; mais toujours anxieuses du sort de Charles et d'Henri. Le premier ayant quitté l'armée de Condé pour aller en Angleterre rejoindre le comte d'Artois, rencontra Georges de Cadoudal, chef des chouans et d'après ses instructions il partit et débarqua à Locoal, presqu'île située sur la rivière d'Ethel, entre Lorient, Quiberon et Auray. Ici se place l'émouvant épisode de *la fée des grèves* qui, sous un costume de chouan, n'était autre que Mlle Yvonne, fille de Bertrand de Bodenil, qui fut tué en sauvant la vie à Georges de Cadoudal.

La vengeance des bleus fut terrible. M. de Bodenil et ses enfants furent lâchement assassinés ; Yvonne seule, quoique horriblement blessée, put échapper à la mort. Témoin de toutes ces horreurs, elle se crut chargée de la réparation, et Georges de Cadoudal la chargea d'entretenir sa correspondance avec l'Angleterre, qui se faisait sur la grève de *Locoal.* Charles s'étant fait reconnaître, cet entremetteur dévoué lui indiqua un lieu sûr pour y passer la nuit, et le fit conduire le lendemain auprès du général. — Avant de quitter l'obligeant inconnu, il lui dit « *Chouan ou fée*, recevez l'expression de ma reconnaissance. » Nous retrouvons bientôt Mlle de Bodenil faisant l'héroïque abandon de ses projets de vengeance et sauvant la vie à un bleu poursuivi par les chouans. Dès lors son âme bouleversée reprit cette paix que le Dieu mort sur la croix peut seul donner. Sur le conseil d'un saint prêtre, le curé de Locoal, elle consentit à partir avec La Trace, l'ancien piqueur du comte de Revel, pour Valenbois. Mmes de Revel la reçurent à bras ouverts, heureuses d'avoir des nouvelles de Charles, dont elle leur remit une lettre leur annonçant, hélas ! la mort héroïque d'Henri. Yvonne trouva dans Sabine une amie véritable, et Mme de Revel une seconde fille, qui bientôt devait le devenir réellement, Charles, son fils, ayant demandé et obtenu sa main. Ce fut en ce moment solennel qu'Yvonne révéla le vœu qu'elle avait fait, au mo-

ment du péril suprême, de se donner tout à Dieu si elle y échappait. S'agenouillant aux pieds de sa mère, elle ajouta d'une voix émue : « A mon tour, ma mère, de vous demander votre bénédiction : je pars, mais je vous laisse une autre fille et mon cœur ne sera jamais séparé du vôtre. »

Le lendemain du jour où l'église bénit l'union des deux fiancés, Sabine versant des larmes et cependant heureuse, se dirigea vers le noviciat des Filles de la Charité.

Le jour de sa prise d'habit, au moment où la maîtresse des novices s'apprêtait à lui couper les cheveux, Sabine, la tête inclinée, eut un involontaire frémissement.

Ma fille, dit la religieuse, une de ces femmes au cœur vaillant, qui avait traversé la Révolution sans cesser de porter ses soins aux pauvres, revêtue de sa cornette blanche, ma fille, n'allez-vous pas à Dieu librement et de bon cœur ?—Ah ! oui, certes, dit-elle, avec un pieux élan, je vais à Dieu de bon cœur; et son front s'illumina d'un céleste éclat, — mais j'ai revu, en cet instant, ce jour où l'on m'a coupé les cheveux au seuil de la guillotine ! J'ai entendu ces cris de mort, ces sanglantes menaces, ces cris d'appel du bourreau attendant sa victime et j'ai frémi à ce souvenir plein d'horreur.

La religieuse serra Sabine dans ses bras, ces deux grands cœurs s'étaient compris.

C. de C.

LE PREMIER HISTORIEN DE LA MÉDAILLE MIRACULEUSE.

Alors que l'Eglise vient de célébrer avec joie la fête, instituée par Léon XIII, en l'honneur de l'apparition de la médaille miraculeuse, il convient de rappeler le nom, peut-être oublié, de celui qui, le premier, a fait part aux fidèles de cette nouvelle manifestation de l'amour de notre Mère.

Il s'appelait M. Le Guillou. D'origine Bretonne, il fut envoyé à Paris par son évêque, en 1833, pour publier d'importants travaux et fonder une *Société* religieuse des arts. Mgr de Quélen, qui l'avait tonsuré dans la chapelle, aujourd'hui détruite, de l'archevêché, aux Quatre-Temps de 1824, l'accueillit avec bonté. Plein d'admiration pour les remarquables talents et la science théologique de M. Le Guillou, il le chargea de faire une sérieuse enquête sur l'apparition de la Sainte Vierge à la Sœur Labouré. A la suite des en-

tretiens qu'il eut avec M. Aladel, confesseur de la religieuse, il publia d'abord une notice répandue, en quelques semaines, par toute la France, puis un livre. Cet ouvrage, intitulé : *Le livre de Marie, conçue sans péché, ou histoire complète de la médaille miraculeuse*, fut offert, en 1834, au Souverain Pontife, Grégoire XVI, qui le fit aussitôt traduire en italien. Nous avons en notre possession un magnifique exemplaire de cette traduction que Mgr Adrien Fieschi, maître de chambre de Sa Sainteté, envoya lui-même à M. Le Guillou.

Les arts, eux aussi, furent appelés pour célébrer Marie Immaculée. Sous l'inspiration et la direction de M. Le Guillou, on grava une magnifique image, représentant l'apparition de la médaille miraculeuse. Grégoire XVI, dans une audience du 31 janvier 1836, en accepta la dédicace. La belle Sainte Vierge, devant laquelle le pieux pontife priait chaque jour pour les besoins de l'Eglise, n'était autre que l'Immaculée Conception de M. Le Guillou.

Saint Berkmans avait voué les prémices de son talent à la gloire de la Mère de Dieu. Si jamais j'écris, disait l'ardent jeune homme, le premier ouvrage qui sortira de ma plume défendra pour Marie le privilège de son immaculée conception. M. Le Guillou fit aussi ce vœu, mais, plus heureux que Berkmans, il lui fut donné de le voir se réaliser au delà de toute espérance. Car bien avant le jour où, jeune professeur de sixième à Saint-Acheul, il faisait traduire à ses élèves les sublimes louanges de saint Cyrille, en l'honneur de Marie, au concile d'Ephèse, jusqu'à sa mort, arrivée le 3 février 1890, M. le chanoine Le Guillou s'est étudié à étendre, par de nombreuses œuvres ascétiques et musicales, le règne de la Mère de Dieu. Aussi, traduisait-il la pensée de tous, le P. de Villefort, lorsqu'il écrivait de Rome le 1er septembre 1842, à son ancien confrère : « Depuis longtemps, je bénissais le Seigneur en secret de tout le bien dont il vous rend l'instrument. Quelle couronne ne vous prépare pas la Sainte Vierge : *qui elucidant me, vitam æternam habebunt !* Je suis heureux, mon bien cher ami, d'avoir une occasion favorable pour vous féliciter, et vous encourager à poursuivre ce genre d'apostolat destiné à vous survivre si longtemps. »

M. le chanoine Le Guillou était un fervent serviteur de Notre-Dame de Chartres. Chaque année, le lundi de la Pen-

tecôte, il venait lui rendre une pieuse visite. Son dernier pèlerinage eut lieu en juin 1889. Il me souvient encore de l'aimable réception que lui fit le vénérable évêque de Chartres, Mgr Regnault. Et j'avais peine à maîtriser mon émotion en écoutant ces deux vieillards, à la veille d'entrer dans leur éternité, s'entretenir des choses de Dieu et gémir amèrement de la coupable indifférence d'un trop grand nombre de chrétiens.

Notre-Dame de Chartres avait aussi pour son serviteur de délicates attentions. Dans son avant-dernière maladie, alors qu'on le croyait à l'agonie, M. Le Guillou invoqua la Vierge de Chartres ; puis il fit signe à son secrétaire de s'approcher de lui. Alors il dicta les paroles et la musique d'un cantique dont voici le refrain :

> Chartres, réjouis-toi, cité de Dieu bénie,
> Tu dois tout à la foi, tu dois tout à Marie !

Notre-Dame de Chartres l'avait rappelé à la vie et il lui payait ainsi son filial tribut de reconnaissance.

L'abbé J. T.

L'ÉTABLE DE BETHLÉEM.

La sainte Etable est située à l'extrémité orientale de la ville, sur le versant septentrional de la montagne; bien que peu éloignée des premières maisons, aujourd'hui comme à l'époque de la naissance du Sauveur, elle se trouve en dehors de la cité, dont le mur d'enceinte a été détruit il y a déjà plusieurs siècles. Elle mesure 12 mètres de longueur, avec une largeur moyenne de 3 à 4 mètres et une hauteur de 3 mètres. Les changements inévitables qu'elle a dû subir dans le cours des siècles n'en ont pas altéré le caractère général. Otez les marbres précieux et les riches tentures qui en recouvrent les parois intérieures, ainsi que la voûte de maçonnerie qu'on a cru prudent d'établir pour la solidité de l'église postérieure, et elle vous apparaîtra ce qu'elle était à l'origine.

Quoique la sainte Etable soit la propriété des catholiques, ils n'en ont plus, depuis plus d'un siècle, l'usage complet. Profitant de ce que la France semblait se désintéresser des Saints Lieux, les Grecs schismatiques parvinrent, à force d'intrigues, à obtenir du pouvoir territorial le droit d'y faire

*

brûler des lampes et de célébrer une messe par jour sur les lieux mêmes de la Nativité. Le droit des catholiques se borne à pouvoir baiser l'étoile d'argent qui indique cet endroit précis de la naissance du Fils de Dieu, d'y entretenir plusieurs lampes et de célébrer chaque jour une messe basse et une messe chantée sur l'autel qui est dressé dans l'enfoncement où se trouvait la crèche.

La grotte bénie, se trouvant aujourd'hui placée sous le transept de la basilique, construite il y a plus de 15 siècles par sainte Hélène, ne peut recevoir aucun jour du dehors; mais elle est doucement éclairée par 31 lampes qui y brûlent jour et nuit. Primitivement, elle n'a dû avoir qu'une seule ouverture; on y descend aujourd'hui par trois escaliers différents pratiqués dans le rocher. Deux de ces escaliers partent de chaque côté du chœur de la basilique et aboutissent, en convergeant l'un vers l'autre, aux angles de la partie orientale de la sainte grotte; un troisième, partant de l'église des PP. franciscains, au nord, y donne accès par le côté oriental.

A qui n'est-il pas arrivé de soupirer après le bonheur de pouvoir aller se prosterner dans cette étable de Béthléem qui fut, dit Dom Guéranger, le berceau de l'Église universelle, et qui est toute sanctifiée encore de la présence du Fils de Dieu, tout embaumée encore des parfums de la Reine des Anges, toute retentissante encore de l'écho des concerts célestes, toute remplie du souvenir des bergers et des Mages, nos pères dans la foi? Mais nous ne pouvons oublier que nous avons le tabernacle où nous pouvons tout à notre aise, non seulement adorer le Verbe éternel de Dieu, mais encore recevoir au dedans de nous le pain de la vie éternelle.

Oh! s'écrie saint Augustin, si nous comprenions le don de Dieu! Le Verbe éternel s'incarne chaque jour dans les mains du prêtre comme il s'est incarné une fois dans le sein de Marie; et, enveloppé dans les langes des accidents eucharistiques, il est couché sur l'autel comme dans la Crèche de Bethléem! De là il s'élance dans une autre Crèche, dans un tabernacle vivant, dans l'intime du cœur.

Puissions-nous toujours en faire pour lui, par notre pureté et notre amour, un lieu de délices!

LA FÊTE DES SAINTS INNOCENTS AU MOYEN-AGE

Jean de Saint-Avit de Châteaudun, dont la *Voix* a parlé naguère, à l'occasion d'une intéressante notice publiée sur lui par un savant doyen de notre diocèse, fixa une cérémonie pour la solennité des Saints Innocents, pendant qu'il était évêque d'Avranches. Nous l'avons trouvé dans l'histoire de la Maîtrise de Rouen (1).

Ces détails se reproduisaient à peu près identiquement dans plusieurs cathédrales au XIV[e] siècle. Celle de Chartres a depuis longtemps de tout autres usages qui ne doivent pas faire oublier les anciens.

A l'anniversaire de cette fête des Saints Innocents, encore si bien célébrée par nos 80 enfants de chœur de la Maîtrise chartraine, nous avons pensé qu'on lirait avec plaisir la description des offices tels que les aima notre illustre compatriote Jean de Saint-Avit.

— « La veille, immédiatement après l'office de saint Jean évangéliste, deux enfants, revêtus d'aubes et de tuniques, la tête couverte de l'amict et tenant en leur main chacun un cierge ardent, se dirigeaient du vestiaire au chœur. Venaient ensuite les autres enfants attachés à l'église, pareillement en aubes et en chapes, et aussi le cierge à la main; puis enfin celui d'entre eux qui avait été désigné pour porter ce jour-là le titre d'évêque et en recevoir les honneurs. Il marchait solennellement, paré des vêtements pontificaux, la mître en tête et à la main la crosse ou bâton pastoral. Le cortège enfantin se dirigeait ainsi à travers le chœur vers l'autel des Saints-Innocents; pendant la marche le chœur chantait des répons adaptés à la circonstance. A l'autel des Saints-Innocents se faisait une station solennelle présidée par l'enfant évêque, auquel la rubrique donnait le titre de *Dominus episcopus*.

A la fin de la station, le peuple était invité à s'humilier et à se recueillir pour recevoir la bénédiction du jeune prélat : *Humiliate vos ad benedictionem.*

Il la donnait à haute voix et avec toutes les solennités d'usage : *Dominus omnipotens benedicat vos*, etc.

Le jour de la fête les enfants étaient environnés des mêmes distinctions. A l'exceptionde la messe, qui était célébrée en leur

(1) Histoire de la Maîtrise de Rouen, par MM. Collette et Bourdon.

présence par un chanoine, ils remplissaient en grande pompe toutes les fonctions du chœur. Cet office, d'après les rubriques générales, devaient être simplement du *rite double;* mais les enfants avaient droit d'ordonner qu'il fût *triple,* et leurs prescriptions étaient observées. *(Pueri voluntate faciunt illud triplex).*

Le seigneur évêque commençait l'invitatoire ; il chantait la neuvième leçon, la plus solennelle des Matines. Il retournait ensuite au vestiaire pour y reprendre les ornements pontificaux, en revenait processionnellement comme la veille, précédé du même cortège, et entonnait lui-même le *Te Deum.*

Laudes et Prime se chantaient pareillement sous la présidence de l'enfant évêque. A la messe, il appartenait aux enfants de diriger le chœur *(Pueri regant chorum);* eux seuls portaient les chapes et exécutaient les cérémonies diverses. L'évêque (toujours l'enfant) commençait la prose, l'offertoire, etc., et ceux des enfants auxquels aucune fonction spéciale n'avait été assignée occupaient les premières places dans le chœur *(in superiori parte).*

Aux vêpres, mêmes honneurs au seigneur évêque, mais hélas ! bientôt arrivait le terme de sa gloire ; au Magnificat, pendant que le chœur chantait ces paroles : *Deposuit potentes de sede,* le bâton pastoral lui était ôté des mains et était mis en réserve pour celui qui devait être élu l'année suivante.

Le Chapitre alors rentrait dans tous ses droits, et le semainier terminait l'office.

On ne peut nier que cette fête ne fût belle et touchante. Plus d'un cœur maternel devait battre vivement à la vue du jeune et innocent cortège. Quelle joie surtout pour la mère du *Dominus episcopus ?* C'était aussi une pensée toute chrétienne que d'honorer de la sorte, au milieu du peuple fidèle, l'enfance que l'Évangile propose pour modèle à tous, et dont le Sauveur a dit : *Sinite parvulos venire ad me.*

Le Chapitre donnait vingt ou trente sous tous les ans aux enfants pour cette fête.

L'archevêque y contribuait aussi. « Le jour de saint Etienne, baillé à l'évêque des Innocents et autres enfants de l'Église de Rouen, si comme il est accoutumé, 20 sous ».

Cette charmante fête de l'enfance devait être abolie en 1452. Le cardinal d'Estouteville, à la prière des enfants de chœur qui ne pouvaient se résigner à sa suppression, en demanda le maintien au Chapitre, *rejectis abusibus et insolenciis*: elle ne fut cependant pas rétablie.

Le 17 novembre de la même année, la petite chape rouge de l'évêque des Innocents qui avait été donnée le 31 décembre 1430, par le duc de Bedfort, avec plusieurs autres ornements, lorsqu'il se fit recevoir chanoine de Rouen, fut vendue 45 sous au chanoine Marguerie. On remplaça la fête des Innocents par quelques jours de congé que les enfants allaient passer dans les maisons de campagne des chanoines ou chez les religieux de Saint-Wandrille, de Jumièges ou de Bonport.

Le samedi de Quasimodo l'office était aussi chanté par les enfants de chœur. Cet usage subsista même jusqu'au XVIIe siècle. Nous lisons en effet dans les *registres capitulaires*, au 1er septembre 1666 : «..... Au lieu que les enfants de chœur ont accoutumé de faire l'office à la messe du samedy de Quasimodo, le dit office sera fait par Messieurs..... »

La charge tout honorifique d'évêque des Innocents n'était pas cependant sans droits ni privilèges.

L'enfant de la maîtrise qui en était revêtu recevait par le fait même de son élection la mission spéciale de veiller à ce que, suivant la règle prescrite, personne ne pénétrât en armes dans le chœur de la Cathédrale ; et le Chapitre lui conférait le droit de confiscation sur les éperons des contrevenants.

Il est à penser que les gentilshommes auxquels il arrivait par mégarde d'oublier la prescription, le plus souvent acceptaient, en gens d'esprit, qu'on les rappelât à la règle et laissaient de bonne grâce le *dominus episcopus* exercer sur eux sa juridiction toute particulière.

Toutefois il n'en allait pas toujours ainsi, comme le prouve le fait suivant, que nous trouvons raconté tout au long dans les registres capitulaires :

Un certain Vincent Roussel de Harefleu (Harfleur) se permit d'entrer un jour (en janvier 1391) dans le chœur des chanoines pour assister à la messe du Chapitre, *tout housé et esperonné.*

L'élection de l'évêque des Innocents avait eu lieu peu de

temps auparavant et le nouveau dignitaire, uniquement occupé de sa charge, l'exerçait avec une vigilance difficile à mettre en défaut.

Aussi incontinent, après l'office, s'en alla-t-il hardiment réclamer au gentilhomme ses éperons d'argent. Le fier seigneur pensant qu'il pouvait impunément braver ce *dominus episcopus* bien incapable de l'excommunier, refusa de les lui abandonner.

Impatienté par l'insistance de l'enfant qui, pour affirmer ses droits, s'était mis en devoir de les lui ôter, il s'emporta même jusqu'à le menacer de son épée. Le pauvre petit dut céder à la force.

Mais l'affaire fit scandale ; les chanoines se jugeant atteints dans la personne de leur jeune clerc, se chargèrent de revendiquer ses droits méconnus.

Dès le lendemain, le brutal sire d'Harfleur, mandé à la barre du Chapitre, fut contraint de faire des excuses devant tous les chanoines réunis.

La suppression de la fête des Innocents ne fit pas cesser le droit conféré aux enfants de la maîtrise d'enlever les éperons de quiconque négligeait de les ôter avant d'entrer dans le chœur; ils l'exercèrent même jusqu'au XVIIe siècle, comme le témoignent les règlements portés par le Chapitre à cette époque pour remédier à certains abus. En 1617, on recommanda à leurs maîtres de veiller à ce qu'ils demandassent aux gentilshommes leurs éperons sans exiger d'eux aucune gratification. Et quelques années plus tard on leur défendit sous les peines les plus sévères d'user de ce droit en dehors du chœur. »

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Lampes. — 81 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus ont brûlé en décembre, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre, 57 ; devant N.-D. du Pilier, 10 ; devant Saint-Joseph, 2 ; devant Sainte-Anne, 1 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 6 ; devant le Sacré-Cœur, 5.

Consécrations d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D de Chartres, dans le mois de décembre, 55 enfants, dont 21 de diocèses étrangers.

Pèlerinages. — Ont dit la sainte messe en l'église de N.-D. de

Chartres : un missionnaire de la presqu'île de Malacca (Asie); des prêtres appartenant aux diocèses de : Chartres, Paris, Laval, Dijon, Evreux, Versailles, Saint-Dié.

Départ de Sœurs. — Huit sœurs de Saint-Paul, dont deux destinées aux missions du Tong King et six à celles de Cochinchine, ont quitté Chartres le 23 décembre. Le vaisseau sur lequel elles se sont embarquées, l'*Ernest-Simon* fait son premier voyage sur mer.

— **Mgr Lagrange au Jubilé du Cardinal Richard.** — C'est le 27 décembre que S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, a choisi pour la célébration de son jubilé sacerdotal à la métropole. A cette occasion, le Pape lui a envoyé une très belle lettre de félicitations et une médaille d'or. Le clergé et les fidèles de Paris ont préparé à leur vénérable archevêque une splendide fête jubilaire.

Mgr l'évêque de Chartres tenait à s'associer aux hommages rendus à son bien-aimé métropolitain, qui fut, il y a près de cinq ans, son consécrateur dans la cathédrale de Chartres. Sa Grandeur s'est rendue à Paris, dans ce but, le mercredi 26.

— La fête d'Adoration à la Crypte est fixée au jeudi 24 janvier. — Celle du 20 décembre, à la chapelle de l'Hôtel-Dieu, était une belle solennité ; très bonne instruction par M. l'abbé Simon, professeur à l'Institution N.-D. ; chants agréables, beaucoup d'adorateurs.

Sermons de l'Avent. — On attend de nous au moins quelques mots sur la station de l'Avent à la cathédrale. Disons d'abord que chacun des prédicateurs a parfaitement répondu à l'attente de ceux des auditeurs qui les connaissent, et que tous les sermons étaient préparés en vue d'un bien sérieux à produire dans les âmes. — Le premier dimanche, M. l'abbé David, vicaire de Dreux, avait à prêcher sur la propagation de la foi ; il a plaidé vivement la cause de cette sainte œuvre, en nous montrant comment les missionnaires, pénétrés de l'amour de Dieu et de l'amour des âmes, vont porter aux infidèles la vérité et la sainteté. — Le deuxième dimanche, M. l'abbé Blanvillain, curé de Rueil, a donné une pieuse et très solide instruction sur les trois avènements de Notre-Seigneur : avènement d'abord à Bethléem, puis dans les âmes pour la communion, et enfin au jugement dernier. — Le troisième dimanche, c'était le sermon en faveur de la confrérie de Saint-Vincent de Paul. Sur ce texte : « Bienheureux celui qui a l'intelligence du pauvre, » M. l'abbé Fagnoue, chanoine honoraire, professeur de théologie, a donné un enseignement du plus haut intérêt sur la conduite de Notre-Seigneur vis à vis des pauvres, et sur les motifs de cette conduite. Discours puissant par sa doctrine et plus

d'une fois émouvant dans les réflexions pratiques, surtout quand l'orateur a comparé l'heureuse influence des œuvres de charité procédant de Jésus-Christ aux stériles efforts des œuvres de bienfaisance purement humaine. — Le quatrième dimanche, M. l'abbé Billard, curé de Bazoche-en-Dunois, a donné une excellente homélie sur l'Evangile : Préparez la voie au Seigneur. Il a indiqué les obstacles qui pouvaient gêner la venue et l'œuvre de Jésus en nous, et a excité les âmes à cette préparation sainte que réclame l'approche du Verbe incarné.

— En la fête de l'Immaculée Conception, c'est Mgr l'Evêque de Saint-Dié, officiant pontificalement à la cathédrale de Chartres, qui est monté en chaire entre vêpres et complies. Nous avons rendu compte de son intéressant et éloquent discours dans le supplément du 15 et la *Semaine Religieuse* de Saint-Dié a reproduit notre article. Qu'il nous suffise ici de déclarer qu'en nous parlant de sa belle Œuvre de Domrémy, des gloires de sa diocésaine Jeanne d'Arc, de la construction de la basilique au lieu natal de la Vénérable, Mgr Foucault trouve toujours des accents qui entraînent l'admiration... et, ce à quoi l'éminent orateur tient bien autrement, la charité. Le lendemain, 9 décembre (nous l'avons dit aussi), dans l'église de Saint-Aignan de Chartres, où l'on célébrait magnifiquement la fête patronale, Mgr Foucault, comme la veille à la cathédrale, officiait, prêchait et quêtait pour Domrémy, à la grande satisfaction d'une assistance considérable.

Fête de Noël. — Nous venons de parler des sermons d'Avent ; celui de Noël a dignement couronné la série. Le P. Barbe, mariste de la résidence de Sainte-Foy, a présenté, dans un langage plein de distinction, des considérations élevées sur le mystère du jour. Rapprochant ces deux textes de l'Évangile de saint Jean : *Dedit potestatem filios Dei fieri..... Et Verbum caro factum est,* il a montré l'Incarnation du verbe, abaissant Dieu jusqu'à l'homme et élevant l'homme jusqu'à Dieu, et il en a conclu pour nous la nécessité d'une vive reconnaissance et d'un ardent amour pour le Seigneur.

Ce discours venait bien au milieu d'offices fort beaux suivis par une foule extraordinaire. Monseigneur a tenu chapelle à la messe capitulaire, et présidé pontificalement aux vêpres et au salut. Les chants annoncés ont été d'une bonne exécution ; le motet de Noël composé par M. Marré, organiste de Saint-Pierre, le *Tantum* composé par M. Delangle, organiste de la Cathédrale, l'*Agnus* d'Halévy, l'*O salutaris* de Grison, avec accompagnement d'orgue, de violon et de saxophone, ont eu un succès particulièrement remarqué.

Mais ce que nous tenons, nous, à faire remarquer le plus dans cette pieuse et charmante fête de Noël, populaire entre toutes, c'est, aux messes de minuit et à celles de la matinée, l'affluence des chrétiens pratiquants auprès des autels, pour la communion, la vraie réponse à l'appel de l'Enfant Divin. Pendant le mois de la Sainte Enfance du Sauveur, continuera l'empressement autour de la Crèche, où les bergers, les mages, les pèlerins de Bethléem invitent à venir chercher, dans la prière, les leçons de l'humilité et du sacrifice.

Suppléments. — Voici les sujets traités dans les suppléments de la *Voix*, en décembre :

Sommaire du 8 : Le 2 décembre 1894 à Loigny; discours de M. l'abbé Hermelinc. — Chronique diocésaine : Le 8 décembre; annonce de l'ordination; salut d'un chanoine à son ancien maître; histoire de la Révolution dans le diocèse de Chartres.— Faits divers : Institut catholique; sixième centenaire de Lorette; liturgie, assistance du clergé aux enterrements, etc. — Deux revues nouvelles.

Sommaire du 15 : Un archiprêtre de N. D. de Chartres : M. Pierre-Alexandre Lecomte; Lettre de Mgr l'Évêque de Chartres à M. le chanoine Goussard, au sujet de sa Vie de M. Lecomte. — Au chevet des malades. — Chronique diocésaine : Le 8 et le 9 décembre à Chartres; Retraites; Ordination; Consécration de Saint-Paterne, à Orléans. — Une fête d'adoration dans la Sarthe. — Le viatique du curé de campagne. — Faits divers : Constitution apostolique sur l'Orient, etc.

Sommaire du 22: Missel de Chartres du XVIe siècle; Séquence de la fête de saint Jean l'évangéliste : il est ressuscité. — Fleurs d'Hyères, aux mères chétiennes, par un ami de la jeunesse (Cadeau d'étrennes), — Les noces d'or de l'apostolat de la prière. — Chronique diocésaine : M. Chasles, chanoine honoraire ; Nouvelle fermeture de la chapelle des sectaires à Loigny ; Fête des prix au patronage S. Joseph ; Quêtes. — Bibliographie. — Table des matières contenues dans les Suppléments de la voix de 1894.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Veuillez faire acquitter une messe d'action de grâces pour deux faveurs obtenues de Dieu par l'intercession de N.-D. de Chartres que nous avions invoquée surtout pendant la neuvaine dite à notre intention. (D. C. à Paris).

2. En reconnaissance de la guérison de notre malade, nous

demandons une messe, et nous renouvelons notre abonnement à la *Voix*. (M. à C. diocèse de Chartres).

3. Notre-Dame nous a exaucés en guérissant M. M.; maintenant nous lui recommandons une autre personne malade. (C. au L., diocèse de Séez).

4. Une jeune mère me charge de vous écrire pour témoigner sa reconnaissance à N.-D. de Chartres dont elle a reconnu la protection aux heures les plus périlleuses; elle se recommande de nouveau avec son enfant qu'elle voue aux couleurs de Marie (S. M. à X.).

5. Le succès obtenu après nos prières à N.-D. de Chartres fortifie ma confiance en cette bonne Mère. Puissé-je aller en pèlerinage à son sanctuaire pour lui mieux témoigner ma reconnaissance! (M. L. à D., diocèse de Cambrai).

6. Le bon vieillard, pour la conversion de qui nous nous étions adressés à N.-D. de Chartres, a spontanément demandé les sacrements de l'Église, et il les a reçus avec une vraie piété. Merci à la Mère de miséricorde! (L. M. à F., diocèse de Chartres).

7. Ayant obtenu une grâce par l'intercession de N.-D. de Chartres, je vous demande une messe en son honneur; je lui garderai toujours une vive reconnaissance. (A. à P., diocèse de Laval).

8. Action de grâces à N.-D. de Chartres! Nous sollicitions deux faveurs de cette bonne Mère; la première et la plus précieuse a été obtenue: nous espérons qu'il en sera de même pour la seconde Dans ce but nous avons adressé la demande d'une neuvaine de messe; nous unirons nos prières à celles des enfants de N.-D. (X. à D., diocèse de Chartres).

9. N.-D. de Chartres a protégé mon fils. Tout paraît bien s'arranger pour son avenir; veuillez nous continuer le secours des prières au sanctuaire chartrain. (X. à Poitiers).

10. Reconnaissance à N.-D. de Chartres pour l'admission de mon fils à Saint-Cyr. (Comte de B., à Beauvais).

11. Dans de grandes perplexités, j'ai invoqué N.-D. de Chartres, et les difficultés se sont aplanies. Voici mon offrande avec demande de deux messes d'action de grâces. J'espère la continuation de son secours maternel. (A. B., diocèse du Mans).

12. Reconnaissance à Notre-Dame de Chartres, pour la guérison d'une mère de famille obtenue par plusieurs neuvaines! En reconnaissance on demande une messe d'action de grâces. (Famille Millon, à Chartres).

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières, les défunts suivants :

— Sœur Sainte-Soline, née Narcisse Prévosteau, décédée le 1er décembre, dans la Communauté de Saint-Paul, âgée de 25 ans et de religion 4.

— Sœur Christine, née Elodie Leycuras, décédée le 2 décembre, dans la Communauté de Saint-Paul, âgée de 24 ans et de religion 6.

— Sœur Emmanuel Joseph, de la Communauté de Saint-Paul, décédée le 23 décembre, âgée de 46 ans et de religion 25.

— M. l'abbé Henri-Désiré-Jean-Emmanuel Hollebecque, chanoine honoraire de Cambrai et d'Arras, supérieur de l'Institution libre de Marcq-en-Bareuil.

— Mme des Mazis, au château de Beaucorps (Seine-Inférieure) ; Mlle Claire Séguin, à Chartres. — Mme Vialette, à Paris. — Mlle Arthémise Levassor, à Chartres. — Mme Hardouin-Thirouin, à Chartres. — M. Edmond Vinson, à Chartres.— Mme Landry, à Dreux. — M. Lebel, à Malestroit (Morbihan). — Mlle Clémence Lagloire, à Evreux. — Mlle Estelle Midrié, à Rouen.

— Le R. P. Mayet, de la Société de Marie. Les R. P. de la Société de Marie viennent de perdre dans leur maison de la rue de Vaugirard, à Paris, un de leurs religieux les plus méritants, « *un vrai saint*, dans toute l'acception du mot, » lisons-nous dans le *Monde*.

Le P. Mayet était dans la 85e année de son âge et la 55e de sa profession religieuse. Il fut un des compagnons les plus dévoués du fondateur de l'Ordre, le T. R. P. Colin. Témoin de l'existence de ce vénérable religieux, il avait recueilli la plupart de ses enseignements et il laisse une précieuse réserve de documents qui sont actuellement entre les mains du T. R. P. général.

Atteint quelques années après son entrée dans la vie religieuse d'une infirmité douloureuse qui le priva de l'usage de la voix, il se consacra tout entier à écrire sur la Sainte Vierge et le culte du Saint-Sacrement.

Il témoigna de sa dévotion ardente pour Marie dans une série de brochures, qu'il fit répandre par millions dans le monde entier. En tête de ces opuscules, il a fait inscrire cette devise qui fut celle de toute sa vie : *Devotus Mariæ nunquam peribit !*

On doit au R. P. Mayet plusieurs ouvrages qui sont connus et appréciés : l'*Enfer évité par le scapulaire ; Vie du commandant Marceau, de Chartres ; Vie de Marie Eustelle.*

Le R. P. Mayet était l'homme de la vie intérieure par excellence ; il avait un vif amour de l'humilité et il exerça une attraction

extraordinaire sur un grand nombre d'âmes séduites par la piété douce et angélique de ce saint.

Le R. P. Mayet a succombé à une pneumonie, et Dieu a exaucé son vœu le plus cher en le rappelant à lui un samedi et le jour de la fête de l'Immaculée-Conception, pour la glorification de laquelle il a travaillé avec passion.

Un enseignement pratique que nous pouvons recueillir de la vie de ce saint religieux, ce sont les lignes suivantes écrites de sa main, et placées par ses frères en religion à côté de ses dépouilles mortelles, dans sa modeste chambre, qui témoignait par tant d'autres inscriptions dont elle était garnie de sa piété édifiante et de son zèle pour la gloire de Dieu et de Marie ; ces lignes, il avait voulu les avoir constamment sous les yeux pendant sa vie :

« On doit voir toujours et à tout instant dans le prêtre : Ou l'homme à l'autel ; Ou le prêtre qui vient de l'autel ; Ou l'homme qui va a l'autel. CELA DIT TOUT ! »

Ajoutons que le P. Mayet n'est pas un étranger pour nous. Il a résidé plusieurs années à Chartres, qu'il a quitté en 1869. Chaque jour il passait un temps considérable dans l'église de N.-D. de Sous-Terre. Il encouragea vivement les œuvres qui se rattachaient au Pèlerinage chartrain.

FAITS DIVERS

Rome. — Le 24 décembre, le Pape a donné la sainte communion aux dignitaires laïques de sa cour. Parmi les assistants se trouvait la comtesse veuve de Trani, sœur de l'impératrice d'Autriche.

Le 23, à midi, dans la salle du trône, le Pape a reçu les félicitations du Sacré-Collége et de la prélature romaine, à l'occasion des fêtes de Noël. Les 25 cardinaux résidant à Rome étaient présents, à l'exception de Mgr Mertel et de Mgr Ruffo, malades.

Le cardinal Monaco Lavalletta, dont la santé laisse beaucoup à désirer, est resté assis pendant toute la durée de la réception, et c'est dans cette position qu'il a lu l'adrese d'usage.

Le Pape, pour répondre, s'est levé et a parlé d'une voix forte et vibrante. Il a parlé pendant plus d'une demi-heure. Un passage à remarquer de l'allocution est celui où Léon XIII annonce que dans plusieurs pays on avait constaté, cette année, un réveil considérable du sentiment religieux. Le Pape a parlé de la foi et de ses bienfaits. Le Pape a reçu ensuite les hommages du cardinal et de chaque prélat, disant un mot aimable. *(La Croix.)*

Au Japon. — Depuis 1875, la paix religieuse règne au Japon. Le catholicisme y étend ses bienfaits. En entrant à Yokohama, le port le plus fréquenté par les paquebots américains et européens, on

admire la belle église dédiée au Sacré-Cœur, la première élevée, en 1862, après trois siècles de persécutions, sur le sol japonais.

On consacrait, en 1865, à Notre-Dame du Japon, reine des martyrs, une église qui domine la ville de Nangasaki. Nos lecteurs n'ont pas oublié la mission remplie, le 12 septembre 1885, à Tokio par Mgr Osouf, évêque d'Arsinoë, délégué par Léon XIII. Ce Prélat remit, en audience solennelle, au Mikado, une lettre de Sa Sainteté. Le Mikado lut en japonais sa réponse, où il affirmait la volonté d'accorder à ses sujets chrétiens une protection égale à celle dont il favorise tous les autres. Il a tenu parole. Déjà les Evêques japonais ont pu célébrer un Concile, et remercier Dieu des conquêtes de la foi. dans ce pays si longtemps arrosé du sang de nos martyrs.

Qu'adviendra-t-il du triomphe des Japonais sur les Chinois? C'est là une grosse question qu'on ne peut résoudre en quelques lignes. La Chine a d'immenses ressources et pourra cicatriser ses plaies, mais il lui faudra rompre avec son passé, son paganisme, ses intolérables abus, et se renouveler tout entière dans la foi et la vertu. Quel champ ouvert à l'apostolat, et quelle transformation de cette partie du monde ! Il y a là des perspectives indéfinies, consolantes et troublantes en même temps, que les politiques sondent d'un œil inquiet, mais que nous envisageons, chrétiens, avec une ferme confiance, en redisant notre priére de chaque jour : *Pater noster... adveniat regnum tuum!*

(Semaine de Rouen.) L'abbé Julien Loth.

Reims. — Une église de fer vient d'être consacrée par Mgr le Cardinal Archevêque de Reims à Magenta-la-Villa, près d'Epernay, (Marne). C'était la première fois que le fer et la fonte avaient été employés presque seuls pour la construction d'un édifice religieux de France, et l'on était tenté d'ajouter ce verset au cantique de Daniel.

Benedicite, ferrum et omnia metalla, Domino.

L'église Sainte-Marie de Magenta-la-Villa a été édifiée sur les plans de M. Henri Clouet, architecte à Epernay. Elle mesure environ 1,100 mètres de surface. Par une disposition originale, elle a la forme, non pas de la croix, mais du Christ sur la croix. Le maître-autel est à la place de la tête du divin Jésus et les deux bras du transept se détachent obliquement, un peu plus ouvert que les deux branches d'un Y. A leurs intersections, une élégante coupole s'élève hardiment dans les airs et domine l'édifice. Il y a trois nefs ; mais, contrairement à ce qui se passe dans les églises ordinaires, au lieu de piliers massifs et encombrants, les colonnes de fonte, légères et gracieuses d'aspect, qui supportent les fermes de

la nef principale, n'empêchent pas les fidèles des bas-côtés de voir l'office et de suivre les cérémonies du maître-autel.

Ce beau travail, exécuté en quelques mois à peine, puisque la pose de la première... colonne a eu lieu en mai dernier, fait le plus grand honneur aux ateliers de constructions de la Société anonyme de fonderies d'art et de bâtiment, à Servaize-sur-Saulx (Marne).

Mgr Augouard. — S. G. Mgr Augouard, Vicaire apostolique dans l'Oubanghi, un de ces prêtres courageux qui, sans peur des dangers et des climats meurtriers, ont planté jusqu'aux confins de la terre la croix du Christ rédempteur et les bienfaits de la civilisation, vient d'être acquitté en cour d'assises. Oui, vous avez bien lu, le vaillant prélat avait été cité en cour d'assises par M. Forget, directeur de l'intérieur au Congo, parce que, sans penser à mal, il avait pris la défense de M. Dolosie, gouverneur du Congo, calomnié par le dit M. Forget.

La cour d'assises a acquitté le bon évêque et condamné le poursuivant à tous les dépens.

Le Bulletin du Pain quotidien des pauvres, œuvre de Saint-Antoine-de-Padoue. L'abonnement de ce Bulletin, qui parait chaque quinzaine, avec 32 pages de texte in-8°, est de cinq fr. par an. S'adresser : 1° pour la province : à M. le directeur de l'imprimerie de l'Œuvre expiatoire à Montligeon (Orne); 2° pour Paris, à M. Méland, architecte administrateur-adjoint, 14, rue de Bruxelles.

Faire le bien de son vivant. — La liberté testamentaire n'est plus respectée. Exemple : une personne de Versailles, morte il y a quelques années, faisait un legs aux Frères des Ecoles chrétiennes de sa paroisse : après trois ans et demi paraît un décret en vertu duquel l'Institut (légalement reconnu) des Frères n'est pas autorisé à accepter le legs. Nous lisons d'autre part : l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes n'est pas autorisé à accepter le legs d'une somme de 5,000 francs fait par le sieur Lescure, suivant son testament olographe du 25 juillet 1872, en faveur de l'école tenue par les Frères dudit ordre à Auch (Gers). On comprend facilement le sens de cette nouvelle jurisprudence, concluons-nous avec l'*Univers*. Il est utile de la signaler partout ; mais cela ne suffit pas et nous devons en tirer une conclusion pratique. Puisque le bon plaisir d'un ministre peut priver des établissements, même reconnus, des legs auxquels ils ont droit légalement, n'attendez pas après vous, chrétiens, pour accomplir le bien que vous projetez ; donnez de votre vivant, de la main à la main, aussi largement que le permet votre fortune ; seuls ces dons sont assurés, et ne comptez comme certaines, comme réelles, que les bonnes œuvres faites par vous, pendant votre vie ; pour celles-ci, aucun décret n'en défendra l'accomplissement.

BIBLIOGRAPHIE

Vie de M. Lecomte, ancien curé de la cathédrale de Chartres, *par M. le chanoine Goussard, directeur de la Voix de N.-D. de Chartres. In-18 jésus, de près de 500 pages, avec portrait de M. Lecomte, Imprimerie Garnier, Chartres. — Prix : 2 fr., ou par la poste, 2 fr. 40. — Dépôt chez les libraires de Chartres.*

Il y a une quinzaine de jours seulement qu'un Supplément de la *Voix* publiait l'annonce de cet ouvrage et la belle lettre dont l'a honoré Mgr Lagrange en lui donnant l'*Imprimatur*. Et déjà plus de cent exemplaires sont entre les mains de personnes heureuses d'avoir ce précieux souvenir de M. Lecomte.

Le premier titre du livre est celui-ci : *Un archiprêtre de N.-D. de Chartres*. Le nom béni de notre Auguste Mère au frontispice d'une biographie qui lui a été dédiée est le premier gage de succès pour la propagande. On trouvera cette propagande justifiée aussi, nous l'espérons, par l'admiration des vertus et des œuvres qui ont rempli la vie du savant et saint curé, une des gloires du clergé chartrain, le maître, l'ami, le conseiller de l'illustre cardinal Pie.

L'auteur a eu soin d'enrichir son ouvrage d'intéressants détails sur la cathédrale et la paroisse de N.-D. de Chartres, à l'époque où le vénérable archiprêtre y exerça son ministère, c'est-à-dire pendant une période de vingt-six ans. Les notices sur plusieurs des collaborateurs de M. Lecomte seront certainement agréables à beaucoup de lecteurs.

Mgr l'Evêque de Saint-Dié, accusant réception de l'exemplaire qui lui était envoyé de Chartres, s'exprime en ces termes aimables :

« M. le chanoine et bien cher ami, — Vous avez été heureusement inspiré en ravivant la grande mémoire de M. Lecomte, dont le bon et riant visage, popularisé par une gravure expressive, a si souvent frappé nos regards d'enfant, en même temps que le récit de ses vertus animait nos jeunes ardeurs... »

Fleurs d'Hyères. — Il y a huit jours, la *Voix* annonçait, comme charmant cadeau d'étrennes, un autre livre intitulé *Fleurs d'Hyères*, Aux Mères chrétiennes, par un Ami de la jeunesse. Prix : 10 fr. chez tous les libraires de Chartres. C'est une édition d'amateurs, tirée à 500 exemplaires ; au point de vue de la typographie et des illustrations, elle fait honneur à la maison Firmin Didot. Les poésies contenues dans ce livre ne sont pas signées, mais les explications données par le *Journal de Chartres* suffisent pour indiquer le nom de l'éminent Ami de la jeunesse.

Le Saint François d'Assise d'Alonzo Cano, d'après la peinture de Zacharie Astruc se trouve à Chartres, à l'Imprimerie J. L'Anglois. Format, 0m 80 sur 1m 07. Prix : 20 fr. — Format 0m 76 sur 1m, prix : 10 fr. — Format 0m 73 sur 0m 95, prix : 5 fr. Cette œuvre merveilleuse a été éditée par la Société Saint Augustin.

Librairie Religieuse H. Oudin, 10, rue de Mézières, Paris, 4, rue de l'Eperon, Poitiers : Le tome X et dernier des *Œuvres du Cardinal Pie*, contenant les tables générales des deux derniers volumes, 1 fort volume in-8°, 7 fr. — La librairie Oudin offre gratuitement le tome X à tout acheteur des Œuvres complètes du cardinal, de son histoire, de son portrait, au prix de 85 fr. à terme, ou de 80 francs comptant, au lieu de 110 francs.

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Le 30 décembre, Dimanche dans l'octave de Noël, *semi-double*. A 9 h., messe de paroisse ; à 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Le 31 décembre, à 3 h., 1res vêpres de la Circoncision (Après les complies, le chapitre, le clergé de la ville et les séminaires se rendront à l'Évêché pour offrir leurs vœux à Monseigneur à l'occasion du nouvel an).

— A 5 h., salut pour remercier Dieu des grâces obtenues pendant l'année.

— Le mardi 1er janvier, *Fête de la CIRCONCISION*, une seule grand'messe, elle est à 10 heures. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Le jeudi, 3, à 4 h. 1/2, Adoration réparatrice. — Le matin à 8 h., à Saint-Piat, messe pour les dames associées du Saint-Sacrement.

— Le vendredi, messe à 7 h., avec allocution à l'autel du Sacré-Cœur, et à 4 h., salut.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Le 30 décembre dimanche dans l'octave de Noël, et le 1er janvier, fête de la Circoncision, les offices aux heures ordinaires. — Le vendredi 4, messe à 7 h., en l'honneur du Sacré-Cœur, et salut le soir, à 5 h.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 30, les offices aux heures ordinaires ; après vêpres, Catéchisme de persévérance. — La fête de la Circoncision, grand'messe à 10 h. et vêpres à 3 h. — Le vendredi 4, à 8 h., allocution et salut en l'honneur du Sacré-Cœur.

AVIS. — Les personnes qui doivent une ou plusieurs années d'abonnement, sont respectueusement priées de s'acquitter sans retard. — L'abonnement est payable à l'avance.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois de

DE JANVIER 1895

Mardi, 1er Janvier. — Fête de la Circoncision de N.-S., *double de 2e classe*, messe *Puer.* — Vêpres de la fête, mém. de St Etienne.

2, Mercredi. — Octave de St Etienne, *double*, messe *Sederunt.*

3, Jeudi. — Ste Geneviève, vierge, *double de 2e classe*, messe *Dilexisti.*

4, Vendredi. — Octave des SS. Innocents, *double*, messe *Ex ore.*

5, Samedi. — Vigile de l'Epiphanie, *semid.*, messe *Dum medium.*

6, **DIMANCHE, Epiphanie de N.-S. J.-C.**, *double de 1re classe avec octave*, messe *Ecce venit.* Vêpres de la fête.

7, Lundi, de l'octave, *semid.*, messe *Ecce advenit.*

8, Mardi, de l'octave, *semid.*, messe *Ecce advenit.*

9, Mercredi, de l'octave, *semid.*, messe *Ecce advenit.*

10, Jeudi, de l'octave, *semid.*, messe *Ecce advenit.*

11, Vendredi, de l'octave, *semid.*, messe *Ecce advenit.*

12, Samedi, de l'octave, *semid.*, messe *Ecce advenit.*

13, **DIMANCHE, Octave de l'Epiphanie**, *double*, messe *Ecce.* — Vêpres de l'Epiphanie, mém. de St Hilaire.

14, Lundi. – St Hilaire, évêque et docteur, *double*, messe *In medio.*

15, Mardi. — St Malard, évêque de Chartres, *double*, messe *Statuit.*

16, Mercredi. — St Marcel, pape et mart., *semid.*, messe *Statuit.*

17, Jeudi. — St Antoine, abbé, *double*, messe *Os Justi.*

18, Vendredi. — La chaire de St Pierre, à Rome, *double majeur*, messe *Statuit.*

19, Samedi. — St Laumer, abbé, *double*, messe *Os justi.*

20, **DIMANCHE, IIe après l'Epiphanie**, fête du **Saint Nom de Jésus**, *double de 2e classe*, messe *In nomine.* Mém. des SS. Fabien et Sébastien. — Vêpres de la fête; mém. des SS. Martyrs, de Ste Agnès et du dim.

21, Lundi. — Ste Agnès, vierge, *double*, messe *Me expectaverunt.*

22, Mardi. — St Vincent et St Anastase, mart., *semid.*, messe *Intret.*

23, Mercredi. — Les Fiançailles de la B. V. Marie, *double majeur*, messe *Salve.*

24, Jeudi. — St Timothée, évêque et mart., *double*, messe *Statuit.*

25, Vendredi. — Conversion de St Paul, apôtre, *double majeur*, messe *Scio.*

26, Samedi. — St Polycarpe, évêque et mart., *double*, messe *Sacerdotes.*

27, **DIMANCHE, IIIe après l'Epiphanie**, St Jean Chrysostôme, évêque et doct., *double*, messe *In medio.* Mém. des SS. Julien et Gilduin et du dim. — Vêpres de la fête; depuis le capitule, de St Cyrille. Mém. de St Jean. du dim., de St Julien, évêque et de St Gilduin, martyr.

28, Lundi. — St Cyrille, d'Alexandre, docteur, *double*, messe *In medio.* Mém. de St Agnès.

29, Mardi. — St **François de Sales**, évêque et doct., *double*, messe *In medio.*

30, Mercredi. — Ste Martine, vierge et mart., *semid.*, messe *Loquebar.*

31, Jeudi. — St Pierre Nolasque, conf., *double*, messe *Justus.*

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an ; 5 francs pour un mois ; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges, précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils les veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-Voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait très utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits, *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaires. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles devant l'autel principal de la Crypte; cette lecture est suivie de la récitation des litanies de Notre-Dame de Chartres.

LIVRES DU PÈLERINAGE

N.-D. de Chartres. — Notice illustrée. — Envoyée par la poste ; 0 fr. 25 l'unité ; 2 f. la douzaine ; 13 f. 50 le cent. — Edit. de luxe : 60 c. l'unité.

Histoire de N.-D. de Chartres, par Mme la Comt^{esse} de Chabannes. 1 25

Notice abrégée sur le pèlerinage, 10 c. l'exem., 1 fr. la douzaine

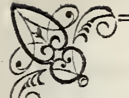
Conférences sur N.-D. de Chartres, prêchées par M. l'abbé Poirier 1 fr. »

Neuvaine à N.-D. de Chartres, par un Tertiaire-Franciscain. . . » 20

Guide du Touriste et du Pèlerin. . . . . » 50

Mois de saint Joachim et de sainte Anne. . . . . » 30

Table des matières contenues dans les 10 premières années de la *Voix de Notre-Dame* : 40 centimes.




SAMEDI 5 JANVEIR 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE JANVIER)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger
Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.
Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pélerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Le Dimanche 6 janvier, *FÊTE DE L'ÉPIPHANIE*, double de 1re classe avec octave. A 9 h., messe de paroisse; à 10 h. 1/2, office capitulaire avec procession (Messe en musique). — A 3 h., none, vêpres, complies et salut. Après le salut, réunion de la Confrérie, avec procession et recommandation.

Pendant les offices de la journée, quête pour l'antiesclavagisme, ou l'Œuvre qui a pour but l'abolition de l'esclavage.

— Le jeudi, à 4 h. 1/2, Adoration réparatrice.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche prochain, *Fête de l'Epiphanie*, les offices aux heures ordinaires. — Le soir, aux vêpres, réunion des Enfants de Marie; allocution, procession (offrande de l'or, de l'encens et de la myrrhe à l'Enfant-Jésus) et salut solennel.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 6 janvier, *EPIPHANIE*, les offices aux heures ordinaires; après vêpres, procession de la Confrérie et allocution.

BIBLIOGRAPHIE

Conférences de Notre-Dame et retraite de la semaine sainte, par Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris. Carême de 1894; la Morale de la Famille. In-8° écu avec notes, 5 fr. — Librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris.

En publiant, comme les années précédentes, en un beau volume in-8° écu, les Conférences prêchées à Notre-Dame pendant le Carême de 1894, Mgr d'Hulst a ajouté au texte des notes importantes qui viennent le compléter d'une façon lumineuse. Elles donnent, sur les questions délicates et en même temps si actuelles traitées dans les Conférences, des éclaircissements fort utiles. C'est aussi une réfutation des écrits des moralistes modernes et une magnifique exposition de la doctrine de l'Église sur l'indissolubilité du mariage ainsi que sur ses fins.

Les notes qui ont été fort appréciées dans les volumes précédents offrent un bien plus grand intérêt dans celui qui vient de paraître.

Une fleur de l'Ordre de Saint-Dominique. — *Vie merveilleuse de la vénérable Mère Agnès de Jésus,* Prieure du couvent de Sainte-Catherine de Sienne, à Langeac, avec de belles considérations sur l'influence qu'a eue la vénérable mère sur la société chrétienne, par Mlle Emma-Marie Lachaud, avec l'approbation de l'Ordinaire. Prix, franco : 1 fr. 25.

Analecta ecclesiastica, *Revue romaine,* théorique et pratique de Théologie, Droit canonique, Jurisprudence, Administration, Liturgie, Histoire, Œuvres Pontificales, etc. Un numéro spécimen sera offert gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. — Une forte remise sera faite aux nouveaux abonnés qui désireraient le premier volume 1893. — Pour éviter tout malentendu et tout retard, et pour bénéficier des offres ci-dessus, s'adresser *directement* et *exclusivement* à Mgr Félix Cadène, directeur, Via Tor Sanguigna, 19, Rome. Prix d'abonnement 25 fr. par an.

Fleurs d'Hyères. — Joli cadeau d'étrennes. Ce beau recueil de poésies, richement illustré, dédié aux Mères chrétiennes par un Ami de la jeunesse, se trouve chez tous les libraires de Chartres. Prix : 10 francs.

— **Vie de M. Lecomte,** ancien curé de la cathédrale de Chartres, chez l'auteur, M. le chanoine Goussard, ou chez les libraires d'Eure-et-Loir. Prix : 2 fr.; franco 2 fr. 40.

SOMMAIRE

RÉCEPTIONS DU NOUVEL AN A L'ÉVÊCHÉ

Le lundi, 31 décembre, après les vêpres de la cathédrale, le Chapitre et, avec lui, les autres prêtres des trois paroisses de la ville, plusieurs curés des environs, le Grand Séminaire et la Maîtrise, se sont rendus au palais épiscopal, pour offrir leurs vœux à Monseigneur. Il appartenait à M. le Doyen du Chapitre de se faire l'interprète non seulement de l'assemblée présente, mais de tout le clergé diocésain, disons mieux, du diocèse entier. M. le chanoine Pouclée a, dans ce but, prononcé un discours que nous sommes heureux de reproduire, comme on était heureux de l'entendre. Avant de lui répondre, Monseigneur a bien voulu donner la parole à un séminariste, élève de philosophie, qui devait, lui, complimenter Sa Grandeur au nom de ses maîtres et de ses condisciples, et en vers latins; cette bonne poésie, terminée par une gracieuse allusion aux *Fleurs d'Hyères*, a plu comme hommage au vénéré chef du diocèse, et comme preuve nouvelle de la fidélité de nos étudiants ecclésiastiques aux traditions littéraires qui honorent le clergé.

D'autres réceptions ont suivi celle du Chapitre : MM. les membres de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, le Petit-Séminaire de Saint-Cheron, et des députations d'autres établissements se sont successivement présentées à Monseigneur qui a fait à tous le même accueil aimable, donnant à tous pour gage de ses souhaits personnels, sa bénédiction.

Paroles adressées par M. le chanoine Pouclée à Monseigneur.

Monseigneur,

L'année qui s'achève a été, pour Votre Grandeur, une année d'épreuves et de souffrances. Frappé tout d'un coup, vous avez cru voir la mort elle-même approcher. Déjà vous aviez fait votre sacrifice. Dieu ne l'a pas accepté. Nous l'en remercions; mais pour des raisons dont il n'a pas à nous rendre compte, Il

vous a laissé l'épreuve de la maladie, d'un mal opiniâtre et latent, dont l'effet est d'entraver votre zèle. En sorte que vous avez souffert non-seulement en votre corps, mais aussi dans votre âme; et ces dernières souffrances ont été pour vous beaucoup plus grandes et plus amères que les autres, à cause de l'intérêt que vous portez à votre troupeau.

Nous l'avons compris, Monseigneur, et nous avons pris nous-mêmes une part bien sensible à cette épreuve. Il n'y a, dit saint Bernard, que les gens sans cœur qui ne comprennent pas ces choses, ou qui les comprenant demeurent insensibles. Il n'en est pas ainsi de vous, Monseigneur, il n'en est pas ainsi de votre clergé, de vos diocésains; vous n'avez pas connu cette indifférence et nous ne la connaissons pas non plus. C'est pourquoi nous pouvons dire, en modifiant un peu le texte du saint docteur. « *Id longe fuit a visceribus Patris, id longe fuit a cordibus nostris.* » Oui, Monseigneur, nous avons bien sincèrement compati. Nous avons encore éprouvé d'autres sentiments.

Témoins des efforts que vous avez faits pour surmonter la violence du mal, au risque de l'aggraver, et soutenir l'honneur de l'Eglise et du sacerdoce, en quelques circonstances mémorables, nous avons applaudi de grand cœur.

Nous n'étions pas alors sans inquiétude, assurément, mais, d'autre part, nous étions fiers; nous étions fiers de notre évêque et nous l'avons admiré de l'admiration la plus sympathique, quand, à l'occasion d'un grand crime et d'un grand deuil, ou de la visite solennelle du premier magistrat de la France en notre Beauce, il a fait entendre un langage si digne, si mesuré, si catholique et si patriotique, un langage qui l'a fait grandir dans l'estime et l'opinion de tous, et qui lui a mérité la reconnaissance et les félicitations d'un grand nombre de bons chrétiens et de bons français, tant de son diocèse que d'ailleurs.

Il y a plus, il y a mieux encore en nos souvenirs de cette année; vous avez imité le bon pasteur qui ne craint pas d'exposer sa vie pour ses brebis.

Le R. P. Chaignon, de pieuse et sainte mémoire, nous disait un jour, en nous prêchant ici la retraite ecclésiastique, qu'un saint prêtre et bon pasteur, enchaîné lui-même et cloué par la maladie sur un lit de douleur, ayant appris qu'un de ses paroissiens, plus malade encore et sur le point de rendre son âme à Dieu, le réclamait, se fit mettre sur un bracard, se fit porter

près du grabat de ce pauvre mourant, et lui administra ainsi les derniers sacrements, en lui rappelant, pour le rassurer à ce dernier moment, ces paroles du saint roi David : *cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies*. Vous avez fait, Monseigneur, quelque chose d'approchant. Je n'entre pas dans les détails, ils sont dans toutes les mémoires, et je conclus en trois mots : Nous avons compati, nous avons admiré, maintenant nous prions, nous demandons à Dieu, dans l'intérêt de sa gloire et du salut des âmes, le parfait rétablissement de votre santé. C'est aujourd'hui l'objet de nos premiers vœux.

— Voici maintenant, en substance, la réponse de Monseigneur :

Bien cher et vénéré Monsieur le Doyen,

Vous avez *compati* à votre évêque malade, et c'était votre cœur; et les pauvres malades ont en effet bien besoin de compassion. Vous avez *applaudi*, et c'était plus encore votre cœur; car quant à moi, j'ai fait, dans les circonstances que vous avez bien voulu rappeler, mon simple devoir... L'Église avait le droit et le devoir de paraître dans ces fêtes patriotiques; elle y avait la parole; j'ai tenu à être là, et à parler, et à montrer à tous que le clergé aussi et surtout aime le pays et que son cœur bat avec celui de la France. Enfin vous avez *prié*, et là surtout j'ai reconnu votre cœur; vos cœurs, Messieurs. Ce sont peut-être vos prières qui m'ont rendu la vie. Veuillez me les continuer, car si je vais, grâce à Dieu, vraiment mieux, je ne puis dire encore que je vais bien... Que du moins ce reste de vie tel quel soit entièrement consacré à Dieu et aux âmes, *impendam, et superimpendar ipse*. La vie ne vaut que par l'emploi que l'on en fait.

J'aime, Messieurs, les circonstances qui nous rapprochent. Le jour de l'an, même quand il s'y mêlerait quelque chose de convenu et d'officiel, en est une toute naturelle. Vous savez comment m'apparaît un diocèse. J'ai coutume ici d'user d'une expression qui rend bien ma pensée ; je dis la famille diocésaine. Et tenez, tel était bien le spectacle que nous avions ces jours-ci à Paris : sans parler de cette nombreuse couronne d'évêques, ce vaste groupement de prêtres et de fidèles, trois diocèses pour ainsi dire, autour de ce vénéré cardinal, et tous

les cœurs se rencontrant dans le même sentiment de respect et d'affection...

Cette union, Messieurs, n'est pas seulement la raison et la justice; c'est aussi la douceur et la joie, c'est la force et c'est l'honneur. Tel est l'esprit catholique : Les fidèles avec les prêtres, les prêtres avec les évêques, les évêques avec le Pape, telle est la hiérarchie, telle l'Église : *Castrorum, acies ordinata.*

Qu'il en soit toujours ainsi; Sachons résister aux souffles malsains qui passent aujourd'hui sur nous : souffles d'impiété, de révolte, de désunion, de licence, de critique intempérante autant que d'ordinaire incompétente; toutes choses mauvaises et exclusives de cette grande vertu catholique, le respect : résistons à tout cela; et nous serons inentamables...

Oui, et quelques nuages qu'il y ait à l'horizon, ce n'est pas une parole de découragement mais d'espérance, qu'au renouvellement de l'année je voudrais vous dire. Voyez donc, du côté de Rome, quel resplendissement! Quelle étonnante vigueur, quelle merveilleuse vieillesse, Dieu donne à ce grand Pape! Ne mettons pas nos lumières au-dessus des siennes, et suivons avec docilité les directions qu'il nous donne! Aussi bien, y a-t-il, dans le vaste empire du Christ, dans le monde entier, un point où n'atteigne pas son regard, où ne parvienne son action! Et de toutes ces questions contemporaines, si difficiles, si complexes, si redoutables, y en aura-t-il eu une seule que son génie n'aura illuminée! Ce sont là des germes féconds pour l'avenir...

Merci donc, Messieurs, de vos bons souhaits, auxquels répondent tous les miens; et puis, courage! et confiance!

LA SAINTE VIERGE ET LES MAGES.

Nous empruntons à saint Ephrem, si dévoué à la Mère de Dieu, l'entretien des Mages avec l'auguste Marie.

En voyant les trésors qu'ils déposaient aux pieds de l'Enfant Jésus, la Vierge sainte leur dit :

— Nobles seigneurs, à qui offrez-vous ces richesses? Qui vous a conduits des palais de l'aurore jusqu'à cette pauvre retraite? Pourquoi ces riches présents, qui n'appartiennent qu'aux rois, sont-ils mis par vous devant un enfant inconnu?

— O femme bénie, répondit Gaspard, cet enfant, votre fils,

est le Roi éternel, à qui tout pouvoir est donné sur la terre et dans les cieux.

— Eh ! quel roi, dit Marie, fut jamais réduit à naître dans une étable, à n'avoir qu'une crèche pour berceau ? Où sont le trône et le diadème de cet Enfant-Roi, et à quel signe avez-vous deviné sa grandeur ?

— Cet Enfant, votre fils, ô Vierge, répondit Balthazar, est l'Ancien des jours ; il a voulu apparaître dans le monde pauvre et petit, parce qu'il vient affranchir les opprimés et soulager toutes les misères ; mais les rois abaisseront leur sceptre devant lui et l'adoreront.

— Je reconnais, dit Marie, que la vérité sainte parle par vos lèvres. Mais comment ses mystères vous ont-ils été révélés dans l'extrême Orient ?

— Mère admirable, répondit Melchior, un astre nouveau, différent des étoiles qui éclairent les cieux, un astre qu'aucun regard humain n'avait aperçu encore, nous est apparu, et une voix nous a annoncé que notre Roi venait de naître. Nous avons obéi à cette voix et suivi l'astre qui nous marquait la route.

— Nobles étrangers, dit Marie, ne parlez ni de royauté ni de grandeur, Jérusalem gémit sous de cruels dominateurs ; si Hérode apprenait que le Roi promis vient de naître, il couperait de son glaive cette tendre tige avant qu'elle ait fleuri. Et moi, pauvre mère, comment défendrais-je ce saint dépôt que Dieu m'a confié ?

— Ne craignez pas, auguste Vierge, la fureur d'Hérode, répliqua Gaspard. Votre Fils est au-dessus des puissants de ce monde ; il fondera lui-même un empire éternel que les rois se feront gloire de servir.

— Sages étrangers, dit Marie, Dieu vous a dévoilé ses divins secrets. Soyez bénis, vous qu'il a éclairés de ses splendeurs. Un Ange, venu de la part du Seigneur, m'a annoncé à moi-même ce que vous venez de dire.

— Gloire au Très-Haut ! s'écria Melchior ; c'est le même Ange, sans doute, qui nous a parlé dans la nue. C'est lui qui dirigeait l'astre glorieux dont nous avons suivi la trace.

— Puisse le même Ange vous reconduire en paix aux lieux où vous servez le Seigneur ! répliqua Marie. Allez annoncer dans les contrées lointaines que la rosée du Ciel a fait éclore le fruit de la vie éternelle.

— Que la bénédiction du Tout-Puissant, attirée par vos saintes prières, nous accompagne dans notre retour ! dirent les Mages en se retirant ; et puisse un jour le Roi céleste, dont nous touchons le berceau, venir nous visiter !

On ajoute dans quelques légendes que la sainte Vierge promit aux saints Mages qu'au moins ils verraient avant de mourir un des envoyés de Jésus ; et, après la dispersion des apôtres, ces pieux souverains furent baptisés par saint Thomas.

(Extrait des *Légendes du Nouveau Testament*, par Collin de Plancy.)

LETTRE A M. LE DIRECTEUR DE LA VOIX DE N-D.

à l'occasion des souhaits de nouvel an, lus dans le numéro mensuel

MONSIEUR LE CHANOINE,

Permettez-moi, après vous avoir remercié des souhaits de nouvel an que nous apporte la *Voix de N.-D.*, de vous offrir ceux que je forme pour vous, cher Monsieur, pour l'œuvre des Clercs de Notre-Dame, et pour notre Semaine religieuse.

Votre numéro d'hier nous dit bien vos désirs, mais il ne parle pas des miens. Ce qui s'explique facilement. Je voudrais donc, si, au lieu de travailler la terre à la sueur de mon front, comme le fait un tout petit cultivateur, j'étais prêtre et prédicateur, je voudrais, dans toutes les paroisses de notre beau diocèse, exhorter *tous* les fidèles à lire et à propager notre Semaine religieuse. Je montrerais que, quand même la *Voix de Notre-Dame* ne serait pas aussi bien rédigée, aussi édifiante, aussi instructive qu'elle l'est en réalité, quand même elle ne serait pas le fidèle écho des bontés et de la maternelle tendresse de Notre-Dame pour tous ceux qui viennent la prier, le simple bon sens, aujourd'hui plus que jamais, fait un devoir à tout bon chrétien de placer *avant toute autre publication*, quelle qu'elle soit, la Semaine religieuse *de son diocèse*. Est-ce que nous ne devons pas nous intéresser à notre diocèse, à *notre paroisse* au moins autant que les membres de n'importe quelle société littéraire, industrielle, commerciale et surtout anticatholique, s'intéressent aux progrès, au développement de l'œuvre à laquelle ils sacrifient leur temps, leur fortune et parfois, hélas ! leur âme et leur éternité !

D'ailleurs, les Semaines religieuses ne sont-elles pas « une

» sorte de prédication domestique, répondant sans amertume
» et par la seule diffusion de la vérité aux mensonges par les-
» quels on essaie chaque jour d'égarer les populations peu
» éclairées, et de ravir à l'Église l'âme de ses enfants. »

Mais je m'arrête, car je m'aperçois que ma lettre tourne au sermon, et je n'oublie pas que, si j'ai grâce d'état pour cultiver la terre, je n'ai pas reçu mission de vous prêcher l'importance des Semaines religieuses, ce qui serait du reste parfaitement superflu.

Ce qui m'est permis, et ce dont je profite avec empressement, c'est de vous demander le secours de vos ferventes prières afin que, par l'intercession de Notre-Dame de Chartres, le divin Maître daigne bénir, avec mes récoltes, la terre de mon âme et lui faire produire du fruit. Cent pour un.

Votre bien respectueusement dévoué et reconnaissant.

Ertan de Faumeil

Khartesc, 30 décembre 1894.

FLORES MARTYRUM.

On pouvait croire que tout a été dit sur les *Enfants du Perche*. Les réclamations publiées en leur faveur d'un peu partout et depuis plusieurs années n'ont point encore amené les résultats que cette sainte campagne faisait espérer, elles ont du moins provoqué de part et d'autre une étude plus détaillée de la question. En rapprochant les observations recueillies par nos confrères et nos amis, nous avons eu la douleur de constater que la plaie de l'esclavage est plus profonde et plus étendue que nous-même pouvions le penser.

Quelque chose surtout nous semble plus effrayant que le mal pris en lui-même : c'est l'insouciance des petits voués à cette déplorable condition; comme l'esclave de l'antiquité, comme le noir de l'Afrique, ils sont indifférents à leur propre destinée, ils ne sentent point l'infériorité de leur condition, leur sort leur paraît nécessaire et ils s'y résignent, on ne les voit pas envier leurs compagnons qui, plus heureux, sont laissés à leurs jeux et fréquentent librement l'école et l'église. Et au prêtre qui les rencontre au coin du champ sur lequel paissent leurs quatre ou cinq vaches, et qui leur rappelle le catéchisme, la messe, la confession, ils ne savent que faire cette

réponse, le mot d'ordre de tout le Perche : « M. le Curé, il faut que les bêtes soient gardées. » De la part de ces déshérités, trompés par la coutume dont ils sont les victimes, il n'y a rien à attendre : ils peuvent demander respectueusement des permissions pour remplir leurs devoirs de chrétiens, ils ne peuvent rien exiger et, en cas de refus, ils n'ont qu'à courber l'échine sous le dur joug du maître.

Le prêtre sera-il plus heureux auprès des parents ? Hélas ! Il faut voir avec quelle incurie et quel égoïsme beaucoup abdiquent leurs droits et leurs devoirs, refusent à leur enfant les joies et les douceurs de la vie de famille ; ils sont comme fascinés par le maigre salaire qu'il leur rapportera après six et huit mois de labeurs continus et, pour n'en avoir pas l'embarras, ils le condamnent, dès sa première enfance, à vagabonder comme un orphelin, de ferme en ferme et de paroisse en paroisse.

Plus haut encore, nous rencontrons (et c'est là le principal obstacle) l'obstination de la majorité des fermiers. Sourds aux arguments, aux prières et aux saintes violences du zèle pastoral, ils ne veulent ni comprendre le bien fondé des réclamations, ni respecter les droits religieux et moraux de ces libres créatures de Dieu, ni atténuer en quoi que ce soit l'exploitation abusive de ces misérables.

Que des prêtres osent traiter publiquement et porter jusque dans la chaire cette question vitale pour nos contrées, une telle audace suffit pour leur attirer les haines et les colères. De ces emportements on ne peut rien dire, ni rien écrire, nos lecteurs eux-mêmes crieraient à la calomnie. Certains discutent la plaidoirie du curé qui se constitue le défenseur de ses plus humbles paroissiens. Leurs arguments doivent être enregistrés.

« Le fermier loue, nourrit et paie l'enfant, il a donc droit à tout son travail. Il ne l'a pas embauché pour l'envoyer à l'église. Les bestiaux ont besoin d'être gardés le dimanche comme les autres jours. — Le prêtre ne compred rien aux nécessités agricoles et il n'en veut rien comprendre, il attaque une coutume immémoriale, car ce que les maîtres d'aujourd'hui se permettent, les maîtres d'autrefois, plus religieux et plus réguliers aux offices, se le permettaient et personne n'y trouvait à redire. — De quel droit le curé s'occupe-t-il de ce qui

se passe au dehors de sa sacristie ? D'ou vient qu'il s'interpose entre les fermiers et les parents, et tient tant à mettre ses conditions dans le contrat de location ? De quelle autorité s'acharne-t-il à étudier la conduite de nos petits domestiques hors de l'Église, et surtout après la première communion ?

» Du reste, si tel prêtre soulève ici ces graves débats et formule des exigences insolites avant lui, là-bas, dans la paroisse voisine, tel autre bon prêtre n'a jamais soufflé mot d'une pareille affaire. Celui-ci comprend les intérêts du pauvre et les besoins du fermier ; dès que la saison le permet, on lui renvoie les enfants et il les accepte sans récrimination; pour les plus grands, à la Toussaint, à Noël, à Pâques, on veille à les lui adresser de bonne heure, non sans se gêner, afin qu'ils puissent, ces jours-là, faire leur communion, et toujours il les accepte avec son habituelle bonté. Le nôtre les refuse parce que trois mois de suite ils ont manqué à la messe du dimanche. N'est-ce pas là une pitié impitoyable ?

» Et puis, ces prétendus avocats du Perche n'agissent que de leur propre initiative, sans mandat : jamais ils n'ont pu nous présenter un mot, une lettre de leurs supérieurs hiérarchiques autorisant leur importune campagne. Ce silence prouve ou qu'on ignore ou qu'on regrette en haut lieu cette agitation nuisible aux paroisses et désastreuse pour la religion.

» Enfin, si l'on nous pousse à l'extrémité, nous aurons toujours la ressource d'embaucher des enfants des communes étrangères. Avec ceux-là, peut-être aurons-nous la paix ! »

Et ce que l'on dit, on le fait ; et peu à peu nous voyons nos petits paroissiens émigrer loin de leur église et de leur foyer et laisser place dans nos fermes à des étrangers que nous ne connaissons plus.

Ce n'est pas le moment de réfuter les objections citées plus haut, et il ne nous appartient pas de justifier les prêtres qui s'emploient à l'affranchissement des enfants pauvres du Perche. Du reste ils n'ont nul besoin de justification. Leur droit, ils le trouvent dans leur charge pastorale, dans leur amour des âmes, dans les commandements de Dieu et dans les règlements diocésains. S'il était nécessaire, on ne pourrait que les encourager dans leur difficile entreprise qui, fatalement, devait aboutir à une crise plus ou moins aiguë où les intérêts maté-

riels sont en lutte avec les intérêts spirituels. Crise temporaire que le zèle, la prudence, le bon sens et la bonne volonté sauront calmer à la satisfaction de tous et pour le bonheur de nos petits esclaves.

Je m'arrête sur cette espérance et, de cette Revue, au début de la nouvelle année, j'envoie mes vœux d'affectueuse commisération à tous les *Innocents* qui, dans le Perche et ailleurs, végètent misérablement au fond des fermes, des usines et des écoles, avec le souhait que cette année soit pour eux, à la lettre, une année de grâce, de liberté et de salut.

31 décembre 1894.

D. G.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Fêtes des Saints Innocents. — La solennité des Saints Innocents, à Chartres, ne réserve pas tous ses charmes pour la Maîtrise de la cathédrale, dont elle est la fête patronale ; elle en a aussi pour un public nombreux, à la piste de toutes les jouissances religieuses. La messe et les vêpres chantées par les enfants de chœur, devant le Chapitre, n'avaient pas beaucoup de témoins, en dehors des chanoines et des clercs ; mais la cérémonie du soir, à la Crypte, s'est accomplie en présence de très nombreux fidèles.

Le prédicateur était un ancien élève de la Maîtrise, qui n'a point oublié les premières affections de sa jeunesse en livrant son cœur au zèle apostolique en pays infidèle. Après ses années de travaux et de courses dans l'Orient, il revint comme Directeur au séminaire des Missions étrangères, à Paris, et nous l'avons retrouvé, toujours chartrain de cœur, toujours pénétré de l'esprit de famille, parmi les clercs de Notre-Dame. Le P. Barillon s'est inspiré de ces sentiments dans son discours — 1° Que doivent les clercs de Notre-Dame de Chartres à leur vocation, privilège dont les honore le Seigneur, cause de grandes grâces, gage d'un sacerdoce encore lointain mais qui sera béni ? — 2° que doivent les fidèles à cette œuvre des Clercs qui leur apporte l'édification, rehausse l'éclat de leurs fêtes, et leur promet la continuation d'une série de prêtres glorifiant Dieu et sanctifiant les âmes ? — Le P. Barillon a répondu à ces deux questions qu'il se posait devant un auditoire sympathique. Ce fut le thème de son allocution éloquente et certainement bien comprise.

Les chants qui suivirent pour le salut solennel nous ont paru très goûtés; ils devaient l'être, soit à cause des voix d'enfants de chœur, soit à cause des instruments accompagnateurs ; à l'orga-

niste de la Maîtrise s'étaient joints volontiers, et nous les en remercions, deux autres artistes habiles et bien connus à Chartres ; le violon de M. Allais et le saxophone de M. Desgorces sont et seront entendus avec plaisir au milieu de nos exécutants de bonne musique religieuse.

L'antiesclavagisme. — Il y a déjà plusieurs années que S. E. le cardinal Lavigerie a quitté ce monde pour aller recevoir de Dieu la récompense de ses grandes vertus et de ses grands travaux. Parmi les œuvres qui ont marqué sa vie d'une gloire exceptionnelle est sa vaste et laborieuse entreprise concernant l'abolition de l'esclavage. Ce qu'il a commencé, avec tant d'efforts, d'autres le continuent après lui ; maintenant la chrétienté tout entière a pris à cœur la cause de l'antiesclavagisme, dont le succès réclame d'énormes subsides. Cette œuvre sera l'objet des quêtes de dimanche dans les églises du diocèse de Chartres.

A la Visitation. — Les premiers vendredis du mois sont toujours l'occasion d'une pieuse solennité à la chapelle de la Visitation de Chartres. — La dévotion des Filles de Ste Chantal au Sacré-Cœur, les affiliations à la Confrérie de ce nom établie depuis environ cinquante ans dans la chapelle du monastère, expliquent le concours habituel des fidèles en ce lieu saint et en pareil jour. — Au premier vendredi de la présente année 1895, une circonstance spéciale ajoutait une cérémonie de plus à celles de chaque mois. Après l'excellent sermon du P. Lombard, mariste, et le salut présidé par M. le chanoine Dancret, archiprêtre de la cathédrale, a eu lieu la bénédiction d'une statue de Notre-Dame du Saint Rosaire.

Mission à Cloyes. — M. le Curé-doyen de cette paroisse nous écrit :

Monsieur le Directeur,

La mission paroissiale de Cloyes a été prêchée pendant l'Avent par le R. P. Jutteau, prieur des dominicains du couvent de Dijon, et par un autre dominicain de la même résidence, le R. P. Vages. Cloyes était vraiment favorisé ; aussi la personne si sympathique du R. P. Jutteau en même temps que son éloquence vibrante et tout apostolique n'ont pas tardé à gagner les paroissiens de Cloyes, attirés également par la parole élevée et au cachet si original du R. P. Vages. La mission et les missionnaires devinrent vite populaires et, pendant les dernières semaines surtout, l'assistance était considérable chaque soir autour de la chaire.

La distribution des Crucifix donna lieu à une cérémonie speciale qui mérite d'être signalée entre toutes. C'était le 4e dimanche de l'Avent au soir : l'on vit un défilé majestueux de 50 hommes et de 300 femmes, tous chefs de familles, venant recevoir des mains du

missionnaire, et baiser respectueusement ces beaux crucifix, donnés par l'œuvre des Campagnes, qui furent emportés comme un trésor dans chaque habitation de la paroise.

Une réunion spéciale pour les hommes en a amené trois cents.

Vu les difficultés spéciales de nos petites villes, on peut dire que cette mission a été excellente et consolante. Le retour aux pratiques religieuses de plus de cinquante personnes, parmi lesquelles une douzaine d'hommes, a récompensé le zèle des missionnaires et réjoui le cœur du Curé.

En somme et à différents points de vue, la mission a fait grand bien : dans quelle mesure ? Dieu le sait : mais je crois que cette mesure est grande. Bien des semences de conversion ont été jetées, qui, mûries tôt ou tard, donneront leur moisson. Cloyes n'a pas dit adieu à ses missionnaires, mais au revoir.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux et bien dévoués.

Louis TILLARD.

MISSION D'UNVERRE.

On nous écrit :

La paroisse d'Unverre vient d'avoir le bonheur de jouir des exercices d'une mission qui a commencé le premier dimanche de l'Avent pour se terminer le jour de Noël.

Cette réunion a été prêchée par deux religieux de la Compagnie de Jésus, le Père Charpentier et le Père Legall, de la résidence de Laval.

L'appréhension était grande au début de ces exercices, vu la saison avancée, la distance de nos hameaux disséminés jusqu'à 10 kilomètres du clocher, vu aussi l'indifférence religieuse de nos populations.

Mais la Providence, toujours bonne et maternelle, se chargea de dissiper tout d'abord ces craintes trop humaines. Elle nous envoya un temps vraiment exceptionnel pour la saison, et elle mit au cœur des habitants, même les plus éloignés, le désir de jouir et de profiter de ces pieux exercices.

Il est vrai qu'ils offraient des attraits puissants : chants, décorations, illumination intérieure et extérieure, voire même des feux de Bengale à certains jours, rien n'avait été négligé par des âmes généreuses et dévouées pour qui procurer la gloire de Dieu est le plus pressant des devoirs comme la plus douce des satisfactions.

Par une habile stratégie, nos vaillants missionnaires, qui ont tenu à visiter toute la paroisse, avaient partagé les trois semaines de la mission en trois séries d'instructions, destinées, la première, aux enfants des écoles, la deuxième, aux jeunes filles, la troisième, aux mères de famille et maîtresses de maison.

Chacune de ces séries d'auditeurs eut sa retraite particulière qui durait la semaine entière, et se clôturait le dimanche aux vêpres par une consécration spéciale.

La fête des enfants fut très touchante. Ils étaient là les 150 à 160 enfants des écoles qui avaient suivi les instructions de la semaine, et près d'eux, amenés par leurs mamans, leurs petits frères et leurs petites sœurs ; en tout près de 300 enfants. Ils faisaient plaisir à voir, avec leur visage radieux, les petits garçons portant sur leur poitrine l'image du Sacré-Cœur et le crucifix de la mission ; les petites filles ayant à leur cou la médaille de l'Immaculée Conception. Presque tous tenaient à la main une couronne de fleurs que la maman ou le papa avait tressée à la veillée, et ils l'offraient à la Sainte Vierge, la jetant au pied de la statue, en chantant ce refrain qui arrachait des larmes de tous les yeux :

Bonne Marie
Je te confie
Mon cœur ici-bas !
Tiens ma couronne,
Je te la donne,
Au ciel, n'est-ce pas ?
Tu me la rendras. (*bis*).

Le dimanche suivant, ce fut le tour des jeunes filles, et après une semaine d'instructions qu'elles écoutèrent avec bonheur, 70 jeunes filles vinrent se mettre sous la protection de la Reine du Ciel, par une touchante consécration que l'une d'entre elles, au nom de toutes, prononça d'une voix émue.

La troisième semaine vit les mères de famille en assez grand nombre écouter chaque matin, après la messe, l'instruction spéciale qui leur était adressée et chanter les cantiques de leur jeunesse.

Indépendamment de ces exercices particuliers du matin, chaque soir à sept heures, la cloche appelait les fidèles à l'instruction générale.

Quelle heureuse surprise et quelle consolation de voir les bancs se garnir dès le premier jour ! Qu'il était beau et édifiant le spectacle de ces hommes et jeunes gens recueillis, agenouillés dans une même prière, écoutant religieusement l'ardente et sympathique parole du missionnaire, et chantant avec cœur ces cantiques populaires imprimés à leur intention :

Nous voulons Dieu, Vierge Marie...
Je n'ai qu'une âme — Qu'il faut sauver...
Catholiques et Français toujours !

L'assistance, toujours d'un chiffre très respectable, devenait une véritable foule le vendredi qui était comme la clôture des instructions de la semaine. Ce jour là c'était grande fête ; les cloches sonnaient joyeusement, l'église était splendidement illuminée ; un trône élevé et tout étincelant de lumières et de fleurs portait la statue du Sacré-Cœur ou celle de la Très Sainte Vierge, ou les reliques de la vraie Croix.

Tous ceux qui les ont entendus, se souviendront de ces protestations de fidélité à N.-S., de ces serments d'amour à la Sainte Vierge, suggérés par le Prédicateur, et repétés par l'assemblée tout entière après l'exposition des principaux devoirs de la vie chrétienne ou l'énumération de nos différents besoins.

Mais la plus belle de ces cérémonies fut sans contredit l'adoration de la croix au dernier vendredi. Plus de 600 personnes

étaient là réunies des coins les plus éloignés de la paroisse, et après un simple mais saisissant sermon sur l'Enfer, vinrent baiser pieusement la croix par laquelle Jésus-Christ nous a rachetés.

Les défunts de la paroisse ne furent pas oubliés, ils eurent aussi leur pieuse et touchante cérémonie.

Le dernier dimanche, ce fut la Sainte Eucharistie qui reçut les hommages de la journée, dans une exposition solennelle, depuis la grand'messe jusqu'au soir 5 heures. Une belle procession la termina. Les hommes seuls, un cierge à la main, escortaient le T. S. Sacrement aux trois autels de l'Eglise. A chacune de ces stations, une amende honorable était adressée à Notre-Seigneur pour réparer les omissions et les fautes commises contre le triple devoir du chrétien : la prière de chaque jour, la sanctification du Dimanche et la Communion pascale.

Mais tout finit sur terre, et la fête de Noël devait voir la clôture de ces saints exercices. A la messe de minuit les fidèles se trouvèrent réunis dans une nombreuse et fervente communion; le soir eut lieu la distribution générale des crucifix, don de l'Œuvre des Campagnes.

Plus de 300 christs furent distribués, reçus avec reconnaissance, et maintenant, suspendus dans les maisons à la place d'honneur, ils rappelleront les grâces et les résolutions de ces beaux jours.

De cette mission, quels sont les résultats, quels en seront les fruits ? Dieu seul le sait; Dieu seul pourrait le dire. Mais ce que nous savons, ce que nous pouvons affirmer, c'est que la population tout entière a été remuée; une atmosphère chrétienne l'a enveloppée, l'a imprégnée pendant ces semaines. Il n'est pas une famille qui n'ait reçu, avec la visite des missionnaires, un appel de la grâce; la grande majorité y a répondu en se rendant à nos exercices journaliers. Et indépendamment des retours qu'il nous a été donné de constater, des promesses qui nous ont été faites, les âmes chrétiennes ont été réjouies dans leur foi, raffermies dans leurs pratiques religieuses; beaucoup d'autres ont entendu des vérités qu'elles avaient oubliées, et toutes ont eu sous leurs yeux le beau et fortifiant spectacle des grandeurs de la Religion qui sont comme un avant-goût des joies et des splendeurs du Ciel.

Aussi, malgré les soucis, les peines, les fatigues inséparables d'une telle œuvre, le Curé, qui a eu le bonheur de la voir s'accomplir dans sa paroisse, ne peut que s'en féliciter et remercier Dieu de cette faveur. A l'exemple de Saint Jean il ne dit que ce qu'il a vu, et il le dit pour rendre gloire à Dieu et contribuer, autant qu'il le peut, à dissiper chez ses confrères des craintes et des hésitations qu'il avait partagées lui-même.

Al. Kermaïdic,
Curé d'Unverre.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.




SAMEDI 12 JANVIER 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE JANVIER)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).







J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger
Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.
Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Le Dimanche 13 janvier, 1er dimanche après l'Epiphanie, octave de la fête, *double*. A 7 h., messe à Saint-Piat, pour les jeunes filles de la Persévérance. — A 9 h., messe de paroisse; à 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Le lundi 14, messe à 6 h., à la chapelle Sainte-Madeleine (Crypte), pour les Tertiaires de Saint-François.

— Le mercredi, 16, à l'office capitulaire, messe de *Requiem* pour les bienfaiteurs de l'Église.

— Le jeudi, 17, à 4 h. 1/2, Adoration réparatrice.

— Le samedi 19, à 4 h., salut à l'autel du Saint-Cœur de Marie.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 13 janvier, octave de l'Epiphanie, les offices aux heures ordinaires.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 13 janvier, octave de l'Epiphanie, les offices aux heures ordinaires. Après les vêpres, Catéchisme de persévérance.

BIBLIOGRAPHIE

Le Plain-Chant, histoire et théorie par l'abbé Soullier D. C. D. J. — 1 vol. petit in-8° de VII-330 pages. — Tournai (Belgique), Desclée, Lefebvre et Cie, éditeurs Pontificaux. — Prix: broché, 3 fr. 50.

La bonne interprétation du plain-chant n'est pas possible, dit le P. Soullier dans son Introduction, « si l'on ne possède pas quelques connaissances d'histoire et de théorie qui puissent mettre sur la voie d'une bonne exécution. Faute de ces données, on habille le plain-chant à la moderne, et il déplait : ce n'est pas sa faute ! »

L'ouvrage du P. Soullier a précisément pour but de donner ces renseignements nécessaires, et il y réussit !

Ce n'est point une compilation plus ou moins indigeste, à la portée seulement des plus robustes appétits intellectuels; c'est une œuvre d'un goût cultivé et sûr, mais respectueux du goût d'autrui, d'une doctrine solide, mais se mettant à la portée des esprits les moins capables d'une longue attention. Il fallait cependant quelque chose pour les spécialistes; le P. leur a réservé plusieurs chapitres.

La Quinzaine. — Sommaire du 1er janvier : Lettres inédites, Maurice de Guérin; La baronne de Vaux et Lamennais, P. B. des Valades; Armand de Châteaubriand, comte de Contades; Taureaux et toréadors, E. Beurlier; Bêtes et Gens de Lettres, George Docquois; Fable, Villefranche; La question Malgache, chevalier Mac-Swiney; Lettres d'Allemagne et de Grèce; Bibliographie; un morceau de piano et une mélodie.

Abonnements : France, Un an, 24 francs; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 8 fr.; — Étranger (Union postale) : Un an : 28 fr.; Six mois, 16 fr.; Trois mois, 9 fr. — Abonnement spécial d'un an, pour le Clergé, l'Université et les Instituts catholiques . 20 fr. — *Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.* — (Paris, 62, rue de Miromesnil).

SOMMAIRE

SAINT ANTOINE DE PADOUE ET L'ENFANT JÉSUS

Dans la plupart de ses statues et de ses images, saint Antoine de Padoue est représenté tenant en ses bras l'Enfant Jésus. Le temps consacré à la sainte Enfance de Jésus, nous a paru propice pour expliquer à nos lecteurs le miracle auquel se rapporte cet usage des artistes.

Pendant que saint Antoine de Padoue parcourait la France, semant à chacun de ses pas de nouveaux prodiges, convertissant les pécheurs, confondant les hérétiques, enflammant tous les cœurs, répandant partout la lumière et l'amour, il reçut un jour l'hospitalité dans une pieuse famille d'une ville qu'il évangélisait (plusieurs historiens désignent la ville de Limoges). Son hôte choisit pour lui la chambre la plus séparée et la plus tranquille afin que rien ne pût troubler ses contemplations : *Ut quietus contemplationis studio vacaret.* Or qu'arriva-t-il? Pendant que le saint apôtre, dans sa chambre, se croyait aussi loin des mortels que lorsqu'il priait dans ses grottes profondes, il se mit à pousser des gémissements ineffables et adressait à Marie la prière qui ouvrait toujours les cieux et faisait descendre dans ses bras le divin Enfant, il s'écria : O glorieuse Reine ! *O gloriosa Domina* ! oh ! apportez-moi ce divin Enfant. O divin Enfant, venez, venez ! »

Pendant qu'il parlait ainsi, son hôte, qu'il croyait depuis longtemps endormi, mais qui veillait encore, s'approche de la chambre. O merveille ! D'une petite fenêtre qui dominait la porte, il voit sortir des rayons de lumière. Etonné, il s'avance sans bruit, et par la petite fenêtre, il voit dans la chambre, au milieu des clartés célestes et environné d'anges, saint Antoine tenant dans ses bras un enfant ravissant. Et le saint tantôt le

contemplait avec ravissement, tantôt le pressait sur son cœur et tantôt le couvrait de ses caresses.

L'hôte, ravi lui-même, ne pouvait contenir la joie qui inondait son âme ; il se retira cependant sans bruit. Mais le saint, averti par le divin Enfant, à la fin de son extase, l'appelle et lui fait promettre, de la part de Dieu, de ne jamais, pendant sa vie, révéler ce secret à personne. L'hôte fut fidèle à son serment, et l'historien ajoute : « Mais à peine apprit-il la mort du Père très saint, qu'il s'empressa, en poussant des cris de joie et en versant des larmes, de révéler le grand miracle. »

On peut dire de ce grand saint :

« Le divin Enfant était son livre ! le divin Enfant était son maître ! le divin Enfant était son éloquence, sa joie, son bonheur et sa vie ! »

LA CROIX D'HONNEUR DE SŒUR ÉLISE. — Deux autres sœurs décorées.

Parmi les nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur figure une religieuse de notre pays chartrain.

Mlle Brière (Henriette-Elise), en religion Sœur Elise, supérieure de la Léproserie de la Désirade (Guadeloupe), est une religieuse de la *Communauté de Saint-Paul de Chartres*. Elle est native de Serville, au canton d'Anet.

Depuis 47 ans, elle est au service de la France dans les Colonies, et depuis 36 ans au service des lépreux.

En 1866, lorsque le choléra désola la Guadeloupe, Sœur Elise conquit une médaille d'or dans des circonstances particulièrement dramatiques. L'épidémie, qui avait jusque-là respecté la Désirade, se déclara tout à coup dans un petit village situé entre la Léproserie et le Bourg. La municipalité affolée fit immédiatement consigner ce village, si bien que les malheureux habitants contaminés se trouvèrent réduits aux dernières extrémités, sans médecin, sans remèdes ni secours d'aucune sorte. Eperdus, jetant des cris de désespoir, ils arrivaient aux murailles du Bourg et de la Léproserie pour tâcher d'implorer la pitié. Mais en vain.

Sœur Elise, émue jusqu'aux larmes, tint conseil avec ses sœurs, Sœur saint Jean-Baptiste et Sœur Philippe, et conclut qu'elle risquerait tout pour aller au secours de ces malheureux.

Elle quitta donc un matin la Léproserie, en ayant soin de prendre une direction opposée, afin de tromper son personnel effrayé. Après avoir gravi un morne très élevé, elle redescendit, contourna la montagne et atteignit à grands efforts le pays infecté... Quand les habitants aperçurent ces chères cornettes blanches qui arrivaient de loin, ils se mirent à lever les mains et à pleurer d'attendrissement.

Sœur Elise trouva d'abord une négresse accroupie sous un arbre et mourant de faim. Elle venait de porter sur son dos jusqu'au rivage le cadavre de sa mère qu'elle avait inhumé dans le sable. Les Sœurs tirant les provisions qu'elles avaient apportées, restaurèrent d'abord cette pauvre fille et l'emmenèrent avec elles pour explorer les maisons empestées. Dans une importante manufacture de tafia, sur dix-sept personnes treize étaient mortes en 48 heures.

Dans une case, un petit enfant de quatre ans à peine restait seul vivant sur les cadavres de toute sa famille.

Les deux Sœurs regagnèrent alors la Léproserie et racontèrent à leurs lépreux l'horrible misère dont elles venaient d'être témoins. Emus à leur tour, les lépreux décidèrent d'accompagner leurs héroïques hospitalières et de se priver de leur ration pour donner du pain aux malheureux cholériques. Les jours suivants, les deux Sœurs, escortées de leurs lépreux les plus valides qui portaient de grands paniers remplis de provisions de toute sorte, revinrent au foyer de la contagion. Là, il fallut organiser le sauvetage. A défaut de toute autorité municipale, médicale et même religieuse, le curé du Bourg étant consigné comme les autres, Sœur Elise choisit la partie du village qui était la plus saine et y fit conduire tous ceux qui vivaient encore. Puis ayant fait porter tous les cadavres dans les quartiers les plus infectés, et n'ayant aucun moyen de creuser assez vite dans ce sol volcanique des fosses suffisantes pour inhumer les corps en putréfaction, elle fit mettre le feu dans ces cases empoisonnées. Le lendemain de cet incendie les habitants prièrent Sœur Elise d'achever cette crémation improvisée, l'air ayant besoin d'être purifié. La religieuse fit alors entasser du bois et des brousses et fit consumer tous ces restes pestilentiels.

Cependant le choléra (malgré le cordon sanitaire) avait gagné le Bourg et le maire lui-même était mort. Le nouveau

maire bravant alors la consigne, dit à ses administrés : Je ne vous dis pas : Allez au secours des cholériques, mais je vous dis : Allons ! Il partit en effet, mais pour constater que la besogne était aux trois quarts terminée grâce au courage surhumain d'une simple religieuse.

A la suite du fléau, une commission, composée d'un commandant de gendarmerie, d'un médecin de marine et d'un employé de la Direction, vint examiner les faits... Un blâme fut infligé aux autorités municipales, et Sœur Elise reçut une médaille d'or.

Sœur Elise rentra modestement dans sa Léproserie, et pendant 28 ans elle continua sa vie de séquestre volontaire avec ses lépreux sans qu'on n'entendit plus parler d'elle. Ces années dernières enfin, la population de la Désirade se souvint qu'au pays de France on accordait des croix d'honneur au mérite; on pétitionna donc en faveur de la religieuse de St Paul qui, depuis un demi-siècle bientôt, était la servante de toutes les misères au pays de la lèpre et de la fièvre jaune. En 1894, une seconde pétition fut de nouveau adressée au gouvernement. Enfin Sœur Elise ajoute aujourd'hui à la médaille d'or de 1866 la croix de chevalier de la Légion d'honneur de 1895.

— Nous apprenons au dernier moment que Sœur Gertrude et Sœur Mathilde, de la Communauté de Saint Paul de Chartres, employées comme hospitalières aux ambulances du Tonkin , viennent d'être décorées de l'ordre du Dragon d'Annam.

LE PROCÈS DE BÉATIFICATION DE CHARLES DE BLOIS.

A la mort de Charles de Blois (diocésain de Chartres) sur le champ de bataille d'Auray, le cri public donna le nom de saint au vaincu. Cinq ans seulement après sa mort, le bienheureux Urbain V, en 1369, publia une Bulle pour ordonner l'instruction du procès de canonisation. L'Église allait juger les vertus et non les talents de celui qui, ayant reçu le duché par son mariage, n'avait pu le garder, malgré sa vaillance, contre les attaques de son compétiteur Jean de Montfort.

Les historiens peuvent se partager entre les deux partis. Les uns soutiendront que Charles de Blois représentait la

cause de l'influence française et de l'assimilation de la Bretagne aux provinces vassales du royaume, et lui préféreront la cause de l'indépendance celtique et de l'autonomie bretonne, représentée, disent-ils, par Jean de Montfort. D'autres ne verront, dans cette guerre, qu'une lutte entre la France et l'Angleterre, et y trouveront une raison nouvelle de promouvoir cette cause glorieuse de Charles de Blois, qui se rallie si étroitement au développement de la grande patrie.

L'Église se place au-dessus de ces questions humaines et ne cherche aujourd'hui qu'une chose : un modèle à présenter aux hommes qui sont absorbés par les fonctions publiques et y oublient trop souvent la grande affaire de leur salut, un saint à offrir à la vénération des fidèles, un protecteur spécial et nouveau à donner à la Bretagne et à la France.

Les hommes voulurent s'en mêler et y glisser leurs vues étroites et temporelles. Le duc Jean de Montfort et son allié le roi d'Angleterre, protestèrent énergiquement contre le procès. Ils avaient peur, en laissant Charles de Blois monter sur les autels, de passer, aux yeux de leur peuple, pour les meurtriers d'un saint.

Malgré la Bulle de Grégoire XI, malgré le procès de canonisation achevé en 1371, et qui, ouvert en Consistoire, à Avignon, en 1372, prouva manifestement la sainteté et les miracles du serviteur de Dieu, la cause resta pendante au moment même où elle semblait terminée.

Déjà Urbain V, le 13 septembre 1368, avait ordonné, par un Bref, aux Évêques de Bretagne, d'interdire aux prédicateurs de représenter Charles de Blois comme mort pour la justice, martyr et saint. Ce Bref, d'ailleurs, purement local, n'arrêta pas les inquiétudes du duc de Bretagne et du roi d'Angleterre. Ils n'eurent de repos qu'après avoir obtenu la cessation complète du procès.

Cette cause semblait si bien enterrée que Benoît XIV, dans son ouvrage *De Servorum Dei Beatificatione et Canonizatione* (liv. II, ch. VII), mit le vénérable Charles de Blois au nombre des personnages dont le culte a été interdit par le Saint-Siège oubliant les trois Bulles laudatives d'Urbain V et de Grégoire XI, publiées peu de temps après ce Bref.

Un prêtre zélé pour le relèvement des gloires religieuses de son diocèse, M. Porcher, chanoine de Blois, a entrepris,

au nom de son Evêque, d'introduire devant la Congrégation des Rites, un procès de reconnaissance du culte rendu à Charles de Blois. Nommé *postulateur* de la cause, il en a obtenu la reprise, et a fait, dans les archives du Vatican et dans nos archives nationales, de patientes recherches qui verront sans doute le jour avant longtemps et éclaireront une époque agitée et importante de notre histoire de Bretagne. Puis il a entrepris à Blois le procès demandé par Rome. Enfin il a été à Saint-Brieuc continuer cette même enquête, sous la forme d'un nouveau procès, parce que la cause dont il est le postulateur appartient aussi à ce diocèse.

La *Semaine religieuse de Saint-Brieuc*, à qui nous empruntons ces détails, annonce que Mgr l'Evêque, heureux de travailler à la gloire de son diocèse, a voulu concourir à la glorification de ce grand de la terre qui, en perdant sa couronne terrestre, sut gagner une si belle couronne au ciel. Sa Grandeur a constitué un tribunal chargé d'instruire à Saint-Brieuc, le procès du Vénérable serviteur de Dieu.

LES FÊTES DU 6me CENTENAIRE DE LA TRANSLATION DE LA SAINTE MAISON DE NAZARETH A LORETTE.

On a écrit à la *Semaine de Cambrai* une lettre qui doit intéresser aussi tout spécialement les Chartrains, à cause de l'affiliation de leur église de N.-D. de Sous-Terre à celle de Lorette.

— « Avec bien de la joie, nous avons accueilli votre pieux désir d'en connaître quelque chose; c'est un si grand bonheur de parler de Marie.

» La veille de l'Immaculée-Conception, la pluie ne cessa de tomber toute la journée, et le lendemain, 8 décembre, un brouillard épais enveloppait la cité de Marie; la mer Adriatique hurlait, furieuse, sous la bourrasque. On eût dit que toutes les puissances de l'enfer et de l'air étaient déchaînées pour empêcher qu'un rayon de soleil vînt réjouir la fête. Mais la Vierge Immaculée triompha des éléments. Juste au moment des vêpres, le temps se remit au beau, à la grande joie de tous. Les foules étaient énormes.

» Le lendemain dimanche, 9 décembre, onze évêques étaient présents à la messe pontificale. Mais ce fut surtout pour les

premières vêpres de la Translation que les cérémonies furent imposantes. Un peu avant trois heures, une magnifique procession partait de l'Evêché, traversant toute la place de la Madone, au milieu d'une foule compacte qu'une double haie de soldats avait peine à faire ranger. Environ 116 prêtres ouvraient la marche, suivis de 30 chanoines en chape ; derrière eux marchaient 14 évêques avec mitre et crosse, revêtus des plus riches ornements. Puis venaient deux Eminentissimes cardinaux portant tous les insignes de leur dignité et la longue robe rouge à queue, à la romaine. En voyant défiler ces prêtres et ces prélats deux à deux, graves et recueillis, puis entrer par la grande porte de la Basilique, on eût dit une vision du ciel. Dès que le cardinal officiant, son Eminence Mgr Malagola, arriva devant la Santa Casa, on commença l'office solennel. Au *Magnificat*, qui fut chanté avec accompagnement d'orgue, de violons et de harpes, on tira le rideau qui couvrait la statue de Notre-Dame de Lorette, placée sous le dôme, juste au-dessus de la Sainte Maison. Ce ne fut dans toute la foule qu'un cri d'admiration, malgré le respect dû à la sainteté du lieu. Les larmes coulèrent ensuite, tant la divine Mère avait un aspect majestueux et doux à la fois. Cette statue, aux proportions colossales, avait été faite exprès à Rome pour le centenaire. Tenant le saint Enfant-Jésus qui étend les mains pour bénir, la Vierge s'incline légèrement sur la sainte demeure qu'elle montre d'une main comme pour dire au pèlerin. « C'est bien là que j'ai habité. »

» Le lundi, 10 décembre, jour principal du centenaire, à *deux heures du matin*, les chanoines et les prêtres entraient dans la basilique pour chanter les matines. Quelques instants après, on ouvrait toutes les portes, et le peuple, qui avait passé la nuit sur la place, se précipitait dans la cathédrale. Les mesures étaient si bien prises que, malgré cette énorme affluence, l'ordre le plus parfait ne cessa de régner. Au moment où l'on entonnait un *Te Deum* solennel d'actions de grâces, on découvrit de nouveau la statue, et les feux électriques projetèrent sur l'image bénie une si vive clarté qu'il semblait que la Vierge brillait d'un éclat céleste. « Oh ! la Madone ! la Madone ! » s'écria le peuple dans l'admiration. Le *Te Deum* terminé, cinquante prêtres entonnèrent les litanies « *lauretanes* » auxquelles répondirent 15,000 voix. A trois heures juste, moment

béni où la Sainte Maison avait été apportée par les anges, le R. Père directeur de la Congrégation montait à l'autel et célébrait le Saint Sacrifice. Les messes se succédèrent, à partir de cet instant, durant toute la matinée, à chacun des nombreux autels de la basilique.

» A la splendide illumination de la lumière électrique, s'ajoutait encore celle de 150 gros lustres disposés autour des nefs. Les riches tentures de velours grenat qui couvraient les superbes piliers de l'édifice produisaient le plus bel effet.

» Le 9, au soir, les loges, c'est-à-dire les galeries extérieures à deux étages du palais épiscopal, étaient pareillement illuminées d'une façon splendide. Tous les détails de l'architecture de ce monument apparaissent en feux multicolores. La grande croix qui surmonte la principale partie de la Basilique était illuminée dans toute sa hauteur: sur les deux clochetons placés de chaque côté, on avait disposé d'énormes candélabres; autour de la porte cintrée un cercle de feu s'appuyait sur deux colonnes de lumière, le dôme paraissait tout embrasé et la statue dorée qui le surmonte brillait du plus vif éclat.

» Pendant les 8, 9 et 10 décembre, un chœur de 89 voix choisies et un orchestre de 67 instruments se firent entendre dans la vaste église. Outre les orchestres et académies de musique des villes voisines, la « *Schola cantorum* » des Pères Salésiens de Dom Bosco était venue de Turin apporter son concours. La musique militaire d'Ancini, — détail bon à noter en France, — épuisa le répertoire de ses plus beaux morceaux en l'honneur de Marie.

» On évalue à plus de 25,000 personnes la foule qui se trouva réunie à Lorette pendant la journée du 10 décembre. Ces démonstrations seront, on l'espère, encore dépassées prochainement. Les plus belles manifestations sont en effet réservées pour le mois de mai prochain. Par privilège insigne, le dernier jour de ce mois, le Souverain-Pontife a permis de porter, en procession par toute la ville, la statue de Notre-Dame de Lorette, qui n'est jamais sortie de la *Santa Casa* depuis le jour où elle nous a été restituée par Napoléon. »

(De notre monastère de Lorette, 22 décembre 1894.)

FLEURS D'HYÈRES. — Un poète breton, dont nous parlions récemment dans la *Voix*, M. Emile Grimaud, a rendu compte, dans l'*Espérance du Peuple*, journal de Nantes, de ses impressions sur les *Fleurs d'Hyères* (1). Il termine ainsi son article, après avoir rappelé que ce livre, dédié aux mères chrétiennes, était « une œuvre d'éducation par l'art, la poésie et la religion » :

« Ce volume des *Fleurs d'Hyères* me produit l'effet du panier de cerises auquel on a si justement comparé le recueil des lettres de Mme de Sévigné. On en prend une, on la savoure ; on en prend une seconde, et, toujours tentée, la main ne cesse pas d'aller des lèvres aux fruits vermeils et savoureux. Mais il faut nous borner dans nos citations et laisser au lecteur le soin et l'agrément de se payer la corbeille de cerises, c'est-à-dire le recueil lui-même.

Cependant, pour finir, nous tenons à montrer avec quelle largeur de touche Monseigneur... je me trompe, l'*Ami de la Jeunesse* a rendu la merveilleuse toile de la dernière communion de saint Jérôme par le Dominiquin :

Saint Jérôme

Jérôme va mourir ; les jeûnes et les veilles,
Les labeurs de géant, les luttes sans pareilles,
L'ont abattu ; surtout les ans pèsent sur lui ;
A ses pieds son lion veut expirer aussi.

Affaissé, défaillant, en son regard de flamme
Apparaît rayonnante encore sa grande âme ;
Tout ce corps qui s'écroule appartient au trépas ;
Mais quelque chose est là que la mort n'atteint pas :

C'est l'âme qui, vivante au sein de ces ruines,
Soulève le vieillard vers les choses divines.
Vers le Christ qu'on lui porte et qui vient le chercher.

Sourions, quand la mort aussi va nous toucher :
C'est l'approche de Dieu, c'est Dieu qui nous appelle ;
L'enveloppe périt, mais l'âme est immortelle.

Ab uno disce omnes. Par un sonnet jugez de la valeur de tous, et avec quel bonheur sont interprétés *Sainte Cécile*, de Raphaël, *Saint Augustin et sainte Monique*, d'Ary Scheffer, *l'Angelus*, de Millet, la *Tentation du Christ au désert*, d'Ary Scheffer, *Jésus et sainte Madeleine chez Simon*, de Jouvenet, *Jésus au jardin des Oliviers*, de Paul Delaroche, la *Transfiguration*, *Saint Michel Archange* et la *Sainte Famille*, de Raphaël.

S'il avait eu à se prononcer sur ce livre exquis, je m'assure que La Bruyère n'eût pas hésité à lui appliquer sa sentence si connue :

(1) *Fleurs d'Hyères.* Paris, Firmin-Didot. En vente chez tous les libraires de Chartres. Prix : 10 francs. Joli volume in-8° ; trente sonnets et dix magnifiques illustrations.

Quand une lecture vous élève l'esprit, et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux (et pieux, ajouterai-je), ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage : il est bon et fait de main d'ouvrier. »

Emile GRIMAUD.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Propagation de la foi et Sainte-Enfance. — MM. les Curés, les zélateurs et les zélatrices de la Propagation de la foi et de la Sainte-Enfance, qui ont encore des versements à faire au Secrétariat de l'Evêché pour ces œuvres, sont priés d'envoyer leurs offrandes au plus tôt. Les sommes recueillies depuis un an vont être portées à Paris avant la fin de janvier.

Confrérie de N.-D. de Chartres. — La confrérie du Saint-Cœur de Marie, érigée dans la cathédrale de N.-D. de Chartres, offre annuellement à ses associés une image-souvenir, dont le sujet est emprunté à l'histoire du Pèlerinage. L'image récemment gravée et distribuée, pour 1895, représente une scène fort intéressante :

Louis de Bourbon, comte de Vendôme, arraché par miracle à une cruelle captivité, vient accomplir le vœu qu'il avait fait à Notre-Dame de Chartres.

Le 1er juin 1413, prosterné au portail royal, le noble comte publie les bienfaits de Marie, devant le clergé et le peuple assemblés. Après avoir offert un grand cierge, et cent autres plus petits que portent les gens de sa suite, il promet de bâtir une chapelle pour perpétuer sa reconnaissance. Ce gracieux hors-d'œuvre, construit en style flamboyant, dans une des travées de notre Cathédrale, a conservé le nom de *Chapelle Vendôme*.

Distinction honorifique. — M. l'abbé Métais, secrétaire de l'Evêché de Chartres, a été nommé, par un arrêté du 15 décembre dernier, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. Les travaux d'érudition et d'archéologie, qui ont déjà valu à M. l'abbé Métais bien des félicitations, méritaient la distinction dont il vient d'être honoré.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

— Il nous semble utile de donner dans la *Voix* la liste des Instituts religieux répandus dans le diocèse de Chartres, avec la désignation des paroisses où ils ont des établissements. Ils seront intéressants pour les fidèles ces renseignements que les Ecclésiastiques trouvent dans leur *Ordo* :

Frères de la Doctrine chrétienne : Chartres, Dreux, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou.

Carmélites : Chartres.

Trappistines : La Cour-Pétral.

Visitandines : Chartres, Dreux.

Sœurs de la Providence de Chartres : Chartres.

Sœurs de Saint-Paul : Chartres (maison mère, Saint-Brice, école Saint-Paul, école et ouvroir Saint-Pierre, asile Saint-André, maison Sainte-Elisabeth). Abondant, Anet, Bailleau-le-Pin, Beauche, Beaumont-les-Autels, Berchères-sur-Vesgres, Bonneval (hospice, asile, école), Brezolles (hospice, école), Brou (hospice, école), Bû, Champrond, Châteauneuf (hospice, école), Châtenay, Châteaudun (Incurables, école Saint-Jean et ouvroir), Cloyes (hospice, école), Conie, Coulombs, Cormainville, Courtalain, Courville (hospice, école), Dangeau, Dreux (hôpital, hospice St-Martin, école, ouvroir), Épernon, Fains-la-Folie, Le Favril, La Ferté-Vidame, La Ferté-Villeneuil, Fresnay-l'Évêque, Gallardon, Gault-Saint-Denis, Germignonville, Houville, Illiers (hospice, école), Laons, Lèves (asile d'Aligre), Levéville, Logron, La Loupe (hospice, école), Luigny, Maintenon, Marboué, Le Mée, Mézières-en-Drouais, Miermaigne, Mignières (orphelinat), Mottereau, Neuvy-en-Beauce, Nogent-le Roi (hospice, école), Oisonville, Rouvres, Senonches, Saint-Denis-les-Ponts, Saint-Éliph, Saint-Luperce, Saint-Maur, Terminiers, Thiron, le Tremblay, Unverre, Varize, Voise, Voves, Yèvres.

Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul : Chartres (Hôtel-Dieu, Ouvroir Saint-Michel), Châteaudun, Nogent-le-Rotrou (Hôtel-Dieu, orphelinat).

Sœurs de Bon-Secours : Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou.

Dames des Sacrés-Cœurs : Chartres, Châteaudun.

Sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir : Arrou, Les Autels, La Chapelle-du-Noyer, Châteaudun, Montigny-le-Gannelon, Moléans, Saint-Symphorien.

Sœurs de Notre-Dame de Chartres : Chartres (maison mère), Allaines, la Bazoche-Gouet, Berchères-l'Évêque, Boisville, Boullay-Thierry, Chapelle-Guillaume, Châtillon, Coudray-au-Perche, Dammarie, Les Étilleux, Fontenay-sur-Conie, Frétigny, Gasville, Lanneray, Louville, Marolles, Meslay-le-Grenet, Moutiers, Prunay-le-Gillon, Saint-Bomert, Saint-Victor-de-Buthon, Serazereux, Sours, Le Thieulin, Trizay, Ver, Villemeux.

Petites Sœurs des Pauvres : Chartres.

Sœurs du Saint-Cœur de Marie : Chartres (Maison Bleue).

Sœurs Franciscaines : Chartres.

Sœurs de la Présentation de Tours : Auneau, Janville, Sainville, Toury.

Sœurs de l'Immaculée-Conception : Nogent-le-Rotrou (maison mère), Chartres, Authon, Brunelles.

Sœurs d'Évron : Charbonnières, Soizé.

Sœurs de la Charité de Besançon : Chaudon, Santeuil.

Sœurs de la Providence de Langres : Garnay.

Sœurs de Champigneul : Ozoir-le-Breuil.

FAITS DIVERS

Pèlerinage de Jérusalem. — Les pèlerins sont revenus des Lieux Saints, où ils ont eu les plus belles fêtes pour la nuit de Noël à Bethléem, et les jours suivants à Jérusalem, etc... On a pu suivre dans la *Croix* les récits de cet admirable pèlerinage.

Les francs-maçons d'Italie. — Au moment où tous les journaux parlent des tripotages et des scandales de la Banque romaine, mettons sous les yeux de nos lecteurs ce très court passage d'un livre encore trop peu connu : *Adriano Lemmi*, par D. Margiotta.

L'auteur, après avoir démontré qu'il fallait beaucoup d'argent à Lemmi pour créer à la franc-maçonnerie, au sein du palais Borghèse, un temple digne d'elle, et raconté de quelle façon il frappait aux guichets de la Banque romaine pour y prendre les sommes qui lui étaient nécessaires et faire ouvrir des crédits à ses amis, entre autres au prince Maffeo Sciarra, cite encore le trait suivant : *Carducci, l'auteur de* l'hymne à Satan, *avait été d'abord proposé comme candidat au pontificat de la franc-maçonnerie, puis il se retira et déclara que Lemmi seul était digne de devenir le chef suprême. Savez-vous combien cette manœuvre a été payée à Carducci ?* — **Quatre millions !** — Oui, c'est comme cela ; le F. Giosué Carducci, 33e, sénateur, sans aucune fortune personnelle et sans autre revenu que ses appointements de professeur à l'Université de Bologne, a eu un compte ouvert à la Banque romaine, sur l'ordre de Lemmi, et son découvert, c'est-à-dire les sommes qu'il a touchées, sans qu'elles aient jamais pu être remboursées, s'élèvent à 4.549.460 fr. (Chiffre officiel).

Pour les enfants. — *La Croix* donne le compte rendu des travaux de l'Archiconfrérie de l'Œuvre des Catéchistes, 7, rue de la Chaise, Paris, pour les années 1893 et 1894.

En 1893, 19.566 enfants catéchisés par 1.305 catéchistes, dont 1.260 dames, 14 messieurs, 31 jeunes filles des patronages. — En 1894, 22.433 enfants catéchisés par 1.701 catéchistes, dont 1.625 dames, 14 messieurs, 12 jeunes gens des patronages, 30 jeunes filles, 20 religieuses. L'Œuvre est donc en pleine prospérité, mais le champ est immense et les ouvriers manquent encore.

Quand on songe que certaines paroisses de Paris comptent 100.000 âmes, avec seulement 10 ou 12 prêtres !

Pétition pour la convocation d'un Congrès eucharistique — Une pétition signée de 78.000 catholiques des Etats-Unis et demandant la convocation d'un Congrès eucharistique américain a été remise ces temps derniers à Son Em. le Cardinal Gibbons. Le prélat a promis de favoriser ce projet.

Le P. Damien. — En Belgique, il y a eu de belles fêtes à Louvain pour l'érection d'une statue au Père Damien, l'héroïque apôtre des Lépreux des îles Molokaï. Deux ministres assistaient à cette fête. Honneur au gouvernement belge qui n'a été que juste en rendant hommage à cette vraie gloire de la Belgique! Honneur aussi à cette vaillante Congrégation de Picpus, dont le fondateur est nôtre, et qui a su trouver dans son sein de tels apôtres !

Les marins devant N. D. de Saint-Jouan. — Le 7 janvier, l'équipage du *César Jean* accomplit un vœu fait à la Sainte-Vierge, patronne des marins, en un jour de tempête. De Saint-Servan ils se rendirent au sanctuaire de Notre-Dame de Saint-Jouan, où il y eut une messe solennelle.

Mort du roi de Naples. — Le dernier roi de Naples, Francois II de Bourbon, est mort, le 7 décembre, à Arco (Tyrol autrichien).

L'ancien roi des Deux-Siciles était né le 16 janvier 1836. Il avait succédé sur le trône de Naples à son père, Ferdinand II, le 22 mai 1859. En mars 1860, l'insurrection éclatait en Sicile et bientôt après Garibaldi chassait de l'île toutes les troupes royales et, à la tête de ses fidèles, passait le détroit, débarquait en Calabre et marchait sur Naples.

Francois II se sentant menacé quitta la capitale de son royaume et se réfugia à Gaëte. Il s'y défendit courageusement et lorsque, après avoir soutenu un siège mémorable, il fut obligé, le 13 février 1861, de capituler, il eut du moins la consolation de succomber en héros. L'Italie catholique prie pour le prince défunt.

Les Deux-Siciles furent absorbées par le jeune royaume d'Italie.

Suisse. — *Bonne nouvelle.* — Le 13 décembre, par 128 suffrages sur 156 bulletins valables, l'assemblée fédérale a nommé M. Zemp président de la confédération suisse pour 1895. Sous le régime de la constitution fédérale de 1848, c'est la première fois qu'un conservateur catholique arrive à la plus haute dignité en Suisse. Remercions Dieu et félicitons l'honorable élu.

Sainte Geneviève. — La neuvaine, en l'honneur de Sainte Geneviève, a été célébrée avec solennité dans l'Eglise de Saint-Etienne du Mont, en présence d'une foule de fidèles. Le jour de la fête, la

grand'messe a été chantée par Sa Gr. Mgr Touchet, évêque d'Orléans; puis, le soir, à trois heures, le panégyrique de la sainte a été prononcé par le R. P. Matignon, de la Compagnie de Jésus. Chaque jour de la neuvaine, à huit heures et à trois heures, les paroisses de Paris se sont rendues en pèlerinage à Saint-Etienne du Mont.

Cause du B. Pierre Fourier. — On nous écrit de Mattaincourt (diocèse de Saint-Dié).

« *Louez Dieu dans ses Saints* » — Des milliers de fidèles appellent de leurs vœux la canonisation du Bienheureux Pierre Fourier, apôtre de la Lorraine, fondateur en 1597 de la Congrégation de Notre-Dame. Ayez la charité de nous aider à obtenir cette grâce importante et pour cela :

1°. Veuillez, s'il vous plaît, ajouter cette intention à celles pour lesquelles vous prierez durant toute l'année 1895; — 2° Daignez la comprendre pour toute l'année, au moins d'une manière générale, parmi les recommandations aux prières de votre communauté, — du vénérable Sanctuaire dont vous avez la garde, — de la Confrérie que vous dirigez, — de la pieuse Revue que vous publiez.

Notre Bienheureux n'oubliera pas votre charitable concours et, pour ma part, je vous prie d'agréer l'assurance de ma plus respectueuse gratitude.

J. Marchal, chanoine honoraire.

Beauté du chant à l'église.— M. Jules Simon écrit dans le *Temps* : « On se moque quelquefois des « chanteurs de psaumes. » Tant pis pour qui s'en moque! Il n'y a pas d'orchestre qui vaille un chant d'église auquel tout le monde prend part avec une foi ardente et naïve. Je me suis trouvé il y a quelques années, dans la cathédrale de Vannes, à une messe pascale. C'était la Communion des hommes. Ils étaient plus de deux mille communiant et chantant. Il n'y en avait pas un qui ne chantât. La plupart étaient des paysans, en costume du pays. On voyait aussi d'assez nombreux officiers, en grand uniforme, chantant à pleine voix comme les autres. C'était un air breton, monotone et mélancolique, et des paroles de ma langue maternelle, que je ne comprenais plus. Mais je comprenais la musique et le sentiment. Il me semblait que je retrouvais là toute la Bretagne. »

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.




SAMEDI 19 JANVIER 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE JANVIER)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

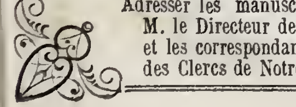


3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.



Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Le Dimanche 20 janvier, 2e dimanche après l'Epiphanie, *Fête du saint nom de Jésus,* double de 2e classe. — A 9 h., messe de paroisse; à 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Le jeudi 24, *FÊTE D'ADORATION,* en l'Eglise de N.-D. de Sous-Terre. A 5 h. 3/4, exposition du T. S. Sacrement et première messe avec allocution. — Les autres messes à 7 h., 8 h., 9 h.— Après midi, à 4 h., sermon par M. l'abbé Houzé, curé d'Houville, et salut solennel. — On nous prie d'annoncer les morceaux qui seront chantés au salut : *Adeste,* de Th. Dubois, avec variations pour piano, violon et contrebasse; *O salutaris,* de Gounod, duo, avec orgue, piano, cor, saxophone et contrebasse; *Ave Maria,* de Hœndel, en trio, et *Tantum* d'Haydn, chœur, accompagné par les instruments.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 20 janvier, Fête du Saint Nom de Jésus, les offices aux heures ordinaires.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 20 janvier, Fête du Saint Nom de Jésus, les offices aux heures ordinaires.

BIBLIOGRAPHIE

Sainte Catherine de Sienne, par Mme la comtesse de Flavigny; nouvelle édition entièrement refondue, précédée des approbations de l'ordre et de celle de S. G. Mgr Collet, archevêque de Tours (Paris, librairie H. Mignard, 26, rue Saint-Sulpice, 1895). In-8° de xvi-680 pages. « Vous concourez ainsi, — écrit à l'auteur le Maître général des Frères Prêcheurs — vous concourez pour votre bonne part aux vues de la divine Providence qui nous invite à imiter et à invoquer avec une ferveur nouvelle l'héroïne du Saint-Siège pour le triomphe de la cause qu'elle a saintement soutenue, et dont elle a naguère été proclamée la patronne par N. S. P. le Pape Pie IX, de vénérable mémoire. »

Histoire de Lescure et de ses seigneurs, ancien fief immédiat du Saint-Siège, par M. l'abbé Henry Graule, chanoine, missionnaire apostolique, membre correspondant de plusieurs sociétés savantes. 4e édition. 1 vol. in-8, illustré. Prix : 4 fr. Paris, Téqui, 33, rue du Cherche-Midi.

Cet important ouvrage, qui a mérité à l'auteur le premier prix donné par la Société archéologique du midi de la France, et qui a été classé, par ordre de sa Sainteté Léon XIII, dans la bibliothèque vaticane, ne peut manquer de plaire non seulement aux hommes de la science, aux amateurs de l'antiquité, mais aussi à tous les lecteurs qui aiment à retrouver la vie du château et du village d'autrefois, sous une forme aimable et attrayante. Il présente une foule de péripéties, de tableaux, de portraits, de descriptions, d'épisodes qui donnent à la narration un incessant intérêt. Quelles pages attachantes, entre autres, que celles consacrées à la mémoire du général vendéen, « le saint du Poitou », et à celle de sa digne compagne!

— **Martyrs et bourreaux**, par G. Genoud, professeur, in-12, 2 fr. — (Librairie Téqui, 33, rue du Cherche-Midi, Paris.) C'est le récit populaire des grandes persécutions aux premiers siècles du christianisme.

Traité de la Communion ou **Conduite pour communier saintement**, par le R. P. Vaubert, 1 vol. in-18 de 400 pages. Prix : 2 fr., net 1 fr. 20, franco par la poste, 2 fr, 20. Relié en plein chagrin, tranches dorées, 4 fr. 70. (Librairie Téqui).

SOMMAIRE

UNE LETTRE DE SON EMINENCE LE CARDINAL RAMPOLLA A Mgr L'EVÊQUE DE CHARTRES.

A l'occasion des paroles adressées par Mgr l'Evêque de Chartres à son clergé pour la réception du jour de l'an, le Saint Père a daigné lui faire écrire par S. E. Mgr le Cardinal Rampolla une lettre des plus bienveillantes. Dans cette lettre Sa Sainteté le remercie (*le rende grazie*) des vœux qu'il lui a fait parvenir ; loue les soins qu'il apporte à seconder ses augustes enseignements et ses désirs (*lodando l'impegno che ella pone nell' assecondare gli augusti suoi insegnamenti e desiderii*) ; et lui accorde affectueusement (*con effusione di animo*) sa bénédiction.

CIRCULAIRE
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE CHARTRES
A MM. LES DOYENS DE SON DIOCÈSE
RELATIVE A
L'ORGANISATION DES MISSIONS

Chartres, le 8 janvier 1895.

MONSIEUR LE DOYEN,

Une de nos œuvres diocésaines les plus importantes, vous ne l'ignorez pas, est l'évangélisation du diocèse lui-même par les missions. La prédication de MM. les Curés, c'est l'évangélisation ordinaire ; celle des missionnaires, c'est l'apostolat exceptionnel. Or, vous savez parfaitement combien il est important, surtout dans les temps d'indifférence religieuse où nous sommes, de secouer de temps en temps par un effort de zèle inusité la profonde apathie de nos populations, et d'im-

primer une forte secousse aux âmes du côté des choses de Dieu.

Mais mon intention n'est pas de plaider ici la cause des missions; c'est pour vous une cause gagnée. Vous avez pu voir d'ailleurs, par les derniers récits de la *Voix*, quels grands biens résultent d'une mission pour une paroisse. Moi je pose en principe qu'une mission réussit toujours, plus ou moins.

Aussi me suis-je appliqué, depuis mon arrivée parmi vous, à multiplier les missions, et c'est pour cela que j'ai fractionné en quatre comités l'unique comité que j'ai trouvé ici ; de cette sorte, ayant multiplié les centres d'action, nous avons sensiblement augmenté nos ressources : ce qui nous permettra désormais de faire prêcher des missions en plus grand nombre.

Et c'est pourquoi le moment est venu de donner à cette œuvre dans le diocèse une impulsion nouvelle. Jusqu'ici, nous allions un peu au hasard des demandes que vous nous adressiez. Nous voudrions désormais établir une certaine organisation et comme une stratégie habile dans la distribution des missions, qu'au besoin Nous imposerions d'office.

En conséquence, je vous prie, Monsieur le Doyen, de vouloir bien vous entendre sur ce point avec MM. les Curés de votre Doyenné, et de leur poser dans ce but un certain nombre de questions :

1° Depuis combien de temps les paroisses de votre Doyenné ont-elles eu une mission ?

2° Quelles sont celles de ces paroisses qui en auraient le plus besoin, et où une mission aurait le plus de chance de réussir ?

3° Quelles sont celles qui en désirent, ou à qui il serait bon d'en assigner ?

Ces renseignements nous serviront de base pour une étude très approfondie que nous nous proposons de faire relativement à ce que j'appelle, de nouveau, d'un mot cher à Mgr Dupanloup, la *stratégie des missions*. Une action d'ensemble, quelque chose d'organisé, est toujours préférable à des efforts partiels, isolés et divergents.

Vous voudrez bien aussi me faire part des observations ou idées qui auraient pu être émises entre vous, ou de vos propres appréciations, sur les moyens de donner fructueusement

ces missions, tels que choix des missionnaires, concours des curés voisins, etc.

Et à cette occasion, permettez-moi, Monsieur le Doyen, de vous dire que, comme pour l'Œuvre des Séminaires; celle-ci dépend beaucoup de MM. les Curés. A eux de seconder Mesdames les Présidentes des Comités et Mesdames les Zélatrices dans leurs efforts pour la répandre, et la faire pénétrer de plus en plus dans les couches profondes de nos paroisses. En est-il un seul d'entre eux qui refuserait de s'associer à Nous pour une œuvre qui nous intéresse tous à un si haut degré? Du zèle, et encore du zèle. C'est le premier et le dernier mot dans les œuvres de Dieu.

Veuillez agréer, Monsieur le Doyen, l'hommage de mes bien dévoués respects.

† FRANÇOIS,
Évêque de Chartres.

LE SAINT NOM DE JÉSUS.

(Objet de la fête de demain, 2e dimanche après l'Epiphanie).

Dieu a élevé le Christ, dit saint Paul, et lui a donné un nom au-dessus de tout nom; afin qu'au nom de Jésus, tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers.

Le Ciel révère et adore le nom de Jésus, parce qu'en ce nom les anges ont été confirmés en grâce et en gloire. La terre le révère et l'adore, parce qu'en ce nom elle a été rachetée et sauvée. L'enfer frémit en l'entendant prononcer, et il le respecte, parce que Celui qui le porte est le vengeur des lois divines, le juge et le maître des démons et des réprouvés.

Le nom de Jésus et la puissance de la croix sont pour nous des enchantements spirituels, dit saint Chrysostome. Non seulement ils chassent le dragon de sa caverne et le précipitent dans le feu, mais ils guérissent encore les blessures qu'il a faites à Notre-Dame. Le nom de Jésus est terrible aux démons, et salutaire pour calmer nos agitations et nous rendre la santé. Qu'il devienne donc notre ornement et qu'il nous protège comme un mur!

De tous ceux qui, à toutes les époques, ont invoqué les noms de Jésus et de Marie, dit saint Bernard (serm. XV in Cant.), personne n'a péri et n'a pu périr.

De grandes bénédictions ont été accordées par l'Église aux chrétiens qui prononcent avec respect et invoquent ce saint nom. — Cent jours d'indulgence pour l'oraison jaculatoire : O mon Jésus, miséricorde! — Vingt cinq pour celle-ci : Jésus, Marie ! — Trois cents, une fois par jour, pour les litanies du saint Nom de Jésus.

SAINT LOMER.

Dès sa première enfance, Lomer (ou Laumer) était un petit pâtre qui, dans les champs de Gironville. gardait les brebis de son père. Déjà pourtant la piété de l'enfant, ses austérités précoces, sa charité envers les pauvres le distinguaient des autres bergers, ses compagnons. Certaines familles se fussent effrayées de ces dispositions : les parents du jeune Lomer se réjouissaient de ce qu'ils voyaient et de ce qu'on leur disait de leur fils et, pour répondre aux intentions de Dieu, ils le confièrent aux soins d'un prêtre de Chartres. Chérimir, c'était le nom du pieux écolâtre, sut conduire son disciple au double terme de l'enseignement : la science et la sainteté. Et pour honorer comme pour utiliser tant de savoir et tant de vertu, le collège des prêtres chartrains remit à Lomer l'administration temporelle de ses biens.

Mais le saint économe devait bientôt se soustraire à ces honneurs et à ces charges. L'amour de la solitude, le désir de la vie contemplative le reprit et on le vit, en pleine jeunesse, s'enfoncer dans les forêts du Perche. Il y vécut trois quarts de siècle. Cet isolement de l'humble cénobite, si fécond pour sa vertu personnelle, ne fut point stérile pour l'Eglise du VIe siècle : à Belhomert, à Moutiers-au-Perche (Corbion) et à Charbonnières (ici par l'intermédiaire d'un disciple), sans plan prémédité, malgré lui, par la seule influence de son exemple et par le puissant attrait de sa sainteté, il devint le père d'une nombreuse famille religieuse.

Ce furent des voleurs qui les premiers découvrirent la retraite de saint Lomer. Malgré les apparences, ils prirent l'économe démissionnaire pour un riche personnage qu'ils soupçonnaient de tenir caché, sous sa hutte de feuillage, un trésor. Le trésor de Lomer se composait de vertus, de miséricorde et de zèle. Il en fit part à ses hôtes et, de ces maraudeurs, par un coup merveilleux de la grâce, il forma des

pénitents. Cette conquête lui valut sa réputation. Les larrons convertis, devenus ses admirateurs, publièrent partout son nom, sa vie et sa bonté et, vers son ermitage, ils entraînèrent en foule disciples et pèlerins.

Une seconde fois, à Corbion, Lomer faillit être victime de l'argent. Un étranger vint un jour le trouver et lui remettre un message du seigneur Ermoald, riche propriétaire du voisinage. Le seigneur Ermoald était gravement malade, il se recommandait aux prières de l'abbé et lui envoyait, pour ses religieux, une aumône de quarante sols. Les sous de ce seigneur étaient-ils d'or, d'argent ou de vulgaire monnaie? Les érudits ne nous en disent rien. Je le regrette, car il serait intéressant de savoir à quel taux ce noble, aux instincts simoniaques, estimait la grâce de Dieu et les miracles de ses saints. — Dans un premier élan de charité et de reconnaissance Lomer commence une prière; puis, poussé par un mouvement de Dieu, il se relève, il reprend les quarante sols, il en remet trente-neuf au messager: « Remporte cet argent, lui dit-il, ce n'est là qu'un bien mal acquis; de toute cette somme il n'y a qu'une pièce qui appartienne en propre à ton maître et je la garde. Hâte-toi et fais qu'il se repente de ses larcins.» Au retour du messager, le seigneur Ermoald expirait. Si elle ne servit pas au noble concussionnaire, il faut croire que la leçon de Lomer profita plus tard à d'autres...

Ce serait une illusion de penser qu'un homme à ce point détaché des biens de ce monde se désintéressât également des intérêts de sa patrie et de l'avenir du pays chartrain. Un incident miraculeux vint à temps trahir les intimes préoccupations du vieil ermite. Comme il allait mourir à Chartres où l'obéissance l'avait rappelé, assisté des prières de son pieux ami, l'évêque Pappole, il vit et raconta les fléaux qui bientôt devaient fondre sur la contrée : la guerre civile, la ville assiégée et prise par les troupes du roi Thierry II et les vainqueurs s'élançant au pillage et aux massacres. Pappole ne verrait pas ces horreurs et cette promesse le consolait. Un autre pontife serait là pour défendre et sauver de la suprême destruction la vieille cité des Carnutes. Saint Lomer prédisait saint Béthaire.

Et l'âme du voyant s'envola au royaume de l'éternelle vision.

D. G.

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les deux défunts suivants :

M. l'abbé Amand-Narcisse Pasquier, ancien curé de Bazoches-les-Hautes, décédé à Bon-Secours le 13 janvier 1895, dans sa quatre-vingt-troisième année. L'inhumation a eu lieu à la cathédrale, le mercredi 16, en présence de plusieurs de ses parents, d'un bon nombre d'ecclésiastiques, et d'autres amis.

M. l'abbé Pasquier était né à Umpeau, en 1812 ; après son ordination de prêtrise, en 1835, il fut nommé vicaire de Janville ; en 1837, il devint curé de Sainville ; en 1857, il fut transféré à Bazoches-les-Hautes, où il resta vingt-sept années, s'occupant de sa sanctification personnelle et de son ministère, dans le calme et la régularité constante d'une vie de séminariste. Ce bon vieillard aurait pu dire à ses paroissiens, à la fin de sa carrière, ce que dit saint Paul aux Corinthiens : « Notre gloire, la voici : c'est le témoignage de notre conscience que nous avons agi au milieu du monde, mais surtout au milieu de vous, dans la *simplicité* de notre cœur et dans l'amour sincère de Dieu. » Cet amour de Dieu s'est manifesté particulièrement dans le soin de son église qu'il embellit à ses frais, et dans le zèle pour le catéchisme qu'il savait enseigner à ses enfants, nous dit-on, avec un art parfait.

Voyant sa santé épuisée et par le grand âge et par les fatigues exceptionnelles d'un binage dans une paroisse voisine, M. l'abbé Pasquier se décida, il y a quelques mois seulement, à prendre sa retraite. Il vint à Chartres, chez les Sœurs de Bon-Secours. Il les a fort édifiées par l'ensemble de ses pieuses habitudes, la meilleure préparation à une sainte mort.

Madame Renard, de Châteaudun. — On nous écrit :

« Le lundi 14 janvier 1895, on rendait, à l'église Saint-Valérien, les derniers devoirs à Mme Renard. La mort de cette vraie chrétienne est pour la ville de Châteaudun une perte que Dieu seul peut apprécier. Mme Renard en effet ne se contentait pas d'être la mère d'un des prêtres les plus hautement et les plus justement estimés du diocèse, elle était en

tout et partout une femme de foi et de bonnes œuvres. Présidente de l'Œuvre des Séminaires et de l'Œuvre des Tabernacles, inspiratrice ou zélatrice de toutes les associations pieuses ou charitables, fondatrice de ce groupe admirable d'œuvres qui s'appellent le pensionnat, l'école et l'asile Sainte-Cécile, elle ressemblait à « ces mères de l'Eglise » dont on parle dans la vie de plusieurs saints. Aussi Monseigneur a-t-il voulu écrire, et à plusieurs reprises, sa sympathie profonde à M. l'abbé Renard dans les termes les plus touchants.

De par la volonté formelle de la vénérée défunte, les fleurs et les couronnes magnifiques envoyées pour ses funérailles avaient été préalablement portées à l'autel de la Sainte Vierge. Sur son cercueil le seul ornement était la croix. Mais quel concours et, mieux encore, quelle piété ! Aux côtés de M. l'abbé Renard on voyait les membres de sa famille si distinguée parmi lesquels M. Léon Renard, ancien député du Nord, président du conseil d'administration des mines d'Anzin, et toutes les classes de la société dunoise remplissant la vaste église Saint-Valérien et attestant par leur présence l'honneur qui s'était attaché à cette vie de chrétienne. On y remarquait surtout les pauvres qui seuls avec Dieu connaissent chacun à chacun tous les traits de sa discrète et délicate bonté ; les 300 enfants de Sainte-Cécile, sous la conduite de leurs dignes maîtresses les religieuses de Ruillé, avec la supérieure générale de la Congrégation ; les sœurs assistantes et l'aumônier, les délégations de toutes les Communautés de Châteaudun, enfin un cortège de plus de trente prêtres ayant à leur tête M. l'abbé Legué, vicaire-général, M. l'abbé Piau, supérieur du Grand-Séminaire et tout le clergé de la ville, et représentant autour de son fils, en cette pénible épreuve, les plus nombreuses et les plus fidèles affections sacerdotales.

Ce qui frappait plus encore que ce concours extraordinaire, c'était le recueillement religieux, la prière émue de tous. Au-dessus du vide qu'elles laissent, on pensait à la suavité de ces morts pieuses et surtout à la survivance qu'elles ouvrent. N'est-ce pas Ozanam qui écrivait sur la mort de sa mère : « J'ai commencé à pressentir que je n'étais pas seul et quelque chose d'une douceur infinie s'est passé au-dedans de moi. C'était comme une assurance qu'on ne m'avait point quitté ; c'était comme un voisinage bienfaisant mais invisible, c'était

comme si une âme chérie en passant m'eût caressé de ses ailes. Quand je suis bon, quand je fais quelque chose pour les œuvres qu'elle a tant aimées, quand je suis en repos avec Dieu qu'elle a si bien servi, je vois qu'elle me sourit de loin... »

S. V.

LA SŒUR MÉDECIN (OU ISHA SAMA) AU JAPON.

Les annales de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance nous donnent souvent d'édifiantes nouvelles de nos zélés missionnaires ; de nos Sœurs apôtres ; de la Sœur de Chine achetant les petits enfants ; de l'Hospitalière soignant l'Annamite malade, le Chinois lépreux; de la Sœur ambulancière pansant le soldat français victime du coup de feu des pirates. Mais il est un apostolat peut-être moins connu, vraiment fécond, pittoresque et semé de traits admirables, c'est l'apostolat de la *Sœur médecin.*

Dans bien des missions existe ce type de la Sœur apôtre, mais nous ne l'avons trouvé nulle part plus intéressant qu'au Japon, à Tokio, à Sendai, à Nügata, et surtout à Hakodate et à Morioka. Les Japonais donnent à la Sœur médecin le nom de Isha Sama.

Voici un extrait du journal apostolique de la Sœur médecin de Morioka, Sœur Marie-Aspasie, religieuse de Saint-Paul de Chartres. Elle écrit à la Supérieure générale des Sœurs de Saint-Paul :

Ma Révérende Mère,

Je profite des fêtes du premier de l'an, pendant lesquelles nos Japonais sont occupés à manger leur *motchi*, pour vous donner des nouvelles de nos belles œuvres japonaises qui prospèrent visiblement en dépit de nos ennemis furieux. L'œuvre des malades surtout nous remplit de consolation et nous jette dans l'admiration des miséricordieuses bontés du Sauveur et de l'action pénétrante de la grâce.

Conversion d'un jeune poitrinaire. — Au mois d'octobre de l'année dernière, j'eus le bonheur d'amener au baptême un pauvre poitrinaire bien intéressant. C'était un jeune homme instruit, occupant une jolie position à la préfecture. Fiancé dans une maison honorable qui portait un nom princier, il tomba subitement malade, et les médecins appelés déclarèrent que la maladie était grave et que le jeune homme était poitrinaire. Je fus appelée à mon tour et je demandai huit jours de réflexion, afin d'avoir le temps de parler à mon malade. Il me confia sa désolation de voir ainsi se briser toutes ses espérances. Il se voyait forcé de retourner chez son père qui demeurait fort loin dans les montagnes. Il

devait aller par mer d'abord, en chemin de fer, puis à cheval. Comme le malheur rapproche de Dieu, ce pauvre enfant accepta avec reconnaissance et les larmes aux yeux un catéchisme et le don de la foi. Je le quittai dans ces heureuses dispositions quand le lendemain j'appris que son frère était venu le chercher. J'étais inconsolable de l'avoir laissé partir sans le baptême. Pendant huit jours je m'informe de côté et d'autre pour découvrir son nom et son adresse, afin de le recommander à quelque missionnaire. Je finis par apprendre qu'il était en changement d'air à 6 lieues seulement de Morioka. Rassurée, je fus trouver le Père pour le prier d'aller le visiter.

Au bout d'une quinzaine, on m'annonce tout à coup que mon malade est de retour et qu'il me réclame. Je pars en toute hâte et quelle n'est pas ma joie d'entendre mon pauvre enfant me dire qu'il revient chercher le baptême avant de s'en aller définitivement chez lui.

Pendant huit jours, j'achève de l'instruire et j'ai enfin le bonheur de lui donner le baptême. Il le reçut avec une foi et une ferveur extraordinaires. Il avait une figure si candide. Je le nommai Raphaël en priant le bienheureux archange, son patron, de bien conduire mon petit Tobie. Il est mort le 8 novembre, après son arrivée chez son père, et saint Raphaël l'a conduit à son Rédempteur.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Association du T. S. Sacrement. — Les Dames faisant partie de l'Association du T. S. Sacrement, à Chartres, vont avoir leur retraite annuelle du lundi 21 janvier au samedi 26. Les exercices seront prêchés par le P. Laage, de la Compagnie de Jésus. Chaque jour, à 8 heures, messe avec instruction; à 3 heures, instruction et salut. Clôture le samedi matin. (Chapelle Saint-Piat.)

Fête d'Adoration mensuelle. — Elle aura lieu à la Crypte de la Cathédrale, le jeudi 24. Voir aux annonces l'ordre des offices.

Une mission à Louville-la-Chenard. — D'un très intéressant rapport de M. l'abbé V. Rivet, curé de Louville, nous avons extrait les détails suivants :

« La mission a été prêchée par le R. P. Monniot, supérieur de la maison des P. Rédemptoristes (Seine) : homme de Dieu, imposant le respect et inspirant la confiance...

Il fallait tenir nos gens en haleine et secouer leur torpeur beauceronne par quelque... coup d'éclat. C'est ce que comprit parfaitement notre vénérable missionnaire : « C'était un vieux routier ; il

savait plus d'un tour. » Aussi, nous ménageait-il, chaque semaine, quelque agréable surprise : tantôt une distribution d'objets de piété; tantôt quelque magnifique illumination. Il y en eut trois, symétriquement échelonnées, dans le cours de la mission : la première, en l'honneur de la croix ; la seconde, en l'honneur de N.-D. du Perpétuel Secours; la troisième, en l'honneur du T. S. Sacrement. Elles furent toutes d'ailleurs, c'est justice de le reconnaître, supérieurement réussies. Trois cérémonies splendides. Et le R. P. nous donnait, en cela, non pas un spectacle vain et stérile, mais encore une étincelante prédication. Il nous découvrait, en effet, à la clarté de tous ces flambeaux, les trois sources principales de salut pour le chrétien : la Croix, la T. S. Vierge, l'Eucharistie. Par la croix lumineuse, il nous répétait le mot du Ciel à l'empereur Constantin : « C'est là le signe de la victoire, *in hoc signo vinces.* » Par l'arc de triomphe, encadrant de ses feux le trône et l'image de Marie, il nous rappelait la parole de Jésus expirant : « Voici notre mère, *ecce mater tua.* » Enfin, par l'illumination de clôture, où l'Hostie Sainte rayonnait, au centre de lumières innombrables, comme dans un firmament plein d'étoiles, il nous redisait cet oracle de l'éternelle vérité : « Voilà le pain des anges... Celui qui mange ce pain vivra éternellement... « *Ecce panis angelorum... Qui manducat hunc panem, vivet in æternum.* »

Quant aux fruits de salut qui s'en suivent, on peut les ranger en deux catégories : — les uns, présents et réels; j'entends, par là, un redoublement de ferveur chez les âmes déjà fidèles, et le retour d'un certain nombre de brebis égarées au bercail. — Les autres, futurs et en espérance. J'aime à croire, en effet, que nous verrons se reproduire, dans les cœurs de nos Beaucerons, le phénomène dont leurs plaines fécondes sont, chaque année, le théâtre. Là non plus la moisson ne se fait pas au lendemain de la semence. Mais celle-ci germe lentement; elle ne fleurit qu'au bout de long mois, jusqu'à ce qu'enfin, sous l'ardeur des feux de l'été, elle se transforme en épis dorés, qui font l'admiration de nos regards et la joie en même temps que la richesse de nos cultivateurs.... »

— Le travail des Missions se poursuit dans le diocèse :

En effet, une mission a été commencée dans la paroisse des *Etilleux*, dimanche dernier, et durera jusqu'au 2 février, prêchée par le R. P. Patrice, des capucins de Versailles.

Une seconde sera donnée par le R. P. Albert, redemptoriste, du 10 février au 24, dans la paroisse de *Fontenay-sur-Conie*.

Et enfin un religieux de la Société de Marie d'Orléans doit évangéliser la paroisse de la *Ferté-Villeneuil*, du dimanche de la Quasimodo au 4e dimanche de Pâques.

Archives historiques du diocèse de Chartres. — C'est le titre d'une revue que fonde en ce moment avec la haute approbation et les encouragements de Mgr Lagrange, M. l'abbé Métais, secrétaire-archiviste de l'Evêché de Chartres, et qui paraîtra une fois le mois, à partir du 25 janvier. Les fascicules mensuels contiendront de 32 à 48 pages, in-8° raisin, sur beau papier glacé, et formeront chaque année un beau volume de près de 500 pages.

« L'étude de l'histoire, écrit M. l'abbé Métais, fait chaque jour de nouveaux progrès. L'histoire a sa place incontestée au premier rang de la science moderne. Mais elle doit être impartiale et sincère, et pour cela remonter aux sources et s'appuyer sur les documents les plus authentiques.

Malheureusement, les archives ne sont pas toujours facilement abordables; bien peu se hasardent à secouer leur poudre séculaire, et les bonnes volontés se découragent impuissantes.

Grâce à Dieu, de tous côtés on travaille à vaincre ces difficultés, à mettre entre les mains de tous, à la portée de tous, ces documents des âges passés, témoins véridiques et indiscutés des événements qui ont illustré nos ancêtres, fait notre civilisation chrétienne et glorifié la France. C'est toute une révélation, et devant elle les préjugés, les calomnies, les erreurs s'évanouissent; et, si des sectaires imprudents les rééditent encore pour tromper le peuple, ils n'ont plus de crédit auprès des gens graves et instruits......

Le Cartulaire de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, que nous publions en premier lieu formera un fort beau volume, enrichi de plusieurs planches gravées, représentant les restes de l'ancienne abbaye, l'église, le plan général, des détails d'architecture, les sceaux des seigneurs et des doyens. Il sera précédé d'une notice historique et suivi d'une table très complète.

De nombreux recueils de chartes, préparés de longue main, suivront, ouvrant devant nous une longue carrière à parcourir. Citons en particulier les *Notices historiques* et les *Cartulaires de Josaphat-lès-Chartres*, *de Saint-Etienne de Dreux*, *de Saint-Jean-en-Vallée*, *de Saint-Cheron*, *de Saint-Florentin de Bonneval*, *de la Léproserie de Beaulieu*, *des Commanderies des Templiers*, etc. etc.; les documents sur *Saint-Père de Chartres*, sur la *Cathédrale*, sur toutes les églises du diocèse, sur les familles chartraines, les vieilles chroniques si intéressantes pour l'histoire, les notices généalogiques, etc. Bientôt la collection de nos fascicules deviendra précieuse et indispensable à tous les érudits de la province......»

M. l'abbé Metais s'est assuré du concours des plus érudits et infatigables chercheurs. Quant aux abonnés, ils ont déjà dépassé la

centaine. Aussi, devant l'accueil favorable fait à son projet, M. l'abbé Métais fixe l'abonnement de la Revue au prix uniforme de 6 fr. pour tous les prêtres du diocèse, et les prie instamment de lui faire parvenir leur adhésion dans le plus bref délai possible, afin d'arrêter le chiffre du tirage.

FAITS DIVERS

Le budget des cultes. — Le *Journal Officiel* a publié le rapport de M. Raiberti, député, fixant le budget des cultes pour 1895.

Le rapporteur a proposé de voter les crédits tels que le gouvernement les demande, constatant que « le budget des cultes a subi toutes les réductions et toutes les suppressions compatibles avec la stricte application du Concordat. »

En 1878, les crédits s'élevaient à 53,643,995 francs; pour 1895, ils ne sont plus que de 45,412,653 fr., soit une diminution de 8,230,342 fr.

Comparativement au budget de 1894, le budget de 1895 présente une nouvelle diminution de 50,000 fr., produit présumé des extinctions des canonicats rétribués, qui sont supprimés au fur et à mesure des vacances, en vertu de la loi des finances du 21 mars 1883.

Le chapitre des secours et des dépenses diverses pour l'administration centrale est augmenté de 2,000 francs.

Depuis 1878, l'indemnité payée aux archevêques et evêques a été réduite de 600,000 fr.; l'indemnité des curés, de 19,400 fr.; l'allocation aux chanoines, de 642,000 fr,; l'allocation aux desservants et vicaires, de 1,894,095 fr.; les pensions et secours ecclésiastiques, de 187,000 fr.

De plus, les crédits pour le mobilier des archevêchés et des évèchés, qui figurait en 1878 pour une somme de 210,700 fr., ont été ramenés à 31,023 fr.; l'entretien des édifices diocésains, de 900,000 à 600,000 fr.; les grosses réparations des mêmes édifices, de 2 millions à 1 million; l'entretien des cathédrales, de 1,080,000 fr. à 355,000 fr.; les secours pour les églises et les presbytères, de 3,150,000 fr. à 2 millions.

Ont été absolument supprimés : les crédits afférents au chapitre de Saint-Denis et aux chapelains de Sainte-Geneviève : 223,000 fr.; les bourses des séminaires catholiques : 1,032,000 fr.; les secours à divers établissements religieux : 105,000 fr.; les crédits pour les chœurs et maîtrises : 400,500 fr.

L'administration centrale absorbe un crédit de 273.000 fr.; le culte protestant est doté de 1,628,600 fr. le culte israélite, de 200,900 fr., et le culte musulman de 297,430 fr.; ensemble 2,399,930 fr.

Le culte protestant a reçu depuis 1878 une augmentation de 148,500 fr. et, bien que l'on ait supprimé toutes les bourses aux séminaires catholiques, les séminaires protestants reçoivent encore 26,000 fr., et les séminaires israélites 22,000 fr.

En somme, la dotation du culte catholique pour 1895 n'est plus que de 43,013,723 francs.

Une nouvelle conversion. — *La Franc-Maçonnerie démasquée* donne les détails suivants sur cette conversion qui produit une certaine sensation à Orléans et à Paris.

Il ne suffit pas de combattre la Franc-Maçonnerie, il faut prier pour ceux dont la bonne foi se laisse surprendre par les astucieuses théories de cette secte, afin de leur obtenir une conversion sincère. La lutte, fortifiée par la prière, deviendra vraiment féconde. Déjà, nous avons pu enregistrer ici la conversion de M. D. Margiotta; aujourd'hui nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs un nouveau triomphe de la grâce. M. Jules Doinel, directeur des Archives départementales du Loiret, est sorti définitivement des rangs de la Franc-Maçonnerie, pour rentrer, en fils soumis, dans le sein de l'Eglise catholique. Il avait reçu le grade de Rose-Croix 18e degré, en 1893, au Chapitre l'Étoile-Polaire, et était archiviste du grand-Orient de France. Mais le nouveau converti revient de plus loin. Il avait en effet fondé, il y a environ six ans, une secte gnostique dont il était le patriarche. Dès le début, cette restauration de l'ancienne gnose valentinienne avait englobé des Sociétés secrètes déjà existantes comme le Martinisme, et qui ont plus ou moins d'affinité avec la Franc-Maçonnerie.

La conversion de M. Doinel, nous pouvons bien le dire, a été l'œuvre de la Très Sainte Vierge. Même au milieu de ses égarements, cet homme d'un talent et d'une érudition reconnus, avait conservé une dévotion sincère pour la Mère de Dieu : il ne manqua jamais un seul jour de réciter les Litanies en son honneur. Cette piété envers Marie, il essayait même de la faire partager à ses compagnons gnostiques, et c'est au moment où il allait envoyer à l'Assemblée Valentinienne une ordonnance dogmatique pour prescrire la croyance à la divinité de Jésus-Christ et à l'Immaculée-Conception de Marie que la grâce est venue le toucher et le transformer.

Depuis, L. J. Doinel, qui est chargé à Orléans d'un cours public de littérature, a donné de magnifiques conférences sur Lourdes, réfutant presque page par page le livre infect de Zola. Jamais le savant conférencier n'avait déployé plus de talent, d'à-propos et de finesse d'esprit. Aussi les auditeurs se pressaient-ils nombreux pour l'entendre, ce qui n'était pas du goût des francs-maçons orléanais. A la séance du conseil municipal, lundi, 24 décembre, ceux-ci accusé-

rent M. Doinel de transformer son cours de littérature en un cours de théologie plus ou moins mystique, de faire de la *théodicée*, de la *thaumaturgie*, etc... On a menacé le conférencier de lui enlever son traitement.

La Vierge de Lourdes, dont M. Doinel prend si bien la défense, saura le protéger à son tour et lui obtenir la grâce de persévérer dans le chemin de la vérité catholique.

C'est à propos de M. Doinel que les édiles d'Orléans ont inventé le crime de thaumaturgie.

Le Nouveau Président de la République française. — Le mercredi 16 janvier, dans la matinée, la France apprenait que, par une lettre datée du 15, M. Casimir-Perier, avait fait connaître aux Chambres sa démission de Président de la République. Il se retirait, ne se sentant pas assez défendu contre les attaques de ses ennemis.

Les Députés et les Sénateurs réunis en Congrès à Versailles, le jeudi 17, à 1 h., ont procédé à l'élection du successeur de M. Casimir-Perier. C'est M. Félix Faure, qui a été élu par 429 voix. M. Brisson, le sectaire à outrance, venait après lui avec 362 voix. M. Félix Faure, républicain modéré, était précédemment ministre de la marine, député depuis 1881 ; sa situation à la Chambre s'est constamment tenue bonne et honorable.

Fleurs d'Hyères. — Joli cadeau d'étrennes. Ce beau recueil de poésies, richement illustré, dédié aux Mères chrétiennes par un Ami de la jeunesse, se trouve chez tous les libraires de Chartres. Prix : 10 francs.

— **Vie de M. Lecomte,** ancien curé de la cathédrale de Chartres, chez l'auteur, M. le chanoine Goussard, ou chez les libraires d'Eure-et-Loir. Prix : 2 fr.; franco 2 fr. 40.

Revue du Clergé français. — Sommaire du 1er Janvier : Notre haut enseignement ecclésiastique; par le Père Fontaine; Culte de Sainte-Geneviève, par M. le curé de Saint-Étienne-du-Mont, Moyens pratiques d'étudier la patrologie, par M. l'abbé Batiffol; Sermon sur l'Épiphanie de Don Odilo Rottmanner, le grand prédicateur bavarois; Rôle de la Sainte-Enfance dans l'Extrême-Orient, par M. Demimuid. — LETOUZEY, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires, (Librairie Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte. — Abonnement : 20 fr.) Sommaire de la livraison du 15 janvier 1895 :

I. La situation du Pape, par le P. H. Prélot. — II. Le duel judiciaire et l'Église, par le P. C. de Smedt. — III. Les trois villes de M. Zola : I. Lourdes, (deuxième article), par le P. H. Martin. — IV. Leconte de Lisle, de l'Académie française. L'homme, le penseur, le poète, par le P. V. Delaporte. — V. La version syriaque des Évangiles trouvée au Sinaï, par le P. A. Durand. — VI. Les écrits inédits de Suarez, par le P. R. de Scorraille. — VII. Mélanges : Lettre apostolique de S. S. Léon XIII sur les Coutumes des Églises orientales. — VIII. Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. F.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XXXIXe Année. — **FÉVRIER 1895**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mrecrědi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondancès du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Trente-neuvième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de N.-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais, en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes: 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église à NOTRE-DAME-DE-LORETTE.*)*

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux personnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

2e Numéro — LA VOIX — Février 1895

DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

AVIS AUX ABONNÉS.

Nous prions humblement nos abonnés de ne pas tarder à solder ou à renouveler leur cotisation. — L'Administration de la *Voix* enverra, le *11 février*, sans autre avis préalable, une traite postale augmentée des frais de recouvrement, à ceux qui seraient trop en retard pour le paiement.

ENCYCLIQUE CONCERNANT L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI.

La lettre encyclique pour l'œuvre de la *Propagation de la foi* vient de paraître, elle commence par ces mots : *Christi nomen et regnum in gentibus*, et porte la date significative du 24 décembre, vigile de la naissance du Rédempteur de tous les hommes.

C'est un nouveau titre de gloire pour cette œuvre catholique qui prit naissance à Lyon et se répandit partout si rapidement. Le Pape débute par l'affirmation de sa vive et constante sollicitude pour les Missions, et rappelle à ce sujet l'encyclique *Sancta Dei civitas* qu'il écrivit dès la troisième année de son pontificat en faveur de l'Œuvre de la Propagation de la foi. Le Souverain Pontife parle ensuite de sa lettre apostolique *Præclara* de juin dernier, qui est un pressant appel à l'unité de la foi, et de ses efforts pour commencer à réaliser cette unité en faisant rentrer les Eglises orientales dans le sein de l'Eglise catholique. Pour atteindre ce noble but, l'Œuvre de la

Propagation de la foi et celle des *Ecoles d'Orient* lui ont promis des ressources dans la mesure du possible; mais il faut que les Missions n'aient point à souffrir de ce surcroît considérable de dépenses.

En conséquence, le Souverain Pontife demande à tous les évêques de l'univers d'employer toute leur influence et tout leur zèle pour développer le plus possible, dans leurs diocèses, l'Œuvre de la *Propagation de la foi* : il compte sur un redoublement de générosité de la part des fidèles.

TRIOMPHE D'UNE VOCATION.

M. l'abbé Millault, curé de Saint-Roch, dévot serviteur de N.-D. de Chartres et l'un de nos plus anciens abonnés à la *Voix*, vient de célébrer le soixantième anniversaire de son ordination. De la touchante allocution qu'il a prononcée, ce jour-là, avec un abandon tout paternel, devant son illustre auditoire présidé par Son Eminence le Cardinal de Paris, nous citerons un passage qui donne à réfléchir sur les vocations et les soins qu'elles réclament.

« De suite après mon ordination, je fus envoyé au Petit-Séminaire, où je suis resté vingt-sept ans : onze ans comme professeur et seize ans comme supérieur. Quelles nobles et importantes fonctions! Nos enfants étaient très nombreux : car si Dieu veut que son Église combatte, il ne veut pas qu'elle périsse, et il sait que les prêtres lui sont nécessaires. On peut les haïr, les tuer, on ne triomphera jamais de cette race persécutée.

« Au milieu des plus grandes fureurs des hommes, Dieu, sans consulter personne, tire de son cœur une flèche d'amour, et la lancera dans un cœur d'enfant. Cette flèche ira là où il veut qu'elle aille et elle fera la blessure qu'il veut qu'elle fasse. Vous êtes blessé, vous ne guérirez jamais. Vous pourrez être infidèle et traîner toute votre vie le dard divin attaché à votre flanc, mais vous ne guérirez pas!

» Ah! chers enfants, ils ne voulaient pas guérir. Quelle piété, quelle obéissance, quelle chasteté! Vous en êtes témoins, prêtres vénérables réunis en ce moment en cette enceinte, et qui appartenez à cette génération.

» Certes, je m'appliquais d'abord à leur inculquer des vertus surnaturelles et un ardent amour pour Jésus-Christ et pour son Église; mais j'étais loin de négliger les vertus morales, la

bonté, la loyauté, la droiture : je leur inspirais l'horreur du mensonge, de toute fourberie, de toute dissimulation. Car, pour être prêtre, il faut être né grand ou le devenir, et la droiture est une partie essentielle de la grandeur. Je suis persuadé que le prêtre se greffe sur le chrétien, et le chrétien sur l'honnête homme; et je ne voulais avoir que d'honnêtes enfants.

» Et puis parfois, j'étais appelé à leur rendre des services de premier ordre. Quand le démon voit une nature d'élite, quand il prévoit qu'un enfant, un jeune homme pourra rendre d'éminents services à l'Église, il fait les derniers efforts pour lui arracher sa vocation. Il y a alors des luttes terribles, et j'ai quelquefois trouvé dans la poitrine d'un jeune homme de dix-huit ans, des tempêtes que l'Océan ne connaît pas. Je me le rappelle, c'était un de mes meilleurs élèves; je le voyais chaque jour dépérir, il était devenu triste, morne, silencieux. Je m'approchai de lui à la récréation du matin qui suit le premier déjeûner, je le pris par la main et je lui dis : « Mon enfant, vous avez quelque grande peine, dites-la moi, et je tâcherai de vous consoler. » Mais plus je multipliais mes affectueux appels, plus il s'enfonçait dans son mutisme; et moi, je priais Dieu de toute mon âme, lorsque tout à coup il éclate en sanglots, et se couvrant le visage de ses deux mains, il s'écrie : « Je veux m'en aller... Je veux m'en aller!... » Alors je le console, je lui découvre les pièges du démon, je dissipe ses vaines terreurs, je lui parle de l'appel de Dieu; la cloche vient à sonner, il me saute au cou, et d'un visage radieux, il m'embrasse en me disant : « Je reste! Je reste! » Il est resté, et non seulement il est devenu prêtre, il est devenu un grand Évêque et il a fait un bien incalculable! Quand je n'aurais été toute une année au Petit-Séminaire que pour cet instant tout seul, ma vie aurait été bien employée. »

LES PRÊTRES-ADORATEURS DU SAINT-SACREMENT

« Le jeudi 10 janvier, lisons-nous dans le *Monde*, une adoration solennelle, que devait présider S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, avait amené une centaine de prêtres dans la chapelle du *Corpus Christi*, où le Saint-Sacrement est exposé jour et nuit.

» Il est 2 heures de l'après-midi. Là-haut, sous un dais de velours et d'hermine, le colossal ostensoir domine l'assistance. Rien de plus édifiant que tous ces prêtres venus des quatre coins de Paris, et même de la province, tous revêtus du surplis et de l'étole, et s'unissant dans une même pensée de foi et d'amour. L'orgue prélude par une mélodie d'une douceur infinie, suave comme un chant du ciel, et bientôt le vénéré cardinal arrive, précédé par les RR. PP. du Saint-Sacrement. Son Eminence monte en chaire :

« Bien-aimés frères en Jésus-Christ, dit-il, je suis heureux, » de venir, au commencement de cette année, rendre avec » vous au Dieu de l'Eucharistie un hommage sacerdotal. » Votre œuvre des prêtres-adorateurs est en effet une œuvre » éminemment sacerdotale; car si la Sainte Eucharistie » appartient à tous les fidèles, elle appartient surtout aux » prêtres qui, tous les matins, ont l'insigne honneur de célé- » brer les saints mystères. C'est pourquoi le devoir de l'ado- » ration s'impose à nous plus strictement qu'aux simples » fidèles. Dans ces heures bénies que nous passons en compa- » gnie de notre Sauveur, nous ne saurions mieux faire que de » nous rappeler le sublime entretien que Jésus eut avec ses » Apôtres après la Cène. Il faudrait s'arrêter longuement sur » chacune de ces paroles, venues du Ciel, mais il faut nous » borner à une seule, où Jésus semble avoir mis tout son » cœur et toute son âme : *Jam non dicam vos servos, vos autem* » *dixi amicos.* »

» Et le vénéré prélat développa cette consolante pensée : le « prêtre est l'ami de Jésus-Christ, » avec des accents tout surnaturels, où l'amour de Jésus débordait à chaque phrase.

» Après cette allocution commença l'heure d'adoration, divisée en quatre quarts d'heure, consacrés successivement à l'une des quatre fins du sacrifice : adoration, action de grâces, réparation et supplication.

» Tous ceux qui assistèrent à cette cérémonie en ont emporté un souvenir ému et attendri. Nous faisons les vœux les plus sincères pour que les prêtres comprennent l'incontestable utilité de l'œuvre des prêtres-adorateurs. Dejà 27.000, répandus sur tous les points du globe, sont enrôlés dans cette sainte milice des adorateurs du T. S. Sacrement. C'est une moyenne de 110,000 heures d'adoration que l'œuvre peut offrir

chaque mois à l'hôte divin des saints tabernacles. Chaque jour les adhésions arrivent et se multiplient avec une rapidité qui nous fait voir le doigt de la Providence. »

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

VENGEANCE ET PARDON (1).

En rappelant dans nos dernières esquisses quelques faits se rapportant à Mlle Yvonne de Bodenil, surnommée la *fée des Grèves*, nous avons dû, pour ne pas nous éloigner de notre sujet principal : *Une Héroïne sous la Terreur*, supprimer plusieurs émouvants détails, qui se rapportent à cet épisode : nous croyons intéresser nos lecteurs en les reproduisant *in extenso.*

Poursuivie plusieurs fois par les égorgeurs de sa famille et les incendiaires du château de Penneril, l'intrépide Yvonne leur échappait toujours, secondée d'ailleurs qu'elle était par une troupe de bretons déterminés : or, quand un des scélérats qui ravageaient le pays avait été tué, l'orpheline faisait une marque sur l'une des sept tombes qui recouvraient les dépouilles mortelles des victimes, religieusement ensevelies par un prêtre qu'elle avait pour les bénir.

« Quand chaque pierre sera marquée et la justice ainsi sa-
» tisfaite, disait-elle, je reprendrai mon rôle de femme et je
» quitterai la vie que je mène ! »

Cependant une tombe restait encore qui n'avait pas reçu le sceau fatal. L'infortunée passait le jour sur la grève et vers le soir elle se retirait dans une tour démantelée du château de Penneril. Il y avait, sur la route, les débris d'une de ces croix de pierre que la foi bretonne élevait en grand nombre, et que l'impiété révolutionnaire avait partout réduites à l'état de ruines.

Yvonne s'était bien souvent agenouillée autrefois avec sa mère devant cette croix rustique ; en passant au pied de ces tristes vestiges, elle se mit à genoux :

« Notre Père qui êtes aux cieux (je n'ai plus que vous pour protecteur murmura-t-elle) ; que votre nom soit béni, que votre

(1) D'après le livre si intéressant : *Une Héroïne sous la Terreur*, Paillard, éditeur. — Abbeville. Prix : 1 fr. 75 *franco.*

règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme aux cieux! » Ici un profond soupir sortit péniblement de sa poitrine. « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien; pardonnez-nous nos offenses, comme nous pard... » (elle se leva brusquement). — « Non, non, dit-elle à haute voix, je ne pardonne pas, je ne peux achever cette prière. » Puis elle s'éloigna à grands pas, disant encore : Non, non, vengeance aux assassins! et en prononçant ces mots, ses yeux brillaient comme l'acier en un jour de bataille. La malheureuse Yvonne avait déjà fait quelques pas, quand elle vit venir à elle un vieux prêtre qu'elle reconnut bien vite pour le curé de Locoal. — Bonjour, mon enfant, lui dit l'homme de Dieu, comment supportez-vous cette rude vie? Vous paraissez en bonne santé. — Yvonne rougit, la voix triste du pasteur lui sembla un reproche, elle balbutia quelques mots en réponse. — Mon enfant, continua-t-il d'un ton grave, quand donc retrouverai-je en vous la douce jeune fille d'autrefois?

— Jamais sans doute, jamais, mon père, car *autrefois* est fini, la vengeance seule me fait vivre. —

Il y eut un silence, puis le prêtre reprit doucement :

Songez, pauvre petite! que Jésus a pardonné à ses bourreaux!

— Ils m'ont tué mon père et assassiné ma mère!

— La Vierge Marie a intercédé pour les ennemis de son fils.

— Mais, reprit-elle avec force, après avoir fait mourir ma mère, ils ont égorgé mes frères et mes sœurs! Ils étaient six, vous le savez, mon père, six enfants innocents!..

— Marie avait un fils unique! Et ce fils était Dieu!

— Ecoutez, continua-t-elle avec exaltation, ils ont brûlé Penneril, le château de mes ancêtres, je suis orpheline, sans abri et sans foyer, je ne puis pardonner.

Yvonne, dit le vieillard profondément impressionné, souvenez-vous que la mère du Sauveur après sa passion et sa croix nous a adoptés, nous les coupables, pour ses enfants. Priez-la, priez donc!...

— Je n'ai pu le faire tout à l'heure, non je ne peux plus prier.

Un petit garçon d'une dizaine d'années accourut en ce moment, en criant de toutes ses forces.

— Vite, Monsieur le Curé, un malade, un des nôtres, blessé et mourant vous appelle.

— J'y vais, dit aussitôt le vieux prêtre se tournant vers l'enfant, et il ajouta en s'éloignant et en regardant Yvonne : «Priez et pardonnez ! »

Mademoiselle de Bodenil s'éloigna rapidement vers le lieu où étaient enterrés les membres de sa famille.

« — Encore une tombe à venger, s'écria-t-elle.» C'était celle d'une enfant de deux ans! Jolie petite fille blonde aux regards d'ange. Il semblait que cette voix douce et suave disait du ciel à sa grande sœur : « Pourquoi souiller ma mémoire par le sang et par la vengeance ? » Mais la pauvre *fée des Grèves* avait le cœur trop ulcéré pour être touchée; elle quitta donc ces lugubres monuments, encore plus résolue, encore plus ardente, pour aller prendre un peu de repos au haut de la vieille tour de Penneril. Il y avait auprès de ces ruines une petite ferme abandonnée, c'est là que nous la retrouvons peu de jours après en habit de paysanne bretonne, travaillant avec ardeur à raccommoder son vêtement de chouan.

Un bruit inusité lui fit soudain lever la tête ; elle tressaillit en voyant rôder autour de sa retraite un homme à figure sinistre, revêtu de la carmagnole. Le temps était chaud, le soleil splendide, et cet homme tremblait ! ! Tout à coup il poussa la porte, et entra brusquement. — Sauvez-moi, s'écria-t-il, cachez-moi ! !

A ces mots, Yvonne se leva toute droite ; il continua : « Je suis poursuivi par les chouans. Ils sont là... Ils vont venir, ils me tueront. Ils me haïssent, car, ajouta-t-il, d'un air égaré et la tête comme perdue, ils me connaissent plus qu'un autre, je suis un de ceux qui ont brûlé ce château et tué la mère et les enfants. »

Yvonne recula avec horreur, sa physionomie devint de marbre, puis, s'animant soudain : «Vous êtes un des assassins de ma famille et c'est à moi, la fille de Mme de Bodenil, l'aînée des six enfants que vous et les vôtres avez égorgés, que vous demandez d'être arrachée à la juste vengeance de nos amis ? Non, sortez, sortez au plus vite, vous dis-je. »

L'homme tomba à genoux. « Grâce, grâce ! » dit-il.

— Grâce. Ah ! mes petits frères et mes sœurs aussi, vous

demandaient grâce et vous la leur avez refusée ; je vous le répète, sortez !

— Ils viennent... les voilà... répéta le brigand en se traînant aux genoux de Mlle de Bodenil. Celle-ci, en entendant les cris et le chants des soldats Chouans, regarda instinctivement le grand crucifix qui dominait la cheminée comme dans toute ferme bretonne. Le soleil éclairait en plein la belle figure du Christ ; de ses pieds et de ses mains percés s'échappaient comme des rayonnements de douceur et de miséricorde. Ses plaies semblaient imprégnées de charité et de pardon... En même temps une impression de piété toute divine descendit dans le cœur blessé d'Yvonne ; et ses yeux, remplis de larmes, se fixèrent avec amour sur la croix.

Cependant les bretons se rapprochaient toujours. — « Grâce, grâce ! » répéta le jacobin agonisant de frayeur.

Alors, Yvonne, par une inspiration sublime, prit l'habit de chouan qu'elle venait de réparer et le tendant au bleu :

— Tenez, lui dit-elle, d'une voix profondément émue, mettez ce costume, puis enveloppez votre tête de ce mouchoir, étendez-vous ensuite sur ce lit en faisant semblant de dormir... Ne craignez rien, je ne vous trahirai pas !... Elle ferma ensuite le rideau et prenant une quenouille, elle se mit tranquillement à filer. Il était temps; à peine avait-elle commencé à tourner son fuseau que les bretons entrèrent.

— Pardon de pénétrer ainsi dans votre demeure, dirent-ils à Yvonne, nous cherchons partout un de ces effrénés *chauffeurs*... vous ne l'auriez pas aperçu ?... Mais, pardon, excuse, c'est vous, Mlle de Bodenil ? Puis l'un d'eux s'approcha du lit et en ouvrit les rideaux... « C'est un des nôtres, s'écria-t-il, en apercevant son costume : — Chut, dit Yvonne, il dort, ne le réveillez pas. — Les chouans sortirent : lorsqu'ils furent loin, la magnanime jeune fille dit au fugitif : « Levez-vous et partez, vous êtes sauvé. »

Le jacobin était touché et voulut remercier à genoux sa libératrice. — « Relevez-vous, reprit-elle froidement. J'ai fait mon devoir. Pour vous, retournez dans votre famille, vous direz à vos enfants comment les chrétiens savent se venger... » Elle lui désigna ensuite la porte du doigt, *il sortit.*

Alors poussant un immense soupir, l'orpheline s'agenouilla,

les bras croisés, devant le Christ, et prononça lentement les dernières paroles de la prière du Seigneur !...

Une expression de paix ineffable se montra sur son visage. Elle sentit son cœur inondé de calme et de mansuétude. Se relevant, elle prit un stylet caché dans une vieille armoire, et se dirigea vers les tombes des Bodenil ; mais au lieu de graver sur celle de sa petite sœur le signe sanglant de la vengeance satisfaite, elle y traça ce mot sauveur : « *Miséricorde !...* » Au même instant, le curé de Locoal arriva. « Vous pouvez maintenant me bénir, lui dit Yvonne, le visage illuminé d'un éclat surnaturel. J'ai achevé mon *Pater... J'ai pardonné*, Je pardonne... »

Le Seigneur, qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, permit, ainsi que nous l'avons déjà vu, que recueillie par Mme de Revel, elle trouva en elle une seconde mère, et dans son fils Charles, un époux, qui fut pour elle un dévoué protecteur.

C. de C.

LE VŒU D'UN MARIN A NOTRE-DAME.

Un jeune marin, M. Auguste Rusé, capitaine du brick *Faucon*, écrivant d'un port d'Angleterre à une personne de Tours, raconte comment il a été en pleine mer miraculeusement préservé d'un naufrage.

« ... Merci mille fois de vos bonnes prières ! Je viens d'échapper à une mort affreuse ; mais la confiance en ma bonne patronne, la Sainte Vierge, m'a sauvé. Dans cette affreuse tempête qui a fait tant de victimes, mon navire avait aux trois quarts chaviré ; les coups de mer déferlaient à trente pieds au-dessus de nos têtes. La côte et ses écueils étaient à deux milles à babord, et nous étions poussés dessus par la furie du vent et par les lames affreuses qui devaient nous y jeter.

» Voyant la mort inévitable, n'ayant plus recours à aucune manœuvre, devenue inutile, moi et tout mon équipage nous étions amarrés et cramponnés sur le flanc du navire. Je les ai ralliés près de moi ; j'ai commencé la prière solennelle ; nous pleurions tous, non pour nous, nous étions résignés, mais pour nos femmes et nos enfants ; nous avons promis à la Sainte Vierge, si nous nous sauvions, une grand'messe où

nous assisterions tous, partant du bord, quelle qu'en soit la distance, nu-pieds, tête nue et en chemise. Cinq ou dix minutes après, le vent sautait à l'ouest et nous faisait éviter la côte. D'autres navires sombraient près de nous ; mais Dieu était là, et nous avions confiance en lui... Mon pauvre navire est mutilé et déblindé, mes voiles et mes cordages hachés, mes mâts tordus... J'ai été onze jours, ainsi que mon équipage, trempé, mouillé jusqu'aux os, mangeant du biscuit mouillé, sans nous coucher un instant. Je suis comme rompu, mais ne me trouve pas malade. Remerciez pour moi la Sainte Vierge, ma bonne patronne. Je serai bientôt à battre de nouveau la mer. L'hiver est terrible. Priez, priez pour votre jeune capitaine... »

Nous citons avec plaisir ce trait de courage et de confiance en Marie, Étoile de la mer et patronne des matelots. Il prouve bien que nos marins français savent encore, au besoin, unir l'intrépidité du caractère et la délicatesse du sentiment à une mâle et franche piété chrétienne, digne des premières époques de notre histoire.

LES CHAPITRES DES CATHÉDRALES.

La *Semaine de Cambrai*, après avoir énuméré les diverses mesures vexatoires entreprises contre le clergé français, dans ces derniers temps, continue ainsi :

« Tous les évêchés, sans exception, sont atteints dans l'un de leurs organes les plus indispensables, les plus vitaux : les chapitres de chanoines.

En 1885, le gouvernement a supprimé, par voie d'extinction, le maigre traitement qu'il leur allouait depuis le Concordat, en compensation des biens qui leur avaient été ravis. Comme les chanoines titulaires sont pour la plupart des vieillards, bientôt les chapitres n'existeront plus. Et cependant les chapitres sont indispensables à la prière liturgique, aux offices pontificaux, au conseil de l'évêque, à la transmission du pouvoir ecclésiastique durant la vacance du siége, enfin à l'administration du diocèse.

Un évêque ne peut pas plus administrer seul son diocèse qu'un préfet son département. Pour l'administration spirituelle comme pour l'administration temporelle, divers services s'imposent, pour lesquels il faut des hommes. Depuis la Révolution, l'Eglise de France a été, sous ce rapport, faute de ressources, dans une pénurie extrême.

Une multitude de services qui seraient utiles, extrêmement

utiles, sinon nécessaires, n'ont pu être rétablis depuis le Concordat, parce que l'évêque ne peut réunir autour de lui, ne pourrait faire vivre les ecclésiastiques qui en seraient chargés.

Jusqu'ici du moins, huit ou dix recevaient comme chanoines, à la condition de réciter ou de chanter chaque jour le saint Office pour tous les besoins de la France, une modique pension. Entr'eux étaient distribuées les charges de Grand-Pénitencier, de Théologal, de Grand-Chantre; ils constituaient le tribunal de l'évêque, sa chancellerie et son secrétariat. Tout cela, par le retrait des ressources nécessaires est tombé, tombe ou va tomber dans la plupart des diocèses. L'administration spirituelle et l'administration temporelle y deviennent ou vont devenir également impossibles.

N'y aurait-il pas eu confiscation, n'y aurait-il pas dette à payer, il serait encore du devoir de l'Etat de soutenir ces institutions. Les catholiques qui forment l'immense majorité de la nation, qui paient la plus grosse part de l'impôt, ont autant et plus besoin de l'administration épiscopale que de l'administration préfectorale. Ici, l'on ne cesse de multiplier les services, les bureaux, les employés ; là on ôte toute ressource à l'indispensable nécesssaire.

Que l'on compare cette destruction systématique des organes les plus vitaux des diocèses avec la multiplication du personnel dans les ministéres et dans les préfectures... »

LA SŒUR MÉDECIN.

Au Japon (nous l'avons déjà dit au dernier Supplément de la *Voix*) on appelle Sœur médecin *Isha Sama*, la sœur qui visite les malades. Les religieuses de Saint-Paul de Chartres, dans ces visites, sont souvent les instruments de la Providence pour les conversions et les baptêmes. A la lettre que nous citions, il y a huit jours, joignons la suivante, écrite par la même main. Sœur Marie Aspasie, s'adresse aux Supérieurs de son Institut, à Chartres.

« Bien chers supérieurs, cette fois j'ai à vous raconter la *conversion d'un bonze*. Soigné depuis longtemps par les médecins, il vint un jour me trouver. Après quelques visites, voyant qu'il était très fatigué, je lui dis de me donner son adresse, que j'irais le voir chez lui. Mais il refusait toujours. Enfin, un jour il envoya sa femme chercher ses médicaments. Elle nous dit qu'il ne désirait pas mieux que j'aille le voir, mais qu'il avait honte, parce qu'il logeait dans un *théra*, et qu'il en était le chef. Il avait peur que je refusasse d'y entrer. Je la rassurai, lui disant que j'irais quand même. Cette femme s'en alla très satisfaite. Le lendemain, en effet, je me rends à la pagode. On me fit attendre

longtemps à la porte, ce qui me donna le temps de dire un *Magnificat* en face de l'autel du diable. C'était ma première visite, ce ne fut pas la dernière. Un jour je pris la hardiesse de porter à mon malade un catéchisme et je lui demandai s'il connaissait la religion ; que, sans se fatiguer, dans ses moments d'ennui, il pouvait l'étudier. Il me répondit qu'il la connaissait un peu, qu'autrefois il avait eu un ami qui était chrétien, et qui avait eu des entretiens avec un missionnaire français. Je l'encourageai donc à étudier mon petit livre, lui disant que c'était le seul indicateur du chemin du ciel. Il me le promit de bonne grâce et se montra docile à tout ce que je demandai de lui.

Dans les visites qui suivirent, je parlai du petit livre du ciel et de Dieu, et il m'écoutait volontiers. Le Révérend Père m'avait dit que si je le voyais bien disposé, je pourrais le baptiser au dernier moment. Mais la chose était difficile, car ce pauvre bonze faisait toujours le service de son *théra*, sonnait la cloche du diable et faisait la prière. Ne sachant réellement pas le fond de sa pensée dans une chose si importante, je le recommandais à tous les saints, je mettais de l'eau de Lourdes dans ses potions, et j'avais eu le soin d'attacher chez lui la médaille de saint Benoît. Lorsqu'il n'eut plus la force de se lever, son père, bonze comme lui, vint de la campagne se charger de l'emploi de son fils, et mit un autre bonze à sa place. J'allai le voir. Il me dit qu'il avait vu un autre médecin. Je répondis qu'il avait bien fait, et que j'irais quand même le voir de temps en temps ; il en parut fort content. En rentrant, je priai l'excellente chrétienne qui nous sert de catéchiste de retourner à la pagode pour s'assurer des vraies dispositions de mon malade.

En arrivant, elle trouva le vieux bonze auprès du lit de son fils avec bon nombre de parents. Elle s'approche et après lui avoir demandé des nouvelles de sa santé, elle lui dit : « Puis-je vous parler de religion ? — Parfaitement, n'ayez pas peur. » Notre catéchiste s'expliqua alors franchement. A peine avait-elle fini que le malade répondit qu'il connaissait la religion et qu'il y avait longtemps qu'il désirait le baptême. « Mais que faut-il faire, reprit-il ? Il faudrait aller à l'église, n'est-ce pas ? Mais je suis si faible. — Comme vous êtes malade, cela n'est pas nécessaire. On peut vous baptiser sur votre lit. — Eh bien ! dit-il, dites à la Sœur médecin de venir me baptiser. » Ceci se passait en présence de ses parents qui n'ont pas soufflé mot.

La catéchiste accourut me chercher. Je me hâte, et je trouve mon bonze dans les meilleures dispositions, me demandant humblement le baptême. Je lui dis qu'il allait recevoir une grande grâce, qu'il allait devenir l'enfant du bon Dieu. et je l'exhorte à

demander pardon de ses péchés ; puis je reste un instant en silence, tellement j'étais émue. Je me voyais dans le temple de Satan, entourée de ses insignes et prête à baptiser un de ses ministres. Je sentais le besoin de me recommander à tous les saints du ciel. Je priais surtout les bons anges de m'aider.

Après donc avoir recommandé à mon catéchumène d'abandonner ses idoles et de ne plus s'occuper de rien désormais, je le baptisai en disant bien haut : M. J., je te baptise, au nom du Pére, et du Fils, et du Saint-Esprit, versant en même temps toute l'eau de ma petite bouteille sur sa grosse tête rasée. Il me semblait faire un défi aux diables de la pagode en baptisant leur ministre. Je n'ai jamais éprouvé une pareille émotion. Le malade était lui-même trés ému et vraiment pénétré de la grande action qui s'accomplissait. Il resta en silence et les yeux baissés. Je l'encourageai ensuite à la confiance, et lui présentant mon Christ, je lui dis d'unir ses souffrances à Notre-Seigneur en croix, puis je le laissai en paix et content. Je le vois de temps en temps. Je l'ai revu encore aujourd'hui. Il attend tranquillement la mort en pensant au bon Dieu. »

« P.-S. — Notre cher bonze baptisé vient de mourir dans les meilleures dispositions. »

Daignez agréer, etc.

Sœur MARIE-ASPASIE.

Religieuse de Saint-Paul de Chartres, missionnaire au Japon.

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Ex-voto. — De riches dentelles pour la lingerie et les ornements de la crypte, données par une personne de la Rochelle. — Une garniture d'autel.

Lampes. — 70 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus, ont brûlé en janvier, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre, 45; devant N.-D. du Pilier, 10; devant saint Joseph, 2; devant sainte Anne, 1; devant saint Antoine, 1; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 6; devant le Sacré-Cœur, 5.

Consécrations d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en janvier, 41 enfants dont 18 de diocèses étrangers.

Nominations. — Par décision épiscopale sont nommés : Aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres, à Chartres: M. l'abbé Ronnay, précédemment curé de Belhomert. Curé de Belhomert, M. l'abbé Leroy, précédemment curé de Marville-Moutiers-Brûlé.

Châteaudun. — On nous prie d'informer les prêtres du diocèse de

Chartres que, le mardi 5 février, à 10 h. 3/4, sera célébré, dans l'église de la Madeleine de Châteaudun, un service pour le repos de l'âme de M. l'abbé Desvaux, ancien curé de cette paroisse, décédé le 4 février 1894. Les prêtres qui se proposent d'assister à ce service sont priés d'en donner avis soit à M. le Curé de la Madeleine, soit à M. le Vicaire, par l'envoi de leur carte, au plus tard le jeudi 31 janvier.

Les cierges de la Chandeleur. — Pour comprendre le mystère de cette cérémonie, écoutons l'un de nos anciens évêques de Chartres, Saint Yves. Dans la cire des cierges, formée du suc des fleurs par les abeilles, que l'antiquité a toujours considérées comme un type de la virginité, Saint Yves voit l'emblême de la chair virginale du divin Enfant, lequel n'a point altéré, dans sa conception ni dans sa naissance, l'intégrité de Marie. La flamme du cierge, d'après le même Pontife, symbolise le Christ qui vint illuminer nos ténèbres.

Autrefois les fidèles s'empressaient d'apporter eux-mêmes des cierges à l'Église, le jour de la Purification, pour les faire bénir avec ceux du clergé. Cet usage a reparu depuis un certain nombre d'années; à la Cathédrale de Chartres, il se généralise de plus en plus. Nous rappellerons que ces cierges bénits, les chrétiens doivent les garder avec respect dans leurs maisons, où ils seront l'occasion de grâces particulières. Allumés au lit des mourants, ces cierges sont un souvenir de l'immortalité que Jésus nous a méritée, et un signe de la protection de Marie.

Le 21 janvier. — A l'occasion du cent deuxième anniversaire de la mort du roi Louis XVI, comme les années précédentes à pareil jour, des messes ont été célébrées pour le repos de l'âme de ce prince infortuné. A Paris, une messe spéciale a été dite à l'église de la Madeleine, sur la demande de M. le duc d'Orléans, et il y avait nombreuse assistance. En province, le douloureux anniversaire n'a pas été non plus oublié. Il y a eu des prières dans l'église de N.-D. de Chartres pour Louis XVI et pour la France: pour Louis XVI qui voulut servir Dieu et faire le bonheur de son peuple; pour la France qui ne retrouvera la paix que dans la fidélité au service de Dieu.

A Chartres en 1795. — « L'apaisement se faisait insensiblement; et le peuple français, comprenant qu'il allait bientôt voir reparaître la Religion de ses pères, délaissait complètement les cérémonies officielles consacrées à honorer l'Etre suprême de Robespierre. La cathédrale était déserte; les patriotes avaient cessé d'y aller, parce qu'ils n'avaient plus à y faire preuve de leur civisme; les chrétiens n'y allaient pas encore, parce que la profanation y régnait

toujours. (*La cathédrale de Chartres, sous la Terreur*, par l'abbé Sainsot, page 246). — Les idées réactionnaires faisaient des progrès rapides et déjà elles amenaient des modifications qui comblaient de joie les cœurs religieux. Le représentant du peuple, Bernier, envoyé à Chartres par la Convention, révoquait tous les fonctionnaires qui s'étaient signalés par leur exaltation révolutionnaire. Un décret de la Convention proclamait que l'exercice d'aucun culte ne pourrait être troublé. Enfin une loi du 11 prairial (30 mai) autorisait les citoyens à se servir provisoirement des édifices non vendus, destinés originairement à l'exercice des cultes. » (ibid. page 252.)

Confrérie de N.-D. de Chartres. — La fête de cette Confrérie sera célébrée à la Cathédrale, le dimanche 3 février.

Fête de l'Adoration. — Le présent numéro, devant être mis à la poste le 25 janvier, sera sous presse dans l'après-midi du 24, à l'heure où se terminera, la fête de l'Adoration à la Crypte. Nous ne pouvons donc donner beaucoup de détails. Nous aimons à signaler le magnifique effet de la décoration par les lignes et les faisceaux de lumières, mais bien plus encore le grand nombre de communiants aux messes et d'adorateurs dans le courant de la journée. Certainement la nef débordera d'assistants pour l'exercice du soir. Nous avons annoncé le prédicateur : M. l'abbé Houzé, curé d'Houville, et les chants en musique de la Maîtrise, avec accompagnement de divers instruments, joués par des artistes de la ville.

Fête de saint Paul, le vendredi 25, dans la chapelle de la Communauté de Saint-Paul. Prédicateur : M. l'abbé Auger, curé-doyen de Courville.

Suppléments. — Voici les sujets traités dans les Suppléments de la *Voix* en janvier :

Sommaire du 5 : Réceptions du jour de l'an à l'évêché. — La Sainte Vierge et les Mages. — Lettre sur la propagande de la semaine religieuse. — Flores martyrum : les enfants en ferme. — Chronique diocésaine : les Saints Innocents; l'antiesclavagisme; N.-D. du Rosaire à la Visitation; mission à Cloyes; mission à Unverre.

Sommaire du 12 : Saint Antoine et l'Enfant Jésus. — La croix d'honneur de sœur Elise et deux autres sœurs de Saint-Paul, décorées. — Le procès de béatification de Charles de Blois. — Les fêtes du sixième centenaire de la translation de la sainte maison de Nazareth à Lorette. — Fleurs d'Hyères. — Chronique diocésaine : Propagation de foi et Sainte-Enfance; image-souvenir de la confrérie de N.-D. de Chartres; Communautés religieuses dans le diocèse de Chartres. — Faits divers.

Sommaire du 19 : Une lettre de S. E. le cardinal Rampolla à Mgr l'évêque de Chartres. — Circulaire de Mgr l'évêque de Chartres à MM. les doyensde son diocèse. relative à l'organisation de missions. — Le saint nom de Jésus. — Saint Lomer. — Nécrologie : M. l'abbé Pasquier; Mme Renard. — La Sœur médecin. — Chronique diocésaine : association du T. S. Sacrement; fête prochaine d'adoration; mission à Louville. — Archives historiques du diocèse de Chartres, revue mensuelle publiée par M. l'abbé Métais. — Faits divers. — Élection du Président de la République, M. Félix Faure.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Gloire, amour, reconnaissance à Notre-Dame de Chartres, pour une grâce temporelle, obtenue par son intercession pendant une neuvaine faite par les clercs de Notre-Dame! (L. B. à Chartres)

2. Notre enfant était tellement malade, que la mort nous semblait prochaine et inévitable ; à peine les recommandations demandées au sanctuaire de Notre-Dame de Chartres ont-elles été commencé que nous avons vu arriver la guérison. Merci à la Bonne Mère ! (F. B., à D., diocèse de Chartres).

3. Pour grâces obtenues par l'intercession de Notre-Dame de Chartres, je veux lui témoigner ma vive reconnaissance. Veuillez être mon interprète, avec les jeunes clercs, auprès de son autel. (V. D. à Versailles)

4. Notre-Dame de Chartres a exaucé nos demandes; qu'elle agrée mon humble témoignage de reconnaissance! (E. B., à M., diocèse de Meaux.)

5. Merci à notre Bonne Mère pour la grâce de conversion obtenue! Nous l'invoquerons toujours avec une filiale confiance. (G. à M., du diocèse de Chartres)

6. Je viens vous prier d'acquitter notre dette de reconnaissance auprès de Notre-Dame de Chartres qui nous a sensiblement protégés. (M. à R., diocèse d'Evreux)

7. Bien des fois, après recours à Notre-Dame de Chartres, nous avons ressenti les effets de sa bonté maternelle. Nous voulons aujourd'hui vous le dire, en demandant neuvaine de prières et messe pour obtenir du ciel une nouvelle faveur (F. T., diocèse de Chartres)

8. Je remercie Notre-Dame, de la solution donnée à une affaire difficile, et je la prie de nous protéger toujours. (E. C., du diocèse de Cahors.)

9. Notre-Dame de Chartres a été invoquée dans une famille, pour obtenir la fin de très graves anxiétés et un prompt changement dans la disposition des esprits. La prière a été exaucée; en un instant le changement s'est produit et la paix a vite succédé à la tempête. (Un père de famille.)

10. Nous remercions N.-D. pour une heureuse naissance. Nous l'avions spécialement recommandée à N.-D. de Chartres qui a daigné bénir nos faibles prières. (A. de Boislaville, Paris.)

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

— Son Emin. le cardinal Desprez (Julien-Florian-Félix), né à Ostricourt (Nord), décédé inopinément par suite d'une affection cardiaque, le 20 janvier 1895, dans sa 88e année. Mgr Desprez fut successivement vicaire de la cathédrale de Cambrai; missionnaire à La Réunion (Afrique); évêque de Saint-Denis de La Réunion (1851); évêque de Limoges (1857); archevêque de Toulouse, dix-huit mois plus tard; cardinal en même temps que Mgr Pie (12 mai 1879). Deux des faits qui ont honoré le plus son épiscopat à Toulouse sont : la béatification de Germaine Cousin et la fondation de l'Université catholique du midi. Son Em. le cardinal Desprez était en relations intimes avec notre ancien évêque, de pieuse mémoire, Mgr Regnault.

— Mgr Cléret, évêque de Laval, décédé le 23 janvier, à l'âge de 60 ans. Prélat d'une rare distinction, il a été préconisé le 30 décembre 1889, en même temps que Mgr Lagrange, notre évêque.

— Sœur Marie-Lucie Chevalier, en religion sœur Claire, des Filles de la Charité, décédée à l'Hôtel-Dieu de Chartres, le 28 décembre 1894, âgée de 61 ans et de vocation 36 ans.

— Sœur Zénobie, née Jeanne Robillon, décédée le 9 janvier 1895, dans la communauté de Saint-Paul, âgée de 36 ans, 16 de religion.

— Sœur Florienne, née Marguerite Barlot, décédée le 4 janvier 1895, dans la communauté de Saint-Paul, âgée de 63 ans, 41 de religion.

— Sœur Armandine Retru, de la communauté de Saint-Paul, décédee à Josaphat, le 5 janvier 1895, âgée de 45 ans, 19 de religion.

— M. l'abbé Pasquier, ancien curé de Bazoches-les-Hautes.

— Sœur Valérie Garnier, de la communauté de Saint-Paul, décédée le 24 janvier, âgée de 79 ans, 54 de religion.

— M. l'abbé F. F. A. Seguin, chanoine-titulaire de l'Église Métro-

politaine de Paris, décédé le 11 janvier 1895, dans la 73e année de son âge.

— M. Pierre Pérotte et Mlle Emilienne Fauveau, à Deuil. — Mme Aurélie Quenouillet-Guillery, à Abondant. — M. Charles Legot, zélateur de la Confrérie de N.-D. de Chartres, à Argenteuil. — Mme Massardier, zélatrice de la même Confrérie, à Saint-Étienne. — Mlle Guerrier, zèlatrice, id.. à la Ferté-Bernard. — Mlle Marie-Catherine Piednoël, à Rouen. — Mme Ve Eugène Lhopiteau, à Chartres. — M. Jatteau-Fouquet, à Chartres. — Mme Ve Mangin, à Chartres. — Mme Ernestine-Claire Létang, à Dammarie. — Mme Ve Heurteau-Dechartres, à Chartres. — Mme Cachin, à Fruncé. — Mlle Victoire Tinturier, à Chartres. — Mme Ve Chesnel-Matignon, à Chartres. — Mme Alfred de Chantemêle et Mlles Tessier, Luce Catalan, Augustine Fronteau, au Mans. — Mlle Emilie Delaporte, zélatrice de la Confrérie de N.-D. de Chartres, à Amiens. — Mlle Rose Ruelle et M. Georges Huet, à Dreux. — Mlle Laurent Vérolle, á Chartres. — M. Arsène Ferrand, à Fresnay-le-Comte. — Mlle Calenge, à Camétours. — Mlle Ernestine Pitron, à Suresnes. — Mlle Marie Davoust, au Mans. — Mme Ve Renard, à Châteaudun.

BIBLIOGRAPHIE

Au Berceau de l'autre France, *le Canada et ses premiers martyrs*, par le R. P. F. Rouvier, S. J. Un volume grand in-8°, orné de nombreuses gravures, 4 fr. Librairie V. Retaux et fils, 82, rue Bonaparte, Paris.

C'est un religieux de la Compagnie de Jésus, le R. P. Rouvier, qui nous conduit *au berceau de l'autre France* pour nous montrer l'héroïsme de ses frères d'armes, les premiers missionnaires des rives du Saint-Laurent. Avec émotion et talent, il a raconté les épisodes glorieux du martyrologe de son ordre à la nouvelle France. Et annonçant avec joie que le 3e concile plénier de Baltimore a signé un *postulatum* au Saint-Siège, il ose espérer que l'Église ratifiera bientôt, par un culte public, le jugement personnel d'un Souverain Pontife; en effet, l'un des missionnaire, le P. Jogues, avait demandé la permission de célébrer le Saint-Sacrifice malgré la mutilation de ses deux mains; Urbain VIII la lui accorda, en lui décernant ce titre d'honneur qui peut s'appliquer à tous :

— Il serait indigne qu'un *martyr de Jésus-Christ* ne pût pas boire le sang de Jésus-Christ !

Fleurs d'Hyères. — Ce beau recueil de trente poésies, richement illustré, dédié aux Mères chrétiennes par un Ami de la jeunesse, se trouve chez tous les libraires de Chartres. Prix : 10 francs.

— **Vie de M. Lecomte,** ancien curé de la cathédrale de Chartres. Un vol. in-18 jésus de près de 300 pages. Se trouve chez l'auteur, M. le chanoine Goussard, directeur de la *Voix de N.-D.*, ou chez les libraires d'Eure-et-Loir. Prix : 2 fr.; franco, 2 fr. 40.

LETTRE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE CHARTRES
A M. L'ABBÉ VERRET
SUR SON NOUVEL OUVRAGE, LA COMPOSITION FRANÇAISE (1)

Mon cher Ami,

Vous faites ce que je faisais moi-même quand j'étais comme vous avec des jeunes gens : chargé de leur instruction et de leur éducation chrétienne, j'écrivais pour eux des ouvrages de piété, et des livres techniques, professionnels. C'est ainsi que vous-même avez écrit ce commentaire sur les *Evangiles* que je me suis fait lire avec tant de consolation lorsque j'étais si malade, et que vous venez maintenant de nous donner ce très intéressant et utile volume sur la *Composition française.*

Je viens d'examiner attentivement ce dernier travail, et je veux publiquement vous en louer et vous en féliciter. Les examens s'imposent a nos élèves comme à ceux de l'enseignement officiel ; il faut conquérir les diplômes ; on nous juge d'après les résultats. Eh bien, de la sérieuse préparation que reçoivent nos élèves, votre travail est un témoignage que nous pouvons avec confiance invoquer.

Il s'agit des épreuves littéraires. Vous aviez deux méthodes à suivre, ou bien donner aux jeunes gens des compositions entièrement traitées, à titre d'exemples : ce qui n'eût pas été sans utilité, mais eût peut-être moins provoqué leur travail personnel ; ou bien, et c'est celle que vous avez préférée, ne présenter que des *plans méthodiques*, « qui seront pour les candidats, non pas » des moyens factices de s'éviter un travail qui est l'agent le plus » efficace de leur succès, mais des guides, des conseils. » Et aussi à ce point de vue, « des modèles. »

Ces plans sont au nombre de cent : ce qui est déjà une grande richesse. Et de plus, ces plans sont très bien faits. Dans toute composition le plan est l'essentiel; le plan, c'est-à-dire la façon dont le sujet est conçu et partagé. Ce qui en suppose une intelligence vraie et une pénétration juste. Quand le plan est bien fait, les développements viennent d'eux-mêmes, pour peu que l'esprit soit d'ailleurs muni des connaissances indispensables. Or, il est facile

(1) *La Composition Française* des classes supérieures, des baccalauréats classique et moderne, des grandes écoles du gouvernement et du brevet supérieur; 100 plans méthodiques et 640 sujets proposés aux plus récents examens, par l'abbé S. Verret, licencié ès-lettres, préfet des études à l'Institution Notre-Dame de Chartres. Un vol. in-18 jésus de VIII-309 pages, broché. Prix : 2 fr. 50. Librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris. Alliance des maisons d'éducation chrétienne.

de voir aux développements que vous indiquez, que vous ne vous bornez pas à cultiver, chez les jeunes gens, la raison, la réflexion, les facultés logiques, ce qui est, au dire des vrais maîtres, la partie fondamentale de l'art d'écrire :

Scribendi recte sapere est et principium et fons,

Mais qu'en même temps une riche érudition littéraire vous permet de meubler leurs intelligences de toutes les connaissances nécessaires pour que leurs jeunes efforts aient le mérite et la valeur qu'on est en droit d'attendre d'eux : eu égard bien entendu à leur jeune âge.

Vous avez de plus donné quelques modèles de sujets entièrement traités, qui me font regretter, permettez-moi, mon ami, de vous faire cette légère critique, que vous n'en ayez pas proposé davantage.

Enfin, vous avez ajouté à ce riche fond un appendice dont les professeurs surtout apprécieront l'utilité : ce recueil de 640 sujets donnés aux examens : « pensées à développer, littératures classiques, histoire, critique littéraire ; » ce qui vous permet de n'être pas, dans les exercices préparatoires que vous faites faire aux jeunes gens, à côté du but à atteindre.

Ajouterai-je que je retrouve, dans la façon dont toutes ces matières sont présentées, les qualités du bon écrivain : la clarté, la précision, l'élégance, le vif intérêt ? je me plais aussi à découvrir, moi, sous l'écrivain, le maître, le professeur, l'éveilleur, l'excitateur habile et aimable des jeunes esprits.

C'est un livre, mon cher ami, qui vous honore, et qui honore notre chère Institution, et qui prouve que nos messieurs ne font pas seulement bien travailler les jeunes gens, mais aussi travaillent eux-mêmes.

Tout à vous, bien affectueusement en N.-S.

† François, évêque de Chartres.

FAITS DIVERS

Un nouveau sanctuaire à Saint-Antoine de Padoue. — Au Chesnay, près Versailles, le quartier dit de St Antoine, groupe d'habitations nombreuses et fort éloignées de tout centre religieux, réclamait une nouvelle église. M. l'abbé Boissis, curé du Chesnay, a entrepris d'en construire une et de la dédier à St-Antoine de Padoue. Sa confiance en ce grand saint n'est-elle pas justifiée par le prodigieux élan de dévotion que nous voyons partout se manifester vis-à-vis du moine thaumaturge ! « Depuis quelque temps, que d'aumônes versées à la suite de faveurs extraordinaires, obtenues

par son intercession ! Ce recours universel, cette libéralité exercée à l'égard des classes souffrantes au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et en l'honneur d'un de ses plus fidèles imitateurs, n'est-elle pas comme une digue providentiellement élevée à l'encontre du socialisme anti-chrétien, dont les menaces font envisager l'avenir avec tant de perplexité ? »

Dieu, nous en avons le ferme espoir, couronnera de succès le dessein de M. le curé du Chesnay. L'œuvre du reste est déjà commencée, avec les encouragements de Mgr l'Evêque de Versailles. Que St Antoine protège les bienfaiteurs de son nouveau sanctuaire !

Le pape et le tzar. — Il y a eu un échange de lettres entre le tzar et le Pape. L'empereur a fait part au Saint-Père des grâces accordées à des catholiques et à des Polonais. Cet acte a été salué avec joie. On le considère comme la rupture avec le système de M. Pobedonostzeff et la russification à outrance. Dans les derniers temps d'Alexandre III, cette politique avait subi des tempéraments à la suite des fêtes franco-russes et des nécessités de la politique ; mais l'idée générale était maintenue. L'acte de Nicolas II semble prouver qu'il veut renouer, au-dedans, la tradition interrompue d'une politique plus libérale et donnera ainsi un peu plus d'air au catholicisme. Cette évolution servira les intérêts et l'orientation de Léon XIII.

Marseille. — A l'heure où l'édilité socialiste de Marseille vient de supprimer deux mille francs de subsides aux Petites-Sœurs des Pauvres et cherche à laïciser les hôpitaux de cette ville, la fièvre typhoïde sévit à l'Hôtel-Dieu et les religieuses de Saint-Augustin s'y conduisent en héroïnes. Il y a quelque temps, sœur Hilarion y succombait victime de son dévouement ; depuis, on a enterré, devant une nombreuse assistance, sœur Apollonie, morte au chevet des malades à l'âge de vingt ans. La commission des hospices marchait à la tête du convoi. Enfin, une troisième religieuse, sœur Thérèse, était il y a peu de jours, à la dernière extrémité, martyre elle aussi de son devoir. Voilà celles qu'on chasse.

La canonisation de Jeanne d'Arc. — Mgr Touchet vient de quitter Orléans pour se rendre directement à Rome, où il va accomplir son voyage *ad limina*. En même temps, Mgr Touchet doit plaider la cause de la canonisation de Jeanne d'Arc.

Il a emporté d'ailleurs la sentence rendue par le tribunal ecclésiastique constitué à Orléans pour le procès de *non cultu*. Après une enquête minutieuse et l'audition de nombreux témoins, ce tribunal a constaté qu'il n'y avait aucun culte public et ecclésiastique rendu à Jeanne d'Arc.

Cette sentence est pour la cause du plus grand intérêt. Il aurait suffi, croyons-nous, d'une seule constatation pour empêcher la béatification. Ce jugement est conforme à celui du tribunal de Saint-Dié. L'évêque d'Orléans a également emporté une copie authentique de toutes les pièces du procès.

Montréal. — Monseigneur Fabre, évêque de Montréal, avait condamné une *Revue* qui se publie dans son diocèse, la *Canada Revue*, et en avait interdit la lecture à ses diocésains. Les propriétaires de cette publication attaquèrent leur évêque dans les tribunaux, sous prétexte qu'il leur avait fait perdre des abonnements et nui à leurs intérêts. Ils demandaient des dommages-intérêts. Le tribunal civil s'est prononcé en ces termes : « Monseigneur, c'est une sentence que vous avez portée ; en elle, rien de malicieux. L'appréciation de vos motifs n'appartient pas à cette Cour. Vous avez exercé votre droit d'évêque ; l'on ne fait de tort à personne en exerçant son droit. » (Extrait du jugement).

Les journaux protestants eux-mêmes ont applaudi à cette sentence :

« La question soulevée était en réalité une question de conscience. Evidemment la condamnation épiscopale a été pour les éditeurs de la *Revue* une cause de perte ; mais d'un autre côté, les circonstances dans lesquelles elle a été portée, la mettaient à l'abri de toute censure légale.

« A quel étrange état de choses serions-nous réduits si un pasteur, quel qu'il fût, jugeant de son devoir de condamner du haut de la chaire un mauvais livre, un lieu de réunion dangereux ou une représentation immorale, pouvait, à raison de cet acte, être traîné devant les tribunaux et déclaré passible de dommages-intérêts envers le propriétaire ou autres parties intéressées ? Voilà cependant dans quel sens se trouverait fixée notre jurisprudence, si la cause de la *Revue* avait été jugée autrement. »

Congrès ouvrier chrétien de Paris. — Un congrès ouvrier ne peut réussir, s'il n'a été préparé avec soin et longtemps à l'avance. C'est ce que l'on a bien compris à Paris, où fonctionne déjà la commission d'initiative organisée pour le congrès ouvrier chrétien de l'été prochain. La commission a remis une adresse de remerciements à S. E. le cardinal Richard qui a bien voulu encourager et bénir les organisateurs du futur congrès. Tous les groupements ouvriers catholiques de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Eure, Eure-et-Loir, sont invités à y prendre part.

Le prince Lobanoff au Vatican. — Le 30 décembre, le prince Lobanoff, accompagné de son secrétaire, le baron de Budberg, s'est rendu en grand uniforme au Vatican, où il a été reçu solennellement.

Le prince Lobanoff. introduit dans le cabinet particulier du Pape, lui a remis une lettre du czar lui notifiant son avènement. L'audience particulière a duré 35 minutes, après lesquelles le baron de Budberg a été introduit à son tour. Le Pape a exprimé devant lui la satisfaction que lui causait le choix du prince Lobanoff pour la mission extraordinaire dont il est chargé, et a fait ensuite l'éloge du czar. L'audience a eu un caractère extrêmement cordial.

Le prince Lobanoff et M. de Budberg se sont rendus ensuite chez Mgr Rampolla. S. Em. le cardinal Rampolla a rendu dans l'après-midi sa visite au prince Lobanoff et lui a apporté, au nom du Pape, la grand-croix de l'ordre du Christ avec une plaque en brillants.

Au dîner que S. Em. le cardinal Rampolla a donné le soir en l'honneur du prince Lobanoff assistaient plusieurs cardinaux, cinq princes romains, M. Iswolski, le corps diplomatique auprès du Vatican, et les principaux prélats de cour.

Séez. — Le diocèse de Séez possède le premier sanctuaire élevé en l'honneur de la Vierge Immaculée, après la promulgation du dogme par l'immortel Pie IX.

Ce sanctuaire vit s'accomplir bientôt de véritables prodiges. C'est par milliers qu'il fut permis de compter dès les premières années les faveurs obtenues. Aussi les pèlerins affluèrent-ils de toutes parts et l'église de l'Immaculée-Conception de Séez doit être inscrite aujourd'hui parmi les lieux les plus chers à la dévotion des fidèles.

Aussi Mgr l'évêque de Séez a-t-il obtenu sans peine du Souverain Pontife l'autorisation de couronner la statue qui reçoit plus particulièrement les prières des visiteurs.

Cette cérémonie, annoncée par une lettre circulaire, est fixée au mardi 11 juin 1895.

Le Pèlerinage de Jérusalem. — Voici deux des dépêches envoyées à la Croix par le P.V. de P. Bailly. 1° Jérusalem, 25 décembre, 11 h. 40 matin. La nuit de Noël à Bethléem a été profondément touchante. Procession solennelle favorisée par un temps splendide; le « Bambino » est porté à la crèche par Monseigneur l'évêque. Prières ferventes toutes la nuit. Douces émotions. Retour à Jérusalem de grand matin. La croix lumineuse, dressée sur l'Eglise de Notre-Dame de France, projette les feux éblouissants de ses 350 lampes électriques sur la route et sur le village. Aucun malade.

2° Jérusalem, 27 décembre, 2 h. 33 soir.

La messe de saint Jean a été célébrée sous la tente, auprès du Cénacle. Le pèlerinage entier, et en particulier les prêtres parisiens, souhaitent à S. Em. le cardinal Richard de devenir centenaire comme l'apôtre bien-aimé. Hier, nous avons célébré solennellement la fête de saint Etienne, au lieu de la lapidation, chez les PP. dominicains. Grand esprit de foi, grande joie, aucun malade.

Saints personnages français. — La Sacrée Congrégation des Rites, dans sa réunion du 29 courant, traitera les affaires suivantes :

Revision des écrits du Vénérable Jean-Martin Moye, prêtre des Missions étrangères, fondateur des Sœurs de la Providence (St-Dié.)

Béatification du Vénérable P. Julien Maunoir, Jésuite (Quimper).

Revision des écrits de la Vénérable Sœur Marie de Sainte-Euphrosie Pelletier, fondatrice des Sœurs du Bon Pasteur (Angers).

Confirmation du culte prêté *ab immemorabili* à la servante de Dieu, Jeanne de Toulouse, Carmélite. (*La Croix*)

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Le Dimanche 27 janvier, 3e dimanche après l'Epiphanie, saint Jean Chrysostôme, évêque et docteur, *double*. A 9 h., messe de paroisse ; à 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Le mardi 29, messe à la Crypte, à 8 h., pour les associés de l'Œuvre de Saint François de Sales, à l'occasion de la fête patronale de cette œuvre. Prédicateur : M. l'abbé Manceau.

— Le lundi 28, après les complies, le Chapitre, et avec lui, le clergé de la ville, se rendront à l'Évêché, pour présenter leurs vœux et souhaits de fête à Monseigneur qui a pour patron, comme on le sait, Saint François de Sales.

(Le mardi 29, après-midi, chez les Frères, séance littéraire donnée par l'Institution Notre-Dame en l'honneur de saint François ; puis Conférence sur la poésie bretonne, par M. Émile Grimaud, de Nantes).

— Le jeudi, 31, à 4 h. 1/2, Adoration réparatrice.

— Le vendredi, à 3 h., premières vêpres de la Purification ; à 6 h., matines et laudes.

— Le samedi 2, fête de la *PURIFICATION DE LA B. V. MARIE, double de 2e classe,* une seule grand'messe (à 10 h.), précédée de la bénédiction des cierges et de la procession.— A 3 h., none, vêpres, complies, procession et salut.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 27 janvier, les offices aux heures ordinaires. Catéchisme de persévérance. — Le 2 février, fête de la *Purification*, grand'messe à 10 h.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 27 janvier, les offices aux heures ordinaires. Après vêpres, Catéchisme de persévérance. — Vendredi soir, à 8 h., allocution et salut en l'honneur du S. C.

— Samedi 2, Fête de la *Purification de la Sainte Vierge*, grand'messe à 9 h. — Vêpres suivies du Salut, à 3 h.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Le Mardi 29 janvier, fête de Saint-François de Sales, Messes à 6 h. 1/2, 7 h. — A 7 h. 1/2, messe conventuelle. Exposition du Saint-Sacrement. — A 4 h., sermon par M. l'abbé Pichot, vicaire de la cathédrale. — Salut solennel. Vénération des reliques.

1er février, Exercices du premier vendredi du mois, 1re messe à 6 h. 1/2. A 7 h. 1/4, messe conventuelle avec exposition du T. S. Sacrement. A 3 h. sermon par le R. P. Lombard, mariste. — Salut.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois DE FÉVRIER 1895

Vendredi, 1er Février. — St Ignace, évêq. et mart., *double*, messe *Mihi*.

2, Samedi. — Fête de la **Purification de la T. S. Vierge**, *double de 2e classe*. Avant la grand'messe, bénédiction des cierges et procession. Messe *Suscepimus*. Vêpres de la fête. Mém. du dim. et de St Blaise, mart. — (Après Complies, antienne *Ave Regina*).

3, **DIMANCHE, IVe après l'Epiphanie, fête de Notre-Dame, Refuge des Pécheurs**, *double majeur de 2e classe*. Messe *Tu domine*, mém. du dim., du Sacré-Cœur et de St Blaise. — Vêpres de la fête avec mém. du Sacré-Cœur, de St Aventin et du dim.

4, Lundi. — St Aventin, évêque de Chartres, *double*, messe *Statuit*.

5, Mardi. — Ste Agathe, vierge et mart., *double*, messe *Gaudeamus*.

6, Mercredi. — Ste Jeanne de Valois, veuve, *double*, messe *Exultabo*.

7, Jeudi. — St Romuald, abbé, *double*, messe *Os justi*.

8, Vendredi. — St Jean de Matha, conf., *double*, messe *Os justi*.

9, Samedi. — St Cyrille d'Alexandrie, évêq. et doct., *double*, messe *In medio*.

10, **DIMANCHE de la Septuagésime**, *semid.*, messe *Circumdederunt*, mém. de Ste Scholastique. — Vêpres des SS. Fondateurs Servites de Marie, mém. du dim. et de Ste Scholastique.

11, Lundi. — Les sept SS. Fondateurs de l'ordre des Servites de Marie, *double*, messe *Os justi*.

12, Mardi. — La prière de N. S. au Mont des Oliviers, *double majeur*, mém. de St André Corsini, messe *Cor meum*.

13, Mercredi. — St Raymond de Pennafort, conf., *semid.*, messe *Os justi*.

14, Jeudi. — St Canut, mart., *semid.*, messe *In virtute*.

15, Vendredi. — St Paul, ermite, *double*, messe *Justus*.

16, Samedi. — Ste Julienne, vierge et mart., *semid.*, messe *Me expectaverunt*.

17, **DIMANCHE de la Sexagésime**, *semid.*, messe *Exurge*, mem. de St Tite. — Vêpres du dim., mém. de St Tite, de St Siméon ; suffrages. — A complies, prières.

18, Lundi. — St Siméon, mart., *simple*, messe *Statuit*.

19, Mardi. — Commémoration de la Passion de N. S. *double maj.*, m. *Humiliavit*.

20, Mercredi. — De la férie (St Joseph).

21, Jeudi — Office votif du S. Sacrement, *semid.*, messe *Cibavit*.

22, Vendredi. — La Chaire de St Pierre à Antioche, *double maj.*, m. *Statuit*,

23, Samedi. — (Vigile de St Mathias) St Pierre Damien, évêque et docteur, *double*, messe *In medio*.

24, **DIMANCHE de la Quinquagésime**, *semid.*, messe *Esto mihi*. (*Prières des quarante-heures*). 1res vêpres de St Mathias, mém. du dim.

25, Lundi. — St Mathias, apôtre, *double de 2e classe*, messe *Mihi autem*.

26, Mardi. — Ste Marguerite de Cortone, pénitente, *semid.*, messe *Cognovi*.

27, **Mercredi des Cendres**. Avant la grand'messe, bénédiction et imposition des cendres ; (Jeûne tous les jours jusqu'à Pâques, les dimanches exceptés).

28, Jeudi. — De la férie (SS. Sacrement).

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges, précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils les veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-Voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait très utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits, *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaires. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles devant l'autel principal de la Crypte; cette lecture est suivie de la récitation des litanies de Notre-Dame de Chartres.

SAMEDI 2 FÉVRIER 1895

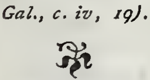


LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE FÉVVIER)

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Le 3 février, 4e dimanche après l'Epiphanie, *NOTRE-DAME REFUGE DES PÉCHEURS*, double-majeur. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

Pour la paroisse Notre-Dame, c'est la fête patronale de sa confrérie spéciale du saint Cœur de Marie, communément appelée *Confrérie de Notre-Dame de Chartres*. Aussi la messe de 9 h. est-elle très solennelle ; et le soir, après l'office capitulaire, il y a toujours grande affluence à la cérémonie paroissiale : procession, sermon et salut dans le grand chœur. Le prédicateur sera M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution N.-D.

— Le jeudi, à 4 h. 1/2, Adoratiou réparatrice.

— Le vendredi, 8, messe à 8 h., au Sacré-Cœur, et à 4 h., salut précédé du chemin de croix.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 3 février, *Notre-Dame Refuge des Pécheurs*, fête patronale de l'Archiconfrérie. Le matin, à 7 h., messe de communion générale réparatrice, les offices aux heures ordinaires. — Le soir, aux vêpres, réunion de l'Archiconfrérie et des Enfants de Marie. — Allocution, procession, salut du T. S. Sacrement.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 3 février, les offices aux heures ordinaires. Après vêpres, procession de la Confrérie, allocution et salut.

BIBLIOGRAPHIE

Retraite pascale, d'après les *grands prédicateurs contemporains*, avec Préface et Traits historiques, par l'Abbé Pluot, 1 vol. in-12 de 400 pages. Prix broché : 3 fr., net 2 fr. 25, franco 2 fr. 65. Relié en demi-basane, net 3 fr., franco par la poste, 3 fr. 40. Librairie Téqui, Paris, 33, rue du Cherche-Midi.

La *Retraite pascale* reproduit avec une exacte fidélité des discours remarqués des orateurs suivants : les cardinaux Caverot et Bernardou; les RR. PP. Félix, Monsabré, Matignon ; MM. les chanoines Brettes et Girard, et les abbés Cordier, Dion, Prades, Barbier, auxquels M. l'abbé Pluot a ajouté deux de ses propres discours.

Catéchisme de la vie Chrétienne, intérieure et religieuse, courtes réponses doctrinales et pratiques, par le R. P. Fr. André-Marie Maynard, des Frères Prêcheurs ; 1 volume in-16 ; prix : **80** centimes. — Librairie Catholique de Clermont-Ferrand, L. Bellet, éditeur, avenue Centrale, 4.

Ce catéchisme est un résumé de deux ouvrages du même auteur sur *la Vie intérieure* et *la Vie religieuse ;* on y verra aussi plusieurs questions importantes omises alors et qui entrent dans le cadre de ce nouveau travail.

Ornements. — On a déposé à la Maîtrise, deux beaux ornements à vendre au profit d'une école libre, savoir :

Un ornement blanc (*Chasuble*, moire antique, brodée or mi-fin : 175 fr., au lieu de 225 fr. ; *Chape*, assortie : 150 fr., au lieu de 220 fr.; *étole pastorale*, 50 fr. au lieu de 80. Total : 375 fr. au lieu de 525.

Un ornement noir (*Chasuble* velours, brodée argent mi-fin : 180 fr. au lieu de 240 ; *Chape* assortie, 150 fr. au lieu de 200; *Etole pastorale*, 40 fr. au lieu de 70 fr. Total : 370 fr. au lieu de 510). — Total général : 745 fr. au lieu de 1.035.

SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ. — Profondément touché et reconnaissant de tous les témoignages de sympathie qui lui sont arrivés, à l'occasion de la saint François de Sales, de la part de son clergé et des laïques, et se trouvant dans l'impossibilité, à cause de sa santé faible encore, de répondre, comme il le voudrait, à tous ceux qui ont bien voulu lui faire parvenir leurs vœux, soit en signant, soit en ne signant pas, comme l'auteur des vers touchants et charmants, intitulés : l'*Ouvrier de la dernière heure* (un curé du diocèse), Mgr l'Évêque de Chartres nous prie de vouloir bien adresser ici, en son nom, à tous et à chacun, l'expression de sa vive gratitude.

LA FOI QUI MÉRITE LE MIRACLE

Saint François de Sales, ayant un jour donné les secours de son ministère à une pauvre femme aveugle, disait à son entourage : « Elle voit plus clair dans les choses du ciel que ceux qui ont de bons yeux. » La spirituelle réflexion du saint prélat se vérifie tous les jours. Il y a dans le peuple croyant une intuition des vérités religieuses, des habitudes de confiance, un abandon filial entre les mains de Dieu, que l'on ne trouve pas si aisément parmi les personnes plus éclairées selon le monde. Si nous pouvions pénétrer le mystère des plus humbles existences, nous serions parfois étonnés des lumières et des faveurs que la Providence se plaît à y répandre.

Qui n'a entendu les pauvres gens parler de leur confiance dans la protection d'en haut avec autant de simplicité et de naturel que le malade parle de son médecin et l'indigent de son bienfaiteur ? Un malheur les menace ou les frappe : aussitôt ils pensent aux remèdes surnaturels ; ils ont des patrons dans des lieux divers et

pour tous les maux ; ici l'on s'adresse pour le père et la mère, là pour les enfants, plus loin pour la prospérité de la petite exploitation ; il y a des endroits où l'on est plus facilement exaucé quand on demande la guérison de certains maux : fièvres, morsures dangereuses, épilepsie, langueur ; chaque infirmité cherche un soulagement du côté du ciel. Que de sanctuaires visités tous les jours par de nombreux pèlerins ! Et la preuve que ces vœux si multiples et si divers sont entendus, c'est que la clientèle ne tarit pas : elle s'en va répandre au loin la confiance avec l'expression de sa gratitude, et ramène des prosélytes à sa suite au pied des mêmes autels.

Pour combattre le surnaturel, les hommes de ce siècle ont une raison, c'est la crainte ; et un prétexte, c'est la science. Quand nous disons la crainte, il ne s'agit pas de cette frayeur religieuse qui naît de la foi même et qui faisait pousser à saint Pierre, au jour de la pêche miraculeuse, cette exclamation : « Seigneur, retirez-vous, parce que je suis un pécheur. » L'apôtre avait le sentiment de son indignité et de sa faiblesse. La peur de nos esprits forts est toute différente. S'ils constataient le miracle ils devraient changer de conduite. Devant une manifestation des puissances invisibles, ils seraient forcés de se dire : Ainsi ce que l'Église nous enseigne est vrai, il faut croire les vérités de son symbole, il faut obéir aux lois qu'elle impose. Car tout se tient dans le système de notre foi ; une vérité appelle les autres : tout se suit, tout s'enchaîne. Telle pierre que l'on va heurter, dans la nuit de l'oubli et de l'indifférence, semble isolée d'abord ; mais une clarté soudaine montre la place qu'elle occupe dans la structure d'un immense édifice. Alors le chrétien, réveillé par une secousse inattendue, voit se dissiper comme un rêve toutes les chimères qui hantaient son esprit, et il s'écrie comme le patriarche : « *Hic domus Dei est, c'est ici la maison de Dieu !* »

N'est-ce pas ce qui arrive, par exemple dans nos pèlerinages les plus fréquentés ? Les grands prodiges ne sont pas ceux qui rendent l'usage des membres ou rappellent une vie prête à s'échapper ; mais bien ceux qui ressuscitent les âmes ensevelies dans l'incrédulité ou la corruption. Or c'est précisément le miracle que nos ennemis redoutent, et c'est pourquoi ils mettent si volontiers l'horreur du surnaturel sur le compte de la science. Malheureusement, ou plutôt heureusement, la vraie science n'est pas de leur côté.

M. Henri Lasserre, dans la préface de son admirable livre sur Notre-Dame de Lourdes, fait sur ce sujet des réflexions pleines d'à-propos. « Il y a des gens, dit-il, qui répondent d'un mot péremptoire à de telles questions, et le mot de *superstition* est très

commode pour cela. Pour moi, je ne suis pas si expéditif; et j'ai voulu me rendre compte d'un phénomène si en dehors du cours ordinaire des choses et si digne d'attention, à quelque point de vue que l'on se place. Que le miracle soit vrai ou faux; que la cause de ce vaste courant de peuple soit dans l'action divine ou dans l'erreur humaine, une semblable étude n'en est pas moins du plus haut intérêt. Je remarque cependant que les sectaires du Libre Examen se gardent bien de la faire. Ils préfèrent nier tout court. C'est à la fois plus facile et plus prudent. » C'est bien cela. Ces gens qui nous reprochent des *préjugés*, c'est-à-dire, s'ils comprennent bien le mot, des jugements arrêtés d'avance, sans preuve ni raison, se dérobent à la moindre apparence d'un fait surnaturel. Ils ferment obstinément les yeux à une lumière qui éblouit tout le monde. Il manque à la science d'une infinité d'hommes un supplément tout à fait indispensable : c'est la conviction que ce qu'ils savent n'est rien en comparaison de ce qu'ils ignorent, et que Dieu peut plus faire que l'homme ne peut comprendre. Les âmes simples et droites ont cette persuasion si raisonnable; aussi le Ciel les entend et les exauce aisément. Lamennais a émis à ce propos une belle et profonde pensée; que ne l'a-t-il retenue, le malheureux ! *L'esprit le plus fort est celui qui sent le mieux sa faiblesse.*

INAUGURATION DE L'ŒUVRE DES VEUVES CHÉTIENNES A PARIS

Samedi dernier, 26 janvier, fête de sainte Paule, Mgr l'évêque de Chartres affiliait à l'archiconfrérie des Veuves Chrétiennes, fondée à Chartres l'année dernière, à la même date, l'association de même nom, établie à Paris dans la chapelle des PP. Dominicains de la rue du Bac, 94, en vertu d'une récente ordonnance de S. Em. Mgr le cardinal Richard. De nombreuses dames, l'élite vraiment des femmes chrétiennes de Paris, assistaient à la réunion. Nous avons remarqué Mmes la comtesse de Flavigny, présidente d'honneur, baronne de Lagrange, présidente, baronne de Layre, vice-présidente, duchesse d'Estissac, comtesse de Béarn, baronne de Lestranges, baronne de Francq, Étienne Récemier, François Beslay, marquise de Billiotti, van Huffel, Piau, Arnanzotti, etc., etc.

Pendant la messe, dite par Mgr l'évêque de Chartres, le R. P. Gardet, provincial, prononça une allocution éloquente et élevée sur le veuvage chrétien. Puis les dames passèrent

dans une salle voisine, et là Mgr l'évêque de Chartres leur adressa à son tour quelques paroles, pour les remercier d'avoir répondu en si grand nombre, malgré les rigueurs du temps, à l'invitation qui leur avait été adressée, leur expliquer le but de l'œuvre, et les avantages qu'elle offre pour aider les veuves chrétiennes à pratiquer les vertus de leur saint état, et acquérir toute la beauté d'âme à laquelle Dieu les appelle.

Après quoi lecture fut donnée du bref du Pape érigeant l'association de Chartres en archiconfrérie, de l'ordonnance de Mgr Richard, établissant canoniquement l'œuvre à Paris, et de l'ordonnance de Mgr Lagrange, affiliant le groupe parisien à l'archiconfrérie de Chartres. Puis, le fondateur expose les progrès que l'œuvre a déjà faits : le même jour, au même moment, une semblable affiliation avait lieu à Besançon ; plusieurs autres villes sont prêtes et attendent. « Nous assistons peut-être, Mesdames, dit Mgr l'évêque de Chartres, au commencement d'une grande chose. » L'œuvre, en effet, répondant à un besoin vrai, permanent et général, on peut prévoir et prédire qu'elle est destinée à une grande et rapide diffusion.

(*Le Monde*, nº du 29 janvier 1895.)

BREF PONTIFICAL POUR L'ÉRECTION DE LA CONFRÉRIE DES VEUVES CHRÉTIENNES EN ARCHICONFRÉRIE.

LÉON XIII PAPE.

Ad perpetuam rei memoriam :

Selon l'usage des Pontifes Romains nos prédécesseurs, Nous avons coutume d'enrichir et de gratifier d'honneurs et de privilèges particuliers, afin qu'elles fassent de plus grands fruits dans la vigne du Seigneur, les pieuses Confréries érigées pour exercer des œuvres de piété et de charité.

Or notre Vénérable Frère, l'Evêque actuel de Chartres, Nous ayant fait exposer qu'il était tout à fait dans ses désirs que Nous daignions honorer du titre et des privilèges d'Archiconfrérie, la confrérie des Veuves Chrétiennes canoniquement érigée dans son diocèse; persuadé que cela tournerait au profit d'une si utile association, Nous avons résolu bienveillamment d'accéder à ses prières.

C'est pourquoi, entourant d'une particulière bienveillance tous et chacun de ceux en faveur desquels ces lettres sont données, et les absolvant ou les jugeant absous, uniquement pour cette cause, de toute excommunication, interdit, et autres censures et peines ecclésiastiques, portées de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, s'ils en avaient encouru quelques-unes, Nous érigeons et instituons à perpétuité, par notre Autorité Apostolique, et en vertu des présentes lettres, la dite Société des Veuves Chrétiennes existant à Chartres dans l'Église cathédrale en Archiconfrérie, avec les privilèges accoutumés.

Nous concédons et accordons semblablement et à perpétuité, en vertu des présentes lettres, aux Directeurs et associées présents et futurs de l'Archiconfrérie ainsi érigée le pouvoir et la faculté légitimes, de s'agréger toutes les autres confréries quelles qu'elles soient, de même nom et de même but, existant tant dans le diocèse de Chartres que dans toute la province ecclésiastique ; en observant toutefois la forme de la Constitution du Pape Clément VIII, notre prédécesseur d'heureuse mémoire et les autres ordonnances apostoliques sur cet objet ; de leur communiquer toutes les indulgences, rémissions des péchés, remises de pénitences, concédées par le Siège Apostolique à la Confrérie ainsi érigée par nous en Archiconfrérie, et communicables aux autres.

Nous voulons que les présentes lettres soient et demeurent, fermes, valides et efficaces, qu'elles profitent pleinement à ceux qu'elles concernent et concerneront, qu'elles reçoivent et obtiennent leurs effets pléniers. Et Nous déclarons nul et vain tout ce qui pourrait être attenté contre elles.

Nonobstant les constitutions et les ordonnances Apostoliques et toutes les autres dispositions quelles qu'elles soient, même dignes d'une mention et d'une dérogation spéciales, qui tendraient à l'encontre.

Donné à Rome, près de Saint Pierre, sous l'anneau du Pècheur, le 19 janvier de l'année 1895.

De notre Pontificat la 17e.

C. Cardinal de Ruggiero.

ARCHIVES HISTORIQUES DU DIOCÈSE DE CHARTRES

Nous avons déjà annoncé la nouvelle Revue publiée sous ce titre par M. l'abbé Ch. Métais, secrétaire-archiviste de l'évêché de Chartres. Le fondateur et directeur a été honoré de deux lettres épiscopales que nous aimons à reproduire.

Lettre de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Chartres à M. l'abbé Métais.

ÉVÊCHÉ
DE CHARTRES

Chartres, le 15 janvier 1895.

MON CHER AMI,

Vous réalisez un de mes vœux les plus chers. Faire revivre les gloires de ce beau diocèse de Chartres, exhumer de l'oubli et sauver pour toujours les documents les plus précieux de notre histoire religieuse et civile, montrer, prises sur le vif, la foi, la générosité, je dirai même le patriotisme de nos ancêtres, est une œuvre laborieuse, mais utile, et vous savez si je vous ai encouragé souvent à l'entreprendre.

Vous avez d'ailleurs pour cela une compétence incontestée ; les nombreux travaux que vous avez publiés ont été appréciés en haut lieu et récompensés ; les érudits les recherchent, et, ces jours derniers encore, une distinction, aussi rare qu'enviée, est venue couronner vos labeurs.

Et vous réussirez. Car ils sont nombreux, plus nombreux qu'on ne le dit, ceux qui aiment l'antiquité. On trouve dans les âges passés bien des leçons à méditer, bien des exemples à suivre.

Ce n'est pas une étude ingrate, je le sais par expérience, mais bien au contraire pleine d'attraits, fertile en surprises agréables ; même parfois elle passionne.

Douce et noble passion sans doute, à qui nous devons de mieux connaître le rôle pacifique et civilisateur de la Religion, soit qu'elle nous révèle les actes héroïques des Saints, soit qu'elle rappelle les multiples fondations de bienfaisance des aïeux, l'origine et l'histoire de nos églises, de nos paroisses et des anciennes familles de cette illustre contrée.

Et vous trouverez, n'en doutez pas, de nombreuses sympathies autour de vous, dans ce clergé chartrain, laborieux, instruit, jaloux de ses gloires autant que zélé, pieux, et invinciblement attaché aux saines doctrines ; vous trouverez mieux encore, je veux dire des collaborateurs et des émules.

Vous êtes connu de tous les érudits de cette province ; ils vous ont inscrit dans les rôles de leurs doctes sociétés, ils ont accueilli toujours avec faveur et publié vos savantes recherches, votre revue aura sa place d'honneur auprès de tous ceux que la science réunit sous un même drapeau : la vérité.

Je suis de ceux qui veulent le prêtre au premier rang dans le mouvement des sciences modernes; aussi j'applaudis à vos efforts de grand cœur et je vous souhaite le plus grand succès.

Tout à vous en N.-S.

† Fr., évêque de Chartres.

Lettre de Son Eminence le cardinal Bourret, évêque de Rodez.

ÉVÊCHÉ
DE RODEZ
ET DE VABRES

Rodez, le 19 janvier 1895.

Cher Monsieur Métais,

Merci bien de la pensée que vous avez eue de m'envoyer le prospectus de la *Revue mensuelle* que vous êtes dans l'intention de publier, et qui donnera progressivement le contenu des archives de votre illustre diocèse. C'est une excellente pensée, et une initiative que très certainement je suivrai moi-même dans peu. C'est le seul moyen de sauver de l'oubli et de la destruction des trésors sans pareils, et de conserver à l'Histoire de l'Église des documents de la plus haute importance, qui sans cela finiraient par périr. Inscrivez-moi, s'il vous plaît, parmi vos abonnés et, en agréant tous mes vœux de bonne année et de bon succès, croyez-moi, votre bien dévoué en N.-S.

† Ern. Card. B.,
Ev. de Rodez.

UN SAUVETAGE PAR N.-D. DE FOURVIÈRES (1).

C'est en 1819, vers la fin de janvier ; la Saône, à Lyon, s'était couverte d'une glace fort épaisse. Cependant, depuis deux jours, le printemps semblait lutter contre l'hiver. Des hommes venus de Mâcon avaient annoncé que les glaces s'étaient rompues et que l'on pourrait jouir, vers midi, de l'imposant spectacle d'une grande débâcle, et Lyon, tout entier, sur les quais, attendait ce spectacle.

Au milieu de la rivière, au-dessus du pont de Serin, trois hommes dans une barque faisaient d'incroyables efforts pour regagner la rive. Vainement ils tournaient leurs regards vers le rivage,

(1) Récit du *Dimanche catholique*.

personne qui nous adresse le journal. L'insertion est due à M. Paul Youdine, officier de Cosaques, sous-directeur des Archives d'Orenbourg et collaborateur à plusieurs journaux de la contrée. Il habite Orenbourg, sur les bords du fleuve Oural. »

Une cinquantaine. — Le 30 janvier, l'Institut du Saint-Cœur de Marie, à Chartres, était en fête. On y célébrait, un mois après la vraie date toutefois, le cinquantième anniversaire d'une entrée en Communauté; l'héroïne de la fête était la supérieure elle-même, Sœur Bénigne. De belles cérémonies ont commencé la journée dans la chapelle de la *Maison Bleue:* messe solennelle dite par M. l'archiprêtre de Notre-Dame, supérieur de la Communauté, et prise du saint habit de l'Institut par des postulantes. — Le soir, un certain nombre de personnes de la ville qui s'intéressent à l'établissement, assistaient à une très intéressante séance donnée par les jeunes filles de l'ouvroir.

On prie et l'on travaille à la Maison Bleue; on sait également s'y récréer, surtout à l'occasion des fêtes de famille qui réclament le petit drame et la gentille chanson.

Frazé. — On nous écrit :

Monsieur le Directeur,

Aujourd'hui une nombreuse population conduisait à sa dernière demeure Mademoiselle de Gervillier, propriétaire du château de Frazé, morte ces jours derniers à Paris, âgée de 85 ans. Mlle de Gervillier qui succédait à Frazé à une longue suite d'ancêtres, a passé sa vie à faire le bien. Sa famille était alliée aux plus illustres de France. M. le marquis de Rasilly, M. le comte de la Touanne, M. le comte de Rilly d'Oysonville, Mme la comtesse de la Bouillerie conduisaient le deuil comme neveux et petits neveux.

Un habitant de la paroisse.

Frazé, le 30 janvier 1895.

LA SAINT-FRANÇOIS DE SALES. — Lundi 28 janvier, veille de la fête de son patron St-François de Sales, Mgr Lagrange a reçu les vœux de son clergé. MM. les chanoines et les autres prêtres de la ville se sont rendus, après les vêpres, auprès de Sa Grandeur. Le Doyen du Chapitre, M. Pouclée, a été, selon l'usage, l'interprète de l'assemblée. Aprés avoir rappelé l'accident de santé qui, l'année dernière, le 29 janvier, commençait pour Monseigneur une maladie dangereuse et tenace, occasion de longues inquiétudes pour ses diocésains, l'orateur a exprimé nos désirs et notre espoir. Le dernier mot de ce gracieux compliment était un appel à la confiance en saint François de Sales pour le rétablissement complet du Prélat, son protégé, le père de nos âmes.

Monseigneur a répondu dans les termes les plus aimables à M. le Doyen. Les assistants ont été particulièrement touchés, en entendant Sa Grandeur déclarer avec énergie que, si chez lui la santé était encore vacillante, les dispositions du cœur restaient fermement les mêmes, qu'il voulait toujours être l'homme du travail et de l'activité, le pasteur dévoué à son troupeau.

M. le Doyen a demandé ensuite la parole pour un vénéré confrère dont l'âge et l'état maladif n'ont point changé les habitudes littéraires bien connues. M. le chanoine Leroy avait cédé au plaisir de composer, pour la circonstance, un sonnet; nous avons, comme Monseigneur, été charmés de l'entendre. Nos abonnés vont avoir la satisfaction de le lire :

SONNET

(Composé par M. le chanoine Leroy pour la fête de Mgr Lagrange.)

« *Aimer, puis être aimé, c'est un pur pléonasme*
Chez nous : » vous l'avez dit ; *je l'ai lu*, Monseigneur.
Inutile d'avoir la finesse d'Erasme,
Pour goûter ce doux mot jailli de votre cœur.

Votre illustre Patron, avec enthousiasme,
Eût fait sien votre adage en son style enchanteur.
Pour moi, ma muse, hélas ! languit dans le marasme,
Impuissante à créer même la moindre *fleur*.

Ne pouvant aspirer à la lyrique emphase,
Disons la vérité dans cette simple phrase !
Tous sont heureux et fiers de votre affection.

Aux jeunes de cueillir les fleurs de rhétorique !
Je conclus en posant la formule algébrique :
Votre cœur et nos cœurs sont en *équation* !

A L'INSTITUTION N-D. DE CHARTRES

A l'occasion de la Saint-François de Sales, les élèves de l'Institution Notre-Dame ont donné, en présence de Monseigneur, une séance littéraire suivie d'une Conférence sur les Poètes bretons, par M. Grimaud, de Nantes.

Tous les devoirs de la séance littéraire avaient trait au Saint du jour. On nous le décrivit comme jeune étudiant (Marie, élève de seconde moderne), puis comme missionnaire dans le Chablais (Fr. de Saint-Laumer, élève de troisième). On célébra en vers latins le fondateur de l'Académie florimontane (Lejards, élève de seconde); un rhétoricien nous fit part de ses impressions sur les

lettres et les sermons de Saint-François (A. Chevallier, élève de rhétoriques); un philosophe lut une étude sur la philosophie morale de l'Introduction à la vie dévote (Védie, élève de philosophie). Il y eut un chant, le chant supposé de François et de Louis de Sales, quand ils entrèrent dans le Chablais. La musique instrumentale de piano, de flûte et de violon, vint varier la succession des devoirs. Il convient de mentionner à part le jeune élève qui jouait du violon, et qui s'en est tiré avec une maestria admirable (J. Augas, élève de M. Allais).

M. Grimaud n'est pas un inconnu pour les lecteurs de la *Voix*. On se rappelle sa petite poésie sur le pain des Apôtres. Dans sa Conférence, il nous a parlé surtout de deux poètes chrétiens, trop peu connus, Violleau et Turquety. Les morceaux qu'il en a lus méritent assurément la réputation que le Conférencier a réclamée pour ces poètes et qui leur manque, hélas! parce qu'ils étaient chrétiens. M. Grimaud a donné ensuite lecture d'une pièce de lui sur nos héros de Loigny, et d'un sonnet qu'il emprunta à son ancien émule aux jeux floraux : l'auteur anonyme et connu de tous des Fleurs d'Hyères.

Monseigneur parut prendre un vif plaisir à cette fête scolaire, qu'il interrompit plusieurs fois pour faire part de ses impressions. Puisse son saint patron bénir toute cette jeunesse studieuse à qui cette séance a appris à le mieux connaître, et qui ne manquera pas de vouloir l'imiter!

Compliment récité à Monseigneur par un des plus jeunes élèves.

Monseigneur, ce grand saint dont on a tant parlé
En vers, prose et latin, je n'ai pu le connaître;
Il vivait, m'a-t-on dit, dans un temps reculé,
Où nul ne se doutait qu'un jour je devais naître.
J'aurais pourtant voulu le voir: son air si doux,
Ses regards paternels aux enfants devaient plaire;
C'est un malheur qu'il ait vécu si loin de nous!
De ce chagrin pourtant je saurai me défaire,
Puisque je puis en voir un tout vivant portrait;
Et c'est vous, Monseigneur. Que Dieu, dans sa puissance,
Pour le faire revivre en un tableau parfait,
Complète un jour au ciel la sainte ressemblance!

COMPTABILITÉ DES FABRIQUES. — Intervention du Percepteur.

La *Revue administrative du culte catholique* a traité cette question en son numéro de décembre dernier. Elle répond à MM. Marques di Braga, conseiller d'Etat et Théodore Tissier,

auditeur au Conseil d'Etat, le premier, rapporteur, le second, secrétaire de la commission qui a élaboré le décret du 28 mars 1893.

Il convient à ces Messieurs comme à M. Victor Macé, auditeur à la Cour des Comptes, d'introduire de plein droit le percepteur, à titre de comptable, dans la Fabrique. M. Victor Macé prétend en effet appliquer aux Fabriques les règlements imposés aux administrations municipales, hospitalières ou de bienfaisance par l'instruction de 1859 et le décret de 1862, règlements « qui font du receveur municipal, le receveur des hospices et autres établissements de bienfaisance, quand les revenus ordinaires de ces établissements ne dépassent pas le chiffre de trente mille francs. »

MM. Marques di Braga et Théodore Tissier appliquent aux Fabriques la théorie des commis d'office, comme mesure préservatrice, dans le cas où une Fabrique laisserait l'emploi de comptable sans titulaire. Mais, d'après ces jurisconsultes, l'application aux Fabriques de « ces règles de comptabilité, » présentant un sérieux inconvénient, on a voulu y remédier par la désignation préalable, générale, systématique des percepteurs, comme comptables permanents.

Or, pour les *établissements publics* dont on prétend emprunter la *règlementation*, il n'existe rien de semblable. Un commis d'office, un agent provisoire, un gérant intérimaire peuvent être désignés aux lieu et place du titulaire défaillant, mais ce n'est qu'un accident et nullement une organisation permanente, fondamentale, une désignation définitive.

La tendance n'est pas douteuse : il s'agit d'imposer et de légitimer l'intervention du percepteur dans la comptabilité fabricienne. Hier encore, le *Mémorial des Percepteurs* le déclarait nettement.

Or, vouloir ainsi faire passer aux percepteurs la comptabilité des Fabriques est « une véritable usurpation de pouvoir, » c'est « porter illégalement atteinte au décret du 30 décembre 1809 (1). »

De plus, lorsque M. Marques di Braga prétend que les « auteurs du décret du 27 mars 1893 avaient reçu carte blanche pour remanier les dispositions du décret du 30 décembre 1809 » et que « rien de ce qui était nécessaire ou utile à la réalisation de la refonte de la comptabilité des Fabriques ne leur était interdit, » l'éminent jurisconsulte fait erreur, car loin de donner *carte blanche* aux législateurs du 27 mars 1893, M. César Duval, promoteur de la réforme du 26 janvier 1892, disait à la Chambre des Députés : « Je ne propose aucune modification dans le fonctionnement des conseils de Fabriques » et M. Fallières, alors ministre des Cultes, déclarait au Sénat « qu'il demanderait le rejet de la proposition,

(1) Cf. *Revue administrative du culte catholique*, n° de décembre 1894.

si elle devait avoir pour conséquence de porter atteinte à la législation de 1809. »

Ces déclarations doivent fixer le vrai sens et la véritable interprétation de la loi.

FAITS DIVERS

A la Chambre. — Il y a quelques jours, à la Chambre, un vote d'amnistie a été adopté, par 267 voix contre 149; puis sur une proposition de M. l'abbé Lemire, l'amnistie a été étendue aux curés dont le traitement avait été supprimé.

En conformité avec le vote émis par la Chambre des députés, le ministre des Cultes a donné l'ordre aux préfets de rétablir les mandats au profit des curés et desservants dont le traitement avait été précédemment suspendu pour motifs politiques.

Zola à l'Index. — Une dépêche de Rome à *La Croix*, en date du 29 janvier, nous a appris que tous les ouvrages d'Emile Zola étaient condamnés par la Congrégation de l'*Index*.

Le maréchal Canrobert. — L'illustre soldat, dernier des quinze maréchaux créés par le second empire, est mort, lundi 29, à l'âge de 85 ans. Il avait demandé en pleine connaissance et reçu les sacrements de la Sainte Eglise. On rappelle, parmi les actes glorieux de sa vie, cette circonstance où, en plein Sénat, sous le second empire, il défendit la divinité de Jésus-Christ.

Madagascar. — M. l'abbé Destrés est chargé de la direction du service religieux pour nos troupes de Madagascar.

C'est un aumônier de carrière, un aumônier de vocation, dit le *Soleil*, qui a consacré son zèle aux hôpitaux militaires de l'Algérie. Il est populaire parmi nos troupiers d'Afrique, qui apprécient sa rondeur martiale et cordiale, qui l'ont vu, toujours alerte, courageux, charitable, suivre les colonnes mobiles, soigner sans broncher les maladies épidémiques, affronter le soleil, la soif et les fatigues, gagner enfin tous les cœurs, en marche comme à l'ambulance. Son ministère entendu, discret, vaillant, sera une consolation pour toutes les familles qui vont envoyer leurs fils là-bas.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

SAMEDI 9 FÉVRIER 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE FÉVRIER)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Le 10 février, dimanche de la *SEPTUAGÉSIME, semi-double.* — A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Le jeudi 14, à 4 h. 1/2, Adoration réparatrice.

— Le vendredi 15, messe à 6 h., à la crypte (Chapelle Sainte-Madeleine), pour les tertiaires de Saint-François.

— Le samedi 16, à 4 h 1/2, salut à l'autel du Saint Cœur de Marie.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 10 février, les offices aux heures ordinaires. — Catéchisme de persévérance.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 10 février, les offices aux heures ordinaires. — Catéchisme de persévérance.

BIBLIOGRAPHIE

Album de Saint-François de Sales, Mission du Chablais. — 42 gravures et une carte. — Prix : 2 fr. (Au Secrétariat général de l'Association de Saint-François de Sales, 11 bis, passage de la Visitation, rue Saint-Simon, Paris.)

La Tribune de Saint-Gervais, Bulletin mensuel de la *Schola Cantorum*, fondée pour encourager l'exécution du plain-chant selon la tradition Grégorienne, la remise en honneur de la musique palestrinienne, la création d'une musique religieuse moderne, l'amélioration du répertoire des organistes. Comité de la Société : Alexandre Guilmant, président ; M. le prince de Polignac ; M. Bourgault-Ducondray ; M. Vincent d'Indy ; MM. F. de Boisjolin et Ch. Borde, secrétaires. — Collaborateurs du journal : RR. PP, Dom Pothier, Dom Mocquereau, Dom Bourigaud, R. P. Lhoumeau, M. l'abbé Cartaud, M. l'abbé Audollent, M. l'abbé Velluz, M. l'abbé Perruchot, etc., etc. — Bureaux : 2, rue François-Miron, Paris. — Abonnements sans encartage de musique : France et colonies : 5 fr.; étranger, (union postale), 6 fr., le numéro, 50 centimes. — Abonnements avec encartage de musique : France et colonies, 8 fr.; étranger, 10 fr.; le numéro 1 fr.

Le numéro spécimen d'août 1894, contenant les statuts de la Société, et le premier numéro de la *Tribune* de janvier 1896, seront envoyés gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

Restauration du peuple d'Israël après la captivité de Babylone, par l'abbé E. Brunel, docteur en théologie, grand in-8° de 322 pages. Prix franco : **5** fr. Lyon, Emmanuel Vitte, imprimeur-éditeur, 3, place Bellecour.

Erudition critique, histoire, herméneutique, telle est, nous semble-t-il, le résumé de la savante thèse de l'abbé Brunel. Sa place est donc marquée dans la bibliothèque du prêtre, du linguiste et du sociologue. J. P.

La Quinzaine (N° du 1er Février). — *Les Normaliens dans l'Église,* par le P. Baudrillart. — *Sous les galons,* par Jean Rolland. — *Les Lettres d'un Curé de Canton,* par Yves Le Querdec. — *La Révocation de l'Édit de Nantes,* etc... Abonnements : 62, rue Miromesnil, Paris, 24 fr. Pour le Clergé, 20 fr.

SOMMAIRE

L'ENCYCLIQUE AUX AMÉRICAINS.

Le 28 janvier a paru simultanément à Rome et aux États-Unis l'Encyclique *Longinqua Oceani Spatia*, adressée à l'épiscopat américain.

Le Pape déclare s'être associé au quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique dont l'évangélisation, qui fut le premier souci de Christophe Colomb, a été réalisée par les Franciscains, les Dominicains et les Jésuites.

L'Encyclique rappelle que le premier évêque catholique en Amérique fut un grand ami de Washington.

Elle dit que les conciles épiscopaux ainsi que l'ampleur et l'équité des lois américaines assurent le développement des institutions catholiques. Afin d'y contribuer davantage, le Pape a fondé l'Université de Washington, car il importe que les catholiques soient au premier rang parmi ceux qui sont versés dans les sciences, même modernes, pourvu qu'elles soient d'accord avec l'intégrité de la foi. Il faut donc encourager et agrandir l'Université de Washington ainsi que le collège nord-américain à Rome.

En ce qui concerne la délégation apostolique, le Pape dit qu'elle fut instituée afin de resserrer les liens qui unissent les catholiques américains au Saint-Siège sans rien enlever à l'autorité des évêques.

L'Encyclique recommande de dissiper les dissentiments, d'inculquer aux fidèles l'idée de l'unité et de la perpétuité du mariage, de prêcher aux peuples les vertus religieuses et civiles, de détourner les associations d'ouvriers des actes contraires à la justice, d'inculquer aux journalistes le respect de la religion, la pratique de la probité, de réprouver les journaux qui jugent les actes épiscopaux, enfin de s'efforcer

d'amener les protestants au catholicisme par la charité, par l'enseignement de la doctrine, et par l'exemple d'une vie modèle.

L'Encyclique termine en recommandant de répandre les missions parmi les Indiens.

LES DEMI-CHRÉTIENS D'APRÈS SAINT HILAIRE.

Il en est beaucoup, dit saint Hilaire, qui auront aimé les ténèbres plus encore qu'ils n'auront aimé la lumière; non pas qu'ils n'aient point aimé aussi la lumière, mais leur affection se sera portée encore plus vers les ténèbres. « Il y a donc, ajoute-t-il, tout une classe d'hommes qui veut tenir un certain milieu entre l'impiété et la piété; il y a en eux mélange des deux choses; ils ne sont pourtant, à proprement parler, ni l'un ni l'autre. On ne peut les appeler croyants, parce que leur foi est mêlée d'incrédulité; on ne peut pas les appeler incrédules, parce que leur incrédulité est mêlée de foi. »

Continuons ce tableau que saint Hilaire faisait des demi-chrétiens de son temps. Il en est beaucoup, dit-il, que la crainte de Dieu retient dans l'Eglise, et néanmoins les charmes trompeurs du monde les entraînent dans les vices du monde. « Ils prient parce qu'ils ont peur; ils pèchent parce qu'ils le veulent. Ils professent la foi des chrétiens, parce que l'espérance du bonheur éternel est douce; ils vivent de la morale des païens, parce que les jouissances de la vie présente sont agréables. Ils ne sont point irréligieux, parce qu'ils ont en honneur le nom de Dieu; mais ils ne peuvent pas être appelés religieux, parce qu'ils se permettent beaucoup de choses opposées à la religion. » Mais en définitive, comme l'a dit le divin Sauveur, ils aiment les ténèbres plus qu'ils n'aiment la lumière, puisque leur volonté de pécher prévaut sur leur volonté d'être chrétiens, et que la tendance de leurs œuvres l'emporte sur celle de leur nom.

N'est-ce pas là la fidèle peinture de plusieurs d'entre nous, de la plupart des hommes de ce temps, demi-chrétiens, mélange et fusion de foi et d'incrédulité, d'obéissance et de résistance à la foi, mais surtout amalgame pratique de christianisme et de paganisme? On se dit chrétien, on veut en garder le nom et la profession, parce qu'on entend bien ne pas re-

noncer à l'espérance du ciel, et qu'on veut réserver sa part du bonheur éternel; on agit en païen, parce que ce paganisme de vie, de conduite, de mœurs est plus commode ici-bas.

Or ce sont ceux-là qui seront discutés, qui seront jugés. Ils ne sont ni du nombre des impies qui sont jugés d'avance, ni du nombre des justes qui n'ont pas besoin de jugement; ils ne ressusciteront pas dans la société ni des uns ni des autres, et ils porteront le poids formidable de la justice de Dieu; ils seront jetés dans la balance, et leur sort éternel sera décidé, selon qu'elle inclinera plus d'un côté ou de l'autre.

Cardinal PIE.

SANS MÈRE ET SANS DIEU.

L'été dernier, je me promenais sur une de nos plages vendéennes. J'avisai un petit enfant de sept à huit ans et je voulus causer avec lui : « Veux-tu une médaille? » lui demandai-je. Le petit enfant parut interdit. « Tiens, repris-je, en lui donnant à baiser une médaille de la Sainte Vierge, tu l'embrasseras bien, comme cela, matin et soir, et le bon Dieu te bénira. » Le petit enfant ne comprenait pas. Il me regarda d'un œil indifférent, puis tout à coup, avec un sourire et un air d'inconscience qui me navrent encore, il se mit à gambader et à dire : « *Maman qui est morte!* » Le petit enfant courant sur la plage, je le suivis des yeux sur le sable d'or : je le suivis par la pensée, bien au delà, à travers les chemins fangeux de la vie. Et je songeai tristement : « Pauvre petit ! *Sa maman qui est morte!* Et il ne sait pas qu'il lui reste un Père qui est dans les cieux et une bien douce Mère qui s'appelle Marie ! Il a dédaigné ma médaille : ce n'est rien ; mais la *cause* de ce dédain, c'est tout. Il n'a pas l'air aujourd'hui de regretter sa mère, et il s'en ira dans l'avenir *sans souffrir de l'absence de Dieu!* Ce que c'est qu'une mère, ce que c'est que Dieu, il ne le soupçonne pas ! Qui le lui apprendra ? Personne, peut-être ! Il s'en ira à l'école *neutre :* il apprendra tout, excepté Dieu ! Puis il sera lancé dans le monde, un monde qui ignore, qui oublie ou qui blasphème Dieu ! Et comment mourra-t-il ! Sans doute comme il aura vécu, loin de Dieu !... Et dire qu'il eût suffi d'une mère chrétienne, dire qu'il suffirait maintenant de quelques années passées dans une école catholique pour orien-

ter tout autrement sa vie, le tourner vers Dieu et l'acheminer doucement au ciel! Hélas! c'est évident, sa mère n'était pas chrétienne, son père l'est moins encore. Il va s'en aller à l'école *neutre!...* »

A quelque temps de là, j'allais au cimetière. Près d'une tombe fraîchement fermée, je pensais à la pauvre mère, au petit enfant. La morte était partie avec le pardon de Dieu; mais elle s'était ressouvenue de ses devoirs, alors qu'elle ne pouvait plus les accomplir. De plus, son mari n'entendait point raison sur la question d'école : elle savait qu'il ne tiendrait point compte de ses derniers désirs. Elle était partie avec le pardon de Dieu, confiante pour elle-même, mais tremblante pour l'âme de son fils. Et du fond de la tombe, fraîchement fermée, je crus entendre sortir un cri déchirant : « Ah! cette école neutre! *Ils vont faire en sorte que je ne revoie jamais mon enfant!* »

O mères, qui aimez vos enfants! méditez *longtemps* cette parole. LE SEMEUR.

LA PAROISSE: L'ESPRIT PAROISSIAL. — On écrit au Directeur de la *Voix de Notre-Dame* :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Un vénérable prêtre, dévoué comme vous à l'Œuvre des clercs de Notre-Dame et à notre Semaine religieuse, m'a gracieusement offert un livre que j'ai le regret de ne pas voir apprécié comme je le désirerais. Il est intitulé : *Un archiprêtre de Notre-Dame de Chartres. M. Pierre-Alexandre Leçomte.*

Assurément, je ne saurais faire un crime à votre modestie de nous laisser ignorer les nombreuses lettres de félicitations et de remerciements que vous a méritées votre beau et consciencieux travail. Mais, pour l'amour des âmes, faites aujourd'hui abstraction de votre personnalité, et veuillez écouter mes raisons.

De toutes les œuvres, la plus nécessaire, à mon humble avis, la plus puissante, la plus durable, celle sans laquelle les autres ne peuvent guère commencer, ni se soutenir, ni se développer d'une manière sérieusement profitable, c'est sans contredit *la Paroisse*. Or, c'est *avant tout* à ce point de vue que votre travail me paraît mériter d'être loué, et surtout de

susciter de nombreux imitateurs. C'est vraiment *un livre paroissial.* Il n'est pas seulement la Vie de l'abbé Lecomte, ou plutôt. parce qu'il est véritablement la vie du curé de Notre-Dame, il est nécessairement *l'histoire de la paroisse* pendant de longues années. C'est aussi, et ce n'est pas un de ses moindres mérites, un livre écrit par un paroissien pour qui la paroisse est une véritable mère.

En le lisant, que de douces larmes ont sans doute versées les anciens paroissiens du vénérable archiprêtre, au souvenir de telles et telles circonstances rappelées par les moindres détails de votre livre ! Pour combien déjà peut-être la lecture de quelques lignes, pour nous sans aucune importance, a été une révélation, un reproche salutaire ! Ils ont revu un passé trop vite oublié, ils ont, un instant, vécu de nouveau des heures solennelles et décisives dans la vie. De nouveau ils ont entendu sa parole, ils se sont inclinés sous sa main bénissante, et ils ont renouvelé des serments qu'ils ne trahiront plus. Avez-vous soupçonné, cher Monsieur, tout le bien que peut faire un livre de ce genre *lu dans la paroisse?*

L'année dernière, Mgr l'évêque de Chartres, répondant aux vœux que le vénérable doyen du Chapitre lui adressait au nom du clergé, définissait ainsi cette œuvre qui est la base et l'élément premier de la grande famille catholique du monde :

« Une paroisse, disait-il, est une famille dont les fidèles » sont les enfants et le curé le père ; un diocèse se compose » de la réunion de toutes ces familles dont l'Évêque est encore » moins le chef que le Père commun. C'est pourquoi, quand » il y a dans le diocèse une fête de paroisse, vous me voyez » y accourir avec empressement, pour en prendre ma part. »

Que tous les réformateurs de la société, que tous ces Jérémies contemporains, dont les seules lamentations semblent absolument insuffisantes, relisent ces lignes, qu'ils les méditent : elles renferment un des éléments essentiels de la régénération sociale. Qu'ils travaillent à inculquer aux masses l'amour de la paroisse, l'esprit paroissial, non seulement par leurs discours, ce qui est assez facile, mais *avant tout par l'exemple.* Qu'ils fassent passer la *messe paroissiale*, la *grand'messe,* et les *vêpres*, avant toute espèce de divertissement si légitime qu'il puisse être en lui-même. Qu'ils ne fixent jamais au dimanche

des fêtes, des repas qui mettraient leurs serviteurs et eux-mêmes dans l'impossibilité d'assister aux offices et d'entendre la parole de Dieu.

Qu'avant de reprocher à un pauvre ouvrier de travailler le dimanche pour donner du pain à ses enfants, ils remettent à un autre jour les voyages, courses et promenades qui ne leur permettraient pas de remplir leurs devoirs de bons paroissiens. En un mot, qu'avant de nous assourdir de leurs récriminations, de leur sainte indignation contre l'indifférence de la multitude, contre la désertion des églises, *ils donnent l'exemple*, et la solution de la question sociale aura fait un grand pas. Et lorsque pour tous les paroissiens la paroisse sera vraiment une famille, lorsque pour chacun l'église sera vraiment la maison, le foyer, l'âme, la vie de la paroisse, nous serons bien près du salut.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement comme chrétiens, mais aussi comme français, que nous devons entretenir et réveiller par tous les efforts de zèle l'esprit paroissial.

C'est une condition de salut pour notre pays. La paroisse est le dernier boulevard que l'impiété rencontre dans sa fureur dévastatrice. Ne le laissons pas entamer, car c'en serait fait de nous comme nation, comme peuple catholique, comme société civilisée. Le jour où il n'y aura plus de paroisses, plus d'esprit paroissial, plus d'amour de l'église, il y aura seulement des communes, ou plutôt une grande commune, et, ce jour là, la France aura vécu.

Et c'est parce que la Semaine religieuse est l'organe de la paroisse, que je la regarde comme la revue qui doit avoir les préférences d'un bon chrétien. C'est par elle que le curé et l'évêque peuvent plus facilement se mettre en relations suivies avec tous les fidèles dont ils ont la charge. C'est par elle que, dans ma pensée, doit se faire l'histoire du diocèse, de la paroisse, et par là même, notre histoire à tous. Elle devient ainsi une des parties les plus précieuses des archives de la famille paroissiale. Voilà pourquoi, cher Monsieur, sans le vouloir, sans même vous en douter, vous avez, à mon avis du moins, fait le plus bel éloge de notre Semaine religieuse, en avertissant vos lecteurs que la Vie de M. Lecomte, qui est l'histoire de la paroisse et de ses œuvres, avait paru, en 1879, dans la *Voix de Notre-Dame de Chartres*.

C'est toujours avec bonheur que j'entends la parole de Dieu. Mais, si vous saviez comme depuis longtemps, bien longtemps, je désire entendre une station d'Avent ou de Carême, sur ce sujet si important, si beau, si vaste, si attachant : la Paroisse. Demandez à Notre-Dame de Chartres la réalisation de mon désir, et croyez-moi toujours, Monsieur le Directeur, votre bien respectueusement dévoué et sincèrement reconnaissant. ERTAN DE FANMEIL.

Rhartes, 29 janvier, 1895

LES MARINS ET LA SAINTE VIERGE.

L'*Union malouine et Dinannaise*, a donné les détails qui suivent sur l'accomplissement d'un vœu fait à la Sainte Vierge par l'équipage du navire *le Bélème*, composé en grande partie de marins bretons.

« Vers la fin du mois de mars, deux jours après sa sortie du port de Saint-Malo, le navire *le Bélème* fut surpris par une tempête effroyable. Une lame d'une hauteur prodigieuse vint déferler sur le pont, emportant les chaloupes et les agrès de campagne.

» La mer pénétra dans la cale, remplit complètement la chambre, couvrit le bâtiment dans toute sa longueur et le tint, pendant cinq minutes, submergé par deux pieds d'eau environ.

» Heureusement, la lisse se brisa vers l'arrière, et le navire se dégagea peu à peu. Mais il y avait encore beaucoup à craindre ; aussi, l'équipage épouvanté, se croyant à chaque instant sur le point de sombrer, pria M. Vitala, capitaine du bord, de contracter un vœu.

» A partir de ce moment, les flots se calmèrent sensiblement, et le navire, malgré de nombreuses avaries, put heureusement continuer sa route.

» Le lundi 4 novembre, le capitaine, accompagné de son lieutenant, M. Miniac, et d'environ trente-cinq hommes d'équipage, accomplit la promesse qu'il avait faite.

» Partis de l'église de Saint-Servan vers dix heures du matin, ces hommes de foi sont allés, vêtus de blanc, pieds nus et tête nue, à l'église de Saint-Jean-des-Guérêts, où ils ont entendu une messe d'actions de grâces, et remercié la très Sainte Vierge leur patronne, de les avoir protégés au milieu du danger.

» Un de leurs camarades manquait à l'appel, l'infortuné Kermaler, de Pleudihen, disparu pendant la tempête. C'est de tout leur cœur qu'ils ont prié pour lui.

» N'est-ce pas là un spectacle capable de consoler les âmes chrétiennes ? »

avait les larmes aux yeux. On s'est regardé avec une surprise inexprimable. Il y a eu un moment de silence, et tout à coup la marquise de P... s'est mise à rire, en disant : « Eh bien! Madame, nous croirons que vous lisez des sottises. — A la bonne heure, a répondu madame la duchesse de Chartres, en s'efforçant de sourire; mais on me fera plaisir de parler d'autre chose. » On a changé de conversation. Madame la duchesse de Chartres a ouvert son sac pour travailler. Nous y avons toutes, au même moment, jeté un œil curieux. Nous avons entrevu un livre relié en veau, qui a été caché tout de suite. Tout le monde, successivement, s'en est allé, et chacun a emporté l'idée que madame la duchesse de Chartres lisait un ouvrage très libre, ce qui serait assurément en elle la plus étrange inconséquence. Quand nous avons été tête à tête, je ne lui ai point dissimulé mon étonnement et ma curiosité; et, après m'avoir fait promettre un secret inviolable : « Je vais, dit-elle, vous avouer la vérité... vous savez peut-être que tous les chevaliers de l'ordre font serment, à leur réception, de lire tous les jours l'office du Saint-Esprit?... — Eh bien?... — Eh bien!... *Il ne le dit pas*, et, pour expier cette faute, j'ai fait vœu de le dire régulièrement... Et depuis quand? — Depuis que je suis mariée. — Et ce livre est l'office du Saint-Esprit?... — Oui, tenez, regardez. »

J'ai pris le livre, je l'ai ouvert avec tout le saisissement de la plus profonde admiration, et mes larmes sont tombées sur la page où j'ai lu *Office du Saint-Esprit.*

Il faut au moins deux heures pour lire cet office...

Et l'on prétend que la religion dessèche l'âme!... Non, elle se confond naturellement avec tous les sentiments vertueux, elle les exalte, et tout ce qu'elle inspire est touchant et sublime comme elle.

En priant Dieu, en implorant avec une foi vive le souverain Maître, celui qui peut tout, s'oublier soi-même! remplir avec tant de constance le devoir d'un autre!... se faire une obligation sacrée de le remplacer chaque jour, et toujours à son insu!... et avec cet éclat de jeunesse, dans un tel rang, au milieu de tant de dissipation!...

Que dirai-je après ce trait? Ah! rien ce soir; j'ai oublié, d'ailleurs, tout ce que j'ai entendu aujourd'hui.

Quand on pourra me citer d'une femme *esprit fort* un trait de sentiment aussi touchant que celui-ci, *je deviendrai philosophe.*

PATRONAGES ET CERCLES RURAUX

La page que l'on va lire est tirée de l'excellent *Petit Manuel des Patronages*, de M. l'abbé Le Conte, de Châlons (1).

L'auteur ne se contente pas de considérations théoriques. Après avoir exposé l'utilité des Patronages, il en montre la possibilité par des exemples et donne les moyens de les établir.

L'immense majorité du clergé et des chrétiens zélés trouveraient dans les petites œuvres un élément à leur apostolat et à leur charité. Il y a dans nos campagnes une foule de bonnes volontés inoccupées et de dévouements en disponibilité. Est-il besoin d'ailleurs de faire ressortir combien cette lacune est préjudiciable à la vie personnelle du chrétien ? Faute d'agir, des hommes trempés pour devenir des apôtres s'attiédissent et s'étiolent dans l'isolement et le découragement ; à la tête d'une œuvre, ils se sanctifieraient et feraient rayonner autour d'eux une salutaire influence.

Enfin, comment ne point indiquer un des fruits les plus excellents des patronages ruraux ?

Le clergé, en beaucoup de contrées, ne se recrute point suffisamment. Il est donc de la dernière importance de préparer les voies aux vocations ecclésiastiques, en créant des milieux catholiques où l'enfant puisse sauvegarder son innocence, connaître et aimer le prêtre, et correspondre aux desseins de Dieu. Or, le Patronage est comme un foyer où le curé distingue et attise secrètement le petit charbon qui un jour peut-être allumera une lampe du sanctuaire ; et, en effet, c'est surtout à l'heure de la récréation et dans l'ardeur du jeu que l'enfant trahit ses qualités et ses défauts : il se montre à découvert, et reçoit sans défiance un conseil et une direction. Quelle ressource pour l'étudier, et si Dieu l'appelle, quelle facilité pour entr'ouvrir devant lui la voie du sacerdoce ! Qui sait si, dans les desseins de la Provi-

(1) *Petit Manuel pour la fondation et la direction des Patronages et Cercles ruraux*, par M. l'abbé Le Conte, chanoine, vicaire général honoraire de Châlons. — 3e édition, revue et augmentée. — 1 exemplaire, 60 centimes ; franco, 75 centimes ; — 20 exemplaires, franco, 13 francs ; — 50 exemplaires, franco, 30 francs ; — 100 exemplaires, franco, 50 francs.

Chez l'auteur, rue Saint-Nicaise, Châlons-sur-Marne et chez MM. Martin frères, éditeurs, place de la République, 20, Châlons-sur-Marne.

L'auteur accueillera avec reconnaissance toutes les observations ou critiques relatives au *Petit Manuel*.

dence, les Patronages ruraux ne deviendront point un jour la meilleure pépinière des Petits Séminaires ?

Il y aurait encore beaucoup à dire sur le profit qu'un prêtre zélé peut tirer de ces œuvres pour le bien général de la paroisse. Les parents les plus indifférents aux choses de la foi sont rarement insensibles aux soins et à l'affection dont le prêtre entoure leurs enfants : plus d'un curé a dû le succès de son ministère aux œuvres de jeunesse.

Il est même permis d'entrevoir le parti qu'on en pourra bientôt tirer pour les chants d'église et les exercices du culte, alors que les officiers salariés tendent à faire défaut dans bien des paroisses.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Par décision épiscopale sont nommés :

Curé de Meslay-le-Grenet, M. l'abbé Gauthier, précédemment vicaire de Brou.

Vicaire de Voves, M. l'abbé Mélisson.

Vicaire de Brou, M. l'abbé Tronchet.

— M. l'abbé Verret, dont nous avons annoncé la promotion au canonicat honoraire, a été installé le lundi 4 février, à l'heure des vêpres, par le Doyen du Chapitre. Après l'office, il a, dans un charmant discours, présenté ses hommages à MM. les chanoines, et M. le Doyen lui a répondu par des félicitations au nom de tous ses collègues.

Fête de la Confrérie de N.-D. de Chartres. — A la cérémonie paroissiale qui a suivi l'office capitulaire du soir, dimanche dernier, l'assistance était considérable. Les recommandations aux prières, lues devant la Madone du Pilier, ont attesté de nouveau aux auditeurs que la confiance en N.-D. de Chartres est grande et s'étend au loin, car c'est de loin comme de près que venaient toutes ces demandes de prières à la Sainte Vierge ! — Après la procession formée par les nombreuses congréganistes aux couleurs de Notre-Dame, le prédicateur, M. l'abbé Tisster a dit éloquemment les louanges de Marie, en expliquant les principaux titres de sa royauté, savoir : la sainteté de son état, la grandeur de ses œuvres, la beauté de ses sacrifices. — Puis vint le salut en musique exécuté avec art par le chœur d'Enfants de Marie et de chantres que nous sommes toujours heureux d'entendre dans les soirées de mai. — Avons-nous besoin d'ajouter, pour complément de ce petit

récit, que pendant l'office matinal et la réunion du soir qui constituent, à la Cathédrale de Chartres, la solennité annuelle de notre Confrérie, beaucoup d'âmes pieuses, sur divers points de la France, s'unissaient par la pensée à nos cérémonies et priaient, comme nous, notre auguste et puissante Protectrice, Notre-Dame de Chartres.

Morts pour la Patrie. — Il est question d'ériger un monument à la mémoire des Enfants d'Eure-et-Loir morts pour la patrie pendant la campagne 1870-1871. Une réunion générale pour traiter cette question a été fixée au 9 février, à la Mairie de Chartres, à 2 heures et demie. Annoncer ce qui peut être glorieux pour notre armée, c'est un acte de civisme bien entendu. En rappelant, à cette occasion, qu'il faut prier pour nos frères victimes des combats, nous faisons acte de chrétien.

FAITS DIVERS

Le monument au P. Damien. — Nous venons de recevoir une livraison supplémentaire des *Annales des Sacrés-Cœurs*, publiées par l'*Imprimerie de l'Eure*, à Évreux. Elle porte ce titre spécial : Hommage national de la Belgique au Père Damien, et se vend 50 centimes au profit de l'*Œuvre du Père Damien*.

Nous avons lu avec un vif intérêt ces récits et ces discours sur le saint missionnaire de Molokaï, dont toute la Chrétienté aujourd'hui doit connaître la vie et la mort héroïques, si bien racontées par le P. Bousquet, l'un de ses bien-aimés confrères dans l'Institut des Pères dits de Picpus.

Le monument élevé au saint bienfaiteur des lépreux est dû à une souscription publique aidée par les encouragements et les dons de S. M. la Reine de Belgique, du gouvernement du Roi et de l'Administration provinciale du Brabant. Puis toute l'élite de la nation Belge, comme les représentants des autres puissances, ont voulu concourir à la grande et récente manifestation de Louvain en l'honneur du héros martyr. Cet événement marquera comme une des plus belles dates dans l'histoire des Religieux et des Religieuses des Sacrés-Cœurs (Dames-Blanches). — Et c'est une gloire de plus pour la Belgique.

A propos de cimetière. — Le conseil d'État vient de fixer un point de jurisprudence qui intéresse toutes les communes.

Lorsque l'administration projette l'agrandissement d'un cimetière, elle doit, aux termes du décret du 13 prairial an XII, qui est toujours en vigueur, faire en sorte que les terrains destinés aux inhumations soient situés à une distance de 35 mètres au moins des villes ou bourgades.

Le conseil d'Etat vient, sur le pourvoi d'un particulier dont l'immeuble est situé à moins de 35 mètres de terrain que l'administration projette d'incorporer à un cimetière, d'être appelé à interpréter ce texte. Il résulte de sa décision que c'est uniquement des habitations agglomérées que la distance de 35 mètres doit être calculée.

Il ne doit pas être tenu compte, à ce point de vue, d'une habitation isolée.

Lyon. — Le bûcheron du bon Dieu. — La *Semaine religieuse* de Lyon annonce la mort, à 85 ans, d'un vénérable prêtre, M. l'abbé Sorlin, curé de Saint-Martin-en-Coailleux.

Au sortir du Grand-Séminaire, l'abbé Sorlin fut envoyé comme vicaire à Saint-Vincent-de-Rheins, où il dut suppléer dans l'administration de la paroisse le curé, arrêté par la maladie.

Or, on avait décidé de décorer de boiseries le chœur de l'église : une souscription était ouverte à cet effet, mais n'avançait guère. Éconduit par un riche propriétaire, M. Sorlin s'avisa de lui dire : « Vous ne pouvez pas me donner de l'argent, soit ! mais vous avez là un bien beau chêne, faites-le abattre pour nos boiseries. »

Goguenard, le paysan lui répondit : « Il est à vous, M. l'abbé, si vous l'abattez en un jour, mais vous me le payerez 200 francs, s'il est encore debout quand le soleil sera couché. »

Le large tronc, noueux et plein, semblait défier les bûcherons, et c'était folie que d'accepter la gageure. L'abbé l'accepta pourtant et le lendemain, sa messe dite avant l'aube, il vint attaquer le grand chêne à coup de hache, après avoir fait le signe de la Croix. Le soir, un peu avant le coucher du soleil, le jeune prêtre était harrassé, rompu, mais l'arbre était par terre.

Congrès national. — L'*Union nationale*, fondée par le vaillant abbé Garnier, tiendra un congrès du jeudi 14 au dimanche 17 février, à la *Maison du Peuple Français*, 26, rue Hermel, à Paris-Montmartre. Ouverture : le jeudi soir, à huit heures et demie du soir. — Le dimanche : messe à la basilique du Sacré-Cœur à huit heures ; séance à neuf heures et demie ; clôture solennelle à trois heures en l'église du Sacré-Cœur.

Les catholiques ne sont pas seuls invités à prendre part à ce congrès. L'*Union nationale* fait appel à tous les patriotes, à tous ceux qui veulent maintenir en France le respect des quatres bases sociales : la religion, la famille, la propriété et la patrie.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.



SAMEDI 16 FÉVRIER 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE FÉVRIER)

VIRGINI·PARITVRÆ



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.



Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Le 17 février, dimanche de la *SEXAGÉSIME, semi-double.* — A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

Le jeudi 21, à la chapelle Saint-Piat, l'Association du Saint-Sacrement célèbre sa fête patronale. Le matin, exposition du Saint-Sacrement. messes à 7 h. et à 8 h. A 3 h., sermon et salut.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 17 février, les offices aux heures ordinaires.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 17 février, les offices aux heures ordinaires.

BIBLIOGRAPHIE

Revue du Clergé français. — Le numéro du 1er février commence par une réponse magistrale de Mgr d'HULST, recteur des Facultés Catholiques de Paris, au retentissant article de M. Brunetière, sur *La faillite de la Science*; viennent ensuite un délicieux article de M. Richard, sur *La musique religieuse;* une étude approfondie de M. Lepitre, sur les *Problèmes de la vie*, d'après le récent livre de M. Ollé Laprune ; un travail fort sérieux et tout à fait nouveau de Dom Plaine, sur le *Canon de la Messe;* une chronique littéraire de M. Urbain. docteur ès lettres, sur *Le clergé et les Sociétés savantes;* une chronique scientifique de M. Bourgeat, docteur ès-sciences. M. Bertin nous montre ensuite *Montalembert intime.* M. Gondal, professeur au Grand Séminaire Saint-Sulpice, nous donne ses *Réflexions sur l'Art de bien dire.* Enfin la livraison se termine par un sermon très original du R. P. HARRY sur *La cité du Mal.*

Abonnements partant du 1er de chaque mois. — Un an : 20 fr. — Six mois : 11 fr. — LETOUZEY et ANÉ, éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Au Berceau de l'autre France, *le Canada et ses premiers martyrs*, par le R. P. F. Rouvier, S. J. Un volume grand in-8°, orné de nombreuses gravures, 4 fr. Librairie V. Retaux et fils, 82, rue Bonaparte, Paris.

C'est un religieux de la Compagnie de Jésus, le R. P. Rouvier, qui nous conduit *au berceau de l'autre France* pour nous montrer l'héroïsme de ses frères d'armes, les premiers missionnaires des rives du Saint-Laurent. Avec émotion et talent, il a raconté les épisodes glorieux du martyrologe de son ordre à la nouvelle France. En annonçant avec joie que le 3e concile plénier de Baltimore a signé un *postulatum* au Saint-Siège, il ose espérer que l'Église ratifiera bientôt, par un culte public, le jugement personnel d'un Souverain Pontife ; en effet l'un des missionnaires, le P. Jogues, avait demandé la permission de célébrer le Saint-Sacrifice, malgré la mutilation de ses deux mains ; Urbain VIII la lui accorda, en lui décernant ce titre d'honneur qui peut s'appliquer à tous :

— Il serait indigne qu'un *martyr de Jésus-Christ* ne pût pas boire le sang de Jésus-Christ !

SOMMAIRE

EXTRAITS DE L'ENCYCLIQUE PONTIFICALE AUX AMÉRICAINS

La lettre que Notre Saint Père le Pape vient d'adresser aux Évêques des États-Unis d'Amérique, renferme des enseignements dont tous les Catholiques peuvent faire leur profit. — En voici deux passages :

Du mariage et malheurs que cause le divorce. — Il nous paraît à propos de rappeler ici une règle de la plus haute importance et dont toutes les conséquences sont salutaires. Nous voulons parler du dogme et de la perpétuité du mariage, dont les liens contribuent à la prospérité, non seulement de la famille, mais encore de l'État. Parmi vos concitoyens et parmi ceux mêmes qui se séparent de nous sur les autres points, un grand nombre admirent et approuvent la doctrine catholique, effrayés qu'ils sont sans doute par les désordres du divorce ; et, en jugeant de la sorte, ils sont guidés par l'amour de leur patrie non moins que par leur sagesse. On peut à peine imaginer un fléau plus funeste à l'État que la rupture d'un lien qui, d'après la loi divine, doit être indissoluble et unique. « Par suite du divorce, les engagements conjugaux sont violés, la bienveillance mutuelle disparaît, l'infidélité rencontre des encouragements funestes, la surveillance et l'instruction des enfants est compromise, une occasion de dissolution est fournie aux familles, des germes de discorde se répandent au foyer, la dignité des femmes est diminuée et mise en péril, car elles se trouvent en danger d'être abandonnées après avoir servi aux passions des hommes; et, puisque rien ne contribue à la ruine des familles et des royaumes autant que la corruption des mœurs, on conçoit facilement que le divorce nuise beaucoup à la prospérité des familles et des Etats. » (Encyclique *Arcanum*.)

Devoirs des citoyens. — En ce qui concerne les affaires publiques, il est évident et reconnu combien surtout, dans un État populaire comme le vôtre, il importe que les citoyens soient probes et de bonnes mœurs. Dans un État libre, si le peuple ne cultive pas la justice, si la multitude n'est pas souvent et soigneusement invitée à observer les préceptes évangéliques, la liberté elle-même peut être funeste.

Que tous les membres du clergé qui travaillent à l'instruction de la multitude approfondissent avec soin ce qui concerne les devoirs des citoyens; qu'ils leur fassent comprendre à tous que, dans toute obligation de la vie civile, il faut faire preuve de foi, de modération et d'honnêteté; ce qui, en effet, n'est pas permis dans les affaires particulières, ne l'est pas non plus dans les affaires publiques.

SAINTE CATHERINE DE SIENNE (1)

Madame la Comtesse de Flavigny, auteur de l'ouvrage que nous avons déjà annoncé sous ce titre, a reçu de Mgr Lagrange la lettre suivante :

ÉVÊCHÉ DE CHARTRES

Chartres, le 25 janvier 1895

MADAME LA COMTESSE,

Sainte Catherine de Sienne, Sainte Brigitte, le *Bienheureux Pierre Fourier !* Quels noms auxquels le vôtre demeure attaché ! Vous avez écrit ces trois volumes, et laissez-moi vous dire que nous devons vous en être profondément reconnaissants. Vous devez en être vous-même bien heureuse ; ils vous assurent une place à part dans l'hagiographie contemporaine.

Sainte Catherine de Sienne, dont vous nous donnez en ce moment moins une réédition qu'une transformation, tant vous y avez ajouté, offrait, ainsi du reste que *Sainte Brigitte*, de spéciales et grandes difficultés; mais les hauteurs mystiques, où il est si facile de s'égarer et même de ne pas atteindre, ont pour vous visiblement des attraits et ne vous causent ni illusions, ni vertiges ; vous y êtes à l'aise, satisfaite d'y entraîner avec vous, sinon la foule, du moins les âmes d'élite. Au

(1) *Sainte Catherine de Sienne*, par Mme la comtesse de Flavigny. Nouvelle édition entièrement refondue. Paris, Librairie H. Mignard, 26, rue St-Sulpice. In-8. de 700 pages. Prix : 5 fr. 50.

surplus, en ce qui touche *Sainte Catherine de Sienne*, les plus grandes autorités dominicaines vous protègent et répondent que vous n'avez pas fait fausse route. Les paroles suivantes de Bossuet par lesquelles vous expliquez vos propres sentiments sur le mysticisme chrétien, montrent à quelles sources vous avez puisé les connaissances spéciales qui vous étaient nécessaires pour aborder l'étude de tels sujets.

« Disons avec Bossuet : « Je m'arrête ici un moment pour » prier les gens du monde de ne pas traiter ces états de » visions ou de rêveries ; doutent-ils que Dieu, qui est admi- » rable dans toutes ses œuvres et singulièrement admirable » dans ses saints, n'ait des moyens particuliers, inconnus au » monde, de se communiquer à ses amis, de les tenir sous sa » main, de leur faire sentir sa douce souveraineté ? Qu'ils » craignent donc, en précipitant leur jugement, d'encourir le » juste reproche que fait l'apôtre saint Jude à ceux qui *blas-* » *phèment ce qu'ils ignorent.* »

Vous aviez à peindre une âme extraordinaire, favorisée des grâces les plus étonnantes de Dieu, et mêlée aux plus grands évènements de son temps. Pour bannir de vos récits « la légende » ainsi que vous l'affirmez, et ne nous présenter que l'histoire, comme il le fallait, rien ne vous a coûté en fait d'études ou de recherches : on est presque effrayé de la somme de lectures dont témoignent les documents consultés par vous, et avec une conscience et un sens critique qui vous concilient singulièrement la confiance des lecteurs sérieux : théologie mystique, mémoires, biographies, imprimés, manuscrits, actes de canonisation, vous avez tout ramassé et fouillé.

Et ce n'est pas tout ; ceci ne constitue, si je puis ainsi dire, que les préliminaires du travail : il restait la mise en œuvre, la question d'art, le choix, la composition, le style ; sans quoi on n'a qu'un amas de matériaux et non pas un monument ; vous nous avez donné un monument.

Et la voilà, cette jeune et incomparable Sainte, élevée si haut dans toutes les sublimités de la grâce, et si mêlée cependant à la vie contemporaine ; les pieds sur la terre, la tête dans les cieux.

D'une telle lecture, si l'attrait est évidemment très grand, du moins, je le répète, pour les âmes d'élite, quels peuvent être les fruits ? Vous le dites avec raison, non pas l'imitation,

cela n'est pas en tout imitable, du moins servilement : mais il y a une autre manière d'imiter : « Imiter une sainte, ce n'est pas chercher à reproduire ses œuvres ; la forme, les conditions de la vie fussent-elles les mêmes, il y aurait encore les différences essentielles de nature et de grâce qui rendraient un tel effort déraisonnable et stérile. » Mais d'un grand idéal contemplé, il peut et il doit s'ensuivre pour une âme généreuse une impulsion de nature à la faire monter elle même dans la beauté morale et chrétienne plus haut qu'elle ne l'eût fait sans cette vision.

Tel sera, Madame la Comtesse, l'effet produit par votre livre. En terminant, permettez que je vous pose une question: Est-ce donc agenouillée aussi, vous, comme Fra Bartolomeo, que vous peignez sur fond d'or vos saints et vos saintes ?

Veuillez agréer, Madame, l'hommage de mon profond et religieux respect. † Fr. *Évêque de Chartres.*

ÉCOLES LIBRES ET SUBVENTIONS COMMUNALES.

Au dernier Congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, un important discours sur les écoles libres et les subventions communales a été prononcé par M. C. Groussau, professeur de Droit aux Facultés catholiques de Lille et Directeur de la Revue administrative du Culte catholique. (Discours publié à Lille à l'imprimerie V. Ducoulombier). Nous réclamons particulièrement l'attention de nos lecteurs sur ce passage :

« ..... Mais revenons au Conseil d'État. Cette fois, c'est pour applaudir à sa seconde décision qui est excellente. Elle permet les subventions en nature aux élèves pauvres des écoles libres. Je cite textuellement :

» En ce qui concerne l'allocation d'une somme de 1,500 fr. en faveur des enfants pauvres fréquentant les écoles privées :

» Considérant que cette somme qui doit, aux termes de la délibération du conseil municipal, être distribuée en nature, par les soins du maire, aux enfants pauvres, n'a pas, dans les conditions où elle a été inscrite au budget, le caractère d'une subvention accordée aux écoles privées et ne constitue qu'un secours à des élèves pauvres, ne diminuant en rien les charges de ces écoles; que, dès lors, c'est à tort que le préfet a déclaré nulle de ce chef la délibération susvisée comme constituant une violation de la loi du 30 octobre 1886. »

Il faut donc distinguer, comme le disait le commissaire du gouvernement près le Conseil d'État, « entre les allocations qui ont en vue l'école et celles qui auraient pour but de venir en aide aux enfants. Celles-ci, les communes peuvent les voter. Ce n'est plus, en effet, l'école même qui est favorisée, mais les enfants qui fréquentent ces écoles privées.

Donc pas le moindre doute au point de vue de la parfaite légalité des subventions aux élèves indigents des écoles libres. Et j'en conclus que dans toutes les communes, sans en excepter une seule, où le conseil municipal inscrit à son budget des subventions en nature pour les enfants pauvres des écoles, il faut demander, jusqu'à ce que l'on obtienne, que les élèves des écoles libres en aient leur part. *(Applaudissements.)* Constituons des comités, organisons des pétitions, usons de la presse et faisons prévaloir partout l'égalité dans les droits des pères de famille indigents. *(Applaudissements.)*

QUE PENSER DES CONVERSATIONS DANS LES CONVOIS FUNÈBRES.

Elles sont un outrage pour la Religion ; une insulte pour la famille en deuil; un mépris, au moins apparent, de quelques vérités de la foi qui se montrent d'elles-mêmes dans ces circonstances ; un oubli des plus simples convenances.

Au premier aspect, ces observations paraîtront exagérées. Qu'on les étudie attentivement, et on demeurera convaincu qu'elles sont vraies.

Toutes les Religions ont eu en honneur la mémoire des morts, et elles se sont appliquées à inspirer à ceux qui survivaient un profond respect pour ceux qui ne sont plus. On sait le culte que les Égyptiens, les Athéniens et les Romains avaient pour les morts. Ils les accompagnaient dans leurs funérailles, et la marche du convoi, disent les historiens, se faisait avec une pompe grave, majestueuse et pleine de religion.

Cependant le paganisme le plus clairvoyant n'a eu que des idées très incomplètes sur la mort et sur l'avenir qui la suit. Ce qu'il n'a vu que confusément à travers les épaisses ténèbres de son ignorance, nous le voyons clairement sous les rayons

étincelants de la vérité. Et si le paganisme rend des honneurs si grands à des morts qui n'ont été ni ennoblis ni sanctifiés par la grâce, quels hommages de respect ne devrions-nous pas rendre aux corps de nos défunts, qui sont devenus les tabernacles de l'Esprit-Saint par le baptême et qui ont été consacrés par l'onction sainte !

L'âme, il est vrai, n'habite plus cette demeure, mais, par le séjour qu'elle y a fait, elle lui a imprimé un caractère de distinction qui ne peut s'effacer, et que le véritable chrétien sait toujours découvrir au milieu de ces ruines humaines.

Il est donc coupable celui qui ne révère pas des restes où la Religion a placé son cachet sacré; et la révérence ne saurait se traduire que par le recueillement, le silence, la prière et les larmes.

C'est là, il faut le dire hautement, la seule escorte que nous devons prendre quand nous nous rendons dans la maison où gît, dans son cercueil, celui qui vient de quitter la vie.

Parent ou ami, une lettre encadrée de noir vous a fait connaître la nouvelle. Vous voilà au triste rendez-vous. Votre sympathique douleur n'a pas de paroles pour s'exprimer; vous la manifestez en pressant, dans votre main, la main de celui qui représente la famille affligée. La lugubre cérémonie commence. Les plus proches parents, dans une profonde tristesse, marchent les premiers derrière le char funèbre; vous vous rangez à la suite ; et à peine le cortége est-il en mouvement, que vous entreprenez votre voisin pour donner et recevoir toutes les nouvelles du jour, pour vous entretenir de ces mille choses de la vie, dont les plus sérieuses ne sont que *vanité*, suivant la parole du Sage, et dont on ne sait pas assez voir le néant, même en face de la mort.

Tout à l'heure vous donniez des témoignages de compassion à un ami en pleurs ; et à peine éloigné de lui de quelques pas, vous vous laissez aller aux causeries les plus frivoles, ou tout au moins les plus inopportunes, en l'accompagnant dans la voie qu'il arrose, lui, de ses larmes ; quelle amère dérision ! quelle insulte au deuil d'une famille !

Cette conduite, que nous appellerons légère pour ne pas la caractériser autrement, implique un déplorable oubli de nos croyances.

La foi nous enseigne qu'au moment de la mort, l'âme paraît

devant Dieu pour être jugée. La foi nous enseigne que l'âme qui n'a pas suffisamment satisfait à la justice de Dieu pendant la vie, est envoyée dans le lieu de l'expiation, pour un temps plus ou moins long, et dont nous ne connaissons pas la durée. La foi et l'expérience nous disent que la mort vient *comme un voleur*, quand on y pense le moins.

Devant ces formidables enseignements, le chrétien devrait trembler; et si les saintes réflexions ne lui viennent pas, quand il accompagne un défunt à sa dernière demeure ici-bas, ne peut-on pas en tirer la déplorable conséquence, ou qu'il a complètement oublié ces vérités, ou que peut-être même il les méconnaît.

En présence d'un corps dont l'âme vient d'entrer dans son éternité, il est si naturel de penser au jugement de Dieu sur cette âme qui semble nous dire : *Aujourd'hui à moi, demain à vous* (Eccl. 38, 23). *La vie n'est qu'une vapeur qui paraît pour un peu de temps et qui disparaît ensuite tout d'un coup* (Jac. 4, 15). Le chrétien qui s'occupe de ces pensées salutaires n'a guère de souci des choses de ce monde.

De plus, quand on songe qu'une pauvre âme peut souffrir en purgatoire des tourments inouïs, pourquoi ne pas se hâter de la soulager par quelques prières ferventes qui remplaceraient bien avantageusement les entretiens frivoles !

Ce que la Religion, la foi et la charité sont impuissantes à inspirer à certains cœurs, le seul sentiment des convenances sociales le suggère quelquefois. Si un homme mécréant ou sceptique rencontre sur ses pas un cercueil funéraire, il découvre son front, non pas toujours par vénération pour la croix qui préside aux obsèques, mais au moins par respect pour le mort qu'on porte en terre et pour ceux qui le pleurent.

L'absence de toute croyance semblerait donc ne pouvoir pas arrêter dans un homme le ressort secret qui le fait mouvoir dans la sphère des convenances ; et cependant, hélas ! on n'en trouve que trop de ces hommes qui, par leur manière d'agir, paraissent avoir oublié entièrement les premiers devoirs sociaux !

Il ne faudrait pas que le spectacle des funérailles dans nos villes, nous ne disons pas dans nos campagnes, où heureusement elles se font bien encore, il ne faudrait pas, disons-

nous, que ce spectacle tombât sous les yeux d'un païen. Que dirait-il en entendant le bruit d'interminables conversations? Il croirait plutôt voir une simple promenade qu'une cérémonie religieuse et funèbre.

X. Z.

LE SCAPULAIRE DE NOTRE-DAME DU BON CONSEIL.

La dévotion envers *Notre-Dame du Bon Conseil* a pris en ces derniers temps une admirable expansion. Aussi Notre Saint Père le Pape Léon XIII, sur les instances du Rme Père Prieur Général des Ermites de Saint Augustin, daignait confirmer le 19 décembre 1893 un Décret de la Sacrée Congrégation des Rites (1) approuvant un Scapulaire spécial en son honneur, et accordant aux Augustins le privilège de l'imposer aux fidèles, avec faculté de le déléguer aux prêtres séculiers et réguliers, dans les conditions usuelles.

Comme témoignage de sa vive piété envers la Reine du *Bon Conseil*, et pour donner aux Fidèles un exemple et un encouragement, Notre Grand Pontife daigna recevoir cet habit sacré, des mains de Son Sacriste, Monseigneur Pifferi, de l'Ordre des Augustins, Évêque de Porphyre, le 26 avril suivant, jour de la fête de la Madone de *Gennazano*.

Afin de perpétuer la mémoire de ce double événement, une médaille commémorative vient d'être frappée : d'un côté, on admire l'effigie de la sainte Vierge, reproduite d'après une copie du siècle dernier, très ressemblante au tableau original vénéré à Gennazzano, avec la couronne impériale qui fut arrachée ensuite pendant la tourmente de la révolution française ; tout autour on a gravé l'inscription suivante, suggérée fort à propos, par le même Pontife, dans une autre circonstance « *Fili acquiesce consiliis ejus.* » — Sur le revers on lit. — « *Leo. XIII. P. M. Insigne. Sacrum. Matris. A. Bono. Consilio. Legitime. probavit. Induit. Ipse. Die. Ejus. Solemni. A. MDCCCXCIV.*

Le 19 courant, Mgr Pifferi remettait entre les mains de Sa Sainteté cette belle médaille en or et en argent. Notre Saint Père, touché de cette démarche, a exprimé sa particulière satisfaction envers l'Illustre Ordre des Augustins, propagateur du culte envers Notre-Dame du Bon Conseil. Un éloge flatteur a été donné aux Frères Gori de Florence dont l'un a gravé, l'autre a frappé la médaille.

(1) Voir l'Instance, la Plaidoirie, le Décret, et les faveurs spirituelles, dans l'excellente *Revue Romaine, Analecta Ecclesiastica* IIme Vol., p. 114.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

M. L'ABBÉ CLERVAL, DOCTEUR ÈS-LETTRES

La Faculté des Lettres de Paris avait annoncé, pour le 13 février, une soutenance publique de thèses de doctorat par M. l'abbé Clerval, de Chartres, où il est supérieur de la Maîtrise, professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire, conservateur de la Bibliothèque de la Ville, Associé correspondant de la Société des Antiquaires de France.

La séance annoncée a eu lieu en effet, mercredi dernier. Nous n'étonnerons personne en disant que la soutenance a été brillante. Elle a duré six heures.

M. l'abbé Clerval a été chaleureusement félicité par les examinateurs et proclamé docteur ès lettres avec *mention honorable.*

C'est un honneur qui rejaillit sur le diocèse de Chartres et particulièrement sur les établissements diocésains où fut élève, où vit depuis longtemps comme supérieur et professeur, le lauréat d'aujourd'hui.

Dans la nombreuse assemblée, témoin de la discussion scientifique dont nous parlons, se trouvaient des prêtres distingués du clergé de Paris, et plusieurs de Chartres. Grande a été la satisfaction de tous, en entendant cette exposition et cette défense d'importantes questions et de découvertes savantes qui intéressent d'une manière générale l'histoire de la Religion et de l'instruction en France et, à des points de vue spéciaux, l'histoire de l'Eglise de Chartres.

Voici les sujets des ouvrages récents de M. Clerval, présentés par lui comme thèses.

Thèse latine : *De Judoci Clichtovei Neoportuensis Doctoris Theologici Parisiensis et Carnotensis Canonici vitâ et operibus* (1472-1543), grand in-8° de XXXII-152 pages. (Imprimerie Durand, de Chartres. A Paris, Alphonse Picard et fils, 82, rue Bonaparte).

Thèse française : *Les Ecoles de Chartres au moyen-âge, du Ve au XVIe siècle*, grand in-8° de XX-572 pages. (Imprimerie Garnier, de Chartres. A Paris, Alphonse Picard).

De ce dernier ouvrage, fruit de longues études et d'immenses recherches appuyées sur une sage philosophie, ressort avec un nouvel éclat la gloire de maîtres antiques et surtout de notre saint Fulbert et de son école. Il a été dit, au cours de l'examen, par l'un des juges compétents, que désormais on ne pourra plus écrire sur l'histoire littéraire de France au moyen-âge, sans avoir lu M. Clerval. C'était là un bel éloge.

La thèse sur le chanoine Josse Clichtoue est dédiée à la S. Faculté de théologie de Paris, où l'auteur fut jadis étudiant et reçut

le grade de licencié en théologie, et au vénérable Chapitre de l'insigne cathédrale de Chartres, auquel il appartient comme chanoine honoraire.

Il a dédié sa thèse sur les Ecoles de Chartres à Mgr Lagrange, à Mgr d'Hulst, à M. l'abbé Duchesne, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et à la mémoire de M. l'abbé Bourlier, son ancien et très cher supérieur.

En constatant la vaste érudition dont témoignent les travaux de M. l'abbé Clerval, et aussi l'art de composition qui en facilite la lecture, malgré tant de documents souvent arides, un examinateur a dit à l'auteur qu'il semblait bien avoir traité ses matières avec amour. Etes-vous Chartrain, demanda-t-il au nouveau docteur. — Je le suis de cœur. — Telle fut la réponse. M. l'abbé Clerval, originaire du diocèse de Besançon, est arrivé dès l'âge de 9 ans à notre Maîtrise, et il a vécu depuis à Chartres près de Notre-Dame et pour Notre-Dame.

A l'Asile des Petites-Sœurs. — M. l'abbé Ronnay, dont nous avons annoncé dernièrement la nomination comme aumônier de l'asile des Petites-Sœurs des pauvres, a été installé dans ses fonctions le dimanche de la Septuagésime. C'était un joyeux événement pour tout le personnel de la maison ; et les vieillards, comme les religieuses, ont exprimé leurs souhaits de bienvenue à l'excellent prêtre qui vient exercer son ministère au milieu d'eux. Nous tenons à dire que M. l'aumônier a été on ne peut mieux inspiré en choisissant comme texte de sa première allocution ces mots par lesquels aiment à se saluer les chrétiens : *Laudetur Jesus Christus!* J.-C. soit loué! Cette louange n'est-elle pas le but, et ne l'attendons-nous pas comme l'éternel couronnement de la vie qui nous a été donnée par Notre-Seigneur, en lui et avec lui, *per ipsum, cum ipso et in ipso!*

A la Cour-Pétral. — Les religieuses trappistines de la Cour-Pétral ont pour aumônier, depuis quinze jours, le P. Marie Bernard, de l'ordre de Citeaux.

Mort d'un enfant de chœur. — Le mercredi, 6 février, les clercs de Notre-Dame de Chartres avaient la douleur de rendre les derniers devoirs à un de leurs plus jeunes condisciples, Paul Thorin, de Paris, décédé la veille. Cet enfant de douze ans, entré à la Maîtrise au mois d'octobre 1894, après avoir été élève de la Petite-Ecole de Notre-Dame, a succombé à une fluxion de poitrine. Il avertit lui-même son entourage de la proximité de sa mort qu'il voyait venir avec une satisfaction pieuse; il reçut saintement les sacrements de l'Eglise, consola sa mère par des paroles touchantes, et partit doucement vers Dieu.

FAITS DIVERS

Les Facultés catholiques. — La cause des Falcutés libres vient d'être portée par Mgr d'Hulst à la tribune du Parlement. L'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris a signalé quelques dispositions réglementaires au moyen desquelles il semblerait que l'on veuille fermer aux jeunes gens les portes des facultés catholiques. En conséquence, et après avoir exprimé le vœu qu'on en vienne à établir l'autonomie des groupes de facultés, que ces facultés appartiennent à l'État ou soient des facultés libres, l'éloquent prélat, très écouté par toute la Chambre, a réclamé le remaniement du décret de 1894 :

« J'oserais presque vous défier, dit-il, de refuser à votre tour le respect à une entreprise laborieuse et coûteuse qui ne vit que de sacrifices personnels et qui consiste à promouvoir la science dans les rangs des croyants.

» C'est la première fois, messieurs, que je puis plaider devant vous cette grande cause. Mon espoir est dans les sentiments d'équité qui vous animent, et si parmi vous il en est qui croient que la science et la foi s'excluent, que ceux-là surtout nous laissent vivre puisqu'ils sont sûrs d'avoir la satisfaction de nous voir mourir.

» Mais essayer de nous tuer par des règlements ne serait digne ni de l'Université, ni du Parlement, ni de la France. Vous nous feriez croire que vous avez peur de nous, et c'est là un excès d'honneur dont je vous dispense de nous accabler. *(Vifs applaudissements à droite).* »

Notre-Dame de Pontmain. — Les fêtes du vingt-quatrième anniversaire de l'apparition de la Très Sainte Vierge à Pontmain, le 17 janvier 1871, ont revêtu un éclat extraordinaire.

Dès la veille, on remarquait l'affluence des pèlerins qui s'unissaient aux habitants de Pontmain. L'église s'emplit pour l'exercice d'ouverture.

Après les recommandations en faveur d'une multitude d'âmes retenues loin de Pontmain et en faveur des grands intérêts du diocèse, de la France et de l'Eglise, le vénéré doyen des chapelains, s'inspirant des circonstances de l'heure actuelle, a célébré les gloires et les miséricordes de Notre-Dame.

A l'issue de cette touchante cérémonie, M. l'archiprêtre d'Ernée, délégué de Mgr Cléret, évêque de Laval, retenu déjà par la maladie cruelle qui l'a emporté, a procédé à la bénédiction solennelle de la Grange de l'Apparition. L'humble étable devient une chapelle, où, pour la première fois, le Saint-Sacrifice a été

offert le matin du 17. C'est là que désormais la foule se portera comme elle va à la grotte de Lourdes, pour obtenir des miracles. C'est là, il y a quelque temps, qu'un enfant sourd-muet a été guéri instantanément.

Le ciel est de la fête, et jeudi 17 janvier, le soleil sourit au pèlerin. La foule, plus nombreuse, plus recueillie que jamais, afflue dans le sanctuaire qui ne désemplit pas. Les offices se succèdent sans interruption et la communion est distribuée à des centaines de personnes, avides de témoigner ainsi leur confiance en la puissance de Notre-Dame.

A dix heures, la messe solennelle réunit ses pieux fidèles, qui ne peuvent trouver asile dans la vaste basilique devenue trop étroite. La place regorge de monde. Plus de soixante prêtres entourent le maître-autel. C'est un Père, directeur du séminaire des Missions étrangères, qui officie. Après l'Evangile, le P. Domillet montre Marie comme l'espérance du monde, et surtout à Pontmain, comme l'espérance de la France.

Les journaux avaient appris aux pèlerins les graves événements de la politique. N'était-ce pas l'heure de redoubler de ferveur et d'instances ? Aussi bien, dans la soirée, ce fut un touchant apectacle que celui de tout un peuple suppliant Notre-Dame de Pontmain d'intercéder pour la France.

La procession aux flambeaux à la Grange de l'Apparition, fut le digne couronnement de cette mémorable journée.

N'est-elle pas arrivée enfin l'heure de la miséricorde ? C'est le secret de Dieu. Quoi qu'il en soit, il est certain que cette journée de Pontmain pèsera plus dans la balance de la justice divine, en faveur de notre patrie, que tous les efforts de la diplomatie moderne.

Notre-Dame des Dunes à Dunkerque. — La Sainte Vierge compte plusieurs centaines de sanctuaires sur nos côtes de France ; *la Croix des Marins* pourra peut-être en donner un jour la magnifique nomenclature. Celui de Notre-Dame des Dunes à Dunkerque a reçu pendant l'année 1894 plus de 300.000 visites. Parmi cette multitude de fideles, nous signalerons particulièrement un nombre considérable de pêcheurs du littoral, depuis Trouville jusqu'à Ostende, et de nombreux marins bretons qui sont allés se mettre sous la protection de la bonne Etoile de la Mer du Nord.

60,092 cierges ont été brûlés devant la Madone vénérée du grand port de Dunkerque; 129 pèlerinages ont été organisés en son honneur ; 633 messes ont été dites à son autel ; 71 ex-voto lui ont été offerts ; 57 lampes ont été entretenues dans la chapelle ; 2.840 communions ont été distribuées aux fidèles ; 1,246 intentions ont été

recommandées aux prières de la Confrérie qui a reçu 98 nouveaux membres ; 11,178 souvenirs de la Madone ont été emportés par les pèlerins, et chaque mois 800 bulletins du sanctuaire ont relaté les gloires et les bienfaits de la bonne Mère de nos marins.

Bénédiction d'une Croix. — Après une première oraison pour la bénédiction d'une nouvelle croix, le Rituel en ajoute une seconde sous cette rubrique : *alia oratio ad idem.* Un prêtre bénissant sans solennité une ou plusieurs petites croix, peut-il omettre cette seconde oraison ? — *Non.* (4 septembre 1880).

Quand une Croix, surtout si elle est petite, porte l'image du crucifix, doit-on prendre, pour la bénir, la formule consacrée aux bénédictions des images de Notre-Seigneur, et non la formule ordinaire pour la bénédiction des nouvelles croix ? — Réponse : *Il faut se servir de la formule relative à la bénédiction des Images de Notre-Seigneur.* (4 septembre 1880).

Le 14 juillet 1891 la Sacrée Congrégation des Indulgences a statué sur le cas suivant :

On expose que de temps immémorial on a pu être validement reçu membre du Tiers-Ordre de Saint-François sans être inscrit dans aucune fraternité. Mais un doute étant né sur la validité d'une pareille affiliation, la Sacrée Congrégation est priée de répondre à cette question : « La vêture et la profession de celui qui est agrégé individuellement au tiers-ordre de Saint-François, par un prêtre muni de pouvoirs convenables, est-elle valide, sans inscription dans une fraternité ? »

A quoi la Sacrée Congrégation a répondu affirmativement.

Tolérance libre-penseuse. — Le 21 janvier dernier, à Paris, dans une conférence organisée par la Libre-Pensée, rue Esquirol, l'orateur Debelle a convié ses auditeurs à *allumer des bûchers pour brûler tous les prêtres.* Il a demandé qu'on détruisît la basilique de Montmartre et qu'on élevât à la place la statue de la Barre.

On voit ce qu'il faut penser des déclarations ampoulées et hypocrites de nos libres-penseurs sur la tolérance et la liberté de conscience. Balançoires que tout cela, phrases fourbes à l'usage des gogos et des oisons de la secte ?

Détruire, brûler, guillotiner, — comme leurs pères de 93, — tels sont les moyens de persuasion de ces Messieurs : et c'est là le fond du programme que, bien entendu, on se garde de démasquer devant le public, de peur d'effaroucher nos populations si pacifiques, et si amies de la vraie et loyale liberté.

Millions inutiles. — Ah ! l'ignorantisme ! comme la loi de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire l'a bien tué ! Et quoi d'étonnant à ce qu'on soit arrivé à pareil résultat avec tous les millions

dépensés, la multitude de nouveaux palais scolaires, les nuées d'instituteurs et d'institutrices qui se sont abattus comme les sauterelles d'Egypte sur le pays ?

Donc, plus d'ignorantisme ! Et la preuve c'est que, sur 343,000 soldats 83,000 sont au moins à peu près illettrés, sinon complètement.

C'est le *Radical*, le *Radical* partisan résolu, acharné de la laïcisation, qui le déclare :

La statistique, dit-il, nous apprend que sur 343,000 jeunes gens qui ont tiré au sort en 1893, 22,000 ne savaient ni lire ni écrire; 6,000 ne savaient que lire; 55,000 savaient lire et écrire seulement — il faut entendre par là qu'ils connaisaient l'alphabet, qu'ils pouvaient au juste épeler et signer. Sans compter 12,000 futurs bleus dont on n'a pu vérifier l'instruction.

C'est ce qui ressort des documents publiés par le ministère de la guerre.

Pour peu qu'on augmente le budget de l'instruction de quelques centaines de millions, le nombre des illettrés doublera et triplera sans doute (*L'Univers*).

L'École française ; *un concours.* — Nous apprenons que le journal primaire : l'École Française (1) vient de mettre au concours le sujet suivant ; les concurrents auront soin de se placer au point de vue spécial soit de l'éducation des garçons soit de l'éducation des filles ; un prix de 100 fr. sera décerné au meilleur travail.

Programme : « Définir le but essentiel de l'enseignement primaire. Cet enseignement, tel qu'il est donné aujourd'hui, répond-il complètement aux besoins des enfants qui le reçoivent ? D'une part est-il assez pratique ? De l'autre l'éducation morale y tient-elle la place importante qu'elle mérite ? Pour atteindre plus sûrement au résultat désiré, quelles réformes convient-il d'introduire dans les programmes et les méthodes ? Par quel moyen les faire accepter ? »

Trois mois seront donnés pour le dépôt des travaux aux bureaux de la rédaction du journal, 3, rue de l'Abbaye, à Paris.

(1) Gaume et Cie, éditeurs, 3, rue de l'Abbaye, Paris.



Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XXXIXe Année. — **MARS 1895**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Trente-neuvième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de N.-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais, en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes: 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église à NOTRE-DAME-DE-LORETTE.*)*

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux personnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

3e Numéro — Mars 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

MANDEMENT DE Mgr L'ÉVÊQUE DE CHARTRES

Prescriptions pour le Carême de 1895.

Après en avoir conféré avec nos vénérables frères les chanoines et Chapitre de notre Église Cathédrale, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. — Nous exhortons tous nos chers diocésains à redoubler de dévotion envers la bienheureuse Vierge ; à recourir à ses intercessions maternelles dans tous leurs besoins ; à s'affilier aux Confréries établies en son honneur ; à placer ses images dans leurs maisons, comme un gage de bénédiction, et à porter pieusement la médaille de Notre-Dame de Chartres.

Art. 2. — En ce qui touche les prescriptions de l'Église relativement au Carême, Nous rappelons que la Sainte Église demande, durant la Sainte Quarantaine, l'abstinence à tous les fidèles, et le jeûne, les dimanches exceptés, aux adultes qui ont atteint l'âge de vingt et un ans.

Art. 3.— En vertu d'Indults accordés par le Saint-Siège, Nous permettons l'usage des aliments gras les lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, au principal repas, le samedi des Quatre-Temps excepté, le dimanche à tous les repas, depuis le jeudi après les Cendres jusqu'au mardi de la Semaine sainte inclusivement.

Les personnes qui, à raison de leur âge, de leurs infirmités ou de leurs travaux, seront dispensées du jeûne, pourront faire gras plusieurs fois par jour.

Art. 4. — Nous permettons l'usage des œufs au principal repas, pendant tout le carême, à l'exception des trois derniers jours de la Semaine Sainte.

Nous tolérons l'usage du lait et du beurre à la collation, celle du Vendredi Saint exceptée. Cette concession s'étend à tous les jours de jeûne de l'année.

ART. 5. — Nous permettons d'une manière générale l'usage des assaisonnements gras, toute l'année, excepté le Vendredi Saint.

ART. 6. — Les personnes infirmes qui auraient besoin de dispenses plus étendues pourront s'adresser à leur curé propre ou à leur confesseur, que nous autorisons spécialement à cet effet. Celles qui vivent dans les collèges, communautés ou hospices, s'adresseront au premier aumônier, ou au supérieur, ou au chapelain, également investis du même pouvoir.

ART. 7. — Toutes les personnes qui useront des dispenses du maigre, ou de la concession du lait et du beurre à la collation, *devront, selon leurs facultés, faire une aumône* destinée exclusivement à nos séminaires.

Elles pourront satisfaire à cette obligation, soit en remettant leur aumône à MM. les Curés de leur paroisse, soit en la déposant dans le tronc qui sera placé dans les églises avec cette inscription : *Aumônes du Carême.*

Cettte aumône est distincte de l'offrande qui est faite à la quête du jour de Pâques pour les besoins si pressants de nos séminaires.

La quête de Pâques devra être annoncée avec soin le dimanche précédent, jour des Rameaux, dans toutes les Églises et Chapelles publiques.

ART. 8. — Nous désirons vivement que dans chaque paroisse du diocèse, il y ait, outre la prédication du dimanche, au moins deux instructions par semaine, pendant le Carême, même quand l'assistance serait peu nombreuse. A cet effet, MM. les Curés choisiront les jours et heures convenables et se prêteront un mutuel concours. Nous insistons sur les avantages de ce concours.

ART. 9. — Le temps fixé pour la Communion pascale commencera le *dimanche de la Passion* et finira le *second dimanche après Pâques.*

ART. 10. — Aux saluts du carême on chantera le *Domine non secundum*, et trois fois l'Antienne *Parce Domine* ; mais le vendredi on substituera à ce qui précède le psaume *Miserere*, avec l'invocation *Cor Jesu Sacratissimum, miserere nobis*, répétée trois fois, afin d'attirer sur nous, par notre humilité et notre confiance, l'infinie miséricorde du Cœur de Jésus.

ART. 11. — On continuera à chanter, les dimanches et fêtes et au salut du Saint-Sacrement, à la fin de la grand'messe, trois fois l'invocation *Auxilium Christianorum*, avec l'oraison *Concede*, afin que la Sainte Vierge, Notre-Dame de Chartres, intercède auprès de Dieu pour l'Église et pour la France......

† FRANÇOIS, *Évêque de Chartres.*

SAINT JOSEPH

Ses glorieux privilèges. — Son culte et ses bienfaits.

Saint Joseph, le père adoptif de l'enfant Jésus, et le chaste époux de l'Immaculée Vierge Marie, a été solennellement proclamé, par le Pape Pie IX, patron de l'Eglise universelle dans un décret publié par son ordre dans toutes les églises de Rome, le 8 décembre 1870. — Titre sublime qui contient pour les fidèles une espérance de salut toute divine, et les porte à recourir à lui dans cet exil de la terre où tant de dangers mettent si souvent leur foi en péril. En effet si, en cet admirable patriarche, la sainteté de l'Ancien Testament est parvenue à son plus haut développement, celle de la Nouvelle Alliance nous apparaît revêtue en lui d'un caractère plus élevé et plus sublime encore. Aussi l'on peut dire, avec un de ses panégyristes (1) « que son âme si belle et si pure a été le *cloître* bâti avec tant de soin par l'Eternel, autour de l'innocence de Marie; et que, dans ses bras paternels, il a porté l'adorable enfant qui n'avait d'autre père que Dieu lui-même. » Belle pensée à laquelle le religieux auteur ajoute ces remarquables développements. « Ce qui constitue la suprême dignité de saint Joseph c'est qu'à Bethléem, en Egypte, dans le désert, à Nazareth, il est toujours comme *l'ombre du Père Éternel;* par les fonctions qu'il remplit, il nous empêche d'oublier que Jésus est vrai Dieu et vrai fils de Dieu, tout en nous enseignant la plus douce familiarité envers Jésus, en même temps que le profond respect qui lui est dû. Qu'y a-t-il donc d'étonnant dans ce que les théologiens nous rapportent, touchant les grâces et les dons précieux dont il a été orné?

» D'après de pieuses révélations, le saint patriarche rendit son dernier soupir, consolé en ses derniers moments par la double présence de Jésus et de Marie; ineffable croyance qui a porté les fidèles à l'invoquer *comme le patron de la bonne mort!*

» Une tradition rapporte aussi que ce fut sur le sol béni de la Provence, sanctifié par la contemplative *Madeleine*, où *Marthe* et son école de Vierges avait chanté les louanges de Dieu, où *Lazare*, leur frère, l'ami, le *ressuscité* de Jésus avait

(1) Le Père Faber.

porté une *mitre* au lieu d'un suaire, que Joseph reçut les premiers hommages. C'est là que son culte prit naissance pour se reproduire partout ensuite où la religion chrétienne pénétrait. Le chancelier Gerson en fut au XVe siècle le *docteur* et le *théologien*. La séraphique Thérèse plaça toutes ses fondations sous son vocable béni : et les différents ordres religieux, contemplatifs ou actifs, ont adopté successivement cette dévotion comme renfermant en elle les germes féconds de toutes les vertus. Puis, lorsqu'elle eut rempli l'Europe de ses suaves parfums, elle traversa l'Atlantique et devint pour les missionnaires qui évangélisaient les sauvages répandus dans les vastes forêts du Canada, un puissant auxilaire. Il en fut de même pour les différentes contrées où les prêtres catholiques ont porté le flambeau de la foi.

A l'époque où nous sommes, notre chère France, en particulier, compte différents lieux de pèlerinages et de pieuses archiconfréries, ayant pour organes d'intéressantes revues contenant le récit des différentes grâces obtenues par la médiation de saint Joseph, et dont plusieurs, par les probabilités d'insuccès qu'elles présentaient, ont valu à notre bon saint le titre si glorieux pour lui et si rempli d'espérances pour ceux qui l'invoquent, *d'avocat des* CAUSES DÉSESPÉRÉES.

Ce qui console les âmes croyantes de ce cataclysme moral qu'on appelle l'impiété et qui revêt des formes si effrayantes, c'est de voir que dans un siècle ou tant d'effondrements inattendus viennent jeter le trouble dans la société et dans les familles, les œuvres inspirées par la charité chrétienne se multiplient, semblables à ces *arcs* lumineux qui apparaissent au firmament dans les jours d'orage, et viennent rassurer le nautonier en péril sur les vagues en furie.

Spectacle admirable en effet que présente cet héroïsme rajeuni des anciens âges, se perpétuant dans de sublimes élans et des triomphes imprévus sur les ennemis de la vérité qui s'opposent à sa vivifiante action!

La fondation des *Petites Sœurs des Pauvres* est une des plus touchantes éclosions de la charité chrétienne, au milieu de ce débordement de l'amour du bien-être, des richesses, en un mot de toutes les jouissances matérielles. Ne possédant rien, tout ce que les aumônes leur donnent, c'est pour *leurs bons vieillards;* vivant au jour le jour, elles ont pris saint Joseph

pour être leur intendant. C'est bien le meilleur choix qu'elles pouvaient faire et, si parfois il les fait un peu attendre, il finit toujours par leur venir en aide.

En voici une preuve que nous avons choisie entre tant d'autres traits de son tutélaire concours, parce qu'elle offre un caractère tout particulier.

Situé à Lyon dans la plaine des Brotteaux, l'établissement des *Petites Sœurs* fut envahi au mois de mai 1856, par les eaux du Rhône qui s'élevèrent à 2 mètres 20 cent. dans l'intérieur de l'asile. Les dégâts épuisèrent leurs ressources et, pour comble de malheur, le pain se vendait très cher. Or voilà qu'un matin leur marchand de farine envoya des factures s'élevant à une somme de *mil sept cents fr.*, qu'il fallait nécessairement payer pour avoir d'autre farine, puisque la provision était épuisée. Le moment d'agir était venu pour saint Joseph, et voilà que, après l'avoir invoqué, une idée unique dans son genre surgit tout à coup dans l'esprit de la supérieure. *Vendre* les susdites factures. Une petite sœur, celle qui conduit l'*âne* traditionnel et qui va aux dessertes, avait vu la bonne supérieure examinant des papiers d'un air un peu troublé. Qu'avez-vous, chère Mère, lui dit-elle?

— Je cherchais mes factures, tenez, emportez-les à Lyon et, tout en faisant vos courses, vous les vendrez. — Combien faut-il les vendre? répliqua la sœur, sans faire aucune objection. — C'est bien simple, vous les vendrez le prix qu'elles coûtent. La sœur part, emportant dans sa large poche ce genre unique de *trésor*. Justement c'était son jour pour prendre les dessertes chez M. le comte X. Elle demande contre son ordinaire à parler au maître du logis. On l'introduit pourtant. M. le comte la voyant paraître : « Que veut dire cela? demanda-t-il, vos sœurs étaient là hier, je leur ai donné 20 fr., mon aumône mensuelle. »

« Ce sont des *factures* que la bonne Mère m'a données à vendre, je viens voir si M. le comte en veut; c'est de la farine, la bonne Mère dit qu'elle est toute mangée. — Que voulez-vous dire? reprend le comte tout étonné, montrez-moi vos papiers. »

Il les prend, les examine; la sœur ne dit mot, lui non plus.

Les conclusions furent qu'il alla à son secrétaire, tira mille francs qui était la plus grosse des notes, et pour tout commentaire il ajouta ; « Voilà la première fois de ma vie que je vois

vendre une facture; allez, je vous *laisse la marchandise.* » La sœur en plaça avant la nuit une seconde presque aussi forte que la première. Le plus surpris fut le meunier quand on lui conta l'affaire. Vive saint Joseph ! s'écria la bonne Mère en apprenant le merveilleux succès de la *vente;* les autres sœurs et les *bons vieillards* qui avaient tant prié, prirent part à leur joyeuse reconnaissance.

Voici un fait d'un autre genre mais non moins prodigieux et bien encourageant pour les pauvres malades qui prient saint Joseph afin de retrouver la santé.

Un jeune novice de la Compagnie de Jésus, fut atteint d'une phthisie si grave que, d'après l'avis des médecins, ses supérieurs lui conseillèrent de rentrer dans sa famille. Déjà le malade, d'une extrême maigreur, avait perdu tout appétit; à peine s'il pouvait proférer quelques paroles. La décision de la Faculté l'affligea profondément. Il supplia le supérieur de le garder encore quelques jours ; celui-ci se laissa toucher et il fut convenu avec l'infirme, que, selon son désir, il ferait une neuvaine à saint Joseph à laquelle toute la communauté s'unirait. Le novice était tellement persuadé que le bon patriarche le guérirait qu'il commença immédiatement son panégyrique, se proposant de le prêcher le jour de la fête du patronage qui terminait sa neuvaine.

Cependant ses forces diminuaient sensiblement; mais sa confiance redoublait. La veille du patronage il va chez le R. P. Supérieur, demande la permission de prêcher le soir même le sermon qu'il ne devait donner que le lendemain. Le supérieur hésite un instant ; car le cher novice n'a plus qu'un souffle; mais il cède bientôt sur les assurances que celui-ci lui donne de sa prochaine guérison.

Voilà donc le pauvre malade en chaire; à sa vue, la surprise est générale. Il commence à prêcher. On le regarde, à peine si l'on peut entendre les premiers mots; mais peu à peu sa voix s'anime, devient sonore. A la fin du discours, elle est complètement revenue avec les forces et la santé. Au comble de la joie, le novice, dans une péroraison émue, proclame la bonté du saint patriarche; en l'écoutant, la reconnaissance qui débordait de son âme ravie, s'empara de tous les cœurs.

Il faut convenir que saint Joseph n'avait pas fait les choses à demi, car le *R. P. Finaz*, qui n'était autre que le novice si

merveilleusement guéri par saint Joseph, fut envoyé à Madagascar, où il supporta plusieurs années sans aucune rechute les influences d'un climat meurtrier.

La diversité des grâces obtenues par la médiation de saint Joseph confirme ces paroles de sainte Thérèse : « Les autres saints, disait-elle, n'ont en général qu'une *spécialité* dans les grâces qu'ils sollicitent pour ceux qui les invoquent; tandis que saint Joseph *les a toutes.* » Pensée consolante bien faite pour redoubler notre confiance et notre amour envers ce grand distributeur des faveurs divines.

C. DE C.

UNE SÉANCE DE SORBONNE

Le Supérieur des Clercs de N.-D. de Chartres, docteur ès lettres.

Le 13 janvier dernier, Chartres avait les honneurs d'une séance à la Sorbonne. M. l'abbé Clerval, supérieur de la Maîtrise, soutenait devant la Faculté de Paris, ses deux thèses pour le Doctorat ès lettres. De longtemps notre ville n'avait eu une aussi heureuse fortune, et je ne connais pas de chartrain dont le nom figure en ce siècle sur le livre d'or de la Sorbonne.

M. Clerval ne nous appartient pas par sa naissance. Originaire du grand et beau diocèse de Besançon, il dut au zèle persévérant d'un saint curé et à l'appel de Notre-Dame de Chartres, d'être de bonne heure admis au rang des enfants de chœur de notre cathédrale. L'expérience nous a montré maintes fois que des plantes étrangères s'acclimataient facilement chez nous, et qu'elles prenaient souvent un merveilleux épanouissement aux rayons de notre soleil.

Il avait neuf ans lorsqu'il commença, au pied de nos grands clochers, ses études littéraires dont il vient de toucher le sommet. Plein d'amour pour son diocèse d'adoption, il a consacré toute sa vie au culte de Notre-Dame et des antiquités chartraines; les travaux sérieux qu'il a produits et les découvertes merveilleuses qu'il a faites sur ce terrain, l'ont placé au premier rang de nos gloires locales et lui ont mérité l'honneur d'être nommé conservateur de la Bibliothèque de la Ville, poste occupé jadis par le cardinal Pie... Tous ceux qui ont lu ses ouvrages souscriront aux paroles flatteuses que le doyen

de la Sorbonne prononçait à l'ouverture de la soutenance : « Monsieur, vous avez vraiment l'amour de votre pays. Votre livre n'a pas les charmes d'un roman; cependant, malgré la sécheresse que nécessitait votre sujet, on sent courir, à travers toutes les pages, un enthousiasme presque naïf pour votre pays. Non content de prendre pour sujet de votre thèse française, ces écoles chartraines qui jetèrent au Moyen-Age un si vif éclat, et que votre ouvrage fait si agréablement revivre; vous avez encore emprunté à Chartres votre thèse latine. Vous nous présentez la vie et les œuvres de Josse Clichtoue, chanoine de Chartres, comme vous, Monsieur, et de plus théologal de votre église au 16e siècle. Son nom ne brille pas au premier rang des grands hommes qui ont illustré cette époque si tourmentée de notre histoire : et pourtant vous avez réussi à nous faire aimer votre héros et à encadrer sa figure d'une auréole de gloire. »

Nous croyons, en donnant aux lecteurs de la *Voix* ces détails sur le doctorat de M. l'abbé Clerval, être agréable aux nombreux amis que le nouveau docteur possède, et dans le clergé et parmi les laïcs; nous voulons dire le mérite d'un des membres du clergé chartrain, apprendre enfin à tous les Associés de l'Archiconfrérie de Notre-Dame les succès de leur vénéré directeur. Nous ne croyons point en cela nous écarter du but de la *Voix*, qui a été fondée pour glorifier Notre-Dame et répandre au loin son culte. Or les deux travaux qui viennent de mériter à M. Clerval une si honorable distinction, sont un hommage rendu à la Vierge de Chartres. A l'ombre de cette basilique dont nous sommes si fiers, il nous montre de brillantes écoles dues à l'impulsion des Fulbert et des Yves. Il nous fait admirer toute une floraison de maîtres et d'écoliers formant une cour magnifique autour de Notre-Dame. On venait à Chartres de fort loin pour puiser auprès de maîtres savants la science d'alors et aussi la dévotion à Marie.

Fulbert aimait singulièrement Notre-Dame dont il se disait naïvement le petit serviteur : *vernaculus*. La piété si douce et si communicative de celui qu'on appelait alors le plus saint des maîtres devait déteindre sur ses élèves. Nous en avons la preuve dans les lettres qu'ils adressent à leur père bien aimé, lorsque la nécessité les tient éloignés de lui. « Je suis peiné,

lui écrit l'un d'eux, d'être séparé de vous et de Notre-Dame, et de ne pouvoir plus offrir chaque jour mes hommages à la Reine de Chartres. » Ils aimaient si sincèrement Marie qu'ils ne voulaient plus quitter son Eglise quand ils avaient eu le bonheur de la revoir : « Je suis tellement attaché au culte de Notre-Dame, écrivit Hildegaire, qu'il m'est impossible de m'éloigner d'elle. Je suis bien heureux d'être rentré dans la clientèle de la Sainte Vierge, moi qui suis son petit nourrisson. » Et que de traits semblables semés dans tout l'ouvrage!

En nous faisant pénétrer dans l'intérieur de ces écoles, en nous détaillant scrupuleusement leur règlement, M. Clerval ne se proposait pas seulement de nous faire connaître les programmes des études à cette époque, mais encore de raviver en nous le culte de la Sainte Vierge. En mettant sous nos yeux les exemples de nos pères, il a pensé avec justice qu'il contribuerait ainsi largement à la gloire de notre Madone. « Ce sera, disait-il à son retour de Paris, ma plus belle récompense ici-bas. » Aussi nous nous plaisons à ratifier cette acclamation spontanée que jetait au nouveau docteur, à la fin de sa soutenance, un des personnages les plus en vue et les plus dignes d'admiration : Vive Notre-Dame et Vive aussi son clerc ! Cette parole et ce brillant succès ont dû faire tressaillir dans la tombe, notre ancien supérieur de l'œuvre des Clercs, M. l'abbé Bourlier à la mémoire duquel la thèse française est dédiée. Il a dû se pencher du haut du ciel pour bénir celui qui a recueilli son héritage, et qui conserve avec un respect filial l'esprit et la tradition de sa maison.

Nous prions maintenant nos lecteurs de vouloir bien nous suivre un instant dans cette salle de la Sorbonne témoin ordinaire des soutenances de doctorat.

A l'heure de midi, le doyen de la Faculté des lettres fait son entrée, non point suivi des quatre Facultés, mais escorté de deux juges qui doivent, pendant deux heures, engager avec le récipiendaire, une lutte parfois vive mais toujours courtoise.

Le débat s'ouvrit sur la thèse latine. Dès l'abord, il fut facile aux auditeurs de constater que la personne de M. Clerval était connue des juges, et qu'elle leur était franchement sympathique. Ces messieurs avaient étudié très attentivement le livre présenté à leur examen, et leur attitude bienveillante

montrait qu'ils ne se trouvaient pas en présence d'un candidat ordinaire. C'était l'impression éprouvée par l'un de nos voisins, spectateur assidu de ces sortes de tournois littéraires.

Josse Clichtoue fit les frais du premier assaut. Issu d'une famille flamande, il devint un des élèves les plus distingués de l'ancienne Sorbonne, puis chanoine de Chartres. Clichtoue avait été mêlé aux affaires les plus retentissantes de son temps. Il avait assisté aux débuts de Luther, avait même un moment penché vers la Réforme ; puis tout à coup effrayé des conséquences où l'entraîneraient les idées nouvelles, il avait fait volte-face et était devenu l'adversaire le plus implacable des réformés.

Tel fut l'objet d'une discussion animée, vigoureuse, agrémentée de quelques épisodes, dont l'un nous remit en mémoire un de nos souvenirs classiques. Nous avions lu jadis que le jour où Bossuet passait son doctorat en Sorbonne, le bouillant vainqueur de Rocroy, présent à la soutenance, brûlait de se mêler aux débats. Mais nous pensions bien que ces enthousiasmes n'étaient plus de mode ; et, pourtant, il nous a été donné de voir un vénérable vieillard affronter les foudres de la Faculté, pour avoir le plaisir de donner son coup d'épée dans la lutte. — Après une trêve de 25 minutes, la soutenance recommença sur la thèse française. Elle devait cette fois occuper près de quatre heures, et les examinateurs étaient plus nombreux. Les bancs de la salle assez délaissés pendant la thèse latine se garnissaient peu à peu et l'amphithéâtre de la Sorbonne fut bientôt comble.

Dans l'auditoire, nous avons remarqué avec bonheur : Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut Catholique ; M. l'abbé Duchesne, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; M. l'abbé Paguelle de Follenay, vice-recteur de l'Institut Catholique ; M. Monier, supérieur du séminaire des Carmes ; M. l'abbé Pisani, etc., etc., plusieurs religieux, jésuites, bénédictins, et un certain nombre de prêtres et de laïcs qu'avaient attirés et leur sympathie pour le candidat et l'intérêt du sujet.

En effet, pour les gens sérieux, il s'agissait d'éclaircir certains points de notre histoire restés jusque-là dans les ténèbres, de remettre à leur vraie place ces fameuses écoles chartraines fondées et entretenues par des évêques tels que

les Fulbert et les Yves, illustrées par des écolâtres et des chanceliers, tels que les Bernard et les Thierry de Chartres. Ces écoles étaient devenues le rendez-vous de tous les savants de France, et étendaient même leurs ramifications dans le monde entier, comme nous en jugeons par les élèves de nationalité étrangère qu'elles abritèrent parfois.

Nous faisons grâce à nos lecteurs des critiques de détail, coups d'épingles parfois habilement donnés. Ces vétilles, comme le reconnaissaient loyalement les examinateurs eux-mêmes, ne nuisaient en rien au plan du livre si habilement conçu, ni à l'ensemble de l'ouvrage qui fut jugé supérieur à tous les travaux de même genre.

« Vous avez mis tant de clarté dans votre exposition, disait un des juges, que désormais lorsque j'aurai besoin de quelque renseignement sur cette matière, je me reporterai à votre livre, sûr d'avance que je serai pleinement satisfait. Vous avez, dites-vous, dans votre préface, l'espoir que votre travail apportera une contribution utile à l'histoire littéraire de la France. Et moi aussi, Monsieur, j'ai cette espérance; elle ne sera pas trompée. »

« Quand on voudra désormais faire une histoire complète du Moyen-Age, disait un autre, il faudra consulter votre ouvrage, qui restera comme un monument sérieux; » et le même ajoutait : « Vous avez fait preuve, Monsieur, d'une largeur d'esprit qui vous honore et qu'on est toujours heureux de rencontrer. » Un troisième : « Vous avez parfaitement élucidé certaines questions controversées. Jusqu'ici, Monsieur, j'étais votre adversaire; aujourd'hui je suis forcé de vous rendre les armes, c'est vous qui aviez raison. »

Nous avons noté au passage les principaux éloges adressés au candidat, et plus d'une fois, nous en sommes sûr, les chartrains présents dans la salle ont dû ressentir un légitime sentiment de fierté pour leur pays.

Après un examen de six heures, les membres de la Faculté se retirèrent pour voter. Ils rentrèrent bientôt et exprimèrent ainsi leur décision par la bouche du Doyen : « La Faculté des Lettres de Paris, après une mûre délibération, accorde à M. Clerval le titre de docteur avec la *mention honorable.* » Nous savons que la docte assemblée n'est pas souvent prodigue de cette dernière note; aussi les applau-

dissements, qui accueillirent cette sentence, prouvèrent aux juges qu'elle répondait pleinement à l'attente générale. Qu'on nous permette donc de redire en terminant : Gloire à notre ville de Chartres et à notre puissante Madone !

Un chartrain.

UNE FÊTE DE FAMILLE A LA MAISON DES CLERCS DE NOTRE-DAME.

A son retour à Chartres, le nouveau docteur, dont parle l'article précédent, a été fêté comme il devait l'être. Nos Associés doivent bien penser que si les félicitations lui sont venues chaleureuses d'un grand nombre d'amis vite informés, les hommages se sont traduits dans l'intérieur de la Maîtrise par des démonstrations joyeuses et même, dirons-nous, solennelles. Compliments, décoration des salles, cantate et chansons, rien n'y a manqué ; et au personnel de l'établissement, saluant, dans une fête de famille, son bien-aimé supérieur, M. l'abbé Clerval, sont venus se joindre des représentants du clergé chartrain, anciens élèves de la Maîtrise, anciens condisciples du lauréat. Monseigneur l'Évêque de Chartres, lui-même, a bien voulu paraître à cette petite manifestation, donnant ainsi un nouveau témoignage de son affection paternelle non seulement à M. Clerval, chanoine honoraire de Chartres et de Carthage, son secrétaire particulier, mais à toute l'Œuvre des clercs.

De ce qui a été lu et chanté en cette circonstance, on nous permettra de reproduire au moins un discours et une poésie.

Le discours, c'est celui qu'a prononcé, au nom de l'Œuvre des Clercs, M. le chanoine Gougis, économe de la Maîtrise où il commença son professorat en 1865.

Voici ses paroles :

Cher Docteur,

Quand un athlète revenait vainqueur des jeux olympiques, les portes de sa ville natale étaient jugées trop étroites ; une brèche était faite à la muraille, et le peuple en liesse acclamait son héros par des chants de triomphe.

Cher Docteur, vous qui nous revenez les lauriers sur la tête, après avoir vaincu dans de solennels combats, vous ne vous êtes point étonné, j'en suis sûr, de trouver intactes les

murailles de cette maison, mais vous ne vous étonnerez pas non plus de voir votre petit peuple en joie, fier de son héros, et prêt à l'acclamer par ses vivats et ses chants, bien que le dur hiver ait enlevé à nos gosiers leurs notes les plus harmonieuses.

Oui, nous sommes fiers de vous, fiers de votre œuvre lentement mais solidement élevée.

Parfois il nous est arrivé de jeter un regard furtif dans la petite chambre de la maison voisine, théâtre de vos travaux. Là comme dans une sorte de sanctuaire mystérieux, où les contemporains étaient rarement admis, on voyait réunis tous les représentants des siècles passés :

Personnages à la mine rébarbative, au vêtement poudreux, au langage parfois incompréhensible, tant il a vieilli; vous en aviez fait vos amis, afin de leur demander leurs secrets et leurs trésors.

Qui dira vos longs entretiens avec ces témoins de notre vieille histoire ? Le jour, la nuit, la nuit surtout, alors qu'il n'y avait plus d'éveillé que les étoiles et vous, l'enquête, l'étude se poursuivait ardente, passionnée. Les heures s'écoulaient sans que vous en remarquiez le cours, et il fallait toutes les exigences d'un corps fatigué, pour vous faire remettre au lendemain le travail inachevé.

Vous avez bien mérité de votre cité chartraine, vous qui avez mis en lumière ses gloires les plus pures; vous qui faites resplendir nos grandes écoles du moyen âge; vous enfin qui faites revivre les Fulbert, les Yves, nos illustres écolâtres, et qui nous les montrez attirant autour d'eux la jeunesse studieuse de l'Europe entière. Oui, Chartres vous saura gré de vos travaux, et quelque voix plus autorisée voudra, j'en suis sûr, vous remercier au nom de votre patrie adoptive.

Je me contenterai, moi, de vous remercier au nom de notre petite Maîtrise, au front de laquelle vous attachez aujourd'hui un rayon lumineux. Car l'honneur d'un père est l'honneur de toute la famille. Quoique vous ayez voulu être seul au travail et à la peine, vous voulez nous faire participants de votre triomphe; c'est un nouveau titre que vous acquérez à l'affection et à la vénération de vos enfants.

Honneur donc à notre Docteur !

Honneur à Notre-Dame de Chartres qui a ménagé une si grande joie à son œuvre des Clercs !

— Voici maintenant la poésie de M. l'abbé Pérot, l'un des de la Maîtrise professeurs. C'était le texte d'une cantate dont la belle musique a été empruntée à un compositeur connu :

1

Hier, il a franchi le seuil de la Sorbonne,
Et lutté de savoir avec les plus fameux.
Pour soutenir leur choc son épée était bonne ;
La victoire aujourd'hui couronne tous ses vœux.

2

Au front de son travail sa main heureuse et fière
A mis comme ornement le doux nom de François ;
Le fils vient apporter ses lauriers à son père ;
François bénit du ciel son fils comme autrefois.

3

Tes soins du grand Fulbert ont ranimé la cendre,
Et jeté sur son nom le plus brillant éclat.
C'était lui qui parlait par ta voix, Alexandre ;
Pour t'inspirer son feu du moins il était là !

4

Fulbert avait construit un temple à notre Reine ;
Saint Yve à la science élève un monument.
Tous deux furent l'honneur de l'Église chartraine,
Les astres les plus beaux de notre firmament.

5

Clichtoue en ses écrits terrassant l'hérésie,
Comme sur une enclume abattait le marteau.
Pour l'Église, d'amour son âme était saisie,
De sa mère il voulait garder pur le manteau.

6

Bernard, Thierry, Gilbert... quelle riche semence
De maîtres, d'écoliers a germé dans nos murs !
Sous l'œil de Notre-Dame a fleuri leur science
Comme aux feux du soleil se dorent les blés mûrs.

7

Les logeurs du Bon Dieu créaient une merveille,
Pour enchâsser le Voile à la Reine du Ciel ;
Et tout près, dans leur ruche, actifs comme une abeille,
Nos savants à Marie offraient leur plus doux miel.

8

Chartres voit son passé sortir de ses ruines ;
Ta main sur le vieux temps promena le flambeau ;

Nous pourrons désormais vanter nos origines,
La lumière a brillé jusqu'au fond du tombeau.

9

Tu peux montrer tes fils, docte cité chartraine;
La France en ces temps-là n'en vit pas de plus beaux.
Va! redis les deux mots de la noble Romaine :
Mes saints et mes savants : «Voilà mes vrais joyaux.»

10

Au souffle des zéphirs la moisson se balance;
Et montre au gai soleil ses épis jaunes d'or.
Mais avant de mûrir, bien longtemps, en silence,
Dans le sillon tracé, l'humble grain de blé dort.

11

Enfants, il faut toujours que de longues années
Le travail jette ainsi la semence au sillon;
Pour avoir de lauriers vos têtes couronnées,
Et voir, nouveaux docteurs, mûrir votre moisson.

12

O vous qui de Fulbert ressuscitez l'école :
Faites revivre aussi son ardeur, ses vertus.
Celui qui du travail se fait une auréole
A pour prêcher le Christ une force de plus.

13

Jésus qui par bonté se fit notre modèle,
Au nombre des docteurs voulut trôner un jour;
Si son exemple, ici, t'a rencontré fidèle,
Tu suivras son appel dans l'éternel séjour.

REFRAIN.

Honneur à la Maîtrise! et vive son docteur!
Sa gloire, enfants, cause notre bonheur.
Voyez quel éclat l'environne!
Tandis qu'en ce monde il rayonne,
Prions que le bon Dieu lui donne
Au ciel des docteurs la couronne.
Amis, chantons
Et répétons :
Honneur à notre Père!
Disons en chœur
Pleins de bonheur :
Vive notre Docteur!
Nos vœux et notre amour sincère
Toujours le suivront sur la terre!

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Ex-voto. — Un cœur en or pour le sanctuaire de Notre-Dame.

Lampes. — 80 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus ont brûlé en février, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre, 55; devant N.-D. du Pilier, 10; devant saint Joseph; 2 ; devant sainte Anne, 1 ; devant saint Antoine, 1 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 6 ; devant le Sacré-Cœur, 5.

Consécrations d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en février, 30 enfants dont 20 de diocèses étrangers.

— La station de Carême à la Cathédrale de Chartres sera prêchée par M. l'abbé Verret, chanoine honoraire, professeur de philosophie à l'Institution Notre-Dame de Chartres.

— La quête annuelle pour l'Institut catholique de Paris se fait dans les église du diocèse de Chartres, le dimanche de la Quinquagésime.

Départ de Sœurs. — Le 9 février, trois Sœurs de Saint-Paul de Chartres ont quitté la maison-mère pour se rendre à La Guadeloupe et à la Martinique . Le 17, six autres Sœurs de la même Congrégation partaient pour l'Extrême-Orient.

Écoles d'Orient. — *L'Œuvre* des Écoles d'Orient a maintenant à Chartres un directeur diocésain : c'est M. le chanoine Roussillon, secrétaire-général de l'Évêche. — Mgr Lagrange, à la fin de son Mandement de Carême, reproduit une lettre du R. P. Charmetant, directeur général de l'Œuvre des Écoles d'Orient, s'appuyant sur l'Encyclique *Christi nomen*, pour demander à la charité chrétienne les ressources nécessaires à la vitalité de cette Œuvre. La création de séminaires indigènes et le développement des écoles et collèges catholiques sont des nécessités indiquées par le Souverain Pontife et auxquelles la France voudra certainement subvenir, elle qui est la protectrice officielle du catholicisme dans le Levant.

— L'encyclique *Christi nomen*, nous le rappelons, a fortement insisté aussi sur le zèle que réclame de tous les chrétiens La Propagation de la Foi.

La Lettre pastorale de Mgr l'Évêque de Chartres, pour le Carême de 1895, a pour sujet : *Le Salut par le Christ.* — Nous ne pouvons la publier dans le présent numéro, la lecture n'en ayant pas été commencée au prône des église paroissiales. Nous ne donnons aujourd'hui que les prescriptions du Mandement.

Tournée de Confirmation, en 1895. Elle aura lieu du 3 juin au 20 juin. Les églises où se feront successivement les cérémonies de confirmation seront celles des paroisses suivantes : Auneau, Sain-

ville, Oisonville, Châtenay, Levesville-la-Chenard, Rouvray-Saint-Denis, Fresnay-l'Evêque, Janville, Santilly, Bonneval, Dancy, Neuvy-en-Dunois, Meslay-le-Vidame, Alluyes, La Bazoche-Gouët, Authon, Coudray-au-Perche, Beaumont-les-Autels. Nous donnerons plus tard des indications plus précises. Mgr Lagrange a prié Mgr de La Passardière de le remplacer pour cette tournée que sa santé ne lui permet pas d'entreprendre lui-même. Sa Grandeur espère toutefois pouvoir donner quelques-unes des Confirmations.

Suppléments. — Voici les matières des Suppléments de la *Voix* en février :

Sommaire du 2 février : La foi qui mérite le miracle. — L'œuvre des Veuves chrétiennes à Paris. — Bref pontifical pour l'archiconfrérie des Veuves chrétiennes. — Archives du diocèse de Chartres : Deux lettres épiscopales. — Un sauvetage par N. D. de Fourvières. — Chronique diocésaine : Un chanoine honoraire ; Un chevalier de Saint-Grégoire ; Traduction en russe d'une lettre de Mgr Lagrange; Le jubilé de la Supérieure à la Maison-Bleue : Obsèques de Mlle de Gervillier, à Frazé. — La Saint-François de Sales à l'évêché, et à l'Institution Notre-Dame. — Comptabilité des Fabriques. — Faits divers.

Sommaire du 9 : L'Encyclique aux Américains. — Les demi-chrétiens d'après Saint-Hilaire. — Sans mère et sans Dieu. — La paroisse ; l'esprit paroissial. — Les marins et la Sainte Vierge. — La science en faillite. — Un beau trait de piété conjugale ; la duchesse de Chartres, mère de Louis-Philippe. — Patronages et cercles ruraux. — Chronique diocésaine : Nominations ; fête de la Confrérie de N.-D. de Chartres ; Morts pour la patrie. — Faits divers.

Sommaire du 16 : Extraits de l'Encyclique aux Américains. — Sainte Catherine de Sienne, par Mme la Comtesse de Flavigny ; lettre de Mgr Lagrange à l'auteur. — Ecoles libres et subventions communales. — Que penser des conversations dans les convois funèbres ? — Le scapulaire de N.-D. du Bon Conseil. — Chronique diocésaine : M. l'abbé Clerval, docteur ès lettres ; M. l'abbé Ronnay, aumônier des Petites-Sœurs des pauvres ; Mort d'un enfant de chœur. — Faits divers.

— **A la mémoire de nos soldats.** — On a formé le projet d'un monument à la mémoire des Enfants d'Eure-et-Loir morts pour la patrie pendant la campagne 1870-1871. Un comité central pour recueillir les souscriptions dans ce but a été formé à Chartres, et vient de se mettre à l'œuvre. Devant l'assemblée qui a délibéré sur le projet en question le 9 février, M. le marquis de Maleyssie,

ancien commandant du 1er bataillon des mobiles d'Eure-et-Loir pendant la guerre, a prononcé un émouvant discours dont voici les dernières paroles :

« Soldats, gardes nationaux et mobiles d'Eure-et-Loir se sont conduits de manière à ce que j'ai cru de mon devoir de demander à tous leurs compatriotes de faire enfin pour eux ce qu'on a fait partout depuis longtemps.

Pour m'encourager, on m'a dit : « Vous ne réveillerez jamais le Beauceron ».

« Les Beaucerons, qui les connait mieux que moi ? » Pendant la guerre, j'ai toujours mangé à leur gamelle ; leurs tentes étaient la mienne, mon cœur battait à côté du leur.

D'autres me disaient : « Il est trop tard ! »

— « Trop tard ! allons donc ; à 3 heures, la bataille de Marengo était perdue ; à 3 heures, Desaix dit à Bonaparte : « Nous avons le temps d'en livrer une deuxième et de la gagner. »

Nous ne sommes pas à Marengo, mais les 200.000 habitants d'Eure-et-Loir ont le temps de faire mieux que les autres, en jetant tous : hommes, femmes, enfants, l'obole que je leur demande dans la caisse du Comité que vous allez nommer. Je suis sûr que nous gagnerons aussi cette patriotique bataille.

Messieurs, en élevant ce monument, vous travaillez pour ceux qui sont morts, vous travaillez pour ceux qui vivent, mais vous travaillez surtout pour nos enfants.

Nous ne rêvons pas guerres et batailles, mais nous n'oublions pas que l'ennemi s'est promené en victorieux dans nos plaines.

Nous voulons que nos frontières soient respectées. Pour cela, nous devons donner à nos enfants une noble et grande idée du Drapeau sous lequel ils auront peut-être à combattre, drapeau que nos marins montrent sur toutes les mers au milieu des tempêtes, drapeau sur lequel la France écrit en lettres d'or que la politique n'a pu ternir, ces mots magiques qui font sortir les héros du palais et des chaumières : HONNEUR ET PATRIE. »

Nous nous intéressons à ce projet de monument. De tout temps le clergé a montré une vive sympathie pour tout ce qui touche à la gloire de l'armée.

Et nous, à Chartres, nous ne pouvons oublier l'affection réciproque que se portaient, aux jours terribles de 1870, nos compatriotes soldats et leurs aumôniers si dévoués. Alors que de fois se releva le courage et se consola la douleur en considérant l'alliance de la croix et de l'épée ! Que de prières aussi furent adressées à Notre-Dame de Chartres par les prêtres et les fidèles pour les combattants et pour les victimes des combats !

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Je suis heureux de vous apporter un cœur en or, action de grâces pour la guérison de deux personnes bien chères.

(P. N., à C.)

2. Je fais parvenir mon offrande en action de grâces de grandes faveurs obtenues par N.-D. de Chartres. (J. à A.).

3. Actions de grâces pour guérison d'une petite fille prise d'une méningite ! (Calais).

4. Remerciements pour une guérison d'enfant, que les médecins déclaraient impossible sans miracle !

(Sicre, à Rieume, 3 Février 1895).

5. Reconnaissance à N.-D. de Chartres que j'ai invoquée avec mes enfants et qui nous a fait sentir sa maternelle protection !

(S. A. à F., diocèse de Chartres).

6. Une neuvaine de prières s. v. p., pour une intention particulière ? Nous remercions Notre-Dame de Chartres des faveurs qu'elle nous a obtenues. (M. C., à P., diocèse de Poitiers).

7. Remerciements à N.-D. de Chartres, pour succès obtenus aux examens publics par un jeune homme de notre famille !

(P. et L., à Paris).

8. Notre-Dame de Chartres a daigné écouter mes prières, et cela est pour moi un grand sujet de consolation. Je demande de nouveau une neuvaine pour une pauvre infirme en de vives souffrances. (C. C.).

9. Reconnaissance à N.-D. de Chartres !... Une fois de plus elle nous a visiblement protégés. Aussitôt la neuvaine commencée le danger a disparu, et la maladie n'a pas tardé à se terminer heureusement. (H. P., abonné à *La Voix).*

10. Je remercie le Bon Dieu et la Sainte Vierge N.-D. de Chartres par une messe d'action de grâces. Puissé-je, par la fidélité à les servir, mériter la continuation de leurs faveurs !

(S. à N., diocèse de Séez).

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

Sœur Regina Lapâque, de la communauté de Saint-Paul, décédée à Blois, le 29 janvier, à l'âge de 42 ans, dont 17 de religion.

Sœur Marie Damase Le Bourdelles, de la communauté de Saint-Paul, décédée à Blois le 17 février, à l'âge de 30 ans, dont 3 de religion.

Sœur Flavie, née Elise Berthier, décédée le 11 février, âgée de 87 ans, dont 67 de religion.

Sœur Marie de St-Albert, religieuse de Chœur au Monastère du Carmel, de Chartres, décédée le 13 février, à l'âge de 87 ans et 5 mois, dont 63 ans et 5 mois de religion.

Sœur Bernardine Besson, religieuse des Sacrés-Cœurs, décédée à Chartres, le 18 février, à l'âge de 66 ans dont 35 de profession religieuse.

— Mlle Aline-Louise-Létang, à Chartres. — M. L.-E.-A. de Bertheville, conseiller à la Cour d'appel de Paris. — M. Goussard, ancien maire de Poisvilliers. — Mme Sainsot, à Arrou. — M. L. A. Poirier, ancien avoué, à Chartres. — M. A.-J.-G. Renouf, horloger-électricien, à Chartres. — Mlles Maria Genet et Marie Genet, à Chartres. — M. Mercier, ancien instituteur à Chartres. — Mme Robart, à Thun (Nord). — M. Vincent-Couriot, à Chartres. — Mlle Artaud, à Chartres. — M. Gilard, à Mayenne. — Mlle Caroline Georgelin, à Vannes. — M. Guillaume Pichot et M. Julien Legros, à Rennes. — Mme veuve Dupleix, à Beauvoir-sur-Mer. — Mme Jules Lemaître, zélatrice de la Confrérie N.-D. de Chartres, à Bretoncelles. — M. Vinson, ancien pharmacien, à Chartres. — M. l'abbé Lagrange, curé de Seur (Loir-et-Cher). — Mme Lefebvre-Bernier, à Louviers.

Une mission aux Etilleux. — La mission prêchée aux Etilleux durant les trois dernières semaines de janvier, par le R. P. Patrice, de l'Ordre des Capucins, a répondu largement à ce qu'on en pouvait attendre.

Le début, il faut l'avouer, ne fut pas très satisfaisant ; la température était loin d'être favorable, et le démon, secondé par trois ou quatre malheureux suppôts, multipliait visiblement ses efforts pour contrecarrer l'œuvre de Dieu.

Mais bientôt, avec l'aide de la grâce, le dévouement du missionnaire triompha des obstacles et conquit la sympathie des fidèles. Touchés de voir le missionnaire, comme une vivante image du Bon Pasteur, les aller visiter dans leurs maisons disséminées çà et là sur tous les points de la paroisse ; encouragés par son exemple, hommes et femmes ne se laissèrent arrêter ni par le froid, ni par la neige, et ils vinrent nombreux entendre ses intructions aussi éloquentes que pratiques sur les principaux devoirs et les grandes vérités de la religion.

De temps en temps des cérémonies plus solennelles entretenaient et récompensaient leur bonne volonté. Dès le second dimanche, la clôture de la retraite des enfants réunit à l'église une foule comparable à celle que nous sommes habitués à y voir aux jours de nos plus grandes fêtes. Il est juste de dire que M. le curé de Saint-Bomer y avait largement contribué en nous amenant beaucoup de

ses paroissiens ; leur présence était pour ceux des Etilleux un précieux encouragement.

Plusieurs fois encore nous vîmes l'église se remplir soit pour la Consécration à la Très Sainte Vierge, soit pour le service des défunts, soit pour l'Amende honorable.

Mais les réunions dont nous avons gardé le plus consolant souvenir sont celles qui étaient réservées aux hommes, elles furent un vrai triomphe sur le respect humain. En vain quelques énergumènes criaient-ils : *Aux chouans*, sur le chemin de l'église, nos braves chrétiens vinrent en grand nombre et écoutèrent la parole de Dieu avec une attention qui nous a grandement édifiés.

Déjà nous avons pu voir des résultats de cette mission : plusieurs pères et mères de famille se sont rendus aux exhortations du missionnaire et ont recommencé à fréquenter les sacrements, d'autres ont promis de le faire à la pâque prochaine ; les œuvres établies dans la paroisse par le saint et vénéré abbé Clément, son ancien pasteur, ont repris un nouvel essor ; un grand coup a été porté aux abus que la vanité et l'amour du luxe tendaient à propager dans le pays, et nous voyons les familles les plus honorables affirmer plus que jamais leur résistance aux influences qui les poussaient à y prendre part.

Le temps nous fera connaître les autres fruits de grâce produits dans le secret des cœurs et dont Dieu seul possède la connaissance ; tout ce qu'il nous est permis d'affirmer dès maintenant c'est que les bons chrétiens et, grâce à Dieu, ils sont encore relativement nombreux ici, ont été consolés et affermis dans leur fidélité.

Que toutes les âmes pieuses et dévouées qui nous ont apporté le précieux concours de leurs prières daignent agréer l'humble hommage de notre vive et sincère reconnaissance !

A. Geslin, curé des Etilleux.

FAITS DIVERS

Droit d'accroissement. — La Chambre, en abordant le budget des recettes, devait se trouver de nouveau en face du fameux *Droit d'accroissement.* On sait que cet impôt inique a été remplacé dans le nouveau budget par un droit de 0,30 % sur le capital des Congrégations. Ce droit sera plus facile à percevoir, mais il ne sera pas moins injuste que l'impôt Brisson ; et un député juif radical, M. Naquet, l'a déjà combattu dans la Presse avec une netteté qui ne laisse rien à désirer. Les Congréganistes payent tous les impôts des autres citoyens ; ils payent de plus la taxe de mainmorte et 0,20 % sur leur capital ; pourquoi leur demander davan-

tage? Qu'on ait le courage de le dire : C'est parce qu'ils sont des Congréganistes ; mais cela, on ne veut pas l'avouer parce que l'on préfère la persécution déguisée à la persécution ouverte (1).

Clermont. — De grandes fêtes sont en préparation pour célébrer le VIIIe centenaire de la première Croisade. Un comité d'ecclésiastiques et un autre de laïques sont chargés d'organiser les solennités religieuses et civiles. Il semble bien que la municipalité et que les autorités locales auront leur place dans ces fêtes, de sorte qu'elles réuniront la population tout entière, sans distinction de partis, faisant ainsi, au moins pour un jour, l'union si désirable des esprits et des cœurs. Toutes les familles dont les ancêtres ont pris part à la première Croisade ont été invitées à envoyer leurs représentants.

Souvenirs. — Il y a quelques jours — nous ne précisons pas davantage — dans une ville que nous ne désignerons point, deux généraux français étaient réunis en intimité pour causer de la guerre de 1870. On était à l'anniversaire d'une date douloureuse, mais glorieuse, de l'année terrible. Après les souvenirs longuement évoqués autour du foyer, les deux généraux passèrent une grande partie de la nuit à réciter le Rosaire pour leurs anciens compagnons d'armes, tombés au champ d'honneur. A quatre heures du matin, ils assistèrent à une messe dans une petite chapelle privée : ils la servirent à genoux et y communièrent, imitant ainsi sans s'en douter le grand Sobieski, le matin de la délivrance de Vienne. Et c'est tout. Mais ce simple fait causera peut-être à quelques-uns de nos lecteurs la même émotion que nous avons nous-même éprouvée quand il nous a été confidentiellement rapporté. *(Gazette de France.)*

La cause du B. de la Salle. — Nous lisons dans le *Bulletin* du diocèse de Reims :

« La cause du B. de la Salle vient de faire un nouveau pas. Des miracles opérés par l'intercession de cet admirable éducateur des enfants du peuple ont été officiellement reconnus par la Sacrée Congrégation. On sait qu'il faut au moins trois miracles bien constatés pour procéder à la canonisation. »

Association universelle et Croisade de saint Antoine, à Padoue. — Nous recevons de l'Association universelle et Croisade de saint Antoine de Padoue un avis qui intéresse plus d'un de nos lecteurs. A savoir : que toutes les Associations particulières de saint Antoine

(1) Nous recommandons la brochure qui vient de paraître à la librairie Victor Retaux, 82, rue Bonaparte, Paris, sous ce titre : *La Persécution fiscale. — Les Impôts sur les Congrégations.*

doivent relever de l'Œuvre universelle établie à Padoue, à l'ombre du tombeau du Grand Thaumaturge.

Le Promoteur et Directeur de cette Association, Don Antoine Marie Locatelli, nous prie de recommander à toutes les personnes qui sont déjà agrégées, ou *qui se croient agrégées* à l'Association de Padoue, seule approuvée et sanctionnée par le Souverain Pontife, de demander de nouveau au siège principal, leur feuille d'agrégation contresignée du Directeur. Cela est indispensable, si elles veulent être sûres qu'elles font partie de l'Association et qu'elles ont part à la Messe quotidienne, célébrée au tombeau du Saint, aux indulgences et faveurs extraordinaires, accordées à l'Œuvre par Sa Sainteté Léon XIII. L'offrande pour les nouvelles agrégations est facultative. Pour recevoir la feuille d'agrégation, il suffit de joindre un timbre-poste de dix centimes. Les demandes de prières, les recommandations et informations sont un droit acquis par l'agrégation. L'Organe de l'Association est le Bulletin mensuel « Le Saint aux miracles, » qui est publié en français, en italien et en allemand. Le prix de l'abonnement est de 2 fr. 50. La Direction de l'Œuvre Antonienne décline toute responsabilité pour ce qui n'est pas adressé directement : — Italie — Padoue, Via Cappelli, 4108, al Santo.

Les Indiens de la Colombie. — Les journaux de l'Amérique du Sud annoncent que les Salésiens ont commencé, au cours de ces derniers deux mois, à pénétrer parmi les Indiens de la Colombie.

Cette nouvelle mission était désirée depuis longtemps par S. G. Mgr l'archevêque de Bogota.

Le Congrès du tiers-ordre franciscain à Limoges. — Les préparatifs du congrès franciscain, qui doit être tenu à Limoges du 4 au 8 août, suivent leur cours. Il a été officiellement annoncé par Mgr l'évêque. Le 31 décembre, à la réunion du clergé venu pour lui offrir les vœux de bonne année, Sa Grandeur a manifesté la joie que lui ménagerait l'année 1895, en lui permettant de tenir le congrès franciscain et de jouir de la présence du Rme ministre général.

Précieux témoignage. — Dans une conférence à la Société de Géographie à Paris, M. de Varigny, ancien ministre plénipotentiaire aux îles Havaï, a fait la déclaration suivante que feraient bien d'écouter ceux qui nous gouvernent :

« Je suis protestant ; mais, quoique protestant, j'affirme que ne « pas protéger les missionnaires catholiques est un crime de lèse-« patrie ; et je ne comprends pas que des hommes qui déclarent « mettre les intérêts de la patrie au-dessus des rancunes de parti, « négligent, tracassent, persécutent même les plus actifs agents de « la colonisation. »

BIBLIOGRAPHIE

Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires, (Librairie Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte. — Abonnement : 20 fr.) Sommaire de la livraison du 15 février 1895 :

I. L'ingénieur et son rôle social, par le P. A. B. — II. Les trois villes de M. Zola : 1. Lourdes (troisième article), par le P. H. Martin. — III. La situation du Pape (deuxième article), par le P. H. Prélot. — IV. Bossuet, homme de lettres, par le P. G. Longhaye. — V. Les manuscrits syriaques du désert de Nitrie, par le P. H. Lammens. — VI. Bulletin des sciences sociales. — La marche en avant du socialisme à la Chambre des députés, par le P. P. Fristot. — VII. Mélanges et critiques : Œuvres de mer, par le P. H. G.; Les Eaux minérales de la France, par le P. J. Jeannis ; Choses de famille (suite), par le P. C. Sommervogel ; Note rectificative à propos de la lettre apostolique de S. S. Léon XIII sur les rites orientaux ; L'enseignement supérieur depuis cent ans, par le P. J. Burnichon.— VIII. Tableau des principaux événements du mois, par le P. P. F. : Encycliques.

La **Thèse latine** et la **Thèse française** de M. l'abbé Clerval, pour le Doctorat, se trouvent à Paris, chez A. Picard, rue Bonaparte, 82, et à Chartres, chez tous les libraires. Prix de la première : 4 fr. — Prix de la seconde : 7 fr. 50.

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE.— Le 24 février, dimanche de la *QUINQUAGÉSIME, semi-double.* A l'occasion des *Prières des Quarante Heures*, Exposition du T.-S. Sacrement avant la messe de 6 heures, et pour toute la journée. — A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., vêpres, procession et salut.

Aux divers offices de la journée, quête pour l'Institut catholique.

— Le lundi 25 et le mardi 26, le Saint-Sacrement restera exposé depuis 6 h. du matin jusqu'à l'heure du salut (5 h. après midi).

— Le mercredi des Cendres : office capitulaire à 9 h. Après les Petites Heures psalmodiées, bénédiction et imposition des cendres. — Le soir, à 4 h., salut.

— Le vendredi 1er mars, à 4 h., chemin de la croix et salut.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 24 février, les offices aux heures ordinaires. Exposition du Saint-Sacrement, procession et salut. — Le mercredi des Cendres, l'office à 9 h.

FÊTE D'ADORATION. — Elle est fixée au jeudi 28 février, dans l'église Saint-Pierre, Messes basses à 6 h., à 7 h., à 8 h. et 9 h. — Amende honorable à 3 h. Sermon à 8 h. du soir, par le P. Lattelais, aumônier des Sacrés-Cœurs. — Salut solennel. — Le vendredi, messe à 7 h., en l'honneur du Sacré-Cœur, salut à 5 h.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 24 février, Exposition du T. S. Sacrement, les offices aux heures ordinaires. — Après les vêpres, réunion de la Confrérie, et procession du Saint-Sacrement.— Le mercredi des cendres, l'office à 9 h. — Jeudi soir, à 8 h., Chemin de Croix.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — 1er mars, Exercices du premier vendredi du mois : 1re messe à 6 h. 1/2. A 7 h. 1/4, messe conventuelle avec exposition du T. S. Sacrement. A 3 h. sermon par le R. P. Lombard, mariste. — Salut.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois
DE MARS 1895

Vendredi, 1er Mars. — La sainte Couronne d'épines de N.-S., *double majeur*, messe *Humiliavit*. Mém. de St Aubin, évêque d'Angers.

2, Samedi. — De la férie.

3, **DIMANCHE, Ier de Carême**, *semid.*, messe *Invocavit me*. — Vêpres du dim., mém. de St Casimir, de St Lucius et suffrages. A Complies, prières. (Anniversaire du couronnement de S. S. Léon XIII en 1878),

4, Lundi. — St Casimir, roi de Pologne, *semid.*, messe *Os justi*.

5, Mardi. — De la férie.

6, Mercredi. — (Quatre-Temps), de la férie (St Joseph).

7, Jeudi. — St Thomas d'Aquin, conf. et docteur, *double*, messe *In medio*.

8, Vendredi. — (Quatre-Temps), la Sainte Lance et les Clous de N. S. J.-C., *double majeur*, messe *Humiliavit*.

9, Samedi. — (Quatre-Temps), Ste Françoise, veuve, *double*, messe *Cognovi*.

10, **DIMANCHE, IIe de Carême**, *semid.*, messe *Reminiscere*; mém. des 40 martyrs de Sébaste. — Vêpres du dim., mém. des 40 mart., suffrages — à Complies, prières.

11, Lundi. — De la férie.

12, Mardi. — St Grégoire-le-Grand, pape et doct., *double*, messe *In medio*.

13, Mercredi. — De la férie (St Joseph).

14, Jeudi. — De la férie.

15, Vendredi. — Le St Suaire de N. S., *double majeur*, messe *Humiliavit*.

16, Samedi, à Chartres, **Notre-Dame de la Brèche**, *double majeur*, messe *Hæc dicit*. — (Procession générale extérieure en mémoire de la délivrance de la ville en 1568). Ailleurs, de la férie.

17, **DIMANCHE, IIIe de Carême**, *semid.*, messe *Oculi*, mém. de St Patrice, évêque. — 1res vêpres de St Gabriel; mém. du dim. et de St Patrice.

18, Lundi. — **St Gabriel**, archange, *double majeur*, messe *Benedicite*.

19, Mardi. — **St Joseph**, époux de Marie et patron de l'Église universelle, *double de 1re classe*, messe *Justus*.

20, Mercredi. — St Cyrille de Jérusalem, évêque et docteur, *double* m. *In medio*.

21, Jeudi. — St Benoît, abbé, *double majeur*, messe *Os justi*.

22, Vendredi. — Les Cinq Plaies de N.-S., *double majeur*, messe *Humiliavit*.

23, Samedi. — De la férie.

24, **DIMANCHE, IVe de Carême**, messe *Lœtare*, *semid.* — 1res vêpres de l'Annonciation; mém. du dim.

25, Lundi. — Fête de l'**Annonciation de la T. Ste Vierge**, *double de 2e classe*, messe *Vultum*. — Vêpres de la fête, mém. de la férie.

26, Mardi. — De la férie.

27, Mercredi. — St Jean Damascène, conf. et doct., *double*, messe *Tenuisti*.

28, Jeudi. — St Jean de Capistran, conf., *semid.*, messe *Ego autem*.

29, Vendredi. — Le Précieux Sang de N. S. J.-C. *double majeur*, messe *Redemisti*.

20, Samedi. — De la férie.

21, **DIMANCHE de la Passion**, *semid.*, messe *Judica me*.

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges, précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils les veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-Voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait très utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits, *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaires. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles devant l'autel principal de la Crypte; cette lecture est suivie de la récitation des litanies de Notre-Dame de Chartres.

SAMEDI 2 MARS 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE MARS)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Le 3 mars, 1er dimanche de carême, *semi-double.* A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, *Sermon par M. l'abbé Verret,* chanoine honoraire, professeur de rhétorique à l'Institution Notre-Dame; complies et salut. — Après le salut, réunion de la Confrérie.

— *Assemblée de Charité pour l'Œuvre des Pauvres Malades.* — Le Dimanche 3 mars, à la cathédrale. Sermon entre vêpres et complies par M. l'abbé Verret, nous l'avons dit. Quête pour l'œuvre par Mme Duhamel (5, rue des Lisses); Mme Labouré (45, faubourg Saint-Jean). — A la porte du côté de l'Évêché; Mme Joliet (21, rue des Lisses); et Mme Gougis (5, rue Saint-Maurice). — Du côté de la poste : Mme Nancy (23, rue du Cheval-Blanc); et Mme Tasset, (6, rue de Chuisnes.

— *Quatre-Temps,* Le mercredi 6, le vendredi 8 et le samedi 9 mars.

— Le lundi soir, à 8 h., Conférence pour les hommes par M. l'abbé Dumont, du clergé de Paris. — Le vendredi soir, à 8 h., sermon de la station, par M. l'abbé Verret.

— Le jeudi, à 4 h., chemin de croix.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Le 1er dimanche de Carême. A 7 h., Communion générale réparatrice. Les offices aux heures ordinaires. Catéchisme de persévérance. — Mardi et jeudi, à 8 h., instruction et salut.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 3 mars, les offices aux heures ordinaires. Réunion de la Confrérie, procession, allocution.— Lundi soir, à 8 h., Chemin de croix. — Mardi et Jeudi soir, à 8 h., réunions de Carême.

BIBLIOGRAPHIE

Conférences de Notre-Dame de Paris, par Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut Catholique de Paris (Librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris).

Après avoir parlé sur la *Morale de la famille* et exposé les devoirs d'époux, des enfants, des maîtres, des serviteurs et traité d'une façon magistrale toutes les graves et délicates questions qui s'y rattachent, l'éminent Conférencier parlera cette année (1895) sur la *Morale du citoyen*; après la famille, la société et le pouvoir.

Les Conférences de 1894 ont été, à juste titre, fort remarquées; celles de 1895, dont le cadre est plus large encore n'offriront, pas moins d'actualité et d'intérêt.

Voici le sujet des Conférences : 1re *L'Etat. Origine du pouvoir,* 2e *Les droits de l'Etat,* 3e *Les Devoirs de l'Etat,* 4e *L'Eglise et l'Etat : distinction des deux pouvoirs,* 5e *L'Eglise et l'Etat : relation des deux pouvoirs,* 6e *La Civilisation chrétienne.*

L'année prochaine, l'orateur abordera, avec les 5me et 7me commandements de Dieu, la grave et très actuelle question des devoirs de justice et de charité.

LES CONFÉRENCES publiées en fascicules paraissant le vendredi qui suit le discours, la Conférence : 25 centimes. — Abonnement aux six Conférences seules, 1 fr. 25, franco, 1 fr. 40.

LA RETRAITE DE LA SEMAINE SAINTE sur *l'Imitation de J.-C.*, et dont voici les sujets : Lundi Saint : *Les abaissements de Jésus-Christ.* — Mardi saint : *La douceur et la patience de Jésus-Christ.* — Mercredi saint : *La pureté de Jésus-Christ.* — Jeudi saint : *La libéralité de Jésus-Christ.* — Vendredi saint : *La religion de Jésus-Christ,* paraîtra en un fascicule à une date qui sera ultérieurement indiquée. Prix, franco, 60 centimes.

Les personnes qui désirent s'abonner sont priées de faire parvenir à la librairie Ch. Poussielgue, le plus tôt possible leurs souscriptions, aux Conférences ainsi qu'à la Retraite, elles seront servies par ordre de réception.

LETTRE PASTORALE
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE CHARTRES
Sur le Salut par le Christ
POUR LE CARÊME DE 1895

NOUS, FRANÇOIS LAGRANGE, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, Évêque de Chartres, au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse, Salut et Bénédiction en N.-S. J.-C.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES.

En quelque sens qu'on veuille l'entendre, N. S. J. C. est le Sauveur des hommes. Le salut, en effet, a dit l'apôtre saint Pierre, ne peut venir d'un autre : *Non est in alio aliquo salus* (1). Il n'y a pas en effet, d'autre nom donné aux hommes par lequel ils puissent être sauvés. *Non enim aliud est nomen datum hominibus in quo oportet nos salvos fieri* (2). Il est le Sauveur des âmes, il est le Sauveur des sociétés.

Tel est le grand enseignement que Nous voudrions vous inculquer dans cette lettre pastorale, et telles Nous paraissent être les vraies paroles de l'heure présente, en face, hélas ! des apostasies contemporaines trop nombreuses, et de ces tentatives criminelles et insensées de déchristianisation dont cette fin de siècle nous donne l'affligeant spectacle.

I.

Le salut est la question suprême : cela est bien évident. Mais en quoi consiste le salut ? Qu'est-ce que faire son salut ?

Faire son salut, c'est faire ce pour quoi l'on est sur la terre ; c'est atteindre la fin de la vie humaine; c'est remplir la destinée que le Créateur nous a assignée.

Bien que ce soit là une vérité évidente et de sens commun, il y en a cependant beaucoup qui semblent, pratiquement, ne le pas savoir, et qui vivent comme s'ils ne le croyaient pas.

Peuvent-ils aller ainsi à leur gré, et faire sur la terre ce qu'ils veulent ? Ils en paraissent convaincus; c'est leur manière à eux de comprendre la liberté. Qu'il y ait une loi supérieure qui les domine, qui les oblige, qui impose à leur vie une règle, une direction à laquelle il leur est possible, puisqu'ils sont des êtres libres, mais non pas permis de se soustraire, c'est ce dont ils n'ont pas l'air de se douter le moins du monde, c'est cependant ce qui ne souffre même pas de discussion. Car il est bien clair que le

(1) *Act. Ap. IV*, v. 12.
(2) *Act. Ap. IV*, v. 12.

Dieu Créateur de l'homme n'a pu créer qu'avec sagesse, justice et bonté, et que par conséquent il n'a pas fait cette chose insensée, la vie humaine sans but et sans règle. Mais si Dieu a imposé à la vie humaine son but et sa régle, l'homme n'a pas le droit de s'y dérober, et il doit vivre conformément à la règle que Dieu lui a donnée, afin de parvenir au but qui lui a été assigné. Sinon, l'homme n'atteint pas sa fin et manque sa vie, ne fait pas son salut : il fait comme un homme en route pour une destination et qui n'arrive pas; il s'égare, et se perd.

Et que cette règle de la vie humaine soit la loi éternelle des choses, ou bien une volonté spéciale, une institution positive de Dieu, l'obligation est évidemment la même. Dans un cas comme dans l'autre, Dieu est le maître absolu de l'homme, et doit être obéi. Le Christianisme, étant une institution divine, oblige l'homme au même titre que la religion naturelle et éternelle. Que d'hommes cependant s'imaginent qu'ils peuvent se faire leur religion comme ils l'entendent, en avoir à leur gré, ou même n'en avoir pas, comme s'il s'agissait ici d'une chose facultative. Non, la religion est chose obligatoire. Vous la retranchez de votre vie; vous êtes sans Dieu et sans Christ dans le monde, si les hommes ne vous inquiètent pas, gardez-vous de vous croire indemnes: votre conscience vous livre à Dieu. Il y a dans votre honnêteté une lacune dont le maître de votre vie vous demandera compte. En un mot, il faut être homme, s'incliner sous la loi de Dieu; il faut de plus être chrétien; s'incliner sous la loi du Christ : Voilà le salut.

II.

Et si le devoir ici est certain, l'intérêt ne l'est-il pas au même degré, et l'indifférence en ces matières est-elle explicable ?

Que de fois Nous avons entendu dire à des hommes en apparence sérieux et graves, et qui ne se doutaient pas de la compassion profonde et douloureuse qu'ils Nous inspiraient par de telles légèretés : « Moi, je me suis désintéressé des questions religieuses, de la pratique religieuse: je ne m'en occupe pas». Mais le peuvent-ils ? Le doivent-ils ? Et dépend-il d'eux et de leur manière de penser de changer la nature des choses et l'importance relative des intérêts ? De toutes les questions dont ils se travaillent pendant leur vie, mais la plus importante n'est-ce pas celle-là, la question religieuse, c'est-à-dire la question du salut ? En vérité, il n'y a ici qu'à regarder pour voir. Mais le fait est qu'il faut regarder pour voir, et on ne regarde pas : sur ces grands intérêts, parce qu'ils sont immatériels, on ferme les yeux. Et cela, c'est la déraison même. Comparons donc les choses. Vous usez vos vies, N. T. C. F., vous travaillez, vous surtout, populations laborieuses de

nos campagnes, vous vous exterminez, pour quoi? En définitive, pour des choses que vous n'êtes pas sûrs d'acquérir, et, dussiez-vous les obtenir, que vous êtes certains de perdre irrémédiablement un jour. Et quand vous les aurez perdues?

Oh! si vous ne croyez à rien, ni à Dieu, ni à l'âme, ni à la loi morale et religieuse, ni à l'éternelle vie, à la bonne heure! Mais êtes-vous sûrs de vos incroyances? Et si vous vous trompez? Le genre humain croit, et vous ne croyez pas: êtes-vous sûrs, bien sûrs, que c'est le genre humain qui a eu tort et que c'est vous qui avez raison? Malheureux, et si vous vous trompiez? Mais, grâce à Dieu, vous n'en êtes pas là, N. T. C. F., et ces fondamentales croyances sommeillent peut-être en vous, dominées seulement, et comme refoulées par les préoccupations de la vie présente. Eh bien! réveillez-vous. Voyez, réfléchissez, comparez, et en tête de toutes vos aspirations, de tous vos labeurs, vous placerez le souci de votre salut.

III.

C'est en illuminant ces grandes et capitales questions, en donnant le vrai sens de la vie humaine, en ouvrant ces vues sur l'éternité, que le Christ a été le Sauveur des hommes. Il l'a été d'une manière plus sublime encore, car il est apparu, dit Saint Jean, non seulement plein de vérité; mais aussi plein de grâces (1). Et ce n'est pas seulement une vie future quelconque, celle que la raison illuminée par lui — car il est la lumière qui éclaire tout homme venu au monde — pressent, démontre, appelle, c'est, si je puis ainsi dire, une vie future agrandie, dépassant toutes les exigences de notre condition humaine, qu'il est venu promettre aux hommes, par ses enseignements, et bien plus, leur mériter par son sacrifice rédempteur et les moyens de salut qn'il a établis. Et ici un ordre nouveau se découvre, l'ordre surnaturel avec toutes ses splendeurs: des institutions positives de Dieu, d'où découle une religion d'une richesse incomparable; ne détruisant pas, complétant la religion naturelle, essentielle et éternelle, laquelle demeure la base de l'édifice dont les faits révélés sont le magnifique couronnement. Evénement immense, et dont la vie humaine n'a pas pu ne pas ressentir dans tous les sens les contre-coups. Il devait s'ensuivre et il s'en est suivi une transformation complète du monde; tout en effet a été renouvelé par le Christianisme, et cela est un fait indéniable. Ces influences sociales de la religion du Christ ont été reconnues et proclamées par les premiers apologistes qui en triomphaient déjà, et dans les temps modernes, tous, philosophes, poètes, historiens, jurisconsultes, artistes, savants, les ont également constatées.

(1) *Évang.* cap. *I.*

Voilà comme une extension admirable de la rédemption de Jésus-Christ, et comment, en beaucoup plus de sens qu'on ne le croit, et qu'au premier abord sa mission divine semble le promettre, au point de vue de la vie présente comme au point de vue de la vie future, il est le Sauveur des hommes! *Non est in alio aliquo salus.* Mais c'est là précisément ce qu'aujourd'hui on s'est pris à méconnaître. Le Christianisme, c'est, dit-on, un astre à son déclin, et sa cause est de celles que le monde moderne abandonne, et on peut, en le remerciant « de ses services provisoires », ainsi du reste qu'il a été dit de Dieu lui-même, « le reconduire à la frontière. » L'avenir de l'humanité est ailleurs. La raison est émancipée, elle a brisé tous ses liens, elle est souveraine, elle est seule, elle est tout; à l'homme de se sauver lui-même. La science, voilà le salut.

Et ce n'est pas tout, les esprits pratiques et pressés vont plus vite et plus loin; selon eux, le christianisme n'est pas seulement dépassé, inutile, arriéré; il est malfaisant, il est l'obstacle au progrès, son incompatibilité avec toutes les choses modernes est flagrante : qu'il disparaisse ! De là, cette fureur d'impiété; cette rage antireligieuse, ce vaste plan de déchristianisation de la France; et toutes les forces sociales tournées par l'esprit sectaire à cet infernal dessein.

Encore une fois : *fremuerunt gentes;* mais *: populi meditati sunt inania* (1). Vaine entreprise; hélas ! non pas seulement vaine, mais désastreuse. On ne renversera pas l'ordre des choses, on ne posera pas au salut des âmes et des sociétés un autre fondement : *fundamentum aliud nemo ponere potest* (2). J. C. est et restera le Sauveur.

IV.

Chose étrange que la puissance des mots ; et comme facilement dans ce pays de bon sens qui est la France, on se laisse prendre aux déclarations décevantes ! Comme facilement ici nombre d'esprits fascinés prennent le fait pour le droit. La raison, dit-on, est émancipée : mais moi je demande : A-t-elle le droit de l'être ? N'est-elle pas, bon gré mal gré, dominée, obligée par la réalité ? Vous avez en fait secoué le joug de Dieu : êtes-vous par là un affranchi, ou un révolté ? Et vous avez beau exulter dans votre révolte : elle ne vous donne aucun droit. Le droit reste à Dieu, souverain, inaliénable, jamais la rébellion n'a supprimé le devoir.

Secouant ses antiques rênes,
Mais par d'autres tyrans flatté,
Tout meurtri du poids de ses chaînes,
L'entends-tu crier : liberté ! [1]

1 Lamartine, *Ode à M. de Bonald.*

(1) Ps. 2.
(2) S. Paul.

Voilà le siècle.

Eh bien, non, la raison, la science ne peuvent remplacer et ne doivent pas repousser la foi, ni la foi la raison et la science.

Le divorce, nous nous plaisons à le constater, ne vient pas de nous. Nous n'éliminons pas, nous, nous unissons ; nous n'excluons pas, nous concilions. Nous ne posons pas des antagonismes qui n'en sont pas, des incompatibilités qui n'ont pas de raison d'être. Notre thèse, magnifique, immense, tous les jours et de toutes les manières vérifiée, proclamée au Concile du Vatican, illustrée par les superbes Encycliques de Léon XIII, c'est l'accord, nécessaire, de toutes les vérités rationnelles et de toutes les vérités révélées, de toutes les choses humaines et de toutes les choses divines. Ne les confondons pas ! maintenons leur essentielle distinction, mais en même temps leur harmonie. Et, avec toutes les puissances de l'esprit humain, tous ses moyens de connaître, toutes ses ressources réunies en faisceau, marchons à l'amélioration constante de la vie présente et à la conquête de la vie future.

En principe, n'est-ce pas évident ? On se fait quelquefois une étrange idée des vérités philosophiques et des dogmes. On se représente volontiers les dogmes comme quelque chose d'obscur et de ténébreux, sur quoi la raison n'a aucune prise. Incomplète et fausse conception, qui tendrait à élever comme une muraille entre ces deux ordres de connaissances, rationnelles et révélées. La religion a ses preuves, et c'est un sophisme trop souvent répété, et qu'il faut enfin rejeter comme une monnaie usée, que « la foi se donne et ne se démontre pas ». Elle se démontre, non à la façon des théorèmes de géométrie, mais d'une autre manière ; elle a ses arguments, qui produisent d'eux-mêmes la conviction, la certitude, quoi qu'il en puisse être de la nécessité de la grâce, question tout autre ; et de la sorte il y a une transition entre la raison et la foi, et il n'existe aucune incompatibilité entre philosopher et croire. Qui nous ménage, qui nous garantit cette transition philosophique de la raison à la foi ? Les motifs de crédibilité, les preuves des faits surnaturels. Du moment où ils sont prouvés, y adhérer, avec la grâce de Dieu qui ne manque jamais à la bonne volonté, n'est plus qu'une affaire de logique. Le miracle, par exemple, n'est pas un fait scientifique, et il ne prouve rien, ni pour ni contre la science ; soit ; à titre de fait pourtant, il est saisissable par nos moyens naturels de connaître, et la critique, la science, a prise sur lui par ce côté. Il ne conclut pas pour l'ordre scientifique, ni contre : il laisse debout toutes nos expérimentations, toutes nos constatations; mais il conclut pour l'ordre surnaturel et religieux. Le miracle donc porte la foi dans la science, pousse la science jusqu'à la foi. Voilà pourquoi, en adhérant aux faits surnaturels constatés, nous le répétons, on ne cesse pas d'être philosophe.

Et en fait, si on consulte l'histoire, de la valeur de la raison, qui est plus jaloux que l'Église ? Elle en réprime les excès; elle en maintient inflexiblement le légitime usage, Sans doute, il y a toujours eu dans l'Eglise, depuis Hermas et Tertullien, jusqu'à Pascal, a-t-on dit, — mais de Pascal, nous ne le croyons pas, — et Lamennais, une école amie des excès, qui, sous prétexte d'exalter la foi, a trop abaissé la raison ; mais ce n'a jamais été qu'une école, et telle n'est pas la tradition des grands génies chrétiens, tels que S. Augustin, S. Thomas, Malebranche, Léon XIII. Cette école en étant venue de nos jours jusqu'à déclarer insuffisantes les preuves rationnelles des vérités fondamentales, ce fidéisme, cette renaissance du Ménésianisme a été condamnée comme l'avait été M. de Lamennais lui-même.

C'est ainsi que la foi est le ferme soutien de la raison.

Elle en maintient la valeur. Elle la défend d'une autre manière, en la sauvant de ses propres excès, et de la sorte (c'est ce que nous conjurons les esprits sincères de bien considérer), loin de restreindre sa liberté, elle lui donne une sécurité qu'elle n'aurait pas sans elle, et dans ce sens une sorte d'inerrance. C'est-à-dire que sur le terrain qui est celui de la raison, la foi laisse à celle-ci toute latitude, et tant qu'elle se tient à l'ancre ferme du Symbole, et dans ses propres limites, elle peut pousser en tous sens et impunément ses investigations et ses études : la vérité ne pouvant être opposée à la vérité, d'avance, *à priori*, le philosophe est certain que, si un désaccord se produit entre ses conclusions et les dogmes révélés, c'est qu'il aura été trop pressé de conclure, c'est que lui-même aura franchi ses limites, et par conséquent la zone des opinions permises : la foi ne lui interdit que de s'y égarer. C'est donc au fond une force avec une sécurité qu'elle lui donne : l'accord est toujours le résultat définitif et certain. Ecoutons ici la plus haute des autorités, l'Église catholique elle-même au concile du Vatican :

« La foi et la raison ne peuvent jamais être en désaccord ; bien plus, elles se prêtent un mutuel secours ; la droite raison *démontre* les fondements de la foi (déclaration immense, et qui renverse absolument le fidéisme comme le scepticisme), et, éclairée par sa lumière, développe la science des choses divines (voilà posés les fondements d'une philosophie chrétienne, qui, tout en gardant ses lumières propres, s'enrichit de clartés plus hautes) ; la foi délivre et prémunit la raison des erreurs, et l'amplifie de vastes connaissances. »

Voilà pourquoi nous ne craignons pas la science, ni les sciences, et, pour ne rappeler que ce fait, c'est ainsi que naguère Léon XIII ne faisait pas difficulté d'ouvrir les archives du Vatican aux

savants de l'Europe et du monde. Cherchez, historiens, fouillez, érudits, interrogez tout : les livres, les archives, les monuments, les ruines, les entrailles du globe, les profondeurs de la mer, l'immensité des cieux ; maternellement et tranquillement l'Église sourit à vos efforts, les encourage et les bénit, sûre que si vos superbes conquêtes vous coûtent quelques erreurs, elle est là, elle, pour les rendre inoffensives, simplement en vous arrêtant au seuil des vérités révélées et réservées et en vous ramenant dans le domaine des questions libres.

Quels sont donc les arriérés qui parlent encore d'opposition entre l'esprit humain et l'esprit de Dieu, et redoutent un *magisterium* que l'Église, en définitive, n'exerce qu'au profit de la raison elle-même et pour le plus grand bien de l'humanité ? Il nous semble entendre des revenants d'un autre âge. En fait, vous ignorez donc votre histoire, et ce qui se passe de siècle en siècle, et en ce moment autour de nous. Il y a quelques jours une mère chrétienne nous parlait avec tristesse de son fils, jeune et distingué officier de marine : « Il ne s'occupe plus, nous disait-elle, de religion, il ne songe plus qu'à la science ». Très bien, il faut en effet beaucoup de science à un marin pour suivre avec éclat sa belle carrière ; mais peu philosophe ce bon jeune homme, s'il s'est persuadé qu'il faut exclure ici et non pas unir, et que la science suffit à tout.

Hélas ! oui, telle a été la prétention de ce siècle : Organisons scientifiquement la vie, a-t-on dit, c'est assez. Inutile, la religion. Et on a cru qu'en effet la science supprimait la religion. « La science, écrivait naguère un des principaux organes de la presse, a dissipé l'illusion du surnaturel. » Qu'est-il advenu ? On s'est enivré comme toujours, et puis, ce qui devait se produire s'est produit : en définitive, quand on a comparé les résultats aux promesses, on s'est aperçu qu'on avait demandé à la science plus qu'elle ne pouvait donner, et ce sont les esprits les plus dégagés de tout préjugé, les plus élevés, les plus sincères, qui ont parlé de « la banqueroute de la science », c'est la jeune génération elle-même.

La banqueroute de la science ! Ceux qui se sont récriés contre cette sentence ont rappelé les magnifiques conquêtes de cette science. Certes, nous en sommes aussi fiers qu'eux. Mais ces conquêtes suffisent-elles à tout ? Assurément, on a tort de demander à la science ce qu'elle ne peut donner : mais n'est-ce pas ce qu'on a fait ? Elle allait tout inonder de lumière : Plus de surnaturel ! plus de mystères ! plus d'au-delà ! Tout sous nos yeux, dans nos mains, sous nos prises. Savants, vous alliez enfin nous donner l'explication de tout : et vous ne nous avez donné l'explication de

rien. Comme toujours la métaphysique vous échappe, la transcendance vous saisit, l'immanence vous reste pour ainsi dire entre les mains, et à ces inévitables questions d'origine et de fin, que vous ne pouvez ni supprimer ni résoudre, vous vous aheurtez et succombez. Prenons pour exemple le plus écouté de tous pendant le moment qui fut le sien : Voyons, M. Renan, d'où viennent les choses ? à l'origine première, que placez-vous ? « Un *Nisus* aveugle, » dites-vous, qui pousse tout à être, à s'ordonner, à évoluer. Mais ce *Nisus*, cette force initiale, d'où vient-elle ? La cause, la cause première ! Et sur quoi ce *nisus* s'exerce-t-il ? Sur rien, ou sur quelque chose ? Mais ce quelque chose, d'où vient-il ? C'est ainsi qu'une ou deux questions suffisent pour montrer que vous n'avez ni élucidé, ni supprimé le problème. Vous n'êtes pas plus heureux pour la vie que pour l'être. La cellule primitive, d'où vient-elle ? La question revient toujours. Et de plus, de ces confusions, comment tirer l'ordre et l'harmonie, et de ces fatalités, de ces nécessités, la volonté, la liberté ? Vous avez donc demandé à la science et promis en son nom plus qu'elle ne pouvait tenir : vous avez trouvé des expositions plus ou moins ingénieuses, des mots nouveaux que vous prenez pour des idées nouvelles, des *placita*, comme vous dites, qui vous agréent ; la théorie a son jour de vogue, puis ses lacunes apparaissent, on passe à une autre, et ainsi se continue cette perpétuelle évolution de systèmes, vagues et comme perdus dans le vide, éphémères, triomphants à leur heure, et puis promptement oubliés. Étonnons-nous donc que de nobles et indépendants esprits, comme celui même qui osait prononcer ce mot : *la banqueroute de la science*, concluent ainsi : « La science a perdu son prestige et la religion a reconquis en partie le sien ». Et encore : « Nous n'admettons pas que la science puisse jamais remplacer la religion. » Il ajoute, il est vrai : « Nous n'admettons pas non plus qu'on puisse opposer la religion à la science. » Oh ! de notre part, ne le craignez pas. Nous, fils d'une doctrine, immuable dans son fond, indéfiniment progressive dans ses développements. précise, ferme, arrêtée, nous ne parlerons qu'avec une compassion émue de ces enthousiasmes si vite épuisés, et avec reconnaissance pour le Verbe de Dieu, l'éternelle lumière, de tous ces progrès que, dans l'ordre de choses qui la concerne, il permet à notre humaine raison de faire : mais nous avertirons les idolâtres de cette raison de la banqueroute certaine qui l'attendra toujours, quand, voulant être plus qu'elle n'est, et se dérobant à la lumière supérieure que le Christ est venu lui apporter, elle se rébellera, oublieuse et ingrate enfant, contre ce Christ, son illuminateur et son Sauveur. Dans les premiers siècles,

un noble et grand esprit, revenu, après bien des recherches, à la foi, s'écriait :

Plurima quæsivi, per singula quæque cucurri,
Et nihil inveni melius quam credere Christo[1].

De siècle en siècle ce cri a retenti. Puissent aujourd'hui tant de nobles intelligences qui ont trop présumé d'elles-mêmes peut-être, et préféré Platon au Christ, éclairées par l'expérience et les mécomptes de la vie, ne pas rester tristement, hésitantes, incertaines au seuil du temple, et revenir enfin à ce maître divin de la vérité qui, sans leur demander l'abandon de rien, leur communiquera des clartés plus hautes et plus assurées !

(A suivre.)

LETTRE DE Mgr LAGRANGE A M. L'ABBÉ CLERVAL

Monseigneur l'Évêque de Chartres a écrit la lettre suivante à M. l'abbé Clerval, à l'occasion de sa thèse pour le Doctorat ès-lettres sur les *Écoles de Chartres au moyen âge.*

Chartres, 20 février 1895.

MON CHER AMI,

Vous voilà donc Docteur ès lettres ! J'étais impatient, vous le savez, de voir cette thèse achevée, soutenue, et ce grade si honorable conquis. Plus impatient que vous-même. Mais comme il faut prendre les natures telles qu'elles sont, que la vôtre est grave, calme, persévérante, que votre caractère est, non pas de vous précipiter, ce qui rarement est utile, mais d'aller *lentement* et *sûrement*, ce qui vaut mieux, en érudition comme en politique, j'attendais sans inquiétude, vous laissant travailler à votre guise, à votre aise, vous suivant de l'œil et du cœur pourtant, admirant avec quelle constance et quelle conscience vous fouilliez ces innombrables documents, manuscrits et imprimés, ne négligeant rien de ce qui pouvait vous renseigner sur l'important, intéressant, et vaste sujet choisi par vous : *Les Écoles de Chartres au moyen âge.*

De ce choix d'abord, mon cher ami, je veux vous louer et vous remercier. C'est une inspiration de ce que j'appellerai volontiers le patriotisme chartrain, chose dont chacun à Chartres et dans le diocèse doit vous savoir gré. Nos écoles, en effet, ont été une de nos gloires. On le savait, mais d'une

1. S. Paulin de Nole.

manière un peu générale et confuse ; quelques grands noms surnageaient, Fulbert, Ive, Gilbert de la Porrée, Jean de Salisbury ; mais combien d'autres étaient oubliés ! Vous les avez retrouvés et fait revivre. Grâce à vous, on peut suivre la succession de ces écoles, leurs développements continus, leurs transformations nécessaires, se rendre compte enfin de cet actif mouvement d'esprit, dont Chartres, pendant tant de siècles, a été le foyer. Combien peu de gens connaissent aujourd'hui le moyen âge ! Serait-il même rare de rencontrer parmi nous des hommes, des lettrés peut-être, pour qui le moyen âge est encore une époque d'ignorance et de ténèbres, et d'asservissement de la pensée ! Et cependant, on pourrait le dire, quelle liberté de penser ! et comme on en usait ! comme on scrutait, à fond et dans tous les sens, toutes les questions non seulement théologiques mais philosophiques ! Les sciences positives, expérimentales, assurément n'avaient pas fait les progrès qu'elles ont réalisés depuis qu'elles ont été mises en possession de leur vraie méthode, et n'avaient pas enrichi la vie de ces merveilleuses découvertes dont nous nous glorifions, à bon droit, je le reconnais, pourvu que nous ne soyons pas injustes envers les temps qui nous ont précédés, ces siècles chrétiens, où, toute servante, *ancilla*, de la foi qu'on la disait, la raison philosophique se jouait avec tant d'audace à la fois et de sécurité, à travers tant de problèmes, sous la garde sûre de l'Église qui n'empêchait que ses écarts et ses erreurs !

Cet admirable sujet, les *Ecoles de Chartres au moyen âge*, vous l'avez donc, et c'est mon second éloge, étudié et creusé à fond. On est étonné, presque effrayé, de la somme immense de renseignements que vous avez dû remuer pour vous en emparer. Et vous avez été, dans tout ce travail de recherches, guidé par une critique si sage et si sagace, que vos conclusions offrent un caractère de sûreté, qui les rend, on l'a vu à la soutenance, à peu près inattaquables.

Et ce n'est pas tout, et ce sera mon troisième éloge ; car avec tout cela vous auriez pu n'avoir qu'un entassement de faits, de textes, de noms, de dates, un amas de matériaux, infiniment précieux, sans doute, mais enfin, *rudis indigestaque moles*, un peu à la façon de certaines lourdes élucubrations allemandes, où ce n'est pas certes la science qui manque, mais qui cependant font une mine, une carrière, un arsenal, mais

pas un édifice, un monument, un livre. Votre thèse est cela, un édifice, un monument, un livre; parce que à la patience infatigable du chercheur, de l'érudit, vous avez su joindre l'art; et la clarté de l'esprit français; vous avez su mettre en œuvre ces recherches, choisir, disposer, et enfin écrire, d'un très bon style, sobre, correct, élégant : ce qui fait que votre volume se lit sans fatigue, et avec un vif et croissant intérêt.

Et du temps et des labeurs que vous a demandés cette thèse, vous n'avez pas à vous repentir. *Le temps*, dit-on, *ne fait rien à l'affaire*. Il y fait beaucoup. Et c'est pourquoi il ne respecte, a-t-on dit encore, que ce qu'il a produit. Lorsque, à la soutenance, devant un jury si imposant, on entend les maîtres de l'érudition et de la critique, vous dire : « Vous avez fait, Monsieur l'abbé, un travail qui restera, » et encore : « On ne pourra plus désormais écrire sur l'histoire littéraire du moyen âge, sans tenir compte de votre thèse, » il y a lieu, je crois, de se sentir amplement dédommagé de tout ce qu'un tel livre a pu coûter.

Et moi, mon cher ami, votre évêque et votre ami, je suis heureux, à plus d'un titre, de votre succès. Il vous honore; il honore l'école d'où vous sortez et dont vous êtes maintenant le supérieur aimé et respecté, notre modeste et chère Maîtrise; il honore cette école des Carmes, qui vous a formé aux grandes études; et aussi le clergé chartrain, qui certainement doit être fier de vous. Vous ouvrez une route glorieuse où nul dans le diocèse n'était entré, et où désormais, c'est mon désir et mon espérance, vous serez suivi. Il y a, dans nos différentes maisons d'éducation, séminaires, collège libre, parmi nos jeunes professeurs, une émulation généreuse pour les grands grades, licence, agrégation, doctorat, qui est, j'ose le dire, d'un très bon augure, et qui ne peut manquer d'attirer de plus en plus la faveur publique sur ces maisons. Il faut en effet que nous inspirions confiance, et qu'on sache et que nous prouvions que chez nous les études sont fortes, et que nous tenons absolument à ce que nos élèves puissent marcher de pair avec les élèves des meilleures maisons de l'enseignement officiel; et cela qu'ils soient destinés à l'Eglise ou au siècle, parce que, à l'Eglise comme à la Patrie, il faut des hommes, et en nous accordant la liberté de l'enseignement,

c'est cela qu'on a attendu de nous. C'est ce que nous nous efforcerons de faire de plus en plus.

Agréez, mon cher ami, toutes mes félicitations et mes remercîments. † Fr. *évêque de Chartres.*

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

— Conférence au Grand Séminaire pour le Cas de conscience, le mardi, 5 mars, à 1 heure.

CONFÉRENCES POUR LES HOMMES A LA CATHÉDRALE.

Nous appelons vivement l'attention de nos lecteurs sur les *Conférences* qui seront prêchées cette année spécialement pour les hommes à la Cathédrale de Chartres, par notre ordinaire et sympathique conférencier, M. l'abbé Dumont.

Le sujet, *L'existence de Dieu et la science Contemporaine*, est, peut-on dire, tout ce qu'il y a de plus actuel, aujourd'hui qu'un grand duel semble se livrer entre la Science et la Religion, et que les uns parlent de *la banqueroute de la Science*, tandis que les autres s'imaginent que la science a supplanté la religion. Ce sujet intéresse tout le monde, les illettrés comme les lettrés, et l'on peut espérer que, grâce en outre au remarquable talent de l'orateur, l'auditoire ne sera pas moins nombreux que les années précédentes, ou plutôt qu'il s'accroîtra encore.

Les conférences de M. l'abbé Dumont auront lieu, à 8 h. du soir, tous les lundis de mars et le premier d'avril. Les hommes occuperont la grande nef. Les dames pourront se placer dans l'avant-chœur.

— M. l'abbé Verret, chanoine honoraire, professeur à l'institution Notre-Dame de Chartres, prêchera tous les dimanches, entre vêpres et complies, et le vendredi de chaque semaine, à 8 heures du soir. Il donnera, à la fin du Carême (5, 8, 9, 10 avril), les sermons de la Retraite pour les hommes.

ŒUVRE des TABERNACLES. — L'exposition des ornements distribués aux églises pauvres du diocèse aura lieu dans les salons de l'Évêché, samedi, dimanche et lundi, 9, 10 et 11 mars, de 1 heure à 5 heures. Ces ornements seront bénits solennellement par Monseigneur, le dimanche, à 2 heures.

Les ornements attribués aux paroisses de l'arrondissement de Dreux seront exposés dans les salons de Madame de Coynart, 4, rue de Châteaudun, à Dreux, dimanche et lundi, 17 et 18 mars.

Ceux de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, samedi et dimanche 23 et 24 mars, dans les salons de Madame de Ségogne, rue Dorée, à Nogent-le-Rotrou.

MM. les Curés de ces mêmes paroisses voudront bien faire prendre les objets qui leur sont offerts chez les dames directrices de ces deux expositions, après les dates fixées ci-dessus, et leur remettre le récépissé signé du trésorier de la fabrique.

Nota. — L'œuvre accepte avec reconnaissance les fleurs, soieries, linges, étoffes et tous objets pouvant servir au culte et à l'embellissement des églises.

Statue de la Sainte Vierge. — Loterie. — Une magnifique statue de la Sainte Vierge a été offerte par l'Œuvre au diocèse de Chartres. Elle est mise en loterie au prix de 0 fr. 50 le billet. Le gagnant aura le privilège et l'obligation de l'attribuer à son choix à une église pauvre du diocèse. On est prié de s'adresser, pour la demande des billets, à M. le Directeur de l'œuvre ou à Mlle Peluche, présidente du Comité de Chartres.

Voici la liste des objets accordés au diocèse de Chartres.

Une statue de la Sainte-Vierge, *mise en loterie.*

Alluyes, 1 exposition. Baignolet, 1 ornement blanc. Bazoches-en-Dunois, 1 orn. blanc, 1 aube. Beaudreville, 1 orn. blanc, 1 ostensoir. Berchères-la-Maingot, 1 aube. Bérou, 1 orn. d'or, cottas d'enfants de chœur. Billancelles, 1 orn. rouge. Bleury, 1 étole noire, du linge. Bouglainval, 1 orn. noir. Boisville-la-Saint-Père, 1 étole blanche et violette, du linge, un calice. Béthonvilliers, 1 bénitier, cottas d'enfants de chœur. Crucey, 1 nappe. Corvées-les-Yys, 1 orn. blanc. Clévilliers, 1 missel. Cernay, 1 nappe. La Chapelle-Forainvilliers, 1 étole blanche et violette, 1 aube, 1 nappe, 1 surplis. La Chapelle-Fortin, 1 aube. La Chapelle-Guillaume, 1 orn. noir, du linge. Les Châtelets, 1 écharpe. Châtillon-en-Dunois, 1 orn. noir. Chartainvilliers, canons d'autels. La Chaussée-d'Yvry, 1 écharpe. Coltainville, 1 orn. violet. Combres, 1 orn. noir. Chassant, 1 orn. rouge, 1 aube. Croisilles, 1 croix et 6 chandeliers. Dampierre-s.-Blévy, 1 nappe. Dambron, 1 étole blanche et violette, 1 écharpe. Fontenay-sur-Conie, 1 étole blanche et violette. Fruncé, 1 ostensoir. Fontenay-sur-Eure, 1 ornement violet. Fontaine-Simon, 1 orn. blanc, du linge. Garancières-en-Beauce, 1 orn. blanc. Gault-Saint-Denis, 1 exposition. Guillonville, 1 croix et 6 chandeliers. Gironville, du linge. Gellainville, soutanes et cottas d'enfant de chœur. La Gaudaine, 1 instrument de paix, soutanes et cottas d'enfants de chœur. Houx, du linge. Jaudrais, 1 orn. blanc. Jouy, cottas d'enfants de chœur. Landelles, 1 croix et 6 chandeliers. Louvilliers-lès-Perche, 1 écharpe, 1 nappe, cottas. Louvilliers-en-Drouais,

1 nappe, du linge. Langey, 1 exposition. Luigny, 1 orn. blanc et 1 orn. violet. Lumeau, 1 orn. blanc, 1 calice. Marchéville, 1 nappe. Maisons, 1 croix et 6 chandeliers. Moulhard, missel et pupitre. La Mancelière, 1 orn. violet. Maillebois, 1 nappe. Mézières-au-Perche, 1 orn. noir, corporaux, purificatoires. Meaucé, 1 nappe d'autel, 1 nappe de communion. Mesnil-Thomas, 1 écharpe, 1 aube. Moléans, 1 nappe, du linge, cottas d'enfants de chœur. Mézières-en-Drouais, 1 orn. noir. Miermaigne, 1 orn. rouge. Morancez, 1 thabor, 1 aube. Mottereau, 1 orn. blanc. Montreuil, 1 chape d'or. Nogent-le-Rotrou (Les Frères), 1 chape. Nogent-le-Phaye, 1 chape d'or, du linge. Nonvilliers, 1 aube, du linge. Oulins, 1 orn. rouge et 1 orn. noir. Péronville, cottas d'enfants de chœur. Pré-Saint-Evroult, 1 orn. rouge. Poinville, 1 orn. vert, étole blanche et violette. Le Puiset, 1 orn. blanc et 1 écharpe. Puiseux, 1 étole blanche et violette. Poupry, 1 chape d'or. Réclainville, 1 étole blanche et violette. 1 aube, des canons. Rouvray-Saint-Denis, 1 nappe, boîtes aux Saintes-Huiles. Rueil-la-Gadelière, 1 aube. Saint-Ange-et-Torçay, 1 étole noire. Saint-Germain-le-Gaillard, 1 orn. rouge, 1 calice. Saint-Lucien, 1 orn. d'or, 1 écharpe. Saint-Pellerin, 1 orn. d'or. Saint-Victor, des canons. Saint-Georges-sur-Eure, 1 étole blanche et violette, des canons. Serazereux, 1 dais. Soulaires, 1 ostensoir. Senantes, 1 orn. noir, boîtes aux Saintes-Huiles, surplis. Santilly, 1 orn. blanc. Tardais, 1 orn. d'or, 1 nappe. Thimert, 1 chape d'or, Le Tremblay, 1 orn. violet. Le Thieulin, 1 étole blanche et violette, linge, boîtes aux Saintes-Huiles. Ver-lès-Chartres, soutanes et cottas d'enfants de chœur. Viabon, 1 orn. blanc. Villemeux, 1 calice. Villiers-le-Morhiers, 1 orn. noir. Voise, 1 orn. d'or, 1 bénitier. La Ville-aux-Nonains, 1 aube, 1 nappe.

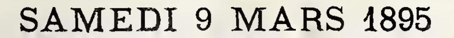
Fête d'Adoration en l'Eglise St-Pierre de Chartres. — Cette solennité a été digne et de son objet et du beau monument où elle se célébrait. A la cérémonie du soir, le pieux et intéressant commentaire de l'*O sacrum convivium* donné par le R. P. Lattelais, aumônier des Dames-Blanches, nous a fort édifiés; en entendant les motets exécutés par des amateurs et par les deux chœurs de chant de la paroisse, nous avons constaté avec plaisir combien la bonne musique était en honneur dans cette grande église.

M. le Curé de Saint-Pierre nous prie de remercier ici, en son nom, les personnes qui ont prêté le concours de leur talent à cette fête !

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

SAMEDI 9 MARS 1895



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE MARS)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Le 10 mars, 2e dimanche de carême, *semi-double*, avec mémoire des 40 Martyrs. A 6 h. du matin, exposition du Saint-Sacrement et messe. — A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, sermon, vêpres, par M. l'abbé Verret, complies, procession du Saint-Sacrement et salut.

Le samedi 16, *FÊTE DE N.-D. DE LA BRÈCHE* (fête transférée du 15). Avant la messe capitulaire, à 9 h., procession générale de la cathédrale au sanctuaire de la Brèche, en mémoire de la délivrance de la ville, lors du siège par les Huguenots, en 1568.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE LA BRÈCHE. — Samedi 16 mars, fête patronale. Le matin, messes basses, à 6 h., à 7 h. et à 8 h.— A 10 h., grand'messe, suivie des vêpres. Le soir, à 4 h., sermon par M. l'abbé Bellanger, vicaire à la Madeleine de Châteaudun; complies, chant du *Te Deum* et bénédiction du Saint-Sacrement.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Le dimanche 10 mars, les offices aux heures ordinaires. Catéchisme de persévérance. — Mardi et jeudi, à 8 h., instruction et salut.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le 10 mars, 2e dimanche de Carême. Exposition du Saint-Sacrement. Catéchisme de persévérance. — Lundi soir, à 8 h., Chemin de la croix. — Mardi et Jeudi soir, à 8 h., instruction et salut.

BIBLIOGRAPHIE

Pour paraître à Pâques: **Pratique des Vertus**, par le R. P. Fr. Bouchage, rédemptoriste, 3 vol. in-8o de 600 pages. Seconde édition, revue, corrigée, illustrée et enrichie d'une table alphabétique des matières.

Cet ouvrage, recommandé au clergé et aux communautés religieuses par LL. EE. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims; le cardinal Bourret, évêque de Rodez; Mgr Coullié, archevêque de Lyon; Mgr Hautin, archevêque de Chambéry; NN. SS. les évêques de Troyes, Saint-Jean de Maurienne, Viviers, Tarentaise, Belley, Angers, Clermont, Bâle, etc., est en outre *adopté pour Manuel par plusieurs congrégations.* Prix fort en librairie, franco 16 francs.

NOTA. — Il sera expédié franco gare, à ceux qui (d'ici au 15 avril 1895), enverront à l'auteur, de résidence à Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie), leur adresse et un mandat de 10 francs.

— **Le « Lourdes » de Zola.** — Sous ce titre, M. l'abbé Joseph Crestey, du clergé de Paris, vient de faire paraître la première réfutation complète du « roman historique », publié dernièrement par M. Zola sur Lourdes. Jusqu'à présent, le public n'a pu encore consulter à ce sujet qu'un ouvrage, digne assurément de tout éloge, mais étudiant seulement la question sous un point de vue très restreint : la « Bernadette » de Mgr Ricard. La brochure de M. l'abbé J. CRESTEY se recommande par les trois avantages suivants :

1o Une documentation considérable. Plus de cent vingt textes de M. Zola sont cités, mis en ordre, discutés : et pas une des idées qu'il contient touchant à la religion, aux miracles en général ou à Lourdes en particulier, ne sort de cet examen sans avoir été réfutée avec une logique sûre d'ailleurs impartiale ; 2o La verve du style, qui rend cette lecture fort attrayante, autant qu'instructive; 3o La modicité du prix : ce volume, grand in-8o de 150 pages, se vend 1 fr. 50 franco, chez A. Roger et F. Chernoviz, rue des Grands-Augustins, 7, à Paris.

N° 8. 9 Mars 1895.

SOMMAIRE

LETTRE PASTORALE
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE CHARTRES
Sur le Salut par le Christ
POUR LE CARÊME DE 1895
(Suite).

V.

Mais c'est sur le terrain de la morale surtout que les déconvenues des hommes modernes sont terribles : et là aussi ils ne doivent attendre leur salut que du Christ. Il traîne dans les loges maçonniques l'adage que voici : Les hommes sont divisés sur la religion, ils ne le sont pas sur la morale. Laissons donc la religion pour la morale. Ni la conclusion n'est acceptable, ni le fait allégué n'est prouvé.

En fait, les divisions sur la morale sont aussi profondes que sur les dogmes. Théoriquement et pratiquement. Voyez donc aujourd'hui où nous en sommes : qu'est-ce qui tient debout dans les consciences ? Vous avez rétabli le divorce : combien de gens protestent contre cette rupture d'un lien indissoluble ! Lisez vos romanciers : que de libertés ne prennent-ils pas avec la morale, soit privée, soit publique ! Et l'honnêteté dans les transactions, où est-elle ? Consultez les statistiques criminelles, et prêtez l'oreille aux cris d'alarme qui échappent quelquefois aux hommes qui ont le souci ou la garde des mœurs nationales, comme par exemple ceux qu'une assemblée des hommes les plus éminents de l'Université faisait entendre naguère ! Et ces scandales quotidiens, émanant des plus hautes sphères, ces arrestations stupéfiantes, ces fraudes colossales, cette démoralisation immense, cette décomposition pour ainsi dire de la société tout entière : qu'est-ce que cela ? Sinon quelque chose comme le châtiment de Dathan et d'Abiron ; le sol qui s'effondre sous les pas des hommes qui ne veulent plus de Dieu ; Dieu qui se venge en se retirant et en nous livrant, comme dirait S. Paul, à notre sens réprouvé ; et puis dans d'autres régions, des menaces, des périls, des épouvantes ; les fondements de tout qui tremblent : Pourquoi ? pourquoi ? Parce qu'on a rejeté le seul vrai fondement,

et qu'on n'en trouve pas d'autre : *fundamentum aliud nemo ponere potest* (1). « Le progrès qu'on avait cru faire, disait ces jours-ci même l'éminent écrivain que nous citions tout à l'heure, en soudant les sciences morales aux sciences naturelles, n'a pas été du tout un progrès, mais un recul. Si nous demandions au Darwinisme (théorie de l'évolution des espèces) des leçons de conduite, il ne nous en donnerait que d'abominables... En attendant il faut vivre, et d'une vie qui ne soit pas purement animale, et la science comme science ne saurait nous en donner les moyens. »

Noble aveu et trop vérifié, nous le répétons, par les spectacles que nous avons sous les yeux. Le jour où un autre écrivain contemporain (2) disait : « L'idée de Dieu est en péril, » on pouvait trembler pour la morale. En la séparant des idées religieuses, vous lui avez donné deux grands coups. D'une part, vous en avez ruiné la base et enlevé la sanction; car lors même que vous parviendriez à la ressaisir par une psychologie habile, en déduisant de ces idées primordiales, impératives, qui constituent la conscience, les devoirs particuliers qu'elles impliquent, d'où lui viendrait cette force impérative, sinon d'un être supérieur à l'homme ? En le supprimant donc, vous avez ruiné l'autorité de la morale et de plus vous l'avez mutilée. De quel droit, s'il vous plaît, par cette suppression de la religion, découronnez-vous la morale de toute une catégorie de devoirs, les devoirs envers Dieu, les premiers de tous ? Brisant ainsi le premier anneau de la chaîne, n'espérez pas retenir les autres, et les devoirs qui vous semblent clairs à vous, quand vous voudrez les imposer, fût-ce aux enfants, vous trouverez contre vous la double révolte de la raison individuelle, sceptique, qui en contestera les motifs, et des passions humaines qui frémiront éternellement sous ce joug. Et alors on vous verra, avec une morale non moins flottante et indécise que vos croyances, essayer en vain d'endiguer le torrent fangeux, et le laissant, malgré vos impuissants efforts, inonder la société. Vous retournerez, en le dépassant même, au vieux paganisme, à cet affeux état social dont le Christianisme avait délivré le monde. Examinant les mœurs païennes, *Et hæc quidem fuistis*, disait S. Paul aux premiers chrétiens, voilà ce que vous étiez ; *sed abluti estis*, mais vous avez été purifiés, transformés. Ah ! le Christianisme a fait ses preuves, vous dirai-je, et vous aussi déjà les vôtres. Voilà pourquoi un éloquent évêque, après avoir *averti* ses concitoyens sur l'abîme ouvert, selon lui, par les progrés de l'athéisme et du matérialisme parmi nous, s'écriait : « C'est la raison que je défends plus encore que la reli-

(1) *Epist. ad Corint.*, cap. XI.

(2) M. Caro.

gion, la raison, la philosophie, qu'on abandonne à leurs coups... Et c'est aux philosophes, aux spiritualistes, aux magistrats, que je dirai : Quoi! vous vous laissez dérober le peu qui vous reste, Dieu, l'âme, la distinction du bien et du mal! il faut qu'un prêtre parle pour vous! Ce n'est pas tant mon Église, c'est votre maison qu'on dévaste, c'est le principe de vos lois, la protection de votre foyer, les mœurs de vos enfants (1). »

Revenez donc au vrai Sauveur des âmes et des sociétés, revenez au Sauveur Jésus. Là encore, reconnaissons-le, *Non est in aliquo salus.*

VI.

Ecarter Dieu par raison politique, ou plutôt tourner la politique contre Dieu, n'a pas été une moindre faute ni un moindre malheur que de le repousser de la morale. Là aussi on a ébranlé les fondements vrais, sans rien mettre à leur place. Les prétextes de cette prodigieuse aberration sont, peut-on dire, choses maintenant surannées. Comprenant mal l'histoire, même et surtout l'histoire contemporaine, là aussi on avait proclamé des incompatibilités qui n'existent pas, et bien que la démonstration en ait été faite, avec une autorité suprême et une évidence éclatante, il est incontestable qu'aujourd'hui, dans les préventions et les aveuglements de l'esprit sectaire à cet endroit, gît notre plus grand péril.

La société se balance sur deux pôles, l'autorité et la liberté; le Christianisme n'est pas l'antagonisme, mais l'harmonie de l'une et de l'autre. Le droit divin n'a pas, dans la doctrine chrétienne, le sens étroit qu'on lui a quelquefois donné; il signifie simplement que, selon le mot de S. Paul, tout pouvoir légitime vient de Dieu, et ce mot peut trouver son application sous quelque constitution politique que ce soit. Écoutez Léon XIII : « Les Catholiques vont chercher en Dieu le droit de commander, et ils le font dériver de là, comme de sa source naturelle et de son principe nécessaire (2). » Mais en posant ainsi, sur une base inébranlable, les droits du pouvoir, quel qu'il soit, le Christianisme ne méconnaît pas les droits légitimes de l'homme et du citoyen, et nulle doctrine n'est plus favorable aux progrès démocratiques; et c'est en maintenant ces deux pôles opposés, l'autorité, la liberté, qu'il conserve l'équilibre des sociétés.

C'est donc une étrange ignorance des choses chrétiennes que de croire la religion incompatible, en principe, avec telle ou telle institution politique, ou telle ou telle institution politique incompatible avec la religion. Léon XIII s'est encore expliqué sur ce point

(1) Mgr Dupanloup. *Avertissement à la jeunesse et aux pères de famille.*

(2) Encyclique *Immortale Dei.*

sans ambages. « S'il s'agit de désigner ceux qui doivent gouverner la chose publique, cette désignation pourra, dans certains cas, être laissée au choix et au jugement du plus grand nombre, sans que la doctrine catholique y fasse le moindre obstacle. Il n'est pas question davantage des différents régimes politiques, et il n'existe pour l'Église aucune raison de ne pas approuver le gouvernement d'un seul ou celui de plusieurs, pourvu qu'il soit juste et qu'il s'applique au bien commun (1). » Tels sont les principes. Les faits y répondent. Principes et faits, Léon XIII les a sanctionnés en conseillant aux catholiques, à tous les bons citoyens, de se placer loyalement, franchement, sur le terrain national et constitutionnel du régime établi, pour y mieux défendre, avec plus d'alliés contre moins d'adversaires, les grandes causes immortelles, la patrie, la société, la religion, l'Église.

Pourquoi dès lors, nous le demandons, ces injustes défiances? et cette autre insupportable confusion entre les croyances religieuses et ce qu'on appelle la réaction? Pour nombre de gens, c'est là un cliché d'autant plus intangible qu'il est moins défini; homme religieux, réactionnaire; de cette stupide synonymie, ils ne sortent pas.

Mais qu'entendez-vous donc par progrès et par réaction? Soyez donc plus larges d'idées et plus vraiment libéraux, et plus vraiment politiques. L'esprit sectaire est étroit, illibéral, antirationnel, antigouvernemental. Une bonne fois, voyons, en dehors des doctrines chrétiennes, sur les innombrables questions politiques, et autres, que nous agitons, en quoi et pourquoi un croyant ne serait-il pas aussi homme de progrès qu'un incroyant? Tant que la foi demeure hors de cause, en quoi et pourquoi un catholique n'est-il pas aussi libre que n'importe qui d'être ce que vous appelez un homme avancé? Ou si *un vent d'utopies*, comme on disait naguère au Sénat, soufflait sur le pays, pourquoi les citoyens, croyants ou incroyants, ne pourraient-ils pas s'unir à l'encontre sur le terrain commun de la raison et du bons sens? On parle, et à bon droit, de la séparation des pouvoirs; mais la séparation, la distinction des idées et des choses, importe-t-elle moins? Jugez les croyants sur les opinions politiques qu'ils peuvent avoir, acceptez ou combattez ces opinions, comme vous voudrez, mais par des raisons politiques, et non pas par des antipathies ou des sympathies religieuses. Donc, quand vous identifiez l'esprit religieux, l'esprit chrétien, l'esprit spiritualiste, avec l'esprit réactionnaire, vous mentez et vous trompez le peuple. O mensonge, non pas seulement mensonge, mais mensonge obstiné, persévérant, indestructible! O sottise d'une insondable épaisseur, mais que

(1) Encyclique *Immortale Dei*.

nous rencontrons, par exemple, dans nos courses pastorales, chez nombre de pauvres hommes, oh! avancés, progressistes, — ne leur dites pas le contraire! — mais qui en leur âme et conscience s'imaginent bien ne pouvoir être, à cause de leur opinion politique, des hommes religieux, et que pour cela vous ne déciderez jamais à mettre le pied à l'Église, à voir le curé, à faire acte de religion? Ces profonds penseurs-là ont-ils jamais discuté les preuves du Christianisme? Se sont-ils démontré sa non-divinité? Pas le moins du monde, jamais! Mais ils se croiraient *réactionnaires*, s'ils étaient *religieux!* Incommensurabilité de la sottise humaine! Dans les sphères abaissées, comme dans les régions élevées, dans les plus grands organes de la presse, comme dans les basses déclamations de café ou de cabaret, comme à la tribune quelquefois, partout, disons-nous, cette stupéfiante synonymie se retrouve.

Est-ce à dire cependant qu'il n'y ait pas certaines façons d'entendre les questions politiques que les hommes religieux ne sauraient admettre? Certes, ce n'est pas nous qui parlerons de l'innocuité des doctrines, énervant et dangereux scepticisme, ni qui réclamerons le respect pour toutes les opinions, car elles ne sont pas toutes respectables. Le droit politique à les professer, c'est tout autre chose; mais quant aux opinions en elles-mêmes, eh bien, de même que le satirique savait distinguer l'homme d'honneur du poète, nous ne confondrons pas les personnes avec les idées, et nous, qui présumons toujours la bonne foi, car l'insincérité ne se doit pas supposer, nous n'en serons que plus à l'aise pour condamner les doctrines condamnables : nous estimons qu'il y a des opinions malfaisantes comme il y a des actions criminelles; l'honneur même d'une vie à nos yeux consiste dans l'excellence des causes auxquelles on se dévoue; le dévouement en soi est toujours admirable, bien qu'il puisse s'égarer, les causes n'étant pas toutes ni bonnes ni belles; mais ne confondons pas ce qui doit rester distinct.

O libres penseurs, ne soyez pas intolérants à rebours. Vous avez une conception politique; faites-la prévaloir par des raisons politiques, soit; mais laissez donc dans son domaine sacré la religion. Au contraire, le premier article de votre *Credo* politique, dirait-on, c'est la passion antireligieuse; la religion, vous la voulez supprimer, et, en attendant, l'inquiéter, la vexer, bouleverser toute sa situation extérieure, légiférer contre elle ardemment. Oh! cela, évidemment, c'est la guerre; à cela jamais les Catholiques ne se prêteront; mais c'est votre fait et votre faute. La guerre à la religion, la suppression de la religion, vous appelez cela de la politique! Et de quel droit voulez-vous imposer à une partie de vos concitoyens vos incroyances, vous qui n'admettriez pas qu'ils vou-

lussent vous imposer leur foi! L'esprit sectaire, le voilà.

Eh bien, il n'en faut plus. Repoussons-le, pourchassons-le, éliminons-le de partout. Rien à faire tant qu'il sera là, avec ses étroitesses, ses passions, ses haines, ses aveuglements et son intransigeance! Soit, vos idées et les nôtres, en religion, sont irréductibles. Evidemment, entre vous, qui ne voulez plus de Dieu ni du Christ, et nous qui en voulons, c'est l'antagonisme, mais encore une fois sur un terrain qui n'est pas celui de la politique.

Mais, dites-vous, il y a des questions mixtes. Eh bien, sur ce terrain-là, notre formule à nous, c'est encore la paix. Écoutez Léon XIII : L'Église, souveraine dans sa sphère, l'État souverain dans la sienne; sur les questions où l'Église et l'État se rencontrent une réglementation bilatérale; les conflits d'avance supprimés; l'harmonie; le Concordat (1). Vous ne voulez pas. Eh bien, alors la tolérance! Supportez-nous, nous qui vous supportons bien; laissez-nous vivre en paix, tant que vous ne nous aurez pas convertis à vos incroyances, comme nous vous supportons, tant que nous ne vous aurons pas amenés à notre foi. La tolérance, ou plutôt la liberté; mais vraie, sincère, complète, avec toutes ses conséquences. La voulez-vous? Non, soyez francs : vous ne la voulez pas. Si vous parlez de séparation, c'est avec l'arrière-pensée de nous garrotter, de nous forger des entraves, quand vous nous aurez pris nos garanties. Voilà pourquoi nous tenons pour le Concordat.

En définitive, la doctrine chrétienne est pour la Société civile un ferme appui : elle en maintient les bases nécessaires. Cependant la religion et la politique sont choses distinctes, et l'Église respecte pleinement la liberté des citoyens. Elle ne s'oppose à aucun progrès ; elle ne repousse que l'esprit sectaire qui la repousse elle-même, et elle ne lui demande que ce qu'il n'a pas le droit de refuser : de ne pas franchir ses bornes à lui, de ne pas empiéter sur son domaine intangible, à elle; sur les questions mixtes, elle se prête à toutes les combinaisons équitables, et elle fait avec tous les États, monarchies, républiques, empires, des Concordats. En un mot, l'Église est un grand élément, le plus grand élément de paix publique, et là encore le Christ est le salut, le Christ est le Sauveur, *Non est in alio aliquo salus.*

Que dirons-nous maintenant des questions sociales?

(A suivre.)

(1) Encyclique *Immortale Dei.*

NOTRE-DAME DE LA BRÈCHE

Récit de Duparc.

« Duparc, sous-huissier du Chapitre de la cathédrale de Chartres, fut témoin oculaire du siège de 1568; il a écrit son récit en 1575. On remarquera que cet auteur sérieux reconnaissait le caractère miraculeux de l'évènement qu'il raconte. Mgr Pie, qui dans sa Notice sur la Brèche, a cité les anciens historiens, semble n'avoir pas connu Duparc. »

... En lan mil cinq cens soixante et huict parmy les gueres civilles de la France, la ville de Chartres fut durement attacquée par les sectatteurs de lhérésie calvinienne lesquelz avec une armée de cinquante mil hommes tant françois, allemands quautres estrangers, tous hérétiques rebelles à Dieu et au Roi, après avoir ruisné une partie des meilleures vignes du Royaume, brullé les villages, abbattu les églises, prophané les sanctuaires, démoli les autels, massacré les presbtres (fruitz dignes d'une telle relligion que celle quon appelle Réformée ou plustost difformée), voulantz encore ces furieux gens ruisner et anichiller ce quil estoit en France de plus sainct et impollu, c'est assavoir ce dévocieux et excellent temple de léglise Notre-Dame de Chartres, terreur et espouventement des hérétiques ennemis de Dieu et de son église vindrent assiéger la ville de Chartres en ladicte année mil cinq cens soixante et huict sur la fin du mois de febvrier, auquel siège ils tinrent tel ordre; Ils poserent leur canon vers la porte Drouaize au Clos des Filles-Dieu, où ils dressèrent leur batterie de huict pièces de gros canon qui feisrent une grande bresche entre la porte Drouaize et la tour qui est sur leau entre les deulx harces. Mais ainsy que par ce mesme endroict les Normandz dannois ayantz jadis et des lan neuf cens et unze assiégé la ville de Chartres, par miracle ils furent repoussez et comme . . . . senfuirent au lieu dentrer dedans la ville (ainsy que dessus est recitté) de mesme ceulx-cy au lieu dentrer par la bresche quils avoient faicte, ilz furent rendus si espouventez quils neurent seullement lasseurance de se présanter. Combien que les chefs de ceste armée feussent estimez des plus grandz guerriers de lEuroppe.

Mais miraculeusement ilz furent aveuglez, et tout ainsy quencore au siège des Normandz le miracle de la delivrance diceluy siège fut faict par les prières de la Vierge Marie, lequel miracle fut visible au peuple chartrain par lobstantation qui fut faicte de la sainte Cemise de la Vierge qui fut mise sur les rempartz de la ville pour obstacle aux ennemis, de meme sapparut en ce dernier siège un miracle evidant qui tesmoigna que la ville estoit deffendue par la Vierge Marie au moyen de ses prières envers Dieu. Le miracle est tel. Quil y avoit comme il y a encore sur la porte

Drouaize un image Notre-Dame contre lequel les ennemis tirèrent plusieurs coups de canon tant dartillerie que darquebouze sans le pouvoir seullement frapper et pour monstrer que fut tire beaucoup de coups contre ladicte porte sur laquelle estoit ledict image, le pont dicelle porte fut couppé et abbattu à coups dartillerie, et voiton encore les marcques des coups contre les pilliers de la dicte porte et a lentour dudit image jusques a quatre doigts proches diceluy sont encores et se voyent les marcques de plusieurs coups dharquebouze tirez a lencontre diceluy image sans quil soit frappé de pas ung, ains il y demoura sain et entier malgré leffort des ennemis pour abattre iceluy image sans quil soit frappé de pas ung coup. Jay say bien que les hérétiques et quelques autres gueres meilleurs (ou près) mal affectés à la Relligion font des risées de cecy, mais Hérodes se mocqua bien de Jésus, le voyant. Ce siège fut soutenu virillement par les habitans de la ville aydés et secourés premièrement par notre Dieu qui congnoissoit la mauvaise volonté quavoient ses ennemis contre le pauvre peuple chartrain, pour navoir jamais esté ce peuple infecté ny seullement soubçonné de leur heresie, a loccasion de quoy ils lavoient plus en hayne que nul autre de la France : Et après par les prières de la Vierge qui suppléèrent au deffault de celles des habitans, puis par les armes des bons catholicques chefs et soldats qui estoient dedans la ville pour le service de Dieu et de son Roy, dont le principal chef et gouverneur de ladicte ville estoit le seigneur de Lignières, chevallier de lordre de sa majesté, vray et fidelle serviteur dicelle qui commendoit et avoit soubz luy environ deulx cens françois et un régiment de Gascons composé de mil et douze cens hommes conduictz par le baron de Bourdeilles qui perdit la vie audict siège, estant sur la Bresche ou il fut frappé de plusieurs éclats de pierre que feist le canon des ennemis, dont il reçeu beaucoup de playes en la teste et au visage, desquelles il mourut. Le Sr de Lignières dun généreux courage, soustint leffort des ennemis dont il emporta une gloire immortelle devant Dieu et devant les hommes, et auquel les Chartrains doibvent par vœu sollennelle louange perpétuelle et bien heurer sa mémoire de siècle en siècle a toutes posterittés à venir pour les avoir après Dieu sauvez dun si grand péril. Car c'est sans doubte que si de ce coup la ville de Chartres eust été prinse ceust été le comble de toutes les ruisnes passées et à venir, tant ces loups affamés estoient avides de la ruisne et du sac de ce petit trouppeau chrétien et catholicque, et encores plus de ce que ce peuple avoit et a de plus cher, scavoir de ce superbe et sainct édifice de leglise Nostre-Dame qui eust été ruisné de fonds en comble. Mais Dieu destourna tous ces pernicieux desseings et feist que le quinziesme jour de

mars audict an mil cinq cens soixante et huict, ce siège fut levé à la honte et confusion des ennemis et à la glouaire de Dieu et louange de la sacrée Vierge Marie, du peuple chartrain, et de leur gouverneur Monsieur de Lignières, et en memoire de ce les Chartrains non ingratz dun tel et si grand bénéfice par eulx receu de la main libéralle de notre Bon Dieu et pour luy en randre graces et louanges et remercier sa Saincte Mère davoir pour eux interceddé ceste delivrance, ordonnèrent que doresnavant et a tousiours ce jour du quinzième de mars que ledict siège fut levé seroit entre eulx festoyé par une solemnelle et devotte procession générale qui se feroit ledict jour de léglise Nostre-Dame en icelle de Saint André, et passeroit icelle procession pardevant la porte Drouaize et le lieu ou estoit faict la Bresche devant lequel seront faicte une pose et station pour la estre chanté un salut en action de grâces a Dieu et à la Vierge, puis de la en leglise Sainct André où seroit faict mémoire et prières pour les ames de ceulx qui estoient mortz à la deffence de la ville, la pluspart desquelz sont inhumés proche la dicte église. Icelle procession fut peu après son institution fondée avec un service sollemnel pour tout ledict jour en la ville en léglise Nostre-Dame, par feu M. Mace Sallier lors chanoyne en ladicte église, lequel pour ce faire y donna de beaux moyens. Laquelle procession ce faict encores en la façon dessus déclarée.

Je nay voullu icy spéciffier les particullaritez de ce siège estant assez notoire a un chacun, ayant passé devant nos ieulx. Joinct que le pouvons mieulx scavoir par lexpériance qu'a nos depens en avons faicte, que par aucun escrit que nous en puisse ettre représenté, qui sera cause que pas n'en feray autre plus long discours, sinon quadioustant ce mot qui est que par les ruisnes de ce siège en faulxbourgs dallentour de la ville qui estoient fort beaux (ainsy que ci après sera déclaré) furent tout desmollis par le feu mesme les eglises qui y estoient passèrent par les flammes, comme labbaie de Sainct Jehan au faulxbourgs porte Chastellet, le couvent des Cordelliers és faulxbourgs porte des Espars, et léglise Saint Maurice és faulxbourgs porte Drouaise, labbaie Sainct Cheron hors la porte Guillaume et beaucoup de maisons et lieux de plaisir es environs de la ville qui furent démollis.

L'ÉGLISE OGIVALE

Plus haut que les luthiers et que les troubadours
Au fil des rimes d'or n'élèvent la pensée,
Que l'art ne fait fleurir la forme caressée,
Que ne va l'alouette au seuil brillant des jours;

Plus haut qu'Hellas ne mit ses dieux, Rome ses tours,
Plus haut que l'éloquence en nombres cadencée,
Plus haut que la chanson dans l'espace élancée ;
Plus haut que les douleurs n'exaltent les amours,

Plus haut que les héros n'ont porté leurs courages,
Plus haut que la raison n'a fait vivre les sages,
Plus haut que les buccins n'ont chanté les vainqueurs,

Plus haut que les croyants n'ont placé leur symbole,
J'ai senti que l'ogive allait, avec nos cœurs,
Perdre dans l'infini profond, sa parabole.

CHARTRES

Sors de la rue étroite et fangeuse, viens voir,
Peuple, la cathédrale, école de la France !
Un art apostolique y dompte l'ignorance
Et t'y livre gratuits les trésors du savoir.

Des fleurs du monde enfant aux fruits mûrs de son soir,
Tout l'exquis du passé, la gloire, la souffrance,
Sont là : le souvenir vibre avec l'espérance
En gemmes de lumière aux mailles du plomb noir.

Les siècles déroulés s'abrègent pour t'instruire
Des vrais biens, que le temps ne saurait point détruire,
Et des maux advenus, leçon des jours nombreux.

Si ton esprit s'attarde aux ombres coutumières,
Vois dans les hauts vitraux les anciens Bienheureux,
Revenants descendus du pays des lumières !

Les deux sonnets qu'on vient de lire sont extraits d'un tout récent livre de poésies de M. Florentin Loriot, d'Alençon, intitulé “ *Oriens* ”. — Lemerre, Passage Choiseul. Paris.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Station du Carême. — Nous pouvons espérer que les instructions de la Sainte-Quarantaine, à la Cathédrale, seront bien suivies. Le grand nombre des auditeurs du premier dimanche était d'un bon augure. Le prédicateur, M. l'abbé Verret, après avoir annoncé le sujet général de ses sermons : La Vie chrétienne d'après l'Evangile, a voulu adapter le premier à la circonstance spéciale qui fixait l'attention ce jour-là : c'était l'Assemblée de charité en faveur des Pauvres Malades de la paroisse Notre-Dame, et la quête pour eux allait suivre l'instruction. M. l'abbé Verret a montré les consolations données par l'Evangile à la douleur ; c'était un pieux et

touchant sermon écrit comme une belle thèse littéraire : deux choses qui s'allient bien pour captiver un auditoire.

Le lendemain, 5 mars, à 8 heures du soir, M. l'abbé Dumont a commencé ses conférences scientifiques. Il nous a montré comment les systèmes des savants les plus connus sur la première formation des mondes laissent tous quelques lacunes impossibles à combler si l'on n'admet pas l'acte d'un Dieu Créateur. Nous avons admiré, comme les années dernières, les qualités puissantes de l'orateur : la clarté, la distinction et la force de son langage. Nous pensons qu'à Chartres comme ailleurs, il y a beaucoup d'hommes instruits ; c'est à eux surtout de venir prendre place autour de la chaire du conférencier.

Saint-Aubin-des-Bois. — *Une bénédiction de cloche.* — Le dimanche 24 février, la paroisse de Saint-Aubin-des-Bois était en fête et sa gracieuse église, parée comme aux plus beaux jours de fête, avait peine à contenir la foule nombreuse et recueillie des fidèles accourus pour assister à la Bénédiction de la nouvelle cloche.

M. le chanoine Roussillon, secrétaire-général de l'Évêché, délégué par Monseigneur, présida la cérémonie.

Avant les prières de la sainte liturgie, M. l'abbé Gouhier, curé de Bailleau-l'Evêque, monta en chaire et, dans un langage élevé, expliqua au peuple chrétien le rôle de la cloche dans les principales circonstances de la vie humaine ; sa conclusion renferma surtout d'excellents conseils.

M. le chanoine Roussillon procéda ensuite à l'accomplissement des rites sacrés. La cérémonie terminée, il parla à l'assistance avec cette amabilité et ce grand cœur qui le distinguent. Dans ses chaleureux remercîments, il fit surtout une délicate allusion à la générosité des familles chrétiennes du pays qui avaient largement contribué à l'achat de la nouvelle cloche.

M. l'abbé Marchand, aumônier de l'Hôtel-Dieu, ancien curé de Saint-Aubin, sur le désir du desservant actuel et des paroissiens, avait bien voulu accepter l'honneur d'être parrain de la cloche qu'il nomma Pauline-Marie-Angèle.

Après l'office, réjouissance, distribution ou pluie de dragées.

Puis chacun se retira content et joyeux, emportant un délicieux souvenir de notre petite fête de famille. E. D. *assistant.*

Œuvre des tabernacles. — Exposition des objets destinés aux églises les 9, 10 et 11 de ce mois, de 1 à 5 h., à l'Evêché. Les visites seront des témoignagnes précieux de sympathie pour l'Œuvre.

Œuvre des Pauvres Malades. — Nous venons de recevoir le rapport annuel présenté à Monseigneur par M. l'Archiprêtre. Nous

y lisons des traits fort édifiants, preuve du bien fait par les charitables visiteuses à l'indigence qui souffre. Citons :

« C'est un père de famille de 4 enfants, n'ayant que 45 ans ; depuis bien des semaines, les douleurs les plus cruelles ne lui laissaient aucun repos, ni le jour, ni la nuit ; sa patience était fortement mise à l'épreuve, les remèdes étaient impuissants même à soulager, le danger paraissait proche. Enfin on parla de prévenir le ministre du Bon Dieu, le malade accepta, le lendemain il n'était plus.

» C'est une pauvre femme, travailleuse jusqu'à ses derniers moments ; à la maladie de cœur se joignent des complications du côté de la poitrine, son état inquiète vivement la sœur et la dame, on lui parle de voir le prêtre : « Je veux bien, dit-elle, je crois bien qu'il y a un Dieu : je n'ai jamais aimé entendre blasphémer le nom du Bon Dieu. » Elle se confesse et quelques semaines plus tard, elle saluait la dame visiteuse qui arrivait, par ces mots : « J'ai été administrée hier au soir, je croyais mourir, j'étouffais. » Empressons-nous de dire à la louange du mari, qu'il avait de suite envoyé chercher le prêtre ; elle rendait, quelques jours après, le dernier soupir, après une bien pénible agonie.

» Une pauvre poitrinaire, un peu éloignée du Bon Dieu, recevait naguère avec joie, une petite médaille et un Christ. Bientôt elle acceptait de se confesser et de recevoir les derniers sacrements : « Je serai plus tranquille après, si je venais à mourir subitement !... » Quelques semaines plus tard, elle rendait le dernier soupir.

» C'est une autre poitrinaire, mère d'une charmante petite fille, bien résignée à quitter cette terre, mais son enfant, que deviendra-t-elle ? — Ah ! madame, si vous me promettiez que ma petite fille, à ma mort, serait placée à Saint-Michel, je pourrais mourir tranquille. » — La dame, tout émue, lui en donnait l'assurance avec la sœur. Comment ne pas donner cette consolation à une pauvre mère mourante. Quelques jours après elle gagnait la vraie patrie. Le bon Dieu dans ses desseins miséricordieux, réunissait à sa bonne mère la chère petite, quelques mois après, dans le ciel.

» Un brave homme, souffrant depuis longtemps, se trouve arrêté complètement ; ayant conscience du danger, il demande

de lui-même à voir le prêtre, et meurt fortifié par les derniers sacrements.

» Le mois dernier, un de nos chers malades, père de famille, atteint gravement d'une maladie de poitrine, est parti pour un monde meilleur, nous en avons la douce espérance. Il ne connaissait guère, hélas, le chemin de l'église, et ne prononçait certainement jamais le nom du Bon Dieu pour le bénir. Autour de lui, beaucoup d'ignorance ne pouvait qu'entretenir cette disposition fâcheuse. Grâce à N.-D. de Chartres, il se prit de confiance pour la personne chargée de le visiter et reçut d'elle volontiers une petite médaille. Bien peu de temps après, contre toutes prévisions, il acceptait avec plaisir la visite amicale d'un prêtre, et la maladie s'aggravant rapidement, la famille elle-même mit le plus louable empressement à se rendre aux conseils donnés en envoyant chercher le ministre du Seigneur, pour procurer à temps à leur cher malade tous les secours de notre sainte religion. Celui-ci les reçut en pleine connaissance, avec une admirable bonne volonté. Puisse ce chrétien de la dernière heure en route pour la patrie céleste, obtenir à tous nos chers malades, la grâce d'une bonne mort dont il peut maintenant apprécier tout le prix !

— L'Œuvre a perdu dans l'année une dizaine d'associées. Voici leurs noms, avec indication des dons laissés par elles pour les Pauvres Malades :

Mme Facié (fin décembre 1893) ; Mme Duval, don de 50 fr.; Mlle Baraillon ; Mme Quintard, don de 50 fr.; Mme Léon Amblard ; Mme Jatteau, don de 50 fr.; Mme Leclair-Joullay, don de 100 fr.; Mlle Séguin, don de 100 fr.; M. Mauté, à la mémoire duquel une personne a eu la délicate pensée de remettre 20 fr.; Don de la famille Lhopiteau, 50 fr.

Il y a eu depuis un an, 25 nouvelles associées ; 2661 visites ont été faites par les dames et les sœurs, et 1010 pauvres malades ont été assistés.

Œuvre de Saint François de Sales. — Le Bulletin de cette grande Œuvre, établie pour la conservation de la Foi dans les pays catholiques, a donné dans son dernier numéro (mars 1895) le tableau des recettes et des dépenses du 10 février 1894 au 10 février 1895. Nous y lisons que le diocèse de Chartres a fourni à l'œuvre 6,608 fr. 20

et a reçu d'elle 2,502 fr. 10 dont 576 fr. alloués pour livres et 1,926 fr. 10, répartis comme il suit :

Ecole libre des Frères, *paroisse Notre-Dame*, à Chartres	200	»
Ecole libre des Sœurs de Bonneval	300	»
Id. id. de Cormainville	150	»
Id. id. de Santeuil	200	»
Ecoles libres de Frères et de Sœurs, *paroisses de La Madeleine et de Saint-Valérien*, à Châteaudun	250	»
Ecole et asile libres des Sœurs de Gallardon	200	»
Id. id. de Voise	100	»
Id. id. d'Yèvres	175	»
Œuvre des Catéchismes d'Yèvres	20	»
Œuvre militaire de Chartres	200	»
Mission de Souancé	100	»
Frais de la Direction diocésaine, en 1894	31	10

FAITS DIVERS

Les clefs du presbytère. — Le tribunal civil de Toulouse a rendu, le 5 janvier dernier, un jugement qu'il faut signaler, car il est d'un réel intérêt pour les curés de certains villages où le maire semble à l'affût des vexations qu'il pourrait infliger aux ministres du culte.

Le maire de Bretx avait refusé à M. l'abbé Claret, nommé récemment curé de cette paroisse, les clefs du presbytère. Appelé devant le juge de paix, il souleva une exception d'incompétence : il avait agi, prétendait-il, en qualité de maire et n'était justiciable, par conséquent, que des tribunaux administratifs.

Le juge de paix accepta cette manière de voir, mais la sentence est réformée par le tribunal qui, ne pouvant juger au fond, puisqu'il n'était saisi que de la question de compétence, a renvoyé les parties devant un autre juge de paix.

Toutefois, s'il n'a pas tranché le litige au fond, le tribunal n'en a pas moins, dans les considérants, indiqué le droit et donné complètement tort au maire de Bretx.

Celui-ci n'avait pas, en qualité de maire, à donner ou à garder la clef du presbytère : il devait la remettre aux marguilliers, seuls juges de la question ; et ceux-ci d'ailleurs, dans l'espèce, n'auraient eu aucun motif de la refuser.

Le docteur Adam, maire de Bretx, en sera donc pour ses frais, — et pour ceux du procès qu'il est condamné à payer.

Suisse. — Au Tessin, un nouveau kulturkamp a été écarté dimanche dernier par un scrutin favorable aux catholiques.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

SAMEDI 16 MARS 1895



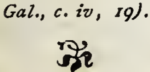
LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE MARS)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Le 17 mars, 3e dimanche de carême, *semi-double*, avec mémoire de saint Patrice. — A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, sermon, complies et salut.

Sermon pour l'Œuvre des Jeunes Économes. — Ce sera celui de dimanche prochain, 17 mars, prêché entre vêpres et complies par M. l'abbé Verret. La quête pendant les complies et le salut sera faite en faveur des enfants soutenus par les jeunes économes.— Quêteuses : Mlles Louise Chevalier et Madeleine Doullay.— A la porte du côté de l'Évêché : Mlles Marthe Duplant et Valentine Humbert. — A la porte du côté de la poste : Mlles Geneviève Aunay et Louise Durand-Pie.

Fête de Saint-Joseph, le 19 mars. — A 1 h. 1/2, Salut à la Crypte. —A 4 h., instruction et salut solennel à la cathédrale.

— Le jeudi, à 4 h., Chemin de la croix.

— *Instructions en semaine, à 8 h. du soir.* — Lundi, conférence de M. l'abbé Dumont, pour les hommes. — Vendredi, sermon de M. l'abbé Verret, prédicateur de la station.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Le dimanche 17 mars, 2e dimanche de Carême, les offices aux heures ordinaires. Catéchisme de persévérance. — Mardi et jeudi, à 8 h., instruction et salut. — Vendredi à 8 h., Chemin de la croix.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le 17 mars, les offices aux heures ordinaires. — Lundi soir à 8 h., chemin de la croix. Mardi, fête de saint Joseph, à 8 h. du soir, Instruction et salut solennel. — Jeudi soir, à 8 h., instruction et salut.

CHAPELLE DES SACRÉS-COEURS ET DE L'ADORATION. (Communauté des Dames Blanches). — *Fête de Saint-Joseph* : Messe à 6 h. 1/2. Grand'messe à 9 h., Exposition du Saint-Sacrement. — Salut solennel à 4 h.

BIBLIOGRAPHIE

On trouve chez les libraires de Chartres :

— **Les Ecoles de Chartres au moyen-âge,** du Ve au XVIe siècle, grand in-8°, de XX-572 pages, thèse française de doctorat de M. l'abbé Clerval. Prix : 7 fr. 50.

— **Josse Clichtoue,** docteur de Paris, chanoine de Paris, grand in-8° de XXXII-152 pages, thèse latine de doctorat de M. l'abbé Clerval. Prix : 4 fr.

— **Un archiprêtre de N.-D. de Chartres,** (Vie de M. Lecomte, ancien curé de la cathédrale de Chartres), par M. le chanoine Goussard. Prix franco : 2 fr. 40.

La milice angélique. — Au nombre des armes qu'une expérience six fois séculaire, recommande pour la protection de la chasteté, on compte à bon droit le *Cordon de saint Thomas* et la *Milice Angélique*, sous le patronage de ce grand saint ; pratique et association approuvées par la Sainte Église et enrichies d'indulgences. La brochure *Milice Angélique*, 64 p. in-32, franco, 20 cent., instruira sur cette pieuse dévotion les fidèles jaloux de la connaître. S'adresser au R. P. Procureur des dominicains, à Mazère (Ariège). — A la même adresse : *Le cordon de S. Thomas*, franco 20 cent.; *Le petit Livret de la Milice Angélique*, 5 cent., *Le Rosaire pour demander la pureté*, 5 cent.; *Billets d'agrégation de la Milice Angélique avec la prière quotidienne de cette association*, la douzaine, 30 cent., le cent, 1 fr. 50.

N° 9. 16 Mars 1895.

SOMMAIRE

Lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque de Chartres
Sur le Salut par le Christ
POUR LE CARÊME DE 1895
(Suite et fin.)

VII

Que dirons-nous maintenant des questions sociales?

Il y a longtemps qu'elles s'annoncent, qu'elles montent, qu'elles approchent : les voilà arrivées, effrayantes, menaçantes, orageuses comme les flots profonds des mers, soulevant les masses populaires, apportant selon les solutions qui leur seront données, ou des catastrophes ou de salutaires transformations. Le temps n'est plus de fermer les yeux sur ce fait redoutable. Elles sont posées, il faut les résoudre. L'Église a pris le temps de s'en rendre compte. Et maintenant, c'est fait, et son attitude s'est dessinée, superbe, et digne de toutes les bénédictions des peuples. Là aussi, là surtout le Christ est le Salut, et on ne se sauvera pas sans lui et surtout contre lui.

Qu'on nous permette de rappeler ce qui s'est passé à l'époque des invasions : deux mondes se ruaient l'un sur l'autre ; la jeune barbarie, et la vieille civilisation. Tout dans ce choc pouvait être mis en poudre. Qui empêcha qu'il en fût ainsi? L'Église. On le sait, et nous n'en redirons pas l'histoire.

Les analogies entre ces temps et les nôtres, qui ne les voit? Deux mondes aussi sont prêts à en venir aux mains, les deux grandes classes qui composent la société ; et aux épouvantes que cause la perspective de ces conflits, on peut mesurer la gravité de ces questions. L'Église abdiquerait son rôle séculaire, sa mission divine, si elle croyait n'avoir, en face d'une telle situation, qu'à se croiser les bras, s'abstenir et attendre. Elle-même, non moins que la société, est l'enjeu de ces luttes.

Et à laquelle des deux classes en présence pourrait-elle être suspecte? Son impartialité, ses profondes sympathies pour l'une comme pour l'autre, ne sont-elles pas évidentes, elle qui avant tout voit dans les hommes des âmes, des âmes pour lesquelles le Christ Sauveur a également versé son sang. Ou plutôt, si elle pouvait avoir ici des préférences, ne serait-ce pas pour les petits, les pau-

vres, les miséreux, les déshérités de ce monde ? Le Christ, qui pouvait naître sur un trône, n'a-t-il pas choisi de naître dans une étable, et d'être aussi un travailleur sur la terre ? N'est-il pas sorti un jour de son âme ce cri de compassion divine : *J'ai pitié de la foule* ? N'a-t-il pas dit, parole profonde, et éminemment civilisatrice, si on sait la comprendre : *Heureux les pauvres* ! n'entendant pas par là immobiliser le peuple dans l'indigence, mais relevant, réhabilitant, divinisant la pauvreté, posant les bases de tous les efforts futurs pour l'amélioration et la transformation des classes populaires ? Qui plus que lui a aimé le peuple, pour le servir et non pas pour s'en servir ? « Son cœur battait sur le cœur du peuple, et le cœur du peuple battait sur son cœur. »

L'Église ne pouvait donc pas ne pas intervenir dans ces questions.

C'est ce qu'a compris Léon XIII. Oh ! qu'il faut bénir Dieu d'avoir donné à son Église un pape, grand esprit, homme de doctrine, philosophe et théologien, comprenant parfaitement ce que le dogme permet et ce qu'il ne permettrait pas, pacificateur parce qu'il est illuminateur ; de même que dans les rapports de l'Église avec la raison, la science, la morale et la politique, il a montré les bases de l'accord possible et nécessaire, de même, pour les questions sociales, sondant d'un coup d'œil, hardi et sûr, la situation, l'état vrai des choses, mesurant le danger formidable du choc des classes, si rien ne le tempère et ne l'amortit, il est venu se jeter entre les deux, et dans d'immortelles Encycliques, il leur a dit des paroles comme celles-ci :

« La raison formelle de toute Société est une et commune à tous ses membres grands et petits. Les pauvres, au même titre que les riches, sont de droit naturel des citoyens, c'est-à-dire du nombre dont se compose, par le moyen des familles, le corps entier de la nation, pour ne pas dire qu'en toutes les cités ils sont le grand nombre. Il serait déraisonnable de pourvoir aux intérêts d'une classe de citoyens et de négliger l'autre... »

Dans le monde entier a retenti cette encyclique *De conditione opificum*, de la condition des travailleurs; un tressaillement universel y répondit. La solution pacifique des questions sociales, il suffirait à la gloire immortelle de Léon XIII de l'avoir seulement entreprise, d'y avoir cru, d'y avoir convié les hommes ; combien plus d'y avoir apporté le concours inappréciable de ses lumières personnelles, et de sa haute autorité morale sur 200 millions de consciences humaines ! Et qui ne voit qu'en effet la doctrine chrétienne est ici un auxiliaire puissant, indispensable ? L'Église a les principes. On ne comprend rien à ces questions si on ne voit qu'au fond elles confinent à la morale. Impossible de les résoudre,

si on ne pénètre pas les solutions à intervenir de justice et de charité. Or, la justice, elle anime toutes les pages de l'Évangile, et la charité, si j'ose le dire, encore plus. Prodige de l'amour de Dieu pour l'homme, et de l'homme pour Dieu, et de l'homme pour l'homme, tel est le Christianisme. *Aimez vous les uns les autres* ! Ah ! si cette parole évangélique gouvernait le monde ! Et outre l'égoisme et la cupidité, il y a, aux réformes sociales, au progrès démocratique, un autre obstacle, contre lequel encore l'Évangile est votre plus grand allié : les perversions, les corruptions, les iniquités de toute nature : l'Évangile est la religion de la pureté, de la vertu, du dévouement, du sacrifice.

Et d'un tel concours vous ne voulez pas ! Mais quoi ! vous mêmes, qui n'avez pas notre foi, à ne prendre le Christianisme que comme un fait, vous ne voyez pas les affinités démocratiques, les forces progressives, sociales, transformatrices, qui sont en lui ? Ecoutez un témoignage non suspect : « Le Catholicisme, étant un système complet de répression des tendances dépravées de l'homme, est le plus grand élément d'ordre social ; l'enseignement, ou mieux l'éducation par les corps religieux, est donc le grand principe d'existence pour les peuples, le seul moyen de diminuer la somme du mal et d'augmenter la somme du bien (1). » Mais au contraire, à vos yeux la religion qui vous offre un tel appoint est l'ennemie, et vous en complotez dans vos loges la destruction, et vous y marchez par des projets de loi tyranniques autant que subversifs ; mais c'est du délire ! Eh bien ! encore une fois, l'esprit sectaire, le voilà ; car le bien du peuple n'a rien à voir dans ces guerres d'irréligion ; voilà où nous le saisissons, où nous le signalons, où nous le dénonçons, comme le plus grand péril de l'heure présente. On peut affirmer que le nœud de la crise est là. On dit qu'il y a, dans certaines régions des océans, des courants terribles, entraînant les navires dans un tourbillon qui les broie. Eh bien ! voilà le courant, le cyclone où peut sombrer le vaisseau qui porte la France et sa fortune. Tant qu'un peuple aura pour conducteurs des hommes tels que celui qui, rentrant en France naguère aux acclamations des foules, quelques jours après, à propos d'une catastrophe dans une mine, vomissait contre Dieu ces ignobles et ineptes blasphèmes, dont cent mille hommes se sont repus, ce peuple n'est pas encore près du salut.

Qu'adviendra-t-il ? La pacification religieuse, c'est-à-dire le respect de la religion dans nos luttes politiques et sociales, l'abandon sincère des mesures vexatoires, persécutrices, l'esprit d'équité, de liberté, de haute justice, de vrai patriotisme, — oui, nous vous

1. Balzac, *Œuvres complètes*, Préface.

demandons d'immoler vos haines sectaires sur l'autel de la Patrie! — est-ce cela qui va prévaloir? Oh! alors, espérons, et courage; allons résolument au devant du formidable avenir. Mais, si rien n'y fait, si la politique continue à sortir de ses limites, à traiter en ennemie cette grande amie du genre humain, l'Église, à enfiévrer contre elle les masses; bref, si la passion, l'aveuglement, l'intolérance, l'esprit sectaire, en un mot, c'est tout un, l'emporte, on peut s'attendre aux plus terribles catastrophes.

Il y a peu de jours, le vice-président lui-même du conseil municipal de Paris, devant une nombreuse assemblée populaire, s'écriait : « Les superstitions religieuses, voilà l'obstacle au triomphe des prolétaires. » De quel triomphe parlait ce franc-maçon? D'un triomphe obtenu par des voies légales, par la raison, la science, la discussion, les efforts suivis, les expériences convaincantes, tout ce qui dans un pays civilisé est l'instrument régulier du progrès? Il y aurait lieu de s'étonner de la prodigieuse ignorance, devant la clarté des idées que nous venons d'exposer, et de l'évidente mauvaise foi, après les déclarations autorisées que nous avons rappelées, que supposerait une telle assertion. Parle-t-il d'un triomphe violent et sanglant par voie de guerre civile, de pétrole et d'incendie? A de tels moyens d'améliorer la société, les doctrines religieuses s'opposent : c'est vrai; mais cette digue rompue et le communalisme athée une fois déchaîné et vainqueur, on verra sur quelles ruines accumulées il viendra asseoir sa domination, et de nouveau sur ces ruines l'on pourra redire avec le poète de Rome :

Impiaque æternam timuerunt sæcula noctem (1).

Oh! que nous avons conscience de dire ici aux hommes de notre temps les vraies paroles qu'il faut leur dire! La paix! la paix! voilà le grand besoin de tous. Nous vous l'offrons! Le Chef de l'Église, doctrinalement et en fait, vous l'a offerte : et à cause de cela, vous parlez, à propos de rien et à propos de tout, de domination du Vatican? Êtes-vous sincères quand vous dites cela? Eh bien! alors, quelle n'est pas votre ignorance des choses, ou votre peur risible de nous!

Nous voulons espérer! et à cause de cela, agir! A l'œuvre donc, tous! Au peuple, allons au peuple! Étudions ces immenses questions. On ne les connaît pas : ni ceux qui les premiers les ont soulevées ne les connaissaient assez, ni ceux qui plus tard se sont engagés dans ces voies nouvelles. En ce moment, on est à l'œuvre, on les étudie : progrès immense. Les économistes chrétiens sont penchés sur ces problèmes; des hommes d'action

(1). Virgile, *Georg.*, *lib. I.*

essayent d'appliquer les idées, de réaliser les améliorations entrevues. Sans doute, il y a et il y aura longtemps, même parmi nous, catholiques, des divergences de vues. Nous demandons qu'à cause de ces divergences, inévitables, en face de questions si nouvelles, questions de propriété, de salaire, de travail, de participation aux bénéfices, de loyers, d'association, de syndicats et autres, si complexes, si difficiles, comportant quelquefois des solutions différentes selon les temps et les lieux, on ne se suspecte pas, on ne s'anathématise pas, on ne se fasse pas la guerre; ou plutôt qu'on s'emprunte mutuellement et loyalement les lumières acquises; on tienne compte en un mot à tous les ouvriers sincères de leur bonne volonté et de leur courage : de tous ces efforts réunis, de toutes ces expérimentations accumulées, de tous ces progrès partiels, résultera peut-être enfin ce que nous devons tous désirer, et nous, chrétiens, plus que les autres : une amélioration vraie et juste, à tous les points de vue, de la condition des masses ouvrières, une part plus grande de bien-être pour le peuple.

Mais pour cela, oh ! nous le redisons et ne saurions trop le redire : La paix ! la paix ! la concorde ! l'harmonie ! l'union, la convergence de tous les efforts et de toutes les forces ! Une parole, au moment même où Nous écrivons ces lignes, vient de retentir à la tribune du Sénat français, à propos de l'armée : « Ne diminuons aucune des forces de la Patrie ! » Noble parole ! Nous demandons qu'on ne l'oublie pas quand il s'agit, avec notre magistrature, d'une des plus grandes forces aussi de la Patrie : la Religion.

La religion n'appartient exclusivement à personne : elle est à tous; n'en est exclus que qui veut s'en exclure. C'est l'arche sainte qu'il faut mettre à couvert dans les conflits des choses humaines, dans ce déluge des grandes eaux. Sachez-le bien, elle tient en réserve l'espérance de l'avenir. N'y touchez pas, à moins que ce ne soit pour la défendre ou pour vous y réfugier. Heureux ses fidèles ! Heureux ses enfants ! En dépit des apparences passagères, Dieu lui donne, de siècle en siècle, une incomparable vitalité et fécondité ! Ni la raison n'a rien pu contre elle; ni cette morale nouvelle, dite indépendante, bizarre non-sens ou profonde ignorance; ni la science, ni les sciences; elle vous suit, si elle ne vous devance, dans tous vos progrès, politiques ou sociaux ; elle en est l'agent le plus efficace. Voyez-la debout, seule debout, dans l'histoire. Tout passe et disparaît autour d'elle; les systèmes s'usent, les dynasties se renouvellent, les empires tombent, les constitutions changent, les grands hommes meurent, les générations se succèdent comme des flots : chacune la trouve vivante,

et rayonnante, et bénissante. Les bruits de l'orage actuel nous troublent, parce qu'ils sont proches; laissez passer quelques années : où seront-ils tous ses fiers ennemis de l'heure présente? Elle aura scellé quelques tombes de plus; quelques orgueils de plus auront étalé leurs prétentions et leur impuissance; elle poursuivra sa marche triomphante, et éternellement on pourra rappeler la comparaison célèbre qui la représente pareille à cette pyramide du désert, dont l'Arabe voyageur, qui dresse le soir à ses pieds la tente qu'il enlèvera le matin, essaye en passant de détacher quelques pierres, et bientôt, fatigué d'un travail sans fruit, s'enfonce et disparaît dans des solitudes inconnues. La voilà, et partout au milieu de nous, dans nos campagnes comme dans nos villes, nous avons sous les yeux de cette pérennité divine de permanents témoignages, ces édifices sacrés qui dominent les demeures des hommes, et par leurs flèches élancées ou leurs tours puissantes relèvent les regards du côté du Ciel. Du Christianisme le sol français est pénétré; surtout l'âme française est imprégnée, et, vous-mêmes, qui le combattez, de sa lumière partout diffuse, comme celle du soleil, *Non est qui se abscondat a calore ejus*, et dont vous êtes plus éclairés que vous ne le croyez, vous vivez. Déchristianiser la France, rêve insensé et parricide, malheur à vous, malheur à nous, si vous le pouviez! Dieu ne le permettra pas : ce serait la fin de la France, *finis Galliæ*. Et la France ne mourra pas. Encore moins l'Église : patiente, parce que, comme Dieu, elle est éternelle, elle vous supporte, elle vous appelle, elle vous attend; prête à vous accueillir quand vous reviendrez à elle; votre dernière ressource dans vos dernières désespérances; reine de l'avenir comme elle l'a été du passé : Jésus-Christ est un roi qu'on ne détrône pas et qui n'abdique pas : *Non est in alio aliquo salus.*

† FRANÇOIS, évêque de Chartres.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Cinquième anniversaire du Sacre de Mgr l'Évêque de Chartres. — Mardi prochain, 19 mars, fête de saint Joseph, cinquième anniversaire du sacre de Mgr l'Évêque de Chartres, Sa Grandeur célèbrera la sainte messe à la cathédrale, à la chapelle de saint Joseph, à 8 h. du matin, et adressera aux fidèles quelques paroles.

Maintenon. – Mardi dernier, 12 mars, un triste événement attirait vers le château de Maintenon une foule sympathique et recueillie; elle venait accompagner à sa dernière demeure la dépouille mortelle du châtelain qu'elle avait appris depuis longtemps à aimer et à vénérer.

Déjà les journaux de Paris avaient annoncé presque simultané-

ment la maladie, la mort, puis les obsèques célébrées, le 9, à l'église de Saint-Pierre du Gros-Caillou; mais à Maintenon est réservé l'honneur de recevoir et de garder les restes bénis des seigneurs de Noailles.

Lentement, religieusement, le cortège funèbre se met en marche, précédé des Sapeurs-pompiers en grand uniforme, des élèves des Sœurs, de l'Harmonie de la ville qui fait entendre une marche funèbre, et d'un clergé nombreux accouru pour rendre hommage à la vertu et témoigner de ses vives et respectueuses condoléances à la noble famille du défunt.

C'est en effet ce qu'expose, dans la touchante allocution que nous allons reproduire, Mgr l'évêque de Chartres.

Sa Grandeur avait tenu, malgré le mauvais état de sa santé, à se rendre aux obsèques; elle y dit la large part qu'elle prenait au deuil.

Pendant la sainte messe, célébrée par M. le doyen de Maintenon, devant la foule qui ne peut pénétrer entière dans l'église mais ne perd pas pour cela son attitude grave et digne, la maîtrise de Saint-Pierre du Gros-Caillou, de Paris, fait entendre les chants liturgiques. Le caractère et la parfaite exécution de ces chants et d'autres motets, ajoute encore à l'impression religieuse que semble bien partager toute l'assemblée.

La messe terminée, Monseigneur donne l'absoute, et le cortège se dirige vers le cimetière dans le même ordre qu'à la levée du corps. Après les dernières prières, qui marquent la fin de la cérémonie religieuse, plusieurs discours sont prononcés sur la tombe; ils rappellent les bienfaits de la maison de Noailles et les qualités particulières de celui qui n'est plus. Ils sont l'expression d'un sentiment général: celui de douloureuses sympathies pour la famille en deuil et particulièrement pour la digne compagne de la belle existence qui vient de s'éteindre, pour la vénérée châtelaine dont la piété élève le courage à la hauteur de l'épreuve.

PAROLES DE Mgr L'ÉVÊQUE DE CHARTRES
AUX OBSÈQUES DE M. LE DUC DE NOAILLES
A MAINTENON

Il m'est difficile, il m'est impossible de comprimer les émotions dont mon âme est pleine, et de me condamner au silence. Toutefois je ne veux dire que très peu de paroles; car c'est l'heure, je le sens, de pleurer et de prier, plutôt que deparler.

M. T. C. F., une même immense douleur oppresse nos âmes; un même souffle d'espérance les réconforte et les relève.

Oui, grande est notre affliction, car bien cruelle est la perte que nous faisons. Et ces signes funèbres étalés à nos regards,

toute cette église qui disparaît en quelque sorte sous ces tentures sombres, ces chants lugubres de la mort, ne sont que de faibles symboles de ce que tous nous éprouvons.

Sans doute le coup a frappé d'abord toute une noble famille, et chacun des membres de cette famille diversement, mais profondément : il nous atteint aussi nous-mêmes, et, en nous inclinant avec un respect infini devant la douleur sacrée de cette famille, nous nous sentons désolés comme elle. Maintenon fait aujourd'hui une perte qu'il comprend bien, cet immense concours, tout ce peuple recueilli et ému, l'atteste hautement.

Mais je ne dis pas assez : celui dont ce cercueil renferme la dépouille mortelle portait un si grand nom, et il occupait personnellement un rang si distingué parmi les hommes qui honorent le pays et que le pays respecte, que je n'irai pas trop loin en parlant ici de malheur public; oui, bien que la mort l'ait pris pour ainsi dire dans une position privée. Car c'est une tristesse des temps où nous vivons de voir éloignés des grandes affaires auxquelles tout les conviait des hommes de cette valeur. On sentait, en voyant M. le duc de Noailles, malgré sa grande simplicité qui ne parvenait pas à dissimuler sa distinction suprême, qu'il était à la hauteur des fonctions les plus élevées : une ambassade, le Parlement, un ministère; mais ce n'était pas lui qu'on était tenté de plaindre. N'importe, le nom était là; et ce nom a été et demeure un des plus grands de France, un de ceux qui rappellent le plus de gloires anciennes et modernes; et, même dans un temps de démocratie comme le nôtre, quand ceux à qui est échu le fardeau et l'honneur d'un tel nom le portent sans tache, sans une compromission, sans un amoindrissement quelconque, il y a sur eux, bon gré mal gré, quels que soient les oublis ou les injustices qu'ils rencontrent, un resplendissement, qui force les hommages, et quelque chose qui appartient à tous et dont chacun se sent le droit d'être fier, parce que c'est une portion du patrimoine inaliénable d'un pays.

Il est vrai, ce que la vie publique lui refusait, les Lettres le lui donnèrent; les plus nobles occupations et la gloire; comme son illustre père, il eût pu faire l'orgueil de notre Académie : j'ai vu le grand évêque qui avait élevé sa jeunesse et qui le stimulait à ces beaux travaux jouir de ses succès littéraires comme s'il se fût agi d'un fils.

Quant aux qualités de l'homme privé, aux qualités du chef de famille, au bonheur qu'il savait répandre autour de lui, au charme de son rare esprit, à l'agrément de son commerce, à la dignité de sa personne comme de sa vie, oh! devant des enfants éplorés qui ne savent que trop ce qu'ils perdent, devant une plaie si récente et si vive, je me garderai d'insister : je leur dirai seulement le mot de saint Paulin de Nole à propos du noble sénateur Pammachius : « Vous devez moins pleurer de n'avoir plus ces biens, que remercier Dieu de les avoir possédés. »

Mais qu'il soit permis à l'Evêque de rappeler ici les vertus du chrétien et les exemples d'édification constante qu'il a donnés : M. le duc de Noailles était un chrétien convaincu et vaillant; un homme de foi comme un homme d'honneur; conséquent avec lui-même et qui n'a jamais craint de mettre sa conduite en harmonie avec ses principes : simplement et noblement, à Paris comme à Maintenon, à Maintenon comme à Paris, partout, il pratiquait sa religion; humble devant Dieu dans cette église, je l'ai vu, comme le plus humble d'entre nous : permanente et éloquente leçon, M. T. C. F., que je vous félicite d'avoir comprise, si vous l'avez comprise, autant que je vous plaindrais si elle ne vous eût rien dit, si elle ne vous disait rien encore.

Quant à la grandeur de son âme, à la générosité de son cœur, et à ses œuvres, pour lesquelles il était si bien secondé par sa noble et pieuse compagne, Dieu les connaît et leur réserve leur récompense.

Et voilà surtout ce qui nous réconforte et nous relève dans l'espérance. Avec Dieu, rien n'est perdu. Mon Dieu! qui que nous soyons, grands ou petits, la vie n'est pas à nous; elle nous est prêtée, non donnée, et tôt ou tard, mon Dieu, il faudra vous la rendre. Heureux ceux qui n'iront pas à vous les mains vides, et qui, alors que tout fuira sous leurs pas, et échappera à leurs étreintes, pourront vous présenter ces deux choses, les seules qu'ils emporteront avec eux, des vertus et des œuvres.

O bonheur de notre foi chrétienne qui fait que, en face même du néant si cruellement démontré des choses humaines, en face d'une tombe entr'ouverte pour tout engloutir, nous pouvons, regardant cet autel et cette croix triom-

phante, *Ubi est, mors, victoria tua? Ubi est, mors, stimulus tuus?* parler avec assurance d'immortalité dans la mort.

Noble duc de Noailles, nous le perdons, il disparaît; mais heureusement, pas tout entier; outre son souvenir inoubliable, il nous reste cette noble femme, si digne de lui : O mon Dieu, soutenez-la, consolez-la, vous-même, guérissez la blessure que vous avez faite, et gardez-la longtemps encore à l'amour des siens, à la vénération de tous... à ces nombreux petits enfants dont elle est la mère ! Il nous reste ces héritiers de son nom, qui le seront aussi de son âme. Ah ! dans ce triste temps où tant de grandes choses s'abaissent et s'en vont, gardez-nous, gardez-nous, jeunes héritiers des vieilles races, avec la splendeur inviolée du nom, les traditions et les vertus héréditaires. La patrie vous demande cela; l'Église aussi. Et telles sont, mes T. C. F., nos espérances : Voilà pourquoi nos larmes sont consolées et nos prières confiantes.

L'Œuvre des Tabernacles. — Les 9, 10 et 11 mars, l'Œuvre des Tabernacles a eu son exposition annuelle, comme nous l'avions annoncé. Plusieurs chapes, un grand nombre de chasubles, trois expositions du Saint-Sacrement, vases sacrés : ciboires, calices, ostensoirs, nappes d'autel, etc., voilà ce qu'ont pu admirer les nombreux visiteurs qui se sont succédé à l'évêché pendant ces trois jours.

Le dimanche, à 2 heures de l'après-midi, en présence du grand Séminaire et de plusieurs des dames de l'Œuvre, Mgr l'Évêque de Chartres est venu bénir tous ces objets. M. l'abbé Métais, directeur diocésain de l'Œuvre, a lu le rapport suivant :

Monseigneur,

L'Œuvre des Tabernacles, la plus humble de toutes les œuvres charitables de votre diocèse, aime à s'incliner sous votre paternelle et bienveillante bénédiction. Elle ne fait point de bruit, le monde l'ignore, nul ne chante ses bienfaits, à peine une fois par an se hasarde-t-elle au dehors pour répandre autour d'elle les mille objets sortis de ses mains; telle la violette, cachée sous la première feuille, au renouveau du printemps, élève timide sa douce corolle pour tout embaumer dans nos campagnes de son plus suave parfum.

Cette œuvre en effet n'aspire qu'au travail assidu, persévérant, et le travail aime le recueillement et le silence. Toutefois un œil attentif pourrait apercevoir, dans chacune des grandes villes de

votre diocèse, à heure et jour fixes, de rares jeunes filles, accompagnées de quelques dames, plus graves, toutes également heureuses, se rendre empressées, non pas à une réunion de plaisir, mais dans une salle de travail, grande et sévère; puis, chose admirable, toutes à l'envi de manier, avec une dextérité qui tient du prodige, des étoffes précieuses de soie et d'or, des tapisseries aux mille couleurs. Sous leurs doigts, le tout s'assemble, s'unit et devient un bel ornement, qui demain, dans une pauvre église attirera l'admiration de tout un peuple, excitera plus vives et plus ardentes les louanges de Dieu. On a vanté le travail méthodique de la ruche, où sous la direction de leur reine, les abeilles actives, *apis argumentosa*, convertissent en un miel parfumé le suc des fleurs; plus admirable à mon avis est le travail de ces dames. Elles se cachent comme l'abeille, mais elles sont plus actives et plus empressées, et leur présidente, j'allais dire leur reine, ne se distingue que par une plus grande activité et un dévouement plus absolu. Plus généreuses, elles abandonnent tout le travail de leurs mains, elles s'en dépouillent avec joie, n'attendant ni félicitations ni récompenses humaines, mais seulement une prière.

Car, veuillez le croire, Monseigneur, cette exposition que vous daignez honorer de votre visite, n'est point destinée à capter des louanges. Parcourez en tous sens ces deux grandes salles, nulle part vous ne lirez le nom de l'artiste, elle sera toujours inconnue; seule l'église enrichie de ce petit chef-d'œuvre recevra toutes les félicitations. Toutefois, il faut bien l'avouer, cette exposition n'est pas entièrement désintéressée, tout au contraire. Elle veut solliciter la charité, mériter la bienveillance, mais surtout susciter de nouveaux dévouements. Vous leur avez dit souvent, Monseigneur, que le bon exemple est contagieux. En montrant au grand jour leurs travaux, elles n'ont qu'un désir, attirer dans leur ruche de jeunes et actives abeilles, rendre contagieux le zèle et le dévouement pour la gloire extérieure de Dieu, et l'honneur de son culte dans nos pauvres églises.

Voici de cela, Monseigneur, 35 ans qu'elles travaillent ainsi. Elles ont laissé passer inaperçues leurs noces d'argent, elles célèbrent aujourd'hui ce que j'appellerais leurs noces de vermeil, et elles prient Dieu avec moi, qu'il vous soit donné de bénir solennellement leurs noces d'or.

Au jour d'une noce, on chante les louanges de l'épouse. Quelle louange redire ici, Monseigneur, si ce n'est compter le produit de ce travail incessant ?

Les commencements furent des plus humbles. En 1860, on a distribué au diocèse quatre objets, dont nos archives n'ont point conservé la désignation; l'année suivante on donnait 1 calice, 1 ciboire, 8 ornements, 2 chapes, 2 bannières, etc.

Aujourd'hui, Monseigneur, je vous laisserais bien compter vous-même tous ces objets, mais pour vous éviter une réelle fatigue, je m'empresse de les énumérer : 6 calices, 3 ostensoirs, 3 bénitiers (dont l'un servira désormais, comme il a servi tout à l'heure, à votre main bénissante, pour répandre sur tous vos enfants les faveurs célestes), 3 expositions pour le Saint Sacrement, 5 croix d'autel, 24 chandeliers d'autel, 4 thabors, 2 missels, 1 statue de la Sainte Vierge, 6 chapes, 7 écharpes pour les saluts, 13 aubes, 18 cottas d'enfants de chœur et 8 soutanes, 6 surplis de prêtre, 15 nappes d'autel brodées, 12 étoles pastorales, 2 dais, je ne sais combien de petits linges : amicts, purificatoires, manuterges, corporaux, et enfin 43 ornements complets, dont plusieurs sont remarquables par leur richesse et leur beauté artistique.

Ce n'est pas tout. Les statistiques, paraît-il, sont à l'ordre du jour et les chiffres sont éloquents; aussi j'ai voulu savoir le nombre total des principaux objets distribués depuis 35 ans, et leur valeur minima approximative.

Je ne compterai pas les menus linges et les petits objets : paix, pavillons de ciboires, surplis, cottas, soutanes, canons d'autel, thabors, encensoirs, bénitiers, custodes, missels, porte-livres, burettes, bourses pour le Viatique et les saluts, fleurs; etc., etc. Ni même des objets plus rares ; comme 3 tabernacles montés, plusieurs draps mortuaires, des tapis, plusieurs statues, etc., dont l'ensemble peut avoir une valeur considérable que je ne puis apprécier; mais je m'arrêterai aux objets d'une nécessité plus grande, offerts avec plus d'empressement par ces dames.

On a distribué : 441 lots de petits linges, 264 étoles pastorales, et baptismales, 75 croix d'autel, 360 chandeliers d'autel, 46 bannières, 259 nappes d'autel, 396 aubes, 34 candélabres, 37 dais, 110 écharpes, 140 chapes, 43 expositions, 33 boîtes aux Saintes Huiles, 48 ciboires, 55 ostensoirs, 86 calices et enfin 1030 ornements, le tout d'une valeur approximative de 181,445 francs.

Ces dames se trouveront grandement récompensées si les prêtres de votre diocèse, surtout si Votre Grandeur elle-même, daignent se souvenir d'elles au saint sacrifice de la messe. »

— Monseigneur, qui avait déjà adressé quelques mots aux Dames avant de procéder à la bénédiction des objets exposés, prit encore la parole pour répondre au rapport qu'on venait d'entendre. Après avoir remercié de son zèle actif et intelligent le Directeur, il fit ressortir de nouveau l'excellence de l'Œuvre, l'appelant une des plus belles œuvres de miséricorde puisqu'elle ne revêt pas seulement les pauvres, image de Notre-Seigneur, mais en quelque sorte Notre-Seigneur lui-même, en la personne de ses prêtres, et qu'elle relève aux yeux des populations le culte divin que l'indigence de nos églises et de nos autels abaisse dans leur pensée.

Sa Grandeur loua ensuite la persistance de ces Dames qui d'humbles commencements étaient arrivées à de si beaux résultats; puis les exhorta à une propagande continue, bien que cette œuvre aime à faire plus de bien que de bruit ; affirmant qu'à Chartres on trouverait certainement plus d'une dame chrétienne et plus d'une jeune fille, prêtes à collaborer à de tels ouvrages, si elles y étaient directement incitées et pressées. Monseigneur termina en donnant à toutes, aux absentes comme à celles qui étaient là, sa paternelle bénédiction.

Nota. — La statue de la Sainte Vierge, mise en loterie, a été gagnée par le billet 192, pris par Madame Boutet-Orée, 6, place Châtelet, à Chartres, à qui appartient le privilège de l'attribuer à une paroisse pauvre du diocèse.

Mission à Fontenay-sur-Conie. — De l'Evêché nous recevons communication de la lettre suivante qu'on nous prie d'insérer :

Monseigneur,

Permettez-moi de venir remercier Votre Grandeur d'avoir bien voulu accorder à la paroisse de Fontenay-sur-Conie l'insigne bienfait d'une mission.

Hélas ! la maudite influenza, un froid sibérien, la neige et un affreux verglas sont venus se coaliser contre nous ; cependant, malgré toutes ces circonstances extrêmement défavorables, je suis heureux de pouvoir annoncer à Votre Grandeur que nous sommes loin d'avoir abouti à un insuccès.

Une assistance régulière aux exercices du matin et surtout du soir relativement bien satisfaisante (100 à 150 personnes) ; la communion d'un certain nombre d'hommes (10) faite ostensiblement à la sainte messe en dépit du respect humain ; les communions des âmes fidèles; une vingtaine de brebis égarées revenues au bercail du Bon Pasteur : tels ont été les résultats immédiats et les fruits visibles de cette mission.

Nous rendons grâces au Seigneur ; son secours nous était assuré par les ferventes prières que nous avions réclamées de la charité de beaucoup d'âmes, spécialement dans les communautés religieuses ; que toutes ces âmes reçoivent l'expression de notre reconnaissance !

Nous rendons grâces à N.-D. du Perpétuel Secours, puissante patronne des R. P. Rédemptoristes et de leurs œuvres.

C'est un de ces religieux, le R. P. Albert, de la résidence de Paris, que le bon Dieu nous avait envoyé pour missionnaire. Merci, oh ! merci de nouveau à ce pieux apôtre qui s'est dépensé, sans compter avec la fatigue et la souffrance, dans son laborieux et pénible apostolat parmi nous ! Il savait si bien attirer ses fidèles

auditeurs par son zèle industrieux; il savait si bien les charmer, les éclairer et les gagner par sa parole simple, claire et entraînante! Cérémonies variées, illuminations ravissantes, distributions d'objets de piété envoyés par la si secourable *Œuvre des Campagnes* : tout concourait d'ailleurs à maintenir même par cette rude température la bonne volonté vraiment bien méritoire des paroissiens.

L'idée-mère de notre mission fut sans doute de susciter dans la paroisse un renouvellement de vie chrétienne, mais surtout un centenaire de réparation; nous avons dans notre église, jadis profanée et fermée à son divin Hôte, fait une rétraction solennelle du passé et une nouvelle protestation de fidélité : ce fut l'objet de la solennelle amende honorable au très saint Sacrement exposé sur l'autel, au pied d'une croix lumineuse entourée elle-même d'une myriade de lumières.

Telle a été, Monseigneur, la mission de Fontenay-sur-Conie.

Si, par suite d'obstacles insurmontables pour un grand nombre, nous n'avons pas complètement atteint le but que nous nous étions proposé, toutefois le résultat obtenu est déjà bien fait pour réjouir votre cœur et prouver la très grande utilité et même la nécessité des missions; elles peuvent réveiller des paroisses endormies dans le sommeil de l'indifférence religieuse.

Je suis, avec le plus profond respect, de Votre Grandeur, Monseigneur, le très humble et très dévoué serviteur.

E. BELLANGER.

Les exemplaires les plus précieux de la Bible. — Des trois Bibles les plus précieuses de l'univers, l'une se trouve à Londres, au British Museum. C'est un manuscrit que l'on croit être l'œuvre de l'école d'Alcuin et avoir été offerte à Charlemagne en l'an 800. Elle est décorée d'arabesques et d'enluminures nombreuses. Une image montre Moïse et Aaron costumés à la mode du huitième siècle, et des personnes compétentes estiment que l'on a donné à Moïse les traits de Charlemagne, à Aaron ceux d'Alcuin. Une autre est possédée par la Bibliothèque nationale de Paris. Elle fut imprimée en 1527 par ordre du Cardinal Ximenez et dédiée au pape Léon X. La troisième est au cloître de Belan, près de Lisbonne. Elle fut quelque temps la propriété de Junot, qui s'en était emparé au cours de sa campagne de Portugal. C'est Louis XVIII qui la rendit au gouvernement portugais.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

SAMEDI 23 MARS 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(4e SUPPLÉMENT DE MARS)

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger
Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.
Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Le 24 mars, 4e dimanche de carême, *semi-double.* A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, 1res vêpres de l'Annonciation, sermon, complies et salut.

— Le lundi 25, *Fête de L'ANNONCIATION de la B. V. M., double de 2e classe*, une seule grand'messe, à 10 h., elle est précédée du chant de tierce et de la procession. Vêpres immédiatement après la messe. A 3 h., complies, procession de la Sainte Vierge et salut. — Le soir, à 8 h., Conférence par M. l'abbé Dumont.

— Le jeudi, à 4 h., Chemin de la croix.

— Le Vendredi, à 8 h., sermon et bénédiction du Saint-Sacrement.

Retraite pour les Domestiques. — Elle commencera lundi matin pour finir le dimanche de la Passion. Chaque matin dans la chapelle Saint-Piat, à 5 h. 1/2, messe et instruction.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Le dimanche 24 mars, 3e dimanche de Carême, les offices aux heures ordinaires. — Mardi soir, instruction. — Vendredi, chemin de croix.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le 24 mars, les offices aux heures ordinaires, après vêpres, Catéchisme de persévérance. — Lundi soir, à 8 h., chemin de la croix. — Mardi, Instruction et salut.

FÊTE DE L'ADORATION en l'église de Saint-Aignan, le jeudi 28 mars. A 6 h., exposition du T.-S. Sacrement et première messe. — A 7 h., messe de Communion générale, avec allocution et chants. — A 3 h., chant du *Miserere*, allocution, amende honorable. — A 8 h., du soir, sermon par M. l'abbé Macaire, curé-archiprêtre de Rambouillet ; salut solennel.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires, (Librairie Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte. — Abonnement : 20 fr.) Sommaire de la livraison du 15 mars 1895 :

I. Un patron chrétien et apôtre : M. Alfred Dutilleul (d'Armentières), par le P. V. Delaporte. — II. L'Église d'Angleterre a-t-elle réellement le sacerdoce ? par le P. F. Tournchize. — III. Les derniers renseignements officiels sur les mouvements de la population en France, par le P. P. Fortin. — IV. Herbert Spencer et l'évolutionisme mécaniste, par le P. L. Roure. — V. Les Jésuites à Cayenne. La fièvre jaune, par le P. P. Mury. — VI. La semaine chez les peuples bibliques (premier article), par le P. A. Durand. — VII. Mélanges et critiques : Un nouveau traité « De Deo », par le P. E. Portalié ; « Pour la Couronne », par le P. V. D. ; Une âme de soldat : le général Ducrot, par le P. Et. Cornut. — VIII. Tableau chronologique des principaux évènements du mois, par le P. P. F. — IX. Madagascar : De Tananarive à Majunga, par le P. I. Dupuy.

La Quinzaine. — Sommaire du 15 mars : Nos Dilettantes, par l'abbé Félix Klein. Une critique savante et impitoyable des théories chères aux disciples de Renan. — La Sœur, par Alfred Poizat : Une nouvelle qui restera, par l'étrangeté de la vision et l'originalité du procédé littéraire, la révélation d'un beau talent. — Viennent ensuite : Une étude très fouillée sur la mystique de Mgr Gay ; Les lettres d'un Curé de canton ; Sous les galons, roman ; Le sens divin dans Schumann, par Emile de Saint-Auban ; Livres et Idées, par George Fonsegrive ; Chroniques Médicale et de Quinzaine. — Lettre de Madrid. — Courrier du Cap. — Un numéro est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande.

Abonnements : France, Un an, 24 francs ; Six mois, 14 fr. ; Trois mois, 8 fr. ; — Étranger (Union postale) : Un an : 28 fr. ; Six mois, 16 fr. ; Trois mois, 9 fr. — Abonnement spécial d'un an, pour le Clergé, l'Université et les Instituts catholiques : 20 fr. — *Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.* — (Paris, 62, rue de Miromesnil).

SOMMAIRE

CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

du Sacre de Monseigneur l'Évêque de Chartres

Mardi dernier, 19 Mars, fête de saint Joseph, ainsi que nous l'avions annoncé, Mgr l'Évêque de Chartres a célébré la sainte messe, à la Cathédrale, à l'autel de saint Joseph, au milieu d'un très nombreux concours de personnes pieuses, à l'occasion du cinquième anniversaire de son sacre. Il était assisté de M. l'abbé Piau, supérieur du Grand Séminaire, de Monsieur l'abbé Renard, professeur au même Séminaire. Tout le Séminaire était là, et a exécuté, très brillamment, de beaux motets, et des cantiques en l'honneur de saint Joseph. Après l'Évangile, Mgr l'Évêque de Chartres a prononcé l'allocution suivante.

MESDAMES,

Cet anniversaire, vous le comprenez, est pour moi inoubliable. Deux fois déjà, il m'a été donné de le célébrer au milieu de vous dans notre crypte : la troisième année, je présidais moi-même dans cette basilique une cérémonie analogue, le sacre de Mgr l'évêque de Saint-Dié : c'était bien une manière éminente de célébrer l'anniversaire du mien. L'année dernière, vous m'avez vu apparaître ici à cet autel de saint Joseph ; mais dans quel état ? J'échappais à peine à la mort ! à peine si ma faiblesse extrême m'a permis d'achever le Saint-Sacrifice. Qu'importe ? nous avons pu mêler nos prières, vous avez prié avec moi, pour moi : je vous en étais profondément reconnaissant. Cette année, quoique la santé soit lente, bien lente à revenir, Dieu a permis que je puisse un peu plus, et j'essaie, vous le voyez, de vous adresser quelques paroles : Oh ! bien simples, bien familières, et si vous me permettez ce mot, bien paternelles : une causerie du chef de la famille diocésaine avec quelques-unes de ses plus chères enfants.

C'est donc la cinquième année ! mon Dieu, comme ces années se précipitent ! Pour tous ! nul ne reste en arrière ! le temps nous emporte tous dans sa course, vers le terme inévitable !

Et ce qu'il nous faut, Mesdames, c'est de recueillir les leçons que nous apporte cette fuite des années et le retour de nos grands anniversaires.

Quelle est cette leçon ? C'est de bien employer ces années, dont Dieu connaît le nombre ; c'est de faire, tant qu'il nous laissera sur cette terre, ce pour quoi il nous y laisse : autrement perdues à jamais seraient ces années.

Eh bien, qu'est-ce que Dieu à moi demande? Ce qu'il me demandait au jour du sacre. Et que me demandait-il, alors ? D'être évêque, puisqu'il me faisait évêque, et qu'il m'en donnait non seulement le caractère, mais la grâce. Oui, le sacre c'est le sacrement, la plénitude du grand sacrement de l'Ordre, et les sacrements, vous le savez, confèrent la grâce par eux-mêmes; dans la mesure sans doute des dispositions qu'ils rencontrent, mais ils la confèrent. « Je vous voyais, m'écrivait le lendemain une pieuse dame orléanaise, je vous voyais, me semblait-il, devenir évêque, comme on voit une chrysalide devenir papillon. » Vous savez ce qui se passe alors : l'enveloppe éclate, les ailes percent, frémissent, se développent ; et la chrysalide devenue papillon vole dans l'air. C'est une transformation que dans la chrysalide la nature, dans le sacrement la grâce se chargent d'opérer ; la grâce, c'est-à-dire l'Esprit-Saint lui-même ; feu sacré qui descend du ciel, et consume, purifie, vivifie et transfigure. Sans cela, et si on ne comptait pas sur la grâce, sur l'Esprit-Saint, sur vous-même, ô mon Dieu, oserait-on croire au mystère de cette transfiguration et l'espérer pour soi ? Grâce ineffable, trésor précieux, mais que nous portons dans des vases d'argile, où ce feu divin peut s'attiédir, languir et s'éteindre. Et c'est pourquoi l'Apôtre nous dit qu'il faut de temps en temps le ranimer, le ressusciter. « Ressuscitez la grâce de Dieu qui est en vous par l'imposition des mes mains, » écrivait-il à Timothée. Et tel est le but direct du mémorial de cet anniversaire : ressusciter en nous la grâce du sacre; réparer les faiblesses, les défaillances inévitables ; refaire l'évêque en nous. Redescendez donc, ô feu divin, sanctificateur, illuminateur, vivificateur, et dans cette âme consacrée, comme au jour du sacre, habitez, vivez, régnez.

Mais quelle est en soi cette grâce ? Peut-être ne vous en donnerai-je pas une idée trop inexacte, en vous disant qu'elle

implique trois choses principalement, la sainteté, la paternité, le dévouement.

La sainteté ; c'est bien évident. Pour peu qu'on y réfléchisse, est-ce que ces deux idées ne s'appellent pas l'une l'autre, le sacerdoce, la sainteté ? Est-ce que ces deux choses ne s'excluent pas, le prêtre et le péché ? Ou, si en fait, elles se trouvaient réunies, ne serait-ce pas le plus effrayant renversement des choses ? C'est bien évident encore, si selon une parole que je me plais à redire à moi-même et à mes prêtres, le prêtre, l'évêque, c'est Jésus-Christ. Cette identification, cette substitution est certaine, et c'est à ce point de vue surnaturel, à cette lumière de la foi, qu'il faut ici considérer les choses. Que la personnalité de l'homme disparaisse donc, que les points de vue humains s'effacent ; celui qu'il faut voir, c'est J.-C., qui investit pour ainsi dire de lui-même, son ministre. Le prêtre, et à plus forte raison l'évêque, c'est Jésus-Christ ! *Sacerdos, alter Christus.* C'est grand, c'est divin ; oui, et ce serait écrasant pour la nature, si précisément cette grâce de l'ordination n'était pas là ; et c'est pour cela, parce qu'elle est là, que quand Dieu appelle, en tremblant, mais généreusement, il faut répondre et se prêter, se donner à Dieu. Ah ! puisse l'infirmité humaine ne pas trop voiler en nous à vos yeux, Mesdames, cette splendeur divine du sacerdoce, de l'épiscopat ! Puisse le souvenir de cette grâce dont nous célébrons l'anniversaire, selon l'exhortation de l'Apôtre, la faire revivre en nous ! Et tel doit être en ce moment l'ardent objet de nos prières.

La paternité, ai-je ajouté. En nous donnant à Dieu, c'est aussi très réellement à vous que nous nous donnons ; manifestement l'idée de paternité est incluse dans l'idée du sacerdoce, surtout de l'épiscopat. Et en fait, en nous plaçant à votre tête, en nous établissant chef de la famille diocésaine, c'est une sorte de paternité sublime que Dieu nous donne. Et comme sa grâce est toujours en rapport avec la mission qu'il confère, avec les devoirs qu'il impose, la grâce du sacre doit être et est une grâce de paternité. Et là, comme en général toujours, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel se correspondent et s'harmonisent. Comme donc on dit, et il est vrai, que quand Dieu élève des créatures humaines à ce grand bonheur et à ce grand honneur de la paternité, de la mater-

nité, il se fait en elles une transformation merveilleuse ; il leur vient des tressaillements inusités, des sentiments qu'elles ne se connaissaient pas ; ainsi dans l'ordre de la grâce, quand Dieu confère à un homme qu'il établit prêtre ou évêque cette admirable mission de la paternité spirituelle, il lui en donne en même temps la grâce, c'est-à-dire l'esprit, les sentiments. Et c'est bien, nous oserons vous en faire l'aveu, ce que nous avions éprouvé nous-même quand Dieu nous eût établi et sacré votre évêque. Nous ne vous connaissions pas, vous ne nous connaissiez pas, mais dès ce jour-là, non-seulement nous n'étions plus des étrangers, vous à moi, moi à vous, mais un lien d'une douceur et d'une force merveilleuses nous unissait devant Dieu : comme nous nous étions donnés à Dieu, nous sentions que Dieu vous donnait à nous et nous donnait à vous.

De cette paternité découle le troisième aspect, si je puis ainsi dire, de la grâce du sacre, le dévouement.

Il y a, dans la liturgie du sacre, dans le pontifical une grande parole qui nous a vivement frappé. Désormais, nous était-il dit, vous serez exclusivement, uniquement appliqué, voué, consacré, aux choses divines : *Divinis rebus mancipatus.* Parole d'une énergie extraordinaire : *mancipatus*, appliqué comme un esclave, c'est le sens vrai du mot : *mancipatus*, un homme à qui on a mis la main dessus ; pris, comme un prisonnier à la guerre : *manu captus.* Noble esclavage, glorieuse servitude ; mais servitude. Pas d'autres affaires, directement, doivent être les nôtres, que celles de Dieu. C'est au fond le mot de saint Paul à Timothée : *Tu autem, ô homo Dei :* Vous, vous êtes l'homme de Dieu. Notre Seigneur d'ailleurs, le prêtre éternel, l'avait déjà dit lui-même énergiquement à saint Joseph et à sa très sainte mère : Ne savez-vous pas qu'il faut que je sois aux affaires de mon père : *In his quæ patris sunt, oportet me esse.* Ceux donc qui parlent de l'ambition du prêtre pour les choses humaines, et qui la redoutent, qui redoutent sur le terrain politique ou ailleurs ce qu'ils appellent nos ingérences, nos empiétements, comme ils se trompent ! comme ils nous connaissent peu ! On ne se tromperait pas moins en concluant à notre indifférence pour ce qui vous touche, pour ce qui fait légitimement battre vos cœurs, la patrie, les arts, les sciences, les progrès, la liberté, la gloire. Indirectement, et la démons-

tration en pourrait être superbe, si c'était ici le temps et lieu de la faire, j'en ai touché quelque chose dans ma lettre pastorale du carême, en faisant les affaires de Dieu nous faisons aussi les vôtres, nous servons à votre bonheur, à vos intérêts temporels, selon le sens profond d'une grande parole écrite au XVIII[e] siècle, par un éminent esprit qui aurait pu être encore plus chrétien qu'il n'était, Montesquieu! « Chose admirable, la religion qui semble avoir pour unique objet les intérêts éternels de l'homme, fait encore notre bonheur dans la vie présente. » Mais directement, les affaires de Dieu, voilà nos affaires; nous ne devons pas en avoir d'autres; du matin au soir nous ne devons faire que cela. Or, quelles sont les affaires de Dieu?

D'abord d'un coup nous voilà affranchis de mille soucis mondains : de ceux que l'Évangile compare à des épines; de ceux dont un jour le psalmiste disait: «Enfants des hommes, jusques à quand aimerez-vous la vanité, et courrez-vous après le mensonge? » de ceux aussi qui flatteraient la triple concupiscence humaine, les plaisirs, la fortune, les honneurs; ce que l'Apôtre appelle d'un mot l'orgueil de la vie : *Superbia vitæ.* Privations, sacrifices, pourraient quelques-unes d'entre vous être tentées de dire! Délivrance, répondrions-nous. Oh! quand on a vu à la clarté de la foi le fond de tout?... quand surtout on revient des bords du tombeau!... Ou si, vous plaçant au point de vue de certaines joies innocentes de la vie, vous considériez ici certaines réserves nécessaires, certaines abstentions de rigueur, certaine solitude, si vous voulez, oh! répondrais-je, mais voyez donc les compensations!

Ainsi par exemple, si vous me permettiez dans cette causerie familière, ces confiantes effusions, peut-être avez-vous pu penser quelquefois que votre évêque était un peu seul dans son grand évêché.... Mais non, dirai-je, il n'est pas seul, quand il est avec Dieu, avec Celui dont il est dit que sa conversation n'a pas d'ennuis; et si, de cette solitude, s'il faut l'appeler ainsi, un peu plus d'intimité avec Dieu était le fruit, ne faudrait-il pas la bénir? Quoi qu'il en soit, c'est à vous, Mesdames, que nous appartenons en appartenant à Dieu; et les affaires de Dieu, voilà nos affaires : et quelles sont-elles? encore une fois, les vôtres, le service de vos âmes. La sainteté, disais-je; oui sans doute, pour être dignes de Dieu, pour appeler plus efficacement ses bénédictions sur un ministère

où nous ne pouvons rien ou peu de chose par nous-mêmes, où tout dépend de la fécondité qu'il plaît à Dieu de donner à nos travaux ; la paternité, disais-je encore ; oui, mais à la condition que tout ne se borne pas à un sentiment inactif ; l'essentiel, le but, l'œuvre sacerdotale et épiscopale, c'est l'apostolat, le dévouement, Vous avez droit, entendez bien, non pas seulement à notre paternelle affection, mais à notre effectif et constant dévouement. Pour vous nous devons agir, travailler, nous consumer : *Impendam et superimpendam ipse.* Aussi, je veux bien, dans l'épreuve que traverse ma santé, qu'on me parle de prudence et de soins raisonnables ; j'entends raison ; mais d'un repos qui serait comme une abdication de l'activité et du travail, non, non. Alors, pourquoi la vie ? Vivre, c'est agir ; agir, c'est se dévouer. Et tant qu'il y aura une pensée dans cette intelligence, un sentiment dans cette âme, un battement dans ce cœur, vous y avez un droit absolu; et pour vous, pour le service de vos âmes, pour le diocèse, pour les œuvres diocésaines, en un mot pour l'œuvre de Dieu au milieu de vous, tout cela doit être dépensé. On me dit quelquefois : « Mais vous recevez tout le monde ! » Oui, et même et surtout les pauvres gens ; parce que l'Évêque est le père de tous, et qu'à tous il appartient ; aussi, ne craignez pas de fatiguer votre évêque ; il vous le répète, il se doit et veut être tout entier au service de vos âmes. Eh bien, puisse aujourd'hui le bon Dieu ressusciter en lui cette grâce, qui est celle du sacre, du sacrement.

Avez-vous remarqué quelle analogie heureuse il y a entre le ministère épiscopal, tel que j'ai essayé de vous le faire entrevoir et celui qui échut à saint Joseph, sous les auspices duquel eut lieu la fête dont nous célébrons le 5ᵉ anniversaire ? A saint Joseph Dieu confia ce qu'il avait de plus précieux, et de plus cher, de plus sacré et de plus secret, comme dit saint Bernard, *sacratissimum et secretissimum* : son divin fils, sa sainte mère, les instruments directs et nécessaires de la rédemption des hommes, du salut du monde ; et c'est pourquoi saint Bernard l'appelle le coadjuteur du grand conseil divin, *magni consilii coadjutorem.* Son bonheur, sa gloire, c'est d'avoir correspondu à cette élection magnifique, d'avoir rempli fidèlement cette grande mission : en un mot d'avoir été, c'est le grand éloge qui lui est donné et qui semble renfermer tous les

autres, un serviteur bon et fidèle. Eh bien, à nous qui sommes aussi les coadjuteurs du grand conseil divin, les coopérateurs de Dieu dans le salut des hommes, puisse cet aimable saint obtenir cette grâce de fidélité !

Je vous demandais tout à l'heure, Mesdames, de considérer ici les choses des points de vue de la foi ; si je vous regarde, moi, à ces clartés supérieures, j'aperçois aussi sur vos âmes une splendeur divine, quelque chose aussi de l'auréole sacerdotale. En effet, si du prêtre il est dit : *C'est un autre J.-C.*, saint Paul vous appelle, vous, *les membres du Christ :* or, des membres se compose son corps mystique, lui-même par conséquent ; et comme il est essentiellement le prêtre éternel, par lequel passent les adorations et les expiations, et les supplications de l'humanité, je ne m'étonne pas que saint Paul vous appelle une nation sainte, un sacerdoce royal : *gens sancta, regale sacerdotium.* Eh bien, à cette grandeur qui vous vient de votre baptême, et aux grandes obligations qui en découlent, demandons aussi pour vous la fidélité : de telle sorte qu'à tous, un jour, prêtres, évêque et fidèles, puisse être dite la grande parole qui nous introduira dans les récompenses éternelles : *Euge, serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui;* Venez, serviteur, bon et fidèle, entrez dans la joie de votre Seigneur.

La communion a été fort nombreuse. La cérémonie s'est terminée par une solennelle bénédiction.

NÉCROLOGIE

Sœur Marie-Marc. — Le 5 mars dernier, la population de Vernon (Eure), voyait conduire en terre une jeune religieuse de 30 ans, sœur Marie-Marc (Denis), qui venait de mourir victime de son zèle, après trois glorieuses campagnes, car on peut appeler de ce nom les trois étapes parcourues par son dévouement en si peu d'années.

Le 22 juin 1890, elle était à l'incendie de Fort-de-France; le 18 août 1891, au cyclone de la Martinique ; et tout récemment, à l'hôpital militaire de Vernon, elle contractait au chevet d'un soldat malade la pneumonie infectieuse qui l'emporta.

En 1890, quand brûlait Fort-de-France, elle se trouvait attachée à l'hospice de cette ville, et par là même au milieu de la zone embrasée.

Grande et forte, elle ne fit qu'un bond pour arracher ses malades aux flammes qui couvraient l'établissement. Elle était si ardente au sauvetage qu'il fallut un ordre impérieux de sa supérieure pour la dérober au feu qui l'atteignait.

Un an après, elle était à l'hospice de Saint-Pierre, lors de l'épouvantable cyclone qui s'abattit sur la Martinique. Le cyclone passé, l'hospice n'était plus qu'une ruine inondée, démantelée et croulante.

Sœur Marie-Marc, tout entière à ses malades qu'il fallait abriter, sécher, veiller nuit et jour sous des pluies torrentielles, resta si longtemps trempée d'eau et si longtemps sans s'accorder le moindre repos, qu'elle finit par tomber épuisée. Prise d'accès pernicieux elle dut être rapatriée d'urgence.

Elle revint donc en France, portant sur son visage si souriant et si bon les traces profondes de ce qu'elle avait souffert et venant demander au soleil natal la santé et la vie qu'elle avait sacrifiées deux fois pour la France.

Elle se remit un peu. Puis la voilà à Vernon en janvier 1894, soignant nos soldats à l'hôpital militaire. Ce qu'elle fut dans ce poste de dévouement, nous laissons au major du régiment le soin de le dire.

Voici, en effet, l'éloge funèbre prononcé sur la tombe de sœur Marie-Marc, par cette bouche de soldat :

« Mesdames, Messieurs,

« Pour la troisième fois en moins de 3 ans, nous venons accomplir un douloureux devoir, en rendant les derniers honneurs à une religieuse victime de son dévouement pour nos soldats malades.

» Il y a un peu plus d'une année, à son retour de la Martinique, où elle avait échappé à l'incendie et au cyclone qui ont dévasté Fort-de-France, la sœur Marie-Marc avait été attachée au service des salles militaires de l'hospice de Vernon.

» Par son caractère affable, sa bienveillance inaltérable, son zèle infatigable, elle sut conquérir rapidement l'estime de tout le personnel, et, permettez-moi l'expression, l'affection des médecins, qui, dans la lutte commune, voyaient chaque jour ce que son cœur renfermait de sollicitude éclairée, de tendresse maternelle.

» Les malades vénéraient la sœur Marie qui ne leur marchandait ni jour ni nuit son temps et ses peines, et avait toujours pour eux une gâterie et une bonne parole.

» Cet hiver où les maladies ont été graves et nombreuses, la sœur Marie eut trop d'occasions de montrer l'étendue de son dévouement.

Elle dépensa ses forces sans compter, et au commencement de

janvier, elle fut vaincue par la grippe avec laquelle elle bataillait à chaque lit de son service.

« Atteinte d'une congestion pulmonaire, pendant toute la durée de sa maladie, elle ne connut d'autre préoccupation que ses malades dont il fallait lui donner des nouvelles avant de pouvoir lui parler d'elle-même.

« A peine convalescente elle priait qu'on lui rendît son service, mais ce ne fut qu'au bout d'un mois, ses forces paraissant revenues, qu'on céda à ses instances.

« Ce lui fut une grande joie que de retrouver ses chers malades; mais, entraînée par le dévouement qui, chez elle, parlait plus haut que la prudence, elle se surmena de nouveau, dédaignant la contagion qui guette constamment le personnel hospitalier et frappe les meilleurs d'entre nous.

« La sœur Marie ne voulut pas quitter le chevet d'un malade atteint de pneumonie infectieuse, et contracta à son tour cette affection qui devait l'emporter comme elle avait emporté les sœurs Borgia et Pauline.

« Pendant sa dernière maladie, comme pendant la première, la sœur Marie ne pensa jamais à elle, mais toujours à ses malades. Son esprit était tout entier à son service, rien ne la soulageait comme l'assurance qu'aucun préjudice ne résultait de son absence.

« Quand elle sentit que son âme allait s'envoler, après avoir consolé ses compagnes qui la chérissaient, elle voulut dire adieu à ses majors, et nous entendons encore ses touchantes paroles.

« Puis, envisageant la mort avec calme et confiance, elle répondit elle-même aux prières des agonisants et quitta cette terre en montrant ce que peuvent le sentiment du devoir accompli et la foi dans la justice éternelle.

« Aussi, ma chère sœur, vous avez été l'incarnation du dévouement et de l'esprit de sacrifice, vous avez laissé non seulement dans votre communauté, mais parmi tous ceux qui vous ont connue, les regrets les plus profonds qu'il était de notre devoir de vous exprimer au nom du service de santé militaire... »

L'Univers du 14 mars.

Ajoutons un mot, dit après l'insertion de ce discours.

Sœur Marie-Marc, née en Bretagne, d'une famille profondément chrétienne, mais pauvre, n'apportait à la communauté de Saint-Paul de Chartres, en 1884, que sa foi ardente, son grand cœur et son humble trousseau de jeune fille.

Elle a laissé ses forces au cyclone de 1891, son trousseau aux flammes de Fort-de-France en 1890, sa vie aux soldats malades de Vernon. Elle ne laisse à la communauté que son chapelet. Et dans quelques jours, les agents du fisc iront réclamer un droit d'accroissement sur la tombe à peine fermée de sœur Marie-Marc, et faire

main basse sur la communauté si vaillante et si française des sœurs de Saint-Paul, qui dessert nos hospices et notre léproserie des Antilles, nos pénitenciers de Guyane, nos hôpitaux de Cochinchine et toutes nos ambulances du Tonkin. Voilà ce qui va s'accomplir en France !

L'abbé Chaignon. — Nous recommandons aux prières sœur Saint-Marc à qui vient d'être rendu un si touchant hommage.

Nous recommandons aussi un prêtre du diocèse du Mans, qui, pendant longtemps, vint chaque année exercer à Chartres un saint ministère : il prêchait la retraite aux Tertiaires du Carmel ; et à cette occasion, ses pèlerinages quotidiens à N.-D. de Chartres qu'il aimait tant à invoquer, étaient pour nous le sujet d'une grande édification. Nous parlons de M. l'abbé Chaignon, chanoine honoraire, curé de Saint-Benoît, au Mans, décédé le 2 mars. Sur cet ecclésiastique fort estimé dans son diocèse non seulement pour ses vertus, mais pour ses vastes connaissances en théologie, en histoire, en sciences naturelles, la *Semaine du Fidèle*, du Mans, a donné un bel article nécrologique dont voici un passage :

« M. l'abbé Chaignon était de ces prêtres exemplaires dont l'éloge est sur toutes les lèvres. Homme de prière et de dévouement, il était aussi l'homme de la mortification la plus sévère. Sans parler des instruments de pénitence dont il faisait usage et des austérités multiples qu'il s'imposait, disons seulement qu'il jeûnait deux fois la semaine, pendant tout l'Avent et le Carême entier.

Sa grande modestie laissait dans l'ombre une partie de son mérite. Il aimait à passer inaperçu. Nature un peu timide mais caractère d'une ténacité et d'une énergie indomptables, M. l'abbé Chaignon extrêmement dur à lui-même était compatissant et charitable pour les autres. Que d'âmes il a consolées, soutenues, relevées, que d'infortunes il a soulagées, que de pauvres il a assistés ! Il faudrait ici raconter en détail ses vingt années d'apostolat, refaire l'histoire de ses nombreuses missions, parcourir les dix années de sa vie d'aumônier de l'Asile, suivre le curé de Saint-Benoît au confessional, en chaire et dans ses fréquentes visites chez ses paroissiens souffrants ou pauvres ; il faudrait demander au Tiers-Ordre de N.-D. du Mont Carmel, dont il fut le directeur apprécié, quelle était sa piété, sa charité, son expérience consommée dans la direction des âmes.

Et dans ce dévouement infatigable de sa charité et de son zèle, comme dans tous ses actes, la nature n'avait aucune part, seule la volonté de Dieu était son inspiration et son guide. »

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

La fête de l'Annonciation, à la cathédrale, sera suivie, nous l'espérons, par beaucoup de fidèles. L'heure des offices solennels est favorable à l'assistance pour les personnes non assujetties à des travaux d'atelier ou à des services de maison. Quant aux messes matinales, nous avons lieu de compter sur l'affluence des personnes pieuses, comme à toutes les fêtes de la Sainte Vierge. Nous devons rappeler que l'Annonciation est un des grands jours de dévotion à N.-D. de Sous-Terre : « *Virgini pariturœ* », l'Incarnation du Verbe réalisant l'oracle tant répété en ce saint lieu par les Druides comme il l'était sur la terre de Juda.

L'affiliation de la Crypte à la basilique de Lorette qui, en ce jour, voit d'innombrables pèlerins, a eu pour conséquence des indulgences précieuses pour la visite à N.-D. de Sous-Terre.

L'Œuvre des jeunes Economes. — M. l'abbé Verret qui, au commencement de la station quadragésimale, nous a donné une ravissante instruction sur la puissance et le charme du Saint Évangile, continue à nous prouver cette puissance et à nous faire jouir de ce charme ; il met en lumière les leçons pratiques du Livre sacré pour la vie chrétienne. Dimanche dernier, à l'occasion de l'assemblée de charité en faveur de l'Œuvre des Jeunes Economes, il a puisé à la source ordinaire de son enseignement et dit avec éloquence des considérations bien propres à exciter l'élan de la générosité chrétienne. Au souvenir des Vierges et des Saintes femmes qui apprenaient de Notre-Seigneur le dévouement sous toutes ses formes, les Jeunes Economes se sont fortifiées dans le zèle que réclame d'elles leur Œuvre si intéressante, et les autres personnes faisant partie de l'auditoire ont été efficacement encouragées à les aider de leurs aumônes.

— Nous parlerons des fêtes du 16 et du 19 mars dans la *Voix* mensuelle.

FAITS DIVERS

Le Droit d'accroissement. — En dépit de toutes les protestations exprimées par les jurisconsultes et les évêques, la Chambre s'est prononcée le 19 mars sur la taxe nouvelle dont le gouvernement voulait frapper les congrégations religieuses. Elle a bien exempté celles qui se consacrent à des œuvres de bienfaisance gratuite ou à des œuvres françaises à l'étranger ; mais elle a subordonné à l'arbitraire administratif le bénéfice de cette exemption, et elle a rendu obligatoire le paiement de tout l'arriéré du droit d'accrois-

sement ; de plus, elle a maintenu le chiffre de trente centimes pour cent à l'égard des autres congrégations autorisées ; et enfin, par une aggravation suprême, elle a élevé jusqu'à cinquante centimes la taxe qui frappera les congrégations non autorisées.

Et maintenant le Sénat va-t-il sanctionner ces nouvelles mesures de persécution contre les communautés religieuses, contre les pauvres, contre l'Eglise ?

Questions sur les images du Sacré-Cœur. — 1. Peut-on en sécurité distribuer des images du Sacré-Cœur de Jésus, où le divin Cœur est représenté seul, séparé du corps ? — 2. Ces images sont-elles approuvées à Rome ? — 3. Faut-il les faire disparaître des maisons où elles sont en vénération ?

Le Saint-Office a répondu : L'image du Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ dont il s'agit, peut être permise pour la dévotion privée ; elle ne peut être exposée sur les autels à la vénération publique.

Vienne. — L'un des plus riches banquiers viennois, c'est-à-dire un juif, le baron de Kœnigswarter, mourait dernièrement, laissant à ses fils une fortune énorme. Le baron de Kœnigswarter était un juif judaïsant ; aussi avait-il stipulé, dans son testament, l'obligation pour celui de ses fils, si jamais pareille faute était commise, qui embrasserait le catholicisme, de verser un million de florins, c'est-à-dire 2,550,000 francs, à divers établissements de bienfaisance.

Or, il arrive précisément qu'un des fils du banquier viennois vient de se convertir, et de renoncer aux 2,550,000 francs, pour recevoir le baptême.

Choix des fournisseurs. — Nous lisons dans un journal catholique de Paris un entrefilet étrange que nous n'avons pas à juger nous-même, mais qu'il est bon de faire connaître aux acheteurs chrétiens :

« Nous savons tous, dit ce journal, que s'il y a quelque part un fournisseur franc-maçon, c'est à lui que va d'ordinaire la clientèle des maisons religieuses et du monde ecclésiastique ; comme s'il y a quelque part un juif, marchand de médailles ou de chapelets, et on sait s'ils sont nombreux, c'est chez lui que vont se fournir de préférence les pieuses dames et les bonnes sœurs.

Apparemment, il y a là une raison profonde que des gens très forts n'ont jamais pu expliquer ; je ne m'y fatiguerai donc pas. »

— Sur le même objet, un groupe de négociants de Dijon fait, en ce moment, circuler une pétition à Mgr l'évêque de cette ville. Cette pièce se termine ainsi : « En demandant avec l'Eglise qu'on laisse la liberté religieuse aux israélites, un groupe important de

Dijonnais croit entrer aussi dans ce même esprit de l'Eglise en implorant, comme dans le passé, sa protection « contre la perfidie des juifs. » Nous supplions donc Votre Grandeur d'adresser une lettre spécialement aux maisons religieuses, pour leur recommander de se défier des juifs dans leurs affaires, de se fournir chez les catholiques et d'employer ceux-ci de préférence aux juifs et aux francs-maçons.

Ce serait de la charité chrétienne bien ordonnée. »

Saint Joseph. — Nous ne pouvons décrire la sainteté de Saint Joseph, parce que nous manquons de terme de comparaison. Cette sainteté, plus élevée que celle des autres saints de Dieu, est encore d'un genre différent. Joseph a été une apparition dans le monde, une apparition du Père non engendré et éternel. Il est doux et clément, il est pauvre et obscur, il est passif et docile ; et il est en même temps la forteresse inexpugnable où s'abritent l'honneur de Marie et la vie de Jésus. Caché comme Dieu, plein d'une tranquillité divine, juste d'une justice tempérée par la miséricorde comme celle de Dieu, il communique avec Dieu pendant son sommeil, comme si son sommeil n'était que le repos mystique de la contemplation. Le premier après Marie il adore Jésus, et l'Enfant le sanctifie de nouveau, l'élevant à une sphère plus éminente de sainteté, afin qu'il pût être le supérieur officiel de Dieu.

Louis Veuillot.

Ave à Saint Joseph. — Le pape Léon XIII a daigné approuver un *Ave* à saint Joseph dans les écoles et dans les familles.

« Je vous salue, saint Joseph, fils de David, époux très chaste de la glorieuse Vierge Marie, parfait éducateur de Notre-Seigneur-Jésus-Christ.

« Pieux saint Joseph, priez pour nous qui sommes vos enfants ; priez pour cette petite famille que vous avez daigné prendre sous votre toute-puissante protection. » 100 jours d'indulgence.

Indulgence de 300 jours chaque jour du mois de mars, quand on pratique quelque acte de piété, pendant ce mois, en l'honneur de saint Joseph. — Indulgence plénière un jour du mois de mars, au choix des fidèles, pourvu que, s'étant confessés et ayant communié, ils prient selon l'intention de Sa Sainteté. (27 avril 1867).

— La *Semaine Religieuse* de Saint-Dié donne ce touchant récit :

« En 1881, une jeune personne de grande condition était reçue par Léon XIII en audience privée, et dans cette audience, qui ne dura pas moins d'une demi-heure, elle pria Sa Sainteté de lui dire sur quel Ordre religieux elle devait porter son choix. « Entrez au

Carmel, répondit aussitôt le Saint-Père, mais vous aurez à y souffrir. »

Léon XIII s'est souvenu, ces jours derniers, de sa postulante de 1881, devenue Mère Thérèse de Jésus crucifié, sous la règle rigide de Sainte-Thérèse, et actuellement prieure du Carmel du Petit-Saint-Dié : Sa Sainteté vient en effet de faire parvenir à l'humble religieuse, par l'intermédiaire du R^me Père Général de l'Ordre du Carmel qui réside à Rome, un très beau ciboire, en témoignage de ses sentiments de particulière bienveillance.

Dire la joie de Mère Thérèse de Jésus à l'arrivée de ce don inattendu serait plus qu'inutile ; mais qui n'admirera une fois de plus, à cette occasion, la grande bonté et la prodigieuse mémoire du Saint-Père ?

Une conversion à l'hôpital. — A Paris une jeune fille de dix-neuf ans vient de recevoir le baptême dans des circonstances remarquables. C'est la laïcité qui l'a convertie. Dieu se sert quelquefois du diable pour faire le bien.

Abandonnée dès sa plus tendre enfance, elle n'avait eu d'autre guide que le bon instinct d'un cœur ardemment désireux de connaître et d'aimer Dieu. La maladie la conduisit dans un hôpital laïque, et c'est là que le Bon Pasteur attendait cette âme pour l'introduire dans son fidèle bercail. Elle fut profondément remuée par la mort d'une jeune poitrinaire, sa voisine de souffrance, affolée de désespoir parce qu'on lui refusa, jusqu'à la dernière heure, un prêtre qu'elle demandait avec supplication.

« Oh ! que la mort est terrible sans Dieu ! » s'écria-t-elle. Aussitôt elle s'éloigna de cet asile néfaste et s'adressa à une religieuse pour obtenir un lit dans un hôpital chrétien.

Elle fut assez heureuse de trouver là une place libre.

Cette bonne malade reçut le sacrement de baptême avec une foi et une piété des plus édifiantes. « Que je suis heureuse d'être l'enfant du bon Dieu, disait-elle ! A l'avenir je ne veux plus l'offenser. »

Premier Concile Provincial de Montréal. — Le premier Concile Provincial de Montréal, convoqué par l'Ill^me et R^me Seigneur Édouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, s'ouvrira solennellement, Dieu aidant, dans l'église Métropolitaine de Montréal (la cathédrale), le deuxième dimanche après Pâques, le 28 avril prochain.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

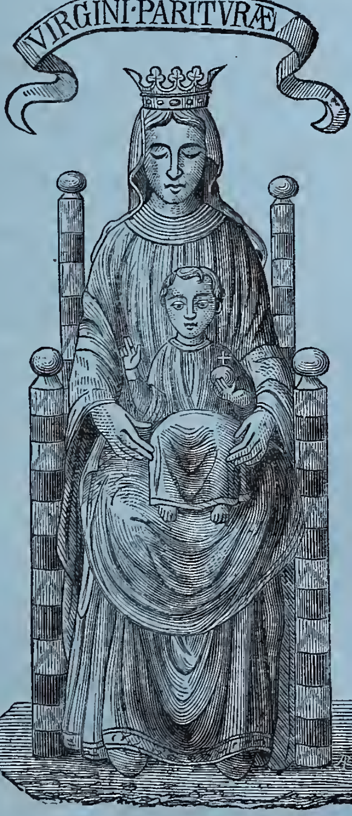
HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XXXIXe Année. — **AVRIL 1895**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mrecrêdi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pélerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Trente-neuvième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de N.-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais, en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes: 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église à NOTRE-DAME-DE-LORETTE.*)*

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux personnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

4e Numéro — LA VOIX — Avril 1895

DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

LE BIENHEUREUX JEAN D'AVILA (1)

Dans le dernier triomphe des fêtes jubilaires de Sa Sainteté Léon XIII, plus éclatant que tous les autres, figurait au premier rang la solennelle béatification du Vénérable serviteur de Dieu, *Jean D'Avila*, prêtre séculier qui, sur cette terre d'Espagne si fertile en saints, fleurit au 16e siècle parmi les plus illustres *hérauts* des vérités chrétiennes, et mérita de son vivant, par son extraordinaire science dans les choses de Dieu, le titre de Maître, *Magister*. L'Espagne catholique était représentée à ces fêtes par plusieurs milliers de pèlerins qui assistèrent à la cérémonie.

Le bienheureux Jean d'Avila naquit le 6 janvier 1500 dans la ville d'Almodorar (diocèse de Tolède). On admira de bonne heure en lui un esprit très vif et un caractère d'une docilité charmante. Aussi son enfance, comme devait l'être sa vie entière, fut parfaitement pure et digne d'un grand saint. On rapporte que la nuit il quittait souvent son petit lit pour s'étendre sur des planches nues, et que ses repas étaient aussi austères que ceux de l'anachorète le plus pénitent.

Dès ses premières années, il passait seul plusieurs heures à genoux soit à l'autel de Marie, soit devant le Tabernacle : aussi son âme si pure fut-elle inondée de joie au grand jour de sa première communion, où il reçut son Dieu avec une ferveur toute angélique.

Jean fit ses premières classes au collége d'Almodorar; ses

(1) D'après sa vie écrite avec talent et un charme pieux, par le P. Coudrec, S. J. Desclée, Société de St Augustin. — Lille-Paris.

parents l'envoyèrent ensuite à Salamanque pour y étudier le droit et les sciences profanes.

Jean d'Avila s'appliqua à ce genre d'études, mais sans y trouver aucun goût; aussi, définitivement éclairé sur sa véritable vocation par un religieux franciscain, il partit, avec l'autorisation de ses parents, pour *Alcala* où il y avait une célèbre université. Elevé au sacerdoce après de remarquables succès, le jeune prêtre, qui avait perdu ses parents, se dépouilla de tout ce qu'il possédait.

Le caractère dominant de la sainteté de Jean d'Avila fut une tendre dévotion au très saint sacrement de l'autel; le cœur de Jésus, dans l'adorable Eucharistie, fut la divine attraction de sa vie entière; aussi pour satisfaire sa dévotion, le sceau dont il se servait, représentait-il le très Saint Sacrement dans l'ostensoir comme pour dire: « toutes mes paroles, toutes mes actions, tous mes écrits seront empreints du signe de « CELUI QUE J'AIME. »

Or cet amour et le zèle pour le sacrement, trésor de nos autels, offraient une double opportunité dans un siècle où l'usage de la communion fréquente avait cessé d'exister. La catholique Espagne qui avait entouré autrefois le Très Saint-Sacrement d'un culte si solennel, en était même venue, dans bien des localités, à se livrer en la fête du *Corpus Domini*, à des rejouissances profanes: des pièces de théâtre, des danses et des courses de taureaux remplaçaient les processions.

Le saint prêtre gémissait de cette licence, surtout depuis qu'en ce grand jour de la Fête-Dieu, le Sauveur lui était une fois apparu la croix sur les épaules et le visage tout ensanglanté, ainsi qu'il l'avait en montant au calvaire.

« Comment, Seigneur, lui avait tendrement demandé le Bienheureux, pourquoi vous vois-je en cet état en un si beau jour ? » « Parce que, répondit le doux Sauveur, c'est l'état dans lequel les hommes me mettent encore aujourd'hui » !

Hélas, en traversant les siècles, cette plainte du Seigneur n'a rien perdu de sa navrante actualité !

A des écrits enflammés de l'amour de Dieu, il joignait des prédications qui, non seulement captivaient ses auditeurs par le sublime exposé de la doctrine chrétienne, mais qui amenaient les pécheurs à la pénitence et les justes à une perfection plus grande encore.

Le saint missionnaire étudiait beaucoup; mais il priait bien davantage encore, mettant l'étude au second rang. Sa vie plus angélique qu'humaine lui attira des faveurs toutes divines. En voici un trait pris entre bien d'autres, non moins merveilleux :

Un jour, pendant ses courses apostoliques, il était descendu dans une hôtellerie où il occupait, selon sa demande, une chambre solitaire. Voilà qu'un enfant curieux de savoir ce que pouvait faire le saint voyageur, approche sans bruit du lieu où il s'est retiré et le voyant comme plongé dans une clarté céleste, il s'éloigne tout effrayé et court dire à la dame du logis : « Mère, vite au secours, il y a là-bas, dans cette chambre, un prêtre qui est dans *le feu* ! »

Le Bienheureux brûlait en effet, non d'un feu matériel, mais de l'ardeur incandescente qui le portait à sauver des âmes et à leur ouvrir les portes du Ciel fermées par leurs péchés.

Aussi le Tout-Puissant récompensait-il par des dons surnaturels le zèle de son serviteur à seconder ses vues de miséricorde et d'amour.

Ayant renouvelé presque entièrement en quelques années le diocèse de Séville, le Bienheureux, appelé à Cordoue, consentit à s'y rendre ; mais refusant de loger au palais épiscopal que lui offrait l'archevêque, il occupa à l'hôpital une humble chambre admirablement située pour lui : car elle avait une petite fenêtre de laquelle il pouvait apercevoir le tabernacle; aussi donnait-il à la prière une grande partie de ses nuits, n'accordant au sommeil que quelques heures.

Le Saint s'attacha spécialement à former les enfants à la piété en faisant ouvrir des écoles ; il s'occupa également de la formation des jeunes clercs ; premiers essais qui devaient être complétés, à sa grande joie, par saint Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus.

De nombreuses conversions furent aussi le fruit de ses exemples et de ses prédications. Appelé ensuite dans le diocèse de Grenade, il prêcha l'oraison funèbre d'Isabelle la Catholique; François de Borgia, ce brillant seigneur qui, en voyant les affreux ravages causés par la mort sur les restes inanimés de sa souveraine, avait juré de ne plus servir de maître condamné au trépas, fut tellement touché des graves enseignements de l'homme de Dieu, qu'il alla le trouver

et lui ouvrit entièrement son cœur. Jean d'Avila, reconnaissant l'action de la Providence sur une âme de héros, l'encouragea et lui traça dès ce moment une ligne de conduite qui devait le faire monter au plus haut degré de la perfection.

Le saint était à la fois un *gagneur* d'âmes par ses discours, ses conseils, mais aussi par ses écrits. L'*Audi Filia* et tant d'autres ouvrages ascétiques en sont une preuve irrécusable. Sa science et sa prudence toute céleste étaient tellement connues, que le Pape Paul III voulait le créer cardinal. Philippe II le désigna pour l'évêché de Ségovie et plus tard pour l'archevêché de Grenade; mais ce fut toujours en vain; tant il était humble et désireux de servir l'Église en dehors de toute dignité.

D'éclatantes conversions signalaient la puissance tout évangélique que le Bienheureux exerçait sur les âmes; aussi le démon, furieux de se voir arracher ses victimes, redoublait d'efforts pour les lui ravir.

Un jour entr'autres qu'il allait prêcher dans un village de l'Estramadure, des brigands, inspirés par l'esprit du mal, se jetèrent sur son passage, à la grande frayeur de son muletier, en brandissant leurs poignards. « Que voulez-vous, Messieurs, leur demande le saint avec une ineffable douceur? » A cette simple question les malfaiteurs tombent à ses genoux. — Gloire à Dieu! » dit aussitôt le *pacifique vainqueur,* « allez et changez de vie, » ce qu'ils firent en effet.

Le Seigneur donnait au fidèle interprète de ses volontés la connaissance la plus élevée des voies intérieures. Consulté par sainte Thérèse au sujet de *communications spirituelles* sur lesquelles les plus grands théologiens n'avaient pu porter un jugement définitif, il la rassura complètement et lui donna des conseils si sages et si élevés, que la sainte elle-même en révéla l'efficacité.

Pendant les quinze dernières années de sa vie, le Bienheureux eut à souffrir de cruelles douleurs qui le retenaient éloigné de l'église; mais il se consolait de ce repos forcé en se portant par la pensée vers le Divin prisonnier du Tabernacle, et en composant des traités à sa louange; demeurant jusqu'à la fin de son exil sur la terre, le *fervent apôtre du T. S. Sacrement.*

Son départ pour le ciel eut lieu le 15 mai 1579. — A peine

l'âme du Bienheureux avait-elle brisé ses liens mortels que sa chambre fut remplie d'une odeur toute céleste, qui se conserva près d'un demi-siècle.

Les obsèques du *saint de l'Andalousie* furent un incomparable triomphe dans lequel le deuil et la joie débordaient en même temps des cœurs. Selon le désir de *l'élu du Seigneur*, ses obsèques eurent lieu dans l'église des R. R. P. Jésuites de Montilla. Ceux-ci y élevèrent, à leur saint ami, un tombeau sur lequel ils firent graver une belle inscription, contenant, en distiques latins l'éloge et le résumé de son incomparable vie.

C. de C.

UN SAINT PERSONNAGE DE LA FAMILLE DE PONTGOUIN

François de la Rivière, Abbé de Saint-Jacques de Provins,

(1620-1712).

Pontgouin, l'antique demeure des Evêques de Chartres, le siège principal de leur juridiction *temporelle* (1), a donné à la France deux chanceliers, et à l'Eglise un illustre Cardinal. Qu'il nous soit permis d'y ajouter un saint. L'histoire religieuse de notre diocèse s'enrichira ainsi d'une nouvelle page.

Etienne d'Aligre (Haligre, ancienne forme du nom), chancelier de France, sous Louis XIII, par suite d'une de ces révolutions de cour, si fréquentes alors, fut disgracié en 1626, et se retira à son château de la Rivière, en la paroisse de Pontgouin : domaine qui lui dut son embellissement. Au nombre de ses enfants, figure Nicolas d'Aligre, déjà pourvu avant l'âge de seize ans, des abbayes de Saint-Jacques de Provins, de Saint-Evroul et de Piremile (2). Ce n'est pas de lui que nous voulons parler. On sait trop que ce cumul de bénéfices, obtenus en vertu de la *Commende*, a préparé le relâchement, dans les Ordres religieux, et ouvert la porte à toute espèce d'abus. Le seigneur de la Rivière disgracié eut un fils nommé Etienne, comme lui. Celui-ci, de fonctions en fonctions, parvint lui-même à la dignité de chancelier, en 1674. Dans cette charge si importante, sa famille ne tarda pas à

(1) Pontgouin était le siège du ressort des Cinq Baronnies du Perche et de beaucoup d'autres fiefs.

(2) Fait prisonnier par les ennemis sur les frontières d'Espagne, il y mourut en 1638.

s'apercevoir que l'âge l'avait affaibli, et au dire de Saint Simon, moins pour l'aider que pour suppléer à son insuffisance, parvint à lui faire adjoindre, en qualité de tuteur, son second fils, l'Abbé de Saint-Jacques de Provins.

Ce ne fut pas sans peine qu'on le tira de son monastère. Il fallut y employer l'autorité du Roi. Sa famille l'avait fait doter de bénéfices, avant sa quatorzième année. A vingt-neuf ans, il avait reçu un brevet de Conseiller d'Etat, mais ne s'en était point prévalu et n'avait jamais voulu en recevoir les émoluments ni les honneurs. Saint-Simon, dont la critique est si mordante, et souvent si injuste à l'égard des principales familles de notre contrée, Saint-Simon s'arrête avec respect et vénération, devant cette grande figure de Religieux, tiré malgré lui du cloître et préposé à la direction des affaires d'un puissant royaume. Lui qui vient de rabaisser, à plaisir, les membres de la famille, se complaît dans la peinture qu'il nous trace de ce saint personnage. « Le Tellier... le mit auprès » du Chancelier, l'autorisa à être présent à tout le travail parti- » culier de son père, qui ne signa plus rien et ne décida plus » qu'en sa présence, et dont les secrétaires eurent défense » du roi très expresse d'expédier quoi que ce fut, sans l'ordre » de l'Abbé. De cette manière, c'était lui qui était chancelier » et garde-des-sceaux d'effet, et qui le fut excellent en exacti- » tude, en probité, en capacité, et qui, par son esprit, sa » douceur, sa modestie et la facilité de son accès, satisfit éga- » lement tout ce qui eut affaire à son père et à lui.

» Il ne mit pas le pied hors de chez le Chancelier, pendant » plusieurs années qu'il y fut, y était présent à tout pour » décider et diriger tout, et, le peu de temps qu'il pouvait » ménager, il le donnait à Dieu, retiré dans sa chambre, sans » avoir l'air moins libre et moins agréable avec la compagnie, » dans les heures qu'il était obligé d'y être. »

L'exemple de l'abbé d'Aligre exerça une salutaire influence autour de lui. Claude Le Pelletier, contrôleur-général des finances, quitta la cour en 1697 et se mit sous la direction du pieux Abbé de Provins.

« Aussitôt que son père fut mort (1677), il porta les sceaux » au roi, dont les louanges et les désirs ne purent le retenir, » comme ils n'avaient pu l'engager d'accepter ni charges ni » bénéfices, encore moins d'évêchés. Il demeura quelques

» jours pour rendre compte de plusieurs choses à sa famille » et à M. Le Tellier, devenu Chancelier, et s'en retourna à » Saint-Jacques, d'où rien ne put le faire sortir. » Le fier Duc continue son éloge, et dit que sa vie fut une sorte de miracle, qui ne s'était point vu depuis les anciens pères du désert.

Un religieux de son Abbaye, écrivant à Mgr Le Camus, évêque de Grenoble, va confirmer cette appréciation et nous édifier sur son compte. La lettre est du 5 janvier 1683.

« Monseigneur,

Voici ce que je puis assurer de notre Abbé, comme témoin oculaire.

Il a vendu d'abord ses tapisseries, et ce qu'il avait d'argenterie, pour payer les dettes de notre Communauté, afin qu'elle fut en état d'entretenir un nombre de religieux suffisant pour bien faire l'office divin, et nous sommes actuellement dix-huit de chœur. — Après avoir rétabli les lieux réguliers, et pourvu à la sacristie de toutes choses, même avec magnificence, il nous a fait présent d'une belle bibliothèque, qui vaut au moins quarante mille francs, afin que, trouvant chez nous toute la satisfaction proportionnée à l'état où Dieu nous a mis, nous aimassions notre solitude... Nous ne savons ce que c'est que gazettes nouvelles, ni ce qui se passe dans le monde.

Il mange un pain bis de six sols, chaque semaine ; il ne boit que de l'eau ; il ne vit ni de viande, ni de poisson, ni d'œufs, ni de légumes cuits, et vit de fruits, de noix et de salade, quoiqu'il ait soixante et deux ans. Il ne se sert point de cachet aux armes de sa famille, et ne signe point l'abbé d'Aligre, mais l'abbé de Saint-Jacques. Il est vêtu très pauvrement... Il commence la journée par la lecture de l'Ecriture Sainte, qu'il lit toujours tête nue et à genoux, et, le soir, il la finit en récitant son chapelet, pendant trois quarts d'heure. Il couche sur une vieille porte, couverte d'un méchant tapis fort délié, et n'a qu'une planche sous sa tête, et lorsqu'il était même chez M. le Chancelier, son père, il a toujours couché sur une paillasse piquée.

Il ne dit la messe que les dimanches et fêtes, et il est ordinairement quatre heures à s'y préparer par l'oraison, les saintes lectures et la récitation de quelques psaumes. Il se trouve à tous nos offices et autres exercices réguliers, si ce

n'est aux récréations qu'il passe toujours en retraite, et il emploie environ quatre heures, chaque jour, à travailler à son jardin, aux ardeurs mêmes du soleil, et à balayer ou l'église ou nos dortoirs. Il a, sur le soir, une conférence d'une heure, avec le prieur de la maison ou son confesseur, où l'on ne parle que du soin des pauvres, des moyens d'avancer dans la vertu, de la véritable conversion du cœur, du bonheur de la vie pénitente et crucifiée : ce qui sert d'une préparation admirable pour assister ensuite à Matines. Il me dit, il y a un mois, qu'il avait une joie secrète et continuelle et si abondante, que, depuis un an, il n'avait pas eu un moment de chagrin, et que la résolution de sa vie si extraordinaire lui avait plus coûté à prendre que l'exécution.

Ce saint Abbé ne dépense pas plus de cent livres, pour sa nourriture et son entretien, et le reste de son bien est pour l'Eglise, les orphelins et orphelines, les noblesses ruinées et les pauvres honteux, lesquels il revêt, nourrit et assiste en toutes manières.

Voici, Monseigneur, une partie des grandes choses que fait Monsieur d'Aligre, etc.

SAHIER, chanoine régulier indigne,
à l'abbaye de Saint-Jacques de Provins. »

Il paraît que le charitable Abbé s'intéressait activement à tout ce qui touchait l'intérêt général des habitants et qu'il a bien mérité d'eux par ses intelligentes libéralités.

« Lorsqu'il présidait aux travaux publics de la ville de Provins, ajoute une autre lettre, il portait dans sa poche le pain qu'il voulait manger, et lorsque les ouvriers prenaient leur réfection, il prenait la sienne, n'ajoutant rien à son pain que l'eau qui coulait des ruisseaux, ou quelque fruit qu'il pouvait avoir apporté avec lui. »

Dans cette abnégation profonde, on n'eût pas reconnu le fils et le petit-fils de deux chanceliers de France, jadis chancelier lui-même, qui en 1668, refusa l'évêché d'Avranches auquel il avait été nommé. Il avait, dans sa jeunesse, fait profession parmi les chanoines réguliers de la Congrégation de France. Devenu abbé de Saint-Jacques de Provins, il posséda l'abbaye *en règle* et y donna l'exemple de la plus parfaite régularité, gardant pour lui seul ses étonnantes austérités. Il établissait, dans la ville, des maîtres pour commencer les études des

enfants pauvres, et des catéchistes pour enseigner les éléments de la doctrine chrétienne.

L'abbé d'Aligre termina le 21 janvier 1712, par une mort édifiante, une vie toute de bonnes œuvres : il était dans sa 92e année. Si l'on songe aux temps dans lesquels il a vécu, à ce qu'il eût pu être et à ce qu'il a préféré, pour l'amour du Christ, on ne peut lui refuser ni son estime ni son admiration.

L'abbé M.

L'ÉPINGLETTE D'OR.

(Un bien-aimé confrère, l'un de nos plus anciens abonnés, nous a adressé pour la *Voix* le récit suivant) :

— On fait parfois de bonnes rencontres en voyage, et l'on en rapporte des souvenirs dignes d'être signalés.

J'étais à Cauterets en septembre dernier, dans cette partie des Pyrénées dont les sites variés, véritablement enchanteurs, vous rappellent ce refrain jeté naguère par nos artistes montagnards à tous les échos de France :

Montagnes Pyrénées,
Vous êtes mes amours,
Cabanes fortunées,
Vous me plairez toujours.

Les sources sulfureuses de Cauterets sont nombreuses ; toutefois, celle de la Raillère est la plus fréquentée pour les affections du larynx. Les professeurs, les avocats, les prédicateurs s'y pressent pendant toute la saison. Mais quelle pénible ascension pour arriver sur ce plateau de la Raillère, et comme le demi-verre d'eau — c'est la dose généralement prescrite — qu'il faut avaler, vous coûte... d'argent et de fatigue !

Un matin, arrivé là-haut comme de coutume, un peu essoufflé, j'avise, pour me reposer, un banc auprès de deux personnages qui, à l'occasion de l'orage survenu pendant la nuit, s'entretenaient de la foudre, de ses capricieux effets, de ses coups mortels et subits.

— Ce qui prouve, dit l'un deux, que nous sommes bien peu de chose et que Dieu est le maître de notre existence.

Je vis tout de suite à qui j'avais affaire.

— Vous venez de loin, monsieur l'abbé, me dit-il ?

— De Poitiers.

— Je connais Poitiers, ou du moins je suis passé sur les lisières de votre diocèse en 70. — Est-ce que la foi a dépéri dans vos campagnes comme en certaines contrées

— Hélas ! oui, un peu comme partout depuis la guerre.

— Je l'ai en effet constaté dans la paroisse de B... où nous étions cantonnés. Je suis du Gers : on m'avait nommé — bien que je n'eusse pas les capacités militaires — sous-lieutenant des mobiles de notre département.

Nos jeunes conscrits, la plupart enfants de la campagne, tiennent beaucoup à la religion. Tous les soirs, à genoux sur la paille, ils faisaient leur prière en commun. La première fois que je les surpris ainsi, à la nuit tombante, réunis dans une grange, le sergent s'avança et me dit : — Mon lieutenant, nous allons faire la prière; voulez-vous en être ? — Volontiers, et même je la réciterai tout haut, vous y répondrez.

Le lendemain dimanche, on se rendit à la messe ; nous n'y vîmes à peu près personne ; M. le curé faisait l'office de sacristain : nos mobiles composaient l'assistance.

— Les temps étaient si mauvais, répondis-je ; ils le sont encore ; nous sommes bien malades, mais non cependant désespérés...

— Je crois, reprit-il, que le peuple, qui a moins de savoir parce qu'il a peu étudié, a beaucoup perdu sous le rapport religieux ; la foi est en décadence chez l'ouvrier trompé par les mauvais journaux ; mais la classe intelligente, dont l'esprit est cultivé, a gagné ; le niveau religieux s'est élevé chez la jeunesse laborieuse et chrétienne.

— Vous croyez ?

— Professeur à la Faculté de Toulouse, je suis à même d'en juger ; j'ai connu bon nombre de jeunes gens qui passent leurs trois années de Droit en travaillant sérieusement et menant une conduite irréprochable.

— Sans une égratignure morale ?

— Oui, monsieur l'abbé ; je l'affirme, car j'ai suivi de l'œil nos chers étudiants, et je les ai vus, je les vois assister à la messe, communier. . . . . Ils sont exemplaires.

— Je suis ravi de ce que vous me dites. Il est certain que, malgré de nombreuses défaillances, les temps présents sont pleins d'espoir et meilleurs que ceux qui nous ont vus enfants. Ainsi on rougit moins de la religion, on a brisé avec le respect humain. Sur ce terrain, les deux camps sont bien tranchés. Nous avons une jeunesse catholique qui se jette dans la mêlée et soutient de la parole et de la plume les intérêts de la France au point de vue religieux et social.

— Vous parlez de respect humain foulé aux pieds ; je puis vous en fournir un tout récent exemple : écoutez. Nous avons perdu, cette année, à notre faculté, un professeur très estimable, très estimé et regretté. Or, nos étudiants choisirent spontanément

l'un d'entre eux pour le discours funèbre, avec injonction d'y accentuer la note religieuse.

Ce qu'il fit d'une façon édifiante et qui fut très applaudie.

— C'est admirable ! Puissent toutes les Facultés de France former de pareils sujets et donner de tels exemples de vertu !

— Voici un autre trait charmant, de fraîche date et dont je vous garantis l'authenticité.

Au camp du Gers, il y a eu, suivant la coutume, pour couronner les exercices de l'école à feu, un concours de tir. On choisit à cet effet les meilleurs pointeurs déjà signalés dans chaque batterie.

D'ordinaire, le premier prix est remporté par l'un des canonniers à pied, en raison sans doute des exercices de pointage plus fréquents pour eux que pour les canonniers montés.

Or, cette fois, ce fut un de ces derniers qui remporta le prix, lequel consiste en une somme de 50 francs et une épinglette d'or. En plus, le lauréat est invité à souper chez le colonel, qui le place à sa droite. A table se trouvent invités aussi les officiers supérieurs du régiment.

Pendant le repas, le colonel s'adressant au vainqueur, brave garçon de la campagne, modeste et silencieux dans cette imposante société d'élite, lui dit :

— Comment avez-vous fait pour remporter le prix de tir, vous qui êtes un canonnier monté ?

— Mon colonel, j'étais sûr de l'avoir.

— Comment sûr ?

— Oui, mon colonel.

— Ah ! par exemple ! Alors, faites-nous part du procédé qui vous assurait d'avance le succès.

— Voilà, mon colonel ; j'étais allé à Lourdes, et j'avais promis à la Sainte Vierge que, si je gagnais le premier prix, je viendrais lui offrir l'épinglette en or. Je ne pouvais pas manquer de le gagner ; aussi je vous demande, mon colonel, la permission d'aller à Lourdes porter mon épinglette.

L'assemblée attentive écoutait ce dialogue avec un intérêt visible.

— Mais, fit le colonel, je ne puis pas vous autoriser ; cette épingle appartient à l'Etat, elle vous est donnée en récompense, mais vous ne devez pas vous en dessaisir.

— Eh bien, mon colonel, répliqua sans hésiter notre artilleur, j'en ferai faire une autre pareille. C'est que, voyez-vous, il y en a qui n'aiment pas la religion et qui ne croient pas à Lourdes ; moi, j'y crois et j'aime la Sainte Vierge.

Le colonel était vaincu ; l'auditoire ravi, ému du langage de ce soldat qui, sans ombre de respect humain, faisait aussi simplement sa profession de foi de catholique.

La permission fut accordée, vous n'en doutez pas ; pouvait-elle être refusée ?

« Je tiens cet épisode du commandant qui assistait au dîner, me dit l'honorable professeur de droit, avec cet accent toulousain de la langue d'oc qui ne déplaît pas sur les lèvres toujours éloquentes, quand elles expriment les convictions du cœur. »

— Merci, lui dis-je ; je ne laisserai pas s'oublier ce récit ; il me touche, il me charme, et j'en ferai part aux lecteurs de la *Voix de Notre-Dame.*

Chanoine Rosière.

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Ex-voto. — Douze corporaux pour l'autel du Sacré-Cœur de Jésus.

Lampes. — 97 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus ont brûlé en mars, savoir : devant Notre-Dame de Sous-Terre, 64; devant Notre-Dame du Pilier, 10 ; devant saint Joseph, 14 ; devant sainte Anne, 1 ; devant saint Antoine, 1 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 6 ; devant le Sacré-Cœur, 1.

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à Notre-Dame de Chartres, en mars, 20 enfants dont 10 de diocèses étrangers.

Conférence pour le Cas de Conscience, le mardi 2 avril, à 1 heure.

Notre-Dame de la Brèche. — La fête annuelle du 15 mars, coïncidant cette année avec l'une des solennités commémoratives de la Passion, a été transférée au lendemain, samedi, 16 mars. Nous l'avions annoncée, et nous avions cité, à cette occasion, un récit du seizième siècle sur l'évènement merveilleux qu'elle rappelle. Duparc, témoin oculaire du siège de Chartres en 1568 par les Huguenots et de la délivrance par Notre-Dame, a raconté tout fidèlement ; on voit qu'il était du nombre des Chartrains « non ingratz d'un tel et si grand bénéfice par eulx receu de nostre Bon Dieu. » Les descendants de ces Chartrains devraient, comme leurs aïeux, être unanimes dans l'expression de la même reconnaissance. Beaucoup sans doute ont la gratitude au fond du cœur ; mais pour la manifestation extérieure de ce sentiment, ils s'en reposent sur le clergé, les jeunes filles de Confrérie et le groupe de personnes pieuses que rassemblent ordinairement les cérémonies de l'Eglise. Les éléments de la procession du 15 mars, à notre époque, les voilà ! Telle qu'elle est, cette « solennelle et dévotte procession générale par laquelle est festoyé » le jour que « ledit siège fut levé », nous la trouvons encore fort intéressante et très animée. Pour l'animer, n'y a-t-il pas, avec les chants du clergé, les accents de la fanfare de Saint-Ferdinand, souvenir des trompettes guerrières du siège ?

La chapelle commémorative du miracle a eu ses offices particuliers, après le pèlerinage solennel du Chapitre et du clergé de la ville. Avant midi, messe et vêpres ; après midi, complies et salut ont été chantés par le chœur de voix que le zélé chapelain dirige, depuis plusieurs années, avec courage et succès, selon les méthodes grégoriennes de Solesmes.

Avant le salut, nous avons entendu un excellent sermon prêché par M. l'abbé Bellanger, vicaire de la Madeleine, à Châteaudun ; le prédicateur s'était bien inspiré du culte de Notre-Dame de la Victoire, pour exciter les âmes aux saints combats de la vertu.

Pendant que bon nombre de fidèles priaient ainsi réunis, au sanctuaire de la Brèche, dans la ville basse, les élèves de l'Institution Notre-Dame de Chartres célébraient religieusement leur fête patronale dans la haute ville, à l'église Saint-Aignan que M. le Curé avait mise complaisamment à leur disposition. Ils y ont chanté, sous la direction de M. l'abbé Durand, une belle messe de Mozart et un salut avec orchestre. Tout cela était d'un excellent effet, nous dit un récit du *Journal de Chartres*, et nous le croyons sans peine. Les offices étaient présidés par M. l'abbé Cuni, supérieur du Petit-Séminaire de Nogent-le-Rotrou. A la messe, M. l'abbé Gasnier, professeur de philosophie au Petit-Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin, près Orléans, a raconté, dans une éloquente allocution, la Délivrance miraculeuse de Chartres assiégé par les protestants, commandés par Condé, au 15 mars 1568. Puis faisant à ses jeunes auditeurs l'application du fait historique, il leur a chaleureusement recommandé de ne pas être seulement, dans les luttes chrétiennes qui les attendent, des hommes qui rêvent les grandes choses, mais des hommes qui les accomplissent, à l'exemple de leurs pères, par le courage et par la prière. Une foule nombreuse assistait à ces cérémonies qui laissent à tous les plus agréables souvenirs.

Fête de saint Joseph. — Le 19 mars, ce n'est pas seulement à la cathédrale que saint Joseph a été fêté par la dévotion chartraine. Là sans doute la messe de Mgr Lagrange qui célébrait le cinquième anniversaire de son sacre, et les saluts du Saint-Sacrement (l'un dans la Crypte à 1 heure 1/2 et l'autre dans l'église supérieure à 4 heures) ont attiré une vraie affluence ; mais nous ne pouvons oublier que plus grand encore est le nombre des âmes qui célèbrent de telles solennités dans les monastères et autres communautés de Chartres. Elles y mettent tout leur zèle. Comme elles sont heureuses quand des circonstances particulières ajoutent à la solennité un surcroît d'éclat ! — C'est ainsi que, dans la chapelle de leur Maison-Mère, les religieuses de Saint-Paul honoraient saint Joseph dans les joies pieuses d'une cérémonie de vêture ; douze

postulantes recevaient l'habit et les insignes de la Communauté. — C'est ainsi que, chez les Dames des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration, maîtresses et élèves donnaient à de nombreux témoins l'édification d'une belle fête religieuse et d'une douce fête de famille.

Dans tout institut, dans tout établissement où règne le Seigneur pour l'éducation de la jeunesse ou pour l'exercice de la vie religieuse, il est juste que se multiplient les hommages à saint Joseph. Où donc Dieu l'a-t-il mieux constitué le maître ? *Constituit eum Dominum domus suæ.*

Instructions du Carême à la Cathédrale. — M. l'abbé Dumont, donnera lundi soir, 1er avril, sa dernière Conférence pour les hommes. L'éloquent conférencier s'est proposé d'affermir dans l'âme de ses auditeurs la foi à l'existence de Dieu prouvée par la Création ; tel était le but de ses études oratoires sur les systèmes de cosmogonie, d'astronomie, de géologie, de chimie. Malgré le haut talent de M. l'abbé Dumont, malgré l'intérêt qui s'attache à à une brillante parole d'apologétique chrétienne, l'auditoire ne pouvait être nombreux. Très peu d'esprits sont préparés aux dissertations scientifiques ; puis généralement les hommes fuient toute prédication, quels qu'en soient la forme et le sujet, ou bien réclament au saint lieu l'Évangile dans son texte et ses développements au point de vue dogmatique et moral.

— L'Evangile, c'est la part que le Conférencier a voulu laisser tout entière au prédicateur de la station. M. l'abbé Verret est à l'aise dans ce champ du zèle apostolique. Ses travaux antérieurs sur le livre sacré l'ont mis à même d'y receuillir une foule de leçons qui conviennent à la sainte quarantaine ; et il les présente avec une netteté de doctrine, une variété de tableaux et une pureté de diction, telles qu'on pouvait les attendre du professeur de rhétorique et de philosophie habitué aux principales chaires du diocèse.

M. l'abbé Verret va commencer, le 5 avril, la retraite des hommes. Il pourra leur montrer dans l'Évangile le Dieu Sauveur, le Dieu Rédempteur. « Si vous ne connaissez pas J.-C., dit un auteur, tout ce que vous savez d'ailleurs est nul ; et si vous connaissez J.-C., quand vous ignoreriez tout le reste, vous avez la vraie science. » Hommes qui entendez si rarement et prononcez plus rarement encore le très saint nom de Jésus-Christ ; venez ; qu'il résonne à votre oreille ! Ce nom béni illuminera votre intelligence et réjouira votre cœur.

— La retraite pour les domestiques a été prêchée dans la dernière semaine de mars à la cathédrale, par le R. P. Lombard, mariste de

Sainte-Foy. Nous espérons beaucoup de fruits de ce pieux apostolat.

Nominations. — M. l'abbé Jubault, curé de Coltainville, a été nommé, sur sa demande, curé de Meaucé. M. l'abbé Hommey, vicaire de Saint-Pierre, est nommé curé de Laons, en remplacement de M. l'abbé Jumeau, que l'âge et la fatigue ont forcé à demander sa retraite.

Les Saintes-Huiles. — MM. les Doyens sont priés d'envoyer à l'Évêché, leurs boîtes aux Saintes-Huiles, avant le 7 avril, autant que possible.

Suppléments. — Voici les matières traitées dans les Suppléments, de la *Voix*, en mars :

Sommaire du 2 : Lettre pastorale de Mgr l'Évêque de Chartres, sur le Salut par le Christ, pour le Carême de 1895. — Lettre de Mgr Lagrange à M. l'abbé Clerval, le félicitant de son doctorat-ès-lettres. — Chronique diocésaine : Conférences de M. l'abbé Dumont pour les hommes, à la Cathédrale ; Annonce de la station prêchée par M. l'abbé Verret ; Œuvre des Tabernacles ; Fête de l'Adoration à Saint-Pierre de Chartres.

Sommaire du 9 : Le Salut par le Christ ; lettre pastorale de Mgr Lagrange (suite). — N.-D. de la Brèche ; récit de Duparc. — Deux poésies : l'Église ogivale, la Cathédrale de Chartres. — Chronique Diocésaine ; Station de Carême ; Une bénédiction de cloche à Saint-Aubin ; Œuvre des Tabernacles ; Œuvre des Pauvres Malades ; Œuvre de S. François de Sales.

Sommaire du 16 : Le Salut par le Christ ; lettre pastorale de Mgr Lagrange (fin). — Chronique diocésaine : Maintenon ; obsèques de M. le duc de Noailles ; Allocution de Mgr Lagrange aux obsèques. — Œuvre des Tabernacles ; Compte-rendu de M. Métais. — Station de Carême ; Mission à Fontenay-sur-Conie.

Sommaire du 23 : Cinquième anniversaire du sacre de Mgr l'Évêque de Chartres. — Nécrologie : Sœur Marie-Marc, religieuse de Saint-Paul, à Vernon ; l'abbé Chaignon. — Chronique diocésaine : L'Annonciation, les jeunes Économes. — Faits divers.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Action de grâces à N.-D. de Chartres ! Je l'ai suppliée ardemment et Elle m'a exaucée, tout particulièrement pour l'amélioration de ma santé. (X., à Chartres.)

2. Une malade recommandée pendant sa très grave maladie,

et revenue à la santé, grâce surtout aux prières faites par elle à N.-D., exprime sa reconnaissance. (R., à Paris.)

3. Ayant été témoins d'une guérison attribuée par nous tous à l'intercession de N.-D. de Chartres, nous montrons notre confiance en cette Bonne Mère en lui demandant une faveur du même genre. Une messe et un cierge, s'il vous plaît !

(A., à D., diocèse de Blois.)

4. Voici une offrande que j'avais promise à N.-D. de Chartres, comme témoignage de ma reconnaissance après grâce reçue.

(J. D., à L.)

5. Veuillez faire dire deux messes, dont l'une en action de grâces pour la réussite d'une affaire sérieuse qui avait été recommandée à N.-D. de Chartres. (M., à L. C., diocèse d'Autun.)

6. Ayant à témoigner à N.-D. de Chartres ma reconnaissance pour un bienfait, je voudrais une plaque de marbre dans son sanctuaire. (G. à C., diocèse d'Angers.)

7. Vos prières et celles de vos clercs ont été exaucées. N.-D. de Chartres nous a sauvés. Notre position était désespérée, lorsque je vous ai prié de nous recommander auprès de notre Bonne Mère; comme nous en avions l'intention, j'envoie notre offrande en ex-voto. (V. à R., diocèse de Versailles.)

8. Veuillez faire une neuvaine de prières et acquitter une messe, à notre intention. Nous voulons remercier N.-D. de Chartres pour grâces obtenues par son intercession, et demander des grâces nouvelles. (M. C., à X.)

9. Ma mère déjà âgée était atteinte d'un mal qui semblait incurable, ayant résisté à toutes sortes de remèdes. J'ai demandé pour elle une neuvaine de prières, sanctuaire de N.-D. de Chartres; le mieux s'est vite déclaré, nous avons continué les prières et j'ai demandé trois neuvaines en l'honneur de la Sainte Famille; le mal a disparu. Soyez l'interprète de notre reconnaissance devant N.-D. et saint Joseph. (L. L., à B., diocèse de Chartres.)

LES PETITES SŒURS DES PAUVRES OU LA MERVEILLE DU XIXe SIÈCLE.

Sous le titre de *Jeanne Jugan*, M. Drumont, dans la *Libre Parole*, rend compte d'un petit livre écrit sur l'Œuvre admirable des Petites-Sœurs des Pauvres, et fait suivre son appréciation de réflexions piquantes et pleines d'actualité.

« Je viens de lire un petit volume, dit-il, qui a pour titre : *Les Petites-Sœurs des Pauvres* ou *La Merveille du XIXe siècle*... C'est un livre à méditer, non point seulement dans les cloîtres de religieux, mais dans les cellules de prisonniers politiques qui

apprendront ce que l'on *peut* lorsque l'on *veut*, lorsque l'on est d'avance résolu au sacrifice.

Cela commence à Saint-Servan. Il y a là une servante bretonne de quarante-sept ans, la Jugan; une ouvrière, Marie Jamet; un petit vicaire de vingt-cinq ans, l'abbé Lepailleur, sans fortune, sans relations. Leur œuvre s'est étendue d'abord en France, puis à l'étranger; elle compte cinquante et une maisons en Espagne, vingt-neuf en Angleterre, trente en Amérique, seize en Italie, treize en Belgique, quatre en Afrique, trois en Océanie, une en Portugal et une en Turquie.

Les vieillards qui habitent ces asiles sont au nombre de 33,132 à l'heure actuelle et ils ont pour les servir 4,475 Petites-Sœurs.

Vous verrez ces femmes vivant avec un morceau de pain pour arriver à donner le nécessaire à leurs vieillards... La plume d'un Veuillot ou d'un Laserre dirait seule la vertu rayonnante, aimable et gaie de ces créatures célestes qui goûtent des joies ineffables dans l'accomplissement des besognes même les plus répugnantes.

C'est une page de la Légende dorée, une page de la Vie des Saints que cette merveilleuse et touchante histoire; c'est un chapitre d'économie politique aussi.

Vous voyez ces centaines de maisons, ces lits avec des draps, ces trente mille malheureux qui mangent. C'est un résultat, un fait matériel. Qu'a-t-on pris aux gens pour créer cela ? Quel est l'être qui s'aperçoit qu'il a été dépouillé de quelque chose pour que ces choses qui n'existaient pas existent ? Qu'ont demandé ces mendiantes ? Des rogatons, des débris aux bourgeois, quelques légumes que les marchandes des Halles offrent joyeusement à ces Petites-Sœurs des Pauvres qu'elles aiment, de menues offrandes en argent à ceux qui pouvaient les faire et pour lesquels c'était une joie de les faire.

Les Jeanne Jugan et les Lepailleur ont demandé à tous un peu de leur superflu pour donner aux déshérités le nécessaire.

On peut comprendre après cela l'infamie qu'il y aurait à sanctionner un projet de loi fiscale, qui tendrait à enlever ce nécessaire aux pauvres.

Le nouvel impôt de 30 centimes pour 100 du capital *brut* est, en réalité, la sommation faite aux congrégations de mettre dans la rue tous ceux qu'elles ont recueillis. Le nouvel impôt, en effet, ne tient aucun compte des charges, il taxe toutes les habitations qui servent de refuge aux vieillards et aux infirmes, le matériel d'hospice, les lits, la lingerie qui sont nécessaires aux malades. Il est clair dans ces conditions que les établissements religieux ne peuvent plus subsister, puisqu'ils sont obligés de payer pour faire le bien. C'est un luxe qu'on ne peut se permettre longtemps. »

La quête pour l'asile des Petites-Sœurs a lieu à la cathédrale, le Vendredi Saint, à St-Pierre et à St-Aignan, le jeudi saint.

NÉCROLOGIE. — M. L'ABBÉ FAGNOUE.

L'Église de Chartres vient de faire une perte bien sensible en la personne de M. l'abbé Fagnoue, chanoine honoraire, professeur de théologie morale au Grand-Séminaire, décédé mercredi matin, 27 mars, à l'âge de 36 ans. Une rechute d'influenza et de congestion a déterminé cette catastrophe que préparait sans doute depuis longtemps une fatigue de poitrine. Une très grave maladie dont il souffrit jadis devait avoir laissé des traces funestes dans cette constitution robuste en apparence, mais au fond trop délicate. Puis l'assiduité tenace à l'étude et l'exercice d'un ministère souvent très laborieux étaient de nature à aggraver chez lui l'affaiblissement de la santé.

Cette mort que les soins de l'art et les prières de nombreux amis n'ont pu conjurer, a jeté la consternation dans sa famille, au séminaire, au monastère du Carmel dont il était chapelain, dans tout le clergé.

Au moment où le tintement du glas par la cloche du séminaire nous annonçait le triste évènement, nous étions à la messe capitulaire, et nous venions d'y chanter, en l'honneur de saint Jean Damascène, ce verset du psaume 17 : *Deus qui præcinxit me virtute : et posuit immaculatam viam meam,* Dieu qui m'a revêtu de force et qui a fait ma voie sans tache. Tout naturellement notre pensée courut vers le cher défunt et lui appliqua ce texte ; pour nous ces paroles caractérisaient la vie qui venait de s'éteindre et que nous avons pu suivre dès son adolescence. Elle nous apparaît avec une vertu qui ne s'est jamais démentie et au contraire s'est accrue sans cesse avec une force d'intelligence, de volonté et de charité que tous nos confrères ont admirée comme nous.

Arthur-Désiré Fagnoue naquit à Trancrainville, le 11 avril 1858, de parents au cœur droit et bon. Il vint, dans sa douzième année, à la Maîtrise de Chartres, pour y vivre en écolier pieux, paisible et ami du travail. Le clerc de Notre-Dame alla selon l'usage, finir à Saint-Cheron ses humanités ; ses succès, qui commencèrent en rhétorique, stimulèrent des aptitudes jusqu'alors un

peu latentes et firent augurer très avantageusement de son avenir. La philosophie et la théologie, au grand séminaire, développèrent et mûrirent admirablement ses facultés sérieuses; et quand, ordonné prêtre le 15 octobre 1881, il fut désigné pour le ministère paroissial, il se rendit à la cure de Garancières-en-Drouais, honoré de l'estime profonde de ses maîtres et de ses condisciples, à cause de ses connaissances acquises, de son goût pour les études sacrées, et par dessus tout de son esprit sacerdotal si bien formé.

Aussi, en 1884, on ne s'étonna point de le voir appelé, quoique bien jeune, aux fonctions de directeur et de professeur au grand séminaire. M. l'abbé Fagnoue venait occuper la chaire de théologie morale; puis allaient lui incomber des directions de consciences, non seulement au milieu des novices du sacerdoce, mais dans les communautés religieuses; nous avons dit plus haut qu'il fut chapelain du Carmel; il étai chargé ailleurs des confessions extraordinaires.

Le bien qu'il a fait dans ces diverses fonctions, il ne nous appartient pas de le dire; mais nous le croyons grand : que d'âmes ont attesté leur reconnaissance pour son perpétuel dévouement et ses sages conseils ! Du moins ce qui n'est un secret pour personne, c'est la sûreté de son enseignement, si judicieux et si pratique tant dans ses prédications que dans ses cours de professorat. Son opinion faisait autorité aux Conférences ecclésiastiques ; et lorsque, dans une grande ou une humble église, il avait à faire entendre la parole de Dieu, ses auditeurs pouvaient toujours compter sur une instruction très substantielle, clairement ordonnée et parée d'une excellente forme littéraire.

C'est en 1892 que Mgr l'Évêque de Chartres, bien au courant du mérite de M. l'abbé Fagnoue, voulut lui décerner un témoignage public de sa haute estime en le nommant chanoine honoraire, et depuis lors Sa Grandeur lui donna encore d'autres marques de confiance, par exemple en l'instituant prédicateur de son œuvre des Veuves chrétiennes.

Voilà donc une carrière de trop peu d'années, hélas ! mais admirablement remplie pour la gloire de Dieu ! Le pieux prêtre, clerc de Notre-Dame de Chartres, a laissé dans les larmes ceux qui l'aimaient; et lui, il est entré, nous l'espérons, dans la joie du Seigneur !

Avant de partir pour le ciel, il a donné un touchant exemple d'amour filial. Il a chargé un ami de ses commissions de cœur pour son père bien malade lui-même et déjà quelque peu préparé au cruel sacrifice qui l'attendait. Le pauvre père, fervent chrétien, a offert de nouveau sa peine au Seigneur, et envoyé à son cher fils la bénédiction désirée. — Le prêtre mourant a béni à son tour les séminaristes agenouillés dans sa chambre, puis il a attendu en paix l'heure suprême, l'heure d'aller à Dieu. — Les obsèques ont été fixées au 29 mars.

A. F. G.

Nous recommandons aux prières M. l'abbé Fagnoue et les défunts suivants :

— Sœur Marie Colombe (Amante Plé), religieuse de l'Immaculée-Conception de Nogent-le-Rotrou, décédée le 1er mars, dans l'établissement de cette Communauté, à Allouagne (Pas-de-Calais), âgée de 58 ans, dont 37 de religion.

— Sœur Hippolyte (Louise Cleré), de la Communauté de Saint-Paul, décédée, le 5 mars, à l'âge de 87 ans, dont 57 de religion.

— Sœur Marie-Marc Denis, de la Communauté de Saint-Paul, décédée à Vernon (Eure), le 2 mars, âgée de 31 ans, dont 10 de religion.

— Sœur Arsène Ollivier, de la Communauté de Saint-Paul, décédée le 9 mars à la Guadeloupe, âgée de 35 ans, dont 11 de religion.

— Mlle Corbière, Mlle Françoise Mouvant et Mme Ve Richard-Bonneau, à Chartres. — M. Huard de La Marre, conseiller-maître honoraire à la Cour des Comptes, décédé au Nuisement. — M. Alexandre Lemoine, maître de chapelle honoraire de la cathédrale d'Orléans. — M. L.-L.-C. Alleaume, instituteur en retraite à Senonches. — Mme Ve Aristide Dumont, à Cannes. — Mme A. Germond-Chappé, à Chartres. — M. Théodore Chaumard, à Villeray (Orne). — Mlle Louise Tirlet, Mlle Aimée Houlbert, Mlle Prunier et Mlle Léonie Contrepoids, à Chartres. — M. Yvon, ancien notaire, et M. Norbert-Brou, à Chartres. — Mlle Anne-Marie Boquien, de Nantes, Mme Château - Guillon, Mme Baron - Lemoult, Mme Ve Goupillon et Mme Ve Seigneur, à Chartres. — Mme de Brossard, au Mans. — M. et Mme Petre, à Barbentane. — M. Augustin Billard, à Sours. — Mme Louise Gouhier, à La Chaussée-d'Ivry. — Mme Anne Verdier, à Craon. — Mme Longuet-Mouchette, à Anet. — M. Gustave Dufour de Kyspatter, à Dunkerque. — Mme Lucie Lefort, à Romilly. — M. Henri Deslaisses, à Gatelles. — Mme Justine Allais, à Marville-les-Bois. — M. Pinson, à Auneau. — M. Joseph G'sell, à

Reims. — M. Joseph G'sell, père du précédent, à Kaisersberg (Haute-Alsace). — M. J. B. Woerlins et Mlle Bœgert, à Kaisersberg.

FAITS DIVERS

Le droit d'accroissement. — L'iniquité est consommée et la Franc-Maçonnerie triomphe, dit la *Croix* de Versailles. Dans ses séances du 18 et du 19 mars, la Chambre, servile instrument de la secte maudite, a voté les articles 4 à 11 de la loi de finances, concernant les Congrégations religieuses. Ces dernières sont frappées d'une taxe annuelle et obligatoire sur la valeur *brute* des biens, meubles et immeubles qu'elles possèdent. La taxe est fixée à 0 fr. 30 p. 0/0 pour les congrégations autorisées et à 0 fr. 50 p. 0/0 pour les congrégations non autorisées.

Les congrégations reconnues paient déjà la taxe annuelle dite de main-morte, établie sur leurs biens immeubles et s'élevant à 62 centimes 1/2 pour franc du principal de la contribution foncière. Cette taxe vient s'ajouter à l'impôt direct et représente les droits de mutation pour cause de décès que ces associations, qui ne meurent pas, ne peuvent payer. L'égalité devant l'impôt est ainsi rétablie. La loi atteint de même les biens mobiliers des mêmes associations, qui supportent les impôts et les prélèvements que le législateur a établis, et notamment l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Enfin, les Congrégations religieuses paient la taxe spéciale établie sur les revenus des sociétés. — Le nouvel impôt, dit de *superposition*, fait donc un double emploi. C'est une surtaxe. Les Congrégations reconnues paieront deux fois. C'est le côté inique, monstrueux, de la loi de finances qui vient d'être votée contre laquelle s'élèvent de toutes parts des protestations. Cette loi, comme l'a très bien dit M. de Ramel, consacre formellement le principe d'un système fiscal d'exception contre une catégorie de citoyens, en raison de leurs opinions et de l'habit qu'ils portent. C'est une dérogation manifeste au droit commun. — Nous attendons le vote du Sénat sur le nouvel impôt.

La presse Juive. — Voici une nomenclature intéressante et qui fait penser, c'est celle des journaux juifs de Paris :

La République française : le juif von Reinach, député, officier de réserve, neveu et gendre du fameux banquier von Reinach mêlé aux négociations louches du Panama. — *La Lanterne :* le juif Mayer, directeur de la feuille la plus immonde. — *Le Gaulois :* les juifs Arthur Meyer et Bloch. — *La Nation* : les juifs C. Dreyfus (en villégiature à Mazas), P. Dreyfus. — *L'Echo de Paris* : les juifs Simond et Baüer. — *Le Paris :* les juifs Strauss et Klotz. — *Le*

Figaro : journal du château et du grand monde : les juifs Berr et Rosenthal (Jacques Saint-Cère). — *Le Gil Blas :* le juif Abraham Dreyfus. — *Le Matin :* le juif Edwards. — *Le Journal :* le juif Bernheim. — *L'Événement :* les juifs Schwob et Cerbeer. — *Le XIXe siècle :* le juif Strauss. — *La Petite-Presse :* le juif Crémieux. — *Le Rappel :* le juif Hément. — *Le Radical :* les juifs Simond et Hirsch. — *Le Temps :* le juif Hément. — *Le Voltaire :* le juif Klotz. — *La Vraie Parole :* le juif Singer. — *Le Jour :* le juif Bluysen.

Nous en oublions certainement. Mais cette collection est déjà suffisante pour montrer l'influence que le judaïsme exerce sur l'opinion en France, et le danger qu'il peut faire courir à notre pays.

On remarquera que parmi ces journalistes, il en est de toutes les opinions. C'est là une tactique de judaïsme. Il a dans son jeu des hommes qui représentent tous les partis politiques d'une certaine importance, et il s'en sert de la même façon que l'on se sert des atouts pour gagner des points au jeu. C'est par ce procédé diabolique que les juifs maintiennent leur prestige.

Aix-la-Chapelle. — *Ostension des reliques.* — Le chapitre collégial de cette ville vient de prendre une décision, d'après laquelle aura lieu du 10 au 24 juillet prochain une solennelle ostension des insignes reliques conservées dans l'antique et vénérable cathédrale, contemporaine de Charlemagne.

On sait que cette solennité, qui attire à Aix-la-Chapelle une grande foule de pèlerins et de visiteurs, revient périodlquement tous les sept ans.

Lourdes. — Les Pères de Lourdes vont entreprendre la construction de l'autel majeur et des grandes orgues de l'église du Rosaire. Cette offrande des pèlerins, des enfants de la Vierge Immaculée, sera un hommage de réparation pour les insultes et les outrages du livre odieux de M. Zola.

Les éditions de l'Imitation. — Une collection des éditions de l'*Imitation de Jésus-Christ*, réunie par le défunt bibliophile Waterton, vient d'être vendue à Londres, par les soins de MM. Sorhely et Cie, en deux lots d'une valeur de 3.600 francs chacun.

Elle comprend 1199 éditions imprimées en 40 langues différentes, et 6 manuscrits valant à eux seuls plus que la somme payée pour chacun des deux lots. Le revenu total de la vente représente à peine, dit-on, la dépense en timbres-poste, frais de transport qu'avait coûtés à M. Waterton la réunion de ces volumes.

Il va sans dire que cette collection n'est pas complète puisque la France seule possède 1500 versions de l'*Imitation*, tant en prose qu'en vers.

Séminaire des vocations tardives. — Le but de la maison Saint-Charles est de préparer à entrer au grand séminaire les jeunes gens que Dieu appelle tardivement à l'état ecclésiastique ou dont la vocation a été entravée pendant l'enfance.

Grâce à des méthodes spéciales, à la longueur de l'année scolaire, qui est de onze mois, et surtout à un travail opiniâtre, les élèves emploient ordinairement deux ans à se mettre en état de suivre le cours de philosophie.

Depuis le 7 novembre 1887, date de la fondation, l'œuvre a préparé aux études ecclésiastiques quatre-vingt-neuf jeunes gens qui sont entrés dans les grands séminaires.

Elle compte aujourd'hui trente-quatre élèves.

Confiée à la Société des prêtres de l'Immaculée-Conception, missionnaires diocésains de Rennes, elle sera transférée, à Pâques, à l'Ermitage de Saint-Lazare, près Montfort (Ille-et-Vilaine), lieu charmant, sanctifié par le séjour et les prières du bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort.

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Le 31 mars, dimanche de la Passion, *semi-double*. (On peut faire à partir de ce jour, dans le diocèse de Chartres, la communion pascale). — A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, sermon, complies et salut.

— Le même jour, à 7 h. du matin, dans la chapelle Saint-Piat, clôture de la Retraite pour les domestiques et messe de communion générale.

Retraite pour les Enfants de Marie et les jeunes personnes du Catéchisme de Persévérance. — Ouverture, le 3 avril, à 5 h. du soir, dans la chapelle Saint-Piat. — Le 4, le 5 et le 6, messe et instruction, à 7 h. du matin; salut et instruction, à 5 h. du soir. Clôture le dimanche des Rameaux, messe de communion à 7 h., et réunion à 1 h. 1/2.

Retraite pour les hommes, prêchée par M. l'abbé Verret, Vendredi 5 avril, lundi 8, mardi 9, mercredi 10, à 8 h. du soir. Grande nef de la Cathédrale réservée aux hommes; les dames pourront se placer dans l'avant-chœur et les bas-côtés.

— Le vendredi 5, Office de la Transfixion de la B. V. M. (Notre-Dame des Sept-Douleurs).

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Le 31 mars, dimanche de la Passion, le soir, aux vêpres, réunion des Enfants de Marie, allocution, procession et salut. — Mardi et jeudi, à 8 h. du soir. Instruction et salut. — Vendredi, messe au Sacré-Cœur, et le soir, chemin de croix.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le 31 mars, dimanche de la Passion, les offices aux heures ordinaires. Catéchisme de persévérance. — Lundi soir, chemin de la croix. — Mardi et vendredi soir, instruction et salut.

CHAPELLE DES SACRÉS-COEURS ET DE L'ADORATION. (Communauté des Dames Blanches). — *FÊTE DE L'ADORATION*, le jeudi 4 avril. Le matin, à 6 h., Exposition du T.-S. Sacrement, suivie de la première messe.— A 7 h., deuxième messe. — A 9 h. Grand'messe. — A 4 h., vêpres par M. l'abbé Canuel, chanoine honoraire, premier vicaire de la cathédrale. Les offices seront présidés par M. le chanoine Dancret, curé-archiprêtre de la cathédrale.

BIBLIOGRAPHIE

— **Les Ecoles de Chartres au moyen-âge,** du Ve au XVIe siècle, grand in-8°, de xx-572 pages, thèse française de doctorat de M. l'abbé Clerval. Prix : 7 fr. 50. (Chartres, librairie Selleret).

— **Un archiprêtre de N.-D. de Chartres,** (Vie de M. Lecomte, ancien curé de la cathédrale de Chartres), par M. le chanoine Goussard, directeur de la *Voix de N.-D.* Prix, franco 2 fr. 40, chez l'auteur ou chez les libraires.

— **Josse Clichtoue,** docteur de Paris, chanoine de Paris, grand in-8° de XXXII-152 pages, thèse latine de doctorat de M. l'abbé Clerval. Prix : 4 fr. (Chartres, librairie Selleret).

L'Humanité, son évolution, depuis la création jusqu'à nos jours, par M. J. Reygasse, docteur en droit. — Fort volume in-12, 3 fr. 50. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris.

Les temps deviennent de plus en plus difficiles; la révolution gronde à nos portes et le moment est arrivé pour la nation française de faire son examen de conscience. Où est donc ce monde nouveau, cet Éden que les novateurs, les philosophes du dix-huitième siècle et les révolutionnaires de 89 lui ont promis? A quoi lui a servi d'avoir renié son Dieu ? Pourquoi toutes les jouissances matérielles et sensuelles dont elle s'est saturée ne lui ont-elles procuré que lassitude et écœurement ? Pourquoi cent ans après la grande Révolution qui devait faire son bonheur, est-elle plus malheureuse que jamais, à la veille de s'engloutir dans un cataclysme épouvantable, ou d'être partagée entre les nations ennemies qui la guettent et qui n'attendent que l'occasion propice pour se précipiter sur elle ?

Vient de paraître : **Manuel élémentaire de Comptabilité et d'administration des Fabriques** (d'après le décret du 27 mars 1893), par l'abbé Nivet, curé de Vignoux-sous-les-Aix (Cher).

A la veille de la session de Quasimodo nous nous empressons de faire connaître à MM. les Curés ce petit *Manuel* qui sera d'un grand secours aux Membres des conseils de fabrique pour éviter bien des difficultés dans la reddition des comptes ou la confection des budgets. L'auteur s'est appliqué exclusivement à exposer clairement et brièvement les seules opérations de comptabilité, sans s'attarder dans des commentaires ou explications d'interprétation.

« ... Les renseignements donnés par le prêtre ne sont pas toujours saisis aussi vite que l'exige l'accomplissement des formalités demandées ou l'exécution d'un acte d'administration. Nous serons certain qu'avec ce petit *Manuel*, l'action parfaite des Conseils de Fabrique ne saurait être arrêtée dans son zèle par les quelques difficultés d'une comptabilité compliqué ou par l'appréhension d'un contrôle... (*Préface*). » — En vente à Vignoux-sous-les-Aix, par Saint-Martin d'Auxigny (Cher), franco, 1 fr.

Adoration à Saint Aignan. — Au jour où nous mettons sous presse, se célèbre en l'église de Saint-Aignan, de Chartres, une belle fête d'Adoration mensuelle. Le prédicateur est M. l'abbé Macaire, curé-archiprêtre de Rambouillet (28 mars).

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois

D'AVRIL 1895

Lundi, 1er Avril. — De la férie.

2, Mardi. — St François de Paule, confesseur, *double*, messe *Justus.*

3, Mercredi. — Ste Marie Egyptienne, pénitente, *semid.*, messe *Cognovi.*

4, Jeudi. — St Isidore, évêque de Séville, docteur, *double*, messe *In medio.*

5, Vendredi. — **Notre-Dame des Sept Douleurs,** *double majeur*, messe *Stabant.*

6, Samedi. — De la férie.

7, **DIMANCHE des Rameaux,** *semid.*, messe *Domine*, précédée de la Bénédiction des rameaux et de la Procession. Chant de la Passion selon St Mathieu. — Vêpres du dimanche.

8, Lundi saint. — Messe *Judica.*

9, Mardi saint. — Messe *Nos autem*, Passion selon St Marc.

10, Mercredi saint. — Messe *In nomine*, Passion selon St Luc.

11, Jeudi saint. — La **Cène du Seigneur,** *double de 1re classe*, grand'messe *Nos autem*, suivie de la procession au reposoir. — Vêpres et dépouillement des autels.

12, Vendredi saint. — La Passion selon St Jean. **Adoration de la Croix,** messe des présanctifiés et vêpres.

13, Samedi saint. — Bénédiction du feu nouveau, du **Cierge pascal,** prophéties, bénédiction des **Fonts,** grand'messe et 1res vêpres de Pâques. — A Complies, Antienne *Regina Cœli.*

DIMANCHE, 14 avril. — **Le Saint Jour de Pâques,** *double de 1re classe avec octave*, messe *Resurrexi.* — Vêpres du jour. — Chant de l'*O Filii.*

15, Lundi de Pâques, *double de 1re classe*, messe *Introduxit* et vêpres du jour.

16, Mardi de Pâques, *double de 1re classe*, messe *Aqua.*

17, Mercredi de Pâques, *semid.*, messe *Venite.*

18, Jeudi de Pâques, *semid.*, m. *Victricem.* Mém. de la B. Marie de l'incarnation.

19, Vendredi de Pâques, *semid.*, messe *Eduxit.*

20, Samedi de Pâques, *semid.*, messe *Eduxit.*

21, **DIMANCHE de Quasimodo,** *double*, messe *Quasi modo.* — Vêpres du jour avec mém. des SS. Soter et Caïus, mart.

22, Lundi. — Les SS. Soter et Caïus, papes et mart., *semid.*, messe *Sancti.*

23, Mardi. — St Georges, mart. *semid.*, messe *Protexisti.*

24, Mercredi. — St Fidèle, capucin, martyr, *double*, messe *Protexisti*, mém. de St Déodat.

25, Jeudi. — St Marc, évangéliste, *double de 2e classe*, messe *Protexisti.* — Procession extérieure, messe *Exaudivit.*

26, Vendredi. — SS. Clet et Marcellin, papes et mart., messe *Sancti.*

27, Samedi. — **St Fulbert,** évêq. de Chartres (du 10 avril), *double maj.*, m. *Ipse.*

28, **DIMANCHE, IIe après Pâques,** St Paul de la Croix, conf., *double*, messe *Christo.* Vêpres de St Paul — depuis le capitule, de St Pierre, mém. de St Paul et du dim. (Clôture des Pâques, *Te Deum*).

29, Lundi. — St Pierre de Vérone, mart., *double*, messe *Protexisti.*

30, Mardi. — Ste Catherine de Sienne, vierge, *double*, messe *Dilexisti*, mém. de St Adjuteur. (Le soir, *Ouverture du mois de Marie*).

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges, précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils les veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-Voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait très utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits, *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaires. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles devant l'autel principal de la Crypte; cette lecture est suivie de la récitation des litanies de Notre-Dame de Chartres.

SAMEDI 6 AVRIL 1895



LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT D'AVRIL)

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Le 7 avril, *Dimanche des Rameaux*, à 8 h., office paroissial. A 10 h., office capitulaire : tierce, aspersion, bénédiction des rameaux, procession avec les cérémonies ordinaires à la porte du chœur, et grand'messe avec le chant de la Passion. — A 3 h., none, vêpres, sermon, complies et salut. — Réunion de la Confrérie.

Réunions du soir. — Lundi 8, mardi 9 et mercredi 10, à 8 h. du soir, sermon pour les hommes, par M. l'abbé Verret. Le jeudi soir, à 8 h., chant du *Stabat* et bénédiction. — Le vendredi soir, à 7 h. 1/2, sermon de la Passion, *Stabat*, Bénédiction.

— Mercredi, jeudi et vendredi, chant des Ténèbres (matines et laudes), après les complies.

— Office du matin : le jeudi saint à 9 h., le vendredi saint à 9 h., le samedi saint à 8 h. 1/2. — Le jeudi saint, à 3 h., cérémonie du lavement des pieds.

— Messe de communion pour les fidèles, le jeudi saint, à 7 h. (Le vendredi saint et le samedi saint, il n'y a pas de messe basse.)

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Le 7 avril, Dimanche des Rameaux, l'office à 9 h. 1/2, Catéchisme de persévérance. — Mardi saint, Instruction et salut, à 8 h. du soir. — Jeudi saint, messe unique à 7 h., sermon de la Passion, à 8 h. du soir. — Vendredi saint, chemin de croix, à 6 h. du matin ; Office à 9 h.; chant du *Stabat*, à 8 h. du soir. — Samedi saint, office à 9 h.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le 7 avril, dimanche des Rameaux, l'office à 9 h. Vêpres, procession de la Confrérie et salut. — Lundi, mardi et mercredi soir, à 8 h., instruction et salut. — Jeudi saint, messe de communion générale, à 7 h. et allocution ; Grand'messe à 9 h.; Sermon de la Passion, à 8 h., par M. l'abbé Bourgine, premier vicaire de Dreux. — Vendredi saint, office à 9 h.; Chemin de la croix, à 2 h.; le soir, à 8 h., chant du *Stabat*. — Samedi saint, office à 9 h., bénédiction du feu nouveau et des fonts.

BIBLIOGRAPHIE

50 Cantiques notés pour UN Sou ! Par le Père Blanchet, s'adresser au Mans, Grande-Rue, 2.

Concordance rythmique parfaite ; fines gravures dessinées par l'auteur lui-même ; notation ingénieuse ; approbations et éloges de 4 cardinaux, 44 archevêques ou évêques, des journaux catholiques l'*UNIVERS*, la *CROIX*, des Semaines religieuses, des musiciens, des dessinateurs, etc.; invraisemblable bon marché.

Edition populaire, notée en chiffres (160 mille depuis un an). — 5 fr. le cent (Port 0 fr. 70). Valeur réelle, 20 fr. le cent. Il n'y a pas de remise pour cette édition ; elle ne se vend que par cent. — Pour une commande de 200 exemplaires on donne en sus un exemplaire en musique ordinaire.

Edition en musique ordinaire (*11e mille*), édition adoptée par des petits séminaires et des pensionnats. — Un exemplaire, 0 fr. 50 ; port 0 fr. 05 par exemplaire. Remises pour cette édition : 7 pour 6 ; 15 pour 12 ; 32 pour 25 (port, 0 fr. 70) ; 70 pour 50 (port 0 fr. 80) ; 150 pour 100 (port 1 fr. 50).

Sur les deux éditions : même texte, parfaitement rythmé, notation équivalente, mêmes gravures, et pour comble de commodité, partout le n° d'ordre du cantique correspond au n° de la page.

La Quinzaine. — Prix de la livraison : 1 fr. 50, 62, rue de Miromesnil, Paris, ou à l'Imprimerie de l'Œuvre Expiatoire, à La Chapelle-Montligeon (Orne). — Abonnements : France, Un an, 24 francs ; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 8 fr.; — Étranger (Union postale) : Un an : 28 fr.; Six mois, 16 fr.; Trois mois, 9 fr. — Abonnement spécial d'un an, pour le Clergé, l'Université et les Instituts catholiques : 20 fr. — *Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.*

SOMMAIRE

CONFÉRENCES DE M. L'ABBÉ DUMONT A LA CATHÉDRALE.

(Clôture).

Lundi dernier, M. l'abbé Dumont, en présence d'un auditoire aussi nombreux que de coutume, a terminé la série de ses brillantes conférences, et pris congé, pour cette année, de son auditoire. Au moment où il allait descendre de chaire, Mgr l'Évêque de Chartres se leva, et adressa à l'éloquent conférencier les paroles suivantes :

Monsieur l'Abbé,

Je ne veux pas vous laisser nous quitter, quitter cet auditoire, sans vous adresser ses remerciements et les miens.

Oui, et je suis l'interprète fidèle de cette assemblée, assemblée d'élite, je puis dire, en vous remerciant et en vous félicitant à la fois de votre zèle, et de ces conférences, si savantes et si élevées, si claires cependant et si accessibles à tous : vous avez le talent de populariser la science ; et, je l'ajouterai, si concluantes et démonstratives : l'unique et grande thèse qui était la vôtre, à savoir l'impossibilité pour la science d'expliquer le monde sans Dieu, vous l'avez entourée d'une si fulgurante évidence qu'elle a été comprise de tous, j'en ai recueilli des preuves certaines ; même de simples ouvriers, plus intelligents et curieux de ces questions et de ces choses que quelques-uns peut-être ne l'imaginent. J'en dirai autant de plusieurs dames, vos auditrices très assidues. Et vos études n'étaient pas seulement oratoires, car si vous n'aviez dû ne nous apporter que de la rhétorique, pas n'eût été la peine à moi de vous inviter, à vous de venir ; elles étaient philosophiques et scientifiques. Et vous avez fait une œuvre durable : Vous parti et cet auditoire dispersé, votre parole restera et planera pour ainsi dire dans l'atmosphère intellectuelle de notre cité, réponse permanente et victorieuse aux

audacieuses manifestations, trop fréquentes aujourd'hui, de la pensée matérialiste et athée.

Et quant à moi, je vous remercie du puissant concours que vous m'avez prêté dans cette station quadragésimale. Ma tâche à moi, évêque, est double. J'ai le devoir sinon de rompre moi-même le pain de la parole à la cité chartraine, du moins de pourvoir à ce qu'il lui soit abondamment rompu. Mais je me dois à tous, et pas seulement à une partie de ma ville épiscopale. Eh ! N.-S. ne disait-il pas lui-même qu'il était venu pour les brebis perdues de la maison d'Israël ? Eh bien, il faut voir où nous en sommes aujourd'hui. On reproche quelquefois au clergé de ne pas se mêler assez à la vie contemporaine. Le reproche est immérité. Prenons garde toutefois de ne pas nous confiner dans des horizons trop bornés, et regardons un peu au-delà de notre confessionnal, de notre paroisse, de notre clocher, de notre séminaire ; même de notre ville épiscopale, de notre diocèse : regardons la France ! car le souffle qui passe sur le pays passe aussi sur la cité chartraine, n'en doutons pas. Eh bien, Messieurs, que cela nous plaise ou non, que cela dérange ou non nos habitudes, je ne veux pas dire nos routines, le fait est là ; la forme de la prédication en ce siècle a été et devait être profondément modifiée. Nous ne sommes plus dans les temps heureux où la foi était universelle, et parmi ceux que nous appelons les fidèles, beaucoup, hélas ! sont incroyants. A l'issue du XVIII[e] siècle et au commencement du XIX[e], M[gr] Frayssinous, un sulpicien, Messieurs, c'est-à-dire un de ces hommes, on le sait et je ne le dis pas avec reproche, qui suivent, mais qui n'ont pas coutume de devancer leur siècle, démontrait à Notre-Dame, non pas sans doute dans des sermons, il fallait déjà autre chose, mais dans des conférences où accouraient des hommes comme Châteaubriand, l'existence de Dieu, l'âme, la vie future. Le matérialisme et l'athéisme dominaient alors. Puis, vint en France une philosophie meilleure, une noble philosophie, la philosophie spiritualiste, qui chassa, pour toujours, croyions-nous naïvement ! quand nous étions jeune, de cette terre de France qui les repousse, croyions-nous naïvement encore, ces abjectes doctrines. Si bien que Lacordaire, un homme de son temps, je pense, quand il reprit, il y a déjà plus d'un demi-siècle, l'œuvre apologétique interrompue

de Frayssinous, au lendemain de la révolution de février, — j'y étais, Messieurs, et je ne l'ai pas oublié, — amené par la suite de son sujet à démontrer l'existence de Dieu, s'y refusait et proclamait l'heureuse inutilité de cette démonstration. Aujourd'hui, Messieurs, Lacordaire ne tiendrait pas le même langage. Il ne prêcherait pas plus pour cela l'Évangile au sens où quelques-uns semblent l'entendre : en ce sens, Messieurs, ni Frayssinous ni lui ne l'ont jamais prêché à Notre-Dame ; dans un autre sens, ils n'ont jamais fait que cela. Eh oui, sans doute, l'Évangile, Jésus-Christ : qui connaît J.-C. sait tout ! Mais connaître J.-C., c'est connaître bien d'autres choses ! c'est par exemple connaître Dieu : car qui ne croirait pas en Dieu, comment croirait-il au Christ ?

On démontre donc, ou du moins on fraye les voies à une démonstration, le christianisme, l'Évangile, quand on prouve Dieu. Vérité fondamentale qui porte toutes les autres. Mais depuis Lacordaire, hélas ! nous avons marché, et l'athéisme aujourd'hui lève la tête ; il y a de grands journaux athées, sans parler d'innombrables petites feuilles qui portent ce poison partout. Et il y a à Paris, s'affichant sous ce nom, des sociétés de propagande d'athéisme. Il y a autre chose encore : l'athéisme aujourd'hui est entré triomphant dans nos académies. Et votre évêque en ce moment, malgré sa faiblesse, se demande s'il ne prendra pas la plume pour réfuter le manifeste athée dont vous parliez tout à l'heure, Monsieur l'abbé ; publié dans une grande revue, en réponse au mot terrible de M. Brunetière, vrai dans le sens où il l'a dit : *la banqueroute de la Science*, par un homme, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, membre de l'académie de médecine, sénateur inamovible, ancien ministre ; qui, comme Louis XIV disait autrefois superbement : *L'État, c'est moi*, dirait volontiers : *la science, c'est moi.* Que la science soit lui, ou non, peu m'importe ; mais ce que je sais bien, c'est qu'il n'est pas la philosophie. La philosophie, c'est nous, spiritualistes et chrétiens, hommes de la foi, mais hommes aussi de la raison, qui, au nom de la raison et de la philosophie, avons le droit de dire aux hommes de la science athée, de la science positiviste ou plutôt exclusiviste : On ne passe pas.

Vous, Monsieur l'abbé, vous le leur dites aussi au nom de la science, en parlant son langage, en vous plaçant sur son ter-

rain. Et c'est là ce qui fait l'originalité et la puissance de votre enseignement, qu'il est si heureux qu'un prêtre puisse donner. Cet enseignement, j'ai pensé que ma ville épiscopale était digne de l'entendre, et capable de l'apprécier; et cela au risque de provoquer certains étonnements, peut-être même certains scandales... dirai-je pharisaïques? Oui, car il y a des pharisiens de plus d'une sorte; il y a des pharisiens par orgueil, il y en a par étroitesse; et notre excellent prédicateur des sermons dans l'énumération piquante qu'il nous faisait l'autre jour des divers pharisaïsmes, a oublié, je crois, celui-là. Il existe; témoin cette bonne dévote orléanaise, dont j'ai entendu si souvent Mgr Dupanloup s'égayer, laquelle, lorsqu'il commença ses prédications apologétiques qui faisaient courir toute la ville, se lamentait: « Bon évêque, bon évêque, il a d'excellentes intentions, mais il perd la religion: voilà que maintenant on rencontre à l'église... des impies! » Ah! prétendus et chers impies, nos fils, nos amis, nos frères, qu'ils viennent; nous leur ouvrons nos bras et nos cœurs! Mais, je le répète, j'ai voulu faire évangéliser la cité tout entière; et certes, les bons chrétiens, qui goûtent encore les bons sermons, et ils ont bien raison, ne peuvent pas se plaindre que j'aie mal choisi leur orateur: parole aimable et brillante, avec un *substratum*, une doctrine dessous.

J'ai voulu atteindre la cité tout entière, et les deux enseignements, les sermons, les conférences, se complètent et ne se contredisent pas. Il reste de cette prédication apologique, et c'est considérable, cette impression générale, que nous avons réponse à la science athée; la foi de tous en est rassurée et raffermie. Et il faut voir aussi ce qui est: à ces sermons, les hommes viennent-ils? Je regardais hier cet auditoire: ce n'est certes pas le talent qui manque au sermonnaire: les hommes viennent-ils? *Apparent rari nantes.* Si bien que je le disais à un prêtre placé près de moi: « Il y aura demain autant d'hommes à la conférence qu'il y a ce soir de femmes au sermon. » Je ne parle pas évidemment du groupe des fidèles, du petit bataillon sacré qui est là, à mes côtés. Gracieux, brillant et consolant auditoire. Je ne sais pourtant s'il eût entièrement satisfait ce saint et rude jésuite, que tout Paris a connu et vénéré, le P. Milleriot, lequel disait carrément aux dames qui se présentaient à son

confessionnal : « Allez-vous en, je ne reçois que les hommes. » « Mais mon père, il y a vingt ans que je ne me suis pas confessée ! » « Oh ! alors, entrez, vous valez un homme ! » Eh bien, cher Monsieur l'abbé, à vos conférences, et cela les honore, les hommes viennent, et vous avez autour de votre chaire assurément, je ne crains pas de le dire, l'élite intellectuelle de la cité. Ils viennent, pas aussi nombreux encore que nous voudrions : laissons ceux à qui cela pourrait agréer en faire la remarque ; pas aussi nombreux, sans doute, qu'à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, trop petit pour les contenir. Vous êtes pourtant le même, mais Paris est Paris. Et vos conférences chartraines d'ailleurs ont franchi la limite de notre diocèse, et les plus grands organes de la presse parisienne leur ont décerné des éloges mérités ; pendant que, à Chartres, peut-être, quelques âmes, un peu trop timorées, gémissaient, et peut-être, mon Dieu ! ce ne serait pas plus impossible à Chartres qu'à Orléans, priaient... pour votre conversion et la mienne.

Nous résisterons à la grâce ; nous ne nous convertirons pas sur ce point; et je donne rendez-vous l'année prochaine, à vous, cher Monsieur l'abbé, à vous aussi, Messieurs, au pied de cette chaire, qui restera apologétique, tout en étant évangélique aussi. Evangélique, oui, faites-en l'expérience, et ces sermons, cette retraite de la semaine sainte, qui sont pour vous aussi, Messieurs, et même tout particulièrement pour vous, venez-y, je vous y invite. Il y aura tout à la fois plaisir pour vos intelligences et profit pour vos âmes.

SAINT GUILLAUME DE PARIS

(1105-1202).

Il était né à Paris et, depuis trente ans, il illustrait par sa science et ses vertus la collégiale de Sainte-Geneviève. Le pieux chanoine aimait sa collégiale et, en son âme, il ne souhaitait qu'une chose : y mourir.

Il avait du reste payé chèrement le droit à ces espérances.

Toute la première partie de son histoire, à la bien lire, se résume dans les ruses que le démon déploya contre lui pour l'arracher à Sainte-Geneviève, et dans l'effort continu que le saint opposa à ces tentations.

De faux amis, que sa vertu gênait, lui suggèrent hypocritement la pensée de s'enfermer avec eux dans un ordre régulier : on ne voulait que l'éloigner. Guillaume démasque ces hypocrites et reste à Paris. Son évêque, prévenu par des rapports mensongers, lui refuse les saints ordres : Guillaume trouve un refuge auprès d'un prélat voisin qui l'éprouve et lui confère le diaconat. Ses ennemis ne désarment pas et, pour l'écarter, lui proposent la cure d'Épinay : Guillaume accepte dans une pensée de conciliation ; et comme son église dépendait de la collégiale, il reste toujours chanoine de Sainte-Geneviève.

Un moment, le démon put croire à sa victoire : le pape Eugène III supprima la collégiale pour y substituer un ordre de chanoines réguliers : à ce coup, Guillaume renonce à sa prébende et il obtient de rentrer à Sainte-Geneviève à titre de simple religieux. Il fut le parfum de la jeune communauté et ses mérites lui valurent d'être nommé sous-prieur. De cette charge il assuma les responsabilités et les droits : un religieux ayant usurpé le priorat par des moyens anticanoniques, Guillaume, vigilant gardien des règles et des privilèges de son ordre, s'opposa à la prise de possession. Le prieur en appela à l'abbé qui donna tort à Guillaume et lui imposa une pénitence : celui-ci fit la pénitence et, respectueusement, en appela à son tour au pape ; le pape justifia la conduite de Guillaume, déposa l'intrus et fit élire un nouveau prieur. Notre saint n'avait plus qu'à s'adonner en paix à ses pénitences et à ses dévotions.

Cependant, à la voix d'un ami, Guillaume fit le sacrifice qu'il avait, avec tant d'opiniâtreté, refusé au monde, et il s'exila pour toujours de sa chère maison de Sainte-Geneviève. Un évêque de Danemark lui proposait la réforme de ses couvents : à ce pontife, qui avait été son compagnon d'études dans les écoles de Paris, à ses supérieurs qui commandaient, à Dieu qui, dans une vision, lui montrait l'île mystérieuse où il devait, au prix de pénibles travaux, mériter la gloire du ciel, il ne sut rien refuser et, quoiqu'il eût déjà cinquante ans, il s'en alla au monastère d'Eschill. La réforme qui avait motivé son exil était achevée au bout de quelques années et son ordre figurait parmi les plus exemplaires de tous les pays du Nord.

L'heure de la récompense allait sonner pour le réformateur.

Un jour un vieillard lui apparut et lui dit : « Vous vivrez encore sept jours. » Guillaume passa dans la prière, dans la mortification, dans la pratique de toutes les vertus monastiques sept jours, puis sept semaines, puis sept mois, puis enfin sept années après lesquelles la prophétie se vérifia. Il mourut centenaire, au matin du jour de Pâques, le 6 avril 1202.

D. G.

L ARCHICONFRÉRIE DES VEUVES CHRÉTIENNES

La mort du regretté M. Fagnoue ne laisse pas seulement un vide douloureux au Grand-Séminaire, dont il était un si éminent directeur, et au Carmel, qui l'avait depuis plusieurs années déjà pour aumônier si expérimenté, et dans le clergé chartrain, dont il était une des lumières, mais encore dans une œuvre spéciale, très importante, à la tête de laquelle l'avait placé, sous la direction de M. l'Archiprêtre, la confiance de notre évêque. Cette œuvre est l'*Archiconfrérie des Veuves chrétiennes*, fondée l'année dernière par Mgr l'évêque de Chartres, et qui, bénie par le Saint-Père, commence maintenant à se répandre de tous côtés. Le groupe parisien, récemment institué canoniquement par S. E. Mgr le cardinal archevêque de Paris et affilié par Mgr l'évêque de Chartres à l'archiconfrérie chartraine, comptait à sa dernière réunion, c'est-à-dire sa troisième, près de 200 dames. D'autres groupes sont en voie de formation dans plusieurs grandes villes de France. Il y en a jusqu'en Portugal.

Pour remplacer M. l'abbé Fagnoue, Mgr l'Évêque de Chartres a choisi M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution Notre-Dame, dont la parole aussi, on le sait, est si goûtée. Le nouveau directeur sera présenté aux Dames associées à leur prochaine réunion, qui sera présidée par Mgr l'évêque de Chartres lui-même. Après la messe, qui sera dite pour le défunt et regretté directeur, et une allocution de Monseigneur les Dames se réuniront dans le salon de l'évêché, pour régler divers détails relatifs à l'œuvre.

RESPECT DES PERSONNES, NON DE LEUR ERREUR.

A la Chambre le 1er février, un député, parlant en faveur du maintien de l'ambassade de France près du Saint-Siège, a dit :

« On peut être très bon chrétien et professer le plus grand respect pour les croyances d'autrui. »

Sans vouloir infirmer le fond de sa thèse sur la nécessité de l'ambassade, nous nous permettons de lui dire : Non. La foi catholique est la seule respectable, parce qu'elle est la seule vraie.

On peut et on doit avoir le respect des *personnes* qui sont dans l'erreur. Non le respect de leur *erreur*.

« Nous n'entrons pas dans l'Etat pour le dominer. » Certainement ; et les gens d'église n'ont jamais prétendu comme tels à cette domination. Notre-Seigneur leur a dit : Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Mais la vérité que possède l'Eglise catholique doit éclairer et diriger le gouvernement des Etats aussi bien que la conduite des individus.

« Nous demandons le respect des croyances, continue le député. Nous en sommes à réclamer l'égalité pour les religions et les opinions... Nous acceptons le régime de droit commun. »

Nous lui répondons : On peut, à son corps défendant, *subir* le régime de droit commun, si l'on se trouve dans l'impossibilité de faire prévaloir les droits de la vérité et les immunités dont l'Église a besoin pour l'exercice de son saint ministère. On peut même demander ce régime dans les temps de persécution, alors que la vérité est proscrite et l'erreur favorisée, le clergé traité en adversaire et les sectaires portés aux plus hautes fonctions : ce qui est bien un peu le temps où nous nous trouvons. On ne peut réclamer, ni même accepter ce régime de droit commun comme un état définitif, comme l'état normal.

N. S. P. le Pape vient de le rappeler dans son Encyclique aux Américains.

« Chez vous, leur dit le Souverain Pontife, l'Eglise jouit, sans opposition de l'Etat, d'un régime où, n'étant gênée par aucune entrave légale et se trouvant défendue contre la violence par le droit commun et l'équité de l'autorité judiciaire, elle possède, à l'abri de tout arbitraire, la faculté de vivre et d'agir. *Mais quelle que soit la vérité de ces constatations*, IL N'EN FAUT PAS MOINS ÉCARTER L'ERREUR QUI CONSISTERAIT A CROIRE QU'IL FAUT CHERCHER EN AMÉRIQUE L'IDÉAL DE LA

CONDITION DE L'ÉGLISE, *ou qu'il serait partout légitime ou avantageux que les intérêts de la société civile et ceux de la société religieuse fussent disjoints et séparés à la manière américaine.*

» Car si la religion catholique est respectée parmi vous, si elle s'est même heureusement développée, il faut l'attribuer avant tout à l'effet de la puissante fécondité dont jouit divinement l'Eglise, et qui, lorsque personne ne s'y oppose et que rien n'y fait obstacle, produit spontanément ses fruits, *et qui en produirait de plus abondants encore si, avec la liberté,* ELLE JOUISSAIT DE LA FAVEUR DES LOIS ET DU PATRONAGE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE. »

Nous ne doutons pas que les idées de l'honorable député dont nous avons rapporté les paroles, ne soient en conformité parfaite avec les enseignements du Saint-Siège. Ces enseignements, le Syllabus les a hautement proclamés et S. S. Léon XIII vient de les rappeler fort opportunément. Si quelques-unes des expressions dont le député s'est servi peuvent paraître contestables, leur manque de précision ne doit être attribué qu'aux surprises de l'improvisation.

Il est nécessaire cependant que l'attention du public chrétien soit appelée sur ces défaillances de langage, car il faut les attribuer à l'atmosphère d'erreurs dans laquelle nous sommes actuellement plongés, que nous respirons de toutes parts et qui empoisonnerait les plus solides esprits s'ils n'avaient soin de se prémunir contre sa contagion.

Les réflexions que nous venons de faire se trouvent à peu près sous la même forme dans beaucoup de *Semaines religieuses.*

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

— Une Retraite préparatoire à la Communion pascale est prêchée cette semaine par M. l'abbé Legué, vicaire-général, à la chapelle Saint-Piat dans la cathédrale, pour les jeunes filles du catéchisme de persévérance et les enfants de Marie. Clôture le dimanche des Rameaux par une messe de communion générale fixée à 7 heures.

M. l'abbé Fagnoue. — Les obsèques de M. l'abbé Fagnoue ont eu lieu à la cathédrale, le vendredi 29 mars. Cérémonie douloureuse pour les parents et amis du défunt, mais glorieuse pour sa mé-

moire. L'affluence considérable des assistants témoignait des nombreuses sympathies qu'il a méritées.

Dans l'assemblée nous avons compté plus de cent prêtres, dont beaucoup furent les condisciples ou les élèves de M. Fagnoue ; la paroisse de Garancières-en-Drouais, où débuta son ministère par un apostolat fécond, était représentée ; les membres de la Conférence de Saint Vincent de Paul nous rappelaient par leur présence ses beaux sermons de décembre dernier prêchés pour leur retraite annuelle. Beaucoup d'autres fidèles étaient là, groupés derrière les parents.

M. le chanoine Piau, supérieur du Grand Séminaire, a chanté la messe, et l'absoute a été donnée par Mgr l'Evêque de Chartres. Monseigneur avait pu bénir, avant l'heure du trépas, le prêtre qu'honoraient son estime et son affection et que ses derniers encouragements devaient aider à saintement mourir ; Sa Grandeur avait voulu de nouveau manifester ses sentiments pour le bien-aimé défunt en se réservant la dernière fonction liturgique autour du catafalque.

La dépouille mortelle repose maintenant au cimetière de Saint-Cheron, en attendant la résurrection bienheureuse, *in spem beatæ resurrectionis.*

L'Adoration à Saint-Aignan. — Elle se prête admirablement aux cérémonies pieuses, l'église de Saint-Aignan, avec les ornementations qui l'ont embellie en ces dernières années, avec la disposition du chœur et du maître-autel toujours riches de décors, plus riches que jamais un jour d'Adoration mensuelle. On y célébrait cette fête le 28 mars, nous l'avons dit, et rien n'avait été omis pour la rendre très solennelle. La dévotion eucharistique s'y manifestait le matin par des communions nombreuses, et dans le cours de la journée, par des visites au sanctuaire. Les chants exécutés par le chœur de cantiques, la maîtrise paroissiale, et les amateurs, furent variés et toujours pleins de charme. Les prédications, et particulièrement celle du soir qui traita de l'Eucharistie comme condition de la vie religieuse, morale et sociale, donnèrent aux âmes l'aliment agréable et solide qu'elles attendaient d'un orateur depuis longtemps connu et goûté à Saint-Aignan. Cet orateur était M. l'abbé Macaire, curé-archiprêtre de Rambouillet.

— Nous parlerons au prochain numéro de la fête d'Adoration célébrée aujourd'hui (4 avril) dans la chapelle des Dames-Blanches.

Pèlerinage à Notre-Dame de Chartres. — « Le désir de nombreux Mantais, nous dit la *Croix de Seine-et-Oise*, va enfin se réaliser. On annonce, pour le mois de mai, un pèlerinage de la paroisse et de la région à Notre-Dame de Chartres. Un train spécial, s'em-

branchant à Bueil, emportera à l'antique cathédrale des Carnutes, tous les pèlerins de Mantes et des paroisses de la ligne ou des environs.

Espérons qu'ils ne seront pas trop inférieurs en nombre aux neuf cents qui, cet été, se rendirent à Argenteuil. »

Petites Sœurs des Pauvres. — Quête pour leur asile le Jeudi Saint, à Saint-Pierre et à Saint-Aignan ; le vendredi saint, à la cathédrale.

Chartres et la statuaire du Moyen-Age. — Dans la livraison de novembre d'une revue mensuelle, le *Moyen Age*, se trouve le compte rendu d'un ouvrage allemand du Dr Woge, de Strasbourg, sur l'origine du style des monuments du Moyen-Age et sur la genèse de la statuaire française de cette première époque, dont M. le Président donne lecture.

Dans cet ouvrage, l'auteur étudie la statuaire au XIIe siècle. Il a choisi pour point de départ les sculptures de la façade occidentale de la cathédrale de Chartres, au sujet de laquelle il émet des aperçus nouveaux. Pour lui, Chartres, après s'être inspiré de l'école de Provence, et non de l'école byzantine, comme on l'admet généralement, aurait été le berceau de la première école de la statuaire française de l'époque du Moyen-Age. On retrouve la main des artistes chartrains à la façade sud de la cathédrale du Mans, aux sculptures du cloître de l'abbaye de Saint-Denis, du portail de Saint-Germain-des-Prés, de la porte Sainte-Anne, à Notre-Dame de Paris. Il y aurait, on le voit, intérêt pour l'étude de notre cathédrale, à ce que cet ouvrage fût connu, et il serait à souhaiter qu'un membre de la Société voulût bien en faire la traduction en français.

M. Lehr veut bien se charger de faire ce travail dans la limite de temps qui lui sera nécessaire. La Société lui en exprime tous ses remerciements. (Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, mars 1895).

Mgr Pie. — Le 5 avril, à l'occasion du quinzième anniversaire de la mort du cardinal Pie, une messe a été dite pour le repos de son âme, dans la chapelle de N.-D. des Sept-Douleurs. Nombreuse assistance. Nous n'oublierons jamais ce grand évêque, gloire de l'Eglise, gloire de notre cité.

UN TABLEAU VOLÉ

Avis au Clergé. — Nous sommes informé qu'un tableau de Guercino, représentant le mariage de la Vierge, a été volé en Italie
« Voici la description du tableau :

Cette toile mesure 2m95 de hauteur, 1m775 de largeur, elle a été coupée au ras du cadre, le haut est de forme ronde.

Le tableau se compose de cinq personnages, quelque peu supérieurs à la grandeur naturelle : un peu à droite du centre est le vieux prêtre habillé d'un grand surplis blanc, ayant sur ses épaules une chape de couleur verdâtre, sur la tête la mître traditionnelle en or et en forme de corne, il a une grande barbe blanche et des cheveux blonds ; à gauche du prêtre se trouve saint Joseph, la main gauche sur sa poitrine, et offrant de la droite l'anneau à la Vierge, il est habillé d'une courte tunique bleue, il a sur ses épaules un grand manteau jaunâtre, des chausses jusqu'à la moitié de la jambe, sa tête est nue, ses cheveux et sa barbe noirs et légèrement grisonnants ; à la droite se trouve la Vierge pieusement inclinée et recouverte d'un voile blanc jauni, elle est habillée d'une grande tunique rose qui tombe jusqu'aux pieds, sa main droite soutient un grand manteau bleu foncé, sa main gauche est tendue pour recevoir l'anneau ; derrière la Vierge se trouvent deux femmes dont l'une tout à fait à l'extrémité de la toile.

Le fond représente une partie du temple avec une niche sous laquelle est placé le prêtre.

Le haut de la toile est garni de deux amples draperies en rouge.

Si ce tableau venait à être offert à quelque prêtre du diocèse, il faudrait en aviser immédiatement l'évêché.

FAITS DIVERS

Le Pape et les oppresseurs de l'Italie.— L'*Osservatore Romano* publie une réponse très énergique contre une nouvelle impertinence du gouvernement révolutionnaire qui opprime l'Italie et qui s'attribuerait presque le mérite du prestige obtenu par la Papauté dans ces dernières persécutions.

« On ne croirait pas, si l'on n'en avait la preuve sous les yeux, dit le journal, que le cynisme anticlérical italien pût aller au point où le pousse un journal officieux du gouvernement. Celui-ci parlant des fêtes que la Maçonnerie, patronne du pouvoir politique en Italie, est en train d'organiser pour célébrer l'asservissement à cette secte de la métropole de la chrétienté, ose dire que, parmi les faits qui peuvent donner lieu à des réjouissances, il y a celui d'avoir, au moyen des institutions et des systèmes révolutionnaires, conféré à la Papauté et à l'Eglise un degré de prestige et d'autorité auquel elles n'avaient peut-être pas atteint au temps du pouvoir temporel.

« Pour proférer de telles indignités, il faut avoir perdu, non seulement tout bon sens, mais aussi toute pudeur. »

L'*Osservatore Romano* termine en disant que la situation faite à Rome, tête de la chrétienté, est intolérable.

Magnifique hommage aux sœurs de charité. — Le 18 décembre 1894, le Congrès national des libre-penseurs français émettait un ensemble de vœux tendant à la laïcisation de l'Etat.

Le ministre de la guerre a fait à cette stupide pétition la réponse suivante :

Paris, 25 février 1895.

« En ce qui concerne mon département, j'estime qu'il y a lieu de maintenir le *statu quo*.

Les religieuses employées dans l'administration de la Guerre, quel que soit l'ordre auquel elles appartiennent, répondent, en effet, aux besoins du service dans les meilleures conditions possibles; leur présence est une sauvegarde certaine pour la morale, et aucune autre assistance ne saurait être moins coûteuse que la leur.

En ce qui concerne la liberté de conscience, les Sœurs de charité ne peuvent donner lieu à aucun reproche sur ce point.

Du reste, une des meilleures garanties de la liberté de conscience repose dans ce fait que, dans tous les établissements militaires, écoles, hôpitaux et autres, tous les cultes sont desservis par un ministre prêt à donner, au premier appel, les secours spirituels qui lui sont demandés par ses coreligionnaires.

Il importe d'ajouter que les libre-penseurs ne sont jamais troublés dans leurs convictions et que les instructions les plus formelles sont d'ailleurs données à cet égard. »

Le Ministre de la Guerre, Général ZURLINDEN.

Au sujet des quêtes dans les églises. — *La Revue administrative du culte catholique*, en son numéro d'octobre, rapportait que « dans une paroisse qui n'est pas très éloignée de Paris, une quête avait lieu récemment à l'église *pour les pauvres secourus par la conférence de Saint-Vincent de Paul.* C'est en ces termes que la quête avait été annoncée en chaire par M. le Curé, c'est en ces termes que des invitations écrites avaient été adressées aux fidèles.

Le bureau de bienfaisance, par l'organe du maire de la commune, son président de droit, a eu l'audace de revendiquer la somme recueillie par la conférence de Saint-Vincent de Paul, en soutenant que le produit de toutes les quêtes pour les pauvres appartenait exclusivement au bureau de bienfaisance.

Laissons de côté, dit M. Grousseau, le caractère odieux d'une pareille prétention et constatons qu'elle n'est pas fondée en droit.

Il suffit, pour le démontrer, de rappeler : d'une part, l'avis du conseil d'Etat du 24 mars 1880; et, d'autre part, l'arrêt de la cour de Caen du 12 janvier 1881. Appuyée sur ces décisions et, mieux

encore, sur les raisons qui les ont produites, la charité privée n'a point à s'arrêter devant les intimidations perfides ou à s'incliner devant les réclamations injustes.

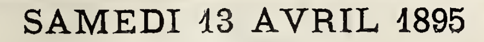
Dévouement d'un vieux missionnaire. — Dimanche, 10 mars, était de passage à Chartres, un évêque missionnaire, religieux de la Société de Marie : Mgr Fraysse, vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides. Sa Grandeur, invitée à la table de notre vénérable évêque, a charmé le repas par des récits sur son district lointain, où les Maristes ont vu Dieu bénir leurs longues années d'un rude et souvent périlleux apostolat par une merveilleuse transformation de tribus Canaques. Un des faits les plus touchants pour les auditeurs concernait le zèle infatigable d'un religieux, vieilli dans les missions océaniennes. Cet admirable octogénaire, se sentant désormais impuissant aux labeurs d'autrefois, a sollicité à plusieurs reprises de son évêque une aumônerie d'hôpital, afin de procurer à la mission un prêtre plus jeune et plus valide que lui, l'aumônier même qu'il désirait remplacer en continuant de vouer sa vieillesse au ministère des âmes.

Clermont. — La ville de Clermont s'apprête à célébrer solennellement le huitième centenaire de la première Croisade. Nous savons que Mgr Belmont prend en ce moment les dernières dispositions relatives aux fêtes religieuses qui auront lieu à cette occasion. C'est la maîtrise de Moulins qui est invitée à se faire entendre au cours de ces grandes solennités.

Statistique des Missions catholiques du Japon pour l'année août 1893 à août 1894. — 4 diocèses comprenant 49.280 catholiques; 1 archevêque et 3 évêques; 84 missionnaires européens; 20 prêtres indigènes; 17 clercs; 207 catéchistes; 22 religieux européens (Marianites du collège Stanislas, Paris); 85 religieuses européennes (appartenant à 3 congrégations: 1° religieuses de Saint-Maur, 2° du Saint-Enfant-Jésus de Chauffailles, 3° de Saint-Paul de Chartres); 9 religieuses japonaises; 19 novices japonaises; 75 postes ou districts; 242 chétientés; 206 églises, chapelles ou oratoirs publics; 1 séminaire avec 44 élèves (à Nagasaki); 2 collèges avec 154 élèves (à Tokyo et à Nagasaki); 3 pensionnats de filles avec 130 élèves; 17 orphelinats avec 1802 enfants (459 garçons, 1343 filles) 18 ouvoirs ou ateliers avec 303 personnes; 13 pharmacies, 3 petits hôpitaux; 1 hôpital de lépreux (82 malades); 35 garde-malades dans les hôpitaux publics; 2460 baptêmes d'adultes dont 925 *in articulo mortis;* 1235 baptêmes d'enfants de païens, dont 706 *in art. mort.;* 1450 baptêmes d'enfants de chrétiens.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.




SAMEDI 13 AVRIL 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT D'AVRIL)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



— Mgr l'Évêque de Chartres, plus fatigué depuis plusieurs jours, a été atteint jeudi matin d'une congestion pulmonaire; M. le docteur Chesnel a passé environ quatre heures près de lui; le danger a pu être conjuré. Aujourd'hui vendredi, le vénéré malade est dans un état plus satisfaisant. Ses diocésains continueront de prier pour sa prompte guérison.

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — *FÊTE DE PAQUES.* A 7 h., dans le grand chœur, pour les hommes, messe de communion avec allocution. — A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 1/2, office capitulaire avec procession.

— *Programme des chants de la journée :* Messe dite de Sainte-Cécile (de Gounod), musique à grand orchestre, chantée par la Maîtrise et le Séminaire avec le concours de bon nombre d'artistes et d'amateurs de la ville. A l'office du soir, *Regina*, de Gounod ; *Benedictus* de la messe ; *Ave Maria*, trio de Duvois ; *Tantum* de Niedermayer. A 3 h., none, vêpres, sermon, complies, procession de la Sainte-Vierge et salut.

— Le lundi de Pâques, une seule grand'messe ; elle aura lieu à 10 h.— Vêpres à 3 h. — Le mardi de Pâques, office à 9 h.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — *SOLENNITÉ DE PAQUES*, les offices aux heures ordinaires, grand'messe en musique, chantée par le patronage Saint-Joseph.

— Lundi de Pâques, grand'messe à 10 h.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — *FÊTE DE PAQUES*, grand'messe chantée en musique à 4 voix, par la maîtrise de la paroisse, sous la direction de M. Bonhomet, maître de chapelle : *Sanctus* de Beethoven ; *Agnus*, de Mozart. — Le soir, après vêpres, salut également en musique : *Ave verum*, à 3 voix ; *Tantum ergo* à 4 voix, de Gluch ; *Laudate Dominum*, Gounod.

— Lundi, grand'messe à 10 h., vêpres à 3 h.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Le samedi 20 avril, à 8 h. 1/4, Cérémonie de Profession. Allocution par M. l'abbé Genet, curé de Méréville, suivie de la sainte messe.

BIBLIOGRAPHIE

La Terre Sainte. — *Revue de l'Orient chrétien* (21e année). Publication illustrée paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, en 32 colonnes, grand in-8° sous le haut patronage de S. Em. le cardinal Langénieux. — Aux bureaux des œuvres d'Orient, 20, rue du Regard, Paris. — 10 fr. par an. Etranger 12 fr.

Transformée en Revue de l'Orient chrétien, la *Terre Sainte* fera une large part à la question d'Union qui préoccupe tant l'opinion catholique. Citons parmi les rédacteurs : MM. d'Avril, marquis de Voguë, de Mas-Latrie ; les RR.PP. Michel, Van Caloen, Tondini, Emmanuel, Pierling ; les abbés Pisani, Vigouroux, de Kernaëret, Graffin, Beurlier, Le Camus.

— **Le Manuel de la Dévotion à Saint-Antoine de Padoue**, ou Saint-Antoine de Padoue conduisant à Jésus par Marie, N.-D. de Bon Secours, reine des Anges. — Dédié à tous les amis du pèlerinage des Grottes de Saint-Antoine de Padoue de Brive (Corrèze), France, avec l'autorisation des Supérieurs et de l'Ordinaire. — Prix : 30 centimes, franco 40 centimes. — Desclée, De Brouwer et Cie, à Lille, ou Maison Notre-Dame, à Brive (Corrèze).

N° 12. 13 Avril 1895.

SOMMAIRE

SAINT HERMENEGILDE. (586)

Un roi voit un jour aboutir un projet longtemps médité : il associe ses deux fils au pouvoir, auxquels il lègue une partie de son immense empire et, désormais assuré de la soumission des peuples, n'a plus rien à redouter pour la transmission de son trône à sa postérité. Du même coup, le rêve du politique et le rêve du père étaient devenus une réalité. Puis par un aveuglement fatal où sombrent et la tendresse du père et l'habileté du roi, ce même prince se prend à renverser de ses propres mains l'édifice élevé avec tant de bonheur. Et cette fureur de destruction ne s'arrête que lorsque le plus aimable et le plus soumis des fils, déshonoré, détrôné, emprisonné, meurt assassiné sur l'ordre de son père. Une femme qui personnifie la beauté physique et la beauté morale, est l'occasion de cette sanglante tragédie; une autre femme, une mégère, s'en fait le principal agent; le roi ne reste entre les mains de celle-ci contre celle-là qu'un inconscient bourreau.

Ce drame émouvant constitue toute l'histoire d'Herménégilde et de ses infortunes. Fils du roi visigoth Leuvigild, frère du prince Récarède, il gouvernait de Séville, sa capitale, le modeste royaume que son père lui avait taillé dans son empire d'Espagne. Un second bonheur lui fut donné : il épousa la jeune Indegonde, fille du roi franc Sigebert. Indegonde était catholique; Herménégilde, comme sa famille et tous les Visigoths, était arien. La douce influence de la princesse sur son époux détermina la conversion publique du jeune roi au catholicisme.

Goswinde, l'épouse du vieux roi Leuvigilde, la marâtre d'Herménégilde, entre alors en scène. Goswinde était la mère de notre reine Brunehaut; on l'eût crue plutôt la mère de Frédégonde dont, plus d'une fois, elle fit sa complice. Indégonde

sera la première victime de cette vraie barbare : Gosswinde l'attire chez elle et pour la convertir à l'arianisme, elle l'accable des plus cruels traitements, n'épargnant ni les injures, ni les coups. Un jour, elle la traîna par les cheveux et, perdant toute pudeur, elle la fit plonger nue dans l'eau glaciale d'un vivier. C'était le baptême qu'elle avait inventé pour sa fille. A ces violences, Indégonde ne répondit que par une inaltérable patience. La vaillance de la victime désarma enfin la marâtre qui la renvoya honteusement.

Herménégilde osa demander au roi une réparation du déshonneur fait à sa femme. Mais l'astucieuse Goswinde le prévint, anima le père contre le fils et une guerre éclata entre les deux princes. Leuvégilde s'oublia jusqu'à faire le siége de Séville, où ses enfants s'étaient enfermés. La ville bien défendue semblait imprenable.

Indegonde cependant s'affligeait de cette lutte scandaleuse. Elle eut la générosité de pardonner les outrages dont elle avait été l'objet et, à sa prière, Herménégilde transmit à son père des propositions de paix. Goswinde n'eut garde de laisser échapper cette occasion qui lui livrait ses ennemis. La paix fut signée, la réconciliation conclue et sous la conduite de son frère, Herménégilde rentra dans le palais de son père.

Mais alors des créatures de Goswinde formulèrent contre le jeune prince la triple accusation de conspiration, de parricide et d'hérésie. Herménégilde est jeté en prison, un conseil est formé pour le juger. L'accusé écarte sans peine les calomnies lancées contre lui. La question religieuse seule le trouve intransigeant. Il est catholique, il s'en vante et s'en réjouit et il proclame que, son corps fût-il couvert de blessures, il professerait jusqu'à la mort sa foi en l'Eglise Catholique et Romaine.

Un évêque arien lui est envoyé dans sa prison pour la communion de Pâques. Herménégilde refuse le concours de cet hérétique. Il repousse de même le prêtre arien venu pour le préparer à la mort. Et mettant tout son esprit en Dieu, après un dernier adieu à son épouse chérie, il courbe, sans trembler la tête sous la hache du bourreau. Le martyre de saint Héménégilde fut consommé le 13 avril 586.

Dès le premier jour la gloire du saint confesseur éclate : des miracles signalent son innocence et sa vertu ainsi que la

vérité de ses croyances. Et le sang du martyr fut à la lettre une semence de chrétien. Le vieux roi, plein de remords, meurt bientôt repentant de son horrible forfait; Récarède, son fils, se fait catholique et, avec lui, tout le peuple d'Espagne embrasse, pour ne plus la quitter, la foi romaine. Indegonde était exilée en Afrique lorsqu'elle apprit la glorieuse fin de son époux; elle ne put survivre à cette nouvelle et, consumée d'amour et de travaux, elle alla rejoindre au royaume de l'éternelle joie celui qu'elle avait conquis à son Dieu.

D. G.

LES FUNÉRAILLES

La *Voix* dénonçait, dans un récent article, les conversations profanes et déplacées des chrétiens qui suivent les convois funèbres. En termes très modérés elle stigmatisait ces scandaleuses causeries qui sont bien, en effet, un triple manque de foi, de charité et de tact.

Je ne veux point refaire cet excellent article dont il faut remercier son auteur. Je ne pense pas davantage à justifier l'abus qu'il déplore. Qu'on me permette seulement de l'expliquer, afin de montrer qu'il n'est peut-être pas absolument impossible d'y remédier.

Voyons de quelle façon les choses se passent.

Les invitations verbales ou imprimées sont rédigées un peu par tout le monde, sauf par le clergé qui aurait le plus d'intérêt à ce qu'elles expriment le motif religieux de l'assistance aux inhumations et qui, sans médire des autres, est de tous le plus capable de formuler ces lettres de faire part. Elles sont composées au nom d'un défunt qui n'a point songé à réclamer pour lui les prières de ses parents et de ses amis, elles sont faites par des familles qui, assez souvent, ne sont que relativement préoccupées du sort surnaturel de celui qu'elles pleurent. Elles arrivent enfin à des gens avec lesquels le défunt a pu avoir toutes sortes de relations de travail, d'affaires, de commerce ou de plaisirs, sauf des relations religieuses. Il se trouve ainsi qu'un bon nombre des assistants sont des hommes déshabitués de l'église et plus ou moins étrangers — pour ne pas dire hostiles — aux pratiques de la vie chrétienne. Et

dans tout le cours de la cérémonie, aucune voix officielle n'intervient pour rappeler tout ce monde à la véritable situation et au devoir de la prière.

Je trouve une autre lacune dans ce fait qu'aux inhumations presque personne n'a de livre de prières. Les « paroissiens » sont trop volumineux pour être des livres de poche; dans beaucoup de foyers on n'en trouverait pas le moindre exemplaire; il est de mode, de nos jours, que les hommes, les messieurs, viennent à l'église sans livre; et nous manquons encore de petits manuels d'offices mortuaires, à bon marché, que la famille, ou la fabrique paroissiale, ou le clergé puisse distribuer gratuitement, ou à peu près, à chacun des invités. Un tel livre serait excellent pour occuper l'attention, pour suggérer de bonnes pensées et disposer les âmes à la prière. Le meilleur chrétien sans livre, si l'office excède un certain temps, si le parcours se prolonge, ne peut toujours prier mentalement et, bon gré malgré, à moins de se condamner à une impassibilité absolue, il est sujet à la distraction. Et tout le tente, tout l'intéresse à l'église, comme dans la rue, les gens connus et les gens inconnus, les rencontres des passants, des marchands et des boutiques.

Le tassement des gens, sans ordre, est aussi un danger. Comme les assistants se placent eux-mêmes, les amis se recherchent et, isolés dans la foule, ils reprennent la conversation de la veille. Ce n'est d'abord qu'un murmure, mais comme il est difficile de parler à voix basse, le murmure dégénère bientôt en un chuchotement puis en un scandaleux bourdonnement. Et lorsqu'on ne peut plus s'entendre, on en vient à parler à haute voix. Et l'on ne voit personne qui s'occupe de ranger cette foule, de disperser ces groupes d'amis et d'imposer silence à ces bavards. C'est là une tâche trop délicate pour être confiée de prime abord à des employés subalternes; mais elle s'impose au clergé : c'est le prêtre qui préside les funérailles, c'est le prêtre qui a la police de l'église et des cérémonies religieuses, c'est le prêtre qui, avant tout autre, a la mission sacrée de penser aux intérêts spirituels du défunt et l'assurer à celui-ci le concours des prières des amis qui entourent et escortent sa dépouille mortelle.

On aime à voir avec quel zèle le clergé paroissial se dépense

et se remue dans les fêtes d'enfants, aux jours de première communion ou de confirmation et dans les pèlerinages. L'intérêt de ces cérémonies populaires, c'est que tout y est prévu et coordonné et que tous les moments en sont occupés. De temps en temps l'un des organisateurs saura, sous forme d'avis, inviter au silence, expliquer les motifs de la réunion et suggérer les sentiments qui conviennent aux circonstances. Il saura s'abaisser jusqu'à désigner à haute voix, en plein office, les pages du manuel (car on a bien su, pour ces jours-là, créer des manuels de prières) où se trouvent les hymnes, les psaumes et les cantiques chantés au lutrin. — D'autres collègues circulent parmi la foule, surveillent l'assistance, placent les retardataires et, d'un signe, d'un regard, rappellent au recueillement ceux qui seraient tentés de l'oublier. Grâce à une direction aussi active et incessante ces fêtes sont splendides : tout s'y passe avec un merveilleux ensemble ; tous y participent d'esprit et de cœur, parce que tous prient et chantent. Or, je le demande, ce que le clergé fait si bien dans ces solennités, quels obstacles ou quels usages surannés empêchent qu'il ne le fasse encore dans les inhumations et, comme nous aurons peut-être occasion de le dire plus tard, dans les mariages ?

Une telle révolution ne peut s'effectuer d'un coup et en un jour. Mais les moyens abondent qui nous permettent de la préparer de loin. La presse catholique est là pour nous aider à la restauration de la vie paroissiale sous toutes ses formes, entre autres sous cette forme-là. Il revient aux Semaines religieuses de traiter *ex professo* ce genre de questions pastorales qui intéressent tous leurs lecteurs, comme il leur revient de provoquer et d'enregistrer les renseignements sur ce qui se fait et sur ce qui peut se faire ici et là, comme il leur appartient encore de généraliser les tentatives de réforme, afin que personne ne soit accusé ou de singularité ou d'innovation. On sait en effet avec quelle répugnance et quelle lenteur les fidèles, facilement esclaves des coutumes et des traditions, s'engagent dans la voie nouvelle ouverte devant eux, surtout s'ils s'aperçoivent que leur curé est seul dans la contrée à ouvrir cette voie.

Dans chaque paroisse il existe un groupe plus ou moins considérable de chrétiens qui suivent régulièrement les offices

du Dimanche. Ceux-là, on peut les atteindre au prône paroissial. Et à condition que le temps du prône soit employé moins à de solennels discours et à des instructions générales qu'à une sorte de causerie familière sur la situation religieuse de la paroisse, à condition que le prône devienne comme un journal parlé dans lequel se succèdent des annonces, des recommandations, des conseils et des avis précis et déterminés, il n'est peut-être pas impossible de créer un courant de doctrines et un courant de pratiques. La chaire n'est point, en effet, une tribune où l'on discute platoniquement le dogme et la morale; elle est une chaire d'enseignement où l'on instruit par l'affirmation et par l'exposition. Et, pour peu que, dans le dogme catholique, telle ou telle doctrine soit devenue chez le prêtre une sorte de conviction personnelle, pour peu que, entre toutes les pratiques religieuses, telle dévotion lui apparaisse comme une chose nécessaire pour la réforme de son troupeau, il ne laissera passer aucune occasion de rappeler ces doctrines et de conseiller cette dévotion et, avec le temps, il arrivera que la doctrine sera acclimatée dans la localité et la dévotion mise en pratique.

C'est grâce à une telle obstination que, par exemple, la communion fréquente, mensuelle ou autre, a pu, ici et là, rencontrer des partisans et apparaître aux auditeurs qui n'étaient pas encore décidés d'en user pour eux-mêmes comme une pratique de haute convenance. Et, puisque tout à l'heure nous parlions de livres d'office, c'est ainsi que, grâce à des conseils répétés et à de paternelles remontrances, certains pasteurs obtiennent que les enfants aient un livre de messe avant la première communion et même que les hommes n'osent plus venir aux offices sans leur « paroissien ». La prédication ainsi entendue n'est plus simplement une parole quelconque ; elle devient un acte et, par la répétition de cet acte, on aboutit à la longue à un résultat positif. — La question des funérailles entre ainsi de plain pied dans le domaine du prône.

Dans cette humble croisade, un rôle revient encore aux personnes pieuses que le clergé retrouve périodiquement dans ses confréries et dans ses associations. A ces personnes il suffira d'un mot d'ordre pour que par la propagande et surtout par l'exemple, elles se fassent les collaboratrices des pasteurs.

Et, puisque sur ce point, comme sur tous les détails de la vie chrétienne, la jeune génération est susceptible d'une plus complète éducation, puisque le clergé a sur cette jeunesse une action plus immédiate, pourquoi ne demanderions-nous pas aux Patronages où se forment nos futurs ouvriers chrétiens, aux orphelinats où sont élevées nos chrétiennes de l'avenir, aux pensions congréganistes et aux écoles libres, d'instruire leurs jeunes gens, leurs jeunes filles et leurs enfants sur les devoirs d'édification et de bonne tenue qui leur incombent, soit dans les offices religieux en général, soit tout particulièrement dans les cérémonies d'inhumation ?

(*A suivre.*)

ANCIENNES CÉRÉMONIES
usitées à la Cathédrale de Chartres pendant la Semaine Sainte et la semaine de Pâques, d'après Challine.

Le Jeudy saint nombre considérable d'officiants. — Le jeudy absolu est la *plus belle cérémonie en cette Eglise qui se fasse, non seullement en France, mais en toutte la chrétienté après Rome*, à la messe qui s'y dit pour la consécration des Sainctes Huiles. Laquelle messe l'Évesque célèbre avec six archidiacres, tous à l'hostel (l'autel), trois diacres, trois sous-diacres, deux acolytes, deux aumosniers, et autres personnes, qui font en nombre 22 ou 24 personnes à l'autel. Il ne s'en voit certainement pas une plus belle après Rome. »

Sermon latin, par un enfant, sur la Passion. — « Ce mesme jour du Jeudy Saint, se dit une *oraison funèbre en latin, dans le coëur (chœur), à une heure après-midi, par un jeune enfant*, en l'honneur de la mort et passion de N. S. J. C., où assistent aussi l'Evesque et le Doyen, des deux costés de l'enfant, et plusieurs autres chanoines : lesquels, Evesque et Doyen, vont ensuite laver les pieds aux pauvres, chacun de leur costé, et ce dans l'Eglise, et leurs donnent des présents... »

Pâques. — Sermon du jour prêché en latin par un enfant — Le clergé va en chapes au devant de l'Évesque. « Et le jour de Pasques, à une heure après midy, se dit une *autre oraison latine* aussi dans le cœur (chœur), aussi *par un jeune enfant*, en mémoire et en l'honneur de la résurrection de Jésus-Christ,

où assistent aussi l'Evesque, le Doyen, et plusieurs autres chanoines — et ensuitte se dit la prédication dans la nef — puis à Vespres, sont tous les chanoines et clergé obligés d'aller, tous *revêtus de chappes*, avec la croix, quérir l'Evesque en son hostel, qu'ils amènent pontificallement au cœur (chœur) en chantant, pour célébrer Vespres de ce jour et ce par arrest de la Cour obtenu par feu M. de Villeroy, lors évesque de Chartres, contre le Chapitre. »

Processions de la semaine de Pâques, avec des verges blanches. — « L'on observe encore une autre cérémonie dans cette Eglise de Chartres pendant la semaine de Pasques ; en laquelle semaine, le clergé fait *tous les jours des processions* en mémoire de la résurrection du Seigneur, ou de la sortie d'Egypte ; où le sous-chantre et tous les chanoines, chappelains, chantres et autres officiers qui ne sont pas prestres, ont de coutume de porter des *verges blanches*, soit en mémoire, comme ils disent, des enfants d'Israël sortant de la captivité d'Egypte, qui est la semaine de la Pasque mosaïque où l'on mangeoit l'agneau aiant le baston blanc à la main, soit en mémoire de l'habit blanc qui se donnoit aux nouveaux baptisés, aux festes de Pasques de la première église chrétienne. »

Lundi de Pâques. — Chant dans les galeries, carillon et souper de l'agneau pascal. « Et aussi pour témoignage de la joie de cette délivrance d'Egypte, le lundi d'après Pasques clauses, à 5 heures du soir, tous les chantres, enfans de cœur (chœur), et toutte la musique, vont par les *galleries des clochers* en dehors et chantent des mottets des deux costez, et à la face de l'Eglise, que l'on entend de fort loing, et passant dans les clochers, ils cari(ll)onnent les cloches ; et ensuitte s'en vont souper ensemble des présents que leur font Messieurs les chanoines ; ce que l'on appelle l'*aigneau paschal* qui est une entienne (ancienne) coutume qui se practique en cette église. »

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Les Congrégations. — La Semaine Sainte, toujours triste à cause des souvenirs du Calvaire, a donné cette année à la France un nouveau sujet d'alarmes. Les débats du Sénat et finalement la majorité de ses votes sur le projet de loi fiscale qui menace

d'anéantissement les Congrégations religieuse, ont aggravé partout les inquiétudes des âmes catholiques et même de la plupart des âmes simplement honnêtes. Que la fête de Pâques vienne ranimer nos espérances auprès de Jésus ressuscité! Jésus est vainqueur de la mort; Lui seul doit confondre les puissances de l'Enfer. Mais prions-le avec plus de ferveur, en saluant sa résurrection de nos hymnes triomphales! Nous avons reçu déjà bien des demandes de prières au sanctuaire de N.-D. de Chartres pour les Communautés religieuses.

A la chapelle des Dames-Blanches. — La fête d'Adoration mensuelle pour avril a été célébrée cette année dans la chapelle des Dames-Blanches; c'était la première fois que jouissait de cette faveur le Couvent des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration.

Les Sœurs de cet ordre, installé à Chartres en 1837, ont travaillé depuis lors pour une bonne part, au milieu de nous, à l'extension du culte eucharistique: on était heureux d'aller chercher près d'elles l'édification qui résulte toujours d'hommages publics et solennels au Très Saint-Sacrement.

Que les ferventes religieuses des S. S. Cœurs et leur digne aumônier reçoivent ici nos sincères félicitations et celles des nombreuses personnes qui participèrent à la fête et dont nous pouvons interpréter les sentiments!

La préparation de la solennité avait été parfaite; tout s'y est accompli magnifiquement. La jolie chapelle, bien ornementée, a été bien remplie, ce qui vaut mieux encore. Les offices ont été chantés avec expression et ensemble par un chœur de voix qui faisait penser aux Bénédictines de Sainte-Cécile de Solesmes; c'était d'ailleurs le même plain-chant rendu selon la même méthode; les Dames-Blanches et leurs grandes élèves ont été initiées par d'excellentes leçons à l'intelligence et à l'exécution des mélodies grégoriennes.

M. l'Archiprêtre de Notre-Dame présidait à tous les offices; son premier vicaire, M. l'abbé Canuel, nous a donné une très bonne instruction sur l'Eucharistie, trésor de l'amour divin et soutien des âmes.

Quête de Pâques. — Dans tout le diocèse, aux différents offices du jour de Pâques, il y a quête pour les séminaires (Grand Séminaire, Petits Séminaires de Saint-Cheron et de Nogent-le-Rotrou). Avons-nous besoin d'insister sur l'importance de cette quête annuelle? Il faut du zèle pour le recrutement des vocations sacerdotales; il faut des ressources pour subvenir aux besoins des maisons où se forment les élèves du sanctuaire; l'aumône est devenue

d'autant plus nécessaire en ces derniers temps qu'elle doit suppléer aux anciennes subventions de l'État.

Station de Carême. — A la Cathédrale, la retraite prêchée aux hommes aura pour conclusion, dimanche prochain, la communion pascale. Un certain nombre des auditeurs a déjà pris les devants, en approchant de la Table Sainte, pendant la quinzaine qui finit. Nous aimons à croire toutefois que beaucoup se sont réservés pour la messe de 7 heures au grand chœur, le jour de Pâques. Un acte de foi commun. une participation commune au banquet sacré attirent une bénédiction particulière de Dieu sur chacun des chétiens fidèles à ce rendez-vous pieux.

Cette communion a été préparée par des sermons bien faits pour toucher les consciences et provoquer des résolutions chrétiennes. La fin dernière de l'homme, la malice du péché et ses conséquences, l'amitié de Jésus qui veut nos cœurs, les bienfaits de la confession, la communion, tels ont été les sujets traités par M. l'abbé Verret, et l'attention la plus sympathique accueillait l'enseignement sacerdotal, la parole de Dieu.

Renseignement demandé. — C'est un curé du diocèse qui adresse cette demande. On pourra lui répondre par notre intermédiaire. Voici sa lettre :

« Monsieur le Directeur, je me permets de recourir à votre bienveillance et a la publicité de la *Voix* pour obtenir un renseignement indispensable et que je ne puis me procurer ailleurs.

Il s'agit d'une orpheline domiciliée sur ma paroisse et qui est en âge de faire sa première communion. Nos règlements diocésains exigent pour l'admissibilité au Sacrement de l'Eucharistie un certificat authentique attestant que l'enfant a été baptisée. Et ceux qui seraient en mesure de produire ce certificat, parce que seuls ils connaissent la famille et le pays natal de l'orpheline, se refusent absolument à faire les démarches nécessaires.

L'enfant s'appelle *Destouches Désirée-Célénie*, elle est née le 11 juillet 1882, dans le diocèse de Chartres. Mais j'ignore sur quelle paroisse.

Je prie mes vénérables confrères de vouloir bien feuilleter leurs registres paroissiaux, et celui d'entre eux qui rencontrera l'acte de baptême en question, d'être assez bon pour nous en adresser une copie. Voilà tout ce que je désire et ce pourquoi, d'avance, je vous adresse mes respectueux remerciements.

Ce cas n'est pas isolé et, plus tard, il est possible que je vous demande l'hospitalité pour des réclamations identiques. Je connais d'autres confrères aussi embarrassés que moi pour des affaires de

ce genre. Mon humble exemple les encouragera peut-être à employer mon moyen. Car il leur répugne comme à moi de renouveler, même sous condition, un sacrement qu'il est plus que probable que nos enfants ont reçu.

Agréez, Monsieur le Directeur, mes respectueux sentiments en Notre-Seigneur. »

PAROISSE SAINT-HILAIRE DE NOGENT-LE-ROTROU

Bénédiction d'un autel le 7 avril, Dimanche des Rameaux.

Voici ce que nous lisons au premier livre des Machabées : « *et* » *accipirunt lapides*... Ils employèrent la pierre et construisirent » un autel nouveau. Puis ils posèrent le pain sur cet autel qui fut » dédié au son des cantiques, des harpes, des lyres et de toutes » sortes d'instruments. Tout le peuple se prosterna le visage contre » terre. Ils adorèrent Dieu et élevèrent jusqu'au ciel les béné- » dictions qu'ils rendaient à Celui qui les avait fait réussir si » heureusement dans leur entreprise. Tout le peuple fut comblé de » joie. »

Il faudra toujours admirer comment la Sainte Écriture offre dans ses religieux souvenirs l'image des cérémonies de l'Église. Sans doute la même foi dans l'âme du peuple Juif inspirait alors à son cœur les mêmes sentiments.

Quant à l'autel élevé par Judas Machabée, je ne pense pas qu'il soit téméraire de lui comparer ce dernier autel. Je n'ai même pas l'intention d'ajouter : *Si parva licet componere magnis;* car je crois qu'on peut leur appliquer le mot de l'évangile et que pour eux aussi, les derniers sont les premiers. Si ce dernier autel est historiquement plus humble, il est certainement supérieur par le sacrifice de la nouvelle loi.

Quant à la perfection matérielle de l'œuvre, je n'ai pas ici à parler du premier. L'Écriture en nous apprenant qu'il était de pierre, n'a pas jugé bon de conserver le nom des artistes. Notre autel est de pierre, lui aussi, et de pierre magnifique, et, ce qui est heureux, le temps n'a pas encore permis à la reconnaissance d'oublier les noms de ceux qui l'ont élevé. C'est au journal du bon Dieu d'enregistrer les noms de ceux qui ont travaillé secrètement à l'œuvre avec l'instrument précieux de l'or et de la prière. Il n'y a que lui pour tenir cette céleste comptabilité ! mais il nous sera permis de confier à la *Voix* de N.-D. le nom des artistes qui ont achevé l'œuvre par l'habileté de leur ciseau et la patience de leur travail. MM. Raguis frères, établis à Nogent, depuis une année à peine,

viennent de donner à toute la contrée une preuve de leur incontestable talent...

L'autel était admirable, dimanche dernier, dans l'éclat de sa première blancheur, avec ses proportions grandioses, son élévation hardie, et cependant ses décorations légères et aériennes : le tout en parfaite harmonie avec le cadre merveilleux des vitraux du sanctuaire.

Il apparaissait comme un des anges de la résurrection avec son vêtement plus blanc que la neige et semblant rayonner comme eux de se voir le gardien même de Jésus.

De fait, le tombeau de cet autel gardait pour la première fois le corps du Sauveur en recevant le pain de l'Eucharistie, comme l'autel de Judas Machabée avait reçu le pain qui n'en était que l'image.

C'est au son des cantiques que l'autel devait être bénit. Au premier rang de ces cantiques et de ces actions de grâces, il est juste de placer le sermon de M. le supérieur du Grand-Séminaire. L'orateur, dont ma plume ne peut redire ici les paroles comme nos cœurs les ont gardées, a chanté les gloires de l'autel. « L'autel, le lieu le » plus précieux de l'univers ! le seul point de contact au monde où » le ciel s'unisse à la terre ! L'autel ! nouveau Béthléem, nouveau » Nazareth, nouveau Thabor, nouveau Calvaire, gardant pour » toujours l'immortelle personne de Jésus-Christ. »

Comme un souvenir de l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem, l'abbé Lebel nous a redit, nous savons tous avec quel accent, le superbe chant des Rameaux. — Ah ! je doute que plus heureuse voix ait chanté l'*Hosannah* et le *Gloire au Seigneur*, au jour de la dédicace dont nous parle la Sainte Ecriture.

Le Petit-Séminaire a donné le chœur de toutes ses voix et l'harmonie de tous ses instruments, admirablement servi par la sonorité du sanctuaire dont les pierres semblent répondre à la voix qui les fait vibrer.

Et voici que tout le peuple se prosterna pour adorer Dieu qui se tenait au milieu de nous à cette heure, comme au jour de triomphe de Jérusalem, caché sous l'humble voile de l'hostie comme sous l'enveloppe de son aimable humanité, entouré de ses prêtres comme alors de ses apôtres, et bénissant l'immense foule qui se pressait à ses pieds ! Dieu sait quel a été le nombre de ces paroissiens zélés, de ces chrétiens fidèles, tous joyeux de voir enfin le succès de cette magnifique entreprise.

Mais au milieu de ces joies, je crois en distinguer une qui devait briller encore d'un plus vif éclat. Et certes, elle pouvait remplir le cœur du pasteur qui après tant d'années de dévouement et de

désirs, voyait l'accomplissement si heureux de ses espérances. Après avoir vu, trop souvent hélas! l'autel des anciens jours recouvert par un déluge qui, pour n'être pas universel, n'en était pas moins terrible, il convenait que le pasteur, comme un autre Noé, édifiât un autel nouveau qui devait désormais échapper au naufrage...

O Seigneur, je vous adresse cette prière que je trouve encore dans vos Saintes Écritures: « Regardez-nous donc de votre sanctuaire, et de ce lieu où vous demeurez au plus haut des cieux, bénissez votre peuple. » J'ajouterai: Bénissez le pasteur de cette paroisse dont le dévouement de plus de 30 années a évidemment plus donné à nous tous ses paroissiens que notre reconnaissance plus jeune n'a pu lui rendre.

L'Abbé Joseph LEJARD,
Paroissien de Saint-Hilaire.

FAITS DIVERS

La loi d'accroissement. — Le Sénat a commencé le 8 avril la discussion de la loi de spoliation contre les Congrégations.

MM. Buffet, Chesnelong, Biré, Lucien Brun, Baudens, ont éloquemment plaidé la cause de la justice; le Sénat, à une énorme majorité, accepte la loi et repousse tous les amendements qui tendent à en atténuer les funestes effets.

M. Ribot achève de se déconsidérer en soutenant avec âpreté une loi qu'il sait être injuste et odieuse; dans la discussion il a soulevé un vif incident en dénaturant un article de « La Croix ».

Le Sénat a continué la discussion des amendements à la loi de spoliation,

Par 190 voix contre 80, le Sénat refuse de laisser aux Congrégations les juges ordinaires et les livre au caprice ministériel.

167 voix contre 106 repoussent ensuite un amendement de M. Bardoux, fixant à 0 fr. 20 la taxe pour les immeubles des Congrégations autorisées.

On repousse encore par 173 voix contre 113, un amendement de M. Bernard fixant la taxe à 0 fr. 30 pour les Congrégations autorisées et à 0 fr. 50 pour les autres.

M. Buffet demande grâce au moins pour l'arriéré qui se monte à 10 millions! Repoussé.

Le Sénat a terminé la discussion de la loi de spoliation, MM. de Marcère, Bardoux, Buffet, ont vainement essayé d'arracher à la majorité sectaire quelques atténuations à cette loi anti-constitutionnelle.

C'est la taxe de 0 fr. 30 par 1000 du capital pour toutes les congrégations qui est votée, avec pouvoir discrétionnaire pour le gouvernement d'en exempter quelques-unes, afin de pouvoir mieux frapper les autres.

La Commission du budget de la Chambre demande de porter de 0 fr. 30 à 0 fr. 40 la taxe d'abonnement contre les Congrégations non autorisées. Le débat recommencera donc à la Chambre.

(La Croix).

La croix chez les sauvages de l'Afrique. — C'est un fait bien connu que l'Afrique a été presque entièrement évangélisée anciennement, et si les pauvres noirs sont retombés dans la barbarie, on trouve encore chez eux parfois des vestiges du culte chrétien. Une lettre du Zanguebar anglais, il y a quelques années, aux *Missions catholiques*, par le R. P. Alexandre Le Roy, rapporte une découverte semblable qu'il venait de faire chez les Waboni.

« En arrivant au village de Kiaponi, dans le Kina-Komba, nous trouvâmes un campement de Wa-boni, vivant là comme partout de chasse et de mendicité, ni l'une ni l'autre n'étant encore interdite en ces fortunés pays. Or, le soir, pendant que nous dressons nos tentes et que cette opération groupe autour de nous autant d'enfants pokomos que l'arrêt d'une voiture de Bohémiens dans une petite ville européenne amène de curieux, voici que tout à coup débouchent par la porte pratiquée dans l'estacade une dizaine de femmes Wa-boni revenant de la forêt : elles sont chargées d'énormes fagots, et elles les portent sur leur dos au moyen d'une courroie passée sur le front, à la manière des Gallas, des Somalis et des Massaï. Ces types de parfaites sauvagesses, sentant à dix pas la graisse dont elles se frottent, ne manquent pas d'intérêt artistique; mais voici qui fait oublier bien vite la graisse et les fagots : sur leurs jupons de peau tannée, des Croix parfaitement dessinées, *des croix de perles rouges avec bordure de perles blanches !*

« Cette apparition de la croix en un pays où nous pensions être les premiers à devoir l'introduire, n'est pas, du reste, la seule qu'il nous ait été donné de constater en ce voyage. Sur un autre fleuve en face de celui-ci, le Sabaki, nous devions la retrouver au cou d'un enfant Wa-nylka, gravée à la pointe d'un instrument sur une petite plaque de cuivre. Mais il n'en connaît pas la signification : « C'est un signe que portaient nos pères, dit-il, que portent nos frères jusque là bas, là bas, et que moi aussi je porte à mon cou. »

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

6e Année des Suppl. N° 13.



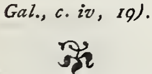

SAMEDI 20 AVRIL 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT D'AVRIL)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).







J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Dimanche de la *Quasimodo*, *double*, messe *Quasimodo*. — A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

Le jeudi 25, fête de Saint Marc, évangéliste, *double de 2e classe*. A 9 h., la messe capitulaire, procession en l'honneur du saint autour de l'église, au chant des grandes litanies, pour obtenir la bénédiction des biens de la terre. Les fidèles sont invités à suivre cette procession.

— Le même jour, à 4 h. 1/2, Adoration réparatrice.

— Le samedi 27, Fête (transférée du 10), de Saint Fulbert, évêque de Chartres; des messes seront dites à son autel, dans la crypte, à 6 h. 1/2 et à 7 h. 1/2.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Le dimanche 21, les offices aux heures ordinaires.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 21, les offices aux heures ordinaires.

BIBLIOGRAPHIE

Revue du Clergé français. — Le numéro du 15 mars contient une étude remarquable de M. Batiffol : Sur les lettres inédites de Benoît XIV; des articles fort intéressants de M. Lepître : Sur les problèmes de la vie; de M. Beurlier sur le Cadre historique de l'Evangile. M. Fédou donne ensuite des conseils fort utiles sur la Comptabilité fabricienne et les Comptes hors budgets. Puis M. Laurent parle d'une façon fort humoristique de l'esprit nouveau dans l'action morale et religieuse. On y trouve encore de nombreux plans de sermons de M. Colombel, sur la Prière, de M. Dunand pour les fêtes de Saint-Joseph, de l'Annonciation et de l'Incarnation, une conférence populaire sur les Conséquences de l'indifférence religieuse de M. Harasse, enfin des documents précieux pour les Conférences religieuses : Le socialisme, de M. Maisonneuve ; Du domicile et du quasi domicile pour le mariage, etc.

Le numéro du 1er avril contient une étude de M. Bouquet sur le rôle des Facultés de théologie dans l'Université ; un article de M. Piat, Où mène le Kantisme ; la suite du cadre historique de l'Évangile, de M. Beurlier ; une variété illustrée de M. Jaffrain, Comment j'ai construit mon église ; une chronique de M. Braud, sur le discours de lord Halifax.

Une retraite pascale de M. Legrand; le commencement d'un travail de M. Guibert sur la Cosmogonie et une étude de M. Louis, sur Saint-Vincent de Lérins.

La Revue du Clergé français paraît le 1er et le 15 de chaque mois par livraison de 96 pages. — Prix de l'abonnement annuel : 20 fr. — Les Abonnements partent du 1er de chaque mois. — Editeurs : LETOUZEY et ANÉ, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

SOMMAIRE

LE DROIT D'ACCROISSEMENT.

Mgr Lagrange a adressé la lettre suivante à M. le Président de la République.

Chartres, le saint jour de Pâques.

Monsieur le Président,

Ce n'est pas une voix d'outre-tombe qui s'élève vers vous, mais celle d'un évêque malade depuis un an, et qui, il y a quelques jours à peine, dans la matinée du Jeudi-Saint dernier, allait mourir, sans les soins énergiques d'un médecin dévoué. Je ne puis que pousser un cri, et si c'est le dernier qui sort de mon âme, la cause qui me l'arrache saurait-elle être plus belle ?

Je l'avoue, jusqu'à la fin, j'avais voulu espérer ; mais puisqu'il a été, malgré tout, passé outre, j'ai recours à la seule voie qui nous soit encore ouverte, le droit, qui vient de vous être éloquemment rappelé, et dont la Constitution vous arme contre des lois qui constitueraient une calamité : elles sont possibles, ces lois, puisque la Constitution les prévoit.

Or, telle serait la loi fiscale qui vient d'être votée contre les congrégations religieuses, loi inique, spoliatrice, illibérale, antirépublicaine ; inspiration manifeste de l'esprit sectaire ; par conséquent au suprême degré impolitique, parce qu'elle soulèvera, tout le fait prévoir, dans une résistance légale, mais qui ne se découragera pas, la conscience des catholiques, et suscitera des difficultés dont nous n'avons pas besoin.

N'attachez pas votre nom, Monsieur le président, je vous en conjure, à une loi de cette sorte. Elle ne serait pour votre présidence, ni un honneur, ni une force.

Mais au contraire, en donnant aux passions émues par la longue lutte parlementaire le temps de se calmer, et à la vraie opinion de la France celui de se ressaisir, en soumettant à une délibération nouvelle, c'est tout ce que je me permets de vous demander, une loi si douteuse et si contestée, vous

donnerez au pays un témoignage de haute sagesse, de sereine impartialité et de ferme esprit politique.

Ce serait d'ailleurs conforme à tous les principes et à tous les actes de votre vie publique.

Il est impossible que la main ne vous tremble pas en signant une loi qui aura de telles conséquences; il est impossible que vous ne fassiez pas ce que j'ose vous indiquer, avec une pleine tranquillité.

Que faudrait-il pour cela? Une grande pensée dans un grand cœur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon plus profond et dévoué respect.

† FRANÇOIS,
évêque de Chartres.

SAINTE AGNÈS, DE MONTE-PULCIANO.

(1274-1317)

Elle n'avait que neuf ans lorsqu'elle entra en religion. Et les *Sachiney* de Monte-Pulciano se réjouirent d'avoir accordé leur grossière livrée à cette enfant qui, en pleine adolescence, témoignait des solides vertus de la femme forte. A quatorze ans, Agnès était nommée cellerière du couvent. La manière dont la jeune religieuse s'acquitta de ces graves fonctions justifia le choix de ses sœurs; aucune ne sut mieux administrer les intérêts matériels de la communauté, sans, pour cela, se distraire de l'oraison. Du reste elle était à bonne école: pour la formation spirituelle d'Agnès, Dieu avait ménagé le bienheureux Bonaventure Bonaccorsi, le converti de S. Philippe Béniti, et l'un des plus capables directeurs d'âmes au XIIIe siècle.

A seize ans, Agnès était abbesse d'un couvent de dominicaines fondé à Proceno. L'humilité ne pouvait manquer à une âme d'une telle précocité intellectuelle et d'une telle vertu, et de fait Agnès fit tous ses efforts pour échapper aux charges dont on voulait honorer sa jeunesse. Mais elle dut s'incliner devant une triple autorité; c'étaient les suffrages de ses sœurs qui l'appelaient à ce poste; le pape Nicolas IV, mis au courant de l'affaire, exigeait l'acceptation de l'abbesse; et dans une vision, la Sainte Vierge elle-même signifiait à Agnès les volontés du ciel.

L'abbesse se mit donc à l'œuvre. Persuadée qu'elle devait à ses nouvelles compagnes le double enseignement de la parole et de l'exemple, convaincue que ces hautes fonctions l'obligeaient à une plus éminente sainteté, elle usa de son pouvoir pour s'adonner à une vie d'austérité qui effraie dans un âge si tendre; son oraison devint perpétuelle, elle y consacrait de longues veilles; elle ne donnait que quelques heures au sommeil, couchant sur la terre nue, et quinze ans de suite, elle jeûna au pain et à l'eau.

Les biographes passent rapidement sur ces héroïques vertus de sainte Agnès. Mais ils détaillent avec complaisance les miracles dont elle fut la bénéficiaire ou l'occasion. De ces prodiges, les uns, comme la manne mystérieuse dont elle fut plus d'une fois recouverte, les apparitions, les extases, les caresses de l'Enfant Jésus, les communions miraculeuses, trahissaient et publiaient sa sainteté et l'excitaient à gravir, avec plus d'ardeur, la montée de la perfection; les autres furent des actes de bienfaisance. Comme le Sauveur, dont elle portait un des plus aimables noms, Agnès ne pouvait rencontrer la souffrance sans y compatir; sa compassion s'exhalait en larmes et en prières, auxquelles la miséricorde divine répondait par d'éclatantes guérisons.

Notre sainte sut par une longue expérience ce qu'était la souffrance. Revenue à Monte-Pulciano, où elle avait fondé un couvent de dominicaines, elle tomba malade. Les médecins l'envoyèrent aux bains de Planciano : là, elle guérit les autres, mais son mal lui resta. Elle rentra dans son monastère, saintement résignée aux volontés de Dieu, bénissant la main qui l'éprouvait. Une nuit, des petits enfants de Monte-Pulciano se réveillèrent dans leurs berceaux, et, battant des mains, les yeux levés vers le ciel, s'écrièrent : « Sœur Agnès s'en va au Paradis. » La pieuse fille mourut en effet dans la nuit du 20 avril 1317. Elle avait quarante-trois ans d'âge et trente-quatre de religion.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

DISTINCTION DES DEUX POUVOIRS

En continuant ses conférences sur la morale du citoyen, Mgr d'Hulst a été appelé à parler, devant l'auditoire de Notre-Dame de Paris, de l'Église et de l'État, et de la distinction de ces deux pou-

voirs. Voici en quels termes l'éminent orateur termine son discours sur un sujet si important :

...La distinction du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel a donc son origine dans le christianisme, et cette origine est légitime. Il nous reste à indiquer rapidement quelles en sont les conséquences.

La principale conséquence de cette distinction, c'est que chacune des deux sociétés a son domaine propre et qu'elle est souveraine dans son domaine : *Utraque est in suo genere maxima*, dit Léon XIII (1).

L'État, dans les fonctions qui se rapportent à sa fin, n'est pas subordonné à l'Église. Il peut, en toute indépendance, édicter les mesures qui tendent au bien de la société civile, dans l'ordre des intérêts séculiers. Mais sa juridiction est circonscrite dans les frontières du territoire qu'il régit.

Tel sont les principes généraux qui régissent l'autorité parallèle des deux sociétés.

L'Église, réciproquement, dans sa sphère, n'est pas subordonnée à l'État. Elle peut librement promulguer les enseignements, porter les ordonnances, dispenser les secours spirituels qui intéressent le salut des hommes. Dans cet ordre de matières elle est compétente en tous lieux et sa juridiction s'étend à tout l'univers. Joseph II en Autriche, le pseudo-concile de Pistoie en Italie, Pombal en Portugal, en France l'assemblée nationale dans la *Constitution civile du clergé*, ont méconnu l'autonomie de la société spirituelle et commis une usurpation sacrilège.

Toutefois, dit Léon XIII, comme dans les frontières d'un même État, les deux juridictions s'exercent simultanément sur les mêmes sujets, il peut arriver et il n'est pas rare qu'un objet, à des titres divers, relève de l'une et de l'autre. Ainsi le mariage est, par l'institution divine, chose sacrée ; mais ses effets civils intéressent la société politique. Ainsi encore l'Église a le droit de posséder les biens qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de sa mission ; mais sa propriété d'un genre à part appelle un régime particulier qui, pour se faire reconnaître, a besoin du concours de la puissance temporelle. D'ordinaire ces *matières mixtes* deviennent l'objet d'un accord entre les deux pouvoirs, et c'est là l'origine des *concordats*.

(1) Encyclique *Immortale Dei*.

L'Église les a toujours respectés. Jamais elle n'a contesté l'indépendance de la puissance civile dans son domaine. A toutes les époques de son histoire, tour à tour persécutée, protégée, dominante, liée par un contrat ou presque entièrement isolée par le régime de la séparation, elle n'a jamais cessé de recommander à ses enfants l'obéissance aux lois et aux autorités de leur nation. Ce n'est pas seulement à l'égard de la famille, c'est aussi à l'égard de l'État qu'elle a mérité d'être appelée « la grande école du respect (1). »

Mais il s'en faut qu'elle ait toujours obtenu en retour la reconnaissance de son autonomie. Ceux qui la lui refusent ont coutume de dire que, si elle en jouissait, elle formerait un État dans l'État. Cette objection est frivole.

Dans l'ordre temporel, il est vrai, on ne saurait admettre qu'une association volontaire, formée à l'intérieur d'un État, revendique une souveraineté générale exercée au nom de la nation.

Mais l'Église n'est pas dans l'État.

Matériellement, elle déborde ses frontières. Moralement, elle poursuit une fin différente, règle des intérêts dont le prince ne peut connaître et qui échappent à son pouvoir. Son existence est antérieure à celle de tous les États contemporains. Elle n'a reçu d'aucun d'eux, ni d'aucun de ceux qui les ont précédés dans l'histoire, sa constitution, sa hiérarchie, sa mission. Elle forme une société complète, munie par son divin auteur de tous les organes nécessaire à sa vie. Respecter son indépendance, ce n'est donc pas faire une concession gracieuse, c'est reconnaître un fait et un droit; ce n'est pas davantage faire une concession périlleuse, car l'État n'a rien à perdre au libre exercice de la juridiction spirituelle. Si l'Église est libre, elle agira sur les âmes, que la puissance temporelle ne peut atteindre ; elle persuadera aux citoyens d'obéir aux pouvoirs établis ; et le genre d'obéissance qu'elle leur inspirera est précisément celui qui est le plus avantageux au bien public, mais que par lui-même l'État ne saurait obtenir, l'obéissance qui va au-devant du commandement et qui se détermine non par la contrainte, mais par la conscience : *non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam,* dit saint Paul (2).

(1) M. Guizot.
(2) Rom. XIII.

LE DRAME LITURGIQUE DE PAQUES

Le jour de Pâques est pour les chrétiens la fête des fêtes, la solennité des solennités, chère à tous, désirée de tous. « C'est vraiment le jour que Notre-Seigneur a fait, » nous dit la sainte Église, le jour par excellence ; « livrons-nous donc aux transports de la joie et de l'allégresse. » Saint Venance Fortunat, évêque de Poitiers, a paraphrasé ce mot en des strophes dont les vieilles basiliques des Gaules ont retenti durant de longs siècles :

Salut, jour solennel, vénérable dans tous les âges ! jour où un Dieu triomphe du tombeau, et prend possession des cieux.
Salut, jour solennel...

La terre, qui reprend son éclat et sa beauté, annonce que toute créature vénère aujourd'hui son auteur.
Salut, jour solennel...

Pour applaudir au triomphe du Christ sortant du tombeau, les forêts se couvrent de feuillages, les plantes étalent leur floraison.
Salut, jour solennel...

La lumière, les cieux, les campagnes, les mers célèbrent de concert le Dieu qui s'élève au-dessus des astres, vainqueur de la loi du trépas.
Salut, jour solennel...

Le Dieu crucifié naguère règne maintenant sur l'Univers ; la création entière adresse d'humbles vœux à son auteur.
Salut, jour solennel...

Autrefois dans la plupart des églises d'Occident, le saint jour de Pâques était témoin d'un drame liturgique, inspiré par le récit de l'Evangile, concernant la visite des saintes femmes au tombeau. Voici, comme exemple, ce qui se faisait dans la cathédrale d'Angers.

Le Samedi Saint, un *sépulcre*, composé d'un dais élevé de terre de huit à dix pieds, était dressé au fond du chœur de la cathédrale, à l'autel Saint-René, derrière le maître-autel. Du haut de ce dais pendaient jusqu'à terre de grands rideaux blancs formant une espèce de tente. Au moment fixé pour la cérémonie, deux Maires-Chapelains en chape entraient dans la grotte. A la fin de matines, avant le chant du *Te Deum*, deux autres ecclésiastiques, sous le nom de Corbeliers, prenaient à la sacristie l'amict sur la tête et la barette, se revêtaient de l'aube, de gants brodés, de la ceinture et de la dalmatique blanche, sans manipule et sans étole, puis précédés de deux thuriféraires, se rendaient au *tombeau*. Dans cette espèce de grotte, étaient déposés deux bassins de vermeil sur lesquels reposaient deux œufs d'autruche couverts d'une gaze blanche. Les deux Corbeliers représentaient les saintes femmes, et les Maires-Chapelains figuraient les anges. A l'arrivée des Corbeliers

agenouillés au pied de l'autel, les Maires-Chapelains chantaient, de l'Intérieur :

Quem quæritis in sepulcro ?	Qui cherchez-vous dans le sépulcre ?

Les Corbeliers répondaient au nom des saintes femmes :

Jesum Nazarenum crucifixum.	Jésus de Nazareth qui a été crucifié.

Alors les Maires-Chapelains :

Non est hic, surrexit sicut prædixerat : venite et videte locum ubi positus erat Dominus.	Il n'est plus ici, il est ressuscité comme il l'avait prédit : venez et voyez le lieu où avait été mis le Seigneur.

Les Corbeliers entraient alors dans le *tombeau*, baisaient l'autel, prenaient chacun un œuf d'autruche enveloppé de son voile blanc, et sortaient du tombeau que les thuriféraires encensaient de trois coups.

Les Maires-Chapelains chantaient alors :

Ite, nuntiate discipulis ejus quia surrexit.	Allez, annoncez à ses disciples qu'il est ressuscité.

A ces mots les Corbeliers se rendaient au trône de l'Evêque en chantant :

Resurrexit Dominus hodie, resurrexit Leo fortis, Christus Filius Dei.	Aujourd'hui le Seigneur est ressuscité : le lion fort est ressuscité, le Christ, le Fils de Dieu.

Tout le chœur répondait :

Deo gratias, alleluia.	Rendons grâces à Dieu, alleluia.

Ils montaient sur la plus haute marche du trône. Le plus âgé des deux s'approchait de l'oreille droite du prélat, et lui disait tout bas, d'un air mystérieux : *Surrexit Dominus, alleluia.* L'Évêque répondait : *Deo gratias, alleluia.*

Le deuxième corbelier faisait la même chose du côté gauche. Puis chacun d'eux parcourait les rangs des ecclésiastiques, l'un à droite, l'autre à gauche, en commençant par les plus dignes, répétant les mêmes paroles et recevant la même réponse. Ils se rendaient ensuite à la sacristie où ils déposaient les œufs d'autruche.

Alors l'Evêque entonnait le *Te Deum*, en action de grâces de la résurrection du Rédempteur des hommes.

M. Didron, dans ses *Annales Archéologiques*, a expliqué le symbolisme de ce drame religieux : « On prétendait, dit-il, au moyen-âge que l'autruche pondait un œuf où le petit serait resté éternellement emprisonné si la mère n'était venue en briser la coquille avec du sang délayé dans le miel. Au contact de ce sang, l'œuf se brisait et le jeune oiseau s'échappait à tire d'ailes ; ainsi le Christ par son propre sang, brisa la pierre du tombeau... Et l'on comprend que le jour de Pâques, ce grand jour de la résurrection, on ait placé ces œufs d'autruche sur un autel... La résurrection,

mimée, chantée, jouée par des personnages vivants, était encore représentée par des objets matériels, et à côté du drame que parlaient les trois Marie, il y avait le drame muet que représentaient les œufs d'autruches. »

Cette interprétation de M. Didron se trouve confirmée par ces vers d'Urbain Renard, l'un des auteurs de la *grande bible des Noëls Angevins* :

La joie est angélique
A la Pâque d'ouïr
Cloches, orgues, musique,
Les Maries venir
Chercher dans le sépulcre
Jésus qui n'est plus là,
Puis *portant œufs d'autruche*,
On chante *Alleluia*.

(*Semaine de Cambrai*).

HISTOIRE D'UN ŒUF DE PAQUES

Pendant les fêtes de Pâques de cette lugubre année 1871, où tous les jours de fêtes étaient des jours de deuil, une femme d'un certain âge déjà, vêtue de noir des pieds à la tête, les joues creuses, les yeux rougis par les larmes, se présentait à la porte de Mazas et demandait à parler à Mgr Darboy.

L'homme à qui elle s'adressa la toisa des pieds à la tête, la pauvre femme était toute tremblante. Des larmes coulaient sur ses joues.

— Parler au calotin! répondit brutalement le gardien, mais tu ne sais donc pas, citoyenne, qu'il est défendu de parler au calotin.

— Oh! je vous en supplie... que je puisse le voir seulement, murmura l'inconnue.

Le citoyen la considéra de nouveau d'un air méfiant. — Qui es-tu ?

— Je suis une malheureuse femme à qui Monseigneur l'Archevêque a rendu de bien grands services.

— Comment te nommes-tu ? — Clémence.

— Connais pas.

— N'est-ce pas que vous me permettrez de voir Monseigneur?

— Compte pas là-dessus, et si j'ai un conseil à te donner, c'est de ne pas prononcer ce nom-là si haut. Ça porte malheur, et on pourrait bien t'arrêter.

— M'arrêter ? Et qu'ai-je fait ?

— Allons, en voilà assez, détale, et plus vite que ça. Tu as du bonheur d'être tombée sur moi.

La femme fit lentement quelques pas en arrière en essuyant ses larmes, puis elle revint vers le gardien.

— Ne pourriez-vous pas au moins remettre à Sa Grandeur ceci de ma part? Ça me rendrait un bien grand service, et ce n'est pas compromettant. Au nom de vos enfants, si vous en avez, faites cela, et je prierai Dieu pour vous.

— Je te dispense des prières, mais voyons l'objet.

La femme sortit de sa poche un œuf rouge.

— Q'est-ce que c'est ça ? dit le gardien. — Un œuf de Pâques.

— Un œuf de Pâques ? Ah ! c'est vrai, c'est la fête des calotins. On ne s'en aperçoit guère, n'est-ce pas, citoyenne?

Et il ricana. Clémence ne répondit pas.

— Vous me promettez de faire ma commission ? murmura-t-elle.

— Ça, c'est facile, je veux bien le faire pour toi, parce que tu parais malheureuse.

— Que vous êtes bon ! Dieu vous récompensera.

— Oh ! c'est pas la peine ! Il n'a pas besoin de se donner ce mal-là.

Il prit le cadeau de la pauvre femme, et celle-ci venait de se retirer, quand la porte s'ouvrit brusquement. Un homme en uniforme, les manches et le képi ornés de nombreux galons d'or, entra dans la pièce.

— Quoi de nouveau ?

— Rien, colonel ; on est venu apporter ceci pour le nommé Darboy.

— C'est bon, donne-le moi.

Le nouveau venu prit l'œuf, et le mit dans sa poche.

*
* *

Le soir de ce même jour, il y avait un grand dîner dans une maison du faubourg Saint-Honoré, — dîner auquel assistait la fine fleur des officiers du gouvernement du 18 mars. — La table était brillamment servie. Des couverts d'argent étincelaient sur la nappe d'une blancheur de neige. Il était près de dix heures et le repas touchait à sa fin. Parmi les convives se trouvait le citoyen galonné que nous avons vu le matin dans le parloir de Mazas. Les conversations étaient animées. On avait parlé guerre et religion, — de la guerre pour insulter les généraux, de la religion pour s'en moquer. — Le colonel se leva.

— Il faut que je vous raconte, dit-il, une histoire bien amusante. Vous savez que nous sommes dans les fêtes de Pâques, et ce matin j'ai saisi au greffe de la Roquette... vous ne devinerez jamais quoi.

— Non.

— Un œuf de Pâques, qu'une vieille folle venait apporter au citoyen Darboy!

Et comme l'officier communard remarquait sur les lèvres des

assistants un sourire d'incrédulité, il sortit l'œuf de sa poche et le fit rouler sur la table. Un des convives s'en empara.

— Il faut savoir ce qu'il y a dedans, s'écria-t-il. Nous allons le mettre dans la salade. Ça ne peut pas faire du mal, un œuf bénit.

— Gageons que nous y trouverons un chapelet, dit quelqu'un.

— Je parie pour des médailles, fit un autre.

On brisa la coque et on partagea l'œuf en deux. Il en sortit un petit billet plié en quatre.

— Eh ! eh ! fit celui qui s'en était emparé. Nous avons eu tort de rire ; nous voici sur la trace de quelque complot.

— Il faut nous lire ça à haute voix, crièrent plusieurs convives.

Le papier contenait ces quelques lignes :

« Monseigneur,

« N'ayant pu pénétrer jusqu'à Votre Grandeur, j'ai usé de ce stratagème pour vous faire parvenir l'expression de la vive reconnaissance que je ressens pour vos bontés. Sans vous, sans les secours que vous m'avez envoyés, mes deux enfants, malades depuis si longtemps, seraient morts aujourd'hui. Les privations du siège les auraient achevés. Ils vont bien maintenant et ils demandent votre bénédiction. Tous les jours, à deux heures, je les conduirai sous les murs de la prison. Étendez les bras vers eux, et vous leur rendrez une seconde fois la vie, ainsi qu'à leur malheureuse mère. »

Cette lecture fut interrompue par de bruyants éclats de rire.

— Ah ! c'est trop drôle. — La conspiration n'est pas dangereuse.

— A moins que la bénédiction ne fasse tomber les murs de la Roquette. — Dame ! le bruit des trompettes a bien fait crouler Jéricho.

— La lettre n'est pas signée ? demanda quelqu'un. Ce serait dommage, le nom de cette citoyenne mérite d'être conservé.

Le lecteur prit de nouveau le billet.

— Si ! si ! dit-il c'est signé... Attendez ! le nom est difficile à lire... Clémence... Clémence Arpentini.

Tous les yeux se tournèrent vers le colonel, qui avait apporté l'œuf. Il était devenu terriblement pâle.

— Clémence Arpentini, balbutia-t-il, mais c'est ma femme que j'ai laissée sans pain. Oh ! je suis un misérable.

Il se leva et quitta précipitamment la salle, que chacun déserta, vivement impressionné.

***

Qu'est devenu le colonel Arpentini ? Nous n'avons jamais pu le savoir.

Peut-être a-t-il péri obscurément au coin d'une rue, et son corps

a-t-il été confondu avec les milliers de cadavres qui ont jonché les trottoirs au moment de l'entrée des troupes.

Ce qu'il y a de certain, c'est que son nom n'a pas figuré dans le procès des conseils de guerre, qu'on n'a pas revu non plus l'ex-colonel parmi les fuyards réfugiés à l'étranger.

On raconte seulement qu'au moment où Mgr Darboy allait tomber sous les balles des fédérés, un homme vêtu d'un uniforme en lambeaux, se précipita devant lui, tomba à genoux et lui cria :

— Monseigneur, je vais mourir, donnez-moi votre bénédiction comme vous l'avez donnée à mes fils.

X.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Pâques à la Cathédrale. — *Alleluia!* C'est le chant que semblait répéter à l'aurore du jour de Pâques la cloche de l'*Angelus*. Et pourtant le réveil se ressentait encore sans doute, chez beaucoup de chrétiens, des inquiétudes de la semaine sainte. Comment si vite se débarrasser du cauchemar apporté par les décisions parlementaires dans une cause si chère à l'Eglise ? Comment oublier le sort des Congrégations religieuses mises hors la loi, traitées le vendredi saint, comme le Sauveur, par d'implacables ennemis ? — Eh bien ! la nature elle-même, à cette heure matinale, donnait la leçon de circonstance. Un vent terrible soufflait du côté du Nord ; la froide atmosphère menaçait la végétation déjà pleine de promesses. Mais un beau soleil, dominant cette atmosphère, apparaissait à l'horizon et nous annonçait la vie et la joie. Ainsi, nous devions oublier les misères terrestres, pour nous laisser pénétrer par les rayons du Soleil divin, par Jésus ressuscité.

Jésus ressuscité, c'est Lui que cherchait, dès l'aube matinale, la foule s'acheminant vers les églises. A la cathédrale, à la Crypte, nous avons vu les fidèles se presser à la Table sainte et donner joyeux au Seigneur les prémices de leur journée. Ainsi les saintes femmes avaient couru de bonne heure au tombeau d'où le Maître de la vie s'était élancé glorieux.

A 7 heures, c'étaient surtout les hommes qui fixaient notre attention près de l'autel. Et ces communiants, groupés dans le grand chœur de la Cathédrale, étaient préparés au festin eucharistique par les bonnes paroles du prédicateur du Carême, leur expliquant ce que Jésus nous donne et ce qu'il attend de nous.

Aux grand'messes de la basilique, le pieux spectacle s'agrandit. L'assemblée chrétienne devient immense, et les cérémonies se déploient magnifiques, pour répondre au besoin de tant de cœurs qui chantent : *Scimus Christum surrexisse à mortuis vere; tu nobis, victor Rex, miserere. Oui, nous savons que le Christ est*

vraiment ressuscité d'entre les morts ; ô vous, Roi vainqueur, ayez pitié de nous !

L'office capitulaire offre, en ce jour, à un nombre considérable de personnes, un attrait dont elles ne peuvent jouir souvent ; il y a messe en musique avec orchestre complet. Des artistes de la ville sont venus prêter leur concours à la Maîtrise et au Séminaire dont les chœurs, soutenus par les orgues, sont déjà si agréables chaque dimanche. Et c'est la messe Sainte-Cécile de Gounod que l'on va entendre, indépendamment des mélodies de plain-chant imposantes par leur majesté et leur accent religieux. Gounod, le maëstro chrétien, avant d'aborder et surtout avant de finir la composition savante, sérieuse, distinguée, qu'on appelle la messe Sainte-Cécile, a dû se recueillir dans la méditation et la prière ; il contemplait l'admirable vierge écoutant ses anges consolateurs et redisant dans son âme leurs cantilènes célestes ; lui-même tâchait de saisir ou au moins de deviner ces harmonies supérieures, et traçait, développait sur sa lyre et sur ses tablettes tout ce qu'il avait retenu des échos angéliques. Un dialogue du ciel avec la terre, c'est ainsi que nous définissons le chef-d'œuvre de Gounod, tel que nous l'avons lu maintes fois, tel aussi que nous avons eu le plaisir de l'entendre dans notre dernière solennité pascale. Tous nos remerciements au maître de chapelle, aux chanteurs et aux instrumentistes, dont les efforts communs pour une exécution artistique de la messe Sainte-Cécile ont atteint un vrai succès !

Si nous entrions dans le détail de tous les morceaux ainsi exécutés pendant l'office capitulaire, nous aurions à donner un éloge bien mérité au trio instrumental composé par M. Delangle, et joué à l'offertoire par nos deux organistes et le chef de musique de la ville.

Après midi, nouveaux charmes, dans l'affluence des assistants, les unissons populaires des vêpres, le bel ordre des processions et surtout les harmonies du salut qui disent nos adorations et demandent la bénédiction eucharistique. Au mileu de cet office, quelle salutaire et suave jouissance pour les âmes, dans l'audition du discours qui terminait la station de Carême ! M. l'abbé Verret a prêché sur l'Eglise, sur son principe de vie qui est l'Esprit Saint, et sa loi qui est la liberté, l'expansion de ses œuvres. Cette instruction éloquente, digne couronnement de toutes les autres, a très heureusement impressionné le vaste auditoire ; les cœurs ne pouvaient être mieux encouragés à redire les hymnes joyeux et le refrain du jour : Alleluia !

Mais à cette solennité de Pâques, si admirable qu'elle fût, dans la cathédrale de Chartres, avait manqué une grande chose pour que la satisfaction du clergé et des fidèles fût complète, savoir,

la présence de Monseigneur, et avec cette présence, la majesté des rites pontificaux. Le vénéré chef du diocèse n'avait pu paraître aux offices, retenu qu'il était dans ses appartements par les suites de la maladie dont nous avons parlé. Que la Reine du Ciel, invoquée à la procession du soir, sous ce titre de Secours des Chrétiens, lui rende les forces réclamées par ses travaux pour la gloire de Dieu !

Les pèlerinages commencent. — Les pèlerinages à N-D. de Chartres ont commencé. La semaine de Pâques en a amené un grand nombre. Outre les pèlerinages individuels, nous avons vu ceux de trois groupes importants. C'était, lundi, le Cercle Catholique de Versailles, conduit par M. l'abbé Delaporte et plusieurs frères directeurs : mardi, le patronage de jeunes filles de Saint Vincent d'Orléans, amené par les sœurs directrices et l'aumônier : enfin le mercredi, c'était un groupe considérable d'ecclésiastiques et de fidèles, ayant à sa tête Mgr Renou, évêque d'Amiens.

Nous parlerons avec plus de détails de ces divers pèlerinages dans la *Voix* mensuelle.

Aujourd'hui jeudi une députation de plus de dix Pères Jésuites du collège de Vaugirard est venue préparer le pèlerinage du collège entier qui aura lieu le mercredi 29 mai.

Une réponse. — Le prêtre qui, la semaine dernière, par l'organe de la *Voix*, demandait à ses confrères de vouloir bien chercher dans leurs registres l'acte de baptême d'une orpheline de sa paroisse, nous charge de remercier celui de ces Messieurs qui le lui a fourni. En effet cet acte de baptême a été envoyé au Directeur de la *Voix* dès le samedi 13, et retourné de suite au prêtre qui en avait besoin. Cette correspondance par la *Voix* peut donc être très utile à MM. les Curés qui ont dans leur paroisse des enfants assistés originaires du diocèse : ils pourront ainsi s'assurer si ces enfants ont bien reçu le saint Baptême.

FAITS DIVERS

Le droit d'accroissement. — C'est le Vendredi Saint, vers 3 heures, que le Sénat, capitulant devant la Chambre, a achevé son œuvre inique contre les Congrégations religieuses ; il a élevé à quarante centimes la taxe imposée à celles qui ne sont pas autorisées ; il a frappé de cette taxe non plus les biens appartenant aux Congrégations, mais les biens « possédés par elles »

Un sénateur de la Vendée, M. Halgan, s'est écrié : Messieurs, c'est le jour et l'heure où le Juste a succombé. Il est 3 heures et nous sommes au Vendredi Saint ! *(Vive approbation à droite — Rumeurs à gauche.)*

Le même jour, une épouvantable profanation publique à la Maison du Peuple a complété les horreurs maçonniques et lucifériennes du Vendredi-Saint.

Sous la présidence de MM. Robin, de Cempuis, Roche et Clovis Hugues, on a parodié les tombeaux du Christ, à la façon des païens, en plaçant un ignoble animal dans une bière, et en singeant, avec la Croix, les rites sacrés.

Puis on a parlé de plusieurs vols d'hosties consacrées pour servir aux profanations dans les loges.

Un motif de consolation, pour les chrétiens affligés de tant de scandales, c'est le nombre des communions pascales. Il a grandi dans les paroisses de Paris. En plusieurs églises de la capitale, des communions de 500, de 600 et même de milliers d'ouvriers à la fois ont terminé des retraites spéciales prêchées pour eux.

La fête de Jeanne d'Arc. — Le cardinal-archevêque de Paris fera célébrer le 12 mai, à Notre-Dame, une fête d'action de grâce à l'occasion de l'introduction de la cause de Jeanne d'Arc.

M. Keller, président du comité de Jeanne d'Arc, vient d'inviter ses correspondants des départements à participer à cette solennité.

Le Saint Viatique et de braves gens. — On lit dans *la Croix du Nord:* Un ouvrier qui se trouvait avec ses camarades voit venir un prêtre de ses amis; il s'avance pour le saluer. « Je ne puis maintenant, répondit le prêtre, je porte le Saint-Sacrement. »

L'ouvrier s'éloigne, tout pensif: le prêtre était vêtu de noir, et rien ne signalait aux passants qu'il portait Jésus à un pauvré malade. Alors, il faut se cacher pour porter le bon Dieu, et, dans la ville de Lille, — cela est triste à constater, — le Dieu de l'Eucharistie ne peut recevoir aucun honneur de la part des catholiques! N'est-ce pas révoltant!

Notre homme, tout rêveur, poursuit sa route. Quelques pas plus loin, il rencontre un groupe d'amis. En deux mots, il les met au courant de l'affaire, et, en moins de temps qu'il ne le faut pour l'écrire, voilà ces braves ouvriers qui, ayant pris une décision courageuse, se dirigent du côté par où le prêtre s'est éloigné, ils le rejoignent et font escorte à Jésus-Christ jusque dans la mansarde où un infortuné père de famille agonisait et voulait, avant d'entreprendre le voyage pour l'éternité, se munir du pain des forts.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868

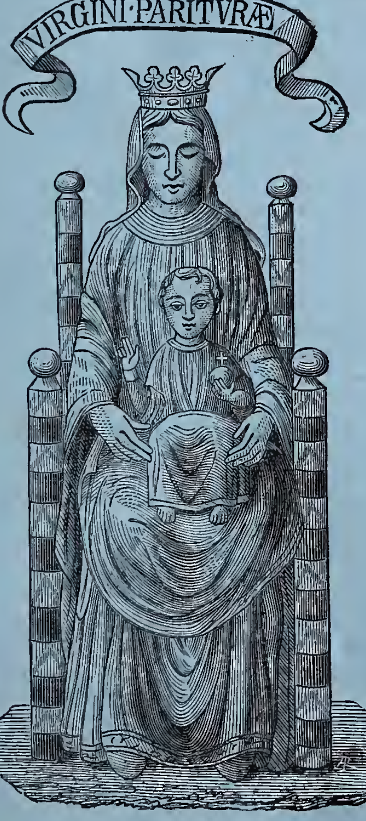


Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XXXIXe ANNÉE. — **MAI 1895**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Trente-neuvième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de N.-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune ; mais, en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association ; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes: 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église à NOTRE-DAME-DE-LORETTE.*)*

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux personnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

5e Numéro — Mai 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

CIRCULAIRE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE CHARTRES

Aux Doyens et Curés des deux archidiaconés de Dreux et de Châteaudun

Pour leur annoncer le Pèlerinage diocésain de 1895.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Le mois de mai qui approche va ramener nos pèlerinages chartrains : c'est une très douce joie pour moi de vous le rappeler. Et pas n'est besoin de vous exhorter à déployer votre zèle pour y exciter vos paroissiens ; l'œuvre du pèlerinage diocésain est, on peut le dire, fondée ; et les cœurs de vos populations battent pour cette œuvre à l'unisson des vôtres.

Rien de plus conforme à l'esprit chrétien que ces grandes et solennelles manifestations religieuses qui s'appellent les pèlerinages. Dès les premiers siècles, la foi les a inspirées, et poussé les chrétiens au tombeau des Saints et des Martyrs et aussi au tombeau du Christ. Le moyen-âge les a continuées, jusqu'à ces pèlerinages armés, héroïques, qui se sont appelés les Croisades. Nos temps modernes les ont ravivées, au grand scandale de l'incrédulité contemporaine, et aux lieux où Dieu lui-même où la très Sainte Vierge semblaient faire signe aux croyants de venir, ils sont accourus.

C'est l'honneur du clergé chartrain non seulement de posséder un des plus antiques et plus glorieux de ces lieux de pèlerinage, mais d'en sentir tout le prix, et de l'entourer d'un culte qui n'a jamais défailli.

Vous n'aurez donc, Messieurs, qu'à dire un mot à vos peuples, pour allumer leur pieuse ardeur. Ils viendront, je l'espère

bien, aussi nombreux, fervents et joyeux, que dans les années précédentes, et la vieille cité des Carnutes sentira revivre encore dans les modernes générations l'âme des aïeux. Et les bénédictions de Dieu descendront sur nous abondantes. L'hiver a été rigoureux, mais le printemps est plein de promesses. Cependant vous savez à quel point nous sommes tous, et pour tout, entre les mains de Dieu. Prions, prions : Notre-Dame de Chartres nous invite et nous attend.

Nous avons tant à demander au ciel ! tant de besoins privés, et aussi publics et nationaux ! Le patriotisme s'unit à la foi pour nous recommander ces pèlerinages. Ah ! notre chère patrie, engagée dans des voies politiques et sociales nouvelles, n'est pas sans craintes pour les redoutables éventualités de l'avenir. Et voici qu'elle vient d'entreprendre une guerre lointaine et de lancer quinze mille de ses enfants vers la grande île africaine : Madagascar, et, comme toujours, nos soldats, en même temps qu'ils combattront pour les intérêts français, soutiendront ceux aussi de la civilisation et de l'Évangile. En priant pour nous, pour nos familles, pour la fécondité de nos campagnes et la richesse de nos moissons, nous intercèderons pour la France ; pour que Dieu la protège toujours, et la guide dans les voies de la sagesse, de la justice, de l'apaisement et de la concorde, du progrès social chrétien ; et de la gloire.

Pour descendre à des considérations secondaires, n'oublions pas qu'à un point de vue qui n'est pas à dédaigner, nos pèlerinages annuels ont leur contre-coup heureux sur le commerce de la cité chartraine. Voilà pourquoi nous avons placé notre pèlerinage diocésain au beau milieu de ces grandes réunions foraines, qui importent tant à la prospérité matérielle de la cité. Mais pour faire droit à des désirs qui nous ont été exprimés au nom d'un des deux grands archidiaconés qui prendront part au pèlerinage, nous avons cru devoir substituer, cette année, au jeudi, jour de marché à Châteaudun, le mardi 14 mai, qui précèdera. Les forains ne s'en plaindront pas : ils auront deux grands jours au lieu d'un ; les habitants de Châteaudun sentiront notre condescendance.

Et, bien que, cette année, l'état douloureux de notre santé ne nous ait pas permis de pousser l'Œuvre des Pèlerinages aussi activement que nous l'espérions, nous pouvons vous faire savoir que déjà de lointains et beaux pèlerinages s'an-

noncent : le diocèse de Besançon, par exemple ; et peu après celui de Saint-Dié : même le sympathique évêque de Saint-Dié, Monseigneur Foucault, que les prochaines fêtes de Jeanne d'Arc appelleront à Orléans, a promis sa présence pour notre pèlerinage du 14 mai : ce sera une grande joie pour tous.

Nous vous engageons, MM., pour les dispositions positives qui importent tant au succès des choses, à vous entendre le plus tôt que vous pourrez avec ceux qui sont chargés à Chartres de l'organisation de ces pèlerinages : M. le Curé de la Cathédrale, M. le Supérieur de la Maîtrise, et l'Econome du Grand Séminaire,

Veuillez agréer, MM., mes bien dévoués respects en N.-S.

† FRANÇOIS, *Évêque de Chartres.*

Chartres, le 22 avril 1895.

AVE MARIA

Il y a 1895 ans que cette parole a été adressée par l'archange Gabriel à la plus pure des créatures.

Je vous salue, Marie !... C'est la parole que, sans doute, Jésus prononça une des premières de ses lèvres divines, dans les jours de sa mystérieuse enfance. C'était, au commencement de chaque journée, le mot si doux qui jaillissait de sa bouche et de son cœur, quand, après le sommeil de la nuit, il ouvrait ses yeux pour regarder sa mère.

Je vous salue, Marie !... N'est-ce pas le cantique des Esprits célestes, exaltant, dans le royaume éternel, Celle qui, devenue leur Reine, a été saluée par l'archange dans l'humble demeure de Nazareth ?

Je vous salue, Marie !... C'est le chant, depuis dix-neuf siècles, de toutes les générations chrétiennes proclamant bienheureuse la Vierge sainte.

Je vous salue, Marie !... Ce fut le cri de guerre jeté par saint Dominique ayant devant lui la formidable hérésie des Albigeois. Armés du chapelet, s'appuyant uniquement sur la force de la prière, les Frères Prêcheurs remportèrent sur l'erreur un admirable triomphe.

Je vous salue, Marie !... Ce fut la clameur d'ardente supplication jetée à travers le monde par toute la chrétienté sous l'inspiration de saint Pie V, le pape du Rosaire. Appelant les

peuples à la croisade contre les Turcs, en 1569, il mit son espoir dans le secours de Celle qui ne fut jamais invoquée en vain. Le premier dimanche du mois d'octobre, jour où les confréries du Rosaire ont coutume de faire des processions en l'honneur de la très sainte Vierge (1571), la victoire de Lépante faisait éclater la puissance de Marie.

Je vous salue, Marie !... Ce fut le cri de confiance des catholiques de notre siècle acclamant, avec Pie IX, l'Immaculée Conception, et opposant au naturalisme envahisseur l'affirmation du surnaturel et la foi en Marie.

Je vous salue, Marie !... C'est le refrain de toutes les foules pieuses rassemblées aux grands sanctuaires de pèlerinages : à *Chartres*, à Fourvières, à la Salette, à Pontmain, à Lourdes, près de la grotte merveilleuse où la Vierge s'est nommée l'Immaculée-Conception. Les malades y retrouvent leurs forces épuisées, les pécheurs la vie de leur âme ; et les grâces merveilleuses deviennent innombrables, parce que innombrables sont les supplications ardentes : « *Je vous salue*, *Marie.* »

Je vous salue, Marie !... C'est le cri de Léon XIII opposant au mal qui déborde, la confiance en cette belle prière. Depuis 1883, le Pape n'a pas cessé de rappeler dans des encycliques mémorables la puissance et l'efficacité du Rosaire.

Je vous salue, Marie !... Dans le mois qui commence, que de fois nous redirons à Notre-Dame de Chartres l'invocation commençant par ces mots bénis ! Et cet hommage partant de notre cœur et de nos lèvres, nous l'accompagnerons de l'offrande la plus agréable à Marie : l'offrande de nos sentiments, de nos actes, de nos paroles, de toute notre vie.

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

LE GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE

La vie du général de la Moricière nous ayant paru réunir à l'intérêt du récit l'élévation des pensées et le charme d'une belle édition, nous l'avons choisie pour en faire ce mois-ci l'objet de notre modeste travail ; tout en regrettant de ne pou-

(1) D'après l'intéressant ouvrage du comte de Berthaud. — Paillard, éditeur (Abbeville, Somme). Joli in-8° illustré, prix franco 1 fr. 60.

voir qu'esquisser les principales phases de cette noble existence dont la Patrie et l'Église sont si justement fières.

Louis-Léon de la Moricière, naquit à Nantes, le 9 février 1806, d'une noble famille dont la devise était un acte de foi « *Spes mea Deus* »; il tenait de son noble père la simplicité, la droiture, la bonté. Ardent au jeu, passionné pour le cheval, il échappait, encore bien jeune, à la surveillance pour aller chercher les petits paysans de son âge, les rangeant en bataille et les entraînant à sa suite monté sur un petit poney de Noirmoutier, qu'on lui avait abandonné pour monture. La création des *Zouaves d'Afrique*, une des gloires de sa vie guerrière, se trouve en germe dans ce bataillon enfantin. Rien ne pouvait arrêter ses fougueux ébats, si ce n'est la vue des indigents. Dès qu'il en apercevait, vite il courait à la cuisine du château, et en rapportait ce qu'il avait pu y trouver pour les nourrir. Germe précieux de l'active charité dont les généreuses inspirations devaient produire dans le cours de sa vie militaire et, dans sa vie privée, de si merveilleux effets.

Après de sérieuses études, le jeune de La Moricière sortit de l'école polytechnique, officier de génie, et fit, à ce titre, partie de l'expédition d'Afrique, commandée par le comte de Bourmont, ministre de la guerre, et envoyée pour venger l'honneur de la France outragée par le Bey d'Alger. Le débarquement eut lieu le 14 juin 1830. Le 19 août nous remportions notre première victoire, qui valut à La Moricière la croix d'honneur, en témoignage de sa bravoure et de sa capacité. La ville d'Alger, attaquée le 4 juillet, fut forcée de capituler, et notre héros, qui s'était encore distingué dans cette lutte suprême, eut l'insigne gloire d'arborer le drapeau blanc de la France sur les murs de la Cité, si longtemps le repaire des pirates qui infestaient la Méditerranée...

Tel fut le magnifique legs laissé à notre pays par cette monarchie à laquelle il avait dû pendant plus de quatorze siècles toutes ses grandeurs, et qui partait pour l'exil plutôt que de faire couler, pour sa défense, le sang de ses généreux défenseurs !...

La splendide conquête de l'Algérie demandait, pour être complète, encore bien des combats. La prise de Bougie valut à La Moricière le grade de chef de bataillon; il reçut aussi le commandement de cette vaillante troupe de *zouaves* qu'il avait fondée. La province d'Oran était le point d'où il rayon-

nait sur la contrée, entravant la marche de l'émir Abd-el-Kader, ce redoutable ennemi qui devait, pendant plus de douze années, tenir en échec l'influence française en Afrique.

La prise de Constantine (la *Cirta* des anciens), ville bâtie au-dessus des abîmes, à laquelle il eut une part si décisive, ajouta un nouveau degré à sa réputation d'homme de guerre et d'habile stratégiste.

L'émir lui-même, après la prise de sa *smala* par le duc d'Aumale, ne voulut remettre son épée qu'à La Moricière, en signe de l'estime que lui avaient inspirée son noble caractère et son insigne valeur.

Mais, si notre héros possédait au plus haut degré le *génie* de la guerre, il était également doué de celui de la *civilisation*; aussi, à la création de ses zouaves pour défendre le pays, il avait joint les mesures nécessaires pour favoriser l'établissement des colons venus de la mère Patrie. Elevant des églises dans lesquelles le culte catholique s'exerçait librement; des hôpitaux pour y recevoir *les malades;* des écoles tenues par *des sœurs*, ouvertes à tous les enfants; en un mot, il n'oublia rien de ce qui était de nature à remplacer ce que ces exilés volontaires avaient abandonné en quittant ce beau pays de France toujours cher à leurs cœurs. Nommé député, il monta à la tribune pour y plaider cette noble cause avec une persuasive éloquence. Cependant, une gloire d'un autre genre lui était réservée : celle de contribuer à mettre fin à la guerre civile, dans ces journées néfastes du 22 au 26 juin 1848, pendant lesquelles des hommes en délire, abrités derrière leurs barricades, menaçaient de couvrir la capitale de sang et de ruines. L'insurrection étant enfin vaincue; après plusieurs transformations dans le gouvernement de la République, le prince Louis-Napoléon en fut nommé président pour quatre ans, par le suffrage universel appelé à se prononcer le 10 décembre 1848. Un an avant l'expiration de son mandat, le *prince président* voulant monter plus haut aspirait à l'Empire; après avoir tout préparé pour un coup d'Etat, il fit arrêter les principaux députés royalistes et républicains qu'il savait devoir s'y opposer (10 décembre 1852). La Moricière, dans sa droiture d'âme, ne pouvait favoriser cette violation de la loi. Aussi fut-il du nombre des proscrits. Après l'avoir jeté en prison, on le transporta à Bruxelles, ayant désigné cette ville comme lieu de son exil parce qu'on y parlait la langue de son pays...

Plus tard, l'illustre banni put rentrer comme un simple citoyen au sein de sa famille, semant autour de lui les bienfaits ; cette *monnaie sonnante du cœur* qui, prenant mille formes diverses, ne s'épuise jamais. Or, voilà que tout à coup, une voix sacrée retentit à ses oreilles : c'est celle du chef de la chrétienté, du vieillard du Vatican, de *Pie IX*, qui l'appelait pour défendre les états de l'Eglise contre les attaques des spoliateurs. Il ne s'agissait pas pour lui d'*augmenter* sa gloire mais de la *sacrifier;* d'illustrer sa vie, mais de l'*exposer*. Après un instant de réflexion, le héros, se levant avec un sublime élan, répondit à M. de Mérode, son allié et son ami, qui lui transmettait la demande du souverain Pontife : « Quand un père » appelle son fils pour le défendre il n'y a qu'une seule chose » à faire, *y aller*. — Mais, *vous n'avez jamais été vaincu*, lui fut-il dit, pour le retenir. — « Que m'importe! la cause en » vaut bien la peine. Je vois un vieillard qui me tend les bras » et je n'ai pas le cœur d'hésiter ». — Mais il vous entraînera dans sa perte. — « Eh bien, soit ». — On déclarera que vous n'êtes plus Français. — « Quand je mourrai on ne me demandera pas si j'ai su le code, mais le catéchisme ; et pour m'ouvrir les portes du Paradis on n'examinera pas si on m'a fermé celles de mon pays. »

Tout ce récit est textuel, et l'on peut affirmer que la Moricière accomplit sans restriction l'œuvre qu'il était appelé à faire en Italie : « Organiser une armée ; ranimer la confiance ; intimider et réprimer au besoin les agitateurs dans les provinces que l'armée française ne gardait pas, et les préserver de l'invasion armée des bandes investies. » Or, il est bien avéré que, sans l'invasion *des troupes étrangères*, et l'abstention de certaines puissances restées inactives » les états du pape lui étaient conservés. Mais si le bon droit et un courage héroïque étaient du côté de ces généreux chrétiens, qui, semblables aux anciens croisés allaient au combat, au cri mille fois répété de Dieu le veut! Dieu le veut ! le nombre et la force se trouvaient être le partage de l'armée de Cialdini qui, du haut des collines de Castelfidardo, mitraillait avec une formidable artillerie le bataillon Franco-Belge occupant la plaine. Les admirables jeunes gens qui la composaient avaient, le matin même, reçu à N.-D. de Lorette le *pain des forts*, puis, remplis d'une ardeur surnaturelle, ils étaient allés joyeux au combat,

c'est-à-dire à une mort certaine, comme les chrétiens des premiers siècles : aussi le sublime surnom de *martyrs* est-il resté attaché à leur impérissable mémoire. La Moricière put pénétrer dans Ancône ; mais la défense devenant inutile puisqu'il fallait renoncer à tout secours, la capitulation fut signée le 29 janvier 1860.

Le Général se fit le lendemain de ce jour néfaste conduire à bord du navire de l'amiral Persano, où il fut embarqué ainsi que tous les officiers sur un vapeur marchand qui, le 7 octobre, déposa à Gênes le commandant de l'armée pontificale. Il y trouva une lettre bien consolante de Pie IX qui rappelait les grandes œuvres accomplies par lui en Italie, et lui donnait l'assurance de son estime et de sa tendresse paternelle. De plus, dans la pensée de reconnaître son héroïque dévouement, le pontife témoignait le désir d'*offrir* à son *cher général* le titre de *prince romain*. — Non, répondit le modeste héros : Je m'appelle et veux toujours m'appeler *Léon de la Moricière ;* mais il accepta la décoration de l'*ordre du Christ* comme étant, ainsi que lui écrivait Pie IX, « un nouveau lien qui l'unirait au vicaire de J.-C. sur la terre, et serait, comme il l'espérait, leur récompense à tous deux dans l'éternité. »

Retiré avec toute sa famille dans son château de Prouzel, près Amiens, il y menait la vie la plus édifiante, répandant les bienfaits autour de lui, quand sur un nouvel appel de Pie IX, en 1862, il se disposait à partir pour Rome, où le glorieux sabre d'Afrique pourrait reprendre sa place d'honneur ; mais le signal du voyage devait venir d'en haut. Dieu l'appelait au repos éternel au moment ou son âme généreuse sacrifiait à la cause du chef vénéré de l'Église, sa famille, son ardeur, sa vie.

Resté seul à la campagne, sa femme et ses enfants retenus loin de lui, allaient revenir... C'était un dimanche et ce jour là, fête de l'Adoration dans l'église de son village ; le général avait assisté pieusement à tous les offices. Le soir, le curé, suivant son habitude, était resté avec lui. « L'entretien avait roulé sur le purgatoire, le ciel et la vie future : Il ne savait pas en être si proche. » Tout-à-coup, à une heure du matin, une douleur inaccoutumée, soudaine, se fait sentir ; c'était la mort, ou plutôt, c'était Dieu qui venait. Le général détacha aussitôt de la muraille son crucifix, pour son dernier combat, comme autrefois il saisissait son épée.

« Quand le curé, prévenu, arriva, il était debout ; marchant à pas lents dans sa chambre et pressant le crucifix contre son cœur. A la vue du prêtre, il tombe à genoux sur son lit, le crucifix échappe de sa main défaillante, mais il le retenait encore et le serrait avec ses deux bras sur sa poitrine. Le prêtre eut le temps de lui donner une dernière absolution, il semblait l'attendre pour remettre sa belle âme aux mains de son Créateur. »

Grand soldat, grand citoyen, et aussi grand chrétien, sa gloire, augmentée encore par ses revers, apparaît à la postérité environnée d'un impérissable rayonnement.

C. de C.

L'HISTOIRE D'UNE SERVANTE

La fille de pauvres paysans entrait un jour, comme petite servante, dans la maison d'un seigneur de Lucques. L'enfant avait nom Zite ; elle atteignait à peine sa douzième année ; mais déjà la grâce de Dieu, l'éducation reçue dans la cabane de son père, les exemples de la famille et le souvenir d'un oncle mort en odeur de sainteté avaient fait d'elle une âme d'élite. Confondue et ignorée dans la tourbe des gens de service du seigneur Fatinelli, elle ne songeait qu'à remplir son devoir; acceptant toutes les besognes, bravant les fatigues, aidant ses compagnes, témoignant à ses maîtres une soumission absolue, recevant, à genoux et sans mot dire, les reproches imméritės que les fautes d'autrui lui attiraient. Il semble pourtant que Zite eut à faire à de bons maîtres, qui reconnurent plus tard le rare mérite de cette villageoise, lui donnèrent leur estime et, avec le temps, éprouvèrent pour elle une sorte de religieuse vénération. Elle vécut cinquante ans dans leur maison.

Zite ne quittait ses cuisines que pour aller dans une église contiguë à la demeure de Fatinelli. Chaque matin, dès la première heure, elle entendait la messe, communiait et, par d'ardentes prières, se préparait aux labeurs et aux épreuves de la journée. Le travail, du reste, n'interrompait point ses oraisons : tandis que ses mains pétrissaient la farine, chauffaient les fourneaux, disposaient les tables, elle poursuivait ses dévotions, présentait ses hommages à la Vierge, invoquait ses saints favoris : Jean, le disciple bien-aimé, et Madeleine, la

pénitente. Ce fut dans de telles conditions qu'elle fit à Dieu le vœu de sa virginité et que, pour rester fidèle à ce vœu, elle ajouta à la prière et au travail le jeûne et la mortification.

La domesticité a ses dangers et Zite, en contact perpétuel avec des valets, connut la jalousie, les méchancetés, les railleries, les faux rapports, l'espionnage et les tentations. Sans défense, l'enfant devint le souffre-douleurs de la maison ; mais, résignée et courageuse, elle souffrit en silence, elle but sans plainte le calice d'amertumes et elle veilla. Un jour qu'un serviteur plus libertin que les autres se permettait contre elle de criminelles libertés, la jeune fille se leva terrible et, longtemps, l'impudent porta sur le visage le souvenir sanglant de sa faute et de sa défaite.

Aux maîtres que l'obéissance lui imposait, Zite, dans son besoin de dévouement, en ajouta d'autres. Ce furent les pauvres dont elle, la pauvresse, devint l'amie, la mère et la providence. A ces pauvres elle donnait ses gages, elle réservait sa part de nourriture, elle laissait jusqu'à son lit. Les enfants des pauvres étaient les siens, et c'était un bonheur pour elle de présenter, à titre de marraine, les nouveau-nés de ses protégés au baptême. Parfois, lorsque ses mains étaient vides, il lui arrivait de s'oublier et de distribuer aux nécessiteux les provisions de la maison ; on s'empressait de la dénoncer à Fatinelli ; mais ou le maître indulgent pardonnait ou, par un miracle, le ciel remplissait à temps les coffres, vidés par la charité.

Par une froide nuit de Noël, Zite se rendait à l'Eglise. Elle ne portait qu'un léger vêtement. Fatinelli la rencontre et, pris de pitié, il lui confie un manteau de laine avec une vive recommandation de ne le donner à personne. Le conseil n'était pas superflu. Sur les marches de l'église, Zite trouve un pauvre qui grelottait sous ses haillons et jetait un regard d'envie sur le chaud manteau dont elle était enveloppée. Malgré les recommandations de son maître, Zite ne tient pas devant ce dénuement : elle quitte son habit et l'offre au mendiant. « Mon frère, lui dit-elle de sa douce voix, couvrez-vous de » cette pelisse et ne vous éloignez pas d'ici ; à ma sortie vous » me la rendrez et je vous mènerai vous réchauffer à la maison. » Mais l'office terminé, la pieuse fille ne retrouve nulle part son protégé. Surprise, un peu honteuse, assurée en elle-

même de l'honnêteté du pauvre et confiante en Dieu elle revient seule à la maison où Fatinelli l'accable de durs reproches. Sans s'excuser, la pauvresse raconte ce qui s'est passé, plaide la probité du mendiant et promet à son maître que le manteau lui sera rendu. Fatinelli n'y comptait guère lorsque, dans la journée, un pauvre se présente, le manteau sur le bras, et remercie Zite de sa charité. Fatinelli accourt pour voir le pauvre qui disparut aussitôt. La porte de l'église où Zite l'avait rencontré fut appelée depuis « la porte de l'Ange. »

Notre sainte s'intéressait à toutes les détresses. Les condamnés à mort excitaient encore sa compassion. Pour ceux-là, elle ne pouvait que prier : dès qu'elle entendait le son de certaine cloche annonçant au public la condamnation et, plus tard, l'heure de l'exécution d'un accusé, elle multipliait, avec une vraie prodigalité, les oraisons, les jeûnes et les austérités, demandant à Dieu pour le criminel la grâce du repentir. Ce zèle de sainte Zite pour les condamnés ne fut point oublié : plus tard, elle eut ses dévots dans le monde de la Justice ; l'épisode du pendu de Capoue en reste une curieuse preuve.

La sainteté de la bonne fille, les miracles par lesquels le Ciel se plut à la glorifier la rendirent célèbre dans toute la contrée. Ses maîtres, pleins de vénération pour une servante dont la présence était la bénédiction et l'honneur de leur maison, la dispensèrent de tout travail domestique. Zite ne voulut pas comprendre, elle continua de les servir librement, et, plus que jamais, voua ses loisirs, ses ressources et ses forces aux pauvres de Jésus-Christ.

Le jour de l'apothéose approchait. Le 27 avril 1272, épuisée par les labeurs et les privations, Zite s'éteignait doucement sous le toit de Fatinelli. A l'heure de sa mort, une étoile brillante parut, en plein jour, au-dessus de la ville ; dans les rues les voix des enfants retentissaient : « Allons à l'Eglise, » car Zite, la sainte, est morte, » et autour de la caisse de bois où reposait son corps, un peuple tout entier se précipita. Le Ciel voulut s'associer aux acclamations de la terre et, comme dans ces soirs des temps évangéliques, les miracles affluèrent. La ville de Lucques fut reconnaissante, et, de la servante du seigneur Fatinelli, elle fit sa patronne.

Il n'est que notre Eglise pour glorifier ainsi la vertu dans la pauvreté. Une bergère est la patronne de Paris, un laboureur

est le patron de Madrid, Lucques s'honore du nom d'une servante.

Deux autres saintes filles, contemporaines de Zite, glorifièrent ailleurs les livrées de la domesticité : à Castel Florentin, la B. Verdiane la recluse ; à Louvain, Marguerite la Fière qui fut assassinée avec ses maîtres qu'elle défendait contre des voleurs. L'histoire de ces trois servantes fournirait un gracieux commentaire des devoirs des serviteurs envers leurs maîtres. Et nos philosophes curieux des questions ouvrières y trouveraient de grandes leçons et, ce qui vaut mieux, de *beaux* modèles.

D. G.

MAGNIFICAT !

« Marie chante son joyeux cantique sous le coup de la grâce qui a consacré sa virginité, sous l'inspiration de l'Esprit qui a fécondé son sein, dans l'extase de l'union divine qui a commencé à Nazareth et s'en ira toujours grandissant à chaque pas. Les sentiments les plus divinement passionnés agitent son âme, sans la troubler, exaltent ses facultés, montent en flots pressés de son cœur à ses lèvres inspirées. Sa reconnaissance éclate avec une sorte d'impétuosité. Elle la voudrait égale au bienfait reçu, et le bienfait reçu est le don personnel de Dieu. Non, aucune parole humaine ne peut rendre son émotion, son enthousiasme. Elle créera, elle tirera de son cœur, elle jettera à tous les échos une parole nouvelle qui semble n'être d'aucune langue, qui ne peut se traduire en aucun idiome, qui sera chantée dans toutes les langues et dans tous les idiomes du monde, qui sera comprise de tous dans sa signification supérieure, qui sera entendue directement par l'esprit, qui ravira les plus humbles intelligences et les plus fiers génies et mettra aux cœurs des petits des sentiments jusque-là inconnus de l'homme. *Magnificat !* On comprend ce mot divin comme on perçoit, dans une heure de recueillement, une harmonie lointaine qui expire dans la profondeur du temple, comme on tressaille de bonheur à la vue d'un rayon de grâce qui traverse soudain la nuit de notre âme, comme les saints saluent dans l'extase la vision fugitive de l'Esprit. »

Nous venons de citer un long passage d'un beau livre que vient de faire paraître le P. Le Tallec, S. J... Cette citation donnera l'idée d'une œuvre qui « a dû être pensée au grand air, devant les larges horizons. »

Les pages comme celle-ci, dit le P. J. Auriault, professeur de dogme à l'Institut catholique, ne sont pas rares et, à force de les

rencontrer, j'ai été amené, comme malgré moi, à faire l'histoire intime de ce commentaire. Il m'a semblé qu'il s'était amassé lentement dans l'âme de l'auteur, et que les notes en avaient été recueillies partout, sur la grève ou dans la lande bretonne ; puis sous les voûtes de nos cathédrales ou dans les basiliques romaines, et encore aux champs de bataille des zouaves pontificaux, jusqu'au jour où le *Magnificat* ainsi noté éclata, à la roche de Massabielle, sur les lèvres de 800 jeunes gens réunis pour chanter Marie.

Je n'ai pas interrogé le P. Le Tallec pour savoir ce qu'il en est. Car je serais tout à fait ennuyé d'être démenti...

Et s'il me disait qu'il a écrit son commentaire page par page, à la sueur de son front, devant les in-folio d'un Albert ou d'un Thomas d'Aquin, comme nous composons nos thèses de théologie, je lui prouverais qu'il se trompe. N'est-ce pas là-bas, devant le Morbihan en fureur, où souvent il chantait et faisait chanter le *Magnificat* à sa jeunesse du collège Saint-François Xavier, qu'à son insu il en commençait la notation et se préparait à écrire cette page ? « Depuis que Dieu a enfermé les flots de l'océan dans les rivages où ils expirent, le bruit des vagues tour à tour menaçantes et caressantes n'a cessé de résonner aux bords grondants des mers. Ainsi, du jour où le cantique de la Vierge a retenti sous la voûte des cieux, il n'a cessé de se faire entendre d'un bout à l'autre du monde, et sur les grèves où mugit la tempête, et sur les bords des fleuves dont le murmure s'unit à la voix des foules, dans les vallées et sur les montagnes, dans la solitude des cloîtres et dans les solennités du temple, partout enfin où se formule une prière, où se chante une espérance, les voix ne se lassent de proclamer bienheureuse Celle qui est la cause de notre joie et la source intarissable de notre bonheur. *Beatam me dicent omnes generationes.* »

Avant, il l'avait murmuré, la nuit, en faisant le guet en Italie, pour se donner du cœur à la veille du combat. Et son *Magnificat* lui revient des champs de bataille comme un refrain de guerre et il s'écrie : « Dans ses plus douloureuses épreuves, l'Eglise se souvient de deux choses, les épreuves lui ont été annoncées et la victoire lui a été promise. Elle a le droit d'espérer contre toute espérance, l'avenir lui appartient. Au jour de ses triomphes, elle a mission de combattre des puissances qui ne désarment pas. Elle sera donc toujours militante, c'est la loi de son institution ; toujours victorieuse, c'est la loi de sa destinée.....

(Voir à la Bibliographie)

LES CONGRÉGATIONS ET L'INTÉRÊT DE LA FRANCE

Il y aurait tout un beau volume à faire sur ce sujet: *Les Congrégations religieuses et l'intérêt de la France*; ce serait au nom même du patriotisme, une magnifique défense de cette élite de la nation française, de ces religieux et de ces religieuses auxquels on veut faire payer par des impôts exceptionnels le droit de se consacrer entièrement au bien et de s'y dévouer sans mesure. Nous ne pouvons, sur une question si vaste, donner que des aperçus sommaires ; ils auront du moins le mérite de mettre en relief quelques indications précises, et autant que possible des chiffres.

La France possède plus de 1.200 Congrégations d'hommes et de femmes, qui comptent à peu près 30.000 religieux et 130.000 religieuses. Ils instruisent 2 millions d'enfants, donnent des soins à 104.000 malades, infirmes et vieillards, recueillent plus de 60.000 orphelins, ouvrent des maisons de préservation ou de réhabilitation à plus de 12.000 personnes, gardent des milliers d'aliénés, élèvent des milliers d'aveugles et de sourds-muets ; cela fait certainement un total de plus de 200.000 personnes assistées par les communautés religieuses.

Avec ces données, faisons quelques calculs. Ne parlons pas pour le moment des 4.000 religieuses contemplatives, ni des 2.000 religieux qui ne s'imposent un travail appréciable à prix d'argent que comme exercice accessoire ; retranchons aussi, si l'on veut, les religieux et religieuses infirmes ou malades, et ceux dont l'enseignement rétribué par les familles ne serait pas une charge pour le budget public. Il reste encore au moins 140.000 religieux ou religieuses réalisant un travail que, sans eux, l'Etat serait obligé de payer. Estimons la journée de ces 140.000 serviteurs de la France comme celle d'un manouvrier, soit en moyenne 2 fr. 50 par jour (que les religieux nous pardonnent de ravaler ainsi leurs services) ; multiplions ces 2 fr. 50 par les 365 jours de l'année, puis par 140.000, cela fait 128 millions par an (127.750.000), et pour ces 128 millions l'Etat n'a pas un centime à débourser.

Il faudrait aussi que l'Etat paye les frais d'assistance qui sont soldés par les Congrégations religieuses et les dons ou fondations volontaires que leur confie la charité, car enfin l'Etat ne pourrait laisser mourir de faim et de misère dans la rue, et les 28 mille vieillards logés et nourris par les Petites Sœurs des Pauvres, et les autres vieillards, et les orphelins, et les infirmes et les incurables et les malades, et les malheureux de toute sorte, recueillis et pourvus de tout ou au moins largement secourus, par les soins des Congrégations.

Nous serons peut-être au-dessous de la réalité en évaluant leur

nombre à 200 mille ; estimons la moyenne annuelle de dépense pour chacun à 400 francs : autre note annuelle de 80 millions de francs à régler par l'Etat s'il veut se passer des Congrégations religieuses.

Total : 128 millions et 80 millions ; c'est-à-dire 208 millions économisés chaque année au gouvernement par les Congrégations. Par le temps de positivisme où nous sommes, il semble qu'un chiffre comme celui-là a son éloquence. Et pour se rendre compte qu'il est loin d'être exagéré, ou même de correspondre à la réalité, il suffit de consulter l'histoire. Elle dit comment en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Italie, en France, le protestantisme ou la Révolution, en supprimant les Congrégations, ont appauvri l'Etat, et à quelles contributions, appelées *taxe des pauvres* ou autrement, il a été obligé de recourir pour faire, très médiocrement une partie seulement du bien que les Congrégations réalisaient beaucoup mieux, avec moins de frais.

Disons-le bien haut, en effet, après avoir parlé de la question d'argent qui, malgré son importance, reste secondaire, il y a quelque chose que les budgets les plus riches sont impuissants à payer comme à produire, c'est la générosité des cœurs qui, par conviction et par choix, se consacrent, sans réserve et sans espoir de récompense temporelle, au service de leur pays et de leurs frères ; c'est l'action immense exercée par ces milliers d'hommes et de femmes voués par état au sacrifice et à la prière, et dont la doctrine, les exemples et l'influence élèvent le niveau moral de tout un peuple. (*Semaine de Lyon.*)

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Lampes. — 97 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus ont brûlé en avril, savoir : devant Notre-Dame de Sous-Terre, 74 ; devant Notre-Dame du Pilier, 10 ; devant saint Joseph, 4 ; devant sainte Anne, 1 ; devant saint Antoine, 1 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 6 ; devant le Sacré-Cœur, 1.

Consécration d'enfants. = Ont été consacrés à Notre-Dame de Chartres, en avril, 46 enfants dont 16 de diocèses étrangers.

Loterie de l'Œuvre des Jeunes Économes. — Elle aura lieu le mardi 30 avril, à deux heures, dans une salle de l'Evêché. Les lots y seront exposés, de midi à six heures, les vendredi 26, samedi 27, dimanche 28 et lundi 29. Le prix du billet est de 25 centimes et un lot est assuré aux séries de 20 billets. Les Conseillères de l'Œuvre font appel à la générosité des personnes charitables pour leur faciliter le placement des billets et leur donner des lots afin

d'assurer le succès de la Loterie qui est la principale ressource de l'Œuvre.

Mois de Marie. — Parmi les livres destinés à fournir des lectures pour les pieux exercices de mai, nous signalons chaque année le *Mois de Marie de Notre-Dame de Chartres*, ou histoire abrégée de cette célèbre Madone, par l'abbé Bulteau (il se vend à la maison des Clercs, Chartres, au prix de : 1 fr.). Ce petit livre se divise en autant de chapitres qu'il y a de jours en mai, et tous se terminent par des prières variées, correspondant à nos différents besoins.

— Le prédicateur annoncé pour le mois de Marie, à la Cathédrale de Chartres est le R. P. Renard, jésuite.

Départ de Sœurs. — Le 9 avril, 9 Sœurs de Saint-Paul de Chartres sont parties pour les Missions : trois d'entre elles vont à Cayenne, trois à la Martinique, trois à La Guadeloupe.

Le 1er mai, dans la même Communauté de Saint-Paul, aura lieu une cérémonie de vêture religieuse pour plusieurs novices.

Les pèlerinages. — Nous ne compterons point parmi les pèlerins les nombreux groupes de touristes qui, profitant des vacances de Pâques, sont apparus dans notre Cathédrale, du jeudi saint au jeudi d'après Pâques environ. Signalons cependant plusieurs caravanes d'anglais. Les uns braquent leur appareil photographique de voyage sur les plus belles scènes du tour du chœur ; les autres dessinent et peignent l'entrelacement des colonnes de l'abside ou d'autres parties à grand effet. Tous se montrent très respectueux et il n'y en a point qui ne fassent une prière plus ou moins discrète devant N.-D. du Pilier, ou ne se sentent très impressionnés des mystérieuses ténèbres de l'Église souterraine.

Dans ce va-et-vient confus des touristes ou pèlerins, voyageant seuls ou par familles, se distinguent les sociétés catholiques venant en corps compact.

Le cercle catholique de Versailles était représenté le lundi 15, par cinquante de ses membres, tous jeunes gens vaillants, qui ont escaladé vivement les clochers, mais n'ont pas prié avec moins d'entrain, soit à la messe capitulaire du matin à laquelle ils ont assisté, bien qu'il en eussent entendu une autre avant leur départ, soit à la cérémonie qu'il ont voulu faire le soir à N.-D. de Sous-Terre.

Les jeunes filles de la paroisse Saint-Vincent, à Orléans, qui sont venues le mardi de Pâques, étaient plus nombreuses encore, soixante environ ; elles ont eu, dès leur arrivée, leur messe à la Crypte, où elles ont fait leurs dévotions. Il paraît qu'elles seront suivies le lundi de la Pentecôte par les jeunes gens du Patronage de la même paroisse.

Enfin, le plus intéressant et le non moins pieux de ces pèlerinages a été celui des Amiénois qui au nombre de soixante-dix se rendant à Sainte-Anne-d'Auray, se sont arrêtés le soir entre deux trains, de 6 heures à 7 heures et demie, dans la cathédrale et dans la Crypte. Leur vénérable évêque, Mgr Renou et plusieurs ecclésiastiques leur servaient de guides. Ils virent trop tard notre église supérieure pour l'apprécier à sa juste valeur; puis les gens d'Amiens ressemblent à ceux de Chartres : ils ne trouvent nulle part une église qui soit plus belle que la leur. Mais devant les proportions et les symboliques beautés de la Crypte, ils se déclarèrent vaincus. « Nous n'avons pas de Crypte », disaient-ils avec une pieuse envie. Et, à la lumière des bougies qu'on s'était empressé d'allumer partout, car ils étaient arrivés à l'improviste, ils en visitèrent toutes les parties. Mgr l'Évêque leur expliquait l'origine de la Vierge druidique, et l'histoire des Ceintures de coquillages des Hurons et et des Abénaquis. « Chartres, leur disait-il, fut toujours un centre d'où la foi rayonne sur la France et sur le monde. » La chapelle Sainte-Anne qu'ils ne s'attendaient pas rencontrer, leur parut comme une étape naturelle dans leur pèlerinage à Sainte-Anne-d'Auray, et ils y prièrent tous. Bref, les pèlerins d'Amiens nous ont beaucoup édifiés, et nous ne serions pas étonnés qu'ils revinssent bientôt.

Communauté de la Providence. — Une profession est toujours une cérémonie solennelle et touchante. C'est fête au ciel, où, les membres d'une famille religieuse, arrivés au terme du voyage, sourient à leur jeune sœur qui vient les remplacer et suivre leurs traces. C'est fête sur la terre, pour la Communauté, joyeuse d'une nouvelle naissance; pour les parents, qui, à travers les larmes et les déchirements de la séparation, sentent l'affermissement des légitimes affections, et la certitude de la réunion qui ne finira jamais.

Le mardi de Pâques, la Communauté de la *Providence* de Chartres connaissait ces joies, et célébrait une de ces fêtes. Au milieu d'une assistance nombreuse et sympathique, une jeune novice faisait sa profession. Lorsque, au moment de la communion, elle prononça d'une voix ferme et claire, la formule des vœux qui l'attachent désormais au service de Dieu, l'émotion était profonde.

Malheureusement, le si dévoué supérieur de la Providence, M. l'abbé Irénée Lagrange, toujours retenu par la maladie, n'était pas là, pour présider cette cérémonie, chère à son cœur à plus d'un titre; car la jeune fille qui faisait profession, c'est lui qui avait suivi et fait aboutir sa vocation: « C'est, disait-il, avec un sourire qui laissait deviner une joie bien légitime, ma

cinquante-quatrième religieuse. » Le vénérable M. Pouclée reçut donc à sa place les vœux de la jeune novice. M. l'abbé Lacour, chanoine de Saint-Dié, et deuxième vicaire à Saint-Joseph de Paris, qui avait fait autrefois avec M. l'abbé Lagrange le catéchisme de persévérance à la professe, dans la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, prononça un discours remarquable par la richesse du fond et l'élégante simplicité de la diction. — Prenant texte de la première parole que dit le prêtre au commencement du Saint-Sacrifice : *Introibo ad altare Dei, ad Deum qui lætificat juventutem meam,* il montra dans le sacrifice de la Profession religieuse :

Une récompense pour les familles et pour l'âme appelée ;

Une force pour les individus et pour la société ;

Une leçon pour le monde.

La parole chaude et vibrante, les développements pleins de délicatesse et de charmes émurent tous les cœurs et firent mieux comprendre à tous la nécessité de la vie religieuse, et les leçons de cette touchante cérémonie.

M. l'abbé Dadon, vicaire aussi de Saint-Joseph, célébra la sainte messe. Les chants exécutés par les religieuses et leurs élèves furent, comme toujours, dignes de la solennité.

La secte de Loigny. — Le *Journal de Chartres* du 19 avril a appris à ses lecteurs la mort de Mlle D., supérieure de la prétendue communauté du Sacré-Cœur de Loigny, la première compagne de la soi-disant voyante Mathilde Marchat. La défunte, étant sous le coup de l'excommunication, a dû être enterrée civilement.

Suppléments. — Voici les sujets traités dans les Suppléments de la *Voix* en avril :

Sommaire du 6 avril : Conférences de M. l'abbé Dumont à la Cathédrale ; clôture ; paroles de Mgr l'Evêque de Chartres. — Saint Guillaume de Paris. — L'Archiconfrérie des Veuves chrétiennes. — Respect des personnes non des erreurs. — Chronique diocésaine : Retraite pour les jeunes filles ; Obsèques de M. l'abbé Fagnoue ; L'Adoration à Saint-Aignan ; Chartres et la statuaire du Moyen-Age. — Un tableau volé. — Fait divers.

Sommaire du 13 avril : Sainte Herménégilde. — Les funérailles. — Anciennes cérémonies à la Cathédrale de Chartres. — Chronique diocésaine : Les congrégations ; Adoration à la Chapelle des Dames-Blanches ; Quête de Pâques ; Station de Carême ; Renseignement demandé pour un acte de baptême ; Bénédiction d'un autel à Saint-Hilaire de Nogent. — Faits divers.

Sommaire du 20 avril : Le droit d'accroissement : Lettre de Mgr Lagrange au Président de la République. — Sainte Agnès de

Monte-Pulciano. — L'Église et l'État (Mgr d'Hulst). — Le drame liturgique de Pâques. — Histoire d'un œuf de Pâques. — Chronique diocésaine : Fête de Pâques; Les Pélerinages commencent; Une réponse.— Faits divers.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Remerciements à N.-D. de Chartres pour la réussite d'une affaire temporelle ! (E. B., à Ch., diocèse de Chartres).

2. Dernièrement nous vous demandions une neuvaine de prières pour obtenir une guérison ; aussitôt après l'envoi de notre lettre nous avons été exaucés. (A. C., à Chartres).

3. Ne vous étonnez pas de ma confiance au succès des prières demandées ; N.-D. de Chartres m'a toujours aidée et a préservé ma famille de tout péril. (C., à K., diocèse de Cambrai).

4. Ci-joint mon offrande pour abonnement à la *Voix*, pour honoraire de messe et particulièrement pour témoignage de reconnaissance envers N.-D. de Chartres, notre auguste protectrice. (V. L., à N., diocèse de Beauvais).

5. L'affaire que j'avais fait recommander au sanctuaire de N.-D. de Chartres s'est terminée à notre avantage; aussi je viens demander en son honneur une messe d'actions de grâces. (O. R., du diocèse de Chartres).

6. Dans mes peines et mes afflictions j'ai toujours eu recours à N.-D. de Chartres, et j'ai ressenti les effets de sa maternelle protection. Aussi avec la plus grande confiance je viens de nouveau recommander deux intentions à son inépuisable bonté. (M. à X.)

7. Deux messes en l'honneur de N.-D. du Pilier, s. v. p., en reconnaissance de faveurs obtenues après recommandations dans son sanctuaire ! (M. de L., au diocèse du Mans).

8. Merci à N.-D. de Chartres pour une grâce que ma famille et moi nous attribuons à sa puissante protection ! (C. T. à M. au diocèse d'Arras).

9. Veuillez être l'interprète de notre reconnaissance auprès de N.-D. de Chartres pour une guérison obtenue, et célébrer une messe à cette intention ! (F. S., à Orléans).

10. Une de mes amies étant gravement malade; je l'ai recommandée à N.-D. de Chartres, et elle a bientôt été hors de danger (C. R., Versailles).

11. N.-D. de Chartres nous a visiblement protégés; mon mari est bien maintenant; vous pouvez insérer ce témoignage. (P. P. de C.)

12. Actions de grâces à N.-D. de Chartres! Notre enfant avait les os des jambes cariés, et était dans un état désespéré. Après des recommandations et des neuvaines faites à Chartres, toute infirmité a disparu. (X., à Paris).

ARCHICONFRÉRIE DES VEUVES CHRÉTIENNES

Mercredi dernier, 24 avril, une réunion de l'archiconfrérie des veuves chrétiennes avait lieu à la chapelle de l'Évêché. Il s'agissait de la célébration d'une messe pour le repos de l'âme du regretté directeur de l'œuvre, M. l'abbé Fagnoue. Mgr l'Évêque de Chartres avait promis de dire cette messe : il put seulement y assister. Elle fut dite par le vénérable archiprêtre de la Cathédrale, M. Dancret. Mme la baronne de Layre, fondatrice de l'œuvre avec Mgr l'Évêque de Chartres, en voyage en ce moment, avait écrit pour s'excuser.

Les Dames se réunirent ensuite au grand salon de l'Évêché : là, Mgr Lagrange laissa déborder son âme et son cœur, et fit, en quelques paroles émues, l'éloge du regretté défunt : si manifestement élu de Dieu pour être un prêtre utile ; si comblé des aptitudes et des dons qui devaient le rendre capable et digne ; si complet : puis, après ces années fécondes de préparation dans la solitude du Grand-Séminaire et du Carmel, qu'il dirigeait avec tant de sagesse, lorsque le moment semblait arrivé pour lui de donner ses grands fruits, quand il venait de se révéler avec éclat à la Ville de Chartres, à peine placé à la tête de cette grande œuvre des veuves bénie comme « si utile » par le pape, enlevé si soudainement, si rapidement. Mais il refleurit au ciel : *Consummates in brevu, explevit tempora multa.*

Ce juste hommage rendu à celui qui n'est plus, Mgr Lagrange présente aux Dames celui dont il avait fait choix pour le remplacer : M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution Notre-Dame ; « nomination accueillie, dit Monseigneur, avec une faveur universelle ; car le nouveau directeur, on le sait, apportera à la conduite de l'œuvre le même zèle, la même piété ; avec une parole non moins solide et distinguée : de sorte que, comme il est lettré, il me permettra de lui appliquer cette parole d'un prêtre qu'il connaît bien : *Primo avulso, non deficit alter, Aureus ;* tout d'or aussi. »

Puis l'Évêque présenta au nouveau directeur les dames de l'œuvre « la partie la plus chère de mon troupeau, dit-il, *ma gloire, ma couronne* un jour, je l'espère bien ; et sur lesquelles je compte tant pour le maintien de la grande piété dans ma ville épiscopale. Cette œuvre a été fondée précisément pour les aider à conquérir toute la beauté d'âme que Dieu leur destine ; elle deviendra, s'il plaît à Dieu, non seulement pour Chartres, mais pour toute la France, un nouveau et ardent foyer de vie chrétienne. »

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

— **M. l'abbé Amy.** — Au jour où nous mettons le présent numéro sous presse, (jeudi 25 avril), ont lieu, dans l'église de Nogent-le-Phaye, les obsèques d'un jeune prêtre, décédé le 23 en cette paroisse, chez ses parents où il avait été chercher les soins réclamés par sa maladie.

M. l'abbé Henri-Augustin Amy, professeur à l'Institution N.-D. de Chartres, vient de succomber aux suites d'une congestion pulmonaire. Cette mort apporte un grand deuil à sa famille, au clergé diocésain et tout particulièrement à l'Institution, où ses débuts dans le professorat montraient déjà en lui un homme de vertus et de talents et pouvaient faire espérer un bel avenir sacerdotal.

M. l'abbé Amy était né le 9 février 1869, à Nogent-le-Phaye. Il fut ordonné prêtre le 12 mars 1892. Il y a quelques mois seulement que nous avions le plaisir d'annoncer son admission à la licence ès-lettres, grade conquis après une année d'études à l'Institut catholique de Paris. Ses connaissances précieuses, son ardeur, sa santé un peu délicate, il voulait tout consacrer à l'enseignement de la jeunesse, sous la tutelle de Notre-Dame. Le Seigneur s'est contenté des prémices de son ministère et lui a demandé de bonne heure le sacrifice de sa vie; le jeune prêtre a offert ce sacrifice méritoire en pleine connaissance et avec un abandon complet à la divine volonté; puis, muni des sacrements de la Sainte Eglise, il a dit adieu à ceux qu'il aimait ici-bas, pour devenir au plus tôt, nous l'espérons bien, leur intercesseur dans le ciel.

— Sœur Marie Etienne, religieuse trappistine de chœur, décédée, à l'âge de 78 ans, le 14 avril 1895, au monastère cistercien de Notre-Dame de la Cour-Pétral.

(Elle a vraiment participé aux souffrances de Jésus pendant la Semaine Sainte, car elle a eu une agonie terrible de quatre jours... nous écrit la Mère Supérieure ; je n'ai jamais vu tant souffrir depuis que je suis ici. Je crois que Notre-Seigneur lui a accordé ce qu'elle avait demandé dès le début de sa maladie : « Demandez au Bon Dieu, m'avait-elle dit, qu'Il me traite dans sa rigueur et me juge dans sa miséricorde. »)

— M. l'abbé Chemin, chanoine honoraire, ancien curé de Verrières, décédé à Ceton, au diocèse de Séez.

— M. Joseph Richer, de Chartres, capitaine d'artillerie breveté, décédé à Verdun. — M. Antoine Besselle, à Chartres. — Mme Loiselé-Filliau et Mme Ve Lavo-Dedouy, à Chartres. — M. Auguste Locrez, de Maillebois. — Mme Ve Duboulay, de Louvilliers. — Mlle Angèle Lebreau, zélatrice de la Confrérie N.-D. de Chartres, à Orléans. — Mme Ve Martial, à Saint-Brice (Seine-et-Oise). — Mlle Baille, à

Orléans. — M. et Mme Tremblay, au Mesnil-Simon. — Mlle Anna Meuzi, à Beauvais. — Mme Legras-Védie, à Chartres.

FAITS DIVERS

Droit d'accroissement. — On assure qu'un Comité de jurisconsultes a été constitué sur l'initiative de S. E. le Cardinal Richard, archevêque de Paris, pour préparer une protestation contre la loi relative au droit d'accroissement.

Cette protestation qui serait rédigée, dit-on, par M. Lucien Brun, sénateur, laisserait de côté tous les arguments politiques pour n'invoquer que des moyens de droit.

Fêtes de centenaire à Clermont. — Mgr de Clermont publie le programme des fêtes du 8e centenaire du Concile de Clermont et de la première croisade.

Ces fêtes se dérouleront du 16 au 19 mai et chacun prend ses dispositions pour y pousser à nouveau le cri : Dieu le veut ! — Jeudi 16 mai, discours de Mgr de Cabrières. Le 17, discours de M. Frémont et conférence sur Pierre l'Ermite, par le chanoine Condamin. Le 18, discours du R. P. Monsabré. Dimanche 19, allocution de Mgr Touchet, procession de la Croix de Jérusalem dans la ville, sa plantation. Discours de Mgr Turinaz, de Nancy, salut solennel du cardinal Langénieux. — Tous les jours messes pontificales.

Belles paroles d'un amiral. — L'amiral de Cuverville a adressé aux soldats de la marine partant pour Madagascar une belle et noble allocution que nous sommes heureux de citer :

« Les troupes de la marine sont des troupes d'élite. Depuis quarante ans je vis au milieu d'elles, je sais tout ce qu'elles renferment de généreux dévouements. Elles ont affirmé leur valeur et leur discipline sur tous les points du globe.

« Le pays a pu les apprécier au jour des douloureuses épreuves qui ont glorieusement inscrit Bazeilles dans son histoire.

« Bataillon de Madagascar ! vous serez digne de vos aînés. Nos vœux les plus ardents vous accompagnent. Que Dieu vous protége ! La France aura les yeux fixés sur vous.

« Ainsi que le disait naguère un illustre évêque, l'expédition laborieuse à laquelle vous allez prendre part se rattache étroitement à l'histoire de notre passé ; nous devons l'envisager comme un nouvel épisode de la glorieuse et féconde mission que la Providence a confiée à notre pays.

« Notre drapeau est bien le drapeau de la civilisation chrétienne. Souvenez-vous qu'il renferme dans ses plis ces vertus de race : la patience dans les épreuves, le courage indomptable dans l'action, l'humanité et la générosité dans la victoire.

Sauvegarde contre l'ennemi. — Dans l'ordre de Saint-Benoît vivait un novice, simple frère lai, bien qu'issu de famille noble. Un jour qu'il avait été désigné pour servir les pères au réfectoire, son ancien orgueil se réveilla. « Presque tous ces moines, pensait-il en lui-même, sont des gens de rien ; comment puis-je donc m'abaisser à les servir comme un esclave ? » Cependant, saint Benoît, sous la direction de qui il vivait, et qui avait reçu du ciel le don de connaître les pensées secrètes du cœur, se retourna de son côté et lui dit : « Mon frère, signe ton cœur du signe de la croix ! Que signifient ces paroles que tu murmures intérieurement ! Mets un cachet sur ton cœur ! » Le novice comprit à l'instant l'avertissement du saint abbé. — Où est le chrétien qui n'ait besoin du même conseil ? Toutes les fois que des pensées d'orgueil, d'envie ou d'autres passions dangereuses s'élèvent en nous, le même conseil nous est donné. Rappelons-nous alors le signe de la croix, le signe par lequel nous avons été sauvés, et nous triompherons de nous-mêmes.

Le vénérable César de Bus opposait à toutes les suggestions du démon la croix qu'il portait sur sa poitrine. Aussitôt qu'il était tenté, il mettait la main sur la précieuse armure qui faisait sa force et son espérance, il s'écriait : « Fuyez, ennemis de mon salut et de mon Dieu, fuyez démons ! Voilà la croix du Seigneur, la croix qui a brisé les portes de l'enfer. O mon Sauveur, par les mérites de votre croix, délivrez-moi de mes ennemis. »

Les Loteries étrangères. — Le Ministre de l'Intérieur vient de rappeler que la vente des billets de loteries étrangères est interdite en France, et vise particulièrement la Loterie de Fribourg, en faveur de l'Université Catholique de cette ville. Nous nous faisons donc un devoir de prévenir qu'on s'expose à des poursuites en conservant le dépôt des billets de cette Loterie. Pourquoi une mention particulière contre cette Loterie, autorisée par le Gouvernement de Fribourg, et fonctionnant sous son contrôle ? Bien des loteries étrangères qui font en France une propagande suivie sont certainement moins recommandables.

Occasion exceptionnelle. — Beaux ornements d'église à vendre au profit d'une bonne œuvre. — S'adresser à la Maîtrise de la Cathédrale de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Dimanche 28 avril, 2e dimanche après Pâques, Saint Paul de la Croix, *double*. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. Au salut, chant du *Te Deum* à l'occasion de la clôture des Pâques.

— Mardi et les jours suivants, mois de Marie, à 8 h. du soir.

— Le jeudi 2 mai, à 4 h. 1/2, Adoration réparatrice. Le matin, à 8 h., messe à Saint-Piat, pour l'Association du Saint-Sacrement.

— Le Vendredi 3 mai, fête de l'Invention de la Sainte-Croix, les reliques de la Sainte Croix sont exposées à la vénération. — Le matin à 7 h., messe au Sacré-Cœur; le soir, salut.

— Le samedi, fête de Sainte Monique, messe pour l'Association des mères chrétiennes.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Le dimanche 28, les offices aux heures ordinaires. Le soir aux vêpres, réunion des Enfants de Marie, allocution, procession et salut. — A partir de mardi, mois de Marie, 8 h., en semaine.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 28, les offices aux heures ordinaires. — Mois de Marie, tous les soirs, à 8 h., depuis le 30 avril.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Mercredi 1er mai, à 8 h., cérémonie de Prise d'habits. Allocution suivie de la sainte Messe.

— 3 mai, Exercices du premier vendredi du mois : messe à 6 h. A 6 h. 3/4, messe conventuelle avec exposition du T. S. Sacrement. A 4 h. sermon par le R. P. Lombard, mariste. — Salut.

BIBLIOGRAPHIE

— **Les Ecoles de Chartres au moyen-âge**, du Ve au XVIe siècle, grand in-8°, de xx-572 pages, thèse française de doctorat de M. l'abbé Clerval. Prix : 7 fr. 50. (Chartres, librairie Selleret).

— **Josse Clichtoue**, docteur de Paris, chanoine de Paris, grand in-8° de xxxii-152 pages, thèse latine de doctorat de M. l'abbé Clerval. Prix : 4 fr. (Chartres, librairie Selleret).

— **Un archiprêtre de N.-D. de Chartres**, (Vie de M. Lecomte, ancien curé de la cathédrale de Chartres), par M. le chanoine Goussard, directeur de la *Voix de N.-D.* Prix franco, 2 fr. 40, chez l'auteur ou chez les libraires.

La Vierge Marie, d'après l'Orient et l'Occident ou *La France et la Russie*, au service et sous la protection de la Mère de Dieu, par M. l'abbé Crozat, curé du Touvet (Isère), Un volume in-12, 2 fr. 50 (Librairie religieuse H. Oudin, Paris, 10, rue Mézières.)

L'alliance franco-russe, personne ne l'ignore, était impérieusement réclamée par les intérêts politiques des deux grands peuples. Ce que l'on sait moins, c'est le fondement solide qu'elle trouve dans les croyances et dans la piété communes de la France et de la Russie envers la Sainte-Vierge, dans la vocation chrétienne et traditionnelle des deux grandes nations, et dans les liens que forment entre elles et le service et la protection de Marie. Ce qu'on soupçonne moins encore, ce sont les fruits religieux qui peuvent ou doivent découler de leur union obligée sur le terrain politique. Tel est l'objet de l'ouvrage présenté au public.

Magnificat. — Commentaires et élévations par le P. Le Tallec, S. J. Beau vol. in-18, rouge et noir, environ 150 p., prix : 0 fr. 75. En dépôt à la maîtrise...

C'est le livre dont nous avons parlé dans l'intérieur du n°, à l'article *Magnificat.*

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois DE MAI 1895

Mercredi, 1er Mai. — St Philippe et St Jacques, apôtres, *double de 2e classe*, messe *Clamaverunt.*

2, Jeudi. — St Athanase, évêque et docteur, *double*, messe *In medio.*

3, Vendredi. — *Invention de la Sainte Croix*, *double de 2e classe*, m. *Nos autem.*

4, Samedi. — Ste Monique, veuve, *double*, messe *Cognovi.* — Même jour, fête du *B. Jean-Bapt. de la Salle*, fondateur des Frères des écoles chrétiennes.

5, **DIMANCHE, IIIe après Pâques.** — *Patronage de St Joseph*, *double de 2e classe*, messe *Adjutor.* — Vêpres de la fête ; mém. de St Jean, de St Pie et du dim.

6, Lundi. — St Jean devant la Porte-Latine, *double majeur*, messe *Protexisti.*

7, Mardi. — St Stanislas, évêque mart., *double*, messe *Protexisti.*

8, Mercredi. — Apparition de St Michel, arch., *double majeur*, messe *Benedicite* (Délivrance d'Orléans par la Vénérable Jeanne d'Arc).

9, Jeudi. — St Grégoire de Nazianze, évêque et docteur, *double*, messe *In medio.*

10, Vendredi. — St Antonin, évêque, *double*, messe *Statuit.*

11, Samedi. — St Léon, pape et docteur (du 11 avril), *double*, messe *In medio.*

12, **DIMANCHE, IVe après Pâques**, fête du **Patronage de la Très Ste Vierge**, *double de 2e classe*, messe *Salve.* — 2es vêpres de la fête ; mém. de St Anselme, du dim. et des SS. Mart. Nerée et Achillée.

13, Lundi. — St Anselme, évêque et docteur, *double*, messe *In medio.*

14, Mardi. — St Boniface, mart., *simple*, *Protexisti.*

15, Mercredi. — St Isidore, laboureur, confesseur, *double*, messe *Justus.*

16, Jeudi. — St Eman, mart. chartrain, *double*, messe *Protexisti.*

17, Vendredi. — St Pascal Baylon, franciscain, *double*, messe *Os justi.*

18, Samedi. — St Venant, mart., *double*, messe *Protexisti.*

19, **DIMANCHE, Ve après Pâques, Notre-Dame, Mère de Miséricorde.** *double majeur*, messe *Gaudeamus.* — 1res vêpres de St Yves ; mém. de N. D. de Miséricorde, de St Pierre Cél. et du dim.

20, Lundi. — (Rogations, procession) St Yves, évêque de Chartres, *double majeur*, messe *Directus est.*

21, Mardi. — (Rogations, procession) St Jean Népomucène, mart., *double*, messe *Protexisti.*

22, Mercredi. — (Rogations, procession) Vigile de l'Ascension, St Ubald, évêque, *semid.*, messe *Statuit.*

23, Jeudi. — **Ascension de N. S.**, *double de 1re classe avec octave*, m. *Viri Galilæi.* — Vêpres de la fête ; mém. de N.-D. Auxiliatrice.

24, Vendredi. — *N.-D. Auxiliatrice*, *double majeur*, messe *Salve.*

25, Samedi. — St Grégoire VII, pape et conf., *double*, messe, *Statuit.*

26, **DIMANCHE dans l'octave de l'Ascension**, St Philippe de Néri, confesseur, *double*, messe *Caritas.* — Vêpres de la fête, mém. du dim., de Ste Madeleine, de l'octave, et de St Jean, pape et mart.

27, Lundi. — Ste Madeleine de Pazzi, vierge, *semid.*, messe *Dilexisti.*

28, Mardi. — St Cheron, mart., *double majeur*, messe *Mittam.*

29, Mercredi. — Les SStes Marie, *semid.*, *Me expectaverunt.*

30, Jeudi. — Octave de l'Ascension, *double*, messe *Viri Galilæi.*

31, Vendredi. — Ste Angèle de Merici, vierge, *double*, messe *Dilexisti.* — A la Cathédrale, après vêpres, procession en l'honneur de N.-D. du Pilier, couronnée en 1855.

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges, précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils les veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-Voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait très utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits, *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaires. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles devant l'autel principal de la Crypte; cette lecture est suivie de la récitation des litanies de Notre-Dame de Chartres.



SAMEDI 4 MAI 1895



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE MAI)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Dimanche 5 mai, 3e dimanche après Pâques, Fête du *PATRONAGE DE SAINT-JOSEPH, double de 2e classe*, A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. Après le Salut, Réunion de la Confrérie, procession et recommandation.
— Tous les soirs, à 8 h., mois de Marie.

PAROISSE-SAINT-PIERRE. — Le dimanche 5 mai, Fête du *Patronage de Saint-Joseph*, les offices aux heures ordinaires. — Communion réparatrice. — A l'occasion de cette solennité, fête patronale de l'Œuvre des Jeunes Apprentis. Il y aura entre vêpres et complies, dans l'église Saint-Pierre, sermon en faveur de cette œuvre, prêché par M. l'abbé PARDOS, curé de la Bazoche-Gouet. Le salut sera chanté en musique par l'orphéon du patronage, avec le concours de plusieurs artistes.

La quête sera faite par Mlles Marie Thérèse Bertholon, Camille Gilbert, Madeleine Deroy, Yvonne Voyet, Marie Hardoin, Thérèse Chaligne.

Tous les jours en semaine, exercice du mois de Marie, à 8 h. du soir.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 5 mai, les offices aux heures ordinaires. — Mois de Marie, le dimanche après vêpres; en semaine à 8 h.
— Mercredi, 8, fête de l'Apparition de Saint Michel archange. Toutes les messes seront dites à l'autel Saint Michel.

BIBLIOGRAPHIE

— **Josse Clichtoue,** docteur de Paris, *chanoine de Chartres*, grand in-8° de XXXII-152 pages, thèse latine de doctorat de M. l'abbé Clerval. Prix : 4 fr. (Chartres, librairie Selleret).

— **Les Ecoles de Chartres au moyen-âge,** du Ve au XVIe siècle, grand in-8°, de XX-572 pages, thèse française de doctorat de M. l'abbé Clerval. Prix : 7 fr. 50. (Chartres, librairie Selleret).

— **Un archiprêtre de N.-D. de Chartres,** (Vie de M. Lecomte, ancien curé de la cathédrale de Chartres), par M. le chanoine Goussard, directeur de la *Voix de N.-D.* Prix franco, 2 fr. 40, chez l'auteur ou chez les libraires.

— **Règlement de Vie sacerdotale,** par P. Gontier, P. S. S., professeur de Théologie morale au Grand Séminaire d'Angers. Angers, Germain et Grassin, imprimeurs, 175 pages in-8°, 1895, 1 fr. 25.

« L'auteur, un saint et savant professeur, a trouvé moyen de rajeunir ce sujet ancien par un accent vraiment personnel d'onction, par la justesse piquante des remarques, et de temps en temps par une sorte de poésie pieuse qui donnent beaucoup de charmes à ces pages édifiantes. » Ce sont là les paroles de Mgr l'évêque d'Angers.

Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires, (Librairie Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte. — Abonnement : 20 fr.) Sommaire de la livraison du 15 avril 1895 :

I. Centenaire des Jeux Floraux : Le gai savoir. — Clémence Isaure, par le P. Ét. Cornut. — II. L'Église Anglicane a-t-elle réellement le sacerdoce? (fin). par le P. F. Tournebize. — III. Les trois villes de M. Zola, I. Lourdes (fin), par le P. H. Martin. — IV. Les derniers renseignements officiels sur les mouvements de la population en France, (deuxième article), par le P. P. Fortin. — V. Un patron chrétien et apôtre : M. Alfred Dutilleul (d'Armentières), (fin), par le P. V. Delaporte. — VI. Propos de Chine, par le P. L. Gaillard. — VII. Mélanges et critiques : Electroculture, par le P. J. de JOANNIS. — VIII. Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. F. — IX. Table du Tome LXIV.

N° 14. 4 Mai 1895.

SOMMAIRE

SAINTE MONIQUE, 822-387.

Entre toutes les formes du zèle chrétien, l'une des plus belles, des plus difficiles aussi et des plus délicates, et que rien ne remplace, est l'apostolat doméstique. Ne désespérez jamais d'une famille où se rencontre une âme franchement chrétienne, consciente de sa mission et de sa puissance. Cette âme sera l'ange du foyer. Et à celles qui cherchent par quelle collaboration elles pourraient aider la grâce et travailler à la conquête d'un époux ou d'un fils égarés, l'Eglise propose l'exemple de sainte Monique. Cette pieuse femme fut en effet l'apôtre pacifique de la maison; l'intensité de ses désirs, un effort de trente années, une prière persévérante lui méritèrent la triple conversion de son mari, de sa belle-mère et de son fils.

Patrice, l'époux de Monique, était païen et menait la vie facile des contemporains. Afin de lui obtenir les lumières de la foi et les énergies de la grâce, Monique se contenta d'être une épouse irréprochable. Des amies lui confiaient, un jour, leurs peines conjugales, elle leur dit son secret : « Considérer le mari comme un seigneur qui a droit à une obéissance, à une affection, à un respect absolus; lui témoigner en toutes circonstances une douceur inaltérable; n'en jamais médire et prier pour lui. » L'apostolat d'une femme pieuse auprès d'un époux infidèle diffère, par sa tactique, de tous les autres. Dans cette lutte, pour employer les paroles d'un célèbre converti, qui en a su quelque chose, nulle attaque n'est permise, rien de visible ne doit être fait, rien de tangible ne doit être risqué, la moindre gaucherie peut tout compromettre. La douceur des procédés doit déguiser la violence des désirs.

La prière reste l'unique levier, encore faut-il que cette prière soit discrète, qu'elle ne se montre ni trop inquiète, ni trop exigeante. La piété seule peut enseigner toutes les délica-

tesses, toutes les précautions et toutes les nuances du zèle domestique.

Monique fut récompensée de sa persévérance : son mari se fit chrétien, renonça à ses plaisirs et passa le reste de sa vie dans la pratique de la vertu. Il mourut en 371.

La belle-mère de sainte Monique était également païenne, et à ses préventions contre le christianisme s'ajoutait à l'endroit de sa bru une invincible antipathie. La jeune femme, dont l'âme ne respirait que la paix et l'amabilité triompha des répugnances de sa mère, elle gagna son estime et son amitié : sa piété, sa vie exemplaire et la grâce firent le reste, et la belle-mère, pénétrée d'admiration pour une religion qui élevait les âmes à une telle vertu, abjura le paganisme.

La mère fut, ce semble, plus admirable encore que l'épouse.

Elle avait une fille qui devint plus tard supérieure d'un monastère de vierges chrétiennes, un fils, Navigius, dont l'histoire parle peu, et un second fils dont l'histoire est immortelle, saint Augustin. Celui-ci nous a raconté les défaillances de sa jeunesse : le désir de la science, la soif des honneurs et l'amour du plaisir l'avaient précipité dans toutes les erreurs et dans tous les désordres. Au fond de son âme, trois choses survivaient : le besoin de la vérité, la conscience de ses fautes et l'amour de sa mère. Pour ramener son fils à la foi de son enfance et à la vertu, Monique épuisa tous les moyens : conseils, larmes et prières semblaient échouer. Augustin descendait toujours, il se fit manichéen et s'enfuit de Carthage à Rome et à Milan. La grâce cependant, violentée par les supplications de Monique, préparait ses voies mystérieuses dans l'âme du jeune professeur. L'étude de Cicéron lui inspira le désir de la sagesse et le dégoût des dignités humaines ; la lecture de Platon le poussa à la recherche de l'Idée pure ; la fréquentation des manichéens le remplit d'horreur pour une secte dont la base était le mensonge, l'hypocrisie et l'immoralité ; les sermons et les entretiens d'Ambroise jetèrent dans son intelligence un rayon de la vérité chrétienne ; l'histoire de saint Antoine le souleva contre lui-même et, dans son petit jardin de Milan, la voix retentissante de saint Paul l'arracha à l'esclavage de la chair. Enfin il était chrétien.

Monique qui avait rejoint son fils à Milan, ne survécut que quelques mois à cette conversion, objet constant, pendant

neuf années, de ses pensées, de ses vœux et de ses prières. Elle suivit Augustin dans la retraite où il se préparait au baptême ; à Milan, elle le vit descendre dans la piscine pendant qu'Ambroise prononçait sur lui les paroles de la régénération spirituelle ; à Ostie, d'où ils comptaient s'embarquer pour l'Afrique, elle eut avec lui ces sublimes entretiens qui élevaient leurs âmes jusqu'à l'extase et, saintement joyeuse, elle chanta son cantique d'adieu.

Cinq jours plus tard, une fièvre saisit la pieuse mère. Comprenant que l'heure suprême approche, elle demande que son corps soit laissé à Ostie, elle affirme sa foi à la résurrection, elle recommande son âme aux prières et aux communions de ses fils et, entre leurs bras, elle exhale le dernier soupir.

En ce douloureux instant Augustin comprit plus que jamais quels trésors de vertus, de grâces et de dévouement elle avait déversés sur lui et, après les larmes et les prières de Monique sur son fils, je ne sais rien de plus touchant que les prières et les larmes d'Augustin converti, pour sa mère entrée dans l'éternité !

D. G.

M. L'ABBÉ H. AMY.

Le jeudi 25 avril, les paroissiens de Nogent-le-Phaye qui, voilà trois ans, presque à pareille époque, avaient accompagné de leurs vœux au saint autel M. l'abbé Henri Amy, alors nouveau prêtre, se pressaient en foule dans la même église, parée cette fois hélas ! d'ornements de deuil ; ils rendaient les derniers devoirs au jeune prêtre de 26 ans, ravi si soudainement à leur affection et à l'estime universelle.

L'Institution N.-D., où M. l'abbé Amy s'était déjà distingué depuis plusieurs années par son enseignement sûr et élevé, avait tenu à assister aussi nombreuse que possible aux funérailles de son regretté professeur mort, on peut le dire, à la tâche, et victime de sa délicatesse et de son courage dans l'accomplissement de son devoir.

Une députation de soixante élèves des plus grands, accompagnés de tous leurs maîtres, était là avec une quinzaine d'autres prêtres, dont quelques-uns, venus de loin, et un certain nombre de personnes sympathiques à l'Institution N.-D., à M. l'abbé Amy et à sa famille.

Le vénérable curé de Nogent-le-Phaye, qui l'avait dirigé dès ses jeunes années, fit la levée du corps ; M. l'abbé Hervé, le doyen des professeurs de l'Institution N.-D., chanta la messe de *Requiem*, et

l'on sentait aux accents de sa voix tremblante l'émotion qui le dominait.

Enfin, avant de donner l'absoute, M. le Directeur monta en chaire et retraça dans les termes les plus touchants la vie si courte mais si bien remplie de celui que nous pleurions. Nous ne saurions faire mieux que de lui emprunter une partie de son allocution. Elle reproduit la physionomie exacte de M. l'abbé Amy.

G. D.

Paroles de M. l'abbé Tissier :

« Il nous semblait à nous que ce cher collègue et maître avait tout ce qu'il fallait pour vivre, pour faire le bien autour de lui, pour répandre l'amour et la lumière de Dieu, pour sauver les âmes, pour se les attacher, pour vous conduire, mes enfants, dans le chemin des choses élevées. Non,... il avait déjà tout ce qu'il fallait pour mourir, pour être une victime de choix, pour que son sacrifice marquât au ciel sa place, pour que son oblation nous fût une propitiation auprès de Dieu.

» C'était, mes frères, un saint prêtre. Le regard divin l'avait discerné du milieu de vos enfants, et il y est resté fidèle. Toujours il apporta au service des autels une piété charmante et un empressement rare. Vous le voyiez revenir, jeune lévite, prêter à toutes vos fêtes son gracieux concours, et depuis qu'il avait reçu le sacerdoce, son bonheur demeura de se retrouver comme autrefois parmi vous.

» Vous avez été, et nous aussi, édifiés de sa parole. Ah ! comme il comprenait bien, comme il sentait vivement, comme il disait avec une chaude et vibrante conviction les choses de Dieu ! Comme toutes les grandes questions religieuses, les saintes causes de l'Église, toutes les luttes sociales actuelles l'intéressaient, l'émouvaient et le passionnaient ! Il avait une âme pleinement sacerdotale, voulant le bien et l'appelant de toutes ses jeunes aspirations. Nous avons été tous témoins de la douleur morale que lui causait parfois son impuissance physique de faire ce qu'il rêvait si bien, si haut, si grand. Car ce n'était pas un de ces hommes qui s'agitent dans d'étroits horizons. Il n'a eu ni le temps, ni la force de faire de grandes choses, mais c'est une gloire incomparable, et déjà un apostolat que de les sentir et de les attendre. La grandeur de beaucoup de vies n'est pas dans les actions, mais dans les espérances ; et si longtemps que vivent les hommes médiocres, ils restent sans souvenir. Mais les âmes élevées n'ont pas besoin du temps pour devenir immortelles, car on juge autant les hommes à ce qu'ils auraient pu faire qu'à ce qu'ils ont fait ; et M. l'abbé Amy n'était-il pas un de ces prêtres dont on avait le droit de tout se promettre?

» Les grandes pensées qui étaient la pente naturelle de sa vie ne

mettaient aucune contrainte ni aucune raideur dans ses relations. C'était, n'est-ce pas, Messieurs, un bien charmant collègue, et nous perdons en lui le plus aimable, le plus doux et le plus sympathique des confrères, toujours prêt à rendre service à tous, nature affectueuse et délicate entre toutes. Nous aimions sa discrétion, sa simplicité, sa réserve. Il avait toujours sur les lèvres un léger et fin sourire que le passage mortel n'enleva pas tout entier. C'était l'expression constante de la bonté de son cœur. Dieu l'avait mise en lui profondément. Quand parfois la maladie ou l'épreuve voilait un peu son front, il suffisait qu'on l'approche, qu'on lui parle, et toujours la vertu du moins lui rendait son aimable gaieté. Il n'y eut que le voisinage de la mort qui mit en son âme une mélancolie indéfinissable, un poids de vieillesse, disait-il, qui l'écrasait avant l'âge. C'était l'appel de Dieu.

» Mes enfants, vous ne l'aurez plus, ce maître distingué que vous aimiez comme nous, qui vous aimait comme pas un, et qui mettait à votre service, vous le savez, toute l'affectueuse bonté, toute l'intelligence et tout le savoir des meilleurs maîtres. Il avait conquis pour vous instruire, en peu de temps et avec un rare honneur, malgré sa santé si chétive, les grades supérieurs qui donnent à vos yeux le prestige ; n'en exagérez pas pourtant la valeur. Il y a des dévouements qui valent mieux que les diplômes, et des vertus dont le contact influence autrement les âmes qu'un parchemin. Chez lui, la science et le dévouement étaient à la même hauteur ; et tous les deux étaient entièrement pour vous. Il est mort peut-être de son excès de courage, comme un soldat qui tombe au poste de combat sans savoir se plaindre. J'ai vu de près avec quelle passion amoureuse, avec quelle intelligence, avec quelle régularité il tenait sa classe. Son âme poétique, qui était restée plus jeune que ses pensées, se répandait sur tout cela en expressions charmantes, comme un parfum de fleurs qui embaume les âmes... qui s'évapore avec le temps peut-être, mais qui toujours du moins les enlève du terre à terre et les fait plus proches de Dieu... »

ŒUVRE DES TABERNACLES ; BÉNÉDICTION D'UNE STATUE

Madame Boutet-Orée, qui avait gagné la statue de la sainte Vierge, mise à l'exposition de l'Œuvre des Tabernacles, l'a attribuée à la paroisse du Coudray.

Cette statue a été bénite dimanche dernier par M. le directeur diocésain.

Après quelques paroles sur l'amour et la confiance que tout chrétien doit avoir en la sainte Vierge, M. le Directeur a profité de cette occasion pour expliquer la nature et l'origine de l'œuvre.

Active et bienfaisante au plus haut point, cette œuvre est née à Paris, où siège encore aujourd'hui son comité général, sous la haute direction de Mme la comtesse de Moustiers.

Plusieurs dames du diocèse se sont affiliées depuis plus de 30 ans à cette admirable entreprise. A toutes il adresse ses plus chaleureux remerciements et tout particulièrement aux dames du comité central de Paris.

Plus désintéressées et plus charitables, elles consacrent leur temps, leur travail, leurs aumônes aux églises pauvres de toute la France. Elles ne se laissent guider ni par des vues personnelles, ni par des sentiments d'intérêt local ; elles se dévouent uniquement pour la gloire de Dieu, restant dans cette ignorance si hautement préconisée par l'Evangile : « Que votre main gauche ne » sache point ce que fait votre main droite. »

A cette occasion, a-t-il dit, nous sommes heureux d'accomplir en notre nom ou plutôt au nom de tout le diocèse, un devoir de juste reconnaissance envers l'œuvre générale de Paris.

Cette belle et gracieuse statue nous est un témoignage de particulière bienveillance. Elle a présidé à l'exposition générale des ornements dans les salons de l'archevêché de Paris ; offerte à notre diocèse, elle présidait aussi à l'exposition partielle de l'évêché de Chartres, où tous l'ont admirée. Désormais elle bénira cette paroisse.

Outre cette statue, le diocèse a vu, cette année comme les annés précédentes, les offrandes versées par lui et les travaux exécutés par les zélatrices chartraines lui revenir au double et au triple de leur valeur.

Oublier un si généreux bienfait serait un acte d'ingratitude dont tout cœur chrétien ne doit pas même être soupçonné.

Après la bénédiction de la statue et le salut du Saint Sacrement, M. le Directeur a invité les pieux assistants à réciter le chapelet pour toutes les bienfaitrices de l'œuvre sans en excepter la donatrice.

La prière n'est-elle pas la plus belle et la plus précieuse formule de la reconnaissance ? Toutes les paroisses secourues par l'Œuvre des Tabernacles s'en feront un devoir. Certaines de n'être pas oubliées devant Dieu, les dames du comité de Paris se sentiront plus portées encore à soulager la misère de nos pauvres églises, et nos zélatrices diocésaines y trouveront un nouveau motif d'ardeur et de charité, un nouvel encouragement au travail.

Ch. Métais.

— Cette semaine, deux faits surtout ont fixé l'attention publique : les prières pour le succès de nos armes à Madagascar, et la catastrophe de Bouzey, près Epinal (cent dix noyés et plusieurs communes inondées et ruinées par suite de la rupture d'une digue).

LES FUNÉRAILLES (1)

II

Dans les inhumations, le moment le plus pénible, je veux dire le plus long, le moins occupé et le plus difficile à réformer c'est le convoi proprement dit, la procession de l'église au cimetière. Tandis que nos ancêtres, inspirés par leur foi, avaient fait des cimetières une dépendance de l'église paroissiale, la science de l'hygiène exagérée jusqu'à la superstition, les méthodes de la voirie moderne et, il faut le dire, le courant d'impiété que nous traversons, les ont depuis rejetés aux extrémités de nos villes et de nos bourgades. Et ce sont des kilomètres qu'il faut parcourir sous la pluie et dans la boue, sous les ardeurs du soleil ou par un froid intense. Mais puisque les réclamations exprimées jadis par le clergé, au temps de ces regrettables réformes, se sont trouvées sans effets, les plaintes que nous suggérerait aujourd'hui l'éloignement des nécropoles seraient encore plus vaines, et force nous est de subir pour longtemps le nouvel état de choses. Mieux vaut donc étudier par quels moyens l'on pourrait exploiter la situation.

Une première observation : le convoi se trouve partagé en deux groupes étrangers l'un à l'autre : en avant du cercueil le clergé absorbé dans ses fonctions, en arrière les assistants. Dans les villes où les corbillards sont de tradition, la séparation est encore plus complète. Tant qu'il en sera ainsi, l'on doit s'attendre à ce que les fidèles, abandonnés à eux-mêmes, continueront ces conversations particulières que l'on déplore, à moins qu'ils ne se résignent à un silence absolu, plus édifiant sans doute, mais à coup sûr guère plus utile au point de vue chrétien. Déplacez au contraire le prêtre; qu'il prenne rang au milieu de la foule, qu'il dispose sur deux lignes plus ou moins compactes les assistants qui l'entourent ; certainement il en obtiendra le silence, et peut-être pourra-t-il en avoir autre chose. Mais ce déplacement du prêtre est-il possible ?

En second lieu nous observons que notre liturgie, fixée en d'autres temps et pour d'autres mœurs, n'a point prévu un tel parcours. C'est même pour la concilier avec l'itinéraire actuel que nos chantres ont pris cette habitude (que je ne veux point qualifier) de découper leurs psaumes par de longues pauses, de

(1) Voir la première partie au n° du 13 avril.

telle façon que le dernier verset coïncide avec l'entrée au cimetière. Et, sans médire de nos modestes et dévoués serviteurs, est-ce bien un chant religieux que ces sons inarticulés jetés au vent de minutes en minutes, que ces voyelles proférées sans expression et sans intelligence et que ces paroles insignifiantes pour ceux qui les prononcent et pour ceux qui les entendent ? Ici le clergé se retrouve sur son terrain et peut-être pourrait-il quelque chose pour remédier au mal. Quelle chose ? C'est ce que je serais bien embarrassé de déterminer. Tout ce qu'on proposera *à priori* semblera chimérique. Il faut attendre que des prêtres, non plus zélés, mais plus hardis, lassés de l'inertie actuelle, s'ingénient à renouveler ces hymnes, éduquent les chantres, établissent une communication entre ceux-ci et les fidèles, et réussissent à remuer et à faire prier cette masse de chrétiens inoccupés. De telles réformes partielles et locales, si elles aboutissent, trouveront ailleurs des imitateurs jusqu'à ce que l'autorité supérieure, régularisant ces diverses tentatives, codifie, sans bouleversement, une nouvelle liturgie mieux appropriée aux circonstances.

Mais au-dessus de ces détails un point reste capital : c'est l'intelligence des prières et des cérémonies qui composent l'ensemble d'une inhumation. Nous ne plaiderons pas l'importance de cette question, tant la chose est évidente. Ce qui n'est pas moins certain, c'est que les fidèles, s'ils veulent comprendre et la signification de ces prières et le symbolisme de ces cérémonies, en sont réduits à s'instruire tout seuls. Nous agissons avec eux comme s'ils avaient la science infuse. Et, si cette science leur manque, nous savons qu'ils ne font rien pour l'acquérir : ils n'y pensent pas, ils n'en sentent aucun besoin, ils ne possèdent du reste aucun manuel populaire qui les puisse renseigner. Combien entendent ces touchantes prières qui tombent de nos lèvres : le *De profundis*, le *Requiem*, le *Dies iræ*, le *Libera*, l'*In paradisum* et le *Benedictus?* Combien comprennent ces cris de l'âme entrée dans l'éternité et invoquant les prières des amis qui conduisent les restes mortels au tombeau ? Combien seraient capables d'expliquer l'offrande, l'absoute et les aspersions d'eau bénite ? Combien enfin transforment en actes intelligents et religieux ces bénédictions que la liturgie leur demande pour le défunt ? Ce ne peut être que le très petit nombre, et l'on ne court aucun risque de diffamer

qui que ce soit, en affirmant que l'ignorance est générale et absolue.

L'explication de ces prières et de ces rites revient encore au clergé. Mais quels moments devra-t-il y consacrer? — Les prônes du dimanche sont bien courts et cet enseignement exigerait de longues heures. A défaut du prône, nous avons le catéchisme. C'est vrai; rappelons pourtant que le temps en est pris sur les congés scolaires des enfants; rappelons que les cours, espacés sur deux années, forment un total de 160 heures et n'équivalent qu'à un mois d'école; rappelons que ce mois est lui-même absorbé par l'étude des prières, la récitation et l'explication de la doctrine catholique, de l'Histoire Sainte, de l'Évangile, ainsi que par la préparation de la première communion; rappelons enfin que nos manuels ne disent pas un mot des funérailles chrétiennes.

Les écoles libres seules, lorsqu'elles seront organisées sur un programme nettement chrétien et lorsqu'elles auront mis, pratiquement, la formation religieuse au niveau de la formation intellectuelle, combleront cette lacune. A l'école, avec une heure consacrée chaque jour à l'enseignement de la religion et dans un espace de cinq ou six années, on aurait quelques chances d'aboutir à un résultat : la lecture du latin, l'étude rudimentaire du chant d'église, le maniement du « paroissien », l'explication ou, seulement, la paraphrase des prières et des hymnes des funérailles comme des autres offices, l'interprétation des cérémonies trouveraient une large place dans ce cours d'instruction paroissiale. Sans doute il y aura des gens pour réclamer contre cette instruction de la dévotion dans l'école : J'avoue, contre ces plaignants, ne pas voir en quoi ces leçons nuiraient aux autres matières de l'enseignement, ni même aux fameux certificats d'études. Mais je crois pressentir combien elles seraient avantageuses et de quelle heureuse façon, par elles, nos maisons chrétiennes différeraient — les complétant et les surpassant — des autres écoles...

On nous excusera de mettre en cause le clergé dans cette question des inhumations. Nous y sommes poussé par cette double conviction : 1° Si le prêtre ne s'attribue pas le droit de réformer les funérailles afin de leur conserver ou de leur rendre un caractère nettement religieux, le monde continuant

ses premières tentatives, y insinuera son esprit, ses habitudes et ses usages et, malgré nous, les funérailles deviendront de plus en plus profanes et, pour dire le mot, de plus en plus laïques ; 2° le prêtre ne peut et ne doit compter que sur lui-même, le salut du monde ne s'opèrera que par lui et, seul, il a en main la solution de toutes les questions religieuses et peut-être, nous le croyons encore, de toutes les questions sociales. Et si l'on nous demandait la raison d'une telle conviction, nous dirions qu'au fond de tous les problèmes sociaux il y a un problème religieux.

D. G.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

— Conférence ecclésiastique pour le Cas de conscience, au grand-Séminaire, à 1 heure, le mardi 7 mai.

Mois de Marie. — Le mois de Marie a commencé au soir du 30 avril, dans un très grand nombre d'églises et de chapelles. On aime ces exercices pieux rappelant chaque soir les louanges de Marie, excitant les âmes à lui rendre hommage. Les fleurs entourent ses autels, les hymnes sacrées retentissent sous les voûtes de ses temples, des invocations communes montent vers son cœur maternel. Prêtres et fidèles multiplient les témoignages de leur amour filial; et leurs offrandes spirituelles comme leurs promesses s'adressant à Notre-Dame, vont de l'auguste Mère à son Divin Fils, de même que les grâces, pour arriver à ceux qui prient, viennent du Seigneur par Notre-Dame, médiatrice des bienfaits divins.

Dans la cathédrale de Chartres, l'ouverture des exercices du mois a été, ce qu'elle est toujours, une fête attrayante et solennelle. Du transept nord à la chapelle du Saint-Cœur de Marie, l'assistance se pressait recueillie et attentive ; attentive à la récitation des prières, au chant des cantiques, aux paroles du prédicateur. Le R. P. Renard de la Compagnie de Jésus a charmé son auditoire par un entretien sur l'historique, le but et la pratique du mois de Marie. Ses conseils sur la manière de sanctifier ces jours consacrés à Notre-Dame seront suivis, et il y aura grand profit pour les âmes.

Adresse à Mgr Lagrange. — MM. les Curés du doyenné de Terminiers, réunis au chef-lieu de canton pour s'y procurer les Saintes-Huiles, ont adressé à Mgr l'Évêque de Chartres une lettre collective, lui présentant leurs respectueuses félicitations pour sa lettre au Président de la République, contre le droit d'accroissement.

Cérémonies dans trois Communautés. — Le mois de Marie a été inauguré dans plusieurs Communautés chartraines par des cérémonies de vêture auxquelles se sont intéressées beaucoup de personnes de la ville.

Au Carmel, à la Visitation, à Saint-Paul, des postulantes ont pris ainsi l'habit religieux, en présence de nombreux parents ou amis, invités à se joindre en cette circonstance aux familles monacales où elles entraient, pour se donner complètement à Dieu.

Le prédicateur du Carmel était M. l'abbé Drouin, curé de Beaumont ; celui de la Visitation, le P. Lattelais, aumônier des Dames Blanches ; celui de Saint-Paul, M. l'abbé Houzé, curé d'Houville.

N'y a-t-il pas une satisfaction toute particulière à contempler ces présentations de pieuses vierges aux sanctuaires de couvents à l'époque où nous sommes ? Quelle réponse aux ennemis de la Religion ! Par leurs menaces de persécutions nouvelles, ils espérent tarir les sources de vocations religieuses. — Et les vocations se montrent au grand jour, confiantes en la Providence qui les a suscitées et les protègera.

Oysonville. — *Mission.* — Lettre de M. le curé d'Oysonville à Mgr l'Évêque de Chartres :

Monseigneur, grâce aux encouragements et à la bienveillance de Votre Grandeur, la paroisse d'Oysonville vient d'avoir aussi sa mission exclusivement réservée au bourg même d'Oysonville. Elle a été prêchée du quatrième dimanche de carême au jour de Pâques, c'est-à-dire durant trois semaines, par le Révérend Père Monjaret, jésuite de la résidence de Versailles.

A notre époque, vous l'avez dit, Monseigneur, les missions restent incontestablement le suprême moyen d'attirer les populations à l'église. L'attrait d'une parole étrangère, les fêtes et les cérémonies diverses de la mission, les illuminations et les décorations extraordinaires du Lieu saint, les distributions d'objets de piété contribuent beaucoup à remplir la maison de Dieu devenue souvent trop étroite pour contenir les foules qui s'y pressent. C'est ce que j'ai eu la joie de constater ici pendant la mission.

Dès le début, du reste, le vénérable missionnaire sut conquérir les sympathies et forcer l'admiration de tous. Et, chose rare, surtout en temps de mission, et tout à l'honneur des habitants d'Oysonville, cette sympathie, cette confiance lui ont été maintenues jusqu'au dernier jour. Nos braves gens quittaient toujours ces instructions d'accord avec lui, rendant publiquement hommage à la loyauté et à la courtoisie de son langage. Aussi s'ils n'ont pas tous, il s'en faut, tiré pratiquement et jusqu'au bout les conséquences de son enseignement, nul doute que sa parole si pleine de

vérité et de bon sens n'ait ranimé dans beaucoup d'intelligences le flambeau de la foi. C'est la pierre d'attente à nos espérances.

Les visites du missionnaire et les distributions de crucifix à domicile firent aussi évidemment plaisir à tout le monde et produisirent le meilleur effet. Le peuple aime la Croix. Par une sorte de foi latente, il comprend que le Crucifix peut entretenir ou ramener à ses foyers la paix et la concorde, la docilité et l'affection. Témoin cet empressement de toutes les familles à acccueillir l'image de notre Rédempteur, pour la mettre pieusement dans leur maison à la place d'honneur.

Les réunions de chaque soir réunirent une assistance nombreuse surtout aux jours où, sans exclusion de personne, les hommes étaient plus spécialement convoqués. Malgré les travaux pressants des semailles du printemps, tous ou presque tous les hommes ont répondu loyalement à l'appel qui leur avait été adressé, et nous avons compté à differentes reprises jusqu'à quatre-vingts sur cent-dix hommes, réunis à la fois au pied de la chaire du Prédicateur, chantant les cantiques ou les mélodies saintes et écoutant la divine parole avec une attention soutenue et une attitude toujours respectueuse.

Mais les hommes se sont surtout comptés le jour des Rameaux, en dépit d'un temps pluvieux et froid. Il s'agissait de transporter et d'ériger la Croix de mission. C'était merveille de les voir se presser autour de la Croix, se courbant tour à tour sous le fardeau sacré et se disputant l'honneur de le porter.

Il y eut dans le cours de la mission d'autres fêtes ou cérémonies: celle de la Sainte Enfance et de la bénédiction d'un gracieux petit Jésus ; celle de la bénédiction d'une statue de Notre-Dame de Grâces, érigée sur la route d'Oysonville à Congerville ; celle de la consécration de la paroisse entière au Sacré-Cœur de Jésus, etc. etc... toutes cérémonies plus belles les unes que les autres ; mais sans contredit l'érection du nouveau calvaire restera à jamais dans les souvenirs comme la plus émouvante démonstration et le fait le plus édifiant de la mission

Le travail de la grâce était visible. Aussi plusieurs de nos braves gens ont profité de la mission pour revenir au Dieu de leur première communion. A la date où j'écris à Votre Grandeur, j'ai compté vingt-six retours, et de ce nombre plusieurs hommes ; certains sont revenus depuis le départ du missionnaire, et tout fait espérer que d'autres les suivront un jour ou l'autre. Du reste, du côté des femmes, c'est le bien petit nombre qui est resté en arrière et n'a pas satisfait au devoir pascal.

Quel dommage que les hommes n'aient pas répondu en plus grand nombre ! On peut au moins avoir l'espérance qu'ils ont été profon-

dément remués et que pas un ne voudrait mourir sans les secours de la religion. Que dis-je ? j'ose même affirmer, en terminant, à votre Grandeur, que si cette mission au lieu d'être isolée, était suivie d'autres missions dans les paroisses environnantes, cette contrée reprendrait vie et donnerait encore à tous points de vue, spirituellement comme matériellement, d'abondantes moissons.

Veulllez agréer, Monseigneur, l'expression de ma toute filiale gratitude.

E. Seigné
curé d'Oysonville.

23 avril 1895.

Avis à l'occasion du Pèlerinage du 14 mai. — MM. les Curés qui se proposent d'accepter l'invitation qui leur est faite de déjeuner au Séminaire, le jour du Pèlerinage diocésain, sont priés d'en donner avis le plus tôt possible, par l'envoi de leur carte, à M. l'Econome des Séminaires.

Le prix du voyage sera celui des billets ordinaires d'aller et retour. — On espère toutefois former des trains spéciaux.

La messe du Pèlerinage est fixée à 10 heures et demie à l'avant-chœur. Les pèlerins de l'arrondissement de Dreux occuperont le côté droit de la grande nef; ceux de l'arrondissement de Châteaudun, le côté gauche; les autres pèlerins pourront se placer dans les transepts.

Erratum. — Dans le dernier numéro mensuel de la *Voix*, page 116, à l'article sur l'Archiconfrérie des Veuves chrétiennes : Ligne 30, lisez *poète* et non *prêtre*. « Cette parole d'un poète qu'il connaît bien : *Primo avulso, non deficit alter Aureus.* »

FAITS DIVERS

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans. — Les fêtes de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc, seront très brillantes cette année encore.

La fête sera annoncée le 7 mai, à midi, du haut de la Tour de la ville, par une fanfare d'artillerie; puis la cloche du beffroi sonnera de quart d'heure en quart d'heure toute la journée.

A 8 heures du soir, les troupes et les musiques se rendront à la cathédrale pour la remise de l'étendard de Jeanne d'Arc, par le maire d'Orléans entre les mains de Mgr Touchet.

L'évêque d'Orléans sera entouré des cardinaux-archevêques de Westminster (Londres) et de Tours; on espère la présence des évêques de Chartres, Verdun, Saint-Dié, Clermont, Bayeux, Beauvais, et de l'évêque auxiliaire de Bourges.

Le 8 mai, salve de canons. A 10 heures, panégyrique de Jeanne d'Arc à la Cathédrale, par M. l'abbé Gasnier, directeur du Petit Séminaire de la Chapelle.

Le cortège traditionnel parcourra ensuite l'itinéraire accoutumé, et le *Te Deum* clôturera la cérémonie. Des réjouissances publiques termineront cette fête du souvenir et du patriotisme.

Les congrégations religieuses en Angleterre. — Il semble, dit le *Matin*, journal certes fort peu religieux, qu'en Angleterre, pays protestant, les congrégations catholiques devraient être traitées en ennemies bien plus qu'en France pays catholique.

Pas du tout. Les Anglais sont, avant tout, des gens pratiques, et ils savent favoriser les associations, quelles qu'elles soient, dès lors qu'elles rendent service au pays. Le gouvernement anglais place les congrégations catholiques sur le même pied que les autres associations. Il ne les connaît que pour *diminuer de moitié ou des deux tiers* les impôts. Il considère toutes les congrégations comme ayant un but charitable, et ainsi elles payent moins d'impôts que les particuliers. Des droits de succession, il n'y en a pas.

Quand donc les hommes d'Etat français auront-ils le bon sens pratique des Anglais ?

Allemagne. — La Chambre des députés allemands vient d'élire, pour son président, un catholique convaincu et militant, le baron Rodolphe de Buol Berenberg. L'Allemagne, sur 50 millions d'habitants, n'a que 18 millions de catholiques. Ceux-ci sont représentés par 150 députés, dont 20 à 25 prêtres, sur 400 députés. Bel exemple donné à la France, où 35 millions de catholiques se laissent diriger et dévorer par 25,000 francs-maçons.

Hommages à Jeanne d'Arc. — L'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, élevée à Sainte-Catherine de Fierbois (Indre-et-Loire) en souvenir de l'épée de l'héroïne de Vaucouleurs, a eu lieu tout dernièrement. On sait en effet que, inspirée par ses voix, Jeanne avait indiqué l'endroit précis où devait se trouver l'épée de sainte Catherine. Toutes les maisons de la commune étaient décorées, pavoisées et enguirlandées de feuillages et de fleurs.

C'est l'après-midi qu'en la présence de plusieurs Prélats et d'une foule considérable a été prononcé par Mgr Pagis, sur la place de Fierbois, un éloquent panégyrique de Jeanne d'Arc, sur ce texte : *Tu vivras par l'épée.*

Un salut solennel a suivi, et des illuminations ont eu lieu, accompagnées d'un superbe feu d'artifice, pour terminer cette belle journée, due à la chrétienne et patriotique initiative du marquis de Lussac.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.



SAMEDI 11 MAI 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE MAI)





Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).

J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Dimanche 12 mai, 4e dimanche après Pâques, Fête du *PATRONAGE DE LA SAINTE VIERGE, double de 2e classe.* A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Le mardi 14, Pèlerinage diocésain (Voir le programme plus loin).

— Tous les soirs, à 8 h., mois de Marie.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Le dimanche 12 mai, Fête *du Patronage de la Sainte Vierge,* les offices aux heures ordinaires.

Tous les jours, en semaine, exercice du mois de Marie, à 8 h. du soir.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 12 mai, les offices aux heures ordinaires. — Mois de Marie, le dimanche après vêpres; en semaine à 8 h.

PÈLERINAGE DIOCÉSAIN A NOTRE-DAME DE CHARTRES

Le mardi 14 mai 1895.

(ARRONDISSEMENTS DE DREUX ET DE CHATEAUDUN).

Offices : Le matin à 10 h. 1/2, Messe célébrée par Sa Grandeur Mgr l'Évêque de Chartres, dans l'Avant-Chœur. — Chants de Cantiques et du Credo. — Brève allocution. — Communions.

Le *Côté droit* de la nef sera réservé à l'arrondissement de Dreux.

Le *Côté gauche*, à l'arrondissement de Châteaudun.

Les *Transepts* seront réservés aux pèlerins des autres arrondissements. — Le soir, à 2 heures : *Petites Vêpres, Salut, Procession aux flambeaux dans la Crypte illuminée.*

— Temps libre : on en profitera pour les déjeuners et la visite du *Trésor*, des *Clochers*, de la *Crypte.* — Les jardins de l'Évêché seront ouverts aux pèlerins. — Conditions de voyage : On prendra les trains ordinaires, avec les réductions maintenant si considérables des billets d'aller et retour. On espère cependant pouvoir former des trains spéciaux.

Les *pèlerins* demanderont à la gare de départ, à MM. les Curés, les *insignes* du pèlerinage (0 fr. 10); ils voudront bien se grouper dans le train et dans la Cathédrale autour de MM. les Curés.

BIBLIOGRAPHIE

La Quinzaine, dans son numéro du 1er Mai, publie : Les schismes orientaux, par l'abbé Duchesne, de l'Institut de France; une étude très fouillée sur l'évolution de Paul Bourget, par Félicien Pascal; Le mouvement social, par le baron J. des Rotours; Livres et idées, par G. Fonsegrive, etc.

Abonnements : France, Un an, 24 francs; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 8 fr.; — Étranger (Union postale) : Un an : 28 fr.; Six mois, 16 fr.; Trois mois, 9 fr. — Abonnement spécial d'un an, pour le Clergé, l'Université et les Instituts catholiques : 20 fr. — *Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.* Prix de la livraison : 1 fr. 50. — 62, rue de Miromesnil, Paris.

N° 15. 11 Mai 1895.

SOMMAIRE

SAINT FRANÇOIS GIROLAMO (11 mai).

(1642-1716).

« La faute dont j'aurai le plus à répondre c'est la paresse. » Le vieillard qui, dans sa cellule de jésuite, au couvent de Naples, prononçait contre lui-même cette sévère condamnation allait mourir et, depuis quarante années, il interrompait pour la première fois le cours des missions, dont ses supérieurs l'avaient chargé sur toute l'étendue du royaume de Naples. Des milliers d'âmes avaient été atteintes, bouleversées et transformées par sa parole véhémente, pittoresque et pleine d'onction. Aux missions paroissiales qui constituaient le centre de son ministère il avait ajouté tous les apostolats : il visitait, pour les consoler, les malades dans les hospices et, pour les convertir, les criminels dans les prisons ; on lui confiait la formation spirituelle des séminaires, des monastères, des confréries et des écoles ; il avait encore des trésors de dévouement pour les pénitentes des refuges et pour les libertins qu'il relançait jusque dans leurs infâmes repaires. Son zèle infatigable l'avait fait tout à tous, et dans toutes les classes de la société il opérait des merveilles. Ce jésuite avait nom François Girolamo.

Souvent ceux qui semblaient le plus opposés à l'action de la grâce étaient ceux qui se rendaient avec une soudaineté presque miraculeuse à la puissance de sa parole. D'un mot, d'un cri, il savait conquérir ces âmes rebelles. Un jour, sur une place publique, il apostrophait le pécheur qui reste sourd à la voix de Dieu et prémédite un nouveau crime : un assassin était là, venu pour chercher dans la foule celui qu'il voulait frapper ; il entend la remontrance et, pris d'un remords subit, il tombe aux pieds du missionnaire. — Ailleurs, tandis qu'il peint l'horrible condition de l'âme en péché, un enfant pousse des cris d'épouvante : le prédicateur court à cet enfant qu'il prend en ses bras et qu'il embrasse et, le montrant à la foule,

il s'écrie : « Les innocents pleurent et les pécheurs restent insensibles. Et ton père ! enfant, ton père, que fait-il ? » Le père, homme endurci dans l'impiété, était présent, l'émotion le gagne, et, lui aussi, baisant le crucifix de l'apôtre, implore publiquement le pardon de ses fautes.

Une chose intéresse vivement dans la vie des saints missionnaires après leur genre d'éloquence, leurs travaux et leurs succès immédiats : ce sont les pratiques de piété qu'ils implantent sur leur passage. Entre plusieurs dévotions, saint François Girolamo, suivant en cela les méthodes de ses aînés, eut à cœur de propager la fréquentation des sacrements. Dans l'usage régulier et fréquent de la confession et de la communion, il voyait une preuve de la conversion, mais aussi un préventif contre les rechutes. Et passant de la parole aux actes, il organisa dans toutes ses missions la belle dévotion de la communion mensuelle.

Cette communion générale avait lieu chaque troisième dimanche du mois : le rendez-vous des fidèles était fixé tantôt dans une église, tantôt dans une autre; à cette réunion étaient invités tous les fidèles des paroisses voisines. C'était à la lettre la communion interparoissiale. Dans la semaine qui précédait la fête, François multipliait les démarches et les appels : une sonnette à la main, il parcourait les villes et les bourgades, visitait les maisons, plaidait auprès des pères de famille et des maîtres les droits religieux des enfants et des domestiques, et à ceux qu'il ne pouvait voir en personne il adressait des lettres pressantes. Le résultat semble à peine croyable ; cependant le cardinal Wiseman, qui s'est fait le biographe du saint, vers le temps de sa canonisation, nous affirme que souvent, dans ces grandioses manifestations eucharistiques, on comptait jusqu'à dix mille communiants !

Saint François Girolamo voulait plus, et afin de perpétuer et de développer la pratique de la communion, il constituait encore dans chaque paroisse une confrérie de fidèles mieux disposés qu'il formait à l'oraison, à la pénitence et à la communion de tous les dimanches.

Nous recommandons à nos lecteurs l'histoire et le culte de ce saint missionnaire, peu connu dans nos contrées, quoique tout moderne. Sa dévotion convient par excellence aux propagateurs de la communion fréquente : ils y trouveront l'exem-

ple, l'encouragement et la foi au succès définitif qui, avec la grâce de Dieu, couronnera tôt ou tard leurs efforts.

D. G.

LA MÈRE DE JÉSUS

Parcourez la chaîne d'or des mystères de la religion qui sont comme le rayonnement splendide de la grandeur et de l'amour infinis, et voyez si partout vous ne verrez pas briller la délicieuse parole de saint Jean : *Et erat mater Jesu ibi! Et la mère de Jésus était là!*

Si je monte jusqu'au sommet des cieux où s'épanouit la Trinité trois fois sainte dans ses éternelles splendeurs, j'aperçois Marie tout inondée de ses rayons; je la vois enveloppée dans le grand mystère, non pas en étrangère, mais comme en famille, avec les liens les plus intimes, les titres les plus incomparables : épouse du Père, mère du Fils, compagne virginale du l'Esprit-Saint... *et la mère de Jésus était là!*

Quand la plénitude des temps fut accomplie; lorsque *Dieu aima le monde jusqu'à lui donner son Fils unique*, Marie fut la nuée bénie qui fit pleuvoir la rosée du ciel, Marie fut la tige immaculée qui produisit la fleur et le fruit divin : la VIERGE donna l'Emmanuel... *la mère de Jésus était là!*

Et quand se dressa la grande croix du Calvaire, l'autel sanglant de la Rédemption : *Stabat Mater!* elle était debout, comme le prêtre; le cœur déchiré, mais plus forte que la mort, s'enivrant avec Jésus de douleur et d'amour, s'immolant et mourant avec lui pour nous donner la vie. *Et la mère de Jésus était là!*

Marie préside au cénacle; elle est au milieu des apôtres; reine et mère de l'Église naissante, toutes les flammes de l'esprit divin embrasent son cœur et, de ce foyer virginal, le fleuve de lumière et de vie se répand sur les apôtres, sur le monde. *Et la mère de Jésus était là!*

Un jour, on ne la vit plus sur la terre, le ciel réclamait sa reine. Le ciel avait besoin d'elle, ce semble, pour achever sa beauté, et couronner son bonheur. Saint Jean l'a vue revêtue du soleil, la lune sous ses pieds et son front couronné d'étoiles. *Et la mère Jésus était là!*

Mais pendant que son doux visage fait là-haut le ravisse-

ment des bienheureux, elle n'a pas laissé ses fils de la terre orphelins. Oui, sa maternelle présence remplit l'Église. *Toujours pleine de grâces*, toujours avec Jésus, elle est assise auprès de la fontaine baptismale, près du bain sacré de la pénitence, et de toutes les autres sources de la vie.

Marie demeure près de Jésus au tabernacle. Mieux que les anges, elle charme sa solitude, elle chante, elle adore l'amour infini, elle y amène des âmes; aussi l'Église se plaît-elle à chanter : *Salut, ô Corps sacré vraiment né de la Vierge Marie!* aussi, tout à côté du sanctuaire de Jésus, voyons-nous toujours sourire l'image bien-aimée de celle qui fut son premier, son vivant tabernacle. *Et la mère de Jésus était là!*

Enfin, si je regarde le monde et les siècles, je les retrouve avec bonheur tout pleins de la gloire et des bienfaits de Marie. On a dit que l'histoire de l'Église est écrite avec des miracles, et c'est vrai, et c'est Marie que nous voyons apparaître, dans ses annales glorieuses, comme grand ministre des merveilles de la divine bonté; et si nous regardons autour de nous, ah! parmi nos malheurs et nos fautes, parmi les tristesses et les défaillances de notre temps, une grande et douce espérance nous demeure : *la mère de Jésus est là!* Elle est aimée et magnifiquement glorifiée! Des peuples entiers, de grandes cités se lèvent comme un seul homme pour lui rendre d'incomparables hommages; n'est-ce pas ce siècle qui l'a proclamée toute belle et sans tache? A cette époque de l'année, l'Église universelle ne lui rend-elle pas les plus grands honneurs! O Reine, ô Mère, aimez ce siècle qui vous aime; et parlez pour nous au Dieu qui vous écoute toujours.

L. P.

DE LA DURÉE DES SAINTS OFFICES

Ertan de Fanmeil, qui a déjà fourni deux intéressants articles à la *Voix de N.-D. de Chartres*, lui adresse la lettre suivante. Comme beaucoup d'autres chrétiens, fidèles aux leçons de leurs prêtres, il se préoccupe vivement des questions religieuses, tout en cultivant sa terre. Aujourd'hui, c'est à propos d'une récente lecture sur les conditions du culte public qu'il nous écrit :

Rhartesc, 6 mai 1895.

Monsieur le Directeur,

Si jamais l'idée vous venait d'abréger les offices, croyez-moi, gardez-vous bien d'en parler à mon ami Vamœrussier.

Je sais maintenant ce qu'il en coûte. Voici du reste comment les choses se sont passées.

Dans un excellent journal, qui entreprend une campagne sérieuse (que ne l'a-t-on fait plutôt !) pour le maintien et la restauration des saints offices, je trouvai hier cette phrase que je transcris fidèlement : « Dans beaucoup d'endroits, on a laissé » périr les offices paroissiaux, faute d'avoir su les abréger un » peu. »

Naturellement, au premier moment libre, je cours chez Vamœrussier, tout heureux de pouvoir enfin lui indiquer un remède à la désertion des églises, sujet le plus ordinaire de nos entretiens depuis quelques mois.

Mais à peine a-t-il compris où je veux en venir, que, lançant sur moi des regards qui n'avaient absolument rien de sympathique, et d'un geste qui n'admettait pas la réplique, il me fit signe de m'asseoir. A ces préliminaires, je compris que j'allais avoir à subir un discours, j'allais dire un véritable sermon :

« Donc, (me dit-il, et c'est toujours ainsi qu'il commence dans les grandes circonstances), jusqu'ici c'étaient les libres-penseurs, les francs-maçons qui parlaient de supprimer les offices, de fermer les églises : *Quiescere faciamus omnes dies festos Dei à terrâ* (1). Ils sont du moins conséquents, ils sont fidèles à leur infernale mission, quand ils travaillent, comme ils ont du reste la cynique franchise d'en convenir, à séculariser le dimanche, à faire le vide dans les églises, à détruire la paroisse, au moyen de fêtes, de concours, de réjouissances et de divertissements de toute sorte. Mais que des catholiques, consciemment ou inconsciemment, facilitent ou préparent eux-mêmes le succès de leur diabolique entreprise, voilà qui pourrait être taxé d'invraisemblance, si on ne savait, hélas ! à quel degré d'inconséquence et d'aveuglement peut descendre l'esprit humain. »

— Je crus alors me tirer du mauvais pas où je m'étais engagé, en alléguant qu'il dénaturait ma pensée, qu'il exagérait singulièrement la portée de mes paroles ; qu'après tout, je ne parlais nullement de supprimer les offices, mais de les abréger

(1) Le brave Vamœrussier oublie ou ignore qu'à l'école d'agriculture on n'apprenait pas le latin, du moins lorsque j'en suivais les cours.

un peu. Mais, je le compris bientôt, je n'avais fait qu'aggraver la situation.

Et sans me laisser continuer, d'un ton railleur, et scandant chaque parole :

« Voulez-vous, dit-il, abréger *seulement un peu* les offices du dimanche. Ils sont si longs, n'est-ce pas ? »

Puis avec une ironique compassion, il ajouta :

« Hélas, je le comprends, si on avait l'intention de supprimer ici un verset de graduel, là un trait, tantôt quelques antiennes, tantôt les suffrages, que de malades ne seraient pas maintenant à toute extrémité, et surtout quelle multitude innombrable de fidèles remplirait nos églises, surtout aux Vèpres !

Mais parlons sérieusement. Raisonnons.

Vous voulez qu'on abrège *un peu, seulement un peu,* les offices du dimanche. Vous me taxez d'exagération lorsque je vous dis : En parlant comme vous le faites, vous ne pouvez que réjouir nos ennemis. Et pourtant je le prouve.

Supposons qu'un concurrent jaloux entreprenne contre vous une campagne de dénigrement. Il voudrait que personne ne vous confiât plus la taille d'un seul arbre, afin que, réduit à la culture de vos quelques arpents de terre, vous fassiez plus vite connaissance avec la gêne et peut-être la misère. Ne devra-t-il pas regarder comme un puissant auxiliaire celui qui réussirait à vous retirer la confiance de quelques-uns de vos plus fidèles clients ? Eh bien ! oui ou non, admettez-vous que nos ennemis, dans l'impuissance où ils sont encore de faire cesser les offices, ne peuvent que se réjouir, (et ils le font) en voyant diminuer progressivement le nombre *de minutes* consacrées, non pas chaque jour, mais le dimanche, aux offices du soir ? Mais alors, admettez qu'ils ne peuvent que voir de précieux auxiliaires dans les catholiques pratiquants, souvent très pratiquants, qui ne rougissent pas de marchander à Dieu le chant d'un graduel, d'une antienne, de quelques mémoires. Il en est qui se regardent presque comme d'insignes bienfaiteurs quand, par leur indiscrète insistance, par une véritable obsession, ils ont arraché au vénérable curé de la paroisse la suppression de deux ou trois antiennes ou mémoires, et l'ont forcé à substituer un psaume plus court à tel autre dont la longueur démesurée ne pouvait évidemment que compro-

mettre la santé des paroissiens, ou tout au moins diminuer *d'une minute*, ou ce qui est évidemment beaucoup plus grave, *d'une minute et demie* le temps de la promenade de quelques catholiques pratiquants, très pratiquants. Les infortunés! Comment ne pas les plaindre, eux qui n'ont trop souvent leur liberté que... pendant sept jours de la semaine! Car jamais, vous l'entendez, *jamais*, je n'ai entendu les pauvres gens, les ouvriers, les travailleurs se plaindre de la longueur des offices.

(*A suivre*).

UNE ŒUVRE DE VOCATIONS APOSTOLIQUES TARDIVES

Les missions étrangères réclament de toute part des ouvriers évangéliques. Sa Sainteté Léon XIII a fait plusieurs appels à tous les cœurs généreux, les pressant d'aller porter avec la foi les bienfaits de la civilisation aux six huitièmes de la population du globe qui, à la fin du dix-neuvième siècle, ne connaissent pas encore Jésus-Christ. Les séminaires des missions étrangères sont rares; et pour répondre aux besoins, il faudrait qu'ils fussent sept fois plus nombreux que les séminaires diocésains, puisque le nombre des infidèles, si on y ajoute celui des hérétiques et des schismatiques, est sept fois plus grand que celui des catholiques. Les écoles apostoliques qui se sont fondées dans notre siècle sont donc des œuvres de la plus haute importance.

Toutefois, les vocations apostoliques qui se manifestent tard, ont peine à se développer; et l'on ne trouve que difficilement des écoles où l'on puisse faire admettre des jeunes gens de 20 à 30 ans qui, n'ayant pas fait leurs études littéraires, voudraient se consacrer aux missions étrangères. Cependant l'expérience l'apprend, on rencontre encore jusque dans les casernes, des jeunes gens intelligents qui ont cette sainte inspiration; et certes ces vocations tardives ne sont pas à dédaigner. Telle a été la vocation des apôtres, celle de saint Augustin, de saint Ignace de Loyola, de saint Camille de Lellis et de tant d'autres. Les jeunes hommes qui, en soutenant les combats de la vie, ont appris à se défendre dans la lutte, n'offrent-ils pas au moins autant de garantie de persévérance que des enfants?

C'est pourquoi le P. Bertier, missionnaire de la Salette, avec l'assentiment de ses Supérieurs et de Mgr Fava, évêque de Grenoble, entreprend d'établir *une œuvre de vocations tardives pour les missions étrangères*. Le plan en ayant été soumis au Saint Père, Sa Sainteté jugeant cette œuvre opportune a daigné la bénir et la placer sous la haute protection de son Eminence Mgr le car-

dinal Langénieux, archevêque de Reims, légat du Saint-Siège en Orient.

Le but de cette œuvre est de multiplier les maisons où pourront faire leurs études littéraires, philosophiques et théologiques, les jeunes gens des nationalités diverses qui ne pourraient les faire ailleurs, et de diriger vers les missions ceux qu'elle y aura préparés.

Il est clair, en effet, que ce qu'il y a de plus important dans un diocèse, c'est un séminaire qui prépare les prêtres qui doivent en desservir les paroisses. Il n'y a donc rien de plus utile à entreprendre pour les missions que d'établir des maisons où l'on prépare des missionnaires. Un jeune prêtre, tout brûlant encore de la grâce de son sacerdoce, part pour les pays infidèles, c'est de l'héroïsme; mais il n'y porte au fond que le secours d'un ouvrier de plus, dans un champ trop vaste pour qu'il en puisse défricher autre chose qu'une parcelle. S'il aidait d'abord à former un certain nombre d'ouvriers évangéliques, il préparerait une culture d'autant plus grande que les ouvriers qu'il formerait seraient plus nombreux.

Quand on a un épi d'un froment excellent, on n'en fait pas aussitôt moudre les grains; la farine qu'on en retirerait n'offrirait qu'une trop minime ressource. On les confie à la terre et chacun d'eux produit plusieurs épis qui, semés à leur tour, donnent des boisseaux de grains. Ainsi un missionnaire qui, avant de partir pour les missions, s'occupe à en former d'autres à la vie apostolique, prépare pour un avenir plus ou moins prochain, des ouvriers qu'il conduira avec lui à la conquête des âmes.

Sans nuire aux séminaires ni aux autres écoles apostoliques où sont admis des enfants, cette œuvre de vocations tardives fournira aux jeunes gens même pauvres des diverses nationalités catholiques un moyen d'arriver au sacerdoce et à la vie apostolique. Elle a donc une importance qui n'échappera à personne.

Aussi sollicite-t-on instamment pour elles les prières des prêtres, des religieux et de tous les fidèles qui ont à cœur la gloire de Dieu et le salut des âmes. Qu'ils daignent lui donner un souvenir devant Dieu au moins, en récitant le *Notre Père, que votre règne arrive, que votre nom soit sanctifié*, etc. Elle a besoin aussi de sujets de choix, comme intelligence et surtout comme vertu, prêtres, clercs ou laïques qui puissent lui donner dans ses commencements une impulsion salutaire. C'est dans ce but qu'elle fait appel au zèle de MM. les directeurs des grands séminaires, des curés, des vicaires et des aumôniers. Elle n'acceptera de sujets des diverses nationalités que ceux qui ont satisfait déjà à la loi militaire ou qui ont un moyen légitime d'exemption autre que

la faiblesse de santé. On n'y admettra pas ceux qui, ayant passé par d'autres séminaires, n'y ont pas continué leurs études, à moins que le manque de ressources des parents n'ait été la seule raison de leur sortie. Enfin elle attend le secours des âmes généreuses qui ont à cœur la propagation de l'Évangile.

Toute aumône en argent ou en vêtements sera reçue avec reconnaissance, si modeste soit-elle. La pension d'un jeune homme est de 400 francs par an. Combien de familles, d'époux ou de veufs sans enfants, combien de vierges chrétiennes pourraient, en versant annuellement cette somme pendant 8 à 9 ans, se procurer la joie d'avoir fait élever un missionnaire ! Les bienfaiteurs et les bienfaitrices qui verseraient chaque année une somme de 1500 francs, auraient le droit d'avoir leur retraite dans une maison voisine du siège de l'œuvre, et d'y recevoir tous les soins spirituels et corporels jusqu'à leur mort. Le directeur de l'œuvre prendra des mesures pour pouvoir les accueillir au plus tôt. Ceux qui ne peuvent rien offrir, peuvent du moins faire connaître l'œuvre autour d'eux, et y intéresser les personnes charitables plus fortunées. Ils n'ont qu'à demander des notices pour les répandre. Elles leur seront envoyées aussitôt.

Tous les renseignements, les demandes d'admission, les offrandes doivent être adressés personnellement à *M. l'abbé Berthier, la Salette par Corps (Isère).*

L'œuvre a été hautement recommandée par S. E. le cardinal Langénieux.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Mois de Marie. — L'assistance au saint exercice du Mois de Marie est un des usages chrétiens les plus populaires. Même parmi les personnes d'une piété ordinairement moins apparente, il en est de fort zélées pour participer à cette démonstration publique de filiale confiance en Marie. On le constate avec bonheur dans une infinité d'églises. Les églises paroissiales de Chartres présentent chaque jour le spectacle édifiant d'une assemblée de fidèles, heureux de saluer et d'invoquer Notre-Dame. A la cathédrale, l'auditoire du R. P. Renard, jésuite, continue d'être nombreux ; comment le prédicateur ne plairait-il pas en offrant ainsi à nos méditations, avec conclusions pratiques, l'histoire de la Sainte Vierge ? Cette histoire de Marie, mère de Dieu et des hommes, jamais nous ne l'entendrons assez. *De Mariâ nunquàm satis.*

Pèlerinage. — On a dû remarquer au programme donné sur la couverture du présent numéro, le mot : Communions. Ce doit être une indication suffisante du désir général chez les organisateurs de

pèlerinages. Tous savent que le meilleur moyen de sanctifier une journée comme devra l'être celle du 14 mai, c'est la communion; que d'elle tirent leur plus grande puissance, leur plus sûre garantie d'efficacité, les prières communes ainsi que les prières individuelles. Voilà pourquoi MM. les Curés exhortent leurs fidèles à s'approcher de la Sainte Table, le jour du Pèlerinage diocésain. Les personnes que les difficultés du voyage n'empêchent pas de jeûner jusqu'à une heure tardive, auront toute facilité pour communier après leur arrivée, sinon pendant la messe solennelle, ce qui est de beaucoup préférable pour l'édification, du moins aux messes particulières qui, dans la Crypte comme dans l'église supérieure, précèderont la solennité.

Saint-Avit-les-Guespières. — Le Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements vient de tenir ses réunions à Paris, à la Sorbonne.

Dans le compte rendu de la séance du 18 avril (section d'archéologie), publié par le *Journal officiel*, se trouvait la communication suivante ayant trait à l'église de Saint-Avit-les-Guespières, canton de Brou :

M. l'abbé Haye, de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, lit une notice sur l'église de Saint-Avit-les-Guespières. Cet édifice, élevé au onzième siècle, fut remanié au moyen âge et à l'époque moderne. Les vitres qui ornent l'église furent peintes à la fin du seizième siècle, ainsi qu'une scène représentant les trois morts et les trois vifs. Le clocher remonte au commencement du seizième siècle, et le chœur fut bâti en 1552. Il renferme un rétable formé de onze petits groupes en albâtre qui représentent des scènes de la Passion, saint Jacques, saint Jean, saint Mathieu, saint Thomas et saint Pierre. Ces bas-reliefs offrent une grande analogie avec ceux qui ornent les autels de plusieurs églises bretonnes. Le musée de Cluny en renferme d'autres spécimens.

Patronage de St-Joseph. — A Chartres, le dimanche 5 mai, fête du Patronage de S. Joseph, l'œuvre chrétienne qui porte ce vocable et le justifie si bien, honorait son glorieux patron par une belle solennité.

Le matin, les jeunes gens du Patronage étaient réunis, rue du Puits-Berchot, dans leur chapelle ordinaire, mieux décorée que jamais : M. l'abbé Romet, leur aumônier, disait la sainte messe. Son allocution, commentant cette parole : *Allez à Joseph*, et par Joseph à Notre-Seigneur, excitait leur dévotion et leur confiance. Il y eut communion générale. De tous les actes pieux de la journée, aucun n'aura été aussi cher au cœur de saint Joseph.

Les quatre-vingts jeunes gens assistèrent ensuite à la grand' messe, chacun dans sa paroisse respective ; puis ils se retrouvèrent ensemble l'après-midi à l'église Saint-Pierre où devait avoir lieu l'assemblée annuelle de charité en faveur du Patronage. On suivit, dans cette cérémonie, le programme adopté par l'Union des Œuvres ouvrières de toute la France : vêpres, sermon suivi de la quête, salut avec chants dans l'ordre indiqué par l'Union, et amende honorable avant la Bénédiction du Très Saint Sacrement.

Le prédicateur était M. l'abbé Pardos, curé de La Bazoche-Gouet. S'inspirant du texte de saint Marc : *Nonne hic est faber filius Mariæ ? N'est-ce pas ce charpentier, fils de Marie ?* M. l'abbé Pardos a développé, d'une manière fort intéressante pour son auditoire, les plus utiles considérations sur Jésus ouvrier et le modèle des ouvriers. Avec beaucoup d'à-propos il a appliqué la qualification de « fils de Marie » aux membres du Patronage qui doit naissance et succès à l'influence de N.-D. de Chartres.

Comme l'a fait le prédicateur en chaire, remercions ici, au nom de l'Œuvre et spécialement au nom de ceux qui la dirigent, toutes les personnes qui lui ont donné et lui donnent des marques d'intérêt ; et certes, les charitables quêteuses du 5 mai ont droit pour une grande part à ces remerciements. Tout ce qui encourage et seconde la jeunesse chrétienne dans sa persévérance religieuse, est d'un si grand prix dans l'Église de Dieu ! Tout ce qui sert à préparer des hommes d'ordre et de travail est si important aux yeux de tous les honnêtes gens d'une cité !

Nous n'oublierons pas non plus de féliciter les artistes et amateurs qui ont prêté leur concours à l'office de Saint-Pierre ; leurs beaux chants étaient dignes de la fête.

La journée finit, dans les salles du Patronage, par des agapes fraternelles, où l'esprit de famille s'affirmait par une gaieté du meilleur aloi.

FAITS DIVERS

Le Droit d'accroissement. — Deux documents nouveaux sur cette question de première importance ont, cette semaine, apporté aux esprits droits de précieuses lumières. C'est d'abord une note de deux cardinaux tombée dans la publicité, puis une lettre très explicite du cardinal archevêque de Reims à Mgr l'évêque de Beauvais.

Son Eminence, parlant de la mise hors la loi des Congrégations, recommande la résistance passive à « une loi d'injustice et de passion ». Mgr Langénieux déclare que sa conscience ne le laisse pas libre, parce qu'il est évêque, de tenir aux Congrégations qui

le consultent un autre langage. — La note des deux cardinaux avait exprimé un avis semblable.

Une grosse erreur. — Nous avons lu dans la *Croix*, une demande et une réponse qu'il est utile de reproduire, au sujet du même droit d'accroissement. Les voici :

« Un bourgeois vient de me dire que les lois de spoliation des religieux sont un droit destiné à remplacer les droits de mutation. Si oui, la loi serait juste. Réponse ?

R. — La loi inique ne répond à aucun droit de mutation ; les religieux payent tous les droits de mutation au maximum ; les reconnus par le droit annuel de mainmorte, qui double presque les impôts ordinaires, et les non reconnus, par l'énorme impôt de 11 fr. 25 0/0 à chaque mutation.

Il s'agit d'un impôt nouveau tel que si une Société d'assurance payait ce qu'on réclame à la bienfaisance, cette Société aurait à payer *sept fois et demi* l'impôt qu'elle paye, et elle serait ruinée. »

Le 12 mai à Paris. — L'approche du deuxième dimanche de mai, jour fixé l'année dernière, par le Sénat, pour une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc, ravive partout en France les pieux et patriotiques sentiments avec lesquels fut accueilli, au commencement de 1894, le décret proclamant Vénérable notre grande héroïne française. — A Paris, S. Em. le cardinal Richard a prescrit une grande solennité à Notre-Dame, qui aura lieu le dimanche 12 mai.

Fête d'Orléans. — La fête de Jeanne d'Arc à Orléans a été splendide. Deux cardinaux (le cardinal Vaughan, d'Angleterre, et le cardinal Meignan), Mgr l'archevêque de Bourges et huit autres prélats représentaient l'épiscopat. Mgr l'Évêque de Chartres a été empêché par la maladie de se rendre à Orléans.

Les autorités civiles et militaires et le clergé de la ville se sont réunis, selon l'usage séculaire, pour toutes les cérémonies : la remise de la bannière aux mains de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, par le Maire, la messe solennelle, la procession dans la ville entièrement pavoisée. Un beau panégyrique a été prononcé par M. l'abbé Gasnier, directeur au Petit Séminaire de La Chapelle. — Les chants dans la Cathédrale et sur la place Sainte-Croix ont été d'un magnifique effet ; M. l'abbé Laurent, maître de chapelle, avait autour de lui 400 exécutants. Les illuminations des tours de Sainte-Croix, des monuments de la cité et des maisons particulières ont merveilleusement réussi. Partout, foule immense. Gloire à la Vénérable Jeanne d'Arc !

L'Œuvre de Sainte Philomène, qui a son siége dans la Maison Saint Vincent de Paul, nº 3, rue de Dantzig, à Paris-Vaugirard,

prépare pour les prochaines vacances du 27 août au 5 septembre, un pèlerinage à la Sainte Montagne de la Salette, avec stations à Ars, à Notre-Dame de Fourvière (Lyon), à la Grande-Chartreuse et à Paray-le-Monial. — Le succès de l'an dernier garantit celui de 1895. L'organisation matérielle reste confiée à l'Agence dont les services ont pleinement satisfait et les pèlerins et la Direction du pèlerinage. — Une fois en route, les pèlerins n'auront à se préoccuper de rien, tout leur sera préparé. — Ils pourront jouir et prier librement.

Prix comprenant tous les billets de chemin de fer, les transports en voiture, les repas et le logement :

1re classe 175 fr. 50 ; — 2e classe 150 fr. 30 ; — 3e classe 130 fr. 50.

Un programme détaillé donne l'horaire de la marche des trains, et l'indication précise des exercices religieux.

On peut le demander dès maintenant.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M. Louis Petit, prêtre de la Congrégation des FF. de Saint Vincent de Paul, directeur de l'*Œuvre de Sainte Philomène,* 3, rue de Dantzig, à Paris-Vaugirard.

L'œuvre de l'Hospitalité de nuit. — L'assemblée annuelle de l'Œuvre de l'hospitalité de nuit s'est tenue le samedi 27, dans l'après-midi, boulevard de Vaugirard, 74, dans la maison de Lamaze, sous la présidence de M. le duc de Broglie, membre de l'Académie française.

M. le baron de Livois a présenté le rapport sur les travaux de l'Œuvre pendant l'année 1894. La principale dépense a été la reconstruction, de la maison de Lamaze, qui coûtera environ 330,000 francs mais qui compte 300 lits, tandis que l'ancienne en avait seulement 188.

L'Œuvre a recueilli, en 1894, 98,688 hommes et 3,780 femmes et enfants, soit en tout 102.558 pensionnaires, qui ont couché 243,235 nuits, ce qui donne un total de 1,081,323 pensionnaires ayant passé 2,870,761 nuits dans l'Œuvre, depuis sa fondation. En 1894, l'Œuvre a abrité 3,574 personnes de moins que l'année précédente. La raison en est que depuis le 2 mai la maison de Lamaze, qui recevait près de 300 pensionnaires chaque soir, a été fermée pour cause de reconstruction, et qu'elle a été remplacée par une maison provisoire qui ne contient que 45 lits.

Les 102,558 pensionnaires de 1894, originaires de toutes les parties du monde, se divisent en 92,436 Français, dont 78,337 de province, 9,949 Européens, 116 Africains, 2 Asiatiques, 54 Américains et 1 Océanien.

Après le rapport du trésorier, d'où il résulte qu'en raison des

dépenses extraordinaires effectuées au cours du dernier exercice, la situation financière de l'Œuvre se solde par un déficit de 137,000 fr. M. le duc de Broglie, dans une allocution dont l'auditoire a particulièrement goûté le charme pénétrant et l'élévation de la pensée, a fait ressortir le but de l'Œuvre et l'importance des services qu'elle rend.

Monument commémoratif de la première croisade. — Dans quelques jours, la ville de Clermont célèbrera le huitième centenaire de la première Croisade, qui fut décidée et prêchée dans son enceinte en novembre 1095, par un Pape français, Urbain II.

On sait comment, à son appel, des centaines de mille hommes se levèrent en armes, et comment la délivrance de Jérusalem, objet immédiat de l'expédition, eut pour résultat de frapper au cœur la puissance musulmane, et de sauver ainsi l'Europe d'une invasion plus redoutable que celle des barbares au IVe siècle. C'est de là que datent, fondés par l'héroïque bravoure de nos ancêtres, le prestige et l'influence dont, après huit siècles, le nom de la France jouit encore en Orient.

Pour fixer et perpétuer le souvenir de cette grande œuvre, la construction d'un monument commémoratif a été décidée. Le projet, dressé par deux artistes de talent, bien connus, MM. Jean Teillard, architecte, et Gourgouillon, sculpteur, comprend une fontaine monumentale, surmontée d'une pyramide quadrangulaire. Au sommet s'élève la statue d'Urbain II. Un ange, aux ailes éployées, le domine et l'inspire. Deux groupes de bronze, en haut relief : la prédication de la Croisade par le légat du Pape, Adhémar de Monteil ; — et l'entrée à Clermont de Pierre l'Ermite, l'apôtre populaire de l'entreprise, décorent les deux faces principales. Sur les faces latérales sont placés deux personnages isolés : Godefroy de Bouillon, le chef militaire de la Croisade, et Guillaume VI, comte d'Auvergne. Le devis des dépenses s'élève à la somme d'environ 100,000 francs. — Mgr l'Évêque de Clermont est président d'honneur du Comité établi pour recueillir les souscriptions. Adresser les offrandes au secrétariat de l'Evêché de Clermont (Puy-de-Dôme).

Les noms des souscripteurs de mille francs et au-dessus seront gravés sur les faces du monument. La liste des souscripteurs de cent francs et au-dessus sera dressée sur parchemin, en double exemplaire, dont l'un sera conservé dans le Trésor de la Cathédrale et l'autre scellé à l'intérieur du monument.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

SAMEDI 18 MAI 1895



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE MAI)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger
Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.
Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Dimanche 19 mai, 5e dimanche après Pâques, Fête de la *MISÉRICORDE DE LA T. S. VIERGE, double-majeur*. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Lundi 20 mai, *Rogations*, Saint-Yves, évêque de Chartres, *double-majeur*. — Mardi 21, *Rogations*, Saint-Jean Népomucène, *double*. — Mercredi 22, *Rogations*, vigile de l'Ascension (sans jeûne).

En ces trois jours de Rogations, procession à 8 h.. du matin : le premier jour, station à l'église de Saint-Martin-au-Val (Saint-Brice); le deuxième jour, à l'église de Saint-Pierre; le troisième jonr, à la chapelle de Bon-Secours. — Un indult a permis pour ces trois jours l'usage des aliments gras.

— Le mercredi, 22, à 3 h., premières vêpres de l'Ascension. A 6 h., matines.

Le jeudi 23, fête de l'*ASCENSION DE N. S*, à 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 1/2, office capitulaire avec procession. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Tous les soirs, à 8 h., mois de Marie.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Le dimanche 19, et à l'Ascension, les offices aux heures ordinaires. Tous les jours, en semaine, mois de Marie, à 8 h. du soir.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 19 mai, et le jour de l'Ascension, les offices aux heures ordinaires. Après vêpres, exercices du Mois de Marie. Allocution par M. l'abbé Touchard, professeur à l'Institution de Notre-Dame.

Les autres jours, mois de Marie, à 8 h. du soir.

BIBLIOGRAPHIE

Revue du Clergé Français, Le numéro du 1er mai contient un article fort remarquable de M. Deshayes, professeur au Grand Séminaire du Mans, intitulé : Autour de la question sociale, — un article intéressant de M. Gondal, professeur au Grand-Séminaire de Saint-Sulpice, sur Madagascar. — Signalons également : les articles de M. Chabot sur le Clergé et les études orientales ; du Révéreud Saillard, sur le Catholicisme en Angleterre; une charmante variété de M. d'Albert, sur la Simplicité du langage au catéchisme et de précieux renseignements de M. Fédou sur l'administration temporelle des paroisses. — La partie pratique contient une conférence sur la Résurrection de N. S. J. C., de M. Birot, et des Plans d'instructions pour les quatre dimanches du mois de Marie par M. Houzelot, directeur au Grand-Séminaire de Verdun; un article de M. Louis sur Saint-Vincent de Lérins, un travail de M. Lasseaux sur l'Eucharistie, etc.

La *Revue du Clergé français* paraît le 1er et le 15 de chaque mois par livraison de 96 pages. Prix des abonnements : un an, 20 fr.; six mois, 11 fr.

Éditeurs, Letouzey et Ané; 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Vient de paraître : **A la gloire de Jeanne d'Arc**, variétés historiques, par A. Lecoy de La Marche; 1 vol. in-18, prix, 4 fr. Letouzey et Ané, éditeurs.

M. Lecoy de La Marche, est l'éminent historien catholique dont les écrits ont contribué à faire déclarer Vénérable la Pucelle. Dans un volume plein d'érudition et d'éloquence, il a réuni les différentes études consacrées par lui, jusqu'à ce jour, à notre héroïne nationale, et il en a fait un livre homogène. Les chapitres les plus intéressants ont pour titre : La nationalité de la Vierge de Domrémy; Inspiration ou hystérie; les miracles de la Pucelle; Jeanne fut-elle abandonnée par la royauté, brûlée par l'Église; La fausse Jeanne d'Arc; Résurrection de la légende de la dame des Armoises; La mémoire de Jeanne, du XVe au XIXe siècle; Les historiens de Jeanne d'Arc,

SOMMAIRE

LE PÈLERINAGE DIOCÉSAIN A N.-D. DE CHARTRES

Le pèlerinage diocésain, mardi, 14 mai 1895, a répondu complètement aux espérances des organisateurs. Le temps était superbe ; une foule immense se pressait dans les nefs et les transepts de la cathédrale ; la splendeur des offices était rehaussée par de beaux chants et d'intéressants morceaux d'orchestre instrumental et de grand orgue ; les processions étaient longues et pleines de vie.

Un charme puissant toutefois manquait à cette fête : celui qui s'attache à la présence d'un Évêque au milieu de son clergé et de ses fidèles, d'un premier pasteur de diocèse au milieu de son troupeau : la maladie retenait Mgr Lagrange dans ses appartements ; Sa Grandeur ne pouvait assister que de cœur aux manifestations religieuses de la journée.

Ces manifestations ont commencé de bon matin. Dès 7 heures, un bruit harmonieux de fanfare animait les rues de la gare à la basilique ; le pensionnat des Frères de Dreux arrivait pour une messe de communion à la Crypte ; c'étaient déjà plus de deux cents pèlerins, sans compter beaucoup d'autres arrivés par la même voie. Bientôt la ligne de Brou-Châteaudun et celles de Voves, Orgères, Bonneval amenèrent d'interminables caravanes ; il en vint d'autres par les lignes de Maintenon et Nogent-le-Roi ; enfin un train spécial de Dreux fournissait environ six cents personnes des régions de Dreux et d'Anet. Des centaines d'ecclésiastiques et des milliers de fidèles allaient donc être réunis pour une magnifique solennité.

A 10 heures 3/4, tout ce monde avait trouvé sa place dans la cathédrale ; les premiers entrés avaient déjà salué ensemble Notre-Dame par un cantique, et la fanfare avait fait connaissance avec les échos du vaste monument. Une procession défile du sanctuaire du Pilier à l'autel de l'avant-chœur où de-

vra être célébrée la messe du pèlèrinage ; c'est la Sainte-Châsse qui s'avance majestueusement, portée par des diacres et sous-diacres en dalmatique, et escortée par le clergé ; elle suit la basse nef septentrionale puis la grande nef au milieu de la foule inclinée ; on l'expose sur un trône en avant de la haute et large estrade où est l'autel préparé pour la cérémonie.

Le célébrant arrive précédé des clercs ; c'est M. le vicaire général Legué qui va officier, à la place de Monseigneur ; il dit une messe basse pendant laquelle se succèdent les motets de la Maîtrise, des harmonies d'instruments, et aussi des cantiques exécutés par toute l'assistance.

Il n'y eut d'interruption à ces mélodies que pour l'allocution ; elle eut lieu, après l'évangile. C'est M. l'abbé Canuel, premier vicaire de la Cathédrale, qui avait été chargé d'adresser la parole à la religieuse assemblée ; sa forte voix pouvait atteindre de grandes distances ; la part habituelle qui lui revient dans l'organisation des pèlerinages le mettait plus que bien d'autres à même de connaître les intérêts spirituels dont s'y préoccupent les âmes. Le prédicateur a dit clairement et chaleureusement l'importance de ces grandes manifestations qui élèvent les cœurs vers Dieu, notre Maître et notre Père, toujours prêt à exaucer nos demandes et à nous secourir dans nos besoins. Dans un aperçu rapide sur l'histoire de Notre-Dame de Chartres, il nous l'a présentée comme puissante Médiatrice entre Dieu et nous, et a provoqué d'ardentes supplications à Marie devant ses deux statues miraculeuses et devant le Saint Voile.

Cette éloquente invitation à la prière était bien de circonstance. La sainte Messe, qui est la grande prière, devait favoriser les colloques fervents et efficaces entre le Seigneur et les âmes.

Aux vêpres, à 2 heures, les pèlerins reprirent dans l'église leurs places du matin. Après le *Magnificat*, M. l'abbé Chasles, curé-doyen de la Madeleine de Châteaudun, monta en chaire pour la prédication attendue. Lui aussi, dans un langage respirant le zèle apostolique, il nous montra le Pèlerinage comme un acte de foi, une prière solennelle et l'occasion d'un renouvellement de vie chrétienne. Puisse cette dernière considération surtout avoir inspiré à tous des résolutions généreuses comme celles que Notre-Dame aime à bénir !

Le salut du Saint-Sacrement suivit ce petit discours. Et la procession aux flambeaux dans la Crypte commença. Ce ne pouvait être de courte durée ; mais les morceaux d'harmonie au chœur, et ensuite le chant des cantiques dans les rangs trompaient la longueur de l'attente, et pouvaient seconder la dévotion des plus fatigués. D'ailleurs, une fois dans la galerie souterraine, les pèlerins ne songeaient plus qu'au spectacle toujours féerique du vieux temple illuminé, à la contemplation de la bonne Notre-Dame secourable à tous. Et ils ne cessaient de répéter avec une joyeuse confiance le refrain tant aimé : *Ave! Ave Maria!*

Le défilé durait encore, lorsque nous entendîmes au loin la fanfare qui avait quitté l'église. Suivant la direction indiquée par l'écho, nous arrivâmes à la terrasse de l'Evêché. Là déjà se trouvaient beaucoup de personnes groupées autour des Frères de Dreux et de leurs élèves. Une gaie sérénade saluait Monseigneur qui ne tarda pas à paraître sur son balcon, soutenu par un de ses secrétaires. Monseigneur remercia par de gracieuses paroles, disant que cette démonstration si aimable le dédommageait des privations de la journée ; puis s'adressant spécialement au Pensionnat des Frères et prenant texte du morceau de musique exécuté, et que le chef d'orchestre avait intitulé *Sambre-et-Meuse* : « Nom patriotique, dit l'évêque, et où je veux voir une preuve de plus de ce que je dis bien souvent, à savoir que l'éducation donnée dans toutes nos maisons, nous la voulons chrétienne d'abord, et puis patriotique; parce qu'il y a deux grands amours que nous voulons planter profondément dans les jeunes cœurs : *Dieu et Patrie!* » Les *vivats* redoublés et un brillant *allegro* de l'orchestre répondirent à Sa Grandeur qui se retira après avoir donné aux élèves du pensionnat et à toute la foule disséminée sur la vaste pelouse une solennelle bénédiction.

Le souvenir de cette scène touchante nous conduit au récit de ce qui se passa au Grand Séminaire après l'office de la matinée.

C'était à la fin du repas, que prenaient là un certain nombre de prêtres du diocèse, rassemblés par leur commun pèlerinage.

M. le Supérieur donna lecture de la communication suivante :

« Mgr l'Évêque de Chartres exprime à ses chers prêtres ses immenses regrets de ne pouvoir se trouver au milieu d'eux aujourd'hui, comme aussi de ne pouvoir faire cette année encore la visite pastorale. Il les remercie avec effusion du zèle qu'ils ont mis à organiser ce pèlerinage, et, tout en acquiesçant pleinement à la très sainte volonté de Dieu, il recommande instamment à leurs ferventes prières, lui-même, et une autre santé qui lui est bien chère ; »

M. le Supérieur dit ensuite :

« Je puis ajouter que, quoique malade, notre évêque s'occupe néanmoins des affaires diocésaines avec suite et précision ; et aussi des affaires générales, comme en témoignent sa récente lettre au Président de la République, et sa réponse au manifeste athée de M. Berthelot. Et ce matin même, il me communiquait une réponse de M. Buffet à une lettre écrite par lui à cet éloquent défenseur des Congrégations au Sénat.

A ces communications, le clergé voulut répondre par l'adresse que voici :

« Monseigneur,

» Les Doyens, Curés et Prêtres des Archidiaconés de Dreux et de Châteaudun, réunis au Grand Séminaire à l'occasion du pèlerinage diocésain, expriment à Votre Grandeur leur regret unanime d'être privés de l'honneur et de la consolation de sa présence au milieu d'eux.

» Ils déplorent profondément qu'un mal cruel, inexorable, tienne leur premier Pasteur éloigné d'une portion si considérable et si affectionnée de son troupeau, surtout au jour d'un de ces pèlerinages qu'il a tant à cœur, et qu'il s'efforce avec un si grand zèle de ranimer parmi nous. Ils veulent toutefois espérer que Notre-Dame de Chartres, daignant écouter leurs instantes prières, pour vous et pour une autre santé qui vous est si chère, vous rendra, Monseigneur, assez de force pour gouverner longtemps encore le diocèse de Marie et pour soutenir la cause de l'Eglise au milieu des difficultés de l'heure présente.

» Que Votre Grandeur leur permette de lui exprimer leur pleine confiance qu'Elle ne se départira jamais de la prudente fermeté dont une lettre récente et vraiment épiscopale leur a

apporté le fortifiant témoignage et dont ils la remercient respectueusement ! »

Suivent les signatures.

SAINT FÉLIX DE CANTALICE *(18 mai).*
(1513-1587).

Le nom de saint Félix nous transporte dans les plaines de l'Ombrie, au pied des Apennins. Là, un enfant garde les brebis de son père ; et cet enfant a les pensées d'un homme et la piété d'un ange. Docile aux inspirations de la grâce, il fuit les jeux de ses compagnons et recherche la solitude; sa distraction est de tailler dans l'écorce d'un chêne une croix devant laquelle il redit, sans se lasser, les prières apprises de sa mère; plus souvent son esprit s'élève jusqu'aux sommets de l'oraison et, silencieux, les yeux en larmes, sur les pas de la sainte victime, il refait le chemin de la croix. Quand parfois ses compagnons le surprennent dans sa prière extatique, ils se le montrent du doigt et murmurent: « Le saint! c'est le saint! » — Le mot était doublement vrai de Félix dont le père s'appelait *Saint* et qui, dès le bas âge, montrait la maturité de la vertu.

Mais l'enfant a grandi, il atteint sa douzième année, la famille est dans la gêne, un plus jeune garçon hérite de la garde d'un petit troupeau domestique. Pour gagner son pain Félix entre donc au service d'un fermier du voisinage. En même temps qu'il continue chez cet homme son métier de berger, il continue aussi sa vie de silence, de prière et d'oraison : la nature qui l'environne avec ses collines et ses vallons, ses fontaines et ses fleurs, porte son âme vers les pensées religieuses et, plus tard, il pourra dire, pour l'avoir expérimenté, que « toutes les créatures servent à nous élever vers » Dieu lorsqu'on sait les regarder de bon œil. » A ses dévotions familières, Félix avait ajouté la fréquente communion et l'assistance presque quotidienne à la sainte messe. Mais que devenaient ses moutons pendant ses absences? Les jeunes pâtres, qu'ils s'appellent Félix ou Pascal Baylon, Germaine Cousin ou Jeanne d'Arc, ont une pleine foi à la Providence et la Providence, au prix d'un miracle, s'il le faut, sait récompenser la sereine confiance de ces petits. Plus d'une fois les

passants aperçurent auprès du troupeau de Félix un mystérieux gardien...

Le jeune homme dut s'essayer à de plus rudes travaux; il échangea sa houlette contre l'aiguillon et devint charretier. Ses maîtres eurent bientôt remarqué son application, sa vie pure, sa sobriété et son exactitude à observer tous les jeûnes ecclésiastiques. Certains jeunes villageois s'irritèrent d'une telle vertu, et Félix se vit en butte à leurs railleries, à leurs insultes et à leurs coups. A ces mauvais traitements il ne répondait que par une bénédiction: « Allez, disait-il à ses persécuteurs, puissiez-vous devenir des saints ! » Et c'était tout : pendant que son âme reprenait ses divins entretiens, de son aiguillon il excitait ses bœufs et poussait sa charrue. — Son amabilité n'était jamais surprise, pas plus que son humilité : « Mais vous ne savez pas lire ! » lui disait un railleur pour lui reprocher la gravité de ses conversations. « Non, répondit » Félix, je ne sais pas lire : je ne connais que six lettres, cinq » rouges et une sixième blanche ; les lettres rouges sont les » plaies du Seigneur, la blanche est Notre-Dame. »

Mais s'il ne savait pas lire, cet ignorant savait du moins écouter. Chez son maître, on lisait la vie des Pères du Désert ; au récit des pénitences des anachorètes la pensée vint à Félix d'imiter ces pieux solitaires et, sa vocation prenant corps, il résolut d'entrer chez les Frères Mineurs de Civitta-Ducale. Un ami à qui il confiait son projet voulut l'en détourner et, dans ce but, lui détaillait les austérités des Capucins. « Mais précisément, répliqua Félix, je veux être religieux tout de bon ou ne m'en pas mêler. » Cependant il attendait encore lorsqu'un jour, ayant échappé à une mort certaine — ses bœufs l'avaient renversé et piétiné et lui avaient passé la charrue sur le corps — il comprit que Dieu le voulait dans la religion et qu'il ne devait pas tarder davantage de répondre à son appel. Il avait trente ans lorsqu'il franchit le seuil du couvent de Civitta-Ducale.

Longtemps après, à Rome, sur la place du Quirinal (car l'histoire a fixé le lieu et le temps de cet épisode) un prêtre rencontre deux frères mendiants. Les religieux tombent à ses pieds pour recevoir sa bénédiction ; mais l'humble prètre les relève et les presse l'un et l'autre, avec émotion, sur son cœur. Ces trois amis ont aujourd'hui leurs autels dans l'Église :

le prêtre avait nom Philippe de Néri, les frères quêteurs s'appelaient Félix de Cantalice et le B. Raynier. — L'ancien laboureur, devenu un parfait religieux, semblait épuisé par l'âge et par la mortification. Il allait cependant recueillant chaque jour des aumônes pour ses frères et pour les pauvres ses amis. Lui-même s'appelait l'âne de la communauté et, si l'on parlait devant lui de repos, il protestait : « Un bon soldat doit mourir l'épée à la main et un âne sous sa charge. » Cette humilité ne trompait personne et, lorsqu'il passait par les rues de Rome, les princes se découvraient pour le saluer, les cardinaux arrêtaient leurs carrosses pour l'entretenir, et les petits enfants, faisant cercle autour de lui, redisaient son mot favori : *Deo Gratias !*

Il mourut le 18 mai 1587.

Dans ces pages, sans oublier le religieux, nous avons voulu nous souvenir particulièrement du berger de Cantalice. Qu'il soit un protecteur et un modèle pour les jeunes pâtres de nos campagnes, et que sa bienveillance leur obtienne une sauvegarde dans la piété de leurs parents et dans la foi de leurs maîtres ! D. G.

LA LOI SUR LES CONGRÉGATIONS.

Deux importants documents.

Lettre de S. Em. le cardinal Langénieux à Mgr Fuzet, évêque de Beauvais.

Reims, le 4 mai 1895.

Monseigneur,

En présence de l'émotion causée par votre Lettre du 18 avril dernier, à une supérieure de Communauté religieuse, il ne m'est pas possible de garder plus longtemps le silence.

Si cette Lettre n'avait pas franchi les limites de votre diocèse, elle ne relèverait que de votre conscience. Mais, publiée et commentée maintenant par tous les journaux, elle engage devant le pays tout entier une grave question d'intérêt général. Elle a troublé profondément nos maisons religieuses ; elle est de nature à égarer l'opinion publique sur la situation réelle que la récente loi de finances fait à nos Congrégations.

Que vous l'ayez voulu ou non, Monseigneur, cet acte épiscopal a eu trop de retentissement et il a paru trop manifestement aux yeux de tous en contradiction avec le sentiment unanime de l'épiscopat, pour que je ne sois pas contraint aujourd'hui de parler et de soumettre à Votre Grandeur, en mon propre nom et au nom de plusieurs de nos vénérés collègues, quelques observations.

Je ne veux pas, Monseigneur, discuter les arguments sur lesquels vous essayez d'appuyer votre conclusion : ils n'ont pas en réalité la force que Votre Grandeur voudrait leur donner. Les textes que vous empruntez à l'Évangile et à Bossuet répondent à des situations tout à fait différentes ; et, si les catholiques des premiers siècles, que vous offrez en exemple à vos Communautés, avaient cédé avec « *ce respect et cette soumission* » à toutes les exigences des lois de l'Empire, l'Église n'aurait pas eu la gloire de compter parmi eux tant de martyrs.

« *C'est un point qui vous est démontré* », dites-vous, que ces impôts d'exception, arbitraires et excessifs, ne compromettront pas l'avenir de vos communautés ; et vous décidez en conséquence qu'elles doivent se résigner à les payer pour ne pas « *sacrifier par une opiniâtreté stérile leur vie religieuse et leurs œuvres.* »

Il est vraisemblable pourtant, Monseigneur, que les Congrégations du diocèse de Beauvais ne diffèrent pas tellement des autres congrégations de France, et l'on est tenté, tout naturellement, d'étendre à toutes le jugement si rassurant que vous portez sur les vôtres. Vous ne pouvez ignorer cependant que telle n'est pas la conviction de NN. SS. les Évêques, et moins encore celle des supérieurs des ordres religieux. Après de sérieuses études, basées sur des documents très précis, ils ont déclaré, au contraire, que ce régime fiscal doit aboutir, en définitive, pour la plupart des cas, à l'expropriation et à la ruine. N'est-ce pas, d'ailleurs, le but avoué que poursuivent les ennemis de la religion, et qu'ils espèrent atteindre ?

Votre Grandeur nous permettra donc de ne partager sur ce point, ni sa façon de penser, ni sa manière d'agir.

Pas plus que vous, Monseigneur, nous ne prêchons la révolte ; pas plus que vous, nous « *n'oublions dans une résistance bruyante les principes les plus constants du christianisme* ». « *Pères et Pasteurs* », nous aussi, nous avons songé à donner à nos Congrégations les conseils qu'elles attendaient de nous ; et c'est dans l'Évangile, dans les Actes des Saints et même dans les écrits de Bossuet que nous avons trouvé des lumières et des modèles.

Il nous a semblé tout d'abord qu'elles avaient le droit de se réclamer de l'esprit même et de la lettre de la Constitution républicaine pour revendiquer, au nom de la justice et de l'équité, l'égalité garantie à tous les citoyens devant l'impôt.

Nous leur avons dit encore qu'elles ne sont point obligées de travailler à leur propre destruction en restreignant leurs œuvres de charité ou d'apostolat pour satisfaire les exigences du fisc : « Les charges que vous impose la loi dépassent vos ressources ; elles

sont au-dessus de vos forces, vous ne pouvez les porter : dites-le simplement et laissez faire. »

D'ailleurs, elles ne sont pas libres de disposer de leurs biens grevés de fondations ou affectés par les donateurs à des œuvres déterminées : pas libres non plus de se prêter à l'exécution de telles ou telles dispositions de l'article 7 de la loi qui vont directement contre les règles monastiques de la plupart d'entre elles. Que le fisc prenne ces biens, qu'il viole ces règles, c'est une persécution qu'elles peuvent subir mais au-devant de laquelle il serait inconcevable d'aller.

Vous dites, Monseigneur, que ces violences nous sont réservées « *à bref délai* » et que l'État, « *il n'y a point à s'y méprendre* », ne reculera pas devant ces mesures de rigueur.

Nous voulons croire encore que le gouvernement aura plus de sagesse et qu'il n'aggravera point, par de semblables exécutions dont les premières victimes seraient les petits et les pauvres, l'impression déjà si fâcheuse qu'a faite sur l'opinion publique le vote de cette loi d'injustice et de passion, plus funeste aux véritables intérêts du peuple et de la République qu'à la religion elle-même.

Mais, Monseigneur, quoi qu'il en soit de l'avenir, je ne me crois pas libre en conscience, parce que je suis évêque, de tenir aux Congrégations qui me consultent un autre langage ; et Votre Grandeur comprendra qu'après sa Lettre du 18 avril, je me sois vu dans la nécessité de faire publiquement, malgré qu'il m'en coûte, ces réserves et ces observations pour dissiper l'équivoque qu'Elle-même avait créée.

Veuillez agréer, Monseigneur, avec l'expression de mes regrets, mes sentiments respectueux et tout dévoués en Notre-Seigneur.

✝ B. M. card. LANGÉNIEUX,
Archevêque de Reims.

Lettre du cardinal Rampolla au cardinal Meignan.

Rome, 3 mai 1895.

Eminentissime et Révérendissime Seigneur,

La lettre que Votre Eminence a adressée au Saint-Père, le 2 avril dernier, m'est parvenue, ainsi que celle que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer le 9 du même mois.

Le désir d'informations plus étendues sur la nouvelle loi, au sujet de laquelle m'écrivait Votre Eminence, m'a empêché, à mon grand regret, de vous répondre plus tôt.

Les informations qui nous arrivent tous les jours nous font voir de plus en plus que la question à laquelle donne lieu la loi qui

règle les nouveaux impôts sur le bien des Congrégations est extrêmement grave et délicate, à cause des aspects divers qu'elle présente et des conséquences qui pourraient en résulter.

Mais je me complais dans la pensée que les évêques et les supérieurs généraux des Congrégations religieuses, ayant une connaissance plus exacte des établissements placés sous leur dépendance et de toutes les circonstances locales, sont le mieux en état d'apprécier la ligne de conduite à tenir quant à l'application des lois sur le nouvel impôt.

Pour arriver à cette appréciation, et pour choisir le meilleur parti à prendre, il suffira aux Évêques et aux Supérieurs généraux de considérer la question à tous les points de vue, avec un esprit calme et débarrassé des premières impressions.

Il ne leur sera pas difficile d'éviter des résolutions risquées et prématurées, d'autant que plusieurs mois nous séparent du moment où il faudra prendre une décision, puisque, selon la loi, il y a encore six mois avant le payement de l'arriéré et presque une année pour acquitter la taxe du présent exercice.

Personne n'ignore combien il serait inconvenant et périlleux de procéder, dans les diverses Congrégations, d'une manière différente et contradictoire.

Aussi le Saint-Père désire vivement que les Évêques et les Supérieurs d'Ordres mettent toute leur sollicitude à déterminer avec entente une ligne de conduite uniforme, digne et conduisant à de bons résultats.

Assuré que Votre Eminence mettra au service de cette affaire ses soins intelligents et son zèle accoutumé, je lui baise humblement les mains et l'assure à nouveau de mon profond respect et de ma vénération.

De votre Eminence, le très humble et très dévoué serviteur.

M. Cardinal RAMPOLLA.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Œuvre des Séminaires. — Le Conseil de l'Œuvre des Séminaires nous prie d'informer nos lecteurs que le moment est arrivé de recueillir les cotisations annuelles. Mesdames les zélatrices commenceront leurs visites à domicile la semaine prochaine. L'importance de l'œuvre a été assez souvent expliquée pour que nous ne revenions pas ici sur des considérations connues et comprises. On peut espérer que les Dames quêteuses trouveront partout bon accueil.

Pèlerinage. — Nous apprenons que le pèlerinage de Mantes

(Seine-et-Oise) à Notre-Dame de Chartres est fixé au 30 mai. Aux personnes de Mantes se joindront, on l'espère, beaucoup d'autres de la même région.

Umpeau. — *Bénédiction d'un chemin de croix.* On nous écrit : — C'était grande fête à Umpeau, le 12 mai. M. l'abbé Huet, le jeune et zélé pasteur de cette bonne paroisse, venait d'acquérir, à force de zèle et de dévouement, un beau chemin de croix.

Il s'agissait de l'inaugurer. Nous avions pour présider cette belle cérémonie, le vénérable M. le Curé de Gallardon, et pour prédicateur des stations, M. l'abbé Berthelot, aumônier du pensionnat des Frères de Dreux. Je ne surprendrai personne en disant que sa parole est une parole digne et apostolique, ne manquant ni de mouvement ni de chaleur. Qu'il reçoive ici nos sincères remerciements ! J'espère et je prie Dieu pour qu'elle produise de salutaires effets dans les âmes.

Les hommes sans doute auraient pu être plus nombreux ; il faut nous souvenir que nous sommes en Beauce ; du moins on voyait là les mères de famille, les jeunes filles et les enfants, cette portion si intéressante du troupeau, l'espoir et l'avenir de la paroisse.

Nous avions, pour rehausser l'éclat de la cérémonie, la fanfare d'Houville, sous la conduite de son chef aimé et respecté, M. Gau, et sous l'œil bienveillant et paternel de M. le curé Houzé, toujours si actif quand il s'agit du bien à accomplir.

Le chant était dirigé par M. l'abbé Vaurabourg, ancien curé d'Umpeau, qui se retrouve toujours avec bonheur au milieu de ses anciens paroissiens. Pour ne rien oublier, je vous dirai en terminant que M. le vicaire d'Auneau avait été délégué par notre vénérable évêque, Mgr Lagrange, pour bénir le « via crucis » à la place de notre aimable doyen, M. l'abbé Trevet, empêché.

L. G.

Mignières. — Le 22 mai, mercredi prochain, fête des Trois Saintes Marie ; plusieurs messes basses ; grand'messe à 10 heures chantée par M. Legué, vicaire-général. Vêpres à 3 heures.

Tremblay-le-Vicomte. — Cinq croix viennent d'y être élevées sur divers carrefours, grâce aux offrandes généreuses des habitants. Leur bénédiction a été l'objet d'une belle cérémonie le dimanche 5 mai. M. Legué, vicaire-général, présidait ; plusieurs curés étaient présents.

Saint-Avit-les-Guépières. — M. l'abbé Haye, ancien curé de cette paroisse, et maintenant curé de Jouy, nous écrit à propos du petit article inséré dans la chronique de notre dernier Supplément :

Monsieur le Chanoine,

Je vous remercie d'avoir extrait du *Journal Officiel* le compte rendu de ma communication au congrès des *Sociétés Savantes.* Permettez-moi de rectifier une faute de ce compte rendu et de vous soumettre le passage qui a pu y donner lieu.

Il est dit : les vitres furent peintes au XVI[e] siècle. C'est une erreur. Il y a vingt ans, l'église n'était point ornée de vitraux, et pour tout verre il n'y avait dans plusieurs fenêtres que du vert de lierre dont les feuilles s'attachaient aux armatures des croisées. Il ne s'agit donc pas de vitres mais de litres, et là encore il ne faut pas confondre. Il ne s'agit pas d'un récipient d'une capacité d'un décimètre cube, mais d'une large bande noire peinte autour de l'église et sur laquelle étaient appliquées les armoiries des seigneurs du village.

Voici ce passage. Il explique ces bandes d'enduit plus ou moins uni qui entourent beaucoup de nos vieilles églises.

« Au dedans et au dehors deux litres superposées étaient peintes sur les murs. Des extérieures ils ne reste que de rares traces tendant à disparaître de plus en plus. Celles de l'intérieur sont complètement effacées. Mais de distance en distance on pouvait récemment encore, sous le badigeon, soupçonner plusieurs écussons supportés par des animaux héraldiques. Certains seigneurs patrons avaient alors des droits honorifiques dans les églises, notamment celui d'y faire peindre leurs armoiries.

Depuis de longues années ces droits étaient également partagés entre le seigneur d'Eguilly et l'abbé de Marmoutier-les-Tours. En 1587, ce dernier, taxé fort haut pour les besoins de l'État, voulut se créer des ressources, et peu soucieux des honneurs qui lui étaient dus dans notre modeste église, il céda ses prétentions à Nicolas de Conan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Ce seigneur de Robestan fut bientôt à même de revendiquer son privilège. Anne d'O, sa femme, étant morte et ayant été inhumée dans le « Chansseau » le 16 novembre 1592, il fit peindre par Michel Frileux, menuisier et peintre à Illiers, six douzaines d'armoiries qu'on plaça dans l'église de M. Saint-Avy, les jours de l'enterrage et du service de quarantaine de la dite dame. » Le seigneur d'Eguilly offusqué de ce copartage des honneurs, attaqua la vente et fit porter un arrêt qui accordait à lui seul les droits honorifiques. L'acquéreur se plaignit et la cour, le 25 mai 1595, jugea entre M. de Conan et M. de Vassé que les parties pourraient avoir respectivement LITRE, ceinture d'armoiries dans et dehors l'église, du côté que les deux seigneurs ont coutume d'avoir leur banc et siège, sans que l'arrêt puisse nuire aux droits prétendus par l'abbé de Marmoutier. Le litige ne fut pas pour cela terminé. Le Lieutenant-

général de Chartres se rendit à Saint-Avit, le 12 juin 1596, et ordonna que la ceinture d'armoiries, naguère faite par le seigneur d'Eguilly pour son prédécesseur, serait réduite, avec défense de se troubler l'un et l'autre en la jouissance « des sièges, oratoires et sépultures » par eux établis.

FAITS DIVERS

M. l'abbé de Broglie. — C'est un bien triste évènement que la mort de M. l'abbé de Broglie, assassiné à Paris, le 11 mai, par une folle exaltée qui lui a tiré des coups de revolver. L'abbé de Broglie, qui s'occupait, on le sait, de bonnes œuvres, était venu, appelé par elle, pour la calmer. Ce fut un véritable guet-apens. Après le crime, elle s'est dénoncée elle-même et la justice a été faire les constatations.

M. l'abbé de Broglie, ancien élève distingué de l'école polytechnique, officier de marine, s'était voué aux bonnes œuvres avec un grand dévouement et y avait trouvé sa vocation sacerdotale.

Depuis qu'il était attaché comme professeur à l'Institut catholique, il n'avait cessé d'employer son activité au service du prochain, sans jamais compter avec la fatigue ou le danger. C'était un savant et un saint prêtre ; sa mort est un deuil pour sa noble famille, pour ses nombreux amis, et particulièrement pour les pauvres. Il était âgé de soixante et un ans.

Le centenaire de la première Croisade. — Les fêtes de Clermont, commencées le 16 mai, sont magnifiques. Une quarantaine d'évêques et plusieurs autres prélats les honorent de leur présence.

Calomnie. — Au milieu d'une mission qui avait le plus grand succès, à Laval, on a subitement arrêté en pleine rue un des prédicateurs, religieux Récollet, le P. Clément, le traînant à pied sous l'inculpation de crimes abominables.

Amené à Vitré, un jour de marché, on l'a promené avec les menottes, au milieu de la foule, en disant à tous le crime présumé.

Après avoir examiné l'affaire, le juge d'instruction proposa une ordonnance de non-lieu.

Le procureur général ordonna de poursuivre l'affaire. Elle est venue devant le tribunal. Le Père Clément, reconnu innocent, a été acquitté et mis immédiatement en liberté.

Les journaux anticléricaux ont annoncé cette arrestation avec les commentaires que l'on peut supposer. Combien ont-ils eu la bonne foi de publier le résultat du procès ?

Pratiques maçonniques et juives. — La main des francs-maçons et des juifs a seule dirigé les manifestations organisées dans ces derniers temps contre la religion chrétienne. Cela n'étonne pas quand on se souvient de ce qui s'est passé aux siècles antérieurs.

L'histoire nous apprend que chaque fois que les juifs deviennent plus nombreux et plus forts, ils attaquent par des moyens semblables la foi chrétienne. Lorsqu'ils furent chassés d'Espagne au XI[e] siècle, le midi de la France les recueillit. Pour témoigner leur reconnaissance ils s'efforcèrent de corrompre le pays et de lui arracher ses croyances.

Michelet, peu suspect de partialité en faveur de l'Église, constate que ce furent les crimes et les trahisons juives qui rendirent nécessaire la terrible croisade contre les Albigeois.

Les juifs albigeois profanaient les églises, renversaient les autels, brûlaient les croix, fouettaient les prêtres; ils *organisaient des banquets gras le Vendredi-Saint.* Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui, soixante ans avant la Croisade, avait été envoyé par le Pape auprès des Albigeois avec les seules armes de la persuasion pour les convertir, parle ainsi à ces hérétiques : « Après avoir fait un grand bûcher de croix entassées, vous y avez mis le feu, vous y avez fait cuire de la viande et en avez mangé le Vendredi-Saint, après y avoir invité publiquement le peuple à en manger. ».

L'invention n'est donc pas nouvelle. Les organisateurs actuels de ces orgies ne font donc qu'exécuter platement les ordres des francs-maçons et des juifs. C'est un fait évident que les juifs sont les meneurs et les chefs de la franc-maçonnerie. La haine du crucifix et de la civilisation chrétienne est le caractère dominant du juif, inspirée par lui au franc-maçon.

Écoles sans Dieu. — Depuis 1886, l'école laïque a créé 1,200 écoles de plus et 7,000 classes nouvelles; elle dépense annuellement *80 millions* de plus. Résultat : 128,000 élèves de moins que les parents chrétiens ont enlevé à ces écoles.

Quatre-vingts millions ! Il y aurait de quoi faire chaque année une expédition comme celle de Madagascar.

Stuttgard. — Cette ville est aux quatre cinquièmes protestante. Le conseil municipal vient de décider d'appeler des religieuses à la direction des écoles catholiques officielles.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

SAMEDI 25 MAI 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(4e SUPPLÉMENT DE MAI)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).







J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle : **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément : **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres.



OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Dimanche 26 mai, dimanche dans l'octave de l'Ascension, Saint-Philippe de Néri, confesseur, *double*. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., vêpres, — Tous les soirs, à 8 h., mois de Marie.

— Le Vendredi 31 mai, à 7 h. 1/2 du soir, Clôture du mois de Marie. Sermon par le R. P. Renard, prédicateur de la station, et procession pendant laquelle la statue de N.-D. du Pilier sera portée autour de l'église. — Salut solennel. Les chants du salut seront accompagnés par un nombreux orchestre. Voici les morceaux annoncés : *O Salutaris*, de Lesueur ; *Regina*, de Vervoitte; *Tantum* de Lambillotte ; *Cantique de sortie* : L'étendard, de Boissière.

Samedi 1er juin, Vigile de la Pentecôte, pas de jeûne. A 3 h., 1res vêpres de la Pentecôte; à 6 h., Matines et Laudes.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Le dimanche 26, les offices aux heures ordinaires. Tous les jours, en semaine, mois de Marie, à 8 h. du soir.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 26 mai, les offices aux heures ordinaires. Exercices du Mois de Marie, après vêpres, allocution par M. l'abbé Touchard. Les autres jours, mois de Marie, à 8 h. du soir.

CHAPELLE SAINTE-FOY. — 1° Lundi prochain 27 mai; anniversaire de la mort du R. P. Michon, messe à 7 h., pour le repos de son âme; 2° mercredi prochain, 29 mai, Fête du Bienheureux Pierre-Marie-Louis Chanel, messes à 6 h., 7 h. et 8 h. — Salut solennel, à 4 h. 1/2, avec sermon, par le R. P. P. Laltclais, aumônier des Dames Blanches.

BIBLIOGRAPHIE

Mes Enfants lépreux. — Par le P. Jean Wehinger, — avec 12 photogravures. Se vend au profit de l'œuvre. (La demander, moyennant une aumône, à M. l'abbé Barillon, directeur au Séminaire des Missions étrangères, 128, rue du Bac, Paris. (Il reçoit les dons pour l'œuvre que fait connaître cette Notice).

La léproserie Saint-Jean, de Mandalay, en Birmanie, voilà ce que fait connaître dans cette intéressante brochure de cinquante pages, le P. Wehinger, que nous avons vu jadis, pèlerin à N.-D. de Chartres. Il y a trois ans que ce missionnaire, ému par les misères, la pauvreté et les afflictions dont souffrent tant de lépreux, dans la province de Birmanie où l'ont envoyé ses supérieurs, se dévoue à leur soulagement. Déjà l'établissement qu'il a créé ressemble plutôt à un village qu'à un hôpital. Mais que d'aumônes réclamées par les besoins spirituels et matériels ! Son évêque l'encourage à quêter partout en Europe pour les trouver. Les frais d'entretien d'un lépreux sont évalués, par mois, à 12 fr.; par an, à 144 fr.; à perpétuité, à 2.880 fr.

Revue du Clergé Français. Le numéro du 15 mai, contient la fin de l'étude de M. Beurlier sur le Cadre historique de l'Evangile ; Madagascar, de M. Gondal, les Prêtres Pénitentiers à Rome au Ve siècle, de M. Batiffol ; Missionnaires et Colons, de M. de la Villerabel ; Une causerie litéraire de M. Urbain ; A première réquisition, de M. Boulfroy; Plans de sermons, etc.

La *Revue du Clergé français* paraît le 1er et le 15 de chaque mois, par livraison de 96 pages. Prix des abonnements : un an, 20 fr.; six mois, 11 fr.

Éditeurs, Letouzey et Ané; 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

SOMMAIRE

BREF

recommandant aux catholiques des prières spéciales pendant les solennités de la sainte Pentecôte.

LÉON XIII, PAPE

à tous les fidèles qui liront la présente lettre, salut et bénédiction apostolique.

Il convient surtout à la prévoyante affection d'une mère, le souhait que, comme cela est juste, l'Église ne cesse d'exprimer à Dieu, tendant à ce que partout où le peuple chrétien est répandu, « une même foi règne dans les cœurs et une même piété dans les actions ».

Nous aussi, de même que nous représentons sur la terre le divin Pasteur, Nous nous appliquons à Nous conformer à ses sentiments. Nous n'avons jamais cessé d'animer les nations catholiques à tendre vers ce même but, et Nous le faisons maintenant avec plus d'ardeur encore vis-à-vis de ces peuples que, depuis longtemps déjà, l'Église rappelle à elle par ses ardents désirs.

Mais on sait d'une façon de jour en jour plus évidente à qui Nous demandons de bénir Nos desseins et Nos efforts et de les faire aboutir : c'est à ce Dieu qui est invoqué avec beaucoup de raison comme le *Père des miséricordes*, qu'il appartient d'éclairer les esprits et de diriger avec bienveillance les volontés vers le salut.

Assurément les catholiques ne peuvent manquer de voir l'importance et la grandeur de la tâche que Nous avons entreprise, et dont l'accomplissement doit procurer, avec un accroissement de la gloire divine et de la foi chrétienne, le salut éternel d'un grand nombre d'hommes.

Si les fidèles se livrent à ces considérations religieusement, comme il convient, ils sentiront certainement s'animer davantage en leur âme la force et la flamme de cette charité surna-

turelle qui ne recule devant rien par la grâce de Dieu et qui n'épargne aucun effort en faveur des frères. Ainsi s'accomplira ce que Nous souhaitons vivement, à savoir que les fidèles, non seulement s'unissent à Nous avec ardeur, pour avoir confiance dans un heureux résultat, mais encore Nous apportent tous les genres d'appui qu'il leur sera possible, et celui surtout que nous méritent près de Dieu de pieuses et humbles prières.

A un tel devoir de piété, nulle époque ne convient mieux, semble-t-il, que celle où jadis les Apôtres, après que Notre-Seigneur fut monté au ciel, se tinrent réunis, « persévérant unanimement dans la prière avec Marie, mère de Jésus », attendant la *force d'en haut* qui leur était promise et tous les dons de la grâce.

Dans ce Cénacle auguste et par le mystère de la descente du Paraclet, l'Église, qui déjà conçue par le Christ, avait à sa mort pris naissance, reçut comme une heureuse et divine impulsion, grâce à laquelle Elle commença d'accomplir sa mission parmi tous les peuples, qu'Elle devait amener à l'unité de la foi et à la vie chrétienne. En peu de temps se produisirent des résultats féconds et remarquables, parmi lesquels cette très grande union des cœurs qu'on ne saurait assez proposer à l'admiration et à l'imitation : « La multitude des chrétiens n'avait qu'un cœur et qu'une âme. »

Par ce motif Nous avons jugé bon d'animer par Nos exhortations la piété des catholiques, afin qu'à l'exemple de la Vierge Marie et des saints Apôtres, pendant les neuf jours qui s'écouleront avant les solennités de la Pentecôte, ils prient Dieu unanimement et avec une ardeur toute spéciale, lui adressant instamment cette invocation ; « *Emitte Spiritum tuum, et creabuntur et renovabis faciem terræ* ».

On peut attendre en effet les biens les plus précieux et les plus salutaires de cet Esprit de vérité qui fait connaître, dans les Saintes Lettres, les mystères de Dieu et qui fortifie l'Église par sa perpétuelle présence ; en Lui comme dans une source vive de sainteté, les âmes régénérées pour l'adoption des enfants de Dieu, trouvent un accroissement et un perfectionnement merveilleux pour l'éternité.

En effet, la grâce de l'Esprit se manifestant sous de nombreuses formes, communique à ces âmes la lumière divine et

le zèle, un remède et une force, un soulagement et un repos' une tendance à rechercher tout ce qui est bon, et cette grâce donne la fécondité aux actions méritoires.

Enfin, le même Esprit agit de telle sorte dans l'Église par sa vertu que, comme le Christ est la *tête* de ce corps mystique, l'Esprit peut semblablement en être appelé le *cœur* : car « le cœur a une influence cachée, et c'est pourquoi on compare au cœur l'Esprit saint qui invisiblement vivifie et unit l'Église. » (Saint-Thomas, *Som. théol.* part. III, quest. VIII, art. 1 et 3).

Puisque cet Esprit est entièrement *Charité* et puisqu'on lui attribue spécialement les œuvres de l'amour, on doit vivement espérer que grâce à lui l'esprit d'erreur et de perversité étant écarté, on verra se resserrer et fleurir davantage cet accord et cette union des âmes qui convient aux fils de l'Église.

Que ceux-ci donc, suivant le conseil de l'apôtre, « ne faisant rien par contention, aient les mêmes sentiments, la même charité » (*Philip. II*, 2 et 3) et que « comblant ainsi Notre joie », ils sauvent aussi la société civile et la rendent florissante à plus d'un titre.

On doit espérer surtout que cette concorde chrétienne des catholiques entre eux, et l'ardente piété avec laquelle ils prieront le divin Paraclet, seront puissantes pour amener la réconciliation de Nos frères dissidents, réconciliation que Nous avons entrepris de procurer, afin que ceux-ci « aient en eux les mêmes sentiments qu'avait en Lui le Christ Jésus » (Id. 5), et qu'un jour, partageant Notre foi et notre espérance, ils nous soient unis par les très désirables liens d'une parfaite charité.

Mais, outre les grands bienfaits dont tous les fidèles qui répondent généreusement à Notre exhortation, se verront comblés par Dieu, à cause de leur piété et de leur charité fraternelle, il Nous plaît de leur accorder les saintes indulgences du trésor de l'Église.

Aussi, à tous ceux qui pendant neuf jours consécutifs avant la Pentecôte, auront récité quotidiennement, avec piété, quelques prières spécialement adressées à l'Esprit Saint, soit publiquement, soit en particulier, Nous accordons pour chaçun de ces jours l'indulgence de sept ans et de sept quaran-

taines. Nous accordons, en outre, l'indulgence plénière soit pour l'un de ces jours, soit pour le jour même de la Pentecôte, soit pour l'un des jours de l'octave, à tous ceux qui prieront à l'intention que Nous avons indiquée plus haut, pourvu qu'ils soient régulièrement purifiés par la confession et fortifiés par la sainte communion. Nous accordons, en outre, que si quelques-uns, suivant leur piété, remplissent de nouveau ces conditions pendant l'un des huit jours qui suivront la Pentecôte, ils puissent mériter une seconde fois ces deux indulgences.

Nous décidons et décrétons par Notre autorité que ces indulgences pourront être appliquées *per suffragium* aux âmes pieuses qui sont livrées au feu du purgatoire et qu'elles seront valables les années suivantes, pourvu d'ailleurs que soient observées les prescriptions ordinaires.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 5 mai de l'année 1895, de Notre Pontificat la dix-huitième.

G. CARD. DE RUGGIERO.

DE LA DURÉE DES SAINTS OFFICES *(Suite.)*

Vous demandez qu'on abrège un peu, seulement un peu, les offices du dimanche.

Mais alors, quelle idée vous faites-vous donc du culte public? Comment pouvez-vous émettre de pareilles prétentions! Oserai-je dire qu'un catholique seul est capable d'attenter ainsi, de sa propre autorité, et pour de futiles prétextes, à l'intégrité et à la majesté du culte, et cela, malgré les défenses les plus formelles (1). Cherchez en effet dans l'histoire de tous les peuples, de tous les cultes; et, en dehors du christianisme, vous n'en trouverez pas un seul qui ait jamais songé à abréger les prières, à mutiler les rites et les cérémonies, souvent

(1) Je n'oublierai pas de sitôt l'accueil de notre vénérable curé, lorsqu'un samedi, veille du 3e dimanche de carême, je lui demandais, oh! très tranquillement et sans méfiance, s'il ne pourrait pas, aux vêpres du lendemain, supprimer au moins les mémoires, et faire chanter l'office un peu plus rondement. Pour toute réponse il me mit sous les yeux ces lignes d'une ordonnance de Mgr Clausel de Montals :

« Nous faisons défense expresse de rien innover dans l'office Divin, d'y » ajouter, D'EN RETRANCHER et de chanter aucune partie de l'office en français. »

absurdes et parfois barbares, d'un culte que Satan a tant intérêt à maintenir.

Avez-vous jamais appris, par exemple, que les mahométans trouvent trop multipliées, trop fatigantes, les prières et les ablutions prescrites par l'Alcoran?

Avez-vous jamais entendu un juif se plaindre de l'assujettissement auquel le soumet le cérémonial de sa loi?

Et pensez-vous que, quand même le Talmud exigerait pour la Pâque le sang d'un chrétien, il se plaindrait?

Quant aux protestants, on constate bien, depuis un certain nombre d'années, qu'ils ajoutent chaque jour de nouvelles prières, de nouvelles cérémonies à celles en usage parmi eux; on constate ensuite qu'ils font de nombreux emprunts à notre Sainte Liturgie.

Donc seul, à mon avis, le *catholique* se plaint trop souvent de la longueur des offices; seul il ose marchander à Dieu les quelques psaumes, les quelques antiennes que l'Église lui demande *une fois par semaine*, d'offrir à Dieu, comme le sacrifice du soir. »

— Et comme je faisais mine de vouloir parler: « Oui, oui, continua Vamœrussier, je sais ce que vous voulez dire. Toutes vos raisons, on ne les connaît que trop. Pour la cinquantième fois, vous allez nous chanter votre refrain: Si on abrégeait un peu les offices, on y viendrait plus régulièrement. »

On les connaît ces gens-là, ces bons apôtres, ces grands redresseurs; je les ai suffisamment observés. Ils sont, sauf de rares et honorables exceptions, très proches parents de *certains* membres de *certains* Parlements d'Europe ou d'ailleurs, qui pressent leurs collègues de décréter doubles séances, et qui naturellement s'empressent de n'y point assister.

A ces réformateurs, à ces apôtres d'un nouveau genre, qui, pour hâter la restauration des offices paroissiaux, commencent par en demander la mutilation, comme si le moyen par excellence d'assurer la restauration de notre merveilleuse cathédrale pouvait être la suppression de quelques mètres, de quelques pieds seulement de quelques-unes des colonnes qui soutiennent l'édifice. A ces singuliers restaurateurs et à vous, mon pauvre Ertan, je réponds :

1° Vous demandez que, pour votre plus grande commodité (avouez-le), on abrège les offices, les vêpres surtout. Eh bien,

voudriez-vous à un directeur de théâtre demander que, pour vous être agréable, que, *pour ne pas vous retenir trop longtemps*, il ait l'obligeance de supprimer une scène, quelques phrases seulement de la pièce du jour? Voudriez-vous que les spectateurs, les habitués du théâtre fussent informés que c'est à cause de vous et de quelques personnes de votre société qu'on mutile ainsi un chef-d'œuvre.

Eh quoi! l'inconvenance dont vous rougiriez à bon droit d'endosser la responsabilité devant un public quelconque, vous ne rougissez pas de vous la permettre à l'égard de Dieu, de son Église et de vos frères? Car, y a-t-il, je vous prie, inconvenance, j'allais dire insolence, comparable à celle du chrétien qui vient dire à l'Église : Grand nombre de vos enfants n'ont pas de plus douce joie que de s'unir à la prière publique; mais je trouve vos offices trop longs, *de quelques minutes;* supprimez donc ceci, cela, afin que je puisse, le dimanche, ajouter *quelques minutes* aux heures d'oisiveté et de désœuvrement d'une longue après-midi.

2° Vous demandez qu'on abrège les vêpres, afin qu'on puisse plus facilement sanctifier la seconde partie du jour du Seigneur. Il y a, dites-vous, des personnes qui ne peuvent venir qu'au salut.

Et c'est parce que quelques-uns ne peuvent ou ne veulent assister aux vêpres qu'il faudrait ou mutiler cet office, ou en priver ceux qui y trouvent un aliment à leur piété, force et consolation au milieu des plus rudes épreuves?

Est-ce donc parce qu'on chantera vêpres, parce qu'on traitera Dieu avec le respect qui lui est dû, qu'il deviendra impossible à quiconque ne peut arriver que pour le salut, d'assister au salut? (*A suivre.*)

LES PÈLERINS DE MARIE

Pèlerin, d'où viens-tu? N'est-ce pas toi que j'ai vu assis dans le chemin, demandant l'aumône, et que tout le pays connaît sous le nom de l'Aveugle? Comment tes yeux se sont-ils ouverts?

— Hier, quelqu'un passa, et, comme je tendais la main, dans l'espérance de recevoir quelque chose, celui qui passait s'arrêta, et me dit : Je n'ai ni or, ni argent, mais viens demain à la sainte chapelle, et ce que j'ai je te le donnerai. Ce matin, je me suis fait conduire à la sainte chapelle, et le prêtre a prié pour moi, car c'était lui qui m'avait parlé; j'ai prié avec lui, et j'ai vu.

— Sois béni, pieux pèlerin, puisque tu as eu foi en Marie.

Soldat, d'où viens-tu ?

— J'étais à mon poste, attendant la bataille. On donne le signal ; je prépare mes armes et me recommande à Notre-Dame. L'ennemi fait feu ; tous mes camarades tombent autour de moi ; seul je reste encore debout à mon rang. Bientôt on se mêle, le sang couvre mes vêtements, et je combats sur des morts. Quand la nuit mit fin au carnage, je n'avais reçu aucune blessure. Je devais des actions de grâces à Celle qui m'a si bien protégé ; c'est pourquoi je suis venu à la sainte chapelle.

— Sois béni, pieux soldat, puisque tu as eu foi en Marie.

Matelot, d'où viens-tu ?

— L'équipage était nombreux, et le ciel était calme. Tout à coup un vent violent souffla du côté de l'ouest, et notre vaisseau commençait à être secoué sur la mer houleuse ; les flots s'amoncelaient, déjà même le bâtiment faisait eau de toutes parts. Je m'élançai sur le tillac. « O patronne des mariniers, secourez-nous ! » A peine avais-je fini ma prière que le vent s'apaisa. J'ai voulu montrer ma reconnaissance à Celle qui nous a sauvés du naufrage, c'est pourquoi je suis venu à la sainte chapelle.

— Sois béni, pieux matelot, puisque tu as eu foi en Marie.

Jeune fille au front pâle, d'où viens-tu ?

— Je languissais, et ma vie allait s'éteindre. Un jour, oh ! comme je souffrais ! les médecins entouraient mon lit, me regardant d'un air triste ; ma mère les regardait en soupirant, puis, j'entendis qu'on murmurait tout bas : A la chute des feuilles. Quoi ! pensai-je en moi-même, si jeune et déjà mourir ! J'ai promis alors que, si je voyais la feuille reverdir, je ferais un pèlerinage à la Vierge. Et la feuille a reverdi, et j'ai pu respirer la douce fraîcheur des bois. Aujourd'hui j'ai voulu m'acquitter de mon vœu ; c'est pourquoi je suis venue à la sainte chapelle.

— Sois bénie, pieuse fille, puisque tu as eu foi en Marie.

Mère au sourire joyeux, d'où viens-tu ?

— Je n'avais qu'un fils, on l'appela pour l'armée. Je n'essaierai pas de vous dire le tourment de mon pauvre cœur depuis ce départ. Que d'inquiétudes !... Quand je recevais de ses nouvelles, j'étais si heureuse ! puis c'étaient encore des alarmes mortelles, jusqu'à l'arrivée d'une autre lettre. Combien de fois n'ai-je pas pleuré, en songeant que peut-être il avait péri ! Pourtant un souvenir me consolait dans ces moments de grande tristesse ; j'avais recommandé mon enfant à Marie, et, pendant neuf jours, un cierge avait brûlé pour lui à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Mon enfant est revenu ; je n'ai point oublié la bonne Vierge, qui me l'a gardé dans le péril ; c'est pourquoi je suis venue à la sainte chapelle.

— Sois bénie, pieuse mère, puisque tu as eu foi en Marie. Vieillard, d'où viens-tu ?

— Voilà soixante et onze ans que je passe par ce chemin. Ma mère, — que Dieu la garde en son paradis ! — avait une grande dévotion pour la sainte Vierge, et elle me menait, enfant encore, à Notre-Dame-de-Bon-Secours. Lorsqu'elle se sentit à la veille de mourir, — j'avais dix-neuf ans alors, — elle m'appela près de son lit, et me dit en m'embrassant : « Je te recommande une seule chose, n'oublie pas Notre-Dame-de-Bon-Secours. » Maintenant, je marche avec peine, la route est longue pour moi ; mais je me suis dit : Peut-être est-ce ma dernière année, et je suis venu à la sainte chapelle.

— Sois béni, pieux vieillard ; Marie est la patronne de la bonne mort, Marie te conduira dans la paix du Seigneur.

En vérité, je vous le dis, celui qui invoquera Marie sera exaucé au jour de sa prière.

(Semaine religieuse de Nantes.)

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Nomination. — M. l'abbé Sonntag, vicaire de Saint-Aignan, est nommé curé du Coudray, près Chartres.

Pèlerinage. — Notre-Dame de Chartres a eu de nombreux visiteurs dans la dernière huitaine. Nous ne parlons pas seulement des habitants de la région venus au chef-lieu à l'occasion de la foire de mai ; de ceux-là nous en voyons chaque jour à la cathédrale une quantité dont le chiffre serait difficile à préciser. Nous parlons surtout des étrangers au diocèse, amenés en notre cité principalement, sinon exclusivement, par le désir de vénérer notre Auguste Patronne.

Parmi les groupes les plus remarqués, nous en citerons deux d'Orléans : l'un composé de religieuses et d'autres personnes que conduisait M. le curé de Saint-Pierre-le-Puellier. — L'autre composé surtout de jeunes filles de la Confrérie de Saint-Paterne, que conduisait l'un des vicaires de cette paroisse. Le premier de ces groupes est venu le dimanche, 19 mai ; le second, le mardi suivant, 21. L'un comme l'autre a eu messe et salut à la Crypte.

— Nous attendons, le 29, le collège de l'Immaculée-Conception de Vaugirard, par conséquent plusieurs centaines de jeunes gens avec leurs maîtres ; leurs offices avec musique auront lieu à la cathédrale. — Le 30, ce sera le tour des pèlerins de Mantes, et des environs de cette ville ; actuellement plus de 300 sont inscrits.

— Nous avons donné plus haut, sur la couverture, l'annonce de la solennité qui clôturera le mois de Marie à la Cathédrale.

Souvenir d'un bienfait. — La reconnaissance est une des vertus qu'enseigne l'éducation chrétienne. Aussi, dans les établissements formés en vue de cette éducation, il est bon que le pinceau de l'artiste, comme la parole des maîtres, rappelle le souvenir des personnes généreuses qui ont fait preuve d'un dévouement exceptionnel à l'heureux sort du jeune âge.

Nous avons eu cette pensée à l'aspect d'un magnifique tableau récemment installé au parloir de l'Institution N.-D. de Chartres. Au bas du riche cadre qui l'entoure, on lit cette inscription : Mme Brochand, insigne bienfaitrice de l'Institution Notre-Dame.

A Chartres, beaucoup de personnes savent par quelle large offrande cette pieuse chrétienne, décédée en 1892, voulut contribuer à la prospérité de l'excellente maison d'études qui s'agrandit encore aujourd'hui.

Érection d'un monument *à la mémoire des enfants d'Eure-et-Loir morts pour la Patrie pendant la campagne 1870-1871.* — Le Comité central, formé en vue de l'érection de ce monument, a envoyé la lettre suivante à tous les Maires d'Eure-et-Loir :

« Une souscription est ouverte pour élever au chef-lieu de notre département un monument en l'honneur des Enfants d'Eure-et-Loir (soldats, gardes mobiles, gardes nationaux, etc.), qui ont été victimes de la campagne 1870-1871.

Ce monument, témoignage de la reconnaissance du pays, perpétuera la glorieuse mémoire de ceux de nos concitoyens qui ont fait le sacrifice de leur vie pour la défense du sol de la Patrie et pour l'honneur de la France. Il restera, pour ceux qui viendront après nous, comme un enseignement durable de patriotisme et de dévouement.

Nous espérons que toutes les communes d'Eure-et-Loir tiendront à s'associer, par une souscription, même peu élevée, à l'œuvre de gratitude patriotique que notre Comité considère comme un devoir. Nous vous serons reconnaissants, Monsieur le Maire, de saisir votre Conseil municipal d'une proposition de souscription, et aussi, d'organiser, s'il n'en existe pas encore, un Comité local chargé de provoquer, de recevoir et de transmettre au Trésorier du Comité central (M. Albert Lelong, propriétaire à Chartres) les souscriptions individuelles qui pourront être recueillies dans la commune.»

La Ferté-Villeneuil. — *Mission.* — M. le Curé de cette paroisse a écrit à Mgr l'Évêque de Chartres la lettre suivante :

« Selon le désir exprimé par Votre Grandeur, je viens lui dire en quelques mots ce qu'a été la mission prêchée à la Ferté-Villeneuil par le Révérend Père Sensier, de la Compagnie de Marie, du 21 avril au 12 mai dernier.

Parlons d'abord de l'assistance aux exercices, qui avaient lieu quatre fois la semaine, sans compter le dimanche. On peut le dire sans exagérer, depuis de nombreuses années, l'église de la Ferté n'avait pas vu une pareille affluence : c'est du moins l'avis de tous les habitants. Invités à la Mission par une lettre adressée à chaque famille, les paroissiens ont répondu à l'appel au delà de toute attente; surtout si l'on considère l'indifférence religieuse au milieu de laquelle ils vivent.

L'affluence a été particulièrement considérable le jour de la consécration à la Sainte Vierge, au service pour les morts, à l'exercice de l'amende honorable et au jour de la clôture.

C'est que, en dehors des attraits ordinaires des exercices : décorations, chants de cantiques, illuminations, etc., le peuple était attiré surtout par la voix éloquente et sympathique du Révérend Père missionnaire ardent et infatigable, comme le Bienheureux de Montfort, dont il est le fils; il ne donna, tant aux hommes et aux jeunes garçons qu'aux femmes, aux jeunes filles et aux enfants de la Première Communion, pas moins de cinquante instructions. Solides et doctrinales, en même temps que claires et lumineuses, les instructions du R. P. étaient toujours pratiques, toujours à la portée de son auditoire, quel qu'il fût. Ce que l'on admirait surtout en lui, c'était cette ferme conviction, ce cœur ardent et vraiment apostolique, n'ayant qu'un seul mobile, l'amour des âmes et leur conversion.

Parallèlement à la prédication, un grand courant de prières avait été établi. Que peut-on sans la prière, et surtout dans une mission comme la nôtre ? Voilà pourquoi, chaque jour, on récita le Rosaire : un premier chapelet le matin, le deuxième à onze heures et le troisième avant l'instruction du soir. C'était plaisir vraiment d'entendre ces deux chœurs d'enfants maniant avec une touchante émotion l'arme sacrée du Rosaire. Aussi croyons-nous que ces ferventes prières, adressées à la Reine des anges, n'auront pas peu contribué au bien produit. Il faut ajouter que la Confrérie du Saint-Rosaire, établie à la Ferté en 1642, et tombée en désuétude à la Révolution, a été rétablie à l'occasion de la Mission et compte déjà un grand nombre d'adhérents.

A côté des exercices ordinaires dont nous avons parlé, n'oublions pas d'en mentionner un d'un autre genre, et d'une utilité réelle, sinon d'une absolue nécessité : la visite du missionnaire dans toutes les familles. C'est par cette visite que débuta son ministère au milieu de nous et, comme souvenir, chaque famille reçut une superbe image du Sacré-Cœur. Je tiens à le dire, à la louange de tous les paroissiens, dans toutes les maisons, sans exception, le Révérend Père et le curé furent très respectueusement accueillis,

comme des ministres de Dieu; chacun des visités eut son petit sermon prêché avec tout l'à-propos désirable et accepté de même avec la plus grande bonne volonté. Si la mission a produit quelques résultats, c'est à cette visite en grande partie que nous en sommes redevables.

Venons-en maintenant aux fruits de la mission, et sans phrase aucune, contentons-nous de chiffres. La bénédiction solennelle des enfants ayant moins de onze ans nous en amena 180 environ, qui tous s'en retournèrent avec une belle croix et une médaille de la Sainte Vierge: trois ou quatre seulement manquèrent à l'appel. Cette fête avait provoqué le baptême de six enfants déjà âgés. Quant aux adultes, nous avons enregistré 105 personnes s'étant approchées des sacrements pendant la Mission; dans ce chiffre nous notons 30 retours, dont plusieurs de bien loin. A ce nombre, nous devons ajouter 13 personnes ayant fait leurs Pâques précédemment et n'étant pas revenues faire leur mission.

Tels sont les résultats apparents. Cependant il y en a eu d'autres, latents, il est vrai, mais non moins réels. Bon gré, mal gré, les âmes ont été profondément remuées. Pendant trois semaines les grandes vérités de la religion ont pénétré partout, portées par la grâce divine, dont chacun se sentait imprégné comme malgré lui. Un grand nombre ont réfléchi, et si tous ne sont pas revenus à Dieu, nous pouvons dire qu'ils sont devenus moins indifférents et plus accessibles à la voix du divin Maître. Espérons qu'ils ne resteront pas jusqu'à la fin sourds à cette voix du Bon Pasteur, qui les rappelle au bercail, mais qu'ils se décideront un jour à la suivre et viendront grossir le petit troupeau des brebis fidèles. »

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Votre Grandeur, Monseigneur, le très-humble et très-obéissant serviteur.

AUGIS, *curé de la Ferté-Villeneuil.*

20 mai 1895.

1895. — SEPTIÈME CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT-ANTOINE DE PADOUE.

PÈLERINAGE des tertiaires de saint François et autres amis de saint François, aux grottes de Saint-Antoine de Padoue, à Brive, avec séjour à Lourdes (29 juillet au 5 août). — Congrès du Tiers-Ordre à Limoges (4 août — 8 août).

Le sanctuaire de *Brive*, autrefois sanctifié par la présence du grand Thaumaturge, vient d'être relevé de ses ruines par les Religieux de l'Observance. Le Pèlerinage du dimanche 4 août, aux grottes de Saint Antoine de Padoue, coïncide avec l'ouverture

du Congrès du Tiers-Ordre, qui tiendra ses séances les jours suivants dans la ville de Limoges, qui fut aussi le théâtre du zèle de saint Antoine.

Le Congrès sera présidé par Sa Grandeur Mgr Renouard, évêque de Limoges, assisté de plusieurs Prélats et du Révérendissime Père général des Franciscains.

Pour donner satisfaction à tout cœur chrétien, le Pèlerinage se rendra d'abord aux grottes bénies de Lourdes pour rendre hommage à la Mère de Dieu, qui ne cesse de répandre sur ses enfants les grâces les plus nombreuses et les plus signalées. Les pèlerins auront l'avantage de se trouver encore, le 2 août, dans le sanctuaire de Lourdes, où ils pourront gagner, dès la veille, la précieuse indulgence de la Portioncule. En revenant de Lourdes, on s'arrêtera à Rocamadour, un des pèlerinages les plus pittoresques, les plus anciens, les plus pieux de France. Plusieurs rois, nombre de Saints, entre autre saint Dominique et saint Antoine de Padoue, y ont été vénérer la Vierge miraculeuse du Quercy et les reliques de Zachée (saint Amadour) et de sainte Véronique qui y sont conservées. Saint Dominique y eut même une des révélations concernant le Rosaire. Cet antique sanctuaire possède, en outre, un chemin de Croix monumental, qui est une véritable merveille élevée au milieu de toutes celles que la nature et l'art y ont réunies.

Train spécial. — Lourdes — Rocamadour — Brive.

HORAIRE : Lundi 29 juillet, départ de Paris, 4 heures 30, soir. — Mardi 30, Arrivée à Lourdes, 4 heures, soir. — Mercredi 31, séjour à Lourdes. — Jeudi 1er août, séjour à Lourdes. — Vendredi 2, indulgence de la Portioncule. — Départ dans l'après-midi pour Rocamadour. — Samedi 3, arrivée à Rocamadour à 5 h., matin. — Messes aux grottes. — Chemin de Croix. — Départ pour Brive à 3 h. 30, soir. — Arrivée à Brive à 4 h. 40, soir. — Coucher à Brive. — Dimanche 4, pèlerinage à Brive. — Grand'Messe, Office. — Chemin de Croix. — Départ pour Limoges et Paris le soir. — Lundi 5, arrivée à Paris vers midi.

Prix du billet du train spécial aller et retour au départ de Paris : 1re classe, 115 fr. ; — 2e classe, 70 fr. ; — 3e classe, 47 fr.

Des réductions, variant de 38 à 50 0/0 seront accordées par les Compagnies d'Orléans, du Nord et de l'Ouest, aux pèlerins qui viendront rejoindre à Paris le train spécial. La Compagnie de l'Est n'accorde une réduction de 25 0/0 qu'à la condition de former un groupe de 100 pèlerins.

Pour le moment, il ne s'agit que d'adhésion ; le paiement en sera demandé plus tard.

On s'inscrit chez M. Lubin, boulevard Haussmann, n° 36, à

Paris, qui se charge du service des renseignements, des billets et de l'encaissement.

FAITS DIVERS

Les fêtes de Clermont. — Elles ont été célébrées avec un enthousiasme incomparable. Les différentes cérémonies de ce triduum ouvert le jeudi soir, 16 mai, et clos le dimanche soir 19 : messes pontificales à N.-D. du Port et à la cathédrale ; procession de la statue miraculeuse de N.-D. au milieu de groupes de croisés ; bénédiction de la première pierre du monument du centenaire ; érection de la croix de Jérusalem qui avait été portée en procession par les hommes de la ville ; que de faits ont animé ces solennités présidées par plus de 40 prélats, dont 2 cardinaux et plusieurs archevêques ! Ce centenaire du concile de Clermont et de la première croisade sera l'un des plus glorieux événements de notre époque.

Pour en mieux comprendre la portée, on aimera à relire les admirables discours prononcés pendant le triduum par Mgr Turinaz et par le R. P. Monsabré. Cet éminent religieux a particulièrement soulevé les acclamations populaires, en développant cette considération : « Il faut que J.-C. règne sur le monde. »

La foule a répondu à ce cri de la croisade du XIXe siècle, par le cri que répétaient autrefois les auditeurs de Pierre l'Ermite et d'Urbain II : *Dieu le veut.*

Le discours du P. Monsabré se vend en brochure, aux bureaux de la *Revue Thomiste*, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris, au prix de 50 centimes. Le discours de Mgr Turinaz se vend au prix de 40 centimes, à Paris, chez Retaux, 82, rue Bonaparte, et chez Vic et Amat, 11, rue Cassette.

Le Temple de Satan à Rome. — Nous lisons dans la *Croix* du 17 mai :

« Je reçois à l'instant un télégramme de Rome qui m'annonce que : « les agents de la maison Borghèse, en visitant le palais pour le préparer pour les époux, ont découvert, dans une pièce, *qu'on refusait à tout prix* de leur ouvrir, le *temple Palladique* où *sur un autel* trônait **l'horrible statue de Satan**, entourée d'un grand nombre d'autres figures et symboles horribles et monstrueux. Le temple de Satan était orné de draperies de soie rouges et noires.

» La nouvelle est absolument authentique et je vous la donne en primeur pour vos lecteurs, priant la presse catholique de France de la reproduire. Elle prouve que le juif, voleur et assassin Adriona Lemmi et sa cour infernale, sont les dignes représentants de Satan. »

Dr MARGIOTTA.

Hollande. — Depuis deux siècles, les séances du conseil municipal d'Amsterdam s'ouvrent par la récitation de *l'Oraison dominicale*. Deux juifs ont demandé la suppression de cette prière ; mais le conseil, à la majorité de dix-huit voix, a maintenu ce pieux usage.

« La Vierge », de Guercino. — Des renseignements d'Italie ont officiellement informé que la toile représentant le *Mariage de la Vierge*, de Guercino, volée dans l'église de Saint-Patrinien, à Fano (Italie), comme on nous avait prié de le publier naguère, vient d'être retrouvée en Italie même.

Saint Joseph. — Nous ne pouvons décrire la sainteté de Saint Joseph, parce que nous manquons de terme de comparaison. Cette sainteté, plus élevée que celle des autres saints de Dieu, est encore d'un genre différent. Joseph a été une apparition dans le monde, une apparition du Père non engendré et éternel. Il est doux et clément, il est pauvre et obscur, il est passif et docile ; et il est en même temps la forteresse inexpugnable où s'abritent l'honneur de Marie et la vie de Jésus. Caché comme Dieu, plein d'une tranquillité divine, juste d'une justice tempérée par la miséricorde comme celle de Dieu, il communique avec Dieu pendant son sommeil, comme si son sommeil n'était que le repos mystique de la contemplation. Le premier après Marie il adore Jésus, et l'Enfant le sanctifie de nouveau, l'élevant à une sphère plus éminente de sainteté, afin qu'il pût être le supérieur officiel de Dieu. Louis VEUILLOT.

Procès de béatification. — Le procès de béatification de Mgr de Laval, notre illustre compatriote comme natif du diocèse de Chartres, se poursuit activement au séminaire de Québec. Mgr Gravel, M. l'abbé Verreau, principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier et l'honorable M. Chapais ont été appelés dernièrement à donner leur témoignage.

A Montréal on attend de Rome les documents qui permettront de commencer de nouveaux procès dans les causes de la Vénérable Mère Bourgeois et de la Vénérable Mère d'Youville. Dans ces deux dernières causes c'est M. l'abbé Palin d'Abonville, supérieur du collège canadien à Rome, qui remplira les fonctions de postulateur en remplacement de M. l'abbé Captier, devenu, comme on le sait, supérieur général de la Compagnie de St-Sulpice.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

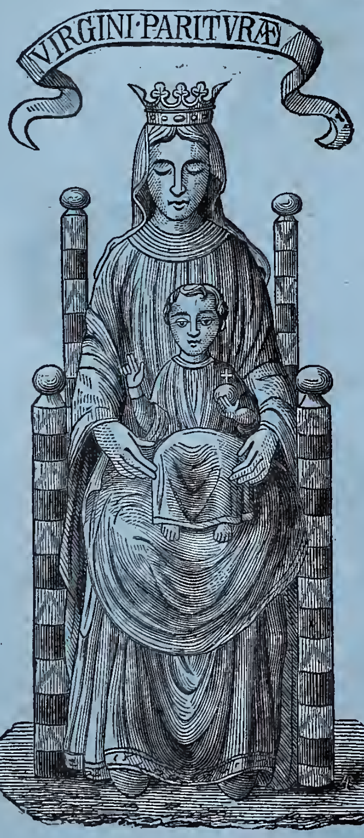
HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XXXIXe ANNÉE. — **JUIN 1895**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Trente-neuvième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de N.-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais, en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes: 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église à NOTRE-DAME-DE-LORETTE.*)*

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux personnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

6e Numéro — LA VOIX — Juin 1895

DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

AVIS AUX ABONNÉS.

Les personnes dont l'abonnement expire avec le présent numéro, sont respectueusement priées de le solder ou de le renouveler sans retard.

NOTRE-DAME EN PAYS NON CATHOLIQUE

Une publication imprimée à Londres et intitulée l'*Ave Maria* remarque qu'un des signes encourageants du temps est l'extension du respect et de la dévotion à la Sainte Vierge, même parmi ceux qui ne sont pas catholiques. A l'appui de ceci, le journal reproduit un passage qu'il extrait d'un sermon tout récent du Révérend Robert Court, un des ministres presbytériens les mieux connus. Le texte du discours était le *Magnificat*. « Tous les bons protestants, dit le Dr Court, devraient vénérer et honorer la Sainte Vierge, non seulement à cause de son caractère personnel, mais parce qu'elle est la Sainte Mère de Dieu! Je dirai que, pour mon compte, il y a longtemps que j'ai appris à aimer et à honorer Marie. Jusqu'à ce que l'horloge du temps frappe la dernière heure, les générations après les générations l'appelleront spécialement bénie et bienheureuse. Et pourquoi? A cause de son Fils. L'Incarnation est le dogme central du christianisme. Niez la maternité divine, ou refusez-lui la place d'honneur qu'elle mérite, la théologie devient une simple philosophie et vos églises de simples clubs de dilettanti. »

— Une statue de la Sainte Vierge, placée dans un rétable à Saint-Paul, ancienne église catholique de Londres, aujour-

d'hui cathédrale de l'anglicanisme, a été l'objet de très intéressantes discussions, il y a quelques années.

— Sainte-Sophie de Constantinople, aujourd'hui mosquée musulmane, a aussi une image de la T. S. Vierge ; mais, plus heureuse que Saint-Paul de Londres, elle a conservé son image d'autrefois.

M. l'abbé M. Saint-Paul nous en parle dans les *Pages d'un séjour en Orient* qu'il a publiées dans la *Revue du Monde catholique :*

« . . . Aux Imans ou Mollahs s'étaient joints les *softas* ou étudiants, de quatorze à seize ans. Chez eux, même cordialité respectueuse et mêmes prévenances. L'un d'eux, plus confiant encore, saisit mon bréviaire et se mit à le feuilleter. Je lui fis remarquer une image de la Très-Sainte Vierge Marie, représentée en reine, ornée de la couronne et du sceptre, ayant dans ses bras l'Enfant-Dieu qui porte le monde : et sous ses pieds, le croissant... Autour de sa tête, se trouvaient ces mots : *Régnez sur nous, vous et votre divin fils !* Tous se mirent à regarder avec étonnement et curiosité, sans scrupule et sans crainte, eux qui naguère tenaient pour faute grave la vue de toute représentation humaine, image peinte ou taillée, en fait de religion.

» Tout à coup, un de ces enfants s'écrie : « Mais nous l'avons, nous aussi, votre Vierge Marie ; nous l'avons ici même ! Venez, Effendim : nous allons vous la montrer ! » Et tous de me conduire à l'extrémité opposée de l'endroit où nous étions ; là se trouvait en effet l'antique mosaïque de la *Sophia* ou *Sagesse*, figure de Celle à qui l'Église applique ce beau nom, avec les paroles de la Sainte Écriture : *Ego sapientia habito in consilio.* Je feignis de tout ignorer, pour me réserver le plaisir d'entendre leurs explications et indications. Nous allâmes donc du côté de *Mihrab.* Au-dessus de ce lieu, sanctuaire inabordable, je lisais avec nos *softas* le passage du Coran, ainsi conçu : *Lorsque l'ange apparut, Zacharie faisait sa prière.* Et moi je me rappelais l'autre apparition de l'ange, annonçant le bienfait ineffable de l'Incarnation du Verbe fait chair, d'un Dieu se faisant l'homme pour sauver l'homme ! En ce moment, les rayons d'un soleil resplendissant entraient à flots par les trois fenêtres ménagées habilement, comme pour éclairer le Saint des Saints, et venaient frapper

la figure vénérée que nous cherchions... Et tous les doigts des musulmans se levèrent de concert pour me la montrer. Effectivement, je ne l'avais jamais si bien distinguée : ses yeux, sa bouche, l'ovale du visage, le nimbe glorieux de sa tête, les plis même de sa robe majestueuse se détachaient devant nous, comme si, sous la couche de plâtre qui la recouvre, elle eût voulu nous dire qu'elle n'était voilée que temporairement, et qu'elle reviendrait prendre possession, non seulement de ce temple, mais de tout l'empire. Le peuple lui-même semble en avoir une crainte secrète ; et dans le même lieu, un petit enfant turc, qui savait quelques mots français, me disait dernièrement, sur le ton de la prière : *Toi pas le prendre ce temple ; non, toi pas le prendre.* »

Puisse la T.-S. Vierge réaliser bientôt la prophétie que J. de Maistre faisait en pleine révolution française : Il ne faudrait point s'étonner, si, avant la fin du siècle, la messe était dite de nouveau à Saint-Paul de Londres et à Sainte-Sophie de Constantinople.

LE SAINT ENFANT JÉSUS DE PRAGUE (1).

La dévotion à la sainte Enfance du Sauveur, si chère à l'Église et à l'ordre du Carmel en particulier, a pris, de nos jours, dans l'âme d'un grand nombre de fidèles, une nouvelle extension par l'étonnante diffusion de sa gracieuse image telle qu'elle est vénérée à Prague. La chapelle des filles de sainte Thérèse de Chartres contient l'une de ces radieuses représentations, dont la vue console les enfants de la terre en leur faisant rêver du ciel.

L'intérêt attaché aux merveilles opérées à Prague par le petit *grand roi*, comme l'appellent les habitants de cette populeuse cité, si fière de posséder ce gage de salut, vient motiver le choix que nous avons fait de leur récit, pour l'offrir ce mois-ci à nos lecteurs.

Après le gain de la fameuse bataille de Prague livrée aux ennemis de la foi (8 novembre 1620), pendant laquelle le Père Dominique de l'ordre des Carmes tenait déployé un étendard de la Vierge Marie avec ces mots : *Ave Maria*, que des milliers de voix jetaient vers le ciel, l'empereur Ferdinand établit, dans

(1) D'après des documents authentiques.

cette ville, un couvent du même ordre; il fit aussi élever une église portant le titre commémoratif de *Sainte-Marie de la Victoire*. Le généreux souverain désirait de plus assurer aux Pères des moyens d'existence; mais ceux-ci, ne voulant pas lui être à charge, s'y refusèrent. Toutefois il arriva que, par suite des malheurs de cette époque si troublée, les religieux sans ressources tombèrent dans une misère profonde; ce qu'apprenant la princesse *Lobkowitz*, femme aussi noble de cœur que de rang, se rendit aussitôt chez les Carmes et leur présentant une petite statue de *l'Enfant Jésus* (précieux souvenir de famille qu'elle se plaisait à orner de ses habiles mains), elle leur dit d'une voix profondément émue: « Ac-
» ceptez-la, mes Pères, et honorez-la bien. — C'était mon plus
» riche et mon plus cher trésor. Désormais, sous sa garde,
» votre monastère ne manquera plus de rien. »

Jetant alors un tendre et douloureux regard sur l'image vénérée elle s'éloigna, la sainte femme, en essuyant les larmes qui s'échappaient de ses yeux. Les bons Pères, remplis de reconnaissance d'un tel bienfait, se hâtèrent de réaliser les desseins de la généreuse donatrice en plaçant ce don inestimable aux yeux de la foi, dans l'oratoire du couvent où elle devint pour les novices un objet d'édification et un stimulant à la vertu. Les secours temporels se multiplièrent aussitôt et plus encore les bénédictions spirituelles. De ce nombre vient se placer au premier rang, par ses bienfaisants effets, le zèle inspiré du ciel au R. P. Cyrille de la Mère de Dieu, pour la faire connaître. Très fortement éprouvé par des peines intérieures qui ne lui laissaient aucun repos il se jeta aux pieds de l'*Enfant Jésus*, le suppliant avec larmes d'avoir pitié de lui.

Aussitôt une paix ineffable remplit son pauvre cœur, naguère encore si agité; le Père devint dès lors l'apôtre et le propagateur de la touchante dévotion envers cette sainte image du *Divin enfant Jésus* à laquelle la ville de Prague devait attacher son nom. Mais hélas! la guerre s'étant de nouveau déclarée, les Pères jugèrent prudents de transférer les novices à Munich, et, la ville de Prague ayant été réduite à capituler, les Huguenots se répandirent dans la ville, saccageant sans pitié les églises et les couvents. Or voilà qu'un de ces impies sectaires, apercevant la statue de l'Enfant Jésus, la saisit et la jeta derrière l'autel la couvrant de poussière. Cependant la paix de 1635

ramena les carmes dans leur couvent; mais le Père Cyrille n'y revint qu'en 1637, époque néfaste pendant laquelle les Huguenots reparurent encore devant les murs de la cité. Transis de frayeur, les pauvres moines offraient à Dieu d'ardentes prières pour détourner ce fléau destructeur, lorsqu'un jour le Père Cyrille, animé d'une pieuse hardiesse, va trouver le supérieur, le conjurant de lui permettre de tout tenter pour rechercher leur précieux dépôt; bien certain que s'il était retrouvé et honoré comme par le passé, il deviendrait le salut d'une ville dont les habitants sincèrement attachés à la sainte Église catholique voulaient professer leur foi jusqu'à la mort. L'autorisation étant obtenue, le Père n'épargna ni peine ni fatigue pour retrouver la sainte image.

O joie! ô bonheur! l'intrépide *chercheur* l'aperçut derrière l'autel au milieu des décombres qui en avaient jusqu'alors dérobé la vue. Le Père nettoya la sainte image le mieux qu'il put, tout en la couvrant de ses baisers et de ses larmes; puis il se hâta de l'exposer dans le chœur du couvent à la vénération des religieux qui tombèrent à genoux devant l'*Enfant Jésus*, le suppliant d'être leur refuge et leur guide dans les grandes tribulations où ils se trouvaient, ils se relevèrent ensuite remplis de confiance dans le secours divin. Le Père Cyrille surtout surabondait de joie. La délivrance si désirée ne se fit pas attendre; au même moment le siège était levé et le couvent se trouva providentiellement pourvu du nécessaire. Néanmoins, les temps d'épreuve, suspendus d'abord, devaient avant leur complète disparition prendre des formes bien affligeantes. Les mains en cire de la statue avaient été broyées; pour les rétablir il fallait de l'argent et le nouveau prieur s'en trouvait tout à fait dépourvu. Triste mais non découragé, le Père Cyrille se remet en prières; appelé à l'église il s'y rend et une respectable dame, lui remet une abondante aumône. Mais les constructions du couvent étaient si pressantes que le prieur ne put lui donner qu'un demi florin pour rendre à la statue les mains enlevées et cette somme était insuffisante. On attendit: et voilà, pour comble de malheur, que de nouveaux fléaux vinrent fondre sur la maison; plusieurs religieux tombèrent malades, le prieur lui-même fut atteint par la contagion. En ce moment suprême promesse fut faite par lui, de célébrer plusieurs messes et de propager la dévotion au Saint-

Enfant Jésus. Aussitôt un mieux sensible eut lieu dans son état: et en quelques jours se trouvant complètement guéri, il se hâta d'accomplir son vœu. Dès ce moment l'épidémie disparut du couvent et les aumônes y arrivèrent avec abondance.

Néanmoins les mains de la sainte image n'avaient point encore été restaurées ; le bon Père Cyrille s'affligeait profondément de ces retards, lorsqu'un jour qu'il demandait à Dieu, avec une incomparable ardeur, de faire cesser la cause de son amer chagrin, il entendit une voix venant de la statue qui lui disait : « Place-moi à l'entrée de la sacristie et tu trouveras » quelqu'un qui aura pitié de moi » Il obéit aussitôt ; et à sa grande surprise un inconnu se présente à lui : « Confiez-moi cette statue, lui dit-il, et je remettrai, à mes frais, les mains qui lui manquent. » Le père y consentit et bientôt la statue reparut dans toute sa primitive beauté.

A la suite des faits que nous avons rapportés, l'Enfant Jésus, vénéré dans l'église des Pères Carmes, devint bientôt célèbre dans toute la ville. Les cœurs affligés surtout qui se tournaient vers lui en étaient secourus et consolés. En voici un exemple frappant. La noble épouse du comte Liebsteinsky, surintendant de la Bohême, depuis longtemps malade, avait fini par perdre l'ouïe ainsi que la parole, et les médecins les plus célèbres consultés la déclaraient incurable. Mais le céleste *petit médecin* n'avait pas dit son dernier mot, Le Père Cyrille, sur la demande désolée de l'époux de l'agonisante, avait porté avec lui la statue du divin Enfant qu'il présenta à ses lèvres glacées. Elle le baisa avec une grande dévotion, promettant intérieurement de se montrer bien reconnaissante, si elle recouvrait la santé. Le Père, après lui avoir donné une dernière bénédiction, voulait se retirer avec son précieux fardeau ; mais, sur les vives instances du comte, il laissa provisoirement la sainte image auprès de la malade. A peine était-il parti que la pieuse femme sentit que le divin Enfant lui rendait la vie ; l'ouïe et la parole lui étant revenues au bout de quelques jours, elle se trouva radicalement guérie.

Les deux époux ne furent point ingrats ; ils prodiguèrent leurs largesses à leur *Petit libérateur*. L'ex-malade lui fit confectionner une magnifique couronne toute en or, et orna le tabernacle en cristal qui l'abritait d'un voile entièrement tissé d'argent.

Ici se place un remarquable incident. Après sa merveilleuse guérison la comtesse voulut partir pour la campagne avec son époux. Le 2 août 1639 tout était prêt pour le voyage. L'attelage, composé de six magnifiques coursiers, stationnait devant la porte. Les nobles voyageurs montent en voiture; mais, malgré tous les coups de fouet du cocher, les chevaux restent immobiles. Devant cette impuissance bien surprenante la comtesse cherche dans son esprit à découvrir quelle peut en être la cause; elle se rappelle alors avoir laissé dans sa demeure l'*Enfant miraculeux* afin d'en jouir à son retour de la campagne; nul doute qu'irrité de l'abandon auquel on le condamne, ce ne soit lui qui retient l'attelage immobile. Elle reconnaît sa faute, en demande humblement pardon et fait venir aussitôt le Père Cyrille pour qu'il reporte au couvent la statue vénérée. A peine le bon religieux, tenant sur son cœur son doux trésor, a-t-il mis le pied hors de l'hôtel du surintendant, que les chevaux partent au galop sans avoir besoin d'être excités le moins du monde.

La sainte statue fut donc replacée dans l'oratoire intérieur du couvent, son séjour ordinaire, bien qu'en certaines fêtes on l'exposât dans l'église à la vénération des fidèles. Or pendant les solennités de Noël de l'an 1640, une dame de grand renom vint se mettre aux pieds de l'Enfant Jésus pour lui rendre ses hommages. Mais, trouvant la vénérée statue si belle, il s'alluma dans son cœur le vif désir de la posséder; cédant à la tentation elle ordonne à ses deux suivantes de retirer l'image miraculeuse de son tabernacle: ce qu'elles firent dans un moment où personne n'était là pour les voir: et, après avoir déposé sur l'autel sa couronne et les ornements de prix, elles l'enveloppèrent comme elles le purent à la hâte et s'éloignèrent à grands pas avec cet inestimable fardeau. Le Père Cyrille, s'étant aperçu, mais trop tard, de cet enlèvement si douloureux pour son cœur, en éprouva un inexprimable chagrin; mais il entendit intérieurement ces consolantes paroles: « Rassure-toi, la statue se retrouvera, et ce vol sacrilège ne restera pas impuni. » En effet, l'une des deux chambrières qui l'avait commis fut aussitôt atteinte à son retour de la peste. Remplie de frayeur elle fit venir le Père Cyrille et lui révéla la part qu'elle avait prise à cet indigne larcin; le repentir sincère qu'elle éprouvait de sa faute lui obtint le retour à la santé. Sa

compagne, également frappée de l'épidémie, n'imita pas, à ce que l'on crut du moins, son repentir et succomba au mal terrible qu'elle ressentait.

Quant à la dame, instigatrice de cette indigne et sacrilège capture, elle fut aussi atteinte par la vengeance divine, et bien qu'elle eut consenti à remettre l'Enfant miraculeux entre les mains du Père Cyrille qui le rapporta au couvent, elle éprouva le reste de ses jours des vicissitudes de tous genres qui, du haut rang où elle avait été naguère placée, la réduisirent à une misère profonde et au complet abandon de toutes les personnes qui l'avaient connue quand elle semblait être parvenue au comble du bonheur.

Néanmoins le Père Cyrille éprouvait le désir bien légitime de voir élever à l'Enfant Jésus un oratoire spécial. La Très Sainte-Vierge lui en avait même donné le plan et indiqué la place dans une merveilleuse vision ; mais il fallait avant terminer les travaux du chœur. Enfin le 14 janvier 1644, grâce à la générosité d'une noble dame, l'Enfant Jésus prit possession du sanctuaire qui allait désormais lui appartenir, au lieu même que la Sainte Vierge l'avait indiqué au bon religieux. Il y fut porté en grande pompe au milieu de l'allégresse des membres de la communauté, et des nombreux fidèles accourus pour prendre part à l'émouvante cérémonie.

Depuis cette époque, déjà éloignée de nous, le DIVIN PETIT ROI a opéré, on peut le dire, *son tour du monde* recevant partout où il se présente un enthousiaste accueil qu'il daigne récompenser par d'insignes bienfaits. Donner les détails de toutes ces merveilles (1) nous entraînerait trop loin : disons seulement que cette dévotion à la sainte enfance du Sauveur et celle à Saint Antoine de Padoue, le favori du *divin Petit Enfant Jésus*, qui se répandent de plus en plus dans notre siècle sceptique et frivole, doivent être pour les âmes chrétiennes des gages consolants de la protection du Ciel, qui, après de généreux combats, les conduira à la victoire !

C. de C.

(1) L'intéressant opuscule de l'Enfant Jésus, publié par Paillart, contient le récit de plusieurs de ces faits remplis d'intérêt et d'actualité.

L'ŒUVRE DU BIENHEUREUX DE LA SALLE.

L'Œuvre du Bienheureux de la Salle, qui a pour but le soutien des petits noviciats de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, a tenu son Assemblée générale annuelle dans les salons de l'archevêché de Paris. Le rapport d'usage était présenté par M. le duc de Broglie ; il faudrait le lire entier, en voici cependant un pâle résumé.

Il y a quatre ans, dans un discours prononcé devant la même assistance, — discours qui a été reproduit à l'époque par toute la presse et qui a soulevé une très vive émotion, — l'éminent académicien avait montré l'échec complet de la morale laïque; aujourd'hui le mal s'est encore accru, comme les statistiques criminelles en font foi. Les membres les plus élevés de l'enseignement public sont devenus inquiets, ils se demandent si vraiment l'enseignement moral existe dans les écoles publiques, même à l'état rudimentaire, et dans ce cas s'il est efficace. Les journaux et revues qu'ils inspirent contiennent tous l'aveu de l'impuissance des écoles laïcisées à donner un enseignement de ce genre, et leurs jugements sont plus sévères. On a vu même un ministre de l'instruction publique, M. Spuller, déclarer hautement que rien n'avait été fait pour l'œuvre morale dans le régime scolaire.

Le mal est arrivé à ce point, continue le duc de Broglie, qu'on a ouvert une consultation pour trouver un remède nécessaire; les uns veulent persévérer dans l'exclusion de toute intervention religieuse, ils estiment que des chants ou des lectures de poésie, ou un sentiment élevé quelconque, purement humain, pourraient en tenir lieu; ils comptent surtout sur l'affection du maître pour inculquer à l'enfant l'amour du bien ; comment ne voient-ils pas que ce n'est pas là résoudre la question, mais simplement remonter d'un degré la difficulté ? Les autres estiment que les programmes contenant le nom de Dieu, les maîtres ont toutes facultés de leur parler des devoirs envers Dieu; c'est vrai, mais de quel Dieu ? Non pas du Dieu de l'Evangile, mais du Dieu de la raison; conception bien froide et bien au-dessus de la portée des enfants. Quelques-uns enfin, et non les moindres, proposent de laisser le prêtre entrer dans les écoles à certaines heures; d'autres encore préféreraient de pieux laïques. En résumé efforts incohérents, mais aveux sincères; la conclusion générale est le vœu que l'école publique consente à voir dans la religion une alliée et non une ennemie ; qu'elle observe à son égard une neutralité non pas hostile mais bienveillante.

Ce sont là des vœux, auxquels nous nous associons pour le bien général. Mais en attendant qu'ils aient été exaucés, constatons que

c'est l'enseignement libre qui maintient en France le niveau moral de l'école. Constatons aussi que les lois mauvaises dirigées contre les congrégations ou les écoles chrétiennes manquent leur effet sur des points essentiels. Ainsi, le nombre des Frères, des novices et petits novices augmente sans cesse, tandis que les écoles normales sont dépeuplées par la loi militaire ; ainsi, encore, les Frères ont 18.000 élèves de plus qu'en 1884 ; leurs écoles se peuplent aux dépens des écoles publiques. Voici à ce sujet un curieux calcul basé sur les chiffres publiés par le Ministre de l'Instruction publique : en 1891, dans toutes les écoles primaires de France, il y a 128.000 enfants de 6 à 13 ans de moins qu'il n'y en avait en 1888, premier résultat assurément peu brillant, mais si l'on ne tient pas compte du gain fait par les écoles chrétiennes, on trouve que les écoles publiques ont perdu 220.000 élèves. C'est à quoi aboutissent les fameuses lois faites, disait-on, pour répandre l'instruction !

Un des Frères présents a ajouté que l'œuvre des petits noviciats se soutient, que cette année le chiffre des petits novices est le plus élevé qui ait été atteint depuis la naissance de l'œuvre.

Son Éminence a clos la séance en remerciant M. le duc de Broglie de son lumineux exposé et a fait ressortir combien, à côté de grandes tristesses et de grandes inquiétudes, les faits rapportés sont de nature à relever les courages et à donner de l'espérance, en montrant ce qu'ont réalisé jusqu'à ce jour les efforts inspirés par la religion et l'amour des âmes.

LES CURÉS ET LES RELIGIEUX EN AMÉRIQUE

M. le vicomte de Meaux, qui représenta à l'Université de Washington les Facultés catholiques de Paris, fit à cette occasion un voyage d'exploration sociale et religieuse qu'il publia dans le *Correspondant*. On y trouve une vive peinture de la vie pastorale du curé américain.

Dès que la paroisse est établie, de multiples occupations s'imposent au curé. En dehors même des pratiques du culte, les œuvres les plus variées viennent sans cesse nourrir et solliciter son zèle. Pour garder crédit sur ses paroissiens, il faut qu'il les visite assidûment et que sa porte leur soit constamment ouverte. Le dimanche, dans l'intervalle des offices, il doit surveiller l'école dominicale (*sunday school*) ; il préside à l'enseignement du catéchisme conformément au texte substantiel, court et précis, maintenant adopté dans tous les diocèses. Chaque semaine il lui est enjoint de visiter, au moins une fois, les écoles paroissiales ; le soin de ces écoles lui est indiqué comme un de ses premiers devoirs, il en est responsable..

Dans ce pays, la paroisse n'est pas seulement une circonscription ecclésiastique : sous le contrôle du pasteur, elle est le centre vivant d'associations nombreuses et diverses entre les fidèles. Pour recevoir ces associations, toute paroisse bien pourvue possède une ou plusieurs salles, soit en dessous, soit à côté de l'église. Là se rassemblent les sociétés de prières, les confréries instituées pour la jeunesse et pour l'âge mur, pour les femmes et pour les hommes; chacune est dotée, s'il se peut, d'une bibliothèque qui met en circulation les bons livres. Là viennent aussi les œuvres de charité, les Conférences de Saint-Vincent de Paul affiliées aux sociétés françaises et formées sur leur modèle, les sociétés de tempérance dont les membres ont pris le *pledge* entre les mains des prêtres, les sociétés de secours mutuels et d'assurance sur la vie placées sous le patronage de quelque saint; escouade de la *Catholic Benevolent legion* qui, fondée en 1881, compte maintenant plus de 20,000 membres, étend son réseau sur 14 États, unissant par des liens fraternels les travailleurs de même religion. Là s'organisent des chœurs de musique pour chanter aux offices, là des chrétiens de fortune et de condition modeste trouvent des Cercles où il se récréent innocemment et en retour, ils fournissent, les jours de fête, un service gratuit à l'église, la disposent pour les grandes cérémonies, maintiennent le bon ordre dans l'assistance. Là, durant les soirées d'hiver, on écoute des conférences, ou, comme on dit là-bas, des lectures amusantes ou instructives.

Comme on le voit, le curé et ses paroissiens forment entre eux comme une véritable famille ; le prêtre suit ses fidèles dans toutes les manifestations de la vie sociale, publique et privée.

A côté de cet admirable clergé, il faudrait aussi dire un mot du développement extraordinaire qu'ont pris, ces dernières années, les différents Ordres religieux, soit d'hommes, soit de femmes. Les Ordres charitables surtout, de préférence aux contemplatifs, s'y sont multipliés d'une façon prodigieuse. Passionnistes, Rédemptoristes, Franciscains, Jésuites, Ordres des Clarisses, Carmélites, de Petites Sœurs des Pauvres, Sœurs du Bon Pasteur, Visitandines, tous ces membres de la grande famille monacale y possèdent aujourd'hui des instituts florissants. M. de Meaux nous écrit leur épanouissement en un magnifique langage :

« Au milieu, dit-il, de cette société entre toutes bruyante et remuante, il se rencontre des âmes qui se recueillent, écoutent la voix du Maître intérieur et, dans le plein exercice de leur liberté, choisissent ce que l'Évangile a nommé la meilleure part. Chez ce peuple content de vivre, il y a des âmes qui recherchent les privations. Dans ce pays de l'indépendance, il y a des âmes avides de servir les déshérités de la race humaine. Dans ce pays enfin

de la richesse conquise par le travail, il y a des hommes et des femmes qui travaillent avec la volonté de rester pauvres, et mettent dans la pauvreté le bien suprême. Un tel phénomène est fait pour surprendre les incroyants et, comme ils ne peuvent l'expliquer, ils refusent le plus souvent de le regarder. Les catholiques, au contraire, qu'ils appartiennent au vieux monde ou au nouveau, le considèrent avec une émotion attentive. Ils y voient pour l'Église des États-Unis le signe de la prédestination. »

Voilà donc l'Église américaine arrivée à la plénitude de la vie : elle est sortie de l'enfance, elle devient féconde, elle enfante à la fois des vocations sacerdotales et des vocations religieuses. Elle suffit de la sorte à ses propres besoins ; à ce signe, il faut reconnaitre qu'elle est désormais naturalisée sur une terre d'où elle resta longtemps bannie et qu'elle aborda, il y a cent ans, en étrangère.

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Ex-voto. — 1° Un cœur a été offert à N.-D. de Chartres, en reconnaissance de la conversion étonnante d'un *franc-maçon*, personnage important d'une ville de l'Ouest.

2° Une noble et pieuse personne qui, après un séjour de près de vingt ans à Chartres, vient de quitter cette ville pour aller habiter la Bretagne dans sa famille, a laissé en offrande à Notre-Dame de Chartres un objet précieux, legs de sa chère sœur défunte qui, elle aussi, de son vivant, aimait tant à prier dans notre insigne Église. C'est un beau chapelet de sept dizaines, monté en or, portant les armes d'Espagne en guise de médaille entre la croix et la première dizaine. Le billet accompagnant l'offrande est ainsi conçu : « Rosaire qui a appartenu à Sa Majesté Ferdinand VII, et donné, en 1846, par son auguste fille S. A. R. la Duchesse de Montpensier à sa Dame d'honneur Madame la Comtesse de Bridieu, ma sœur, et que j'offre de sa part à Notre-Dame de Chartres pour être déposé dans son trésor. 1er mai 1895. Chartres. J. DE BRIDIEU. »

Lampes. — 93 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus ont brûlé en mai, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre, 69 ; devant N.-D. du Pilier, 10 ; devant Saint-Joseph, 2 ; devant Sainte Anne, 1 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 6 ; devant le Sacré-Cœur, 5.

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, dans le mois de mai, 70 enfants, dont 19 de diocèses étrangers.

Mois de Marie. — Le présent numéro s'achève avant la belle

solennité qui doit clore le mois de Marie à la cathédrale. Depuis quarante ans, la procession du 31 mai et le salut qui la suit, ont toujours attiré, par leur éclat, une assistance considérable ; c'est une digne commémoration du couronnement de Notre-Dame de Chartres, et aussi du premier pèlerinage diocésain : deux faits simultanés qui ont illustré chez nous le 31 mai 1855.

Toutes nos soirées de mai, du reste, ont constitué une série de petites fêtes en l'honneur de Marie ; ses fidèles enfants accouraient avec bonheur pour les célébrer ; beaucoup chantaient, et les cantiques disaient agréablement les louanges de Notre-Dame ; tous priaient. Le R. P. Renard, jésuite, prédicateur de la station, exposait avec zèle, érudition et piété les enseignements qui découlent des principales circonstances de la vie de Notre-Dame. La place qu'il occupait nous a semblé favorable à l'inspiration pour le sujet qu'il traitait. Sa chaire, vis à vis de la Madone, s'appuyait sur la muraille du chœur qui supporte, entre mille merveilles, l'histoire sculptée de toute l'existence de la Sainte Vierge.

La Pentecôte. — Sur l'invitation de Mgr Lagrange, toujours souffrant, Mgr Jourdan de La Passardière, évêque titulaire de Roséa, ancien auxiliaire du cardinal Lavigerie et du cardinal Thomas, officiera, le jour de la Pentecôte, à la cathédrale de Chartres.

C'est le même vénéré Prélat qui remplacera Mgr l'Evêque de Chartres pour la prochaine tournée de confirmation qui doit commencer, le lundi 3 juin, par la paroisse d'Auneau.

Ordination. — Le samedi 8 juin, seront ordonnés, à la cathédrale de Chartres, par Mgr de la Passardière, neuf prêtres, deux diacres, dix-sept sous-diacres, neuf minorés, quinze tonsurés.

Retraites. — Le prédicateur de la retraite des ordinands sera le R. P. Chabin, jésuite. — Le R. P. Durand, rédemptoriste, a prêché les deux retraites successives des Sœurs de Bon-Secours.

Départ de sœurs de Saint-Paul. — Le 26 mai, quatorze sœurs de Saint-Paul de Chartres se sont embarquées à destination du Tonkin. Elles sont parties, sur la demande d'urgence du gouvernement, pour aller desservir les hôpitaux de Lang-Son, de Yen-Baï et de Tuyen-Quan. D'autres religieuses de la même Communauté sont demandées pour l'hôpital indigène d'Hanoï.

Sainte-Enfance. — La fête annuelle de la Sainte-Enfance, à la cathédrale, est fixée au jeudi 6 juin.

Pèlerinages. — La paroisse de Saint-Sulpice, de Paris, fera son pèlerinage annuel à N.-D. de Chartres le lundi de la Pentecôte.

— Depuis un mois, la basilique chartraine a été visitée par beaucoup de pèlerins. Signalons d'abord des prêtres venus de divers diocèses : Paris, Sens, Versailles, Orléans, Angers, Cambrai, Séez, Blois, Évreux, Bruxelles (Belgique), Saint-Sauveur (Amérique).

— Mgr l'Évêque de Saint-Dié est venu prier N.-D. de Chartres, au soir et au lendemain de la fête orléanaise de Jeanne d'Arc.

— De même, le 30 mai, les Religieux de N.-D. de Sion, de Paris.

— Le grand et le petit séminaire de Chartres, le Noviciat de Saint-Paul, ont eu, à des jours différents, leur messe de pèlerinage à la Crypte.

— Plusieurs groupes du diocèse ou de diocèses limitrophes ont été remarqués successivement aux pieds de nos Madones ; nous en avons déjà cité deux d'Orléans ; il y en a eu d'autres, dont plusieurs composés de premiers communiants, comme les enfants amenés le 27 par les religieuses de Bû.

— Le *Pèlerinage diocésain du 14 mai* a été raconté au long dans notre Supplément du samedi 18. Les milliers de personnes qui en faisaient partie, représentaient surtout les arrondissements de Châteaudun et de Dreux. La grande foule est restée dans une attitude pieuse. Pendant la messe célébrée à l'avant-chœur par M. le vicaire général Legué, et pendant les cérémonies de l'après-midi, des allocutions et des chants ont soutenu l'élan des âmes en prière. C'était vraiment un jour de grâces et d'édification.

— Le jeudi 30, au moment où la *Voix* va être mise sous presse, arrive une nouvelle caravane de pèlerins. Ils viennent de Mantes et d'autres paroisses de la même région (Meulan, Limay, Bonnières Guernes, Rosny, Gassicourt, Tilly, Béchelet, Jumeauville, etc.).

Le pèlerinage est présidé par M. l'Archiprêtre de Mantes ; auprès de lui sont M. le chanoine Cassagnes, son prédicateur du mois de Marie, qui va parler pendant la cérémonie, plusieurs curés, prêtres du diocèse de Versailles, puis des religieuses, de nombreux fidèles. Total : environ quatre cent cinquante personnes.

École Libre de l'Immaculée-Conception de Paris-Vaugirard en Pèlerinage à Chartres.

Les élèves des Pères Jésuites du Collège de Vaugirard, sont venus, le 29 mai, comme il y a deux ans, et comme à d'autres dates plus éloignées, rendre hommage à N.-D. de Chartres. Nous étions heureux de revoir cette jeunesse catholique, suivant les bannières du Sacré-Cœur et de Notre-Dame, et défilant, musique en tête des rangs, dans les rues de la ville et dans la basilique. Environ 500 jeunes gens, leurs maîtres, puis des parents, tout cet ensemble

formait un effectif de 600 personnes. Le train spécial qui les amenait est arrivé à Chartres à 7 heures 37, et en est reparti le soir à 5 heures 35. Le meilleur compte rendu que nous puissions donner de cette fête, c'est d'abord la reproduction du programme qui était entre les mains de tous les pèlerins et qui a été ponctuellement suivi.

Le matin. — 1. Départ de la gare. *Musique militaire.* 2. Départ de l'Evêché en procession. *Musique militaire.* — 3. Avant la messe le cantique : *Chartres, Salut !* — 4. Au commencement de la Messe : *O Marie, ô mère chérie !* — 5. A l'Offertoire, *Musique militaire.*— 6. Après l'Elévation, *Ave Verum.* — 7. A la Communion, *Cantique, Solo.* — 8. Dernier évangile, *Dans le vieux Sanctuaire.* — 9. Prière, *En Ego.* — 10. Sortie, *Grandes Orgues.* — Départ pour le Séminaire.

Le soir. — 1. A midi 1/2, défilé. *Musique militaire.* — 2. Réunion dans la cour de l'Evêché. *Musique militaire.* — 3. Départ en procession pour la cathédrale. *Ave Maris Stella.* — 4. Entrée à la cathédrale ; *Orgues, Musique militaire.*— 5. Avant l'instruction, *Vois à tes pieds.* — 6. Après l'instruction, *L'Etendard de Marie.* — 7. Après la Consécration à la Très-Sainte Vierge : *Musique militaire.* — 8. Salut : *O Salutaris.* — 9. *Magnificat.* — 10. *Tantum Ergo.* — 11. Départ pour la procession à la Crypte : *Musique militaire.* — 12. Dans la Crypte : *O Vierge Chartraine.* — 13. Dans la chapelle de Notre-Dame de Sous-Terre, *Ave Maris Stella.* — 14. Autour de Notre-Dame du Pilier ; *Ave Maria* ; *Sainte Vierge Marie.* — 15. Sortie. *Grandes Orgues.* — 16. Départ pour la gare : *Musique militaire.*

Le prédicateur était le P. Coubé, S. J. Il a commenté ce texte : Fortifiez-vous et soyez homme. Nous avons entendu là de belles considérations sur la force chrétienne, sur le *caractère* qu'il faut montrer aujourd'hui plus que jamais. Cette parole éloquente ne pouvait manquer de convenir à ce bel auditoire de jeunes gens, dont l'intelligence et le cœur sont à si bonne école et qui, par leur communion du matin surtout, nous avaient tant édifiés.

Avant l'exercice du soir, les pèlerins ont été saluer sous ses fenêtres Mgr Lagrange. Un brillant morceau de musique exprimait solennellement ces salutations respectueuses. Sa Grandeur paraît bientôt au balcon, entourée de plusieurs amis : M. le vicomte de Raincourt, M. de La Panouze, M. le comte d'Eu, M. Edouard Lefébure. Monseigneur, surmontant la fatigue, adresse quelques paroles à ses nombreux visiteurs ainsi rassemblés, sur la pelouse de la terrasse.

Monseigneur remercie d'abord les Pères et les jeunes gens venus en pèlerinage : il dit que si tous les pèlerins de la Sainte

Vierge sont sûrs d'être bien reçus par l'Évêque de Chartres, ceux qu'il a sous les yeux devaient l'être avec une joie toute particulière : étant un pèlerinage de jeunes gens. Il a beaucoup aimé les jeunes gens dans sa vie; et d'ailleurs la jeunesse, quand on l'a aimée une fois, on l'aime toujours,.... Et ce pèlerinage étant celui d'un collège libre, le Collège de Vaugirard « le vôtre, le mien aussi; j'en ai été autrefois, j'en suis toujours par le cœur » *(Applaudissements).* — Et se tournant vers M. le vicomte de Raincourt, assis à ses côtés. « Et la preuve, dit-il, c'est que celui que vous voyez près de moi, me rappelait teut à l'heure qu'il y a trente-quatre ans (quarante-quatre, reprit M. de Raincourt), le jour de la confirmation, il récitait à Mgr Sibour, au collège de Vaugirard, un compliment en vers que j'avais été chargé de composer. Son fils est parmi vous, et, s'il ressemble à son père, ce n'est pas le moins bon élève. » *(Applaudissements).* Je vous reçois donc, avec le même cœur qu'il y a deux ans, mais pas avec les mêmes forces *Manus Domini tetigit me.....* Aussi ne vous adresserai-je que très peu de paroles. Il y a deux ans, je vous avais laissé un souvenir, votre portrait peint, non pas par moi, mais par Raphaël *(Sourires)*; aujourd'hui, je vous laisserai une simple fleur, *non pas d'Hyères*, mais n'importe.....

« Il y a deux ans, je vous rappelais vos origines polytechnicienne et sulpicienne. Eh bien, chers jeunes gens, ce qui fait vivre les maisons, les institutions, les familles, les races, les sociétés, c'est la fidélité à leurs origines, c'est-à-dire à l'esprit qui les a fondées. Quand on s'en écarte, ce n'est pas seulement une déviation, c'est une décadence. C'est ainsi que, pour le dire en passant, ils sont si coupables ceux qui s'acharnent à ruiner la foi chrétienne en France : car l'âme de la France est essentiellement chrétienne. »

L'Évêque alors rappelle que la France a été baptisée au baptistère de Reims, et que, depuis, ses destinées et celles de l'Eglise se sont toujours déroulées, parallèles, inséparables. » — Et montrant de la main la cathédrale : « De ce grand fait, je ne voudrais pas d'autre preuve, dit-il, que ce vieux temple, ce grand sanctuaire où toute la France autrefois a passé.....

« Eh bien, voici mon souvenir, mon conseil, ma *fleur* : Restez à jamais fidèles à l'esprit de Vaugirard ; à ses principes, à ses traditions. Et puisque vos origines sont polytechniciennes et sulpiciennes, gardez de vos origines polytechniciennes le goût des grandes études : de vos origines sulpiciennes la vraie et solide piété; et par-dessus mettez ce qui doit vous venir de vos maîtres actuels : la vaillance. » (*Applaudissements*).

« Telles sont bien, chers jeunes gens, ajoute Monseigneur l'Evêque, vos pensées, vos sentiments, vos résolutions. Allez les mettre sous

la protection de la Vierge chartraine. Elle les accueillera maternellement, et ce pèlerinage sera la bénédiction non seulement de votre jeunesse mais de votre vie tout entière. »

Le P. Cerceau, supérieur du Collège, se lève alors et remercie avec émotion Mgr l'Evêque de Chartres de l'accueil qu'il avait bien voulu faire aux pèlerins et des paroles qu'il venait de dire, et lui promet qu'on allait bien prier pour lui. « C'est très bien, répliqua l'Evêque, mais je voudrais autre chose encore. Je vous parlais tout à l'heure de la fidélité aux traditions. Eh! bien, je voudrais la promesse que le pèlerinage à N.-D. de Chartres deviendra une tradition du collège de Vaugirard. » — « Monseigneur, je le promets. » — Puis, sur un signal du Père, tous les jeunes gens se mirent à genoux sur la pelouse. L'Evêque se leva et donna la solennelle bénédiction. Cet Evèque debout, sur ce balcon, avec ceux qui l'entouraient, ces jeunes gens courbés sous sa voix bénissante, avec l'encadrement des grands arbres de l'Evêché et des flèches géantes de la cathédrale, c'était vraiment superbe.

Lutz. — *Mission.* — M. le Curé de cette paroisse a écrit à Mgr l'Évêque de Chartres, la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de venir rendre compte à Votre Grandeur, de la mission qui a été prêchée à Lutz, du 21 avril au 12 mai, par le père Legendre, de la Compagnie de Marie, en résidence à Orléans.

Ce missionnaire était déjà avantageusement connu dans notre paroisse, ayant donné, il y a deux ans, une retraite de première communion ; il avait laissé dans le pays un très bon souvenir. Aussi fut-on content d'apprendre que cette fois il resterait non pas trois jours, mais trois semaines; c'était d'un bon augure. Toutefois, je dois l'avouer, je ne m'attendais pas à voir tant de monde et surtout tant d'hommes dès la première réunion du soir; aussi, à part moi, je disais : c'est trop beau, ça ne continuera pas; eh bien, je me suis trompé; l'assistance au lieu de diminuer, n'a fait qu'augmenter, et ici, je dois des remerciements tout particuliers à nos bons cultivateurs, pour avoir donné toute latitude à leurs domestiques désireux de venir à la mission, en leur permettant d'abréger un peu la journée de travail. Je remercie également ces braves ouvriers de ferme qui, après une journée de labeur, n'hésitaient pas à faire une lieue pour venir et autant pour s'en retourner et cela même par le plus mauvais temps. Mais aussi, il faut le dire, le bon Père a tout ce qu'il faut pour attirer : parole facile, aimable et persuasive; on sent en l'entendant que c'est un véritable apôtre. Je ne parlerai pas ici des cérémonies qui sont les mêmes dans toutes les missions, ni de la distribution aux petits enfants, de gâteaux bénits, de médailles et de chapelets, ni des illuminations variées; nos paroissiens étaient émerveillés de tant de belles choses.

Je signalerai seulement la remise à chaque chef de famille d'un beau crucifix; c'est un véritable plaisir de voir maintenant cet emblème de notre sainte religion, à la place d'honneur dans toutes les maisons de la paroisse. Voilà, Monseigneur, un aperçu de la mission, au point de vue matériel, si je puis parler ainsi.

Un mot maintenant sur les fruits qu'elle a produits. Je dirai d'abord que toutes les personnes qui avaient rempli leur devoir pascal sont revenues une seconde fois à la sainte table; de plus 18 qui depuis fort longtemps avaient oublié le chemin du confessionnal, se sont réconciliées avec le Dieu de leur première communion. Bon nombre d'autres, je le sais, ont été ébranlées; et j'espère qu'à leur tour, elles rentreront dans le bercail.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, de votre Grandeur, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

L. SADORGE, *Curé de Lutz.*

Le 27 mai 1895.

Mignières. — Le *Pèlerinage des Trois-Saintes-Marie, le 22 mai.* — Malgré la pluie persistante du matin, le pèlerinage des Trois-Saintes-Marie a été suivi cette année par une foule plus nombreuse encore que les années précédentes. Il y a vraiment quelque chose de merveilleux dans le développement toujours croissant de ce pèlerinage. Ce phénomène ne peut s'expliquer que par les grâces que les fidèles trouvent auprès des Trois-Saintes-Marie, dans leurs épreuves pour leurs enfants et pour leurs malades.

Le matin, la grand'messe a été célébrée par M. l'abbé Légué, vicaire général, et a été fort bien chantée par les enfants de l'orphelinat, fondé par le curé de la paroisse, M. l'abbé Cintrat.

Après l'Évangile, lecture est faite des recommandations aux Trois-Bonnes-Marie, et récitation des prières par toute l'assemblée des fidèles. C'est un moment touchant et solennel que celui où des milliers de voix s'unissent dans la prière et montent suppliantes vers le trône illuminé des grandes Saintes et la châsse vénérée contenant leurs précieuses reliques.

Le soir, le temps étant devenu plus serein, la journée s'est terminée pieusement par une magnifique procession à l'oratoire de l'orphelinat et le salut du Très Saint Sacrement.

Un pèlerin fidèle des Trois-Marie.

Suppléments. — Voici les sujets traités dans les *Suppléments de la Voix* en mai :

Sommaire du 4 mai : Sainte Monique. — M. l'abbé H. Amy. — Œuvre des tabernacles; Bénédiction d'une statue. — Les funérailles (suite). — Chronique diocésaine : Mois de Marie; Adresse à Monseigneur; Cérémonies dans trois communautés; Mission à Oysonville; Avis à l'occasion du pèlerinage. — Faits divers.

Sommaire du 10 : Saint François Girolamo. — La Mère de Jésus. — De la durée des saints offices. — Une œuvre de vocations apostoliques tardives. — Chronique diocésaine : Mois de Marie ; Pèlerinage ; Saint-Avit ; Patronage de Saint Joseph. — Faits divers.

Sommaire du 18 : Le pèlerinage diocésain à N.-D. de Chartres. — Saint Félix de Cantalice. — La loi sur les congrégations : lettre du cardinal Langénieux à Mgr Fuzet ; Lettre du cardinal Rampolla au cardinal Meignan. — Chronique diocésaine : Œuvre des séminaires ; Pèlerinage : Bénédiction de chemin de croix à Umpeau ; Les Trois-Marie à Mignières ; Les cinq croix bénites au Tremblay ; L'église de Saint-Avit. — Faits divers.

Sommaire du 25 : Bref recommandant des prières à l'occasion de la Pentecôte. — De la durée des saints offices (suite). — Les pèlerins de Marie. — Chronique diocésaine : Nomination ; Pèlerinage ; Souvenir d'un bienfait ; Monument à la mémoire des soldats morts en 1870 ; Mission à la Ferté-Villeneuil. — Faits divers.

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

Sœur Anastasie, religieuse converse, décédée le 20 mai, au monastère de N.-D. de la Cour-Pétral, de l'ordre de Citeaux réformé de N.-D. de La Trappe.

Sœur Pauline, née Eugénie Hébert, décédée le 7 mai dans la Communauté de St-Paul de Chartres, âgée de 68 ans, dont 40 de religion.

Sœur Césarine de Jésus, née Marie-Victorine Mercier, décédée le 15 mai dans la Communauté de St-Paul, âgée de 26 ans, dont 6 de religion.

Sœur Sainte Sabine Bernard, de la Communauté de Saint-Paul, décédée le 28 mai à Illiers, âgée de 26 ans, dont 5 de religion.

Sœur Julienne de Marie, née Marie Tessier, novice de la Communauté de St-Paul, décédée le 26 mai, âgée de 24 ans, dont 2 de religion.

M. l'abbé de Broglie, professeur de l'Institut catholique de Paris.

M. l'abbé Noüet, curé de Saint-Denis d'Orgues (Sarthe).

— Mlle Louise Lambert, à Chartres. — M. Léchalard, à Nogent-le-Roi. — M. Edilbert Barrier, à Issy-sur-Seine. — Mme Ve Clauselle-Prévosteau, à Montainville. — Mme Ve Parard-Bezard, à Chartres. — M. J. M. Lévêque, à Saint-Germain-en-Laye. — M. Hanon, (auteur de méthodes et autres ouvrages pour orgues d'églises) à Saint-Omer. — M. André, à Châteauneuf. — Mme Aimée Gaudet, à

Condeau. — M. H. Grignon, à Angers. — Mlle Madeleine Pellegrin, à Neuville-aux-Bois. — Mlle Paméla Barbin, à Nantes. — Mme Ve Cochet, à Chuisnes.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Merci à N.-D. de Chartres pour la guérison de notre petit garçon, après neuvaine faite pour lui !

(A. L., à Ch., diocèse de Chartres.)

2. N.-D. de Chartres a visiblement protégé ma fille dans la circonstance critique que nous attendions et pour laquelle nous l'avions recommandée au sanctuaire chartrain. Veuillez être, là aussi, l'interprète de notre reconnaissance et inscrire l'enfant que Dieu nous a donné sur votre registre des petits consacrés à Marie.

(J. P., à A., diocèse de Séez.)

3. Je remercie la sainte Vierge de plusieurs grâces obtenues.

Et je vous prie de vouloir bien faire dire une messe à l'autel privilégié de N.-D. de Sous-Terre, pour obtenir, par l'intercession de la Sainte Vierge et de Saint Joseph, le prompt retour en France d'un jeune soldat très éloigné de sa famille, et la grâce qu'il fasse une bonne traversée. Cette messe sera appliquée aux âmes du Purgatoire. (L., à V., diocèse de Blois.)

4. N.-D. de Chartres nous a protégés ; nous avons encore grand besoin de sa protection. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien nous accorder, contre le mandat ci-joint, une messe d'actions de grâces à N.-D. de Chartres ; une neuvaine de prières des Clercs ; un cierge d'un franc à N.-D. du Pilier.

(B., à A., diocèse de Chartres.)

5. Notre fille, M., pour laquelle nous vous avions demandé des prières à N.-D. de Chartres, au moment de sa naissance et dans les premières années de son enfance, vient de faire sa première communion jeudi dernier, 16 mai ; en souvenir de ce grand acte, nous vous adressons, pour l'Œuvre des Clercs, un mandat de vingt francs, en recommandant de nouveau à vos prières notre chère enfant. (P. D., à Paris.)

6. Un enfant de Marie remercie N.-D. de Chartres, saint Joseph et saint Antoine de Padoue, pour deux grâces obtenues par leur intercession. (L. S., à Chartres.)

7. Ayant pris un abonnement à la « *Voix* de N.-D. de Chartres » pour attirer la bénédiction de la Sainte Vierge sur deux personnes qui entreprenaient un long et périlleux voyage, je veux aujourd'hui vous dire toute la reconnaissance que j'ai à N.-D. de Chartres, qui m'a exaucée.

Une de ces personnes a été, comme par miracle, gardée et sauvée d'une maladie mortelle, contractée dans ce voyage et certainement,

c'est à la Sainte Vierge qu'elle doit sa guérison. Je serais heureuse, Monsieur le Supérieur, que dans le prochain numéro de la *Voix* de N.-D. de Chartres, cette grâce fût signalée; je recommande aussi aux prières des Clercs deux enfants se préparant à la première communion. (Une de vos abonnées, J. A., 8 mai, Paris.)

FAITS DIVERS

Saint Benoît-Joseph Labre. — Son culte n'est pas oublié à Chartres, où il vint en pèlerinage et séjourna chez une parente aïeule d'un prêtre qui vit encore. Nous avons, dans la crypte de la Cathédrale, une statue de ce Saint pèlerin dont le cardinal Pie célébra jadis la mission providentielle dans un admirable panégyrique. — Aussi, le lundi de la Pentecôte, beaucoup de personnes pieuses, à Chartres, s'uniront par la pensée et par la prière, aux Associés de l'Œuvre de Prière et de Pénitence qui vont ce jour-là suivre le grand pèlerinage de saint Labre à Marçay (Vienne).

Don Bosco. — Les disciples de Don Bosco, appelés Salésiens, ont eu un splendide triomphe dans leur Congrès de Bologne, inauguré par un office pontifical où se trouvaient 3 cardinaux, plus de 30 évêques, 14000 personnes. Leurs œuvres, établies en plusieurs contrées d'Europe et d'Amérique, ont eu des représentants de ces diverses régions au Congrès, qui a traité avec les conclusions les plus utiles, des questions pratiques sur les Missions, les Ecoles, la Presse, les Patronages, etc.

Fêtes de Clermont. — Le récit des merveilleuses fêtes célébrées à Clermont, pour le 8e centenaire de la première croisade, en présence de plus de 40 évêques, a fourni une riche matière aux journaux ; et il n'est guère de nos lecteurs qui n'aient été à même de jouir de ce récit ; nous n'en avons pu donner, nous, qu'un résumé succinct. Mais nous sommes heureux d'annoncer qu'à Clermont va paraitre une notice complète sur cet événement, avec une lettre de Mgr Belmont, et les discours prononcés. — Déjà ont été publiés en brochure les magnifiques discours du P. Monsabré et de Mgr Turinaz.

Récompenses académiques. — L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres vient d'accorder le prix Stanislas Julien, d'une valeur de 1500 francs, au R. P. Couvreur, de la Compagnie de Jésus, pour son choix de documents, lettres officielles, proclamations, etc., en texte chinois avec traduction française.

L'Académie Française a accordé sur la fondation Thérouanne un prix de 1000 francs à M. l'abbé Degert, auteur d'un volume intitulé *le Cardinal d'Ossat* (1534-1604).

Enfin, l'Académie des sciences morales et politiques, sur le rapport de M. Francisque Bouillier, a décerné le prix François-Joseph Audiffred, d'une valeur de 15,000 francs, à M. l'abbé Camille Rambaud, de Lyon, dont l'admirable vie de sacrifice et de dévouement à l'égard des humbles, des faibles, des pauvres, des vieillards, se termine aujourd'hui dans les tristesses de la cécité, saintement supportée.

Japon. — Il paraît, d'après une lettre que la *Croix* reçoit du Japon, que les journaux japonais vantent les soldats catholiques de leur bravoure. Ceux-ci, écrit-on à leur propos, ont une religion qui enseigne qu'après la mort ils ont l'espoir d'une vie meilleure, et alors ils sont sans crainte, et ils affrontent hardiment tous les dangers. On raconte qu'à l'attaque de Port-Arthur, on avait formé un bataillon de soldats catholiques qui montèrent rapidement à l'assaut, plantèrent sur la forteresse le pavillon japonais, et revinrent tous sains et saufs, portant le scapulaire sur la poitrine. Leurs compagnons païens, en les voyant sans blessure, leur demandaient un semblable talisman qui protégeait des coups de l'ennemi et voulaient embrasser notre sainte religion. On dit que les soldats catholiques sont très estimés de leur chefs pour leur esprit de discipline et de bravoure; et que la garde impériale en compte un bon nombre.

Le sang des martyrs japonais commence à porter ses fruits.

Paris. — *Au sujet des quêtes dans les églises.* — *La Revue administrative du culte catholique*, rapporte que, dans une paroisse des environs de Paris, une quête avait lieu récemment à l'église *pour les pauvres secourus par la conférence de Saint-Vincent de Paul.* C'est en ces termes que la quête avait été annoncée en chaire par M. le Curé, c'est en ces termes que des invitations écrites avaient été adressées aux fidèles.

Le bureau de bienfaisance, par l'organe du maire de la commune, son président de droit, a eu l'audace de revendiquer la somme recueillie par la conférence de Saint-Vincent de Paul, en soutenant que le produit de toutes les quêtes pour les pauvres appartenait exclusivement au bureau de bienfaisance.

Laissons de côté, dit M. Grousseau, le caractère odieux d'une pareille prétention et constatons qu'elle n'est pas fondée en droit.

Il suffit, pour le démontrer, de rappeler : d'une part, l'avis du Conseil d'État du 24 mars 1880; et, d'autre part, l'arrêt de la cour de Caen du 12 janvier 1881. Appuyée sur ces décisions et, mieux encore, sur les raisons qui les ont produites, la charité privée n'a point à s'arrêter devant les intimidations perfides ou à s'incliner devant les réclamations injustes.

Au temps de la Terreur. — L'histoire de l'abbé Roch est curieuse. L'abbé avait promis à un compagnon d'exil, l'abbé Receveur, que, aussitôt rentré en France, il s'informerait de la santé de sa mère et veillerait sur ses derniers moments. Un jour, il apprend qu'elle est en danger de mort, mais que son autre fils, président du tribunal révolutionnaire de l'endroit, occupe la chambre de la mourante avec cinq ou six clubistes de ses amis. Il attend, jusqu'à ce qu'un domestique fidèle vienne l'avertir que la malade baisse et qu'elle ne passera pas la nuit. Le prêtre n'hésite plus. Il se fait conduire à la maison, pénètre dans la chambre, et, se présentant au révolutionnaire : « Vous me connaissez, monsieur, lui dit-il, je suis prêtre catholique et je viens offrir à madame votre mère le secours de mon ministère. Je suis en votre pouvoir, mais différez quelques instants de me faire arrêter, et ne refusez pas à votre vertueuse mère une consolation si précieuse au moment où elle est ». Touché de cette audace et de ce dévouement, le Jacobin embrasse l'ecclésiastique et se retire ; sa mère reçut les Sacrements et mourut dans la nuit. L'abbé Roch ne fut pas inquiété.

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Dimanche 2 juin, *FÊTE DE LA PENTECOTE, double de 1re classe.* A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 1/2, office pontifical, célébré par S. G. Mgr Jourdan de la Passardière, évêque titulaire de Roséa : tierce, procession, grand'messe (avec chants en musique), sexte. — A 3 h., none, vêpres, complies, procession de la Sainte Vierge et salut.

— Lundi, 3 juin, *Pélerinage de la paroisse Saint-Sulpice de Paris,* à N.-D. de Chartres. Arrivée vers 8 h. 3/4, et immédiatement messe des pélerins, avec allocution et chants. Vêpres à 2 h., avec recommandations aux prières, salut et procession.

— Jeudi 6, fête de la Sainte Enfance, à 10 h. — Le soir, à 4 h. 1/2, adoration réparatrice. — Le même jour, à 8 h., messe pour l'Association du Saint-Sacrement, à 7 h., à Saint-Piat.

— Vendredi 9, messe à l'autel du Sacré-Cœur, à 7 h., et salut le soir, à 8 h.

— Samedi 8, Ordination à la cathédrale, à 7 h.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Le dimanche 2 juin, *Solennité de la Pentecôte,* les offices aux heures ordinaires. Le matin à 7 h., Communion générale réparatrice.

— Lundi, grand'messe, à 10 h. — Mercredi, à 7 h., messe pour l'Association de Saint-François de Sales, avec allocution. — Vendredi, messe à 7 h., en l'honneur du Sacré-Cœur et salut le soir, à 8 h. — Exercice du mois du S. Cœur, tous les matins, à la messe de 7 h.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 2 juin, Solennité de la Pentecôte, messe en musique (messe en *fa* mineur, de Thiriot) ; vêpres, suivies de la procession de la Confrérie et du salut. (*Ecce panis,* de Deluc. *Regina,* de Vervoitte, *Tantum* de Cavel). — Lundi de la Pentecôte, grand'messe à 10 h., pas de vêpres. — Le Vendredi soir, à 8 h., allocution et salut en l'honneur du Sacré-Cœur.

PAROISSE DE MAINVILLIERS. — Fête et Pèlerinage de N.-D. des Vauroux le lundi de la Pentecôte. Grand'Messe à 9 h. A 2 h., vêpres, sermon et salut.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Le 7 juin, Exercices du premier vendredi du mois : messe à 6 h. A 6 h. 1/2, messe conventuelle avec exposition du T. S. Sacrement. A 4 h. sermon et Salut.

BIBLIOGRAPHIE

La Révolution et la Liberté. par le R. P. Constant, des Frères Prêcheurs, docteur en théologie et en droit canon. Paris, librairie Victorion.

Sous ce titre, le R. P. Constant vient de faire paraitre un très intéressant ouvrage dont certaines pages peuvent prêter à discussion, mais dont l'ensemble est éminemment suggestif. L'auteur y étudie la Révolution en face des libertés individuelles : liberté de conscience et liberté du travail ; en face des libertés domestiques : liberté d'enseignement et liberté testamentaire ; en face des libertés publiques : liberté civile et liberté politique.

Voici l'appréciation très élogieuse portée par M. Keller sur cet ouvrage, dans une lettre à l'auteur :

Paris, 10 mars.

Mon Révérend Père,

J'ai lu avec intérêt votre étude magistrale sur la *Révolution et la Liberté*, nous montrant, avec la dernière évidence, que la Révolution antichrétienne par essence nous ramène au paganisme et à la servitude antique.

J'ai particulièrement goûté vos pages sur la liberté du travail, où vous faites justice et de la satisfaction béate de ceux qui trouvent tout pour le mieux dans notre siècle de progrès, et des aspirations insensées des socialistes qui nous condamneraient au pire des esclavages.

Puisse votre livre avoir de nombreux lecteurs ! — Puisse le clergé et les religieux qui en sont l'avant garde se pénétrer de ces fortes vérités et s'en servir pour reconquérir les âmes et pour sauver la patrie et la liberté qui n'ont jamais couru de plus grand péril.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'expression de mon respectueux dévouement.

E. Keller, *ancien député.*

Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires, (Librairie Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte. — Abonnement : 20 fr.) Sommaire de la livraison du 15 mai 1895 :

I. Le Banquet de la science, par le P. H. Martin. — II. Le petit-fils du grand Condé. Louis de Bourbon. Son éducation au collège de Clermont (Louis-le-Grand), 1676-1684, d'après les documents originaux, par le Père H. Chérot. — III. Centenaire des Jeux Floraux : l'Académie ; Les Contemporains (deuxième article), par le P. Ét. Cornut. — IV. L'expédition de Madagascar. Les préparatifs, par le P. E. Prampain. — VI. Propos de Chine (deuxième article), par le P. L. Gaillard. — VI. Les religieux et le Fisc, par le R. P. de Scoraille.— VII. Bulletin des sciences sociales : Le Rêve collectiviste, par le P. P. Fristot. — VII. Mélanges et critiques : Les Missions catholiques au XIXe siècle, par le P. P. Suau. Une revue pour les Congrégations de la Sainte-Vierge, par le P. C. Sommervogel. — IX. Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. F.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois

DE JUIN 1895

Samedi, 1er Juin. — Vigile de la Pentecôte (sans jeûne dans le diocèse de Chartres).

2, **DIMANCHE, le Saint Jour de la Pentecôte,** *double de 1re classe avec octave,* messe *Spiritus.* — Vêpres de la fête.

3, Lundi de la Pentecôte, *double de 1re classe,* fête de dévotion ; messe *Cibavit.* — Vêpres du jour.

4, Mardi de la Pentecôte, *double de 1re classe,* messe *Accipite.*

5, Mercredi. — *Semid.,* messe *Deus.* (Quatre-Temps jeûne et abstinence).

6, Jeudi. — *Semid.,* messe *Spiritus.*

7, Vendredi. — *Semid.,* messe *Repleatur.* (Quatre-Temps, jeûne et abstinence).

8, Samedi. — *Semid.,* messe *Charitas.* (Quatre-Temps, jeûne et abstinence).

9, **DIMANCHE, 1er après la Pentecôte,** *fête de la Très Sainte Trinité, double de 2e classe* ; messe *Benedicta.* — Vêpres de la fête ; mém. du dim. et de Ste Marguerite.

10, Lundi. — Ste Marguerite, reine, veuve, *semid.,* messe *Cognovi.*

11, Mardi. — St Barnabé, apôtre, *double majeur,* messe *Mihi autem.*

12, Mercredi. — St Jean de St Facond, confesseur, *double,* messe *Os justi.*

13, Jeudi. — **Fête du Très S. Sacrement,** *double de 1re classe avec octave* ; messe *Cibavit.* — Vêpres de la fête.

14, Vendredi. — St Basile le Grand, évêque et docteur, *double,* messe *In medio.*

15, Samedi. — De l'octave, *semid.,* messe *Cibavit.*

16, **DIMANCHE, IIe après la Pentecôte,** St Jean François Regis, *double,* messe *Os justi.* **Solennité de la Fête-Dieu.** (Procession extérieure). Messe et vêpres de la Solennité.

17, Lundi. — De l'octave, *semid.,* messe *Cibavit.*

18, Mardi. — De l'octave, *semid.,* messe *Cibavit.*

19, Mercredi. — Ste Julienne de Falconieri, vierge, *semid.,* messe *Dilexisti.*

20, Jeudi. — Octave de la Fête-Dieu, *double,* messe *Cibavit.*

21, Vendredi. — **Fête du Sacré-Cœur de Jésus,** *double de 1re classe,* messe *Egredimini.*

22, Samedi. — Vigile de St Jean-Baptiste. — *Notre-Dame de Grâce, double maj.,* (du 5 Juin) messe *Vultum,* mém. de St Paulin.

23, **DIMANCHE, IIIe après la Pentecôte,** *semid.,* messe, **Solennité du Sacré-Cœur de Jésus,** messe *Egredimini.* — 1res vêpres de St Jean-Baptiste.

24, Lundi. — **Fête de St Jean-Baptiste,** *double de 1re classe avec octave,* messe *De Ventre.* — Vêpres de la fête, mém. de St Guillaume.

25, Mardi. — St Guillaume, abbé, *double,* messe *Os justi.*

26, Mercredi. — SS. Jean et Paul, mart., *double,* messe *Multœ.*

27, Jeudi. — De l'octave, *semid.,* messe *De Ventre.*

28, Vendredi. — Vigile des SS. Apôtres. (Jeûne et abstinence) St Léon XIII, pape, *semid.,* messe *Sacerdotes.*

29, Samedi. — Fête de St Pierre et St Paul, apôtres, *dovble de 1re classe* avec *octave,* messe *Nunc scio.*

30, **DIMANCHE, IVe après la Pentecôte,** Commémoration de St Paul, apôtre, *double majeur,* solennité des SS. apôtres, messe *Scio.*

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an ; 5 francs pour un mois ; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges, précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils les veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-Voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait très utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits, *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

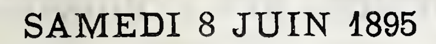
Scapulaires. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles devant l'autel principal de la Crypte; cette lecture est suivie de la récitation des litanies de Notre-Dame de Chartres.

LIVRES DU PÈLERINAGE



SAMEDI 8 JUIN 1895

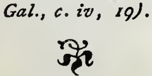
LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE JUIN)

VIRGINI·PARITVRÆ

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Dimanche 9 juin, 1er dimanche après la Pentecôte, fête de la T. S. Trinité, *double de 2e classe*. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. — A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

A LA CRYPTE, à 7 h. 1/2, première messe d'un jeune prêtre (M. l'abbé Cardenau); allocution et chants. Un autre jeune prêtre (M. l'abbé Samson) la dira à 6 h. 1/2.

Fête-Dieu. — Mercredi soir, à 6 h., matines et laudes, et bénédiction du T. S. Sacrement, et ainsi les jours suivants excepté le dimanche. Tous les matins de l'octave, exposition du T. S. Sacrement, à 6 h., et messes au chœur.

Le jeudi 13, à 9 h., procession eucharistique dans l'intérieur de l'église et office solennel. Vêpres à 3 h.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Le dimanche de la Trinité, les offices aux heures ordinaires. Exposition, procession et salut du Saint-Sacrement. Le jeudi de la Fête-Dieu, messe à 7 h.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 9 juin, les offices aux heures ordinaires. Exposition du Saint-Sacrement.

— Jeudi, *Première Communion* des enfants. Messe à 8 h., vêpres à 3 h.

Vendredi, messe d'actions de grâces à 9 h.; à 3 h., vêpres suivies de la procession et de la Consécration des enfants à N.-D. de Chartres.

LOTERIE de la *Conférence* de Saint-Vincent-de-Paul. — Exposition des lots, ces jours-ci. — Tirage, lundi 10. — Aujourd'hui et demain, on peut porter des lots chez le concierge de l'Évêché.

BIBLIOGRAPHIE

Les Amitiés de Jésus, par le R. P. M.-J. Ollivier, des Frères Prêcheurs, magnifique volume grand in-8° cavalier, orné de gravures et d'une carte, franco, 9 francs. — Paris, A. Roger et F. Chernoviz, éditeurs, 7, rue des Grands Augustins et P. Lethielleux, 10, rue Cassette.

On n'a pas oublié l'ouvrage de premier ordre que le R. P. Ollivier publiait, il y a deux ans, sur la *Passion*. L'éloquent Dominicain complète aujourd'hui son œuvre par un second ouvrage d'une érudition aussi solide et d'un charme aussi pénétrant que le premier sur les *Amitiés de Jésus*.

Il s'attache à reconstituer la vie humaine du Sauveur, si on peut parler ainsi, étudiant tous les personnages qui ont eu l'honneur d'être aimés de lui, ses parents, ses amis, ses apôtres. Le R. P. Ollivier a puisé à toutes les sources, a utilisé tous les travaux accumulés depuis des siècles, et met à profit les constatations mêmes des adversaires, s'éclairant de toutes les investigations des sophistes, puis allant reconnaître les lieux saints et s'inspirant sur place des ruines parlantes et des témoignages de la nature (*Semaine de Paris*).

La Quinzaine. — Sommaire du 1er juin : Le magnifique discours prononcé à Clermont par M. l'abbé Frémont, à l'occasion du huitième centenaire des croisades; La fin des Lettres d'un Curé de Canton, épilogue émouvant d'un livre où la noble figure d'un servant du Christ apparaît dans tout le rayonnement de la charité évangélique; Une étude par M. Poizat, sur José-Maria de Hérédia, dont la réception date d'hier; Une chronique scientifique sur l'Alchimie moderne; Le salon des Champs-Élysées, un Courrier d'Athènes, etc., etc.— Abonnements : France : Un an, 24 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 8 fr. — Pour le clergé, Un an : 20 fr. S'adresser à l'Administrateur de *La Quinzaine*, 62, Rue de Miromesnil, Paris. Prix de la livraison : 1 fr. 50.

N° 18. 8 Juin 1895.

SOMMAIRE

LETTRE CIRCULAIRE

DE Mgr L'ÉVÊQUE DE CHARTRES AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

et ORDONNANCE promulguant le nouveau tarif

Messieurs et chers Coopérateurs,

Dès mon arrivée parmi vous, je puis dire que mon cher clergé a été l'objet de mes spéciales sollicitudes. Pour faire courir dans le diocèse un souffle plus intense de vie commune, de vie de famille, car j'ai conçu un diocèse comme une famille, j'ai transformé notre *Voix de Notre-Dame*, en revue hebdomadaire, de revue mensuelle qu'elle était, afin que ce que vous faites d'édifiant, les uns et les autres, dans vos paroisses, vous fut plus promptement et complètement connu. En outre, pour promouvoir de plus en plus parmi vous l'amour de l'étude, j'ai rétabli ces *Conférences ecclésiastiques*, qui ont été si bien accueillies de vous, et institué dans la ville épiscopale ce *Cas de conscience*, dont les séances sont d'ordinaire si pleines d'intérêt. Je me suis surtout occupé du recrutement du clergé. C'est dans ce but que j'ai fondé cette *Œuvre des Séminaires* qui, nous donnant plus de ressources, nous permet de rececevoir plus d'élèves ; et aussi que, pour procurer à nos petits séminaires des professeurs plus distingués, j'ai envoyé et me propose d'envoyer encore à l'Institut catholique de Paris l'élite de leur personnel. Et je puis dire que ces efforts semblent avoir été bénis de Dieu, puisque notre grand séminaire, qui n'avait à mon arrivée que 32 élèves, en comptait l'année dernière, malgré la lamentable loi militaire, plus de 80.

Mais il est d'autres intérêts que je ne pouvais non plus négliger ; et, considérant l'état d'infériorité où étaient nos tarifs comparativement à ceux des autres diocèses, j'ai dû me décider, Messieurs, malgré les multiples délicatesses d'une telle

entreprise, à les reviser, afin d'améliorer, si faire se pouvait, les conditions de votre vie matérielle. Je ne suis pas de ceux qui reculent devant les responsabilités qui s'imposent.

Je me suis donc mis à l'œuvre, et je puis enfin vous transmettre les nouveaux tarifs si impatiemment attendus de vous. Il était, je le répète, devenu indispensable d'opérer cette réforme, les tarifs sous l'empire desquels nous sommes encore remontant à une époque déjà bien lointaine, à 1826 (1) ; c'est assez dire ne correspondant plus aux besoins actuels. Car, toutes les conditions de la vie, qui ne le sait ? ont été, depuis cette époque, dans nos campagnes comme dans nos villes, profondément modifiées. Si bien que sur certains points, la force des choses avait emporté la lettre des vieux tarifs, et que plusieurs des dispositions inscrites dans les nouveaux avaient déjà passé dans les faits. Nous n'avons fait, en ces matières, que donner force de loi à ce qui était devenu obligatoire par l'usage.

Nonobstant le Concordat et le budget des Cultes, le casuel est, malheureusement, une nécessité pour l'Église de France. Je dis malheureusement, parce que si rien n'est plus juste que cette institution dans l'état présent des choses, rien aussi, au milieu de nos populations, si faibles dans la foi, n'est une source de plus graves inconvénients. Le peuple qui est si sensible à tout ce qui est fiscalité, quand l'Église le touche par là, est porté à le prendre en mauvaise part, et Dieu sait si cela ajoute un prétexte plausible de plus à son peu de bonne volonté. Et cependant, il faut bien que la subsistance du prêtre soit assurée et qu'il vive ; qu'il vive de l'autel, car il ne le peut d'autre chose. Il a renoncé volontairement, pour se consacrer au service des âmes, à toutes les carrières lucratives de ce monde, et les pauvres honoraires avec lesquels l'État croit acquitter la dette de justice que lui a imposée l'abandon des biens ecclésiastiques consenti par le Concordat, représentent à peine le morceau de pain nécessaire à sa vie. Un grand culte aussi compte une quantité de services auxquels il faut pourvoir ; si les ressources matérielles font défaut, ces services ne peuvent avoir lieu, et un grand culte ne peut vivre. Et il semblerait dès lors illusoire de parler de la liberté des cultes, car

(1) Ordonnance de Mgr Clausel de Montals, du 22 janvier 1826.

la première des libertés évidemment est de pouvoir vivre. L'institution du casuel se justifie donc par des raisons manifestes ; il n'en est pas moins vrai, en fait, qu'elle présente un côté pénible au peuple, et que Notre devoir est de faire tout le possible pour apporter ici tous les tempéraments désirables.

Vous voyez dès lors, Messieurs, combien il est délicat et périlleux de toucher à ces questions de casuel. Cependant, si délicate et périlleuse que fût l'entreprise, Nous n'avons pas cru devoir Nous y refuser, parce que, comme nous le disions, elle nous paraissait s'imposer à Nous, et d'autant plus, je le répète, qu'en comparant votre situation sous le rapport matériel à celle des clergés des diocèses circonvoisins, c'est la vôtre qui était la plus désavantageuse. Vous tiendrez compte, Messieurs, des efforts que Nous avons faits pour la mener à bonne fin.

Espérer en pareille matière la perfection serait chimérique. Nous aurions souhaité l'uniformité ; mais c'était, vu surtout la dissemblance des usages diocésains, dans le Perche et dans la Beauce, chose impossible aussi; Nous avons cherché mieux.

Notre premier soin a dû se porter sur la composition de la commission chargée de préparer ce travail. Nous avons voulu qu'elle fût pour ainsi dire la représentation exacte de tout le diocèse. Nous y avons donc fait entrer des vicaires généraux, des curés, des desservants et de simples vicaires. Et c'est un hommage que je dois rendre à ces messieurs que tout ce qu'il a été possible, humainement, de faire, ils l'ont fait, sans épargner leurs peines, sans compter les séances, sans négliger aucun des côtés si complexes et si multiples de ces questions.

Cela fait, Nous nous sommes entouré de tous les renseignements utiles, et nous avons compulsé avec le plus grand soin tous les tarifs des diocèses limitrophes.

De plus, Nous avons voulu que ce travail fût moins encore celui de la commission que du diocèse lui-même ; et c'est pourquoi, à plusieurs reprises, Nous avons consulté MM. les Doyens, et MM. les Doyens à leur tour ont interrogé les prêtres de leur doyenné ; bref nous avons fait appel à toutes les lumières, et à toutes les expériences. Parmi les nombreux écueils à travers lesquels Nous avions à passer, il s'en rencontrait deux principaux : il fallait, en somme, arriver à un

relèvement des tarifs, c'était la raison même de Nos efforts; et cela d'autant plus que nos tarifs, je le rappelais tout à l'heure, étaient de tous les plus abaissés; et il fallait obtenir ce résultat, autant que possible, sans blesser les habitudes reçues, et sans trop provoquer les ombrages et les récriminations inévitables.

En même temps, Nous devions chercher à établir autant que les coutumes beauceronnes et percheronnes le permettaient, une uniformité toujours désirable. Nous ne pouvions espérer y réussir toujours. Malgré Notre désir de faire droit aux vœux qui Nous étaient exprimés, quelquefois, quand ces désirs étaient contradictoires, Nous nous sommes trouvé devant une impossibilité absolue; Nous avons du moins toujours cherché, par des combinaisons, par des transactions, à nous approcher le plus possible du but, quand nous ne pouvions pas l'atteindre.

J'ai tenu moi-même, malgré le faible état de ma santé, à assister à toutes les séances, et à suivre, avec le plus vif intérêt, je puis le dire, toutes ces discussions.

Notre projet arrêté, nous avons dû le soumettre au Gouvernement, dont l'approbation était nécessaire. De Paris nos tarifs nous sont revenus avec des modifications dont la discussion nous a pris plusieurs séances encore. Bref, comme il arrive d'ordinaire quand des deux côtés la bonne volonté est sincère, entre l'État et nous l'accord est intervenu.

Et maintenant, ce tarif, le voici, je vous l'adresse. La critique de tel ou tel détail en chose si complexe est facile : une équitable appréciation considérera l'ensemble et le résultat général obtenu. Je ne doute pas du reste que vous n'apportiez dans l'application que vous aurez à faire de ces nouveaux règlements le tact le plus exquis, la délicatesse la plus élevée, l'esprit le plus sacerdotal.

Je me suis occupé aussi, Messieurs, du catéchisme, question qui préoccupe beaucoup le diocèse; mais ce travail demande plus de temps.

A ces Causes,

Le saint nom du Seigneur invoqué;

Vu le décret du 18 mai 1895, dont la teneur suit :

DIRECTION DES CULTES. — DÉCRET

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu le projet de tarif présenté le 2 mars 1895, par l'évêque de Chartres, pour régler les oblations à percevoir dans son diocèse par le Clergé, les fabriques et les serviteurs de l'Église;

Vu l'avis du Préfet d'Eure-et-Loir, du 9 avril 1895;

Vu les articles 5 et 69 de la loi du 18 germinal an X;

La section de l'intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'État entendue;

Décrète :

ARTICLE PREMIER.

Est approuvé le tarif proposé le 2 mars 1895, par M. l'Évêque de Chartres, pour fixer les oblations à percevoir dans son diocèse, par le Clergé, les fabriques et les serviteurs de l'Église.

Ce tarif, annexé au présent décret, sera affiché dans toutes les églises du diocèse de Chartres.

ARTICLE 2.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 mai 1895.

Signé : FÉLIX FAURE.

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le nouveau tarif diocésain, visé par le précédent décret, sera obligatoire à partir du 1er juillet de la présente année 1895.

ARTICLE 2.

Un exemplaire de ce tarif sera affiché, conformément au dit décret, dans toutes les églises du diocèse.

Fait à Chartres, le saint jour de la Pentecôte, le 2 juin 1895.

† FRANÇOIS, *Évêque de Chartres.*

Par Mandement :

MÊTAIS, *Secrétaire de l'Évêché.*

Cette Lettre pastorale, et le clergé n'en sera que plus touché, est le fruit d'une rare accalmie entre les crises d'un mal opiniâtre.

Il en avait été de même du cri d'alarme que notre vénéré Pontife fit entendre, le 14 avril, à propos du *Droit d'accroissement;* et nous pouvons affirmer, à ce sujet, que si, depuis sa

Lettre mémorable au Président de la République, il eût été dans des conditions ordinaires de santé, sa voix eût de nouveau retenti avec celles de ses vénérés collègues en faveur des Congrégations.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

— Mardi prochain, 11 juin, conférence ecclésiastique, à 1 h. 1/2, au Grand-Séminaire.

La Pentecôte. — Les offices de la Pentecôte ont été présidés, à la cathédrale, par Mgr Jourdan de La Passardière, comme nous l'avions annoncé. Sa Grandeur a tenu chapelle à la messe capitulaire et a chanté les vêpres.

Le lendemain matin, le même Prélat quittait Chartres, accompagné par M. le vicaire-général Legué, pour aller commencer, à Auneau, la tournée de confirmation.

Le 31 mai. — A la clôture du mois de Marie, vendredi 31 mai, l'affluence à la cathédrale était extraordinaire. Rarement N.-D. du Pilier, portée dans les rangs de la procession, a dû traverser une pareille foule ; et tout le monde s'inclinait à son passage, comme pour la bénédiction d'une mère. Les chants du salut avec grand orchestre ont été d'un effet très imposant.

Pré-Saint-Evroult. — *Bénédiction d'une cloche.* — Le jour de la Pentecôte, a été bénite, dans l'église de Pré-Saint-Evroult, par M. l'abbé Legué, vicaire-général, une cloche, don gracieux d'un paroissien, M. Goussu. Le prédicateur était M. l'abbé Sauvet, curé de Verdes. Son excellent sermon a vivement satisfait la nombreuse assistance. Les paroissiens ont été heureux de féliciter leur respectable curé, M. l'abbé Descauses, sur la parfaite organisation de la cérémonie.

Sœur Saint-Rémy. — Une religieuse de la communauté de Bon-Secours, de Chartres, Sœur Saint-Rémy, vient de recevoir de la Société des Sauveteurs d'Eure-et-Loir, une médaille, comme récompense de ses 36 années de charitable dévouement au service des malades.

Conférence scientifique à Sainte-Foy. — M. A. de Lapparent, professeur de géologie à l'Institut catholique de Paris et Président de la Société de Géographie, venant à Chartres pour l'inspection annuelle des études à l'Institution Notre-Dame, consent à donner, comme les années précédentes, une conférence scientifique.

Elle aura lieu, le mardi 11 juin, à 8 heures, à la salle Sainte-Foy. L'éminent professeur traitera de l'*Ancienneté de l'homme.*

Chaudon. — *Mission.* — 26 Mai 1895. — M. le Directeur diocésain de l'Œuvre des Campagnes a reçu la lettre suivante :

La paroisse de Chaudon vient de jouir, pendant trois semaines, de la faveur d'une mission prêchée par un père Jésuite de Rouen. Bien des raisons nous faisaient craindre un échec, et c'est un succès qui est venu récompenser le zèle et l'éloquence du missionnaire; non pas sans doute un succès égal à nos désirs, mais supérieur à nos espérances.

Je ne vous ferai point le récit des différentes fêtes de cette mission. Cela se reproduit partout. Je vous dirai seulement que, chaque soir, l'assistance, belle dès le premier jour, allait en augmentant, que les hommes, rompant avec leur mauvaise habitude, sont venus en grand nombre, et qu'au jour de clôture, qui coïncidait avec la première communion, notre église, vaste pourtant, s'est trouvée trop petite. A Bréchamps, où le missionnaire a fait également quelques réunions, l'assistance aussi fut très nombreuse. Dans l'une et l'autre paroisse, on commentait vivement l'instruction donnée par le R. P. la veille au soir. Ce qui prouve qu'il avait réussi à intéresser ses auditeurs et à faire impression sur les âmes.

Mais le résultat final, les retours à la pratique religieuse, me direz-vous ? Nous arrivons aujourd'hui à la douzaine. C'est bien peu, sans doute, mais je suis convaincu que notre mission n'a pas encore donné tous ses fruits. A côté de ceux qui sont revenus, il y a ceux qui sont encore sur le chemin, plusieurs se rapprochent si visiblement qu'on pourrait presque fixer la date de leur rentrée définitive au bercail.

Daignez agréer les sentiments de respect avec lesquels je suis, Monsieur le Directeur, votre très humble serviteur.

GUÉRIN, *Curé de Chaudon.*

Pèlerinage de la paroisse Saint-Sulpice de Paris à Notre-Dame de Chartres. — Ils sont venus, le 3 juin, au nombre de plus de six cents, les pieux parisiens qui avaient pu obéir à l'invitation de M. l'abbé Méritan, curé de Saint-Sulpice. Ils étaient, pour la plupart, de sa paroisse ; puis à cette caravane s'étaient jointes beaucoup de personnes de Saint-Ambroise, sous la conduite de leur digne pasteur ; ce groupe spécial était composé surtout de députations des communautés religieuses. Enfin d'autres fidèles, venus de divers points de la capitale, avaient profité de cette heureuse occasion pour aller, eux aussi, vénérer Notre-Dame de Chartres.

Un des pélerins nous a écrit, de Paris, le 4 juin, ses impressions. Nous nous empressons de les publier :

«... Quoique mes pèlerinages à la bonne Mère de Chartres dépassent la trentaine, je suis encore aussi heureux de me trouver

dans son sanctuaire béni que la première fois. Se lasse-t-on d'aller auprès de sa mère, pour lui dire son amour et pour entendre ces douces paroles qu'elle sait si bien faire entendre à notre cœur ? Mais arrivons à ce pèlerinage dont j'ai à vous parler. Il était plus nombreux que les années précédentes. Le soleil s'était mis de la partie, chose peu ordinaire à pareil jour, aussi toutes les physionomies étaient rayonnantes. Arrivés à 8 h. 40 à Chartres, les pèlerins se trouvent réunis à la cathédrale pour la messe de 9 heures que dit, comme d'habitude, M. Méritan, curé de Saint-Sulpice. La grande nef est littéralement remplie d'une foule pieuse et recueillie.

Après l'évangile, M. l'abbé Sire, vicaire de Saint-Sulpice, monte en chaire pour donner le sermon. Qui ne connait la tendre dévotion de M. Sire pour la Très-Sainte-Vierge et le zèle qu'il a déployé au moment de la promulgation du dogme de l'Immaculée-Conception? Nul mieux que lui ne pouvait dire les liens étroits qui unissent la Communauté des prêtres de Saint-Supice, depuis M. Olier, leur fondateur, à Notre-Dame de Chartres. C'est pour répondre à ses vœux et pour suivre son impulsion qu'ils reviennent chaque année aux pieds de la Madone chartraine. Les communions ont été plus nombreuses que de coutume ; bon augure pour le réveil de la foi.

L'office du matin est terminé à 10 heures et demie, et jusqu'à 2 heures et demie où doit avoir lieu l'office du soir, les pèlerins auront le temps de satisfaire leur dévotion, de visiter les curiosités de la ville et de prendre leur réfection. Je rentre à la cathédrale, et je vois avec bonheur les deux Madones, N.-D. du Pilier et Notre-Dame-Sous-Terre, entourées de pieux solliciteurs, et je suis persuadé, en voyant leur ferveur, que la bonne Mère de Chartres aura écouté leur prière. A ce propos laissez-moi vous dire que j'avais dans mon compartiment, en allant à Chartres, une petite miraculée de la Vierge chartraine : cette chère enfant de quatre ans à peine, avait été déjà deux fois guérie par cette puissante Madone, qu'elle allait remercier de tout son petit cœur. En voilà une qui croit et croira toujours au pouvoir miraculeux de Marie et s'en fera au besoin plus tard la fervente apôtre.

Pour l'office du soir, même affluence de fidèles dans la nef, chant des petites vêpres de la Sainte Vierge, Recommandations et récitation du chapelet par M. le Curé de Saint-Sulpice, et enfin salut très solennel du Saint-Sacrement, où la maîtrise de Saint-Sulpice et les demoiselles de la Confrérie de la Sainte Vierge ont rivalisé pour faire entendre des chants, dont je n'ai pas mission de dire toute la perfection, mais qui, j'en suis certain, n'auront pas peu contribué à augmenter encore la dévotion du nombreux

auditoire. Puis la foule des pèlerins se déroule en une splendide procession aux flambeaux dans toute la longueur de la crypte, magnifiquement illuminée, pour venir se grouper autour de Notre-Dame-du-Pilier dans un dernier élan d'amour et de reconnaissance.

Nous avons remarqué avec tristesse l'absence de Mgr l'Évêque de Chartres, retenu par la maladie dans ses appartements ; sa présence aurait certainement rehaussé l'éclat de la cérémonie, et il eût été heureux de voir les parisiens revenir fidèlement aux pieds de la Vierge qui est l'honneur de son Eglise.

Au départ de la gare, foule moins nombreuse sur la butte des Charbonniers pour acclamer les pèlerins. Les Chartrains voient tant de pèlerinages, maintenant ils y sont habitués. Le train part, adieu, bonne N.-D. de Chartres ! Non pas adieu, au revoir, à l'année prochaine ! A. C.

Patronage de Saint-Joseph. — Le pèlerinage de Saint-Sulpice du 3 juin avait été précédé, le matin, à la Crypte, d'une cérémonie aussi très intéressante. Les jeunes gens du Patronage Saint-Joseph, de Chartres, s'y étaient rendus en pèlerins, avec M. l'abbé Romet, leur aumônier, le bon Frère Georges, et plusieurs membres de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Ils ont eu une messe avec allocution, se sont approchés de la Sainte-Table, et l'un des jeunes gens a prononcé, au nom de tous, une consécration spéciale à N.-D. de Chartres.

Paroisse Saint-Aignan. — *Triduum et pèlerinage en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus.* Prédicateur : Le R. P. Vallée, des Frères Prêcheurs.

Jeudi, 20 Juin. — Le soir, à 8 heures, Ouverture du Triduum.

Vendredi 21 et Samedi 22 Juin. — Le matin à 7 heures, Messe suivie de Méditation ; le soir, à 8 heures, Sermon et Salut solennel.

Dimanche 23 Juin. — A 7 heures, Messe de Communion générale ; à 10 heures, Grand'Messe chantée par M. le Chanoine Goussard ; à 4 heures, Vêpres et Clôture du Triduum.

Lundi 24 Juin. — Pèlerinage à la Basilique du Sacré-Cœur à Paris, présidé par M. l'abbé Goussard, chanoine titulaire.

Départ le matin, à 5 heures 42, arrivée à la gare Saint-Lazare, à 8 heures 30. — Messe de Communion à 9 heures 1/4, à l'autel de la Sainte Vierge. — Recommandations, Allocution et Salut solennel, dans le grand chœur de la Basilique.

Retour, le soir à 7 heures, gare Montparnasse ; arrivée à Chartres, à 9 heures 18.

Pour les billets de Pèlerinage, s'adresser à la Sacristie de Saint-Aignan, du 12 au 22 juin. — Le matin, de 6 heures et demie à 8 heures. — Le soir, de 4 heures à 6 heures.

Aller et retour : 2e classe, 8 fr. 20. — 3e classe, 5 fr. 45.

NOTA. — Les personnes qui voudraient avoir des compartiments avec pancartes spéciales sont priées de se grouper par dizaine et de donner le nom du groupe au plus tard, le Dimanche 23 juin, à midi.

– Jeudi 20 juin, à 10 heures, fête de la Sainte-Enfance.

NÉCROLOGIE

M. l'abbé Gérondeau. — Le jeudi 6 juin, à l'issue de la messe capitulaire, avaient lieu, dans le chœur de la cathédrale, les obsèques d'un séminariste-soldat, décédé l'avant-veille à l'Hôtel-Dieu, après une cruelle maladie de quelques jours. Ce jeune abbé, que nous avions ainsi la douleur de perdre : Albert Gèrondeau, a été tonsuré, en 1894, à la fin de son cours de philosophie ; il a dû, au mois de novembre dernier, après quelques semaines d'études théologiques, subir, comme beaucoup de ses condisciples, hélas ! les conséquences de la loi militaire, actuellement en vigueur, et passer à la caserne. Il y fut bientôt connu et apprécié selon son mérite ; chefs et soldats devaient aimer cette nature franche, ce caractère sérieux et bon, cette tenue de séminariste qu'il savait garder dans un métier non fait pour lui. On lui donna un emploi à l'infirmerie de la caserne ; preuve de la confiance qu'il inspirait, confiance dont il se montra toujours digne.

Malheureusement, une fatigue dont il parla trop peu depuis quelques mois, amena une maladie grave, une péritonite, dont il a été victime. Du moins, dans ses quelques jours de grandes souffrances, le Bon Dieu lui a donné la grâce de conserver sa connaissance et, par suite, de pouvoir offrir pieusement le sacrifice de sa vie et recevoir les sacrements de la Sainte-Église. Ce fut une douce consolation pour lui, et un grand sujet d'édification pour ceux qui l'entouraient.

Albert Gérondeau, né à Boncé, en 1873, était petit-fils de M. Gérondeau, ancien instituteur et actuellement maire de Fresnay-le-Comte ; un de ses oncles est curé de Sours, et les autres sont instituteurs en Eure-et-Loir. Il fit ses premières classes de latin à la Maîtrise et ses humanités à Saint-Cheron. Aussi l'assistance des Clercs de Notre-Dame et des Séminaristes formait-elle une belle couronne fraternelle autour de son cercueil. Ses maîtres bien-aimés et d'autres ecclésiastiques étaient là, aussi au premier rang.

Ce n'est pas sans une vive émotion que nous avons remarqué, auprès de la famille du cher défunt, des représentants de l'armée: M. le lieutenant-colonel et plusieurs officiers du 130e de ligne avec beaucoup de leurs soldats, au moins cent de la même compagnie

qu'Albert Gérondeau ; ils avaient offert une belle couronne funéraire, portant cette inscription : A notre regretté camarade.

Bel hommage à la mémoire du clerc-tonsuré mort au service de la patrie !

Au moment de l'absoute, M. le chanoine Piau, supérieur du Grand Séminaire, qui venait de célébrer la grand'messe, a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Il est peu ordinaire que l'armée et le clergé se voient, comme à cette heure, réunis et confondus dans un même hommage, dans les mêmes regrets autour d'un cercueil.

C'est que ce cercueil est celui d'un soldat, mais d'un soldat enrôlé et immatriculé déjà dans une autre milice, celle de Jésus-Christ et de l'Église. Atteints du même coup qui nous frappe et associés à notre épreuve, M. le Colonel, MM. les Officiers, braves soldats du 130e, vous avez voulu partager aussi notre deuil, et vous êtes venus unir vos prières à nos prières. Laissez-moi vous en remercier fraternellement, puisqu'aussi bien je vois aujourd'hui se rencontrer et fraterniser dans un deuil commun l'Église et la Patrie, la croix et l'épée, le surplis du lévite avec l'uniforme du soldat français.

« Nous t'appartenons comme soldat, ô Patrie ! s'écriaient autrefois les héros de la Légion Thébaine, mais nous sommes aussi les serviteurs de Dieu. A toi, notre bravoure guerrière, à Dieu l'intégrité de notre foi ! » Voilà bien aussi, Messieurs, ce que dit dans son cœur, ce jeune séminariste, le jour où il partait pour la caserne, quand, dans la crypte souterraine, à la face des autels et sur l'image vénérée de Marie, sa mère, il protesta bien haut qu'en devenant soldat, il entendait bien rester chrétien, et et clerc et lévite fidèle de la Sainte Église. Énergique et généreux, il ne songea pas un instant à s'épargner au service de la Patrie. On ne se doute pas toujours de ce qu'il y a d'amour et de vrai dévouement pour la France dans ces cœurs qui battent sous la soutane du séminariste et du prêtre. Lui, sans ostentation et sans bruit, avec cette simplicité qui est le cachet de la vraie vertu, au pays qui réclamait son service il donna, sans compter, sa santé et ses forces. Puis, le jour vint où, en dépit des attentions très bienveillantes de l'autorité militaire, il sentit ses forces presque totalement épuisées, mais il n'en dit rien, il ne se plaignit pas, il aima mieux faire le sacrifice de sa vie.

Il est donc tombé, mais en tombant, il emportait intact dans son âme, le trésor de sa foi et de sa fidélité à Dieu. Dimanche il communiait pour la dernière fois, et telle fut la ferveur communicative et pleine d'allégresse de sa piété, que trois soldats malades, ses voisins de lit à l'hopital, demandèrent à partager son bonheur. Ce

n'est pas quelques épis, hélas! mais des gerbes d'âmes qu'il semblait appelé, en devenant prêtre, à moissonner un jour.

Il ne se fut pas seulement acquis le renom d'un savant botaniste, il avait pour cette science un goût marqué et il y était déjà presque passé maître, mais son esprit judicieux joint à une solide vertu, nous faisaient concevoir à nous, pour son ministère futur, de meilleures et de plus hautes espérances. Ces espérances, hélas! la mort vient de les briser et nous en serions inconsolables, si nous ne savions que Dieu ne mesure pas toujours au nombre des années, les mérites et la récompense, et qu'une vie, rapidement écoulée, soudainement tranchée par le trépas peut être quelquefois féconde à l'envi des carrières les plus longues. *Œtas senectutis vita immaculata. Consummatus in brevi explevit tempora multa.*

FAITS DIVERS

Grande fête à Séez. — Le mardi 11 juin prochain, une grande fête doit avoir lieu à Séez (Orne). Mgr Trégaro, agissant comme délégué du Souverain Pontife Léon XIII, couronnera la statue de l'Immaculée-Conception. Un grand nombre de prélats, archevêques, évèques etc., ont promis d'assister à la cérémonie. Mgr Sourrieu, archevêque de Rouen, célébrera la messe pontificale; Mgr Germain, évêque de Coutances, prononcera le discours.

On compte sur trente mille pélerins. La compagnie de l'Ouest accorde des billets d'aller et retour à prix réduits, valables pour les 10, 11 et 12 juin.

Une neuvaine préparatoire à la grande fête du Couronnement est prêchée dans l'église de l'Immaculée-Conception, par le R. P. Leclercq, de la Compagnie de Jésus.

Congrès. — Le Congrés ouvrier chrétien se tiendra à Paris, les 6 et 7 juillet 1895, sous le haut patronage de S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, et la présidence d'honneur de M. Léon Harmel. (Demander le programme à M. le Secrétaire du Congrés, M. G. Delavenne, 40, rue Saint-Dominique, Paris).

L'Église au Japon. — On a beaucoup parlé du Japon, depuis la guerre avec la Chine. Voici la situation des missions catholiques au Japon, qui montre les progrés du catholicisme dans ce pays. Ces missions comprennent quatre diocèses et près de 50.000 catholiques, 75 postes ou districts, 242 chrétientés, 206 églises, chapelles ou oratoires publics, 1 séminaire, situé à Nagasaki et comprenant 44 élèves, 2 collèges à Tokio et à Nagasaki avec 154 élèves, 3 pensionnats de filles avec 130 élèves, 17 orphelinats avec 1.802 enfants, dont 459 garçons et 1.343 filles; 18 ouvroirs ou ateliers avec 303

personnes, 13 pharmacies, 3 petits hôpitaux, 1 hôpital de lépreux avec 82 lits, 35 garde-malades dans les hôpitaux publics.

Voici, d'autre part, quel est le personnel de ces missions :

1 archevêque, 3 évêques, 84 missionnaires européens, 20 prêtres indigènes, 17 clercs, 207 cathéchistes, 22 religieux européens, appartenant à l'Ordre des Marianites, 80 religieuses européennes, appartenant aux trois Congrégations de Saint-Maur, du Saint Enfant-Jésus de Chauffailhes et de Saint-Paul de Chartres ; 9 religieuses et 19 novices japonaises.

Enfin les missionnaires ont baptisé, dans le courant de l'année dernière, au Japon, 2.460 adultes, dont 925 *in articulo mortis*. 1.235 païens, dont 706 *in articulo mortis*, et 1.450 enfants de chrétiens.

Les sacrilèges eucharistiques. — Les révélations de ces dernières années sur la franc-maçonnerie ne laissent aucun doute. Elles sont constatées par des faits presque publics, par le témoignage unanime d'hommes qui ont vu en détail, étudié pièce à pièce l'organisme compliqué du culte infernal que les loges rendent au démon par le moyen de l'hostie. Ce qui étonne le plus dans cette manifestation de haine féroce contre l'hostie, c'est que ceux qui s'y livrent croient à la présence réelle, et en se livrant à ces attentats sont guidés par un sentiment de vengeance personnelle contre la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ces représailles incroyables ont, pour ceux qui s'en rendent coupables sous l'influence diabolique, tout l'attrait d'un plaisir tellement impérieux qu'il semble détruire en eux, ou du moins éliminer pour un moment, la liberté humaine.

Un saint missionnaire écrivait dernièrement au docteur Bataille un fait observé par lui qui nous fait saisir sur le vif et comme en acte l'expression de cette scène satanique.

Une femme s'est présentée à son confessionnal dans une ville du Midi qu'il ne nomme pas. Elle s'est avouée franc-maçonne des hauts grades, et s'est dite tourmentée par intervalles de remords affreux. Le bon prêtre s'est empressé de faire entendre à cette malheureuse des paroles d'encouragement. Un combat épouvantable sembla un moment se livrer en elle ; elle pleurait, puis une sorte de rage si forte qu'elle lui arrachait des cris de révolte : « Songez à votre éternité, lui dit le prêtre ; si vous voulez vous repentir, dans une minute vous serez sortie de cet abîme. » Elle était debout, contre l'usage, dans le confessionnal ; elle parlait haut, ses mains se crispaient aux parois. Puis tout à coup, en accent de rage inexprimable : «Non, c'est impossible, *j'éprouve trop de plaisir à profaner Jésus-Christ !* » et d'un bond elle sort du

confessionnal, traverse l'église, l'écume de la rage aux lèvres et une flamme diabolique dans le regard.

Veillez sur le tabernacle, confrères ; il y a en France des milliers de bacchantes de cette espèce qui font la chasse à l'hostie, et n'ont ni trève ni repos jusqu'à ce que l'ennemi tombe entre leurs mains et soit livré comme un jouet à leurs passions diaboliques.

(Semaine de Mende).

Exemples de dévotion envers la sainte Vierge. — « Chaque jour, disait l'empereur Charles-Quint, après avoir récité le Rosaire de la Mère de Dieu, j'écoute les nouvelles de la guerre. »

« Mon fils : — c'est Philippe II, roi d'Espagne, qui s'adresse à Philippe III ; — mon fils, pour conserver vos royaumes et les maintenir dans la paix, ayez toujours sur vous le Rosaire. »

« Prions la bonne et douce Vierge de protéger par son Rosaire notre royaume », disait Alphonse, roi de Portugal, à sa fille.

« Ce ne sont, écrivait le Sénat de Venise, ni nos généraux, ni nos bataillons, ni nos armes qui ont donné la victoire, elle doit être attribuée à Notre-Dame du Rosaire. »

On sait que Louis XIV ne passait aucun jour, quelles que fussent ses occupations, sans dire son chapelet.

Quand le maréchal Pélissier eut fixé le 8 septembre pour monter à l'assaut de Sébastopol, on lui fit remarquer que ce jour était jour de fête et qu'il conviendrait de le changer. « Non, non, dit-il, je l'ai choisi exprès et j'ai beaucoup fait prier, ayons confiance et vous verrez. » On sait le glorieux résultat qui vint récompenser la foi du soldat chrétien.

Précieux témoignage. — Dans une conférence à la Société de Géographie de Paris, M. de Varigny, ancien ministre plénipotentiaire aux îles Havaï, a fait la déclaration suivante que feraient bien d'écouter ceux qui nous gouvernent :

« Je suis protestant ; mais, quoique protestant, j'affirme que ne » pas protéger les missionnaires catholiques est un crime de lèse- » patrie, et je ne comprends pas que des hommes qui déclarent » mettre les intérêts de la patrie au-dessus des rancunes de parti, » négligent, tracassent, persécutent même les plus actifs agents » de la colonisation. »

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.



SAMEDI 15 JUIN 1895

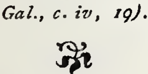
LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE JUIN)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).







J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Dimanche 16 juin, *SOLENNITÉ DU T. S. SACREMENT.* — A 6 h. exposition du T. S. Sacrement, messes basses au grand chœur. — A 9 h., messe de paroisse. — A 10 h., 3/4 office capitulaire. — A 2 h., none, vêpres et complies. Puis procession dans la haute ville.

Les jours suivants : lundi, mardi et mercredi, exposition du S. Sacrement; et le soir à 6 h., matines. — Le jeudi, octave, exposition également ; puis le soir, à 7 h., procession dans l'intérieur de l'église et salut.

— Le vendredi, 21, *fête du Sacré-Cœur*, exposition du T. S. Sacrement et le soir, à 8 h., salut.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Le dimanche 16 juin, 2e après la Pentecôte, la grand'messe à 10 h. ; les vêpres à 2 h., puis départ pour la procession générale.

Mercredi, ouverture de la retraite de *Première Communion*. Pendant l'octave du Saint-Sacrement, salut à 8 h.

Tous les matins à la messe de 7 h., exercice en l'honneur du Sacré-Cœur.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche, vêpres à 2 h. — Lundi, mardi et mercredi, Exposition du S. S.

Triduum et pèlerinage en l'honneur du Sacré-Cœur de Jesus. Prédicateur : Le R. P. Vallée, des Frères Prêcheurs.

Jeudi, 20 juin. — Le soir, à 8 heures, Ouverture du Triduum.

Vendredi 21 et samedi 22 juin. — Le matin à 7 heures, messe suivie de méditation ; le soir, à 8 heures, sermon et salut solennel.

Dimanche 23 juin. — A 7 heures, messe de Communion générale ; à 10 heures, grand'messe ; à 4 heures, vêpres et clôture du Triduum.

Lundi 24 juin. — Pèlerinage à la Basilique du Sacré-Cœur à Paris, présidé par M. l'abbé Goussard, chanoine titulaire,

Départ le matin, à 5 heures 42, arrivée à la gare Saint-Lazare, à 8 h. 30. — Messe de communion a 9 h. 1/4, à l'autel de la Sainte Vierge. — Recommandations, allocution et salut solennel, dans le grand chœur de la basilique.

Retour, le soir à 7 h., gare Montparnasse ; arrivée à Chartres, à 9 h. 18.

Pour les billets de Pèlerinage, s'adresser à la sacristie de Saint-Aignan, du 12 au 22 juin. — Le matin, de 6 h. et demie à 8 h. — Le soir, de 4 h. à 6 h.

Aller et retour : 2e classe, 8 fr. 20. — 3e classe, 5 fr. 45.

NOTA. — Les personnes qui voudraient avoir des compartiments avec pancartes spéciales sont priées de se grouper par dizaine et de donner le nom du groupe, au plus tard le dimanche 23 juin, à midi.

— Jeudi 20 juin, à 10 heures, fête de la Sainte-Enfance.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — *Solennité du Sacré-Cœur, avec Octave.*

Vendredi 21 juin, fête du Sacré-Cœur. — Messes à 5 h. 1/2, 6 h., 7 h. — 8 h. messe solennelle avec allocution et consécration au Sacré-Cœur. — 3 h. 1/2., vêpres solennelles. Sermon par le R. Père Ragot, prédicateur de l'Octave. — Au salut, amende honorable. Les offices de la journée seront chantés par tous les élèves du Petit Séminaire de Saint-Cheron.

Samedi 22 et les jours suivants de l'Octave. — Messes à 5 h. 1/2, 6 h., 7 h. — Le soir, à 4 h., sermon et salut. — Distribution de scapulaires du Sacré-Cœur.

CHAPELLE DES DAMES BLANCHES — Dimanche, offices aux heures ordinaires. Procession du T. S. Sacrement, à 10 heures 1/4, dans les jardins de la Communauté.

— Vendredi, fête du Sacré-Cœur, messes basses à 6 et 7 heures ; grand'messe à 9 h., vêpres et salut solennel, à 3 h. Les offices seront présidés par M. le chanoine Piau, supérieur du Grand-Séminaire.

SOMMAIRE

LA MALADIE DE MONSEIGNEUR. — Nous n'avons plus à informer nos lecteurs que la maladie de Mgr Lagrange a pris un caractère de plus en plus alarmant, malgré les soins qui lui sont prodigués. Ils l'ont appris par les journaux du département et d'ailleurs.

Le vénérable prélat a reçu samedi soir l'extrême-onction et le saint viatique des mains de Mgr Jourdan de la Passardière, qui avait procédé le matin à l'ordination de la Pentecôte. C'est en pleine connaissance, avec les plus admirables sentiments de résignation et de piété, que Mgr Lagrange a reçu les derniers sacrements. Il a fait ensuite, en quelques mots pleins de cœur, ses adieux à son clergé.

Sur sa demande instante un télégramme a été adressé le soir même, en son nom, au Saint-Père, comme un dernier témoignage de sa parfaite union au Saint-Siège, de son obéissance et de son attachement à Léon XIII. Dimanche matin est arrivée à l'Évêché une dépêche du cardinal Rampolla portant que le Saint-Père, affligé de l'état de l'évêque de Chartres, le bénissait de tout son cœur et faisait des vœux pour sa guérison.

Dimanche, la lettre suivante était adressée par les vicaires généraux au clergé du diocèse :

Chartres, le 9 juin 1895.

L'état de souffrance de notre vénérable évêque s'aggrave tous les jours et inspire de vives craintes.

Hier, Sa Grandeur a voulu recevoir les derniers sacrements des pieuses mains de Monseigneur de Roséa.

Pendant la cérémonie, l'auguste malade a manifesté les sentiments de la plus grande foi et la plus édifiante résignation.

Nous vous prions de le recommander aux prières des fidèles, et de vouloir bien ajouter, pendant huit jours, aux suffrages de la messe, les oraisons *pro Episcopo infirmo*.

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, l'hommage de notre respectueux dévouement.

Les Vicaires généraux.

— Depuis, les inquiétudes n'ont pas diminué autour du malade.

Le matin (vendredi 14), on nous dit que sa faiblesse ne fait que s'accroître.

Monseigneur a reçu la visite de nombre de ses amis. Nous avons vu, ces jours-ci, Mgr d'Hulst, M. le Supérieur du Grand Séminaire d'Orléans, M. le Curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, de Paris, et d'autres venant donner à Sa Grandeur un nouveau témoignage de leur affection respectueuse.

LE CŒUR DE JÉSUS

(Dévotion spéciale du mois de juin.)

I. — Est-ce erreur ou témérité de croire que la Sainte-Ecriture, en nous enseignant la haute et consolante doctrine du Cœur sacré de Jésus, nous a pareillement indiqué les principales pratiques par lesquelles nous pourrions pieusement lui témoigner notre amour et notre dévotion ?

Ne semble-t-il pas que la première soit formulée dans cette prophétie de Zacharie rapportée par saint Jean (XIX, 37) au moment où il vient de raconter l'ouverture et la révélation du Sacré-Cœur : « Je répandrai sur eux l'esprit de grâce et de prière, et ils me regarderont, moi qu'ils auront transpercé ? »

Tel fut l'usage que le Centurion fit aussitôt de ses yeux guéris par le rejaillissement du sang et de l'eau de votre Cœur, ô Jésus ; tel surtout l'usage qu'il fit de son regard spirituel éclairé par l'esprit de prière et de grâce dont ce même Cœur divin est la source féconde.

Il vit d'où lui venait son salut ; il contempla, en l'adorant et en l'aimant, le Cœur que sa lance avait transpercé. Et après lui, Marie et ses saintes compagnes, Jean et ceux qui ensevelirent le Seigneur, fixèrent leurs regards émus sur cette blessure de vie et d'amour.

Et depuis, que d'âmes pures ont fait leurs délices de cette contemplation ! que de pécheurs y ont trouvé la lumière et la sainteté ! que d'ignorants, la science des choses de Dieu ! que de cœurs désolés, la force de souffrir avec résignation, avec douceur, avec joie !

Si la passion de Notre-Seigneur, au dire des maîtres de la vie chrétienne, si la méditation de ses souffrances, si la considération de ses plaies, ont une particulière efficacité pour nous convertir au bien et nous y faire avancer, que penser de la vue du Cœur de Jésus !

Nous élèverons donc notre regard vers vous, ô Cœur mille fois aimable, et vous répandrez sur nous le sang qui rachète, l'eau qui purifie, l'esprit de grâce qui touche et qui console, l'esprit de prière par lequel on commence dès ici-bas la bienheureuse contemplation de l'éternité.

II. — On n'en saurait douter : lorsque le corps sacré de Jésus fut remis à sa Mère, la très-douce Vierge Marie baisa ses divines blessures et les toucha de ses mains virginales, mais surtout la plus sainte et la plus profonde, celle du Cœur.

Ainsi firent certainement aussi les autres amis de Notre-Seigneur, mesurant combien ses ennemis avaient été cruels, et combien il nous avait aimés jusqu'à la fin, jusqu'à la plus extrême tendresse, jusqu'à la générosité la plus achevée et la plus consommée.

Et quand l'Apôtre incrédule eut dit : « Je ne croirai pas à sa résurrection, si je ne vois la place des clous dans ses mains, et si je n'y mets le doigt, et si je ne mets la main tout entière dans son côté, » Jésus daigna lui apparaître et lui montrer ses blessures.

Et il lui dit : « Mets le doigt ici ; vois mes mains, et approche la tienne, et mets-la dans mon côté ; et ne sois plus incrédule, mais fidèle. » Et Thomas répondit et lui dit : « Mon Seigneur et mon Dieu ! » (Joan. xx, 25-28). Ah ! c'est bien la grâce de votre Sacré-Cœur, ô Jésus, qui toucha ce cœur endurci.

Sur nos cœurs si souvent mauvais et insensibles à l'égal de celui-là, le contact béni du vôtre ne produirait-il pas encore une impression pareille de vie, de foi et d'amour ? Si nous pouvions toucher votre Cœur, ne nous écririons-nous pas aussitôt que vous êtes notre Seigneur et notre Dieu ?

Or, nous le pouvons fréquemment, par la sainte communion où le Cœur qui changea en tendresse et en générosité la froideur et la dureté de l'Apôtre, vient dans l'adorable hostie reposer sur nos lèvres, et pénètre en notre poitrine avec non moins de puissance et de miséricorde.

Que le Cœur de Jésus touche donc notre cœur ! que son sang, comme parle l'Église en sa sainte liturgie (1), touche et purifie notre sang ! et qu'enfin nous obéissions du fond du

(1) *In festo dolorum*, B. M. V. ; 2e noct.

cœur à notre Maître, et que ce pauvre cœur se consume tout entier à adorer et à aimer notre Dieu !

III. — Le prophète Isaïe nous adresse cette parole : » Vous puiserez joyeusement les eaux vives aux sources du Sauveur. » (xii, 3). C'est une promesse ; c'est aussi un commandement que la dévotion au Sacré-Cœur peut accomplir à la lettre, en nous comblant de joie et de consolation.

Le grand saint Ignace le comprenait ainsi quand il s'écriait, dans une prière fameuse : « O sang du Christ, enivre-moi ! et toi qui as jailli de son côté, eau sacrée, purifie-moi ! » La source du Sauveur, son Cœur divin, étanche toute soif et lave toute souillure.

Le Cœur de Jésus est comme un calice de vie, formé des plus précieux éléments, rempli du breuvage le plus pur. Heureux qui sait en approcher ses lèvres altérées, et y boire à longs traits la paix de son âme, la lumière de son intelligence et la pureté de son cœur !

Ce calice nous est réellement présenté à la sainte Table par la main du prêtre ; le Cœur de Jésus est là, dans l'hostie, toujours vivant et toujours blessé, toujours ouvert et distillant toujours le sang qui fait les cœurs chrétiens, le vin qui fait les cœurs vierges.

Le Cœur de Jésus est comme la source d'un fleuve où nous pouvons nous plonger pour guérir notre lèpre et nos langueurs, pour recevoir un nouveau baptême de repentir et de résurrection, pour purifier le vêtement que la grâce fait à notre âme.

Je m'approcherai donc des flots qui s'épanchent de votre Cœur, ô Jésus. Je m'abandonnerai à leur courant si doux et si impétueux tout ensemble ; je me laisserai porter par eux dans la traversée d'ici-bas, et ils me déposeront un jour aux rivages si désirés du ciel.

Et pendant les siècles éternels, appliquant mes lèvres sur la blessure glorifiée et radieuse du Sacré-Cœur, j'y puiserai encore l'amour et la joie : mais l'amour qui ne connaît plus les défaillances ni les trahisons, mais la joie qui n'est plus mêlée de crainte ni de larmes !

X.

DE LA DURÉE DES SAINTS OFFICES

(Suite)

Mais venons aux raisons sanitaires, artistiques et hygiéniques. Car dans certaines régions, dans certains milieux, c'est au nom de la santé et de l'art qu'on se permet des suppressions, des fantaisies qui n'ont avec le bon goût que des relations très discrètes, oh! si discrètes, qu'elles sont à peine soupçonnées par l'observateur le plus favorablement disposé.

On supprime donc certaines parties de l'office, avec le plus vif regret; mais il faut bien se soumettre à la douloureuse nécessité. Le temps manque pour des exercices de chant; et puis la fatigue, la faiblesse du tempérament, que sais-je encore?

La vérité est que ni l'art ni la santé n'ont absolument rien à voir en cette affaire. Jugez plutôt.

On n'a ni le temps, ni la force d'apprendre quelques antiennes, un graduel, quelques psaumes. Mais on trouve le temps et les forces nécessaires pour préparer, pendant des semaines entières, des motets qui n'ont le plus souvent, je ne dis pas avec la musique religieuse digne de ce nom (ce serait demander beaucoup), mais avec la bonne musique, qu'une parenté absolument problématique.

Et, disons-le en passant, on se plaint que les fidèles ne prennent pas une part assez large aux chants des offices! Certes, dans les conditions que nous venons de signaler, faire plus ne leur serait pas chose facile.

Vous demandez qu'on abrège un peu les offices du dimanche, les vêpres surtout. Certains catholiques pratiquants, très pratiquants, vont plus loin. Ils vous disent aujourd'hui, avec un air de sérénité qui dénote chez eux la plus parfaite inconscience, que les offices du soir ne sont plus *dans les goûts de l'époque* (*sic*), qu'on arrivera à supprimer les vêpres, *qu'un simple salut suffit*. C'est exactement la thèse des francs-maçons, partout où ils croient ne pouvoir obtenir davantage. On ne le sait que trop.

Cependant, allez donc demander aux Loges de supprimer quelques-unes des cérémonies (disons momeries, pour ne pas profaner le mot); et Dieu sait si dans leurs réunions elles sont assez nombreuses, assez ridicules. Et nous, catholiques, nous

oserions attenter au cérémonial de la cour du Grand Roi, à la sainte Liturgie!

Certaines personnes des plus dévouées aux œuvres catholiques ont adopté sur ce point des usages étonnants, et qui ne peuvent se justifier que par des circonstances exceptionnelles.

Un excellent journal, parlant des œuvres de jeunes gens, écrivait dernièrement : « Continuerons-nous toujours ce sys-
» tème de patronage qui désapprend aux jeunes gens la route
» de l'église paroissiale? Qu'on les y conduise, qu'on leur
» explique la sainte et admirable liturgie, qu'on les fasse
» chanter, oui, qu'on les fasse chanter, eux et le peuple; qu'on
» les intéresse au grand culte social et public que nous de-
» vons à Dieu, non pas seulement comme individus, mais
» comme communauté chrétienne. »

Écoutez maintenant la réponse d'un directeur de patronage Il convient qu'il y a du vrai dans l'article cité. « Certes,
» ajoute-t-il, il faut la vie de paroisse, nous nous efforçons de
» la faire vivre en conduisant nos jeunes gens à la grand'-
» messe. Mais il faut aussi la vie de l'œuvre.

» Si l'après-midi se passe à aller à l'église paroissiale et à
» en revenir, ce qui perd considérablement de temps, on en
» trouvera difficilement pour donner aux jeunes gens les
» conseils nécessaires et particuliers pour les former à la dis-
» cipline. Nous nous bornons à assister aux vêpres et complies
» les jours de fêtes (pour les vêpres), et le 3e dimanche du
» mois (pour les complies) (1). »

Ce directeur substitue les petites vêpres de la Sainte Vierge aux vêpres du Dimanche parce que, dit-il, « c'est
» bien utile pour faire passer les avis qui trouveraient diffi-
» cilement place autrement. »

(1) Ainsi qu'il est facile de le comprendre, ce qui afflige notre cher Vamœrussier, ce n'est pas la suppression des *complies* ou de telle autre Heure des Saints Offices. En cette matière l'autorité ecclésiastique est seule juge. Mais, comme il ne cesse de me le répéter, ce qu'il déplore, c'est la manie de certaines gens qui s'acharnent à la mutilation de nos offices, comme on a fait trop longtemps pour nos plus beaux monuments. Ce qu'il regarde avec raison comme un danger, c'est ce genre d'apostolat qui relègue la paroisse et le curé au second plan, et qui en arrive à faire de l'assistance aux vêpres ou à complies une affaire de fantaisie, et de les mettre sur le même pied qu'une promenade ou les petites conférences d'un bon laïque.

Ici, du moins, vous ne me soupçonnerez pas d'exagération, je cite textuellement.

Voilà donc un bon catholique, agissant comme s'il était convaincu que ses avis sont plus aptes à former les jeunes gens que les paroles, les conseils et les exhortations de l'Esprit Saint, plus précieux que les chants de l'Église et la prière liturgique, plus nécessaires que la sanctification plus complète du Dimanche : voilà un bon catholique qui, sans s'en rendre compte, se substitue à l'Esprit Saint, à l'Église, pour la formation du chrétien, pour la formation de Jésus-Christ dans les âmes.

Eh bien ! moi je prends la liberté de trouver que quand le patronage n'aurait d'autre résultat que d'*habituer la jeunesse à fréquenter l'église paroissiale, le dimanche*, A VÊPRES comme à la messe, il serait éminemment utile et ferait plus par là pour la persévérance de la jeunesse, pour la régénération sociale, que *par tout le reste.*

Ai-je besoin d'ajouter qu'il vaut infiniment mieux conduire ses jeunes gens aux vêpres, que de les accoutumer à croire qu'on peut tout aussi bien sanctifier l'après-midi du dimanche, en se livrant à des récréations, à des jeux, si honnêtes, si innocents qu'ils soient?

Il semblerait, n'est-il pas vrai, que le grand succès d'une œuvre de jeunesse, doit être d'inculquer aux enfants un plus grand respect pour le saint jour du dimanche, un plus grand amour des offices, une fidélité plus parfaite, un plus joyeux, un plus pieux empressement à se rendre à l'église pour la grand'messe et les vêpres. C'était l'ancienne méthode, on la croyait bonne, d'autant plus qu'elle a toujours donné, donne encore et, permettez-moi d'ajouter, continuera toujours à donner les meilleurs résultats.

Il paraît qu'il y a mieux. Et s'il faut en croire notre cher directeur, il n'y aurait aucun inconvénient à régler l'assistance aux vêpres et aux complies, d'après les idées, les impressions, la manière de voir de chacun. Rien de mieux apparemment, quand ils auront quitté le patronage, pour les déterminer à assister régulièrement aux vêpres, que de leur dire : « Nous » nous bornons à assister aux vêpres et complies, les jours de » fêtes (pour les vêpres), et le 3e dimanche du mois (pour » les complies).

Et avec de pareilles théories, avec ce genre d'éducation, étonnez-vous que le vide se fasse de plus en plus dans nos églises !

Enfin, cher Ertan, avez-vous songé aux conséquences sociales de la désertion des églises?

Assurément je ne veux rien exagérer. Cependant « l'expé« rience nous l'apprend tous les jours », disait naguère Mgr Freppel, « la désertion de l'office des vêpres est l'indice » non équivoque d'un affaiblissement notable dans la vie » chrétienne; c'est d'ordinaire le premier pas vers l'oubli » total du troisième commandement de Dieu. » Et le dimanche supprimé, continue Mgr Gay, « on aura d'effroyables revers : » à la place du jour du Seigneur, vous verrez *le jour de* » *Satan* ». Le dimanche supprimé, c'est ordinairement pour la plupart, la pratique du culte public supprimée. Et la suppression du culte, l'extinction à bref délai de toute religion, c'est le retour au paganisme, à la barbarie.

A une époque dont toute trace, tout souvenir sont loin d'être effacés, on en était aussi arrivé à trouver trop longs les offices de l'Église, on préférait certains autres divertissements. Comme on se fatiguait des prêtres, des ministres, de la prière et de leurs cérémonies, d'autres sacrificateurs se présentèrent enfin qui convoquèrent le peuple à de nouvelles cérémonies, à d'autres sacrifices. Et, afin que ces rites et ces cérémonies du nouveau culte, c'est-à-dire de celui qui toujours, sous une forme ou sous une autre, succède tôt ou tard à celui du vrai Dieu, pussent s'accomplir aussi parfaitement que possible, on désignait chaque jour, en différents endroits de la France, ceux qui devaient remplir les principales fonctions à l'autel dressé sur la place publique. Au sang rédempteur on substituait le sang des aristocrates. Le cantique des anges, le chant de l'*Agnus Dei* étaient remplacés par la Marseillaise, et, en guise de bénédiction, le couperet de la guillotine s'abaissait sur la tête inclinée de la victime désignée d'avance à la rapacité ou à la haine sanguinaire des persécuteurs.

Sans doute, si jamais venait à s'ouvrir l'ère d'une nouvelle persécution, il serait beau, il serait sublime le spectacle de courageux et fidèles enfants de l'Église se réunissant la nuit dans les souterrains et les lieux les plus cachés pour y assister

à la célébration des saints mystères. Sans doute, il est beau, il est sublime le spectacle de ces pauvres peuples que la persécution ou la guerre a privés de leurs chers missionnaires, et qui se réunissent fidèlement, chaque dimanche, pour y chanter pieusement les offices du matin et du soir.

Mais ce que je trouve beaucoup moins beau et pas du tout sublime, c'est l'étrange spectacle que donnent trop souvent des catholiques qui, *en pleine paix, en pleine liberté, sans crainte de compromettre le moins du monde le pain de chaque jour*, trouvent, sinon très courageux, du moins très commode d'abréger, de mutiler ces mêmes offices, pour lesquels, en pleine persécution, ils seraient, pensent-ils, capables d'exposer même leur vie.

Ertan de Fanmeil.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

EXTRAIT DU NOUVEAU TARIF DES OBLATIONS

Approuvé par décret du Président de la République du 18 mai 1895 et exécutoire à partir du 1er juillet 1895.

Messes basses : à jour libre et heure ordinaire, 1 fr. 50 ; — à jour et heure fixes, avant 9 heures, 2 fr ; à 9 heures, 2 fr. 50 ; à 10 heures, 3 fr ; à 11 heures, 4 fr.

Messes de fondation. — A l'avenir, il sera demandé une rente assurée de 4 fr, par messe de fondation, dont 2 fr. 50 pour l'honoraire de la messe, et 1 fr. 50 pour la fabrique.

Annuels. — 52 messes : 78 fr. *Annonce* : 5 fr.

Nota : Il sera dû 1 fr. en plus des honoraires ci-dessus pour les messes qui, sur demande, seront dites dans une chapelle ou une Eglise autre que celle du célébrant, et 0 fr. 50 pour le servant aux messes tardives.

Droits divers : Publication des bans de mariage, même avec dispense : 2 fr. — Tout certificat de publication de bans, de baptême, etc. 1 fr. — Libera : 0 fr. 50. — Evangile, 0 fr. 10. — Simple recommandation d'un défunt à la messe : 0 fr. 25 ; pendant toute l'année : 5 fr. — Cierge pour baptême et relevailles : 0 fr. 50.

Maîtrise de N.-D. de Chartres. — On nous adresse les lignes suivantes :

Le Supérieur de la Maîtrise est heureux de remercier, par l'organe de la *Voix*, la pieuse personne anonyme qui, ne pouvant aller elle-même au pèlerinage à Montmartre avec la paroisse de

Saint-Aignan, a voulu s'y faire représenter par un des jeunes clercs de Notre-Dame. Comme elle le demande « l'enfant choisi priera court mais bon le Sacré-Cœur de Montmartre d'accorder le complet rétablissement, en disant bien qu'on ne veut *en rien* forcer la volonté du bon Dieu, mais que s'Il attend une fervente prière, elle lui est offerte par un de ses enfants chéris, appelé à devenir sacrificateur aussi. »

L'échéance de la fête de saint Antoine de Padoue (13 juin), qui coïncide cette année avec la Fête-Dieu, donne aussi à M. le Supérieur des Clercs l'occasion de remercier tout à la fois ce grand saint, et les fidèles qui vont prier devant la statue érigée à la Crypte, près de la chapelle Sainte-Madeleine, en face de la porte d'entrée, du côté méridional. Il lui paraît juste de rendre hommage, au nom de l'Œuvre des Clercs, à la puissante bonté de ce saint qui exauce si généreusement ceux qui lui promettent du pain pour ses pauvres.

Clerval, *Sup. d. Cl.*

Une vieille date à remarquer. — La Fête-Dieu fut célébrée pour la première fois à la cathédrale de Chartres en l'an 1321, comme il résulte des Registres Capitulaires.

Ordination du 8 juin. — Six prêtres ont été ordonnés par Mgr de la Passardière, dans la cathédrale de Chartres, le 8 juin. Ce sont MM. Luthon, Bezault, Cardenau, Poyac, Provost, Samson. Leur destination n'est pas encore connue. Une autre ordination de trois prêtres aura lieu le 23 juin.

Pèlerinage. — Le lundi 10 juin, la Providence d'Evreux, communauté et pensionnat, était représentée par une députation devant N.-D. de Chartres; il y avait plusieurs religieuses et une trentaine de pensionnaires; elles étaient venues sous la conduite de leur aumônier et de M. l'abbé Lenormand, vicaire-général d'Evreux.

Une cérémonie à Langey. — Le jour de la Pentecôte, M. le Chanoine Roussillon, secrétaire général de l'évêché, a bénit dans l'église de Langey, le tableau du maître autel, don d'une généreuse anonyme; ce tableau, parfaitement exécuté, reproduit Notre-Seigneur remettant les clefs à Saint Pierre, qui est le patron de la paroisse. M. le chanoine Roussillon a, dans une allocution religieusement écoutée, parlé sur la fête du jour, en montrant les manifestations de l'Esprit-Saint dans le monde. Malgré la concurrence d'une fête civile dans les environs, l'église était pleine aux offices du matin et du soir, et les paroissiens semblaient heureux de voir leur église enrichie de ce riche présent.

Conférence scientifique. — M. de Lapparent, l'éminent professeur

de géologie à l'Institut catholique de Paris, a donné, le 11 juin, dans la salle Sainte-Foy, la conférence annoncée.

M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution Notre-Dame, l'a présenté à la nombreuse assistance, en rendant hommage à ses hauts talents dans les termes les plus gracieux, puis en remerciant Mgr Lagrange qui l'avait fait inviter. Sa Grandeur avait dit sa volonté formelle que son état de maladie, et par suite son absence ne fussent pas un obstacle à la séance.

M. de Lapparent a, comme M. l'abbé Tissier, exprimé ses vives condoléances pour la situation pénible où se trouvait Monseigneur, absent, puis il a abordé son sujet : *De l'Ancienneté de l'homme.* Faire remonter cette ancienneté à des centaines de milliers et même des millions d'années, ce fut, on le sait, le but que se proposèrent des hommes d'une certaine notoriété dans la science ; ils espéraient discréditer plus aisément nos croyances basées sur la Bible. M. le Conférencier développe, en opposition avec leurs systèmes, des arguments solides et intéressants tirés surtout de la zoologie et de la géologie. Il nous fait constater que, dans les découvertes modernes sagement expliquées, rien de sérieux ne prouve l'apparition de l'humanité sur la terre avant une époque dont nous séparent au plus dix mille ans. — Mais quelle logique et quel charme de langage dans cette belle exposition chargée pourtant de chiffres, de noms propres et de mots techniques !

— M. l'abbé Métais, secrétaire de l'évêché, a été nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Chartres.

La lettre épiscopale qui lui donne ce titre est datée du 2 juin 1895. Elle a passé sous nos yeux, et nous y avons lu, parmi les motifs qui appuient cette nomination, la ligne suivante : *Præsertim pro ejus utili operâ in conficiendis statutis vulgo dictis* tarifs.

Le nouveau chanoine a été installé, le Jeudi de la Fête-Dieu, à l'heure des vêpres. Au retour à la sacristie, après l'office, M. l'abbé Métais a reçu les félicitations du Chapitre.

NÉCROLOGIE. — M. l'abbé Dousse. — Nous recommandons aux prières M. l'abbé Pierre-Célestin Dousse, curé de Berchères-sur-Vesgre, décédé dans sa paroisse le 8 juin, à l'âge de 65 ans et 6 mois. Il a succombé à un cancer d'estomac.

M. l'abbé Dousse, né le 8 décembre 1829, à Denonville, ordonné prêtre le 22 septembre 1855, vicaire de Châteauneuf le 1er octobre 1855, est devenu curé de Vitray-sous-Brezolles le 15 juin 1859, et curé de Berchères-sur-Vesgre le 20 février 1872.

Le bon curé, pieux dès sa jeunesse que nous avons connue à Saint-Cheron et au Grand-Séminaire, a toujours eu, dans le cours de son ministère pastoral, un grand désir du salut des âmes. La

dévotion au Saint-Sacrement a été la principale caractéristique de son zèle; pour la répandre autour de lui, il a multiplié ses efforts et fait des essais dont le Bon Dieu lui tiendra compte.

Ses obsèques ont eu lieu le 11 juin.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître: le second volume des Œuvres posthumes de Mgr Le Courtier, ancien évêque de Montpellier, archevêque de Sebaste. (Librairie Fechoz, 5, rue des Saints-Pères, à Paris.)

Ce livre en deux parties, qui fait suite au premier volume paru précédemment, contient des Homélies pour le Temps du Carême et pour tous les dimanches de l'année liturgique, et se termine par une retraite avant la Pentecôte. Retraite où les fidèles trouveront les instructions les plus doctes et les plus pratiques sur la dévotion à l'Esprit-Saint.

La renommée dont jouit à juste titre le célèbre évêque de Montpellier, c'est déjà pour le livre une haute garantie.

Les qualités qui, selon nous, font de ces Homélies une œuvre maîtresse en ce genre ce sont: une grande élévation dans les pensées et en même temps une noble simplicité dans l'expression.

Nous désirons de toute notre âme le plus beau succès pour cet ouvrage, appelé, nous en sommes persuadé, à faire beaucoup de bien.

FAITS DIVERS

Le regard d'une mère. — Un missionnaire jésuite allemand, le R. P. Stasslacher, racontait à son auditoire l'histoire suivante :

« J'ai connu, disait-il, un étudiant qui devint si impie et si pervers, qu'un beau jour la justice le fit enfermer dans la prison-forteresse de Coblentz. Sa pauvre mère. qui était veuve, en versait jour et nuit des larmes abondantes. Quant à son malheureux fils, il ne manifestait aucun sentiment de repentir.

» Sa mère se sentant mourir de douleur, demanda au gouverneur de la prison qu'il lui permît de voir son fils, ne fût-ce que quelques instants. Le lendemain, des gendarmes conduisirent le jeune endurci auprès du lit de sa mère agonisante. Elle ne fit que lui lancer un regard ferme et pénétrant, et lui fit signe de se retirer. On le ramena, en effet, témoignant la même insensibilité. Mais, après avoir été renfermé dans son noir cachot, il rentra subitement en lui-même. Se rappelant le regard silencieux mais éloquent de sa mère, il en fut comme terrassé et s'écria : « Oh !

» mon Dieu, à quel point de perversité ne suis-je pas tombé !... Mais je vous promets de me convertir sérieusement et de réparer le mal que j'ai fait ! »

Quelque temps après, la liberté lui ayant été rendue, il entra dans un couvent, se fit jésuite et puis missionnaire.

« Mes frères, s'écria alors le R. P. Stasslacher, ce converti est » maintenant devant vous : il est sur cette chaire. Je dois la pro- » digieuse grâce de ma conversion au regard de ma mère mou- » rante ! » (*Bulletin de Saint-Joseph*).

Belgique. — *Mgr d'Hulst à l'Association des étudiants catholiques de Bruxelles.* — Le mercredi 29 mai, Mgr d'Hulst a fait, au Palais des Académies, la conférence qu'il avait promise à l'Association des étudiants catholiques de Bruxelles. Il y avait foule, et foule distinguée. Dans l'assistance on remarquait Son Exc. Mgr Nava di Bontife, nonce apostolique ; des diplomates ; des ministres ; le président du Sénat.

Mgr d'Hulst a parlé de l'attitude que les catholiques doivent prendre dans la vie moderne et a particulièrement insisté sur le rôle de la Presse : sa péroraison a eté saluée par une salve d'applaudissements et un « triple ban estudiantinesque », comme disent nos voisins.

Saint Antoine et l'illustre compositeur Verdi. — Nous lisons dans le *Messager de Saint-Antoine (St Anthony's Messenger) :*

« Verdi, bien qu'il ait plus de quatre-vingts ans, est l'un des plus actifs travailleurs qui vivent de nos jours. Il a laissé pour l'instant ses opéras, qui lui ont valu dernièrement tant de triomphes éclatants, et il se consacre maintenant à des compositions sacrées. Il travaille à une série d'hymnes, en l'honneur de la Sainte Vierge, dont les paroles ont été écrites par le poète Boito. Un travail plus considérable et plus important est la *Grand'messe qu'il vient de composer pour le septième centenaire de saint Antoine.* Verdi est un catholique fervent et pratiquant, bien connu par sa charité envers les pauvres et pour sa dévotion constante et ardente envers la sainte Vierge et, on le voit, aussi envers le Thaumaturge franciscain. »

Grand chrétien. — Le général Aveline, récemment décédé, se montra toute sa vie chrétien convaincu et pratiquant. N'étant encore qu'officier, il fut mandé un jour auprès de son général en chef qui le sollicita de mieux dissimuler ses convictions religieuses : « Vous pourriez sans cela nuire à votre avancement », lui dit son supérieur. Il répondit simplement : « Merci, mon général, je place mon avancement plus haut, il n'est pas sur la terre. »

Aveline, raconte la *Semaine de Marseille*, avait pris sa retraite à Castelnaudary. Dès la première année, il se rendit à Lourdes, incognito, avec le pèlerinage diocésain de Carcassonne.

Comme à Lourdes on organisait une processsion, on se mit à chercher, parmi les hommes du pèlerinage, quelqu'un qui pût noblement porter la bannière diocésaine. On vint dire à l'évêque qu'un pèlerin inconnu, certainement un ancien militaire, dominait tout par sa haute taille et se faisait remarquer par sa touchante piété. L'évêque voulut le voir, et l'inconnu accepta avec modestie, mais avec joie, l'honneur qui lui était fait.

L'on dit ensuite quel était cet inconnu, et comment il avait tenu haut, le dernier, le drapeau de la France à Sedan. On lui décerna indéfiniment et tant qu'il vivrait le même honneur. Il vint lui-même le réclamer, dès lors, chaque année, jusqu'à l'année de sa mort.

Elle arriva dans la campagne qu'il habitait près de Castelnaudary ; il se vit mourir et il le fit en héros chrétien.

Sa dernière parole surtout est restée à sa fidèle compagne, à ses amis, à ses frères d'armes, comme un grand exemple et une grande leçon :

« Je n'étais pas de ce monde, j'étais un pèlerin. »

Pèlerinage à la Salette, Paray-le-Monial, Fourvières et la Grande-Chartreuse. — Départ de Paris, 25 juin. — 7 h. 55 m. soir. Retour à Paris, 3 juillet, 3 h. 1 m. soir. — Prix des places. — Chemin de fer de Paris (aller et retour) — 1re classe, 102 fr. — 2e classe, 67 fr. — 3e classe, 48 fr. — Voitures de la Mure à Corps et de Voiron à la Grande-Chartreuse. — aller et retour, 14 fr.

Demander l'itinéraire complet à M. le Secrétaire des pèlerinages, 8, rue François Ier, à Paris,

Missions. — Shanghaï, 11 juin. Une dépêche de Ching-King annonce que les missions étrangères de Kia-Hing et de Yochou ont été complètement détruites. — Les autres centres des missions sont menacés du même sort. — Le vice-roi Liu serait responsable de cet état de choses.

Séez. — La fête du couronnement de Notre-Dame de l'Immaculée-Conception, à Séez, a été splendide. Sept Prélats, plus de 500 prêtres, foule immense; magnifique discours de Monseigneur l'Évêque de Coutances.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

SAMEDI 22 JUIN 1895



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE JUIN)

VIRGINI·PARITVRÆ



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.



Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Dimanche 23 juin, 3e dimanche de la Pentecôte, *Solennité du Sacré-Cœur de Jésus.* — A 6 h. exposition du T. S. Sacrement, messes basses au grand chœur. — A 9 h., messe de paroisse. — A 10 h., 3/4 office capitulaire. — A 2 h., none, vêpres, complies, procession et salut.

— Dimanche, quête annuelle pour l'Église du Sacré-Cœur à Montmartre.

— Lundi, 24 juin, NATIVITÉ DE SAINT JEAN-BAPTISTE, *double de 1re classe avec octave :* Une seule grand'messe, elle est à 10 h.; procession avant la messe. — A 3 h., none, vêpres, complies et salut. — Le même jour à la Crypte, première messe d'un nouveau prêtre, à 7 h. 1/2, M. P. Coulombeau.

— Vendredi 28, vigile des Saints Apôtres Pierre et Paul (*Jeûne*). — A 8 h. du soir, salut à l'autel du Sacré-Cœur.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Le dimanche 23 juin, 3e après la Pentecôte, Solennité du Sacré-Cœur et *PREMIÈRE COMMUNION DES ENFANTS.* Grand' messe à 8 h. et vêpres à 3 h. — Lundi, à 9 h., Confirmation; à 3 h., vêpres et pèlerinage à N.-D. de Chartres. — Mardi, messe d'action de grâces.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 23 juin, Solennité du Sacré-Cœur, Messe de communion générale. A 10 heures, grand'messe; à 4 heures, vêpres suivies du sermon de clôture du Triduum, par le R. P. Vallée, et salut solennel.

Lundi, Pélerinage à Montmartre. Départ le matin, à 5 heures 42; Retour, le soir à 7 h., gare Montparnasse; arrivée à Chartres, à 9 h. 18.

Vendredi, soir, à 8 heures, allocution et salut en l'honneur du Sacré-Cœur.

CHAPELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-PAUL. — Le Jeudi 27, *Fête d'Adoration mensuelle.*

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — *Octave du Sacré-Cœur,* Samedi 22 et jours suivants de l'octave, Messes à 5 h. 1/2, 6 h., 7 h. — Le soir, à 4 h., sermon par le R. P. Ragot, et salut solennel. — Distribution de scapulaires du Sacré-Cœur.

— Dimanche 23, A 7 h., cérémonie d'ordination. A 4 heures 1/2, consécration des petis Enfants au Sacré-Cœur. A 5 h., salut, chanté par le Grand Séminaire.

CHAPELLE DES DAMES BLANCHES. — Dimanche, Messes à 6 h. 1/4 et à 9 h. Vêpres à 3 h. 1/2, suivies de la procession du T. S. Sacrement. Salut solennel.

Lundi : à 4 heures. Cérémonie de la Confirmation. — Salut solennel.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires, (Librairie Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte. — Abonnement : 20 fr.) Sommaire de la livraison du 15 juin 1895 :

I. La situation du Pape. Les espérances d'une restauration, par le P. H. Prélot. — II. La semaine chez les peuples bibliques (deuxième article), par le P. A. Durand. — III. Propos de Chine (deuxième article), par le P. L. Gaillard. — IV. Herbert Spencer. II. — L'évolution mentale et l'évolution sociale, par le P. L. Roure. — V. Études d'histoire pontificale. L'Empire, l'Italie et le pouvoir temporel des Papes au temps de Jean VIII, par le P. A. Lapôtre. — VI. Les derniers renseignements officiels sur les mouvements de la population en France (troisième article), par le P. P. Fortin. — VII. Le petit-fils du grand Condé. Louis de Bourbon. Son éducation au collège de Clermont (Louis-le-Grand), 1676-1684, d'après les documents originaux II. — Cinquième et quatrième (octobre 1677-octobre 1677), par le Père H. Chérot. — VIII. Mélanges et critiques : Le nouveau régime de la licence ès lettres, par le P. V. Delaporte. Cartulaire des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, par le P. J. Brucker. Un clergyman libéral. Sydney Smith (1771-1845), par le P. H. Bremond. — IX. Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. F.

N° 20. 22 Juin 1895.

SOMMAIRE

DIOCÈSE DE CHARTRES

TARIF DES OBLATIONS

à percevoir pour les cérémonies religieuses

Première partie. — HONORAIRES DU CLERGÉ.

Section I. — Messes.

§ 1. — Messes basses.

A jour libre et heure ordinaire	1 fr. 50
A jour et heures fixes, avant 9 heures	2 »
A 9 heures	2 50
A 10 heures	3 »
A 11 heures	4 »

§ 2. — Messes solennelles.

A un office de 1re classe, quelle qu'en soit l'heure .	6 fr. »
A un office de 2e classe	5 »
A un office de 3e classe	4 »
(Si ces messes sont chantées, il sera perçu en plus)	1 »
A un office de 4e classe (chantée ou non)	3 »

§ 3. — Messes de fondation.

A l'avenir, il sera demandé une rente assurée de 4 fr. par messe de fondation, dont 2 fr. 50 pour l'honoraire de la messe, et 1 fr. 50 pour la fabrique.

§ 4. — Annuels.

52 messes. . . 78 fr. — Annonce . . . 5 fr.

Nota. — Il sera dû 1 fr. en plus des honoraires ci-dessus pour les messes qui, sur demande, seront dites dans une Chapelle ou Église autre que celle du célébrant, et 0 fr. 50 pour le servant aux messes tardives.

Section II. — Mariages.

	1re cl.	2e cl.	3e cl.	4e cl.
Droit curial	20 fr.	15 fr.	8 fr.	4 fr.
Assistance du Curé	10	5	»	»
A chaque Vicaire assistant . . .	10	8	4	1
A chaque Prêtre étranger	10	8	»	»
Diacre et Sous-Diacre (à chacun)	5	3	»	»
Messe, comme à la section 1re. .	Messe basse ou chantée *ad libitum.*			

OBSERVATIONS. — I. Si la bénédiction d'un mariage a lieu dans une église autre que celle de l'un des deux époux, le célébrant devra : 1) se munir de l'autorisation de l'évêque ; 2) exiger, avec les honoraires dus pour la célébration du mariage, ceux du curé (et des vicaires) de la future, et 3) verser à celui-ci l'offrande entière et le droit strict de la fabrique, selon la classe ; le tout sous sa responsabilité personnelle.

II. — Les honoraires du diacre et du sous-diacre s'ajoutent à ceux de l'assistance, soit pour les mariages, soit pour les convois ; ces fonctions seront remplies de préférence par les vicaires.

III. — Classe réduite : aux mariages (comme aux sépultures) de la 4e classe, sur la demande des intéressés, M. le Curé pourra supprimer soit la messe, soit les officiers dont il ne jugera pas la présence absolumént nécessaire. A cette même classe, le minimum de la cire sera de 3 fr. pour les enterrements.

Section III. — Convois.

§ **1. Sépulture :** (levée du corps et conduite au cimetière).

	1re cl,	2e cl.	3e cl.	4e cl.
Droit curial	20 fr.	15 fr.	8 fr.	4 fr.
Assistance du Curé	10	5	»	»
A chaque Vicaire assistant . . .	5	4	2	1
A chaque prêtre étranger (pour toutes les cérémonies du Convoi)	10	8	»	»
§ 2. **Office** : (Messe ou Vêpres).				
Assistance du Curé	10	5	3	2
A chaque Vicaire assistant . . .	5	4	2	1
Diacre et Sous-Diacre (à chacun)	5	3	»	»

§ **3. — Convois d'enfants :** Les honoraires du clergé et des officiers de l'église, comme les droits de fabrique, sont diminués de moitié.

OBSERVATIONS. — I. Les obsèques doivent se faire régulièrement dans l'église paroissiale du domicile.

II. Un convoi comprend : 1) la sépulture, c'est-à-dire la levée du corps et la conduite au cimetière et 2) l'office (messe ou vêpres); s'il a lieu le matin, l'honoraire de la *Messe* est ajouté à ceux fixés pour l'*office*, § 2, et doit être compté d'après la section 1re.

III. — Quand à la messe ou aux vêpres on ajoute d'autres offices, Nocturnes ou Laudes, il sera demandé en plus, pour chacun de ces offices, les honoraires attribués § 2, au curé et aux vicaires seulement, mais rien pour les prêtres assistants et les diacres et sous-diacres.

IV. Si le convoi est célébré dans une autre église, le célébrant devra : 1) se munir de l'avis favorable du curé du domicile; 2) exiger de la famille pour celui-ci (et ses vicaires) les honoraires fixés à la section III, § 1er, *Sépulture*, d'après la classe ; 3) lui faire abandon de l'offrande entière; le tout sous sa responsabilité personnelle.

V. Si le clergé doit faire la levée du corps en dehors de l'enceinte de la ville ou du bourg, il sera perçu par le curé et par chaque vicaire assistant : **6** fr. en 1re classe, **4** fr. en 2e classe, **3** fr. en 3e classe, **2** fr. en 4e classe, quelle que soit la distance.

VI. Les honoraires des *Services*, comme au § 2, pour les 3 premières classes.

Section IV. — Varia.

I. Solennités extraordinaires. — Quand à un mariage ou un convoi on déploie une solennité absolument inusitée dans la paroisse pour la décoration de l'église et le cérémonial, les honoraires du clergé et des officiers de l'église et les droits de fabrique sont le double de ceux de la 1re classe.

II. Droits divers. — 1) Publications des bans de mariage, même avec dispense, **2** fr. — 2) Tout certificat de publication de bans, de baptême, etc., **1** fr. — 3) *Libera*, **0** fr. **50**. — 4) Évangile, **0** fr. **10**. — 5) Simple recommandation d'un défunt à la messe, **0** fr. **25**; pendant toute l'année, **5** fr. — 6) Cierge pour baptême et relevailles, **0** fr. **50**.

III. Conduite d'un défunt. — 1) Dans une paroisse limitrophe, pour le prêtre, **10** fr.; pour les officiers de l'église, **1** fr. par kilomètre. — 2) Dans une paroisse plus éloignée, il sera payé **20** fr. au prêtre, plus les frais de voyage.

IV. — Le clergé et les officiers de l'église ne perçoivent aucun honoraire pour les mariages et les sépultures des pauvres dont l'indigence est notoire et dûment constatée, mais ne seront tenus qu'au strict nécessaire pour la décence de la cérémonie. (Décret du 18 mai 1806, art 4.)

Deuxième partie. — DROITS DE LA FABRIQUE ET DES OFFICIERS DE L'ÉGLISE

Section I. — Doyennés et Paroisses au-dessus de 1,000 habitants.

§ 1. — Mariages.

	1re classe		2e classe		3e classe		4e classe	
Droit de fabrique	10 fr.	»	8 fr.	»	5 fr.	»	3 fr.	»
2 fauteuils et 2 prie-Dieu	10	»	5	»	»		»	
Tapis	5	»	2	»	»		»	
Chaises ou bancs	5	»	2	»	»		»	
Sacristain	4	»	3	»	2	50	2	»
Chaque chantre	4	»	3	»	2	50	2	»
A chaque officier (suisse, bedeau, etc.)	4	»	3	»	2	50	2	»
A chaque enfant de chœur	1	»	0	50	0	25	0	25
Harmonium	5	»	5	»	3	»	»	
Luminaire (minimum) .	20	»	10	»	5	»	2	»

§ 2. — Convois.

	1r classe		2e classe		3e classe		4e classe	
Droit de fabrique	15 fr.	»	10 fr.	»	8 fr.	»	4 fr.	»
Tentures de la maison et de l'église	25	»	15	»	»		»	
Ornements, argenterie .	10	»	5	»	3	»	2	»
Chaises ou bancs	5	»	3	»	»		»	
Sacristain	4	»	3	»	2	50	2	»
Chaque chantre.	4	»	3	»	2	50	2	»
A chaque officier (bedeau, suisse, etc.)	4	»	3	»	2	50	2	»
A chaque enfant de chœur	1	»	0	50	0	25	0	25
Harmonium	5	»	5	»	»		»	
Luminaire (minimum) .	80	»	40	»	15	»	6	»
Pour chaque cloche. . .	12	»	6	»	3	»	2	»

Section II. — Paroisses au-dessous de 1,000 habitants

§ 1. — Mariages.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
Droit de fabrique. . . .	10 fr. »	6 fr. »	4 fr. »	2 fr. »
2 fauteuils et 2 prie-Dieu	5 »	3 »	»	»
Tapis	3 »	1 »	»	»
Chaises et bancs . - . .	3 »	1 »	»	»
Luminaire (minimum) .	20 »	8 »	4 »	2 »

§ 2. — Convois.	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe
Droit de fabrique	10 fr. »	8 fr. »	5 fr. »	3 fr. »
Tentures	20 »	10 »	»	»
Ornements, argenterie .	5 »	3 »	2 »	1 »
Chaises	5 »	2 »	»	»
Luminaire (minimum) .	60 »	30 »	15 »	6 »

Les autres articles comme à la section 1re de cette deuxième partie.

OBSERVATIONS. — 1) Quand la levée du corps se fait au delà de l'enceinte de la ville ou du bourg, les chantres et officiers de l'église percevront 1 franc pour les deux premières classes, et 0 fr. 50 pour les deux autres, quelle que soit la distance, et les enfants de chœur 0 fr. 50 et 0 fr. 25.

2) Les honoraires ci-contre sont fixés pour la double cérémonie de la *sépulture* et d'un office (messe ou vêpres); si on y ajoute des offices supplémentaires, les chantres, bedeau et suisse auront droit à 1 fr.

3) *Services*. Les honoraires des chantres et officiers de l'église, les droits pour tentures, etc., comme ci-contre § 2, aux 3 premières classes, moins le droit de fabrique qui ne sera pas réclamé.

4) Les frais de pose des ornements et tentures seront à la charge des fabriques.

5) Lorsque deux cérémonies de même nature se suivent immédiatement, la classe inférieure bénéficie de l'ornementation de la classe supérieure. (Décret du 18 mai 1806, art. 5.)

6) La fabrique seule percevra les droits attribués pour les sonneries, et payera les sonneurs conformément au traité particulier qui sera conclu avec eux.

7) Nous voulons que la fabrique use du monopole que lui attribue la loi quant à la fourniture de la cire et du luminaire pour toutes les cérémonies du culte, à l'exclusion de tout autre. (Décrets du 12 juin 1804, art. 22, et du 19 juillet 1876.)

8) Selon l'usage universellement adopté, les cierges et les bougies qui ont servi aux sépultures et aux mariages seront partagés par moitié entre le curé et la fabrique; mais les cierges offerts au pain bénit, aux baptêmes, relevailles et à la première communion appartiennent au clergé (curé, ou vicaire).

9) MM. les curés auront soin de bien déterminer les différences entre chaque classe, soit par le nombre des prêtres assistants, soit par celui des officiers et la beauté des ornements et des tentures.

ORDONNANCE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE CHARTRES

François LAGRANGE, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Chartres;

Le saint nom du Seigneur invoqué;

Vu le décret du 18 mai 1895, dont la teneur suit :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES BEAUX-ARTS ET DES CULTES.

DIRECTION DES CULTES. — DÉCRET.

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes;

Vu le projet de tarif présenté le 2 mars 1895, par l'évêque de Chartres, pour régler les oblations à percevoir dans son diocèse par le Clergé, les fabriques et les serviteurs de l'église;

Vu l'avis du Préfet d'Eure-et-Loir, du 9 avril 1895;

Vu les articles 5 et 69 de la loi du 18 germinal an X;

La section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'État entendue;

Décrète : ARTICLE PREMIER.

Est approuvé le tarif proposé le 2 mars 1895, par M. l'Évêque de Chartres, pour fixer les oblations à percevoir dans son diocèse, par le Clergé, les fabriques et les serviteurs de l'église.

Ce tarif, annexé au présent décret, sera affiché dans toutes les églises du diocèse de Chartres.

ARTICLE 2.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 mai 1895.

Signé : FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Signé : POINCARÉ.

Pour ampliation : *Le Conseiller d'État, directeur des Cultes,*

Ch. DUMAY.

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le nouveau tarif diocésain, visé par le précédent décret, sera obligatoire à partir du 1er juillet de la présente année 1895.

ARTICLE 2.

Un exemplaire de ce tarif sera affiché, conformément audit décret, dans toutes les églises du diocèse.

Fait à Chartres, le saint jour de la Pentecôte, le 2 juin 1895.

✠ FRANÇOIS, *Évêque de Chartres.*
MÉTAIS, *Secrétaire de l'Évêché.*

LA SAINTE EUCHARISTIE

Plusieurs personnes disent : Je voudrais bien voir les traits, la figure du Christ ; je voudrais toucher sa chaussure, ses vêtements.

Eh bien ! il se donne à vous tout entier, et il vous permet non seulement de le voir et de le toucher, mais de vous nourrir de son corps, de le recevoir au dedans de vous-mêmes.

Ce que l'on vous présente, ce n'est ni un ange ni un archange ; ce n'est ni le ciel ni les hauteurs des cieux ; c'est le Maître du ciel en personne.

Il ne lui a pas suffi de se faire homme, de recevoir des soufflets, d'être immolé sur une croix. Il veut encore s'unir étroitement à vous, et ce n'est pas seulement par la foi, mais en toute réalité qu'il vous offre son corps.

Quel pasteur a-t-il jamais nourri ses brebis de sa propre chair ? Que dis-je ? Il y a souvent des mères qui donnent leurs enfants à des nourrices. Mais Notre-Seigneur n'a pas voulu agir de la sorte, il vous alimente de son propre sang, afin de vous unir à lui de la manière la plus intime.

— N'ayons donc pas la lâcheté de rester en arrière, puisqu'il daigne avoir pour nous une si grande charité et nous faire un pareil honneur.

Ne voyez-vous pas avec quel empressement les petits enfants approchent leurs lèvres du sein de leur mère ? Allons, nous aussi, avec un pareil empressement, à la table sainte.

Que ce soit pour nous notre grande, notre unique douleur que d'être privés du divin aliment qui nous y est servi.

— Au milieu du paradis terrestre, il y avait une source qui

donnait naissance à des fleuves. Il y a aussi, à la sainte table, une source d'où sortent des fleuves de grâces spirituelles.

Les bords de cette source mystique sont plantés, non de saules qui ne donnent aucun fruit, mais d'arbres qui, s'élevant jusqu'à la hauteur des cieux, portent des fruits en leur temps et ne vieillissent jamais.

Si quelqu'un a soif, qu'il s'approche de cette fontaine : il y trouvera de quoi tempérer ses ardeurs ; les eaux qu'elle donne sont rafraîchissantes et font reverdir ce qui a été brûlé par le soleil.

— Lorsque la nourriture matérielle descend dans un estomac malade, elle en aggrave l'infirmité, non parce qu'elle produit elle-même cet effet, mais parce que cet estomac se trouve mal disposé.

La même chose a lieu dans nos saints mystères. Lorsqu'une âme où le péché règne ose s'en approcher, son état devient plus mauvais par suite de ses maladies spirituelles, et non par l'effet de la nourriture divine.

Ainsi, que parmi les convives il n'y ait aucun Judas, aucun avare, aucun méchant, aucun pestiféré.

Si quelqu'un n'est pas du nombre des disciples, qu'il s'éloigne, car le Seigneur a dit : « *C'est avec mes disciples que je fais la Pâque.* »

Arrière tout cœur inhumain, cruel, sans entrailles ! Arrière les cœurs impurs !

Quand je vous parle ainsi, je ne prétends pas vous repousser, mais seulement vous apprendre à vous approcher comme il convient.

Car, si celui qui s'approche dans de mauvaises dispositions s'expose à un grand danger, celui qui néglige de prendre part au festin mystique, éprouve les horreurs de la faim spirituelle et tombe dans la mort.

— Plusieurs chrétiens ne participent à nos saints mystères qu'une fois l'an, quelques-uns deux fois et d'autres souvent.

Quels sont ceux que nous estimons le plus ? Nous préférons ceux qui s'approchent avec une conscience pure.

Il est fâcheux que l'on regarde comme plus pieuse la conduite de celui qui s'approche rarement. On ne sait pas que quiconque s'approche indignement, même une seule fois, s'inflige lui-même un caractère de réprobation ; et qu'au

contraire celui qui s'approche avec un cœur pur, quoiqu'il le fasse très souvent, procure le salut de son âme.

L'audacieux n'est pas celui qui s'approche souvent et très souvent, mais celui qui s'approche d'une manière indigne.

C'est toujours le temps de s'approcher, quand on a la conscience pure. Au temps de Pâques, nos saints mystères n'ont rien de plus que dans les autres époques de l'année. On peut même dire que la fête de Pâques dure toujours (1).

PREMIER PÈLERINAGE D'HIPPONE AU TOMBEAU DE S. AUGUSTIN

A l'heure où les congrégations religieuses sont soumises à une recrudescence de persécution légale, il a semblé à un groupe d'ecclésiastiques et d'étudiants que le devoir commandait d'implorer surtout l'assistance divine.

Pour atteindre plus sûrement ce but, ce groupe d'ecclésiastiques et d'étudiants a pensé qu'il était bon de réclamer, dans le mois même où on célèbre la fête de saint Augustin (mois d'août), la puissante intercession de ce grand docteur, qui fut le patriarche de la vie monastique en Occident et l'intrépide athlète qui, durant quarante années, ne cessa de poursuivre et de combattre les ennemis du Christ et de son Église, et dont le bras fut comme une massue terrassant les hérésies de son siècle. Tous les prêtres, étudiants et hommes de bonne volonté, qui désirent accomplir cet acte de foi, peuvent se joindre au groupe déjà formé pour aller prier sur le tombeau de saint Augustin.

Le but principal du pèlerinage accompli, les pèlerins iront ensuite vénérer les sanctuaires les plus célèbres de l'Afrique et demander au Seigneur, en ces lieux tout imprégnés du sang d'innombrables martyrs, toutes les grâces dont l'Église et notre Patrie ont besoin à l'époque si agitée et si périlleuse que nous traversons.

Le pèlerinage se terminera par une messe d'action de grâces à Lourdes.

L'itinéraire sera celui-ci : Départ de Paris pour Marseille ou directement de Marseille pour Bône, Hippone, où les pèlerins resteront deux jours entiers et pourront jouir à leur aise de la beauté de ces lieux où tout semble parler d'Augustin.

Après Hippone, Souk-Ahras, ancienne Tagaste, patrie de saint Augustin, Saint-Louis de Tunis, excursions facultatives à plusieurs villes comme Carthage, Constantine (Cirtha, des Numides, dont elle était la capitale), Philippeville ou Biskra, cette dernière ville située à l'entrée du désert, au milieu de l'oasis qui porte son nom, entourée de magnifiques plantations de palmiers ; etc., etc.

(1) Pensées de saint Jean Chrysostôme.

La durée du voyage sera de 28 jours de Paris à Paris, et le prix de 500 fr. 20 ou de 400 fr. 20, selon le point de départ choisi par chaque pèlerin (Marseille ou Paris). Dans ces prix sont compris la nourriture sur mer, en Algérie et en Tunisie, ainsi que le logement, non les excursions facultatives.

N. B. — Le pèlerinage offrira une statue de Notre-Dame de Lourdes à la basilique d'Hippone, et à la basilique de Lourdes une statue de saint Augustin. Tout souscripteur d'au moins 5 francs aura son nom écrit sur le piédestal de la statue pour laquelle il aura souscrit. La liste des pèlerins sera close le 15 juillet prochain, ceux qui se seront fait inscrire les premiers auront en voyage certains avantages. Il n'y aura qu'une seule classe, la deuxième.

Pour les renseignements et les demandes d'admission, s'adresser à M. l'abbé Henry Potard, rue Humboldt, 25, Paris.

COMMUNIQUÉ

D'après la nouvelle législation, les feuilles de comptes doivent être envoyées *directement* à la Préfecture avant le 1er Juillet.

Les budgets seront, comme de coutume, adressés à l'Évêché.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

La maladie de Monseigneur. — Nous n'avons pas de meilleures nouvelles à donner sur la santé de Mgr l'Evêque de Chartres. La maladie semble stationnaire à peu près au même degré. L'état d'affaissement où est le vénérable Prélat ne l'empêche pas de garder l'entière lucidité d'intelligence, et d'échanger quelques paroles avec les personnes admises, par exception, à une visite pour de courts instants. Sa Grandeur se montre toujours patient et résigné à la volonté de Dieu.

Monseigneur, persuadé que la guérison est impossible, du moins sans miracle, demande à ses diocésains la continuation de leurs prières pour une sainte préparation à la mort.

Ordination prochaine. — Dimanche prochain, 23 juin, Mgr Jourdan de La Passardière fera une nouvelle ordination à Chartres, sur la demande de Mgr Lagrange. Elle aura lieu à 7 heures dans la chapelle du monastère de la Visitation, où l'on célèbre ces jours-ci, avec tant de solennité, les fêtes du Sacré-Cœur. C'est la seconde fois qu'une cérémonie de ce genre va s'accomplir à la Visitation ; la première fois c'était en la fête de saint Pierre et de saint Paul,

en 1855, peu de temps après l'inauguration de la nouvelle chapelle. Cette année-là l'ordination générale de la Trinité avait été reculée à cause des solennités de la consécration de la Crypte (30 mai) et du couronnement à N.-D. du Pilier (31 mai).

Les ordinands de dimanche prochain seront, pour la prêtrise : MM. Paragot Stanislas, d'Houville ; Delarue, d'Ymonville ; Coulombeau Paul, de Chartres. Pour le diaconat : MM. Fret, Mulard et Pasquier, professeur. Pour le sous-diaconat : M. Charmetaut.

Nominations. — M. l'abbé Laya est transféré de Lumeau à Néron ; M. l'abbé Touzeau, de Saint-Léger, à Bréchamps (avec Croisilles) ; M. l'abbé Belaue, de Garancières-en-Beauce, à Lumeau ; M. l'abbé Faligan, vicaire de Maintenon, est nommé vicaire à Saint-Pierre de Chartres.

Nouveaux prêtres : M. l'abbé Luthon est actuellement professeur au Petit-Séminaire de Nogent ; M. l'abbé Bezault est nommé curé d'Yermenonville ; M. l'abbé Cardenau est nommé vicaire de Maintenon et desservant de Houx ; M. l'abbé Provost est nommé curé de Garancières-en-Beauce. La destination des autres jeunes prêtres n'est pas encore connue.

Quête de dimanche. — Elle se fera, comme chaque année, dans les églises du diocèse de Chartres, au profit de celle du Vœu national à Montmartre. L'église du Sacré-Cœur sera bientôt terminée ; cette immense et splendide construction, qui a demandé déjà près de trente millions à la générosité des chrétiens de France, marquera dans les annales du XIX[e] siècle comme une des meilleures preuves de la vitalité de la religion en notre pays.

Adoration mensuelle. — Elle est fixée au jeudi 27 juin, dans la chapelle de la maison-mère des Sœurs de Saint Paul.

Procession de la Fête-Dieu. — Qui ne s'intéresse vivement aux récits donnés depuis dimanche, par beaucoup de journaux, sur les processions de la Fête-Dieu ? Partout où l'usage n'en avait pas été interrompu naguère, ces fêtes ont présenté de nouveau leur splendeur traditionnelle ; en plus d'une localité où des arrêtés de municipalités anti religieuses les avaient empêchées depuis longtemps, les populations ont protesté avec plus d'énergie contre ces atteintes portées par le pouvoir civil à la liberté des catholiques ; bien mieux, certaines villes ont trouvé moyen, en dépit d'obstacles fort grands, d'organiser une admirable manifestation du culte eucharistique dans les rues pavoisées.

A Chartres, nous n'avons eu qu'à suivre les coutumes antiques, de tout temps respectées par le bon esprit des administrations locales. La procession s'est développée dans plusieurs quartiers de la haute ville, et n'a rencontré partout dans l'immense foule que des

spectateurs heureux de cette fête et gardant la plus respectueuse attitude. Toutes les maisons étaient décorées, à très peu d'exceptions près. Sous les bannières nombreuses se rangeaient, en files interminables, les élèves des pensionnats religieux, les congréganistes et enfants de Marie, les dames faisant partie de diverses Associations, et enfin les clercs en beau costume, les séminaristes en chape ou en dalmatique, douze prêtres en chasuble, et d'autres en chape, les 14 thuriféraires et les jeunes clercs jetant des fleurs. Le Saint-Sacrement porté sous le dais était suivi d'un groupe des Frères et d'autres adorateurs. Plusieurs chœurs de chants et la musique de Saint-Ferdinand animaient la marche qui eut à s'arrêter devant sept reposoirs magnifiquement préparés. Nous adressons ici nos sincères félicitations aux personnes qui ont contribué à l'érection et à la décoration de ces autels en plein air, rivalisant de richesse et de grâce. Dans tous les détails de cette belle journée nous avons vu la solennelle et consolante réalisation du *Laudetur Jesus Christus.*

LA PRIÈRE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Avec des réflexions pratiques sur cette prière.

Tel est le titre d'un opuscule que vient de composer M. l'abbé H. Brière. Nous recommandons cet opuscule aux âmes pieuses.

I. Voici l'imprimatur de l'Évêché : « Sur le rapport favorable qui nous a été présenté par les personnes très compétentes que nous avons chargées d'examiner cet ouvrage, nous le croyons non seulement exempt d'erreur mais encore très propre à réaliser le bien que son pieux auteur a eu en vue, et à fournir un élément de plus à la piété catholique ; nous faisons des vœux pour qu'il obtienne le succès qu'il mérite. — Chartres, le 1er mai 1895. † FRANÇOIS, évêque de Chartres. »

L'auteur a reçu plusieurs lettres qui font écho à cette approbation. Nous signalerons surtout la précieuse lettre qui lui est venue de l'Évêché de Rodez.

II. Voici maintenant les pensées fondamentales du petit livre. Ces pensées se recommandent par elles-mêmes :

1° L'attention des âmes pieuses doit se porter spécialement sur la dernière prière qui forme le contenu du ch. XVII de l'Évangile selon saint Jean.

2° Dans cette prière, le Sacré-Cœur de Jésus a demandé sans aucun doute, il demande toujours des grâces de sanctification pour les âmes, et les progrès de l'Église ici-bas. Mais sa pensée suprême et prédominante a pour objet la consommation finale des

élus en Dieu et l'établissement des nouveaux cieux qui nous sont promis. D'où il suit que l'objet propre des vœux du Sacré-Cœur est ici un miracle d'amour inimaginable, et qui, d'après l'apôtre saint Paul, surpasse réellement notre connaissance.

3° Il ne nous est pas donné de connaître quand ce miracle sera moralement accompli. C'est déjà beaucoup pour nous de savoir que ce miracle est l'objet suprême des vœux du Sacré-Cœur, et qu'il le veut, *volo.*

4° Nous devons unir nos vœux à ceux du Sacré-Cœur de Jésus. Ce sera le moyen de répondre à cette invitation pressante du Sauveur : *Jusqu'ici vous n'avez rien demandé.* L'Apostolat de la prière ainsi compris est la forme suprême de la piété chrétienne.

III. L'opuscule en question se vend cinquante centimes avec le feuillet qui le résume. Le feuillet ci-joint se vend un sou. On peut s'adresser à l'auteur, à Châteauneuf (Eure-et-Loir), ou bien à la librairie Renier, rue du Cheval-Blanc, à Chartres.

P. S. — Dans les paroisses, on pourrait faire chanter le cantique au Sacré-Cœur, à la messe du jeudi, messe à laquelle les enfants viennent assister.

FAITS DIVERS

Les processions de la Fête-Dieu. — Voici en quels termes la *Croix* de Paris résumait, lundi dernier, ses nouvelles sur la solennité de la veille.

« Gloire à Dieu et paix aux hommes de bonne volonté ! Les processions reviennent.

» La manifestation de Roubaix a eu lieu malgré l'opposition et les violences des sectaires ; 8000 hommes ont défilé en rangs serrés de l'église Notre-Dame à l'église Saint-Martin, au milieu d'une foule de 30,000 personnes qui acclamaient Jésus-Christ.

A Blois, à Evreux et dans plusieurs villes, les processions, grâce à NN. SS. les évêques, ont osé prendre possession de la rue et des jardins publics.

» Partout où elles ne sont pas interdites, les processions ont eu un caractère de grandeur et de piété plus frappant que jamais.

» A Paris, la bénédiction du Très Saint-Sacrement a été donnée sur le seuil de certaines églises, aux foules immenses massées sur les places voisines ; on fera mieux encore. A dimanche prochain ! »

D'autres villes, outre Evreux, Blois et Troyes, ont imité Roubaix. A Nancy, les catholiques, réclamant la liberté des processions, ont placardé en grande affiche un avis dont la reproduction édifiera certainement nos lecteurs :

« *Nancéiens, réclamons la liberté des processions.*

« La Fête-Dieu élève les cœurs vers Dieu, de qui nous dépendons tous. C'est une fête morale ; nos enfants, dans leurs vêtements d'innocence, y apprennent le respect d'eux-mêmes, l'amour du bien. C'est une fête populaire, car tous y prennent part. Autour du reposoir, tous les rangs se confondent, pour saluer l'Ouvrier de Nazareth, le Sauveur du monde. Pourquoi nous priver d'une telle fête ? Les cérémonies militaires interrompent aussi la circulation. Qui songerait à les troubler ? Nous voulons saluer notre Dieu, comme nous saluons le drapeau ; au grand jour. Vive la liberté ! »

La liberté, on la prend, ajoute la *Croix*.

Coïncidences. — On lit dans la *Semaine Religieuse* de Cambrai :

La veille des tristes fêtes de Lille, la mort de M. Pierre Legrand est venue empêcher son frère, M. le maire de Lille, de prendre à ces fêtes, qu'il préparait depuis si longtemps, la part qu'il aurait voulu y avoir. Le lendemain, l'un des conseillers municipaux de Lille s'est suicidé. Quelques jours après, le père du pauvre jeune homme qui avait écrit, à l'occasion de cette fête, d'horribles blasphèmes dans l'*Eschollier*, journal des étudiants de l'Université de l'Etat, est venu mourir subitement à Lille, chez son fils, dans d'assez tristes conditions.

Enfin, on a remarqué l'affreuse mort de la sœur de M. Ribot, écrasée sous les roues d'un tramway, quelques jours après que le président du ministère eût fait voter la loi de spoliation des congrégations religieuses.

Léon XIII et les écoles neutres. — Une lettre importante au sujet des écoles neutres vient d'être adressée par S. E. le cardinal Ledochowski, préfet de la sacrée Congrégation de la Propagande, à Mgr Langevin, archevêque de Québec. Citons ce passage :

« Quelques personnes ont cru à tort que ces écoles n'offrent pas de dangers, et que les enfants catholiques peuvent y être envoyés. Mais le fait que tels établissements excluent de leur programme la vraie religion et toutes les autres croyances cause un grand préjudice à cette religion elle-même, la déplace de la haute position qu'elle occupe dans toute vie humaine, et notamment dans l'éducation de la jeunesse. Il n'est pas exact de dire que les parents peuvent suppléer en particulier à l'enseignement religieux, qui devrait faire partie du programme scolaire. »

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

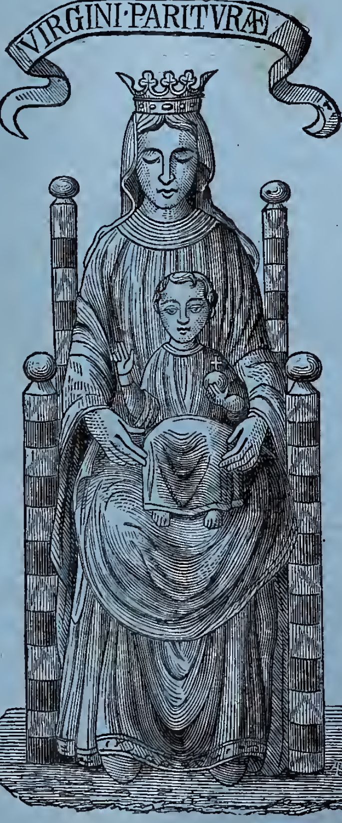
PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE
HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).







J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XXXIXe Année. — **JUILLET 1895**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Trente - neuvième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de N.-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune ; mais, en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association ; 2° à l'article de la mort ; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes: 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église à NOTRE-DAME-DE-LORETTE.*)*

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux personnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

7e Numéro LA VOIX Juillet 1895

DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Mgr LAGRANGE



MANDEMENT

DU CHAPITRE DE L'ÉGLISE DE CHARTRES,

LE SIÈGE VACANT

Les chanoines de l'église Cathédrale de Chartres, au Clergé et aux Fidèles du diocèse, Salut en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers Frères,

Nous avons la douleur de vous annoncer que Mgr François Lagrange, notre vénérable évêque, vient de rendre son âme à Dieu.

Le regretté prélat est décédé saintement, le dimanche 23 juin 1895, en la solennité du Sacré-Cœur, vers une heure et demie après midi.

Vous saviez déjà qu'il avait reçu les derniers sacrements et quels pieux sentiments il avait montrés, en cette circonstance, comme, du reste, dans tout le cours de sa longue maladie. Les prières de son clergé et des fidèles, prières qu'il avait sollicitées lui-même et par l'organe de ses vicaires généraux, ont, au milieu de la souffrance, soutenu son admirable courage, et il a attendu l'heure suprême avec une grande confiance en Dieu.

C'est continuer de répondre à son appel, que de prier maintenant pour le repos de son âme. Implorons en sa faveur la divine Miséricorde.

A ces causes :

Après en avoir délibéré en Chapitre, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. — A partir de la réception du présent Mandement, et pendant neuf jours consécutifs, tous les prêtres diront à la messe les oraisons *Pro defuncto Episcopo.*

Après cette neuvaine, afin d'obtenir de Dieu un digne et saint évêque, ils remplaceront ces oraisons par celles de la messe votive de *Spiritu sancto* qu'ils continueront de dire jusqu'au jour de la préconisation.

Art. 2. — Les pouvoirs, faveurs et grâces accordés par feu Mgr l'Évêque de Chartres, en vertu de sa juridiction ordinaire, sont renouvelés autant qu'il est besoin par qui de droit et dans les limites fixées par les Saints Canons.

Art. 3. — La cérémonie des obsèques est fixée au lundi 1er juillet, à dix heures.

Art. 4. — Et sera notre présent Mandement lu et publié dans toutes les églises, au prône de la messe paroissiale, et dans toutes les communautés, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Chartres, en Chapitre, le 23 juin 1895.

Les Membres du Chapitre,

Pouclée, Roussillon, Duthuillé, Dancret,
Goussard, Leroy, Gougis, Provost.

Par Mandement, Ch. Métais, *Ch. hon., Secrétaire.*

Le Mandement capitulaire qu'on vient de lire informe le clergé et les fidèles du diocèse de Chartres que leur vénérable Evêque est entré dans son éternité, et qu'il y est entré après de longues souffrances, c'est-à-dire après cette préparation de l'âme que Dieu, l'Infiniment Saint, impose souvent à ses élus.

Il y a longtemps que Mgr Lagrange envisageait de la sorte, à la lumière de la foi, les diverses phases et le but de sa maladie. La crise, qui faillit l'enlever en février 1894, fut un avertissement qui l'impressionna pour toujours; celle qui de nouveau menaça si fortement sa vie, le jeudi saint de la présente année, confirma ses prévisions. Depuis lors, sa plus grande préoccupation a été manifestement la pensée à laquelle s'attache tout vrai chrétien, le souvenir des fins dernières. Dans les intervalles que lui laissait la douleur, le malade ne laissait pas de se livrer aux soins de sa charge, à des correspondances ou à d'autres écrits d'un intérêt général comme ceux que la *Voix de Notre-Dame* signala en temps et lieu, et même à la fatigue résultant des réceptions nécessaires.

Le 8 juin, des symptômes alarmants l'ont mis encore une fois en face de la mort; elle semblait imminente; et plusieurs prêtres se sont réunis autour de sa couche pour recevoir ses adieux et sa bénédiction, comme lui-même se faisait bénir par Mgr de La Passardière qui lui donnait l'Extrême-Onction. Les alarmes continuèrent près de lui les jours suivants; et Monseigneur, sans la moindre illusion sur son état, attendait le fatal dénouement dans une prière plus ardente et le baisement maintes fois répété du crucifix. Il ne quittait son fauteuil ni jour ni nuit et restait accoudé sur sa table devant la croix.

Dimanche matin, Mgr de La Passardière récita auprès du malade les prières des agonisants. Mgr Lagrange en reçut sans doute un surcroît de courage pour s'offrir en victime au Cœur Sacré du Divin-Maître, spécialement fêté à l'Eglise en ce jour. Enfin il vit arriver le terme de ses angoisses. Vers une heure et demie, en pleine connaissance, et après une nouvelle demande de prières pour son âme, peut-être même en murmurant l'*In manus tuas, Domine* qu'il redisait souvent, il eut une syncope, un mouvement de tête; c'était

fini. Il s'éteignait à l'âge de 68 ans et 3 mois. Son âme franchissait le seuil de l'autre monde où s'explique, dans le sein de Dieu, le mystère de notre sanctification ici-bas par la douleur.

M. le docteur Chesnel qui, depuis le commencement de la maladie, prodigua à Monseigneur les soins les plus attentifs et les plus dévoués, et qui l'a assisté encore plusieurs heures de suite au dernier jour, attestait à l'entourage que le vénéré Prélat avait dû grandement souffrir.

Inutile de dire que cette catastrophe, toute prévue qu'elle ait été, a causé autour du défunt de bien vives émotions. Pouvait-il en être autrement, surtout pour son bien-aimé frère et compagnon de vie, M. l'abbé Irénée Lagrange qui, lui aussi, est en proie, depuis plusieurs mois, à un mal cruel !

Dès la première sonnerie du glas, une multitude de personnes se dirigèrent du côté du palais épiscopal ; on allait prier au pied du lit funèbre où Monseigneur avait été exposé sans retard. Les visites ont continué, de plus en plus nombreuses, dans l'après-midi et les jours suivants. Le 25 avant midi, le corps a été transporté, après embaumement, dans la chapelle du palais, tendue de noir et illuminée. C'est là qu'il attend la cérémonie des obsèques fixée, pour la cathédrale, au lundi 1er juillet, à 10 heures. — Des séminaristes se succèdent auprès du catafalque, et récitent l'office pour les défunts. — En dehors de cette chapelle, auprès et au loin, s'élèveront aussi beaucoup de prières pour celui qui fut, pendant plus de cinq années, le Chef auguste de notre Eglise chartraine.

Rappelons succintement les principaux traits de la brillante existence que vient de briser la mort.

Monseigneur François Lagrange, est né à Dun-le-Roi (Cher) en 1827. Il a fait ses études dans les séminaires de son diocèse, et a passé de Bourges à Saint-Sulpice de Paris pour le grand cours théologique. Après cinq ans de professorat à Auteuil et quelques mois de vicariat à Sainte-Elisabeth, il fut demandé par Mgr Dupanloup comme secrétaire intime et collaborateur ; il était pourvu des grades littéraires et il avait été reçu docteur en théologie à la Sorbonne ; il vécut environ vingt années auprès de l'illustre Évêque d'Orléans. Quelque temps après la mort de Mgr Dupanloup, M. le vicaire général

Lagrange devint chanoine titulaire de Paris; à ce poste d'honneur, il continua la série de ses ouvrages dont le plus méritant nous semble être la Vie de Sainte Paule. Nommé Evêque de Chartres, il a été sacré dans sa cathédrale le 19 mars 1890, se donnant à Notre-Dame de Chartres, avec un désir ardent de la glorifier, comme il l'a dit et montré depuis.

Quant à l'histoire de son épiscopat, nous pourrons y revenir plus tard; le sujet est trop vaste et trop important, pour que nous en essayions même une esquisse aujourd'hui. Certains journalistes de Paris et d'ailleurs, qui avaient hâte de traiter ce sujet devant leurs lecteurs, ne pouvaient guère éviter quelques inexactitudes bien remarquées par le clergé chartrain; nous ne les remercions pas moins de leur zèle dans l'éloge du premier pasteur de notre diocèse.

Dès dimanche soir, le Chapitre de la Cathédrale s'est mis en devoir d'informer de la douloureuse nouvelle le Souverain Pontife et plusieurs prélats de France.

Voici deux des réponses arrivées avant mardi soir. C'est d'abord le télégramme envoyé au nom du cardinal Langénieux, archevêque de Reims :

« Son Eminence prend part au deuil du clergé et du peuple chartrains, et pleure avec l'Eglise et la France un pieux et savant évêque. »

Mgr Coullié, archevêque de Lyon, a écrit en cours de visites pastorales :

« Je suivais de mes prières les anxiétés produites par la maladie du cher et vénéré évêque, et j'espérais encore. Aujourd'hui je partage bien vivement votre douleur. Dès ce matin, j'ai porté au saint autel le souvenir du vénérable défunt et je l'ai recommandé aux prières des nombreux enfants que j'ai confirmés. » Et Mgr l'archevêque de Lyon exprime le regret de ne pouvoir suivre les sentiments de son cœur, de ne pouvoir venir aux funérailles de son frère d'armes. »

S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, a écrit dans le même sens, étant empêché par son état actuel de santé, d'assister à la triste cérémonie de lundi prochain.

Ces lettres et d'autres encore sont de précieux hommages rendus à la mémoire de notre cher Évêque défunt.

Pie Jesu, Domine, dona ei requiem ! A. F. G.

SOMMAIRE

AUX ABONNÉS

Nous prions humblement nos abonnés de ne pas tarder à solder ou à renouveler leur cotisation.

L'administration de la *Voix* enverra **le 9 juillet**, sans autre avis préalable, une traite postale augmentée des frais de recouvrement, à ceux qui seraient trop en retard pour le paiement.

AVIS AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE CHARTRES.

Les chanoines de la cathédrale de Chartres, réunis en séance, le 26 juin, ont adressé au clergé diocésain l'avis suivant :

« Les obsèques de Mgr Lagrange, évêque de Chartres, sont définitivement fixées au lundi 1er juillet. La cérémonie aura lieu à la cathédrale, à 10 heures du matin.

« La veille, le dimanche soir, à l'heure de l'*Angelus*, on sonnera pendant un quart d'heure toutes les cloches dans les églises et les chapelles du diocèse. Dans la ville épiscopale on sonnera, dimanche soir, de six heures à sept heures.

» Dans toutes les églises paroissiales et chapelles où l'on chante la messe le dimanche, il sera célébré, un des premiers jours libres, une messe solennelle de *Requiem* avec l'absoute.

» Les Communautés qui n'ont pas d'office chanté réciteront l'office des morts et feront célébrer une messe basse.

» Chartres, le 26 juin 1895.

» *Au nom des chanoines de l'église cathédrale,*

» GOUSSARD, secrétaire du Chapitre. »

VICAIRES CAPITULAIRES. — Mercredi 26 Juin 1895, après les vêpres, les chanoines de l'église Cathédrale de Chartres, réunis en Chapitre, ont procédé à l'élection des Vicaires Capitulaires.

Ont été élus : M. l'abbé Legué, précédemment premier vicaire général de Mgr Lagrange, et M. l'abbé Pouclée, doyen du Chapitre.

SÉPULTURES DES ÉVÊQUES DE CHARTRES

Deux sentiments ont toujours guidé les évêques de Chartres dans le choix de leurs sépultures : un sentiment de profond respect envers le sanctuaire de Notre-Dame de Chartres, et un sentiment de vénération pour les différentes églises élevées dans la ville.

Par respect pour Notre-Dame, ils ne voulurent jamais être inhumés dans la Cathédrale et encore moins dans la crypte. Il leur semblait qu'une dépouille mortelle, même auguste et sacrée, aurait profané le sol du temple dédié à la Vierge très pure. On appelait ce temple la chambre spéciale, le lit, le thalame de Marie, et nul mortel, fût-ce même un pontife, n'aurait osé s'y coucher dans son dernier sommeil. Aussi loin qu'on remonte, on retrouve toujours vivace, cette répugnance invincible du Chapitre et du clergé chartrain, pour toute sépulture dans la Cathédrale. C'est même un fait peut-être unique dans l'histoire des églises épiscopales. Naguère à Evreux, il y a deux ou trois ans à Orléans, on découvrait des tombes d'évêques du XII[e] et du XIII[e] siècle. Ailleurs, des dalles tumulaires, des mausolées, se voient encore, soit dans les chapelles, soit dans le chœur et la nef. Chez nous, il n'y en a pas ; et l'on n'en a jamais signalé. Fulbert et Renaud de Mouçon, qui construisirent l'un la crypte, l'autre la Cathédrale actuelle, furent enterrés ailleurs que dans le monument élevé par leur génie.

Chose curieuse : dans ce sanctuaire, où aucun évêque ne voulait et ne pouvait être enterré, deux laïques faillirent obtenir leur sépulture. Le comte Louis de Vendôme, en fondant la chapelle qui porte son nom, demanda que son corps ou au moins son cœur y fussent un jour apportés. Mais le Chapitre ne dut pas accepter cette condition ; car il éleva la chapelle, non sur le sol, mais sur une voûte : ce qui rendait impossible toute inhumation. Plus tard, en 1568, le roi voulut forcer le Chapitre à inhumer dans le chœur le capitaine de Bourdeilles, frère du fameux Brantôme, parce qu'il était mort en défendant la ville contre les protestants. Devant des ordres formels, le Chapitre dut céder : mais, pour protester en faveur des traditions outragées, il voulut que le tombeau fût élevé à la porte

du chœur et sur une grille de fer, de telle façon qu'il n'eût aucun contact avec le sol et les murailles de l'église. Et même dans ces conditions, ce tombeau parut intolérable à tout le monde : on raconta que le malheureux capitaine avait tendu le bras hors de son cercueil comme pour demander d'être transporté ailleurs. Et de fait l'on profita des préparatifs nécessités par le sacre de Henri IV pour l'enlever, et on ne sut jamais où il avait été porté.

Le respect n'empêchait pas seul toute sépulture dans la cathédrale; la structure du monument s'y opposait aussi. Sous les chapelles, les bas côtés et le chœur, se trouvent les chapelles, les galeries et le caveau de la crypte; le sol de la nef n'est point un sol naturel, mais un amas de débris et de décombres, provenant des premières cathédrales incendiées, et par conséquent peu propre et peu convenable pour recevoir une dépouille mortelle. Quant à la crypte, outre qu'elle est le sanctuaire primitif et par excellence de Notre-Dame, elle consiste toute dans une galerie obscure et servant de passage. Le tombeau qui serait placé dans l'une ou l'autre de ses chapelles ténébreuses paraîtrait bien relégué à l'écart, et qui sait si l'on ne rencontrerait pas dans leur sol, comme dans celui du calorifère, des pans de murailles, des massifs de fondations, et des décombres de toute nature ?

Pour tous ces motifs, les évêques eurent coutume, dès les origines jusqu'à nos jours, de fixer leur dernière demeure dans les églises et communautés qu'ils aimaient davantage. Leurs choix successifs nous indiquent même quels étaient, selon les temps, les lieux saints qui avaient la vogue. Ce furent généralement les monastères récemment fondés, et riches encore de leur ferveur première. Ainsi les Bénédictins de Saint-Martin-au-Val reçurent tous nos premiers évêques, et même saint Calétric et saint Lubin dont les tombeaux furent apportés plus tard dans la chapelle Saint-Nicolas, près de la grille actuelle de l'Évêché. Il faut cependant excepter saint Aignan qui reposa dans l'église bâtie par lui et portant encore son nom. — Au VIe siècle Saint-Cheron balança pendant quelque temps Saint-Martin, avec Pappoul et deux ou trois autres pontifes. — Mais du VIIe au IXe siècle Saint-Martin reprit le monopole exclusif des sépultures épiscopales.

Au IXe siècle, il se passa un événement important, qui semblerait, si l'on n'y prenait garde, en contradiction avec les traditions. L'évêque Frotbold et une foule de clercs furent massacrés par les Normands et jetés dans le puits de la Crypte, lequel, en souvenir de ce fait et sans doute aussi des premiers martyrs chrétiens, fut appelé le puits des Saints-Forts. Mais qu'on le remarque bien, l'évêque Frotbold et ses compagnons ne furent point inhumés par leur volonté ou celle du clergé dans ce lieu vénérable : et si leurs dépouilles y furent laissées, ce fut à cause de leur qualité de martyrs et à titre de reliques. — En effet, les successeurs de Frotbold, de la fin du IXe siècle jusqu'à la fin du XIe siècle, se firent tous porter à Saint-Père. C'est là qu'on a retrouvé la crosse dite de Ragenfroi, et recherché dernièrement le corps de Fulbert. — Fondateur de Saint-Jean-en-Vallée, Saint Ive, au commencement du XIIe siècle, y choisit sa sépulture : mais son successeur, Geoffroi, ayant à son tour fondé Josaphat, voulut y être enterré, et son exemple fut suivi jusqu'au commencement du XIIIe siècle, entre autres par Jean de Salisbury, Pierre de Celles et Renaud de Mouçon. — Au XIIIe siècle, les Jacobins ou Dominicains (actuellement Saint-Paul), appelés par l'évêque Aubry, eurent la vogue et la gardèrent jusqu'au XIVe siècle ; à cette époque, ils entrèrent en concurrence avec les Cordeliers (actuellement le Lycée) et les Bénédictins de Saint-Jean. — Tous les évêques du XVIe siècle et des premières années du XVIIe siècle décédèrent en d'autres villes. En 1656, Mgr Lescot fut inhumé à Saint-Aignan, mais Mgr de Neufville choisit la chapelle du Grand Séminaire de Beaulieu, récemment fondé, ce que firent tous les évêques du XVIIIe siècle. — Depuis la Révolution, qui renversa Beaulieu, Mgr de Lubersac et Mgr Clausel de Montals ont été portés à Saint Martin-au-Val, Mgr Regnault a voulu être inhumé à Saint-Cheron : et l'on est ainsi revenu, comme si on commençait une ère nouvelle, aux lieux de sépultures primitifs.

Quelles tristes réflexions suggère ce pèlerinage que nous venons de faire à toutes ces tombes épiscopales ! Elles ont eu le sort de toutes les grandeurs. La Révolution, peu contente de détruire les vivants, a détruit aussi les morts. Où sont leurs mausolées ? Si Gaignières n'en avait pas dessiné un certain nombre au XVIIe siècle, nous n'en aurions même plus l'image,

et encore l'original de ce dessin est-il à Oxford : Paris n'en a que la copie.

Où sont leurs cendres ? La plupart des églises où elles devaient rester en paix jusqu'à la fin des temps ont été rasées ou bouleversées : si ces cendres n'ont pas été violées, elles reposent sous l'herbe des jardins, comme à Josaphat, chez les Cordeliers, à Saint-Jean, à Saint-Cheron, soit dans un lieu inconnu, comme à Saint-Père. Les évêques qui étaient à Beaulieu, lors de la démolition de la chapelle, en 1791, furent transportés au cimetière de Notre-Dame, par l'évêque constitutionnel Bonnet. Il n'y a que cent ans, et déjà on ne sait plus où ils ont été mis, on est réduit à se demander si la route publique de Mainvilliers ne passe pas sur leurs corps.

Nous possédons encore les dépouilles de Mgr de Lubersac, de Mgr Clausel, et de Mgr Regnault : celles de Mgr Lagrange sont là sous nos yeux, et, dans quelques jours, elles seront elles-mêmes confiées à un sanctuaire, en grande pompe. Quel sera l'avenir des unes et des autres ! Ces pontifes seront-ils plus heureux que leurs prédécesseurs, et devront-ils périr même après leur mort ?

Après tout qu'importe ! ils vivent en Dieu, leurs œuvres, qui sont la meilleure partie d'eux-mêmes, survivent toujours : leur poussière elle-même, un jour, se ranimera, glorieuse. Ce ne sont pas des vaincus terrassés, mais des vainqueurs, qui s'effacent pour laisser à leurs successeurs l'honneur de continuer la bataille. A. C.

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

SŒUR ROSALIE

A l'heure néfaste où les communautés religieuses sont menacées dans leur existence, en cette France qui peut les revendiquer, à juste titre, comme une de ses gloires les plus pures, il nous a semblé que rappeler le souvenir d'une de ces héroïnes de la charité, que ses œuvres ont rendue si populaire, présenterait un caractère émouvant d'*actualité*: car si les bienfaits que nos ordres religieux, quels que soient leurs noms et leurs emplois divers déversent sur notre patrie, sont incontestables, vouloir les détruire, c'est se montrer l'implacable

ennemi de tout ce que notre société moderne a conservé ou créé jusqu'ici de meilleur, de plus digne d'admiration, de plus capable de soulager l'humanité dans toutes ses misères, et d'attirer sur elle les bénédictions du Ciel. C'est en un mot, il faut bien le dire, une de ces pensées que l'Esprit du mal sème dans certains esprits, en haine du Christ, au nom béni duquel s'opèrent toutes ces merveilles !

Le 8 septembre 1787, naissait à Comfort, village du pays de Gex, une petite fille qui reçut au saint baptême le nom de Jeanne. Son père, honnête bourgeois, était sincèrement chrétien et sa mère partageait tous ses sentiments. Jeanne fut l'aînée de trois autres filles. Elle avait onze ans quand elle perdit son père. C'était alors une charmante enfant, un peu espiègle, à l'air enjoué ; mais, chose remarquable, dès ses premières années son jeune cœur avait trouvé *sa voie*; ainsi, dès qu'elle voyait un pauvre, elle courait aussitôt à lui, ne s'occupant plus que des besoins de l'infortuné qui, au nom du Bon Dieu, lui demandait de le secourir.

Aussi, quand, parvenue à l'âge de 15 ans, une de ses amies intimes vint lui confier sa détermination d'aller à Paris pour y entrer dans la Communauté des Filles de la charité, fondée par saint Vincent de Paul : « Je pars avec toi, s'écria-t-elle aussitôt »; mais pour réaliser ce beau projet, il fallait l'autorisation de sa mère. Or, celle-ci, dès qu'elle en eut connaissance, s'y opposa formellement. Sans se décourager, la jeune fille présenta de nouveau toutes ses raisons avec un tel élan et une telle insistance, que Mme Rendu qui, du reste, pensait que ce *départ si précipité* serait suivi d'un *prompt retour*, finit par céder.

Jeanne partit donc : mais malgré les prévisions maternelles,

— Elle ne revint pas —

Les deux voyageuses arrivées à Paris se dirigèrent aussitôt vers la Communauté si désirée, où elles furent reçues avec une touchante cordialité. (Fin de mai 1802). A n'en juger que sur les apparences, Jeanne ne paraissait pas appelée à soigner des malades ; la vue du sang lui faisait peur, et la nuit, le plus léger bruit lui occasionnait un involontaire tressaillement. Douée d'une âme tendre et sensible à l'excès, il lui fallait vaincre tant de résistances, tant de révoltes intérieures que son pauvre corps débile en était comme épuisé.

Aussi, quelques mois à peine s'étaient-ils écoulés, depuis l'arrivée de cette pauvre jeune fille à la communauté, que les sœurs, la voyant entre la vie et la mort, crurent qu'elle allait les quitter pour jamais. Mais la Divine Providence, qui voulait seulement éprouver cette âme privilégiée, la fit triompher de cette crise. Un mieux inattendu s'étant produit, on crut utile, afin de hâter sa convalescence, de l'envoyer, pour changer d'air, chez la sœur Fardy, rue des *Francs-Bourgeois-Marcel*.

Cette excellente religieuse, comprit tout de suite la valeur de la novice qu'elle venait de recevoir, et elle traita avec tous les égards en rapport avec la règle, cette plante délicate mais choisie. Sous cette chaude et bienfaisante atmosphère, la malade sentit s'épanouir de nouveau toutes ses facultés. Dans l'éclat de ses seize ans, son visage réflétait la beauté de son âme ; son entrain et sa vivacité qui l'avaient abandonnée momentanément reprirent leur allure primitive, et toutes les sœurs éprouvèrent bientôt une vive affection pour leur nouvelle compagne.

En quelques mois, sa santé redevint florissante: dès lors, aucun travail, quelque pénible qu'il fût, ne put la lasser; elle y mettait même un tel entrain, un tel désir de prendre pour elle ce qui fatiguait ses sœurs que, lorsque vint la fin de son noviciat, personne ne voulait la laisser partir. La sœur Fardy, qui partageait tous les sentiments de ses filles, alla trouver la supérieure générale et lui dit: « Je suis très » contente de cette petite *Rendu* : donnez-lui l'habit, et » laissez-la moi. »

Jeanne alla donc faire sa profession à la Maison-Mère.

Elle sentit se renouveler en ce moment doux et solennel les impressions qu'elle avait ressenties à sa première communion; avec cette différence qu'alors, comme on était aux jours de la Terreur, ce fut dans une cave ténébreuse où l'on osait à peine allumer un cierge, que le Dieu de l'Eucharistie était entré dans son jeune cœur; tandis que la fête de ses *noces mystiques* avec le Divin Epoux avait lieu dans tout l'éclat d'une chapelle éblouissante de lumière, et dont les échos répétaient ses engagements sacrés !

Le nom de Sœur Rosalie qu'elle reçut à sa profession fut celui qu'elle portera jusqu'au tombeau. La maison qu'elle

avait occupée au faubourg Saint-Marceau lui fut, sur la demande de la supérieure et de ses compagnes, assignée pour demeure ; le choix était donc flatteur, et pourtant il faut bien le dire, ce sombre faubourg était appelé, à juste titre, *la patrie de la misère :* de plus, dans les orgies révolutionnaires, il avait acquis une redoutable célébrité.

La vie intellectuelle était à l'unisson de l'existence physique. La tâche de restauration était capable de faire reculer les plus audacieux courages. L'intrépide sœur n'en fut nullement effrayée. Pendant 10 ou 11 ans, elle se forma, sous les ordres de la sœur Fardy, à ce ministère pénible et agit d'après ses conseils ; puis à vingt-huit ans, on la nomma supérieure de la maison de la rue de *l'Épée-de-Bois*, située dans le même faubourg. C'est là que désormais elle vivra ; c'est là qu'elle devait rendre son dernier soupir !

Forte de l'esprit de Dieu qui l'animera jusqu'à la fin de ses jours, la sœur Rosalie, jadis si faible et si craintive, regardant les difficultés en face, mènera une campagne énergique contre la misère et les vices de son quartier. C'est ce qui nous donnera l'explication de ce calme et de ce sang-froid qui furent sa grande force. Elle vit, sans trembler, se déchaîner l'orage populaire et passer sous ses yeux les drapeaux de l'émeute ; jamais elle ne songea qu'à continuer simplement, mais avec une admirable persévérance, son ministère de charité.

Ses œuvres si multiples garderont toujours ce même cachet : elle fera ce bien, elle organisera des bureaux de charité ; fondera des institutions en faveur de l'enfance, comme écoles et crèches ; des patronages pour les jeunes filles, des asiles pour les vieillards ; mais tout cela sans embarras apparent, sans efforts extraordinaires. Elle fera manœuvrer tous ces bataillons de la charité dans un ordre parfait : et, s'il lui faut le concours des puissants et des riches de ce monde, elle ne se troublera pas pour l'obtenir : ils sembleront venir d'eux-mêmes offrir leurs forces aux mains de la sœur. Tous ceux qu'elle faisait agir, administrateurs, commissaires, dames de charité, admiraient son esprit d'initiative et de méthode; et le pauvre, le malheureux, rendaient hommage à son grand cœur et reconnaissaient son entier dévouement.

La crèche était la récréation de sœur Rosalie. Rien de plus

charmant que son entrée au milieu de tous ces petits enfants qui la connaissaient bien, l'aimaient et se précipitaient vers elle, avec transport. Un jour on avait amené à la crèche un enfant abandonné; le pauvre petit savait à peine parler : bien embarrassée la sœur se décida à l'envoyer aux *enfants trouvés.* On allait l'y porter, quand toujours bonne et tendre, voulant lui donner un dernier baiser, elle le prit entre ses bras; l'enfant la regarda: *Maman*, dit-il — « Ah ! s'écrie sœur Rosalie tout émue, il en appelle à sa mère, je ne puis plus l'abandonner! Elle le garda en effet; il vint le jour à la crèche, et on lui procura un asile pour la nuit. Admirable fécondité de la charité qui fait trouver des mères adoptives aux pauvres petits enfants abandonnés par celles qui leur ont donné le jour! Les pauvres et les enfants de son quartier furent sans doute les premiers à ressentir les effets de la puissance d'organisation dont cette femme, si faible en apparence, était douée; mais elle ne tarda pas à s'étendre dans une sphère beaucoup plus large; et la sœur de charité de la rue de l'*Épée-de-Bois* devint comme on l'a si bien dit « *la sœur de charité de tout le monde.* »

En effet, à dater du jour où elle s'était trouvée à la tête de la maison de secours du faubourg Saint-Marceau, elle s'établit insensiblement, par des rapports fréquents avec le *monde* de la charité. Sa correspondance était si étendue que, semblable à César, elle dictait plusieurs lettres à la fois aux sœurs réunies pour lui servir de secrétaires, sans jamais commettre aucune erreur : car si elle fréquentait *ceux qui reçoivent*, il fallait bien aussi aborder ceux qui *donnent.*

Deux fois, à 18 ans d'intervalle, la révolution déchaîna son émeute dans la rue; sœur Rosalie vit passer sous ses fenêtres le torrent dévastateur, mais elle ne trembla pas et résolut aussitôt de s'interposer entre les révoltés et leurs victimes.

Un jour entre autres, en 1830, au plus fort d'une lutte des barricades, un officier de la garde mobile, se voyant perdu, se jette dans la maison des sœurs, mais les révoltés l'ayant aperçu viennent aussitôt réclamer le fugitif. Sœur Rosalie paraît sur le seuil de la porte : « On ne tue pas ici, vous le savez bien. » — « Laissez-nous le prendre, lui est-il répondu, et nous *le tuerons dans la rue.* » En effet les voilà qui s'emparent de leur victime; mais la sœur se jette au devant d'eux. « Eh quoi!

s'écria-t-elle, voilà cinquante ans que je vous ai consacré ma vie! pour tous les biens que je vous ai faits à vous, à vos femmes, à vos enfants, je vous demande la vie de cet homme et vous me la refusez! » A ces paroles enflammées tous reculent, et ces monstres de cruauté, attendris peut-être pour la première fois de leur vie, acclament leur bienfaitrice; ils savaient bien d'ailleurs que le même asile s'ouvrirait pour les recevoir s'il fallait les défendre contre la justice du Gouvernement; ce qui arriva en effet si fréquemment, que le commissaire et le préfet de police, en ayant eu connaissance, lui firent savoir qu'un mandat d'amener lui serait envoyé. M. Gisquet le signa en effet; mais les agents chargés de l'exécuter s'y refusèrent, en disant qu'une telle mesure causerait le soulèvement de tout le faubourg Saint-Marceau. Là-dessus, M. Gisquet, se chargea lui-même du message. Quand il arriva chez la bonne sœur, celle-ci achevait de distribuer du pain à ses pauvres; elle vint ensuite trouver son visiteur qui, sans préambule, lui dit : « Je suis le préfet de police, je dois vous dire qu'en faisant évader, entr'autres prisonniers, un officier de l'ex-garde royale (ce qui était vrai) vous avez mérité les peines les plus sévères et je veux savoir de vous l'explication de ce délit. »

La sœur lui fit, avec sa simplicité ordinaire, cette sublime réponse: « Je suis, M. le Préfet, fille de la charité, je n'ai pas » de drapeau ; je viens en aide aux malheureux partout où » je les rencontre, je cherche à leur faire du bien sans les » juger, et je vous le promets, M. le Préfet, si jamais vous êtes » poursuivi vous-même, et que vous me demandiez secours, » il ne vous sera pas refusé. »

Dans un temps de révolution cette parole pouvait ne pas être de refus; ce qu'il y a de certain, c'est qu'après un long entretien, l'interlocuteur pénétré, au fond de l'âme, d'admiration pour cette femme héroïque, lui dit au moment de la quitter: « Je veux bien fermer les yeux sur le passé, mais de grâce, ma sœur, ne recommencez pas, il nous serait trop pénible de sévir contre vous. »

Au lendemain de la tempête, l'œuvre de la sœur fut de parcourir ce triste champ de bataille, où les envoyés de la bienfaisance officielle n'osaient guère se risquer; elle pénétra dans ces repaires où s'étaient réfugiés les pauvres vaincus et leur

distribua, avec le bon de pain qui calme la faim, la parole qui adoucit et qui apaise le cœur aigri contre la Société.

La sœur Rosalie vécut encore plusieurs années sans que son courage se soit affaibli; mais sa couronne d'immortalité était prête, et le 6 février 1856, sa belle âme retourna au Dieu qui l'avait créée, laissant après elle ces œuvres qui, à plus juste titre encore que les victoires du héros Thébain, *ne laisseront pas périr son nom*, elles y resteront attachées comme le touchant symbole de la tendresse humaine, mise au service de cette belle fille du Ciel appelée la charité !...

C. de C.

CANTIQUE POUR LA PREMIÈRE MESSE DES CLERCS DE NOTRE-DAME DE CHARTRES (1).

I

Ô Clercs dont le Seigneur a béni la jeunesse,
Ici plus qu'en tous lieux admirez sa tendresse !
Des attraits du dehors ici Jésus vainqueur,
Multipliait pour vous ses dons jusqu'au miracle,
Appelant vers l'autel et vers son tabernacle
Tous les élans de votre cœur.

Et c'est Marie, incomparable Mère
Qui de Jésus *vous expliquait* l'amour.
Elle sourit, la Vierge de Sous-Terre,
A ses enfants, prêtres depuis un jour !

II

Dieu de son sacerdoce en vous marqua l'empreinte,
L'Évêque sur vos mains fit couler l'huile sainte ;
Soyez consécrateurs pour la première fois.
La terre attend de vous, son *Roi*, son *Dieu*, l'*Hostie !*
Sur le pain, sur le vin, parlez ! — L'Eucharistie
Veut obéir à votre voix.

Et c'est Marie, incomparable Mère,
Qui de Jésus *vous fait goûter* l'amour.
Elle sourit, la Vierge de Sous-Terre,
A ses enfants, prêtres depuis un jour.

(1) Pour l'air, voir la belle mélodie de Gounod, intitulée : Cantique de l'anniversaire des martyrs.

III

Puissantes désormais vont être vos louanges ;
Vous mêlez votre chant au cantique des Anges.
Vos vœux pour nous sauront charmer l'Agneau divin !
Demandez ce matin que les Sacrés-Mystères
Fassent de tout lévite un homme de prières
Et de tout prêtre un Séraphin.

Et c'est Marie, incomparable Mère,
Qui de Jésus *vous redira* l'amour.
Elle sourit, la Vierge de Sous-Terre,
A ses enfants, prêtres depuis un jour.

A.-F. GOUSSARD, chan.

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Lampes. — 80 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus ont brûlé en juin, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre, 55; devant N.-D. du Pilier, 10 ; devant saint Joseph, 2 ; devant sainte Anne, 1 ; devant saint Antoine, 1 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 6 ; devant le Sacré-Cœur, 5.

Consécrations d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en juin, 30 enfants dont 20 de diocèses étrangers.

— **La Première Communion** à la Cathédrale est fixée au mercredi, 3 juillet. La retraite préparatoire commence le samedi 29 juin, au soir. Prédicateur annoncé : M. l'abbé Brunel, curé de Morancez.

Pèlerinage. — Nous avons vu aux pieds de N.-D. de Chartres, en juin, un certain nombre de prêtres étrangers au diocèse : Il y en a eu de Paris, de Rouen, de Tours, de Versailles, de Meaux, d'Evreux, d'Agen, de Tarbes et de Rouen et de Londres (Angleterre).

Les premières communions ont été l'occasion de pèlerinages à nos Madones pour un très grand nombre d'enfants de Chartres et de paroisses rurales, sous la conduite de leurs curés respectifs ou de religieuses institutrices.

— Mgr Jourdan de La Passardière, évêque titulaire de Roséa, a passé plus de trois semaines dans le diocèse de Chartres où Mgr Lagrange l'avait appelé pour les ordinations et les confirmations. Mgr de Roséa a présidé aux offices de la cathédrale le jour de la Pentecôte. Dans les différentes paroisses où Sa Grandeur a passé, ses témoignages de bienveillance et d'affabilité, son zèle

pieux et sa belle parole ont laissé les meilleures impressions et d'utiles souvenirs.

— L'ordination de la veille de la Trinité a donné, à Chartres, six prêtres ; et celle de dimanche dernier, trois.

Deux clercs de Notre-Dame, élevés ainsi à la prêtrise le 8 juin : MM. Cardenau et Samson et deux autres le 23, MM. P. Coulombeau et S. Paragot, ont dit leur première messe à la Crypte au lendemain de leur ordination. Cette cérémonie de première messe, avec allocution et chants, en présence du personnel de la Maîtrise et de plusieurs bienfaiteurs de l'Œuvre des Clercs, est toujours touchante pour l'ensemble de l'assistance, et pleine de douces leçons pour les enfants du sanctuaire qui aspirent au sacerdoce.

Mois du Sacré-Cœur. — Le triduum de la paroisse Saint-Aignan, à l'occasion de la fête du Sacré-Cœur, a été prêché par le R. P. Vallée, de l'ordre de Saint-Dominique. C'est un orateur aux vues élevées et à la parole puissante, parole dont l'effet paraît encore doublé par la distinction du geste et du débit. Avec quelle vigueur de doctrine et d'accent il démontrait, dimanche dernier, l'obligation pour tout baptisé de se livrer complètement à Jésus-Christ pour vivre de lui, le faire connaître, et par là avancer nécessairement le triomphe de la vérité, le triomphe de l'Eglise !

Après leurs trois jours de prières solennelles, après leur fête du Sacré-Cœur pompeusement célébrée dimanche, les paroissiens de Saint-Aignan, du moins beaucoup d'entre eux, auxquels se sont jointes d'autres personnes de la ville et de la campagne, se sont rendus à Paris, sous la conduite de leur zélé pasteur ; c'était leur pèlerinage à Montmartre. Ils ont eu messe, sermon et salut à l'église du Vœu national, et dans leurs pieux hommages au Cœur divin, ils ont certainement donné large part aux demandes de grâces pour leurs compatriotes restés auprès de N.-D. de Chartres, mais dont ils étaient les représentants.

— A la Cathédrale, les exercices quotidiens de piété en l'honneur du Sacré-Cœur ont aussi attiré de nombreux fidèles. Là c'est une tradition déjà si ancienne que la prière commune à l'autel du Cœur de Jésus, surtout en juin ! Il n'est pas étonnant que l'Apostolat de la prière ait pris rapidement et fortement racine sur ce sol bien cultivé.

— Et à la Visitation, quelle belle octave, cette année encore, pour les réunions à la chapelle et les sermons ! Le prédicateur a été le P. Ragot, de la Société de Jésus, de cette admirable Compagnie qui abonde en dignes continuateurs du P. de la Colombière pour la propagande de la dévotion au Cœur de Jésus. L'auditoire,

c'étaient d'abord les religieuses du monastère, filles spirituelles de saint François de Sales et sœurs de la B. Marguerite Marie ; c'étaient ensuite les députations des communautés de la ville, et d'autres saintes associations ; c'étaient enfin des groupes de personnes venues spontanément et isolément de divers points de la cité.

— Le prédicateur de l'Adoration mensuelle, aujourd'hui jeudi 26 juin, à la chapelle des sœurs de Saint Paul, est M. l'abbé Drouin, chanoine honoraire, curé de Beaumont-les-Autels.

Nominations. — Par décision du Chapitre : M. l'abbé Gaudichau est transféré de Dommerville à Coltainville. M. l'abbé P. Coulombeau, jeune prêtre, est nommé vicaire de Maintenon ; M. l'abbé Delarue, jeune prêtre, est nommé vicaire de Saint-Laurent, à Nogent-le-Rotrou.

Grades théologiques. — MM. Fessler et Guillard, sous-diacres, élèves du Grand Séminaire de Chartres, viennent de subir des examens à l'Institut catholique de Paris ; ils ont été reçus bacheliers en théologie.

Prochain pèlerinage de Lourdes. — Avis. — Le pèlerinage national de Lourdes est déjà annoncé ; lorsque le programme aura paru, nous le ferons connaître dans la *Voix*. Mais les malades qui soupirent après lui, quelquefois pendant toute une année, sont plus pressés, et de Chartres, plusieurs demandes, quelques-unes très intéressantes, sont déjà parties et envoyées à Paris. Leur admission dépend des offrandes qui seront faites, et nous engageons les personnes charitables, que touchent la misère et la maladie réunies, à verser leurs dons dans le tronc placé devant N.-D. du Pilier, à la cathédrale, ou à les remettre soit à Mlle Peluche, présidente du comité de Chartres, soit à M. le chanoine Roussillon directeur. Si quelqu'un ne pouvait faire le pèlerinage, il pourrait se faire représenter par un malade en versant une somme de 40 francs, prix du billet du chemin de fer, et le malade prierait à ses intentions.

Suppléments. — Voici les sujets traités dans les Suppléments de la *Voix* en juin :

Sommaire du 8 : Lettre de Mgr l'évêque de Chartres au clergé de son diocèse et ordonnance promulguant le nouveau tarif. — Note sur le droit d'accroissement. — Chronique diocésaine : la Pentecôte ; Pré-Saint-Evroult, bénédiction de cloche ; Sœur Saint-Rémy ; Conférence de M. de Lapparent ; Mission a Chaudon ; Pèlerinages. — Nécrologie : un séminariste-soldat. — Faits divers.

Sommaire du 15 : La maladie de Monseigneur. — Le Cœur de

Jésus. — De la durée des saints offices (suite). — Chronique diocésaine : Extrait du nouveau tarif des oblations. — Maîtrise N.-D. Une lettre du supérieur; Date à remarquer; Ordination; Pèlerinage, Cérémonie à Langey; Conférence de M. de Lapparent. — Nécrologie : M. l'abbé Dousse. — Bibliographie. — Faits divers.

Sommaire du 22 : Tarif des oblations pour le service religieux. — La sainte Eucharistie. — Pèlerinage à Saint-Augustin, en Afrique. — Chronique diocésaine; Nominations; Procession de la Fête-Dieu, etc.; prière au Sacré-Cœur (opuscule de M. l'abbé H. Brière). — Faits divers.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Je viens de remercier N.-D. de Chartres d'avoir guéri mon enfant. Veuillez dire une messe d'action de grâces à cette intention. (M. L. à D., diocèse de Saint-Brieuc).

2. La grande affaire qui nous préoccupait tant a eu un dénouement heureux que nous attribuons à la protection de N.-D. de Chartres. Nous demandons une messe en son honneur et un cierge devant chacune des deux Madones (X. de Chartres).

3. Nous remercions la Très Sainte Vierge d'une grâce obtenue, et nous lui recommandons une affaire temporelle d'une grande importance. Gloire et louange à N.-D. de Chartres ! (J. T. de S. F.).

4. Une neuvaine de prières à Notre-Dame, s'il vous plaît, en reconnaissance d'une faveur obtenue par un jeune homme (M., diocèse de Chartres).

5. Ci-joint mon offrande pour que vous fassiez brûler un cierge et une lampe à mes intentions. Je veux témoigner ma reconnaissance à N.-D. de Chartres (F. H. à X.).

6. Je viens vous demander une messe d'action de grâces. N.-D. de Chartres a protégé visiblement notre enfant; nous avons été exaucés. (C. G. à P., diocèse de Blois).

7. Mon fils est remis de sa maladie. Je vous serai bien reconnaissante de faire inscrire une messe d'actions de grâces à l'autel de N.-D. de Sous-Terre, pour la remercier de sa protection (N. B. à Paris).

8. En reconnaissance d'une grâce obtenue par N. D. de Sous-Terre que nous avions invoquée avec vous et vos clercs, nous avons l'honneur de vous adresser une offrande qui servira à la décoration de son sanctuaire (D. G. à E., diocèse de Laval).

9. Actions de grâces à N.-D. pour faveur obtenue. (B. M., Chartres).

10. Veuillez faire dire une neuvaine de messes pour guérison obtenue (L. P.).

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

M. l'abbé Pierre-Célestin Dousse, curé de Berchères-sur-Vesgres, où il est décédé le 8 juin, à l'âge de 65 ans et 6 mois. Il a été inhumé le 11 juin.

Sœur Cléophas Bougrain, de la communauté de Saint-Paul, décédée le 23 mai à La Guadeloupe, âgée de 55 ans, dont 32 de religion.

Sœur Marie de Saint-Etienne, née Marie Paragot, postulante de la communauté de Saint Paul, décédée le 30 mai, âgée de 21 ans.

Mme veuve Tillionbois de Valleuil, à Chartres. Mme Goumand, à Hermeray (Seine-et-Oise). M. Ch. M. Gabriel de Fontaine de Boiscard, à Bernay.

Mmes Maignant, Gillet, Tronche, Coireau, Pasquier, Barbure, Leblanc, Méchin, Darda, MM. Maurice, Crosnier, Lussault, Jean Duval, à Tours.

Mmes Eléonore Sigfried, Pauline Couron, Mlles Éléonore Sigfried, Virginie Nuley, à Montargis.

M. Chasles, à Bonneval.

MM. Joseph Guitel, Hudault, Jorre, Joseph Gatine, Mme Dubreuil, Mlle Marthe Degonfreville, à Mantes.

Mme Ferron-David, Mlle Marianne Larault, à Bonneval.

M. Grangé, à Bonneval.

Sœur Marie Félix Gâté, au Bon Pasteur du Mans, 40 de religion.

M. l'abbé Boudringhin à Fleurbaix (Pas-de-Calais).

M. Louis Couturier-Deneau, à Mainvilliers.

Mme Louise Caulhois, à Versailles.

FAITS DIVERS

Massacres en Chine. Les missions du Su-Tchouen. — Les nouvelles apportées par le *Daily Telegraph* ont été malheureusement confirmées par cette laconique dépêche parvenue aux Missions étrangères : « *Episcopi Dunand et Chatagnon incarcerati.* NN. SS. les évêques Dunand et Chatagnon sont emprisonnés. »

Aux Missions étrangères, on attribue la responsabilité des attaques contre nos établissements religieux, non à la cour de Pékin, mais au vice-roi révoqué du Su-Tchouen.

Le Su-Tchouen est divisé en trois vicariats :

Le Su-Tchouen occidental, dirigé par Mgr Dunand, compte 40.000 chrétiens et 80 missionnaires, dont 48 chinois; le vicariat oriental, dirigé par Mgr Chatagnon, comprend 18.000 chrétiens et 45 missionnaires, dont 10 chinois; enfin le vicariat oriental que dirige Mgr Chavallon.

Brive. — Le 13 juin, de grandes fêtes ont été célébrées à Brive, à l'occasion de la consécration de l'église de saint Antoine de Padoue. S. Em. le cardinal Bourret, huit évêques et de nombreux fidèles sont venus aux grottes de Brive honorer le saint qui de nos jours obtient tant de grâces et opère tant de merveilles. Avant d'être un humble franciscain, Antoine de Padoue s'appelait Ferdinand de Bouillon. Il était le descendant de Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem. Digne de son glorieux ancêtre, saint Antoine remporte chaque jour de nouvelles victoires sur l'enfer.

Saint Antoine et Verdi. — Nous lisons dans le *Messager de Saint-Antoine (St Anthony's Messenger)* :

« Verdi, bien qu'il ait plus de quatre-vingts ans, est l'un des plus actifs travailleurs qui vivent de nos jours. Il a laissé pour l'instant ses opéras, qui lui ont valu dernièrement tant de triomphes éclatants, et il se consacre maintenant à des compositions sacrées. Il travaille à une série d'hymnes, en l'honneur de la Sainte Vierge, dont les paroles ont été écrites par le poète Boito. Un travail plus considérable et plus important est la *Grand' messe qu'il vient de composer pour le septième centenaire de saint Antoine.* Verdi est un catholique fervent et pratiquant, bien connu par sa charité envers les pauvres et pour sa dévotion constante et ardente envers la sainte Vierge et, on le voit, aussi envers le Thaumaturge franciscain. »

Rome. — Les Cophtes non unis, qui sont au nombre de 4.000.000 et qui professaient l'hérésie monophyste, ayant montré des dispositions à revenir à l'unité catholique, le Saint-Père vient de leur adresser une encyclique très touchante, qui les exhorte à hâter leur retour.

— La Commission pour l'union des églises s'est réunie dernièrement sous la présidence du Pape. Elle étudie actuellement et examinera prochainement la question de la validité des ordinations anglicanes.

Saint Philippe de Néri et la France. — La France doit une reconnaissance particulière à saint Philippe de Néri. En 1594, le saint était très malade, et les médecins désespéraient de le sauver, lorsque, entouré de ses confrères qui pleuraient sa perte prochaine,

saint Philippe se leva tout d'un coup sur son lit et cria qu'il venait de voir la Sainte Vierge et qu'il était guéri. Il semble que le Seigneur ait donné encore une année de vie à son serviteur pour lui permettre de s'occuper avec zèle de la réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siège.

Il avait pris à cœur les négociations à ce sujet et voulut obtenir ainsi pour la France une ère nouvelle de paix et de prospérité. Le saint s'était vivement ému de l'état de la France dévastée par les guerres de religion après la mort d'Henri III. Il n'eut point de repos jusqu'à ce que, d'accord avec Baronius, confesseur du Pape, il eût obtenu de Clément VIII la réconciliation de Henri IV qui devait mettre fin aux discordes des catholiques français. Et comme on ne manqua pas de reprocher au saint de s'être ainsi mêlé d'affaires politiques, le pape Clément VIII témoigna publiquement que, dans toute cette affaire, il avait simplement suivi les inspirations de sa conscience, et qu'il avait bien fait.

Quelques historiens ajoutent même que le saint avait conseillé à Baronius de refuser l'absolution au Pape, s'il ne se décidait pas à opérer la réconcilliation de Henri IV avec l'Eglise.

Le roi de France, de son côté, n'a pas été ingrat à l'égard de saint Philippe ; il fut parmi les premiers à demander sa canonisation, et propagea en France le culte et la vénération de Philippe de Néri.

Ah ! si du haut du ciel Philippe de Néri voulait encore intervenir dans nos affaires et mettre fin aux malheureuses divisions des catholiques, comme il y a trois siècles ! !

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Dimanche 30 juin, 4e dimanche de la Pentecôte, *Solennité des Apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul*, double de 1re classe. A 9 h., messe de paroisse. — A 10 h. 1/2, office capitulaire avec procession ; à 3 h., none vêpres, complies, et salut.

— Le lundi 1er juillet, à 10 h., obsèques de Monseigneur Lagrange. — Monseigneur l'évêque d'Orléans, présidera, Monseigneur l'évêque de Nantes prononcera l'éloge funèbre. — La dépouille mortelle sera transférée au caveau des évêques crypte de l'église Saint-Brice.

— Le mercredi 3 juillet, *PREMIÈRE COMMUNION* ; messe de communion à 7 h. 1/2 ; vêpres à 3 h.; Le lendemain, à 8 h., messe d'action de grâces ; après-midi, après les vêpres capitulaires, réunion des enfants à la cathédrale, salut et ensuite procession à N.-D. de la Brèche.

— Le jeudi, à 4 h. 1/2, Adoration réparatrice.

— Le vendredi, 1er du mois, messe à 7 h., au Sacré-Cœur, et salut à 8 h. du soir.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — SOLENNITÉ DES APÔTRES SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL, *Fête patronale de la paroisse*, les offices aux heures ordinaires ; grand'messe en musique, avec accompagnement d'orchestre. Entre vêpres et

complies, sermon par M. l'abbé Reinert, chapelain de la Providence. Salut en musique par le chœur de chant du Petit Séminaire.

— Vendredi, messe à 7 h., en l'honneur du Sacré-Cœur et salut le soir, à 8 h.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 30 juin, les offices aux heures ordinaires.

Le soir aux vêpres, Mgr l'Évêque de Saint-Dié donnera la Confirmation dans l'Église de Saint-Aignan.

Vendredi soir, à 8 heures, allocution et salut.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Mardi 2 juillet, fête de la Visitation, Messes à 6 h., 6 h. 1/2. A 7 h. 1/2, messe avec chants, exposition du St-Sacrement. A 4 h., sermon par M. l'abbé Bouvet, professeur au Grand-Séminaire. — Salut solennel. — Indulgence plénière.

— Le 5 juillet, Exercices du premier vendredi du mois : messe à 6 h. A 6 h. 3/4, messe conventuelle avec exposition du T. S. Sacrement. A 4 h. sermon par le R. P. Lombard, mariste. — Salut.

BIBLIOGRAPHIE

Vie des Saints, des trois ordres séraphiques, par Berguin, Tertiaire. — Ce travail est encouragé par deux cardinaux, un Archevêque, quatre Évêques, les Ministres provinciaux de Paris, de Toulouse et de Belgique, et par d'autres hauts personnages.

Ont déjà paru : 1° Sainte Marguerite de Cortonne, 2° Saint Louis, roi de France, 3° Sainte Élisabeth de Hongrie, 4° Saint Séraphin de Monté-Granaro, 5° Sainte Rose de Viterbe, 6° Saint Antoine de Padoue, 7° Saint Roch de Montpellier, 8° Sainte Claire d'Assise, 9° B. Jean-Baptiste de la Salle, 10° Sainte Elisabeth, reine de Portugal, 11° Saint François d'Assise, 12° Saint-Joseph de Copertino, 13° Saint Bonaventure, cardinal et docteur.

L'unité, 0,20 c.; franco, 0,25. — Le cent, 15 fr., franco, 16 fr. — Les 50, 8 fr. franco, 9 fr. — La douzaine, 2 fr., franco, 2 fr. 50.

S'adresser à Mme Berguin, à Périgueux, rue Louis-Mie, 39.

La Quinzaine. — Sommaire du 15 juin : L'Année 1835, une admirable traduction d'un auteur polonais contemporain. — Une Lettre à Paul Harel, où M. Ed. Turquet, l'ancien Sous-Secrétaire d'État, raconte sa première entrevue avec Corot. Un article de critique élevé sur Tannhœuser, par Emile de Saint-Aubin, etc., etc.— Abonnements :France : Un an, 24 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 8 fr. — Pour le clergé, Un an : 20 fr. S'adresser à l'Administrateur de *La Quinzaine*, 62, Rue de Miromesnil, Paris. Prix de la livraison : 1 fr. 50.

Saint-Antoine de Padoue, Le plus apprécié et le plus beau tableau qui ait été fait jusqu'ici du grand semeur de miracles. Il est en oléographie artistique et mesure 43 centimètres sur 30. Tous les amis de Saint-Antoine, abonnés à la *Voix de Notre-Dame de Chartres*, peuvent demander ce beau tableau au prix de **2** fr. **50** (au lieu de 5 fr.), franco poste, en envoyant mandat ou timbres à la Société de Propagande artistique, 65, rue de Vaugirard, Paris.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

†

FUNÉRAILLES DE S. G. Mgr LAGRANGE

ÉVÊQUE DE CHARTRES

Le Lundi 1er Juillet, à 10 heures du matin

ORDRE DE LA CÉRÉMONIE

1° La Cathédrale sera fermée au public à neuf heures.

2° A neuf heures et demie, les députations des Communautés religieuses, des associations et corporations pourront entrer à la cathédrale par le portail du nord. Elles seront placées dans les nefs latérales suivant les indications qui seront fournies par des cérémoniaires.

A cause de la difficulté du placement on réservera *dix* places seulement pour chaque députation.

3° A neuf heures trois quarts, le clergé, en habit de chœur, partira de la cathédrale par le portail nord pour aller processionnellement à l'évêché où aura lieu la levée du corps.

4° A dix heures, le cortège funèbre, présidé par Mgr Touchet, évêque d'Orléans, se rendra à la cathédrale par le cloître Notre-Dame et entrera par le portail royal.

5° Les personnages portant les glands du char funèbre auront des places réservées dans le chœur, près du catafalque, à droite en entrant. A leur suite se placeront MM. les Vicaires capitulaires et les Secrétaires de l'évêché, les Messieurs de la famille de Mgr Lagrange et le Supérieur des Frères de Chartres avec son assistant.

6° A gauche en entrant au chœur et parallèlement aux places ci-dessus désignées, des sièges seront réservés pour les religieuses garde-malades, les dames de la famille, et la Supérieure de chaque communauté (ou la religieuse qui la représentera) avec son assistante.

7° Dans l'avant-chœur seront réservées des places pour les corps officiels, selon l'ordre des préséances.

8° La grande nef sera occupée par les fidèles munis de cartes, et qui devront entrer par le portail royal à neuf heures et demie (1).

9° En avant du catafalque se tiendront les quatre clercs porte-insignes du Prélat défunt.

10° NN. SS. les Prélats présents à la cérémonie, revêtus de la chape noire et de la mitre blanche occuperont des fauteuils disposés sur le sanctuaire du côté de l'Epître. Ils seront accompagnés de leurs vicaires généraux et de leurs chapelains.

11° Le chœur sera réservé à MM. les chanoines, prêtres et clercs en habit de chœur.

12° Avant l'absoute, Mgr Laroche, évêque de Nantes, adressera une allocution ; la chaire sera drapée de deuil et disposée près de l'un des piliers du transept.

13° Après les cinq absoutes prescrites par le cérémonial, le corps sera conduit à l'église Saint-Brice, lieu de la sépulture. Le cortège se formera comme pour la levée du corps, et sera précédé par toutes les députations des communautés, associations et corporations religieuses, selon l'ordre accoutumé pour les processions générales.

On suivra l'itinéraire suivant : Parvis Notre-Dame, rue de l'Horloge, rue du Cheval-Blanc, rue Collin d'Harleville, place des Epars, boulevard Chasles, rue Saint-Brice.

REQUIESCAT IN PACE !

(1) On pourra demander des cartes au prix de 1 fr., soit aux chapelains de N.-D. du Pilier, soit chez M. Durand-Pie.



CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois

DE JUILLET 1895

Lundi, 1er Juillet. — Octave de St Jean-B., *double*, messe *De ventre*.

2, Mardi. — Fête de la **Visitation de la T. Ste Vierge**, *double de 2e classe*, messe *Salve*.

3, Mercredi. — Ste Monégonde, veuve, *semid.*, messe *Cognovi*.

4, Jeudi. — Ordination et Translation de St Martin, évêque, *semid.*, messe *Statuit*.

5, Vendredi. — St Irénée, évêque et mart., *double*, messe *Lex*.

6, Samedi. — Octave de St Pierre et de St Paul, *double*, messe *Nunc scio*.

7, **DIMANCHE, Ve après la Pentecôte**, Fête du Très Précieux sang de N. S. J.-C., *double de 2e classe*, *Redemisti*. 2e Vêpres de la fête, mém. des SS. Cyrille et Méthode, du dim. et de Ste Elisabeth.

8, Lundi. — St Elisabeth, reine, veuve, *semid.*, messe *Cognovi*.

9, Mardi. — Notre-Dame de la Paix, *double majeur*, messe *Salve*.

10, Mercredi. — Les cinq sept Frères, mart., *semid.*, messe *Laudate*.

11, Jeudi. — Office votif du St Sacrement, *semid.*, messe *Cibavit*.

12, Vendredi. — St Jean Gualbert, abbé, *double*, messe *Os justi*.

13, Samedi. — St Anaclet, pape et mart., *semid.*, messe *Sacerdotes*.

14, **DIMANCHE, VIe après la Pentecôte**, St Bonaventure, évêque et docteur, *double*, messe *In medio*. 2e Vêpres de la fête ; mém. du dim. et de St Henri.

15, Lundi. — St Henri, conf., *semid.*, messe *Os justi*.

16, Mardi. — Notre-Dame du Mont Carmel, *double majeur*, messe *Gaudeamus*.

17, Mercredi. — St Alexis, conf., *semid.*, messe *Os justi*.

18, Jeudi. — St Camille de Lellis, conf., *double*, messe *Majorem*, mém. de St Arnoult, mart.

19, Vendredi. — St **Vincent de Paul**, conf., *double majeur*, messe *Pauperes*.

20, Samedi. — St Jérôme Emilien, conf., *double*, messe *Effusum est*, mém. de Ste Marguerite.

21, **DIMANCHE, VIIe après la Pentecôte**, Commémoration de tous les saints Papes, *double*; messe *Congregate*. 1res Vêpres de Ste Madeleine ; mém. des SS. Papes et du dim.

22, Lundi. — Ste Marie Madeleine, pénitente, *double majeur*, m. *Me expectaverunt*.

23, Mardi. — St Apollinaire, évêq. et mart., *double*, messe *Sacerdotes*.

24, Mercredi. — Vigile de St Jacques, mém. de Ste Christine.

25, Jeudi. — St Jacques, apôtre, *double de 2e classe*, messe *Mihi*, mém. de St Christophe.

26, Vendredi. — Ste **Anne**, mère de la B. V. Marie, *double de 2e classe*, messe *Gaudeamus*.

26, Samedi. — Office votif de l'Immaculée Conception, *semid.*, messe *Gaudens*.

28, **DIMANCHE, VIIIe après la Pentecôte**, *semid.*, m. *Suscepimus*. 1res Vêpres de Ste Marthe, mém. de dim., des SS. Nazaire, etc..., et des SS. Félix, etc...

29, Lundi. — Ste Marthe, vierge, *double majeur*, messe *Dilexisti*.

30, Mardi. — Les SS. Abdon et Sennen, mart.

31, Mercredi. — St Ignace de Loyola, conf., *double*, messe *In nomine*, mém. de St Germain d'Auxerre.

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50• francs pour un an ; 5 francs pour un mois ; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges, précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils les veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-Voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait très utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits, *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaires. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles devant l'autel principal de la Crypte; cette lecture est suivie de la récitation des litanies de Notre-Dame de Chartres.

SAMEDI 6 JUILLET 1895



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE JUILLET)

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).

VIRGINI·PARITVRÆ



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Dimanche 7 juillet, 5e dimanche de la Pentecôte, *FÊTE DU PRÉCIEUX SANG DE N.-S. J. C., double de 2e classe.* A 9 h., messe de paroisse. — A 10 h. 1/2, office capitulaire ; à 3 h., none, vêpres, complies, et salut. — Après le Salut, Réunion de la Confrérie, procession et recommandations. — Le jeudi, à 4 h. 1/2, Adoration réparatrice.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 7 juillet, les offices aux heures ordinaires.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 7 juillet, les offices aux heures ordinaires. — Après vêpres, procession de la Confrérie, allocution et salut.

OEUVRE DES TABERNACLES. — Les Dames de l'Œuvre des Tabernacles sont priées d'assister à la messe qui sera dite pour le repos de l'âme de Mgr Lagrange, lundi prochain, 8 juillet, à 8 h., à la cathédrale.

OEUVRE DES JEUNES ÉCONOMES. — Cette œuvre fera dire la sainte Messe pour le repos de l'âme de Sa Grandeur Mgr Lagrange, le jeudi 11 juillet, à 8 h., à la Cathédrale, chapelle de la communion.

Tiers-Ordre de Saint-François. — Retraite du 8 au 13.

BIBLIOGRAPHIE

Saint-Philippe de Néri, par Madame la comtesse d'Estienne d'Orves, avec une Lettre-Préface de Mgr J. de la Passardière, de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, évêque de Roséa. Un vol. in-12, prix : 3 fr. — Librairie Victor LECOFFRE, rue Bonaparte, 90, Paris.

Ce volume paraît avec des lettres approbatives de trois de nos prélats les plus distingués : Mgr Touchet, évêque d'Orléans, Mgr Lagrange, évêque de Chartres, et Mgr J. de la Passardière, évêque de Roséa.

« Madame, écrit Mgr Lagrange, fatigué comme je l'étais, quand votre volume m'est arrivé, j'ai laissé passer la fête de Saint-Philippe sans vous en dire ma pensée ; mais on me le lit durant les longues heures de mes insomnies, et j'y retrouve cette élévation, cette plénitude, cette fermeté de pensée et de style qui caractérisent tout ce que vous écrivez. Vous m'aurez donné, si Dieu doit bientôt me rappeler à lui, mes dernières joies d'âme...

« Pardonnez-moi de ne pas vous en écrire davantage ; mais je dirai tout dans un seul mot : Ce livre imprimera aux âmes qui le liront un élan vers les hauteurs... »

Le Palladisme, Culte de Satan-Lucifer dans les Triangles Maçonniques, par Domenico Margiotta, auteur de *Adriano Lemmi*. Il a eu un retentissement universel le remarquable ouvrage de M. Margiotta démasquant le Chef Suprême de la Franc-Maçonnerie, l'enjuivé Adriano Lemmi, qui, arrivé grâce à la fraude, au Souverain Pontificat Maçonnique, a inscrit dans le programme politique de la Haute-Maçonnerie un nouveau démembrement de la France.

Le haut maçon converti continue aujourd'hui ses révélations, qui écrasent complètement la secte internationale des Francs-Maçons.

Son nouvel ouvrage, précédé de plusieurs lettres de Prélats français, parmi lesquels le vénérable évêque de Grenoble, Mgr Fava, ami de l'auteur et fléau, depuis bien longtemps, de la Maçonnerie, contient le portrait de ce Prélat. Le Saint-Père a donné une marque particulière de sa souveraine satisfaction en honorant l'auteur de sa bénédiction apostolique.

Rien ne manque à cet ouvrage pour prendre une place élevée parmi les plus renommés de notre époque. — Gros volume illustré, 400 pages, 3 fr. 50. — Franco par la poste, 4 fr. Adresser la demande acccompagnée de son montant en un mandat-poste à M. H. FALQUE, éditeur, Grenoble (Isère).

SOMMAIRE

LES OBSÈQUES DE Mgr LAGRANGE

Évêque de Chartres

Le lundi 1er juillet 1895.

Les obsèques de Mgr Lagrange ont eu le caractère le plus solennel et le plus imposant. La veille, dimanche soir, toutes les cloches de la ville avaient longtemps sonné le glas ; on savait que la population chartraine, sous l'émotion causée par la mort de notre vénérable évêque, s'empresserait de prendre part à la cérémonie du lendemain.

Le lendemain, lundi 1er juillet, dès les premières heures de la matinée, il y avait foule aux portes de l'Évêché et à la Cathédrale, pour considérer la superbe ornementation dont s'était chargé M. de Borniol, de la Société des pompes funèbres de Paris.

A l'Évêché, le portail est tendu de larges draperies noires sur lesquelles ressort l'écusson aux armes de Monseigneur.

A la Cathédrale, au portail principal (façade occidentale), sont aussi des draperies noires lamées d'argent, avec une grande croix blanche ; au centre d'un bandeau, parsemé de croix et d'étoiles, se détache le blason épiscopal avec la devise : *Congregabo in horrea cœli.*

Dans l'intérieur de l'église, quel magnifique effet de décorations !

Les quatre grands piliers de l'avant-chœur et le chœur tout entier sont tendus à hauteur des galeries avec des draperies semblables à celles qui ornent le portail.

Au milieu du chœur s'élève le cénotaphe destiné à recevoir le cercueil. Ce cénotaphe noir et argent est entouré de quatre candélabres à bougies et de cierges nombreux. Au-dessus du cénotaphe s'élève un dais argenté : le baldaquin se relie à la voûte ; quatre immenses draperies s'en détachent et vont rejoindre les murailles du chœur.

Le sol est recouvert d'un tapis noir. Des fauteuils couverts de housses noires galonnées d'argent sont disposés dans le chœur. Le soubassement du maître autel est tendu de noir et d'argent.

La chaire est recouverte d'un crêpe étoilé d'argent. Un manteau surplombe la stalle épiscopale.

Il est 9 heures et demie ; on se dispose à la cérémonie. Déjà le corbillard arrive dans la cour du palais épiscopal.

Ce char, fourni par l'administration des pompes funèbres, est d'un bel effet avec la croix d'argent qui le surmonte, son chiffre L, ses couronnes de chêne et de lierre en argent fin, ses écussons, ses cordons à glands d'argent. Un cocher des pompes funèbres de Paris, coiffé du chapeau bicorne en bataille, tout chamarré d'argent, conduit les deux chevaux caparaçonnés qui traînent le char.

Nous voyons arriver les autorités civiles et militaires, qui, réunies à la préfecture, se sont acheminées vers l'évêché où les avaient précédées le clergé, les députations des diverses sociétés de la ville : Union des Sapeurs-Pompiers, Sociétés mutuelles ou de bienfaisance, etc., etc.

La foule devient de plus en plus considérable aux abords de la basilique ; les fenêtres sont bondées de monde, des terrasses sont improvisées. La Société de la Croix-Rouge a planté, face au portail, un faisceau de drapeaux de la Croix de Genève, cravatés de crêpe ; et à plusieurs fenêtres, nous dit-on, des objectifs sont braqués par des photographes amateurs.

Les cloches sont en branle ; c'est le moment de la levée du corps. Le clergé entoure le cercueil dans la chapelle de l'Évêché ; et, les premières prières finies, le signal est donné pour le départ. Le cortège s'avance vers la Cathédrale.

Voici l'*Harmonie de Saint-Ferdinand* (musique des Frères), jouant la marche funèbre de Chopin ; les Sociétés de Secours mutuels de Saint-Roch et des Travailleurs. Puis après la croix et la bannière de N.-D. de Sous-Terre, les 80 enfants de chœur de la Maîtrise, les séminaristes en surplis, environ 350 prêtres, et les évêques. Nommons les Prélats qui sont venus ainsi rendre hommage à la mémoire du chef vénéré de notre diocèse : Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris ; Mgr Bardel, évêque de Parium, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Bourges ; Mgr Laroche, évêque de Nantes ; Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié ; Mgr Mathieu, évêque d'Angers ; Mgr Turinaz, évêque de Nancy ; Mgr Jourdan de La Passardière, évêque de Roséa ; Mgr Laborde, évêque de Blois ; Mgr de Briey, évêque de Meaux ; Mgr Touchet, évêque d'Orléans, *qui est l'officiant*. — Puis, deux abbés mitrés : celui de la Trappe de Fontgombault, et celui de la Trappe de Mortagne ; deux religieux trappistes, dont l'un est aumônier de la Cour Pétral, les accompagnent. Enfin le prieur bénédictin de l'abbaye de Ligugé.

M. l'abbé Caron, vicaire général de Paris, représentait S. E. le cardinal Richard, malade. Parmi les prêtres étrangers au diocèse on remarquait : M. l'abbé Captier, supérieur de Saint-Sulpice ; M. l'abbé Monier, supérieur de l'Ecole des Carmes ; M. l'abbé Branchereau, supérieur du Grand Séminaire d'Orléans ; M. l'abbé Chapon, vicaire général de Nantes, ancien secrétaire particulier de Mgr Dupanloup ;

MM. Séjourné et Dulouard, chanoines titulaires d'Orléans ; M. l'abbé d'Allaines, vicaire général d'Orléans ; M. l'abbé Vié, supérieur du Petit Séminaire de la Chapelle, à Orléans ; M. l'abbé Guesneau, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet de Paris ; MM. Dumont et Fonssagrives, de Paris, chanoines honoraires de Chartres ; M. l'abbé Colon, secrétaire de l'évêché de Blois, etc.

Derrière l'Évêque officiant, trois séminaristes, en manteau de cérémonie flottant, précèdent les quatre porte-insignes, qui portent : l'un la crosse voilée de crêpe de Mgr Lagrange, un second son missel recouvert de velours noir, un troisième sa mître, le quatrième un flambeau éteint.

Puis s'avancent les porteurs de couronnes ; on a signalé d'abord celle du *colonel* et des *officiers* du *13e cuirassiers ;* celle de l'*Institution Notre-Dame* ; la croix de fleurs du cercle des Étudiants catholiques du Luxembourg. D'autres couronnes ou croix de fleurs ont été offertes par Mme de Bassoncourt, Mme de La Martraye, M. Quillier, d'Épernon, M. Morin, directeur du Bon-Marché de Paris, Mme de Mély et les Veuves chrétiennes, etc.

Le deuil est conduit par M. Prosper Lagrange, frère de Mgr Lagrange ; Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, MM. les vicaires capitulaires et les secrétaires de l'Évêché ; le R. P. Besson, supérieur des Maristes, chargé de représenter M. l'abbé Irénée Lagrange, ancien vicaire général, frère du prélat défunt, qui, comme on le sait, est lui-même très dangereusement malade.

Sur le cercueil ont été déposés la mitre et les ornements sacerdotaux du défunt. La crosse épiscopale, voilée de crêpe, est portée par un jeune séminariste.

Les cordons du poêle sont tenus par M. Desprez, préfet d'Eure-et-Loir ; M. le colonel Servat de Laisle, du 13e cuirassiers, commandant la place de Chartres ; M. Fessard, Maire de la Ville ; M. Chevallier-Letartre, président de la société de Saint-Vincent de Paul, et M. de Boissieu, remplaçant M. Dolléans, le président du conseil de fabrique.

Nous arrivons à la Cathédrale où sont déjà rangés un grand nombre d'assistants.

Outre ceux nommés plus haut, citons les personnages et les délégations placés au bas du chœur ou dans l'avant-chœur : MM. Emile Labiche, sénateur ; Paul Deschanel, Milochau et Lhopiteau, députés ; Arnoux, député des Charentes ; Lefournier, secrétaire-général d'Eure-et-Loir et les membres du Conseil de préfecture en uniforme ; Audigier, sous-préfet de Nogent-le-Rotrou ; les juges du tribunal civil et les membres du parquet en robe, précédés de leurs huissiers ; les juges de paix et les

greffiers; les avoués et les avocats; les notaires; MM. Louis Pascal, Henri Bourgeois et baron Pron, conseillers généraux; M. Minard, conseiller d'arrondissement.

Les membres du Conseil municipal de Chartres, précédés de MM. Besnard et Delacroix, adjoints, suivis des membres des différentes commissions municipales.

MM. l'Inspecteur d'académie et le Proviseur du Lycée, précédant les professeurs du Lycée en robe, et les membres de l'enseignement primaire;

M. Mouton, président du tribunal de commerce, les juges en robe;

De très nombreux officiers du 13e cuirassiers, du 130e de ligne et du 4e escadron du train, du génie, de la réserve et de la territoriale;

Des délégations des différentes administrations : ponts et chaussées; postes et télégraphes; trésorerie générale; contributions directes et indirectes, etc.

Une délégation de l'Union des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir, accompagnée du drapeau de l'Union (50 environ conduits par le capitaine Poyer);

Voici les noms de ceux qu'on a signalés : Béringer, capitaine à Arrou; Bourgoin, lieutenant à Aunay; Delaunay, lieutenant à Chartres; Paty, sous-lieutenant à Houville; Georges, sous-lieutenant à Thivars; Grimoux, sous-lieutenant à Béville; Simon, sous-lieutenant à Voise; Cailleaux, sous-lieutenant à Chartres; Buthier, sous-lieutenant à Ollé; Galopin, sous-lieutenant à Sandarville; Gallois, sous-lieutenant à Luisant; Ligneul, sous-lieutenant à Arrou; Bary, sous-lieutenant à Chapelle-d'Aunainville; Aubert, sous-lieutenant à Roinville; Mérigault, lieutenant à Roinville; Boivin, lieutenant à Tillay-le-Péneux; Serré, sous-lieutenant porte-drapeau à Saint-Jean-de-Rebervilliers; Hamard, adjudant à Illiers.

Au premier rang des amis de Mgr Lagrange, en dehors des prêtres et des Frères, se trouvaient MM. Buffet, sénateur, ancien ministre, comte de Lacombe, comte Lavedan, comte de Rorthays, Denis Guibert, Joseph Denais, de Lapparent, docteur Chesnel, Hermand, Raoul de Saint-Laumer, de Possesse, Edouard Leféburc, comte d'Aymery, vicomte de Marcy, Gohon, conseiller municipal de Nogent-le-Rotrou, délégué du Comité des Ecoles libres; MM. de Fougeron et Rabellot, d'Orléans, etc.

Selon le programme donné d'avance par la *Voix de Notre-Dame* les députations des communautés religieuses, des associations pieuses ainsi que des confréries sont dans les nefs où elles ont devancé le cortège.

L'office commence. L'*Harmonie Chartraine* (musique de la ville) a joué sa marche funèbre; le grand orgue fera entendre à son tour de graves accents, et l'on remarquera surtout son beau morceau d'offertoire écrit par l'organiste pour cette circonstance. Les chants liturgiques, exécutés par la Maîtrise et le Séminaire, expriment en mélodies et en accords imposants la prière de l'assemblée chrétienne; le *Miseremini*, composition musicale de Schoubert, méritait une particulière attention.

Mgr l'Evêque d'Orléans, entouré de chanoines de Chartres, officie avec majesté, au maître-autel et au trône où Mgr Lagrange ne paraissait plus déjà depuis longtemps.

Immédiatement après la messe, Mgr Laroche, évêque de Nantes, ancien vicaire général d'Orléans, monte en chaire. C'est une émouvante et délicate allocution qu'il prononce d'une voix large et puissante; la vive impression qu'elle produit sur l'auditoire sera partagée par nos lecteurs; nous la reproduisons plus loin.

Après le discours viennent les cinq absoutes; elles sont données par Mgr Turinaz, Mgr Laborde, Mgr de La Passardière, Mgr de Briey et Mgr Touchet.

Puis la procession s'organise pour conduire à l'église du faubourg Saint-Brice les restes mortels du Prélat défunt.

C'est un bien long défilé qui commence. Le cortège est plus considérable qu'à la sortie de l'évêché. Nous y voyons maintenant toutes les associations religieuses, écoles congréganistes et confréries: des sœurs de l'Immaculée-Conception et des Sœurs de Bon-Secours (Mgr Lagrange a eu pour gardes-malade des religieuses de ces deux Communautés); des sœurs de Saint-Paul, de Saint-Vincent, de Notre-Dame de Chartres, de Saint-François, du Saint-Cœur de Marie, de la Providence de Chartres, de la Providence de Ruillé; les tourières du Carmel, de la Visitation, des Sacrés-Cœurs; des Tertiaires de Saint-François et du Carmel, des Associées du Saint-Sacrement, la Confrérie de N.-D.; les élèves des Frères, les élèves de l'Institution N.-D., les petits séminaristes; le clergé avec ses centaines d'ecclésiastiques; les Prélats.

Les députations officielles, les parents et amis du défunt sont près du char funèbre comme avant l'office. La procession suit les rues de l'Horloge, du Cheval-Blanc et Collin-d'Harleville, la place des Épars, le boulevard Chasles et la rue Saint-Brice. Sur tout le parcours, la foule des spectateurs est compacte et respectueuse.

Vers une heure et demie le Prélat officiant arrive dans cette église de Saint-Martin-au-Val, au faubourg Saint-Brice, où doivent finir les prières liturgiques; elle a été décorée, elle aussi, de tentures funèbres. Le cercueil est bénit là une dernière fois et déposé

dans la Crypte auprès des tombes de plusieurs anciens évêques de Chartres. C'est en janvier 1857 que Mgr Clausel de Montals y trouvait sa dernière demeure pour ses restes mortels.

Après le chant du *De profundis*, qui résume tous nos vœux pour le repos de l'âme de Mgr François Lagrange, notre regretté Pontife, nous quittons la Crypte et la vieille abbaye de Saint-Brice; la triste mais admirable cérémonie des obsèques est terminée et chacun retourne à la ville.

— Ajoutons que, dans l'après-midi du même jour, le cœur du défunt a été porté au Petit Séminaire de Saint-Cheron, selon le désir qu'en avait exprimé le testament. — D'après ce testament, Mgr Lagrange lègue à M. l'abbé Vié, supérieur du Petit Séminaire de la Chapelle, la propriété de ses œuvres imprimées. L'ensemble des papiers à lui confiés par Mgr Dupanloup sera déposé à Saint-Sulpice, à l'exception de la correspondance de Mgr Dupanloup et de Talleyrand, qui sera remise à deux amis dont les noms seront prochainement connus.

— Bien nombreux ont été les télégrammes et les lettres adressés à l'Évêché ou au Chapitre en réponse aux annonces du décès de Monseigneur. Des membres de l'Episcopat, des dignitaires de grandes églises, et une foule d'autres personnes ont envoyé leurs témoignages de condoléance. Au-dessus de tous ces témoignages précieux se place celui de Sa Sainteté Léon XIII. Le cardinal Rampolla écrivait dès les premiers jours à M. l'abbé Irénée Lagrange :

« Le Saint-Père et moi apprenons avec une profonde douleur la mort du digne évêque de Chartres : nous prions pour le repos de son âme et Sa Sainteté vous bénit ainsi que le diocèse.

» Cardinal RAMPOLLA. »

DISCOURS

PRONONCÉ DANS LA CATHÉDRALE DE CHARTRES
LE 1er JUILLET 1895

Aux Obsèques de Mgr LAGRANGE, Évêque de Chartres

Par Mgr LAROCHE, Evêque de Nantes.

MESSEIGNEURS (1),

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Je ne viens pas faire, devant vous, un éloge funèbre. Je n'en ai pas eu le loisir, et je n'en aurais pas la force. Je viens

(1) Mgr Laborde, Évêque de Blois ; Mgr de Briey, Évêque de Meaux ; Mgr Turinaz, Évêque de Nancy ; Mgr Renou, Évêque d'Amiens ; Mgr Mathieu, Évêque

seulement déposer un hommage ému devant ce cercueil, évoquer, un instant, la sympathique figure qui vient de disparaître, et vous dire, en quelques mots rapides, quelle perte ont faite, en Mgr Lagrange, l'Église de Chartres et l'Église de France.

Elles ont perdu, Mes Frères, un Évêque éminent, à l'esprit élevé, au cœur ardent et généreux, à l'activité puissante, en qui une foi profonde et un grand amour de Dieu et des âmes rehaussaient tous les dons naturels.

Notre-Seigneur, Mes Frères, n'a pas voulu que ses apôtres fussent d'obscures nébuleuses ; il a voulu qu'ils fussent des astres resplendissants au ciel de son Église.

En tout temps, la supériorité de l'intelligence fut, pour le prêtre, un prestige et une force, mais combien plus en un temps comme le nôtre où l'esprit humain a pris, dans toutes les directions, un puissant essor ; où répandues, multipliées par la presse, les idées mènent le monde ; où trop souvent opposées, contradictoires, elles se heurtent dans une bataille ardente ; où les vieilles erreurs, rajeunies, ont, sous des noms nouveaux, recommencé contre la vérité l'éternel combat !

Il faut à l'Église, en un pareil temps, des hommes à l'intelligence lumineuse, à la science profonde, qui, sur quelque point des connaissances humaines que se porte l'ennemi, puissent l'y suivre, et, par la parole ou par la plume, défendre et venger la vérité.

Et si Dieu leur fait la grâce de joindre à l'étendue, à la force et à l'élévation de la pensée, la distinction de la forme, à la vigueur qui subjugue, la grâce qui enchante, alors ils apparaissent vraiment comme des hommes providentiels et comme les guides prédestinés de l'armée de Dieu.

Notre siècle en a vu se lever, en foule, de ces intrépides et brillants champions de l'Église ; Orléanais et Chartrains, votre souvenir attendri les nomme, et nous ne nous consolons pas d'avoir vu se briser au tombeau des plumes qui valaient des

d'Angers; Mgr Foucault, Évêque de Saint-Dié; Mgr Touchet, Évêque d'Orléans; Mgr Jourdan de la Passardière, Évêque titulaire de Rosea; Mgr Bardel, Évêque titulaire de Parium, auxiliaire de Mgr l'Archevêque de Bourges; Mgr d'Hulst, Recteur de l'Institut catholique de Paris.

Étaient aussi présents le Rme Dom Albéric, Abbé de Fontgombault, le R. Dom Etienne, abbé de La Trappe de Mortagne, le R. P. Prieur du monastère de Ligugé.

épées, et des voix qui ébranlaient le monde s'éteindre dans l'éternel silence.

Mgr Lagrange, sans atteindre jamais à leur taille ni à leur célébrité, était pourtant de leur race. Tout jeune il avait voué à la science un culte passionné. Philosophie, théologie, littérature, histoire, il avait porté partout son ardente curiosité.

Professeur, il avait éveillé dans ses jeunes disciples des enthousiasmes que le temps n'a pas refroidis, et qui, jusqu'à la mort, lui sont restés fidèles. Journaliste, écrivain, il attira par son précoce talent l'attention d'un grand connaisseur d'hommes, Mgr Dupanloup ; et, bientôt, on les vit descendre sur le même champ de bataille, mêler leur ardeur, confondre leurs armes ; le vieil athlète, fier de son jeune compagnon, et celui-ci, éprouvant pour son chef une admiration, une tendresse, un culte que nous connaissions sans doute, mais qui jamais ne nous avaient paru aussi admirables que depuis les récentes et éloquentes révélations d'un ami (1).

O années inoubliables, où, sous le toit de l'évêché d'Orléans, brillaient de si vives intelligences et battaient de si grands cœurs ; où s'excitaient à l'amour, au service, à la défense de l'Église, tant d'âmes généreuses ; où Mgr Dupanloup faisait entendre, en faveur du pouvoir temporel du Pape, ses immortelles revendications ; où Mgr Bougaud, d'un pinceau ardent, puissant et coloré, faisait revivre les physionomies des saints; où Mgr Lagrange s'arrachait aux agitations de la polémique pour se reposer dans la solitude de Béthléem, et pour peindre, lui aussi, d'un trait sobre et ferme, l'austère et attrayante physionomie d'une sainte Paule ou d'un saint Jérôme !

Quelle vie, quelle flamme, quelle chaleur ! Non-seulement le diocèse d'Orléans, mais l'Église et la France en étaient éclairées et échauffées.

Vous en avez été éclairés et échauffés vous-mêmes, prêtres et fidèles de l'Eglise de Chartres, car, cette flamme, elle a brillé et brûlé ici.

Elle brillait dans ces Lettres pastorales, où, à l'exemple de Léon XIII qu'il admirait tant, votre Évêque cherchait à dissiper les malentendus qui séparent la société de l'Eglise, à montrer leurs harmonies profondes et surtout à rapprocher sa chère France de Jésus-Christ.

(1) M. H. de Lacombe, *Correspondant* du 25 juin.

Elle échauffait jusqu'aux moindres exhortations qu'il adressait à ses prêtres, à ses professeurs, aux élèves de ses séminaires.

La mort seule a pu l'éteindre, car notre admiration étonnée ne l'a-t-elle pas vu jeter des lueurs jusqu'au milieu des premières ombres de la mort ? N'a-t-elle pas vu l'esprit rajeunir tout à coup parmi les défaillances du corps, des fleurs pousser sur des ruines et embaumer une chambre funéraire de leur mélancolique parfum ? (1)

L'esprit, en Monseigneur Lagrange, était donc haut et large ; le cœur l'était encore plus.

Il avait deux qualités exquises, l'ardeur et la générosité.

Du jour où il rencontra l'homme supérieur « que cherchaient ses rêves » et en qui il reconnut de suite celui à qui Dieu voulait lier sa vie, il se donna à lui, tout entier, sans réserve, sans calcul, sans préoccupation du lendemain, dans un abandon total, et il ne se reprit jamais.

Lui qui avait une pensée personnelle, qui la révélait à certaines heures, avec éclat, il consentit à la fondre habituellement, pour le service de l'Eglise, dans la pensée d'un autre.

Lui qui avait une plume vive, alerte et brillante, il en fit l'instrument d'une pensée étrangère. Il se comparait gracieusement à la petite source qui filtre, goutte à goutte, à travers les rochers et qui n'a qu'à suivre sa pente pour aller se perdre, en chantant, dans le grand lac.

Vingt ans durant, il absorba ainsi son existence dans celle de son Evêque, et ni le temps ne lassa, ni la mort même n'éteignit sa fidélité ; car, si on eût écouté son dernier vœu, vous l'eussiez couché demain auprès de son maître ; vous eussiez rapproché leurs deux poussières et ils eussent dormi côte à côte jusqu'au dernier réveil !

C'eût été un sacrifice pour vous, ô Eglise de Chartres qui l'aimiez tant, mais l'admiration pour un grand sentiment eût adouci le regret et étouffé la plainte, et vous eussiez été indulgente à un premier amour qui avait voulu être fidèle jusqu'au delà du tombeau.

Et, d'ailleurs, cet amour, est-ce que vous ne l'avez pas partagé, ou plutôt, est-ce que vous ne l'avez pas eu, à votre tour, tout entier ? Ce qu'il avait été, pour son Evêque, tendre, géné-

(1) *Fleurs d'Hyères.*

reux, dévoué, est-ce qu'il ne l'a pas été pour vous? Est-ce que dans sa vive parole, dans son expansion joyeuse, dans ses interminables entretiens, où il s'oubliait lui-même et où quelquefois il oubliait les heures, dans ses sollicitudes pour la classe ouvrière, dans ses inépuisables aumônes surtout, vous ne reconnaissiez pas son cœur?

Aussi vous alliez à lui avec une familiarité confiante; vous l'abordiez jusque dans vos rues, tant vous étiez sûrs de trouver un aimable accueil!

Cet accueil, en effet, il le réservait à tous, à ses amis surtout. Quand l'un d'eux arrivait, même à l'improviste, comme la porte s'ouvrait vite, comme les bras se tendaient, comme il semblait que toutes les occupations étaient oubliées et que l'ami présent fût devenu l'unique objet de sa pensée! Je ne dirai rien de cette autre affection qui pleure sous les voûtes assombries du vieil Evêché... Elle est brisée, et dans l'impossibilité d'égaler la parole à la douleur, selon la recommandation du poète, je n'y toucherai pas!...

Mes Frères, comment un esprit si vif, un cœur si chaud, n'eussent-ils pas accéléré tous les mouvements de la vie et n'en eussent-ils pas provoqué un extraordinaire épanouissement?

Aussi rarement vit-on une activité plus puissante. L'Evêque de Chartres est à tous, il est à tout et il est partout : aujourd'hui à Paris; demain à Rome; quelques jours après, dans son diocèse. Il parle, il écrit, il agit, mais jamais il ne s'endort; jamais il ne reste immobile dans une molle inertie.

Il n'a fait que passer ici, et cependant, en si peu de temps, que de grandes choses il a faites ou ébauchées! Il a restauré une grande salle de son palais, chauffé sa Cathédrale, élargi l'enceinte de la belle Institution de Notre-Dame, développé les pèlerinages, peuplé ses Séminaires, fondé des œuvres nouvelles, entre autres cette Œuvre des Veuves Chrétiennes, pour laquelle le souvenir de sainte Paule et de sainte Monique lui avaient inspiré une sympathie plus vive et plus attendrie.

Que n'eût-il pas fait si Dieu lui avait donné le temps et les forces? « Allons, s'écriait-t-il, comme soulevé par l'enthousiasme, dans son Mandement de prise de possession, allons, prêtres et Evêque, à l'œuvre! Oui, à l'œuvre; qu'un souffle nouveau passe en nous et que la vie chrétienne, parmi nous, refleurisse!... »

Et alors, il faisait de magnifiques rêves. Il voyait tous ses prêtres, il se voyait lui-même couché sur vos sillons fertiles, et, sous ses yeux, se levaient et blanchissaient d'opulentes moissons, et il en remplissait les granges du ciel : « *Congregabuntur in horrea cœli* » (1).

Hélas! tous les épis n'étaient pas mûrs, toutes les gerbes n'étaient pas liées, quand l'éternel moissonneur l'a enlevé de son champ!... C'est sans doute, ô mon Dieu, que vous trouviez qu'il avait assez travaillé et qu'il avait les mains assez pleines pour le faire entrer dans l'allégresse et le repos du foyer : « *Venient cum exultatione portantes manipulos suos.* »

Ce que j'ai dit, Mes très chers Frères, suffirait à vous faire comprendre l'étendue de votre perte. Et, cependant, je n'ai pas dit ce qui fut le principal mobile et la véritable explication de cette vie. Je n'ai pas indiqué les sources profondes d'où tout jaillissait. Ces sources, c'était la foi et c'était l'amour; une foi ardente, un amour généreux de Dieu et des âmes.

Sans doute, naturellement l'esprit est élevé, mais c'est la foi qui étend ses horizons; c'est elle qui corrige ce que la fougue du tempérament, ce que les ardeurs de la lutte peuvent mêler d'humain à son action et qui lui fait toujours poursuivre un noble but : l'honneur de son Diocèse, l'intérêt de l'Église ou de la France.

Sans doute, naturellement, le cœur est chaud, mais c'est l'amour surnaturel surtout qui l'enflamme, qui lui inspire de touchantes alarmes sur les périls des âmes, de saintes colères devant les audaces et les triomphes de l'impiété; c'est lui qui, il y a quelques mois, après une manifestation bruyante de la libre-pensée, lui communiquait ces ardeurs frémissantes du soldat qui, quoique blessé, redemande ses armes et veut encore une fois se battre pour le sol et pour le drapeau.

L'activité enfin est puissante, mais c'est la foi qui l'excite; c'est l'amour qui la soutient, qui la relève aux heures de défaillance, qui, malgré les défenses des médecins, le précipite, mourant, à travers la France et l'Italie jusqu'aux pieds de Léon XIII, et qui, au retour, le tient en haleine et debout jusqu'au dernier instant.

... Je me trompe, mes Frères, un moment vint où ses forces trahirent son courage, où son activité fut brisée, mais, par un

(1) Je les rassemblerai dans la *grange* du ciel. — (Devise de Mgr Lagrange).

miséricordieux dessein de Dieu, ce fut alors, mieux que dans son ardente jeunesse ou dans sa florissante maturité, qu'éclata sa vertu.

Le voilà, lui, le bouillant, l'impétueux athlète, lui, l'actif et remuant Évêque, le voilà brusquement arrêté. Le voilà cloué sur une chaise, sur un lit, avec les quatre murs d'une chambre pour horizon... Ah! la mort rapide, la mort comme celle du soldat, où, en un clin d'œil, on offre tout à Dieu dans un élan généreux, il l'eût acceptée, celle-là; mais la mort lente; la mort venant à petits pas, à travers les longues heures monotones, les insomnies, les impuissances; mais le *quotidiè morior*, comment va-t-il accepter tout cela?

Comment, mes Frères? — Simplement et magnanimement.

Un an durant, il regarda la mort en face et son regard ne se troubla pas, et aucune ombre ne passa sur son front, et aucune plainte ne sortit de ses lèvres. Pour emprunter le mot de Bossuet, il fut doux envers la mort, lui qui, parfois, était rude envers la vie.

Je ne sais si je me trompe, mes Frères, mais jamais, à mes yeux, Mgr Lagrange ne fut aussi grand.

Cet apaisement subit à l'approche de Dieu, ce recueillement, cette sérénité, tout cela révèle, ce me semble, avec une conscience tranquille, la confiance de l'enfant qui retourne à son Père, et qui, l'ayant toujours aimé et servi, n'a pas peur de lui.

Mes Frères, j'ai fini. Il n'est pas nécessaire que je tire de leçons d'une telle vie et d'une telle mort. Elles se dégagent d'elles-mêmes. Puissiez-vous ne les oublier jamais et garder à celui qui vous les a données une reconnaissance immortelle et un impérissable souvenir! Et, en retour de ce qu'il a fait pour vous, ne vous contentez pas d'une louange stérile et éphémère, mais demandez à Dieu, pour lui, au ciel, les joies éternelles, et, sur la terre, un successeur digne de lui.

Ainsi soit-il.

Dans le cercueil de Mgr Lagrange a été déposé le procès-verbal suivant, écrit sur parchemin et renfermé dans une boîte en fer blanc.

« Hic jacet expectans beatam spem et adventum gloriae magni Dei, corpus Illustrissimi ac Reverendissimi in Christo Patris DD.

Francisci Lagrange, episcopi Carnotensis, qui natus Duni-Regis, apud Bituricas, anno Domini MDCCCXXVII, die Martis XVa, litteris feliciter humanis ac divinis tum apud suos, tum Lutetiae Parisiorum studuit, adolescentes multos pie et eleganter docuit, Sanctorum plurimorum vitam libris haud ignotis illustravit, et praesertim, Aurelianensem episcopum, Felicem Dupanloup, cujus fuit vicarius generalis, in duris variisque pro Ecclesia et summo Pontifice certaminibus, fideliter et prompte vivum adjuvit, defunctum vero peramanter laudavit. Ex canonico Parisiensi factus episcopus Carnotensis, in insigni ecclesia Carnotensi, die XIXa Martis, anno MDCCCXC, unctus est : dein Vo annis in fovenda fidelium pietate, adolescentium institutione, B. M. V. Carnotensis veneratione acriter consumptus, post morbum longum sed patienter toleratum, in solemnitate S. S. Cordis Christi, anno MDCCCXCV, junii XXIIIa die, libenter migravit ad Dominum, sepultusque est honorificentissime juxta morem antiquum in cryptâ Sancti Martini in valle Carnotensis die primâ julii sequente.

Requiescat in pace. »

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

— La fête de première communion, à la cathédrale, mercredi 3 juillet, a été fort édifiante. Environ trois cent cinquante enfants y participaient, soit comme premiers communiants, soit comme renouvelants. M. le Curé-archiprêtre a célébré la sainte messe et présidé les vêpres. Le prédicateur, M. l'abbé Brunel, curé de Morancez, a vivement intéressé son auditoire par ses instructions pleines de foi et de cœur, restant à la portée des enfants dans le développement des sujets les plus élevés.

Le couronnement de cette fête a été, le lendemain, jeudi soir, le pèlerinage des premiers communiants au sanctuaire de N.-D. de la Brèche. Cette procession traditionnelle attire toujours une grande affluence de parents et d'autres spectateurs.

— Nous avons vu à la cathédrale, ces jours-ci, quelques groupes de pèlerins venant, les uns de paroisses rurales du diocèse, à l'occasion de premières communions, les autres de plus loin ; une société de prêtres qui exercent le saint ministère dans la capitale ; une quinzaine d'élèves du lycée Charlemagne ; des religieuses de divers instituts.

— Un décret du gouvernement vient de nommer l'administrateur de la mense épiscopale ; c'est M. Boissard, vice-président du Conseil de préfecture.

Les ennemis de la Foi. — *Qui nie l'existence de Dieu?* — Ceux qui ne peuvent entendre prononcer son nom sans laisser voir la terreur que ce nom leur inspire.

Qui se révolte contre le dogme des châtiments éternels? Ceux qui, par leur audace et leurs excès, en démontrent le plus la nécessité.

Qui reproche à la religion de rabaisser l'homme? — Ceux qui revendiquent le singe pour père, — l'animal pour frère, — le hasard pour maître, — les plus criminelles passions pour règle, — le néant pour destinée.

Qui parle continuellement de progrès? — Ceux qui voudraient nous ramener au paganisme en exaltant ses tyrannies, ses folies et ses turpitudes.

Qui accuse l'Église, institutrice des nations, inspiratrice des arts, civilisatrice du monde, d'être ennemie des lumières? — Ceux qui, par tous les moyens en leur pouvoir, par la ruse, la calomnie, par la force, l'empêchent de se montrer, de parler, de se vouer à l'éducation.

Qui parle sans cesse de dévouement au peuple et s'apitoie, dans ses livres, sur les déshérités? Ceux qui mettent toutes sortes d'obstacles aux œuvres de charité instituées par l'Église pour le soulagement des misères et ne se refusent pour eux-mêmes aucune des jouissances de la vie.

Qui va redisant partout que toutes les religions sont bonnes? — Ceux qui n'en pratiquent aucune, et qui, tolérant tous les cultes, poursuivent de leur haine la religion catholique, parce que c'est la seule qui ne peut approuver leur vie sensuelle.

Qui sont en général les plus acharnés contre l'Église? Les ignorants qui n'ont jamais étudié la religion et qui combattent sans savoir ce qu'ils attaquent, s'appuyant ou sur des doctrines qui ne sont pas celles de l'Église, ou sur des faits qu'on a dénaturés. Un peu de catéchisme, de philosophie ou d'histoire les aiderait à raisonner plus juste; et c'est pour eux que Pascal disait: Qu'ils apprennent au moins la religion qu'ils combattent, avant de la combattre. — Les orgueilleux, qui, ne voulant jamais soumettre leur jugement, prétendent ne croire que ce qu'ils voient, et regardent avec dédain ceux qui admettent les dogmes de la religion. — Les sensuels qui veulent jouir sans entraves. — Les voleurs plus ou moins déguisés qui ne veulent pas restituer. — Les lâches et les sots qui craignent tant d'agir autrement que les autres.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.



SAMEDI 13 JUILLET 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE JUILLET)

VIRGINI·PARITVRÆ

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).

J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Dimanche 14 juillet, 6e dimanche de la Pentecôte, fête de Saint Bonaventure, évêque, confesseur et docteur. *Double.* — A 9 h., messe de paroisse. — A 10 h. 3/4, office capitulaire; à 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Le jeudi, à 4 h. 1/2, Adoration réparatrice.

— Le samedi 20, à 8 h. du soir, salut à l'autel du Saint Cœur de Marie.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 14 juillet, saint Bonaventure, les offices aux heures ordinaires. Le matin à 7 h., messe de communion réparatrice.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 14 juillet, fête de saint Bonaventure, les offices aux heures ordinaires. Vendredi soir, chemin de croix.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Le jeudi 18 juillet, à 9 h., cérémonie de Profession. Allocution par M. l'abbé Reinert, chapelain de la Providence.

MONASTÈRE DES CARMÉLITES. — Le mardi 16, fête de N.-D. du Mont-Carmel. — Pour le programme, voir à la chronique.

CHAPELLE DE L'HOTEL-DIEU. — Le vendredi 19, fête de saint Vincent de Paul. Messes à 5 h. 1/2, à 7 h., à 8 h. — Grand'messe à 10 h. — A 3 h., vêpres, après *Magnificat*, sermon par M. l'abbé Tissier. — Le jour de la fête ou pendant l'octave, un jour au choix, Indulgence plénière.

PÈLERINAGE AUX GROTTES DE SAINT-ANTOINE DE PADOUE

à BRIVES

Avec séjour à Lourdes (Du 29 juillet au 5 août).

Ce pèlerinage coïncide avec le Congrès du Tiers-Ordre, qui tiendra ses séances du 4 août au 8 août, dans la ville de Limoges, autrefois théâtre du zèle de saint Antoine. Le Congrès sera présidé par sa Grandeur Mgr Renouard, évêque de Limoges, assisté de plusieurs Prélats et du R. P. G. des Franciscains.

Le Pèlerinage se rendra d'abord aux grottes bénies de Lourdes, où le 1er et le 2 août, on pourra gagner la précieuse indulgence de la Portioncule. En revenant de Lourdes, on s'arrêtera à Rocamadour, un des pèlerinages les plus pittoresques, les plus anciens, les plus pieux de France. Plusieurs rois, nombre de Saints, entre autre saint Dominique et saint Antoine de Padoue, y ont été vénérer la Vierge miraculeuse du Quercy et les reliques de Zachée (saint Amadour) et de sainte Véronique qui y sont conservées.

HORAIRE : Lundi 29 juillet, départ de Paris, 4 heures 30 soir. — Mardi 30, Arrivée à Lourdes, 4 h. du soir. — Mercredi 31, séjour à Lourdes. — Jeudi 1er août, séjour à Lourdes. — Vendredi 2, indulgence de la Portioncule. — Départ dans l'après-midi pour Rocamadour à 6 h. — Samedi 3, arrivée à Rocamadour à 5 h. matin. — Messes aux grottes. — Chemin de croix. — Départ pour Brive, à 3 h. 30, soir. — Arrivée à Brive à 4 h. 40, soir. — Coucher à Brive. — Dimanche 4, pèlerinage à Brive à 4 h. 40. — Office. — Départ pour Limoges et Paris le soir. — Lundi 5, arrivée à Paris, vers midi.

Prix du billet du train spécial aller et retour au départ de Paris : 1re classe, 115 fr.; — 2e classe, 70 fr.; — 3e classe, 47 fr.

Des réductions de 40 p. 100 sont accordées par la compagnie de l'Ouest, aux pèlerins qui viendront rejoindre à Paris le train spécial.

On s'inscrit chez M. Lubin, boulevard Haussemann, n° 36, à Paris, qui se charge du service des renseignements, des billets et de l'encaissement.

N° 22. 13 Juillet 1895.

SOMMAIRE

PEU CONNU DES HOMMES, AIMÉ DE DIEU

... Examinez le système d'avancement dans les autres carrières : sous-préfets, officiers, magistrats, tous vous diront, le calendrier de l'ancienneté en main, quand sonnera pour eux l'heure d'une ascension hiérarchique. Cette heure, le prêtre ne la connaît pas et il s'impose même de ne point chercher à la connaître. N'écoutant que leur vocation sublime, des hommes éminents acceptent, dans le sacerdoce, une médiocrité de fortune, de position et d'espérances dont leurs insulteurs les plus vulgaires ne se contenteraient pas. Malgré l'étendue de leur pouvoir, les supérieurs ecclésiastiques demeurent les plus respectés, comme ils sont les plus respectables, et il se passe, entre leur autorité et ses sujets, un mystère surnaturel qui tient le monde à genoux : à genoux devant le sacre de l'autorité, à genoux devant la sainte abnégation des sujets !

Combien de fois n'ai-je pas vu mourir, sous le toit délabré du presbytère, des hommes capables des plus hautes fonctions sans le savoir ? Si ce prêtre, en effet, de qui de Maistre a dit qu'*il ne doit être ni au-dessus des plus petits, ni au-dessous des plus grands de la nation,* consent à vivre souvent sans le stimulant d'un échelon à monter, n'en accusez pas la bassesse de son esprit et de son cœur. Comme vous, il a l'instinct et l'ambition des grandes choses ; mais il apprit de son Maître que, dans l'ordre divin, la plus grande chose qu'un prêtre puisse faire, c'est de se soumettre, car le Fils de Dieu n'est pas descendu dans ce monde pour le conquérir, puisque le monde ne lui appartient pas encore, il est venu accomplir la volonté de son Père : *Veni ut faciam voluntatem ejus qui misit me.* Or, quand un prêtre, pour faire honneur à cette parole de son Evangile, se laisse enterrer dans l'obscurité par l'obéissance, avant d'être enterré par la mort dans le cimetière de son village, en foulant l'humble couche de gazon sous laquelle

il repose, j'honore un des martyrs les plus sympathiques à mon cœur, en même temps qu'un bienfaiteur insigne de notre société indisciplinée.

Le prêtre n'est pas seulement obéissant envers l'évêque jusqu'au sacrifice de son intérêt, il l'est jusqu'aux renoncements du cœur. Il renonce à sa famille, en effet, ou du moins il la contriste souvent pour faire la volonté de ses supérieurs. Combien de larmes furent versées par les mères et les sœurs, depuis dix-huit cents ans, en recevant cette réponse à de tendres exigences : *Il faut que je sois tout entier aux choses de mon Père*. J'ai parlé de la mère du prêtre ! O sainte et douce vision de ses jeunes années ! Et, néanmoins, il s'en sépare pour suivre son évêque. En preuve, permettez-moi de me rappeler un trait émouvant de ma vie apostolique, à cause de la moralité qui s'en déduit.

Je venais de prêcher dans l'église de la Madeleine, à Paris, pour l'infirmerie Marie-Thérèse, fondée par Mme de Châteaubriand en faveur des prêtres infirmes. J'avais dit, à peu près, aux dames de mon auditoire : « Ah ! si leur mère vivait » encore, elle ne vous laisserait point le soin de les secourir ! » Mais ils la quittèrent, ils la firent pleurer, peut-être ils ne » purent aller lui fermer les yeux pour être mieux à vous ; de » grâce, vous qui êtes mères aussi, remplacez celle de ces » vénérables orphelins, laquelle parlerait si éloquemment, » supposé qu'elle parlât à ma place ! » Après le sermon, vint à la sacristie une dame enveloppée d'un voile noir qui déposa une riche offrande sur le vestiaire, en disant : « AU NOM DES » MÈRES QU'ON ABANDONNE, MAIS QUI N'ABANDONNENT JAMAIS ! » Comme elle se retirait en pleurant, j'appris qu'elle était en deuil de son fils mort à la suite de son évêque dans les missions.

R. P. CAUSSETTE.

LE CAVEAU DES ANCIENS ÉVÊQUES DE CHARTRES A SAINT-BRICE.

La Crypte de Saint-Brice est, tout à la fois, le plus ancien caveau de sépulture des évêques de Chartres, et le plus récent. Elle remplaça, peut-être au Ve siècle, si l'on en juge par les chapiteaux grossiers des colonnes qu'il supportent, une chapelle primitive dans laquelle saint Martin-le-Candide, et plu-

sieurs autres du IVe siècle avaient été inhumés : et elle reçut ensuite tous les évêques qui lui succédèrent pendant le Ve et le VIe siècle, sauf saint Aignan qui fut enterré dans l'église de son nom. Saint Lubin et saint Calétric, dont on retrouva les sarcophages dans la chapelle Saint-Nicolas en 1702, y avaient eux-mêmes reçu leur première sépulture.

Plus tard, les évêques de Chartres se firent porter en d'autres lieux, et la Crypte n'abrita plus que les restes de quelques abbés ou prieurs du monastère de Saint-Martin. On y déposa entre autres ceux du prieur commendataire Blaise le Féron, qui avait restauré l'église tout entière en 1651.

Fermée au culte, le 25 mars 1794, la Crypte resta quelque temps, même après la réouverture du reste de l'église, adaptée à des usages vulgaires. En 1804, on y installa un fruitier, un garde-manger, une serre. Mais Mgr de Lubersac, ayant demandé par son testament à y être inhumé, la Commission administrative s'empressa de la remettre en état de recevoir son corps qui y fut déposé, le 3 septembre 1822, par Mgr de Latil. C'est alors qu'on perça les deux ouvertures latérales. Mgr Clausel de Montals y fut enseveli le 8 janvier 1857, par Mgr Regnault, en vertu d'une autorisation impériale datée du même jour. Le corps du vénérable évêque y demeura jusqu'au 13 août 1868, époque où fut inauguré le mausolée sculpté par le statuaire Fromanger, dans la chapelle latérale de gauche. Actuellement, il n'y a dans la Crypte même, que les restes de Mgr Lubersac, ceux des anciens évêques ayant été dispersés pendant la Révolution : mais il y a plusieurs tombes vides : et dans le mur on voit la dalle tumulaire en marbre noir de Mgr Lescot, mort en 1656. Ce prélat, bienfaiteur du Bureau des pauvres, avait été inhumé à Saint-Aignan : mais, après la fermeture de cette église, le 11 mai 1792, les administrateurs réclamèrent son buste et sa pierre sépulcrale. Le buste a disparu.

POURQUOI LAMORICIÈRE

saluait toutes les Sœurs qu'il rencontrait ?

C'était après le premier siège de Constantine dont l'échec avait démoralisé profondément nos soldats. Une sorte d'épidémie de nostalgie avait envahi le corps expéditionnaire, et les hommes, vieux ou jeunes soldats, dépérissaient et mouraient sans maladie

caractérisée. Lamoricière, alors colonel des zouaves, passait sa vie dans les hôpitaux et dans les ambulances, sans pouvoir parvenir à les remonter. A toutes ses paroles, tous répondaient invariablement par un hochement de tête, un sourire résigné et par ces deux mots : « Ce qu'il nous faudrait, c'est notre mère et M. le curé. » On ne pouvait les faire sortir de là. Bien qu'incroyant à cette époque, Lamoricière fut frappé et touché de cette idée fixe, et, déguisant son émotion sous un accent de colère : « Puisque vous en voulez des curés, s'écriait-il, eh bien ! on vous en f...lanquera ! » Sur le conseil du maréchal Clausel, il écrivait à la reine Marie-Amélie, et voici la fin de l'histoire racontée par lui-même :

Douze jours s'écoulèrent. Un matin, après une mauvaise nuit pendant laquelle un sergent et un clairon de mes zouaves avaient succombé, je sortais de l'ambulance pour me rendre sur le quai, lorsque je vis accourir le gardien du sémaphore, prévenu de mon anxiété. — Colonel, cria-t-il, un brick de guerre en vue ! il y a des religieuses ! A ces mots, je monte sur mon canot et je vole vers le brick ; en sautant sur le pont je m'écrie : « Allons vite, mes Sœurs ! Il y va de la vie de braves gens ! » Elles étaient six, ces chères femmes. Deux secondes leur suffirent pour prendre en main leur petit bagage. La garde qui m'attendait leur présenta les armes. Le commandant les salua de son épée : l'équipage poussa trois hurrahs, et l'aspirant avait à peine dégringolé l'échelle pour leur donner la main, qu'elles étaient dans le canot, tout émues des honneurs qu'on leur rendait. En débarquant, sans nous donner le temps de respirer, nous courûmes à l'ambulance. Les malades étaient prévenus de notre arrivée. Dès qu'ils aperçurent de la porte de la première salle la pointe des cornettes blanches, ce furent des acclamations, des cris de joie qu'il faut avoir entendus pour s'en faire une idée. Ils se tenaient debout et semblaient guéris. C'était la France et leurs mères qui venaient à eux !

A compter de l'apparition des Sœurs, les décès s'arrêtèrent. Des aumôniers arrivèrent le lendemain. Huit jours après, les fiévreux étaient tous rentrés au corps, l'ambulance fermée, et les blessés en voie de guérison. « Vous comprenez, ajouta Lamoricière en retroussant sa moustache pour se distraire d'un retour d'attendrissement, pourquoi je suis l'admirateur des Sœurs, et pourquoi je salue toujours celles que je rencontre. »

NOS CIMETIÈRES.

Bénédiction d'un cimetière à la Chapelle-Guillaume.

Depuis que cette parole a été dite : « Tu es poussière, et tu retourneras en poussière, » les humains, frappés à mort, ont toujours consacré un endroit spécial pour y déposer leurs cendres. On connaît, d'après l'Écriture, les cavernes mortuaires d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; les sépulcres taillés dans le roc aux environs de Jérusalem. C'est dans une de ces grottes que N.-S. a voulu se reposer un instant et sanctifier la sépulture de l'homme par le contact de son corps divin.

Les premiers chrétiens avaient leurs catacombes, comme les payens avaient leurs tombeaux le long des grands chemins à la porte des villes. Nos cimetières, lieux de repos, dortoirs selon la force du mot, ont remplacé les souterrains primitifs de nos pères, quand le christianisme eut la liberté de déployer en plein jour la majesté de son culte. Nos cimetières indiquent donc le respect de la poussière humaine ; mais ils indiquent encore plus le respect de la dignité du corps du chrétien baptisé, purifié par la grâce de J.-C. Ils indiquent que cette poussière sacrée, conservée avec un soin jaloux, à l'abri de tout attentat sacrilège, revivra de nouveau, ressuscitera pour être revêtue de gloire et d'immortalité, si l'âme, qui l'a animée, a été digne d'une si sublime récompense.

C'est pourquoi la croix du Sauveur ressuscité domine nos cimetières. C'est pourquoi sur chaque tombe est érigée une croix; c'est la nôtre identifiée avec celle du Sauveur Jésus! pour marquer que nous avons dû l'imiter dans sa vie souffrante sur la terre, si nous avons voulu participer un jour à sa vie triomphante dans le Ciel. C'est pourquoi, dans la bénédiction du cimetière, l'Église dresse une croix illuminée de trois cierges : Elle veut signifier la mort du Christ, sur laquelle est entée la vie, qui est la lumière éternelle.

Telles étaient nos pensées pleines de foi et d'espérance, pendant que le prêtre bénissait le cimetière de Chapelle-Guillaume, le dimanche, 7 juillet. Après les vêpres, chantées dans la petite église de cette paroisse, qui avait revêtu pour la circonstance ses plus beaux ornements, une longue procession, composée de plusieurs prêtres des environs et d'un nombreux concours de peuple se rend au cimetière pour la cérémonie

de la bénédiction. La foule se répand sur le terrain, qui a été donné dans un but pieux, par une noble et généreuse famille. Elle se presse autour du prédicateur ; elle écoute avec recueillement les paroles de M. le Doyen d'Authon, qui lui adresse les enseignements de la Religion sur ce sujet grave et touchant de la vie future et de la résurrection générale. Tous assurément conserveront de cette solide instruction une vive et durable impression.

De retour à l'église on donna le salut solennel du Saint Sacrement, pendant lequel nous avons entendu avec plaisir les motets si bien exécutés du *Pater noster* et de l'*Ave Maria*.

La cérémonie s'est terminée par le chant du *Libera*, dernier souvenir des défunts, qui devait rester gravé dans les cœurs.

Ainsi, dans toute paroisse, voilà un lien avec l'église, qui nous rappelle Dieu, l'homme, son origine et sa fin dernière. Chrétiens, gardons bien nos cimetières, munissons-les, comme d'un sceau qui ne peut être brisé, du signe de la Croix. C'est le dernier refuge de la Religion de J.-C. Si elle vient échouer au pied de ces murs, c'est notre conviction, de là elle ressortira pleine de vie. Car il est impossible que meure la foi en l'immortalité, c'est la vie du monde et l'espérance du siècle à venir.

Le Calvaire, lui aussi, était un cimetière. On a dit que c'était le lieu de la sépulture d'Adam. Le nouvel Adam y a planté sa croix sur laquelle la vie est morte, et comme dit l'Eglise dans ses offices, de morte elle est redevenue vivante et elle a enfanté la vie et la vie éternelle. De même en sera-t-il de la Religion, qui suit à travers les temps la mystérieuse destinée de son divin fondateur.

Une voix semble s'élever de nos cimetières pour nous dire : Ici, chrétien, tu viendras un jour, tâche de bien vivre pour mériter la grâce de bien mourir. Cette voix proteste contre l'irréligion, l'impiété, l'incrédulité, contre tous les sectaires qui, sous une forme ou sous une autre, répètent à l'envi la maxime désolante : quand on est mort tout est mort. Cette voix nous prêche l'existence du Purgatoire ; elle réclame des prières pour les âmes qui y sont détenues. Cœur sacré de Jésus, je vous vois pour ainsi dire rayonner au-dessus de ce lieu bénit, avec la croix que vous avez teinte de votre sang précieux ; Cœur

miséricordieux de Jésus, ayez pitié de ces pauvres âmes, dont les corps reposent ici en attendant la résurrection bienheureuse !

La bénédiction de ce cimetière de Chapelle-Guillaume avait été autorisée par Mgr Lagrange. Elle s'est accomplie quelques jours après sa mort; nous ne pouvons mieux faire, à cette occasion, que de rappeler sa mémoire et de le recommander aux prières ainsi que tous les fidèles défunts. R. I. P.

E. C.

NOMENCLATURE DES LETTRES ADRESSÉES PAR Mgr LAGRANGE A SON CLERGÉ, AVEC LEURS DATES

1. Lettre pastorale à l'occasion de son entrée dans le diocèse. Datée du 2 mars 1890.

2. Lettre à M. le Directeur de la *Voix de N.-D.* — 22 mars 1890.

3. Lettre au clergé et aux fidèles de son diocèse, prescrivant une quête pour les incendiés de la Martinique. 17 juillet 1890.

4. Lettre au clergé à l'occasion de la prochaine Retraite ecclésiastique. 24 juillet 1890.

5. Lettre donnant communication d'un nouveau Rescrit du Saint-Office relatif à l'affaire de Loigny, et Ordonnance sur le même sujet. 16 août 1890.

6. Lettre relative à une réunion dans la crypte, au sujet des Écoles libres. 22 octobre 1890.

7. Œuvre des Écoles libres. Assemblée générale du 10 novembre 1890. Discours prononcé par Mgr Lagrange et rapport par M. Am. Lefèvre-Pontalis.

— Allocution de Mgr à l'occasion du départ des séminaristes-soldats. 6 novembre 1890.

8. Règlement des Conférences ecclésiastiques. 25 novembre 1890.

9. Lettre pastorale et mandement ordonnant une quête pour le Saint-Père. 8 décembre 1890.

10. Lettre au clergé sur le rétablissement des Conférences, l'institution du Cas de Conscience, les examens des jeunes prêtres et Règlements sur ces matières. 24 décembre 1890.

11. Règlement des Conférences ecclésiastiques (*bis*).

12. Programme des Conférences ecclésiastiques pour l'année 1891.

13. Règlement du Cas de Conscience.

14. Programme du Cas de Conscience.

15. Règlement pour l'examen des jeunes prêtres.

16. Lettre pastorale portant communication du bref « *Catholicæ Ecclesiæ* » relativement à l'œuvre antiesclavagiste. 31 décembre 1890.

juillet), nommant les personnages qui portaient les cordons du poële, a omis, par suite d'une erreur typographique, le nom de M. Mesrine, président du tribunal.

Nous lisons dans les *Annales religieuses d'Orléans* :

Le diocèse d'Orléans était largement et dignement représenté (aux obsèques de Mgr Lagrange) par M. l'abbé d'Allaines, vicaire général; M. Séjourné, doyen du Chapitre, et M. Dulouart, chanoine titulaire; M. l'abbé Branchereau, supérieur du Grand-Séminaire; MM. Vié et de Poterat, supérieurs des Petits Séminaires de La Chapelle et de Sainte-Croix; MM. Gibier, doyen de Saint-Paterne; Mothiron, doyen d'Artenay; M. Gilles, secrétaire archiviste de l'évêché; MM. Gasnier, directeur, et Mouchard, professeur du Petit-Séminaire de La Chapelle; le R. P. G. Roger, des Frères-Prêcheurs; MM. Imbault, curé d'Autry; Ramondot, curé de Saint-Martin-sur-Ocre; Gessat, curé des Choux. Parmi les Orléanais, on remarquait : MM. Baguenault de Viéville et de Larnage; M. Jules Berthier, parent de Mgr Lagrange; M. L. de Bagnaux, capitaine d'infanterie; MM. A. Rabeileau, Paul Fougeron, délégués des *anciens* de La Chapelle, etc.

Chapelle du Carmel. — *Fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, le 16 juillet 1895.* — La veille de la fête, exposition du Très Saint-Sacrement à 2 heures, suivie des premières Vêpres, salut à 5 heures.

Le jour de la fête, exposition du Très Saint-Sacrement à 5 h. 1/4, suivie de la première messe, la seconde à 6 heures, la troisième à 6 h. 1/2. — A sept heures, messe solennelle.

A 4 h. 1/2, sermon par M. le chanoine Onillon, premier chapelain de la Comunauté de Saint-Paul, et bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement.

Tous les offices seront présidés par M. le chanoine Piau, supérieur de la Communauté.

Avis : En vertu d'un décret pontifical en date du 20 juin 1892, une indulgence plénière *Totiès Quotiès*, à l'instar de la Portioncule et applicable aux défunts, pourra être gagnée aux conditions ordinaires par les fidèles, depuis les premières Vêpres de la fête jusqu'au coucher du soleil du jour suivant, autant de fois qu'ils renouvelleront leurs visites et prieront aux intentions du Souverain Pontife.

Brou. — *Bénédiction et inauguration d'un grand orgue.* — L'église de Brou vient de s'enrichir d'un orgue à tuyaux. Cet instrument de très belle facture a deux claviers à la main et un pédalier, treize jeux, récit expressif, pédales d'accouplement; et pour tous les détails un mécanisme parfait. Installé sur une tribune

à l'entrée de l'église, il offre un agréable coup-d'œil avec son buffet d'un bon style et ses tuyaux en montre ; ce qui vaut mieux encore, c'est qu'il charme l'oreille par la variété de ses timbres et son excellente sonorité. La construction en est due principalement à un homme qui a étudié le métier à bonne école, et qui a déjà donné ailleurs des preuves de son talent. Ce facteur, c'est un prêtre ; c'est le vicaire même de Brou, M. l'abbé Tronchet, originaire de la Sarthe.

L'orgue devant être un objet important du culte, un auxiliaire de la prière publique, par les accents religieux qu'on lui demande, il était tout naturel qu'on désirât pour lui la bénédiction de l'Église. Ce fut l'objet d'une cérémonie solennelle : elle eut lieu le dimanche 7 juillet, à l'heure des vêpres.

Une quinzaine d'ecclésiastiques se trouvèrent réunis auprès de M. l'abbé Durand, curé-doyen de Brou. M. le Doyen eut aussi le plaisir de voir se rendre à la fête, sur son invitation, un grand nombre de fidèles.

M. le chanoine Goussard présidait, assisté de M. l'abbé Piau, supérieur du Grand Séminaire et de M. le Curé de la paroisse; il bénit l'orgue avant les vêpres, selon le rite indiqué dans le cérémonial liturgique, et, après le *Magnificat*, prononça une allocution en rapport avec la circonstance. Comment l'ancien directeur de Maîtrise n'aurait-il pas parlé avec ardeur et conviction profonde en démontrant que la musique vient de Dieu et conduit à Dieu ?

Évidemment il s'agissait là de la musique aux pures inspirations et au caractère élevé, telle que l'ont comprise et la font aimer les grands maîtres. C'est bien de cette musique que nous a fait jouir, pendant tout l'office, le brillant artiste choisi pour l''inauguration de l'orgue: M. le marquis de Maupeou, l'un des châtelains du voisinage. Ancien élève du Conservatoire, M. le marquis est fidèle aux meilleures tradition de son art ; il a fait valoir admirablement, dans ses mélodies et ses harmonies, toutes les ressources de l'instrument roi.

Le prédicateur s'est fait l'interprète de l'assemblée chrétienne en félicitant et en remerciant d'abord M. le Doyen, qui a tenté avec succès cette chose si difficile et si dispendieuse de se procurer un grand orgue ; puis les personnes généreuses qui l'aident de leurs offrandes ; M. le vicaire, facteur de l'instrument ; enfin l'artiste inaugurateur.

Au salut des dames de Brou et des séminaristes ont chanté et bien chanté des motets de vraie musique religieuse.

Tiers-Ordre. — Les Tertiaires franciscains de Chartres ont eu, cette semaine, leur retraite annuelle, prêchée par le R. P. Amé, du couvent des Franciscains de la rue des Fourneaux, de Paris.

Nogent-le-Rotrou. — *Bénédiction d'une statue, le dimanche 7 juillet 1895.* On nous écrit :

« Monsieur le Directeur. — Dimanche dernier on bénissait à Notre Dame une magnifique statue de saint Antoine de Padoue. La circonstance réclamait une voix digne du grand thaumaturge. M. le Curé sait choisir. Une instruction aussi suave que forte, aussi naturelle qu'élégante de M. l'abbé Tissier, nous apprit à voir dans la dévotion à saint-Antoine « le mal de la fausse science guéri par la foi ; le mal de la frivolité guéri par le sacrifice ; le mal de l'argent guéri par le dévouement et l'humilité. » Une nombreuse assistance recueillait et goûtait ces graves leçons. Le petit séminaire était venu prêter son concours à la fête.

Désormais le culte de saint Antoine sera pour Nogent-le-Rotrou, comme pour le reste de l'univers, une source de bénédictions. »

Deux Avis. — A cause de la mort récente de Monseigneur, la réunion ordinaire des prêtres, anciens élèves de la Maîtrise, n'aura pas lieu cette année.

— Un nouveau tirage de bandes pour les Suppléments de la *Voix* devant se faire prochainement, les personnes dont les adresses ont besoin de quelque rectification, sont priées de nous en informer dès maintenant.

FAITS DIVERS

Le Droit d'accroissement. — De fausses nouvelles propagées par certains journaux tendent à jeter, avec le trouble, la désunion dans les congrégations religieuses, en vue d'empêcher l'unanimité dans leurs résolutions.

C'est pourquoi il est nécessaire de rappeler que la note des cardinaux conseillant à toutes les congrégations la résistance passive n'a été communiquée aux intéressés qu'après avoir reçu, à Rome, l'approbation du Souverain Pontife.

Pèlerinage d'Hippone au Tombeau de saint Augustin. — Un pèlerinage de vacances s'organise à Paris en ce moment pour Hippone. Départ de Paris, le 16 août ; de Marseille, le 17. Le premier groupe sera de retour à Marseille, le 12, avec départ immédiat pour Lourdes ; arrivée à Paris le 15. — Le 2e groupe rentrera à Marseille, le 3 septembre.

Pour les renseignements et les demandes d'admission, s'adresser à M. l'abbé Henry Potard, rue Humbold, 25, à Paris.

Une distinction méritée. — Sous ce titre, nous lisons dans l'*Echo de la Somme :*

Par bref apostolique, en date du 30 avril 1895, notre confrère, M. C. Paillart, directeur-gérant de l'*Abbevillois*, vient d'être nommé

par S. S. Léon XIII, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. C'est en récompense de ses publications de propagande catholique, en particulier de ses Brochures illustrées traduites dans toutes les langues et qui ont rendu son nom célèbre dans l'Europe entière, et jusqu'au Canada et au Mexique, que cet honneur vient d'être accordé à M. Paillart.

Un détail touchant à cet égard: il y a quelques mois, sans en prévenir leur patron et à l'insu de ce dernier, le très nombreux personnel d'ouvriers de la maison C. Paillart écrivit directement au Pape pour solliciter la croix de Saint-Grégoire-le-Grand, en faveur de celui qui est pour eux un père et un ami, et dont la propagande catholique a rendu à l'Église de si importants services. Mgr Renou avisé de cette démarche, s'empressa de l'appuyer auprès de Sa Sainteté ; Léon XIII accéda aussitôt à la demande qui lui était faite dans des conditions si peu ordinaires et en même temps si flatteuses pour le nouveau chevalier.

Londres. — *Bénédiction de la première pierre de la cathédrale.* — Récit de Mgr Chabot, curé de Pithiviers, chanoine honoraire d'Orléans, qui a eu la joie d'assister à l'imposante cérémonie de la pose de la première pierre de la cathédrale catholique de Londres :

» Sur l'emplacement de la nouvelle église, la foule était immense, la circulation impossible. Mgr Vaughan a été acclamé plusieurs fois par cette multitude respectueuse et sympathique. Deux cardinaux, huit évêques et plus de cinq cents membres du clergé régulier et séculier suivaient la procession. Mgr Vaughan a béni la première pierre de la nouvelle église et Mgr Logue, cardinal d'Irlande, a dit la messe, pendant laquelle la musique « London Military Band », accordée gracieusement par la reine, a joué les morceaux des plus grands maîtres. Pendant toute la messe, Mgr Vaughan, revêtu du pallium, est resté à genoux au milieu de la foule, les mains jointes et les yeux fixés sur le crucifix de l'autel. Avec quelle sainte ardeur Son Eminence priait pour la conversion de l'Angleterre !

De l'avis de tous, cette cérémonie a été un des événements les plus importants pour les catholiques de l'Angleterre depuis l'établissement du Protestantisme. Quel spectacle, en effet, que cette messe en plein air, dans la plus grande ville du monde, au milieu d'une nation protestante, devant des milliers de spectateurs! Dans une tribune d'honneur, se trouvaient les ambassadeurs des nations catholiques, les lords anglais catholiques et les membres « founders » de la nouvelle église. Le duc de Norfolk a apporté une première offrande de dix mille sterling. »

Un pèlerin. — La *Revue de l'Orient chrétien* raconte le pèlerinage à pied jusqu'à Jérusalem d'un ex-infirmier de Haubourdin

(Nord), nommé Arthur-François Polvéche, qui avait fait vœu de se rendre à pied de France à Jérusalem et de revenir de la même façon.

Parti de Lille le 17 février 1894, il était signalé le 16 octobre à Constantinople, après huit mois et neuf jours de marche à travers la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Serbie et la Bulgarie.

Une lettre de Damas annonçait son arrivée dans cette ville au commencement de mars 1895. Le pèlerin avait mis un peu plus de quatre mois pour aller de Constantinople à Damas, toujours à pied. Il avait suivi le tracé du chemin de fer d'Anatolie, depuis Ismidt (l'ancienne Nicodémie) jusqu'à Angora. De là, il avait continué par Kaysarieh (Césarée de Cappadoce), Sivas, Marach, Aïn-Tab, Alep, Homs et finalement Damas.

Bien que parti sans ressources, avec un bourdon à la main, comme les pèlerins du moyen âge, et en demandant gîte et couvert le long de la route aux personnes compatissantes, Polvèche assure que les autorités lui ont facilité partout son voyage. Des vivres lui ont été fournis, et un zaptié à cheval l'a escorté d'une étape à l'autre.

De Damas il a dû continuer sa route par Panéas (Césarée de Philippe), et est enfin arrivé à Jérusalem en avril 1895.

Les vocations religieuses en Hongrie. — Malgré tout ce que l'on tente en Hongrie contre l'Eglise, le peuple catholique tient à conserver à son pays le beau titre de *Regnum Marianum*. Les filles des maisons les plus illustres s'y vouent au service de Dieu et aux œuvres catholiques.

Ainsi, au couvent de Sacré-Cœur de Buda-Pesth, trois religieuses, issues des premières familles du royaume, viennent de passer leur examen supérieur. Ce sont : la comtesse Marie-Anne Esterhazy, parente du prince Nicolas Esterhazy ; la comtesse Marie-Antoinette Palffy, nièce du prince Palffy d'Erdoed, et la comtesse Marie Mikes de Zabola, d'une des premières maisons aristocratiques de la Transylvanie.

— Mgr Monnier, évêque de Lydda, auxiliaire de Cambrai, vient de voir son traitement supprimé par le Ministre des Cultes. — Tout le clergé du Nord proteste.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.



SAMEDI 20 JUILLET 1895

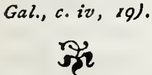
LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE JUILLET)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.



Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Dimanche 21 juillet, 7e dimanche de la Pentecôte, Commémoration de tous les saints Papes. *Double.* — A 9 h., messe de paroisse. — A 10 h. 3/4, office capitulaire ; à 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Vendredi, 20, fête de sainte Anne, mère de la Sainte Vierge ; des messes seront célébrées dans la chapelle qui lui est dédiée à la Crypte.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 21 juillet, Commémoration des Souverains Pontifes, les offices aux heures ordinaires. Le soir aux vêpres, fête de la Sainte-Enfance.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 21 juillet, Commémoration des Souverains Pontifes, les offices aux heures ordinaires.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Le jeudi 25 juillet, *FÊTE DE L'ADORATION.* A 6 h., exposition du T. S. Sacrement. Messes à 6 h. et 7 h. Troisième messe, avec chants, à 7 h. 1/2. A 4 h., sermon par le R. P. Lattelais, aumônier des Dames de l'Adoration. Salut solennel. Amende honorable. Indulgence plénière.

OEUVRE DES CAMPAGNES. — Cette Œuvre fera dire une messe pour Mgr Lagrange, le jeudi 25 juillet, à la cathédrale, à l'autel de la Communion. Les dames sont priées de faire la communion à l'intention du défunt.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires, (Librairie Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte. — Abonnement : 20 fr.) Sommaire de la livraison du 15 juillet 1895 :

I. Études d'histoire pontificale. Gaule et Germanie, par le P. A. Lapôtre. — II. Deux nouveaux corps simples : L'argon et l'helium, par le P. J. de Joannis.— III. La situation du Pape. Les espérances d'une restauration, (deuxième article), par le P. H. Prélot. — IV. Le petit-fils du grand Condé. Louis de Bourbon, par le Père H. Chérot. — V. Propos de Chine (fin), par le P. L. Gaillard. — VI. Bulletin théologique : I. Lettre de Léon XIII et la presse anglaise. — II. De quelques Apologies en faveur des ordinations anglicanes. — III. L'Église anglicane et le divorce, par le P. F. Tournebize. — VII. Mélanges et critiques Quelques décisions du Saint-Siège. — I. S. C. de l'Inquisition : Crémation des corps. Derniers sacrements. Prières liturgiques et suffrages. Coopération. — II. Diverses Congrégations : Récents décrets. — III. Causes en nullité de mariage, par le P. S. Adigard. — VIII. Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. F.

La Quinzaine, sommaire du 15 juillet : L'Enseignement de l'Histoire, Joseph Bonteyre. Les fêtes nationales sous la Révolution, J. Cael. Socialisme et Athéisme, Victor de Marolles. Sous les Galons, Jean Rolland. Le curé de Lourdes avant les Apparitions, Henri Lasserre. La taxe d'abonnement, A. de Boisandré. Livres et Idées, George Fonsegrive. De la Vélocipédie, docteur J. Arnaud. Madagascar, poésie, par Henri de Bornier, de l'Académie Française. Etude sur l'Esprit de Colonisation, par G. d'Arnély. Chronique de Quinzaine. Bulletin bibliographique. Un morceau de musique. — Abonnement : un an, 24 francs ; six mois, 14 francs ; trois, 8 francs, 62, rue Miromesnil, Paris.

SOMMAIRE

NÉCROLOGIE

M. L'ABBÉ LAGRANGE.

Nous recommandons aux prières M. l'abbé Irénée Lagrange, ancien vicaire-général, décédé à Chartres, au palais de l'évêché, le mardi 16 juillet 1895.

Dans les dernières semaines de sa vie, Mgr l'Evêque de Chartres, se préparant à mourir, essayait de détruire l'illusion de son frère, M. Irénée qui, très gravement malade lui aussi, ne voulait pourtant pas se croire en danger. Après la mort de Monseigneur, le survivant comprit mieux sa propre situation ; le mal intérieur qui le dévorait depuis longtemps faisait de tels progrès qu'il fallait se rendre à l'évidence. Il reçut les derniers sacrements et se disposa pieusement à paraître devant Dieu. C'est entouré de sa famille, de plusieurs prêtres et des religieuses ses gardes-malades qu'il a expiré doucement, à 10 heures et demie du soir, au terme de la fête de N-D. du Mont-Carmel.

La cérémonie des obsèques a été fixée au vendredi 19, pour la cathédrale, et au lundi 22, pour son pays natal, où il a voulu que fût transportée, auprès de ses parents défunts, sa dépouille mortelle.

M. l'abbé Irénée Lagrange naquit à Dun-le-Roi, au diocèse de Bourges, en 1829. Il fit son séminaire, reçut la prêtrise, et exerça quelques années le professorat dans son diocèse natal ; puis vint à Paris, pour remplacer au vicariat de Saint-Elisabeth, son frère, qui devenait secrétaire particulier de Mgr Dupanloup, à Orléans. Il fut successivement vicaire à Saint-Élisabeth, à Grenelle, à Saint-Denis-du-Sacrement et à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il était premier vicaire de cette paroisse quand Mgr Lagrange le choisit pour vicaire-général ; agréé par

le gouvernement pour ce titre, le 15 janvier 1892, il fut installé le 28 du même mois; il fut nommé aussi archidiacre de Châteaudun et supérieur du couvent de la Providence à Chartres; il était chanoine honoraire de Chartres depuis le 16 juillet 1890.

C'est résumer les dernières années de la vie de M. l'abbé Lagrange, que de dire qu'elle s'absorbait dans celle de son frère; il était son confident le plus intime et son conseiller habituel.

Que leurs âmes jouissent ensemble de l'éternelle paix !

VOCATIONS OUBLIÉES

Nous touchons ici à une question grave et délicate ; nous laisserons la parole à nos évêques, mieux à même que personne de la juger. On peut dire que sur ce point ils sont unanimes ; mais aucun ne s'est expliqué plus fréquemment ni avec une plus énergique franchise que l'illustre cardinal évêque de Poitiers, sur ce qu'il appelait « la question contemporaine. »

« Parlons sans détour. Le sacerdoce, qui est le premier besoin, le premier rempart et le premier honneur des sociétés, n'a pas tant à réclamer auprès de ses adversaires qu'auprès de ceux qui se disent et qui sont réellement ses amis. Atteint par les uns dans l'exercice de ses droits, il est menacé par les autres dans son existence même. Disons tout. Le symptôme le plus grave de la situation, c'est que les classes qui s'intitulent volontiers classes dirigeantes, ont répudié pour leur compte le ministère ecclésiastique. D'heureuses mais trop rares exceptions ne sauraient blâmer notre assertion; la vocation au sacerdoce est ainsi considérée en France, par le plus grand nombre des familles prépondérantes, comme une vocation qui leur est étrangère, et l'exemption du service religieux est devenu pour elle comme un apanage acquis à leur condition. Tournez-vous vers la bourgeoisie ou la noblesse, vers le commerce, l'industrie ou la finance, vers la grande ou la moyenne propriété, vous trouverez partout le même préjugé. Sur ce point les familles chrétiennes se distinguent à peine des familles incroyantes, et c'est un égal phénomène quand

l'action extraordinaire de la grâce fait surgir un prêtre du sein des unes comme des autres. » (1)

Cette déplorable abstention ne leur fait assurément pas beaucoup d'honneur. M. de Montalembert lui-même déclarait un jour, en pleine Chambre des pairs, que c'était une honte pour la noblesse française, de donner si peu de ses fils à l'Eglise devenue pauvre, elle qui les y poussait en si grand nombre quand ils étaient sûrs d'y trouver des dignités et de gros revenus.

Les graves avertissements n'ont pourtant pas manqué aux classes favorisées de la fortune, et certes on ne pourra méconnaître une sorte d'intuition prophétique dans ces paroles écrites il y a un demi-siècle : « Les riches et les puissants, prenant la déplorable coutume de jeter des pierres carrées sur le chemin qui mène aux autels, afin de mieux effrayer les pieds délicats de leurs fils, seront bien étonnés, après un certain temps, de voir les hautes influences sociales passées aux mains des descendants du pauvre. » (2) N'insistons pas. Nous ne voulons désobliger personne. Mais, il est bien permis de regretter — pour eux autant que pour l'Eglise — que les jeunes gens de famille riches entrent seulement à titre d'exception dans une carrière qui devrait pourtant séduire les âmes généreuses, puisqu'elle est plus qu'aucune autre la carrière du dévouement et de l'abnégation.

NOMENCLATURE DES LETTRES ADRESSÉES PAR Mgr LAGRANGE A SON CLERGÉ, AVEC LEURS DATES

(*Suite*).

40. Programme des Conférences ecclésiastiques pour l'année 1893.

41. Lettre au clergé et aux fidèles relative à une souscription pour le chauffage de la Cathédrale. 3 janvier 1893.

42. Lettre pastorale de Mgr à l'occasion de son prochain voyage *ad Limina*, et du Jubilé du Saint Père. 18 janvier 1893.

43. Lettre pastorale sur le caractère social de la Religion et Mandement pour le Carême 1893. 22 février 1893.

44. Lettre de Mgr sur son voyage à Rome et les fêtes jubilaires. 25 mars 1893.

(1) Mgr Pie, *Œuvres épiscopales*, t. IX, p. 457 : Instruction pastorale pour le carême de 1877.

(2) *Lettre pastorale de Mgr Bertaud, évêque de Tulle*, 16 décembre 1843.

— Avis sur la séance de la Quasimodo, 30 mars 1873.

45. Lettre de Mgr relativement au Pèlerinage diocésain. 11 avril 1893.

46. Lettre prescrivant une neuvaine de prières pour la cessation de la sècheresse. 11 avril 1893.

47. Lettre au cardinal Langénieux à l'occasion des solennités eucharistiques.

48. Lettre *manuscrite* au clergé sur la Comptabilité des Fabriques.

49. Lettre de Mgr à son clergé relativement à certaines modifications liturgiques. 24 mai 1893.

50. Pèlerinages chartrains de l'année 1893. Extrait de la *Voix de Notre-Dame.*

51. Lettre communiquant l'Encyclique sur la création d'un séminaire et la formation d'un clergé indigène dans les Indes. 15 juillet 1893.

52. Circulaire relative au nouveau Décret sur la Comptabilité des Fabriques. 22 juillet 1893.

53. Circulaire faisant connaître deux Décrets de Rome ; l'un relatif aux honoraires de messes ; l'autre sur les titres de Cœur de Jésus pénitent, etc.

54. Ordonnance épiscopale relative à l'habit de chœur de MM. les Doyens. 8 septembre 1893.

55. Lettre prescrivant un *Te Deum* après les fêtes de Paris (Visite des Russes).

56. Programme des Conférences ecclésiastiques pour 1894.

— Circulaire relative aux écoles libres, 29 novembre 1893.

57. Circulaire communiquant les instructions ministérielles sur la nouvelle comptabilité des Fabriques. 15 décembre 1893.

58. Lettre pastorale sur Dieu, l'Église et la Société et Mandement pour le Carême de 1894, et avis sur l'Association des Veuves chrétiennes. 29 janvier 1894.

59. Lettre de MM. les vicaires généraux demandant des prières pour la santé de Monseigneur. 5 février 1894.

— La maladie de Mgr l'évêque de Chartres. Extraits de divers journaux. 4 mars 1894.

60. Lettre de Mgr à l'occasion de sa maladie et de sa convalescence. 25 mars 1894.

61. Lettre annonçant le pèlerinage diocésain et Mandement à l'occasion du décret introduisant la cause de la béatification de Jeanne d'Arc (Hyères, 25 avril 1894).

62. Lettre à l'occasion de l'attentat sur le Président de la République. 25 juin 1894.

— Lettre annonçant le service pour M. Carnot à la Cathédrale.

63. — Ordonnance publiant un nouveau décret du Saint Office

sur la Visionnaire de Loigny, etc., et Lettre pastorale sur le pseudo-couvent. 10 juillet 1894.

64. Circulaire prescrivant des prières pour cessation de la pluie. 10 août 1894.

— Discours prononcé à Châteaudun le 19 septembre 1894, en présentant le clergé au Président de la République.

65. Lettre communiquant la récente Encyclique sur le Rosaire. Fin septembre 1894.

66. Lettre pour recommander la quête de la Toussaint en faveur des Écoles libres chrétiennes. 20 octobre 1894.

67. Lettres prescrivant des prières pour la Russie et la France à l'occasion de la mort du Czar. 12 novembre 1894.

— Avis relatif aux messes de fêtes supprimées et de binage. Année 1895.

68. Programme des conférences pour l'année 1895.

69. Circulaire aux doyens pour l'organisation des missions de l'année. 8 janvier 1895.

70. Lettre pastorale sur le salut par le Christ et Mandement pour le Carême 1895. 15 février 1895.

— Cinquième anniversaire du Sacre de Mgr Lagrange (Extrait de la *Voix de N.-D.*)

— Paroles de Monseigneur aux obsèques du duc de Noailles, à Maintenon, le 12 mars 1895.

— Circulaire annonçant le Pèlerinage diocésain de 1895. 22 avril 1895.

71. Circulaire et Ordonnance promulguant le nouveau tarif. 2 juin 1895.

— Lettre des Vicaires généraux demandant des prières *pro Episcopo infirmo*. 9 juin 1895.

En dehors des Lettres adressées au clergé, Mgr Lagrange a laissé d'autres écrits composés également pendant son épiscopat, comme: discours à l'Institut catholique, allocutions pour distributions de prix, réunions pieuses ou autres, lettres de félicitation à divers auteurs, etc. La *Voix de N.-D.* a reproduit la plupart de ces écrits; nous ne nous sommes pas proposé d'en donner la liste.

UNE PETITE VILLE AU MOYEN-AGE

Vu de loin, sous le rapport archéologique, Suèvres pouvait charmer les yeux ; mais, de près, il devait être peu attrayant. Ses rues étaient étroites, tortueuses, sombres et humides ; la seule un peu *proprette* devait être celle qu'on décorait du nom de *Grand-Rue*, qui était en même temps la grande route de Blois à Beaugency. Elle était habitée par les marchands, les artisans, les taverniers, dont

on voit encore l'enseigne en grandes lettres du temps : « *Aux trois rois Mages, bon vin, bon logis.* »

Ce quartier est un spécimen architectural du moyen-âge. Les marchands avaient une boutique sur rue. Ces boutiques avaient une large ouverture en pierre dure sculptée, avec profondes rainures, grand cintre plus large dans le haut que dans le bas, accusant la période du treizième siècle.

Si l'on monte dans l'étroit escalier en bois qui conduit au premier, on se trouve dans de vastes chambres, peu éclairées par des croisées ornées encore de leurs petits vitraux attachés avec du plomb comme dans les églises, et garnies d'immenses lits à colonnes torses, à demi cachées sous des rideaux de serge verte enrubannée. Sur la cheminée, la place d'honneur était *au crucifix et à l'image de la Vierge*, gardien et gardienne du logis. Il y avait la *maie* en bois de chêne ciré : elle servait à pétrir le pain ; trois ou quatre chaises en bois et paillées, et quelques bancs autour d'une table à pieds torses. D'un côté de la cheminée, on voyait la boîte au sel, et de l'autre l'*oribus*. Le jambon et les quartiers de lard étaient pendus dans l'intérieur, exposés à la fumée qui leur donnait son parfum. On les décrochait pour le régal improvisé d'un parent ou d'un ami, quand il venait s'asseoir au foyer de la famille.

Les familles plus aisées avaient des appartements mieux garnis; on y voyait de *vieux bahuts* qui avaient servi à trois générations ; c'étaient des meubles séculaires de la famille ; on y tenait à raison des souvenirs qu'ils rappelaient et aussi parce qu'ils avaient été témoins de tous les évènements qui intéressaient la famille.

Mieux que tout cela, on sentait un parfum de croyance sincère qui embaumait le toit patriarcal.

Le foyer était chrétien : Dieu était en tout et partout ; la maison nouvelle était toujours bénite et rebénite, quand elle subissait une modification importante.

On bénissait le cordon blanc du nouveau-né, la robe blanche et le voile de la jeune fille qui communiait pour la première fois, le chapelet et la médaille du petit garçon, et cela était conservé avec soin dans le *bahut séculaire* qu'on appelait *le trésor*...

Après une grâce reçue, un malheur évité, un bonheur advenu, *on faisait dire une messe et on laissait brûler un cierge devant l'autel de la Sainte Vierge.*

Chaque famille riche ou pauvre avait son petit oratoire, orné de signes religieux : *le crucifix, l'image de la Sainte Vierge et du saint patron*, un reliquaire, le bénitier, le rameau et le cierge bénit ; et c'est là, devant ce petit autel domestique, que tous les soirs se faisait la prière en commun.

Nos bons chrétiens aujourd'hui se ressentent de la décadence de

la foi ; ils sont bons, mais mous et quelquefois tremblants. Trouverions-nous actuellement, dans nos campagnes, de ces rudes chrétiens d'autrefois qui, laissant ce qu'ils avaient de plus cher, s'en allaient, *à pied*, entreprendre de lointains pèlerinages à Rome, à Saint-Jacques en Galice, et même à Jérusalem? Cela se voyait parmi nos vignerons du vieux temps ; cela s'est rencontré à Suèvres.

Avant de partir, ils faisaient leur testament ; nous en avons plusieurs entre les mains.

Pour faciliter ces pieux pèlerinages, dans chaque ville tant soit peu importante, il y avait un hôpital ou maison de refuge appelée *Saint Jacques*, qui hébergeait, *gratis pro Deo*, les pieux pèlerins.

Il y en avait à Blois, à Beaugency, à Orléans et sur toutes les grandes lignes

A son retour, le pèlerin était choyé, on allait au devant de lui, croix levée et accompagnée du clergé. Ses parents et amis suivaient la procession. De la porte de la ville, où on le prenait, on le ramenait à l'église comme en triomphe ; ensuite il avait les honneurs de la préséance aux processions ; le pèlerin de Saint-Jacques tenait le côté gauche, celui de Rome le côté droit; ils y assistaient *en chaperon et le bourdon à la main.* Ces scènes curieuses du moyen âge se sont plusieurs fois présentées à Suèvres, comme l'attestent les vieux parchemins que nous possédons.

(Le Curé de Suèvres).

SAINTE ANNE ET LA MORT DE BISSON, ENSEIGNE DE VAISSEAU

A l'occasion de la prochaine fête de sainte Anne, grandement vénérée dans le diocèse de Chartres, nous publions un trait de sa protection, d'après la *Semaine de Rennes.*

Hippolyte Bisson était né à Guémené (Morbihan), le 4 février 1796. La frégate la *Magicienne*, en croisière sur les côtes de Syrie, captura le brick *Panayoti*, monté par des pirates grecs, dont quelques-uns furent tués, mais dont le plus grand nombre resta prisonnier. On les remplaça par quatorze matelots, auxquels on donna pour commandant l'enseigne de vaisseau Bisson, ayant pour second le pilote Trémintin, et six prisonniers furent laissés à bord pour aider à la manœuvre.

Séparé de la frégate par un coup de vent, le *Panayoti* se vit obligé de relâcher dans l'île *Stampolie.* Quelques heures après le mouillage, on constata que deux des prisonniers avaient trouvé le moyen de s'échapper et de gagner la terre. Un peu avant le coucher du soleil, on vit s'avancer rapidement vers le brick deux grandes tartanes chargées chacune de 70 hommes.

On voyait étinceler leurs armes au soleil, et l'on entendait leurs hourras menaçants répercutés par les échos de l'île. Bisson consulte Trémintin, qui lui répond : *Que la bonne Sainte Anne d'Auray nous protège !* mais je crois que nous sommes flambés. — Eh bien! lui dit Bisson, si nous ne pouvons empêcher ces bandits de monter à bord, ils sauteront avec nous. — Parfaitement, répondit Trémintin.

En ce moment même, le combat commençait. Le brick répondait vigoureusement à la fusillade, mais les tartanes se rapprochaient toujours. Déjà, neuf matelots français avaient été frappés à mort, et de tous les côtés, les pirates s'élancent à l'abordage. — Mes amis, dit Bisson aux matelots survivants, inutile de vous faire tuer sans profit; jetez-vous à la mer, tâchez de gagner la terre à la nage et que Dieu vous protège! Moi, je vais vous faire voir comment meurt un marin français !

A peine avait-il dit ces mots, qu'il disparaît dans l'entrepont. Les forbans faisaient retentir l'air de leurs cris de victoire; soudain, des tourbillons épais de flamme et de fumée jaillissent de l'intérieur du brick, et l'on entend une détonation épouvantable. C'était dans la nuit du 4 au 5 novembre 1826.

Un instant après, à la place des trois navires disparus, on n'apercevait plus qu'une immense nappe noire, couverte d'agrès, de tronçons de bois et de débris humains. Trémintin, qui n'avait pas voulu abandonner son commandant avait, par miracle, échappé à la mort. Soulevé par une espèce de trombe enflammée, il s'était vu jeter sur la plage, le corps tout meurtri et une jambe broyée, et, grâce à l'arrivée de la *Magicienne* qui était accourue au bruit du canon, il fut recueilli, sauvé et en fut quitte pour l'amputation de la jambe. Sainte Anne d'Auray l'avait protégé.

Une statue en bronze s'élève à Lorient en l'honneur de notre jeune héros qui mérita d'être appelé le d'Assas de la marine française.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Nominations — Par décision de MM. les vicaires capitulaires, ont été nommés :

Curé de Billancelles, M. l'abbé Faber, précédemment vicaire de Cloyes.

Vicaire-administrateur de Saint-Loup, M. l'abbé Stanislas Blanvillain, curé de Rueil.

Curé de Saint-Léger-des-Aubées, M. l'abbé Samson, jeune prêtre de l'Ordination de la Trinité.

Vicaire de Cloyes, M. l'abbé Stanislas Paragot, ordonné le 23 juin.

Service pour Mgr Regnault. — Le service annuel pour Mgr Regnault sera célébré par le Chapitre, à 9 heures, dans la cathédrale de Chartres, le samedi 3 août. Ce sera le sixième anniversaire de la mort du pieux prélat qui gouverna l'église de Chartres pendant 37 ans.

La fête de Notre-Dame du Mont-Carmel. — La fête de Notre-Dame du Mont-Carmel a ramené, cette année, la même affluence extraordinaire de fidèles, à la chapelle des Religieuses carmélites. L'attraction principale était sans doute la grande indulgence à gagner, mais le Carmel a par lui-même pour la piété de véritables séductions. Les âmes s'y sentent entraînées par je ne sais quel charme mystérieux et tout-à-fait à part. On prie si bien dans cette humble chapelle. On passe là, aux pieds de Jésus et de Marie, de si délicieux moments. C'est surtout vrai les jours où, comme mardi, une charmante décoration de feuillages et de fleurs, s'étageant avec goût jusqu'au sommet du sanctuaire, rappelait la montagne célèbre si bien appelée le Jardin de Dieu.

Les offices de la journée furent chantés par un groupe de séminaristes, qui exécuta avec talent des mélodies et des chœurs variés, choisis parmi les plus beaux et les plus pieux. La solennité eut son couronnement dans le remarquable sermon donné par M. le chanoine Onillon, qui développa ces deux pensées : Avant l'Incarnation, Marie annoncée sur le Carmel a été la consolation d'Israël. Après l'Incarnation, Marie honorée au Carmel, est et sera toujours la Reine des grâces, le salut du peuple chrétien.

Avec quelle science des Saintes Ecritures, avec quelle élévation doctrinale et quelle onction de piété, M. le Prédicateur traita son sujet, tous ceux qui le connaissent le devineront sans peine. Ajoutons que sa parole était toute vibrante des impressions chaudes encore qu'il rapportait d'un récent pèlerinage en Terre sainte et au Mont-Carmel.

La veille de la fête une statue de saint Antoine de Padoue, don d'une pieuse dame de Paris, avait été inaugurée et bénite par le supérieur de la communauté.

J. P.

Prasville. — On nous écrit de cette paroisse : La dévotion à saint Antoine de Padoue, si populaire dans les villes, commence à pénétrer dans nos modestes campagnes.

Le dimanche 7 juillet avait lieu ici la bénédiction et l'installation d'une statue du saint Franciscain. Cette statue, très jolie, très pieuse, était due à la générosité de Melle Adèle d'Argis, dont

la famille est si zélée pour la gloire de Dieu et la préparation de nos enfants à la première communion.

Décors, fleurs, procession, chants, distribution de médailles, cantiques, images, etc., rien n'a manqué.

Partout, bonne volonté, enthousiasme comme aux plus beaux jours de fête ; tout le monde était enchanté.

Des paroisses voisines sont venus de nombreux assistants.

Aussi le prédicateur, M. le curé de Beauvilliers, a-t-il été inspiré par un tel auditoire, et c'est avec succès, dans un langage concis, littéraire, insinuant, qu'il nous a montré l'humilité de saint Antoine récompensée par une multitude éclatante de miracles ; c'était le commentaire éloquent de l'Evangile : *Qui se humiliat exaltabitur.*

Puisse saint Antoine, tout en obtenant pour nos populations les grâces temporelles dont elles ont besoin, leur faire retrouver ce qui malheureusement se perd trop de nos jours : l'esprit de foi et la pratique de la religion !

Puisse-t-il aussi combler de ses faveurs la donatrice de sa statue, la zélatrice si ardente de son culte !

Pèlerinage de Lourdes du 17 au 24 août. — *Avis aux pèlerins chartrains.* — Une facilité de plus leur est accordée cette année. Nous lisons dans le programme général ce qui suit :

A l'aller : Les pèlerins du groupe de Chartres partent de cette ville par le train de l'Etat n° 223, à 7 h. 6 du soir, le 17 août, et arrivent à Voves à 7 h. 45, pour prendre le train du pèlerinage n° 3 (auquel seront accrochés les trois wagons venus de Chartres), et qui repart de Voves à 8 h. 15.

Au retour : Le train n° 3 passe à Voves vers 6 heures du matin, le 24 août ; les pèlerins de Chartres repartent à 6 h. 56 pour arriver à Chartres à 7 h. 41, par le train 214 de l'Etat.

Ouvrage couronné. — Nous avons eu la vive satisfaction d'apprendre que le bel ouvrage de M. l'abbé Clerval, sur les Écoles de Chartres au Moyen-Age (sa thèse française pour le doctorat ès lettres, dont nous avons parlé il y a quelque mois), a été couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Voici la nouvelle qui a été propagée par le *Courrier de la Presse* :

L'Académie des inscriptions et belles-lettres décerne le premier prix Gobert (environ 9,000 francs) à M. Elie Berger, archiviste aux Archives nationales, et le second prix à *M. l'abbé Clerval, chanoine directeur de la maîtrise de la cathédrale de Chartres.*

Le reste de la séance a été consacré à une lecture faite par M. Berger sur l'emplacement de l'ancienne Gadès, à une communication faite par M. Héron de Villefosse, sur une nouvelle découverte archéologique du P. Delattre dans les ruines de l'ancienne

Carthage, et à l'analyse d'une note faite par M. Chevalier de la traduction de douze termes coréens jusqu'ici inconnus.

Annonces des distributions de prix. — Elles auront lieu :

A la Maîtrise, le dimanche 28 juillet, à 6 heures du soir.

Au Petit Séminaire de Saint-Cheron, le lundi 29, à 1 heure.

Au Petit Séminaire de Nogent, le 27 juillet.

A l'Institution N.-D. de Chartres (Petite Ecole avec l'Institution), le 30, à 1 heure.

Aux écoles des Frères de Chartres, dans la cour de l'Institution N.-D., le 3 août, à 1 heure.

Au Pensionnat Saint-Pierre des Frères de Dreux, le 27 juillet, à 10 heures.

Au Pensionnat des Dames-Blanches, à Chartres, le 27 juillet, à 1 heure.

Au Pensionnat des Sœurs de Saint-Paul, à Chartres, le 1er août, à 1 heure et demie.

Au Pensionnat de la Providence, le 1er août (sans solennité, à cause de la mort du Supérieur).

Au Pensionnat de Mlle Renou, le 3 août.

— **Fête d'Adoration à la Visitation**, le jeudi 25 juillet (Voir aux Annonces).

FAITS DIVERS

Le droit d'accroissement. — Les prêtres poursuivis. — On sait que M. Poincarré, ministre des cultes, avait déféré comme d'abus au conseil d'Etat, pour avoir donné leur adhésion à la lettre de Mgr Langénieux contre le droit d'accroissement, plusieurs prêtres du département du Nord. Il paraît qu'un certain nombre de prêtres d'autres diocèses sont également déférés comme d'abus. — Qu'on se souvienne des bonnes et fortes paroles prononcées à la Chambre par MM. d'Hugues, Baudry d'Asson, Lemire et Mgr d'Hulst, pour défendre et justifier les catholiques revendiquant leurs libertés ! Séance du 12 juillet.

Louise de Marillac. — Dans sa séance du 5 juin dernier, la S. Congrégation des rites s'est occupée d'une cause de canonisation qui intéresse spécialement la France : celle de la servante de Dieu, *Louise de Marillac, veuve Le Gras, confondatrice des filles de la Charité.* Le doute posé était ainsi conçu : « Y a-t-il lieu de nommer la commission d'introduction de la cause, dans le cas et à l'effet dont il s'agit ? »

La réponse a été affirmative, sous la réserve de la sanction à demander au Saint-Père. La sanction pontificale emporte de soi le titre de VÉNÉRABLE pour la servante de Dieu dont il s'agit.

Nous nous associons à la joie que cette nouvelle a causée dans la grande famille des Sœurs de la Charité, et nous prierons pour que cette cause aboutisse bientôt à un décret de béatification.

Le Saint-Père et le Chapitre général des Franciscains. — Le Pape a désigné le cardinal Galeati, archevêque de Ferrare, comme son représentant pour présider, d'autorité pontificale, le chapitre des franciscains au couvent de la Portioncule, à Assise. Outre l'élection du définitoire général, on soumettra aux religieux le projet d'adopter les mêmes constitutions pour les différentes branches de l'Ordre déjà soumises au même général, tout en ayant des procureurs généraux distincts. Ces branches sont les observantins, les réformés, les alcantaras et les récollets. Ces constitutions rendraient l'union plus étroite parmi ces religieux. Le Pape a adressé, à ce sujet, un bref au chapitre.

L'œuvre expiatoire de la Chapelle-Montligeon. — Cette association, établie à Montligeon (Orne) pour assurer, aux âmes délaissées surtout, des prières et des messes, vient d'être honorée d'un bref du Souverain Pontife, qui érige l'œuvre expiatoire en archiconfrérie.

« Nous érigeons, y est-il dit, et instituons pour toujours en *Prima-Primaria*, avec les privilèges habituels, la dite archiconfrérie pour la délivrance des âmes du Purgatoire. »

La religion à l'école. — Au cours de la visite de la maison pénitentiaire de Montesson par le Congrès international, samedi passé, comme chacun admirait l'aménagement, la belle disposition des salles, etc., soudain, le président russe de la délégation étrangère, *M. Galkine Wraskroy, s'étonne de l'absence complète de tout enseignement religieux dans la maison.*

M. Lucipia, qui l'accompagne, évite la discussion ; mais les conseillers municipaux Weber et Lyon-Alemand le veulent soutenir contre l'éminent délégué russe qui persiste à affirmer que *sans la religion il est impossible de ramener au bien des enfants dévoyés.*

« Et je suis sûr, ajoute-t-il, que les délégués étrangers à l'unanimité seraient de mon avis, si on les consultait. C'est d'ailleurs mon opinion et je suis prêt à la défendre. »

Et devant les sottes objections de M. Lyon-Alemand, qui est juif, M. Galkine-Wraskroy s'écrie :

— Mais de quelle religion êtes-vous donc, Monsieur ?

— Je ne suis d'aucune religion.

— Alors, je regrette, Monsieur, que nous ne puissions pas discuter ensemble. » La leçon était sévère, mais pas volée par exemple.

Le sympathique conseiller municipal M. Alpy, tout près de là,

venait à point la renforcer par de chaudes félicitations à M. le président de la délégation étrangère dont il partageait pleinement l'avis.

Un internat à la campagne pour les hautes études juridiques et littéraires. — *Lettre Circulaire de Mgr d'Hulst.* — La liberté de l'enseignement supérieur est l'une des plus précieuses conquêtes de ce temps ; les Facultés libres qui la mettent en œuvre sont peut-être de toutes les créations de l'initiative catholique, celle que l'opinion a le moins comprise et qu'elle soutient le plus mollement.

Maintes fois, nous avons eu l'occasion de constater cette anomalie, d'en indiquer les causes. Mais il est plus intéressant encore de montrer le remède. Nous croyons être en mesure aujourd'hui de le signaler dans une institution qui peut rendre aux familles chrétiennes un important service.

Beaucoup de parents hésitent à envoyer leurs enfants dans les Facultés catholiques parce que, habitant la province, il leur répugne de jeter des adolescents, au sortir du collège, au milieu des hasards et des périls d'une grande ville.

De là cette pléthore de candidats aux écoles militaires. Sur ces milliers de jeunes gens qui, chaque année, viennent frapper à la porte des écoles préparatoires dont l'enseignement conduit à l'Ecole polytechnique ou à Saint-Cyr, beaucoup n'ont pas, au degré suffisant, ni la vocation militaire, ni l'aptitude aux études mathématiques. Beaucoup préféreraient trouver, dans de bonnes études juridiques et littéraires, une préparation aux carrières civiles ou à la gestion intelligente des affaires privées. Mais les écoles préparatoires offrent aux familles ces garanties que l'internat des Facultés catholiques leur refuse ou leur présente sous une forme jugée par plusieurs insuffisante, dans les *maisons de famille d'étudiants*. On se décide donc pour l'école préparatoire et l'on va trop souvent au devant d'un échec qui laisse le jeune homme désemparé au seuil de la vie, avec des connaissances spéciales dont il n'a pas l'emploi.

Depuis quelque temps, nous cherchions un moyen de concilier les intérêts de l'avenir avec les légitimes préoccupations du présent. Il faudrait, nous disions-nous, offrir aux étudiants que sollicitent les études juridiques et littéraires un régime intermédiaire entre le collège et la Faculté. Si l'on pouvait organiser ce stage à la campagne, dans un milieu moralement sain et propice au développement physique, sous une tutelle à la fois paternelle et libérale, tous les avantages se trouveraient réunis. Des cours spéciaux initieraient les bacheliers d'hier à la science du droit et aux premiers éléments des sciences politiques, tout en fortifiant

dans leurs esprits les bases philosophiques, morales et religieuses de la pensée. Après une année ou deux de ce régime, l'étudiant mûri, plus sûr de ses principes, graduellement initié à l'usage de la liberté, pourrait aborder avec plus de profit et moins de périls les épreuves inséparables de la fréquentation des cours des Facultés.

Une circonstance heureuse nous met à même de faire passer cette conception de la région de l'idéal dans celle de la réalité. Tout le monde connaît, au moins de réputation, le beau collège établi dans les magnifiques bâtiments de l'ancienne abbaye de Pontlevoy. Une belle église, un parc superbe, auquel font suite de riantes campagnes sur les bords enchantés du Cher : tel est le cadre où viendra se placer, dès la rentrée prochaine, l'institution désirée. Les étudiants en droit de première année formeront une section à part. Ils pourront prendre leurs inscriptions à Paris sur les registres de la Faculté libre et recevoir du doyen une dispense d'assiduité. Des professeurs spéciaux leur donneront l'enseignement juridique auquel d'autres maîtres pourront ajouter un supplément de formation philosophique, religieuse et littéraire. Un règlement plus large que celui du collège fera la part de la liberté nécessaire. Il n'est pas jusqu'au manège renommé de Pontlevoy qui ne promette aux étudiants l'agrément des excursions équestres à travers les campagnes de la Touraine.

La direction éclairée des prêtres de la Société de Tinchebray, qui déjà a su relever la fortune un moment éclipsée de Pontlevoy, fournit d'avance aux familles chrétiennes toutes les garanties que peut réclamer leur sollicitude.

Cette combinaison réunit trop d'avantages pour que l'administration de l'Institut catholique ne se montre pas désireuse d'en assurer le profit à cette partie de sa clientèle naturelle qu'effraie le séjour de Paris au début des études supérieures. C'est donc de grand cœur, et avec une conviction raisonnée, que nous recommandons l'essai qui va se tenter et que nous voulons nous y associer en la facilitant par tous les moyens en notre pouvoir.

Mgr D'HULST, *Recteur de l'Institut catholique de Paris.*

Obsèques de M. l'Abbé Lagrange, le 19 Juillet. — M. Legué, vicaire capitulaire, officiant. Clergé assistant à la céremonie : la plupart des prêtres de la ville et quarante-six autres, dont plusieurs de Paris. — Bon nombre de fidèles dans la grande nef.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XXXIXe ANNÉE. — **AOUT 1895**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Trente-neuvième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de N.-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais, en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes: 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église à NOTRE-DAME-DE-LORETTE.*)*

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux personnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

8e Numéro | LA VOIX | Août 1895

DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

SAINTE ANNE.

26 Juillet.

Dans les premiers jours de l'Eglise naissante, il était bien inconnu en Israël le nom d'Anne, l'épouse de Joachim ; et cependant, ce nom, le christianisme s'empresse de l'inscrire sur le fronton de ses temples, il le grave sur le marbre de ses autels, il le dépose religieusement sur le socle de ses statues.

Les mères, elles-mêmes, seront fières et heureuses de déposer ce nom béni sur le front de leur petite enfant, au jour de son baptême, et plus tard, dans le doux épanchement des caresses maternelles, elles aimeront à le redire avec complaisance, avec amour.

Or, pourquoi cet empressement de l'Église à environner de l'auréole de la sainteté une femme juive ? Pourquoi de la part des peuples cet empressement à vénérer son nom, à le rendre populaire?

Anne aurait-elle, comme quelques femmes illustres de sa nation, terrassé les ennemis de son peuple, provoqué le succès de ses armes, étendu sa gloire ?

Non, Anne n'a point, comme Judith, comme Débora, fait briller l'héroïsme du courage ; mais elle peut offrir à l'admiration des peuples chrétiens, un titre bien digne de leur vénération, de leurs respects, de leurs hommages.

Anne est la mère de Marie, elle est la mère de cette vierge de Juda, tant promise à la terre, qui doit donner naissance au Sauveur.

Or, après le titre de Mère du Sauveur, la terre peut-elle en offrir un autre plus glorieux que le titre de Mère de Marie ?

Passons rapidement sur les premières années de sainte Anne, et saluons-la, tout d'abord, comme épouse de saint Joachim.

Anne et Joachim! les voyez-vous ces deux justes de la loi ancienne, comme ils s'avancent avec calme et sérénité dans les voies du Seigneur? Saintement désireux de voir se lever sur leurs têtes les jours de la rédemption, oh! que de fois, pendant les heures calmes du jour, pendant les veilles solitaires et silencieuses du soir, alors que tout se tait et que la terre se recueille, que de fois alors, Anne et Joachim, prosternés devant l'Éternel, exhalèrent leurs plaintes, soupirèrent leurs espérances dans la ferveur de leur prière! Que de fois, lorsque la méditation inclinait leurs têtes sur les pages inspirées de la Bible, ils se surprirent interrogeant les prophètes, et leur demandant, quand donc naîtrait la vierge promise sur le seuil de l'Eden, et annoncée depuis par tant d'oracles!

Vertueuse Anne, consolez-vous. Ils se sont levés les jours de salut. Elle va apparaître au monde, la vierge promise. Vous aussi, pieuse Anne, vous serez proclamée bienheureuse parmi les mères, parce que le Seigneur va faire en votre faveur de grandes choses.

Autrefois, pour lui bâtir un temple où il ne résida jamais, Dieu choisit Salomon. Il le revêtit de sa sagesse, il l'éleva au-dessus de tous les rois de la terre. Aujourd'hui, c'est un temple où il résidera, un sanctuaire vivant que le Seigneur demande, et pour le lui préparer, c'est vous, ô femme mille fois heureuse, que le Seigneur a choisie. Bien des mères ont désiré voir se lever la fille des prophètes, et ne l'ont pas vue; mais vous, vous la verrez cette enfant de bénédiction; bien plus, c'est dans votre maison qu'elle naîtra, c'est dans vos bras qu'elle reposera, c'est sur votre sein qu'elle goûtera son sommeil, c'est pour vous que s'épanouira son premier sourire, vous serez sa mère.

Dès lors, qu'importe qu'Anne soit la fille des rois? elle sera la mère de Marie.

Ah! si sainte Anne, au jour de la naissance de Marie, put entendre les concerts des anges pressés autour de son berceau, si elle put les entendre redire les grandes, les hautes, les magnifiques destinées de cette enfant, et la saluer du nom de

reine; si elle put entendre les hymnes de la terre s'unissant aux hymnes du ciel, pour célébrer la puissance et proclamer les bienfaits de celle qui doit être la mère d'un Dieu et l'appui des chrétiens, dites, si jamais bonheur d'une mère fut plus grand, plus sublime, plus solennel.

La mission glorieuse que le Ciel vient de confier à sainte Anne, elle l'a comprise. Aussi, de quel zèle, de quelle sollicitude, de quel amour n'environnera-t-elle pas cette tendre enfant! Avec quel soin elle écartera de son oreille, elle éloignera de ses yeux tout ce qui pourrait ternir la fraîcheur de son innocence! Sous la douce influence de la mère, voyez comme le cœur de cette enfant s'ouvre de bonne heure aux délices de la prière, aux saintes inspirations de la grâce! C'est une belle fleur ouvrant dès le matin son pur calice à la rosée du Ciel, et lui renvoyant son parfum.

Croissez, jeune enfant, croissez sous les regards de celle qui sera un jour le modèle des mères, croissez pour vos immortelles destinées.

Quatre ans s'étaient à peine écoulés, et un jour l'on put voir une mère et sa jeune enfant gravir les degrés du temple.

C'était Anne qui venait offrir son enfant au Seigneur, c'était Marie qui venait abriter sa timide innocence au pied des autels.

Quoique, dès ce moment, les auteurs sacrés ne disent plus rien de sainte Anne, il nous est permis de croire qu'elle n'est point restée étrangère aux prodiges qui se sont accomplis dans Marie, et qu'elle a pu saluer avec amour la naissance de l'Enfant-Dieu.

Si l'espérance de voir son Dieu retenait le vieillard Siméon suspendu sur la tombe, s'il fut promis qu'il ne mourrait point avant d'avoir vu le salut d'Israël, pouvons-nous douter que la même faveur n'ait été accordée à sainte Anne, à l'aïeule du Sauveur; son espérance était-elle moins vive?

Oui, nous aimons à le croire, sainte Anne a pu voir de ses yeux l'enfant divin, elle a pu tenir dans ses bras, bercer sur ses genoux, serrer contre son cœur, presser dans d'ineffables transports, le Dieu du Ciel, l'enfant de Marie.

Maintenant, heureuse mère, vous pouvez, vous aussi, descendre dans la tombe, vous pouvez aller dormir en paix votre sommeil dans la sépulture de vos pères, parce que vous avez

vu se lever les jours de la rédemption. Allez consoler dans les limbes les générations écoulées qui attendent et qui espèrent. Dites aux prophètes que la Vierge qu'ils avaient annoncée à la terre est venue; dites-leur que le Messie vient de naître, dites-leur que vous êtes la mère de Marie, l'aïeule du Sauveur du monde, dites-leur que longtemps sur la terre les peuples vous proclameront bienheureuse.

S. TH.

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

NOTRE-DAME-DES-ANGES

Grand Pardon de la Portioncule

La grande indulgence de la Portioncule attire chaque année à *Notre-Dame des Anges*, où elle fut promulguée par suite des révélations que reçut dans ce lieu béni le séraphique François d'Assise; elle est maintenant répandue par affiliation dans un nombre infini de sanctuaires. En voici un récit exact, mais abrégé, d'après les documents les plus authentiques.

Saint François priait, une nuit du mois d'octobre 1221, dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges qu'il avait relevée de ses mains, et, versant des torrents de larmes, il demandait à Dieu la conversion des pécheurs. Jésus-Christ lui apparut avec sa sainte Mère, et, sur la prière de l'*avocate du genre humain*, il lui accorda les grâces spirituelles qu'il demandait, pourvu qu'il en obtînt la confirmation de *celui* auquel seul il a été donné de lier et de délier sur la terre.

François, brûlant de l'amour des âmes, partit dès le point du jour avec le frère Masseo, se rendit auprès du Pape Honorius III, qui se trouvait alors à Pérouse, et lui dit avec son ordinaire simplicité : « Saint-Père, j'ai réparé une église en l'honneur de la très sainte Vierge, et je supplie Votre Sainteté d'y mettre de grandes indulgences.

— Je le veux, dit le pape; mais dis-moi le nombre d'années que tu requiers, et la mesure du pardon que je dois octroyer à cette église.

— Saint-Père, reprit François, qu'il plaise à Votre Sainteté d'octroyer non point les années, mais les âmes !

— Tu veux les âmes ? » dit Honorius étonné.

Le bienheureux François ajouta : « Je désire, s'il agrée ainsi à

Votre Sainteté, que quiconque visitera cette église contrit, confessé et absous, soit également absous de toute faute et de toute peine au ciel et sur la terre, depuis le jour de son baptême jusqu'au jour et à l'heure de son entrée en ladite église.

— Mais, s'écria le Pape, c'est là une grande affaire et tout à fait étrange que tu demandes, François, la cour de Rome n'ayant point l'usage d'accorder de semblable indulgence.

— Seigneur, reprit le Bienheureux, ce que je demande ne vient pas de moi, mais du commandement de Celui qui m'a envoyé vers vous, Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

A ce mot, le Souverain Pontife, qui connaissait la sainteté du serviteur de Dieu, dit et répéta par trois fois : « Il nous plaît que tu aies une telle indulgence. »

Les cardinaux présents ayant fait quelques observations au Pape sur le caractère illimité de cette indulgence, Honorius ajouta : « Nous ne pouvons retirer ce que Nous avons octroyé ; mais Nous entendons la limiter à la longueur d'un jour naturel. »

Ravi de joie, François s'inclina et prit congé de Sa Sainteté. Mais le Souverain Pontife le rappelant lui dit en souriant : « Comment vous en allez-vous ainsi, pauvre innocent, sans la moindre authentique de votre Indulgence ? » — Saint-Père, répondit-il, votre parole me suffit. Que Jésus-Christ, sa sainte Mère et ses Anges soient ici notaire, parchemin et témoins ! Je n'ai pas besoin d'autre authentique.

Mais le jour de cette incomparable Indulgence n'était point encore fixé ni par Notre-Seigneur ni par son Vicaire. François attendait et priait, plein de confiance. Au mois de janvier de l'année 1223, une nuit qu'il était en oraison dans sa petite cellule située derrière l'église de Sainte-Marie-des-Anges, Satan vint à lui, sous la forme d'un ange. « Pauvre François, lui dit-il d'un air de bonté, pourquoi cherches-tu à te faire mourir ainsi avant le temps ? Pourquoi consumer ta frêle constitution par de si longues veilles ? Ne sais-tu pas que la nuit est faite pour dormir, et que le sommeil est le grand réparateur du corps ? Crois-moi, conserve ta vie, pour pouvoir servir ton Dieu. »

François, devinant la malice du démon, se précipite hors de sa cellule, ôte sa tunique et se jette dans un buisson plein de ronces et d'épines qu'il couvre de son sang. Au même ins-

tant il se trouva enveloppé d'une lumière resplendissante, et il aperçut, au milieu des épines ensanglantées, quantités de belles roses blanches et vermeilles, qui brillaient dans la neige; car l'hiver était fort rigoureux, cette année-là. Sur le chemin qui conduisait à l'église, il y avait une multitude d'Anges, dont l'un appela François. « Viens, lui dit-il; hâte-toi d'aller adorer ton Sauveur. Il t'attend dans l'église, avec sa Bienheureuse Mère. » Et François, se trouvant miraculeusement revêtu d'une robe toute blanche, cueillit douze roses blanches et douze roses vermeilles, et se rendit à l'église de la Portioncule dont le chemin lui parut couvert de riches étoffes de soie et d'or.

Après une profonde adoration, il offrit ses roses à Notre-Seigneur. Jésus était, comme la première fois, tout éclatant de gloire sur l'autel. La Sainte Vierge se tenait à sa droite, et les Anges rayonnaient autour d'eux. « François, lui dit le Sauveur, pourquoi ne donnes-tu pas à ma Mère les présents qu'elle attend de toi? » Comprenant qu'il s'agissait des âmes que devait sanctifier et sauver la grande indulgence, le Bienheureux lui répondit avec amour : « O mon très doux Seigneur, souverain Maître du ciel et de la terre, daignez, dans votre miséricorde, déterminer le jour où l'on pourra gagner l'Indulgence plénière dont vous avez enrichi ce béni sanctuaire. Faites-le pour l'amour de votre glorieuse Mère, l'Avocate de tous les pécheurs. » Et Jésus répondit : « Ce sera depuis les premières vêpres du jour où je délivrai par mon Ange mon bien-aimé apôtre Pierre de ses liens, jusqu'au soir du lendemain. — Mais mon doux Seigneur, demanda François, comment les hommes le sauront-ils? et quand ils le sauront, y ajouteront-ils foi? — Ce sera l'effet de ma grâce, répliqua Notre-Seigneur. Pour toi, va de nouveau vers mon Vicaire; et lui se chargera de publier l'Indulgence. — Mais il n'en croira peut-être pas un pauvre pécheur comme moi? — Emmène avec toi quelques-uns des frères qui ont vu et entendu tout ceci; et prends quelques-unes des roses blanches et vermeilles que je viens de faire éclore au milieu de l'hiver et que tu as cueillies sur les buissons empourprés de ton sang. Il te croira, il confirmera ma parole et fera publier l'Indulgence. » Puis Notre-Seigneur le bénit, et la céleste vision disparut pendant que les Anges chantaient joyeusement le *Te Deum*.

Dès le matin de cette nuit mémorable, saint François partit donc pour Rome, accompagné de trois des Frères qui avaient été témoins du prodige : Il portait avec lui six roses, trois blanches et trois vermeilles.

Arrivé devant le Pape, au palais de Latran, François raconta naïvement tout ce qui s'était passé et lui présenta les roses miraculeuses, comme preuve de la vérité de ses paroles et du témoignage de ses compagnons. « Ah! Seigneur, s'écria le Pape, en apercevant les roses si fraîches, si éclatantes, si parfumées. Seigneur! de telles roses en janvier! Frère François, je n'en demande pas davantage pour croire ce que vous me dites. Mais pour décider l'affaire, il faut consulter préalablement les cardinaux. »

Le lendemain matin, devant tous les cardinaux assemblés en Consistoire, le Pape obligea François de raconter en détail ce qu'il lui avait dit à lui-même. Puis, lorsque le saint eut clairement posé ses conclusions, Honorius III fit la déclaration suivante :

« Attendu que Nous sommes certain du vouloir de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, à la prière de la Bienheureuse Marie toujours Vierge, sa Mère, vous a octroyé la faveur que vous lui demandiez, Nous qui, sur la terre, tenons, bien qu'indigne, la place de ce seul vrai souverain *Pontife*, Nous octroyons de sa part, à perpétuité, l'Indulgence plénière à l'église de la Portioncule et à vous-même, à partir des premières vèpres de la fête de Saint-Pierre-aux-Liens, jusqu'au soir du jour suivant, deuxième d'août, pour être promulguée dans toute la chrétienté. »

Afin de donner plus d'éclat à cette indulgence extraordinaire, le Pape écrivit aux Évêques d'Assise, de Pérouse, de Foligno, de Gubbio, de Todi, de Spolète et de Nocera, leur mandant de se trouver à Sainte-Marie-des-Anges, le premier août 1223, pour y promulguer avec le plus de solennité possible la céleste indulgence, ce qui eut lieu en présence d'une foule enthousiasmée d'un si majestueux spectacle.

Et depuis cette époque solennelle, où l'on comptait tant de fidèles, cette fête s'est toujours renouvelée. La magnifique église qui enserre la petite chapelle de la Portioncule est visitée le 1er et le 2 août de chaque année par des foules accourues de points très éloignés; et, chose bien consolante

pour les âmes pieuses, elles trouvent dans cette indulgence si précieuse le moyen d'obtenir la remise de leurs fautes, et celui de délivrer ces pauvres détenues du purgatoire, qui, plongées dans des flammes dévorantes, sont subitement délivrées par le *pardon du Seigneur*.

Comme touchant souvenir du beau miracle qui changea en roses éclatantes les épines ensanglantées par le généreux athlète de la foi, on voit, à la même place, deux beaux arbustes couverts de roses blanches et rouges, dont il s'exhale toujours un de ces ravissants parfums qui font rêver du ciel !

C. de C.

NOTRE-DAME DE CHARTRES ET SES MISSIONNAIRES.

Le *Bulletin de la Société des Missions étrangères*, dans son compte rendu des missions de 1894, contient plusieurs détails particulièrement intéressants pour l'*Église de Chartres* et les religieuses qu'elle procure à ces chrétientés lointaines. Nous allons les reproduire en citant quelques passages de lettres épiscopales.

I. — MANDCHOURIE.

1er octobre 1894.

« L'évacuation de la Corée par les Chinois rendant imminente l'invasion de la Mandchourie par les Japonais vainqueurs, la haine des populations ignorantes contre les Européens se réveille et déborde les édits impériaux. Un ministre protestant a été assommé par la populace dans le district de M. Cubizolles. « Au milieu de la bagarre, m'écrivait ce cher confrère, plusieurs voix s'élevèrent demandant le pillage de ma résidence et invitant la foule à s'y transporter ; c'est vraiment miracle que personne n'ait osé venir. *Notre-Dame de Chartres, gardienne de mon Eglise, nous a préservés d'un grand malheur.* »

(Lettre de Mgr Guillon, vic. apost. de Mandchourie).

II. — CORÉE.

Séoul, le 15 octobre 1894.

« A Chemulpo, M. Maraval a été occupé toute l'année à surveiller la bâtisse de l'établissement que les *Sœurs de Saint-Paul de Chartres* viennent d'y fonder. La guerre a arrêté les travaux en rendant impossible le recrutement des ouvriers, soit chinois, soit même japonais. La maison n'est pas entiè-

rement achevée; malgré cela, les sœurs ont pris possession dans le courant de l'été, et bien qu'elles manquent à peu près de tout, elles ont réussi déjà à attirer de nombreux malades à leur dispensaire. On a commencé les premiers travaux de l'église qu'elles font aussi construire et qui doit servir en même temps à la chrétienté ; mais les ouvriers ont été dispersés avant que les murs fussent sortis de terre. »

(† *G. Mutel, év. tit. de Milo*).

— Dans la chrétienté de Séoul, l'orphelinat de la Sainte-Enfance tenu par les *Sœurs de Saint-Paul de Chartres* est toujours très prospère; il compte actuellement 202 enfants; 62 garçons et 85 filles y ont été admis dans l'année. M. Coste y a donné 117 baptêmes. († *G. Mutel, év. tit. de Milo*).

III. — JAPON. — TOKIO.

Le 29 septembre 1894.

Aucun nouvel incident ne s'est produit, depuis le précédent compte rendu, relativement à l'attaque du professeur Inoue contre le christianisme, dont il a été fait mention. Tandis que les objections et les accusations lancées ou renouvelées par lui ne restent sans doute que trop dans l'esprit de certain public, le bruit qui se faisait autour du livre lui-même a cessé. Mille circonstances, hélas ! n'ont pas encore permis de reprendre en sous-œuvre la réfutation préparée par M. *Ligneul* (1), qui fut brusquement arrêtée par la censure, au moment où elle allait paraître.

La situation générale exposée l'an dernier par rapport à la presse reste d'ailleurs absolument la même. Rien ne s'est amélioré non plus dans les ressources de la Mission pour répondre aux besoins, pourtant si pressants, qu'elle éprouve de ce côté. († *Pierre-Marie, archev. de Tokio*).

— Dans un tremblement de terre, les *Sœurs de Saint-Paul de Chartres*, à Ogawamachi, ont payé un très large tribut à la catastrophe. Chez elles, ce sont les grands bâtiments destinés à leurs élèves, pensionnaires et orphelines, qui ont été gravement avariés. De prime abord, on a cru qu'il serait nécessaire de les renverser aussi de fond en comble. Mais, après un plus mûr examen, on a jugé qu'en démolissant l'étage, le rez-de-

(1) Ancien professeur au Petit Séminaire de Chartres.

chaussée pouvait rigoureusement être conservé. Quoique le plan eût bien ses inconvénients, à raison des besoins de l'établissement, on s'est cependant résigné à l'adopter, afin de diminuer des dépenses qui resteront encore très lourdes, et dans l'espoir de pouvoir plus tard compenser autrement ce dont on se prive pour un temps. Mais, là aussi, il faut voir les cours remplies de décombres et de matériaux de toute sorte, pour se faire une idée de l'extrême embarras qu'il y a à tenir un pensionnat et un orphelinat dans un pareil milieu !

Le personnel de ces deux institutions, d'ailleurs, ne varie pas sensiblement. Le pensionnat a une quarantaine d'élèves; l'orphelinat 166 enfants et les classes sont suivies par 120.

L'école ayant été récemment reconnue par le gouvernement, 7 élèves se sont présentées au premier examen à subir pour obtenir le brevet d'institutrice, et sur le nombre, 6 ont été reçues. C'est un résultat très encourageant pour un début.

L'orphelinat des garçons, dont quelques élèves des plus intelligents ont été admis à suivre les cours du collège, n'a eu aussi qu'à s'applaudir des succès que ces élèves y ont obtenus. A la distribution des prix, ils ont été des mieux partagés.

A l'intérieur de l'établissement, l'école et les ateliers continuent de fonctionner aussi bien qu'on peut le désirer dans les conditions présentes. Toutefois, le local affecté aux petits ouvriers est devenu trop étroit et insuffisant, surtout celui des charpentiers. Le besoin d'une chapelle plus décente et plus spacieuse se fait aussi vivement sentir. Ce sont des compléments indispensables qu'il faudra ajouter à ce qui existe, aussitôt que les moyens le permettront.

L'orphelinat entretient actuellement 120 enfants, dont une moitié suit encore les classes; les autres apprennent divers métiers. (✝ *Pierre-Marie, archevêque de Tokio*).

HAKODATÉ.

1er octobre 1894.

L'établissement des *Sœurs de Saint-Paul de Chartres* continue à se développer; de nouvelles constructions ont été jugées nécessaires; le nombre des postulantes indigènes s'élève à dix, et une d'entre elles a obtenu le brevet d'institutrice. Les orphelines se font remarquer par leur piété ; l'œuvre de la pharmacie a enregistré 103 baptêmes de moribonds.

(*Lettre de Mgr Berlioz, év. de Hakodaté*).

NIIGATA.

Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres ont ouvert à Niigata un petit hôpital dont la fondation avait été préparée de longue main par M. Lecomte. Les débuts sont vraiment bien encourageants, et tout fait espérer que cette œuvre deviendra la porte du ciel pour un grand nombre d'âmes.

(Lettre de Mgr Berlioz, évêque de Hakodaté).

LE PETIT VESTRY ET LE SCAPULAIRE BLANC

C'était en 1824, et en Amérique, pendant une des chaudes soirées de septembre. Vestry venait de cirer sa dernière paire de bottes; sur le point de tourner le coin d'une des rues de la ville de ***, il se trouva devant une église surmontée d'une croix au clocher. Les portes étaient ouvertes. Un flot de lumière jaillissait des autels étincelants et des voix nombreuses chantaient une douce hymne en latin.

Il aimait à servir la sainte messe à l'église italienne, située au bas de la ville, cet enfant à l'expression fière et sérieuse, ce décrotteur au teint brun, au regard réfléchi. Vestry était le diminutif populaire de son nom harmonieux, Vito Vestrizzio, et les enfants de la rue trouvaient que ce diminutif lui allait à ravir. Bien loin, dans la belle cité de Gênes, vivait sa bonne vieille grand'mère, qui l'avait élevé, lui avait appris ses prières et son catéchisme et l'avait instruit parfaitement de sa religion. Souvent elle lui avait dit : « Ne passez jamais devant une église, *figlio mio*, sans y entrer pour réciter un *Ave Maria*, afin de mourir dans la grâce de Dieu ».

Il s'en souvient à ce moment et entre. Se glissant dans un banc au bas de l'église, pleine de monde, Vestry dépose sa hotte à terre. Proche d'un autel où un tableau d'une douce Vierge-Mère était entouré de lumières et de lys, un ecclésiastique prêchait. Vestry ne pouvait entendre tout ce que disait le prédicateur, mais il entendit assez pour savoir qu'il engageait son auditoire à aimer Marie, à lui demander conseil, à imiter ses vertus. Quand le sermon fut terminé, hommes, femmes, enfants, se portèrent en flot à la balustrade de l'autel, et le prêtre commença à donner à chacun un petit scapulaire blanc. Vestry désirait de tout son cœur s'avancer comme tout le monde et en recevoir un; mais, tout craintif, il n'osait se hasarder. O merveille! Il vit près de lui une très belle jeune dame, qui lui remit un scapulaire, et, souriant, le pressa d'approcher. Elle était revêtue d'une robe blanche, et sa douce

figure était ombragée par un chapeau de paille d'Italie, garni de plumes blanches comme la neige. Vestry pensa que c'était un ange et lui obéit en silence. En un instant, il était agenouillé devant le sanctuaire bien-aimé, où le prêtre lui passa au cou le scapulaire blanc. Le pauvre petit décrotteur se sentit inondé de paix et de bonheur, et versa des larmes de joie, en songeant avec tendresse à sa chère vieille grand'mère, là-bas, loin, dans son beau pays. Il lui écrirait; elle serait contente de savoir que son *ragazzino* s'était préservé de tous les vices des enfants des rues, et qu'il portait le scapulaire de Notre-Dame.

Etait-ce une heure, ou seulement dix minutes après, que Vestry traversait la rue en descendant la ville? — Mais quelle foule se rassemble! Une voix crie : « Le feu! » et un chariot de pompiers, lancé avec une rapidité prodigieuse, le heurte au tournant de la rue. Les assistants entendent un grand cri d'agonie et, l'effroi sur le visage, se précipitent pour relever une pauvre petite créature qui venait d'être broyée et qui était tout ensanglantée. Cet enfant portait sur ses épaules sa hotte de décrotteur, et quelque chose de blanc flottait sur sa poitrine.

. . . .

Dans une des salles de l'hôpital de l'Etat se trouvait un prêtre. Il venait d'administrer les derniers sacrements à un agent de police à l'extrémité, et comme il traversait les rangées de lits pour se diriger vers la porte, il vit sur l'un d'eux, une chétive petite créature qui se mourait, mais si ensanglantée et si couverte de bandages, qu'elle ressemblait à un pauvre petit soldat blessé. Le prêtre s'arrêta et lut sur la carte placée au chevet du lit : « Vestry, petit décrotteur, âgé de douze ans; — fracture composée de, etc., etc.; contusion de, etc., etc., supposé être mulâtre. Résidence inconnue. »

De l'oreiller, une drôle de petite figure brunâtre. Mais il y avait tant de douce révérence dans ses yeux veloutés! Cet enfant serait-il catholique? — Et comme en réponse à cette question que s'adressait intérieurement le prêtre, le pauvre enfant porta la seule main qui n'était pas blessée à sa poitrine, et en retira en tremblant un blanc scapulaire de Notre-Dame du Bon-Conseil! « *Madonna mia*! » murmura-t-il paisiblement. Le prêtre tombe à genoux près de lui. Il avait achevé ses études à Rome et parlait parfaitement l'Italien. Ce fut un spectacle ravissant de voir le rayonnement de cette petite figure, quand Vestry entendit le son harmonieux de sa propre langue. Il fit sa confession enlacé dans ces bras si forts et si tendres à la fois. L'absolution fut prononcée, le saint Viatique administré, et pendant la cérémonie le petit Génois tenait son scapulaire fortement serré. « C'est un morceau de manteau de ma

bienheureuse Mère », répondit-il avec assurance, lorsque le prêtre demanda pourquoi il l'aimait. Et alors : « Est-ce que *Madonna Maria* est très belle ? Et la verrai-je bientôt, *padre mio ?* » — Ah ! oui, » soupira-t-il, et, dans une espèce de délire : « Je suis ton enfant, bonne Mère ! Je porterai toujours ton scapulaire. » Il fit un effort pour l'approcher de ses lèvres, ajoutant : « Prends-moi, bonne Mère, prends-moi! » Sa respiration s'arrêta, sa tête se pencha et la pâleur de la mort se répandit sur ses traits.

« Mort d'une impression, » dit le chirurgien qui passait. Mais une larme mouilla la joue du prêtre, quand il ferma les yeux de cet enfant, où se peignait un regard d'admiration et de respect, comme à la vue soudaine de quelque chose d'étonnamment nouveau et saisissant.

« Ses yeux ont vu la Reine dans sa beauté ! » murmura-t-il. Et il lui remit avec respect le petit scapulaire blanc sur la poitrine (1).

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Lampes. — 84 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus ont brûlé en juillet, savoir : devant Notre-Dame de Sous-Terre, 61 ; devant Notre-Dame du Pilier, 10 ; devant saint Joseph, 4 ; devant sainte Anne, 1 ; devant saint Antoine, 1 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 6 ; devant le Sacré-Cœur, 1.

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à Notre-Dame de Chartres, en juillet, 64 enfants dont 28 de diocèses étrangers.

Pèlerinage. — Ont dit la sainte messe à la Crypte des prêtres appartenant aux diocèses suivants : Chartres, Cambrai, Beauvais, Paris, Tulle, Nantes, Le Mans, Angers, Bayeux, Viviers, Blois, Laval, Reims, Fréjus, Bourges, Nancy, Brixina en Tyrol.

Mgr l'Evêque de Nancy a célébré le saint sacrifice à l'autel de N.-D. de Sous-Terre, le 1er juillet.

— Nous avons annoncé que le pèlerinage Franc-Comtois, se rendant à Lourdes, sous la conduite de Mgr l'archevêque de Besançon, séjournerait à Chartres le 7 août, de 7 heures 45 du matin à 4 heures du soir, pour faire ses dévotions devant nos Madones. On nous informe que le pèlerinage Lorrain-Alsacien, conduit à Lourdes par Mgr l'évêque de Saint-Dié, viendra aussi à Chartres et s'y arrêtera le 23 août, de 8 h. du matin à 11 h. ; il y aura grand nombre de messes basses, et une messe solennelle au grand chœur.

(1) Cette relation est tirée de la publication mensuelle : *Our Lady of Good Counsel*, paraissant à Philadelphie, no de septembre 1894.

— De la fête de sainte Anne, 26 juillet, à celle de saint Joachim, dimanche dans l'octave de l'Assomption, s'écoule une période de jours que nous avons l'habitude de consacrer spécialement aux glorieux parents de Notre-Dame. Leur culte est en grand honneur dans la basilique chartraine ; nous ne croyons pas qu'il existe une église où leurs images soient plus souvent reproduites ; il y en a sur les vitraux, il y en a dans la statuaire du chœur et des portiques. Celles qui se trouvent dans la chapelle dédiée à sainte Anne, à la Crypte, sont les plus connues ; c'est là qu'on vient le plus souvent s'agenouiller et invoquer le père et la mère de la Bienheureuse Vierge Marie, après avoir été prier leur Fille très auguste et très sainte au sanctuaire principal. Nous aimons à rappeler à nos lecteurs cette dévotion bien douce et fructueuse pour les âmes. (On pourra se servir de l'opuscule, bien connu sous ce titre : Mois de saint Joachim et de sainte Anne, et annoncé sur la couverture de la *Voix*).

Fête de saint Vincent de Paul. — Le 19 juillet, c'était la fête de saint Vincent de Paul, le patron des œuvres catholiques. Son culte ne sera jamais assez populaire, parce qu'on ne comprendra jamais assez quel épanouissement il a donné au zèle chrétien et à la charité depuis plus de deux siècles. La Congrégation des Prêtres de la Mission, les Filles de la Charité, les Congrégations de la Charité, l'Œuvre des Séminaires, des Missions dans la campagne, des Retraites, des Enfants trouvés, etc., etc., que de fleurons à la couronne de cet humble prêtre qui, au milieu des prodigieux travaux de sa longue vie, se disait chaque jour, en prenant son pauvre repas : Malheureux ! as-tu gagné le pain que tu vas manger ?

Vous jugerez de l'arbre à ses fruits, a dit Notre-Seigneur, et de l'homme à ses œuvres. Dès lors, quel saint incomparable que le bon Monsieur Vincent, comme on l'appelait de son vivant !

Le prophète Isaïe encourageait les âmes qui se sacrifient au service du prochain, et leur disait . « Votre lumière éclatera comme l'aurore ; votre justice marchera devant vous, et la gloire du Seigneur vous protégera. »

Nous avons vu un rayonnement de cette lumière et de cette gloire dans la solennité du 19 juillet dernier, à l'Hôtel-Dieu de Chartres. Les Filles de la Charité fêtaient leur saint fondateur ; et à leurs hommages se joignaient ceux du personnel de l'établissement, ceux des malades qu'elles soignent, ceux de nombreux prêtres et fidèles accourus à leurs offices. La chapelle resplendissait sous la riche ornementation du jour ; la musique rehaussée par le concours volontaire de plusieurs artistes de la ville était bien choisie et fort agréablement exécutée ; une jolie cantate à

saint Vincent, après les vêpres, a particulièrement frappé notre attention.

Le panégyrique du Saint a été prononcé par M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution Notre-Dame; il nous l'a présenté au triple point de vue de l'humilité, de l'action et de l'apostolat. Cette esquisse à grands traits de la vie de saint Vincent était plus qu'un morceau de belle éloquence; c'était une série de fortes leçons pour les âmes qui comprennent le but de leur existence et la consacrent au service de Dieu.

— La retraite de la fin d'année scolaire est prêchée au Petit-Séminaire de Saint-Cheron par le R. P. Hamon, S. J.

— Nous apprenons avec plaisir que Sa Sainteté Léon XIII, répondant en cela à un des vifs désirs de Mgr Lagrange, qui en avait pris l'initiative, vient d'honorer du titre de comte romain héréditaire M. Hermand, propriétaire au Nuisement, commune d'Happonvilliers. Nous adressons à M. le Comte Hermand nos félicitations bien méritées.

— Comme limitrophe du diocèse d'Evreux, le diocèse de Chartres doit être informé du fait suivant :

Mgr l'Évêque d'Évreux vient d'adresser à ses diocésains une lettre pastorale pour demander communication des écrits du Serviteur de Dieu Jacques-Désiré Laval, missionnaire de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.

Le R. P. Laval, originaire du diocèse d'Evreux, a évangélisé, pendant vingt-sept ans, la population de l'île Maurice, et mérité justement le titre d'Apôtre des noirs.

Suppléments. — Voici les matières des Suppléments de la *Voix* en juillet.

Sommaire du 6 : Les obsèques de Mgr Lagrange, évêque de Chartres : Compte rendu de la cérémonie funèbre : Discours de Mgr Laroche, évêque de Nantes, pendant la cérémonie. (Ce n° du 6 juillet, bien que tiré à de nombreux exemplaires, a été vite épuisé; d'autres journaux et revues, comme la Revue du Clergé français (n° du 15 juillet), ont reproduit le discours).

Sommaire du 15 : Peu connu des hommes, aimé de Dieu. — Le Caveau des anciens évêques de Chartres à Saint-Brice. — Pourquoi Lamoricière saluait toutes les Sœurs qu'il rencontrait. — Nos cimetières : bénédiction d'un cimetière à Chapelle-Guillaume. — Nomenclature des lettres adressées par Mgr Lagrange à son clergé. — Chronique diocésaine : Vicaires capitulaires; Annonce de la Retraite pastorale (du 4 au 10 août); Annonce du Pèlerinage Franc-Comtois; Encore un mot sur les obsèques de Monseigneur; Brou,

bénédiction d'un grand orgue; Bénédiction d'une statue de saint Antoine à N.-D. de Nogent-le-Rotrou. — Faits divers.

Sommaire du 20 : Nécrologie : M. l'abbé Ir. Lagrange. — Vocations oubliées. — Nomenclature des lettres de Mgr Lagrange à son clergé. — Une petite ville au moyen âge. — Sainte Anne et la mort d'un enseigne de vaisseau. — Chronique diocésaine : Nominations; Service pour Mgr Regnault; Fête du Carmel; Cérémonie à Prasville; Avis pour le pèlerinage de Lourdes; Ouvrage de M. l'abbé Clerval couronné par l'Académie; Les distributions de prix. — Faits divers.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. J'ai invoqué Notre-Dame, pour obtenir le succès de mes examens ; elle a exaucé mes prières ; je viens lui en témoigner ma reconnaissance. (Une enfant de Marie, au diocèse du Mans).

2. Mon enfant a subi une opération chirurgicale, nécessaire pour sauver sa vie d'un péril imminent. Nous avons invoqué avec ferveur et confiance N.-D. de Chartres en cette circonstance critique. Elle nous a visiblement protégés. Qu'Elle daigne conserver à l'enfant et à la famille cette maternelle protection !

(B., à O., diocèse de Bayonne).

3. Une neuvaine, s'il vous plaît, pour remercier N.-D. de Chartres des faveurs obtenues par son intercession !

(M. C., à N.).

4. Veuillez prier et faire prier à nos intentions. N.-D. a guéri ma mère et protégé mon mari en des circonstances très inquiétantes pour lui et pour nous. Action de grâces !

(J., à D., diocèse de Chartres).

5. Après avoir obtenu un succès dans une affaire importante, je viens remercier N.-D. de Chartres, à qui nous nous étions fait recommander, et en même temps je demande qu'on l'invoque de nouveau avec nous pour une autre intention.

(L., au M., diocèse de Chartres).

6. Veuillez faire brûler pendant deux mois une lampe à la Crypte, et faire célébrer une messe en l'honneur de N.-D. Nous avons beaucoup à la remercier. (G., au diocèse de Versailles).

7. Je demande un cierge et un évangile à l'intention de mon enfant guérie après recommandation à N.-D. de Chartres.

(F. D., à C., diocèse de Séez).

8. Notre chère malade qui nous paraissait bien près de la mort est maintenant en convalescence. Combien nous l'avons recom-

mandée à N.-D. de Chartres, unissant nos prières aux vôtres! Maintenant c'est surtout pour remercier cette Bonne Mère que nous venons demander de nouveau une lampe à son sanctuaire.

(V. S., au diocèse de Nice).

9. Une messe d'actions de grâces à N.-D., qui a guéri notre cher G. extrêmement malade! (V., à R., au diocèse de Chartres).

9. Mon mari fut atteint d'une fluxion de poitrine avec crachements de sang. Immédiatement j'écrivis à N.-D. de Chartres pour obtenir sa guérison en promettant un cierge et une insertion dans la *Voix*. Mon mari est guéri : veuillez faire l'insertion et adresser nos remerciements et actions de grâces à N.-D. de Chartres.

(M. S., à R., Hautes-Pyrénées).

10. Ayant obtenu par la protection de N.-D. de Chartres la réussite d'un jeune homme au premier examen de l'École, je viens vous demander une messe en actions de grâces de ce premier succès et pour obtenir le complet succès que j'avais demandé.

(X., à Châteaudun).

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

— M. l'abbé Irénée Lagrange, ancien vicaire-général de son frère, Mgr Lagrange, évêque de Chartres. — M. l'abbé Irénée est décédé le 16 juillet; nous avons parlé de sa mort dans le Supplément du 20.

Sœur Jeanne Berchmans-Lecarpentier, de la communauté de Saint-Paul, décédée le 19 mai, au Tonkin, âgée de 31 ans, dont 11 de religion.

Sœur Ste Adélaïde Tronchon, de la communauté de Saint-Paul, décédée à Cellettes (Loir-et-Cher), le 2 juillet, âgée de 68 ans, dont 49 de religion.

Le R. P. Charles Laurent, des Augustins de l'Assomption.

M. L. J. Pepinster, à Chartres. — Mlle Renouard, à Chartres. — M. Adéodat Lefèvre, à Paris. — Mlle Louise Placet, à Chartres. — M. Jules Fossin, à Nivelles. — Mme Naveau, à Châteauneuf-en-Thimerais. — Mme Ve Esnault-Garnier, a Chartres. — Mme Baudouin, à Alençon. — M. L. C. Gérondeau, à Paris. — Mme Ve Forgeau, Mme Ve Charpentier-Toutin, Mme Durand-Berthelot, Mme Bourcier-Lefebvre, à Chartres. — Mlles Anne Pinède et Nelly Martin, à Bordeaux. — Mme Bourdeloup-Beauhaire et M. Florentin Bourdeloup, à Boncé. — Mme Jeanne Tortillé, à Pontoise. — Mlle Adèle Butant, zélatrice de la confrérie N.-D. de Chartres, à Crépy-en-Valois. — Mlle F. Jonquoy, à Avesnes-sur-Helpe, Nord.

Nogent-le-Rotrou : *Inhumation de Sœur Catherine, fille de la Charité.* — Le 15 juillet dernier, mourait, à l'Hôtel-Dieu de Nogent-le-Rotrou, une humble et dévouée servante des pauvres, Sœur Catherine, fille de la Charité, décédée à l'âge de 80 ans. Depuis près de soixante ans elle s'était consacrée au Seigneur; toute sa vie religieuse, elle l'a passée à l'Hôtel-Dieu, et dans un si long espace de temps elle s'était acquis de fidèles sympathies. Il y a quelques années, elle avait eu la joie de célébrer la Cinquantaine de son entrée en religion et de sa présence dans l'établissement.

Aussi, le mercredi 17 juillet, une nombreuse assistance lui rendait-elle, en l'église Notre-Dame, les derniers devoirs. Beaucoup de personnes de la ville s'étaient jointes aux religieuses, ses compagnes, et à Messieurs le membres de l'administration hospitalière.

Au cimetière, M. le Dr Desplantes, maire de Nogent-le-Rotrou, et président de la Commission des Hospices, a rendu en termes élevés un dernier hommage à celle qui avait passé sa longue existence au service des déshérités. Nous sommes heureux de reproduire ce discours, d'après *le Nogentais :*

Mes Sœurs, Messieurs,

En venant accompagner au champ du repos, Mme Roux, en religion Sœur Catherine, nous rendons hommage non seulement à une sainte fille qui, pendant 60 ans, s'est dévouée au soulagement des pauvres, mais nous rendons hommage à l'œuvre entière de saint Vincent de Paul, à ses compagnes absentes et à celles qui sont ici présentes.

Sœur Catherine, la servante du Christ, a toujours vécu dans l'ombre. Si en ce moment elle pouvait nous transmettre sa pensée, elle nous dirait certainement : J'ai fait le bien pour lui-même, sans avoir la vanité qu'on le publie ; j'ai reçu ma récompense qui, pendant toute ma vie, m'a donné les joies secrètes d'une espérance ferme sans jamais avoir eu un doute. Cessez d'émettre de vaines paroles dont n'ont point besoin les élus du Seigneur, faites des efforts pour arriver au but que j'ai atteint et que je chercherai à vous rendre plus facile par mes prières, aux pieds du Dieu de l'Evangile.

Obéissons à sa voix et disons lui au revoir, dans le séjour céleste.

FAITS DIVERS

Impôt injustifiable. — La secte maçonnique, qui avait préparé le vote du nouvel impôt contre les congrégations, comprend bien le caractère odieux de cette loi. Pour la faire accepter, elle veut tromper le peuple; elle a donné le mot d'ordre et dans tous ses

journaux, de quelque côté de la France qu'ils arrivent, on voit s'étaler les mêmes mensonges.

PREMIER MENSONGE : *Les congrégations religieuses se plaignent parce que jusqu'à présent eltes ne payaient pas d'impôt et qu'aujourd'hui on veut le leur faire payer comme aux autres citoyens.* — C'EST FAUX.

Quel est donc l'impôt que ne payaient pas les communautés religieuses ? Elles paient le foncier, les portes et fenêtres, la quote personnelle et mobilière, tous les impôts de consommation sur le vin, le sucre, les allumettes, etc... Il n'y a qu'un seul impôt auquel elles auraient pu échapper comme toutes les sociétés civiles, commerciales ou autres, c'est l'impôt de mutation par succession. En effet, les biens des sociétés civiles ou religieuses ne changent jamais de maître par décès. Ils appartiennent, non pas à un homme, mais à la société et, comme leur propriétaire ne meurt pas, il n'y a jamais à payer de droits de succession. Ah ! il y a longtemps que le fisc s'en est aperçu et qu'il a pris ses précautions en conséquence ; car on ne peut pas reprocher au fisc chez nous d'être endormi ; il rôde nuit et jour autour des contribuables pour vider leurs poches. Aussi le fisc a-t-il fait établir depuis longtemps un impôt qu'on appelle *taxe de main morte*, qui est payé chaque année par les hospices, les communes, les sociétés civiles et aussi par les congrégations religieuses pour tous les biens qu'elles possèdent. Cette taxe est l'équivalent exact du droit de succession qu'elles ne paient pas.

C'est vrai pour les congrégations reconnues, nous répondent les journaux de la secte, mais ce n'est pas vrai pour les autres. — MENSONGE ! — Quelle est la situation des congrégations non reconnues ? Ou bien elles mettent leurs biens en commun en formant une société civile, ce qui est le droit de tous les citoyens, et alors elles paient la *taxe de main morte* comme toutes les sociétés civiles ; ou les membres qui les composent gardent leur bien chacun sous son nom comme de simples particuliers ; ils sont dans la même situation que vous et moi : à leur mort ce bien passera à leurs héritiers ou légataires qui paieront les droits de succession.

Donc, avant la nouvelle loi, toutes les communautés religieuses autorisées ou non payaient exactement tous les mêmes impôts que tes autres citoyens ou tes autres sociétés. DIRE LE CONTRAIRE, COMME LE FONT LES JOURNAUX DE LA SECTE, C'EST TROMPER LE PEUPLE PAR UN MENSONGE IMPUDENT.

SECOND MENSONGE. *Les journaux de la secte disent : L'impôt nouveau est sans inconvénient, car il ne frappe pas les congrégations charitables ni celles où on forme nos missionnaires.* — C'EST FAUX.

La loi n'exempte pas ces congrégations de l'impôt. Elle *permet* seulement au gouvernement de les exempter par des décrets qu'il fera et retirera quand et comme il le voudra, c'est-à-dire que ces communautés seront livrées à l'arbitraire du gouvernement qui pourra les tuer ou les laisser vivre selon qu'elles lui plairont ou lui déplairont, sans même que la justice puisse intervenir. En outre, cette permission d'exempter les congrégations charitables ou de missionnaires *ne s'applique qu'à celles reconnues par l'Etat.* Or le plus grand nombre des congrégations vouées aux missions ou aux œuvres charitables ont soin de ne plus se faire reconnaître. Elles ont trop bien compris ce qui peut résulter de la tutelle de l'État.

Donc aucune communauté charitable n'est de droit dispensée de l'impôt nouveau, et les innombrables communautés non reconnues qui s'occupent de charité ou de missions étrangères ne peuvent pas être exemptées de cet impôt. DIRE QU'ELLES EN SONT EXEMPTÉES PAR LA LOI, COMME LE FONT LES JOURNAUX DE LA SECTE, C'EST TROMPER LE PEUPLE PAR UN MENSONGE IMPUDENT.

Fête de l'Annonciation. — Un décret de la S. Congrégation des Rites vient d'élever la fête de l'Annonciation au rite double de 1re classe sans octave.

La lumière électrique. — Par un autre décret de la même Congrégation, la lumière électrique est prohibée dans tous les actes du culte (*quoad cultum*) ; mais on peut s'en servir pour l'éclairage ou l'illumination des églises.

L'infaillibilité pontificale. — De très nombreux télégrammes ou adresses ont été envoyés au Saint-Père, de tous les points de l'Italie, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale. Evêques, ordres religieux, associations catholiques, membres illustres du clergé et du laïcat, en rappelant cet heureux évènement, protestent de leur pleine soumission à l'Église, de leur entier dévouement au Souverain Pontife. Cette démonstration des catholiques italiens a doucement ému le cœur du Saint-Père, qui a vu là une preuve nouvelle de la fidélité de ses fils d'Italie, cette terre particulièrement chérie de Dieu et si chère à son cœur.

... Les catholiques du monde entier partagent les sentiments exprimés dans les adresses à S. S. Léon XIII à l'occasion du glorieux anniversaire.

J'ai mon prêtre ! — Au lendemain de l'ordination générale on lisait dans la notice écrite sur un prêtre de Nantes qui vient de mourir, M. l'abbé Bouëdron, vicaire général honoraire, qui avait été longtemps professeur, le trait suivant :

« Un jour, pour sauver l'honneur d'un homme plus imprudent que coupable, il lui abandonne tout ce qu'il possède, cinq mille francs ! « Recommençons notre fortune, » dit-il de son air gai.

» Longtemps plus tard, il compte son trésor et se trouve à la tête de cinq cents francs de rente.

» Surpris et enchanté d'une telle opulence, il se précipite vers ses normaliens : « Les enfants, les enfants, crie-t-il, j'ai mon prêtre, j'ai mon prêtre ! » — Que voulez-vous dire ? — « J'ai mon prêtre, c'est-à-dire de quoi en avoir un. J'ai cinq cents francs de rente (vous ne vous en doutiez pas, ni moi non plus) ; c'est une bourse pour élever un enfant qui sera prêtre un jour à ma place. »

Étude sur la loi d'abonnement. — Sous ce titre : « Tout arrive à point » nous lisons dans la *Croix :*

« Nos ennemis triomphent d'un mémoire encore secret et qui, selon plusieurs, serait la ruine de la vie religieuse en France.

Au même moment paraît, après une longue attente, la magnifique « *Etude pratique* sur la situation faite aux congrégations par la loi fiscale du 16 avril ». (Prix 40 centimes.)

L'*Etude pratique* a été préparée sous les yeux de plusieurs prélats éminents. Ce travail collectif revu, corrigé, amendé, est celui *qui fera loi en la matière.*

La brochure de 64 pages in-8° se trouve à nos bureaux, 8, rue François Ier. Elle est envoyée gratuitement aux congrégations. »

Portugal. — L'Église ne permet pas de fêter, par des cérémonies religieuses *spéciales*, le centenaire de la naissance d'un saint, mais elle ne défend pas de célébrer plus solennellement la fête et la mémoire du saint à l'occasion du centenaire. Elle ne s'oppose pas non plus à ce que des fêtes civiles et des réjouissances populaires aient lieu en l'honneur d'un saint. Voilà pourquoi, en Italie et en Portugal, des réjouissances et des fêtes solennelles seront célébrées en l'honneur de saint Antoine de Padoue, né à Lisbonne, le 15 août 1195.

A Lisbonne surtout, les manifestations en l'honneur de notre saint ont en ce moment un caractère tout spécial de solennité et de grandeur.

Ce qu'il faut dire et répéter souvent. — Chaque jour, certains journaux impies disent à leurs lecteurs que les curés *sont payés par le gouvernement et lui doivent soumission absolue.* Est-ce ignorance ou mauvaise foi ? L'une et l'autre peut-être.

Volontairement ou non, ils confondent l'État avec le gouvernement pourtant si différents. L'Etat, c'est la France, la nation essentiellement immuable. Le gouvernement comprend les hommes qui

gouvernent, il est tout à fait variable : Empire aujourd'hui, Royauté ou République demain.

Or, le budget des cultes est une *rente d'État*, une dette contractée par la France et non par le gouvernement envers le clergé qui, moyennant une minime indemnité, a laissé ses biens à la disposition de la nation. Cette dette envers le clergé est donc aussi sacrée que la *dette publique* envers les titulaires des rentes sur l'État, et il serait aussi injuste de priver le clergé ou un de ses membres de son traitement que de refuser au porteur d'un titre le paiement de sa rente. Le gouvernement quel qu'il soit n'a qu'un droit, celui de veiller à ce que cette rente soit régulièrement payée et que les engagements pris par la nation soient respectés.

C'est ce que doit faire tout gouvernement honnête qui tient à l'honneur de la France. Il suit de là :

1° Que le clergé n'est ni payé, ni salarié par le gouvernement ;

2° Qu'il est créancier de l'Etat, et le plus généreux, ayant prêté à moins *de un pour cent* ;

3° Que l'indemnité due au clergé est insaisissable comme les rentes et que priver un membre de ce clergé de son traitement, qui est sa rente sur l'Etat, est une injustice, un vol réel et une faillite à l'honneur de la France.

La mort de Lamennais. — Le P. Bazin, jésuite dont on admire la science et la sainteté, prêchait une retraite aux grands séminaristes de Rennes et, dans une allocution, il leur parla de Lamennais, dont il avait été le disciple. Il leur affirma que, depuis la défection de son maître, il ne cessa jamais ses relations avec lui, et que, jusqu'à sa mort, il le voyait au moins une fois par semaine. Le P. Bazin lui fit cette demande dans un entretien : « Maître, vous vous souvenez que c'est vous qui m'avez poussé à suivre la voie où je marche maintenant ; j'ai suivi vos conseils. Aujourd'hui, que me diriez-vous ? — Tu as bien fait, répondit Lamennais. — Vous, maître, vous n'êtes plus dans la voie que vous aviez suivie au commencement ? » Et Lamennais se contenta alors de baisser la tête.

Mais voici le fait le plus important que le P. Bazin a raconté : « Comme le maître touchait à sa fin, il dit à sa nièce d'aller chercher le P. Bazin : la nièce partit, et, quand elle revint avec le prêtre, la porte de la chambre était fermée. Le P. Bazin ne put entrer, mais il entendit de la chambre la voix de son maître qui lui criait : « Je veux le P. Bazin... laissez entrer le P. Bazin ! » Les misérables gardiens laissèrent la porte fermée, et le Père ne put entrer. Mais il put lui parler de l'antichambre et lui donner l'absolution ».

Voilà ce que le P. Bazin a raconté aux séminaristes de Rennes en l'année 1867 ou 1868. Ce fait éclaire d'un rayon d'espérance la mort du grand dévoyé.

Le plus beau portrait de saint Antoine de Padoue. — A l'occasion du Centenaire de saint Antoine de Padoue, la *Société de Propagande artistique* offre à nos lecteurs le tableau du Saint, le plus exact et le plus beau qui ait été exécuté en oléographie (couleurs à l'huile et grain de la toile). Le grand thaumaturge dont le culte, source de tant de bienfaits, se propage de plus en plus, est représenté, le visage ravi, tendant les bras à l'enfant Jésus que la Sainte Vierge va lui remettre (format 42/30). Cet admirable tableau, que tous nos lecteurs voudront posséder, leur est offert au prix de faveur de 2 fr. 50 (au lieu de 5 fr.) et de 9 fr. les quatre. — Envoi franco poste contre mandat à la *Société de Propagande artistique*, 63, rue de Vaugirard, Paris. — En vente à la même maison : autre tableau en oléographie, représentant saint Antoine et l'Enfant Jésus, format 90/65, prix 12 fr. franco. Jolies images de saint Antoine, avec trois pages de texte, 10 fr. le cent franco.

Etats-Unis. — *La statue d'un Jésuite à Chicago.* — Le P. Marquette est le premier qui ait pénétré dans le bassin du Mississipi. Chicago, reconnaissant, se propose d'élever un monument au religieux français, et la législature actuelle va voter un crédit de 60,000 francs dans ce but. Il y a eu deux cent vingt ans au commencement de ce mois que le P. Marquette s'endormit sur cette terre des Illinois qu'il a éclairée des lumières de la religion chrétienne au sacrifice de sa vie. Il avait à peine dix-sept ans quand il entra dans la Compagnie de Jésus et s'embarqua pour le Canada. Jamais il ne retourna en France. Il accompagnait Jolliet dans sa téméraire exploration de l'Ouest, et construisit la première habitation humaine qu'ait portée la terre que couvre aujourd'hui Chicago. Il n'avait que trente-huit ans quand il mourut.

OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Dimanche 28 juillet, 8e dimanche après la Pentecôte, *semi-double.* — A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire; à 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Le jeudi 1er août, à 2 h., ouverture des exercices pour l'indulgence de la Portioncule; allocution et bénédiction du Saint-Sacrement. Jusqu'au coucher du soleil, visites à la Cathédrale et prières aux intentions du Souverain Pontife, dans le but de gagner l'indulgence plénière, laquelle est applicable aux âmes du purgatoire (Sortir entièrement de l'église, après chaque visite ; communion le 1er ou le 2 août. La confession de quinzaine suffit.) — Le matin, à 7 h., à Saint-Piat, messe pour l'Association du Saint-Sacrement.

— Le vendredi 2, fête de N.-D. des Anges, toute la journée, les saintes visites dans le même but que la veille continuent. — Le soir, salut à l'autel du Sacré-Cœur, à 8 h.

— Le samedi 3, à l'office capitulaire, service annuel pour le repos de l'âme de Mgr Regnault, décédé le 3 août 1889.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 28 juillet, les offices aux heures ordinaires. Aux vêpres, réunion de l'Archiconfrérie et des Enfants de Marie.

— Le vendredi, messe au Sacré-Cœur, et le soir, à 8 h., salut.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 28 juillet, les offices aux heures ordinaires. — Vendredi, 2 août, allocution et salut, en l'honneur du Sacré-Cœur, à 8 h. du soir.

BIBLIOGRAPHIE

Revue du Clergé Français. Le numéro du 15 juillet, contient : l'Eloge funèbre de Mgr Lagrange, prononcé par Mgr Laroche, évêque de Nantes, discours qui a produit une impression profonde sur tous ceux qui assistaient aux funérailles du vénérable évêque de Chartres. — Sous ce titre : Le Nouvel aspect de la question pontificale, l'ancien directeur du Moniteur de Rome, Mgr Bœglin, publie une forte étude sur la moralité des dernières élections italiennes. — Viennent ensuite l'article de M. Dunand sur l'évolution doctrinale dans l'Eglise catholique ; la fin de l'étude de M. Martin sur Hugues Metel, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Léon, à Toul ; la Chronique littéraire de M. Urbain, le brillant et fin lettré, lauréat de l'Académie ; la traduction d'un sermon anglais : l'Église est-elle l'ennemie de la science, prêché dernièrement dans une église de Liverpool ; les matériaux d'un sermon pour la fête de Sainte Marie-Madeleine. Il contient, en outre, une étude de M. Lassaux sur l'Appel comme d'abus, et la suite des articles remarquables de M. Guibert sur l'Origine des Espèces.— Un numéro spécimen est envoyé à toutes les personnes qui en font la demande.

La *Revue du Clergé français* paraît le 1er et le 15 de chaque mois par livraison de 96 pages. Prix des abonnements : un an, 20 fr.; six mois, 11 fr.

Éditeurs, Letouzey et Ané; 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

— **Mélanges de Philosophie catholique.** — Le Cartésianisme, le Rationalisme et la Scolastique. C'est un nouveau tome des Œuvres complètes du P. Aubry, docteur en théologie, publiées par son frère, prêtre du diocèse de Beauvais (Paris, Victor Retaux, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte. Prix : 5 fr.) Les ouvrages du savant missionnaire, J.-B. Aubry, n'ont plus besoin de recommandations nouvelles ; tous les hommes qui s'occupent de sciences ecclésiastiques les ont entendu louer, et beaucoup veulent les lire. Il y a tant de profit à retirer de cette lecture, surtout au point de vue de la doctrine théologique et de l'esprit sacerdotal !

— **Vie de M. Lecomte,** ancien curé de la cathédrale de Chartres. Un vol. in-18 jésus de près de 300 pages. Se trouve chez l'auteur, M. le chanoine Goussard, directeur de la *Voix de N.-D.*, ou chez les libraires d'Eure-et-Loir Prix : 2 fr.; franco, 2 fr. 40.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois

D'AOUT 1895

Jeudi 1er Août. — St Pierre aux liens, *double majeur*, messe *Nunc scio.*

2, Vendredi. — St Béthaire, évêque de Chartres, *double*, messe *Statui.*

3, Samedi. — Invention du corps de St Etienne, *semid.*, messe *Sederunt.*

4, **DIMANCHE, IXe après la Pentecôte**, St Dominique, conf., *double majeur*, messe *Os justi*, mém. du dim. 1res vêpres de Notre-Dame des Neiges, mém. de St Dominique et du dim.

5, Lundi. — Notre-Dame des Neiges, *double majeur*, messe *Salve.*

6, Mardi. — La Transfiguration de N. S. J.-C., *double majeur*, messe *Illuxerunt.*

7, Mercredi. — St Gaëtan, confesseur, *double*, messe *Os justi.*

8, Jeudi. — St Cyriaque et ses Comp., mart., *semid.*, messe *Timete.*

9, Vendredi. — (Vigile de St Laurent) St Alphonse de Liguori, évêque et docteur, *double*, messe *Spiritus.*

10, Samedi. — St **Laurent**, diacre mart., *double de 2e classe avec octave*, messe *Confessio*; mém. de la Ste Couronne d'Epines.

11, **DIMANCHE, Xe après la Pentecôte**, St Taurin, évêque d'Evreux, *double*, messe *Sacerdotes*; mém. du dim. et de l'oct. — Vêpres de la fête; depuis le Capitule, de Ste Claire. Mém. de St Taurin, du dim. et de l'octave.

12, Lundi. — Ste Claire, vierge, *double*, messe *Dilexisti.*

13, Mardi. — Ste Radegonde, reine, veuve, *semid.*, messe *Cognovi*; mém. des SS. martyrs, Cassien et Hippolyte.

14, Mercredi. — Vigile de l'Assomption, *jeûne et abstinence* (mém. de St Eusèbe, prêtre et de l'octave).

15, Jeudi. — Fête de l'**Assomption de la T. Ste Vierge**, *double de 1re classe avec octave*, messe *Gaudeamus.* — Vêpres de la fête, mém. de St Roch. (*Procession solennelle extérieure du Vœu de Louis XIII.*)

16, Vendredi. — S. Roch, confesseur, *double*, messe *Justus.*

17, Samedi. — Octave de St Laurent, *double*, messe *Confessio.*

18, **DIMANCHE, XIe après la Pentecôte**, St Joachim, père de la B. V. Marie, confesseur, *double de 2e classe*, m. *Dispersit*, mém. de St Hyacinthe. — 2e vêpres de la fête, mém. de Ste Philomène, St Hyacinthe, du dim. et de St Louis, évêque.

19, Lundi. — Ste Philomène, vierge mart., *double*, messe *Loquebar.*

20, Mardi. — St Bernard, abbé et docteur, *double*, messe *In medio.*

21, Mercredi. — Ste Jeanne de Chantal, veuve, *double*, messe *Cognovi.*

22, Jeudi. — Octave de l'Assomption, *double majeur*, messe *Gaudeamus.*

23, Vendredi. — (Vigile de la St Barthélemy) St Philippe Beniti, *double*, m. *Justus.*

24, Samedi. — St Barthélemy, apôtre, *double de 2e classe*, messe *Mihi.*

25, **DIMANCHE, XIIe après la Pentecôte, St Louis**, roi de France, *double de 2e classe*, messe *In virtute.* — 2e vêpres de la fête; mém. du Saint Cœur de Marie, du dim. et de St Zéphirin (Procession en l'honneur de Notre-Dame en actions de grâces de la Délivrance du Choléra en 1832, et de la restauration de la Cathédrale en 1836).

26, Lundi. — Fête du **Très saint Cœur de Marie**, *double majeur*, m. *Omnis gloria.*

27, Mardi. — St Joseph Calazanz, conf., *double*, messe *Venite.*

28, Mercredi. — St Augustin, évêque et docteur, *double*, messe *In medio.*

29, Jeudi. — Décollation de St Jean-Baptiste, *double majeur*, messe *Loquebar.*

30, Vendredi. — Ste Rose de Lima, vierge, *double*, messe *Dilexisti.*

31, Samedi. — St Raymond Nonnat, conf., *double*, messe *Os justi.*

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges, précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils les veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-Voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait très utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits, *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaires. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles devant l'autel principal de la Crypte; cette lecture est suivie de la récitation des litanies de Notre-Dame de Chartres.

LIVRES DU PÈLERINAGE




SAMEDI 3 AOUT 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT D'AOUT)





Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CATHÉDRALE. — Dimanche 4 août, 9e dimanche après la Pentecôte, fête de Saint Dominique, confesseur, *double-majeur.* — A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire; à 3 h. none, vêpres, complies et salut. — Après le salut, réunion de la Confrérie, avec procession et recommandations.

— Le mardi 6, fête de la Transfiguration; pendant la messe capitulaire, bénédiction du raisin nouveau.

— Le mercredi 7, *Pèlerinage de la Franche-Comté, à N.-D. de Chartres,* présidé par Mgr l'archevêque de Besançon. — Arrivée de Paris, à 7 h. 45 du matin. Départ pour Lourdes à 4 h. du soir.

— Tous les jours de la semaine, jusqu'au samedi, les vêpres du chapitre seront à 2 h., à cause des exercices de la Retraite du Séminaire qui commencera dimanche soir.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 4 août, les offices aux heures ordinaires. Après les vêpres, procession de la Confrérie, allocution et salut.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 4 août, les offices aux heures ordinaires.

CHAPELLE DES CARMÉLITES. — Le jeudi 8 août, *Fête d'Adoration mensuelle,* Exposition du T.-S. Sacrement et première messe à 5 h. 1/4, autres messes basses à 6 h. et à 6 h. 1/2. Messe solennelle à 7 h. — A 4 h. 1/2, sermon par M. l'abbé Drouin, chanoine honoraire, curé de Beaumont-les-Autels et bénédiction solennelle du T. S. Sacrement.

BIBLIOGRAPHIE

L'Univers, 10, rue des Saints-Pères; Paris, édition quotidienne, un an, 40 fr., six mois, 21 fr., trois mois, 11 fr.; Édition semi-quotidienne, un an, 20 fr., six mois 10 fr., Trois mois, 5 fr.

Rédacteur en chef : M. Eugène Veuillot. Principaux rédacteurs politiques : MM. Gabriel Collin, le R. P. Delaporte, H. Fromm, Joseph Legueu, Joseph Ménard, Alfred Rastoul, le marquis de Ségur, Eugène Tavernier, le Comte de La Tour, Gabriel de Triors, François Veuillot, Pierre Veuillot, etc. — Principaux collaborateurs littéraires et scientifiques : MM. d'Assigny, Edmond Biré, M. Chasle-Pavie, Geoffroy de Grand'maison, le marquis de Ségur, Vial, etc.,

L'*Univers* publie aussi de nombreuses correspondances de l'étranger, des chroniques militaires, maritimes, etc. L'*Univers*, de tous les journaux catholiques, est celui qui a le plus grand format et qui contient le plus de matières.

Méthode élémentaire d'harmonie pour l'accompagnement du plain-chant et des cantiques par M. l'abbé Bourguignon, curé de Saint-Michel (Loiret).

Cet ouvrage, publié l'année dernière; a déjà reçu un grand nombre d'approbations. Très logique et très clair, il se recommande aux jeunes organistes, et même aux pianistes, qui, sans se livrer à l'étude ardue de l'harmonie chiffrée, voudraient cependant avoir une certaine intelligence de l'accompagnement.

La 1re partie, *en 16 Leçons avec exercices gradués,* enseigne d'une façon claire et pratique la composition des gammes et des accords et leur succession. — La deuxième étudie les accords qui conviennent à chaque mode de plain-chant. — La troisième donne connaissance d'accompagnement plus déliés pour les cantiques. Les deux dernières parties renferment comme exemples un grand nombre de morceaux harmonisés.

Prix, broché : 3 fr. 50, franco : 4 fr., relié : 4 fr. 50, franco 5 fr.

En vente, à Chartres, chez M. Duchon, libraire, rue du Soleil-d'Or.

N° 24. 3 Août 1895.

SOMMAIRE

QUE FONT LES PRÊTRES EN RETRAITE? — SŒUR JEANNE AU TONKIN; DISCOURS SUR SA TOMBE. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE: NOMINATIONS; L'ADORATION MENSUELLE A LA VISITATION; PRIÈRES POUR LES CONGRÉGATIONS. — LES PRIX A L'INSTITUTION N.-D.; DISCOURS DE M. TISSIER. — FAITS DIVERS.

QUE FONT LES PRÊTRES EN RETRAITE?

Nous répondons à cette question comme la *Semaine de Cambrai* et, après elle, d'autres Revues religieuses.

— Le monde est curieux de savoir pourquoi, chaque année, tant de prêtres se réunissent à la fois dans un séminaire. Révélons le mystère.

Les prêtres en retraite méditent la parole de Dieu, prient, examinent leur conscience, et travaillent à perfectionner leur vie.

A cinq heures du matin, au son de la cloche, ils sont debout, sortent de leurs cellules et se rendent en silence à la chapelle. Trois ou quatre fois par jour, l'un d'eux monte en chaire, demande à l'évêque sa bénédiction, puis explique l'Évangile à ses frères. On l'écoute avec un profond respect. Il s'agit beaucoup moins d'instruire ces théologiens que de leur rappeler à eux-mêmes les grandes vérités qu'ils prêchent aux autres. Aussi l'orateur ne craint-il pas de traiter les sujets les plus terribles: la mort, le jugement de Dieu, l'enfer et ses feux éternels. Car si le grand apôtre saint Paul craignait d'être réprouvé lui-même, après avoir fondé tant d'Églises, il n'y a point d'homme sur la terre qui ne doive opérer son salut avec tremblement.

Comme il est touchant de voir ces vieillards, blanchis dans les travaux du saint ministère, suspendus aux lèvres de l'homme apostolique! Lorsqu'il a cessé de parler, longtemps ils demeurent absorbés dans la méditation des sérieuses vérités qu'ils ont entendues.

Ils sont là, tous confondus, jeunes et vieux, chanoines, curés, vicaires. On voit parfois de vieux prêtres, à demi paralysés, venus des extrémités du diocèse, s'appuyer sur leurs confrères pour se rendre aux exercices. Des octogénaires se traînent lentement devant les quatorze stations du Chemin de la Croix, pour expier les fautes de leur fragilité et pour

implorer la miséricorde de Jésus-Christ sur la triste indifférence de leurs paroissiens. L'évêque, quel que soit son grand âge, préside à tout, ne manque pas une seule conférence ; il s'est fait séminariste avec le clergé qui l'entoure.

Mais, une des choses qui frappent le plus, c'est le silence qui règne en ces lieux. Plusieurs centaines de prêtres sont là réunis, et l'on n'entend que le bruit des pas qui glisse le long des corridors. Tous ces amis, qui ne s'étaient pas vus depuis longtemps, se rencontrent, se croisent, sans se parler, en dehors de la récréation qui suit le repas. Ils sont plongés dans les graves pensées qu'a exposées le prédicateur ou qu'ils ont eux-mêmes lues dans l'Évangile.

A la fin, quand ils ont bien secoué la poussière du monde et ravivé la flamme de l'amour divin dans leurs cœurs, ils vont deux à deux s'agenouiller devant l'évêque, et, la main posée sur un cierge allumé, ils répètent avec joie la parole heureuse qu'ils prononcèrent dans leur jeunesse en revêtant la soutane : « Le Seigneur est la part de mon héritage, » *Dominus pars hœreditatis meœ;* puis ils chantent le *Te Deum.*

Après ces jours de paix, fortifiés dans la résolution de servir Dieu et de sauver leur âme, ils retournent prêcher, pardonner les péchés, consoler les malheureux, et souffrir les injures qui attendent tous ceux qui travaillent au salut des hommes.

SŒUR JEANNE

Ce n'est pas seulement en France que les religieuses sont à l'ordre du jour. Aux confins de la Chine, sous le ciel brûlant du Tonkin, dans la zone infestée par la piraterie, décimée par la fièvre, on parle aussi des *Bonnes Sœurs.*

Le 20 mai dernier, une émotion profonde remuait la ville d'Hanoï. Monsieur le Résident général, Messieurs les Officiers, le Corps médical, étaient en tenue; la foule était nombreuse et pleurait. Il s'agissait de rendre les honneurs funèbres à une petite cornette blanche, à une humble Sœur de Charité, à Sœur Jeanne, religieuse de Saint-Paul de Chartres, frappée de mort au chevet de nos soldats mourants.

C'était une toute jeune sœur : elle n'avait que 30 ans.

Native d'Equeurdreville (dans la Manche), Albertine Lecarpentier était entrée en 1884 au couvent de Saint-Paul pour apprendre le

métier sublime de la Charité, puis cet apprentissage divin terminé, elle était partie sous la coiffe immaculée de l'hospitalière et sous le nom religieux de Sœur Jeanne, consacrer ses forces, ses sueurs, sa vie, au service de la France qui combat, qui souffre, qui agonise, dans ses enfants, là-bas, au Tonkin. Elle donna tout, sans compter, et ce fut vite fait. Au bout de six années à peine, la petite coiffe blanche qui avait tant consolé, tant soigné, tant souffert avec ceux qui souffraient, tombait à son tour comme une fleur du matin dévorée par les chaleurs du midi.

C'était donc le 20 mai que tout ce cortège, que cette foule suivait le cercueil blanc de l'humble sœur orné de son chapelet, de son christ, et de sa couronne de professe. Au cimetière, au milieu du silence, de l'émotion de tous, quand le cercueil fut descendu comme une relique insigne dans cette terre où dorment déjà tant de nos fils, une voix se fit entendre : c'était celle du médecin principal, le docteur Canolle, saluant sœur Jeanne au nom de tous.

Voici cet adieu :

Certaines douleurs sont muettes et se renferment dans un sombre recueillement qui les rend encore plus expressives et plus poignantes. Cette pensée eût suffi à justifier notre silence autour de la dépouille mortelle de Sœur Jeanne, que Dieu, dans ses mystérieux desseins, a si prématurément enlevée à notre respectueuse et générale affection.

Si j'ose, sur les bords de cette fosse ouverte pour l'ensevelir à jamais, interrompre pour quelques instants vos saintes méditations, Mesdames de Saint-Paul de Chartres, et sortir de la réserve qui vous serait plus agréable, qui eût convenu davantage au caractère de Sœur Jeanne et à votre propre douleur, c'est pour obéir à un devoir, supérieur à nos volontés, qu'il m'est bien doux de remplir envers la fille de Dieu qui, pendant près de deux ans, fut mon auxiliaire si précieuse et si dévouée.

Je viens, en effet, assurer Sœur Jeanne une dernière fois des sentiments d'inaltérable gratitude de ses chers malades et lui exprimer publiquement combien grands, unanimes sont les regrets qu'elle laisse au milieu des malheureux que nous entourions ensemble d'une commune sollicitude. Ah ! de tous les pieux symboles du souvenir dont nous avons couvert son cercueil, je sais bien quel est celui qui lui est cher entre tous. Cette couronne porte cette simple inscription : « *A sœur Jeanne, les Sous-Officiers malades et les blessés.* » C'est que,

dans nos hôpitaux, pendant six ans au Tonkin, auprès de ceux qui souffrent, on la vit, sans trêve ni repos, bravant la fatigue et la maladie, constamment bonne et compatissante, douce et réconfortante, d'un dévouement surhumain, en un mot vraie servante du Christ dont elle portait si noblement l'effigie sur sa poitrine, véritable sœur de charité. Cette mission de sœur de charité, Sœur Jeanne l'aime avec passion, jusqu'au sacrifice de sa vie, comme est venue, hélas ! nous le prouver trop cruellement la maladie qui, en dépit de son indomptable énergie, l'a terrassée d'abord et l'a emportée ensuite, malgré toute la science médicale et les soins les plus éclairés des meilleurs d'entre nous.

Au lieu de parler du bien qu'elle a fait aux malades qui ont survécu, je serais plus agréable à Sœur Jeanne en rappelant ses bienfaits pour ceux qui ne sont plus.

Elle fut, au chevet des moribonds, l'ange gardien vigilant qui suppléait les familles disparues. Combien parmi les agonisants disputés à la mort qui nous les a pris, s'ils avaient pu traduire leur dernières pensées, nous auraient révélé, j'en suis sûr, que Sœur Jeanne, par sa seule présence auprès d'eux en leurs suprêmes moments, avaient réveillé dans leur âme et fait monter sur leurs lèvres expirantes, du fond du cœur où leur souvenir n'était qu'endormi, quelques-unes de ces prières qu'enfants ils avaient apprises de leur mère et qui devaient ainsi, par delà les ténèbres de la mort menaçante, leur ouvrir un horizon d'espérance et de bonheur.

Mais je m'arrête ! j'allais oublier que nos pâles louanges ne seraient que vaines après le jugement de Dieu qui a prononcé et ouvert son éternité sur une élue.

Cette pensée, que Sœur Jeanne a reçu à cette heure l'auréole des vierges saintes dans les splendeurs de l'au-delà, est, je le sais, pour vous, Mesdames de Saint-Paul de Chartres, une souveraine consolation. Et, maintenant, Sœur Jeanne, pardonnez-moi d'avoir, peut-être, malgré mes promesses, trop longtemps cédé à l'impatience de ma reconnaissance et de ma douleur. Pardonnez-moi et remontez vers Dieu, continuez là-haut à veiller sur vos chers malades et sur nous tous.

C'est sur cette espérance consolante que je vous quitte. Puisque je ne dois jamais plus vous retrouver à mes côtés pour m'aider à guérir, ou soulager et consoler ceux qui

souffrent, au nom de ceux qui ont béni vos soins, l'âme pleine de tristesse, je vous dis pour une dernière fois : au revoir; et au milieu de l'affliction générale que trahissent tous les yeux et qui se devine encore plus au fond de tous les cœurs, j'entends avec moi vous répéter tout bas : *Sœur Jeanne, au revoir.*

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Nominations dans le Clergé.

Curé de Rueil : M. l'abbé Hébert, ancien curé d'Amilly.

Curé de Berchères-sur-Vesgre : M. l'abbé Husson, précédemment vicaire à Dreux.

Vicaire à Dreux : M. l'abbé Damas, précédemment vicaire de Courville.

Vicaire à Saint-Aignan de Chartres : M. l'abbé Langlois, précédemment professeur au Petit-Séminaire de Nogent-le-Rotrou.

Vicaire de Courville : M. l'abbé Poyac, jeune prêtre.

L'adoration mensuelle de Juillet. — Elle a eu lieu, le 25, à la Chapelle de la Visitation.

A la messe conventuelle, célébrée par M. le chanoine Dancret, archiprêtre de N.-D. et supérieur de la communauté des Visitandines, quelques grands séminaristes en vacances ont rehaussé la solennité par le concours de leurs chants.

Le soir, à quatre heures, dans un beau sermon, le Père Lattelais, de l'ordre de Picpus, aumônier des Dames du Sacré-Cœur, à Chartres montrait à un auditoire attentif et nombreux la nécessité de la dévotion au T. S. Sacrement. Sa parole claire et ardente a su faire comprendre que si nous devons, chacun en notre particulier, être fidèles à nos devoirs de chrétiens, nous devons également, d'autre part, ce qu'on oublie trop souvent, faire tout notre possible pour que ceux qui répondent de nous remplissent, eux aussi, leurs devoirs religieux. Et afin de mieux faire sentir toute l'importance de cette seconde obligation, le prédicateur a eu recours à des exemples pris sur le vif.

Après le sermon, bénédiction du Saint-Sacrement, présidée par M. l'Archiprêtre. Les élèves du Grand-Séminaire ont, comme le matin, très bien interprété plusieurs beaux motets; nous avons remarqué surtout le beau duo : *Panis angelicus*, de Schlosser.

Les prières des fidèles, unies à celles des Visitandines, sont aisément ferventes dans cette chapelle, centre déjà ancien de la dévotion au Sacré-Cœur !

La prochaine fête de l'Adoration est fixée au jeudi 8 août dans la chapelle du Carmel (Voir les annonces).

Prières pour les Congrégations. — Aux premiers jours d'octobre, on le sait, les congrégations auront à prendre les résolutions les plus graves vis-à-vis du fisc. Tous les catholiques, disons plus, tous les français non inféodés à la Franc-maçonnerie ou à la Juiverie, deux choses peu différentes aujourd'hui, devraient s'inquiéter vivement de la récente loi inconstitutionnelle, inique, qui veut la spoliation, et par suite la destruction des communautés religieuses.

A Chartres, comme ailleurs, les âmes de foi et de prière ont adopté des pratiques pieuses dans le but spécial d'attirer des grâces de circonstance sur les ordres et instituts religieux menacés. Il s'agit d'obtenir aux supérieurs surtout la lumière pour fixer leurs décisions et le courage pour les accomplir. Il s'agit d'arrêter l'effet des lois hostiles à l'Église, attentatoires à la liberté.

Les pratiques les plus générales, depuis quelques semaines, sont de communier le mardi, en l'honneur de Notre-Dame et de saint-Antoine de Padoue; de réciter le chapelet et l'invocation à saint Antoine.

Les abonnés au journal *La Croix* (Dieu merci, leur nombre augmente toujours), sont parfaitement renseignés sur le mouvement de prières dont nous venons de parler.

Fête de la Distribution des Prix à l'Institution Notre-Dame de Chartres

L'Institution Notre-Dame de Chartres a eu sa fête de Distribution des Prix le mardi 30 juillet, et cette fête a été fort belle. Elle était présidée par M. Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques; MM. les Vicaires capitulaires étaient à ses côtés. Le nombre des assistants nous a paru dépasser encore ce que nous avions vu jusqu'ici en pareille circonstance. Sur l'estrade, la société chartraine, l'armée, le clergé étaient largement représentés; on y voyait plusieurs officiers supérieurs. En avant de l'estrade, les rangs pressés des élèves se développaient sur un long espace; parents et amis se massaient près d'eux. Un coup d'œil sur une telle foule eût suffi pour juger de quelle faveur jouit dans l'opinion publique l'Institution Notre-Dame.

Pendant la cérémonie, pour reposer l'attention et procurer des jouissances artistiques, l'orchestre de la maison et la fanfare de Saint-Ferdinand ont fait entendre alternativement des morceaux de musique; les symphonies de l'orchestre ont eu un succès tout

particulier qui fait honneur aux jeunes exécutants de l'Institution.

Les longues listes de lauréats offraient bien entendu une grande variété d'intérêt. Au commencement, l'appel des nouveaux bacheliers avait provoqué de chaleureux applaudissements; à la fin, celui des enfants de la Petite École de Notre-Dame, réunis ce jour-là aux élèves de l'Institution, donna à toute l'assemblée de bons moments de gaieté; les petits, en jolie toilette, montaient si lestement à l'assaut pour recevoir là-haut prix et couronnes!

Mais pour nos lecteurs il faut ici autre chose qu'une description; ils ont espéré au moins un discours; en voici un plein de charme: celui de M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution Notre-Dame, présentant à l'assemblée le président. Quant aux paroles prononcées par M. Leroy-Beaulieu, nous ne sommes pas en mesure de les reproduire; nous le regrettons. Bornons-nous donc à dire qu'il a donné sur la question sociale de belles et très utiles considérations, comme on pouvait les attendre de sa haute compétence. Ces considérations, il les a fait précéder d'un éloquent hommage à la mémoire de notre Évêque défunt, l'ami dont la chère existence, avant l'épiscopat surtout, lui a laissé de si précieux souvenirs!

DISCOURS DE M. L'ABBÉ TISSIER

Monsieur le Président,

Vous répondez à un vœu suprême de Mgr Lagrange en venant aujourd'hui couronner ces enfants qu'il aimait comme des privilégiés. La renommée vous aura dit sans doute tout ce qu'il a fait pour cette chère Institution Notre-Dame, qu'il appelait si volontiers son collège; et comme il vous eût raconté avec un cœur de père ses ambitions et ses succès! Tous aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, vous eussiez pris plaisir à entendre sa voix aimée, cette parole ardente et généreuse, si confiante en l'avenir et si pleine d'enthousiasmes restés jeunes, quand il parlait des choses de l'éducation, qui ont été dans une auguste amitié l'une des grandes études de sa vie et la préoccupation constante de son épiscopat.

Sa mort, pour nous si douloureuse, laisse encore, malgré ces signes de fête, planer un voile de deuil sur notre solennité, et tomber des larmes sur nos joies. Il est juste qu'au moins en cet instant nous évoquions son touchant et fidèle souvenir, et que nous déposions sur sa tombe l'hommage ému de notre reconnaissance et de tous nos regrets.

Mais, s'il n'est plus, son œuvre ici vit et continuera de vivre, nous l'espérons du Ciel et de la faveur croissante dont vous nous entourez. Les hommes qui ont ainsi dans l'âme des pensées puissantes et de forts amours au cœur ne périssent pas tout entiers. On suit sans mérite et comme malgré soi l'impulsion qui vient d'eux. Mgr Lagrange était un de ces infatigables semeurs, un de ces hommes audacieusement opiniâtres qui poursuivent le sillon commencé, sans croire aux obstacles. Cela est une force incomparable. Nous en avons senti pendant cinq ans l'action persévérante, quelques-uns ont pu dire exclusive, assurément exceptionnelle. Ces pavillons qui s'élèvent, ces cours agrandies, ces classes plus spacieuses, tous ces enfants sont les éloquents témoins de son initiative et de son puissant concours. Qu'il me soit permis en passant d'envoyer à tous les bienfaiteurs connus et ignorés de nous, proches ou lointains, qui l'ont aidé, l'expression de notre respectueuse et profonde gratitude, et aussi, mon Dieu, la prière réitérée qu'on pardonne au moins à ceux dont la tâche entreprise n'est pas finie. Car il reste toujours place aux dévouements généreux, même quand l'avenir est comme ici sans alarmes, nous l'osons dire pour rassurer les timides.

Après tout, la valeur d'une maison ne se mesure pas au mètre superficiel. Elle est dans l'élévation des études et dans la force de l'éducation. Mgr Lagrange tenait moins pour son école à l'espace qu'à l'honneur. C'est pour cela que tous les ans il soumettait nos classes à un illustre contrôle, qui nous demeure assuré; c'est pour cela qu'il a attaché à Notre-Dame ces professeurs dévoués dont la collaboration distinguée m'est une décharge et un honneur ; c'est pour cela aussi qu'en dehors de tant de nobles amis qui l'ont suivi dans ses visites, il n'a pas cessé d'appeler à la présidence de nos fêtes, pour donner toujours à ces jeunes gens une grande parole avec de grands exemples, des hommes placés au sommet du savoir, de l'éloquence et de l'estime universelle.

Vous êtes, Monsieur le Président, comme le dernier rayon de lumière que son affection mourante a voulu jeter sur son collège; et cette foule, accourue si nombreuse pour vous entendre, vous dit assez comme elle agrée la délicatesse de son choix. C'est donc un testament que vous allez exécuter en nous donnant ce soir le dernier enseignement de l'année.

Nous écouterons votre voix comme le legs doctrinal de notre évêque vénéré.

Je sais bien quelles hautes régions intellectuelles il vous faut quitter pour descendre à ces enfants. Vous habitez le monde le plus élevé de la pensée, monde agité, plein de collisions, même sur ces cîmes où l'expression seule des libres convictions et de la vérité demande un héroïque courage. Mêlé comme vous l'êtes à la lutte ardente des grandes idées religieuses et sociales, cela vous reposera peut-être des inquiétudes, des douleurs et des menaces du présent, de vous trouver quelques instants en face de ces jeunes hommes de demain, qui n'ont rien tenté encore, qui sont l'espoir et qui peuvent tout sauver, si on leur met au cœur l'amour sacré du devoir, le culte du bien, le respect de la conscience et de la justice, la passion de la liberté, tous ces grands principes aujourd'hui si ébranlés et si chancelants, que vous avez résumés quelque part, dans une devise pleine de patriotisme et d'inspiration chrétienne : *caritas et pax.*

La paix sociale ! Ç'a été le combat de toute votre vie, et vous y comptez plus d'une victoire. Il en est une dont l'honneur public vous revient, malgré vos réserves si sages, pour une large part. Quand vous entendez dire, mes enfants, que les drapeaux de France et de Russie flottent fièrement côte à côte sur les mers ennemies, et que les soldats des deux grandes nations se donnent la main dans une amitié puissante et respectée, vous ne savez pas, vous, comment s'est faite cette pacifique alliance. Pour que les hommes s'unissent, il faut que les idées devancent l'amour; il faut que l'attention des peuples se rencontre ; il faut que les supériorités, les faiblesses même, et les dangers des uns et des autres soient mis à jour pour éveiller le sentiment des besoins réciproques ; il faut que l'âme des nations fusionne ainsi peu à peu par les études, par les livres, par la presse. Quand cela est fait, il n'y a plus qu'à signer les traités. Les hommes d'État en auront la gloire; mais ce sont les écrivains comme vous, Monsieur, qui en ont eu l'intuition et le mérite.

Vous y joignez la rare vertu de résister aujourd'hui presque seul aux périls de l'engouement général pour une œuvre qui est bien vôtre. C'est votre distinction du reste d'être en toute circonstance, par amour de la justice et de la liberté, l'ennemi

né des choses excessives, et j'ose dire que nous sommes par tempérament un auditoire bien fait pour vous comprendre. La Providence fait les âmes, dans ce pays, calmes et fécondes comme les plaines, naturelles amies des libres essors et des vastes horizons. C'est vous dire que votre parole va tomber sur un sol ouvert. J'espère que ces jeunes gens la recueilleront comme une semence et qu'elle croîtra dans leurs âmes, au soleil des années, comme une moisson capable de réjouir et d'honorer là-haut l'évêque regretté que nous pleurons. Votre nom se mêlera, dans le culte de leurs souvenirs, à son nom vénéré; et ils resteront fiers de la rencontre de cette heure solennelle, parce qu'on est toujours fier, Monsieur, d'être fait, ne fût-ce qu'un instant, tout proche de la science et de l'honneur et plus voisin de la gloire.

FAITS DIVERS

Vœux du Congrès eucharistique de Reims. — Voici les vœux adoptés par l'important Congrès eucharistique qui s'est tenu à Reims.

I. — Le Congrès adresse par acclamations des remerciements chaleureux à Sa Sainteté Léon XIII pour son Encyclique *aux Princes et aux Peuples.*

II. — Le Congrès est heureux de renouveler avec enthousiasme tous les vœux émis par le Congrès eucharistique de Jérusalem, en particulier ceux qui traitent de la nécessité de créer dans l'Orient des écoles, des séminaires et des paroisses dans tous les rites.

III. — Qu'il soit composé une prière spéciale à réciter par tous les fidèles d'Orient et d'Occident, pour demander à Dieu l'union des Églises.

V. — Le Congrès eucharistique de Reims, se félicitant de la reprise officielle des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le Tsar, se permet d'exprimer au saint Synode de Russie l'attente et l'espoir que la Russie fera servir sa puissance à la réalisation de la prière du Sauveur à la dernière Cène : « *Quils soient Un.* »

VI. — Qu'une supplique soit adressée à notre Saint-Père le Pape en vue d'obtenir la reconnaissance du culte du Pape Urbain IV, l'instituteur de la fête du Saint-Sacrement.

VII. — Que le clergé fasse dans son enseignement aux fidèles une plus large place au dogme et au culte de l'Eucharistie, et que, dans la pratique, il s'ingénie à faire revivre et à rendre prospères les *Confréries du Saint-Sacrement.*

VIII. — Qué pour assurer à l'ouvrier la possibilité d'assister à la messe et de participer à la communion, le repos du dimanche soit réclamé par tous les moyens, soit des particuliers, soit de l'État.

IX. — Que tous les catholiques multiplient leurs efforts en vue de délivrer Jésus-Christ captif, de reconquérir partout la liberté des processions.

XII. — Que les fidèles s'attachent à répandre l'usage de remettre aux enfants, a l'occasion de leur première communion, le *Nécessaire du Chrétien*, ou autrement dit la *Petite Collection*, groupée dans un étui, des livres essentiels à une famille chrétienne, *Histoire sainte*, *Nouveau Testament*, *Catéchisme*, *Paroissien*, *Imitation de J.-C.*, reliés séparément.

XIV. — Que la pratique de la génuflexion devant le saint Sacrement, demandée par l'Eglise, soit de plus en plus inculquée à tous les fidèles, hommes, femmes ou enfants, et que l'assemblée des chrétiens réponde à haute voix aux prières que le Souverain Pontife a ordonné de réciter après la messe.

XV. — Que la pratique de la récitation des *divines Louanges*, telle qu'elle a lieu à Rome, se répande parmi nous.

La liberté comme aux États-Unis. — A son récent passage à Paris, le cardinal Gibbons fut reçu à la table d'une très noble dame du faubourg Saint-Germain qui, pour faire honneur au grand prélat américain, avait invité plusieurs députés. Tout naturellement le droit d'accroissement vint sur le tapis et l'on demanda au cardinal ce qu'il en pensait. D'abord la chose parut si extraordinaire au prélat qu'il eut toutes les peines du monde à comprendre. Quand enfin on lui eut bien expliqué ce dont il s'agissait, qu'on l'eut promené dans tous les coins et recoins de la monstrueuse machine fiscale dont sa loyale intelligence américaine ne parvenait pas à saisir toutes les finesses scélérates, toutes les perfidies, le cardinal se borna à dire : « Pareille chose ne serait pas possible chez nous. Mais vous autres, en France, vous n'avez jamais su ce que c'était que la liberté. » Et il raconta le fait suivant, dont lui-même était le héros : « Un jour, dit-il, un employé supérieur du fisc vint me voir et demanda à visiter tous mes établissements : écoles, hospices, orphelinats, etc. Quand il eut tout vu, tout admiré, il me dit : « Monseigneur tout cela est fort utile au peuple et doit faire un grand bien. A ce titre voulez-vous qu'on vous décharge de la moitié de vos impôts ou préférez-vous rester dans le droit commun ? « Je réfléchis un instant et lui dis : « Je préfère le droit commun et payer comme tout le monde. » Ce qui fut fait. Que ne sommes-nous en Amérique !

Legs non autorisés. — On apprend tous les jours que le Gouver-

nement, d'accord avec le Conseil d'Etat, refuse l'autorisation légale à tel ou tel legs pieux.

On pourrait s'imaginer que le refus d'autorisation anéantit le legs lui-même, annule la volonté du défunt et que, par conséquent, les héritiers naturels acquièrent, par là même, le droit de conserver, en toute sécurité de conscience, les sommes léguées par le testateur. Cette manière de voir serait absolument fausse.

Il existe, en effet, une loi chrétienne, qui est toujours en vigueur d'après laquelle les testaments et les legs pour les œuvres religieuses, quelles qu'elles soient, doivent être exécutés en conscience, lors même qu'ils sont destitués des formalités légales. Il suffit que, d'une manière quelconque, la volonté certaine et libre du donateur soit manifestement constatée.

Si donc le Gouvernement refuse d'approuver une de ces libéralités, l'héritier naturel n'en reste pas moins strictement obligé, en conscience, d'exécuter les volontés du testateur. Il ne peut garder pour lui les sommes ainsi léguées par les dernières volontés du défunt. Et si l'État rendait impossible l'exécution précise de ces volontés suprêmes, l'argent ainsi légué devrait être employé à d'autres bonnes œuvres se rapprochant autant que possible de celles désignées par le donateur, en laissant, si le doute subsiste à ce sujet, la solution de la difficulté au jugement de l'évêque.

(*Bulletin religieux du diocèse de Reims*).

Lettre du pape *aux évêques belges sur la question sociale.* — L'*Osservatore Romano* publie une lettre du pape commençant par les mots : *Permoti Nos præcipua*, adressée à l'épiscopat belge et datée du 10 juillet, sur la question sociale.

Il insiste surtout sur la nécessité de la concorde entre catholiques, car le différend actuel est un fait nouveau pour les catholiques belges.

Le Pape invite les évêques à se réunir en congrès pour délibérer sur les meilleurs moyens à employer afin d'atteindre ce but.

Il énumère ensuite les principes sur lesquels les évêques devront arrêter leur attention.

Ces principes reposent sur la liberté et sur l'accord entre les catholiques et les institutions civiles.

Le Pape invite les évêques à empêcher les catholiques d'engager des polémiques publiques et d'amoindrir le principe d'autorité légitime.

Il conclut en invitant tous les catholiques à s'opposer énergiquement aux théories perverses du socialisme, qui dirige tous ses efforts contre la religion et l'Etat, et tend à bouleverser le droit divin et la législation humaine.

Guérison obtenue par l'intercession du Vénérable François de Laval, premier Evêque de Québec. — Nous avons lu dans la *Semaine de Québec* :

Au commencement de septembre dernier, Madame Veuve F.-G. fut atteinte d'une pneumonie du côté gauche. Vu l'état pléthorique de la malade, son mal s'aggrava assez rapidement pour que le médecin crût de son devoir d'annoncer la mort prochaine.

Les parents désolés eurent alors l'inspiration de passer au cou de la malade un petit reliquaire contenant une parcelle du cercueil du Vénérable François de Laval, et d'entreprendre une neuvaine en son honneur.

La neuvaine était à peine commencée que la malade éprouva un soulagement immédiat; si bien que le médecin a déclaré, sous sa signature, qu'il le regarde, vu les circonstances, comme tenant du miracle.

Cette notice est l'accomplissement de la promesse faite, au commencement de la neuvaine, de publier la guérison si elle s'obtenait.

Merci au Vénérable François de Laval !

« Saint-Augustin, 22 Février 1895.

» Je soussigné, certifie que dans les premiers jours du mois de septembre, je fus appelé à donner des soins médicaux à Madame Veuve G., demeurant au Presbytère de Saint-Augustin. Mme G. souffrait d'une pneumonie du côté gauche, maladie dangereuse aggravée encore par l'état d'embonpoint de la malade. — Aussi d'après ce qui se passa durant les quatre premiers jours de la maladie, je fus convaincu que ma patiente allait mourir et je l'avertis de voir son confesseur et de mettre ordre à ses affaires. Le lendemain matin, à ma grande surprise, je constatai un mieux sensible qui continua ensuite.

» Tenant compte des symptômes marqués des premiers jours de la maladie et du tempérament sanguin de la malade, je suis convaincu que cette guérison si prompte tient du miracle.

» George D.-B. Watters. »

Belles paroles, prononcées par Son Honneur le lieutenant Gouverneur de la Province de Québec à bord de la « Naïade », au déjeuner d'adieu donné par le contre-amiral de Maigret.

« Ah! cette vie du marin, je l'ai entrevue l'autre jour en assistant au service divin sur le pont de votre navire; je l'ai vue dans le rayonnement calme et mystérieux de ma pensée, à ce moment suprême de la messe qu'on a si bien nommé « l'élévation ». Je me sentais transporté jusque dans ces mers lointaines qui furent les témoins de vos exploits. Je voyais les marins de la garde à genoux

et l'arme au bras, vous et vos officiers calmes et sereins comme au poste du devoir. Je voyais briller devant moi cette sublime devise faite de deux mots magiques : Honneur et Patrie ; d'un côté « honneur » de l'autre « patrie », et au milieu, le Grand Sacrifié s'élevant dans les mains du prêtre entre les deux immensités de la mer et du ciel. Oui c'est bien cela, la vie du marin : Patrie, honneur, devoir, vaillance, sacrifice, ces cinq branches lumineuses de la croix qui brille sur votre poitrine. Ce sont ces vertus-là, toutes ces vertus-là, qui font la carrière du marin, qui ont fait la vôtre. »

« Pardonnez-moi ce moment d'effusion étrange peut-être chez un malheureux pékin comme moi, qui n'ai jamais connu que les champs arides de la politique. »

Le Crucifix.— Ayez toujours auprès de vous, avec vous, un crucifix.

C'est chose douce, facile et nécessaire, car l'esprit de l'homme oublie vite ce que ses yeux ne voient pas. Vous le savez par expérience. Et chaque chrétien répéterait volontiers la réponse d'une reine malheureuse. Pendant qu'on la conduisait à l'échafaud, Marie Stuart tenait à la main son crucifix et le baisait souvent. « Madame, lui dit brutalement un officier protestant qui l'accompagnait, ce n'est pas dans la main, mais c'est dans le cœur qu'il faut porter le Christ. » — « Laissez moi, répondit gravement la pieuse princesse, il est bon de le porter dans la main pour l'avoir plus sûrement dans le cœur. »

Parole admirable ! Oui, ayons le crucifix à la main, ayons-le sous les yeux, portons-le sur notre poitrine, afin de nous souvenir aisément de Celui qui est mort pour nous.

Les prêtres rendent au crucifix une dévotion spéciale ; les religieuses se font un devoir de porter publiquement un crucifix.

Et vous parents chrétiens, dévots à la Passion de Notre-Seigneur, prenez ces trois résolutions :

1° Je donnerai au crucifix la place d'honneur dans ma demeure ;

2° Je suspendrai un petit crucifix au cou de mes enfants ;

3° Je porterai habituellement et visiblement un crucifix.

Pour vous surtout, femmes chrétiennes, le crucifix devra être le plus précieux de vos bijoux et la plus belle de vos parures.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.



SAMEDI 10 AOUT 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT D'AOUT)

VIRGINI·PARITVRÆ

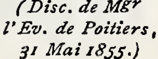
Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 11 août, 10e dimanche après la Pentecôte, saint Taurin, évêque d'Evreux, *double*. A 9 h., messe de paroisse; à 10 h. 3/4, office capitulaire. — A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Lundi 12, fête de Sainte Claire, messe à 6 h., pour les Tertiaires franciscaines, à la crypte, dans la chapelle où se trouve l'image de Sainte Claire.

— Mercredi 14, vigile de l'Assomption, jeûne et abstinence. A 3 h., premières vêpres de la fête; à 6 h., matines et laudes.

— Jeudi 15, fête de l'*ASSOMPTION DE LA T. S. VIERGE*, double de 1re classe avec octave. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 1/2, office capitulaire : tierce, procession, grand'messe, sexte. A 2 h. 1/2, none et vêpres. Après les vêpres, la procession dite du Vœu de Louis XIII sort dans la ville; on y porte la Sainte Châsse. Au retour, dans la cathédrale, complies et salut. — Indulgence plénière, pour une visite pieuse (aux conditions ordinaires), à la cathédrale, depuis les premières vêpres de l'Assomption jusqu'au soir de la fête (Bref du 2 septembre 1854).

— Vendredi 16, fête de Saint Roch. Procession dans l'église avant la messe capitulaire, à 9 h.; les fidèles sont invités à y assister, ils savent que saint Roch est invoqué contre les fléaux publics.

— Samedi 17, à 8 h. du soir, salut à l'autel du Saint-Cœur de Marie.

Paroisse Saint-Pierre. — Le 11 août, 10e dimanche après la Pentecôte, les offices aux heures ordinaires. — Le 15, fête de l'Assomption, grand'messe à 10 h., et vêpres à 2 h., à cause de la procession générale.

Paroisse Saint-Aignan. — Dimanche prochain, les offices aux heures ordinaires. Le 15, fête de l'Assomption, grand'messe à 10 h., et vêpres à 2 h. — Vendredi soir, à 8 h., chemin de croix.

BIBLIOGRAPHIE

La Quinzaine, dans son numéro du 1er avril, a publié une charmante étude sur *Le Curé de Lourdes*, par M. Henri Lasserre; un discours sur l'*Art de parvenir*, par M. C. Fonsegrive; le *Dualisme* en Autriche-Hongrie; le *Voyage en Autriche*, par M. H. Joly; L'*Enseignement de l'Histoire*, par M. Joseph Bouteyre; *La lutte contre l'Alcoolisme*, par le docteur Surbled, etc. — Abonnement : un an, 24 francs; six mois, 14 francs; trois, 8 francs, 62, rue Miromesnil, Paris.

Méthode élémentaire d'harmonie pour l'accompagnement du plain-chant et des cantiques par M. l'abbé Bourguignon, curé de Saint-Michel (Loiret).

La 1re partie, *en 16 Leçons avec exercices gradués*, enseigne d'une façon claire et pratique la composition des gammes et des accords et leur succession. — La deuxième étudie les accords qui conviennent à chaque mode de plain-chant. — La troisième donne connaissance d'accompagnements plus déliés pour les cantiques. Les deux dernières parties renferment comme exemples un grand nombre de morceaux harmonisés

Prix, broché : 3 fr. 50, franco : 4 fr., relié : 4 fr. 50, franco 5 fr.

En vente, à Chartres, chez M. Duchon, libraire, rue du Soleil-d'Or.

SOMMAIRE

LES RELIGIEUSES ENSEIGNANTES DANS LE DIOCÈSE DE CHARTRES.

Voici une intéressante Etude que l'on gardera comme élément précieux de l'histoire diocésaine. L'auteur, M. l'abbé Legué, vicaire capitulaire, supérieur des Sœurs de Saint-Paul, en a fait l'objet de son allocution, aux élèves du Pensionnat de Saint-Paul, lors de la distribution des prix (1er août 1895).

Mes chères Enfants,

Je vous ai dit l'an passé, à pareil jour, la vieille histoire de votre pensionnat. Il faudrait à présent faire l'histoire de vos maîtresses, ou plutôt de toutes ces maîtresses que l'Eglise a suscitées, créées, consacrées pour votre éducation. — Ce serait une belle histoire.

On a beaucoup parlé du siècle de Louis XIV. On a énuméré toutes ses gloires, toutes ses célébrités, dans les lettres, les sciences et les arts. Or, je ne sais pas s'il y eut au 17e siècle quelque chose de plus grand, de plus utile, de plus moralisateur que la création de la *Sœur maîtresse d'école*, ou de la Sœur de charité comme on l'appelait vulgairement.

Fénelon a fait un beau livre sur l'Éducation des filles. — Or, il y a, au temps de Louis XIV, quelque chose qui dépasse Fénelon dans l'Éducation des filles, c'est la religieuse enseignante.

Bossuet prononçait alors ses Oraisons funèbres, Corneille et Racine composaient leurs tragédies, Molière, ses comédies, Pascal, ses pensées, La Rochefoucault, ses maximes et La Bruyère, ses caractères, Mme de Sévigné, ses lettres et la Fontaine, ses fables... Mais ce qui est sûr, c'est qu'une ignorance profonde régnait dans nos petites villes et surtout dans nos villages. Il suffit pour s'en convaincre de lire le préambule des vies du Bienheureux de la Salle et de saint Vincent, l'histoire des fondateurs et fondatrices de nos Communautés,

les considérants de toutes les fondations pieuses de cette époque.

Or c'est pour répondre à ces besoins du peuple que l'Eglise suscita tant de créations précieuses. — Il y en eut à la fois pour les villes et pour les campagnes.

A Chartres, les Ursulines s'installent en 1626 dans l'hôtel Montescot, sur la paroisse Saint-Michel, pour l'instruction et la direction des jeunes filles. — Elles possédaient une institutrice remarquable dans la personne de Sœur Barthélemy de St Oran. Jamais religieuse ursuline n'eut plus de zèle pour l'instruction de la jeunesse.

Les Sœurs de la Providence apparaissent, en 1653, pour les petites orphelines de la ville et des faubourgs.

Les Filles de Saint-Chaumont, dans les dernières années du même siècle, pour la conversion des protestants.

Les Sœurs de Saint-Paul, fondées en 1696, arrivent à Chartres en 1708, au couvent actuel des Dames-Blanches.

Je ne veux point oublier les Dames Augustines, qu'on appelait chez nous les Filles-Dieu, et dont la création est bien antérieure, puisqu'elle remonte au commencement du XIIIe siècle. Elles s'occupaient, à Chartres, de l'éducation des jeunes filles distinguées.

En 1790, elles étaient encore 21 Dames de chœur, 6 converses et 9 pensionnaires religieuses. — J'oublie à dessein les Béguines disparues depuis longtemps et sur lesquelles nous n'avons aucun détail.

A Dreux, les Ursulines commencèrent en 1679 et les Bénédictines du Saint Sacrement, en 1696, émigrées d'Anet, où elles avaient vécu cinquante ans.

A Nogent-le-Rotrou, nous trouvons au XVIIe siècle les Ursulines de la rue Malafre et les Bénédictines de la maison de Nazareth.

A Châteaudun, ce sont les Filles du B. Pierre Fourier, les Sœurs de la Congrégation de N.-D., qui s'établissent, en 1648, dans la vieille auberge de la Fleur du Lys.

A côté d'elles, les Bénédictines de Saint-Avit devaient, sans doute, s'occuper de l'éducation des jeunes filles, puisqu'elles s'en occupaient dans leurs nombreux prieurés.

Voilà pour les villes. Mais il est plus intéressant et plus touchant de voir ce qui se passa dans nos campagnes. De nobles

demoiselles quittèrent les jouissances de la famille pour se faire les apôtres de nos populations rurales et les mères spirituelles d'un nombre infini de Vierges-apôtres.

Dans les mêmes années, trois Communautés naquirent ensemble dans notre pays de Beauce.

A Sainville, les Sœurs de la Présentation avec la Mère Marie Poussepain.

A Levéville, les Sœurs de Saint-Paul avec M[lles] de Tilly et du Tronchet.

A Prasville, les Sœurs maîtresses d'école, de M. l'abbé Bouvart.

Les Sœurs de Sainville sont devenues l'importante Congrégation de la Présentation de Tours. Elles subsistent encore chez nous à Sainville, à Janville, à Auneau, à Toury.

Les Sœurs de Saint-Paul sont devenues ce que vous savez, non seulement hospitalières et enseignantes dans leurs 200 maisons de France; mais missionnaires de la Guyane et des Antilles, au Nouveau-Monde; missionnaires de Cochinchine, de Chine, du Japon et de la Corée, en Orient.

Les Sœurs de Prasville restèrent stationnaires et n'eurent de succursale qu'à Saint-Prest. — Elles étaient chargées de tenir l'école des filles de la paroisse et de leur apprendre à lire, écrire, tricoter et prier Dieu. Elles devaient faire lire leurs petites filles séparément et jamais toutes ensemble.

En dehors de ces Communautés nées sur notre sol chartrain, beaucoup d'autres avaient essaimé chez nous des diocèses voisins.

On voyait à Nogent-le-Roi l'habit gris et la coiffe noire des Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers, appelées dans cette ville par la charité de M. de Noailles, maréchal de France.

A Armenonville-les-Gâtineaux, c'étaient les Miramiones, ou filles de Sainte-Geneviève, avec leur grand manteau noir, leur scapulaire blanc, leur voile noir et leur crucifix.

A Varize, les filles de M. Vincent, qui devaient faire célébrer un service chaque année, le 22 septembre, en mémoire des fondateurs et donner à l'offrande un cierge d'un quarteron, une miche d'une livre et une pinte de vin.

A Montainville et à la Ferté-Villeneuil, les Sœurs du Saint-Sacrement de Montoire, pauvrement vêtues de serge grise et

coiffées d'étamine noire. Elles portaient des chaussures jaunes de chamois avec talon de cuir demi-haut.

A Fontenay-sur-Conie, dans le joli prieuré de N.-D., dominant la vallée, apparaissait le long manteau des chanoinesses d'autrefois... C'étaient les Bénédictines de Saint-Avit, établies là dès 1186 par Marthe de Lanneray, dame dudit Fontenay.

Telles étaient les grandes institutrices créées par l'Église, dressées par l'Église à l'éducation des petits, au soin des malades et des pauvres, soumises à des Règles infiniment sages, qui sont des chefs-d'œuvre de législation, d'économie et de pédagogie. Comme des abeilles dispersées, toutes ces Sœurs retournaient périodiquement à leur ruche, à leur Maison-mère, comme au foyer de leur vie religieuse, pour y retrouver leur vigueur et leur régularité premières.

— Pour avoir l'idée de la sollicitude de l'Eglise pour les saintes fonctions de l'Enseignement, il faut entendre M. le grand-chantre de N.-D. de Paris s'adressant aux maîtres et maîtresses d'école dans son synode de 1672.

« Vous êtes commis, Messieurs et Mesdames, leur disait-il, non seulement pour enseigner aux enfants à lire, à écrire, l'arithmétique, le calcul tant au jet qu'à la plume, la grammaire; mais encore pour leur enseigner le catéchisme.

« Défendez à vos écoliers et principalement à vos écolières la vanité, le luxe, l'orgueil, d'avoir les cheveux frisés, poudrés, tortillés et autres braveries excessives.

Défendez-leur de se faire des malices... »

On devait assister à ce synode sous peine d'amende de huit sous parisis. — Au sortir du synode, maîtres et maîtresses se rendaient à Notre-Dame pour dire trois *Pater* et trois *Ave*.

Voilà, si je ne me trompe, un des plus grands côtés, des plus utiles, des plus solides du siècle de Louis XIV, la naissance presque simultanée de tant de communautés hospitalières et enseignantes, bienfaisantes au premier chef, ayant en elles cette vitalité puissante qui leur a permis de traverser intactes la licence du XVIIIe siècle, le cataclysme de la Révolution, puis de reparaître toujours vivantes, toujours fécondes pour continuer et propager de nos jours l'œuvre de Celui qui est la lumière et qui est la charité.

Mesdames, vous avez compris ce caractère sacré de la Sœur

enseignante. En songeant à procurer à vos filles toutes les richesses de l'instruction contemporaine vous avez été jalouses d'assurer la pureté de leur intelligence, l'intégrité de leur foi. — Vous avez compris que le cœur d'une jeune fille ne se garde bien que dans le voisinage des autels et sous la tutelle de personnes consacrées.

Nous avons la confiance que vos espérances seront amplement réalisées.

Et vous, mes enfants, laissez-nous vous féliciter et vous remercier de la docilité que vous avez montrée aux leçons de vos maîtresses, de l'affection filiale dont vous les avez constamment entourées. Voulez-vous leur faire un grand plaisir et leur témoigner un sincère grand merci : Restez toujours les dignes filles du Pensionnat de Saint-Paul.

DISTRIBUTION DES PRIX AUX ÉCOLES DES FRÈRES DE CHARTRES

Le 3 août, les 500 élèves des Frères (Ecole St-Ferdinand et Ecole St-Benoit réunies) fêtaient leur distribution des prix dans la cour de l'Institution N.-D. et une très nombreuse société assistait à cette cérémonie présidée par M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution.

Reproduire intégralement dans la *Voix* le beau discours de M. l'abbé Tissier, sur le *Progrès dans l'éducation*, ce sera, croyons-nous, faire plaisir à tous nos lecteurs.

Le voici donc :

Mes chers Enfants,

C'est avec une grande joie que je préside ce soir à vos triomphes scolaires, et je remercie tout d'abord M. le Président du Comité des Ecoles libres et votre cher et vénéré Frère Directeur de m'avoir procuré ce plaisir et cet honneur. Il me semble qu'au milieu de vous je continue une tâche qui m'est chère, et j'ai l'orgueil de me croire doublement chez moi.

Mais avant de commencer, je veux envoyer à Monseigneur Lagrange, dont vos écoles étaient, comme la nôtre, la préoccupation constante, l'hommage de nos regrets. Avec lui disparaît pour vous non seulement un ami puissant, mais un père généreux dont le peuple de cette ville a senti le tendre amour dans des bienfaits qui survivent à la mort.

Si je comprends bien mon rôle de président, vos chers Frères, à

qui je ne ferai pas d'éloges parce que leur dévouement est une chose qui s'admire et ne se paie pas, me demandent en ce moment une dernière leçon qui résume tout leur enseignement. Or, il est un point qui leur a tenu et qui leur tient avant tous les autres à cœur, comme il tient au cœur de vos pères et de vos mères, de vos prêtres et de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de cette ville et de ce pays : c'est votre progrès ; votre progrès dans la science, dans la connaissance de toutes les choses utiles, mais surtout votre progrès dans le bien et dans la vertu.

Le progrès ! Le progrès des âmes ! La vraie éducation n'a pas d'autre but. Avant de vous distribuer vos couronnes, laissez-moi donc parler un peu du progrès. J'expliquerai, en le faisant, aux vainqueurs d'aujourd'hui la raison de leurs succès et les vaincus y apprendront pour l'année prochaine le secret d'une glorieuse revanche.

Le progrès ! Mesdames et Messieurs, voilà un mot qui vibre avec éclat et douceur aux oreilles des hommes, comme celui de liberté ; c'est le rêve de l'esprit humain comme la liberté est le besoin du cœur. Quand les peuples s'agitent et secouent le joug, quand les constitutions se renouvellent, que les lois se modifient, que les armées s'émeuvent, que les mœurs changent, que la grande voix des revendications publiques ou que la parole autorisée de la science retentit, c'est au nom plein de fascinations étranges de ces deux choses sacrées, le progrès et la liberté !

Tous les hommes sentent, au moins confusément, au dedans d'eux-mêmes une impulsion native qui les pousse toujours plus loin, toujours plus haut. C'est là une grandeur et véritablement l'image de Dieu qui remplit tout à la fois de son immensité. Nous, nous ne pouvons en même temps être à tous les degrés de cette ascension sublime ; mais c'est le beau côté de notre vie d'être capables un jour ou l'autre d'y atteindre et de ne trouver le repos de nos âmes que dans la réalisation de cet idéal. Jusque-là, il y a en nous une loi mystérieuse qui nous force à ne pas nous contenter du réel, à ne pas nous arrêter aux choses conquises ; à rêver une autre lumière, un autre amour, d'autres jours, d'autres terres et d'autres cieux que ceux qui sont les nôtres, à vivre d'idéal ; — (c'est presque là tout ce qu'il y a de positif dans la vie) — à briser les chaînes qui nous tiennent en bas, à élargir les horizons, à gravir les cimes. C'est la loi du progrès et l'instinct de la vie.

C'est tout le bonheur quand on n'a pas vingt ans. Mes chers enfants, écoutez les aspirations qui montent du mystère de vos jeunes âmes. Vous êtes au pays des lumières, aux pays des joies sereines, sur une plage heureuse. Et cependant, je vous en atteste dans

votre sincérité, tout en vous crie que ce n'est pas assez de clarté, pas assez de force encore, pas assez près de Dieu ; cela seul fait souffrir.

Mais vous vous dites en soulevant le voile de vos destinées : Je monterai sur ces collines qui me cachent la vérité, où je sais qu'est la vertu, où je toucherai presque le ciel. Je grandirai dans la vie ; ces sommets, où m'apparaissent ceux qu'on appelle des hommes, où je devine des horizons si beaux, un jour je serai là, homme, moi aussi, savant, distingué, plus haut que la foule ; je dépasserai ceux qui m'entourent. N'est-ce pas, mes petits enfants, que vous vous dites ces choses, que leur murmure vous réconforte, et que leur seule pensée vous élève au-dessus du vulgaire ? C'est déjà un piédestal que l'aspiration vers les choses supérieures.

La jeunesse est tout spécialement l'âge du progrès ! La nature y fait tout grandir : la vie, les muscles, la taille et la beauté, et c'est un spectacle plein de charmes que l'éclosion de toutes ces forces. On admire au penchant de la colline, les arbres que la poussée de sève nouvelle fait au printemps chaque jour plus hauts. Rien n'égale la grâce de vos jeunes fronts qui se dressent au souffle heureux de la vie. Mais Dieu qui fait grandir les plantes à leur insu, et qui donne à vos corps une croissance inconsciente, exige votre concours pour que vos âmes s'élèvent. Plus tard elles resteront grandes quand le corps peu à peu penchera vers sa fin. Mais elles demeurent basses dans un corps superbe si on ne respecte pas, tout jeune, la loi sacrée du progrès, et lorsque l'âge mûr tombe déjà sur leurs infirmités, il est trop tard d'en entreprendre le soin. Les arbres qu'on a laissés se nouer n'ont plus la puissance de grandir.

La première condition du progrès, c'en est le désir ; c'est là la première part active qu'il faut prendre à votre développement. Pour être savant, pour être vertueux, il faut le vouloir ! Hélas ! Malgré la nature qui pousse en avant, il y a les endormis : ces âmes qui sommeillent et qui n'ont de goût pour rien, qui laissent la vie couler auprès d'elles sans s'apercevoir qu'il y a quelque chose qui passe et qu'elles ne retrouveront plus. Ce sont de placides écoliers, pas plus méchants que les morts ; ils promènent avec régularité leurs livres de classe en classe, sans se douter qu'il y a quelque part une lumière, quelque part du bien, quelque part un avenir. Ils font leurs classes, mais pas leurs études ; ils ressemblent à cet élève dont parle Mgr Dupanloup, et qui écrivait gravement au lendemain d'une rentrée...... « Mon cher papa, voilà mon pupitre en 3e..... » Ce ne sont pas toujours des incapables ; s'ils pouvaient secouer la torpeur qui engourdit toutes leurs facultés, on trouverait un foyer intellectuel sous ces cendres. Mais

une longue paresse a fait l'ombre et le froid sur toute leur jeunesse, et ils sont là, repliés sur eux-mêmes, comme des étoffes précieuses au fond d'un magasin, sans autre horizon que les rayons où ils dorment. On a beau sonner tout autour de leur sommeil des coups de clairon qui devraient mettre leur poitrine en feu, faire retentir toutes les voix du devoir, de l'honneur et de l'amour, c'est une léthargie, et tous les appels de la conscience et de l'affection provoquent en eux à peine un murmure qui semble dire en un langage vulgaire comme leur âme : Çà m'est bien égal. Demandez leur pourquoi ils laissent ainsi s'ensevelir leur jeunesse toute vive, ils vous diront en deux mots qui sont l'expression vraie de leur impuissance, qu'ils n'y pensent point.

Il y a à côté d'eux les frivoles : Ce sont des écoliers qui ont une certaine activité : de la curiosité plutôt, non pas littéraire ou scientifique : ce serait un élément de progrès, mais la curiosité des choses légères, le goût des choses futiles, l'entrain pour les inutilités. On les trouve aux aguets de toutes les distractions, sur la piste de tous les amusements. Ils flairent avec le sens spécial des gens mondains toutes les choses vaines ; ils n'y paraissent pas sans éclat ; cela les remplit, car ils ne peuvent rien contenir de grand. Ces petites âmes se rassasient de miettes et de médiocrités, et elles se croient riches parce que leur capacité est comble ; elles se disent élevées parce qu'elles ne se mesurent qu'avec des objets de taille infime. Le plaisir les affole et les fêtes qu'ils donnent sont les seuls évènements de leur vie agitée et stérile.

Il n'y a rien qui frémit ni qui palpite en eux au contact de la vérité, du courage, du sacrifice, de la beauté et de l'idéal ; pas d'enthousiasme qui déploie les ailes ; pas d'aspirations hautes et saintes ; rien de ces choses qui grandissent, qui donnent de l'élan, qui transportent au-dessus de soi ; en un mot, pas de progrès. La frivolité, mes enfants, en est la ruine la plus sûre, et de tous les obstacles que le maître rencontre dans l'éducation de la jeunesse, celui-là est le plus invincible. Le mal se corrige, la passion se dompte, le caractère s'adoucit, la volonté se trempe ; il faut un miracle de grâce pour sortir quelqu'un de la médiocrité.

Parmi ceux qui ne désirent pas le progrès, se trouvent les peureux. La peur fait les lâches, et c'est ainsi que d'excellents enfants — et aussi de braves hommes — qui sentent au dedans d'eux-mêmes ce quelque chose qui les agite et qui leur fait appeler, d'une ardeur infinie, non pas le bien seul mais le mieux, le mieux dans l'étude, le mieux dans la vertu, après avoir regardé le vent de l'opinion, imposent silence à ces aspirations, coupent les ailes de leur âme, et lui disent, en rabaissant son vol, cette parole qui est un démenti à tous leurs rêves : Terre, terre !

C'est le cri de la peur, parce que ce ne peut être encore le cri de l'oppression. Plus tard, quand les âmes viles aperçoivent autour d'elles des grandeurs qui les condamnent, elles peuvent s'en faire des victimes. Les jeunes gens mettent simplement leur honneur à ne pas se distinguer des autres, à faire comme tout le monde, disent-ils, et se condamnent à la vulgarité si leurs compagnons n'ont pas de distinction; comme ils iraient à tous les dévouements si c'était le chemin public. Il arrive ainsi que ce sont toujours les minorités qui font loi. Comptez-vous donc une bonne fois en faisant ouvertement le bien dont le sentiment vous anime, et vous verrez où est le nombre. Vous êtes tous bons par quelque côté, et il n'y a que la peur souvent qui vous empêche de devenir meilleurs. Elle tue en vous le désir du progrès qui en est la première et essentielle condition.

La seconde part que vous devez prendre à votre formation, c'est, mes enfants, de vous laisser faire. Il semble que ce soit là un anéantissement. Pas du tout; il faut une somme d'énergie peu commune pour accepter l'impulsion qui ne vient pas uniquement de soi. Où il y a inactivité, c'est à suivre la pente instinctive de ses caprices et de ses goûts; car il suffit de se laisser aller. Il n'en est pas de même pour se laisser faire, parce que cela suppose déjà une victoire qui a mis toute l'âme en état de soumission. Désirer le progrès sincèrement et y tendre, mais y tendre à sa guise avec l'inconstance et l'inégalité des caprices, sans but ni mesure, lançant presque toute son âme où emporte la fantaisie, sans regarder si le chemin où on a laissé le reste sera ouvert plus tard, c'est la faute de toute une jeunesse.

Elle croit à sa force, c'est un bien; il fait si bon sentir devant soi l'espace! Mais souvent ses premiers coups d'ailes inexpérimentés la portent, comme le jeune aiglon, trop près des soleils qui l'aveuglent, et elle tombe.

D'autres s'enveloppent d'indifférence et se font un manteau de vulgarité qui leur semble un prestige. Ils s'en couvrent et ils attendent que le temps, en passant, amène la liberté. Qu'on dise d'ailleurs ce qu'on voudra; nous sommes bien comme nous sommes. Nous n'avons pas besoin qu'on nous retouche et nous nous conduisons nous-mêmes au but très positif de la vie. Les choses communes nous suffisent; ces poussées, ces envolées nous ennuient et nous dérangent. Les voilà drapés dans leur suffisance; ils s'y tiennent immobiles, assez haut pour que rien ne les atteigne, trop bas pour comprendre les choses de Dieu. Tout le torrent des grâces y passerait sans les remuer d'un pas autrement qu'ils ne veulent.

Ne soyez pas, mes enfants, de petits dieux termes qui bornent

ainsi à eux-mêmes leurs horizons et qui laissent fumer devant leur jeunesse l'orgueilleux encens qu'ils allument. Voyez-vous, les meilleures choses, — et vos âmes en sont pleines — demandent pour se développer une culture extérieure qui les sorte d'elles-mêmes. Les moissons pour mûrir ont besoin de rosée, et les fruits qui croissent sans soleil sont insipides...

Ne vous reposez pas même de votre progrès sur l'accomplissement des programmes. Ah ! lorsqu'on est écolier, comme on a le culte des programmes ! Ceci, et pas cela ! Pour être commerçant ou laboureur, a-t-on besoin de tant savoir ? On ne se souvient jamais que pour atteindre le but il faut toujours viser plus haut. Rien n'est plus contraire à l'esprit de progrès que le culte aveugle des programmes. Les programmes, mes chers amis, ce sont les bornes du chemin, ce n'est pas la route. Le terme est là-bas, bien plus loin, où il faut continuer de tendre avec une ardeur qui ne se ralentisse pas. Du jour où on ne fait plus ses études que pour un diplôme tout seul, c'est presque fini du progrès. Les nécessités de la vie obligent à s'inquiéter des diplômes, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut travailler. Le but de l'étude, c'est de sortir toujours davantage de l'ignorance qui est une déchéance et une douleur, c'est de projeter la lumière sur tant de mystères qui nous échappent et nous inquiètent ; c'est de nous rapprocher de Dieu, c'est, quand on l'aime, de se préparer à sa défense. Il n'y a pas tout cela sur les diplômes et surtout, hélas ! les diplômes ne sont jamais des brevets de vertus. Voilà pourquoi il ne faut s'en tenir à aucune limite ; voilà pourquoi tous nous devons, quelle que soit déjà notre perfection relative, marcher encore jusqu'au bout. C'est le commun devoir de l'homme. Il demeure toujours en nous-mêmes assez de bornes infranchissables. Il n'y a que l'Océan, et Dieu dont il est l'image, qui puisse s'arrêter satisfait sur la plage et retourner ses vagues joyeuses dans sa plénitude, parce qu'il n'a plus besoin de personne pour être l'immensité.

Notre devise, à nous, notre nécessité, aussi, c'est : toujours plus loin, toujours plus haut ! La vie n'est pas une demeure où l'on puisse s'arrêter. Nos âmes sont ainsi d'éternelles voyageuses, et par nos désirs et par nos espérances, et par nos tressaillements devant l'avenir, et par nos inquiétudes et par tant de besoins que rien de fini ne satisfait. Et plus on s'élève, plus le mystère attire. Le progrès est un abîme qui appelle. Sur les flots, au désert, aux escarpements des montagnes, le nautonier et le voyageur sont comme poussés en avant par le besoin si naturel à l'homme de l'au-delà.

Encore ! Encore ! Ah ! c'est qu'à mesure qu'on monte, les horizons s'élargissent et tout un monde céleste se découvre. Les efforts

qu'on fait ont alors leur quotidienne récompense dans des révélations qui font oublier le sacrifice.

C'est sur les hauteurs, mes enfants, que Dieu, notre lumière totale et notre dernier terme, nous attend.

Aux jours de sa venue sur la terre, il a accompli sur des montagnes les plus grands actes de sa vie. C'est sur une montagne qu'au début de sa mission publique il a vaincu le démon ; c'est sur la montagne des Béatitudes qu'il a proclamé sa loi nouvelle ; sur une montagne qu'on a voulu le faire roi ; sur la montagne du Thabor, qu'il s'est transfiguré ; sur la montagne du Calvaire qu'il est mort pour nous ; sur le mont des Oliviers qu'il a pris son vol vers son Père.

On ne le trouve, lui, la plénitude et le repos de tout progrès, parce que lui seul est parfait en tout, que sur les sommets de la science, du respect, de l'honneur, de la justice et de la foi, en un mot, sur les cimes de toutes les vérités et de toutes les vertus. Si le progrès, Mesdames et Messieurs, est le rêve aimé des âmes de ce temps, croyez-le bien, c'est avant tout et toujours aussi la consigne chrétienne : Toujours plus loin ! toujours plus haut !

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Un service pour le repos de l'âme de Mgr Lagrange a été chanté, le 7 août, dans la chapelle du Grand Séminaire, par les prêtres faisant partie de la Retraite pastorale.

— Le *Journal du Loiret* a publié qu'un prêtre de Chartres s'était rendu à Orléans pour la remise de dons testamentaires faits par notre Évêque défunt : « Mgr Lagrange, dit-il, a légué à M. Paul Fougeron le manteau que Mgr Dupanloup portait au congrès de Malines ; à M. le comte Léon Lavedan et à M. le comte Hilaire de Lacombe, des souvenirs particulièrement précieux : les éditions de Fénelon et de Bossuet que possédait Mgr Dupanloup. — Mgr Lagrange a, de plus, légué à M. Léon Lavedan, et à M. Hilaire Lacombe la correspondance inédite de Talleyrand et de Mgr Dupanloup, pour qu'ils la publient dans les conditions qui leur paraîtront convenables. »

Prières à Saint Piat. — Des prières publiques à saint Piat, pour obtenir du beau temps, ont commencé dimanche soir, 4 août, à la Cathédrale. Beaucoup de fidèles ont été y prendre part, mais qu'est-ce que ce nombre d'assistants, comparé à celui des personnes qui se plaignent des pluies désastreuses, et pourtant négligent d'en demander la cessation à Celui qui, seul, est le

maître des lois atmosphériques comme des lois morales ? Sans doute tous les vrais chrétiens sont fidèles à demander à notre Père qui est dans les cieux le pain quotidien, mais, quand il y a invitation à des exercices religieux publics pour obtenir un bien général, les abstentions trop multipliées sont toujours fort regrettables.

Retraite ecclésiastique. — Les exercices de la Retraite ecclésiastique se termineront quand paraîtra le présent numéro de notre Revue ; le prédicateur, le R. P. Duponchel, jésuite de la résidence de Rouen, aura reçu alors du clergé les remerciements et compliments auxquels il a droit. Qu'il nous soit permis de devancer ici celui qui sera auprès du Religieux missionnaire l'interprète des Retraitants ! Nous voulons dire à nos lecteurs que le R. P. Duponchel a édifié et charmé son vénérable auditoire par ses discours, conférences et avis, toujours appuyés sur la méditation de l'Évangile et les leçons de l'expérience, toujours présentés avec l'accent d'un apôtre et une belle forme oratoire. — Au dernier soir de la Retraite, le vendredi 9, la cérémonie de la rénovation des promesses cléricales a eu lieu dans l'église de Notre-Dame de Sous-Terre.

Pèlerinages. — Nous avons vu devant N.-D. de Chartres : le 5 août, un groupe d'aspirants missionnaires venus du Séminaire des Missions étrangères de Paris, — et, le 7 août, le pèlerinage Franc-Comtois, parti de Besancon le 5, et arrivé à Montmartre (Paris) le 6 pour se diriger le 7 vers N.-D. de Lourdes, après visite à N.-D. de Chartres et à Saint-Eutrope de Saintes.

Les neuf cents pèlerins, répartis en deux trains, représentaient non seulement le Doubs, la Haute-Saône et le Jura, mais une partie de l'Alsace et du Jura Bernois. Ce qu'il convient de noter principalement, c'est que beaucoup d'hommes, laïcs, faisaient partie de la grande caravane. Une centaine de prêtres entouraient Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon qui présidait ce beau, pèlerinage ; parmi eux, signalons Mgr Jeannin, prélat romain, curé de N.-D. de Besançon, chargé de la direction générale.

Il était environ 8 heures et demie quand le clergé de N.-D. a reçu Sa Grandeur au seuil de la Cathédrale ; le grand orgue saluait de ses harmonies. L'office a commencé immédiatement : Mgr l'archevêque a célébré, assisté de M. l'abbé Legué, vicaire capitulaire, et de M. l'abbé Clerval, supérieur des Clercs de Notre-Dame, originaire, lui aussi, du diocèse de Besançon. Pendant ce temps, des prêtres pèlerins disaient leur messe aux divers autels de l'église ; il y a eu un très grand nombre de communiants.

A 2 h. les pieux Francs-Comtois ont eu leur second office : Bénédiction du T. S. Sacrement et procession aux flambeaux à la

Crypte. Ils ont terminé leurs dévotions au sanctuaire du Pilier, vers 4 h., et se sont rendus ensuite à la gare, pour continuer leur grand voyage, heureux des bénédictions reçues dans la basilique chartraine.

Entendu dans une salle de vote. — Dimanche dernier, un électeur après avoir assisté à la messe, — c'est un intelligent, — entrait à la mairie pour déposer son vote. Il salue amicalement les membres du bureau réunis autour de l'urne. « Maintenant, dit-il, je viens remplir mon devoir de citoyen. » Marque d'assentiment. Et même un des assesseurs ajoute : oui, c'est un devoir de voter. « C'est vrai Messieurs, mais sachez aussi une chose : c'est que tous les devoirs se tiennent étroitement ; quand l'un est abandonné, les autres ne tardent pas à l'être aussi. »

La conversation qui tournait au sérieux s'arrête là. Plusieurs craignaient de s'avancer sur un terrain qui s'effondrait sous leurs pieds. On avait compris. En effet toute personne de bon sens le comprend : l'ensemble de nos devoirs forme comme un collier de perles précieuses ; quand on a le malheur de rompre le fil qui les unit et les retient, elles se défilent, tombent les unes après les autres, et l'admirable joyau est perdu. C'était pourtant une fortune spirituelle et temporelle et elle est misérablement gaspillée.

Tant il est vrai de dire que pour être bon citoyen il faut être bon chrétien !

FAITS DIVERS

Congrès de Limoges. — Le Congrès Franciscain de Limoges s'est continué avec des réunions très intéressantes prenant des conclusions pratiques. Nous reviendrons sur ce sujet.

Pèlerinage des vacances à Notre-Dame de la Salette, avec des stations à Ars, à Notre-Dame de Fourvière, à la Grande Chartreuse, et à Paray-le-Monial, du mardi 27 août au jeudi 5 septembre 1895. *Souscrire immédiatement.* Les inscriptions ne seront plus reçues après le 15 août. Prix, comprenant tous les billets de chemin de fer, les transports en voiture, les repas et le logement : 1re classe 175 fr. 50, 2e classe 150 fr. 30, 3e classe 130 fr. 50. Un programme détaillé donne l'horaire de la marche des trains et l'indication précise des exercices religieux. Le prix des billets *comprenant tous les frais du pèlerinage* doit être adressé en un mandat poste à M. Louis Petit, prêtre de la Congrégation des FF. de Saint-Vincent-de-Paul, directeur de l'Œuvre de Sainte Philomène, 3, rue de Dantzig, Paris, Vaugirard. Un reçu détaché d'un registre à souche sera adressé immédiatement aux pèlerins pour être échangé ensuite contre le carnet définitif. Les pèlerins qui désireraient

consacrer leur journée du vendredi 6 septembre à la visite du Sacré-Cœur de Montmartre, de Notre-Dame-des-Victoires et des monuments de Paris pourront être logés, nourris et conduits en voiture par les soins de la Direction du pèlerinage, moyennant une supplément de 15 francs. Les Compagnies de chemin de fer accorderont des réductions pour rejoindre à Paris le train de pèlerinage. Ce beau pèlerinage est organisé par l'*Œuvre de Sainte Philomène* avec le concours de l'*Agence des voyages économiques.* Voilà une combinaison qui offre bien des avantages : Etre exempt de tout souci en ce qui concerne les voitures, le logement, les repas... Etre attendu partout, n'avoir qu'à se présenter pour recevoir l'accueil le plus prévenant, voilà qui enlève mille préoccupations ennuyeuses et qui permet de prier, de méditer et aussi d'admirer tout à loisir. Et certes, il y a de quoi.

Mexique. — Au Mexique, l'ère de la persécution violente et des mesquines tracasseries semble passée, grâce à l'énergie du Président, M. Diaz, qui montre, lui et son gouvernement, un grand esprit de justice, un grand désir d'apaisement. La politique si conciliante de Léon XIII a vivement impressionné les esprits, et l'on parle de renouer les relations officielles avec le Saint-Siège.

A nous de commencer ! — Lorsque les maux, dont souffre l'Eglise, à Rome, en France et dans d'autres contrées encore, nous causent une juste douleur, ne perdons pas notre temps à accuser nos adversaires. C'est nous-mêmes qu'il faut accuser ; ils ne sont point forts, mais c'est nous qui sommes faibles, et faibles par notre faute. Ne nous tenons pas à la piste des dévotions nouvelles, des Unions qui nous sont données par leurs promoteurs comme devant opérer d'elles-mêmes, et à jour fixe, le salut de l'Eglise et de la société !

Ce qui doit être fait chez une nation pervertie pour qu'elle se tourne vers Dieu, pour qu'elle vive de nouveau de sa parole et de sa grâce, saint Pierre d'Alcantara nous l'apprendra. Un gentilhomme se lamentait auprès du Saint de l'état des choses en Espagne, et le consultait sur ce qu'il y avait à faire contre le désordre de la Société. Le Saint, après un jour de réflexion, répondit simplement : « Mettez de l'ordre dans votre propre maison, dans vos propres affaires ; traitez, comme il convient à un chrétient ceux qui dépendent de vous, et vous aurez fait ainsi votre devoir. Si tous les chrétiens faisaient ainsi, il en résulterait un bien immense pour la société. » (Mgr ISOARD.)

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

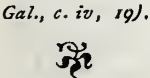
SAMEDI 17 AOUT 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT D'AOUT)

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



VIRGINI·PARITVRÆ

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 18 août, 11e dimanche après la Pentecôte, saint Joachim, père de la T. S. Vierge, *double de 2e classe.* A 9 h., messe de paroisse; à 10 h. 3/4, office capitulaire. — A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Le mardi 20, saint Bernard, un des plus illustres pèlerins de Notre-Dame de Chartres.

— Le jeudi 22, octave de l'Assomption et Commémoration du Vœu de Louis XIII. A 4 h. 1/2, Adoration réparatrice.

Paroisse Saint-Pierre. — Le 18 août, 11e dimanche après la Pentecôte, fête de saint Joachim, les offices aux heures ordinaires.

Paroisse Saint-Aignan. — Dimanche prochain, fête de saint Joachim, les offices aux heures ordinaires.

Monastère de la Visitation. — Mercredi 21 août, fête de sainte Chantal.—Messes à 6 h. et 6 h. 3/4. A 7 h. 1/2, messe conventuelle, exposition du Saint-Sacrement. — A 4 h., sermon par le R. P. Barbe, mariste. — Salut solennel. Vénération des reliques. — Indulgence plénière.

BIBLIOGRAPHIE

Rapports entre Patrons et Ouvriers. — Lire sur ce sujet un discours magistral, prononcé par le R. P. Bouvier, de la Compagnie de Jésus, le 30 Juin dernier, à l'occasion de la consécration annuelle au Sacré-Cœur du Commerce et de l'Industrie, dans la basilique du Vœu National à Montmartre.

Ce discours sur *la Justice et la Charité* (1) traite les questions de salaire, de moralité des ateliers, du travail des femmes, de l'assistance obligatoire; et ces divers problèmes sont posés de la façon la plus précise et résolus dans les termes les plus lumineux (2).

Grammaire hébraïque, par Mgr Chabot, Prélat de Sa Sainteté et curé de Pithiviers (Loiret), 4me édition, revue, corrigée et augmentée, prix 2 fr. 25.

Depuis 20 ans, cet ouvrage est adopté comme auteur classique dans la plupart des Grands Séminaires de France, de Belgique et du Canada. C'est non seulement une Grammaire claire, précise et méthodique, mais encore un Manuel pratique qui suffit pour apprendre, seul et sans maître, la langue de Moïse, de David et des prophètes. La nouvelle édition a été mise au courant des signes phonétiques adoptés par les savants modernes et tout récemment par M. l'abbé Vigouroux, dans son savant *Dictionnaire de la Bible.* L'auteur a reçu de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, une lettre des plus élogieuses qu'il a publiée dans la Préface.

— **Vie de M. Lecomte,** ancien curé de la cathédrale de Chartres. Un vol. in-18 jésus de près de 300 pages. Se trouve chez l'auteur, M. le chanoine Goussard, directeur de la *Voix de N.-D.*, ou chez les libraires d'Eure-et-Loir, Prix : 2 fr.; franco, 2 fr. 40.

(1) Paru en brochure, à la librairie Lecoffre, rue Bonaparte, 90, à Paris. — Gr. in-18, prix, franco par la poste : 0 fr. 20.

(2) *Univers* du 2 Juillet.

SOMMAIRE

L'ASSOMPTION. — COMPLIMENT AU PRÉDICATEUR DE LA RETRAITE PASTORALE. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE: NOMINATIONS; RETRAITES; PROCESSION DU 15 AOUT; AU CARMEL; A LA COMMUNAUTÉ DE BON-SECOURS; NÉCROLOGIE: M. MARIANI, RÉCIT ET DISCOURS. — FAITS DIVERS.

L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE (1)

Marie est morte d'amour, ressuscitée sans avoir subi la corruption, montée au Ciel, établie Reine et avocate de l'Eglise triomphante et de l'Eglise militante. Tout cela est renfermé dans son Assomption. Tout cela est certain, cru par l'Eglise à ce point qu'il n'est pas permis de le nier et d'enseigner le contraire. Toutefois, ce n'est pas déclaré jusqu'ici vérité révélée, article de foi catholique. Du degré inférieur au plus élevé, il y a une immense distance. Ce qui fait partie du dépôt sacré de la révélation, ce que Dieu a daigné annoncer et consigner dans ses saintes Ecritures a pour l'esprit une splendeur sereine, et pour le cœur une ardeur et un contentement auxquels rien ne saurait être comparé. Le vrai serviteur de Marie désire contempler, dans cette suprême splendeur de la Foi, tout ce qui la regarde. A l'exemple des Saints qui lui ont été les plus dévots, il entend aussi à son honneur ces paroles sacrées : « *Élevez-la autant que vous pouvez, car elle est au-dessus de toute louange* (2). » Obéissant à ce sentiment, saint François de Sales s'écrie : « Qui est l'enfant qui ne ressuscitât » sa bonne mère, s'il pouvait et ne la mît en paradis après » qu'elle serait décédée? » Quel vrai fils de Marie ne prierait Jésus-Christ : « Faites habiter votre Mère au plus haut grade, » en la meilleure et la plus éminente place de ce royaume. » Et là « décrétez de vos mystères et de votre foi (3). »

Tel était le vœu des âmes chrétiennes au sujet de la Conception Immaculée de la Très sainte Vierge, ainsi que Pie IX le déclare dans la Bulle dogmatique de sa définition.

Un semblable désir est-il moins fondé et moins légitime à l'égard de l'Assomption de la Sainte Vierge? Sa Conception

(1) D'après Mgr Cirot de la Ville.

(2) Ecclésiastique, XLIII, 23.

(3) Ie Serm. pour l'Ass., 251-254.

Immaculée définie n'appelle-t-elle pas le même honneur sur son Assomption ? Marie est déclarée conçue sans péché dans l'oracle divin : « *Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme ; entre ta postérité et sa postérité. Elle te brisera la tête* (1). » A cause de sa très étroite et indissoluble union avec le Christ Rédempteur, avec Lui et par Lui, elle remporte un triomphe complet sur le serpent dont elle brise la tête de son pied immaculé. Ainsi parle le Souverain Pontife. Son triomphe est complet, parce qu'elle a toujours, avec son divin Fils, qui, de toute éternité, l'avait choisie pour sa Mère, vaincu le démon, et, dès le premier instant, par sa Conception Immaculée.

Or, saint Paul, parlant des triomphes de Jésus-Christ, dit qu'il les a couronnés par son Ascension. Après avoir attaché à la croix la cédule de notre condamnation, « *en dépouillant les principautés et les puissances, il les a menées captives avec une noble fierté, triomphant d'elles hautement en lui-même* (2). » Le sommet des triomphes de Jésus-Christ n'est-il pas compris dans l'oracle du Paradis terrestre ? Et si la Conception Immaculée y apparaît comme l'aurore des victoires de sa Mère sur Satan, l'Assomption n'y rayonne-t-elle pas déjà comme leur apogée ?

Ce mystère fait partie de l'économie admirable du plan divin et de notre foi. Le Symbole des Apôtres, par ce seul mot inspiré d'en haut : « Marie de laquelle est né Jésus » a exprimé le lien indissoluble qui unit la Conception, la Nativité, la Vie, la Passion, la Mort, la Résurrection, la Glorification de l'un et de l'autre. C'est ainsi que la Sainte Vierge devient partie intégrante du dogme catholique, et qu'elle partage la condition de ce dogme, auquel Dieu a appliqué la loi de la lumière physique, de croître d'un jour à un jour plus éclatant (3).

Les hérésies qui servirent à la manifestation plus lumineuse de la divinité et de l'humanité de Jésus-Christ, associèrent à cette gloire la Maternité de Marie. Un nouveau fleuron a été ajouté à sa couronne par la définition de son Immaculée Conception. En reste-t-il un à lui offrir ? Tout le dogme catho-

(1) Genèse, III, 15.

(2) Coloss., II, 15.

(3) Proverb., IV, 18.

lique a été illuminé, défini, popularisé. Ce que Jésus-Christ disait à ses Apôtres a obtenu un degré merveilleux de vérité pour tout homme qui veut croire ce qu'enseigne l'Eglise : « *Je vous ai appelés mes amis, parce que tout ce que j'ai entendu de mon Père, je vous l'ai fait connaître* (1). »

Mais, Seigneur, reste une connaissance qui peut être agrandie puisqu'elle peut être définie : l'Assomption de votre divine Mère avec sa royauté universelle conjointe à la vôtre. Lorsque votre serviteur François d'Assise sollicita de votre miséricorde, en faveur des pécheurs, le grand pardon de la Portioncule, vous lui répondites : « Pour moi, j'admets votre demande, » mais allez trouver mon vicaire à qui a été donné le pouvoir » de lier et de délier sur la terre et au ciel (2). »

Nous aussi, nous nous tournons vers le Siège apostolique, juge suprême, comme le déclarait Pie IX au sujet de l'Immaculée Conception, de l'opportunité d'une définition. Nous le supplions de donner cette dernière glorification à Jésus-Christ, à la Très Sainte Vierge, au dogme catholique, à l'Eglise. Ne semble-t-elle pas destinée à jeter sur une époque d'obscurité une grande lumière ?

COMPLIMENT ADRESSÉ AU R. P. DUPONCHEL, A LA FIN DE LA RETRAITE PASTORALE

Par M. l'abbé Leroy, archidiacre, curé de Dreux.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Ne cherchant ici-bas que la plus grande gloire de Dieu, le digne fils de saint Ignace n'attend que de Dieu seul, là-haut, la juste récompense de ses travaux apostoliques et du zèle qui les anime. Aussi, permettez cet aveu, Mon Révérend Père, ce n'est pas pour vous, mais pour nous, pour la satisfaction de nos cœurs, pour l'accomplissement d'un devoir sacré, que je vous prie humblement, au nom de tous mes vénérés confrères, d'agréer l'expression bien simple mais sincère de notre religieuse reconnaissance. Oh ! béni soit Dieu, auteur de tout bien ! bénis soient N.-D. de Chartres et les saints Patrons auxquels vous avez confié chacun de ces jours si féconds en grâces de

(1) Jean, XV, 15.
(2) *Vie de S. François d'Assise.*

salut! mais béni soit aussi l'apôtre qui a été pour nous l'instrument de si grandes miséricordes!

Sans doute, c'était à nous de *faire notre retraite*, dans le sens qu'il nous a si délicatement exposé, mais n'est-ce pas à lui, après Dieu, que nous devons le bonheur de l'avoir *faite* ainsi?

Si le but de la parole évangélique, selon saint Augustin, est toujours de *manifester*, de *faire goûter*, de *persuader* les vérités saintes, « ut veritas *pateat*, ut veritas *placeat*, ut veritas *moveat*, » c'était également la fin de notre retraite, et tel en sera le fruit, Mon Révérend Père, grâce à la parole si lumineuse, si captivante, si persuasive de notre apôtre!

Oui, grâce à sa parole, les enseignements de la raison et de la foi la plus pure, de la science et de l'expérience la plus consommée, la plus sûre doctrine de l'Église, de ses Pères et de ses Docteurs, les admirables exemples et maximes de ses saints, et, par dessus tout les divins oracles et la vie évangélique du Sauveur, étaient autant de rayons lumineux qui, s'échappant de ses lèvres, mettaient devant nos yeux les vérités saintes dans leur plus grand jour.

Grâce à elle, nos destinées éternelles, les glorieux et sublimes privilèges du sacerdoce, les grands devoirs et responsabilités du Prêtre et du Pasteur envers Dieu et envers les âmes nous sont apparus dans tout l'éclat et tous les charmes de la vérité!

Vérité parfois saintement effrayante, comme dans les vives peintures du péché, de ses causes, de ses dangers, et des châtiments de la divine justice pour le temps et l'éternité!

Vérité plus consolante dans les gracieux tableaux de ces scènes touchantes où le Sauveur prodigue à ses disciples, à ses prêtres surtout, tous les trésors de miséricorde et d'amour de son Divin Cœur, et aussi les promesses des célestes récompenses!

Mais vérité toujours présentée avec cette éloquence qui pénètre les âmes!

En effet, pendant qu'elle nous montrait le cœur de Dieu comme l'unique et inépuisable source où la prière humble et confiante doit puiser la fécondité de la vie sainte et de l'apostolat, elle-même en opérait l'heureuse réalisation dans nos cœurs.

Comme ceux des apôtres qui se sentaient embrasés pendant que le Sauveur leur parlait sur le chemin d'Emmaüs, les nôtres recevaient les étincelles du feu sacré que le cœur de notre apôtre puisait au même foyer divin. Ces touches mystérieuses qu'il nous disait connues du seul Maître des cœurs, il en avait reçu le secret, car sa parole faisait vibrer nos âmes, elle y gravait les plus salutaires et les plus ineffaçables impressions, et leur inspirait ces résolutions victorieuses de toutes les illusions et défaillances de la nature.

Tels étaient, Mon Révérend Père, le besoin et le désir de nos cœurs dans cette retraite, tel en sera l'heureux fruit, grâce à votre zèle et à tous vos labeurs d'apôtre, et aussi à vos charitables prières dont nous sollicitons le secours si précieux !

A Dieu donc d'abord et à vous ensuite notre reconnaissance la plus juste et la plus sincère !

Pour l'exprimer d'une manière moins imparfaite, la justice demandait un interprète plus jeune, plus éloquent.

Malheureusement une reine parfois aussi aveugle qu'exigeante, l'habitude réservait ce grand honneur à ce que l'on veut bien appeler, par un charitable euphémisme, les privilèges et les droits de l'âge. Hélas ! malgré de nombreuses exceptions qu'il admire dans ses vénérés confrères, leur pauvre interprète de cette heure est forcé de l'appeler plus justement en lui l'insuffisance.

Je le regrette, Mon Révérend Père, cependant permettez-lui un dernier mot qu'il croit répondre aux désirs de tous.

Par une exquise et pieuse délicatesse, vous nous avez demandé la plus fidèle observance du sage règlement de la retraite comme une marque de délicatesse filiale dans l'obéissance à Messieurs nos vénérés vicaires capitulaires.

Cet appel de votre cœur a eu son écho dans les nôtres, Mon Révérend Père ! Puissions-nous avoir allégé, en cela du moins, le lourd fardeau que portent nos si bienveillants administrateurs diocésains, depuis la mort de notre Évêque qui nous a laissé dans l'édification de ses moments suprêmes de grands et salutaires enseignements complétant ceux de sa vie entière, et dont un des derniers, mais non des moins précieux bienfaits pour nous, a été le choix du prédicateur de cette retraite.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Nominations. — Par décision de MM. les Vicaires capitulaires, ont été nommés :

Professeur de théologie morale au Grand Séminaire, M. l'abbé Garancher, précédemment curé de Brunelles.

Curé de Brunelles, M. l'abbé Humily, précédemment curé de Chartainvilliers.

Curé de Marville-Moutiers-Brûlé, M. l'abbé Pajot, précédemment curé de Luplanté.

Curé de Luplanté, M. l'abbé E. Paragot, précédemment curé de Crucey.

Curé de Crucey, M. l'abbé Cardeneau, jeune prêtre.

Retraites. — A la fin de la retraite ecclésiastique, M. l'abbé Legué, vicaire capitulaire, a donné au clergé les avis qu'il attend en pareille circonstance de l'administration diocésaine, et rendu compte de la situation des œuvres dans le diocèse. La Propagation de la foi, la Sainte-Enfance, les Écoles, les Missions, ont été particulièrement signalées comme objets du zèle pastoral. Quant à l'Œuvre des Séminaires, fondée, on sait grâce à quelle initiative, et encouragée par une lettre pastorale de Mgr Lagrange, elle a été rappelée aux prêtres retraitants avec des explications spéciales. C'est M. l'abbé Cuni, directeur actuel de cette œuvre, qui les a données, après avoir été présenté dans ce but à l'assemblée par M. le Vicaire capitulaire.

La première retraite à la Communauté des Sœurs de Saint-Paul aura lieu du samedi soir 24, au dimanche 1er septembre, inclusivement. La seconde, du samedi soir 14 septembre, au dimanche 22 inclusivement.

Procession du 15 août. — La procession du vœu de Louis XIII a été favorisée par un temps superbe. La population chartraine affluait dans les rues, pour contempler le long et beau défilé des confréries et du clergé, et pour vénérer l'insigne Relique de Notre-Dame portée au milieu des rangs.

Au Carmel. — L'Adoration mensuelle a été célébrée le huit août dans la chapelle du Carmel.

A la messe solennelle et au salut, de belles voix ont très heureusement chanté les louanges de la divine Eucharistie et charmé la piété des fidèles.

Au sermon du soir, M. le chanoine Drouin, dans un langage ample et élevé, religieusement écouté par l'auditoire, nous a montré le Verbe, Fils de Dieu, se constituant dans l'Incarnation et continuant d'être, à l'autel par le sacrifice eucharistique et la pré-

sence réelle, dans les âmes par la sainte communion, l'unique et parfait *adorateur* de Dieu son Père.

Ce fut encore une bonne journée et pour les âmes et pour l'Hôte divin du Tabernacle, que cette fête de l'adoration, par les nombreuses communions du matin, la solennité des offices liturgiques, et l'harmonie des chants sacrés. L'assistance, qui remplissait la chapelle toujours si pieuse et ce jour-là magnifiquement décorée, a été délicieusement impressionnée par le cantique connu, dont la poétique inspiration est de Mgr de la Bouillerie, et la céleste mélodie du P. Garin : l'*Ange et l'âme*. Le R. P. Lattelais, aumônier des dames des Sacrés-Cœurs, a donné la bénédiction.

G. G.

A la Communauté de Bon-Secours. — Le 13 août, une pieuse et touchante cérémonie s'accomplissait dans la grande chapelle de cette communauté. Plusieurs postulantes recevaient le saint habit, et plusieurs novices faisaient leur profession. Le prédicateur était M. l'abbé Bouillet, vicaire de la cathédrale ; M. le chanoine Pouclée, supérieur des Sœurs de Bon-Secours, présidait ; l'assistance était nombreuse. Pour des enfants de la Sainte Eglise c'est toujours une satisfaction bien vive de voir des âmes privilégiées se consacrer au service du Seigneur ; les habitants de Chartres ont un particulier plaisir à constater l'accroissement du nombre des religieuses qui savent si bien faire honneur à leur titre de gardes-malades au milieu de notre cité.

— **A N.-D. de Lourdes.** — Pèlerinage national du 17 au 24 août. — M. le chanoine Roussillon y conduit 120 personnes du diocèse de Chartres dont 27 malades. La *Croix* nous dit que ce pèlerinage comptera un millier de malades devant N.-D. de Lourdes.

NÉCROLOGIE. — M. Mariani, *de Nogent-le-Rotrou.*

— Lundi dernier, 12 août, en l'église Saint-Laurent de Nogent-le-Rotrou, ont été célébrées les funérailles de M. Adolphe-Michel Mariani, receveur des finances en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur, officier d'Académie, pieusement décédé le vendredi 9, dans sa 83e année.

De toute la contrée environnante, les plus hautes et les plus honorables familles étaient venues se joindre à la foule immense des habitants de Nogent, qui, dans toutes les classes de la société indistinctement, avaient tenu à rendre un dernier et solennel hommage à cet homme de bien, à témoigner jusque sur sa tombe de l'estime dont il était universellement entouré, et à donner à sa famille éplorée une preuve éclatante de sympathie. Signalons la

présence de la Compagnie des sapeurs-pompiers : elle voulut accompagner jusqu'au lieu du dernier repos celui qui jadis, après l'avoir réorganisée, se fit honneur d'en accepter le commandement. La fanfare de l'école des Frères était là aussi : elle saluait en M. Mariani un de ses principaux fondateurs et son premier président. Nous avons remarqué encore les députations de la Société de Secours mutuels, des écoles libres, de l'ouvroir Saint-Joseph, des différentes communautés de la ville : preuve vivante sans doute des droits multiples du vénéré défunt à la reconnaissance des cœurs. Le clergé de la ville tout entier assistait également à la cérémonie, comme pour attester que les nobles qualités de M. Mariani avaient leur plus sûr appui dans la profondeur et la sincérité de ses convictions religieuses.

Avant l'absoute, M. l'abbé Godet, curé de Saint-Laurent, qui fut pendant de longues années l'ami et le confident du défunt, prononça en termes émus l'éloge funèbre. On lira plus loin ces éloquentes paroles que nous sommes heureux de pouvoir reproduire.

L'homme privé, en M. Mariani, possédait d'admirables qualités de droiture, de dévoûment, de charité, de simplicité et de modestie : qualités bien rares aujourd'hui et qu'il faut rappeler comme exemple, alors que le plus souvent, dans le monde, on ne rencontre qu'égoïsme, envie, amour de l'argent. Mais, en M. Mariani, il y avait plus que ces vertus humaines et naturelles : sous cet extérieur affable et ces dehors séduisants, il était facile de reconnaître un fond admirable de foi et de vie chrétienne.

S'il conservait envers les représentants de l'autorité en général une attitude toujours respectueuse et pleine de dignité, il entourait des plus grands égards les dépositaires de l'autorité divine. Et c'était avec une délicatesse exquise qu'il revendiquait l'honneur, chaque fois que le premier pasteur du diocèse venait à Nogent-le-Rotrou, de mettre sa voiture à sa disposition.

Que dire de l'intérêt qu'il portait aux œuvres catholiques ? Sans parler ici des Conférences de Saint Vincent-de-Paul, de l'Adoration nocturne, de l'Œuvre dominicale, qui ne sait combien il avait à cœur de soutenir les œuvres destinées à assurer à la jeunesse le bienfait de l'éducation religieuse ? De même, sa charité envers les pauvres était pour ainsi dire inépuisable. S'il donnait généreusement de sa bourse, il donnait plus encore du riche trésor de son cœur. Soucieux de remplir les devoirs que la divine Providence impose à ceux qui ont reçu les avantages de la fortune, il avait pour les pauvres un amour de préférence, et il cherchait plus encore à être leur ami que leur bienfaiteur.

Qnand la maladie le cloua sur un lit de douleur et qu'il fut

devenu incapable d'agir par lui-même, il ne les délaissa pas. Et ce fut sa grande joie de trouver dans son entourage des âmes généreuses et dévouées, qui s'inspirent des mêmes sentiments et des mêmes convictions pour faire discrètement le bien.

Nous qui écrivons ces lignes, nous n'avons connu que peu de temps le respectable vieillard. Mais sa douce figure restera profondément gravée dans notre mémoire, Comment oublier cet accueil bienveillant qu'il réservait à ses visiteurs, ce sourire gracieux, ces paroles toujours si aimables ? C'est un des derniers représentants de l'ancienne société française qui disparaît avec lui, un de ces hommes en qui la noblesse de la pensée et la dignité de la vie se trouvaient rehaussées encore par la vivacité des sentiments religieux.

M. Mariani avait fait de Nogent-le-Rotrou son pays d'adoption. Né à Savone (Italie) le 5 janvier 1813, au temps de l'occupation française, il passa sa jeunesse à Paris, où sa famille s'était établie et où il reçut l'éducation la plus distinguée. Nommé en 1843 receveur des finances à Nogent-le-Rotrou, il se fixa définitivement dans la ville, et renonça même, pour y demeurer, à l'avancement qui lui était proposé. Ces fonctions qu'il aimait et dont il accomplissait scrupuleusement les devoirs, il les conserva jusqu'en 1877. Il prit alors sa retraite, laissant le souvenir d'un administrateur intègre et zélé, affable et bienveillant.

Il avait épousé la fille de M. Monmerqué, magistrat et littérateur distingué, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui fut, avec M. Petitot, l'éditeur estimé de la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*. De ce mariage sont nés deux fils, élevés dans les traditions d'honneur et de bienfaisance chères à M. Mariani, traditions qu'ils se font gloire d'entretenir, comme la portion la plus précieuse de leur héritage.

C. C.

Discours de M. l'abbé Godet, curé de Saint-Laurent.

Je ne puis, mes frères, laisser conduire à sa dernière demeure celui que nous pleurons aujourd'hui, sans me faire un instant l'écho de l'émotion douloureuse que nous cause sa perte.

Ils sont rares ceux qui emportent avec eux des sympathies aussi profondes, des regrets aussi universels. Peu de carrières ont été aussi honorablement remplies, peu d'existences ont été aussi belles et aussi fécondes que celle de Monsieur Mariani. Dans toutes les fonctions qu'il a occupées, il a déployé constamment le zèle le plus éclairé, le dévouement le plus actif.

La foule nombreuse qui se presse à ses funérailles est là pour témoigner du souvenir toujours vivant qu'il a laissé dans les diverses administrations où l'appela tour à tour la confiance de son pays, et de la grande place qu'il tenait dans toutes les institutions charitables auxquelles il était heureux de prêter son concours. L'église Saint-Laurent, en particulier, perd en lui le doyen des membres de son conseil de fabrique dont il fut pendant quarante ans le collaborateur assidu ou le président vénéré.

Mais je laisse de côté les fonctions honorables qui lui furent confiées et les distinctions qu'elles lui ont values, pour parler de ses qualités personnelles, des dons si rares de son intelligence et de son cœur. La culture de son esprit était des plus remarquables, et ses connaissances artistiques, son goût sûr formé à l'école des maîtres les plus renommés, étaient relevés chez lui par une distinction native et une modestie pleine de charme. Ce qui ressortait dans toute sa personne, c'était avant tout une exquise bonté, l'oubli de soi-même, une bienveillance discrète et attentive. Avec quelle douceur il se penchait vers vous, écoutant chacune de vos paroles avec un intérêt que rien ne fatiguait ! Et quels trésors de sensibilité, de délicatesse, de générosité, de dévouement on découvrait tour à tour sous ces dehors déjà si sympathiques ! Qui ne connaissait et ne vénérait, dans ces dernières années encore, cet aimable vieillard qui, d'un pas pressé, parcourait les rues de notre ville, en quête d'une souffrance à soulager, d'un service à rendre ? Comme on l'accueillait avec bonheur au sein des familles pauvres dont il se faisait le protecteur et l'ami ! Comme il s'y trouvait à l'aise ! Comme il s'intéressait aux plus petits détails de leur intérieur, et admirait les soins intelligents de la mère, la vivacité et la bonne mine des enfants !

Tous les pauvres, hélas ! ne sont pas de tout point recommandables, mais il leur trouvait toujours quelque mérite caché, et tous ceux qu'il connaissait étaient bons. Ses préventions les mieux justifiées tombaient au seuil de leur humble demeure. Sa main donnait largement, et sa parole était toujours empreinte de condescendance et de bonté.

Sa foi profonde lui faisait apprécier par-dessus tout l'action moralisatrice de la Religion. Il la voulait pour ces déshérités de la fortune. Aussi c'était avec les accents d'une tristesse

indignée qu'il voyait la guerre qu'une presse impie lui fait chaque jour; et c'était avec les élans d'une sainte joie qu'il s'appliquait à en favoriser la salutaire influence. De là l'empressement avec lequel il s'occupait de nos écoles. Il s'enquérait de leurs besoins, il y consacrait la meilleure part de ses aumônes. Il s'y prodiguait lui-même, prenant sa part des examens, stimulant l'ardeur de tous : il était heureux et fier de leurs succès.

C'est au milieu de ces préoccupations charitables que la maladie est venue le saisir. Pendant près de trois ans, il a vécu loin du monde, isolé par une surdité croissante, cloué sur un fauteuil ou sur un lit; mais conservant toujours sa douce sérénité, ne se plaignant jamais, et faisant briller dans cette atmosphère de souffrance le rayonnement de son bon sourire. Pendant près de trois ans, les soins les plus affectueux, une sollicitude de toutes les heures ont prolongé cette vie précieuse qui menaçait à chaque instant de s'éteindre. Mais enfin la mort est venue. Depuis longtemps il la voyait approcher et s'y préparait en chrétien. Elle a été douce pour lui, comme si la douceur devait embaumer jusqu'à la fin cette belle existence. Il s'est éteint pieusement, laissant à sa famille éplorée, à tous ceux qui l'ont connu, le souvenir de ses vertus, et les consolations suprêmes que donne la foi.

Et maintenant, au revoir, bon et saint vieillard ! les exemples que vous nous avez donnés nous resteront : ils seront pour nous un encouragement et une force ; au revoir, près du Dieu dont vous avez si bien servi les intérêts et défendu la cause !

FAITS DIVERS

La taxe extraordinaire contre les communautés religieuses.

Un avocat de Paris, M. Louchet, a publié un mémoire sur l'impôt exceptionnel auquel vont être soumises toutes les Congrégations religieuses. Il s'attache, dans cet écrit, à faire bien voir à quels périls s'exposeraient les Congrégations *autorisées*, celles-là surtout, si elles adoptaient le système de la résistance passive, — si elles disaient : Nous ne payerons pas ; venez, saisissez et vendez, s'il vous plaît ainsi.

Le R. P. Le Doré, Supérieur général des Eudistes, a réfuté ce Mémoire par quelques pages intitulées : *Simples observations.*

Il constate que M. Louchet a parlé en avocat, mais que les Religieux, les Catholiques doivent voir dans cette mesure prise contre eux autre chose qu'un texte de loi à discuter.

Il dit :

« Comme citoyen français, et en me conformant aux lois de mon pays, je possède, en participation avec d'autres citoyens français, quelques immeubles sur notre territoire. J'ai payé, comme tous, les droits exigés par l'enregistrement, dans le but de devenir propriétaire de ces établissements. J'achète de nouvelles propriétés, ou j'en vends une partie, comme tout le monde : plusieurs de mes co-associés sont morts, et moi-même je mourrai bientôt ; dans ces circonstances, comme tout le monde aussi, j'acquitte les droits de mutation, entre vifs ou par décès, au même taux que tous les autres. Pourquoi donc m'imposer en plus une taxe annuelle de 0,40 c. pour 100 de mon capital, puisque personne en France, en dehors de nous, religieux, n'aurait à l'acquitter ?

Je ne demande aucun privilège : j'accepte toutes les charges qui découlent de ma qualité de français, mais je réclame l'égalité devant l'impôt.

Permettre par une soumission servile qu'on me prive de cette précieuse égalité devant la loi, ne serait-ce pas encourager le gouvernement à violer impunément pour tous une situation dont on a fait un des principes fondamentaux de notre droit moderne ? Aujourd'hui, c'est mon tour ; demain, ce sera celui d'un autre. Pour sauvegarder mes droits et ma dignité, aussi bien que les vôtres, laissez-moi exiger qu'on me traite en Français . . . .

Le Congrès des jurisconsultes de Lyon a pris des conclusions dans le même sens. Les discours de Mgr Coullié, de Mgr de Cabrières, de M. Lucien Brun, de M. Lauras, etc., ont montré que les catholiques, en soutenant la cause de la résistance comme elle a été expliquée plus haut, ne sont point des séditieux, mais plutôt les défenseurs de la Constitution.

Au Conseil d'Etat. — Le Conseil d'Etat a examiné les recours formés par les prêtres de Lille et de Roubaix, contre les décisions des maires de ces deux villes, interdisant le port du Viatique par des prêtres revêtus des vêtements sacerdotaux.

En ce qui concerne le recours des prêtres de Lille, le Conseil d'Etat a reconnu le bien-fondé de l'arrêté du maire.

Le recours formé par les prêtres de Roubaix a donné lieu à une discussion très animée.

Contrairement à la décision de la section du Conseil d'Etat chargée de l'examen du recours, le Conseil décide qu'il y a abus dans l'arrêté pris par le maire.

Pour comprendre la diversité de ces décisions, il faut se rappeler que les cérémonies extérieures du culte peuvent être interdites dans les villes où il y a un consistoire soit protestant, soit israélite. Il y en a un à Lille; il n'y en a pas à Roubaix.

Le Congrès des œuvres ouvrières va se tenir à Clermont du 19 au 23 août.

M. le chanoine Barrière en est l'organisateur diocésain à Clermont, rue de l'Oratoire, 6.

L*Union des Associations ouvrières catholiques* dont nous avons souvent parlé dans la *Voix*, s'est créée en 1869, pour rapprocher sur un terrain commun tous les hommes d'œuvres et de zèle, pour les soutenir par l'exemple mutuel et leur susciter des imitateurs. L'expérience prouve que c'est grâce à elle et à ses Congrès, que se sont fait connaître les principaux apôtres de la classe ouvrière.

La personnification agissante et permanente de cette Union, c'est le Bureau central, que dirige aujourd'hui Mgr Jourdan de la Passardière, digne successeur, dans ces fonctions, de Mgr de Ségur et de Mgr Gay. Le Bureau central n'a qu'un but : rendre service à toutes les œuvres, sans jamais exercer aucune direction, ni tracer aucune ligne de conduite absolue. Il encourage la fondation de bureaux diocésains, pour le soutien et le développement des œuvres, sous la présidence de l'évêque, et entretient des relations avec ceux qui existent déjà. Il est en correspondance avec plus de cinquante Conférences, établies pour l'étude des œuvres, dans les grands séminaires, et avec plus de quatre mille membres anciens de ces Conférences, actuellement dans le ministère; il publie trois bulletins périodiques, et un grand nombre de documents et de tracts, qu'il offre gratuitement à ses correspondants; enfin, il prépare, chaque année, un congrès général, dans une ville épiscopale.

Sœurs maçonnes lucifériennes. — Dans le premier chapitre des *Mémoires d'une ex-palladiste*, miss Diana Vaughan nous donne le chiffre effrayant, mais officiel, des sœurs maçonnes lucifériennes de France. Voici ce qu'elle dit à ce sujet :

« En France seulement, le recensement de 1893 relatait 162 triangles (8 à Paris); l'effectif des sœurs du Palladium varie de 20 à 25 par triangle, en province, et dans ce pays les Chevalières Elues Palladiques, premier degré, passent rapidement maîtresses Templières, deuxième degré; il y a près de 6,000 sœurs, en comptant aux deux degrés ; dans la capitale, les Maîtresses Templières sont plus de 300 à l'heure où j'écris. Voyez l'abominable moisson d'hosties, récoltée par 300 femmes allant communier chacune dans deux ou trois paroisses en la même matinée, un jour de Pâques ou de Fête Dieu ! »

Que les communions réparatrices sont nécessaires ! Combien elles doivent être ferventes en présence de pareilles révélations !

Le premier portrait de la Sainte Vierge. — M. le chevalier de Rossi, l'illustre archéologue, conduisait, quelque temps avant sa mort, dans la catacombe de Sainte-Priscille, un savant professeur de l'Université d'Oxford.

— Arrivés dans une salle souterraine dont le plafond était décoré de peintures admirablement conservées, M. de Rossi dit à l'étranger :

— Sauriez-vous fixer approximativement la date de cette peinture ?

— Je sors de Pompéi, dit le docteur anglican, j'en ai étudié les fresques ; celle-ci me paraît absolument de la même époque.

— Vous avez raison. Les peintures de Pompéi et celles de la catacombe sont sœurs et par conséquent nous avons sous les yeux un monument du premier siècle maintenant.

En disant ces mots, M. de Rossi abaissait sur la paroi du mur latéral la lumière de son flambeau, et montrait à l'étranger une délicieuse peinture de la Vierge Marie, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras.

— Reconnaissez-vous cette image ? demanda-t-il au visiteur.

— C'est le portrait de Marie, répondit l'étranger.

— Eh bien ! il y a trois mois, reprit M. de Rossi, cette galerie tout entière était obstruée par le sable dont les premiers chrétiens l'avaient eux-mêmes comblée, selon leur usage, quand toutes les tombes étaient remplies. Voilà donc un monument de l'Eglise primitive, et il atteste l'antiquité du culte de la Sainte Vierge.

Le docteur anglican demeura longtemps en silence, promenant la lumière de son flambeau sur toutes les lignes de cette figure merveilleusement exhumée. Enfin, il releva la tête et dit à son guide cette parole, qui résumait toutes les péripéties d'une lutte intérieure soutenue dans le secret de l'âme :

— *Antiqua superstitionum semina.* Vieilles semences de superstitions.

— Dites plutôt avec saint Cyprien, reprit l'illustre archéologue, dites plutôt : *Tenebrœ sole lucidiores.* « O ténèbres plus éclatantes que le soleil ! »

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.




SAMEDI 24 AOUT 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

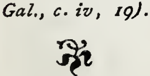
(4e SUPPLÉMENT D'AOUT)

VIRGINI·PARITVRÆ



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 25 août, 12e dimanche après la Pentecôte, saint Louis, roi de France, *double de 2e classe.* A 9 h., messe de paroisse ; à 10 h. 3/4, office capitulaire. — A 3 h., none, vêpres, complies, procession commémorative de la protection de N.-D. lors du choléra de 1832 et de l'incendie de 1836 ; Salut.

— Le lundi 26, fête du Très-Saint-Cœur de Marie, fête transférée du 25, les offices aux heures ordinaires. Les Associés du Saint-Cœur de Marie n'oublieront pas cette fête.

— Le jeudi 29, 4 h. 1/2, Adoration réparatrice.

Paroisse Saint-Pierre. — Le 25 août, 12e dimanche après la Pentecôte, fête de saint Louis, les offices aux heures ordinaires.

Paroisse Saint-Aignan. — Dimanche prochain, fête de saint Louis, les offices aux heures ordinaires.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires (Librairie Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte. — Abonnement : 20 fr.) Sommaire de la livraison du 14 Août 1895 :

I. Heures perdues d'un parlement. Le cléricalisme et l'armée devant la Chambre, par le P. H. Martin. — II. M. Anatole France, par le P. Ét. Cornut. — III. Herbert Spencer ; L'idée religieuse et l'inconnaissable, par le P. L. Roure. — IV. Les derniers renseignements officiels sur les mouvements de la population en France (quatrième article, par le P. P. Fortin. — V. La tournée des missions à travers l'Océanie centrale (troisième article), par le P. J. Lionnet. — VI. Bulletin des sciences sociales : Les impossibilités économiques du collectivisme, par le P. P. Fristot. — VII. Mélanges et critiques : Récentes décisions du Saint-Siège, par le P. P. Fristot. — VII. Mélanges et critiques : Récentes décisions du Saint-Siège, par le P. S. Adigard ; « Vie de Saint Bernard. » Quelques conclusions d'après de récents travaux relatifs à la première des vies contemporaines, par le P. J. Satabin. Le nouvel évêque des Coptes. Un côté de la question égyptienne, par le P. J. Burnichon. — VIII. Tableau chronologique des principaux événements du mois. La mission catholique de Madagascar, pendant la guerre. (Extraits de diverses lettres.) — IX. Table du Tome LXV.

La Quinzaine, no du 15 août. Le curé de Lourdes, par Henri Lasserre (fin). Lettres inédites de Marie de Guérin, dont les qualités de cœur et d'esprit nous sont révélées par Mgr Deschamps du Manoir ; la Morale de l'évolution à Notre-Dame, par F. Garilhe ; la route de la Grande-Chartreuse, un nouveau chef-d'œuvre d'Alfred de Poizat ; la deuxième partie d'un article retentissant : Le Dualisme en Autriche ; sir John Thompson, premier ministre du Canada, par Jean Lionnet ; la vie de Berryer, par Félicien Pascal ; le Vagabond, poésie, par Paul Harel ; Toute Belle, par Léon Barracand ; Le Congrès de Limoges ; L'Ouverture de la Chasse ; Chronique de Quinzaine. — Abonnement, 1 an, 24 fr. ; pour 6 mois, 14 fr. ; pour 3 mois, 8 fr. — Paris, 62, rue de Miromesnil.

SOMMAIRE

LE VŒU DE LOUIS XIII.

Chaque année, dans toutes les églises de France, se fait, le jour de l'Assomption, la procession dite du vœu de Louis XIII.

Le texte officiel de ce vœu est peu connu; nous croyons devoir le reproduire : rien n'est plus honorable pour notre pays et pour la royauté française.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ses présentes lettres verront, salut.

» Dieu, qui élève les rois au trône de leur grandeur, non content de nous avoir donné l'esprit qu'il départ à tous les princes de la terre pour la conduite de leurs peuples, a voulu prendre un soin si spécial de notre personne et de notre État, que nous ne pouvons considérer le bonheur du cours de notre règne, sans y voir autant d'effets merveilleux de sa bonté que d'accidents qui nous menaçaient. Lorsque nous sommes entré au gouvernement de cette couronne, la faiblesse de notre âge donna sujet à quelques mauvais esprits d'en troubler la tranquillité; mais cette main divine soutint avec tant de force la justice de notre cause, que l'on vit en même temps la naissance et la fin de ces pernicieux desseins. En divers autres temps, l'artifice des hommes et la malice du démon ayant suscité et fomenté des divisions non moins dangereuses pour notre couronne que préjudiciables à notre maison, il lui a plu de détourner le mal avec autant de douceur que de justice. La rébellion de l'hérésie ayant aussi formé un parti dans l'État, qui n'avait d'autre but que de partager notre autorité, il s'est servi de nous pour en abattre l'orgueil, et a permis que nous ayons relevé ses saints autels, en tous les lieux où la violence de cet injuste parti en avait ôté les marques. Si nous avons entrepris la protection de nos alliés, il a donné des succès si heureux à nos armes, qu'à la vue de toute l'Europe, contre

l'espérance de tout le monde, nous les avons rétablis en la possession de leurs Etats dont ils avaient été dépouillés. Si les plus grandes forces des ennemis de cette couronne se sont ralliées pour conspirer sa ruine, il a confondu leurs ambitieux desseins pour faire voir à toutes les nations que, comme la Providence a fondé cet Etat, sa bonté le protège, et sa puissance le défend.

» Tant de grâces si évidentes font que, pour n'en différer pas la reconnaissance, sans attendre la paix, qui nous viendra sans doute de la même main dont nous les avons reçues, et que nous désirons avec ardeur pour en faire sentir les fruits aux peuples qui nous ont été commis, nous avons cru être obligé, nous prosternant aux pieds de sa Majesté divine que nous adorons en trois personnes, à ceux de la Très-Sainte Vierge, et de la sacrée Croix où nous révérons l'accomplissement des mystères de notre rédemption par la vie et par la mort du Fils de Dieu, de nous consacrer à sa grandeur par son Fils rabaissé jusques à nous, et à ce Fils par sa Mère élevée jusqu'à lui, EN LA PROTECTION DE LAQUELLE NOUS METTONS PARTICULIÈREMENT NOTRE PERSONNE, NOTRE ÉTAT, NOTRE COURONNE ET TOUS NOS SUJETS, POUR OBTENIR PAR CE MOYEN CELLE DE LA SAINTE TRINITÉ PAR SON INTERCESSION ET CELLE DE TOUTE LA COUR CÉLESTE PAR SON AUTORITÉ ET SON EXEMPLE. Nos mains n'étant pas assez pures pour présenter nos offrandes à la Pureté même, nous croyons que celles qui ont été dignes de la porter les rendront hosties agréables; et c'est chose bien raisonnable qu'ayant été médiatrice de ces bienfaits, elle le soit de nos actions de grâces.

» *A ces causes*, nous avons déclaré et déclarons que, *prenant la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite, et défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que soit qu'il souffre le fléau de la guerre, ou qu'il jouisse de la douceur de la paix que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce, qui conduisent à celles de la gloire*. Et afin que la postérité ne puisse manquer de suivre nos volontés à ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons

construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge qui tienne entre ses bras celle de son précieux Fils descendu de la croix : nous serons représenté aux pieds et du Fils et de la Mère, comme leur offrant notre couronne et notre sceptre (1).

» Nous admonestons le sieur archevêque de Paris, et néanmoins lui enjoignons que, tous les ans, le jour et fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand'messe qui se dira en son église cathédrale, et qu'après les vêpres dudit jour, il soit fait une procession en ladite église, à laquelle assisteront toutes les Compagnies souveraines et le Corps de ville, avec pareille cérémonie que celle qui s'observe aux processions générales les plus solennelles. Ce que nous voulons aussi être fait en toutes les églises, tant parochiales que celles des monastères de ladite ville et faubourgs, et en toutes les villes, bourgs et villages dudit diocèse de Paris.

» Exhortons pareillement tous les archevêques et évêques de notre royaume, et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales et autres églises de leurs diocèses : entendant qu'à ladite cérémonie les Cours de Parlement et autres Compagnies souveraines et les principaux officiers des villes y soient présents. Et d'autant qu'il y a plusieurs églises épiscopales qui ne sont point dédiées à la Vierge, nous exhortons lesdits archevêques et évêques, en ce cas, de lui dédier la principale chapelle desdites églises, pour y faire ladite cérémonie, et d'y élever un autel avec un ornement convenable à une action si célèbre et d'admonester tous nos peuples d'avoir une dévotion toute particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection, afin que, sous une puissante patronne, notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis, qu'il jouisse longuement d'une paix, que Dieu y soit servi et révéré si saintement, que nous et nos sujets puissions arriver heureusement à la dernière fin pour laquelle nous avons tous été créés.

» Car tel est notre plaisir.

» Donné à Saint-Germain-en-Laye, le dixième jour de

(1) Ce monument, commencé par Louis XIII, fut continué par Louis XIV et terminé seulement en 1714 : la statue du fils y fait pendant à celle du père. On peut la voir encore dans le chœur de Notre-Dame, derrière le maître-autel.

février, l'an de grâce mil six cent trente-huit, et de notre règne le vingt-huitième.

» *Signé :* Louis. *Et sur le repli* : par le roi, Sublet. »

Les acclamations publiques applaudirent à cet acte sublime de piété nationale, et environ 6 mois après, le 5 septembre de la même année, naissait le Dauphin qui devait être Louis XIV.

L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉDUCATION UNIVERSITAIRES JUGÉS PAR DES UNIVERSITAIRES

D'abord, M. Francisque Bouillier, dont tous reconnaissent la grande compétence en matière d'enseignement, jugeait ainsi le programme Ferry.

«... L'expérience est faite! Après quatre ou cinq ans, il y aurait de l'aveuglement ou de la folie à vouloir la pousser plus loin. De la part des familles et des élèves, de plus en plus accablés et dégoûtés, les réclamations sont unanimes. Les professeurs eux-mêmes, dans leurs chaires, ne parlent pas, sans hausser les épaules, des nouvelles méthodes et des nouveaux programmes. Ils ont un certain plaisir à faire des comparaisons fort humiliantes pour le présent, et à opposer aux copies d'aujourd'hui les copies d'autrefois ; alors, disent-ils ironiquement, *qu'il n'y avait point d'études et qu'on ne travaillait pas.* S'il reste quelque chose des études classiques, ce n'est que ce qui subsiste encore de la tradition et de l'ancien fonds.

« Voyez ces ridicules programmes qui semblent avoir voulu faire de chaque petit lycéen une encyclopédie vivante. Ils sont bourrés de noms de tous les coins et recoins de la terre et des eaux des deux continents ; on les met au courant de l'égyptologie, des hiéroglyphes et des dynasties de Manéthon... Sésostris a changé son nom contre un autre fort difficile à retenir et à prononcer. Leur plus grande misère, c'est encore l'histoire naturelle, avec ses interminables nomenclatures de tous les animaux, de toutes les plantes, de toutes les roches et pierres de la création, dont, au dire de tous, il ne reste plus rien dans leur mémoire l'année d'après. « Quelles sont les pierres qui ne sont pas en effervescence avec un acide ? Quels sont les calcaires qu'on peut rayer avec l'ongle ou bien seulement avec le canif ? » Voilà un échantillon des sujets de com-

position qu'on donne aujourd'hui à Paris dans une classe de septième. J'avoue que j'aimais mieux, pour l'esprit et le cœur de l'enfant, le *De viris* avec ses hauts faits et même avec son latin...

« M. Bouillier se plaint de l'abandon qu'on fait du grec et du latin...

« Les plaintes des professeurs sont les mêmes en seconde et en rhétorique. Il est vrai que les élèves de ces deux classes n'ont pas encore subi en son entier le régime du nouveau système; ils ont fait du latin avant la sixième et du grec avant la quatrième. Mais ils ont été atteints par la diminution des heures accordées aux études classiques, par le discrédit officiel du grec et du latin, par la suppression inintelligente de certains exercices autrefois en honneur.

« On n'en est plus à compter les barbarismes et les solécismes, malgré les progrès de la philologie, ni les fautes de quantité, malgré l'enseignement de la métrique, même dans les devoirs des meilleurs élèves qui se préparent à l'école normale ou à la licence. Sont-ils au moins plus habiles à écrire en français et à traiter un sujet? Les compositions en discours français pour le grand concours de l'année 1880 étaient, dit-on, si faibles qu'il a fallu, pour décider la commission à donner le prix, un ordre du ministre, qui a craint que le prestige de la république n'en souffrît. Une faiblesse semblable est constatée dans les épreuves littéraires du baccalauréat et se manifeste par des échecs de plus en plus nombreux, au grand désespoir des candidats et des familles inquiètes et troublées.

« Que sera-ce donc dans deux ans, quand tous auront passé, depuis le commencement jusqu'à la fin, par les réformes de M. Ferry? Le faîte des études, qu'on a prétendu conserver, achèvera de s'affaisser et croulera sur ses trop frêles appuis... »

Et l'auteur de l'article conclut ainsi :

« Il ne suffit pas de quelques atténuations timides et honteuses pour remédier au mal, c'est l'œuvre tout entière de nos réformateurs pédagogiques qu'il faut abolir. Après ces années d'essai, nous le disons hardiment, l'épreuve est concluante. Faut-il attendre que le mal ait fait de nouveaux progrès et que nul n'y ait échappé de ceux qui sont encore sur les bancs?

Tout arbre qui porte de mauvais fruits doit être coupé et jeté au feu ; ainsi doit-il en être du système de M. Ferry ».

Voici maintenant ce que M. Lavisse dit de l'éducation :

« Q'avons-nous fait pour l'éducation de la jeunesse », se demandait naguère un haut dignitaire de l'Université, membre de l'Académie française, M. Lavisse ?

« Nous avons créé des milliers d'écoles : nous y avons introduit toute sorte d'enseignements; nous les avons mis à la portée de tous, à bon compte, voire même gratuitement, voire même en payant ceux que nous instruisons. Nous avons rédigé bien des programmes, institué bien des examens et des concours ; mais enseigner et examiner, *ce n'est pas de l'éducation*. Nous voulons nous faire croire que l'enfant est élevé par cela même qu'il est instruit ; mais c'est un de ces *mensonges* qui alimentent l'éloquence optimiste des discours des distributions de prix.

« Nous avons oublié l'éducation.

« Nous l'avons oubliée : tout occupés à former des maîtres instruits, nous ne nous soucions pas même de faire des éducateurs.

« Nous l'avons oubliée : toute notre machine est organisée pour fabriquer des diplômés, depuis l'enfant à qui nous offrons des certificats d'études primaires jusqu'au jeune homme de vingt-cinq, vingt-huit et même trente ans, qui brigue nos titres d'agrégé et de docteur ; mais *ni l'école n'est un milieu moral, ni le collège, encore moins les Facultés*. Oh ! je sais bien que je dis là une parole très dure et qui paraîtra injuste pour les bonnes volontés individuelles des bons maîtres ; mais cette parole que, « ni l'école primaire, ni le collège n'est un milieu moral, encore moins les Facultés » est absolument vraie.

« Où donc et comment l'éducation procéderait-elle aux transmissions et transitions nécessaires entre le passé et l'avenir ? Et, si nous nous apercevons aujourd'hui que la jeunesse a d'inquiétantes et bizarres allures, avons-nous le droit de dire qu'elle nous échappe ? *Nous ne l'avons jamais tenue, et n'avons jamais essayé de la tenir.* »

— Le Conseil général de la Vendée a émis le vœu que la loi d'abonnement fût abrogée sans retard par les Chambres. Honneur à lui !

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

M. l'abbé Clerval à l'Institut catholique de Paris. — M. l'abbé Duchesne, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris a été nommé Directeur de l'Ecole française de Rome.

Sa succession vient d'être partagée entre trois professeurs, en vertu d'une combinaison nouvelle qui assurera, dans la Faculté de Théologie de Paris, l'enseignement intégral de l'Histoire ecclésiastique. M. l'abbé Beurlier, professera l'histoire des *Origines de l'Eglise ;* le R. P. Baudrillart, de l'Oratoire, l'*Histoire moderne de l'Eglise.* M. l'abbé Clerval, supérieur de la Maîtrise et professeur au Grand Séminaire de Chartres, a été chargé de l'Histoire ecclésiastique du Moyen-Age. Sa nomination, provoquée par le Conseil de la Faculté de Théologie, a été approuvée par la Commission de permanence des évêques, patrons de l'Institut. M. l'abbé Clerval fera un cours par semaine, tout en gardant ses fonctions et sa résidence à Chartres. Il traitera de l'Histoire de l'Enseignement au Moyen-Age.

Fête de Sainte Chantal. — La fête de sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal est toujours célébrée très solennellement dans les monastères de la Visitation.

« En face du Christianisme étroit et chagrin, et bientôt repoussant et impossible, tel que le voulait faire le Jansénisme du XVIIe siècle, l'héroïsme aimable de la Visitation a séduit une foule d'âmes » Ainsi s'est exprimé Mgr Bougaud. Or, l'âme qui, la première, a subi le charme de cet Institut, est bien celle qui le fonda, de concert avec saint François de Sales ; celles qui, à sa suite, ont vécu et vivent du même attrait, ce sont les nombreuses Visitandines, héritières des gloires et imitations des vertus de sainte Chantal. Mais cette séduction sainte dont parle Mgr Bougaud exerce aussi son empire sur bien d'autres âmes que celles du cloître. On peut en juger par le concours des fidèles de la ville qu'attirent souvent à la chapelle de la Visitation les diverses solennités et cérémonies de l'année.

Le 21 août est un des jours où l'on aime à se rendre dans ce sanctuaire béni. Aux prières des Visitandines fêtant leur glorieuse mère, beaucoup d'autres personnes ont été ainsi, mercredi dernier, unir leurs prières ; c'était une pieuse assemblée que le P. Barbe, mariste, a édifiée par son éloquent discours sur la sainteté de l'héroïne, modèle des mères et des veuves dans le monde, institutrice et modèle des épouses du Seigneur dans le cloître.

Pèlerinages. — Le mardi 13, un très grand nombre des Frères des Ecoles chrétiennes, qui avaient fait à Dreux, pendant la

semaine, leur retraite annuelle, sont venus faire leurs dévotions, à Chartres, devant N.-D. de Sous-Terre. L'auguste Mère aura fait bon accueil à ces pèlerins ; après avoir béni leurs résolutions de retraite, elle bénira la continuation de leur vie religieuse et leurs travaux dont profitent l'enfance et la jeunesse chrétienne.

— Le vendredi 23, c'était une légion de pèlerins venus de l'est de la France. Ils arrivaient en trois trains : entre 8 heures et 9 heures du matin. Ils étaient environ 400 du diocèse de Saint-Dié ; autant de celui de Nancy ; trois cents de celui de Metz ; une centaine de celui de Langres ; une trentaine de la Haute-Saône ; deux cents de l'Alsace. Total : quatorze cents, dont environ 140 prêtres. Et ce pèlerinage Lorrain-Alsacien était en route pour Lourdes, après avoir stationné déjà à Paris et à Argenteuil. Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, présidait. Une messe solennelle a été célébrée au grand chœur pendant que des messes basses se succédaient à tous les autels de la cathédrale et de la crypte. L'office s'est terminé par un salut et une procession du Saint-Sacrement. Cette dernière cérémonie était particulièrement émouvante. Les pauvres malades, faisant partie du pèlerinage, avaient été amenés de la gare et déposés au sanctuaire de N.-D. du Pilier ; et c'est là que fut apporté, par Monseigneur, le Saint-Sacrement dont ils attendaient la bénédiction. Un petit autel avait été préparé dans ce but au milieu d'eux. Comme elles furent ardentes les invocations au divin Sauveur et à sa Mère ! Il y a deux ans, en pareille circonstance, deux guérisons éclatantes furent obtenues dans l'Eglise de N.-D. de Chartres. Pourquoi cette année ne pas compter sur de semblables faveurs ? La foi des pèlerins, excitée par la chaleureuse allocution de Mgr l'Evêque de Saint-Dié, pouvait bien les espérer ; ils se disaient du moins que si Notre-Dame se réservait d'achever les guérisons à Lourdes, elle pouvait les commencer à Chartres.

La pieuse caravane n'a séjourné que trois heures chez nous ; elle reprenait le chemin de Lourdes, de 11 heures à midi.

Echelle d'or (1). — M. l'abbé Gromard, aumônier de la chapelle Saint-Louis de Dreux, auteur de deux excellents livres que nous avons annoncés jadis dans la *Voix* : *Catéchisme de la Sainteté* et *Syllogismes philosophiques et religieux*, vient de faire paraître un nouvel ouvrage qui mérite également d'élogieuses recommandations. C'est une suite de poésies, non lyriques, mais simplement

(1) *Echelle d'or*, bel in-8° de 228 pages, sorti de la typographie de Firmin-Didot. Prix : 4 fr. 50. S'adresser chez l'auteur ; M. l'abbé Gromard, 4, rue Valgelé, à Dreux.

instructives ou didactiques, dit l'auteur; édifiantes et pieuses, a dit l'examinateur officiel qui a obtenu l'*imprimatur* épiscopal.

Le but de ce charmant livre nous semble suffisamment indiqué dans les lignes suivantes. Voici la dédicace aux Orphelines de l'Ouvroir de Dreux :

« Mes chères enfants. Je vous dédie de tout cœur ce livre intitulé : *Echelle d'or* (poésies pour tous). Comme vous le verrez en le lisant, ce sont plutôt des *strophes causeuses* que des poésies brillantes qu'il contient. Nous commençons par des sujets presque enfantins, c'est le pied de l'échelle ; mais nous finissons par des sujets de haute piété, c'est le sommet de l'Echelle d'or qui se perd dans le ciel. — Espérons que cet ouvrage, qui sera vendu à votre profit, vous sera d'un grand secours. Dreux possède nombre d'âmes charitables pour lesquelles les malheureux sont des enfants. — Votre vieil ami : L'abbé Gromard, aumônier de la chapelle Saint-Louis, directeur du Tiers-Ordre Franciscain de Dreux. »

Citons encore en partie l'avertissement au lecteur :

Cher lecteur, nous avons intitulé notre livre : *Echelle d'or* (poésies pour tous), parce que le but que nous désirons atteindre est d'instruire *graduellement* de la Religion chrétienne ceux qui voudraient croire et ceux qui croient déjà. — Si nous avons écrit en vers, c'est que, dirons-nous avec Montaigne, « tout ainsi que la voix contrainte dans l'estroit canal d'une trompette sort plus aigüe et plus forte ; ainsi semble-t-il que la sentence pressée aux pieds nombreux de la poésie, s'eslance bien plus brusquement et me fiert d'une plus vive secousse. » — Ensuite tout le monde sait que la poésie se retient mieux que la prose. — Ce que nous ambitionnons, c'est qu'on puisse dire de nos vers ce que Racine fils a pu dire des siens :

La raison dans mes vers conduit l'homme à la foi.

M. l'aumônier, vous faites suivre à la raison, au raisonnement, un chemin trop attrayant pour qu'on néglige de s'y engager avec vous. Puissent beaucoup de lecteurs, au milieu de ces fleurs, de ces parfums, de ces lumières, atteindre au terme heureux que vous leur souhaitez !

L'ÉDUCATION PRATIQUE DE LA JEUNE FILLE.

Voici terminée la saison des distributions de prix. Les pensionnats et les différentes écoles ont rivalisé pour donner à ces fêtes le plus grand éclat. Pères et mères de famille ont vu déposer sur le front de leurs filles, les couronnes de toutes les vertus et de toutes les connaissances. A celles-ci on a décerné les prix d'amabilité, de politesse, de maintien ; à celles-là, les prix de calcul, d'histoire,

de géographie, sans oublier ceux de physique, d'histoire naturelle, de chimie. Les beaux-arts eux-mêmes, les beaux-arts surtout, comme le dessin, la musique, la peinture, ont été l'objet de récompenses recherchées !

Les parents se sont sentis heureux et fiers en entendant proclamer, chez leurs enfants, une science si variée et si étendue.

Mais si belles, si utiles, si nécessaires que puissent être ces multiples connaissances, sont-elles suffisantes, pour la jeune fille qui quitte aujourd'hui son école ou son pensionnat, et qui va, demain, entrer dans la vie ? Cette jeune fille, avec des notions de tant de choses, est-elle en état de rendre service au foyer de la famille, peut-elle seulement travailler de façon à se suffire elle-même ? Est-elle en mesure d'aborder une profession ? Dans quelques années, elle sera maîtresse de maison, à la tête d'un commerce peut-être ; en tout cas, elle aura à diriger un ménage, petit ou grand. L'école et le pensionnat l'ont-ils préparée à cet avenir ?

Oui, sans doute, mais très incomplètement. Pour faire la bonne ménagère, aux connaissances acquises dans les classes ordinaires, il en faut ajouter d'autres, d'un ordre moins élevé peut-être, plus communes à certains égards, mais plus pratiques, et par suite plus utiles, plus indispensables.

La véritable femme de ménage doit être en état de tout faire, ou du moins de tout diriger chez elle. Rien ne doit lui être étranger des travaux intérieurs, ni la cuisine, ni le raccommodage du linge, ni la confection des vêtements, ni la tenue du mobilier, ni aucun des mille petits détails de la vie domestique, ni la manière de faire le marché, ni même le soin des malades. C'est par l'attention qu'elle apporte à toutes ces choses que la femme introduit, avec l'ordre et l'économie, le bien-être et l'aisance dans la famille !

Mais où la jeune fille peut-elle acquérir ces connaissances ? A l'école ? On a autre chose à lui apprendre ; le temps manque, et elle est trop jeune pour s'y appliquer avec grand profit. Dans la famille ? Elle y trouve bien rarement les éléments nécessaires !

C'est à cette partie de l'éducation des jeunes filles que se consacrent plus spécialement les Dames de la Sainte-Famille, à Chartres. Elles le font déjà depuis de longues années, et les agrandissements qu'elles font subir à leur maison vont leur permettre de répondre de plus en plus au désir des familles, en étendant le cadre de leur enseignement.

Comme par le passé, elles continueront à montrer aux jeunes personnes :

La couture, la lingerie simple et de fantaisie, la broderie ;

La confection des robes et manteaux, la coupe et l'assemblage ;

Les modes et les chapeaux ;

Le raccommodage en tous genres;

Le blanchissage et le repassage.

Dans toutes ces parties, les jeunes filles, qui devront faire métier plus tard de ces différents travaux, trouveront à la Sainte-Famille toute la formation désirable. Elles y auront un travail des plus variés, et cela, non seulement pendant leur séjour dans la maison, mais encore, si elles en ont besoin, lorsqu'elles en seront sorties. Dans ce dernier cas, ce travail leur sera rétribué.

Il y a là des garanties de moralité et des avantages que les mères de famille sont bien à même d'apprécier.

Quant aux jeunes filles qui n'auront pas absolument à faire profession de ces travaux, la connaissance qu'elles pourront en acquérir leur sera précieuse, pour se suffire elles-mêmes, ou pour diriger, d'une façon entendue, le travail qu'elles auront à confier à leurs ouvrières.

En plus de ces divers travaux d'apprentissage, qui se sont toujours exécutés à la Sainte-Famille, plusieurs cours, dont l'utilité n'est pas moins grande, vont s'ouvrir dans ce même établissement.

A partir du mois d'octobre, il y aura, plusieurs fois par semaine :

1° Un cours théorique et pratique de cuisine, dans lequel on enseignera aux jeunes filles la manière de préparer avec variété et économie une bonne cuisine de famille.

2° Un cours de comptabilité pour les jeunes filles qui sont dans le commerce ou qui s'y destinent. On leur montrera tout ce qui concerne la tenue des livres, la correspondance et la législation commerciales, en faisant l'application aux différents genres de commerce.

3° Un cours pour l'enseignement de la coupe et de l'assemblage des vêtements de femmes et d'enfants, d'après les méthodes nouvelles.

4° Un cours d'économie domestique et d'hygiène, où l'on enseignera la tenue, la direction et le bon entretien du ménage, les soins à prendre pour conserver la santé dans la famille, et pour éviter les causes les plus ordinaires de maladie, etc.

Ces cours seront facultatifs. Ils auront lieu à des heures qui permettront à toutes les enfants de les suivre. Des maîtresses spéciales en seront chargées.

Nous rappelons, en recommandant aux parents de faire profiter leurs jeunes filles des avantages de cette éducation si pratique, que les Dames de la Sainte-Famille reçoivent des pensionnaires, des demi-pensionnaires, et des externes.

FAITS DIVERS

Pèlerinage national. — Dix-sept trains, dont neuf de Paris, sont arrivés à Lourdes, au commencement de cette semaine pour ce pèlerinage. Il y a eu des arrêts avec cérémonies religieuses à Brives, àP oitiers, à Château-l'Evêque. Partout, grand enthousiasme. A Lourdes, les merveilles se multiplient. Parmi les guérisons du premier jour *La Croix* a signalé celle d'une personne de Châteaudun : M[lle] Joséphine Lagache, paralytique alitée depuis 3 ans 1/2.

Les Congrégations. — Quelle va être leur réponse à la loi de spoliation? Résisteront-elles toutes au fisc par l'attitude passive? Les congrégations reconnues et les non reconnues suivront-elles la même ligne de conduite? Ces questions, et d'autres du même genre, sont celles qui semblent le plus inquiéter les catholiques à l'approche du mois d'octobre. Et certes on ne comprendrait pas chez eux l'indifférence sur ce sujet. Nous demandons qu'ils s'en préoccupent jusqu'à la fin, surtout pour prier plus ardemment à l'intention des persécutés.

L'appel comme d'abus. — Le Ministre des Cultes a fait afficher, dans les communes dont les curés ont été appelés comme d'abus pour avoir signé les lettres de protestation contre la spoliation des ordres religieux, la sentence qui prétend flétrir leur conduite.

Cet affichage a le grand avantage de faire savoir au gros du public que le clergé, établi par Dieu, interprète de la loi morale et juge de la moralité des actes, estime unanimement que la loi qui frappe d'un impôt spécial la qualité de religieux est une loi injuste et impie.

Loi scolaire en Belgique. — La majorité catholique des Chambres se prépare à voter une loi excellente pour les écoles. Quand les sectaires eurent le pouvoir en Belgique, ils se hâtèrent de voter une loi qui interdisait l'enseignement religieux dans les écoles et le reste... comme en France.

D'après la nouvelle loi, dès que les parents demanderont l'enseignement religieux, on sera tenu de le donner à l'école communale. De plus, les écoles libres recevront des subventions proportionnées au nombre de leurs élèves. C'est la réalisation des désirs de tous les honnêtes gens qui, en France comme en Belgique, réclament : *Justice, égalité et liberté.*

Institut catholique de Paris. — *Concours d'apologétique chrétienne.* — Un prix de 2,000 francs, à décerner tous les deux ans, a été fondé par une généreuse bienfaitrice, sous le nom de *Prix-Hugues*, pour encourager la composition d'écrits destinés à la

défense de la foi. Ce prix a été attribué déjà trois fois, en 1891, 1893, et 1895, par la Faculté de Théologie, chargée de juger le concours.

Le prochain concours aura lieu en 1897. En voici le sujet : *Du Miracle en face de la Science Qu'est-ce que le miracle? Est-il possible? Est-il rigoureusement vérifiable? Quelle est la valeur du miracle dans la démonstration de la vérité chrétienne?*

Les manuscrits doivent être adressés au Secrétaire général de l'Institut Catholique, rue de Vaugirard, 74, à Paris, au plus tard le 28 février 1897. Ils ne doivent porter ni signature, ni nom d'auteur, ni aucun signe distinctif autre qu'un *numéro et une devise*, lesquels devront être répétés à l'intérieur d'un pli cacheté, annexé au mémoire et contenant en outre le nom, les qualités et l'adresse postale de l'auteur. Le prix sera décerné à la fin du mois de juin 1897.

Rome. — *Un jubilé protestataire en Italie.* — Les protestataires catholiques contre les fêtes du 20 septembre, anniversaire de l'invasion piémontaise à Rome, se préparent à célébrer, le 8 décembre prochain, un jubilé en l'honneur de saint Joseph.

Divers comités se sont formés dans ce but pour recueillir des adhésions et des subsides, afin de donner à cette solennité toute l'ampleur d'une grande fête religieuse, comme contre-partie à la célébration de la fête nationale italienne du 20 septembre.

Dure vérité. — A une grande paroisse de Paris un prêtre disait récemment, dans une réunion d'hommes et de jeunes gens :

« Vous manquez tellement de courage, que si un caporal se présentait en ce moment avec quatre hommes pour arracher le Saint-Sacrement du tabernacle, il y aurait peut-être des femmes pour protester ; car toujours, dans le christianisme, elles ont gardé la fierté de leurs convictions... Mais un homme !... Y aurait-il un homme ici pour se lever, pour étendre les deux mains et pour s'écrier : « Vous passerez sur mon corps avant de toucher à Dieu ? » J'ai peur que non. Le mot « loi, » alors même qu'il sert d'expression à quelque chose d'inique, de monstrueux, vous terrorise, et vous tendez les mains à toutes les servitudes ! Vous vous faites *ver* et vous vous étonnez qu'on vous écrase ! »

Congrès du tiers ordre franciscain. — Le congrès du tiers ordre franciscain qui s'est ouvert à Limoges, le dimanche 4 août, pour se clore le mercredi suivant, a eu, dit la *Croix* de Paris, une vitalité qui étonne. Un nombre considérable d'adhérents assistaient aux séances, présidées par Mgr Renouard, évêque de cette ville. Mgr Gilbert, évêque du Mans, et Mgr Potron, évêque de Jéricho, étaient venus se joindre à leur vénéré collègue. Plusieurs orateurs

aussi pieux que distingués se sont fait entendre à ce rendez-vous. Il suffirait de nommer le R. P. Marie-Antoine; M. Yves le Querdec, M. Harmel. Le R. P. Zubac, délégué spécial du révérendissime Père Louis de Parme, a prononcé un discours magistral, dans lequel il décrit ainsi le programme social du congrès :

« Nous sommes persuadés, et tout le monde en convient, qu'il » faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide » aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la » plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée. » Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corpo- » rations anciennes qui étaient pour eux une protection ; tout » principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des » institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs se » sont vus, avec le temps, livrés à la merci de maîtres inhumains » et à la cupidité d'une concurrence effrénée. Une usure vorace est » venue encore ajouter au mal. Condamnée à plusieurs reprises par » le jugement de l'Eglise, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une » autre forme par des hommes avides de gain et d'une insatiable » cupidité. A tout cela, il faut ajouter le monopole du travail et » des effets de commerce devenu le partage d'un petit nombre de » riches et d'opulents qui imposent ainsi un joug presque servile » à l'infinie multitude des prolétaires. »

Vous voulez mettre au service des âmes, et par là même de la société et de l'Eglise, les forces vives de l'association séraphique. Voilà les maux que vous devez conjurer, voilà les adversaires que vous devez combattre, voilà les ennemis contre lesquels vous devez vous organiser. Ils se nomment la misère, l'injustice, l'erreur le vice et l'individualisme ; c'est Léon XIII qui vient de les montrer du doigt.....

La mission catholique à Madagascar. — Mgr Cazet, vicaire apostolique de Madagascar, vient de rentrer en France.

D'après les dernières nouvelles, la mission catholique à Madagascar se trouve dans d'excellentes conditions et, malgré la maladie, le nombre des décès diminue chaque jour. Bien que les missionnaires aient dû quitter l'intérieur, les chrétiens continuent à se réunir tous les dimanches pour prier. Les écoles fonctionnent comme autrefois.

Mgr Cazet voit dans ces nouvelles la preuve de l'attachement des populations indigènes à la religion catholique.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

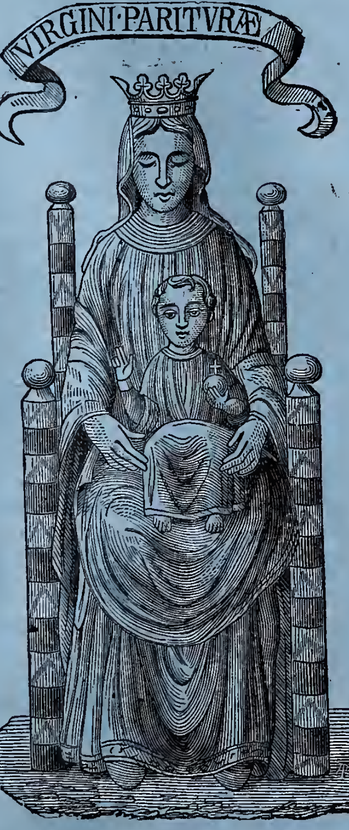
PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XXXIXe ANNÉE. — **SEPTEMBRE 1895**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Trente-neuvième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de N.-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune ; mais, en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association ; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes: 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église à NOTRE-DAME-DE-LORETTE.*)*

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux personnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

9e Numéro LA VOIX Septembre 1895

DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

LE BIENHEUREUX LÉOPOLD DES GAICHES (1)

La Béatification du vénérable serviteur de Dieu, Léopold des Gaiches, prêtre des mineurs réformés de l'ordre de saint François, a eu lieu le dimanche de *Lætare* (12 mars 1893). C'est dans l'année jubilaire de son épiscopat que le Souverain Pontife Léon XIII, membre du Tiers-ordre, a daigné offrir cette fleur si belle, après les formalités ordinaires, à l'ordre séraphique dont il est le protecteur. Un rapprochement bien touchant, signalé par Sa Sainteté elle-même, mérite d'être rapporté textuellement : « Lorsque nous gouvernions l'Église » de Pérouse, nous allâmes plusieurs fois aux Gaiches visiter la » terre natale du vénérable et la maison de son père. Il y a » plus de quarante ans que nous le prions tous les jours, et » ce n'est pas en vain que nous avons invoqué sa protection. » Ce haut témoignage et les miracles de premier ordre qui ont amené la Sainte Église à le porter sur ses autels avec le titre sublime de Bienheureux, ont imprimé à tous les actes de sa vie un intérêt qui n'échappera pas à nos pieux lecteurs.

Les Gaiches forment, près de Pérouse, un hameau sans importance. C'est là que le Bienheureux vint au monde (30 décembre 1732) : il reçut le nom de Jean au saint baptême. Ses parents, simples cultivateurs, menaient une vie paisible et vraiment chrétienne. Regardant cet enfant chéri comme un dépôt sacré que leur confiait la divine Providence, ils mettaient tous leurs soins à déposer dans son jeune cœur les germes

(1) D'après sa vie écrite avec beaucoup d'intérêt par le R. P. Antoine-Marie de Vicense. — Vanves, route de Clamart, 16, Imprimerie Franciscaine.

d'une piété sincère et d'une tendre dévotion envers sa mère du Ciel, la Bienheureuse Vierge Marie. Le docile enfant profita si bien de leurs exemples et de leurs leçons, qu'il devint un modèle pour ses petits camarades quand il fut admis comme eux à recevoir, pour la première fois, dans son âme, son Sauveur adoré ! A partir de ce moment, il se montra si avide de cette nourriture céleste, qu'il faisait souvent plus de huit milles (12 kilomètres) pour avoir le bonheur de recevoir la Divine Eucharistie dans l'église des frères mineurs réformés dédiée à saint Barthélemy. Il s'agenouillait d'ordinaire près de l'autel, absorbé dans une prière fervente. On croit généralement que ce fut pendant une de ces oraisons extatiques que ce favori du Seigneur entendit la voix de Jésus qui l'engageait à le suivre sous la bannière du Séraphin d'Assise. Le jeune prédestiné accueillit cette inspiration comme venant du Ciel : et, afin d'y répondre entièrement, il redoubla de zèle pour ses études, assez élémentaires jusqu'alors, afin de mériter son admission dans l'ordre des Frères mineurs. Il y réussit si bien qu'à la fête de saint Joseph 1751, il fut admis à la vêture ; il avait alors 19 ans. A cette occasion, le Bienheureux échangea son nom de Jean contre celui de *Léopold des Gaiches*, qu'il devait si saintement porter. Les épreuves du noviciat étant terminées, il fut appelé à faire sa profession solennelle, objet de ses plus ardents désirs. Envoyé ensuite au couvent de Norcia afin d'y continuer ses études, le jeune religieux s'aperçut bien vite combien il se trouvait au-dessous des autres clercs, et qu'il n'était pas capable de les suivre, étant le dernier en savoir. Doué d'un profond jugement il savait bien qu'une connaissance approfondie de la religion était nécessaire au prêtre, pour accomplir dignement et avec fruits les devoirs de son ministère; en particulier ceux qu'impose la prédication évangélique vers laquelle il aspirait de tous ses désirs. Mais comment, se disait-il dans son humilité, pourrais-je figurer dans cette milice sacrée ? Cette pensée et ce doute si pénible le jetaient dans une sorte de découragement, qu'augmentait encore une énorme tumeur survenue au genou, qui lui causait des douleurs aiguës ; cependant sa confiance en *Marie Immaculée* dominant toutes ses appréhensions, Léopold lui promit que, s'il guérissait et sortait de cette épreuve si pénible, il se consacrerait aux Missions.

La douce Mère exauça, sans différer, les prières désolées de son dévoué serviteur. Non seulement son genou se trouva subitement guéri, mais le don d'intelligence lui fut tellement départi de Dieu, par la médiation de la Reine du ciel, qu'avant la fin de l'année il dépassait en science, comme il l'avait déjà fait en piété, tous ses compagnons d'étude.

Promu au sacerdoce, le 7 mars 1757, il fut nommé lecteur et remplit cet office pendant sept ans, enseignant successivement la philosophie et la théologie. Après ces longs délais ses supérieurs, reconnaissant en lui l'appel divin, lui permirent de se consacrer entièrement au ministère apostolique : Toutefois, sans vouloir répondre à l'ardent désir qu'il éprouvait de verser son sang pour Jésus-Christ, dans les contrées *assises à l'ombre de la Mort*, ils lui assignèrent le centre de l'Italie comme devant désormais recevoir de lui la parole évangélique.

Ce fut à *Terni*, ville voisine de son hameau natal, que l'apôtre fit entendre ses premiers accents. Sortant d'un cœur débordant d'amour, ils produisirent un tel effet sur les âmes de ses auditeurs que l'humble religieux fut regardé, dès lors, comme étant un de ces hommes extraordinaires que Dieu suscite dans le cours des âges, au milieu des nations, pour les sanctifier. Aussi, pendant le cours de ses nombreuses missions, dès qu'on savait le nom de la localité où il devait prêcher, toute affaire et tout divertissement étaient suspendus ; et les fidèles de tous les rangs et de tous les partis accouraient pour l'entendre. Cette affluence extraordinaire forçait souvent le Bienheureux à prêcher sur des places publiques, ou en pleine campagne. Quand il avait fini son discours, la foule des assistants le suppliait d'achever l'œuvre commencée par la grâce, en l'écoutant au saint Tribunal de la Pénitence. D'autre part des jeunes gens, à la fleur de l'âge, des jeunes filles, auxquelles souriaient les plus belles espérances de la vie, renonçaient aux plaisirs du monde, pour aspirer aux noces du *Divin agneau*. Enfin une multitude innombrable de personnes se renouvelaient dans l'esprit de *Pénitence* et prenaient l'*habit du Tiers-ordre* qui porte le nom de cette austère vertu. Il faut dire aussi que l'extérieur si mortifié de l'apôtre exerçait sur les masses une salutaire influence.

Malgré toutes ses fatigues, ses veilles prolongées, afin de pouvoir s'entretenir seul à seul avec son Sauveur adoré ; ses

jeûnes rigoureux et prolongés dont la trace se voyait sur ses joues pâles et amaigries ; en un mot tout en lui, alors qu'il ne parlait pas, était une saisissante prédication qui confirmait son appel à la Pénitence et aux pratiques de la loi du Christ. Il serait trop long d'énumérer toutes les pieuses industries du Bienheureux, pour attirer les fidèles au pied de l'autel de Marie, et les faire renoncer, en particulier, à ces haines invétérées si préjudiciables au salut.

Le Bienheureux aimait tant la Sainte Vierge, qu'il était d'une éloquence incomparable quand il prêchait sur ses privilèges, ses vertus et ses gloires. Lorsqu'il quittait la chaire, les exclamations du peuple éclataient, les cloches sonnaient à toutes volées; Léopold apparaissait alors de nouveau tenant une pieuse image de Marie, honorée comme *Mère de la Miséricorde,* qui portait l'Enfant Jésus dans ses bras. Il la plaçait ensuite dans un lieu élevé comme étant la protectrice de la Mission. Reprenant ensuite la parole, il s'adressait spécialement aux pécheurs avec des accents animés et interrompus par les larmes. L'auditoire pleurait avec lui, et invoquait avec confiance l'avocate et le refuge des pauvres pécheurs. Dans le cours de ses prédications, des prodiges saisissants venaient sanctionner sa parole et porter dans les âmes, selon leur caractère — la crainte, — la confiance, — et les retours à Dieu les plus frappants et les plus durables.

Durant le cours de 47 ans de vie apostolique, cet infatigable ouvrier du Seigneur donna 230 Missions proprement dites, sans compter 40 carêmes, de nombreux Avents, de fréquentes retraites dans les séminaires, les communautés religieuses, et un nombre incalculables de sermons prêchés en divers lieux; et des prodiges si frappants qui accompagnaient son ministère, on peut conclure que son apostolat, restreint à la province de l'Ombrie, fut réellement extraordinaire.

Les vertus éminentes de Léopold lui attirèrent un honneur que son humilité le porta tout d'abord à refuser ; il fut élu ministre provincial de l'Ordre (17 juin 1781) ; l'obéissance ayant triomphé de ses résistances, il se montra digne par la sagesse de son gouvernement d'un choix si flatteur. L'établissement de la maison de retraite pour les Frères sur le *Mont Luco,* charmante colline qui domine la ville de Spolète, l'une de ses œuvres les plus utiles et les plus remarquables, fut

marqué pour le Bienheureux du sceau sacré de la Croix : les oppositions suscitées par l'esprit du mal ne lui firent point abandonner une fondation inspirée de Dieu, et les travaux ayant été menés à bonne fin, l'archevêque de Spolète, Mgr Locatelli, vint, le saint jour de la Pentecôte, bénir solennellement *Il ritiro del Monte-Luco.*

Jusqu'ici Léopold des Gaiches s'est présenté à nos regards comme un missionnaire incomparable, et un thaumaturge, joignant à ces deux caractères, la sagesse et le zèle d'un directeur d'ordre, tout animé de l'esprit de Dieu. Nous touchons maintenant à une phase de la vie du Bienheureux — *celle de la persécution* — dans laquelle son héroïsme religieux apparaît sous un aspect renfermant des exemples qui, à l'époque troublée que nous traversons, sont de nature à relever les courages abattus, en leur montrant que Dieu est avec son Église et qu'il ne l'abandonnera jamais.

A suivre donc pour le mois prochain le récit de l'histoire du Bienheureux; et comme il vécut dans notre siècle, on peut dire que c'est de l'histoire contemporaine.

C. de C.

UN SAINT CHORÉVÊQUE DE LA FORET IVELINE

Limite de cette forêt. — Le domaine de Notre-Dame de Chartres.

Les Chorévêques furent de véritables Evêques, exerçant leurs fonctions, en qualité d'auxiliaires, sous l'autorité de l'Ordinaire du Diocèse. Ils tenaient de lui leur juridiction et administraient quelque portion éloignée du champ trop vaste qui lui avait été confié. Une petite ville, parfois même un bourg, un simple vicus, était le siège de leur administration. Ils se multiplièrent, chez les Francs, dans le Ve siècle, et, au VIIIe, leur nombre s'était accru jusqu'à l'abus. Mais il est permis d'affirmer que dans des siècles où les moyens de communication étaient difficiles, les Diocèses étendus, et beaucoup de villages, au fond des bois, encore attachés à l'idolâtrie, le rôle des Chorévêques fut éminemment utile.

Chez nous, nous n'attribuons ce titre qu'à saint Aventin, un instant en possession du siège de Chartres, puis constitué chorévêque de Châteaudun. Car c'était, dès lors un principe qu'il ne peut exister qu'un Evêque dans un Diocèse, et après la mort d'Aventin, un Concile condamna les prétentions de

Promotus qui voulait lui succéder. — La tradition a pourtant conservé le nom d'un second Chorévêque qui nous a, en grande partie, appartenu. C'est saint Nom (Nomius ou Nummius) dont la mémoire revit dans Lévy-Saint-Nom, et Saint-Nom-la-Bretèche, au diocèse moderne de Versailles. L'Evêque de Paris et celui de Chartres l'instituèrent, d'un commun accord, et lui assignèrent pour territoire la frontière des deux diocèses, avec Villepreux pour centre. Toutefois son action devait s'exercer et sa juridiction s'étendre principalement sur une région qu'a toujours revendiquée le Diocèse de Chartres. Car les martyrologes placent saint Nom dans le Pinserais, notre archidiaconé de Poissy, et sur la forêt d'Iveline, où les défrichements créaient des centres agricoles.

Le saint Chorévêque Nomius vécut au IXe siècle. L'invasion Normande, les ravages qu'elle exerça dans les environs de Paris, n'ont rien laissé subsister des monuments de son histoire. Il fut le missionnaire des villages qu'abritait la forêt d'Iveline. Là, le culte des grands chênes, des fontaines et des pierres druidiques fut, sans doute, difficile à déraciner, et exerça son zèle apostolique. La tradition place sa résidence à Villepreux où il termina sa belle vie. On a conservé, pendant les siècles suivants, le corps du saint Chorévêque. Lévy le reconnaît encore pour patron. Au XIIe siècle et même avant, ses reliques reposent et sont vénérées dans une châsse de bois, revêtue de plaques de cuivre rouge, dorées et émaillées. A l'un des côtés était représentée l'image de la Sainte-Trinité et la figure du Sauveur, donnant la mission et la bénédiction à un prédicateur derrière lequel deux autres tenaient une clef... (1) Aux deux bouts, étaient des évêques dont la mitre basse et les crosses recourbées attestaient l'antiquité. Ils représentaient saint Nom qui reçut sa mission des évêques de Paris et de Chartres, pour prêcher l'Evangile dans le Pinserais et dans la forêt Iveline. L'Evêque de Joppé, délégué par l'Archevêque Vintimille, opéra la translation de ses reliques et les déposa, en 1735, dans une châsse de bois doré. Malheureusement, la Révolution, là comme ailleurs, a tout détruit. Villepreux ne conserve plus rien des précieuses dépouilles de saint Nom, son apôtre. Sa fête est célébrée le 8 juillet, à Saint-Nom-la-Bretèche.

(1) L'abbé Gauthier; Pouillé du Diocèse de Versailles, p. 151.

La forêt d'Iveline (*Sylva Aquilina*, Ivelin ou Ibelin signifie aigle en français ancien). Plusieurs motifs nous obligent de parler de cette forêt célèbre. Elle s'étendait du voisinage d'Étampes et d'Auneau, à Dourdan, à Rochefort et à Rambouillet. Elle était la propriété du fisc royal. Pépin aimait à venir se reposer et sans doute à goûter les plaisirs de la chasse à Palaiseau (*Palatiolum*) situé au nord de la forêt. La ville moderne tire de là son origine. Plus tard, malgré d'amples concessions, faites à des monastères et à des églises, la royauté y conservait encore un domaine ; car, Philippe, la 16e année de son règne, donne une charte solennelle en faveur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, datée de Saint-Léger-en-Iveline (*in Aquilina*) en *son palais* et en présence des grands officiers de sa cour.

Des saints avaient franchi le seuil du palais mérovingien de Palaiseau : saint Rigomer et sainte Ténestine y vinrent pour parler au roi Childebert Ier. Saint Vandrille y sollicita de Clotaire III la confirmation de la terre de Fontenelle ; sainte Bathilde y habita pendant la minorité de son fils. Pépin, de retour de son expédition d'Aquitaine, se sentant mortellement atteint, vint à l'abbaye de Saint-Denis. Déjà, il lui avait aumôné la terre de Palaiseau. Près de mourir, il veut mettre le sceau à ses libéralités. Dans une charte que nous empruntons à l'historiographe de l'abbaye, Doublet, donnée l'année de sa mort, il déclare léguer à Saint-Denis la forêt d'Iveline avec toutes les dépendances, habitations et forestiers, ensemble leurs exploitations, disséminées dans la forêt. Il est difficile de bien identifier les noms un peu barbares de l'époque, défigurés depuis, et en partie disparus. Cependant, il en est que l'on peut affirmer.

La forêt ou partie de forêt concédée touche à Aufargis, à Coignières, à Cernay-la-Ville, à Vieille-Eglise (*Vetus monasterium*), à Epainville, à Rambouillet, à l'est. D'un autre côté à Amblainvilliers ? à Verrières, à Haute-Bruyère, à Breux, à Voisin-le-Cuit, près Palaiseau, à Orvilliers, à Puits-Fondu (près Raizeux).

Mais le royal bienfaiteur en *excepte les parties de cette forêt déjà précédemment* concédées en aumône, à St-Germain-des-Prés, à la Celle-des-Fossés-Saint-Maur, près Paris, à Saint-Benoit-de-Fleury (Loiret), *ad Ecclesiam Sanctæ Mariæ Car-*

notensis urbe (*sic*), à l'Eglise Notre-Dame de Chartres; à Sainte-Marie du monastère d'Argenteuil; à Saint-Pierre de Poitiers. Charlemagne confirma par une charte la donation faite à l'abbaye de Saint-Denis. — Il reprend l'énumération des limites. Il accorde aux religieux, dans la portion qui leur revient, le droit de chasse, afin que le monastère ait du gibier pour les malades de l'infirmerie, et des peaux pour couvrir les livres. Il fait mention de Faverolles, dans le Pagus de Madrie, et de Noront (Néron) donnés naguère. Dans le circuit de la forêt, il nomme Garancières « en face du pagus Chartrain. » — La frontière de l'Aquilina suit la voie (romaine) qui tend vers Vieille-Eglise, en face du pagus d'Etampes, et de là à Chaumont (au-dessus d'Epernon) puis on retombe sur la voie qui conduit à Hermeray, à Longvilliers ? à Senantes au-dessus de Nigelle, enfin la ligne parvient à Rebascum et à Fromentières.

A l'ouest, Pepin avait désigné comme limites : Bourdoné, Condé, Verrières, Pincionemonte et Villiers. — Mais quelle était la part des différents monastères ou églises, dans cette vaste étendue ? Essayons de le reconnaître. S[t]-Denis parait avoir marqué sa prise de possession au Mesnil-S[t]-Denis. — Un prieuré dut y être constitué. — L'abbaye de S[t]-Germain-des-Prés, dans le Polyptique d'Irminon, est représentée par *Cella Aqualina*, la Celle-les-Bordes, près Dourdan. — Parmi ses prieurés, S[t]-Maur-des-Fossés possédait S[t]-Arnoul, que nous pensons devoir identifier avec la petite ville fortifiée de S[t]-Arnoul-en-Iveline. L'église de Longvilliers, voisine de S[t]-Arnoul, était encore une dépendance de la même abbaye.

Quant au Prieuré des religieuses d'Argenteuil qui, par suite de prétendus désordres, fut dévolu à la puissante abbaye de S[t]-Denis, nous n'avons pas à notre disposition les documents nécessaires pour fixer le lieu de ses possessions.

En ce qui concerne l'Eglise Notre-Dame de Chartres, la portion de forêt qui lui fut assignée par donation royale est la plus ancienne de ses propriétés connues. Le Cartulaire l'énonce d'après la charte de Pépin, mais sans désignation aucune. Il n'est pas impossible, toutefois, de parvenir à fixer le lieu de son domaine.

On possède là où l'on fait, sans réclamation, acte de propriété. Or, en 1242, un Évêque de Chartres, Aubry-le-Cornu,

a disposé d'une étendue de forêt sur la voie romaine de Chartres à Paris. Il y a fait opérer des défrichements et créé une paroisse. Il est donc permis de conclure que là était le domaine que l'Église de Chartres possédait dans l'Iveline. Cette création épiscopale, qui fait le plus grand honneur au prélat qui l'entreprit, s'appelle le Perray. L'Evêque y possédait déjà une villa ou métairie. Par sa charte du 7 novembre, il inaugure un village. Une église a été bâtie par son ordre. Il la déclare paroissiale et pourvoit au traitement du prêtre qui la doit desservir. A lui appartiendront toutes les menues dîmes. Et afin qu'on ne lui suppose pas des vues intéressées, dans cette institution, il partage les grosses dîmes, qui résulteront du défrichement de deux cents arpents de bois. Il en assigne une part aux chanoines de Grandchamps, une autre aux pauvres religieuses de Haute-Bruyère, à S[t]-Remy-des-Landes. Une part, encore, au prieuré des Moulineaux. — La forêt n'appartenait pas tout entière au roi, ou du moins il en avait détaché quelques lambeaux, en faveur de certains grands feudataires. Car, lorsque Barthélemy de Roye, chambrier de France, fonde l'abbaye de Joyenval, Amaury de Montfort accorde au monastère deux cents arpents de bois, à défricher dans la forêt Iveline, le droit d'usage et de passage dans cette forêt. Une grande dame, Marguerite, sœur d'Amicie, épouse de Guillaume Crespin, donne elle-même aux moines dix livres de rente, à prendre *sur la forêt*, vers Etampes.

Les libéralités de Pépin aux célèbres monastères qui l'environnent, à Notre-Dame de Chartres, vénérée dès la plus haute antiquité et proche voisine de Paris, s'expliquent facilement. Mais on ne voit pas d'abord le motif de la munificence royale envers S[t]-Pierre de Poitiers. Sans doute, le souvenir de saint Hilaire et de sainte Radegonde, une des gloires de la famille mérovingienne ; peut-être le récent passage du monarque déjà malade à travers le Poitou et la Touraine. Mais nous émettrons une autre supposition. A peine un demi-siècle avant le règne du prince, un solennel cortège, que le flot des populations respectueuses accroissait au passage, était parti de la Picardie et du Quesnay. Il avait dû suivre une voie romaine et venir franchir la Seine près de Mantes. L'illustre défunt que l'on transportait avec tant de marques d'honneur avait un instant tenu en main le gouvernail de la France. C'était saint Léger.

Martyr de la justice, il avait offert à Dieu, sans se plaindre, son supplice et sa vie. Alors qu'il semblait avoir disparu pour toujours dans une mort obscure, au fond des bois, Dieu glorifiait sa précieuse dépouille à travers la France. Celui à qui on avait arraché les yeux, rendait la vue aux aveugles, et ses souffrances lui avaient acquis le droit de guérir toutes les infirmités. On est tenté de lui attribuer un itinéraire que jalonnent des sanctuaires élevés à sa mémoire. C'est Monceaux près Bonnières et Mantes, qui a pour patron saint Léger. C'est Moissons, à côté. C'est Morainvilliers, canton de Poissy ; c'est St-Léger-en-Laye. Enfin, le plus connu, c'est St-Léger-en-Iveline. Là, était une résidence royale, qui a dû prendre son nom de cette glorieuse visite. La voie romaine passait par là et a pu conduire les pieux pèlerins dans le voisinage de Jouy, où le récit de l'itinéraire nous dit qu'ils allèrent passer la nuit. La précieuse châsse fut déposée dans l'église du prieuré de ce lieu. Qu'on n'objecte pas l'absence de monastère, dans le Jouy moderne. Cette allégation serait sans force. Il y eut, avant les ruines accumulées par les Normands, quantité de petits monastères dans notre pays, lesquels n'ont point d'histoire et dont le souvenir surnage à peine, représenté par un seul nom. Exemple : Motereau (Monasteriolum), Moutiers-en-Beauce, Marville-Moutiers-Brûlé, etc. Une jeune fille infirme vint, la nuit, implorer le saint martyr et obtint sa guérison.

Le cortège reprit sa marche vers Tours et Poitiers. Il n'est donc pas téméraire d'attribuer la dotation de Poitiers au passage de saint Léger.

Telle était la grande forêt qu'évangélisa le bienheureux Nomius. Les libéralités faites aux abbayes et à de grandes Églises y donnèrent naissance à de florissants prieurés, à de véritables centres de civilisation et de progrès agricole.

Les *Essarts*, que l'on trouve çà et là, marquent des emplacements défrichés. Le polyptique de St-Germain nous les représente bien peuplés et cultivés avec soin. On y a planté de la vigne, on y possède des moulins, on y élève des bestiaux. Partout où se trouve un groupe de colons, l'abbaye pourvoit à leurs besoins spirituels, en édifiant une église de pierre : chose rare au Xe siècle.

Que ceux qui défendent l'Evangélisation tardive méditent

bien ce simple nom : *Vetus monasterium*, *Vieille Eglise*. En 762, une Église a déjà un passé assez long pour être considérée comme une antiquité. Promotus desservait une de ces petites Églises, aux environs de Chartres, dès le Ve siècle. Donc le pays était chrétien depuis longtemps. A l'ombre de la forêt Iveline, et dans ses replis, les monastères vinrent s'asseoir à l'envi. Ce fut le prieuré de St-Léger, puis les Vaux-de-Cernay, l'abbaye de Claire-Fontaine, la Celle-St-Germain; le prieuré de Louïe, les Moulineaux, l'austère maison de Haute-Bruyère et d'autres encore. Par la religion, ces pieux établissements ont adouci et perfectionné les mœurs ; par l'initiative de méthodes intelligentes, ils ont fait fleurir l'agriculture et contribué à la prospérité du riche pays que nous connaissons.

L'Abbé Marquis.

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Lampes. — 93 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus ont brûlé en août, savoir: devant N.-D. de Sous-Terre, 69; devant N.-D. du Pilier, 10 ; devant Saint Joseph, 2; devant Sainte-Anne, 1; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 6; devant le Sacré-Cœur, 5.

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, dans le mois d'août, 70 enfants, dont 29 de diocèses étrangers.

Pèlerinages. — Ont dit la sainte messe devant N.-D. de Chartres, en août : Mgr l'Évêque de Saint-Dié, le 27 ; des prêtres appartenant aux diocèses suivants: Chartres, Saint-Dié, Nancy, Metz, Châlons, Paris, Mende, Tours, Cambrai, Marseille, Nîmes, Rouen, Lyon, Rennes, Bayonne, Annecy, Nantes, Versailles, Rodez, Carcassonne, Soissons, Coutances, Vannes, Orléans, Toulouse, Meaux, Séez, Beauvais, Montauban, Cahors, Monaco (Italie), Clifton (Angleterre), Carthage (Afrique); — des missionnaires de Cochinchine orientale et de Siam.

— Nous avons vu, dans le mois qui vient de finir, beaucoup de personnes étrangères à la ville de Chartres, en prière devant nos Madones. Il n'est pas toujours aisé de distinguer dans cette affluence quotidienne les vrais pèlerins, c'est-à-dire les chrétiens qui ont eu pour but principal de leur voyage la visite pieuse à la basilique avec désir d'honorer, d'implorer, de remercier Notre-Dame. Parmi les groupes spécialement remarqués, citons : des jeunes

gens de Paris, venus avec leurs directeurs de Patronage; les nombreux Frères des Ecoles chrétiennes venus de Dreux le 13, à la fin de leur retraite annuelle; les sœurs de Saint-Paul, plus nombreuses encore, qui assistaient le 24 à la première messe de la Crypte; des Religieux de la Compagnie de Jésus, de Saint-Sulpice, du Saint-Esprit, de Saint-Alphonse de Liguori, de Saint-François, de Saint-Dominique, des missions d'Afrique, etc.

Mais deux grands pèlerinages surtout ont attiré l'attention publique. Ils ont eu lieu: l'un, le 7 août, et l'autre, le 23. Le premier, celui des Franc-Comtois, conduit par Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon, comptait 900 pèlerins. Le second, celui des Lorrains-Alsaciens, conduit par Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, en comptait 1.400 appartenant aux diocèses de Saint-Dié, de Nancy, de Metz, de Langres et de Strasbourg. Ces deux caravanes, suspendant leur voyage de Paris à Lourdes, pour faire une bonne halte devant N.-D. de Chartres, ont procuré à notre cité, chacune pendant plusieurs heures, une grande édification. Nous en avons déjà parlé dans nos suppléments du 10 et du 24; nous n'avons pas oublié de noter, entre autres détails, l'impression profonde qu'avaient causées, le 23, la présence des malades de Lorraine et d'Alsace au sanctuaire du Pilier, les prières faites pour eux par la foule, la bénédiction du Saint-Sacrement apporté au milieu d'eux par Mgr l'Évêque de Saint-Dié.

Emouvants souvenirs que ceux-là ! C'était Lourdes en miniature.

Notre-Dame aura certainement donné à beaucoup de ses enfants quelque preuve de sa puissante protection, soit vis-à-vis des infirmités corporelles, soit vis-à-vis des besoins de l'âme !

Retraites. — La première des deux retraites de la Communauté de Saint Paul, finissant le 1er septembre, a eu pour prédicateur, le R. P. Blino, jésuite. Le R. P. Chapron du même institut a prêché, aussi dans la dernière semaine d'août, la retraites des Sœurs de l'Immaculée Conception, à Nogent-le-Rotrou. La retraite des Visitandines va commencer avec le R. P. de Laage, jésuite; celle des Sœurs de la Providence, avec le R. P. Durand, rédemptoriste.

La vacance du siége épiscopal. — Une note donnée par un journal de Paris et reproduite par plusieurs journaux d'Enre-et-Loir, signalait, il y a huit jours, comme très probable la nomination prochaine d'évêques pour Chartres et pour Laval et d'un archevêque pour Toulouse. Depuis, aucun renseignement précis n'est venu confirmer cette nouvelle qui, du moins en ce qui concerne Chartres, nous a semblé tout d'abord prématurée. Les prières continuent dans les églises et chapelles du diocèse, pour obtenir de Dieu un pontife selon son cœur.

Fêtes prochaines de la Nativité. — Bien que la présence d'un évêque doive manquer chez nous à ces fêtes, elles auront encore un grand éclat : celui qui leur vient toujours de la décoration des senctuaires, de la pompe des cérémonies, de la majesté des chants, de l'intérêt des prédications. Est-ce tout ? Non, reste à signaler un des attraits les plus grands de la journée du 8 septembre dans la cathédrale de Chartres : l'affluence considérable des petits enfants consacrés à Notre-Dame qui viennent, sur le bras de leur mère selon la nature, chercher les bénédictions de leur Mère selon la grâce. C'est le jour principal du Pèlerinage des enfants.

Le prédicateur annoncé pour la Nativité et l'octave est le R. P. Blais, de l'ordre de Saint-Dominique.

— La procession du 15 septembre aura lieu à la fin du salut qui termine l'office des vêpres ; ce sera vers 4 heures trois quarts. Bien que cette procession aux flambeaux dans la Crypte se renouvelle deux fois chaque année, on aime toujours à y prendre part.

— La cérémonie annuelle qui rappelle le choléra de 1832 chassé par les prières publiques, et en même temps la cessation de l'incendie de la cathédrale arrêté par la protection de Notre-Dame en 1836, a été célébrée le dimanche 25 août ; la Sainte-Châsse a été portée solennement en procession dans la cathédrale, comme elle l'est, le 15 août, dans les rues de la ville, et le *Te Deum* chanté. Au souvenir des fléaux écartés par la main du Seigneur, la reconnaissance se perpétue de génération en génération ; et en même temps que nous remercions Dieu, nous devons lui demander la fin de toutes les contagions physiques et morales dont nous avons à souffrir.

— On demande des prières à N.-D. de Chartres à l'occasion des menaces que font : 1° aux Communautés religieuses la loi fiscale ; 2° aux Fabriques paroissiales le décret de 1893. Pour ce qui concerne les congrégations, les lettres épiscopales, les congrès, les journaux ont éclairé sur les conséquences du paiement ou du non-paiement les lecteurs intelligents et désireux de s'instruire. Quant au conflit des Fabriques, aux embarras des comptables en présence de la nouvelle règlementation, ou, pour parler plus clairement, à la main mise de l'Etat sur la gestion des fonds d'église, voilà une question moins connue du public, et qui néanmoins mérite singulièrement son attention. Il est grand temps que les catholiques se défendent sur tous les terrains où les attaque la Franc-maçonnerie.

Mlle Joséphine Lagache, de Châteaudun, atteinte de maladie de la moëlle épinière, avec paralysie des membres inférieurs depuis 4 ans, n'avait plus quitté le lit depuis 3 ans 1/2. Elle a été portée

à Lourdes l'an dernier avec le Pèlerinage national, et revint avec une amélioration, mais ne marchait pas. Cette année, elle est retournée avec le Pèlerinage national, bien que le Dr Testeau, qui la soignait, ait pu déclarer, par un certificat, en date du 19 mai 1895, que la maladie était incurable. Plongée dans la piscine à l'arrivée, elle a éprouvé un craquement dans les genoux et a pu se lever et marcher aussitôt. Les médecins constatent la disparition de toute apparence de la maladie.

Le nombre des guérisons ou améliorations constatées à Lourdes semble avoir été cette année plus considérable que jamais. 86 médecins étaient inscrits à la commission des constatations.

Impressions des visiteurs dans la cathédrale de Chartres. — Samedi dernier, 24 août, deux jeunes anglais, de noble race, à en juger par la richesse de leurs habits, l'élégance de leur tenue et la finesse de leurs traits, visitaient la cathédrale de Chartres. L'aîné des deux n'avait pas vingt ans ; seul il savait un peu de français. Il répétait en anglais, à son jeune compagnon de 16 à 17 ans, les explications que lui donnait le chapelain sur le trésor, le groupe de l'Assomption, les vitraux, la clôture du chœur, etc. Tous deux écoutaient avec avidité, avec volupté, on verra pourquoi tout-à-l'heure. Le plus jeune portait un appareil photographique ; ils demandèrent la permission d'en user. « Prenez la photographie de tout ce que vous voudrez, leur dit le chapelain ; car je vois que vous trouvez notre cathédrale bien belle.

— Oh ! oui, reprit l'aîné, elle nous paraît admirable ; elle l'emporte même sur celle de Rouen que nous venons de visiter. Nous n'avons pas en Angleterre d'églises aussi riches en sculptures, en vitraux, et où l'on entende d'aussi belle musique. — Pourtant, reprit le chapelain, vous avez Lincoln, Oxford, Cantorbéry, Westminster.. — C'est vrai, répondit le jeune anglais, mais je vous avouerai une chose. Je suis protestant ; eh ! bien, je trouve que nos églises sont froides et sévères, tandis que les églises catholiques me parlent au cœur, me touchent, m'enchantent. J'y suis heureux... »

Le lendemain dimanche, on pouvait voir près du chœur ces deux jeunes gens graves et recueillis : ils assistèrent à la messe et aux vêpres ; surtout ils ne se lassaient pas de contempler la Vierge Noire, suivant avec envie du regard les fidèles qui allaient baiser le Pilier.

Voilà l'impression que font sur de nobles étrangers les splendeurs de notre cathédrale. Peut-être ont-elles commencé leur conversion. Apprenons par leur exemple à les aimer : *Dilexi decorem domus tuæ.*

Suppléments. — Voici les sujets traités dans les suppléments de la *Voix* en août :

Sommaire du 3 août : Que font les prêtres en retraite ? — Sœur Jeanne au Tonkin ; discours sur sa tombe. — Chronique diocésaine : Nominations ; l'adoration mensuelle à la Visitation ; prières pour les congrégations. — Les prix à l'Institution N.-D. ; discours de M. l'abbé Tissier. — Faits divers.

Sommaire du 10 : Les Religieuses enseignantes dans le diocèse de Chartres (derniers siècles). — Les prix aux écoles des Frères de Chartres ; discours de M. l'abbé Tissier. — Chronique diocésaine : Service pour Mgr Lagrange au Séminaire ; prières à Saint-Piat ; retraite ecclésiastique ; pèlerinage des Francs-Comtois. — Faits divers.

Sommaire du 17 : L'Assomption. — Compliment au R. P. Duponchel à la fin de la retraite pastorale. — Chronique diocésaine : Procession du 15 août ; l'adoration au Carmel ; fête de vêture et profession chez les Sœurs de Bon-Secours. — Nécrologie : M. Mariani, récit et discours. — Faits divers.

Sommaire du 24 : Le vœu de Louis XIII. — L'enseignement et l'éducation universitaires jugés par un universitaire. — Chronique diocésaine : M. l'abbé Clerval à l'Institut catholique ; fête de Sainte-Chantal ; Pèlerinages : les Frères ; les Lorrains-Alsaciens, conduits par Mgr Foucault ; Echelle d'or, poésies de M. l'abbé Gramard ; l'Éducation pratique de la Jeune fille. — Faits divers.

COMPLÉMENT D'ÉDUCATION

Sur la demande d'un bon nombre de familles chartraines, les Sœurs de Saint-Paul, de Chartres, vont annexer à leur *Pensionnat* et à leur *Externat* un *Cours de couture.*

Les jeunes filles qui ont achevé leurs études y apprendront la *confection*, la *lingerie*, et le *racommodage.* Elles pourront s'y exercer dans tous les genres de travail manuel, sous la direction de maîtresses intelligentes, capables, et expérimentées.

L'ouverture de ce cours complémentaire aura lieu le mardi 1er octobre 1895.

Nous félicitons vivement les Sœurs de Saint-Paul de cette heureuse innovation. Elle ne fera qu'accroître les succès et le renom de leur pensionnat si florissant.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Monsieur le Curé, Veuillez je vous prie, de me recommande aux ferventes prières de votre Confrérie pour une grâce temporelle dont je solicite cette faveur à Dieu depuis longtemps, et que est le sujet de grandes inquiétudes pour moi. Je vous remercie d'avance, Mon très Révérend Père.

Votre très humble servante, Alice Turre. — *Sibérie*, Juillet, le 29,1895. (1).

2. 21 août 1895. Monsieur le Supérieur. Au moment de vous faire un envoi, pour l'année courante de pension du petit clerc dont je me suis chargé, je me suis demandé si, en ce moment de vacances, ma lettre vous trouverait à Chartres. — Je préfère donc vous demander où il vaut le mieux en ce moment vous adresser une lettre chargée. Je vous avais demandé une neuvaine de prières des jeunes clercs, à la fin de juillet, pour une intention qui me préoccupait beaucoup. Je vous demande aujourd'hui de vouloir bien faire insérer dans la *Voix de Notre-Dame de Chartres* l'expression de ma vive reconnaissance envers notre bonne Mère, pour la façon dont elle a bien voulu m'exaucer.

Veuillez, Monsieur le Supérieur, recevoir la respectueuse expression de mes sentiments les plus distingués.

C. R. Gasselin, à Fontainebleau.

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

Mgr Gouzot, évêque de Gap et Mgr Cordier, évêque du Cambodge.

— Sœur Anastasie Delaveau, de la Communauté de Saint-Paul, décédée le 26 juillet, âgée de 41 ans, dont 18 de religion.

— Sœur Victoire, née Julie Godin, décédéé le 6 août, dans la Communauté de Saint-Paul, âgée de 88 ans, dont 71 de religion.

Sœur Antonine-Marie Fournet, de la Communauté de Saint-Paul, décédée le 12 juillet, à la Martinique, âgée de 47 ans, dont 24 de religion.

— Sœur Marie-Antoinette Mauny, de la Communauté du Saint-Cœur de Marie (Maison Bleue, à Chartres), décédée le 21 août, dans sa 36e année.

— M. Gabriel Maillard de La Couture, rédacteur en chef de la *Vraie France*, à Lille. M. Gabriel de La Couture, originaire du

(1) Nous avons tenu à respecter l'orthographe de cette lettre venue d'une région lointaine où habite souvent le malheur, et où souvent aussi la foi est plus chaude que le climat.

Limousin, a été élevé à Chartres où son père était fonctionnaire dans l'Administration des finances ; il a fait ses premières études à la Petite École Notre-Dame et à l'Institution N.-D, il a toujours montré depuis un vif attachement au pèlerinage chartrain, pour la prospérité duquel travaillèrent ses vénérés parents ; son aïeul, sa mère et sa sœur ont été tour à tour ardents zélateurs de notre Archiconfrérie dans le Nord. M. Gabriel de La Couture était connu comme très bon écrivain catholique ; il luttait courageusement dans la rédaction de la *Vraie France*, pour toutes les bonnes causes. Ce journal nous a dit qu'il s'était préparé pieusement à l'heure suprême.

« Il fit appeler le prêtre, remplit ses devoirs, mit ses affaires matérielles en ordre et attendit la mort avec une patience et une résignation inaltérables ; les plus cruelles souffrances ne purent lui arracher une plainte.

Soldat du Sacré-Cœur, il s'est endormi dans le Seigneur, un vendredi soir, jour consacré au Sacré-Cœur de Jésus, consolé par la bénédiction suprême que S. S. le Pape Léon XIII avait bien voulu lui adresser de Rome.

Son médecin disait un jour qu'il souffrait en gentilhomme ; on pourrait ajouter qu'il est mort en gentilhomme chrétien. »

— M. Joseph-Gaston, comte de Prunelé, au château d'Auvoury (Sarthe). — M. Mariani, receveur des Finances en retraite, à Nogent-le-Rotrou. — Mlle Adèle Angoulvant, à Aunay-sous-Auneau. Mme Ve Aubert, à Chartres. — M. Roger Girard de Vasson, du corps expéditionnaire de Madagascar, décédé à Marseille. — Mme Isambert, aux Mandreuses (Seine-et-Oise). — Mlles Marie Andrieux et Marie Gué, à Evreux. — M. Henri Cullerier, à la Ferté-Bernard. — M. Pierre Lagourgne, à Montfort-le-Rotrou. — M. Lecomte, à Réclainville. — Mlle E.-A. Levacher, à Chartres.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 1er septembre, 13e dimanche après la Pentecôte, *semi-double*, Mémoire de saint Gilles et des saints douze Frères. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, Complies et salut. — Après le salut, réunion mensuelle de la Confrérie, avec procession et recommandations.

— Le lundi 2, fête de Saint-Fiacre, patron des jardiniers. Messe solennelle demandée par les membres de la Confrérie de Saint-Fiacre, à 10 h. à la Cathédrale.

— Le jeudi 5, à 4 h. 1/2, Adoration réparatrice.

— Le vendredi 6, messe en l'honneur du Sacré-Cœur, à 7 h., avec allocution et le soir, à 8 heures, chemin de la croix et salut.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 1er septembre, les offices aux

heures ordinaires ; le matin à 7 h., messe de Communion générale réparatrice. — Le Vendredi 6, messe en l'honneur du Sacré-Cœur, et le soir, à 8 h., salut.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le dimanche 1er septembre, les offices aux heures ordinaires. — Le Vendredi 6, à 8 h. du soir, salut du Sacré-Cœur, précédé d'une allocution.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Le 6 septembre, Exercices du premier vendredi du mois. A 6 h. 3/4, messe conventuelle avec exposition du Très-Saint-Sacrement. — A 4 h., sermon et salut

---

FAITS DIVERS

Le Manteau de la Sainte Vierge. — Nous extrayons de la *Revue du diocèse de Lyon* le récit suivant qui a été communiqué à M. le Recteur de Fourvière par Mgr Vidal, évêque d'Abydes :

Avant de quitter Lyon, les premiers missionnaires Maristes choisis pour l'Océanie voulurent se consacrer à Notre-Dame de Fourvière. Après leur consécration, chacun d'eux inscrivit son nom dans un cœur de vermeil, et ils obtinrent la faveur de poser ce cœur sur le cœur même de la statue miraculeuse.

C'est le bienheureux Chanel qui monta sur l'autel et passa l'ex-voto autour du cou de la Vierge. Puis avant de redescendre, et comme pour lui dire adieu et lui demander une dernière bénédiction, le missionnaire voulut baiser le manteau de la Madone. Mais, pressé par cette forte main d'un apôtre, le manteau se détacha et tomba dans les mains du missionnaire, qui se trouva ainsi dans un grand embarras. Et comme il s'excusait et se préparait à le replacer lui-même autour de la statue de Notre-Dame de Fourvières : « Gardez ce manteau, lui dit M. Puillet, qui était alors recteur, c'est la Vierge qui vous l'a donné. Puisse-t-il vous être une sauvegarde dans vos lointaines missions ! »

Jugez du bonheur de nos missionnaires en se voyant possesseurs de ce précieux pallium. On en fit faire une belle chasuble que le Bienheureux emporta à l'île de Futuna. On lit dans sa vie que, lorsque le P. Bataillon alla le visiter, un peu avant son martyre, les deux missionnaires dirent la sainte messe, revêtus tour à tour de cette belle chasuble.

Le Pallium de Fourvière a manifesté sa vertu en Océanie : l'île de Futuna s'est convertie tout entière et a été le principe de la conversion d'autres îles : et le porteur de ce pallium est devenu le premier martyr de l'Océanie.

En faveur des Religieux. — Plusieurs Conseils généraux, notamment ceux de Vendée, de Maine-et-Loire, de Charente, de Loire-Inférieure, ont émis des vœux contre la loi d'abonnement.

DISTRIBUTION DES PRIX
A L'ŒUVRE DES CLERCS DE N.-D. DE CHARTRES

Sous la présidence de MM. les Vicaires Capitulaires
(1894-1895)

PRIX D'HONNEUR

fondé en faveur du Clerc le plus méritant, par un ancien élève, et décerné pour la première fois par le suffrage de tous les Clercs de N.-D. :

Gaston Point, de Curçay (diocèse de Poitiers).

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Quatrième. — 1er Prix : Edmond Gautron, de Courville. — 2e Prix : René Couturier, de Chartres.

Cinquième. — 1er Prix : Gabriel Chanteux, de Fresnay-le-Comte. — 2e Prix : Alexandre Quelquejay, de Chapelle-Guillaume. — 1er Accessit : Georges Lhoste, de Saint-Evroult. — 2e Accessit : Augustin Navet, de Neuilly-sur-Eure (diocèse de Séez).

Sixième. — 1er Prix : Gaston Point. — 2e Prix : Maurice Veillard. — Accessit : Julien Legrand, de Soulaires.

Septième. — 1er Prix : Paul Bailly, de Poutgouin.—2e Prix : Jules Gouin, d'Angers. — 1er Accessit : Charles Boularand, de Brioude (diocèse du Puy). — 2e Accessit : Pierre Jouret, de Puivers (diocèse de Carcassonne).

Huitième. — 1er Prix : Gaston Travert, de Paris. — 2e Prix : François Daubin, de Fontenay-sur-Conie. — 1er Accessit : Jean-Marie Lemouël, de Port-Villez (diocèse de Versailles). — 3e Accessit : Elie Isambert, de Meslay-le-Grenet.

RAPPEL DU PRIX D'EXCELLENCE

Quatrième. — 1er Prix : Edmond Gautron, 2 fois nommé. — 2e Prix : René Couturier, 2 fois nommé.

Cinquième. — 1er Prix : Augustin Navet, 2 fois n. — 2e Prix : Alexandre Quelquejay, 2 fois n. — 1er Accessit : Jules Jeauneau, de Chapelle-Guillaume. — 2e Accessit : Rose Lejeune, du Thieulin.

Sixième. — 1er Prix : Maurice Veillard, 2 fois n. — 2e Prix : Marcel Neveu, de Thiville. — 1er Accessit : Léon Lemaire, de Courville. — 2e Accessit : Julien Legrand, 2 fois n.

Septième. — 1er Prix : Marceau Bellaunay, de Rouvres. — 2e Prix : Jules Gouin, 2 fois n. — 1er Accessit : Charles Boularand, 2 fois n. — 2e Accessit *ex æquo* : Louis Boureau, de Châteaudun et Henri Langellier, de Moisy (diocèse de Blois).

Huitième. — 1er Prix : Jean-Marie Lemouël, 2 fois n. — 2e Prix : Gaston Travert, 2 fois n. — 1er Accessit : Elie Isambert, 2 fois n. — 2e Accessit : François Daubin, 2 fois n.

THÈME LATIN

Quatrième. — 1er Prix : Constant Dubois, du Mans. — 2e Prix : René Couturier, 3 fois n.

Cinquième. — 1er Prix : Alexandre Quelquejay, 3 fois n. — 2e Prix : Augustin Navet, 3 fois n. — 1er Accessit : François Simon de Naujac (diocèse de Bordeaux). — 2e Accessit : Joseph Ferron, de Saint-Georges-sur-Eure.

Sixième. — 1er Prix : Marcel Neveu, 2 fois n. — 2e Prix : Julien Legrand, 3 fois n. — Accessit : Maurice Veillard, 3 fois n.

Septième : 1er Prix : Louis Boureau, 2 fois n. — 2e Prix : Charles Boularand, 3 fois n. — 1er Accessit : Marceau Bellaunay, 2 fois n. 2e Accessit : Pierre Jouret, 2 fois n.

Huitième. — 1er Prix : Jean-Marie Lemouël, 3 fois n. — 2e Prix : François Daubin, 3 fois n. — 1er Accessit : Elie Isambert, 3 fois n. — 2e Accessit : Noé Lelard, de Saumeray.

VERSION LATINE

Quatrième. — 1er Prix : François Thomazeau de Touvois, (diocèse de Nantes) — 2e Prix : Edmond Gautron, 3 fois n.

Cinquième. — 1er Prix : Albert Bidault, de Dame-Marie (diocèse de Séez). — 2e Prix : Joseph Ferron, 2 fois n. — 1er Accessit : Eugène Houdard, de Chartres, — 2e Accessit : Gabriel Chanteux, 2 fois n.

Sixième. — 1er Prix : Marcel Neveu, 3 fois n. — 2e Prix : Maurice Veillard, 4 fois n. — Accessit : Julien Legrand, 4 fois n.

Septième. — 1er Prix *ex-æquo* : Marceau Bellaunay, 3 fois n. Jules Gouin, 3 fois n. — 2e Prix : Jean Musset, de Saint-Mars-de-Coutais (diocèse de Nantes.) — 1er Accessit : Louis Boureau, 3 fois n. — 2e Accessit : Charles Boularand, 4 fois n.

Huitième. — 1er Prix : Jean-Marie Lemouël, 4 fois n. — 2e Prix : Elie Isambert, 4 fois n. — 1er Accessit : François Daubin, 4 fois n. — 2e Accessit : Gaston Travert, 3 fois n.

VERS LATINS

Quatrième. — 1er Prix : Edmond Gautron, 4 fois n. — 2e Prix : René Couturier, 4 fois n.

Cinquième. — 1er Prix : Augustin Navet, 4 fois n. — 2e Prix : Jules Durand, de Saint-Denis-d'Orques (diocèse du Mans). — 1er Accessit : Emile Proult, de Guillonville. — 2e Accessit : Alexandre Quelquejay, 4 fois n.

NARRATION FRANÇAISE.

Quatrième. — 1er Prix : François Thomazeau, 2 fois n. — 2e Prix *ex-æquo* : Henri Chanteloup, de Charbonnières, Edmond Gautron,

THÈME GREC.

Quatrième. — 1er Prix : François Thomazeau, 3 fois n. — 2e Prix *ex-æquo* : René Couturier, 5 fois n. — Edmond Gautron, 6 fois n.

Cinquième. — 1er Prix : Rose Lejeune, 2 fois n. — 2e Prix :

Joseph Ferron, 3 fois n. — 1er Accessit : Edouard Pilleux, de Sancheville. — 2e Accessit : Augustin Navet, 5 fois n.

Sixième. — 1er Prix : Marcel Neveu, 4 fois n. — 2e Prix : Maurice Veillard, 5 fois n. — Accessit : Gaston Point, 2 fois n.

VERSION GRECQUE

Quatrième. — 1er Prix : François Thomazeau, 4 fois n. — 2e Prix : René Couturier, 6 fois n.

Cinquième. — 1er Prix : Alexandre Quelqujay, 5 fois n. — 2e Prix : Albert Bidault, 2 fois n. — 1er Accessit *ex æquo* :Augustin Navet, 6 fois n., Émile Proult, 2 fois n. — 2e Accessit *ex æquo* : Joseph Ferron, 2 fois n., Eugène Houdard, 2 fois n.

Sixième. — 1er Prix, Maurice Veillard, 6 fois n. — 2e Prix, Julien Legrand, 5 fois n. — Accessit, Marcel Neveu, 5 fois n.

Septième. — 1er Prix : Louis Boureau, 4 fois n. — 2e Prix : Charles Boularand, 5 fois n. — 1er Accessit, Jules Gouin, 4 fois n. 2e Accessit : Pierre Jouret, 3 fois n.

ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE FRANÇAISE

Quatrième. — 1er Prix : François Thomazeau, 5 fois n. — 2e Prix : Edmond Gautron, 9 fois n.

Cinquième. — 1er Prix : Augustin Navet, 7 fois n. — 2e Prix : Jules Jeauneau, 2 fois n. — 1er Accessit : Alexandre Quelquejay, 6 fois n. — 2e Accessit : Gabriel Chanteux, 3 fois n.

Sixième. — 1er Prix : Léon Lemaire, 3 fois n. — 2e Prix : Fernand Deuley, de la Bonneville, diocèse d'Évreux. — Accessit : Maurice Veillard, 7 fois n.

Septième. — 1er Prix : Jules Gouin, 5 fois n. — 2e Prix : Marceau Bellaunay, 4 fois n. — 1er Accessit *ex-æquo* : Louis Boureau, 5 fois n., Pierre Jouret, 4 fois n. — 2e Accessit : Henri Langellier, 2 fois n.

Huitième. — 1er Prix : François Daubin, 5 fois n. — 2e Prix : Noé Lelard, 2 fois n. — 1er Accessit : Gaston Travert, 4 fois n. — 2e Accessit *ex æquo* : Elie Isambert, 5 fois n., James Sagot, de Champrond-en-Gâtine.

GRAMMAIRE GRECQUE

Cinquième. — 1er Prix *ex æquo* : Georges Lhoste, 2 fois n., Jules Jeauneau, 3 fois n. — 2e Prix : Jules Durand, 2 fois n. — 1er Accessit *ex æquo* : Gabriel Chanteux, 4 fois n., Rose Lejeune, 3 fois n. — 2e Accessit : Augustin Navet, 8 fois n.

Sixième. — 1er Prix, Marcel Neveu, 6 fois n. — 2e Prix, Julien Legrand. — Accessit : Léon Lemaire, 3 fois n.

Septième. — 1er Prix : Henri Langellier, 3 fois n. — 2e Prix : Norbert Thenaisy, de Bouffry, diocèse de Blois. — 1er Accessit *ex æquo* : Charles Boularand, 6 fois n., Pierre Jouret, 5 fois n. — 2e Accessit. — Jules Gouin, 6 fois n.

GRAMMAIRE LATINE

Sixième. — 1er Prix : Julien Legrand, 7 fois n. — 2e Prix : Marcel Neveu, 7 fois n. — Accessit : Gaston Point, 3 fois n.

Septième. — 1er Prix : Jules Gouin, 7 fois n. — 2e Prix : Charles Boularand, 7 fois n. — 1er Accessit : Marceau Bellaunay, 5 fois n. — 2e Accessit : Henri Langellier, 4 fois n.

Huitième. — 1er Prix *ex æquo* : Jean-Marie Lemouël, 5 fois n., Gaston Travert, 5 fois n. — 2e Prix : James Sagot, 2 fois n. — 1er Accessit : Auguste Jamois, de la Rouge, diocèse de Séez. — 2e Accessit : Elie Isambert, 6 fois n.

HISTOIRE.

Quatrième. — 1er Prix *ex-æquo* : Edmond Gautron, 8 fois n., Ernest Trécul, de la Bazoche-Gouet, 8 fois n. — 2e Prix : François Thomazeau, 6 fois n.

Cinquième. — 1er Prix : Jules Jeauneau, 4 fois n. — 2e Prix : Gabriel Chanteux, 5 fois n. — 1er Accessit : Jules Durand, 3 fois n. — 2e Accessit : Emile Proult, 3 fois n.

Sixième. — 1er Prix : Maurice Veillard, 8 fois n. — 2e Prix : Julien Legrand, 8 fois n. — Accessit : Gaston Point, 4 fois n.

Septième. — 1er Prix : Marceau Bellaunay, 6 fois n. — 2e Prix : Jules Gouin, 8 fois n. — 1er Accessit : Paul Bailly, 2 fois n. — 2e Accessit : Pierre Jouret, 6 fois n.

Huitième. — 1er Prix : Gaston Travert, 6 fois n. — 2e Prix : Elie Isambert, 7 fois n. — 1er Accessit *ex-æquo* : François Daubin, 6 fois n., Louis Vallée, de la Bazoche-Gouet, 6 fois n. — 2e Accessit : Jean-Marie-Lemouël, 6 fois n.

GÉOGRAPHIE.

Quatrième. — 1er Prix : Ernest Trécul, 2 fois n. — 2e Prix : Edmond Gautron, 9 fois n.

Cinquième. — 1er Prix : Augustin Navet, 9 fois n. — 2e Prix : Georges Lhoste, 3 fois n. — 1er Accessit : Jules Jeauneau, 5 fois n. — 2e Accessit : Jules Durand, 4 fois n.

Sixième. — 1er Prix : Maurice Veillard, 9 fois n. — 2e Prix : Julien Legrand, 9 fois n. — Accessit : Gaston Point, 5 fois n.

Septième. — 1er Prix : Jules Gouin, 9 fois n. — 2e Prix : Norbert Thenaisy, 2 fois n. — 1er Accessit *ex-æquo* : Marceau Bellaunay, 7 fois n., Pierre Jouret, 7 fois n. — 2e Accessit : Paul Bailly, 3 fois n.

Huitième. — 1er Prix : Gaston Travert, 7 fois n. — 2e Prix : Élie Isambert, 8 fois n. — 1er Accessit : James Sagot, 3 fois n. — 2e Accessit : Jean-Marie Lemouël, 7 fois n.

ARITHMÉTIQUE.

Quatrième. — 1er Prix : Edmond Gautron, 10 fois n. — 2e Prix : Ernest Trécul, 3 fois n.

Cinquième. — 1er Prix : Augustin Navet, 10 fois n. — 2e Prix *ex-æquo* : Albert Bidault, 3 fois n., Rose Lejeune 4 fois n. — 1er Accessit : Gabriel Chanteux, 6 fois n. — 2e Accessit : Emile Proult, 4 fois n.

Sixième. — 1er Prix : Julien Legrand, 10 fois n. — 2e Prix : Maurice Veillard, 10 fois n. — Accessit : Ferdinand Pioger, de Neuilly (diocèse de Paris).

Septième. — 1er Prix, Charles Boularand, 8 fois n. — 2e Prix, Marceau Bellaunay, 8 fois n. — 1er Accessit : Charles Bourgeois, d'Ymonville. — 2e Accessit : Louis Boureau, 6 fois n.

Huitième. — 1er Prix : Jean Lemouël, 8 fois n. — 2e Prix, James Sagot, 4 fois n. — 1er Accessit : François Daubin, 7 fois n. — 2e Accessit : Elie Isambert, 9 fois nommé.

EXAMEN

Quatrième. — 1er Prix : Edmond Gautron, 11 fois n. — 2e Prix René Couturier, 7 fois n.

Cinquième. — 1er Prix : François Simon, 2 fois n. — 2e Prix : Jules Jeauneau, 6 fois n. — 1er Accessit, Gabriel Chanteux, 7 fois n. — 2e Accessit : Alexandre Quelquejay, 7 fois n.

Sixième. — 1er Prix : Julien Legrand, 11 fois n. — 2e Prix *ex-æquo* : Gaston Point, 6 fois n.; Maurice Veillard, 11 fois n. — Accessit : Marcel Neveu, 8 fois nommé.

Septième. — 1er Prix *ex-æquo* : Marceau Bellaunay, 9 fois n.; Jules Gouin, 10 fois n. — 2e Prix *ex-æquo* : Norbert Thenaisy, 3 fois n.; Pierre Jouret, 4 fois n. — 1er Accessit *ex-æquo* : Paul Bailly, 4 fois nommé; Henri Langellier, 5 fois nommé. — 3e Accessit : Charles Boularand, 9 fois n.

Huitième. — 1er Prix : François Daubin, 8 fois n. — 2e Prix *ex-æquo* : Jean-Marie Lemouël, 9 fois nommé; Élie Isambert, 10 fois nommé. — 1er Accessit : Gaston Travert, 8 fois nommé. — 2e Accessit : Paul Verret, de la Ferté-Beauharnais (diocèse de Blois.

DESSIN

1re *Division.* — 1re Prix : Constant Dubois, 2 fois nommé. — 2e Prix : Henri Chânteloup, 2 fois n. — 1er Accessit : Aurélien Jousselin, de la Chaussée d'Ivry. — 2e Accessit : François Simon, 3 fois n. — 3e Accessit : Emile Proult, 5 fois nommé.

2e *Division.* — 1er Prix : Maurice Veillard, 12 fois nommé. — 1er Accessit, Ferdinand Pioger, 2 fois nommé. — 2e Accessit, Marcel Neveu, 9 fois nommé.

MUSIQUE

Soprano. — 1er Prix : Paul Bailly, 5 fois nommé. — 2e Prix : Gaston Travert, 9 fois nommé. — 1er Accessit : Gaston Thibault, de Chartres. — 2e Accessit, Elie Isambert, 11 fois nommé.

Alto. — 1er Prix : Eugène Houdard, 3 fois n. — 2e Prix : Ferdinand Pioger, 3 fois n.

Plain-Chant. — *1re Division.* — 1er Prix : Emile Proult, 6 fois nommé. — 2e prix, Joseph Ferron, 4 fois n. — 1er Accessit, François Thomazeau, 7 fois n. — 2e Accessit : Alexandre Quelquejay, 8 fois nommé.

2e Division. — 1er Prix : Georges Cheneau, de Sours. — 2e Prix : Anatole Mallais, de Dampierre-sous-Brou. — Accessit : Charles Bourgeois, 2 fois nommé.

Piano. — *1re Division.* — Prix : Aurélien Jousselin, 2 fois n. — Accessit : Henri Chanteloup, 3 fois nommé.

2e *Division.* — Gaston Point, 7 fois nommé. — Accessit : Marcel Neveu, 10 fois nommé.

PRIX D'ACCESSITS

Cinquième. — Gabriel Chanteux, pour 5 Accessits. — Augustin Navet, pour 4 Accessits. — Emile Proult, pour 5 Accessits. — Alexandre Quelquejay, pour 4 Accessits.

Sixième. — Julien Legrand, pour 3 Accessits. — Marcel Neveu, pour 4 Accessits. — Gaston Point, pour 4 Accessits.

Septième. — Paul Bailly, pour 3 Accessits. — Marceau Bellaunay, pour 3 Accessits. — Charles Boularand, pour 5 Accessits. — Louis Boureau, pour 4 Accessits. — Pierre Jouret, pour 7 Accessits. — Henri Langellier, pour 4 Accessits.

Huitième. — François Daubin, pour 4 Accessits. — Elie Isambert, pour 7 Accessits. — Jean-Marie Lemouël, pour 3 Accessits. — Gaston Travert, pour 3 Accessits.

La première rentrée est fixée au **Lundi 2 Septembre.**

La rentrée générale est fixée au **Lundi 7 Octobre.**

BIBLIOGRAPHIE

Echelle d'Or. (*Poésies pour tous*). — Par M. l'abbé Gromard, aumônier de la Chapelle Saint-Louis, directeur du Tiers-Ordre franciscain, de Dreux. L'auteur s'est proposé d'instruire de la religion chrétienne ceux qui voudraient croire et ceux qui croient déjà. Ses poésies sont pleines d'attraits, elles édifient et conduisent à la foi. — Cet ouvrage, bel in-8° de 228 pages, sorti de la typographie de Firmin-Didot, se vend 4 fr. 50, au profit de l'Orphelinat de l'Ouvroir de Dreux. Le demander à l'auteur, à Dreux, 4, rue du Valgelé.

— **Vie de M. Lecomte,** ancien curé de la cathédrale de Chartres. Un vol. in-18 jésus, de près de 300 pages. Se trouve chez l'auteur, M. le chanoine Goussard, directeur de la *Voix de N.-D.*, ou chez les libraires d'Eure-et-Loir. Prix : 2 fr.; franco, 2 fr. 40.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois DE SEPTEMBRE 1895

1er Septembre. — **DIMANCHE, XIIIe après la Pentecôte,** *semid.*, m. *Respice.* Mém. de St Gilles. — Vêpres du dim.; mém. de St Etienne. Suffrages — A complies, *prières.*

2, Lundi. — St Etienne, roi, *semid.*, messe *Os justi.*

3, Mardi. — St Lazare, évêque et mart., *semid.*, messe *Dominus.*

4, Mercredi. — Ste Rose de Viterbe, veuve, *double*, messe *Dilexisti.*

5, Jeudi. — St Laurent Justinien, évêque, *semid.*, messe *Statuit.*

6, Vendredi. — De la férie (Passion).

7, Samedi. — St Cloud, confesseur, *semid.*, messe *Justus.*

8, **DIMANCHE, XIVe après la Pentecôte. — Nativité de la Très Sainte Vierge,** *double de 2e classe avec octave*, messe *Salve.* — Vêpres de la fête, mém. du dim., et de St Gorgon.

9, Lundi. — De l'octave, *semid.*, messe *Salve.* Mém. de St Gorgon.

10, Mardi. — St Nicolas de Tolentin, confesseur, *double*, messe *Justus.*

11, Mercredi. — De l'octave, *semid.*, messe *Salve.*

12, Jeudi. — De l'octave, *semid.*, messe *Salve.*

13, Vendredi. — De l'octave, *semid.*, messe *Salve.*

14, Samedi. — Exaltation de la Ste Croix, *double majeur*, messe *Nos autem.*

15, **DIMANCHE, XVe après la Pentecôte. — Le Saint Nom de Marie,** *double majeur*, messe *Vultum.* — 1res vêpres de St Lubin. Mém. de la Ste Vierge, du dim., des SS. Euphémie et ses comp. martyrs. — (Le soir, procession solennelle aux flambeaux à la crypte).

16, Lundi. — St **Lubin**, évêque de Chartres, *double majeur*, messe *Elegit.*

17, Mardi. — Les stigmates de St François, *double*, messe *Mihi.*

18, Mercredi. — (Quatre-Temps, jeûne et abstinence) St Joseph de Cupertino, confesseur, *double*, messe *Dilectio.*

19, Jeudi. — St Janvier et ses comp., mart., *double*, messe *Salus.*

20, Vendredi. — (Quatre-Temps, jeûne et abstinence) St Eustache et ses comp., mart., *double*, messe

21, Samedi. — (Quatre-Temps, jeûne et abstinence) St Mathieu, apôtre et évangéliste, *double de 2e classe*, messe *Os justi.*

22, **DIMANCHE, XVIe après la Pentecôte. — Notre-Dame des Sept douleurs,** *double majeur*, messe *Stabant.* — Vêpres de la fête, mém. de St Maurice, du dim., de St Lin et de Ste Thècle, vierge et mart.

23, Lundi. — St Lin, pape et mart., *semid.*, messe *Statuit.*

24, Mardi. — Notre-Dame de la Merci, *double majeur*, messe *Salve.*

25, Mercredi. — St Solenne, évêque de Chartres, *double*, messe *Ecce.*

26, Jeudi. — St Thomas de Villeneuve, évêque, *double*, messe *Statuit.*

27, Vendredi. — SS. Côme et Damien, mart., *semid.*, messe *Sapientiam.*

28, Samedi. — St Wenceslas, mart., *semid.*, messe *In virtute.*

29, **DIMANCHE, XVIIe après la Pentecôte. — St Michel,** archange, *double de 2e classe*, messe *Benedicite.* — Vêpres de la fête; mém. de St Jérôme et du dim.

30, Lundi. — St Jérôme, confesseur et docteur, *double*, messe *In medio.*

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges, précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils les veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-Voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait très utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits, *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaires. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles devant l'autel principal de la Crypte; cette lecture est suivie de la récitation des litanies de Notre-Dame de Chartres.

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 1895



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE SEPTEMBRE)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 8 septembre, 14e dimanche après la Pentecôte, *Fête et Octave de la NATIVITÉ DE LA T.-S. VIERGE*, A 9 h., messe de paroisse ; à 10 h, 1/2, office capitulaire ; tierce, procession, grand'messe, sexte.

Vêpres, à 3 h., sermon en faveur de l'Œuvre des Campagnes, par le R. P. Blais, dominicain, prédicateur de l'Octave. — Après complies, procession en l'honneur de la Sainte-Vierge. Salut solennel.

Tous les jours de l'Octave, la sainte Châsse sera exposée dans le chœur à la vénération des fidèles. La messe de 8 heures sera dite au Maître autel. Tous les soirs à 8 h., Sermon et salut.

— Jeudi 12 septembre, *Fête de l'Adoration du Très-Saint-Sacrement*, A 6 h., Exposition du Saint-Sacrement. Messes basses à 6 h., 7 h. et 8 h. Grand'messe à 9 h. — A 4 h. 1[2, Adoration réparatrice. Le soir, à 8 h., sermon et salut solonnel.

— Le Samedi 14, Exposition et Adoration de la vraie Croix.

— Le Dimanche 15, clôture de l'Octave. Le matin, offices aux heures ordinaires. Vêpres à 3 heures. Sermon, Complies et salut. Ensuite procession dans la Crypte. Au retour, la cérémonie se terminera devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Paroisse Saint-Pierre. — Le 8 septembre, fête de la Nativité de la Sainte Vierge, les offices aux heures ordinaires.

Paroisse Saint-Aignan. — Dimanche prochain, fête de la Nativité de la Sainte Vierge, les offices aux heures ordinaires.

BIBLIOGRAPHIE

La Nullité des Lois persécutrices, par l'abbé Daurelle, Membre de l'Académie pontificale, aumônier des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, à Rome, a publié d'abord, dans le journal *La Vérité*, de Paris, l'étude que nous annonçons, et qui a été considérée comme une grande leçon de doctrine à l'appui de thèses déjà soutenues contre la loi d'abonnement. Adresser la demande aux Bureaux de la Vérité, 15, rue de Valois, à Paris.

Chemin de Croix de la Réparation. — par M. l'abbé Weber, chanoine honoraire, 1 vol. in-32, franco, 0 fr. 20, 13e édition.

Les élévations et les prières de cet exercice enchâssent religieusement les paroles mêmes de Notre-Seigneur aux deux saintes âmes qu'il a établies les Apôtres de la Réparation : La B. Marguerite-Mario et la Sœur Saint-Pierre, la vénérée Carmélite de Tours.

Vient de paraître : **Chemin de Croix de la Vie religieuse,** par le même, 1 vol. in-32, franco, 0 fr. 20.

L'auteur s'est très heureusement inspiré du Programme de la Perfection religieuse, tracé par le Divin Maître lui-même. Les considérations, empreintes d'une onction qui n'exclut pas l'énergie, attachent et fixent, pour ainsi dire, aux diverses stations de la Voie sanglante, les principes, les secours, les vertus et les observances de la Vie Religieuse. Excellent mémorial, bien propre à renouveler la ferveur dans les âmes consacrées. »

Chez Delhomme et Briguet, Paris, Rue de Rennes, 83. Lyon. — Avenue de l'Archevêché, 3, et chez l'auteur, 24, place Châtel, Verdun. Remises considérables par nombre.

SOMMAIRE

CE QU'ON APPREND CHEZ LES FRÈRES

Discours prononcé au Pensionnat des Frères de Dreux, par M. le chanoine Goussard, *de Chartres, présidant la distribution des prix, le 27 juillet 1895.*

Chers Enfants, Chers Jeunes Gens,

Permettez-nous, pour l'exorde du discours, deux toutes petites histoires qui nous sont personnelles.

Notre première conversation avec un Frère des Ecoles chrétiennes date de 1853. C'était à Chartres. Jeune professeur, nous allions demander au bon religieux un service de charité pour la Maîtrise à son début. Nous le trouvâmes au milieu de ses enfants, en son établissement de St-Pierre dont il était directeur. Vivement frappé de sa grave attitude, de son doux langage, du reflet de sainteté que portait son front, nous comprîmes la vénération dont il jouissait dans la ville.

Rien d'étonnant qu'après sa mort, en 1867, l'Inspecteur d'Académie ait voulu prononcer son éloge funèbre, éloge qui était en même temps un bel hommage à sa Congrégation.

Ce religieux, c'était le Frère Anselme.

Un autre souvenir également précieux nous reporte au 8 février 1866.

Un disciple du B. de La Salle arrivait de Paris à Chartres, avec une joyeuse troupe de jeunes gens, pèlerins comme lui.

Comme chapelain de Notre-Dame, nous eûmes le plaisir de l'introduire au sanctuaire souterrain.

Quelques instants d'un entretien amical nous montrèrent qu'un homme de grand cœur et de haute intelligence était là. Nous le revoyons quelquefois, maintenant encore, non plus au milieu de sa société juvénile du Cercle des Francs-Bourgeois, mais au siège du gouvernement de son Institut ; il s'agit, vous l'avez deviné, du Très-Honoré Frère Joseph, actuellement Supérieur général.

Voilà donc deux circonstances, d'un certain intérêt à notre

point de vue, où des Frères d'une notoriété inégale nous apparurent avec un cortège d'un caractère différent : ici des enfants de province à l'école, là des adolescents de la capitale en voyage.

Rapprochant ces deux scènes dans notre pensée, nous y avons vu un trait commun : l'autorité de la religion représentée auprès de la jeunesse par des hommes de même vocation, de mêmes principes, de mêmes aspirations.

Bien entendu nos quarante-deux ans de relations avec les Frères, relations motivées par des liens d'amitié et même de parenté, nous fourniraient matière à bien des récits analogues.

Nous connaissons l'Institut du Bienheureux de La Salle ; l'imposante Assemblée qui daigne nous prêter son attention le connaît aussi, et lui donne en ce moment un nouveau témoignage de sympathie. Il ne lui déplaira pas, nous l'espérons, de nous voir répondre devant elle à cette question concernant les Frères : *Qu'apprend la jeunesse auprès des disciples du B. de La Salle ?*

Les éléments des lettres, des sciences et des arts, nous dira-t-on tout d'abord. C'est vrai, et au Pensionnat St-Pierre de Dreux, tout particulièrement, ces notions s'acquièrent et se développent dans des proportions merveilleuses ; témoin, les diplômes et brevets dont la série continue et dont l'intelligent et zélé Directeur et ses lauréats ne peuvent être trop félicités. On sait que l'impulsion donnée ici à l'enseignement a préparé, dans le passé, beaucoup d'hommes instruits, des personnages utiles à leur pays, et que le sillon ainsi tracé par les anciens élèves dans le champ des connaissances humaines est fidèlement suivi par les lauréats d'aujourd'hui.

Mais, il faut l'avouer, nos congréganistes instituteurs croiraient manquer à leur vocation privilégiée, si la jeunesse en contact avec eux ne retirait de leur compagnie que cette sorte de richesses intellectuelles, si estimables qu'elles soient. Ils veulent, ils doivent vouloir davantage. Leur but principal est d'enseigner l'*art de bien vivre*.

Quand l'abbé de La Salle, dégagé volontairement des biens de ce monde, fut devenu, sous la conduite de Dieu, l'instituteur que nous savons, et par suite le père spirituel et le modèle d'une légion de maîtres chrétiens, il vint à Chartres chercher une provision de lumière et de courage. Il comptait sur

les avis de son illustre ami, notre évêque Godet des Marais; il comptait bien plus sur les bénédictions de Notre-Dame de Chartres. On le vit de longues heures au pied de la Madone, dans notre chère et insigne basilique.

Et que lui disait au cœur la Mère de la Sagesse ?

Il nous est permis de le conjecturer. Ce devait être quelque chose comme cet avertissement : « Toi et tes disciples, vous dépenserez force et talents au milieu de mon peuple, pour propager des connaissances utiles ici-bas, et, grâce à mon aide, vous pourrez sur ce point rivaliser avantageusement avec bien d'autres maîtres. Mais ce qu'il faut avant tout, c'est que des enfants confiés à votre tutelle vous fassiez des chrétiens. »

Et ce programme a toujours eu force de loi chez les Frères. Au XIXe siècle, comme aux siècles précédents, n'a-t-on pas recueilli sur les lèvres des hommes d'Etat comme sur celles des hommes d'Eglise des aveux qui le prouvent ? En voici un que nous avons lu et mis en réserve, il y a vingt ans; botanistes de St-Pierre, vous ne serrez pas de plus belles fleurs dans votre herbier.

Le préfet de la Seine-Inférieure, M. Lizot, parlait ainsi, à Rouen, le 2 juin 1875, devant une foule immense, qui assistait à l'inauguration de la statue de l'abbé de La Salle : « Les écoles des Frères... c'est là que se donnent les premières notions morales dont les jeunes cœurs gardent l'empreinte; c'est là que s'apprennent ces vérités éternelles sans lesquelles la vie de l'homme s'écoulerait inconsciente, dans les ténèbres et dans la nuit, c'est là qu'on s'efforce de combattre les maladies morales de notre temps, et surtout ce mal qui consiste à mépriser tout ce qui est respectable, à méconnaître toute supériorité sociale, toute subordination, à détester ceux qui s'élèvent, à attaquer la religion et ses ministres : la religion parce qu'elle est l'école du respect, ses ministres, parce que, parlant aux hommes de leurs devoirs avant de parler de leurs droits, ils ravivent sans cesse le sentiment d'une hiérarchie nécessaire. »

La citation que vous venez d'entendre, donne de *l'art de bien vivre* une idée sommaire mais pour le moment suffisante.

Avec l'orateur de Rouen, il est facile de constater, chez les instituteurs congréganistes, qui montrent cet art, la puissance de la *parole* et de *l'exemple*.

La puissance de la parole. — Ils parlent d'histoire et de géographie, de calligraphie et de style, d'équations algébriques, et de carré d'hypoténuse... Depuis le premier exercice de patience qui s'appelle l'alphabet jusqu'aux études fiévreuses commandées par les Manuels de baccalauréats, que de causeries, que de gloses pour les maîtres! Mais ils parlent aussi, et beaucoup, pour affermir autour d'eux les saintes croyances, pour exposer les devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers soi-même. En vertu du mandat qu'ils tiennent de l'Eglise et qu'ils accomplissent sous la direction et le contrôle du sacerdoce, ils catéchisent; puis, à leurs leçons catéchistiques se joignent les avis paternels, les insinuations pieuses, les directions de sentiments et de désirs. Par là ils forment les caractères et les mœurs; ils font œuvre d'éducation; ils élèvent les cœurs; ils les élèvent bien haut; ils les élèvent jusqu'à Dieu!

La puissance de l'exemple. — Ah! l'exemple, voilà surtout la semence qui fructifie. Où est-elle donc plus abondante que dans un pensionnat du B. de La Salle? Là, à chaque instant du jour, elle tombe sur un sol bien préparé; même reçue d'une manière inconsciente, elle demeure vivace; la germination ne se fait pas attendre. Montalembert a dit quelque part, en louant les Frères : « Ces semeurs perpétuels qui ne connaissent jamais les joies de la moisson! » Il ne considérait alors que les fruits de l'éducation se manifestant après la sortie du pensionnat, loin des anciens professeurs; mais de ces fruits, il s'en produit, selon nous, dès les premières années de la vie à l'Ecole. Ce sont comme des primeurs à la douce atmosphère du milieu où on les attend, aux bons exemples des maîtres; ce sont les actes de vertu dont le plus jeune pensionnaire est capable.

Comment donc cet enfant apprend-il à se taire, à prier? C'est surtout, croyez-le bien, parce qu'il a remarqué chez ses professeurs, à des heures fixes, le silence et la prière. Les exhortations ou les menaces de *pensums* l'impressionnent sans doute et stimulent en lui la transformation du naturel : *Verba movent*, mais, sur l'inertie ou la légèreté, l'exemple remporte plus aisément la victoire : *Exempla trahunt.* Le Frère, dès l'aurore et même avant l'aurore, est attaché à de saints exercices, à des études sérieuses, à un labeur âpre et ardu qui se

prolonge jusqu'au soir. L'enfant le sait, et il en conclut pour toujours que l'habitude du travail doit être notre condition commune.

Même dans un palais scolaire dont ses supérieurs l'ont constitué l'hôte pour un laps de temps non déterminé, le Frère vit pauvre, à la merci de la Providence, tranquille pour sa nourriture quotidienne, comme les oiseaux du ciel, moins brillamment vêtu que le lys des champs ou que Salomon dans sa gloire, il est en règle avec le conseil évangélique. Et l'enfant, lui, regarde ; il finit par philosopher sur l'abnégation de cet homme à la robe de bure sans or ni argent à la ceinture, sans blé aux greniers, et, saisi par cette réalisation du vœu de Notre-Seigneur, il se dit : Si je dois être riche un jour, du moins je n'attacherai point mon cœur à la fortune ; j'userai de cette fortune selon les lois de l'honneur et de la charité.

Le Frère insiste sur la soumission et la dépendance, conditions essentielles de la vie de famille et de la vie sociale ; et ses discours sur ce sujet ne sont que des variantes du texte sacré : « Que toute âme soit soumise aux puissances ! » Plus d'une fois, sans doute, le retour à cette recommandation répugne à de jeunes volontés impatientes du joug ; il y a là pour l'adolescent l'absorption goutte à goutte d'une potion amère ; mais comment persisterait-il à la refuser, quand celui qui la présente est lui-même, dans les détails de sa journée, un modèle et peut-être un héros d'obéissance ?

En résumé, les élèves des Frères n'ont qu'à tenir les yeux ouverts sur ceux qu'ils aiment pour faire l'apprentissage du devoir.

Vous avez vu quelquefois des novices en peinture, installés devant un chef-d'œuvre de maëstro ; ils observent, observent encore, puis retracent, sans trop de hâte, sur leur toile, tous les détails du tableau étudié. — Au sortir du Pensionnat, l'élève emporte toujours dans son âme, et parfois dans son album, quelques portraits aimés ; le dessin n'a pas été l'œuvre d'un jour. Chaque bonne action de ses professeurs, c'était une empreinte nouvelle qu'il gardait, et à la fin il a obtenu l'ensemble des linéaments, la physionomie complète. Désormais, souvent, et surtout aux heures critiques, il demandera à son imagination le portrait de ses conseillers d'autrefois. En même temps, l'écho de leurs voix, écho jamais éteint, leur redira

quelque adage comme celui-ci : « Fais ce dois, advienne que pourra ! » Son âme alors ne faillira devant aucune séduction, aucune menace. « On peut, disait Napoléon, faire reculer une armée de cent mille hommes, on ne fait pas reculer la conscience d'une pauvre femme ; » nous ajoutons, nous, la conscience d'un jeune homme résolument chrétien.

Ces chrétiens d'avenir, ils sont nombreux autour de vous, vénérés directeur et professeurs du Pensionnat Saint-Pierre de Dreux ! Cette année encore, ils étaient deux cent cinquante à profiter de votre dévouement. Leur affection, c'est déjà pour vous une première récompense ; le vrai prix, vous l'attendez de Dieu.

Et vous, mes enfants, remerciez de mille bienfaits le Seigneur et vos maîtres.

Faites toujours honneur à vos bonnes familles et au Pensionnat qui vous ont initiés à *l'art de bien vivre.* Soyez toujours les heureux chrétiens que nous vîmes, le 14 mai, au Pèlerinage de Chartres, tour à tour calmes et pétillants dans une sage mesure, recueillis à la prière et vifs à l'orchestre comme en tout travail ; enfin n'oubliez jamais le mot d'adieu que vous laissa un évêque près de mourir, parole qu'aimeront à vous redire votre vénéré doyen, votre cher aumônier, tous vos prêtres : Il y a deux grands amours que nous voulons planter dans les jeunes cœurs : *Dieu et patrie* !

CHANT GRÉGORIEN ET MUSIQUE RELIGIEUSE.

Le Congrès de Bordeaux a émis les vœux suivants :

1° Que le clergé se pénètre de l'obligation qui lui incombe de conserver au chant propre de l'Église sa place liturgique dans les cérémonies ;

2° Que, dans les journaux catholiques et les Semaines religieuses, une place discrète, mais assurée, soit réservée aux communications spéciales ayant pour but la vulgarisation de la théorie grégorienne ;

3° Que, dans les Séminaires, le chant liturgique soit enseigné, théorie et pratique, avec le plus grand soin. Des exercices propres à réduire l'oreille et la voix pourraient être imposés aux jeunes ecclésiastiques moins doués ;

4° Que le préjugé inconcevable qui éloigne du lutrin même de très bons catholiques disparaisse bientôt, et qu'à cet égard une

invitation pressante, de la part de chaque Ordinaire, et par suite de la part des curés, provoque une certaine émulation parmi les fidèles les plus soumis et les plus courageux ;

5° Que, dans les maisons d'éducation libre, surtout dans les petits Séminaires, une place soit faite, dans le programme, à l'étude du chant sacré, avec faveurs et récompenses aux enfants méritants;

6° Que les fabriques désormais s'imposent plus de sacrifices pour obtenir des chantres, et qu'en vue du présent et de l'avenir, il soit tiré parti des enfants qui ont des dispositions pour le chant ;

7° Qu'en vue de l'avenir également, la voix de chaque enfant soit traitée avec précaution, et qu'on n'exige pas d'elle, en l'utilisant avec celle des hommes, un effort qui n'est pas de cet âge ;

8° Que le concours des voix de femmes se subordonne aux nécessités de chaque église ; celui des hommes et des enfants doit être toujours préféré ;

9° Que, d'une manière générale, l'accentuation latine soit toujours respectée, là où elle doit se produire ;

10° Que le peuple soit amené, en chaque église, à alterner avec le lutrin les versets des psaumes, les strophes des hymnes et à chanter les refrains des cantiques populaires ;

11° Qu'en attendant l'unité, à laquelle beaucoup travaillent, chacun s'applique à user le plus utilement et le plus correctement possible des éléments, livres ou éditions qu'il a sous la main, consultant s'il doute, étudiant s'il ignore ;

12° Qu'on ne néglige pas de faire les répétitions nécessaires pour arriver à une exécution digne des autels ;

13° Que l'on fasse un usage discret des instruments de cuivre dans les églises ;

14° Que le chant liturgique ne soit jamais omis dans une fête solennelle, et qu'une place lui soit toujours réservée dans des conditions telles que la comparaison avec la musique proprement dite ne lui soit pas défavorable ;

15° Que l'accompagnement de l'orgue, de quelque école qu'il se réclame, soit toujours de provenance autorisée, et que, répondant ou alternant, il demeure fidèle à la modalité et se produise avec modération.

Vœux relatifs à la musique religieuse. — 1° Qu'en principe, la musique religieuse, dont les ressources sont si variées, puisse avoir sa place dans nos églises au même titre que la peinture, la sculpture et la statuaire ;

2° Qu'on ne choisisse dans ce domaine que ce qui répond le mieux au but proposé, qui est de prier et de faire prier. On écartera donc toute pièce de chant banal ou de style peu religieux ;

3° Que tout choix de morceaux puisse se réclamer d'une autorité

réellement compétente et qu'il soit fait suivant les moyens dont on dispose, sans chercher à faire ni autrement qu'il faut, ni plus qu'on ne peut ;

4° Que le clergé, suivant les intentions formelles du Souverain Pontife, tienne la main à ce que rien d'anormal ni d'irrespectueux ne se commette dans les églises à l'occasion des cérémonies religieuses, soit ordinaires, soit extraordinaires. L'essentiel ne doit jamais y être sacrifié à l'accessoire ; les considérations religieuses doivent toujours l'emporter sur les considérations des personnes, et l'on ne peut y supporter des éléments profanes que dans une mesure très restreinte et bien déterminée, sans apparat ni réclame d'aucune sorte ;

5° Que le programme des grandes exécutions musicales soit soumis à l'autorité supérieure, avant toutes répétitions et dans tous ses détails : choix de solistes, choix de morceaux, durée d'exécution, précautions d'ordre ;

6° Qu'une surveillance minutieuse soit exercée dans les occasions rares où de grandes œuvres ont obtenu la faveur de se produire dans une église, pour que rien n'y cause de scandale ;

Les exécutants et le chef lui-même doivent être placés de façon que toute irrévérence, même matérielle, soit évitée ;

7° Que l'annonce de ces exécutions soit faite sous une forme qui prévienne toute assimilation avec les choses du théâtre ; il en est de même des comptes rendus qui sont faits dans la presse ;

8° Que messieurs les organistes se conforment aux règles de la liturgie, excluant de leur programme la musique profane.

DEPUIS QUINZE ANS.

Il semble, à entendre certaines gens, que les catholiques de France exagèrent à plaisir leurs plaintes et prennent l'habitude de se poser en victimes, alors qu'en somme on ne les maltraite guère et qu'on se montre respectueux de leur religion.

La meilleure réponse à faire aux gens qui pensent ainsi est de leur mettre sous les yeux la simple énumération des coups portés légativement au catholicisme, depuis quinze ans, par la franc-maçonnerie :

1° Proclamation d'une sorte d'athéisme officiel par l'oubli du nom de Dieu et la suppression des prières publiques ;

2° Suppression de la prière et des crucifix dans les écoles officielles ;

3° Interdiction aux soldats en armes de pénétrer dans les églises ; laïcisation des cimetières ;

4° Encouragements donnés aux enterrements civils ;

5° Application rigoureuse des articles organiques et entraves continuelles au ministère des évêques ;

6° Facilités accordées aux unions sacrilèges des prêtres ;

7° Suspension sans droit des traitements ecclésiastiques ;

8° Suppression des traitements des chanoines ;

9° Suppression de traitements aux vicaires ;

10° Mainmise sur les menses épiscopales ;

11° Réductions progressives dans le budget des cultes ;

12° Expulsion des religieux de leurs monastères ;

13° Ruine des associations religieuses au moyen d'extorsions fiscales et d'impôts sur un revenu qui n'existe pas ;

14° Droit dit d'accroissement, qui va achever de ruiner les congrégations ;

15° Suppression de l'instruction religieuse dans les examens ;

16° Suppression de tout enseignement religieux dans les écoles publiques ;

17° Interdiction aux ministres du culte et même aux évêques de pénétrer dans les écoles ;

18° Interdiction d'enseigner dans les écoles publiques à tous les membres des congrégations religieuses ;

19° Laïcisation complète de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur dirigé dans un sens hostile à la religion ;

20° Tracasseries imposées aux écoles libres, fermetures d'écoles ;

21° Suppression des bourses dans les séminaires ;

22° Suppression des universités libres et des commissions d'examens mixtes ;

23° Suppression des aumôniers militaires ;

24° Enrôlement des séminaristes dans les rangs de l'armée active ;

25° Atteinte portée au mariage par la loi permettant le divorce ;

26° Exclusion du clergé des commissions hospitalières et des bureaux de bienfaisance ;

27° Entraves apportées au fonctionnement des caisses de retraite pour le clergé et retrait de la personnalité civile des diocèses ;

28° Difficultés pour les libéralités faites aux établissements religieux ;

29° Pouvoir exorbitant accordé aux maires sur les cloches et les clefs des églises ;

30° Désorganisation des conseils de Fabrique ;

31° La loi d'abonnement contre les congrégations ;

Cette loi fiscale frappe les sociétés religieuses d'une taxe *sept fois et demi* plus forte que celle qui pèse sur les autres sociétés.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Nominations. — M. l'abbé Huguet Adrien, précédemment curé de Marchéville, a été nommé, sur sa demande, curé de Gellainville.

M. l'abbé Lorin Anatole, professeur au petit-séminaire de Saint-Cheron, a été nommé curé de Marchéville.

Nécrologie. — *Le Père Marie Gérard.* — Un avis de l'Evêché nous a appris la mort d'un vénéré religieux, originaire du diocèse de Chartres, décédé le 21 août dernier, dans sa 79e année, chez les Cisterciens de Senanques (Vaucluse), dont il était le supérieur depuis longtemps. Connu à Senanques, sous le nom de Père Marie Gérard, il était toujours, pour sa famille et ses compatriotes, M. l'abbé Germond (Jean-Louis-René), né à Frétigny (Eure-et-Loir), vicaire d'Illiers en 1843, curé de Nonvilliers en 1849, curé des Autels-Villevillon en 1853. — C'est en 1859 qu'il a quitté cette dernière paroisse pour entrer dans l'ordre de Citeaux. Il avait édifié ses paroissiens par ses vertus sacerdotales; il s'est senti appelé par Dieu à la perfection monastique et s'est enfermé dans le cloître; son élection à la dignité abbatiale a prouvé la haute estime des Cisterciens pour ses qualités et ses mérites. Le Révérendissime Père Marie Gérard est resté jusqu'à la fin membre de notre association diocésaine en faveur des prêtres défunts. Nous recommandons son âme aux prières.

Œuvre des campagnes. — Nous avons dit, dans les annonces, que le sermon de dimanche prochain, à la cathédrale, le premier des sermons de l'octave, ferait appel au zèle chrétien pour l'Œuvre des Campagnes. On sait que le but principal de cette Œuvre est de procurer des Missions aux paroisses rurales; qu'elle vient aussi en aide aux Écoles chrétiennes, aux Patronages. aux bibliothèques paroissiales, etc. On ne peut donc trop faire pour mettre en relief son importance, son organisation, ses besoins. Nous espérons que la quête, à la suite du sermon, sera fructueuse; et nous le désirons pour le bien des âmes. La quête sera faite par Mmes Chevalier, de Mianville, comtesse de La Tullaye, de Saint-Laumer et Mlle Peluche.

Les 28 jours. — A l'occasion de cette période d'exercices militaires connue sous ce nom « Les 28 jours », une dizaine de jeunes ecclésiastiques du diocèse de Chartres ont dû quitter la soutane, reprendre l'habit de soldat, et s'en aller en caserne. Et parmi eux, il y a des clercs dans les ordres sacrés! Jamais un pareil spectacle ne cessera d'attrister les amis de la Sainte Église.

Complément d'éducation. — Sur la demande d'un bon nombre de familles chartraines, les Sœurs de Saint-Paul, de Chartres,

vont annexer à leur *Pensionnat* et à leur *Externat* un *Cours de couture.*

Les jeunes filles qui ont achevé leurs études y apprendront la *confection*, la *lingerie*, et le *raccommodage.* Elles pourront s'y exercer dans tous les genres de travail manuel, sous la direction de maîtresses intelligentes, capables, et expérimentées.

L'ouverture de ce cours complémentaire aura lieu le mardi 1er octobre 1895.

Nous félicitons vivement les Sœurs de Saint-Paul de cette heureuse innovation. Elle ne fera qu'accroître les succès et le renom de leur pensionnat si florissant.

— Nous rappelons aussi l'annonce insérée dans notre Supplément du 24 août, relativement aux nouveaux cours de La Sainte-Famille, de Chartres.

FAITS DIVERS

L'anniversaire du 20 septembre en Italie. — Plusieurs évêques d'Italie feront célébrer, le 20 septembre, des services funèbres pour les généreux et héroïques défenseurs de la papauté morts sur les champs de bataille de Rome.

Les évêques engagent les fidèles à prier et à rester calmes. Des quêtes seront faites pour le denier de saint Pierre. — Le Comité des droits du Pape organise un pèlerinage à Lourdes pour le 20. —

— L'Encyclique du Saint-Père sur le Rosaire paraîtra le 8 septembre, fête de la Nativité de la Sainte Vierge.

Belgique. — La loi scolaire qui rétablit l'enseignement religieux dans les écoles publiques, a été votée à la Chambre par 81 voix contre 52 et 4 abstentions.

Retraites ecclésiastiques collectives 1895. — A LA VILLA MANRÈSE. *Clamart (Seine), rue Fauveau, 5.* — Ouverture, le lundi à 11 heures. Clôture le vendredi soir.

Du 9 septembre au 13, Prédicateur : P. Soyer ; du 16 au 20, P. Petit ; du 23 au 27, P. de Bigault ; du 30 septembre au 4 octobre, P. de Bigault ; du 7 octobre au 11, P. Leclercq ; du 14 au 18, P. Gravoueille ; du 21 au 25, P. Bouvier ; du 11 novembre au 15, P. de Haza ; du 25 au 29, P. Forbes ; du 2 décembre au 6, P. Forbes ; du 16 au 20, P. Gravoueille.

MM. les Ecclésiastiques qui désireraient prendre part à l'une de ces retraites, ou qui voudraient, dans le cours de l'année, faire une retraite privée, sont priés d'en informer le Directeur de la maison quelques jours à l'avance.

La station du chemin de fer étant à 2 kil. de La Villa Manrèse, il est prudent de prendre l'omnibus.

Les prêtres étrangers au diocèse doivent se munir d'un *Celebret*, s'ils ne sont pas connus.

On peut, sans en donner avis, venir faire un jour de récollection mensuelle, dans le cours d'une retraite commune.

La grande Trappe. — On connaît l'histoire de la Trappe, sa fondation au douzième siècle, sa réforme au dix-septième par l'abbé de Rancé, sa dispersion en 1789, sa restauration par dom Augustin de Lestrange en 1815, l'établissement de nombreux monastères similaires en France et à l'étranger, les œuvres colonisatrices des trappistes, notamment à Staouéli (Algérie) et dans la campagne romaine, leurs mérites devant Dieu, qu'ils honorent si exemplairement par la prière constante et la pénitence, et aussi leurs mérites devant l'humanité, qu'ils assistent par la création d'industries fécondes.

Le monastère de la Trappe près Soligny, arrondissement de Mortagne (Orne), a eu des fêtes splendides. On lit dans la *Vérité* :

« L'achèvement de cette superbe abbaye par le Révérendissime abbé actuel, dom Etienne Salzac ; la bénédiction de la ligne de chemin de fer qui permettra l'exploitation des gisements de sable cristallisé et de kaolin découverts dans le voisinage de la forêt ; la consécration de l'église, tels sont les événements du 29 et du 30 août, à la Trappe, lesquels ont permis, pour huit jours, l'accès de cette thébaïde, impitoyablement fermée d'ordinaire aux profanes ; immense est la foule des visiteurs.

Pour donner une idée suffisante de la physionomie du monastère achevé, et pour en faire saisir l'admirable caractère, il faudrait décrire minutieusement l'entrée du monastère, le portail et les deux bâtiments en façade, la première cour, la cour intérieure, la grange, les ateliers de la chocolaterie, l'église de style romain, le cloître, la salle capitulaire, le réfectoire, la chapelle des reliques, le tombeau des abbés, l'infirmerie, les dortoirs, la bibliothèque, l'hôtellerie, la grotte de saint Bernard, et enfin les bâtiments de la colonie. »

Le silence va régner de nouveau autour comme au dedans de la vaste abbaye ; et les moines continueront en paix leurs prières et leurs travaux, sources de bienfaits pour tant de gens qui les méconnaissent.

But poursuivi par la Secte. — Voici ce qu'un franc-maçon de haut grade disait, en 1878, de la persécution réservée aux catholiques :

« Vous vous plaignez, disait-il à un curé du diocèse d'Evreux, vous en verrez bien d'autres. Nous voulons arriver au *schisme*, du schisme au *protestantisme* et du protestantisme à l'*athéisme*, et

nous y arriverons, mais sans bruit. Nous ne voulons pas de violence, *nous ferons un ensemble de lois qui ne vous permettra pas de vivre.* »

Ces paroles, dites dans un moment d'abandon, étaient sérieuses ; si sérieuses que le lendemain, effrayé de ses confidences, cet homme venait prier le curé de ne pas en parler.

Le Congrès de la Croix vient d'avoir lieu à Paris avec des réunions fort intéressantes et certes fort utiles. Les congressistes très nombreux ont constaté, avec une grande satisfaction, le succès croissant de la propagande du bien par la *Croix* et ses publications diverses. Que le Seigneur continue à cette Œuvre ses bénédictions !

Madagascar. — La maladie sévit toujours sur les troupes françaises ; beaucoup de soldats sont morts victimes du climat ; beaucoup d'autres ont été rapatriés et sont maintenant dans les hôpitaux de France.

Allemagne. *Ostension des grandes reliques d'Aix-la-Chapelle.* — Du 10 au 24 juillet ont eu lieu, dans l'antique cité de Charlemagne, les solennités de l'ostension des insignes reliques.

C'est tous les sept ans que, de temps immémorial, les fidèles sont admis à vénérer et à contempler ces précieux monuments recueillis par la piété du grand empereur Charles.

La première ostension remonte au 13 juin 809. Elle avait été ordonnée et organisée par Charlemagne lui-même. Et chaque année, jusqu'à sa mort arrivée le 27 janvier 814, l'Empereur invitait, par des messagers spéciaux, les peuples soumis à sa domination à se rendre, le mercredi après la Pentecôte, dans sa résidence, pour honorer avec lui les inestimables reliques amassées dans sa « chapelle » d'Aix. Et, depuis lors, à travers tout le moyen âge jusqu'à nos jours, le trésor unique d'Aix-la-Chapelle a été l'objet d'un culte ininterrompu, un but de pèlerinage pour toutes les générations chrétiennes.

Les reliques insignes, « les grandes reliques », sont au nombre de quatre : un vêtement de la Sainte Vierge, les langes de l'Enfant Jésus, le *perizonium* du Christ en croix et le linge où fut enveloppé le chef de saint Jean-Baptiste.

La *Camisia beatæ Mariæ Virginis*, vêtement de dessous que, d'après une tradition constante, la Sainte-Vierge portait au moment de la Nativité de son divin Fils, est faite d'un tissu blanchâtre en *byssus* ou coton, a 1m60 de haut et 1 mètre de large, et ressemble en tous points aux vêtements portés par les femmes en Orient. Une des manches est plus courte que l'autre : un fragment en aura été coupé et offert en don à quelque personne pieuse.

Les langes (*panni*) de l'Enfant Jésus sont en laine brunâtre, assez semblables à du feutre spongieux. Ils sont pliés en trois et rabattus par un bout.

Le *perizonium* du Christ, c'est-à-dire le linge que Notre-Seigneur portait autour des reins lorsqu'il fut crucifié, est une étoffe grossière, commune, imprégnée de sang et partant toute rigide. Seuls les bouts par lesquels il était noué ne portent point de trace de sang.

Enfin le linceul où fut enveloppé le chef de saint Jean-Baptiste, ou peut-être, selon d'autres, son corps décapité, est un fin tissu de lin, maculé de sang.

Ces grandes reliques du trésor d'Aix-la-Chapelle ne sont montrées au public, comme nous l'avons dit, que tous les sept ans, avec un cérémonial particulier. Dans l'intervalle, seuls les membres des familles régnantes sont admis à les contempler.

Le trésor renferme de nombreuses reliques moindres qu'il est possible à chacun de voir en tout temps. Telles sont une ceinture du Christ et une autre de la Sainte Vierge, deux importantes parcelles de la vraie Croix, un morceau de l'éponge qui fut présentée, imbibée de vinaigre, au Christ mourant.

Le code des Juifs. — Presque tous les juifs ont adopté depuis le second siècle de l'ère chrétienne, un recueil de prétendues traditions, le *Talmud*, qui fait loi parmi eux presque à l'égal de la Sainte Écriture. Voici quelques-unes de ses maximes.

1° Dieu a donné toute puissance aux juifs sur les biens et le sang de tous les peuples.

2° Il est permis de mentir aux non-juifs, si on y a intérêt.

3° Le non-juif qui vole un Israélite mérite la mort, mais il est permis à un juif de faire du tort aux chrétiens.

4° Le bien des chrétiens est pour le juif comme un bien abandonné, le juif a le droit de s'en emparer.

5° On peut tromper un étranger et exercer l'usure envers lui.

6° Si les juifs gouvernent dans un pays, il doivent faire gagner aux juifs tous leurs procès contre les étrangers. Si les juifs ne sont pas les maîtres du pays, ils doivent circonvenir les étrangers pour que le juif gagne sa cause.

7° Le juif n'est pas tenu de respecter les femmes chrétiennes.

8° C'est une bonne œuvre de procurer la mort d'un nazaréen.

Telles sont les véritables tendances des juifs. Tous les juifs d'Europe sont talmudistes.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.



SAMEDI 14 SEPTEMBRE 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE SEPTEMBRE)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 15 septembre, 15e dimanche après la Pentecôte, *Fête du Saint Nom de Marie, double-majeur*, A 9 h., messe de paroisse ; à 10 h. 3/4, office capitulaire ; à 3 h., sermon par le R. P. Blais, complies, Salut, procession aux flambeaux dans la Crypte, pour la clôture de l'octave de la Nativité.

— Le mardi 17, Fête des Stigmates de Saint-François, messe à 6 h., dans la chapelle Sainte-Madeleine, pour les Tertiaires de Saint-François.

— Mercredi, vendredi et samedi, *Quatre-Temps*, abstinence.

— Le jeudi 18, à 4 h. 1[2, Adoration réparatrice.

— Le samedi 21, à 8 h. du soir, salut à l'autel du Saint-Cœur de Marie.

Paroisse Saint-Pierre. — Le Dimanche 15 septembre, fête du du Saint-Nom de Marie, les offices aux heures ordinaires.

Paroisse Saint-Aignan. — Le Dimanche 15 septembre, fête du Saint Nom de Marie, les offices aux heures ordinaires.

BIBLIOGRAPHIE

La Quinzaine a publié au no du 1er septembre, les Français en Belgique (1795-1814), par Geoffroy de Grandmaison. Cet article très documenté nous montre ce qu'a pu faire la foi d'un peuple contre l'esprit sectaire de la Révolution. — L'avenir de la Philosophie sectaire. — Journal de marche du colonel Belin, curieux souvenirs de la campagne de Tunisie. — La Confession d'un Révolutionnaire, par Fernand Engeraud. — Lettre de Hongrie. — Livres et Idées : Georges Fonsegrive : Notre droit historique à Madagascar. — Chronique de quinzaine. —Abonnement, 1 an, 24 fr.; pour 6 mois, 14 fr.; pour 3 mois, 8 fr. — Paris, 62, rue de Miromesnil.

L'Univers, 10, rue des Saints-Pères, Paris, rédacteur en chef : M. Eugène Veuillot. — Édition quotidienne : Un an, 40 fr.; six mois, 21 fr,, trois mois, 11 fr. — Édition semi-quotidienne : Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr. Principaux rédacteurs politiques : MM. Gabriel Collin, le Révérend Père Delaporte, H. G. Fromm, Joseph Leguen, Joseph Ménard, Alfred Rastoul, le marquis de Ségur, Eugène Tavernier, le comte de Latour, Gabriel de Triors, François Veuillot, Pierre Veuillot, etc. Principaux collaborateurs littéraires et scientifiques : MM. d'Assigny, Edmond Biré, M. Chasles-Pavie, Geoffroy de Grandmaison, le marquis de Ségur, Vial, etc.

L'*Univers* publie aussi de nombreuses correspondances de l'étranger, des chroniques militaires, maritimes, etc. L'*Univers*, de tous les journaux catholiques, est celui qui a le plus grand format et contient le plus de matières.

— **Revue du Monde Catholique.** — Paris, 76, rue des Saints-Pères. — Arthur Savaète, éditeur. — Abonnement : France, un an, 25 fr. ; Étranger, 35 fr.

SOMMAIRE

LA NATIVITÉ DE LA T.-S. VIERGE.

Voici l'enfant de la grâce et du miracle, en qui seront bénies toutes les nations. Voici la nouvelle Esther qui charmera les yeux et le cœur du Roi des Rois et sera par lui revêtue de la plus haute puissance, de la plus auguste royauté. Voici l'Eve nouvelle qui écrasera sous son pied l'antique serpent, le génie du mal, sauvera tous les peuples de l'oppression et de la ruine éternelle, et que toutes les générations, dans leur reconnaissance et leur amour, appelleront bienheureuse et proclameront, de siècle en siècle, leur libératrice et leur reine. C'est l'enfant de Joachim et d'Anne, c'est Marie.

Elle entre toute belle et sans tache dans la vie. Il apparaît aux yeux charmés de sa famille, ce sanctuaire où habite l'âme la plus pure, la plus belle, la plus parfaite, après celle de J.-C., qui soit sortie des mains de Dieu. De ce corps virginal, les charmes ravissants, la douce majesté, la beauté surhumaine, éblouiront les regards, commanderont le respect, inspireront l'innocence et la pudeur, et feront dire à saint Denis l'Aréopagyte, qu'à sa vue il serait tombé à genoux pour l'adorer, s'il n'eût su qu'il n'y a qu'un Dieu unique, et qu'il ne faut adorer que lui seul.

La naissance de Marie : elle eut ce caractère propre, ce privilège spécial, que cette Vierge bénie ne puisa pas comme nous la mort à la source de la vie : elle eut cet autre privilège non moins rare et non moins étonnant qu'elle entra dans le monde avec le noble cortège des vertus pratiquées et des mérites acquis : car c'est le sentiment des Pères de l'Église et des Docteurs de la Foi, qu'au moment de sa conception immaculée, Marie reçut avec la grâce sanctifiante, le libre usage de sa raison et de sa volonté ; que par l'Esprit-Saint descendu en elle, elle fut éclairée des plus pures lumières et embrasée des plus chastes ardeurs, et que dès le sein de sa mère, elle

appliqua sans cesse son esprit et son cœur à connaître et à aimer, à bénir et à glorifier le Seigneur. Cette unique fin de tout homme venant en ce monde, l'Esprit-Saint l'avait de bonne heure révélée à Marie, elle l'apprit encore, et tous les jours, de ses parents, heureux de lui donner les leçons de leur sagesse et les exemples de leur piété.

O pères, ô mères, à la naissance de vos fils et de vos filles, fruits bénis de votre union, écoutez, vous aussi, la voix qui vous crie : Cet enfant qui vous est né a une noble mission à remplir, il doit connaître Dieu, l'aimer et le servir, et par ce moyen conquérir une gloire éternelle. Tel doit être le but de vos perpétuels efforts pour la formation de son esprit et de son cœur.

Nous-mêmes, ayons la science de la vie, recherchons, comprenons pourquoi elle nous a été donnée : estimons-la ce qu'elle vaut, et donnons-lui tout ce qu'elle réclame de noblesse et de dignité, de pureté et d'innocence.

X.

CHARTRES BERCEAU DE L'ART GOTHIQUE.

Une bien intéressante lettre nous arrive à l'adresse de la *Voix*, elle contient une précieuse étude sur la cathédrale de Chartres ; nos lecteurs goûteront, comme nous, ces pages glorieuses pour notre Église.

Cher Monsieur le Chanoine,

On ne quitte pas, on ne peut quitter sa Notre-Dame de Chartres tout à fait. On en est trop plein. Quand on s'éloigne d'elle pour quelque temps, on lui laisse son cœur, on l'emporte dans son souvenir. Rencontre-t-on sur son chemin quelque église magnifique ? Vite, on l'étudie, on la compare à Notre-Dame de Chartres : on se demande avec une dramatique anxiété si, par impossible, cette audacieuse n'aurait pas la belle insolence de dépasser notre chère cathédrale : et c'est un triomphe intérieur, lorsque, tout bien examiné, on juge *impartialement* que l'étrangère doit lui céder ; si l'on visite une bibliothèque, si l'on parcourt un *guide*, surtout si l'on feuillette une de ces *Revues de Paris*, que la bonté divine invente pour aider les gens sérieux à tuer, sans trop d'inutilité et d'ennui, leur temps en chemin de fer, quel bonheur si les

yeux tombent sur un bel article où il s'agit de N.-D. de Chartres! Les mêmes anxiétés alors vous saisissent ? Que va dire de ma cathédrale cet écrivain-là ? S'il s'y connaît, il n'en dira que du bien ; car à mesure que la science archéologique avance et que les visiteurs, amenés par le chemin de fer, sont plus nombreux, on s'accorde davantage à la considérer comme la reine des Eglises gothiques.

Eh bien ! j'ai eu cette chance de trouver un article sur les *Origines de la Sculpture française du Moyen-Age*, qui résume un livre, fait par un savant de Strasbourg, sur le même sujet, et auquel il faut rendre cette justice qu'il fait à Notre-Dame de Chartres sa vraie part. Cette question est encore mal connue, car l'archéologue strasbourgeois, M. Voge, qui l'a soulevée et tranchée, a eu le tort d'écrire en allemand, et les Français sont si patriotes qu'ils ne lisent guère les livres allemands. Voilà pourquoi j'ai cru que les lecteurs de la *Voix* seraient enchantés d'être des premiers à connaître cette découverte scientifique qui rend hommage à Notre-Dame de Chartres.



Voici de quoi il s'agit exactement. Le livre de M. Voge, et d'après lui, l'article de M. Mâle, recherchent les *origines de la sculpture française* et, en particulier, celles de de notre portail du nord « dont les grandes figures de patriarches semblent pétries avec le limon primitif, et contemporaines des premiers jours du monde. »

Ils se demandent « comment la sculpture, dont il n'y a presque pas de traits chez nous avant le XIe siècle, a-t-elle pu faire, si rapidement, de si merveilleux progrès ? »

Je résume rapidement l'analyse subtile, faite par ces auteurs, des éléments qui sont entrés dans la sculpture du XIe siècle, prise dans son ensemble. D'après eux, les artistes d'alors s'inspirèrent plus ou moins, selon les milieux, soit des débris classiques de l'art romain qu'ils avaient encore sous les yeux, surtout dans le Midi, soit des figures symboliques ou géométriques chères aux anciens peuples celtiques, soit des motifs décoratifs familiers aux tribus barbares, soit enfin des ivoires, étoffes, miniatures, émaux envoyés ou apportés de Constantinople, et provenant de Constantinople même, de la Perse, ou des pays arabes. Chacune des grandes régions de la France du XIe et du XIIe siècle imita les originaux romains, byzan-

tins, barbares, avec un sentiment, un goût qui lui était propre. Autres furent les sculptures décoratives ou historiées de la Normandie, de l'Auvergne, de l'Ouest, de la Bourgogne, de la Gascogne, de la Provence et de l'Ile de France. Pourtant ces deux dernières écoles de sculpture furent les plus belles, et naquirent l'une de l'autre. Je cite M. Mâle :

« L'art antique (de Rome) fit la Provence à son image : elle fut parfaitement classique. L'art provençal du Moyen-Age a, sur tous les autres, cet avantage d'être clairement ordonné, toujours fidèle aux lois de la symétrie et de l'harmonie. Le portail de saint Trophime d'Arles, en ce genre, est une œuvre parfaite. M. Voge a fort bien montré que ce porche fameux dérive de la *maison carrée* de Nîmes, comme le prouvent son fronton triangulaire, ses six colonnes qui se détachent du mur, et son escalier monumental. La Vie de J.-C., le Jugement dernier se déroulent en une série de frises vraiment antiques... Cette sculpture, il est vrai, quand on l'étudie de près, paraît un peu lourde et molle. Elle est très monumentale, parfaitement soumise aux exigences de l'architecture, mais très peu vivante. L'imitation de l'antiquité se montre partout, et presque nulle part l'étude de la nature... Cette école était donc menacée d'une prompte décadence ; elle semblait condamnée à demeurer à tout jamais stérile ; et pourtant elle eut la gloire d'inspirer les écoles du Nord, et c'est en elle que la grande sculpture du XIIIe siècle a ses origines. »

C'est Chartres qui a sauvé cette belle sculpture, et avec elle toute la sculpture du Moyen-Age en la vivifiant de son génie. Qu'on lise plutôt cette belle page qui suit immédiatement et clôt tout l'article :

« L'art de l'Ile de France est né au portail vieux de la cathédrale de Chartres. Rien de plus majestueux que le Christ triomphant de la porte centrale, accompagné de ses apôtres et précédé de ses ancêtres selon la chair. Une science consommée se laisse deviner dans l'exécution et dans l'ordonnance. Une œuvre si parfaite apparaissant dans la France du Nord semblait une inexplicable merveille. Nul archéologue n'avait pu expliquer comment une région, si pauvre jusque-là en œuvres d'art, avait pu produire soudain un pareil chef-d'œuvre. M. Voge, le premier, a réussi à résoudre le problème. Dans son livre si ingénieux sur les origines de l'art monumental du

Moyen Âge, il a montré que l'art de Chartres dérivait de l'art d'Arles. Le maître de Chartres connut la façade de saint Trophime, et il l'imita. *Son imitation, est, il est vrai, celle d'un homme de génie : elle est libre, originale*, telle cependant que le modèle se reconnaît souvent. Tout le portail central est une transposition, quelquefois une copie de celui d'Arles. Au tympan, le Christ en majesté, entre les quatre animaux, a le même geste, la même attitude. La frise de la Vie de Jésus-Christ, qui règne à Arles, au-dessus des saints du portail, se retrouve à Chartres, sculptée sur les chapiteaux des colonnes, qui forment ainsi une frise continue. Les saints personnages qui occupent, à Arles, l'entre-deux des colonnes, se voient aussi à Chartres : leur geste, leurs draperies, la main qui tient le livre, et jusqu'à l'arrangement de la chevelure, tout a été imité, bien que les proportions et l'aspect général de ces deux séries d'œuvres soient très différents. *On sent partout l'imitation, mais partout le génie. L'art d'Arles est vieux, celui de Chartres est rayonnant de jeunesse.* Les longues figures architecturales, semblables à des hermès, emprisonnés dans leurs gaînes, sourient mystérieusement. Les physionomies sont individuelles, et Viollet-le-Duc y trouvait les lèvres ironiques de notre vieille race. *Le maître de Chartres a eu ce qui manquait à celui d'Arles, l'amour de la vie. Il fut le premier des sculpteurs gothiques.* »

« L'art nouveau est né *de Chartres*, il rayonnera bientôt dans tout le domaine royal : on le retrouvera à Corbeil, au portail sainte Anne de Notre-Dame de Paris, à Senlis, à la façade de Laon, à la façade de Sens. Ainsi se préparent les merveilles d'Amiens, de Chartres (XIIIe s.), de Reims. Notre sculpture du Nord, qui semblait jusqu'ici isolée, sans lien avec le passé, se trouve donc rattachée à l'art du Midi et par lui à l'art antique. Le Midi acquiert un titre nouveau à notre reconnaissance. L'élan qu'il donna à la poésie lyrique, il le donna aussi aux arts plastiques. »

« On voit que toute la France du XIIe siècle, au nord comme au sud, fut en travail pour créer un art nouveau : une seule école y réussit pleinement, celle de l'Ile de France, à Chartres. Le Midi lui donna son goût des belles ordonnances, mais elle apporta l'amour de la vie et la fine sensibilité. Ce sont là les qualités qu'on retrouve dans le grand art du XIIIe siècle. »

Ainsi Chartres fut le berceau de l'art gothique : cela méritait d'être signalé, n'est-ce pas? M. le chanoine, et vous m'excuserez de vous l'avoir écrit si longuement.

Un Voyageur.

LES CONGRÉGATIONS ET LA LOI D'ABONNEMENT.

Une des choses les plus tristes à constater relativement à cette question, si triste à tous les points de vue, c'est que peu de personnes en comprennent le sens et la véritable portée : c'est que beaucoup, faute de réflexion, y voient simplement une question d'argent, alors qu'il s'agit de savoir si 160,000 citoyens français peuvent être mis hors du droit commun, si la liberté, l'égalité devant l'impôt et la justice ne sont point faites pour l'élite de la nation, pour les plus purs et les plus dévoués des enfants de la France.

Pour répondre aux désirs de nos lecteurs, nous insérerons à notre tour un document court et clair sur la situation des congrégations en face de la nouvelle loi.

Les chiffres ayant une précision éloquente et sans réplique, nous mettrons tout d'abord sous leurs yeux une comparaison qui permettra facilement de conclure.

Comparons ce que paient une congrégation et une Société financière quelconque, une Compagnie d'assurances par exemple :

D'une part, supposons qu'une congrégation possède un actif de 15 millions, dont les quatre cinquièmes sont en immeubles, — et, d'autre part qu'une Compagnie d'assurances soit au capital de 5 millions, divisé en 5,000 actions dont le quart a été versé, qu'elle possède en outre 15 millions de réserves dont le quart est en immeubles et qu'elle soit prospère.

La loi ordonne à la Congrégation de payer :

1° L'impôt de 4 0/0 sur un revenu fixé d'office à 750,000 fr. soit annuellement 30,000 fr.

2° L'impôt d'accroissement de 0,30 pour cent sur 15 millions, 45,000 fr. par an.

3° (Si la Congrégation est reconnue) l'impôt de main-morte de 0,95 pour 1,000 sur les immeubles évalués à 12 millions, — soit annuellement 11,400 fr.

La Congrégation aura donc à payer 86,400 fr., si elle est reconnue et 75,000 fr. si elle ne l'est pas.

Passons maintenant à la Compagnie d'assurances. Elle a à supporter :

I. — Le timbre proportionnel sur les actions qui est, par abonnement, de 6 centimes par 100 fr., soit pour un capital de 5 millions, 3,000 fr. par an.

II. — L'impôt de 4 0/0 sur le dividende annuel évalué à 62,500 fr. ou 5 0/0 du capital versé, soit 2,500 fr.

III. — Le droit de transfert de 0,50 0/0 sur les actions transmises chaque année, en supposant que le nombre des transferts est de 450 et que les actions sont capitalisées à 3 0/0, c'est-à-dire cotées 1,660 fr. — soit 2,050 fr.

IV. — Les droits de succession sur les actions, que l'on peut calculer, suivant la statistique, à 2 3/4 0/0 sur 62,500, soit : 1,720.

V. — L'impôt de main-morte sur les immeubles qui forment le quart de la réserve, à 0,95 pour 1,000, soit annuellement 3,560 fr.

VI. — Enfin le droit d'enregistrement de 2 fr. 50 par 1,000 fr. sur le capital de 5 millions qui représente, intérêts compris, une somme annuelle de 500 fr.

Au total en chiffres ronds 13,330 fr.

La Congrégation paie donc au moins six fois plus que la Compagnie ; et c'est cette iniquité devant l'impôt que les Chambres ont consommée.

Si encore les communautés religieuses n'avaient que ces différents droits à acquitter ! Mais, il faut bien remarquer qu'elles supportent en outre tous les impôts communs aux autres citoyens, la cote personnelle, la cote mobilière, l'impôt foncier, l'impôt des portes et fenêtres, les droits de l'enregistrement, les impôts indirects, les octrois, les patentes et, pour ne rien oublier, tous ceux (s'il en est) que les lecteurs comprendraient sous un autre titre que les titres indiqués par nous. Comme le disait dernièrement Son Eminence Mgr l'Archevêque de Bordeaux : « *Il est impossible que les communautés religieuses paient de pareils impôts sans signer leur arrêt de mort.* »

Et maintenant, supposons que ces congrégations soient assez riches pour satisfaire à la loi ! Supposons que des bienfaiteurs leur donnent chaque année de quoi contenter les exigences du fisc. Ce serait quand même pour nous un devoir de protester énergiquement, au nom des principes mêmes du droit commun.

On l'a dit cent fois, et il est bon de le redire encore : « *Tous les Français sont égaux devant la loi.* » Cette loi d'accroissement est donc injuste.

Injuste dans son principe : c'est une mesure d'exception. On abuse de la force pour imposer à toute une catégorie de citoyens des mesures spéciales et personnelles, des charges qui sont de leur nature et au premier chef communes à tous, et devraient être partagées également.

Injuste dans sa graduation ; ces chiffres de trente et quarante centimes, dont la différence n'est pas justifiée — le Président du Conseil lui-même l'a démontré — sont d'une exagération exorbi-

tante et aboutissent à une confiscation déguisée, si l'on considère qu'ils s'appliquent, par une exception inique, à la valeur *brute* des biens et viennent se surajouter aux impôts ordinaires.

Injuste dans son application : Soumission complète de l'exemption au bon plaisir de l'État qui repousse toute ingérence des tribunaux, expertise autorisée même pour les meubles — ce qui ne s'était jamais fait — et, par suite, atteinte des plus graves au droit de propriété et d'inviolabilité du domicile, ainsi qu'aux immunités de clôture pour les religieuses, action en recouvrement valable contre tout membre agrégé à un titre quelconque, tout sent l'arbitraire, l'exaction, la mise hors la loi.

Les socialistes qui sont en en train d'escalader le pouvoir et qui n'aiment pas plus la redingote que les francs-maçons n'aiment la robe de bure, doivent bien rire. La trouée est faite : pour appliquer leurs théories, ils n'auront qu'à étendre la loi à tous ceux qui possèdent.

A présent, que vont faire les communautés religieuses ?

Elles ont à choisir entre l'un ou l'autre de ces deux partis. Ou bien elles obéiront et paieront, les unes trois ans, d'autres cinq, dix, selon leurs forces. Quand elles auront donné leur dernier sou, les sujets se disperseront, les immeubles seront vendus. Ce sera fini. Ou bien les congrégations répondront aux sommations du fisc qu'elles ne peuvent pas payer. L'Administration fera saisir et vendre. La ruine viendra ainsi trois, cinq, dix ans plus tôt.

Se maintenir énergiquement dans son droit, *opposer à qui le viole une résistance passive et attendre :* C'est la résolution que semblent avoir prise jusqu'ici la plupart des Congrégations. C'est l'avis qu'ont déjà livré à la publicité beaucoup d'évêques et, ces jours derniers encore, Mgr l'Archevêque d'Aix donnait dans ce sens une éloquente instruction, reproduite aussitôt par *La Croix*.

C'EST LA LOI !

Dialogue authentique (1).

Lui et moi, naguère, dans une tribune de la Chambre des députés.

Lui. — Après tout, je ne sais qu'une chose : c'est qu'il faut obéir à la loi. C'est la loi ! C'est la loi ! . . .

Moi. — Très bien, Monsieur. Mais pourriez-vous me dire ce que c'est que la loi ?

Lui. — La loi, c'est le gouvernement, c'est la majorité, c'est le nombre !

(1) Nous avons trouvé ce dialogue dans la Semaine de Séez.

Moi. — Et ce n'est pas autre chose ?

Lui. — Pas autre chose.

Moi. — Eh bien, soyez logique ! Je suppose que les députés qui sont là sous nos yeux viennent à voter une loi qui autorise le vol, comme ils en ont voté une qui autorise le divorce, vous vous croirez le droit, n'est-ce pas, de voler votre prochain ?

Lui. — ... ! Oui ! Monsieur ! .. ,

Moi. — Parfait ! .. Je vous conseille d'élever vos enfants dans de pareils principes ; vous en ferez de jolis citoyens ! Mais soyez logique jusqu'au bout. Je n'ai pas l'honneur de vous connaître, mais vous m'avez l'air d'un homme intelligent et instruit ... (*Sourire d'assentiment*). Eh bien ! je ne vous parle plus d'une loi à faire, je vous parle d'une loi qui a été faite. Vous souvient-il que, dans une cité antique qu'on appelait Sparte, lorsqu'un enfant peu robuste était venu au monde, la loi, vous entendez bien, la loi, ordonnait de le précipiter sans pitié dans les gouffres du Taygète ? Vous auriez été père dans cette cité-là, vous n'auriez rien fait, n'est-ce pas ? pour sauver votre enfant ! ! !

Lui. — Ah ! Monsieur ! mais la loi naturelle ? ...

Lui et moi nous tombions d'accord. Ce qui fait la loi, ce n'est pas la force, ce n'est pas le nombre, ce n'est pas même l'autorité légitime seule ; c'est l'autorité légitime s'exerçant conformément aux règles de la raison de l'éternelle justice : *Non jus contra jus.*

Rien de plus élémentaire que de pareils principes. Et voilà pourquoi on est ébahi, renversé, abasourdi, de rencontrer dans des journaux qui s'estiment des phrases comme celle-ci : « Que la loi d'abonnement imposée aux congrégations soit injuste et inconstitutionnelle, c'est indiscutable ; mais ... c'est la loi ! ... »

Vous trouverez cette perle dans le journal *la France* ; vous en trouverez de semblables dans *le Temps*, dans *les Débats*, etc.

Il fallait arriver à la fin du dix-neuvième siècle pour rencontrer cette merveille de logique ! ...

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Œuvre des Tabernacles. — MM. les curés du diocèse qui attendent de cette œuvre quelque secours pour leur église, sont priés d'écrire au Directeur de l'Œuvre avant la fin de septembre, ou au plus tard au commencement d'octobre. C'est en octobre que le Directeur présente ses demandes au Comité de Paris.

Œuvre des Pauvres malades. — Une assemblée pour cette œuvre a eu lieu le 11 septembre, à la cathédrale, avec messe et allocution. Le nombre des dames associées va croissant ; nous ne nous en

étonnons point ; la charité qu'elles sont appelées à exercer dans cette association est si bien dans l'esprit de l'Evangile !

Pèlerinage. — C'est l'époque principale des pèlerinages dans la plupart des églises consacrées à Notre-Dame ; prêtres et fidèles vont s'agenouiller plus nombreux devant les autels de Marie ; les cœurs y sont fervents ; les lampes et les cierges brûlent en plus grand nombre aussi.

On se demandait, à la cathédrale de Chartres, au soir du 10 septembre et le 11, la raison d'une illumination exceptionnelle remarquée au sanctuaire du Pilier ; pourquoi tous ces gros cierges symétriquement rangés et donnant près des fleurs leur beau faisceau de lumières ? Ils représentaient devant la Madone les vœux d'un groupe de pèlerines venues de Rosny (Seine-et-Oise). Les jeunes filles d'un orphelinat fondé dans cette paroisse par une généreuse châtelaine étaient venues rendre hommage à N.-D. de Chartres ; après leur départ, restait le témoignage de leurs ardentes prières.

— Le jeudi 12, la paroisse de Mézières-en-Drouais était représentée au sanctuaire de N.-D. de Chartres, par une soixantaine de ses habitants : hommes, femmes et enfants : ils avaient été amenés en pèlerinage par M. l'abbé Penelle, leur curé ; ils ont eu messe et vêpres chantées à la Crypte.

La Nativité. — Il y a ainsi, chaque jour de l'octave de la Nativité, des familles, des sociétés d'amis venant de loin prier ensemble notre Auguste Patronne. Le 8, pendant la journée entière et surtout avant midi, il ne s'agit plus de compter les groupes, mais d'observer une foule innombrable qui circule à grand'peine dans les nefs ; il est difficile aux pèlerins de stationner longtemps devant la Vierge Noire ; c'est là que se pressent et cherchent passage des milliers de pères ou de mères avec de petits enfants à faire bénir. Cette année encore, nous avons eu ce charmant spectacle, une des meilleures jouissances du pèlerinage chartrain.

Ce mouvement dans les basses-nefs n'empêchait pas la grande solennité des offices au chœur ; la présence des séminaristes et des jeunes clercs réunis malgré les vacances a permis de belles cérémonies et de beaux chants.

A l'office de l'après-midi, il y a eu très grande assistance au sermon. Le R. P. Blais, dominicain, prédicateur de la fête et de l'octave, a donné d'excellentes et hautes considérations sur Marie, docteur. La Sainte Vierge en effet, que nous invoquons comme le Siège de la Sagesse, a eu des lumières privilégiées pour pénétrer dans les secrets de Dieu, et nous initier aux grandeurs de la sainte doctrine

et de la vertu. — Les jours suivants, le prédicateur a présenté divers aspects du même sujet, en commentant plusieurs paroles du *Magnificat*. — A dimanche soir, la clôture solennelle !

FAITS DIVERS

Paroles de Mgr Trégaro à La Trappe. — Dans notre dernier Supplément nous avons donné un petit aperçu des fêtes de la Trappe à l'occasion de la consécration de la chapelle.

Nous croyons utile aujourd'hui de reproduire les nobles et vigoureuses paroles prononcées par le consécrateur, Mgr Trégaro, évêque de Séez, répondant au compliment d'un jeune Oblat. Les voici :

« Nous venons d'entendre de belles et bonnes vérités, et comme jadis, la vérité est sortie de la bouche des enfants.

Vous êtes vraiment, mes Révérends Pères, les héritiers de ces grands moines dont les annales historiques nous racontent qu'ils ont été l'honneur de leur siècle. Ils se sont toujours montrés les bienfaiteurs de l'humanité, les vaillants promoteurs de la civilisation, les intrépides défenseurs de la vérité, et les défenseurs non moins intrépides de l'Eglise de Jésus-Christ.

Mais, Messieurs, s'ils ont droit à notre admiration, nous pouvons proclamer bien haut que les moines d'aujourd'hui sont les dignes fils de leurs pères et qu'ils n'ont pas dégénéré.

Le temps a marché, l'esprit humain scrute les secrets de l'avenir, il cherche à découvrir de nouvelles voies. Dans ce mouvement, les fils de saint Benoît et de saint Bernard ne se sont jamais laissé surpasser. On les a vus rarement au deuxième rang, presque toujours, ils ont brillé au premier, et nous les avons toujours trouvés à la hauteur de leur sublime mission.

Aujourd'hui ils ont fait leurs preuves. En France, à l'étranger, au delà des mers, sous les cieux les plus incléments, nous les voyons toujours fidèles à la prière, à la loi donnée par le Créateur : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. »

Nous en avons un exemple sous les yeux. Ce matin, mon Révérend Père, nous avons eu la joie de visiter ce beau monastère, transformé par vous, avec une rare intelligence, malgré les nombreux obstacles que vous avez rencontrés sur votre route. *(Applaudissements).*

Ce matin, nous avons consacré cette superbe basilique, non pas sans émotion, en pensant que le jour et la nuit, les louanges du Seigneur retentiraient dans ce temple. Ces accents pieux monteront, nous l'espérons, jusqu'au trône de Dieu et feront descendre sa

miséricorde sur nous, dans les temps mauvais que nous traversons.

Pendant que vous prierez, nous nous joindrons à vous par l'action. Vous prierez sur la montagne, et nous, nous combattrons dans la plaine, avec toute l'énergie dont nous sommes capables.

Nos ancêtres nous ont donné l'exemple ; ils ont su prier, ils ont su combattre et verser leur sang pour leur Dieu et pour leur foi.

Serait-il donc téméraire d'espérer que nous ferons comme eux ! Oui, si nous ne comptons que sur notre faiblesse ; non, si nous avons une foi entière dans les paroles du Maître : « Ils vous persécuteront et ils vous traîneront devant les tribunaux ; ils vous jetteront en prison, mais ayez confiance, je suis avec vous et j'ai vaincu le monde ! »

Confiance donc, Messieurs ! pas de demi-courage ! pas de pusillanimité ! pas de défaillance !

Marchons le front haut, et en face des violateurs de la justice, du droit et de la liberté, ne cédons jamais ! *(Applaudissements).*

Si nous sommes persécutés, c'est au mépris de la Constitution française. *(Applaudissements).*

Confiance ! Soyons fermes dans la vérité ! Si nous devons être vaincus — et nous ne le serons pas — souvenons-nous que c'est encore triompher que de succomber pour son Dieu et pour la patrie !... *(Applaudissements).*

Les leçons d'un sauvage. — Voici les paroles qu'un nègre adressa un jour au R. P. Zappa, missionnaire du Haut-Niger, en Afrique :

« J'ai peur du Blanc, car le Blanc est grand et nous sommes comme de petits enfants devant lui ; je ne sais comment ma bouche va te dire le mot qui est dans mon cœur ; mais je prendrai ma bouche pour parler, car mon cœur frappe. Hier, longtemps après que le soleil avait disparu derrière les arbres, je vous ai vu prendre votre pied pour aller à la cabane d'un homme malade et mon œil vous a regardé. L'homme dont la peau était malade et qui est mort cette nuit, n'était pas votre frère, il n'était pas de votre famille, car sa couleur n'est pas la même que la vôtre ; votre œil n'avait jamais vu cet homme-là, car il n'est jamais allé prier le grand Dieu ; cependant votre cœur a été bon pour lui et vous lui avez tendu votre main pour le soulager. Votre conduite est belle devant mes yeux ; nos fétiches ne nous ont jamais dit de faire cela. Une fois déjà je suis venu écouter ta parole ; cette nuit j'ai pensé que ta parole est bonne; car tu n'es pas venu pour nous enseigner un mauvais chemin. A présent, je t'en prie, mets toute cette parole dans ma tête pour qu'elle descende dans mon cœur et que mon cœur soit changé. »

Bien des Européens pourraient s'instruire à l'école de ce pauvre sauvage.

Coutances. — Par un bref du 29 mars 1895, Sa Sainteté Léon XIII a désigné « le Mont-Saint-Michel comme le centre de prières et » d'action auquel, de tous les points de l'univers catholique, doivent » se rallier les dévots du glorieux archange. »

Précédemment Léon XIII avait bien voulu dispenser de la présentation personnelle au siège de l'archiconfrérie de Saint-Michel les personnes qui désiraient s'y agréger.

C'est aux RR. PP. missionnaires du Mont-Saint-Michel que toute demande d'agrégation doit être adressée.

Après le baccalauréat. — Aux jeunes bacheliers qui ont l'intention d'aller faire leurs études supérieures à Paris, nous croyons rendre un véritable service en leur désignant une association prospère où ils trouveront, avec toutes les distractions honnêtes et d'excellentes relations d'amitié, des moyens sérieux d'étude ; nous voulons parler du Cercle catholique des étudiants de Paris, qui est ouvert également aux étudiants des facultés de l'Etat et aux élèves de l'Institut catholique.

Ajoutons qu'il y a dans cette association une vie intellectuelle et religieuse sur laquelle on ne saurait trop attirer l'attention des parents. L'aumônier du cercle, M. Fonsagrives, se tient à la disposition des parents qui lui en font la demande, pour les renseignements nécessaires au point de vue du choix du logement, de la pension, etc.

Franc-Maçonnerie. — *Les francs-maçons faussaires de l'histoire.* — Sous ce titre, le distingué directeur de l'*Etoile de la Vendée* vient de publier une brochure de propagande de seize pages, dont 3,000 exemplaires ont été répandus gratuitement.

M. Adrien Dubé y dénonce avec énergie la tactique des francs-maçons et des juifs, qui, pour détourner l'attention de leurs tripotages et de leurs rapines, agitent devant le peuple le spectre clérical et excitent par les plus odieuses calomnies les haines et les colères de la foule contre le pape et les évêques.

Quant aux mensonges historiques, positivement articulés, voici: pour n'en citer qu'un exemple, comme la brochure en fait bonne justice :

« Il y a un mois, l'auteur de la brochure des francs-maçons, s'emballant contre les papes, écrivait dans la *Vendée républicaine* :

« Il est impossible d'ignorer qu'un pape canonisé, saint Pie V, » vivant dans une société civilisée, a poussé la froide férocité au » point de se faire envoyer la tête tranchée de l'amiral de Coligny. »

» Or, il y avait déjà quatre mois que le Pape Pie V, décédé le 1er mai 1572, était mort et enterré, quand Coligny a été tué (24 août 1572) !!

» Voilà cependant les âneries que les francs-maçons débitent au public contre les papes ! et encore celui-là doit être un des plus instruits de la bande, puisqu'il fait partie de la ligue d'enseignement. Vous voyez ainsi quel joli enseignement ils donnent au public, et combien j'avais raison de dire que le brochurier de la loge maçonnique n'est qu'un simple farceur. »

Les Pèlerinages. — M François Coppée, de l'Académie française, dans un très beau récit du pèlerinage qui vient d'avoir lieu tout récemment à Roc-Amadour, fait les réflexions suivantes :

« Je me garderai bien de railler les pèlerins passés et présents qui sont venus pendant des siècles et qui viennent encore demander des miracles à Notre-Dame de Saint-Amadour... Plus je vais, plus je deviens circonspect et respectueux, quand je me trouve devant une manifestation quelconque de la foi religieuse, car je l'ai eue dans ma prime jeunesse et j'envie, au fond de moi-même, ceux qui la possèdent encore. Heureux celui qui se croit toujours sous le regard d'un Père céleste et lui répète avec confiance la délicieuse parole du *Dies iræ :* » *Mihi quoque spem dedisti.*

» A moi aussi vous avez donné l'espérance.

» L'espoir ! n'est-ce pas là ce que, dans le monde moderne, insensés que nous sommes, nous avons détruit avec un aveugle acharnement ? Nous sommes allés jusqu'au bout de notre folie ; nous avons rêvé une morale sans sanction et sans obligation. Hélas ! ce serait la fin de toute morale et, par conséquent, de tout bonheur, la révolte des appétits, le déchaînement de la bête humaine, l'état sauvage. Et dès aujourd'hui, quand d'atroces logiciens proclament la liberté du crime, éperdus, épouvantés de notre œuvre, nous sommes forcés de recourir aux lois d'exception et aux échafauds !... Nous sommes en pleine nuit, en pleine tempête, n'ayant plus pour naviguer qu'un mât de fortune, sur un radeau dont chaque paquet de mer arrache une épave !... Oh ! ne va-t-il pas bientôt retentir le signal du salut, le coup de cloche de l'espérance ? »

Que l'illustre académicien garde bien cette espérance au fond de son cœur et, quant à la *foi religieuse de sa prime jeunesse*, il peut être sûr qu'il ne l'a pas perdue. On ne saurait avoir perdu la foi quand on parle avec ce respect et cette sincérité des manifestations de la piété.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.



SAMEDI 21 SEPTEMBRE 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE SEPTEMBRE)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 22 septembre, 16e dimanche après la Pentecôte, *Fête de N.-D. des Sept Douleurs, double-majeur* (avec mémoire du Dimanche et de saint Maurice). A 6 h., exposition du Saint-Sacrement et première messe basse au chœur. A 9 h., messe de paroisse ; à 10 h. 3/4, office capitulaire ; à 3 h., vêpres, complies, procession du St-Sacrement et Salut.

— Le jeudi 26, à 4 h. 1|2, Adoration réparatrice.

Paroisse Saint-Pierre. — Le Dimanche 22 septembre, fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, les offices aux heures ordinaires.

Paroisse Saint-Aignan. — Le Dimanche 22 septembre, fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, les offices aux heures ordinaires.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires (Librairie Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte. — Abonnement : 20 fr.) Sommaire de la livraison du 15 septembre 1895 :

I. La question juive dans l'antiquité, par le P. A. Durand. — II. L'Aristocratie intellectuelle, par le P. Et. Cornut. — III. A propos d'un testament, par le P. H. Prélot. — IV. La tournée des missions à travers l'Océanie centrale (quatrième article), par le P. P. Lionnet. — V. Bulletin scripturaire, par le P. J. Brucker : Publications sur l'Encyclique « Providentissimus Deus » et sur la *Genèse*. — VI. Mélanges et critiques : Poèmes et idées, par le P. V. Delaporte « Vie de Saint Bernard ». Quelques conclusions d'après de récents travaux relatifs à la première des vies contemporaines (fin), par le P. J. Satabin. Les loges maçonniques et la destruction des Congrégations religieuses en France, par le P. E. Abt. — VII. Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. F. Lettre de S. S. Léon XIII au T. R. P. Louis Martin, général de la Compagnie de Jésus, à propos de la mission des Coptes.

La Quinzaine a publié au nº du 15 septembre : La Conquête, par Rémy Saint-Maurice. — Mort de la Comtesse d'Alençon, par le comte de Mas Latrie, de l'Institut de France. — Psychologie des Saints, par Henri Joly, ancien professeur à la Sorbonne. — Souvenirs de Tunisie : Colonel Belin. — Monseigneur Gouzot : Henri Lasserre. — Courrier de Lourdes : Henry de Chennevières. — Le Nouveau Parlement britannique : Raoul Loky. — Bibliographie.

— **Rome et le gouvernement italien, 1870-1894**, par le comte Soderini, précédé d'une introduction par le chevalier Mac Swiney, tel est le titre complet de la brochure que nous signalons à l'attention de nos lecteurs et que nous leur recommandons. Ils trouveront dans ce travail, qui a d'abord paru à Rome l'année dernière, et qui y a causé une vive impression, un exposé très intéressant de la situation faite à l'Italie par l'occupation de Rome, puis une analyse documentée des funestes conséquences qu'a produites pour l'Italie, comme pour Rome même, au triple point de vue politique, économique et social, cette occupation sacrilège ; enfin, une vive peinture de l'intolérable condition faite à la Papauté, condition à laquelle il ne peut être remédié que par la restitution de Rome à son légitime souverain et le retour à Florence de la capitale de l'Italie.

L'introduction mise en tête de ce travail par M. le chevalier Mac Swiney ajoute à son intérêt : la démonstration poursuivie par le comte Soderini s'y trouve pour ainsi dire condensée et résumée non-seulement avec talent, mais encore avec force et d'une façon saisissante (Un vol. in-8°, 2 fr. Libr. H. Oudin.)

SOMMAIRE

LA LÉGENDE DE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS.

Demain, dimanche 23 septembre, nous célébrons la fête de Notre-Dame de la Pitié ou des Sept-Douleurs. « Il y a, dit Chateaubriand, plus d'enchantement dans une de ces larmes divines que le christianisme fait répandre que dans toutes les riantes erreurs de la mythologie. Avec *une Notre-Dame des Douleurs, une Mère de Pitié*, un auteur peut écrire une page plus attendrissante qu'avec tous les dieux du Panthéon. »

Nos vieux légendaires se sont plu à tracer, dans leur style naïf, le tableau de ces douleurs de Marie. Un de ces récits, que Douhaire rapporte dans le *Cycle des Apocryphes*, se trouve dans un livre imprimé en caractères gothiques, à la suite d'une espèce de catéchisme qui semble porter la date du XVe siècle.

L'auteur, après avoir dit assez brièvement les principales circonstances de la Passion, suppose d'abord que la Vierge raconte elle-même l'histoire de ses douleurs, en ces termes :

« Je vins plorant à mon fils, et quant je le vis ainsi mener, toutes mes entrailles furent esmues, et mon esprit esrompit. Et avec moy estoient mes sœurs qui plouroient pour luy comme pour leur propre enfant. Et là estoit la Magdelaine qui après moy sur toutes aultres moult menoit deuil. Et quant par le commandement de Pilate les felons juifs le menèrent au torment de la croix, lors y eut grand tourbe de gens et grans cours du peuple après luy. Les uns le battoient, les autres lui gettoient le fiens, la boue et l'ordure sur son chef et sur sa face. Et je, sa triste mère dolente, le suyvois avec les aultres femmes qui l'avoient suyvi de Galilée et le administroient. Elles me soutenoient ainsi comme si je fusse morte, jusques à ce que nous vinsmes au lieu où ils le crucifièrent. Et fust devant moy levé en la croix et attaché à cloux. Je le regarday et il me regardoit comme triste mère dolente, et luy estoit

plus de moy que de luy. Il ne disoit mot non plus qu'un aignel ; oncques n'ouvrit la bouche. Je, chétive, lasse et dolente, regardoys mon enfant pendu en la croix qui mouroit de si vilaine mort. J'avoye si grant deuil en mon cœur que je ne le pourroye dire. Car le sang luy yssoit de toutes parts. Son visage avoit la couleur perdue. Luy qui estoit le plus beau de tous les fils des hommes, selon ce que dit David le prophète : *Speciosus forma præ filiis hominum*, sembloit estre laid et hideux pour la grant angoise de la mort. Lors fut la prophétie accomplie qui dit : *Vidimus eum despectum, et non erat species ei, neque decor*. Nous l'avons vu deffait, et n'avoit sur luy beauté nulle ; car l'ordure des juifs avoit obscurci et troublé son visage. Moult avoye grant deuil que celuy me laissoit que j'avoye porté. Sans douleur appaiser ne cesser, ma voix estoit abaissée. Je soupiroye et gémissoye, car la détresse de ma grant douleur me tollit la parole. » Etc., etc.

Poursuivant le récit direct de la Passion et racontant la descente de croix, l'auteur s'étend en de beaux et touchants détails. Voici le tableau qu'il trace de cette scène qui a si souvent exercé les peintres :

« .... Et quant le clou des pieds fut tiré tout hors, Joseph d'Abarimathie descendit tout bellement de l'échelle, soutenant toujours sur ses épaules le corps de nostre Seigneur ; et Nicodesmes luy aidait à soustenir. Et l'estendirent sur un drap qu'ils avoient estendu par terre. Et Nostre-Dame s'assist à terre et print en son giron la teste et les épaules. Et la Magdelaine le print par les piés entour lesquels elle avait trouvé le pardon de ses péchés. Et tous les aultres se mirent entour le corps, et tous ensemble vont faire deuil. La pauvre et désolée mère tenoit en son giron le chef, et ne se povait saouler de le baiser ni de luy arrouser le visage de l'abondance de ses larmes, en souspirant douloureusement, et en disant ainsi à son fils : « Hélas, très cher fils, que avoyes-tu fait ? Pourquoy te ont ainsi mis à mort les juifs ? Or te tiens-je en mon giron ! Lasse ! que feras-tu dolente mère ? lasse ! comment m'est tournée en grande douleur cette joie que je reçus de toy alors que je te conçus ! — Et puis se reprenoit à baiser le visage de son fils, et arrouser de ses larmes qu'il sembloit qu'elle deust illecques mourir. — Et se remembroit comment elle l'avoit conçu sans péché, et puis enfanté sans

douleur. Et quant il vivoit rien ne luy failloit; car elle avoit eu luy Dieu et seigneur, père et mary. Or le voit-elle mort, dont il luy estoy si mal que pis ne pouvoit estre. Et en grant douleur luy disoit: Hélas! mon fils, la vie de mon âme, ma joie et mon enfant, pourquoy m'es-tu si éloigné? Mon Dieu, ayez mercy de moy. Hélas! mon doux fils, et qui me confortera plus?»

» Je ne crois point qu'on puisse raconter la douleur de la glorieuse vierge Marie. En elle estoit l'amour si très parfaitement grande et si juste, si bonne et si parfaite, que sans aulcune desespérance elle soutenoit son grand deuil; car elle sçavoit bien et aussi crioit bien fermement qu'il ressusciteroit au tiers jour. La grande espérance luy aydoit à porter son deuil. Les aultres femmes ses compaignes ploroient avec elle, tant que pour la pitié qu'elles avoient de veoir leur maistre mort devant elles comme aussi pour pitié du deuil que la glorieuse vierge Marie menoit. Elle avoit à l'environ de soy les anges du Paradis qui deuil menoient avec elle, tant pour l'amour de leur Seigneur comme pour la pitié de leur Dame. »

L'auteur, après avoir raconté les préparatifs de Joseph d'Arimathie pour l'ensevelissement du Christ, nous montre Marie tenant dans ses bras le corps de son fils qu'elle ne pouvait se résoudre à quitter.

« Si la vont tretous regarder moult piteusement; mais il ne luy osoyent mot dire, et ne l'osoyent requerir qu'elle parfist le demourant pour la douleur où ils la voyoient. Lors elle voyant qu'elle ne pouvoit plus bonnement délayer, va mettre son visage sur celuy de son fils, moult piteusement luy va dire: Mon très-cher et très-aymé fils, or te tiens-je mort en mon giron! Ne comment est ceste séparation de mort. Je t'ay loyaument servi, et toy moy. Mais en ceste douloureuse bataille, ton Père ne t'a voulu ayder, ni il ne t'a voulu faire confort, et toy-même tu as tout délaissé pour l'amour de l'humain lignage que tu as voulu rachepter. Or, faut-il que je t'ensepvelisse, moy, ta dolente mère! Mais où irai-je? Comment pourrai-je vivre sans toy? Je fusse trop volontiers ensepvelie avec toy; mais puisque de corps ne puis-je avec toy, je te laisse mon âme et te la recommande. Très cher fils, comme angoiseuse est cette départie!

» Quant elle luy eust lavé son visage de ses larmes, elle le

baisa à la bouche, puis ensevelit et enveloppa son chef et ses épaules, et puis le signa et le bénist.

» Et ainsi fut le corps de nostre Seigneur Jésus-Christ enveloppé et enseveli, ne laissoit plus que le mettre au sépulchre. »

Voilà qui peut donner une idée de ces petits livres populaires. C'était la dernière manifestation de la poésie légendaire, le dernier reflet de ces traditions apocryphes qui ont exercé sur les siècles chrétiens une si vaste et si féconde action ! Bientôt il n'en restera plus rien.

LES TRAPPISTES

Les fêtes récentes de La Trappe ont donné de l'actualité à l'intéressant exposé qui suit (1) :

— Le monastère renferme des religieux de chœur, appelés pères, et des frères convers.

Le premier et le principal emploi des pères est de chanter l'office divin. Ils y consacrent sept à huit heures dans les jours ordinaires, et plus encore dans les fêtes et le dimanche. Le reste de leur journée se partage entre le travail des mains, la lecture, la méditation et la prière en particulier.

Les frères convers sont plus spécialement appliqués aux travaux manuels, et ils y consacrent la plus grande partie de leur temps.

Le vêtement des Trappistes. — L'habit des pères consiste dans une robe de gros drap blanc. Sur cette robe, ils portent pendant le travail un scapulaire noir, et pendant les autres exercices, une ample tunique blanche, à manches larges et pendantes, surmontée d'un capuchon : c'est la coule.

Les frères convers sont revêtus d'une robe d'étoffe brune, dont la partie inférieure se relève avec des courroies de cuir pour le travail. A la place de la coule, ils ont un espèce de manteau de même couleur que la robe ; ils l'appellent *chape*.

Tous portent une chemise de serge grossière.

Ce costume paraît sans doute ridicule à quelques mondains, et ils se demandent comment les législateurs de la Trappe ont pu en concevoir l'idée. Un peu d'érudition les rendrait plus circonspects et plus sages dans leurs appréciations. Le vêtement des Trappistes

(1) La Grande Trappe (près Soligny) est dans le diocèse de Séez. Aussi la *Semaine de Séez* a-t-elle été la première à donner les détails que nous publions ici. Le diocèse de Chartres, on le sait, compte parmi ses monastères celui des *Trappistines* de la Cour-Pétral. Leur règlement de vie ne diffère guère de celui des Trappistes que par le genre de travaux manuels.

était l'habit ordinaire du peuple au temps de saint Benoît, leur fondateur : ils restent donc fidèles aux usages du passé, tandis que le public change de mode tous les jours. La coule des Pères ne diffère pas sensiblement de la toge des anciens Romains.

A l'origine, les vêtements des Bénédictins étaient, paraît-il, de couleur blanche ; plus tard ils adoptèrent le noir que portent encore les religieux de Solesmes. Une pieuse tradition veut que les Cisterciens, dont relèvent les Trappistes, aient repris la couleur blanche sur une invitation de la sainte Vierge elle-même, dans une apparition dont elle favorisa saint Albéric, second abbé de Citeaux.

Ce froc si vulgaire cache souvent beaucoup de mérites, bien des choses que les hommes estiment et recherchent. Tel père, tel frère même porta dans la société un nom glorieux, fut propriétaire d'une grande fortune, occupa une situation importante, se distingua par son intelligence et ses travaux. Comment donc se trouve-t-il à la Trappe ? C'est qu'un jour la grâce éclaira son esprit, et lui montra la futilité de tous les biens d'ici-bas. Alors il dit adieu au monde pour venir se consacrer aux labeurs, aux austérités et à l'abnégation de la vie religieuse. Il ne songe plus qu'à vivre et à mourir pour le ciel.

La journée du Trappiste. — La vie de la Trappe est essentiellement une vie de communauté : la journée est donc presque entièrement distribuée en exercices communs. Toutefois, il y a des *intervalles* ou moments libres, qui doivent être, à la vérité, consacrés à des pratiques religieuses, mais au choix de chacun. Alors, sous les cloîtres, on peut, à son gré, se livrer à la prière, à la méditation, à la lecture d'un bon livre, ou à l'étude des saintes Ecritures.

Le public a quelquefois prétendu que les moines sont des fainéants : un coup d'œil jeté sur le règlement de la Trappe fera prompte justice de cette calomnie.

Le lever est à deux heures les jours ordinaires, à une heure et demie le dimanche et dans les fêtes moyennes, à une heure dans certaines solennités, à cause de la longueur plus grande des offices.

Le Trappiste couche, tout habillé, sur une mince paillasse : sa toilette est donc vite faite. Cinq minutes après le réveil, il se rend à la chapelle pour l'office des matines. Il y reste jusqu'à quatre heures. Suit une heure d'intervalle, que les prêtres consacrent à dire la messe, les autres à la servir ou à faire de pieuses lectures.

A cinq heures, on chante prime, puis on assiste à une première messe. Vient alors une chose que le monde ne comprend guère et blâme peut-être, parce que l'humilité chrétienne lui est vertu presque inconnue : c'est le chapitre des coulpes, où chacun s'accuse

publiquement des fautes extérieures qu'il a commises contre la règle.

A six heures, on se met au travail manuel, qui dure jusqu'à neuf heures. C'est le moment de rentrer à la chapelle pour chanter tierce, la grand'messe et les vêpres. Le dîner commence à onze heures et demie, et dure environ quarante minutes. Les grâces dites, les religieux, en été, se rendent au dortoir pour y faire la méridienne, à laquelle succède l'office de none. Quelques minutes avant deux heures, on retourne au travail manuel. Les vêpres se disent à cinq heures, et sont suivies d'un quart d'heure d'oraison.

A six heures, le souper, avec une intervalle d'une demi-heure. A sept heures, lecture spirituelle en commun dans le cloître ; complies et *Salve Regina* à la chapelle.

Le *Salve* de la Trappe est célèbre, et ceux qui l'ont entendu, ne serait-ce qu'une fois, n'en perdent pas la mémoire. Tous les frères sont là, immobiles comme des statues ; leurs voix s'accordent si bien qu'elles semblent n'en former qu'une seule. Le chant est grave sans paraître traînant ; et l'émotion des auditeurs va croissant toujours jusqu'aux dernières invocations.

Quand elles ont cessé de retentir, les religieux se dirigent en silence, sur deux longues lignes, vers la salle du chapitre. La journée, toute de labeur et de mortification, va se terminer par un dernier exercice de prière et de pénitence. Sur un signal donné par celui qui préside, tous les religieux tombent comme frappés par la foudre, et s'étendent tout au long, le front sur le sol. Là, éclairés par la lueur sépulcrale d'une simple lampe, ils demeurent silencieux, sans mouvement, pendant qu'on récite le *Miserere* d'une voix lente. A un second signal, ils se relèvent : on croirait assister à la résurrection des morts, alors qu'à la voix de l'ange ils sortiront de leurs tombeaux. L'instant d'après, tout a disparu. Les Trappistes se sont dirigés vers leurs pauvres grabats, et y prendront un peu de repos, pour recommencer, au milieu de la nuit, leur vie de privations et de fatigues. Ils se couchent à huit heures en été, et à sept heures en hiver parce qu'ils n'ont pas fait la méridienne.

Des frères convers consacrent au travail manuel la plus grande partie de leur temps ; toutefois les exercices spirituels ne leur font pas défaut. Ils asssistent à l'office de la nuit et à la messe basse du matin. Dans le cours de la journée, au moment des différentes Heures canoniales, ils récitent des prières spéciales sur le lieu même de leur travail. Ce n'est pas chose peu édifiante que la vue de ces religieux suspendant leurs occupations pour faire le signe de la croix et prier, celui-ci dans sa forge, celui-là au milieu d'une etable ou à sa laiterie, un autre près de sa charrue ou dans les

prairies, un autre à la cuisine, à la boulangerie ou dans les jardins. — En toute saison, sauf les jours de jeûnes prescrits par l'Église, les frères convers prennent, le matin, ce qu'on appelle le *mixte* : c'est une soupe, ou quelques onces de pain avec une demi-mesure de boisson. Cet adoucissement est rendu nécessaire par la nature des travaux pénibles auxquels ils sont adonnés.

En hiver, le souper est supprimé pour tout le monde, et le repas unique se fait à deux heures et demie. Il n'y a pas non plus de méridienne, mais le soir on se couche une heure plus tôt, de sorte que le temps consacré au sommeil est toujours de même longueur.

Dans le carême, le repas unique n'a lieu qu'après les vêpres, c'est-à-dire à quatre heures et quart.

Le dortoir, le réfectoire. — Au dire de tous ceux qui ont embrassé la vie religieuse, une des choses les plus pénibles, c'est de n'avoir pas *un petit chez soi*, où l'on puisse se retrouver tête à tête avec soi-même, au moins pendant quelques instants. Une cellule, si petite et si pauvre qu'elle soit, paraît un paradis.

Les Trappistes n'ont pas de cellules. Tous, y compris le Père Abbé, couchent dans un dortoir commun. Ce dortoir est une sorte de longue galerie, bordée des deux côtés par de petites alcôves que ferment, en devant, des rideaux d'étoffe grossière. En chaque alcôve, à côté d'un étroit passage, sont des planches portant une paillasse, un traversin garni de paille et une couverture. Voilà le lit du Trappiste.

La viande n'entre pas dans l'ordinaire de la maison ; les œufs et le poisson n'en sont pas moins exclus. Il n'y a sur la table que des légumes assaisonnés à l'eau, au sel, ou à l'huile, même dans les jours où l'on ne fait qu'un seul repas ; la soupe au beurre est chose inconnue. La boisson consiste en petit cidre, quand ce n'est pas de l'eau pure. La règle accorde à chacun douze onces de pain pour la journée : l'expérience a prouvé que cette ration était suffisante, et les santés sont aussi bonnes à la Trappe que partout ailleurs, meilleures même peut-être, car jamais on ne s'y permet d'excès.

Les repas se prennent en silence, et un religieux fait une lecture à haute voix pendant toute leur durée.

Le silence. — Le silence, au moins à certaines heures, entre dans la règle de toutes les congrégations religieuses. A la Trappe, il est absolu, car on n'y connaît point les heures de la récréation. Quand les religieux ont besoin de communiquer entr'eux, ils usent de signes ; et leur dictionnaire de gestes ne le céde en rien, dit-on, à celui des sourds-muets : peut-être même les gestes sont-ils moins compliqués et plus rapides.

Ce silence semblera peut-être un peu ridicule, et beaucoup penseront qu'un mot, dit quand les circonstances le réclament, ne

saurait nuire au recueillement et à l'esprit de piété. Le législateur de la Trappe en a jugé autrement : il savait qu'à un mot nécessaire on ajoute facilement deux mots inutiles, et qu'il est plus facile de se taire que de garder la juste mesure.

On garde donc le silence à la Trappe. Toutefois, les religieux qui, à raison de leur emploi, sont en contact avec les personnes du dehors, sont autorisés à leur parler. Parmi ceux-la se trouvent surtout le supérieur, l'hôtelier, le portier, le cellerier ou économe. Les autres ne parlent guère qu'au chapitre pour s'accuser de leurs fautes, et à la chapelle pour chanter les louanges de Dieu.

Conclusion. — Au premier abord la règle de la Trappe semble effrayante. De fait, elle deviendrait bientôt intolérable pour quiconque se serait introduit dans le monastère sans vocation. Mais quand Dieu appelle une âme à un genre de vie tout spécial, il lui donne des grâces en rapport avec le fardeau qu'il lui impose, et, en dépit de tous les sacrifices, elle mène une vie heureuse. Quiconque donc, en se faisant Trappiste, n'a fait qu'obéir à la voix d'en-haut, trouve le calme, la paix et le bonheur dans les austérités de la règle. Saint Paul surabondait de joie au milieu des tribulations, et les martyrs s'estimaient heureux dans les tortures ou sous la dent des bêtes féroces ; le Trappiste goûte en l'obéissance à sa règle une jouissance que l'homme du monde ne rencontrera jamais dans l'enivrement des plaisirs.

LES CONGRÉGATIONS ET LA LOI D'ABONNEMENT.

Nous lisons dans la *Correspondance hebdomadaire*, 35, rue de Grenelle :

« Fidèles à notre habitude de relever avec sympathie les écrits qui concluent résolument à la résistance passive, nous signalons avec empressement un nouvel écrit du R. P. Le Doré, qui a déjà si vaillamment lutté, et atteste que la campagne n'est pas finie, n'en déplaise au *Temps* trop empressé à triompher.

Les dernières lignes du préambule du Supérieur général des Eudistes donnent l'esprit et la division de ce travail, destiné à affermir la confiance et l'énergie des catholiques, à fortifier les Congrégations dans la vérité de leur situation :

« En grande majorité, les Congrégations, autorisées ou non, d'hommes et de femmes ont été amenées à choisir pour règle de conduite, l'*attitude passive*. C'est à leurs yeux l'unique moyen de sauvegarder leur dignité de français et de chrétiens, et peut-être même, s'il est encore possible, la continuation de leurs œuvres, l'existence de leurs sociétés et surtout les intérêts et les droits de la sainte Eglise.

» Si quelques-uns semblent se résigner à céder à la force et à courber la tête sous une loi que tous regardent comme injuste, pernicieuse et tyrannique, ce n'est que dans l'espoir de prolonger de quelques années la vie d'œuvres importantes. Elles craignaient de les voir détruire immédiatement et sans merci, par un pouvoir irrité d'une résistance même apparente.

» M'étant trouvé mêlé à tous ces préliminaires, mis en rapport par les circonstances avec NN. SS. les évêques, avec les jurisconsultes et surtout avec les religieux, j'ai cru utile à la cause de nos Sociétés de résumer en quelques pages les questions principales qui ont conduit la presque unanimité des congrégations à considérer comme une nécessité et un devoir l'attitude passive.

» Je voudrais répondre brièvement à ces quatre questions : Que voulons-nous ? Pourquoi le voulons-nous ? Quelles difficultés s'opposent à nos résolutions ? Enfin qu'avons-nous à faire ?

» Ou, sous une autre forme, je désire exposer et justifier la ligne de conduite que nous avons adoptée sous ces quatre titres : l'attitude passive, sa réussite, ses difficultés, sa pratique. »

UN MIRACLE DE JEANNE D'ARC.

La *Semaine Religieuse* du diocèse de Langres a reçu la lettre suivante d'un de ses amis du département de la Haute-Marne :

Mon cher rédacteur,

Dieu vient de témoigner du grand crédit dont la vénérable Jeanne d'Arc jouit auprès de lui par un fait qu'il ne m'appartient pas de qualifier théologiquement, mais qu'en tout cas je puis bien appeler extraordinaire.

En deux mots voici l'histoire :

Une sœur de la Providence d'Arras, demeurant à l'orphelinat de Fruges, était atteinte d'une carie des os des deux pieds avec écoulement de pus fétide et enflure énorme. Dans sa désolation, elle eut recours à Jeanne d'Arc. La céleste libératrice de la France voulut bien aussi se faire la libératrice d'une pauvre religieuse. A la suite d'une neuvaine faite à la Vénérable, le mal disparut si complètement qu'on n'apercevait même plus la place de la plaie.

Une guérison aussi radicale et aussi subite ne pouvait, on le comprend, passer inaperçue aux yeux du promoteur de la cause de Jeanne d'Arc.

Un tribunal a donc été constitué pour informer sur le fait en question. Ses travaux n'ont pas duré moins de trois semaines. Les pièces du procès sont parties, il y a quelques jours, pour Rome, et on dit qu'après en avoir pris connaissance, le Pape se serait écrié : « Mais c'est là vraiment un miracle de premier ordre !

Encore deux semblables et la Vénérable de l'an dernier pourra être déclarée Bienheureuse. »

Je tiens ce fait et ces détails d'une *source absolument sûre.* Vous pouvez, si vous le jugez bon, les porter à la connaissance des lecteurs de votre excellente petite revue diocésaine : ils ne pourront qu'augmenter leur confiance dans l'intercession de la sainte et héroïque Pucelle. N.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

La sépulture de Mgr Lagrange. — On lit dans le *Patriote Orléanais* du 18 septembre 1895 :

Il est certain, maintenant, que la décision du gouvernement de refuser l'autorisation d'inhumer Mgr Lagrange dans la cathédrale de Chartres, ne sera pas rapportée (1). Le corps du regretté prélat, qui n'a pas encore été inhumé définitivement, le sera sous peu dans la chapelle de l'hospice Saint-Brice.

Retraites. — La seconde retraite, à la Communauté de Saint-Paul de Chartres, a pour prédicateur le R. P. Matignon, jésuite de la résidence de Paris, bien connu surtout à cause de ses belles conférences prêchées jadis à la Métropole; la clôture des exercices aura lieu dimanche prochain, 22, après une cérémonie de vêture religieuse. — La retraite est prèchée aussi en ce moment, dans la Communauté du Saint-Cœur de Marie, par le R. P. Thomas, également de la Compagnie de Jésus.

Quand aurons-nous un évêque? — Une information de provenance sérieuse vient de nous apprendre que la question des nominations épiscopales serait traitée en octobre au Conseil du gouvernement.

Le 15 septembre, à la Cathédrale. — La clôture de l'octave de la Nativité a été solennisée, selon l'usage. Le sermon des vêpres avait beaucoup d'auditeurs ; ils ne pouvaient qu'écouter avec un vif intérêt le R. P. Blais, notre prédicateur des huit jours, présentant Marie comme notre Reine, et la montrant surtout comme souveraine de notre cité et de notre région ; le résumé de notre histoire locale avec les faits principaux du pèlerinage a toujours un nouveau charme pour les enfants de Notre-Dame. — Les complies et le salut ont été suivis de la procession aux flambeaux, telle qu'elle a lieu en pareille fête depuis trente-huit ans ; depuis le 15 septembre 1857, jour où fut inaugurée la statue actuelle de N. D. S. T.

La rentrée des classes. — La rentrée pour l'école des Sœurs de Saint-Pierre aura lieu le 30 et pour les écoles des Frères le 23.

(1) Jamais le clergé chartrain ni la municipalité chartraine n'ont demandé cette autorisation (Note de la *Voix*).

Un chanoine chartrain et le Concours général. — Le Concours général dont les prix sont donnés chaque année à La Sorbonne, est, paraît-il, d'origine cléricale et chartraine. Il remonte à une fondation faite dans la première moitié du XVIIIe siècle, par Louis Legendre, chanoine du diocèse de Chartres, décédé à l'abbaye de Clairefontaine. A cause d'un long procès dont fut l'objet le testament du chanoine, c'est seulement quatorze ans après sa mort que l'Université put commencer le concours, 23 août 1747. (Voir, pour plus de détails sur cette fondation, les *Questions actuelles* 4 août 1894, p. 5.)

Pèlerinage. — Le 15 septembre, 80 personnes environ sont venues d'Orléans en pèlerinage à N.-D. de Chartres, sous la conduite de M. l'abbé Pasquier. C'était l'Association des Enfants de Marie de la paroisse Saint-Paul. Les pèlerines ont eu leur messe à la Crypte, et le soir elles ont participé à la procession, dans les rangs de la confrérie de Chartres.

FAITS DIVERS

Une œuvre de Vocations apostoliques tardives. — Le P. Berthier, missionnaire de la Salette, ouvre une maison destinée à recueillir les jeunes gens au-dessus de 21 ans qui ont le désir de se destiner aux missions, et qui n'ont pu faire leurs études avant cet âge. La rentrée aura lieu à la fin de septembre. Adresser les demandes à *M. l'Abbé Berthier, la Salette, par Corps (Isère).*

Les Dominicains. — Le noviciat que les dominicains ont fondé à Corbara, dans la Corse, au lendemain de l'exécution des décrets, va disparaître, au moins en tant que noviciat.

Les Pères se réinstalleront, en effet, incessamment à leur ancienne maison de Flavigny.

Léon XIII et les Jésuites. — Dans une lettre que le Souverain-Pontife vient d'adresser au Général des Jésuites, il loue le zèle déployé par la Compagnie dans les missions de l'Egypte supérieure pour former le clergé copte, et faire régner la vie chrétienne parmi le peuple. Afin de permettre aux dites missions de combattre l'influence des écoles hétérodoxes et de multiplier les édifices du culte, Léon XIII leur assigne une somme importante. Sa Sainteté conclut en exprimant l'espoir de voir revenir au catholicisme les orientaux et en premier lieu les Coptes, qui, annonce-t-on, enverront prochainement une députation à Rome.

Mgr Cyrille Macaire, vicaire apostolique des Coptes, vient, en effet, d'adresser à un prélat de la Congrégation de la Propagande une lettre où nous lisons le passage suivant : « Je vous annonce

la conversion de quatre cents schismatiques : la population est extraordinairement émue. Je repars pour me rendre de nouveau au milieu d'elle et terminer ma visite pastorale ; deux villages de la Mudirieh *(Préfecture)* d'Assiout m'attendent pour faire leur abjuration ; ils ne voulurent pas recevoir l'évêque schismatique à sa dernière visite parmi eux. » — D'une autre lettre également parvenue à la Propagande, il résulte que la cité de Sohag, chef-lieu de la préfecture de Girgeh, demande aussi tout entière à rentrer dans l'unité catholique.

Le Puy. *Avis de l'Evêché.* — Mgr l'Evêque, convaincu qu'il n'est pas possible de construire à Suret l'église nationale des Saints-Anges gardiens, pour laquelle on sollicite la charité des fidèles, déclare être absolument étranger à cette entreprise.

L'Eglise Saint-Joachim. — M. l'abbé Brugidou, fondateur de l'œuvre de l'Eglise jubilaire de Saint-Joachim à Rome, fait appel à la générosité de tous les catholiques pour terminer son entreprise et offrir bientôt cet édifice à S. S. Léon XIII. Il ouvre une souscription de 25 centimes. Que tous les chrétiens prient pour le Père de tous les fidèles, et donnent généreusement pour l'achèvement de l'église dont le Souverain Pontife a béni la fondation !

Les Trinitaires et l'Œuvre antiesclavagiste. — Sur la proposition du Rme Père Venezuela, supérieur général de l'ordre des Trinitaires ou de la Merci pour le rachat des captifs, le Souverain Pontife vient d'approuver les modifications introduites dans les constitutions de cet ordre, afin de le rendre de plus en plus utile aux besoins de cet ordre. Il en résultera notamment, de la part des religieux de la Merci qui ont déjà donné à l'Eglise un si grand nombre de saints, de martyrs et d'hommes éminents, un très efficace concours en faveur de l'œuvre anti-esclavagiste.

Le 20 septembre. — Pour protester contre les fêtes italiennes célébrant le 25e anniversaire de l'invasion piémontaise à Rome, des pèlerinages et autres actes de dévotion se sont multipliés dans toute la catholicité, et particulièrement à Rome même, à Lourdes, à Montmartre. S. E. le Cardinal Richard a prescrit un triduum de prières. — C'est la franc-maçonnerie surtout qui est en fête à Rome.

Réflexions pour la récitation du Saint-Rosaire, d'après les Écritures et les Pères, par l'abbé Ch. Martel, chanoine honoraire de Fréjus (Toulon, A. Figard, libraire, 12-24, rue des Boucheries). Petites brochures, 5 centimes l'exemplaire pour chaque série ; les 4 séries réunies, 50 centimes, chez M. M. Desclée, à Lille. — Diminution de prix par douzaines.

Chine. — *Un trait de la Providence.* — Le R. P. Chaigneau, missionnaire en Chine, raconte un fait curieux qui s'est passé dans son district :

« Une de mes baptiseuses allait acheter une mesure de riz, quand, en passant devant un temple d'idoles, elle s'entendit appeler ainsi :

» Toi qui passes, viens ici faire une action charitable.

» Cette brave femme de s'arrêter aussitôt, et, regardant d'où venait la voix, elle aperçoit, accroupi sur les marches du temple, un petit vagabond d'une dizaine d'années.

» — Est-ce toi qui m'as appelée? — Oui.

» — Que veux-tu? — Je veux que tu me sauves, car, vois, je vais mourir.

« — Comment te sauver?... — Sauve-moi donc comme tu sauves les autres, donne-moi ce que tu leur donnes.

« La baptiseuse lui dit : — Moi, je suis une femme chrétienne, je suis pauvre, je n'ai rien, je ne puis donc rien te donner; mais, si tu veux, comme tu dois mourir, je t'administrerai le baptême et tu iras au Ciel.

» Alors, le petit moribond, plein de joie, de répondre : Mais, c'est ce que je voulais, seulement je ne savais pas le nom. Comment as-tu dit? le baptême... Vite, vite, donne-le moi, je veux aller au Ciel.

» — Oui, mais crois-tu qu'il n'y a qu'un Dieu? — Je crois et croirai tout ce que tu me diras; mais, encore une fois, donne-moi le baptême.

» La baptiseuse l'instruisit rapidement, l'exhorta à se repentir, et, prenant la petite éponge qu'elle porte toujours sur elle, la pressa sur le front du pauvre petit en disant : Jean, je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

» Grande était la joie du nouveau chrétien.

» Je te quitte, dit la femme, je vais acheter du riz. — Va, maintenant, merci.

» Acheter une mesure de riz ne fut que l'affaire d'un instant. En repassant, la brave femme voulut voir son petit mendiant; il était déjà mort...

» J'ai été très frappé de ce fait; aussi m'en suis-je fait répéter plusieurs fois toutes les circonstances. Béni soit le bon Dieu! Comment ce jeune mendiant a-t-il su que cette femme pouvait sauver son âme? Comment a-t-il eu de pareils sentiments? Le doigt de Dieu est là... »

Belgique. *Visite de Mgr l'Evêque des îles Sandwich à Louvain.* — Mgr Ropert, évêque de Panopolis et vicaire apostolique des îles

Sandwich, venu en Europe, est arrivé à Louvain le 13 de ce mois pour visiter la maison où le P. Damien reçut son éducation religieuse et d'où il partit pour sa mission.

L'éminent prélat, qui fait partie de la congrégation des Sacrés-Cœurs (Picpus), a été le compagnon fidèle du P. Damien dans ses travaux apostoliques. Pendant trois ans ils ont travaillé ensemble dans la grande île de Maui. Il fut présent lorsque, après la bénédiction d'une nouvelle église à Wailuku, le P. Damien se jeta aux pieds de son Evêque, alors Mgr Maigret, le conjurant de lui permettre de l'accompagner à Molokaï, l'île des lépreux, pour y rester et s'y dévouer au soulagement de ces malheureux.

Plusieurs fois, Mgr Ropert alla le voir pendant les dix-sept ans qu'il y passa. La dernière fois, en 1888, il le trouva atteint de la lèpre.

Le but du voyage de Mgr Ropert est de chercher des auxiliaires pour sa mission lointaine, surtout pour Molokaï, où, à la demande du gouvernement hawaïen, l'orphelinat des jeunes garçons lépreux va être confié aux soins des frères en religion du P. Damien. Quatre frères désignés pour ce poste d'honneur se préparent en ce moment à leur si difficile et si périlleuse mission.

Le budget de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. — Les recettes générales de l'Œuvre de la Propagation de la Foi pendant l'année 1894, ont été de 6,820,164 fr. 43, en augmentation de 220,541 fr. 88 sur celles de 1893.

Les aumônes recueillies en Europe se sont élevées à 6,175,825 f. 71, en Asie, à 7,550 fr. 23; en Afrique, à 30.553 fr. 63 ; en Amérique, à 596,151 fr. 46; en Océanie, à 10,083 fr. 40.

Dans le total des dons de l'Europe, la France figure pour trois millions 895,834 fr. 95; le diocèse de Lyon, en particulier, pour 418,297 fr. 48; celui de Paris, pour 279,503 fr. ; celui de Cambrai, pour 186,776 fr. 50; celui de Saint-Brieuc, pour 150,000 fr. ; celui de Nantes, pour 141,185 fr. 05 ; celui de Quimper, pour 132,304 fr. 90 ; celui de Rennes, pour 124,982 fr. 10.

L'Alsace et la Lorraine ont apporté à l'Œuvre 376,670 fr. 56.

Dans presque tous les pays d'Europe, en Allemagne, en Espagne en Italie, il y a une augmentation cette année dans les offrandes des fidèles.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XXXIXe ANNÉE. — **OCTOBRE 1895**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pélerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Trente-neuvième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de N.-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais, en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association ; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes: 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église à NOTRE-DAME-DE-LORETTE.*)*

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux personnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

10e Numéro — Octobre 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

L'ENCYCLIQUE ANNUELLE SUR LE ROSAIRE

Elle a paru le huit septembre. Elle est datée du cinq septembre et commence par les mots *Adjutricem populi christiani*, qui indiquent dès l'abord avec quelle confiance le Souverain Pontife recourt et invite les fidèles à recourir à la puissante auxiliatrice du peuple chrétien, à la Vierge Marie, en l'invoquant surtout par cette dévotion du Rosaire qui a déjà remporté de si grands triomphes. Certes, les motifs de redoubler de ferveur dans cette dévotion ne manquent pas, et le Pape, à la veille d'être cruellement outragé dans la ville de Rome par ceux qui l'ont violemment ravie à son pouvoir, a exprimé l'espoir d'être consolé, grâce aux supplications des fidèles, des peines et des amertumes que les jours prochains vont apporter : *ut curas quoque œgritudinesque lenire velit quas proximi allaturi sunt dies*.

Or, parmi les consolations que désire par dessus tout l'âme apostolique de Léon XIII, il y a celle du retour des dissidents, aussi bien de l'Orient que de l'Occident, à l'unité de foi et de juridiction sous la houlette d'un seul Pasteur suprême. C'est au renouvellement de l'appel à cette unité qu'Il consacre la plus grande de partie de l'Encyclique *Adjutricem*, car, dit-il, « ceux qui appartiennent au Christ ne peuvent être enfants de Marie que dans une même foi et un même amour, du moment que le Christ ne saurait être divisé. » En ce qui concerne notamment les Orientaux, le Pape rappelle, d'après leurs propres docteurs et leur liturgie, combien la Vierge Marie a toujours été honorée parmi eux et combien Rome aussi leur est

reconnaissante pour tant d'insignes images de la Mère de Dieu qui sont venues de l'Orient et qui sont encore vénérées dans les principaux sanctuaires de la Ville Sainte. Aussi le Souverain Pontife place-t-il à bon droit sa confiance dans l'intercession de la Vierge Bienheureuse, pour qu'elle témoigne sa clémence maternelle envers toute la famille chrétienne, la confirmant surtout et la glorifiant dans la sainte unité de l'Eglise. D'un accent plein de foi et de piété, le Pape termine son Encyclique en proclamant que jusqu'à son dernier souffle : *ad extremum spiritum*, il invoquera Marie, la supliant de se montrer la Mère de son peuple : *Monstra te esse Matrem !*

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

LE BIENHEUREUX LÉOPOLD DES GAICHES (1).

(Suite et fin).

Au moment où *Monte-Luco* donnait les plus beaux fruits de salut, une horrible tempête vint fondre sur l'œuvre chérie de Léopold des Gaiches. La sainte Eglise de J.-C. traversait alors des temps lamentables pour elle et ses ministres. Les ennemis de Dieu semblaient triompher. Dans la nuit néfaste du 5 juillet 1809, Sa Sainteté le Pape Pie VII fut sacrilègement arraché à son siège, et conduit en exil. Parut ensuite le funeste décret qui chassait de leurs pacifiques retraites, toutes les personnes consacrées à Dieu. A cet ordre impie, le cœur de Léopold se sentit transpercé par le glaive acéré de la douleur. Être contraint à dépouiller la sainte livrée du Christ qu'il portait depuis près de 60 ans, et qu'il regardait comme étant sa gloire la plus belle; se voir forcé d'abandonner à des mains profanes les sanctuaires des saints et surtout cette œuvre de *Monte-Luco*, qui lui avait coûté tant d'années de larmes et de souffrance; se trouver séparé de ses frères bien-aimés; toutes ces poignantes épreuves pesaient d'un poids horrible sur l'âme du saint religieux, et lui faisaient verser des larmes amères.

Le jour si redouté où il devait quitter la bure et le cloître, vint enfin. « Oh! disait-il, combien je donnerais volontiers le

(1) D'après sa vie écrite avec beaucoup d'intérêt par le R. P. Antoine-Marie de Vicence. — Vanves, route de Clamart, 16, imprimerie Franciscaine, près Paris.

sang que j'ai dans les veines, pour ne pas me dépouiller de cette pauvre tunique! » On peut dire pourtant qu'il trouva le moyen de la porter toujours, en la dérobant aux regards, sous le simple habit de prêtre séculier qu'il était contraint de revêtir.

Retiré d'abord dans un village près de Spolète, il fut nommé ensuite curé d'une paroisse contigüe dont le pasteur avait été chassé pour avoir refusé le serment qu'exigeaient les oppresseurs. Il prêcha avec succès le carême suivant. Dans ce lieu deux infirmes durent la santé aux prières de l'apôtre. Cependant, peu après cette époque, le préfet de Spolète le fit appeler pour le contraindre au serment imposé aux prédicateurs.

Les âmes magnanimes montrent leur énergie dans les occasions graves : plus l'épreuve est dure et difficile, plus elles sont fortes.

On était au moment où tout souriait à l'empereur Napoléon : il avait abattu les trônes les plus antiques de l'Europe ; la fortune paraissait enchaînée à son char, et son ambition semblait défier le ciel lui-même.

Les prêtres les meilleurs, les prélats les plus vertueux et le représentant de Jésus-Christ lui-même, étaient retenus captifs. Tous menaient une vie misérable aux yeux du monde, et privée de tout secours humain.

Cet état de choses n'effraya nullement le Bienheureux. Il passa la nuit à prier devant le Très Saint Sacrement, et se présenta le lendemain devant le préfet de Spolète. Celui-ci le reçut d'abord avec beaucoup d'égards, s'efforçant de lui démontrer qu'en adhérant au serment, il éviterait la prison, punition infligée à ceux qui se refuseraient à remplir cette formalité rigoureusement exigée par le gouvernement. Le saint vieillard, sans aucune crainte, et avec la plus chrétienne liberté, lui déclara que sa conscience s'y opposait formellement. Il ajouta que les châtiments ne l'effrayaient pas, regardant comme le plus grand des biens de donner sa vie pour témoigner de sa fidélité aux ordres du chef visible de l'Église. « Pauvre pèlerin sur la terre, ajouta-t-il en finissant, les maîtres du jour peuvent me confiner au bout du monde sans que j'en sois ému, parce que Dieu est partout, et que là où est Dieu c'était pour lui le paradis. » Plusieurs lieux lui furent successi-

vement assignés comme réclusion. Le couvent de Saint-Damien près d'Assise, où restaient quelques frères, fut sa dernière étape, c'était là qu'il se trouvait quand il plut à la Divine Justice, de mettre fin au fléau qui désolait son Église, et la laissa respirer après de si grandes persécutions !

Un fait merveilleux, qui se rapporte au séjour du Bienheureux à Saint-Damien, mérite d'être rapporté.

Un frère convers du couvent, étant allé à la chapelle à une heure avancée, vit le Bienheureux prosterné devant le tabernacle et resplendissant de lumière. Le lendemain le frère Pacifique, averti par son compagnon, se rendit à l'église et fut témoin du même prodige, mais sans être aperçu; s'étant caché dans un confessionnal. Vers minuit, le Bienheureux arriva selon sa coutume, et se croyant seul il alla se prosterner devant le Saint-Sacrement. Tout à coup, il apparut aux regards éblouis du frère, entouré et revêtu d'une vive clarté qui le pénétrait avec une telle intensité qu'il paraissait transformé en un globe de feu, illuminant toute l'église comme le soleil en plein midi. A quelle hauteur de contemplation était-il parvenu en un tel moment? nul ne le sait; mais il est certain qu'il fut favorisé d'une céleste vision, pendant laquelle il éleva ses regards et les mains vers le Ciel, disant avec un fleuve de larmes : « Paradis que tu es donc beau! Quand irai-je et paraîtrai-je devant la face du Seigneur! » S'étant aperçu, en se retirant, de la présence du frère, le saint religieux lui fit promettre de ne parler à personne de ce qu'il avait vu; puis il se rendit dans sa cellule où il se donna une si rude discipline que les coups en retentissaient au dehors.

Le Bienheureux était favorisé du don de prophétie — citons en particulier cette assurance qu'il manifesta plusieurs fois, de la fin des calamités présentes. « Sous peu, disait-il, alors que rien ne le faisait prévoir, « nous aurons la paix générale et le » Pape, vicaire de Jésus-Christ, retournera dans ses Etats : » Que je serais heureux, si j'étais aussi sûr d'obtenir le Paradis » que je le suis de baiser encore une fois le pied du Souverain » Pontife! » Ce bonheur lui fut, en effet, accordé, quand, en 1814, la paix ayant été donnée à l'Église, le Pape fut ramené triomphalement à Rome en passant par Foligno. Léopold s'y rendit aussitôt et, se prosternant aux genoux du Souverain

Pontife, il sollicita, pour lui et pour les siens, la permission de reprendre l'habit séraphique et d'ouvrir son cher couvent de *Monte-Luco*. Ces deux demandes lui furent accordées avec d'autant plus de paternelle tendresse, que Pie VII l'avait entendu à Rome annoncer avec tant de fruits pour ses auditeurs les vérités de la foi.

Remis d'une maladie qui l'avait retenu à Foligno, Léopold eut le bonheur de se réunir à ses frères à Monte-Luco et d'y reprendre le saint habit (10 octobre 1814). Après le *Te Deum*, il exalta dans un élan indescriptible la grande miséricorde que Dieu venait d'avoir pour lui et ses frères, les exhortant à reprendre avec la même ferveur la sainte vie qu'ils menaient avant la suppression de leur pieuse retraite.

Cet appel fut entendu de tous ; suprême consolation accordée à tant d'efforts. Cependant une chose l'affligeait encore, c'était de ne plus pouvoir, vu son mauvais état de santé, se servir du ministère de la parole pour gagner des âmes au Seigneur. N'y tenant plus, il entreprit, pour la fête de Noël, une mission dans l'église même de Monte-Luco : il avait alors 83 ans ; c'était le chant du cygne, le dernier effort de la charité du Bienheureux !....

Au milieu même d'une prédication, il fut saisi d'une fièvre violente ; on dut le porter sur son lit : un autre religieux termina la Mission.

Le saint vielllard savait par révélation qu'il allait à son Dieu !

Dès que sa maladie fut connue, beaucoup de personnes accoururent près de lui, voulant avoir ses conseils encore une fois ; d'autres même, pour solliciter de miraculeuses guérisons.

On rapporte qu'un jeune homme de *San Sabino* épileptique au dernier degré, et dans un si triste état qu'il ne pouvait se tenir debout, fut présenté par son père au Bienheureux ; celui-ci levant les yeux, posa la main sur la tête de l'épileptique qui fut aussitôt guéri de son infirmité.

La santé fut aussi rendue instantanément à un enfant de Spolète, bien qu'on ne crut pouvoir le porter vivant jusqu'au monastère.

Pendant qu'il guérissait les autres, Léopold devenait au contraire toujours plus gravement malade. La saison était très

mauvaise et il était trop éloigné des médecins, on le transporta en litière chez Francisco et Colonosi qui appartenaient à la noblesse de Spolète. Le saint aurait bien voulu mourir au *Ritiro*, mais il se soumit à la volonté du P. Gardien.

Les soins assidus prodigués au saint religieux ne purent arrêter le mal devenu incurable.

Le Bienheureux reçut le saint Viatique et l'Extrême-Onction avec une angélique piété. Il voulut ensuite qu'on le déposât sur le pavé couvert de cendres, à l'exemple de son séraphique Père ; on ne le lui permit pas.... Alors le mourant croisa dévotement ses bras sur sa poitrine, et rendit son dernier soupir en prononçant une dernière fois les noms sacrés de Jésus et de Marie.

Ce fut ainsi que mourut, dans la paix du Seigneur, le dimanche 2 avril 1815, le Bienheureux *Léopold des Gaiches*, à l'âge de 83 ans et dans sa soixantième année de vie religieuse.

Le corps de ce grand athlète de la foi fut transporté au *Ritiro*, porté par ses frères à sa dernière demeure, au milieu d'une foule immense et recueillie. Le Bienheureux, après sa mort, se montra aussi puissant auprès de Dieu que pendant sa vie. Des guérisons instantanées vinrent donner à ce cortège funèbre un rayonnement céleste qui tempérait la douleur de la dernière séparation.

Le corps de l'humble religieux fut déposé dans l'Église au pied de la grille de l'autel majeur du côté de l'Évangile. Sa réputation de sainteté n'a fait que s'accroître depuis sa mort, et surtout de nos jours, où la sainte Église de Jésus-Christ a placé sur nos autels le vénérable Léopold des Gaiches, avec le titre sublime de Bienheureux !

C. de C.

LES ENFANTS DE LA MAITRISE

Proclamés boursiers de Notre-Dame de Chartres

PAR UN ROI DE FRANCE

Nous publions ci-après deux documents émanés de mains royales en faveur des enfants de chœur de Notre-Dame de Chartres. Le premier est une très gracieuse supplique au Roi Henri III, par laquelle la Reine, sur les instances de Nicolas de Thou, évêque de Chartres, sollicite pour deux des plus grands enfants deux bourses au collège de Navarre, à Paris, à la charge de chanter

tous les samedis, après vêpres, un *Salve regina*, devant l'image de N. D. dans la Crypte, pour leurs Majestés. — Le second document, daté du 18 mars 1579, n'est autre que la lettre du Roi accordant la faveur demandée par la Reine. On y remarquera les sentiments de piété envers N.-D. de Chartres qui animent Sa Majesté, sa ferme croyance à la fondation de notre église, même avant l'Incarnation, et surtout ce mot délicieux par lequel il désigne les enfants de chœur dont il parle. Ils seront appelés, dit-il, les *boursiers de N.-D. de Chartres*. Seules, des lèvres royales pouvaient trouver un nom si juste et si délicat. Les enfants de la Maîtrise étaient, ils sont toujours, c'est leur gloire et leur assurance, les boursiers de N.-D. de Chartres, car c'est N.-D. qui les nourrit et qui les élève.

Supplique de la Reine au Roi demandant deux bourses au Collège de Navarre pour les Enfants de chœur de N.-D. de Chartres.

Plaise au Roy, a la supplica[c]ion de la Royne, donner et affecter a perpétuité aux enfans de chœur de léglise de Chartres, en aulmosne, deux bources au Collège Royal de Navarre à Paris des premières vaccantes, pour y pourvoir par sa Majesté ou son confesseur, à la nomina[c]ion de Lévesque et Chappitre de Chartres, cyaprès et successivement a tousiours mais, deux des dits Enfans, pour estudier es bonnes Lettres, apres leur temps de service a Ladite église accomply : A la charge de dire tous les Sabmedys de lan, aux grottes de Ladite église, devant limage de Nostre Dame à lissue de Vespres, ung salut à lintention de leurs Majestez ; — et commender toutes Lettres a ce necessaires en estre expédiées ausdit Evesque et au Chappitre.

[Au bas, de la main du Roi]

Accordé se quil faust

Du XVIIIe mars 1579. HENRY

Lettres du roi Henri III accordant deux bourses au Collège de Navarre à Paris pour les enfants de chœur de N.-D. de Chartres.

Henry par la grace de Dieu roy de France et de Poulongne, a tous presens et a venir salut. — Comme estans a Chartres le jour de la Purifica[c]ion dernière pour l'accomplissemsnt du vœu qu'y avions fait a Dieu, eussions accordé a la Royne nostre très chère espouse et compaigne, à l'humble supplica[c]ion de nostre bien amé et féal conseiller, Messire Nicolas de Thou, évesque de Chartres, deux bourses à perpétuité en nostre Collège de Champagne, dit autrement Navarre, fondé en nostre bonne ville de

Paris, pour l'entretenement de deux enfans de chœur de ladite église a l'estude des bonnes lettres, après le temps accomply de leur service en ladite église.

SÇAVOIR FAISONS que, pour la singulière dévotion que portons à la Glorieuse Vierge Marie, soubs l'invoca[c]ion et à l'honneur et nom de laquelle ladite église est construicte, *voire avant l'Incarna[c]ion de Jésus-Christ*, et pour participer aux prières et œuvres pitoyables, qui s'y font journellement et feront à l'advenir, Avons de nostre certaine science, grace spéciale, plaine puissance, auctorité et libéralité Royalle, donné, accordé, octroyé, aulmosné et perpétuellement affecté, donnons, accordons, octroyons, aulmosnons et affectons à jamais à ladite église, au proufict, commodité et usage de la *Psalette*, deux bourses de celles qui sont ordonnées en nostre dit collège aux Grammairiens, — pour, advenant vacqua[ci]on, y estre cy après pourveu par nous et nos successeurs ou ceulx qu'en auront charge soubz nous, A la présenta[ti]on toutesfois de nostre bien amé Evesque et ses successeurs, conjoinctement avec les vénérables doyen et Chappitre de ladite église, — à deux des dits enfans qui se trouveront par eulx propres à l'estude des bonnes Lettres et arts libéraulx, sans que puissions autrement en disposer, — voulans que les deux dites premières bourses de grammaire, qui vacqueront après la publica[c]ion et registrement du présent octroy, don et aulmosne, faitz en noz court et chambre des Comptes, demeurent perpétuellement affectées aux dits enfans, pour y estre successivement pourveu comme dessus, — et qu'en signe de nostre présente grace, aulmosne, et octroy soient appelés les BOURSIERS DE NOSTRE-DAME DE CHARTRES, et que au cas ou les dits enfans y prouficteront, à l'ayde de Dieu et de la Vierge Marie, et voulussent poursuivre leurs estudes ès facultèz des arts et Théologie, y soient par degré admis, et accommodez des bourses ordonnées aux artiens et théologiens pour le temps préfix par la fonda[c]ion et statuts du dit Collège.

Le tout, à la charge que les dits enfants seront tenuz dire et chanter à nostre inten[c]ion, de nostre très chère épouse et de nos successeurs, tous les samedys de l'an, après Vespres, ung salut en l'honneur de la Vierge Marie, avec les collectes à ce propres, devant son ymage en la nef ou grottes de ladite église, et que les dits Evesque, doyen et Chappitre s'y obligeront et en passeront lettres pour faire registrer en nosdits cour de Parlement et Chambre des Comptes, ensemble eu Trésor de noz chartes.

........Donné à Paris, au mois de Mars, l'an de grâce mil cinq cent soixante dix-neuf, de notre règne le cinquième.

LES CONGRÉGATIONS ET LA LOI D'ABONNENENT.

Pour répondre à l'article d'un journal (et, selon nous, à certaines brochures), Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc a fait inscrire en tête de la *Semaine religieuse* de son diocèse les lignes suivantes:

« S'il fallait en croire le vain bruit de la presse et le tapage des journaux, le devoir serait bien difficile à connaître en face de la loi d'abonnement. Il est pourtant très simple et se dégage très nettement des principcs de la théologie morale.

La loi d'abonnement est inique et anticonstitutionnelle : elle constitue *un acte de persécution.* Les Congrégations ne sauraient l'accepter de bon gré et ne peuvent la subir *que de force. L'attitude passive* est donc *en soi* le devoir de tous. En effet, elle ne constitue pas *une résistance illégale*, mais une véritable *opposition légale*, puisqu'elle équivaut à dire au gouvernement : je ne puis coopérer au vol que vous voulez perpétrez, prenez vous-même la bourse que vous voulez m'enlever, au détour du chemin de la loi de finances.

Rome ne veut pas, et à bon droit, entrer dans la *solution des cas particuliers* ; elle n'en a pas en mains les éléments. Elle nous dit sous toutes les formes : vous êtes en âge de connaître votre devoir, étudiez-le suivant les règles de la morale. Il vous appar tient à vous les intéressés, supérieurs de Congrégations, de prendre une décision. Vous seuls savez si les conséquences de la résistance seraient trop graves pour que vous y restiez fidèles.

L'attitude passive est, en principe, le devoir ; *la soumission est une solution à laquelle on ne saurait venir qu'à la dernière extrémité pour éviter des maux immenses.*

Prêcher l'attitude passive est donc le programme de tous ceux qui tiennent une plume; de même que le devoir de tous les prédicateurs est d'enseigner la loi, laissant aux confesseurs le soin d'en faire l'application casuistique.

Encourager la soumission, c'est pousser à une défaillance contre laquelle quelques-uns ne pourront peut-être pas se défendre, mais qui n'en sera pas moins triste. Lorsque les supérieurs auront pris une décision, *nous ne leur jetterons pas la pierre*, car nous supposerons charitablement, s'ils s'inclinent devant la loi, *qu'ils ont agi suivant leur conscience* ; mais il n'en est pas moins vrai que nous réserverons pour les partisans courageux de l'attitude passive nos applaudissements et nos encouragements.

En d'autres termes, l'armée catholique se trouve en présence d'un ennemi puissant Elle a besoin d'être poussée au combat, ce que font les journalistes qui excitent à l'attitude passive ; mais si quelques bataillons doivent battre en retraite, nous croyons par-

faitement inutile de les aider à tourner plus vite le dos à l'ennemi. C'est une opération militaire pour laquelle il est inutile de sonner la charge. »

Trois jeunes filles qui veulent se faire religieuses. — *Conséquences de leur détermination.* — Mes deux sœurs et moi, nous avons fait notre inventaire, et nous avons cherché ce que nous devrions payer s'il nous prenait envie, au lieu de vivre comme tout le monde, de prendre un costume religieux, et de consacrer notre temps, notre argent et nos forces à instruire une cinquantaine d'enfants ou à soigner quelques malades. Voici ce que nous avons trouvé :

Je ne possède aucun immeuble et j'habite une maison de location. D'autre part, je n'ai aucunes charges.

Ma fortune consiste en un mobilier que j'estime 10.000 fr. et 6,000 fr. de rente 3 0/0 au porteur sur l'Etat français, dont la valeur au cours de la Bourse serait en chiffres ronds de : 204,000 fr. Total 214,000.

Je paye comme impôts la cote personnelle et la cote mobilière qui s'élèvent à 46 fr. 91.

Si une Communauté était à ma place elle devrait payer, quand même; le titre au lieu de donner un revenu net, serait grevé, par exemple, de 5,000 fr. de charges annuelles et perpétuelles, (ce qui est souvent le cas pour beaucoup de Communautés).

1° Ce que je paye moi-même soit.... 46 fr. 91.

2° L'impôt de 4 0/0 pour la valeur de mes biens calculé, non d'après le revenu réel de 6,000 fr., mais d'après le revenu fictif de 10,700 fr. (puisque cette valeur de 214,000 fr. produirait 10,700 fr., si elle était placée à raison de 5 0/0, soit 428 francs)....

3° L'impôt de 0 fr. 30 0/0 sur la même valeur brute des mêmes biens, ou 2,140 fois 0 fr. 30, puisqu'il y a 2,140 fois 100 francs dans 214,000 fr., soit 642 francs.

4° L'impôt de 4 0/0 sur le revenu, même pour la maison que j'habite et que le propriétaire pourrait vendre 20,000 fr., soit 40 fr.

Au total : 1,156 fr. 91.

Mes sœurs et moi nous paierons donc 1,156 fr. 91 au lieu de 46 fr. 91 s'il nous prenait envie de changer de costume et de vivre pour les autres au lieu de vivre en égoïstes.

Il en coûte cher en France pour porter l'habit religieux et s'appliquer au bien.

LE CONFLIT DES FABRIQUES

M. l'abbé Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, victime d'une suppression de traitement, répond à la *Croix du Nord* qui lui demande

les motifs de cette suppression. Il réfute aisément les différentes accusations dont l'ont chargé les agents du gouvernement. Voici l'un des griefs, avec la justification :

Le conseil de fabrique de ma paroisse est, *par suite*, *un de ceux qui jusqu'ici ne se sont pas mis en règle.*

N'étant aux yeux de la loi que *simple membre* du conseil de fabrique de Pont-sur-Sambre, c'est une injustice évidente de m'attribuer *toute* la responsabilité de son attitude. C'est en outre faire à nos conseillers de fabrique une injure toute gratuite que de supposer qu'ils ne sont pas aptes à se diriger eux-mêmes dans une question de ce genre. Il est vrai qu'ils n'ont pas fait une étude approfondie du droit canon ni des prérogatives de l'Église, mais ils ont assez d'intelligence pour comprendre qu'un contrat bilatéral, tel qu'est le Concordat, ne peut être modifié sans le consentement des deux parties contractantes, et assez de conscience pour ne pas prêter la main à une usurpation flagrante. Dès que les changements apportés dans la constitution et la règlementation des fabriques auront reçu l'approbation officielle du Saint-Siège, seul juge en ces matières, les fabriciens de Pont-sur-Sambre seront les premiers à se soumettre à la nouvelle loi, quelles que soient ses difficultés d'application.

SAUVÉ PAR MARIE

La Croix de Seine-et-Oise raconte un drame tout récent et des plus émouvants.

Plusieurs élèves d'un établissement chrétien de la région étaient allés prendre un bain. L'un d'eux s'engagea dans un endroit dangereux où il fut enveloppé par des herbes et entraîné vers le fond. En vain ses camarades essayèrent de le sauver.

Laissons la parole au naufragé :

« Lorsque le poids des herbes qui m'avaient enroulé m'entraîna au fond de l'étang, je compris toute l'horreur de ma situation. La respiration me manquait ; j'ouvris la bouche, l'eau m'entra à pleines gorgées. Alors des visions épouvantables se présentèrent à ma vue. C'étaient des noyés expirant au milieu de spasmes horribles. Et moi, je me sentais entrer dans ces mêmes luttes contre la mort.

« Soudain mes yeux qui viennent de s'ouvrir aperçoivent, flottant au milieu des herbes, *mon scapulaire*.. Convulsivement ma main se tend pour le saisir et je m'écrie : *Bonne Vierge, sauvez-moi !* A l'instant, je sens venir en moi une telle confiance que toutes mes terreurs s'évanouissent. Tranquillement je pense à mes camarades, à mes maîtres que je vois, en esprit, à genoux sur la rive, et priant pour moi.

« Voulant prier, moi aussi, je commence le *Souvenez-vous.* Presque aussitôt je me trouve sur le fond de l'étang. D'un vigoureux coup de jarret, je remonte à la surface et j'y puis respirer un instant. Cependant mes bras et mes jambes ne me permettent aucun mouvement utile et je me sens redescendre vers l'abîme. A ce moment le camarade que j'ai appelé à mon secours arrive près de moi. Providentiellement sa main peut me saisir et elle me ramène à fleur d'eau. Je me trouve alors presque debout, un peu penché en arrière.

« Mes pieds sont serrés l'un contre l'autre comme dans un étau, et mes bras restent immobiles sous les herbes qui les enroulent. Ma tête est hors de l'eau. Je regarde autour de moi. Mes sauveteurs s'éloignent ; ils n'ont pu me tirer à eux, tellement je suis pris et enlacé.

« Cependant, chose inexplicable, puisqu'elle est contraire à toutes les lois de la natation, sans mouvements, tiré vers le fond par le poids des herbes, je flotte le visage entier à la surface. Alors je me mets à penser dans un grand calme, à ma mère qui aurait tant pleuré !... à mes maîtres que j'imagine dans des transes mortelles... puis à mes camarades à qui je crie — ignorant alors que la distance est trop grande pour que mes paroles leur arrivent : — « Mes amis ! Sans la Sainte Vierge, c'était fini ! »

« Dans ces pensées, j'attendis patiemment ma délivrance. Au bout d'un quart d'heure, je vis venir une barque. Elle passa à quelques mètres de l'endroit où j'étais. On ne m'avait sans doute pas aperçu. Mais je n'en ressentis aucune frayeur. La Sainte Vierge me gardait ; je pouvais attendre. »

La foi du pieux jeune homme ne devait pas être confondue. Ses camarades purent enfin apercevoir ce visage qui flottait, *si étrangement*, à la surface des eaux ; et la barque revint. Mais ce n'est qu'à grand'peine, à cause du poids des herbes, qu'ils parvinrent à le tirer dans l'embarcation.

UN HOMMAGE A S. S. LÉON XIII.

Poésie latine de Mgr Lagrange.

— Mgr Lagrange, on le sait, s'était beaucoup occupé de poésie latine comme de poésie française et il faisait les vers avec une grande facilité. Nous l'avons entendu raconter l'anecdote suivante :

Avant sa nomination à l'évêché de Chartres, lorsqu'il était chanoine de Notre-Dame résidant à Paris, il s'était rendu à Rome et avait obtenu audience de Léon XIII.

L'attente devait être longue, sans doute en raison du grand nombre de visiteurs. L'abbé Lagrange ne savait guère rester inoc-

cupé ; il prend son chapelet et parcourt à grands pas les galeries environnantes.

Tout à coup ses yeux s'arrêtèrent sur un tableau fixé au mur et représentant le martyre de saint Sébastien.

Le saint est là criblé de flèches, superbe et résigné, pendant qu'un ange, penché sur ses blessures, arrache les traits qui le percent de toutes parts.

La vue de ce tableau inspire le poète. Peut-être aussi est-il aidé par l'émotion qui saisit au moment de paraître devant le Saint-Père; il tire un carnet de sa poche et compose les distiques suivants que nous nous sommes rappelés au triste anniversaire du 20 septembre :

Atria Pontificis solus dum longa pererro,
Ecce animum movit grandis imago meum.
Nobilis ac fortis, confossus membra sagittis,
Stat martyr: stringunt vincula dura manus.
Angelus at cœlo elapsus, fera vulnera curans
Et tela eripiens, auxiliator adest.
Ut vidi, ut stupui, subito nam major imago
Invasit mentem martyris alterius.
Vaticana domus tenet hunc Regemque Patremque
Captivum : *Crispi* spicula plura jacit.
Adsit Pontifici, tandem.... tandem Angelus ille
Saucia qui sanet, raptaque restituat.
Hæc ego conspiciens effundo vota precesque
Et mœsto cordi spes revocata redit.

[Pendant que, seul, je parcours les vastes galeries du palais pontifical, voici qu'une grande image vient émouvoir mon cœur. Noble et fier, les membres percés de flèches, le martyr est debout : des liens serrés meurtrissent ses mains. Mais un ange, descendu du ciel, vient à son secours; il vient guérir ses blessures et en arracher les traits.

A cette vue, je m'arrête tout saisi, car l'image plus grande d'un autre martyr envahit soudain mon âme.

Il est captif au Vatican, lui, notre Roi et notre Père : *Crispi* l'accable de ses traits.

Vienne enfin, au secours du pontife un ange qui guérisse ses blessures et lui rende ce qu'on lui a ravi !

En contemplant cette scène, je répands des vœux et des prières et l'espérance renaît dans mon cœur affligé.]

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Lampes. — 80 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus ont brûlé en septembre, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre, 55 ; devant N.-D. du Pilier 10 ; devant saint Joseph, 2 ; devant sainte Anne, 1 ; devant saint Antoine, 1 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 6 ; devant le Sacré-Cœur, 5.

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en septembre, 102 enfants dont 17 de diocèses étrangers.

Pèlerinage. — Ont dit la sainte messe en l'église de N.-D. de Chartres des prêtres appartenant aux diocèses suivants : Chartres, Paris, Autun, Le Mans, Cambrai, Nantes, Rennes, St-Brieuc, Coutances, Lyon, Bayeux, Séez, Rouen, Orléans, Blois, Le Puy, Angers, Besançon, Versailles, Laval, Evreux. — Liège et Namur (Belgique).

Nous avons parlé chaque semaine des groupes de pèlerins remarqués dans la basilique chartraine ; dans le nombre nous avons spécialement signalé un orphelinat de Rosny (Seine-et-Oise) et les enfants de Marie de la paroisse St-Paul d'Orléans. Le jour où a été le plus fréquenté le sanctuaire de N.-D. du Pilier, c'est le 8 septembre, à cause surtout des bénédictions d'enfants apportés ou amenés par leurs parents ; leur affluence a été considérable.

La fête de la Nativité et son octave prêchées par le R. P. Blais, jésuite, la clôture de cette octave, l'Adoration mensuelle, ont été, comme les années précédentes, l'occasion d'une suite de belles cérémonies que les dévots serviteurs de N.-D. de Chartres ne se lassent jamais de revoir.

Le Rosaire. — Maintenant on se prépare aux cérémonies du Rosaire. Ce sera d'abord le Triduum (3, 4, 5 octobre) avec sermon et salut à 8 heures du soir ; puis la fête de N.-D. du Rosaire, pour le dimanche 6, avec exercice solennel du Rosaire avant vêpres, et sermon entre vêpres et complies ; puis, après le 6, tous les jours de semaine à 4 h. 1/2 réunion pour récitation du chapelet en commun.

Notre-Dame de Chartres, patronne de l'Education. — Que de fois, depuis sa fondation, la *Voix* s'est attachée à rappeler la raison de ce titre si bien appliqué à notre auguste Reine ! *Le Filioli quos iterùm parturio*, inscrit en exergue près de l'image de la Madone au frontispice de notre humble Revue, dit assez notre confiance en la Vierge sainte formant l'enfance et la jeunesse à la vie chrétienne, qui est la vie de Jésus dans les âmes. Quantité d'institutions et d'écoles sont entrées dans ces vues et, à différentes époques, nous ont demandé des prières spéciales pour leur consé-

cration et leur fidélité au culte de Notre-Dame, comme aussi pour l'obtention de nouvelles grâces par l'intercession de N.-D. de Chartres, leur protectrice de longue date.

Cette année encore, l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes vient de faire inscrire, pour le courant d'octobre, une neuvaine de prières et de messes à N.-D. de Chartres.

Voici une autre demande dont nous reproduisons le texte intégralement :

Besançon, le 6 septembre 1895.

Monsieur le Directeur,

L'*Alliance des maisons d'Education chrétienne*, dans sa dernière Assemblée générale à Fribourg, a décidé de faire brûler à perpétuité une lampe dans le sanctuaire de Chartres, devant la statue de N.-D. de Sous-Terre. Auriez-vous l'extrême obligeance de me faire dire à qui je devrai m'adresser pour l'exécution de ce vœu, et quelle serait la dépense annuelle.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments bien respectueux.

REGNAULT, président de l'*Alliance*,
supérieur du collège catholique, Besançon.

Retraites. — La retraite annuelle vient d'être prêchée à l'Ouvroir Saint-Michel par M. Laux, prêtre de la Congrégation de la Mission, du séminaire de l'Institut catholique à Lille. — Elle a été prêchée, à la Communauté des Sœurs de N.-D. de Chartres, par le R. P. Barbe, mariste ; chez les Petites-Sœurs-des-Pauvres, par le R. P. Monjarré, jésuite. Le R. P. Laage, jésuite, prêchera celle du Grand Séminaire, après la rentrée.

Rentrées. — Elles vont avoir lieu : au Petit Séminaire de Saint-Cheron, le 1er octobre ; au Grand Séminaire, le 2 ; au Petit Séminaire de Nogent-le-Rotrou, le 1 ; à la Maîtrise et à l'Institution Notre-Dame, le 7.

Nominations de professeurs. — Sont nommés professeurs : au Petit Séminaire de Saint-Cheron, MM. Guiard, Métra et Charmetaut, sous-diacres ; au Petit Séminaire de Nogent, MM. Fessler et Martel, sous-diacres. M. l'abbé Coulombeau et M. l'abbé Pasquier, professeurs à Saint-Cheron, vont suivre les cours de Licence à l'Institut catholique de Paris.

Départ de Sœurs. — Le 9 octobre, quatre sœurs de Saint-Paul de Chartres doivent s'embarquer pour l'Amérique.

Suppléments. — Voici les sujets traités dans les Suppléments de la *Voix* en septembre :

Sommaire du 7 : Ce qu'on apprend chez les Frères (discours prononcé au Pensionnat des Frères de Dreux). — Chant grégorien

et musique religieuse. — La persécution depuis quinze ans. — Chronique diocésaine : nominations (M. l'abbé Huguet, à Gellainville et M. Lorin, à Marchéville) ; nécrologie : le P. Marie Gérard ; œuvre des campagnes ; les 28 jours ; complément d'éducation. — Faits divers.

Sommaire du 14 : La Nativité de la Très Sainte Vierge. — La cathédrale de Chartres, berceau de l'art gothique. — Les congrégations et la loi d'abonnement. — C'est la loi (dialogue). — Chronique diocésaine : Œuvre des tabernacles, œuvre des pauvres malades ; pèlerinage (orphelinat de Rosny) ; la Nativité. — Faits divers : Paroles de Mgr Trégaro à La Trappe.

Sommaire du 21 : Notre-Dame des Sept-Douleurs. — Les Trappistes. — Les Congrégations et la loi d'abonnement. — Un miracle de Jeanne d'Arc. — Chronique diocésaine : la sépulture de Mgr Lagrange ; retraites ; le 15 septembre à la Cathédrale ; un Chanoine chartrain et le Concours général universitaire. Pèlerinage (paroisse Saint-Paul d'Orléans). — Faits divers.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. J'envoie mon offrande, comme témoignage de reconnaissance à N.-D. de Chartres. Je lui dois ma guérison obtenue après les prières que ses clercs ont faites pour moi, prières auxquelles j'ai uni les miennes de tout cœur.

(A. G., à L., diocèse de Chartres).

2. Les personnes que nous avions recommandées ont éprouvé la puissante protection de N.-D. de Chartres. Mais le petit enfant dont je vous avais parlé a succombé. Et, disons-le, cette mort, n'est-ce pas encore une grande grâce que le Seigneur lui a faite ? S'il eût vécu, il était si exposé à devenir ce que deviennent tant d'autres, un impie, un ennemi de Dieu !

(A. B., à X, diocèse de Chartres).

3. Une neuvaine d'action de grâces, s'il vous plaît ! N.-D. de Chartres a été bien bonne pour nous.

(M. C., à P., diocèse d'Orléans).

4. En reconnaissance d'une guérison obtenue par l'intercession de N.-D. de Chartres, je viens vous prier d'acquitter une messe dans son sanctuaire béni. (M., à P., diocèse de Blois).

5. Veuillez dire une messe en l'honneur de N.-D. de Chartres et faire brûler une lampe pendant un mois dans son église souterraine. Je fais cette double demande en reconnaissance d'une grande faveur obtenue. (L. A., à Angers).

6. Sous ce pli je vous remets cinq francs 10 ; veuillez prier pour

nous et dire une messe en action de grâces en l'honneur de N.-D., qui nous a préservés d'un grave accident.

(H., à L. L.)

7. On remercie N.-D. d'une heureuse délivrance.

(M., diocèse de Nantes).

8. J'avais promis à Notre-Dame de Chartres, si nos élèves réussissaient aux examens du Certificat d'études, de me réabonner à la *Voix de N.-D.* et aux *Suppléments*.

Notre bonne mère nous ayant pleinement exaucées, je vous envoie ci-joint un mandat-poste, montant de l'abonnement.

(S., à la B., diocèse de Versailles).

9. Une enfant, très souffrante de la tète et inspirant de grandes inquiétudes, a été soulagée dès le commencement de la neuvaine par les clercs de N.-D.

(Q. E., diocèse de Chartres).

10. Veuillez recommander à N.-D. et à Saint-Joseph plusieurs intentions nouvelles. Les prières que nous avions demandées au sanctuaire de N.-D. de Chartres pour un jeune malade ont été exaucées. (M. G., à C., diocèse de Nantes).

11. Nous demandons une messe à N.-D. de Chartres, en action de grâces pour une faveur obtenue par son intercession. Elle a béni visiblement une de nos enfants qui lui fut consacrée il y a plusieurs années. (S. O., à V., diocèse de Sens).

Une bénédiction de Croix au Mée.

Au lendemain de l'Exaltation de la Sainte-Croix, la petite paroisse du Mée était en fête : c'était le jour où l'on allait bénir une Croix, élevée à l'entrée du bourg, grâce au zèle et au dévouement du bon curé, aidé par la bienveillance de M. le Maire, et par la générosité des paroissiens, et en particulier de M. Barrault, qui avait gracieusement offert le terrain, où se trouve construit le Calvaire.

A l'heure des Vêpres, une foule considérable se pressait dans l'église du Mée, si bien restaurée par M. le curé, qui cultive la peinture comme la musique avec grand succès.

Toute la population du Mée, une partie de celles des communes voisines, M. l'abbé Piot, supérieur du Séminaire de Notre-Dame-des-Champs de Paris, M. le chanoine Gougis, de Chartres, M. l'abbé Descauses, ancien curé du Mée, M. l'abbé Fontaines, de Paris, MM. les curés d'Ozoir-le-Breuil, de la Ferté-Villeneuil, de Verdes et de Membrolles, s'étaient donné rendez-vous pour rendre un digne hommage à la Croix du Christ.

Après les Vêpres, chantées avec un entrain admirable, la pro-

cession, présidée par M. l'abbé Piot, s'organisa et se déroula avec lenteur et recueillement a travers les rues étroites du bourg.

En tête, s'avançaient de nombreuses petites filles vêtues de robes blanches, couronnées de fleurs, décorées de roses, par les soins des bonnes Sœurs, toujours si dévouées pour donner joie et bonheur à leurs enfants.

Sur des coussins aux franges d'or, elles portaient, ces fillettes si gracieusement parées, les instruments de la Passion, la Croix, les Clous et la Couronne d'épines.

On arrive au Calvaire, où se dresse la Croix, entourée d'arbres verts et d'oriflammes, avec son piédestal orné de fleurs.

Au pied de la Croix, la foule se groupe, entourant le clergé, et M. l'abbé Gougis rappelle à ses auditeurs que notre vie de chrétiens sur la terre ne se comprend pas sans la croix, — que c'est au Calvaire qu'il nous faut chercher notre modèle, et que, si nous n'avons pas, comme Jésus, le courage de demander la souffrance, il nous faut au moins, comme le bon larron, accepter la croix que Dieu nous envoie et la supporter avec résignation et soumission à la volonté divine.

Trop courte fut cette allocution, où M. l'abbé Gougis sut trouver des paroles si sympathiques et si touchantes !

Quand M. l'abbé Piot eut béni la Croix, la procession se déroula à nouveau dans les rues pour se rendre à l'église, où devait se donner le salut solennel.

Qu'il était beau et émouvant de voir tous ces hommes venus pour rendre honneur à la Croix marcher gravement sur deux rangs au chant des psaumes et des cantiques !

Au salut, l'admiration universelle fut grandement excitée par la remarquable exécution des chants qu'accompagnaient le piano et l'harmonium tenus par des maîtres. L'attention fut surtout attirée par l'*Ave verum* de Mercadante exécuté à trois parties et par l'*Ave Maria* composé et chanté par M. le curé du Mée.

Magnifique donc fut cette cérémonie dont tous les assistants garderont un doux souvenir ! Cérémonie qui nous donne espoir que notre Beauce saura, aux jours de deuil de l'Eglise, retrouver la foi, le courage et le dévouement des anciens jours !

H. Gabriel.

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

Sœur Marie-Eloïne, née Louise Philippo, décédée dans la Communauté de Saint-Paul, le 2 septembre, âgée de 58 ans dont 32 de religion.

Sœur sainte Bernadette Garault, novice, décédée à Bonneval, le 11 septembre, âgée de 19 ans, dont 2 de religion.

Sœur saint Claver, née Jeanne Michel, décédée à Séoul (Corée), le 31 juillet, âgée de 30 ans, dont 8 de religion.

— Frère Lucard, visiteur des Écoles chrétiennes, auteur d'une *Vie du B. de la Salle.*

Mme Ve Isidore Moulin, née Gaullier, à Chartres. — M. Durand-Pie, à Chartres. — M. A.-D. Huet, à Chartres. — Mlle Ernestine Lecointre, à Chartres. — Mlle Philomène Lhoste, à Chartres. — Mme Ve Noël, à Versailles. — Mme Ve Mercier, à Angerville. — M. Fernand Tourly, à Valenciennes. — Mlle Sophie Peschard, à Dourdan. — Mlle Sophie Germaine-Justine Gallois, fervente zélatrice de la Confrérie de N.-D. de Chartres, à Auxerre.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 29 septembre, 17e dimanche après la Pentecôte, *Dédicace de Saint-Michel*, archange, double de 2e classe. A 9 h., messe de paroisse ; à 10 h. 3/4, office capitulaire ; à 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Le mercredi 2 octobre, fête des SS. Anges Gardiens, à 8 h., messe pour l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes, à la Chapelle Sainte-Anne, dans la Crypte.

— Le jeudi 3, à 4 h. 1/2, Adoration réparatrice.

— Le vendredi 4 octobre, fête de Saint François d'Assise, à 6 h., messe pour le Tiers-Ordre de Saint-François, à la chapelle Sainte-Madeleine, dans la Crypte.

Triduum du Rosaire. — Jeudi soir, vendredi soir et samedi soir, à 8 h., sermon et salut. Prédicateur : Le R. P. Dufayet, dominicain.

Paroisse Saint-Pierre. — Le Dimanche 29 septembre, Fête de Saint-Michel, les offices aux heures ordinaires.

Paroisse Saint-Aignan. — Le Dimanche 29 septembre, les offices aux heures ordinaires.

Communauté de la Providence. — Le vendredi 4 octobre, fête de Saint-François d'Assise, fête patronale. A 4 h., sermon et salut solennel. Prédicateur : M. l'abbé Faligan, vicaire de Saint-Pierre.

Monastère de la Visitation. — Le 4 octobre, exercices du premier vendredi du mois ; à 7 h. 1/4, messe conventuelle avec exposition du Saint-Sacrement. — A 4 h., sermon par le R. P. Lombard, mariste. — Salut.

La CONFÉRENCE ECCLÉSIASTIQUE aura lieu le Mardi 8 Octobre, à 1 heure, au Grand-Séminaire.

FAITS DIVERS

Le 20 septembre. — Cette fête révolutionnaire, garibaldienne, franc-maçonnique, célébrée à Rome pour le 25e anniversaire de l'invasion piémontaise, n'a pas eu le succès qu'attendaient le roi Humbert, sa cour et les radicaux de tous pays. Parmi les ambassades de différentes nations représentées à Rome, celle d'Angleterre seule a consenti à pavoiser et à illuminer. Le ministre Crispi a, bien entendu, prononcé un discours pour honorer Garibaldi ! et insulter le Pape. — Peu d'enthousiasme dans ces manifestations outrageantes pour le prisonnier du Vatican. — D'autre part admirable élan de protestations et de prières dans une foule de sanctuaires du monde entier et innombrables témoignages de filiale affection adressés au Saint-Père.

Le Jubilé de saint Joseph. — A Rome, s'est formé un comité pour célébrer le jubilé du 25e anniversaire de la proclamation de saint Joseph comme protecteur de l'Eglise (par Pie IX, en décembre 1870). Ce comité est placé sous le haut patronage de S. Em. le cardinal Parocchi et le président est Mgr Sébastiani, chanoine de Saint-Jean-de-Latran. Le comité a pour but de promouvoir des fêtes et des neuvaines en l'honneur de saint Joseph. Il vient de demander à Sa Sainteté de pouvoir célébrer la fête du jubilé de saint Joseph le troisième dimanche de l'Avent, octave de l'Immaculée-Conception-

Un décret de la Congrégation des Rites, *Urbi et Orbi*, établit que ce dimanche-là, dans toutes les églises de Rome et du monde où l'on aura célébré une neuvaine ou un triduum préparatoire, on pourra célébrer une messe votive solennelle avec *Gloria* et *Credo* en l'honneur de saint Joseph. Dans les autres messes de ce jour, on devra partout ajouter la commémoraison de saint Joseph prise dans les oraisons de la fête du patronage du saint.

Vénérable Jeanne d'Arc, sauvez la France ! — « La tête à droite ! Voici la maison où est née Jeanne d'Arc ! » Les journaux rapportent qu'un chef de bataillon du 141e, debout sur son cheval, l'épée dirigée vers l'humble maison de Domrémy, renouvelait ce commandement, d'une voix émue, au défilé de chacune des sections. Le général de division, qui avait tiré l'épée, avait ordonné que les régiments défilassent, portant les armes ou le sabre, devant la statue de Jeanne en bergère. Un frisson patriotique parcourut les rangs, et bien des yeux brillaient de cette flamme d'espérance et de dévouement qui illumine si volontiers le soldat de la France. Ceux de nos troupiers qui saluèrent la maison de Jeanne d'Arc

auront trouvé, là, le plus vivant souvenir qu'ils rapporteront des manœuvres des Vosges.

Invoquons, tous, Jeanne d'Arc libératrice de la Patrie. Que nos enfants, que les enfants de écoles libres de France prient, de tout leur cœur, la bonne Lorraine qui serait allée chercher les Anglais, fussent-ils pendus aux nues, et Jeanne d'Arc délivrera encore une fois la France!

La fin de Lamennais. — A propos d'une étude sur Lamennais, publiée naguère dans l'*Ami du Clergé*, le directeur de cette revue a reçu l'intéressante lettre que voici :

Monsieur le directeur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt vos articles sur Lamennais. Quel génie! mais quel aveuglement dans sa fin! — Permettez-moi, à ce sujet, de vous parler d'un fait que je ne trouve pas signalé dans votre dernier article, et qui peut donner une plus grande lueur d'espérance sur le salut de cet homme.

J'ai entendu raconter le fait suivant : le P. Bazin, jésuite dont on admire la science et la sainteté, prêchait une retraite aux grands séminaristes de Rennes et, dans une allocution, il leur parla de Lamennais, dont il avait été le disciple. Il leur affirma que depuis la défection de son maître il ne cessa jamais ses relations avec lui, et que jusqu'à sa mort il le voyait au moins une fois par semaine. Le P. Bazin lui fit cette demande dans un entretien : « Maître, vous vous souvenez que c'est vous qui m'avez poussé à suivre la voie où je marche maintenant; j'ai suivi vos conseils. Aujourd'hui, que me diriez-vous? » — « Tu as bien fait », répondit Lamennais. — « Vous, maître, vous n'êtes plus dans la voie que vous aviez suivie au commencement » Et Lamennais se contenta alors de baisser la tête.

Mais voici le fait le plus important que le P. Bazin a raconté : Comme le maître touchait à sa fin, il dit à sa nièce d'aller chercher le P. Bazin; la nièce partit, et, quand elle revint avec le prêtre, la porte de la chambre était fermée. Le P. Bazin ne put entrer, mais il entendit de la chambre la voix de son maître qui criait : « Je veux le P. Bazin..., laissez entrer le P. Bazin ! » Les misérables gardiens laissèrent la porte fermée, et le Père ne put entrer. Mais il put lui parler de l'antichambre et lui donner l'absolution.

Voilà ce que le P. Bazin a raconté aux séminaristes de Rennes en l'année 1867 ou 1868.

Le fait est important. Combien il serait à souhaiter de le voir établi d'une façon irrécusable! (*La Vérité* du 26 mai 1895.)

La première Carmélite de France.—C'est à la bienheureuse Jeanne

de Toulouse, dont le culte vient d'être canoniquement rétabli, que ce titre revient de plein droit. Née dans les premières années du XIIIe siècle, elle appartenait, par son père Baudoin, à la branche demeurée catholique de cette maison de Saint-Gilles qui, après avoir donné des héros à la Croisade, allait s'abîmer dans l'hérésie albigeoise. Lorsque, en 1258, le R. P. Allain eut amené de Palestine en France une colonie de religieux du Carmel pour les établir à Toulouse, Jeanne, qui avait grandi comme un lis au milieu des épines, demanda d'être affiliée à cet ordre dont la Vierge Marie est, à la fois, l'institutrice et la mère. Le cas était nouveau et les constitutions ne l'avaient pas prévu. Il fut tranché dans un sens favorable à la bienheureuse par le général des Carmes, saint Simon Stock, qui, en 1265, était de passage à Toulouse. Il donna à Jeanne le saint habit. Il y avait, il est vrai, un seul précédent, puisque sainte Angèle de Palestine, fille du roi de Bohême, morte en 1166, avait été admise en Orient à revêtir la livrée du Carmel. Simon Stock ayant reçu de la Vierge Marie, dans l'église de Notre-Dame d'Alet, le saint scapulaire qui devait être pour les chrétiens une invincible cuirasse, il en revêtit Jeanne et l'établit à la tête de cette confrérie du Saint-Scapulaire à laquelle les chrétiens fervents se font tous gloire d'appartenir. Riche d'œuvres et de mérites, notre Bienheureuse rendit à Dieu sa belle âme le 31 mars 1286, et obtint sa sépulture dans la chapelle du couvent que les Carmes possédaient déjà en plein quartier juif de Toulouse.

Ce qu'a coûté la loi scolaire. — Veut-on savoir ce que la loi scolaire, votée en 1878, nous a déjà coûté et nous coûtera encore?

D'après un de nos confrères, qui a puisé ses chiffres à bonne source, de 1878 à 1885, un capital de 448,374,245 francs a servi aux constructions primaires, soit 176 millons avancés par l'État, 15 millions par les départements et 233 millions par les communes. La loi de 1885 élève ce total à 618,028,416 francs. Cette somme ne comprend que les frais des constructions et non ceux du personnel. La construction de nouveaux lycées a absorbé 107,299,273 francs.

Et nous ne sommes qu'au début, car nous n'avons construit que 6,939 écoles et réparé 3,231 autres écoles.

Le Pape et l'Angleterre. — Les efforts réitérés du Pape pour ramener à l'unité les Églises d'Angleterre produisent dans ce pays une certaine émotion. Divers mouvements se manifestent, les uns favorables, les autres hostiles. Le primat d'Angleterre, dans une lettre pastorale, écrite en réponse à la lettre du Pape, montre contre l'Église romaine une assez vive irritation, mélangée d'une certaine inquiétude.

C'est à tort que certains journaux ont prétendu que la lettre du

Pape serait passée inaperçue; tous les penseurs l'ont lue avec intérêt, et bon nombre d'entre eux avec grand respect. Un des curés les plus en vue d'Oxford, fellow du collège de Sainte-Madeleine, en aurait donné lecture du haut de la chaire en la présentant comme un document émanant de la plus haute autorité morale qui soit dans la chrétienté, et il aurait eu des imitateurs. L'épiscopat anglican s'est occupé officiellement de l'Encyclique.

Que pourrions-nous souhaiter de mieux? Les hostilités elles-mêmes ne sont-elles pas de bon augure et n'y a-t-il pas là de quoi raviver notre esprit de foi pour répondre aux sollicitudes du chef de l'Église? Voilà un but digne de notre piété et des petits sacrifices qu'elle nous impose.

— Les Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais tiendront à Lille, du 19 au 24 novembre prochain, leur **vingt-troisième assemblée générale.** On demande aux personnes qui s'intéressent au développement de l'action catholique quelques travaux ou même de simples notes sur des faits utiles à citer comme exemples.

Les personnes qui auront un rapport à présenter voudront bien informer le Président du sujet qu'elles traitent. Écrire au secrétariat, rue d'Antin, 28, Lille, dix jours au moins avant l'ouverture de l'assemblée.

Heures perdues d'un parlement. — La Chambre, qui n'a pas de temps à perdre, est souvent forcée de laisser le budget pour écouter une interpellation inutile, parfois odieuse. Telle était, au 20 mai dernier, l'interpellation du F.·. Rabier, député d'Orléans, sur " l'ingérence de la politique cléricale dans l'armée ". L'orateur, ennemi sans doute de la couleur historique, était scandalisé d'avoir pu saisir par la photographie le quartier-genéral orné de la bannière de Jeanne d'Arc et autres décors du même genre. Il dénonçait encore, pour ses œuvres militaires, la congrégation des Pères Eudistes, qu'il croit fondée par le comte de Paris! etc., etc.

On n'est pas plus ignorant et cependant l'ordre du jour, qui a suivi, fut favorable au dénonciateur. La Chambre comptait sur la fermeté du gouvernement pour assurer dans l'armée la liberté de conscience et la neutralité religieuse. Que se cache-t il sous cette formule? Quelle contradiction ou quelle attaque à la foi catholique? C'est ce que le P. H. Martin s'est donné la peine d'examiner dans le numéro d'août des *Études religieuses.* Son travail ne manque pas d'intérêt pour ceux que préoccupe l'avenir de notre armée et du pays tout entier, puisque nous avons la nation armée. On y verra aussi quel despotisme exerce sur nous la franc-maçonnerie, au nom de la liberté qu'elle enchaîne et de la neutralité qu'elle ne garde pas.

Issoudun. — *Ça recommence.* — *Fermeture de la basilique.* — La basilique de Notre-Dame du Sacré-Cœur, à Issoudun, a été fermée par un arrêté préfectoral, sur un ordre venu de Paris. La fermeture a eu lieu le 7 septembre, la veille du pèlerinage.

Les dix à douze mille pèlerins venus à Issoudun ont dû assister aux cérémonies religieuses du lendemain dans l'église paroissiale.

Ce nouvel exploit de la haine sectaire est dû à quelques francs-maçons du conseil municipal d'Issoudun.

Nomination d'un Chanoine titulaire à Saint-Dié. — Par décision de Mgr l'Evêque de Saint-Dié, M. l'abbé Noël, professeur de dogme au Grand Séminaire, a été nommé chanoine titulaire.

M. l'abbé Noël était le directeur général des pèlerinages lorrains-alsaciens que nous avons admirés à Chartres.

La *prébende* qui sera attribuée au nouveau chanoine est *due aux libéralités d'une personne généreuse*, qui est la bienfaitrice des œuvres diocésaines et la providence de sa paroisse, et qui pouvant, d'après les lois ecclésiastiques, désigner le premier titulaire de cette prébende, en a voulu laisser le choix à Mgr l'Evêque de Saint-Dié.

Congrégations. — La *Croix* du 26 septembre nous informe que les Supérieurs d'Ordres ont presque tous exprimé leur intention de choisir l'attitude passive. « Hier encore, c'étaient, à l'unanimité, les quarante-cinq Abbés de la Trappe réunis en Chapitre; presque toutes les congrégations de femmes reconnues ou non, y compris les Dames du Sacré-Cœur, les Dames de Nevers et, si nous ne nous trompons pas, les Filles de Saint-Vincent de Paul.

Cinq congrégations ont fait faire le Mémoire, c'était leur droit, mais ce n'est pas là une décision, et ces jours-ci deux vénérables religieux de ces Congrégations viennent nous dire que rien n'est encore décidé, qu'on étudie où sont les intérêts de l'Eglise; peut-être les trois autres sont-elles dans le même cas. »

— **Vie de M. Lecomte,** ancien curé de la cathédrale de Chartres. Un vol. in-18 jésus, de près de 300 pages. Se trouve chez l'auteur, M. le chanoine Goussard, directeur de la *Voix de N.-D.*, ou chez les libraires d'Eure-et-Loir. Prix : 2 fr.; franco, 2 fr. 40.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois

D'OCTOBRE 1895

Mardi, 1er Octobre. — St Remi, évêq. de Reims, *double*, messe *Statuit*.
2, Mercredi. — Fête des **SS. Anges Gardiens**, *double maj.*, messe *Benedicite*.
3, Jeudi. — St Piat, mart., *double*, messe *Caro*.
4, Vendredi. — St François d'Assise, conf., *double maj.*, messe *Mihi autem*.
5, Samedi. — SS. Corneille et Cyprien, mart., *semid.*, messe *Intret*.
6, **DIMANCHE, XVIIIe après la Pentecôte. — Notre-Dame du Rosaire,** *double de 2e classe*, messe *Gaudeamus*. — Vêpres de la fête ; mém. de Ste Foi, du dim., des mart. Serge, etc... et des SS. Marc et Marcelle, mart.
7, Lundi. — SS. Serge et Bacche, mart., *semid.*, messe *Sapientiam*.
8, Mardi. — St Calétric, évêque de Chartres, *double*, messe *Sacerdotes*.
9, Mercredi. — St **Denis et ses Comp.**, mart., messe *Sapientiam*.
10, Jeudi. — St François de Borgia, conf., *semid.*, messe *Os justi*.
11, Vendredi. — St Bruno, conf., *double*, messe *Os justi*.
12, Samedi. — Ste Brigitte, veuve, *double*, messe *Os justi*.
13, **DIMANCHE, XIXe après la Pentecôte.** — Fête de la Maternité de la B. V. M., *double majeur*, mém. de St Edouard, messe *Salve*. — Vêpres de la fête, mém. de St Callixte, du dim. et de St Edouard.
14, Lundi. — St Callixte, pape et mart., *double*, messe *Sacerdotes*.
15, Mardi. — Ste Thérèse, vierge, *double*, messe *Dilexisti*.
16, Mercredi. — Ste Soline, vierge et mart., *semid.*, messe *Loquebar*.
17, Jeudi. — 635e **Anniversaire de la Dédicace de la Cathédrale de Chartres,** *doubte de 1re classe avec octave*, messe *Terribilis*. — Vêpres de la fête; mém. de St Luc.
18, Vendredi. — St Luc, évangéliste, *double de 2e classe*, messe *Mihi autem*.
19, Samedi. — SS. Savinien et Potentien, mart., *double majeur*, messe *Annuntiate*.
20, **DIMANCHE, XXe après la Pentecôte.** — *Fête de la Pureté de la T. Ste Vierge, double majeur*, messe *Salve*. — Vêpres de la fête, mém. de St Pierre, de St Jean Cantius, du dim., de St Hilarion et de Ste Ursule. (*Cathédrale, solennité de la Dédicace*).
21, Lundi. — St Pierre d'Alcantara, conf., *double*, messe *Justus*.
22, Mardi. — De la férie (SS. Apôtres) (Cathédrale de l'octave).
23, Mercredi. — Le Très saint Rédempteur, *double majeur*, messe *Gaudens*.
24, Jeudi. — Office votif du S. Sacrement, *semid.*, messe *Cibavit* (Cathédrale), *octave de la Dédicace, double*, messe *Terribilis*).
25, Vendredi. — SS. Crépin et Crépinien, mart., *semid.*, messe *Intret*.
26, Samedi. — St Raphaël, acrhange, *double maj.*, messe *Benedicite*.
27, **DIMANCHE, XXIe après la Pentecôte**, *semid.*, messe *In voluntate*. — 1res vêpres des SS. Simon et Jude, apôtres.
28, Lundi. — SS. Simon et Jude, apôtres, *double de 2e classe*, messe *Mihi autem*.
29, Mardi. — De la férie (SS. Apôtres).
30, Mercredi. — St Lucain, mart., *semid.*, messe *Lœtabitur*.
31, Jeudi. — Vigile de la Toussaint (*jeûne et abstinence*), St Quentin, martyr, *semid.*, messe *In virtute*.

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an ; 5 francs pour un mois ; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges, précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils les veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-Voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait très utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits, *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaires. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles devant l'autel principal de la Crypte ; cette lecture est suivie de la récitation des litanies de Notre-Dame de Chartres.



SAMEDI 5 OCTOBRE 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT D'OCTOBRE)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.



J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.



Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 6 octobre, 18e dimanche après la Pentecôte, Fête de Notre-Dame du Rosaire, double de 2e classe. A 9 h., messe de paroisse ; à 10 h. 3/4, office capitulaire, tierce, procession, grand'messe et sexte ; à 3 h., none, vêpres, sermon par le R. P. Dufayet, dominicain, complies et salut.

Le même jour, de 2 heures à 3 heures, à la chapelle du Saint-Cœur de Marie, exercice solennel : Récitation du Rosaire avec méditation sur les mystères et chants de cantiques,

Tous les jours de la semaine, à 4 h. 1/2, exercice du Saint-Rosaire.

Paroisse Saint-Pierre. — Le Dimanche 6 octobre, *Solennité du Saint-Rosaire*, à 7 h., messe de communion réparatrice, les offices aux heures ordinaires. — L'exercice du Rosaire, en semaine à la messe de 7 h., et les dimanches après les Vêpres.

Paroisse Saint-Aignan. — Le Dimanche 6 octobre, après vêpres, exercice du Rosaire et procession de la Confrérie. — En semaine, l'exercice du Rosaire tous les matins à 7 h. 1/2.

BIBLIOGRAPHIE

Petite Bibliothèque céleste. — Gracieux opuscules de propagande de 64 pages, avec couverture en couleurs et encadrements rouges à chaque page, offerts aux communautés, pensionnats, aux familles. Prix de chaque opuscule : 10 centimes. On donne 70 exempl. pour 5 fr., et 150 exempl. pour 10 fr. (frais de port en sus). Lyon, Emmanuel Vitte, 3, place Bellecour.

Le Rosaire de la Sainte-Vierge. La brochure qui porte ce titre rappelle comment le Rosaire sortit des entrevues de la Bienheureuse Vierge et de saint Dominique, comment il se trouve être la dévotion universelle et le résumé de toute la religion. L'opuscule présente encore d'excellentes méditations sur les mystères, et cite les principales indulgences.

Œuvre des retraites, *Villa Manrèse, 5, rue Fauveau, Clamart (Seine).*

	Ouverture		Clôture		Prédicateur
Octobre	7, à 11 heures		11, à 2 heures 1/2		P. Leclercq.
—	14	—	18	—	P. Gravoueille.
—	21	—	25	—	P. Bouvier.
Novembre	11	—	15	—	P. de Haza.
—	25	—	29	—	P. Forbes.
Décembre	2	—	6	—	P. Forbes.
—	16	—	20	—	P. Gravoueille.

Demande d'emploi. — Un jeune homme de dix-huit ans, qui a été bien élevé, désire trouver un emploi de domestique dans une famille bien chrétienne ou dans une communauté religieuse.

Pour avoir des renseignements plus complets, s'adresser à M. X. au bureau de la *Voix de N.-D.*

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. S. P. LÉON XIII. SUR LE ROSAIRE DE MARIE

A Nos vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires en paix et en communion avec le Siège apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique,

Il convient de louer avec une solennité sans cesse croissante et d'implorer avec une confiance de plus en plus grande la Vierge Mère de Dieu, auxiliatrice puissante et très clémente du peuple chrétien. En effet, elle nous donne toujours de nouveaux sujets de confiance et de louanges, cette abondance de bienfaits variés qui se répand chaque jour de tous côtés, grâce à la Vierge Marie, pour le bien commun.

Les catholiques ne manquent pas de répondre à une telle bienveillance par les marques d'une piété très grande. Autant que jamais, au milieu des circonstances actuelles, si funestes à la religion, il nous est permis de voir l'amour et le culte de la Très Sainte Vierge puissants et ardents dans toutes les classes. On a de magnifiques preuves de ce fait dans le rétablissement et la multiplication générale des associations sous la protection de Marie, dans les temples somptueux élevés à son nom auguste, dans la fréquence des pieux pèlerinages qui se rendent à ses sanctuaires vénérés, dans les congrès qui se réunissent pour travailler à sa gloire, dans diverses manifestations du même genre, excellentes par elles-mêmes et pleines d'heureuses promesses pour l'avenir.

Un fait tout spécial qu'il Nous est bien doux de signaler, c'est que parmi les formes multiples que revêt la piété envers Marie, le Rosaire, cette prière si excellente, se répand de plus en plus, est de plus en plus honoré et pratiqué. Cela, disons-Nous, Nous est très agréable, car si Nous avons consacré de grands soins à la diffusion de cette dévotion, Nous voyons bien, d'autre part, avec quelle bienveillance la Reine céleste, suppliée de la sorte, a répondu à Nos vœux. Nous avons confiance, en outre, de la voir adoucir les soucis et les amertumes que vont amener les jours prochains.

Mais surtout Nous attendons de la puissance du Rosaire un grand secours pour l'extension du règne du Christ. Nous l'avons plus d'une fois déclaré, le dessein que Nous nourrissons avec ardeur à l'heure actuelle, concernant la réconciliation des peuples séparés de l'Eglise; en même temps, Nous avons indiqué que c'était surtout en priant, en suppliant la Puissance divine que l'on obtiendrait un heureux résultat. Il y a quelque temps, Nous avons

exprimé encore la même pensée, lorsqu'à l'occasion de la solennité de la Pentecôte, Nous avons recommandé d'adresser dans ce sens des prières spéciales au Saint-Esprit. A ce conseil on a obtempéré de toutes parts avec beaucoup de zèle. Mais, eu égard à la difficulté des circonstances, et en ce qui concerne la constance nécessaire en toute vertu, il est bon de suivre le conseil de l'Apôtre : « Persévérez dans la prière. » (Col. IV, 2.) D'autant plus que les heureux résultats obtenus au commencement semblent nous inviter doucement à prier ainsi avec constance. Rien, assurément, Nos Vénérables Frères, ne sera plus utile à ce but et ne Nous sera plus agréable que de vous voir, vous et vos fidèles, pendant tout le prochain mois d'octobre, prier instamment avec Nous, par la récitation du Rosaire, suivant les règles accoutumées, la Vierge Mère. Nous avons certes de puissants motifs pour confier à son appui, avec l'espérance la plus ardente, Nos projets et Nos vœux.

Le mystère de la très grande charité du Christ envers nous est mis en lumière d'une façon excellente par ce fait qu'en mourant il a voulu confier sa mère à saint Jean en un testament mémorable : « Voici votre fils », lui dit-il. Or, en la personne de Jean, d'après l'interprétation constante de l'Eglise, le Christ a désigné le genre humain, et plus spécialement ceux qui lui seraient attachés par la foi. C'est dans ce sens que saint Anselme de Cantorbéry a dit : « Quelle faveur est plus digne d'estime que celle par laquelle, Vierge, tu es la mère de ceux dont le Christ daigne être le père et le frère ! »

Marie a reçu avec générosité ce grand présent et cette vaste mission, consacrée au Cénacle. Elle a soutenu d'une façon admirable les débuts de la nation chrétienne par ses saints exemples, par l'autorité de ses conseils, par ses douces consolations, par l'efficacité de ses saintes prières; Elle s'est montrée très véritablement la mère de l'Eglise, le guide et la reine des apôtres, rendant ceux-ci participants des oracles divins « qu'elle conservait dans son cœur ».

C'est à peine si l'on peut dire quelle largeur et quelle puissance Elle a apportées à ces secours, alors qu'Elle a été élevée auprès de son Fils, au faîte de la gloire céleste, comme il convenait à ses mérites si illustres et si éclatants. Du haut du ciel, selon les desseins de Dieu, Elle a commencé dès lors à veiller sur l'Église, à Nous protéger comme une mère, de telle sorte qu'Elle, qui avait participé à la rédemption humaine, contribue aussi en tout temps à la dispensation de la grâce divine de cette rédemption, ayant reçu un pouvoir en quelque sorte immense.

C'est donc à bon droit que les âmes chrétiennes, obéissant pour ainsi dire à une impulsion naturelle, s'élèvent vers Marie, lui com-

muniquant avec confiance leurs desseins et leurs œuvres, leurs angoisses et leurs joies ; qu'avec une affection filiale elles se recommandent, ainsi que tout ce qui les intéresse, aux soins et à la bonté de cette puissante protectrice. C'est donc aussi avec raison que vers Marie de nombreuses louanges s'élèvent, de toutes les nations et de tous les rites, se multipliant à travers les siècles. Entre beaucoup d'autres titres, Elle est notre reine, notre médiatrice (saint Bernard, serm. II, *in adv. Dom.* n° 5), « la réparatrice du monde entier » (*or. in præsent. Deip*), « la dispensatrice des dons de Dieu » (*In Officio græco*, VIII dec.).

Et puisque le fondement et la source des dons de Dieu, qui élèvent l'homme au-dessus de sa nature vers les biens éternels, c'est la foi ; pour acquérir cette foi, pour l'entretenir d'une façon salutaire, elle est nécessaire, l'action cachée, célébrée avec raison, de Celle qui a engendré « l'Auteur de la foi » et qui, à cause de sa foi, a été saluée bienheureuse. « Il n'y a personne, ô Vierge très sainte, qui soit rempli de la connaissance de Dieu, sinon par vous. Il n'y a personne qui soit sauvé, sinon par vous, ô Mère de Dieu ; il n'y a personne qui obtienne un don de Miséricorde éternelle, sinon par vous. (S. Germ. Constant. *Or. II. in dormit. B. M. V.)*.

Il ne semblera certes pas aller trop loin, celui qui affirmera que c'est surtout sous la direction et par le secours de Marie que la sagesse et la doctrine évangéliques, au milieu d'immenses obstacles, se sont répandues par un progrès si rapide parmi toutes les nations, portant partout le règne nouveau de la justiee et de la paix. Telle est la conviction qui inspirait l'âme et la prière de saint Cyrille d'Alexandrie, alors qu'il s'adressait en ces termes à la Vierge : « C'est par vous que les Apôtres ont prêché aux nations la doctrine du salut ; c'est par vous que la Croix bénie est célébrée et adorée dans le monde entier ; c'est par vous que sont mis en fuite les démons, et que l'homme lui-même est appelé au ciel ; c'est par vous que toute créature retenue dans les erreurs de l'idolâtrie est ramenée à la connaissance de la vérité ; c'est par vous que les fidèles sont parvenus au saint baptême, et que dans toute nation des Eglises ont été fondées. (*Hom. contra Nestor.*).

Bien plus, comme l'a proclamé le même docteur, c'est Marie qui a fait régner et rendu puissant « le sceptre de la vraie foi ». Elle a déployé des soins incessants afin que la foi catholique demeure parmi les peuples, solide, intacte, puissante et féconde.

Il existe à ce sujet des preuves nombreuses et assez connues, qui se sont manifestées parfois d'une manière admirable. Dans les temps et dans les pays surtout où l'on a dû regretter que la foi soit alanguie par le manque de zèle ou ébranlée par de funestes erreurs, le bienveillant secours de la Sainte Vierge s'est fait sentir.

Grâce à son impulsion et à son appui, on a vu paraître des hommes illustres par leur sainteté et par leur zèle apostolique pour s'opposer aux efforts des pervers, pour ramener les hommes à une vie chrétienne et ranimer leur piété.

Puissant à lui seul comme un grand nombre fut Dominique de Guzman, qui se consacra à cette double tâche, s'appuyant heureusement sur le Rosaire de Marie. Personne n'ignore quelle grande part a la Mère de Dieu dans les services rendus par les vénérables Pères et Docteurs de l'Eglise qui ont travaillé d'une façon si remarquable à la conservation et à l'éclat de la vérité catholique.

C'est d'Elle, en effet, d'Elle « le Siège de la divine Sagesse », que découlèrent sur eux, ils le reconnaissent avec gratitude, d'abondantes et d'excellentes aspirations, alors qu'ils composaient leurs écrits ; c'est par Elle donc et non par eux-mêmes, ils le déclarent, qu'ont été vaincues de funestes erreurs.

Enfin les princes de l'Église et les Pontifes romains, gardiens et défenseurs de la foi, les uns pour conduire de saintes guerres, les autres pour rendre des décrets solennels, ont imploré le nom de la Mère de Dieu, et jamais n'ont manqué d'éprouver son très puissant secours et ses faveurs.

Aussi, avec autant de vérité que d'éclat, l'Église et les Pères rendent gloire à Marie : « Salut, ô bouche toujours éloquente des apôtres, ô solide fondement de la foi, rempart inébranlable de l'Église (*Ex hymno Græcor.*) ; salut, ô vous par qui Nous avons été inscrits au nombre des citoyens de l'Église une, sainte, catholique et apostolique (saint Jean Damasc. *Or. in Annunt. Dei gen.*); salut, source divine, grâce à laquelle les fleuves de la sagesse divine, roulant les eaux très pures et très limpides de l'orthodoxie, repoussent la foule des erreurs (saint Germ. Const. *Or. in Deip. præsent.*, 14). Réjouissez-vous, parce que seule vous avez détruit toutes les hérésies dans le monde entier. » (*M. Off. M. B. V.*).

La grande part qu'a eue et qu'a la Sainte Vierge dans le règne, dans les luttes et dans les triomphes de la foi catholique, met en lumière la volonté divine à son égard et doit inspirer une douce espérance à tous les hommes de bien, en ce qui concerne la réalisation de leurs vœux communs.

Il faut avoir confiance en Marie, il faut prier Marie. Que la profession d'une même foi maintienne les âmes dans la concorde ; que le lien d'une parfaite charité réunisse les volontés : ce sera là pour la Religion une gloire nouvelle et ardemment souhaitée. Marie pourra, par sa vertu, mener à bien ce vœu.

Comment ne voudrait-Elle pas faire en sorte que les nations dont son Fils unique a demandé ardemment à Dieu le Père l'union étroite, qu'Il a appelées par un même baptême au même héritage

salutaire acquis à un prix immense, se dirigent unanimement vers « Son admirable lumière »? Comment ne voudrait-Elle pas déployer toute Sa bonté et toute Sa providence pour soulager sur ce point les longs soucis de l'Église, Épouse du Christ, pour réaliser le bienfait de l'unité parmi la famille chrétienne, qui est le fruit insigne de Sa *maternité?*

L'espérance de voir bientôt se réaliser cet heureux résultat semble confirmée par la croyance et la confiance qui s'affermissent dans les âmes pieuses : que Marie sera le lien béni, à la fois doux et fort, grâce auquel tous ceux qui aiment le Christ, de quelque nation qu'ils soient, deviendront un seul peuple, un peuple de frères, obéissant, comme à un Père commun, au Vicaire de Jésus sur la terre, au Pontife romain.

Ici notre esprit vole de lui-même vers les magnifiques exemples de l'antique unité, et dans notre âme revit le souvenir du grand concile d'Éphèse. Le souverain accord de foi qui réunissait alors dans une même communion l'Orient et l'Occident se manifesta là avec une puissance et un éclat singuliers; lorsque les Pères eurent sanctionné régulièrement le dogme d'après lequel « la Sainte Vierge est la Mère de Dieu », la nouvelle de ce fait, se répandant à travers la cité transportée d'une sainte joie, remplit le monde chrétien tout entier d'une même magnifique allégresse.

Aussi nombreux sont les motifs qui viennent appuyer Notre confiance en la Vierge puissante et très bonne pour ce qui concerne la réalisation de Nos désirs; aussi nombreuses sont les raisons qui doivent exciter le zèle des catholiques à prier Marie. Qu'ils considèrent en leur âme combien cette piété est belle, combien elle sera certainement agréable à cette même Vierge.

Jouissant comme ils le font de l'unité de la foi, ils montrent ainsi qu'ils estiment grandement, à juste titre, ce précieux bienfait, et qu'ils veulent le conserver avec soin. D'autre part, ils ne peuvent manifester leur affection fraternelle envers leurs frères séparés d'une façon plus excellente qu'en faisant tous leurs efforts pour les aider à reconquérir le plus précieux de tous les biens.

Or cette affection fraternelle, qui se manifeste si puissante dans toute l'histoire de l'Église, a toujours demandé sa force surtout à la Mère de Dieu, comme à celle qui peut le mieux procurer la foi et l'unité. C'est elle que saint Germain de Constantinople priait en ces termes : « Souvenez-vous des chrétiens qui sont vos serviteurs, appuyez les prières de tous, aidez les espérances de tous, fortifiez la foi, réunissez toutes les Églises. » *(Or. hist. in dorm. Deip.)* Telle est encore la prière des Grecs à Marie : « O Vierge très pure, vous à qui il a été donné d'approcher sans crainte de votre Fils, ô Vierge très sainte, priez-le d'accorder la paix au monde, d'ins-

pirer le même esprit à toutes les Églises, et tous nous vous glorifierons. »

Un nouveau motif nous permet d'espérer que Marie écoutera favorablement les prières que Nous lui adressons en faveur des nations dissidentes : ce sont les grands mérites qu'ont eus à son égard ces Églises et en particulier celles d'Orient. Elles ont contribué beaucoup à répandre son culte. Dans leur sein, sa gloire a trouvé des appuis et des défenseurs, puissants par leur autorité et par leurs écrits, des panégyristes remarquables par l'ardeur et en même temps par la suavité de leur éloquence, « des impératrices chéries de Dieu » (saint Cyrill. d'Alex. *De fide ad Pulcher. et soror reg.*) ont imité l'exemple de la Vierge très pure, ont fait d'elle l'objet de leur munificence; des temples et des basiliques où on Lui rendait un culte royal ont été élevés.

Nous voulons citer un fait qui ne s'écarte pas de Notre sujet, et qui est glorieux pour la sainte Mère de Dieu.

Personne n'ignore qu'un grand nombre de ses saintes images, venant d'Orient, à la suite de diverses circonstances, se sont trouvées transportées en Occident et notamment en Italie. Nos pères les ont reçues avec un grand respect, les ont magnifiquement honorées, et leurs descendants s'efforcent d'entourer de la même piété ces images sacrées. Il nous semble que ces images subsistent parmi Nous comme témoins d'une époque où toute la famille chrétienne vivait partout unie, comme les gages précieux d'un héritage commun ; il semble que par leur vue la Vierge elle-même invite les âmes à se souvenir de ceux que l'Église catholique rappelle très affectueusement à jouir de l'ancienne union dans son sein et de l'antique allégresse.

Ainsi l'œuvre de l'unité chrétienne a reçu de Dieu un grand appui en Marie. Bien qu'il n'y ait pas qu'un genre unique de prière qui nous permette de mériter cet appui, Nous pensons que l'institution du Rosaire atteint ce but d'une façon excellente et très féconde. Nous avons indiqué ailleurs que l'un des principaux avantages qu'offre cette prière est celui-ci : le chrétien y trouve un moyen accessible à tous et facile de nourrir sa foi, de la garantir de tout danger d'ignorance et d'erreur : c'est ce que mettent en évidence les origines mêmes du Rosaire.

On voit aussi combien étroitement se rapporte à Marie la foi ainsi mise en pratique soit par la répétition des prières vocales, soit surtout par la méditation des mystères. En effet, toutes les fois que devant Elle nous récitons suppliants le chapelet suivant les règles, nous repassons en notre mémoire l'œuvre admirable de notre salut, et nous contemplons comme s'ils se déroulaient sous nos yeux les événements successifs qui ont fait d'Elle la Mère de Dieu et en même temps notre mère.

La grandeur de cette double dignité, les fruits bénis de ce double ministère apparaissent dans une vive lumière à celui qui médite religieusement les mystères joyeux, douloureux et glorieux, dans lesquels le souvenir de Marie s'associe à celui de son Fils. Il s'ensuit assurément que l'âme brûle envers Elle des sentiments d'affection et de reconnaissance, et, méprisant tous les biens périssables, s'efforce courageusement de se montrer digne d'une telle Mère et de ses grands bienfaits.

Cette considération fréquente et fidèle des différents mystères ne peut manquer d'être très agréable à Marie, et d'animer de miséricorde envers les hommes cette Mère qui est de beaucoup la meilleure de toutes. Voilà pourquoi Nous avons dit que la prière du Rosaire sera excellente pour plaider auprès d'Elle la cause de nos frères séparés. Cette prière se rapporte en effet tout spécialement à la mission de Sa maternité spirituelle. En effet, Marie n'a engendré et n'a pu engendrer que dans une seule foi et dans un seul amour tous ceux qui sont du Christ : « Le Christ, en effet, est-il divisé ? » (I Cor. I, 13.) Nous devons donc tous vivre ensemble de la vie du Christ, afin que, dans un seul et même corps, nous produisions des fruits pour Dieu. (Rom. VII, 4.)

Tous ceux donc que de funestes circonstances ont séparés de cette unité, il faut que cette même Mère, qui a reçu de Dieu le don de faire naître perpétuellement une sainte postérité, les enfante de nouveau, en quelque sorte, à la vie du Christ. C'est là assurément un résultat qu'Elle-même désire vivement procurer ; sur la guirlande de prières très agréables que Nous lui tresserons, Elle attirera en abondance les secours de l'*Esprit vivifiant*. Puissent les hommes de bien ne pas refuser d'obtempérer à la volonté de cette Mère miséricordieuse ; songeant à leur salut, puissent-ils écouter son invitation très douce : « Mes petits enfants que j'enfante de nouveau, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous. »

Ayant ainsi éprouvé la vertu du Rosaire, quelques-uns de Nos prédécesseurs consacrèrent des soins tout particuliers à le répandre à travers les nations orientales. Ce sont surtout Eugène IV, par la Constitution *Advesperascente*, datée de l'année 1439, Innocent XII et Clément XI. Par leur autorité, de grands privilèges furent même accordés sur ce point à l'Ordre des Frères Prêcheurs. Les bons résultats ne manquèrent pas, grâce au zèle des membres de ce même Ordre, et des documents nombreux et éclatants en témoignent, quoique par la suite le temps et de funestes circonstances aient grandement nui aux progrès de cette œuvre.

A notre époque, cette même dévotion du Rosaire que nous avons louée au début a pénétré en ces régions dans l'âme de beaucoup de chrétiens. De même qu'elle répond à Nos efforts, de même

Nous espérons qu'elle contribuera beaucoup à amener la réalisation de Nos vœux.

A cette espérance se rattache un fait heureux qui concerne à la fois l'Orient et l'Occident, et qui concorde pleinement avec ces mêmes désirs. Nous voulons parler, Vénérables Frères, du projet qui a pris naissance dans l'imposant Congrès eucharistique tenu à Jérusalem, à savoir l'édification d'un temple en l'honneur de la Reine du très saint Rosaire; il serait élevé à Patras, en Achaïe, non loin de l'endroit où, sous les auspices de la Reine du Rosaire, la religion chrétienne brilla d'un si vif éclat. Ainsi qu'avec beaucoup de joie Nous l'avons appris de la part du comité qui a été constitué avec Notre approbation pour réaliser ce projet, pour diriger cette œuvre, déjà la plupart d'entre vous ont recueilli avec beaucoup de zèle des offrandes faites à cette fin; ils ont en outre promis d'agir de même jusqu'à l'achèvement de l'œuvre. On s'est déjà occupé de celle-ci assez pour qu'il soit possible d'entreprendre un monument convenant à la grandeur de son objet, et Nous avons fait en sorte que la première pierre du temple soit posée prochainement au milieu de cérémonies solennelles.

Ce temple s'élèvera, au nom du peuple chrétien, comme un monument d'éternelle reconnaissance envers l'Auxiliatrice et la Mère céleste des fidèles. Celle-ci y sera invoquée selon le rite grec et selon le rite latin, afin qu'avec une bienveillance sans cesse croissante Elle mette le comble à ses bienfaits anciens par de nouveaux bienfaits.

Et maintenant, Vénérables Frères, Notre exhortation revient sur le même terrain d'où elle est partie. Oui, que tous les pasteurs et tous les fidèles, surtout pendant le mois prochain, invoquent avec une entière confiance le secours de la Vierge puissante. Qu'en public et en particulier, ils ne cessent de louer et de prier la Mère de Dieu et la nôtre; que d'un commun accord ils lui adressent leurs vœux et leurs supplications : « Montrez que vous êtes notre Mère. » Que sa maternelle clémence conserve sa famille entière à l'abri de tout péril, qu'elle l'amène toute au bonheur de la vraie foi, qu'elle l'établisse surtout dans la sainte unité.

Qu'elle-même dirige des regards bienveillants sur les catholiques de toute nation; que, resserrant entre eux les liens de la charité, Elle les rende plus ardents et plus constants à soutenir la gloire de la religion, d'où découlent en même temps pour la société les biens les plus précieux. Qu'elle considère aussi avec une bienveillance très vive les peuples dissidents, nations grandes et illustres, âmes nobles et qui se souviennent de leurs devoirs de chrétiens; que dans leur sein Elle fasse naître de très salutaires désirs, puis qu'elle entretienne ces désirs et en amène la réalisation.

Que sur les nations dissidentes de l'Orient Elle répande des grâces aussi abondantes que ces peuples témoignent de religion envers Elle, et que sont nombreuses les illustres actions de leurs ancêtres pour procurer sa gloire. Que les dissidents occidentaux se souviennent de son très bienfaisant patronage, et des bontés qu'Elle a témoignées, des grâces qu'Elle a répandues sur elles pendant de longs siècles, en récompense de la piété des chrétiens de toutes les classes. Qu'elle intercède puissamment pour les uns et pour les autres, la voix unanime et suppliante de toutes les nations catholiques, et qu'elle intercède utilement aussi pour eux, Notre voix qui crie jusqu'à Notre dernier souffle : « Montrez que vous êtes notre Mère. »

En attendant, comme gage des faveurs divines, et en témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons très affectueusement à chacun de vous, à votre clergé et à votre peuple, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 5 septembre de l'année 1895, de Notre Pontificat la dix-huitième.

LÉON XIII, PAPE.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Triduum. — Le triduum préparatoire à la fête du Rosaire a lieu en ce moment à la Cathédrale, avec sermons par le R. P. Dufayet. C'est pour nous une nouvelle occasion de constater la grande dévotion des chartrains à la Sainte Vierge. — L'inquiétude générale au sujet des Congrégations et la nécessité de prier pour elles, incitent plus puissamment encore à profiter de ces jours de bénédictions aux pieds de Marie, mère de grâce.

— Nous rappelons l'indulgence plénière *toties quoties* à gagner depuis les premières vêpres du samedi, 5, jusqu'au coucher du soleil, dimanche soir, moyennant visite pieuse à la chapelle du Rosaire, confession de la quinzaine, communion, prières aux intentions du Saint-Père. — Une indulgence plénière peut être gagnée aussi un jour dans l'octave, moyennant les mêmes conditions.

Rentrées. — Les rentrées dans les maisons ecclésiastiques du diocèse sont très satisfaisantes. — Le grand séminaire compte près de 70 élèves.

A Saint-Cheron, la centaine d'élèves est dépassée de plusieurs unités. A la Maîtrise, les jeunes clercs vont rentrer, lundi prochain, au nombre de quatre-vingts.

A l'Institution Notre-Dame, deux cents élèves ; ils auront, le mardi 8, leur messe du Saint-Esprit, à 8 h. 1/2, dans l'église de Notre-Dame de Sous-Terre.

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières deux prètres défunts :

M. l'Abbé Paty. — Mercredi 2 octobre, nous recevions, comme nos vénérés confrères, la lettre suivante signée des vicaires capitulaires :

« Nous avons la douleur de vous annoncer la perte que nous venons de faire en la personne de M. l'abbé Henri-Dieudonné-Marie-Alexis PATY, chanoine-honoraire, ancien économe des Séminaires, décédé ce matin à Bon-Secours, âgé de 63 ans et 8 mois. L'inhumation aura lieu à la cathédrale, le vendredi 4 octobre à dix heures du matin. Vous voudrez bien dire une messe à son intention. »

Cette mort n'a surpris personne, elle ne cause pas moins un grand deuil; les âmes avec lesquelles l'âme du défunt avait été en contact, par suite de ses fonctions importantes et variées, étant en nombre considérable.

Il y a un an que M. l'abbé Paty, mis dans l'impossibilité de vaquer à ses emplois, languissait paralytique à l'asile des Sœurs de Bon-Secours, où du reste l'entouraient les soins les plus dévoués; mais on ne l'avait pas oublié dans les milieux où s'exerça jadis son incroyable activité; là, l'intérêt qu'on portait à son état se manifestait surtout par la prière à son intention; et certainement ce secours spirituel l'a aidé à attendre saintement les les derniers jours d'angoisse, puis le départ vers Dieu.

M. l'abbé Paty est né le 3 février 1832, à Voise. De bonne heure, il manifesta le désir d'être prêtre, à l'instar de son digne oncle, curé de Bailleau-le-Pin. A l'âge de 14 ans, il entrait au Petit-Séminaire de Saint-Cheron; il s'y montra aussitôt régulier et sérieux; de la classe de seconde à la fin de son grand séminaire, le caractère de sa piété se dessina de plus en plus; elle était ardente et déjà austère; le sacerdoce allait en permettre la pleine expansion dans les continuels efforts du zèle pastoral.

Ordonné prêtre le 6 juin 1857, il était trois jours après curé d'Orrouer; il le fut pendant quatre ans et acquit dans cette paroisse de vives sympathies.

Le 1er octobre 1861, il quitta Orrouer pour entrer dans le professorat. Déjà, depuis un an, tout en gardant ses fonctions de curé et une demi-résidence au presbytère, il enseignait à Saint-Cheron

comme professeur de septième. M. l'abbé Bourlier, succédant à M. l'abbé Ychard dans la direction de la Maîtrise, obtint de Monseigneur une augmentation de personnel pour cet établissement; il tenait surtout à avoir un prêtre spécialement chargé de l'économat, et désignait pour cela M. Paty, qui fut accordé. L'ancien curé d'Orrouer fit la classe et en même temps se livra à la gestion du matériel de la maison. En 1864, après la mort de M. l'abbé Lapierre, le vieux gardien du sanctuaire de pèlerinage à la Cathédrale, il devenait, comme les autres prêtres de la Maîtrise, chapelain de N.-D. du Pilier. C'est principalement de cette époque qu'ont daté pour lui ses habitudes de surmenage qui semblaient être un besoin de sa vie; il multiplia ses relations de ministère tout comme un prêtre de paroisse, sans rien diminuer de ses autres occupations.

En 1870, au moment de l'invasion allemande, des prêtres de Chartres se dévouèrent au service de nos soldats en qualité d'aumôniers volontaires; M. l'abbé Paty fut de ce nombre; son attitude au combat d'Epernon, son incarcération et les durs traitements qu'il eut à subir à Rambouillet et à Versailles, ont été racontés autrefois; ces circonstances accrurent sa popularité à Chartres.

En 1873, M. l'abbé Bourlier ayant été nommé supérieur du Grand séminaire, demanda cette fois encore à s'adjoindre M. Paty comme économe. Celui-ci quitta donc la Maîtrise où il avait tant travaillé, surtout pour les nouveaux aménagements ou agrandissements du local, et la chapellenie de Notre-Dame où son activité et son talent d'organisateur avaient été particulièrement remarqués lors du pèlerinage national.

Pendant vingt et un ans, l'existence de l'Économe des séminaires fut assez uniforme; et par là nous voulons dire que son travail se soutint au même degré d'extension et d'intensité: soit dans les séminaires, soit dans les couvents ou d'autres institutions pour différents services réclamés de sa charité, ici et là pour conseils ou surveillances à l'occasion de constructions nouvelles, ici et là pour des intérêts d'ordre spirituel touchant de plus près au sacerdoce.

Mgr Regnault voulut témoigner sa haute estime pour les mérites de M. l'abbé Paty en le nommant chanoine honoraire, le 2 février 1879. Mgr Lagrange le nomma supérieur des Sœurs de N.-D. de Chartres, à la mort de M. le chanoine Manceau, dont il était du reste depuis quelques années le suppléant pour des fonctions que le titulaire malade ne pouvait remplir.

Enfin M. l'Économe dut céder au progrès d'un mal contre lequel il avait lutté déjà trop longtemps. Il prit pension dans l'asile sacerdotal à l'érection duquel il avait concouru lui-même, et y

vécut dans la souffrance, mais aussi dans la paix. Prier fut désormais son unique occupation ; la prière le consola en lui ménageant les grâces destinées par le Seigneur à ses prêtres bien-aimés; grâces abondantes, grâces de choix qui, en ce monde, préludent à la joie éternelle.

Cette récompense finale, M. l'abbé Paty, homme de foi et de pénitence, ne la perdit guère de vue sans doute le long de sa rude carrière. Il pouvait y songer surtout quand, le soir et bien avant dans la nuit, il restait seul, dans la chapelle du séminaire, récitant son office et adorant le Divin Maître. Il put y songer plus constamment, dans sa solitude de Bon-Secours. Il la voit, il la touche maintenant, nous l'espérons. Pourtant, s'il lui faut encore l'attendre au lieu des grandes expiations où vont la plupart même des saintes âmes, puissent nos suffrages hâter pour lui l'entrée au paradis !

La dépouille mortelle de M. l'abbé Paty a été rapportée de Bon-Secours au Grand-Séminaire le 3 octobre, et les séminaristes ont eu leurs offices funèbres près du cercueil. Le lendemain, 4, les obsèques solennelles ont été célébrées à la cathédrale en présence d'une foule nombreuse. L'inhumation a eu lieu au cimetière Saint-Cheron.

M. l'abbé Goron. — Mardi dernier, 1er octobre, 24 prêtres et des fidèles nombreux et recueillis, unis dans un commun deuil, rendaient les derniers devoirs à M. l'abbé Goron, curé de Saint-Loup.

Les prêtres venaient s'instruire et prier près du cercueil de celui qui fut, pendant 62 ans, un de leurs modèles dans le sacerdoce par sa foi profonde et la dignité de sa vie. Les autorités civiles de Saint-Loup et de Boisvillette, le corps des sapeurs-pompiers, la brigade de gendarmerie, témoignaient par leur présence de leur sympathique estime, de leurs regrets, et aussi de bons rapports et d'une union que rien n'a jamais pu troubler. Les paroissiens s'honoraient par cette marque d'amour et de reconnaissance envers celui qui leur donna 55 ans de sa vie sacerdotale après en avoir consacré les prémices à la paroisse de Dancy.

Avec la délicatesse et le talent que l'on sait, M. le Doyen d'Illiers a montré dans cette vie le modèle de la vie humble et cachée, mais utile et féconde, du curé de campagne. Il a dit aux paroissiens quel ami et quel père ils ont perdu ; et il a fait ressortir le caractère de cette amitié et de cette paternité dans le prêtre, et surtout en M. l'abbé Goron.

Aucun de ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et de le fréquenter, n'oubliera en effet de cet ami : la discrétion dans les confidences et la prudence dans les conseils ; de ce père, la bonté

toujours égale et cette cordialité d'accueil, devenue presque proverbiale dans la contrée.

Fidèle à son amour des siens, M. le curé de Saint-Loup a toujours désiré mourir au milieu d'eux : Dieu a réalisé son vœu. Désormais, il repose près de l'église qu'il a embellie, au milieu du troupeau qu'il a gardé, et sa tombe continuera de rappeler à tous ce qu'il fut pour eux, et ce qu'il a fait pour les conduire au vrai Père et au véritable Ami, Dieu et Notre-Seigneur.

M. l'abbé Goron, Louis-François, est né le 29 mai 1809, à Authon-du-Perche. Ordonné prêtre le 22 décembre 1832, il a été nommé curé de Dancy le 22 janvier 1833, et curé de St-Loup le 25 octobre 1840. Il est décédé le vendredi soir 27 septembre 1895.

LES CONGRÉGATIONS ET LA LOI D'ABONNEMENT.

Le jour de la fête de St-Michel, 29 septembre, le Comité des Religieux a écrit à ses adhérents une nouvelle lettre bien importante dont nous citons la fin :

« Que n'a-t-on pas insinué pour nous diviser, en alléguant, ce qui est vrai, que les intérêts temporels et la situation des uns et des autres n'étaient pas les mêmes !

Pour nous, nous l'avons déjà dit, et nous ne saurions trop le redire, pour nous la question qui domine les situations et les intérêts temporels est celle-ci : se soumettre à une loi sacrilège, ou ne pas s'y soumettre. C'est avant tout une question de principes.

Tous ont à se prononcer sur cette question. Tous sont visés. Les non-autorisés sont même *privilégiés*, la taxe pour eux est de 0 fr. 40, tandis qu'elle n'est que de 0 fr. 30 pour les autorisés. Et si les moyens d'action pour défendre les biens et les droits de l'Eglise ne sont pas les mêmes pour tous, les congrégations non-autorisées ne se font pas illusion. La haine des sectaires et des francs-maçons qui ont juré la guerre au Christ et à son Eglise saura bien les poursuivre sous toutes les formes. Leur attitude, peut-être, les exposera à de plus terribles représailles ; on le leur dit, pour qu'ils n'en ignorent.

« Les autres (écrit un des plus ardents apôtres de la persécution religieuse), les autres... (les non-autorisés) ils feront bien de réfléchir que le gouvernement est encore mieux armé contre eux que contre les congrégations reconnues. »

Les *autres* y ont suffisamment *réfléchi*, et au lieu de dire : faisons la part du feu... ils ont dit : « Qui touche à l'un de nous nous touche tous. »

Et quand les évêques, le clergé et les laïques, qui ne sont pas actuellement en cause, s'intéressent aux religieux sans distinction,

les religieux se sépareraient entre eux? Tous veulent être solidaires, n'avoir qu'un cœur et qu'une âme. C'est ainsi qu'ils entendent dans toute son étendue la communion des saints.

Sommes-nous des insurgés? Non! nous payons autant d'impôts que tous les citoyens. Nous payons tous les impôts ordinaires, les droits de mainmorte, ou les droits de succession ou de mutation, comme tout le monde; et en résistant à cette loi exceptionnelle, nous sommes les défenseurs courageux de la Constitution qui régit la France et des droits de tous les citoyens français, de cette légende inscrite sur tous les murs: *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité.*

Et les œuvres?

Ah! quand les Papes se laissaient martyriser, ils laissaient le gouvernement de l'Eglise universelle et ses œuvres aux soins de la Providence de Dieu, qui savait y pourvoir.

On dit que quelques congrégations hésiteraient... Il est évident que si quelques-uns abandonnaient ainsi la cause commune, la situation des autres deviendrait, par leur fait, plus grave au point de vue temporel. Ce serait une bien grande responsabilité sans doute..... ne les jugeons pas.

Pour nous, souvenons-nous d'une page de nos Livres Saints.

Pour combattre les Madianites qui opprimaient les Israélites, Gédéon avait rassemblé son armée. Dieu lui dit qu'il devait éloigner tous ceux qui se sentaient faibles et pusillanimes..... il n'en resta plus que trois cents. « C'est avec trois cents hommes que je vous sauverai, lui dit le Seigneur ». (Liv. des Juges, ch. VII).

Nous serons plus de trois cents, et, pour Dieu, et pour l'Eglise, nous sommes la grosse majorité, nous serons des milliers, plus de cent mille, entre les mains de Dieu, et pour l'Eglise, nous ne voulons être ni faibles ni pusillanimes. Nous ne livrerons pas, de nos mains, les biens de Dieu. On nous les ravira, si on l'ose!....

Et Dieu nous les rendra, s'il lui plaît, au centuple en ce monde. Il nous les rendra, toujours sûrement, bien autrement, au ciel!

— Son Em. le Cardinal Richard, archevêque de Paris, a écrit, en date du 29 septembre, à M. le Président de la République, une lettre que nous avons reçue trop tard pour la reproduire cette semaine. Cette lettre magistrale, dit la *Croix*, marque une phase nouvelle de la lutte pour les Congrégations et la Constitution.

— Nous rendons hommage à la mémoire de M. Pasteur, le grand savant, qui vient de mourir en chrétien, comme il avait vécu.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

6e Année des Suppl. N° 32.



SAMEDI 12 OCTOBRE 1895

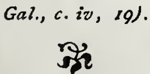
LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT D'OCTOBRE)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 13 octobre, 19e dimanche après la Pentecôte, Fête de *la Maternité de la T. S. Vierge*, double-majeur. A 9 h., messe de paroisse; à 10 h. 3/4, office capitulaire; à 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Le jeudi 17, Anniversaire de la Dédicace de l'Église de Chartres, double de 1re classe (à la cathédrale, avec octave), offices capitulaires à 9 h. et à 3 h.

— Le samedi 19, saint Savinien, saint Potentien et saint Altin, premiers Apôtres de Chartres, messes à leur autel dans la Crypte et exposition de leurs saintes reliques.

— A la cathédrale, chaque soir, en semaine, à 4 h. 1/2, exercice du Saint-Rosaire.

Chapelle de N.-D. de la Brèche. — Jeudi 17 Octobre, *ADORATION DU T. S. SACREMENT.* A 6 h., Exposition du St-Sacrement et première messe.— Autres messes à 7 h. et à 8 h. Le soir, à 8 h., récitation du chapelet; Sermon par M. l'abbé Gasselin, professeur de théologie au Grand Séminaire; Salut solennel et bénédiction du Saint-Sacrement. — Indulgence plénière.

Paroisse Saint-Pierre. — Le Dimanche 13 octobre, Fête de la Maternité de la T. S. Vierge, les offices aux heures ordinaires.— L'exercice du Rosaire, en semaine à la messe de 7 h., et les dimanches après les Vêpres.

Paroisse Saint-Aignan. — Le Dimanche 13 octobre, après vêpres, exercice du Rosaire et Catéchisme de persévérance.

— En semaine, exercice du Rosaire, tous les matins à 7 h. 1/2.

— *Retraite des Enfants de Marie.* — Prédicateur : Le R. P. De Chabannes, S. J. Ouverture de la Retraite, mercredi soir à 8 h.; les jours suivants, sermon le matin à 7 h. 1/2 et le soir à 8 h. — Clôture et messe de communion générale, dimanche matin, 20, à 7 h.

Chapelle du Carmel. — *FÊTE DE SAINTE THÈRÈSE, Mardi 15 octobre 1895.* — La veille de la fête, exposition du T. S. Sacrement, à 2 h. — Salut à 5 h.

Le jour de la Fête, exposition du Très-Saint-Sacrement à 6 h. 1/4. suivie de la première messe; la seconde à 7 h., la troisième à 7 h. 1/2; à 8 h., messe solennelle. — A 4 h., sermon par le R. P. Lattelais, bénédiction solennelle du T.-S. Sacrement. — Tous les offices seront présidés par M. le chanoine Piau, supérieur du Grand Séminaire et de la Communauté. — Indulgence plénière.

Monastère de la Visitation. — *Jeudi 17 Octobre, FÊTE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE*, Messes à 6 h. 1/4 et à 6 h. 3/4. A 7 h. 1/2, messe conventuelle; Exposition du Saint-Sacrement. — A 3 h. 1/2, récitation du Rosaire. — Sermon par le R. P. Lattelais, aumônier des dames de l'Adoration. — Salut solennel. Vénération des reliques.

SOMMAIRE

UNE PAGE DE SAINTE THÉRÈSE.

A l'occasion de la fête de sainte Thérèse (15 octobre), nous détachons pour les âmes pieuses une page des œuvres de la grande réformatrice du Carmel.

L'académicien Sainte-Beuve, quoique athée, a écrit que cette page de Sainte-Thérèse est « un des plus beaux morceaux de la littérature. »

L'âme religieuse la goûtera mieux encore que le littérateur. Voici cette page :

« Est-ce que tu crois, ô toi éternellement vivant, que je t'aime à cause des récompenses futures promises dans ton royaume; pour les palmes, les harpes, les merveilles, les délices espérées de ton Ciel ? Oh ! non, moi je t'aime parce que tu as été malheureux, parce que tu as passé par toutes les douleurs, supporté toutes les humiliations ! Toi, Dieu chargé de fers; toi, Dieu conduit au supplice par les bourreaux ! Moi je t'aime parce que tu as été forcé de crier vers le Père : « *Pourquoi m'as-tu abandonné?* » Moi je t'aime plus à cause de ton agonie et de ta mort qu'à cause de ta résurrection ; car je m'imagine que toi, ressuscité, remontant dans les espaces azurés, ayant ton univers à tes ordres, tu as moins besoin de ta servante ! Mais lorsque j'assiste à ton agonie, il me semble que je reviens dans les contrées déjà connues de moi, que j'avais déjà contemplé jadis cette colline et cette croix inondée de la pourpre de ton sang ! Que cette Madeleine, ta sainte, ta bien aimée, qui gémit là-bas, c'était peut-être moi ! Car dans mon cœur son cœur se lamente ; car toutes les larmes de ses yeux sourdent dans mes paupières, et mon désespoir est si terrible, si profond, que deux semblables désespoirs ne peuvent pas exister ! Non, elle ne t'aimait pas davantage ! Je sais qu'elle est une grande sainte et moi une pauvre chétive dont les actions sont moins méritoires

devant toi ; mais elle ne t'aimait pas davantage !... Une seule fois dans sa vie elle s'est prosternée tout en larmes dans la poussière arrosée de ton sang sur le Golgotha, une seule fois seulement, et moi combien de fois !...

» Car, presque chaque nuit, se renouvelle pour moi le supplice du Calvaire, et, après tant de siècles écoulés, se présente pour moi dans toute sa réalité ce moment où, au milieu des ténèbres, mourut le Créateur en présence de toute la création ! Et je dévore de mes regards la Croix de ton martyre, sur laquelle se détache en blanc ton corps éclairé par la lumière de l'amour, tandis que le reste de ma cellule est plongé dans l'obscurité sépulcrale !

Toi et moi, Seigneur ! personne de plus, nous seuls, si près l'un de l'autre et si séparés ! Car je me trouve bien bas sous tes pieds, et toi au-dessus de moi dans cette immensité, cloué avec du fer à ces poutres de cèdre !

» Je suis prosternée à genoux, silencieuse ; mais tout mon cœur tressaille sous les tourments de ton corps ; les ronces de ton front s'enfoncent dans mes tempes ; les clous de tes mains déchirent mes mains ; la plaie de ton flanc saigne sous mon cœur ! Et quoique je sois ici dans la poussière, je me confonds si bien avec mon Dieu, que je me sens là-haut crucifiée avec toi ! »

Une page aussi sublime ne saurait être imitée. Sainte-Beuve s'est efforcé cependant d'en rendre la beauté dans le sonnet suivant :

Ce qui m'excite à t'aimer, ô mon Dieu!
Ce n'est pas l'heureux ciel que mon espoir devance;
Ce qui m'excite à t'épargner l'offense,
Ce n'est pas l'enfer sombre et l'horreur de son feu!

C'est toi, mon Dieu, toi, par ton libre vœu,
Cloué sur cette croix où t'atteint l'insolence;
C'est ton saint corps sous l'épine et la lance,
Où tous les aiguillons de la mort sont en jeu.

Voilà ce qui m'éprend, et d'amour si suprême,
O mon Dieu! que, sans ciel même, je t'aimerais;
Que, même sans enfer, encor je te craindrais.

Tu n'as rien à donner, mon Dieu, pour que je t'aime;
Car, si profond que soit mon espoir, en l'ôtant,
Mon amour irait seul et t'aimerait autant!

SAINTE-BEUVE.

LETTRE DE SON EMINENCE LE CARDINAL RICHARD
ARCHEVÊQUE DE PARIS
A M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 29 septembre 1895.

Monsieur le Président,

Dans l'entretien que vous m'avez permis d'avoir avec vous au moment où les Chambres allaient être appelées à se prononcer sur la loi dite d'abonnement, j'ai eu l'honneur de vous exposer les graves préoccupations que ce projet de loi causait à l'épiscopat. Nos préoccupations étaient fondées.

La loi du 16 avril a ému l'opinion et laissé une douloureuse impression chez tous les catholiques. On se tromperait, si l'on ne voyait qu'une émotion factice et passagère dans les discussions soulevées à l'occasion de cet acte législatif. Une atteinte profonde a été portée à la conscience catholique au moment même où l'apaisement se faisait dans les esprits sur le terrain des institutions politiques qui nous régissent.

Quand un ministre a cru pouvoir dire devant les Chambres qu' « un esprit nouveau » se manifestait dans le pays, ce n'était pas un mot vide de sens. Partout on est las de la persécution religieuse que les sectes maçonniques dirigent contre l'Eglise depuis vingt ans. On aspire à l'union de tous les enfants de la France pour travailler de concert aux grands intérêts du pays, loin de s'épuiser en discussions stériles et de poursuivre l'oppression des consciences chrétiennes. En frappant les communautés d'un impôt exceptionnel et contraire à la Constitution, la loi du 16 avril est venue à l'encontre de ce mouvement d'opinion qui tend à l'apaisement des esprits.

Ce mouvement venait d'être puissamment secondé par les conseils salutaires que le Souverain Pontife, dans son amour pour notre patrie, nous donnait de faire trêve aux dissentiments politiques et de nous unir dans la défense de la religion et de l'ordre social : conseils qui, quoi qu'on dise, ont porté leurs fruits. Les catholiques, en effet, ne refusent pas un loyal concours aux affaires du pays ; ils demandent seulement que leurs adversaires n'aient pas la prétention de faire de l'ensemble des lois antichrétiennes la constitution essentielle de la République. Quels sont les vrais amis de la France ? Ceux

qui en acceptant loyalement la forme du gouvernement républicain veulent non des privilèges, mais la liberté et l'égalité devant la loi ; ou ceux qui prétendent défendre la République en imposant le joug de leurs doctrines au pays ?

La nation d'ailleurs dans son ensemble n'a pas ratifié par son suffrage les mesures d'exception prises contre les Congrégations religieuses dans le cours de ces dernières années.

Quand les Religieux ont été exclus des écoles communales au mépris de la Constitution qui déclare les fonctions publiques accessibles à tous les Français, les pères et les mères de famille n'en ont-ils pas moins continué de confier leurs enfants aux Frères et aux Sœurs partout où les sacrifices de la charité privée ont permis d'ouvrir une école libre ? Ce que nous constatons tous les jours des résultats de l'école sans Dieu par la criminalité précoce des enfants et des jeunes gens, ne justifie que trop la préférence donnée par les parents à l'école chrétienne.

Est-il besoin de rappeler que les malades ne cessent de réclamer les Sœurs dans les hôpitaux d'où elles ont été exclues, et n'a-t-on pas encore recours à elles pour le service de nos ambulances en temps de guerre ?

Ces faits indiquent suffisamment que, dans la disposition actuelle des esprits, on ne saurait voir un acte de révolte contre le gouvernement de la part des Congrégations religieuses qui, frappées d'un impôt exceptionnel, contrairement à la Constitution, et conduites par cet impôt à la ruine, n'iraient pas d'elles-mêmes porter au fisc l'argent qu'elles doivent à la libéralité des fidèles pour les œuvres d'éducation et de charité. Ne serait-il pas douloureux de voir l'administration employer les voies de rigueur contre des institutions qui ne réclament que l'égalité devant l'impôt ?

Après tant de preuves du dévouement de nos communautés religieuses à l'intérieur et à l'étranger où elles propagent et maintiennent l'influence française, nous avions le devoir, Monsieur le Président, et nous croyons avoir le droit de réclamer qu'on ne les mette pas en dehors du droit commun et que les lois fiscales portées contre elles, au lieu d'être aggravées à chaque budget, soient réformées pour leur assurer désormais l'égalité devant l'impôt.

La France est chrétienne et veut rester chrétienne, les sec-

tes maçonniques voudraient la déchristianiser en la soumettant à des lois contraires à ses véritables intérêts. Pour tout esprit clairvoyant, la loi du 16 avril se rattache à un ensemble de dispositions législatives destinées à enchaîner la liberté religieuse. Nous avons vu ces dispositions se succéder, dans le cours des dernières années, suivant un programme que l'on ne se donne plus la peine de dissimuler. Il semblerait même, aux yeux de nos adversaires, qu'il n'y ait qu'un seul péril à redouter pour la France : le christianisme, comme si le pays n'était pas couvert des institutions bienfaisantes que l'Eglise a créées et que la charité entretient avec un dévouement qui ne se lasse pas ! Mais pendant qu'on fait la guerre à l'Eglise, on paraît oublier qu'il y a autour de nous des périls autrement redoutables : les passions subversives qui fermentent dans les masses et dont plus d'un indice nous annonce parfois le réveil toujours menaçant.

Evêques et Français, nous ne pouvons demeurer indifférents à l'avenir du pays. Et si, d'une part, en réclamant pour les Congrégations religieuses la liberté et l'égalité devant la loi, nous sommes persuadés que bien loin de compromettre l'apaisement des esprits désiré par tous les bons citoyens, nous indiquons au contraire les véritables conditions d'une paix durable ; c'est de plus pour nous un devoir d'avertir le pays des dangers que lui préparent l'athéïsme légal et la négation des vérités religieuses qui sont la base de toute société civilisée ; et de lui signaler en même temps les périls qui attendent les peuples quand les passions déchaînées ne trouvent plus devant elles aucune barrière morale.

Loin de nous la pensée de désespérer de la patrie. Notre espoir le plus cher, notre vœu le plus ardent, est de voir tous les hommes de bien unis dans un même dessein, dans un même dévouement pour l'honneur et la prospérité de la France.

« Nous ne saurions, en effet, nous résigner à la pensée que la France se laissera jamais dépouiller des saintes croyances qui ont fait sa gloire dans le passé et qui lui ont assuré le premier rang parmi les nations. » (Dernières paroles du Cardinal Guibert au Président de la République, trois mois avant sa mort.)

Ces vœux qu'inspire à un Evêque déjà vieilli dans la charge pastorale son amour de la patrie française, je les confie, Mon-

sieur le Président, à votre patriotisme éclairé, et je vous prie d'agréer l'hommage de ma plus respectueuse et haute considération.

† FRANÇOIS, cardinal RICHARD,
Archevêque de Paris.

— Les lettres épiscopales adhérant à celle qu'on vient de lire se multiplient ; les belles paroles de S. E. le cardinal de Reims, de NN. SS. les archevêques ou évêques de Rouen, de La Rochelle, du Mans, etc. adressées à S. E. le cardinal Richard et conformes aux siennes pour le sens, soulageront singulièrement les âmes affamées de vérité et de justice, et fortifieront les instituts religieux qui n'auraient pas encore osé prendre leur parti en face du péril présent.

Des écrits épiscopaux (1) dont la haute autorité s'est ainsi imposée à l'opinion des catholiques nous pourrions rapprocher plusieurs écrits émanant des religieux eux-mêmes, comme l'ont fait la *Croix*, la *Vérité* et d'autres champions énergiques de la bonne cause. Notre cadre nous forçant de nous restreindre, nous nous bornerons à la magnifique lettre des Trappistes, après avoir inséré toutefois la petite note suivante donnée par l'*Echo* de Fourvières :

« L'immense majorité des catholiques paraît se prononcer pour l'attitude passive, c'est-à-dire pour le simple refus de payer un impôt d'exception voté en contradiction avec le principe de l'égalité qui fait partie intégrante de la Constitution. C'est un courant irrésistible à l'écart duquel ne se tiennent plus, pour réfléchir encore, que quelques-unes des Congrégations vivant sous la tutelle de l'autorisation de l'État ; elles y viendront par des motifs plus élevés que celui de la crainte de l'opinion. »

Lettre du Chapitre général des Pères Trappistes à leurs Eminences les Cardinaux de Paris et de Reims.

Eminences Révérendissimes,

Les Abbés et Prieurs Titulaires de l'Ordre des Cisterciens Réformés de N.-D. de la Trappe, réunis à Sept-Fons (Allier) en Chapitre Général annuel, tiennent à honneur de remercier Vos Eminences du dévouement avec lequel Elles ont pris l'initiative de la défense des Congrégations Religieuses. Ils sont heureux de les assurer de leur ferme résolution de suivre la ligne de conduite que des Princes aussi Eminents de l'Eglise ont conseillée. Cette

(1) Rappelons particulièrement avec ceux dont nous venons de parler, les lettres plus anciennes de Mgr l'Archevêque d'Aix et de Mgr l'Évêque de Séez.

détermination a été votée à l'unanimité et sans hésitation par les 45 Supérieurs présents au Chapitre général.

Loin de nous la pensée de nous révolter contre l'Autorité. Toujours prêts à donner l'exemple de la soumission aux lois justes, nous croyons qu'il est aujourd'hui de notre *devoir*, de ne pas payer *spontanément* un impôt que nous considérons comme contraire à l'équité et à la Constitution fondamentale de notre pays.

Nous le refusons comme *Français*, comme *Catholiques* et comme *Religieux*.

Citoyens français, personne n'a le droit de nous mettre hors du droit commun. Personne n'a le droit de nous frapper d'un impôt spécial à cause de notre vie religieuse. Nous paierons la taxe d'abonnement quand elle sera exigée de toutes les associations laïques.

Catholiques, pouvons-nous résister à l'appel de nos Evêques ? Pouvons-nous refuser la bannière d'honneur que l'Eglise de France confie aux Religieux ? Pourrions-nous tromper l'attente des autres fidèles ? L'humble Jeanne d'Arc a sauvé la France ; nous nous inspirerons de sa foi et de son courage, Dieu fera le reste.

Moines, enfants de saint Bernard, voués à la sainte Pauvreté, nous répudions les calculs d'une prudence trop humaine, et plutôt que d'acheter une paix *incertaine*, nous subirons les conséquences d'une attitude digne et conforme aux traditions de nos Pères. Nous avons la ferme confiance que Dieu agréera l'abnégation des Religieux et donnera même une vie nouvelle à leurs œuvres.

Prêts à tous les sacrifices,nous espérons cependant que la Justice triomphera en France avant que nous ayons à les subir. Une taxe qui nous ferait payer *six à huit fois plus* d'impôts, à capital égal, que les sociétés financières les plus prospères, ne peut être dans notre pays que le résultat d'un malentendu. Les sophismes ont fait voter cette loi ; sûrement elle deviendra impopulaire et sera modifiée dès qu'elle sera mieux connue.

L'opinion publique désire la paix et l'union. Elle est lasse de se laisser guider par une infime minorité qui ne l'a égarée qu'à force d'audace et de mensonges. Touchée des efforts incessants du Souverain Pontife pour que la France cesse enfin ses divisions intestines, elle blâme sans réserve toute tentative de persécution.

Le peuple Français, dans sa très grande majorité, estime et affectionne les Congrégations Religieuses. Il apprécie leurs œuvres, en France, dans nos colonies et à l'étranger. Il sait très bien que, loin de fomenter la discorde, les religieux ont provoqué la soumission aux désirs manifestés par le Saint Siège pour la faire cesser.

L'ensemble de nos concitoyens, dont la droiture et la noblesse

de sentiments demeurent proverbiales, n'acceptera jamais que l'on ne réponde que par des vexations aux avances, aux concessions, aux sacrifices même, déjà consentis pour la pacification générale.

Nous supplions Vos Eminences, d'attirer de nouveau l'attention des Chambres et du Gouvernement sur l'arbitraire de la loi d'abonnement.

Pleins d'espoir dans le résultat de Votre haute intervention, et persuadés que les œuvres de la Prière et de Réparation de la France Chrétienne rendront enfin notre chère patrie digne Fille Aînée de l'Eglise,

nous vous prions d'agréer,

Éminences Révérendissimes

nos humbles et très respectueux hommages en N. S.

Pour le Chapitre général:

F. M. Sébastien WYART,

Général de l'Ordre.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Ordination. — Une ordination sera faite, demain dimanche, au Grand séminaire de Chartres, par Mgr l'Évêque de Saint-Dié. Sa Grandeur ordonnera trois prêtres : MM. Fret, Mulard et Pasquier; deux diacres : MM. Charmetau et Vergès.

Retraites. — La retraite de commencement d'année a été prêchée au Petit séminaire de Saint-Cheron, par le P. Lambert, prêtre du Saint-Sacrement ; le jour de la clôture, Mgr l'Évêque de St-Dié a donné la confirmation à un bon nombre d'élèves. — La retraite a été prêchée au monastère du Carmel par le P. Kervennic, jésuite de la résidence de Paris.

Pèlerinage. — Parmi les groupes de pèlerins venus le plus récemment devant N.-D. de Sous-Terre, nous signalerons les enfants de la première communion du Coudray, près Chartres ; ils avaient à leur tête, Mgr Goursat, prélat du titre des chanoines-évêques de Lorette. Mgr Goursat, ancien vicaire d'Illiers et de Dreux, et maintenant missionnaire des œuvres sociales, avait accepté de grand cœur l'invitation que lui avait faite M. le Curé du Coudray, de prêcher ses premiers communiants, et, par la même occasion, ses autres paroissiens. La parole du prédicateur a été très goûtée. D'ailleurs on sait qu'il a déjà une longue expérience de missionnaire, et qu'il est prêt à exercer de nouveau son zèle dans le diocèse de Chartres, comme il le fait habituellement en

d'autres régions. Les prêtres, désireux d'entrer en relation avec lui, pour une mission dans leur paroisse, pourront lui écrire soit à Dreux, place Métézeau, 16, soit au Bugue (Dordogne).

Le Saint-Rosaire. — La fête de dimanche dernier, à la Cathédrale, a été suivie avec un grand empressement. Les visites pour le Pardon-du-Saint-Rosaire étaient nombreuses depuis la veille. A 2 heures, l'exercice des trois chapelets, avec gloses pieuses entre les dizaines par M. l'abbé Bouillet et chants de l'Ave Maria, avait un entrain émouvant. Entre vêpres et complies, le P. Dufayet a dignement couronné son triduum par un sermon sur la fête ; le Saint-Rosaire, force, leçon, remède pour le chrétien, tel a été le sujet approfondi et éloquemment développé par le pieux dominicain.

Nouvelle image de Notre-Dame. — Les représentations de la Sainte Vierge sont très nombreuses dans la basilique chartraine. Grâce à des générosités dont nous n'avons pas permission d'indiquer la provenance, une nouvelle image de l'Auguste Mère vient d'y être inaugurée, le 6 octobre, sous le vocable de N.-D. du Rosaire ; elle devait trouver place dans la chapelle du Saint-Cœur de Marie, qui a été assignée jadis par Mgr Regnault aux exercices du Rosaire. Au nom du Chapitre, au nom du clergé paroissial et des paroissiens, nous remercions les personnes donatrices de ce beau groupe de statuaire. Nous disons groupe, car il y a plusieurs statues ensemble. Notre-Dame est accompagnée de saint Dominique et de la grande propagatrice du Rosaire, la dominicaine sainte Catherine de Sienne. On les reconnaît tous deux à leur costume et à leurs attributs. Saint Dominique à genoux va recevoir le chapelet que Notre-Dame lui offre de la main droite. A sainte Catherine, agenouillée à gauche de Marie, l'enfant Jésus porté par la divine Mère, présente l'anneau qu'il va lui mettre au doigt en lui disant ces paroles rapportées dans la Vie de la sainte : « Moi, ton Créateur avec mon Père céleste, moi ton Rédempteur, je t'épouse à présent dans la foi, et tu la conserveras pure jusqu'au jour où nous célèbrerons dans le ciel les noces éternelles. » Auprès de saint Dominique, une autre représentation rappelle le songe étrange dont sa mère était sans cesse préoccupée avant de lui donner naissance. Ainsi lui avait été prédit l'apostolat de son cher fils courant à travers le monde pour y porter la lumière de la vérité et le feu de l'amour divin.

Le Bref discours du siège de Chartres en 1568, par Simon de Givès, précédé d'une notice par l'abbé Ch. Métais, correspondant du Ministère de l'Instruction publique : Tel est le titre d'une jolie brochure que l'imprimerie Durand, de Chartres, vient d'ajouter à

sa *Bibliothèque chartraine*, collection de merveilles typographiques pour ouvrages d'histoire locale. A l'intérêt de la notice de M. l'abbé Métais et du manuscrit de Givès imprimé en caractères gothiques de l'époque, s'ajoute celui des gravures relatives à N.-D. de la Brèche. On aime particulièrement à trouver là le dessin de l'ancienne chapelle et celui de la vieille image miraculeuse.

L'ORPHELINAT DE MIGNIÈRES.

La Société anonyme des orphelinats agricoles de France vient de prendre possession du magnifique orphelinat de Mignières, près Chartres, fondé par M. l'abbé Cintrat, où plus de 60 orphelins peuvent, dès aujourd'hui, être hospitalisés.

C'est une nouvelle maison à ajouter à toutes celles que la Société possède déjà sur plusieurs points de la France.

La fondation de Mignières est d'autant plus importante qu'elle est remise à l'œuvre centrale (Paris, 2, rue Casimir-Périer), finie, aménagée, pourvue de mobilier et dotée de revenus destinés à l'entretien du personnel dirigeant.

A la suite des démarches de M. l'abbé Santol, inspecteur général de la Société, auprès de Mgr d'Autun, S. G. Mgr Perraud a daigné accorder au nouvel orphelinat une communauté de Sœurs Agricoles du Méplier, fondées par le saint abbé Béraud ; les bonnes Sœurs ont été installées cette semaine par M. le chanoine Legué, vicaire capitulaire de Chartres.

FAITS DIVERS

Protestation du Pape. — Léon XIII adresse une lettre au monde catholique pour protester contre les fêtes organisées à Rome le 20 septembre par les révolutionnaires italiens. Le Saint-Père dénonce les vexations auxquelles il est en butte de la part des sectes révolutionnaires, et demande aux catholiques de secouer le joug de la Franc-maçonnerie, sinon il prévoit des ruines plus grandes.

Le Pape-Roi. — A l'occasion du 20 septembre, le général de Charette avait convié chez lui, à la Basse-Motte, ses anciens compagnons d'armes. Plus de 200 anciens zouaves pontificaux se sont trouvés réunis dans la chapelle de la Commanderie, pour assister à la messe dite par le chapelain. Le drapeau du régiment, déployé à la droite de l'autel, était tenu par un zouave de Belgique, le marquis de Rézimont.

Après la cérémonie, le général a réuni les zouaves sur la pelouse, et a prononcé, en présence du drapeau, une allocution d'où nous extrayons le passage suivant :

« Mon vieux cœur se sent rajeunir en me trouvant au milieu de vous, Messieurs — et vous, mes amis, chers camarades de mes jeunes années — groupés autour de cette bannière, qui résume si bien les doctrines de l'Église : l'*amour* et le *sacrifice.*

« Nous avons fait tout ce que nous avons pu, et nous sommes prêts à le faire — notre amour ira tout naturellement jusqu'au sacrifice — parce que nous défendons le droit, la justice, la vérité.

« Le Sacré Cœur, voilà notre drapeau ! phare lumineux qui nous montrera toujours le droit chemin.

« Permettez-moi un souvenir un peu personnel, mais qui vous touche de près !

« Les Vendéens, pendant cette guerre de revendication sociale, étaient, eux aussi, des soldats du Sacré Cœur ; ils ont été les premiers à l'arborer sur leur poitrine.

« Ces soldats moururent en disant : « Rendez-nous notre Dieu, rendez-nous notre roi !

« Et nous aussi nous nous écrierons jusqu'à en mourir : « Rendez-nous notre Pape-Roi ? »

« Rendez au Roi de Rome le patrimoine de Saint-Pierre — et vous verrez alors la paix revenir sur terre, les questions sociales s'apaiser ; — la force brutale ne primera pas toujours le droit.

« Le Pape, roi et indépendant, pourra dire aux rois ses frères : « Relevez la tête, faites face à la Franc-Maçonnerie qui est le génie du mal sur terre ».

« En attendant, réunissons dans un seul cri ce vœu de nos cœurs :

« Zouaves hollandais, et vous tous, Messieurs, qui avez bien voulu vous joindre à eux, debout !

« Vive Léon XIII, Pontife-Roi ! »

D'autres Messes ont été célébrées sur l'initiative des anciens zouaves pontificaux, notamment à Lille et à Bordeaux.

Dans cinq ans ?... — *La Croix du Nivernais* reproduit les décisions du Grand-Orient de France, que nos lecteurs connaissent, mais qu'il est bon de répéter.

Art. 1er. — « Toutes les Congrégations, Communautés et Associations religieuses quelconques d'hommes ou de femmes, autorisées ou non autorisées, actuellement existantes, sont dissoutes, et leurs biens meubles et immeubles feront retour à l'assistance publique. »

Art. 2 — Aucune Association religieuse, sous quelque dénomination que ce soit, ne pourra se former, ni en fait ni en droit, dans toute l'étendue du territoire français.

Art. 7. — Tous laïques, tous séminaristes, prêtres libres, moines, frères et sœurs, vivant ou non en commun, qui porteraient un

costume religieux, seront punis de la prison et de la perte de leurs droits civils et politiques...

Art. 9. — Les contrevenants aux dispositions des articles sont punis de 100 à 10.000 francs d'amende et de... à... de prison. (Bulletin du Grand-Orient de France, août-septembre 1891)

Institut catholique. — L'Institut catholique de Paris a, pendant l'année qui vient de finir, compté jusqu'à 696 étudiants, dont 36 pour la théologie, 400 pour le droit, 162 pour les lettres, 48 pour les sciences, 50 pour des cours divers. Ces chiffres sont extraits des registres qu'un inspecteur d'académie, délégué par le ministre, contrôle et parafe à chaque trimestre d'inscriptions. Ils échappent ainsi au soupçon de complaisance.

Les résultats des examens n'ont pas été moins satisfaisants.

La faculté de théologie, canoniquement érigée par le Saint-Siège et qui organise sur un plan très vaste l'enseignement supérieur des sciences sacrées, a reçu, après de sévères examens : 17 bacheliers, 9 licenciés, 1 docteur en théologie, 9 bacheliers, 7 licenciés, 1 docteur en droit canon, 20 bacheliers en philosophie scolastique. — La faculté de droit a fait recevoir par les examinateurs de l'Etat : 59 bacheliers, 48 licenciés, 2 docteurs et 2 capacitaires.

Il faut de plus ajouter au bilan de l'année les examens passés avec succès par les étudiants de première année, les plus nombreux, mais qui ne confèrent aucun grade.

L'école des lettres a fait recevoir, dans les mêmes conditions, 31 licenciés, savoir : 26 en grammaire et lettres, 1 en histoire, 4 en philosophie, dont plusieurs dans les premiers rangs, et 1 docteur ès-lettres. — L'école des sciences a fait recevoir : 11 licenciés dont 6 en sciences physiques dont 2 premiers, chacun dans leur série et 5 en sciences mathématiques. — En tout 218 grades obtenus.

La faculté de droit organise, pour la rentrée prochaine, les cours préparatoires au nouveau doctorat des sciences politiques.

Trois maisons de famille, placées sous le patronage de l'administration universitaire, sont ouvertes aux étudiants que leurs familles craignent de laisser à eux-mêmes au milieu des dangers de Paris. Ils y jouissent d'une grande liberté, mais ils y trouvent l'aide morale que réclame leur inexpérience. — Aux étudiants libres, l'Institut indique des logements honnêtes et des pensions bien fréquentées. A tous, il offre, dans un ensemble d'exercices littéraires, religieux et charitables, toutes les facilités de persévérance dans la bonne voie.

Les candidats aux différentes sections de la licence ès-lettres sont assurés de voir tous les devoirs qu'ils font, corrigés et annotés par leurs professeurs.

La rentrée des cours de théologie est fixée au 12 octobre. Celle des cours de lettres et de sciences au 25 octobre. Celle des cours de droit au 5 novembre.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le secrétaire-général de l'Institut catholique, rue de Vaugirard, 74, et demander l'*Annuaire* de la nouvelle année scolaire, qui se distribue au secrétariat. Les étudiants y trouveront tous les règlements, programmes, indications et conseils qui peuvent les guider au début de leurs études.

Le Tiers-Ordre. — Une dépêche de Rome nous apprend que S. Em. le cardinal Rampolla, Secrétaire d'État de Sa Sainteté Léon XIII, a revêtu l'habit du Tiers-Ordre de saint François. Son Eminence a tenu à être reçue dans la famille franciscaine le jour même où Mgr l'évêque de Limoges inaugurait les fêtes du Centenaire de saint Antoine et du Congrès franciscain de Limoges. — On sait déjà que le Pape Léon XIII, l'auguste ami du cardinal Rampolla, est, depuis longtemps, tertiaire franciscain.

Messe du Départ. — Voici l'époque où nos chers conscrits vont être incorporés sous les drapeaux. Partout se célèbre avec toute la solennité possible, la *Messe du Départ* qui les réunit sous les yeux de leurs parents et de leurs amis, aux pieds des autels, pour attirer sur eux la protection de *Notre-Dame des Armées.* Une si touchante cérémonie appelait un beau cantique. M. le chanoine Gravier nous en a donné deux, pleins de piété chrétienne, de cœur et d'entrain patriotique. Tous nos lecteurs voudront les connaître, et tous nos conscrits les chanter. Ils sont déjà populaires dans des milliers de paroisses. « Partout où on les a entendus et partout où on les entendra, ils ont fait et feront, *non seulement plaisir, mais sensation* ». (Annales de Notre-Dame des Armées).

Cantique Militaire pour la Messe du Départ. Avec accompt. 1 fr. 25. — Texte et chant : 0 fr. 25. Texte seul : 0 fr. 05. — *Cantique de Notre-Dame des Armées.* Avec accompt. 1 fr. 25. — Texte et chant : 0 fr. 25. Texte seul : 0 fr. 05.

S'adresser à M. l'abbé A. Gravier, chanoine honoraire, à Cannes (Alpes-Maritimes.)

Le Scapulaire. — Une importante décision a été prise, il y a quelque temps par la Sacrée Congrégation des indulgences au sujet du scapulaire du Mont-Carmel.

Des scapulaires en drap foulé ou feutré ont été mis récemment en circulation dans le commerce des objets de piété. Or, pour la validité des indulgences, il faut que le scapulaire soit en étoffe tissée et non foulée.

Ceux qui ont été reçus avec de tels scapulaires, n'appartiennent

nullement à la Confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel; ceux qui portent de tels scapulaires ne jouissent d'aucun privilège et ne gagnent aucune indulgence.

Une idée originale. — Dans la ville de Rone, en Géorgie, on a vu tout dernièrement un spectacle qui ne laissait pas d'être piquant.

Il s'agissait de recueillir des fonds pour bâtir une église. Pendant toute la journée, la compagnie des Tramways a confié ses voitures aux femmes de la ville, qui ont perçu les prix aux bénéfices de l'église.

Chaque tramway était conduit par une femme mariée, faisant fonction de mécanicien, avec deux jeunes filles des meilleures familles comme conducteurs.

Le jour où les tramways furent livrés aux femmes était précisément le jour d'un convent de francs-maçons, qui usèrent des véhicules comme tout le monde et contribuèrent de la sorte à la construction du temple.

BIBLIOGRAPHIE

L'Histoire sainte et la Liturgie mises à la portée des enfants des petits catéchismes à l'aide de récits suivis de questions et de réponses courtes et faciles, par M. l'abbé Dassé, curé au diocèse de Versailles. — Un joli volume in-18 orné de gravures, 144 pages, 30 cent., franco, 40 cent. Le même ouvrage, cartonnage classique, 40 cent., franco, 50 cent. (René Haton, libraire-éditeur, 35, rue Bonaparte, Paris.)

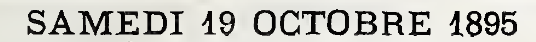
Ce petit ouvrage, se recommande à l'attention des communautés religieuses, des écoles libres et des directeurs de catéchismes.

Avec la nouvelle loi scolaire qui a exclu de l'école toute étude religieuse et qui a si parcimonieusement compté au prêtre les heures pendant lesquelles il pourra donner l'enseignement catéchistique, des lacunes se sont produites, des omissions se sont imposées et l'*Histoire Sainte* ainsi que la *Liturgie* ont subi une éclipse regrettable et dangereuse. Il sera possible avec ce nouveau petit livre de donner, *en l'espace d'un quart d'heure par catéchisme*, des connaissances suffisantes en Histoire Sainte et en Liturgie.

Madagascar. — Tananarive prise. Madagascar au pouvoir de la France. Dieu en soit loué ! Prions pour les soldats défunts.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.



SAMEDI 19 OCTOBRE 1895



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT D'OCTOBRE)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 20 octobre, 20e dimanche après la Pentecôte, *Fête de la Pureté de N.-D.*, double-majeur. — Mais à l'office public, *Solennité de la Dédicace de la Cathédrale* (fête du 17). A 9 h., messe de paroisse ; à 10 h. 1/2, office capitulaire : tierce, procession, messe solennelle (votive) de la Dédicace, sexte. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Exercice du Saint-Rosaire le dimanche après le salut et en semaine, tous les soirs, à 4 h. 1/2.

Paroisse Saint-Pierre. — Le Dimanche 20 octobre, Fête de la *Pureté de la T. S. Vierge*, les offices aux heures ordinaires. — Le soir, aux vêpres, allocution et procession en l'honneur de Sainte Soliné, patronne des jeunes filles ; rosaire et salut. — En semaine, exercices du rosaire, à la messe de 7 h.

Paroisse Saint-Aignan. — Le Dimanche 20 octobre, à 10 h., grand'messe, sermon par le R. P. de Chabannes, S. J. — Après vêpres, exercice du rosaire et salut.

— En semaine, exercice du rosaire, tous les matins à 7 h. 1/2.

Mignières. — Mardi 22 octobre, Pèlerinage aux Trois-Maries. Le matin, messe basse pour la confrérie. A 10 h., grand'messe du Pèlerinage.

BIBLIOGRAPHIE

Vies des Saints des Trois ordres séraphiques, par Berguin, tertiaire à Périgueux, rue Louis Mie, 39. Ont paru : Sainte Marguerite de Cortonne, saint Louis, sainte Élisabeth, saint Séraphin, sainte Rose, saint Antoine, saint Roch, sainte Claire, B. de la Salle, sainte Élisabeth de Portugal, saint François d'Assise, saint Joseph de Copertino.

L'unité, 0 fr. 20 c.; franco, 0 fr. 25. — Le cent, 15 fr.; franco, 16 fr. — Les 50, 8 fr.; franco, 9 fr. — La douzaine, 2 fr.; franco, 2 fr. 50.

La Quinzaine a publié au no du 1er octobre : Le Chevalier d'Aiglun, Colonel de Rochas. — Psychologie des Saints : Henri Joly, ancien professeur à la Sorbonne. — La jeunesse de Léon XIII, le chasseur et l'écolier : Boyer d'Agen. — La Conquête, roman : Remy Saint-Maurice. — A propos d'erreurs judiciaires : Fernand Butel. — Au Guatemala : P. de Langlade.— La Navigation sous-marine : George Vitoux. — De la Tuberculose pulmonaire : docteur J. Arnaud. — Les Grandes Manœuvres : **. (Abonnement : 24 fr.; 20 fr., pour le clergé, 62, rue de Miromesnil, à Paris).

Le numéro du 15 octobre publie : Psychologie des Saints (fin), par Henri Joly ; L'Antisémitisme de Saint-Thomas d'Aquin, par Hippolyte Gayraud ; Le Régime du bon plaisir, par Jules Cauvière ; La Magie et les Templiers, par P. Christian.

— Les cinq congrégations qui, pour des motifs exceptionnels, s'étaient décidées ensemble à la soumission, et qui, en effet, ont déclaré au fisc leur consentement à payer l'arriéré, viennent d'écrire au Pape. Leur lettre commune a pour but d'expliquer leur attitude et surtout proteste fortement contre la loi du 16 avril.

SOMMAIRE

PROTESTATION DU SAINT-PÈRE

A l'occasion de la dernière fête italienne du 20 septembre.

Sa Sainteté Léon XIII vient d'adresser au monde civilisé la protestation suivante, sous forme de Lettre à S. E. le Cardinal Rampolla, Secrétaire d'État :

Monsieur le Cardinal,

Les manifestations politiques inaccoutumées, dont les derniers échos achèvent à peine de s'évanouir dans les rues de la Cité, Nous portent à vous adresser sur ce sujet quelques paroles, non pas tant pour exhaler les tristesses de Notre âme que pour relever la gravité du fait et les intentions qui l'ont inspiré.

En vérité, il Nous semblait qu'à raison de ce sentiment d'humanité et de décence tout à la fois, qui subsiste même dans les esprits excités par la passion, Nous pouvions espérer quelques égards, du moins pour Notre vieillesse.

On a voulu, au contraire, passer outre rudement, jusqu'au point de Nous rendre les témoins immédiats de l'apothéose de la révolution italienne et de la spoliation du Saint-Siège, qui en est la conséquence.

Familier, par la grâce de Dieu, avec la souffrance et le pardon, Nous oublions l'affront porté à Notre personne, d'autant plus que pour adoucir Notre présente amertume, Nous avons vu se manifester spontanément la piété des nations catholiques et, parmi celles-ci, l'Italie se signaler par des protestations généreuses et des témoignages très précieux d'affection.

Mais ce qui Nous émeut et Nous afflige, c'est la solennité de l'offense aux droits du Siège apostolique et l'intention manifeste de perpétuer, au lieu de l'apaiser, un conflit dont nul ne peut mesurer les désastreux effets.

La gravité de l'acte, évidente par elle-même, est encore mise en lumière par les aveux de ses promoteurs et de ceux qui l'ont exalté. En glorifiant, ainsi qu'on l'a vu, l'événement de 1870, ils ont eu pour but, avant tout, d'assurer les fruits de la conquête et de faire entendre à l'Italie et au monde que le Pontife, autant que cela dépend d'eux, doit se résigner désormais à une captivité sans espoir de délivrance.

Ce n'est pas tout. Ils ont encore voulu faire un pas de plus vers un idéal essentiellement antireligieux. En effet, le but suprême de l'occupation de Rome, Nous ne disons pas dans l'esprit de tous ceux qui y coopérèrent, mais dans les visées des sectaires qui en furent les premiers moteurs, n'est point, ou tout au moins n'est pas entièrement atteint par l'achèvement de l'unité politique. Non : cet acte de violence, qui a peu d'exemples dans l'histoire, devait, dans les décrets de la secte, servir de moyen et être le prélude d'une entreprise plus ténébreuse. Si on étendit la main pour renverser les murs de la métropole civile, ce fut pour mieux battre en brèche la cité sacerdotale; et pour arriver à attaquer de près la puissance spirituelle du Pape, on commença par en abattre le rempart terrestre.

En somme, quand ils vinrent s'imposer au peuple romain, à ce peuple qui demeura fidèle à son souverain jusqu'au dernier moment, résistant vigoureusement à de puissantes et incessantes sollicitations venues du dehors, eux, nourrissaient le projet bien arrêté de changer les destinées de la cité privilégiée, de la transformer, de la faire redevenir païenne, ce qui fut appelé, dans leur jargon, donner naissance à la troisième Rome, d'où rayonnerait, comme d'un centre, une troisième civilisation.

En effet, on n'a rien épargné et on n'épargnera rien encore, plus qu'il ne le paraît au dehors, pour réaliser ce funeste dessein. Il y a déjà 25 ans que, regardant autour d'elle, Rome voit maîtres du terrain les adversaires des institutions et des croyances chrétiennes. Elle voit les doctrines les plus perverses répandues; la personne et le ministère du Vicaire de Dieu impunément méprisés ; la libre-pensée opposée au dogme catholique, le siège maçonnique à la Chaire de Pierre. Et c'est précisément à cet ensemble néfaste d'idées et de faits qu'on a prétendu récemment donner un semblant de droit et de stabi-

lité en y apposant le sceau d'une loi nouvelle et en les célébrant par de bruyantes manifestations ouvertement dirigées par la secte ennemie de Dieu. Est-ce là le triomphe de la cause italienne, n'est-ce pas plutôt l'avènement de l'apostasie?

La justice est sûre du triomphe final, aussi bien que Rome de l'immutabilité de ses hautes destinées. Mais, en attendant, celle-là est foulée aux pieds, et celles-ci sont traversées par la conspiration des associations perverses et l'œuvre insensée de ceux qui les favorisent,

Et quel profit en recueille la nation ? La conquête de Rome fut préconisée, aux yeux des peuples italiens, comme l'aurore du salut et un gage de prospérité future. Nous ne chercherons pas si les événements ont vérifié la promesse en ce qui concerne les biens matériels. Mais, ce qui est certain, c'est que cette conquête accomplie a divisé moralement l'Italie au lieu de l'unir. C'est un fait que, pendant ce temps, les convoitises de tout genre devinrent de plus en plus audacieuses, la corruption des mœurs et l'affaiblissement de la foi religieuse qui en est la conséquence s'étendirent à l'ombre du droit public, les prévarications des lois humaines et divines se multiplièrent; on vit croître en nombre et en force les partis extrêmes et les foules frémissantes conjurées pour bouleverser, jusque dans leurs fondements, l'ordre civil et moral.

Au milieu de ces maux toujours grandissants, on voit, non pas s'apaiser, mais devenir plus violente la guerre à cette divine institution dans laquelle devrait reposer l'espérance du plus grand et du plus sûr remède. Nous voulons dire (la guerre) à l'Église, et particulièrement à son Chef visible, auquel fut ravie, en même temps que sa puissance civile, l'autonomie non moins convenable à la liberté du Pontife, que nécessaire à la liberté du ministère apostolique. Et c'est en vain qu'on a recours à des expédients législatifs. Aucune disposition juridique ne pourra jamais conférer l'indépendance vraie sans une juridiction territoriale. La situation qu'ils affirment Nous avoir garantie n'est pas celle qui Nous est due et qui Nous est nécessaire; elle n'est pas une indépendance effective, mais apparente et éphémère, parce qu'elle est subordonnée au caprice d'autrui. Cette forme d'indépendance, celui qui l'a donnée peut l'enlever; hier, on l'a décrétée, demain, on peut la supprimer. N'avons-nous pas vu, dans les jours

qui viennent de s'écouler, demander d'une part et faire entrevoir de l'autre, d'une manière menaçante, l'abrogation des soi-disant Garanties Pontificales?

Mais ni les menaces, ni les sophismes, ni les inconvenantes accusations d'ambition personnelle ne réussiront pas à faire taire en Nous la voix du devoir.

Quelle est, quelle devait être la véritable garantie de l'indépendance papale, on a pu le voir d'avance, à partir du moment où le premier César chrétien décida de transporter à Byzance le siège de l'empire. Depuis ce temps jusqu'aux âges les plus rapprochés de nous, jamais nul de ceux qui furent les arbitres des affaires italiennes n'a plus fixé son siège à Rome. Ainsi prit naissance et vie l'État de l'Église, non par l'œuvre du fanatisme, mais par la disposition de la Providence, réunissant en lui les meilleurs titres qui puissent rendre légitime la possession d'une souveraineté, c'est-à-dire l'amour reconnaissant des peuples enrichis de bienfaits, le droit des gens, l'assentiment spontané de la société civile, le suffrage des siècles. Dans la main des Pontifes, le sceptre ne fut jamais une gêne pour le bâton pastoral. Ils portaient en effet le sceptre, ces pontifes, Nos prédécesseurs, qui brillèrent par la sainteté de la vie et l'excellence du zèle. Ce sont eux qui souvent furent appelés à terminer les litiges les plus ardus, qui opposèrent victorieusement leur volonté inébranlable aux caprices exorbitants des puissants, qui, en des circonstances périlleuses, sauvèrent en Italie le trésor de la Foi, qui propagèrent de l'Orient à l'Occident la lumière de la civilisation chrétienne et les bienfaits de la Rédemption.

Et si aujourd'hui, malgré les conditions difficiles et dures, la Papauté poursuit sa voie au milieu du respect des nations, qu'on ne l'attribue point à l'absence de ce secours humain, mais bien en réalité à l'assistance de la grâce céleste qui ne fait jamais défaut au Souverain Pontife. Pourrait-on dire que les merveilleux progrès de l'Église adolescente furent aussi l'œuvre des persécutions impériales?

Nous voudrions que ces vérités fussent mieux comprises par le sens pratique des Italiens. Nous ne parlerons pas de ceux qui sont égarés par les fausses doctrines, ou enchaînés par les liens de la secte, mais de ceux qui, tout en étant affranchis de ces liens et n'acceptant pas d'être les aveugles

adeptes de ces doctrines, ont l'esprit obscurci par la passion politique. Puissent-ils comprendre combien il est pernicieux et insensé d'aller à l'encontre des vrais desseins de la Providence, s'obstiner dans un désaccord qui ne profite qu'aux menées des factions très audacieuses et plus encore aux ennemis du nom chrétien ! Ce fut pour notre péninsule un très spécial privilège et un grand bonheur que d'avoir été choisie entre mille pour garder le Siège apostolique ; et toutes les pages de son histoire témoignent de l'abondance de biens et de l'augmentation de gloire dont la sollicitude immédiate du Pontificat Romain fut toujours la source pour elle. Le caractère de ce pontificat se serait-il transformé, ou l'efficacité de son action se serait-elle affaiblie ?

Les choses humaines changent, mais la vertu bienfaisante du magistère suprême de l'Église vient d'en haut et demeure toujours la même.

Ajoutez à cela que, établi pour durer autant que les siècles, il suit avec une vigilance pleine d'amour, la marche de l'humanité, et ne refuse pas, comme le prétendent faussement ses détracteurs, de s'accommoder, dans la mesure du possible, aux besoins raisonnables des temps.

Si les Italiens nous prêtaient une oreille docile ; s'ils puisaient dans les traditions des ancêtres et dans la conscience de leurs vrais intérêts, le courage de secouer le joug maçonnique, Nous ouvririons Notre âme aux plus douces espérances par rapport à cette terre italienne si tendrement aimée. Mais si le contraire arrivait, il Nous est douloureux de le dire, Nous ne pourrions présager que de nouveaux périls et de plus grandes ruines.

Avec l'effusion d'une particulière affection Nous vous donnons, Monsieur le Cardinal, la bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 8 octobre 1895. LÉON PP. XIII.

LA LOI D'ABONNEMENT.

Lettre de S. G. Mgr Perraud, évêque d'Autun, au Président de la République.

Paray-le-Monial, 11 octobre 1895.

Monsieur le Président de la République,

La France a tressailli d'une patriotique allégresse, quand elle a

lu la noble et émouvante dépêche adressée par son gouvernement au général Duchesne, pour le féliciter de la prise de Tananarive et remercier, avec lui, les troupes du corps expéditionnaire de Madagascar.

C'est une des circonstances, trop rares, hélas ! parmi nous, où les dissentiments s'apaisent ; où tous les cœurs se sentent battre à l'unisson ; où des millions d'âmes ne font plus qu'une seule âme.

La Providence permet que cette heureuse nouvelle nous arrive presque à la veille de l'application d'une loi qui a soulevé les objections les plus fortement motivées de la part d'hommes très compétents, très désintéressés, dont on ne saurait suspecter l'attachement aux institutions républicaines.

Ne serait-il pas bien désirable de ne pas troubler la joie si légitime causée au pays par le succès de nos armes à Madagascar, et pour cela, de surseoir à l'exécution de cette loi ? On donnerait ainsi le temps à nos législateurs d'en étudier de nouveau l'économie, les dispositions, les conséquences et la possibilité de la fondre dans une loi plus générale, qui, au lieu de viser une seule catégorie de citoyens, en raison de l'habit qu'ils portent et du genre de vie qu'ils ont librement adopté, réglerait les droits de succession d'une façon uniforme et en conformité parfaite avec le principe de l'égalité de tous devant l'impôt.

Il ne saurait entrer dans notre pensée, Monsieur le Président, de vous demander de sortir de la Constitution et d'abroger de votre propre autorité une loi régulièrement issue du vote des deux Chambres. Mais, nous osons vous solliciter d'intervenir auprès du Parlement, pour obtenir de lui, par les voies constitutionnelles, un délai de quelques mois, provisoirement suspensif de la loi du 16 avril. On épargnerait ainsi au pays, qui a tant besoin d'apaisement et de concorde, le renouvellement possible de scènes douloureuses et de conflits dont les ennemis du bien public et de la prospérité nationale peuvent être seuls à se réjouir.

Je n'oublierai jamais, Monsieur le Président, avec quel élan, avec quelle généreuse spontanéité, vous compatissiez, il y a huit mois, à un grand deuil de ma famille diocésaine. Vous inauguriez votre récente élection à la première magistrature de la République, en vous faisant représenter aux funérailles des victimes de Montceau-les-Mines, et en secourant abondamment les veuves et les orphelins.

De quelle reconnaissance ne seraient pas pénétrés à votre égard tous les Français vraiment amis de la liberté si, grâce à vous, se fermait enfin l'ère, qui a trop longtemps duré, des dissensions religieuses; si, tandis que nous nous apprêtons à remercier Dieu d'avoir couronné par la victoire la patience et la vaillance de nos

soldats, nous avions le bonheur de voir s'embrasser fraternellement dans notre chère France la justice, qui est le fondement nécessaire de l'ordre, et la paix, qui est le fruit de la justice.

J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur le Président de la République, l'hommage profondément respectueux de mon humble dévouement.

† ADOLPHE-LOUIS, *Évêque d'Autun.*

— *La Croix* continue d'insérer de belles lettres d'évêques adhérant à celle de S. E. le Cardinal Richard.

LA RÉVOLUTION EN CORÉE

Lettre d'une religieuse de Saint-Paul de Chartres.

La reine de Corée, l'adversaire de l'influence japonaise, a été assassinée dans son palais de Séoul avec un raffinement inouï de cruauté. Aussitôt le père du roi, le Tai-Won-Kun a été proclamé dictateur et a constitué un ministère complètement dévoué au Japon. Le roi de Corée, aujourd'hui prisonnier, est un pauvre homme sans force ni autorité, et c'était la reine, femme d'un esprit supérieur, qui exerçait en fait le pouvoir. Elle avait résisté avec énergie aux exigences du résident japonais, le comte Inouye, et elle avait groupé autour d'elle tous les patriotes, tous les mécontents.

Au moment de son assassinat, un vent de révolte soufflait dans le pays. Partout la résistance s'organisait. Les Japonais, prévoyant une insurrection, ont frappé celle qui en était la tête.

On craint cependant que ce crime ne soit le signal d'une insurrection générale. Déjà un croiseur anglais, l'*Edgar*, qui était à Shanghaï, a reçu l'ordre de partir en toute hâte pour Chemulpo (Corée) avec des troupes. D'autres navires de guerre sont prêts à partir au premier signal.

Cet évènement donne un grand intérêt d'actualité à la lettre suivante adressée récemment à M. l'abbé Legué, supérieur de la Communauté de Saint-Paul de Chartres, par une religieuse de cette Communauté, supérieure d'un de ses établissements en Corée.

Séoul, 22 juillet 1895.

« VÉNÉRÉ PÈRE,

» Il y a aujourd'hui 7 ans que nos sœurs faisaient leur entrée à Séoul dans des chaises à porteurs, soigneusement fermées, car on craignait qu'ellés ne fussent aperçues des païens. Aujourd'hui les choses sont bien changées, nous pouvons sortir sans que jamais personne ne nous dise un mot; au contraire, notre costume leur plaît, car, disent-ils, nous sommes habillées bien modestement.

Les païens eux-mêmes viennent nous apporter leurs enfants, ils commencent à avoir confiance en nous, voyant que nous les soignons bien et que nous ne les mangeons pas.

Il y a encore un autre progrès qui vous fera plaisir, je pense, Vénéré Père. Il y a quelques semaines, une chrétienne venait me demander si je voudrais bien faire une visite à la mère du Roi qui désirait beaucoup nous voir, et voici à quelle occasion :

Cette bonne dame qui est presque reine, puisque le Régent, son mari, porte le nom de roi, a toujours aimé les chrétiens. Une chrétienne, qu'elle avait prise pour nourrice du Roi, lui a enseigné la religion. Elle sait les prières et a un chapelet que Mgr Blanc lui a envoyé. Elle disait dernièrement à la fille de cette nourrice, qui est une des plus ferventes chrétiennes : Si le Régent mourait, je me ferais baptiser tout de suite, mais si je venais à mourir avant lui, tu viendrais vite me baptiser. La chrétienne répondit : Il y a maintenant à Séoul des personnes qui en sont bien plus dignes que moi, et elle se mit à faire notre éloge, ce qui donna envie à cette bonne vieille dame de nous connaître. Nous ne nous pressions pas de fixer le jour de notre visite, voulant voir si réellement on nous désirait. Elle envoya donc une seconde fois savoir pourquoi nous n'allions pas, avec prière de fixer le jour et l'heure. Nous fixons le mercredi 17 juillet, afin que saint Joseph nous obtienne la grâce de ne pas faire une visite inutile. A l'heure dite nous partons, Sœur Estelle et moi, puis Sœur Saint-Paul dont nous avions besoin comme interprète, et la personne qui devait nous introduire. Nous n'arrivons près de cette quasi reine qu'après avoir traversé 8 portes et 7 cours. La dernière était plantée de grenadiers magnifiques. Elle nous accueillit avec beaucoup d'amabilité, nous fit asseoir près d'elle. Elle était entourée de plus de 100 dames du palais. Puis elle nous présenta son second petit-fils, âgé de 14 ans et sa jeune femme, puis la femme de celui dont je vous ai parlé, je crois, dans ma dernière lettre et qui était en prison. On n'a pas osé le tuer étant si proche parent du roi. Il est condamné à 10 ans d'exil et c'est là ce qui peine la pauvre grand'mère. La femme de l'exilé a 18 ans, elle nous a dit que tout son désir serait d'être chrétienne et qu'elle n'attendait que l'occasion pour le devenir. Après avoir parlé un peu, la reine nous offrit du thé que nous avons dû accepter à cause de l'honneur qu'elle nous faisait de prendre quelque chose en sa présence et même avec elle puisqu'elle buvait la première.

Elle nous offrit de visiter tout le palais qui est immense. Nous acceptâmes volontiers. Je vous assure que ce n'est pas sans émotion que nous visitâmes les appartements du Régent, surtout la grande salle, où peut-être s'est discutée la mort de tant

de chrétiens, en particulier des Missionnaires. Le Régent n'habite plus ce palais depuis l'emprisonnement de son petit-fils, il est à la campagne, près de son tombeau. Nous n'avons rien trouvé de bien curieux : tout y est très propre, très beau, très grand pour la Corée, nous n'avons jamais rien vu à Séoul qui approchât de ce palais. Après avoir tout visité nous revenons près de cette pauvre mère qui nous demande de bien prier pour son petit-fils. Elle ne savait pas comment faire pour nous remercier d'être venues la visiter et nous dit que le plus grand plaisir que nous pourrions lui faire ce serait de revenir souvent près d'elle. Beaucoup de dames de son entourage nous ont exprimé leur désir d'être chrétiennes, et en nous remerciant elles nous disaient qu'elles espéraient que nous avions apporté la bénédiction du bon Dieu dans cette maison en venant la visiter.

Le lendemain, la mère du Roi envoya deux de ses femmes pour nous demander si nous n'étions pas trop fatiguées à cause de la grande chaleur et nous réitérer ses remerciements.

Nous demandons au bon Dieu que notre visite ne soit pas un temps perdu et que parmi un si grand nombre de païennes quelques-unes arrivent à la connaissance du vrai Dieu. Veuillez, Vénéré Père, faire recommander cette intention à Notre-Dame de Chartres, si puissante et en qui nous avons tant de confiance.

Agréez, Vénéré Père, l'hommage du plus profond respect de toutes vos filles de Corée et en particulier de

Votre très humble fille,

Sœur STANISLAS.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Nominations. — M. l'abbé Aubert, précédemment curé de Lanneray, a été nommé vicaire de la Cathédrale, en remplacement de M. l'abbé Pichot, démissionnaire pour cause de santé.

M. l'abbé Marcigné, précédemment vicaire de Senonches, a été nommé professeur à l'Institution Notre-Dame.

M. l'abbé Fret, nouveau prêtre, a été nommé vicaire de Senonches.

M. l'abbé Vergez, diacre, a été nommé professeur à la Maîtrise; et M. l'abbé Gasnier, sous-diacre, ainsi que M. l'abbé Levassort, clerc minoré, à l'Institution Notre-Dame.

— Les Chapelains des Carmélites et des Sœurs de Notre-Dame ont été nommés, il y a déjà quelques semaines. Ce sont : pour le Carmel, M. l'abbé Gasselin, professeur au grand séminaire ; pour la maison-mère des Sœurs de Notre-Dame, M. l'abbé Giroux, économe des séminaires.

Examens théologiques. — Les examens des jeunes prêtres auront lieu à Chartres les 22, 23 et 24 octobre et, conformément au règlement, par séries alphabétiques, dans l'ordre suivant :

Mardi 22 octobre, 1re série, de A à E exclusivement ;

Mercredi 23 octobre, 2e série, de E à N exclusivement ;

Jeudi 24 octobre, 3e série, de N à Z.

Œuvre des Tabernacles. — M. le Directeur de l'Œuvre des Tabernacles a pu obtenir du comité central de Paris un dernier délai, *jusqu'au 30 octobre*, pour les demandes d'ornements en faveur des églises pauvres.

Il serait préférable de lui faire parvenir la petite cotisation annuelle dans le même délai ; car on lui demande de faire le versement général de toutes les offrandes du diocèse dans la première quinzaine de novembre.

Jouy. — *25e anniversaire du combat.* — Le dimanche 20 octobre, une cérémonie religieuse et patriotique aura lieu, à 1 heure et demie, à l'église et ensuite au cimetière de cette paroisse, pour honorer la mémoire des gardes nationaux de Jouy, morts au combat en 1870. Beaucoup de hauts fonctionnaires et d'autres personnages seront présents à la cérémonie ; on compte sur une nombreuse assistance. Dans toutes les gares d'Eure-et-Loir, seront délivrés des billets à prix réduits pour Jouy, valables du 19 au 21 octobre.

Le 15 octobre au Carmel. — Le monastère du Carmel a célébré solennellement, le mardi 15 octobre, la fête de sainte Thérèse. La cérémonie du soir a été très suivie. L'auditoire a été particulièrement édifié par l'ardente parole du R. P. Lattelais, qui a exalté la sublime figure de la vierge du Carmel, et a proposé à l'imitation de tous son amour de la vérité, et les solides pratiques de sa vertu.

Malheureusement la chapelle était trop petite pour contenir l'affluence des fidèles. Aussi, durant la journée, de nombreux pèlerins n'ont cessé de venir prier la sainte dont le culte est toujours populaire à Chartres et adorer dans le sacrement de son amour le Dieu qui daigna se nommer Jésus de Thérèse.

Fête de la B. Marguerite-Marie. — Elle vient d'être célébrée, le 17, dans les monastères de la Visitation. A Chartres, elle a eu de l'éclat comme tous les ans. Au lieu d'un récit qui ressemblerait beaucoup sans doute à des récits antérieurs, citons de la Bienheureuse apôtre du Sacré-Cœur, un trait qui pourra étonner mais qui instruira utilement nos lecteurs :

« La paix dont elle jouissait dans son cœur et la consolation dont son âme était comme enivrée, se changèrent tout à coup en des frayeurs inconcevables des jugements de Dieu. La vue

de la mort, qui avait fait jusque-là ses délices, excita en elle des sentiments de terreur par rapport à la justice divine. Ces terreurs furent si sensibles, qu'on la voyait frémir et trembler de tout son corps; elle serrait sur son cœur, pour se rassurer, le crucifix qu'elle tenait entre les mains; elle poussait de profonds soupirs, et on l'entendait répéter souvent avec larmes ces paroles: *Miséricorde! mon Dieu, Miséricorde!...* Un des sujets de sa frayeur, dit-elle, était la vue de la perte du temps qu'elle croyait n'avoir pas assez bien employé pour son salut. »

Retraite. — La retraite annuelle vient d'être prêchée aux Tertiaires du Carmel par le L. P. Renard, de la Compagnie de Jésus.

ORPHELINAT AGRICOLE DE MIGNIÈRES

La note suivante complètera celle que nous avons insérée au dernier supplément:

M. l'abbé Cintrat, en annexant son orphelinat de Mignières à la Société générale des orphelinats agricoles de France, Société qu'il connaît et avec laquelle il est en relations depuis l'origine même de son œuvre, a voulu assurer à sa fondation la perpétuité et le but qu'il se propose d'atteindre.

Bien qu'il soit entré maintenant dans la grande œuvre des orphelinats agricoles de France dont le centre est à Paris, rue Casimir-Périer, 2, l'orphelinat de Mignières conserve toujours son caractère diocésain et départemental, c'est-à-dire qu'il reste affecté spécialement et de préférence aux orphelins du diocèse de Chartres et du département d'Eure-et-Loir.

M. l'abbé Cintrat devient membre de la Société générale, et il continue en cette qualité d'être directeur de l'orphelinat qu'il a fondé.

Les fondations présentes et celles à venir ainsi que toutes les offrandes recueillies par M. l'abbé Cintrat seront exclusivement réservées à l'établissement de Mignières.

Un homme sûr, employé depuis longtemps dans les orphelinats de la Société, est attaché à la maison de Mignières pour former les enfants aux divers travaux du jardinage et des champs. Des Sœurs franciscaines agricoles sont chargées de desservir l'orphelinat.

Les conditions d'admission sont toujours les mêmes.

Au moment où l'orphelinat agricole de Mignières va prendre de nouveaux développements, nous espérons que les anciens bienfaiteurs et les personnes qui s'intéressent au sort des orphelins pauvres et abandonnés, redoubleront de zèle et de générosité envers cette œuvre si intéressante.

LES JEUNES AMES.

Nouvelles instructions morales, par M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution Notre-Dame de Chartres, chanoine honoraire. (Paris, Victor Retaux, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, 1895).

Nous avons le plaisir d'annoncer un nouvel ouvrage de M. l'abbé Tissier. Le docte et zélé directeur de l'Institution Notre-Dame de Chartres publiait, en 1894, son livre : *La parole de l'Evangile au Collège*; le succès immédiatement obtenu invitait l'auteur à une publication nouvelle. Il l'a donnée. Voici l'*imprimatur* qui l'autorise, disons mieux, qui félicite de ses œuvres le prêtre écrivain et orateur : M. l'abbé Tissier a bien voulu nous communiquer la lettre que lui a adressée M. l'abbé Legué, vicaire capitulaire du diocèse de Chartres.

Votre premier volume d'Instructions morales aux jeunes gens, présenté, il y a un an, au public par la plume si compétente et si bien inspirée de feu Monseigneur Lagrange, a reçu de la part des familles et des maîtres de l'éducation cet accueil empressé et sympathique qu'on vous avait prédit mais que votre modestie n'osait se permettre. Le public a deviné bien vite que ce petit livre sortait de l'ordinaire et qu'il contenait, sous une forme neuve, vivante, séduisante, de vraies richesses de doctrine et comme un évangile de la jeunesse. Tous ceux qui vous avaient entendu avaient été charmés : vos lecteurs ont confirmé en peu de temps le jugement de vos auditeurs.

C'est avec le même bonheur et la même confiance amie que nous voyons apparaître votre second volume intitulé : *Les Jeunes âmes*. Sorti du même cœur sacerdotal, étincelant des mêmes beautés, il recevra de tous le même accueil.

Croyez, cher Monsieur le Directeur, à nos plus affectueux sentiments.

LEGUÉ E.,
Vicaire capitulaire.

Chartres, le 1er octobre 1895.

FAITS DIVERS

Utilité des Congrégations religieuses. — Certaines gens demandent quelquefois à quoi servent les congrégations. Sans aborder le côté surnaturel de la question, une statistique fournit une réponse que les plus difficiles jugeront suffisante.

« Il existe en France plus de 1,200 congrégations comprenant 30.000 hommes et 150,000 femmes. Ces congrégations distribuent

l'instruction à 2 millions d'enfants sans qu'il en coûte un sou au budget. Elles donnent asile à plus de 100,000 vieillards, dont 28,000 chez les Petites-Sœurs des Pauvres. Elles élèvent 60,000 orphelins; elles ont des asiles, des refuges, des hôpitaux, et l'on peut évaluer à 250,000 le nombre des déshérités qu'elles recueillent et assistent. Le jour où l'État devrait prendre à sa charge toute cette multitude indigente, il serait obligé, d'après les calculs les plus modérés et d'après les dépenses des hopitaux laïcisés, d'y consacrer une somme annuelle d'au moins 125 millions. — Dans l'état actuel des choses ce ne serait pas une petite affaire.

Restitution. — Le R. P. Léon, capucin, du couvent de Versailles, et l'un des prédicateurs généraux de l'ordre, a prêché avec grand succès la neuvaine de Notre-Dame de Brebières à Albert.

A ce sujet, Pierre d'Issy conte, dans le *Journal d'Amiens*, cette jolie anecdote :

Breton et gentilhomme, ayant du sang de soldat dans les veines, il vit parfois son humilité et sa patience soumises à de rudes épreuves.

— « Un jour, nous raconte-t-il, entre autres choses fort intéressantes, je me présente chez un riche banquier de Paris. Le maître regarde ma robe avec un air de dédain, m'engage à m'asseoir en attendant mon tour. Il fut long à venir ce tour, enfin il arrive. — « Monsieur, lui dis-je, je viens vous restituer quarante mille francs qui m'ont été remis par un pénitent...

« Le banquier ne pouvait demander ma bénédiction; mais sa figure avait une expression inoubliable. »

Cela est facile à croire.

Saint Crépin. — *Découverte archéologique.* — En creusant pour l'établissement d'un calorifère dans l'église Notre-Dame, à Belley, on a fait une découverte archéologique du plus haut intérêt. A une petite profondeur, sous les dalles, la pioche a mis à jour une statue en plâtre dur, représentant le saint que nous allons fêter le 25 octobre, saint Crépin, debout derrière son échoppe, en train de réparer la chaussure d'un pauvre à besace.

D'un geste, le pauvre, placé au-devant de l'échoppe, indique au saint son pied droit nu, blessé par sa chaussure. Tout autour de l'échoppe les outils de l'artisan sont disposés artistement : la manicle, la râpe, l'alène, le poinçon, etc. Une belle paire d'escarpins à bouts pointus est placée sur la table de l'échoppe.

Le groupe, qui mesure 95 centimètres de hauteur sur 45 de largeur, est admirable de conservation, les couleurs sont vives et nettes ; la dorure du manteau de saint Crépin est presque intacte.

Comme facture, cette statue est de la meilleure époque ; elle est du commencement du seizième siècle.

L'Enseignement agricole. — Nous apprenons avec plaisir que pour répondre aux vœux émis depuis plusieurs années par les congrès et la société des Agriculteurs de France, le journal primaire « *L'Ecole Française* » (1) se préoccupe d'aider nos instituteurs et institutrices dans l'enseignement de l'agriculture. Déjà, à la fin de la dernière année scolaire, un concours d'enseignement agricole a été organisé par l'Ecole française, 50 écoles y ont pris part. Cette année ce journal va aider puissamment au développement de cet enseignement par sa nouvelle création « Les Devoirs dans la Famille » dont une série sera consacrée spécialement aux Ecoles de campagne. Aidé des bons conseils du Frère Abel, de l'Institut de Ploërmel, cet enseignement ne peut aller qu'en s'améliorant. Rappelons aussi les excellents classiques de cette Congrégation et entre autres « L'Agriculture à l'Ecole primaire en 42 leçons par F. C. (1) et les « Leçons d'Agriculture élémentaire à l'usage des jeunes filles» (1). ce dernier publié à Rennes. — L'Administration de l'Ecole Française nous avise que le premier numéro de son « Supplément bi-mensuel des Salles d'Asile » paraîtra fin octobre.

Médecins canonisés. — Dom Fournier, religieux de Solesmes et docteur en médecine, vient de se livrer à un travail fort curieux. Après de nombreuses recherches, il n'a pas catalogué moins de soixante-huit personnages canonisés ayant pratiqué l'art médical. Dans cette longue liste figurent plusieurs femmes.

La plupart de ces saints personnages vécurent dans les premiers siècles de l'Eglise et furent martyrisés pour leur foi. En tête vient saint Luc, l'Evangéliste, patron principal des médecins. Ensuite on peut citer, parmi les plus remarquables, saint Césaire, en qui Julien l'Apostat mettait toute sa confiance ; saint Pantaléon, que des confrères, jaloux de sa science, dénoncèrent à la haine des persécuteurs ; saint Blaise, qui était un remarquable guérisseur de maux de gorge ; saint Alpham, qui fut évêque, saint Eusèbe, qui devint Pape, enfin saint Cosme et saint Damien, qui soignaient les malades sans jamais accepter d'honoraires. Ajoutons à cette liste les noms de saint Ravin et de saint Rasyphe, son frère, qui profitaient de leurs connaissances médicales pour attirer à eux les habitants de Macé et les convertir à la religion chrétienne.

(1) Gaume et Cie, Editeurs, 3, rue de l'Abbaye, Paris.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. IV, 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XXXIXe ANNÉE. — **NOVEMBRE 1895**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Trente-neuvième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de N.-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais, en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association ; 2° à l'article de la mort ; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes: 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église à NOTRE-DAME-DE-LORETTE.*)*

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux personnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations*

11e Numéro — Novembre 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

LETTRE DE MM. LES VICAIRES CAPITULAIRES DE CHARTRES AU CLERGÉ DU DIOCÈSE

Chartres, ce 18 octobre 1895.

Monsieur et cher Confrère,

Vous avez appris par les feuilles publiques la nouvelle si impatiemment attendue du succès de nos armes à Madagascar.

En nous associant à la joie commune nous avons le devoir de rendre grâces au Dieu qui donne la victoire. Dans nos fastes militaires le Te Deum a toujours été le chant traditionnel et national qui suivait nos triomphes.

En conséquence nous avons décidé qu'un *Te Deum* solennel serait chanté le dimanche 27 courant dans toutes les églises du diocèse, à l'issue de la grand'messe. A la suite on chantera le *De Profundis* pour le repos de l'âme de ceux qui ont succombé au cours de cette laborieuse campagne et on terminera par le *Domine salvam...*

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'expression de nos meilleurs sentiments.

LEGUÉ E., POUCLÉE,
Vicaires capitulaires.

NOTA. — Vous donnerez avis de cette cérémonie aux représentants de l'autorité. — Ces prières pourront être dites aussi dans les chapelles des Hospices et des Communautés religieuses.

LES DÉVOTS DU ROSAIRE

Un chapitre singulièrement intéressant est celui des dévots du Rosaire. Nous trouvons parmi eux les noms les plus divers, empruntés à toutes les conditions sociales.

Louis XIV disait son chapelet tous les jours; saint François de Sales y employait une heure, ayant fait vœu de dire chaque jour tout le Rosaire.

André Hofer, le grand patriote tyrolien, disait son chapelet à la tête de ses hommes par les rudes sentiers des montagnes. Une chanson du temps lui fait dire : « Agenouillez-vous avec vos rosaires, ce sont là les violons que je préfère. Quand la prière fera briller vos yeux, le Seigneur Dieu s'y montrera. » Comme dernier souvenir, il offre au prêtre qui l'accompagne son inséparable chapelet, puis, d'une voix ferme, il commande le feu.

Michel-Ange disait son chapelet. Il y en a deux à gros grains, en bois, dans sa maison de la *Via Ghibellina*, à Florence, et ils ont l'air très usés. Dans son *Jugement dernier*, deux âmes s'aident d'un chapelet, au moyen duquel un de ceux qui sont déjà arrivés en haut les attire.

Mozart disait son chapelet, et Haydn écrivait : « Quand la composition ne va plus bien, je me promène de long en large dans ma chambre, mon chapelet à la main; je récite quelques *Ave Maria*, et alors les idées me viennent de nouveau. »

R. P. Esser.

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

VIE DE SAINTE BRIGITTE DE SUÈDE. (1)

La vie de sainte Brigitte, écrite par Mme de Flavigny, témoigne d'une grande érudition jointe à une foi profonde; qualités éminentes que Mgr de Chartres a fait admirablement ressortir dans sa lettre approbative. Cet ouvrage semble surtout indiqué aux pieux lecteurs, en ce mois consacré au *rappel des pauvres âmes;* il contient d'importantes révélations touchant les différents supplices qu'elles endurent en expiation

(1) Éditeur : Leday et Cie, Paris, rue de Mézières.

de leurs fautes avant d'être admises dans le ciel, où elles jouiront d'un bonheur sans mélange et sans fin. Les manifestations divines dont sainte Brigitte fut favorisée sur ce touchant sujet, seront, par cela même, le principal objectif de notre récit. Nous nous servirons seulement des principales étapes de sa vie, si remplie d'évènements divers, comme d'un fil conducteur indispensable pour atteindre notre principal but: « faire ressortir l'intensité des peines expiatrices du purgatoires, et l'efficacité de nos prières pour leur ouvrir les portes de leur brûlante prison. »

Sainte Brigitte vint au monde vers l'an 1302, non loin d'Upsal, alors capitale de la Suède. Sa famille, issue des anciens rois du pays, unissait à la noblesse du sang celle de la vertu ; l'enfant, prédestinée à tant de merveilles de la grâce, devait lui imprimer une impérissable gloire.

Brigitte était son nom. A peine âgée de 10 ans, ayant entendu raconter la passion du Sauveur, elle fut touchée jusqu'aux larmes. La nuit suivante, le divin Maître lui apparut dans l'état où il était à l'heure de son crucifiement.

« Regarde, ma fille, lui dit Notre-Seigneur, de quelle manière j'ai été traité ! »

Et qui donc vous a blessé des ces plaies, lui demanda-t-elle?

« Ceux qui me méprisent ou qui demeurent insensibles à mon amour, » répondit le doux Jésus.

A partir de ce moment, la seule pensée des mystères de la passion arrachait à Brigitte des larmes brûlantes.

Une grande épreuve pour elle fut la perte de sa mère, enlevée prématurément à son amour. Quand elle eut atteint l'âge de 14 ans, son père lui donna pour époux, malgré son peu d'attrait pour le mariage, le prince Ulphon, gouverneur de Néricie, qui était bien digne d'elle par ses hautes vertus. De ce mariage, béni du ciel, naquirent huit enfants. A la suite d'un pèlerinage fait avec sa pieuse épouse en France, Ulphon fut conduit aux portes du tombeau. Brigitte, désolée, suppliait le Seigneur de lui conserver la vie, quand saint Denis lui apparut et lui révéla de grands évènements à venir, donnant pour sanction de ses paroles la guérison instantanée de son époux. En effet, Ulphon recouvra aussitôt la vie; et, pour reconnaître ce grand bienfait, à son retour en Suède, après avoir réglé toutes ses affaires, il se retira au monastère cistercien

d'Alvastra, où, après trois années passées dans ce séjour de paix, il mourut saintement en présence de Brigitte qui reçut son dernier soupir.

Voici le portrait que nous a laissé de cette grande sainte un vénérable chanoine de la cathédrale de Linkeping et docteur en théologie, nommé Matthias, confesseur de Brigitte qui avait reçu ordre du Seigneur de lui transmettre toutes ses révélations. « Elle était, c'est le grand serviteur de Dieu qui lui donne ces glorieux témoignages, stable dans son humilité, indépendante de sa propre gloire, sereine à l'exemple de Jésus-Christ, et, d'après la volonté du Seigneur, successivement épouse, veuve, pénitente, pauvre détachée de tout, sauf de l'honneur de Dieu. »

Toujours sous l'inspiration du divin Maître, Brigitte fonda l'ordre de *Saint-Sauveur* qui prit aussi après sa mort, le titre de Sainte-Brigitte; d'où le nom de Brigittins que portent les chapelets auxquels sont appliquées de nombreuses indulgences pour le soulagement et la délivrance des pauvres âmes du purgatoire; la sainte s'était intéressée toute sa vie à ces prisonnières de la justice divine.

Voici plusieurs traits tirés de ses *révélations* qui montrent combien le Seigneur l'avait initiée à leurs tourments et intéressée à leur délivrance.

La Sainte ayant perdu sa belle-sœur priait pour elle avec ferveur quand elle lui apparut au milieu de flammes dévorantes. « Je tenais, lui dit-elle, à mes richesses, cherchant à les augmenter encore: et, sans le secours de la Sainte Vierge qui m'obtint, à mes derniers moments, la grâce du repentir et celle d'une bonne confession, j'aurais éte damnée... Ah! je t'en conjure, chère sœur, achète des calices pour que le sang du Rédempteur y coule souvent pour ma délivrance. » C'est ce que fit Brigitte avec une incomparable ardeur, et il lui fut donné de revoir sa sœur, mais cette fois radieuse et lui disant: « grâce à toi, chèro Brigitte, délivrée de mes affreux tourments, je monte au ciel.

La Sainte aperçut aussi l'âme d'une jeune fille que sa mère avait imprudemment conduite dans dés réunions mondaines, et qui aurait été damnée, si la Sainte Vierge, toujours miséricordieuse, toujours Mère, ne lui eût obtenu de revenir à Dieu en mourant, et, pour l'instruction de tous,

cette pauvre âme expliqua la nature des tourments divers qu'elle souffrait en rapport avec la nature de ses fautes.

Sainte Brigitte, profondément touchée, pria avec instances le doux Jésus de mettre fin à ses tourments: et, se faisant apôtre, elle raconta ce fait à une mondaine de sa connaissance; celle-ci en fut tellement impressionnée, qu'elle commença par renoncer à ses vaines parures, et plus tard se livra à la pénitence dans un ordre extrêmement austère; non seulement pour expier ses péchés, mais plus encore afin de délivrer son infortunée parente des tourments qu'elle endurait. La pieuse veuve vit également la sollicitude toute maternelle de la Mère du Sauveur, pour obtenir la délivrance des pauvres détenues du purgatoire; elle entendit aussi plusieurs fois la voix d'un ange qui excitait les vivants à venir en aide aux chers défunts par leurs prières et leurs bonnes œuvres.

Elle aperçut ensuite une sorte de lumière brillante d'un côté, et de l'autre, nuageuse, descendue d'en haut tandis que de nouvelles voix sortant de l'abîme chantaient: « O Seigneur, Dieu, que votre puissance infinie rende au centuple le bien que nous font ceux qui intercèdent pour notre délivrance et contribuent à nous introduire dans le séjour des bienheureux! » Admirable communion des fidèles, qui fait de l'Église catholique une seule famille étroitement unie, et dont les membres, morts avec le pardon du Seigneur, se retrouveront ensemble au ciel!

Selon l'ordre qu'elle en reçut du Seigneur, la sainte se rendit à Rome pour participer aux grâces du jubilé de 1450, elle entreprit ensuite le voyage de Jérusalem pour y visiter les lieux sanctifiés par le grand mystère de la Rédemption des hommes. Le Sauveur lui fit connaître, tandis qu'elle faisait ses pieuses périgrinations, diverses particularités de sa passion et de sa mort, par lesquelles il lui fut donné, ainsi que l'exprime si bien l'historien de sa vie, de goûter *la suavité des plaies de l'Homme-Dieu, mort en croix pour nous ouvrir le ciel, fermé par le péché d'Adam et d'Ève*. C'est à Rome, qu'à son retour de Palestine, elle devait quitter l'exil de la vie. Selon l'avertissement que le Seigneur lui donna de sa fin prochaine elle se fit revêtir de l'habit de l'ordre qu'elle avait fondé, et, le 23 juillet 1373, dans la 71e année de son pèlerinage sur la terre, son âme si pure fut revêtue dans le ciel d'une bienheureuse immortalité.

C. de C.

MARIE, MÈRE DE CEUX QUI N'EN ONT PLUS

La *Croix* du dimanche a publié le trait suivant dont la place est tout indiquée dans un organe consacré à la Sainte Vierge :

Un jour, nous disait M. l'abbé X..., je remarquai une brebis étrangère mêlée au troupeau de mon catéchisme. Cette petite figure pâle et chétive, qui s'était glissée au bout du dernier banc, ne m'était pas totalement inconnue : ma mémoire me rappela bientôt que l'intrus était fils du nouveau contre-maître de l'usine, homme d'opinions violentes et exaltées, orateur de club, mangeurs de prêtres, etc...

Du reste, le petit semblait dépaysé dans le saint lieu. Il regardait de tous côtés et avait une attitude gênée à l'extrémité de son banc. Je ne parus pas prendre garde à sa présence, mais, après avoir fini d'interroger mes enfants, j'allai à lui et le fis lever.

« Tu vas à l'école, lui dis-je, as-tu entendu parler du bon Dieu ? » Silence.

« De la sainte Vierge ? »

Le petit leva le front et soudain son visage s'anima.

« Oui, me dit-il tout bas, mystérieusement. J'ai entendu dire que les enfants du catéchisme ont une mère, la Sainte Vierge. C'est pour cela que je suis venu... » De grosses larmes roulèrent sur ses joues pendant qu'il ajoutait : « J'ai tant besoin d'une mère ! »

Ce cri me toucha. Dès que mes élèves furent sortis, je revins au petit étranger.

« Viens, lui dis-je, je vais te mener à ta mère. — Il me jeta un regard profond. — A celle, continuai-je, qui remplacera ta mère. »

Et je le reconduisis à la blanche chapelle que les Enfants de Marie ornent avec un soin si pieux. Lorsque l'enfant aperçut la sainte image couronnée du diadème d'or, entourée de fleurs et éclairée du reflet des vitraux, il s'écria :

— Ah ! la voilà. Qu'elle est belle ! Croyez-vous qu'elle voudra me prendre pour son petit garçon ? Voyez, elle en a un autre entre les bras. Peut-être qu'elle n'a pas besoin de moi, et moi, si vous saviez ! j'ai grand besoin d'une mère..... surtout depuis que je suis malade.

— « Tu es malade, pauvre petit ? »

Il toucha son côté gauche. « J'ai mal là, pas grand mal, seulement, je ne peux pas jouer ou courir avec les autres, alors le médecin a défendu de m'envoyer a l'école.

Je suis malheureux tout seul à la maison. Papa m'aime bien, mais il est toujours sorti. On m'a dit que les enfants qui viennent ici trouvent une mère toute bonne et puissante, et je suis venu. »

« Croyez-vous, répétait-il inquiet, qu'elle voudra de moi, la Sainte Vierge ?

— « Sans doute, mon ami, mais il faut faire comme les enfants qui viennent ici et apprendre son catéchisme. »

Je lui en mis un entre les mains.

« Merci, Monsieur, je le lirai, bien sûr. »

Il dut non seulement le lire, il dut l'étudier ardemment, car il parvint à rattraper les autres et même en dépasser quelques-uns. Un matin, il ne vint pas.

J'allai chez lui au risque de me faire dévorer par son père.

Heureusement, le petit était seul. Dès qu'il m'aperçut, il me montra son catéchisme placé près de sa tête sur l'oreiller ; il était au lit.

« Monsieur l'abbé, je sais ma leçon. Papa m'a aidé à l'apprendre.

— Est-ce possible, mon cher enfant, comment cela ?

— C'est que je suis si faible ! Ma vue se trouble et je puis à peine lire. Hier, j'étais très inquiet de ma leçon. Alors voyant que cela me faisait mal, papa a pris le livre et a répété lui-même, sans se lasser, jusqu'au moment où j'ai pu réciter sans faute... Je crois, Monsieur l'abbé, que je mourrai bientôt, faut que je me dépêche...»

Penché vers lui, j'allais le rassurer, l'empêcher de se fatiguer. Le bruit d'un sanglot contenu me fit relever la tête, le père était au chevet du lit.

« Ne pleure pas, papa, reprit le petit malade. Je serai très heureux, si tu veux bien m'aider comme hier pour mon catéchisme, car je pourrai faire ma première communion et j'irai au ciel. La Sainte Vierge me conduira. Toi aussi, papa, tu viendras plus tard, n'est-ce pas ? »

La tête enfouie dans ses mains, le père gardait le silence. Je me levai et sortis sans qu'il m'eût accordé la moindre attention. Cela ne ne m'empêcha pas, certes, de revenir le lendemain et presque tous les jours.

Je trouvais mon malade seul avec une garde qui se retirait aussitôt. Parfois le père entrait brusquement et reprenait sa position première, appuyé contre le lit, voilant son visage et me saluant à peine au départ.

Mon petit élève s'affaiblissait. Ses crises, ses suffocations devenaient plus longues et plus fréquentes.

Dans un moment où nous étions seuls :

« Savez-vous, Monsieur l'abbé, ce que m'a dit papa : Puisque tu aimes tant la Sainte Vierge, demande-lui ta guérison, fais un vœu, ainsi que l'explique ton catéchisme. Je te conduirai à Lourdes, à La Salette, à Pontmain, où tu voudras.

— Votre père a raison, mon petit ami, il faut faire ce qu'il désire, dis-je vivement. »

Il secoua la tête : On ne doit jamais redemander ce qu'on a donné. J'ai donné ma vie à Jésus pour qu'il me donne sa mère au ciel et qu'elle y amène pauvre papa un jour... Ce sera bien mieux comme cela. Quand pourrai-je, Monsieur l'abbé, quand pourrai-je faire ma Première Communion ? »

Il la fit un jour du mois de mai. On avait jeté sur la couchette un drap blanc et sur ce drap les premières roses du printemps. Ses petits camarades du catéchisme remplissaient la chambre.

L'enfant communia et mourut comme un saint...

La Sainte Vierge avait fait d'une pierre deux coups et même davantage, car le nouveau converti, désormais aussi ardent, aussi éloquent pour la bonne cause qu'il l'avait été pour la mauvaise, entraîna à sa suite une grande partie de la population ouvrière, pauvres gens moins coupables qu'ignorants et trompés. Actuellement l'esprit de la paroisse est renouvelé. Tout cela par Marie, Mere aimable, mère admirable, avec laquelle il ne faut jamais désespérer.

MADAGASCAR EN 1659. — *Une lettre de Saint Vincent de Paul.* — Voici une lettre de Saint-Vincent de Paul à M. Bourdaise, supérieur de la mission de Madagascar. M. Bourdaise, prêtre du diocèse de Chartres, né à Blois, s'était fait lazariste ; il est l'un des premiers missionnaires envoyés à Madagascar, où la Compagnie d'Orient avait fait appel aux disciples de saint Vincent dès qu'elle fut installée dans cette île (1648).

Octobre 1659.

Je vous dirai d'abord la juste appréhension où nous sommes que vous ne soyez plus en cette vie mortelle, dans la vue du peu de temps que vos confrères, qui vous ont précédé, accompagné et suivi, ont vécu en cette terre ingrate, qui a dévoré tant de bons ouvriers envoyés pour la défricher. Si vous êtes encore vivant, oh ! que notre joie sera grande lorsque nous en serons assurés ! Vous n'auriez point de peine à le croire de moi, si vous saviez à quel point va l'estime et l'affection que j'ai pour vous, qui est aussi grande qu'aucune personne la puisse avoir pour une autre.

La dernière petite relation que vous nous avez envoyée nous ayant fait voir la vertu de Dieu en vous, et espérer un fruit extraordinaire de vos travaux, nous a fait jeter des larmes d'allégresse à votre sujet, et de reconnaissance envers la bonté de Dieu, qui a eu des soins admirables sur vous et sur ces peuples, lesquels vous évangélisez, par sa grâce, avec autant de zèle et de prudence de votre part, qu'il paraît de dispositions de leur côté pour être faits enfants de Dieu. Mais, à même temps, nous avons pleuré de votre douleur et de votre perte, en la mort de MM. Dufour, Prévôt et de

Belleville, qui trouvèrent leur repos au lieu du travail qu'ils allaient chercher, et qui augmentèrent vos peines. lorsque vous en espériez le soulagement. Cette séparation si prompte a toujours été, depuis, un glaive de douleur pour votre âme, comme la mort de MM. Nacquart, Gondrée et Mousnier l'avait été auparavant.

Vous nous avez si bien exprimé votre ressentiment en nous donnant la nouvelle de leur décès, que j'ai été autant attendri de votre extrême affection que touché de ces grandes pertes.

Il semble, Monsieur, que Dieu vous traite comme il a traité son Fils; il l'a envoyé au monde établir son Église par sa passion, et il semble qu'il ne veut introduire la foi à Madagascar que par votre souffrance. J'adore ses divines conduites, et je le prie qu'il accomplisse en vous ses desseins. Il en a peut-être de bien particuliers sur votre personne, puisque, entre tant de missionnaires morts, il vous a laissé en vie : il semble que sa volonté, voulant le bien qu'ils ont désiré faire, n'en a pas voulu empêché l'effet en les ôtant du monde, mais le produire par vous en vous y conservant.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, nous avons grandement regretté la privation de ces bons serviteurs de Dieu ; et nous avons eu grand sujet d'admirer en cette dernière occasion surprenante les ressorts incompréhensibles de sa conduite. Il sait que de bon cœur nous avons baisé la main qui nous a frappés, nous soumettant humblement à ces touches si sensibles quoique nous ne puissions comprendre les raisons d'une mort si prompte en des hommes qui promettaient beaucoup, au milieu d'un peuple qui demande instruction, et après tant de marques de vocation qui ont paru en eux pour le christianisme (1).

Cette perte pourtant, non plus que les precédentes, ni les accidents qui sont arrivés depuis, n'ont pas été capables de rien rabattre de notre résolution à vous secourir, ni d'ébranler celle de ces quatre prêtres et du frère qui s'en vont vers vous, lesquels, ayant eu de l'attrait pour votre mission, nous ont fait de longues instances pour y être envoyés... »

Saint Vincent continue sa lettre en indiquant les accidents qui ont empêché qu'on ne vint plus tôt au secours de M. Bourdaise; il forme des vœux pour l'apostolat de ses chers disciples; il demande des prières pour sa chère congrégation et pour lui-même.

« Priez aussi Notre-Seigneur pour moi, s'il vous plaît, car je ne la ferai pas longue (la vie) à cause de mon âge qui passe quatre-vingts ans, et de mes mauvaises jambes qui ne veulent plus me

(1) Puisse la récente conquête de Madagascar par la France favoriser désormais la liberté des missionnaires ! Il le faut, comme du temps de Bourdaise, pour l'heureuse transformation du pays. (Note de la Rédaction).

porter. Je mourrais content si je savais que vous vivez, et quel nombre d'enfants et d'adultes vous avez baptisés; mais si je ne le puis apprendre en ce monde, j'espère de le voir devant Dieu, en qui je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc. »

LE SCAPULAIRE DE NOTRE-DAME DU CARMEL.

D'après une réponse du R. P. Prieur des Carmes, relative au *scapulaire de Notre-Dame du Carmel*, nous avons dit, il y a huit jours:

1° Ceux qui ont été reçus avec de *faux* scapulaires, c'est-à-dire avec des scapulaires en drap *feutré*, et non *tissé* n'appartiennent nullement à la confrérie de Notre-Dame du Carmel.

2° Ceux qui portent de tels scapulaires ne jouissent d'aucun des privilèges et ne gagnent aucune des indulgences de cette confrérie.

Cette réponse a provoqué plus d'une inquiétude bien légitime et a valu plusieurs questions qui demandent une solution.

La voici donnée par la *Semaine religieuse de Lyon :*

Il est bien vrai, d'abord, que la matière du scapulaire de Notre-Dame du Carmel et de tous les scapulaires, c'est-à-dire des deux morceaux d'étoffe qui en forment la partie principale doit être en laine et en *laine tissée*, et qu'une autre étoffe ne peut être validement bénite comme scapulaire (1); par conséquent ceux qui ont été reçus avec des scapulaires en drap *feutré* et non *tissé* ont été, de ce fait, reçus *invalidement.*

Mais il y a une remarque très importante à faire : c'est que, comme l'a publié la *Semaine religieuse* du 17 août 1894, page 333, à la demande du R. P. vicaire général des Carmes, le souverain Pontife Léon XIII a revalidé le 20 juin 1894 toutes les réceptions en la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel qui, pour un *motif quelconque*, auraient été invalides. Il ne sera pas inutile de reproduire ici ce document, déjà publié l'année dernière :

« Très Saint Père,

» Le Père vicaire général des Carmes déchaussés, prosterné à vos pieds, expose à Votre Sainteté que bien souvent la réception des fidèles dans la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel est invalide, soit parce qu'on omet d'inscrire les noms de ces fidèles, soit pour une autre cause. Afin donc que les fidèles ainsi reçus ne soient pas privés des grâces et des privilèges concédés à ladite confrérie, le suppliant demande humblement à Votre Sainteté de

(1) BÉRINGER, *Recueil des Indulgences,* tome 1er, page 391

daigner accorder dans sa bonté une *sanation* entière à toutes les réceptions en cette même confrérie, qui, pour *quelque motif que ce soit*, jusqu'aujourd'hui auraient été invalides.

En vertu des facultés spéciales accordées par N. T. S.P. le Pape Léon XIII, la Sacrée Congrégation des Indulgences et des saintes Reliques accorde bénignement la *sanation* demandée, nonobstant toutes choses contraires.

» Donné à Rome, de la secrétairerie de ladite congrégation, le 20 juin 1894.

» Fr. Ignace card. PERSICO, *préf.*

» A., archevêque de Nicopolis, *secrét.* »

De cette *sanation* ou *revalidation* (1) accordée à toute réception invalide, pour quelque motif que ce soit, il résulte avec évidence qu'il faut distinguer entre ceux qui ont reçu le scapulaire du Carmel avant le 20 juin 1894, et ceux qui l'ont reçu après.

Ceux qui ont reçu le scapulaire du Carmel avant le 20 juin 1894 ne doivent avoir aucune inquiétude, car à supposer que leur réception ait été invalide, elle est validée maintenant par la sanation susdite, et ils appartiennent à la confrérie de Notre-Dame du Carmel.

Ceux qui ont reçu le scapulaire du Carmel, après le 20 juin 1894, et à qui on aurait imposé un scapulaire non valide parce qu'il n'était pas en drap tissé, ne font pas partie de la confrérie de Notre Dame du Carmel.

Les premiers ne sont donc pas obligés de recevoir de nouveau le scapulaire; ils doivent seulement, pour gagner les indulgences, se procurer et porter désormais un scapulaire fait de la façon voulue.

Les seconds, au contraire, doivent recevoir de nouveau le scapulaire pour faire partie de la confrérie et en gagner les indulgences.

A. L.

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Lampes. — 86 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus, ont brûlé en octobre, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre, 61 ; devant N.-D. du Pilier, 10 ; devant saint Joseph, 2 ; devant sainte Anne, 1 ; devant saint Antoine, 1 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 6 ; devant le Sacré-Cœur, 5.

(1) Cette *sanation* ou *revalidation* n'est pas un fait extraordinaire ; déjà par un bref de la Propagande, daté du 20 juillet 1884, le souverain Pontife Léon XIII a *revalidé* toutes les réceptions à n'importe quel scapulaire, qui auraient été faites antérieurement de bonne foi, mais invalidement pour quelque motif que ce soit. (BÉRINGER, *les Indulgences*, tome Ier, page 404)

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en octobre, 102 enfants dont 17 de diocèses étrangers.

Pèlerinage. — Ont dit la sainte messe en l'église de N.-D. de Chartres des prêtres appartenant aux diocèses suivants : Chartres, Marseille, Bourges, Châlons, Paris, Le Mans, Rennes, Coutances, Bayeux, Séez, Orléans, Troyes, Meaux, Angers, Besançon, Versailles, Evreux, Bordeaux. — Dublin (Irlande), Ossimo (Italie).

— La *Conférence* ecclésiastique de novembre, à Chartres, est ajournée au premier mardi de décembre.

Premières messes de nouveaux prêtres. — Nous rappelons qu'une ordination avait été faite à Chartres, le dimanche 13 octobre, par Mgr l'Évêque de Saint-Dié. Les trois nouveaux prêtres ont dit leur première messe le lendemain : l'un M. l'abbé Pasquier, au séminaire ; les deux autres, M. l'abbé Fret et M. l'abbé Mulard, à la crypte de la Cathédrale. Ici et là, selon l'usage, il y a eu grande solennité. M. l'abbé Fret, ancien élève de la Maîtrise, a célébré en présence des clercs de Notre-Dame, et il a été accompagné à l'autel par M. l'abbé Clerval, supérieur de l'Œuvre ; comme toujours, le digne supérieur s'est on ne peut mieux inspiré de la circonstance dans une allocution pleine de touchants souvenirs et de paternelles leçons pour le jeune prêtre et les jeunes clercs. — Nous en dirons autant de la belle instruction donnée à la messe suivante. Cette fois, c'était M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution N.-D., assistant à l'autel M. l'abbé Mulard, un de ses professeurs et prêchant le héros de la fête, les nombreux élèves de l'Institution et d'autres personnes présentes. Inutile d'ajouter que de beaux chants ont encore rehaussé l'éclat de ces cérémonies de premières messes.

La fête d'Adoration mensuelle de novembre aura lieu le 7, à la chapelle des Sœurs de Bon-Secours ; le prédicateur annoncé est M. l'abbé Bouillet, vicaire de la Cathédrale. — En octobre, c'est à la chapelle de N.-D. de la Brèche qu'elle se célébrait ; c'était le 17 du mois. Avant le salut du soir, M. l'abbé Gasselin, professeur de dogme au grand Séminaire, donnait un sermon docte et clair sur la Présence réelle ; il concluait par une pressante exhortation à la reconnaissance pour l'immense bienfait du Seigneur que son amour infini porte à résider ainsi au milieu de nous.

La loi d'abonnement. — A Chartres, comme en un très grand nombre d'autres villes de France, la loi d'abonnement a été mise sous les yeux du public par le seul procédé capable d'atteindre la majorité des lecteurs. Dans la matinée du dimanche 20 octobre, apparaissait de distance en distance sur les murs une affiche

rouge, destinée à instruire le peuple sur les étranges vexations dont sont l'objet les Congrégations religieuses par rapport à l'impôt.

Comme il s'agit, dans cette loi du 16 avril, de mesures oppressives pour la religion, il est tout simple que les journaux juifs et maçonniques cherchent, par des allégations fausses, à justifier ces mesures et ajoutent à leurs mensonges le sarcasme satanique, une de leurs plus chères habitudes. De leur côté, beaucoup de journaux honnêtes et conservateurs sont, pour des motifs que nous ne devinons pas toujours, d'une timidité exagérée dans l'exposé des faits ou les plaidoyers relatifs à la défense de la sainte Église. Nous pourrions ajouter qu'une foule de personnes, avides de lectures, et du reste ennemies des feuillès impies et radicales *ex-professo*, ne savent guère fixer leurs regards, leur esprit et leur mémoire, en lisant leur journal, que sur la partie intitulée..... Feuilleton ! elles négligent volontiers le reste, c'est-à-dire ce qui est écrit ordinairement pour leur apprendre quelque chose d'utile.

De tout cela il résulte ce que nous voyons souvent : c'est que l'opinion publique a peine à se former ou à se rectifier selon les principes de la vérité et de la justice, sur des questions importantes et intéressant au plus haut point ce qui mérite le plus notre attention et notre respect.

Ainsi, au bout de plusieurs mois de discussions sur la loi du 16 avril, la question des Congrégations, nous en sommes persuadé, est restée très nuageuse pour une multitude de gens qui devraient mieux la connaître.

Dans une ville du Midi, à Montpellier, une société s'est formée sous le nom de : Comité des droits de l'homme, se proposant de vulgariser davantage, dans un résumé succinct et à la portée de tous, les notions essentielles données jusqu'ici par la Presse honnête sur l'iniquité dont sont victimes les Religieux et les Religieuses. Cette vulgarisation, le Comité l'essaie par l'affichage ; et ses affiches de l'*Appel au peuple*, ont été en vogue à Montpellier, puis en d'autres cités voisines, puis en de grandes et petites villes plus éloignées ; il y en aura peut-être partout en France.

La *Croix* renseigne sur le lieu de dépôt de ces affiches et sur les moyens de les utiliser.

Un anniversaire à Jouy. — Le dimanche 20 octobre, une manifestation religieuse et patriotique a eu lieu à Jouy, pour le vingt-cinquième anniversaire du combat livré aux Prussiens le 21 octobre 1870. La municipalité de Jouy et la Société du *Souvenir français* ont fait apposer une plaque rappelant le fait d'armes et les noms des huit garde-nationaux morts au combat. La foule était

considérable ; beaucoup de personnages représentant l'armée et les principales administrations civiles de Chartres étaient là avec le Maire et le Conseil municipal de Jouy. Plusieurs discours ont été prononcés à la mairie.

Pour nous, qui avons à signaler surtout la part faite à la religion dans cette fête, nous dirons qu'à l'église, M. l'abbé Légué, vicaire capitulaire, officiait, entouré de M. le Curé, de MM. Hervé et Robé, aumôniers militaires en 1870, et de plusieurs autres ecclésiastiques ; et que M. l'abbé Robé, maintenant chanoine honoraire, curé-doyen de La Loupe, a prononcé une fort belle oraison funèbre rappelant avec les devoirs envers la patrie, les devoirs envers Dieu.

M. le Vicaire capitulaire a bénit la plaque commémorative et donné l'absoute.

— Le 25e anniversaire du 18 octobre, à Châteaudun, a été aussi célébré à l'église de La Madeleine, avec une grande solennité.

Une cérémonie à La Gaudaine. — On nous écrit de Nogent-le-Rotrou, le 22 octobre :

Dimanche dernier 20 octobre, la modeste paroisse de La Gaudaine était en fête : grâce à une ardente et généreuse initiative, qui reçut les encouragements de Monsieur le Curé, on avait pu ériger deux belles croix sur l'emplacement de celles que le temps avait abattues. L'heure était venue de les bénir.

Rien n'avait été épargné pour donner de l'éclat à la cérémonie ; le matin, pendant la grand'messe, les fidèles entendirent avec une joie recueillie quelques morceaux de violon bien rendus et un magnifique *O Salutaris* en musique. Le soir, l'église ne pouvait contenir la foule qui l'avait envahie à l'heure des vêpres. Des groupes de fidèles, appartenant aux paroisses voisines, étaient accourus sous la conduite de leurs curés, pour prendre part à cette imposante démonstration.

Après le chant des vêpres, M. le Supérieur du Petit-Séminaire de Nogent, au cours d'une éloquente et chaleureuse allocution, montra dans la croix le signe du triomphe, le signe de l'espérance et le signe du salut ; puis la longue procession se mit en marche dans un ordre parfait. On bénit d'abord la croix plantée sur la plus haute des collines avoisinantes ; ce fut ensuite le tour du calvaire à l'ombre duquel reposent nos chers défunts.

Le salut solennel du Saint-Sacrement termina la cérémonie.

Un des promoteurs de l'œuvre de la restauration des croix avait jadis intéressé à son projet Monseigneur Lagrange, et pour remercier le prélat de sa généreuse offrande il lui avait envoyé la poésie suivante que nous sommes heureux de livrer au public :

A Monseigneur Lagrange, évêque de Chartres.

La croix du cimetière de La Gaudaine.

O crux, ave!

Prés de l'église, au cimetière,
S'élève une superbe croix.
Et l'image du Roi des Rois
Rehausse encor sa cime altière,

Avec conviction entière,
Chrétien, va prier quelquefois:
Près de l'église, au cimetière,
S'élève une superbe croix!

Dans le palais ou la chaumière,
Prince ou berger, qui que tu sois,
De Jésus respecte les lois,
Pour dormir en paix..... dans ta bière,
Près de l'église, au cimetière!

Ed. FLEURY.

Jour de Pâques 1895.

Saint-Ouen-Marchefroy. — *Bénédiction d'une cloche.* — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Moi, cloche de Saint-Ouen, ai l'honneur de vous faire part de mon baptême dont l'acte est ainsi gravé sur le bronze :

« L'an de grâce 1895, en la fête de Saint-Michel, j'ai été bénite pour la paroisse de Saint-Ouen-Marchefroy et nommée Marie-Désirée, par Louis-Désiré Lemarié, mon parrain, et par Marie-Jeanne-Lucie Lefebvre, ma marraine, Amédée Barbery étant curé.

Conseillers municipaux : Acacie, maire; Pelletier, adjoint; Idoine, Malherbe, Maisan, Vingtier, Lemarié, Rognon, Eustache, Guy.

Conseillers de fabrique : Bréant, Poulin, Maisan, Rognon, Vingtier-Bruno. »

Les noms des deux conseils sont réunis comme marque du parfait accord qui régna entre eux pour m'appeler à l'existence.

J'ai reçu les douze onctions des mains de M. le Curé doyen d'Anet, après qu'il eut expliqué, avec son talent habituel, le rôle et la mission de la cloche; je lui suis reconnaissante d'avoir amené un chœur d'habiles chanteurs dont les voix sonores rivalisaient avec la mienne. — Avec les prêtres des environs, notre église revit avec joie ses anciens curés; au premier rang M. l'aumônier Gromard qui termina la cérémonie par une excellente allocution, où les bons avis se mêlaient aux ressouvenances locales.

Inutile de vous dire qu'une grande foule m'a assistée dans ma transformation d'objet profane en instrument consacré à la religion. J'ai été flattée de la bonne tenue et du recueillement qui, dit-on, n'a pas toujours lieu en ces circonstances.

Placée dans une tour imposante et élevée, je me balance facilement sur des étriers mobiles, système nouveau auquel mes sonneurs donnent des éloges.

Je ne veux pas oublier mon parrain, résidant sur la paroisse, aussi pour lui toujours je veux sonner les joies de la vie présente et les espérances de la vie future. Je remercie aussi ma marraine dont les ancêtres reposent à l'ombre de ma tour, et sa famille dont le chef, M. le docteur Lefebvre, professeur à la faculté de droit, montre son attachement à notre pays par des fondations généreuses.

Enfin je veux vivre en sonnant, pour la gloire de Dieu et le salut de la paroisse.

Le Sécrétaire,
L. T., cultiv. à Marchefroy.

Les Suppléments. — Voici les sujets traités dans les suppléments de la *Voix* en octobre.

Sommaine du 5 : Lettre Encyclique du Pape sur le Rosaire. — Chronique diocésaine : Triduum à la Cathédrale; rentrées des classes. — Nécrologie : M. l'abbé Paty; M. l'abbé Goron. — Les Congrégations et la Loi d'abonnement.

Sommaire du 12 : Une page de sainte Thérèse. — Lettre de S. E. le Cardinal Archevêque de Paris à M. le Président de la République. — Lettre du Chapitre général des PP. Trappistes à L. E. les Cardinaux de Paris et de Reims. — Chronique diocésaine : ordination; retraites; pèlerinage ; le saint Rosaire ; nouvelle image de N.-D.; le bref discours du siège de Chartres en 1568; l'orphelinat de Mignières. — Faits divers. — Bibliographie.

Sommaire de 19 : Protestation du Saint-Père. — Lettre de Mgr l'Évêque d'Autun au Président de la République. — Révolution en Corée; lettre d'une religieuse de Saint-Paul. — Chronique diocésaine : nominations (1); examens des jeunes prêtres ; œuvre des tabernacles; cérémonie du 20 octobre, à Jouy ; fête de sainte Thérèse; fête de la B. Marguerite-Marie; retraite; orphelinat agricole de Mignières.— Les jeunes âmes, par M. l'abbé J. Tissier, nouvelles instructions morales. — Faits divers.

(1) M. Giroux, chapelain des sœurs de N.-D.; M. Gasselin, chapelain du Carmel; M. Aubert, vicaire à la cathédrale ; MM. Marcigné, Gasnier, Levassort, professeurs à l'Institution N.-D. ; M. Vergez, professeur à la Maîtrise ; M. Fret, vicaire de Senonches.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. J'ai l'honneur de vous envoyer par la présente l'honoraire d'une messe d'action de grâces à célébrer en l'honneur de N.-D. de Chartres ; cette bonne Mère a écouté favorablement nos prières pour notre petite malade ; elle va lui continuer ses bénédictions. (S., à D., Alsace).

2. J'ai été bien malade pendant plusieurs semaines, ainsi que mon frère, N.-D. de Chartres nous a protégés. Qu'elle agrée notre sincère reconnaissance ! (E. L., à Ch., diocèse de Chartres).

3. Une personne de ma paroisse a éprouvé la protection de N.-D. de Chartres, dans une circonstance bien critique. Elle demande pour elle et pour son enfant voué au sanctuaire chartrain, la continuelle assistance de Marie, et, dans ce but, elle vous prie de faire acquitter une messe à son intention. La dévotion des mères à N.-D. de Chartres, dans ma paroisse, augmente, c'est que leur confiance a été plus d'une fois récompensée par de grandes faveurs, même lorsque les paroles du médecin avaient donné lieu de craindre. (L. H., curé de X..., diocèse de Chartres).

4. Ma femme, pour qui j'avais demandé une messe et une neuvaine, a fait pendant sa maladie une promesse que je viens acquitter en son nom. Veuillez remercier avec nous N.-D. de Chartres pour la guérison obtenue. (S., à Versailles).

5. Je viens demander une neuvaine de messes pour les âmes du Purgatoire. Nous avons à remercier N.-D. de Chartres qui a délivré mon fils d'un danger. Veuillez aussi faire brûler un cierge.
(E. C., à H., diocèse de Reims).

6. Trois messes, s'il vous plaît, pour les âmes du Purgatoire et en l'honneur de N.-D. de Chartres, à qui je veux témoigner ma reconnaissance ! (A. J., à A, diocèse de Bourges).

7. Action de grâces à N.-D. de Chartres pour guérison obtenue par son intercesion ! (B. R., au diocèse de Chartres).

8. Mon enfant, qui était si gravement malade, est hors de danger. Merci à N.-D. de Chartres, à qui nous l'avions ardemment recommandé ! (F. A., à Paris).

9. Grâces soient rendues à Notre-Dame de Chartres ! Elle vient de me sauver d'une grave maladie dans laquelle mes jours ont couru le plus grand danger, le mieux s'est fait sentir aussitôt que je me suis recommandée à cette bonne mère. Je vous adresse la modeste offrande du pauvre, pour saint Antoine, comme je l'avais promise, et je prie N.-D. de Chartres de me continuer son puissant secours. (A. D.).

10. Dans le courant du mois de juin et de juillet, la fièvre typhoïde faisait d'affreux ravages dans la belle cité d'Alger sur les

enfants de 8 à 11 ans. Deux de mes chers élèves succombaient, immense était la douleur des parents. Je résolus de combattre le fléau. Je me rendis à domicile, je remis la médaille de N.-D. de Chartres et celle de l'Immaculée-Conception de Séez aux enfants malades ; puis je télégraphiai à Séez et à Chartres pour les recommander. Chacun des petits moribonds s'écriait : Vive N.-D. de Chartres ! je suis guéri ! Vive N.-D. de Séez ! je suis guéri ! Aux larmes de douleur succédérent les larmes de joie. Tous les enfants qui ont reçu et porté les médailles sont aujourd'hui en parfaite santé au grand étonnement des médecins qui ne comprennent rien à ces guérisons. Les pères et mères reconnaissants ont envoyé une offrande soit à N.-D. de Chartres, soit à N.-D. de Séez.

(Fr. A., aux Écoles chrétiennes, Alger).

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

— Sœur Thérèse de Saint Joseph, Clotilde Hocquet, de la Communauté de Saint-Paul, décédée le 26 septembre, âgée de 43 ans, dont 24 ans de religion.

— Sœur Saint Saturnin, Marie Bourdier, de la Communauté de Saint-Paul, décédée le 26 septembre, âgée de 68 ans, dont 44 de religion.

— Sœur Fulbertine, Zoé Lesieur, de la Communauté de Saint-Paul, décédée le 17 septembre 1895, âgée de 36 ans, dont 18 de religion.

— M. l'abbé Paty et M. l'abbé Goron, sur qui ont paru des articles nécrologiques dans notre supplément du 5 octobre.

— Frère Aglibertus, des Ecoles chrétiennes; il fit autrefois la classe à Chartres.

— M. le comte Ludovic-Colas des Francs, à Orléans (généreux chrétien, l'homme de toutes les bonnes œuvres).

— Mme la marquise de La Rochejaquelein (la noble famille de La Rochejaquelein a habité Chartres longtemps).

— Mme Em. Vaillant, à Chartres. — Mme Aubert-Maupré, à Chartres. — M. Edouard Becker, ancien organiste de la cathédrale de Chartres, décédé à Bischeim (Alsace), professeur de musique et de langues. — Mme Ve Maillard, née Malenfant, à Chartres. — M. Hanriot. — Mlle M. P. Damas, à Chartres. — Mme Ve Cantenot, à Augerans (Jura). — Mme Ve Besnard, à Chartres. — M. Lechalard, à Courville. — Mlle Marthe Rabourdin, à Grigneville. — Mme Revel Saint-Ange, à Châteauneuf.

SŒUR BERNADETTE.

Comme on a fait les Annales des martyrs du sang qui ont confessé la foi dans les supplices, ainsi faudrait-il écrire les Annales des martyrs de la charité, les récits touchants de ces vies de missionnaires, de sœurs, d'hospitalières, immolées au service des cholériques, des lépreux, des pestiférés, de toutes les contagions et de tous les maux.

Quelles lectures fortifiantes il y aurait là pour nous au sein de la prostration morale de l'heure présente ! Et ces récits certes ne manquent pas : chaque épidémie, chaque guerre, chaque désastre font surgir des héroïsmes subits.

Dernièrement, dans un simple hospice cantonal, à Bonneval (Eure-et-Loir), mourait d'une fièvre typhoïde, contractée au chevet d'un malade, une petite religieuse de vingt ans, Sœur Bernadette. C'était une enfant de la catholique Bretagne. Née à St.-M. Hervé au diocèse de Rennes, elle était partie toute jeune fille, sous sa jolie coiffe bretonne, au couvent de St-Paul de Chartres pour devenir sœur de charité. Fort timide dans ses débuts, craintive comme l'innocence, à peine se vit-elle auprès de ses malades, qu'elle montra tout-à-coup une assurance au dessus de son âge et de son sexe, un dévouement qui ne connaissait plus en face de la souffrance et de la mort ni lassitude ni effroi. Quand la mort vint brusquement la saisir dans ses sublimes fonctions, elle n'eut qu'un sourire de douceur et qu'un cantique d'action de grâces sur les lèvres. Elle avait rêvé le martyre sanglant de Chine ; elle s'endormit dans l'auréole lumineuse du martyre de la charité. Voici les paroles du docteur Larrieux sur sa tombe :

Mesdames,

Messieurs,

Comme médecin de l'hôpital, je dois remplir un douloureux devoir. — Il me faut dire un dernier adieu à cette religieuse de vingt ans, héroïque victime du devoir, enlevée en quelques jours par une maladie cruelle, contractée au chevet de ses malades.

Originaire de Bretagne, issue d'une excellente famille, la Sœur Bernadette était depuis deux ans attachée au service des hommes. J'ai assisté a ses débuts d'hospitalière, et, quelquefois, dirigé ses premiers pas. Chaque jour, je pouvais apprécier les qualités de son esprit et de son cœur. Dés la première heure, la Sœur Bernadette se donna tout entière à ses nouvelles fonctions. Malgré sa jeunesse, elle surmonta les impressions pénibles, les révoltes involontaires qui accompagnent les premieres visions de toutes les maladies, de toutes les infirmités humaines. Profondément attachée à ses malades, elle ne pensait et ne vivait que pour eux. Par l'exécution

fidèle et intelligente de toutes les prescriptions, elle assurait souvent leur guérison et devenait mon précieux auxiliaire. Elle savait, enfin, par sa douceur, par son exquise bonté, par ces milles riens que lui inspirait son ardent amour des malheureux, diminuer les longues heures d'ennui qui, trop souvent, viennent s'ajouter aux souffrances de nos malades. Son plus grand bonheur était d'adoucir les amertumes et les regrets de la famille absente.

J'ai là, devant moi, ces malades qu'elle guérit souvent, qu'elle soulagea toujours. Écoutez ces infirmes, ces vieillards qu'elle entoura d'une affection véritablement filiale, tous vous diront que mes paroles ne sont que l'infidèle écho de leur reconnaissance et de leur admiration.

Hélas! Messieurs, cette existence qui nous était si chère et promettait pour l'avenir tant d'abnégation et de dévouement, est aujourd'hui brisée. En quelques jours, après avoir ramené à la vie un jeune homme connu de vous tous, la Sœur Bernadette meurt de la même affection contagieuse. Pauvre enfant! elle meurt à vingt ans, à l'aurore de cette vie religieuse qu'elle avait préférée à tous les entraînements, à tous les rêves, à toutes les joies du monde; elle meurt en héros sur le champ de bataille obscur, mais glorieux de l'hôpital, victime de son courage et de son dévouement.

Inclinons-nous, Messieurs, avec le plus profond respect devant cette tombe. Honorons après sa mort cette victime du devoir qui ne consentit jamais durant sa vie à être simplement félicitée de son abnégation. Associons à sa mémoire celle de la Sœur Angèle, morte aussi au champ d'honneur, et qui dort, là, sous cette pierre, son dernier sommeil.

Dites avec moi, Messieurs, à ces vaillantes filles de la charité, pleurant et enviant à la fois le sort de leur jeune compagne, que nous prenons notre part de leur douleur, Leur vie n'est qu'une continuelle épreuve. Partout où il y a des larmes à sécher, des souffrances à soulager, nous les retrouvons à leur poste de combat, prêtes à tous les sacrifices.

Aujourd'hui, Mesdames, vous perdez au champ d'honneur votre plus jeune compagne; demain votre tour viendra peut-être. Que vous importe la mort? vous ne la redoutez pas. Vous trouverez dans le culte de votre Dieu, dans l'amour de vos semblables, dans cette foi religieuse digne de notre plus profond respect, la force nécessaire pour accomplir des actes qui, chaque jour, forcent l'admiration de vos ennemis eux-mêmes!

Vous continuerez à sillonner l'Océan, cherchant sur tous les continents à diminuer les misères humaines. Au delà des mers, sous les cieux les plus incléments, vous continuerez à faire aimer la France; à nos frères, à nos fils, nobles défenseurs du drapeau,

vous rappellerez la mère chérie, que quelques-uns, hélas, ne devront plus revoir ! Ici nous garderons le pieux souvenir de cette enfant, martyre du devoir, et, toujours reconnaissants de votre esprit de sacrifice, nous chercherons à imiter vos vertus.

FAITS DIVERS

Les Congrégations. — La date du 16 octobre 1895 marquera dans l'histoire des Congrégations. C'était le dernier jour fixé au délai de paiement pour celles qui se résignaient à payer au fisc l'arriéré si onéreux et dont on a tant parlé. Un certain nombre de communautés se sont soumises sur ce point aux exigences de l'injuste loi ; beaucoup d'autres se sont abstenues. Les journaux ont donné pour Paris des nomenclatures qui ne sont pas encore reconnues absolument authentiques ; quant à la province, les détails n'ont été annoncés que pour plus tard. Ce que nous croyons savoir, c'est que celles des communautés qui, pour des motifs spéciaux, ont renoncé provisoirement à l'attitude passive, ont toutes adhéré, au moins de cœur, aux protestations que contient la lettre collective adressée au Pape, par les Lazaristes, les Pères du Saint-Esprit, les Sulpiciens, l'Institut des Missions étrangères, et les Frères du B. de La Salle.

Dieu et Patrie. — En prenant possession de son commandement à bord du navire le *Trident*, comme commandant de l'escadre de réserve de la Méditerranée occidentale et du Levant, l'amiral Cavelier de Cuverville a adressé à ses vaillants marins un ordre du jour dans lequel nous sommes heureux de lire ce qui suit :

« A une époque où les transformations profondes du matériel naval ont tout remis en question, il importe de dégager au plus tôt les principes qui doivent assurer, pendant la lutte, la meilleure utilisation possible des éléments de force dont nous disposons ; la voie a été brillamment ouverte par mon prédécesseur ; nous y marcherons résolument.

« Vous connaissez ma devise : « Pour Dieu et pour la patrie ! » J'y reste fidèle ; c'est le devoir. Il en est une autre que vous aurez également présente à l'esprit, parce que sa réalisation doit être l'objet de nos efforts constants : « Toujours prêts ! »

A bord du *Trident*, le 15 octobre 1895.

Le vice-amiral commandant l'escadre de réserve,

CAVELIER DE CUVERVILLE.

Voilà un noble langage, qui nous console de la prose gouvernementale d'où le nom de Dieu est systématiquement exclu. Tant

que la France aura des héros chrétiens comme l'amiral Cavelier de Cuverville, elle aura le droit d'espérer.

Congrès d'Assise. — Le Congrès des Tertiaires franciscains à Assise s'est clos par une solennelle procession qui, de la chapelle de la Portioncule, s'est rendue à la basilique de Sainte-Marie-des-Anges, renouvelant, au milieu d'une immense foule de pèlerins accourus de toute l'Ombrie, les spectacles de foi et de saint enthousiasme que suscita jadis en ces lieux privilégiés la prédication toute d'exemple et d'œuvres populaires de l'immortel fondateur de la famille franciscaine.

L'une des branches de cette grande famille comprend, d'après une récente statistique 1132 couvents, 113 maisons de noviciat, 236 scholasticats, 29 collèges de missions, et comme personnel 8233 prêtres profès, 2660 clercs, 3282 frères lais profès, 849 novices et 1573 tertiaires.

Le Saint Père a fait le plus gracieux accueil aux congressistes d'Assise.

La statue d'un héros chrétien. — La statue du célèbre Henri de La Rochejaquelin a été inaugurée à St-Aubin Daubigné. On se souvient de ses paroles quand il menait ses gars à la victoire : « Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi. » C'était un héros ; c'était un pieux chrétien.

Cause de M. Olier. — Le premier des procès préliminaires de la cause de béatification de M. Olier, fondateur de la société de Saint-Sulpice, s'est terminé le 16 septembre, à Montréal. Ce premier procès a duré cinq ans et compté cent deux sessions. Le dossier a plus de deux mille pages.

Religieux et forçat. — Un Père Jésuite qui vient de mourir, le R. P. Arzur, était, il y a quelque trente ans, à Cayenne. Un soir, seul dans une salle basse donnant sur la cour d'entrée de la résidence, il priait, la tête inclinée sur ses mains. Soudain, il se relève et voit, à deux pas de lui, un homme de mauvaise mine armé d'un grand couteau.

Le Père, qui a reconnu un forçat évadé, pousse un cri d'effroi. On accourt, on s'empare du meurtrier qui n'oppose aucune résistance.

« Je voulais vraiment tuer le P. Arzur, disait-il plus tard, mais je n'ai pu lever le bras, une force irrésistible m'enchaînait. »

Le procès ne fut pas long : le coupable fut condamné à périr sur l'échafaud.

A force d'insistance, le P. Arzur obtint d'abord un sursis de

quelques jours, puis il mit tout en œuvre pour sauver la vie du malheureux. Ce n'était point chose aisée.

A toutes les instances du religieux, le gouverneur répondait invariablement :

« Il faut que justice soit faite ; nous ne serions plus en sûreté dans la colonie, si nous ne faisions pas un exemple rigoureux. »

Un jour que le P. Arzur redoublait ses instances : « L'empereur seul, dit le gouverneur, pourrait sauver ce misérable, et dans les conjonctures, je doute fort qu'il lui fasse grâce. »

Le P. Arzur en savait assez. Il envoya à l'empereur un télégramme suppliant : on eût dit qu'il demandait sa propre vie. A la grande surprise du gouverneur, la grâce arriva. Ce fut un jour de fête pour le P. Arzur. Le coupable, touché jusqu'aux larmes par tant de bonté, voulut lui exprimer sa reconnaissance.

Dès qu'il vit le jésuite, il se jeta à ses pieds. Mais le Père le relève avec empressement : « Pas à mes pieds, mon enfant, s'écria-t-il. Sur mon cœur ! » Et il l'embrassa tendrement.

Tels sont les religieux dont le gouvernement est trop heureux de se servir au loin. Comment expliquer l'aberration par laquelle, en France, on les poursuit à outrance ?

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 27 octobre, 21e dimanche après la Pentecôte, *semi-double*. A 9 h., messe de paroisse ; à 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, (1res vêpres de S. Simon et S. Jude), complies et salut.

Dimanche prochain, 27, à la Cathédrale, à midi précis, prières publiques : *Te Deum* pour la prise de Tananarive et *De Profundis* pour les soldats morts. — Pendant ces prières, messe célébrée à l'autel du chœur par M. l'abbé Hervé. Pas de messe de midi à l'autel de la communion ; pas de messe de 11 h. 1/2, à la Crypte.

— Le 31 octobre, vigile de la Toussaint, jeûne. A 3 h., 1res vêpres de la fête.

— Le Vendredi 1er Novembre, *Fête de tous les Saints*, double de 1re classe avec octave. A 9 h., messe de paroisse; à 10 h. 1/2, office capitulaire : tierce, procession, messe (chants en musique), sexte. A 3 h., none, vêpres, sermon, par le P. Barbe, mariste, vêpres des morts, complies, salut. A 6 h., chant de l'office des morts : matines et laudes.

— Le jour de la Toussaint, quête pour l'Œuvre des Écoles chrétiennes.

— Le samedi 2, à 9 h., Comm. des fidèles défunts, office des morts : petites heures, procession au cimetière et au retour messe de *Requiem*.

— Exercice du Saint-Rosaire le dimanche après le salut et en semaine, tous les soirs, à 4 h. 1/2, jusqu'à la Toussaint.

Paroisse Saint-Pierre. — Le 27 octobre, 21e Dimanche après la Pentecôte, les offices aux heures ordinaires; rosaire aux vêpres et salut. En semaine, rosaire, à la messe de 7 h.

— Le 1er novembre, fête de tous les Saints, le matin, communion réparatrice, les offices aux heures ordinaires. — Le 2, office des morts, à 9 h.

Paroisse Saint-Aignan. — Le 27 octobre, 21e Dimanche après la Pentecôte. Après vêpres, exercice du rosaire, salut et catéchisme de persévérance.

— Vendredi, *Fête de la Toussaint*, Grand'messe, à 10 h., vêpres à 3 h., suivies des vêpres des morts et du salut.

Samedi, office des morts à 8 h. 1/2. — Le soir, à 8 h., chemin de la croix.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires (Librairie Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte. — Abonnement : 20 fr.) Sommaire de la livraison du 15 octobre 1895 :

I. La conversion d'Augustin Thierry. A propos du centenaire de sa naissance, par le P. H. Chérot. — II. Les origines de la Bible latine (deuxième article), par le P. L. Méchineau. — III. Zimbabyé. Les grandes ruines de l'Afrique du Sud, par le P. A. Brou. — IV. Les derniers renseignements officiels sur les mouvements de la population en France, par le P. P. Fortin. — V. Bulletin scripturaire, par le P. P. Brucker. Publications par le R. P. de Hummelauer, Mgr Grandclaude, MM. Pannier, Boulay, de Girard, S. E. le cardinal Meignan, le docteur Atzberger. — VI. De la mitigation des peines, par le P. J. Burnichon. — VII. Mélanges et critiques. Les religieux et le fisc. Publications et documents, par le P. R. de Scorailles; Un document contemporain sur Jeanne d'Arc. La chronique Morosini, par le P. J.-B.-B. Ayroles; Lord Hyland ou une conversion au rebours, par le P. F. Tournebize. — Tableau chronologique des principaux événements du mois, Lettres de S. S. Léon XIII sur le Rosaire, de S. E. le cardinal Richard au Président de la République, des archevêques et évêques de Belgique à leur clergé et à leurs fidèles.

— **Terre Sainte.** — Revue hebdomadaire magnifiquement illustrée, paraissant depuis le 15 octobre. — Prix : 60 centimes la livraison. Il y aura vingt fascicules (Chenevière, éditeur, 49, rue Chauveau, Neuilly-sur-Seine.

Les élus se reconnaîtront au ciel, par Mgr Méric, docteur en philosophie et lettres, docteur en théologie et droit canon, professeur à la Sorbonne, vingt-neuvième édition (Librairie Téqui, 33, rue du Cherche-Midi, Paris.

« Les élus se reconnaitront au ciel. Les cœurs qui se sont aimés sur la terre, s'aimeront encore. ils vivront ensemble dans la paix et dans la gloire. La famille, éprouvée ici-bas, brisée dans son faisceau, dispersée par la mort se refait là-haut, dans la lumière; elle se rassemble, et ses membres réunis ne se séparent plus. » Telle est la thèse, si consolante pour le cœur humain, à laquelle essaie de répondre Mgr Elie Méric, à la lumière de la raison, de l'Écriture et des Pères. Qui ne voit par là l'immense intérêt qui s'attache à son livre et ne devine l'enthousiasme avec lequel il a été reçu du public religieux de notre temps ? Vingt-quatre éditions successives et les nombreuses traductions qui en ont été faites à Londres, Mayence, Parme, Milan et Brünne nous dispensent d'insister sur ce point.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

---

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois DE NOVEMBRE 1895

Vendredi, 1er Novembre. — Fête de **Tous les Saints,** *double de 1re classe avec octave,* messe *Gaudeamus.* — Vêpres de la fête, suivies des vêpres des Morts.

2, Samedi. — **Commémoraison de tous les Fidèles défunts,** messe *Requiem. Procession au Cimetière.*

3, **DIMANCHE, XXIIe après la Pentecôte.** — Fête des Saintes Reliques, *double majeur,* messe *Multæ.* — Vêpres de la fête, mém. de St Charles, du dim. et de l'octave.

4, Lundi. — St **Charles,** évêque, *double,* messe *Statuit.*

5, Mardi. — Notre-Dame des Suffrages, *double majeur,* messe *Concupiscit.*

6, Mercredi. — De l'octave, messe *Gaudeamus, semid.*

7, Jeudi. — De l'octave, *semid.,* messe *Gaudeamus.*

8, Vendredi. — Octave de tous les Saints, *double,* messe *Gaudeamus.*

9, Samedi. — Dédicace de la Basilique du Saint Sauveur, à Rome, *double majeur,* messe *Terribilis.*

10, **DIMANCHE, XXIIIe après la Pentecôte.** — Fête de la **Dédicace des Églises de France,** *double de 1re classe avec octave,* messe *Terribilis,* mém. du dim. (*Cathédrale,* St André Avellin, *double.* — 1re vêpres de St Martin). — Vêpres de la fête; mém. de St Martin et du dim.

11, Lundi. — St Martin, évêque de Tours, *double majeur,* messe *Statuit.*

12, Mardi. — St Martin, pape et mart., *semid.,* messe *Sacerdotes.*

13, Mercredi. — St Stanislas Kostka, conf., *double,* messe *Consummatum.*

14, Jeudi. — St Brice, évêque, *semid.,* messe *Statuit.*

15, Vendredi. — Ste Gertrude, vierge, *double,* messe *Dilexisti.*

16, Samedi. — St Didace, conf., *semid.,* messe *Justus.*

17, **DIMANCHE, XXIVe après la Pentecôte.** — Octave de la Dédicace, *double,* messe *Terribilis* (*Cathédrale,* du dimanche, *semid.*) — 1res vêpres de la Dédicace de la Basilique St Pierre et St Paul ; mém. du dim. et de St Grégoire.

18, Lundi. — Dédicace de la Basilique de St Pierre et St Paul, à Rome, *double majeur,* messe *Terribilis.*

19, Mardi. — Ste Elisabeth, reine de Hongrie, veuve, *double,* messe *Cognovi.*

20, Mercredi. — St Félix de Valois, conf., *double,* messe *Os justi.*

21, Jeudi. — **Présentation de Marie au Temple,** *double majeur,* messe *Salve.*

22, Vendredi. — Ste Cécile, vierge et mart., *double,* messe *Loquebar.*

23, Samedi. — St Clément, pape et mart., *double,* messe *Dicit.*

24, **DIMANCHE, XXVe et dernier dimanche après la Pentecôte.** — Fête des **Saints Patrons de l'Église de Chartres,** *double de 2e classe,* mém. de St Jean de la Croix, messe *Sacerdotes.* — Vêpres de la fête; mém. de Ste Catherine, de St Jean et du dim.

25, Lundi. — Ste Catherine, vierge et mart., *double,* messe *Loquebar.*

26, Mardi. — St Silvestre, abbé, *double,* messe *Os justi.*

27, Mercredi. — St Josaphat, évêque et mart., *double,* messe *Gaudeamus.*

28, Jeudi. — Office votif du S. Sacrement, *semid.,* messe *Cibavit.*

29, Vendredi. — (Vigile de St André) St Saturnin, évêque et mart., *semid.,* messe *Sacerdotes,* mém. de St Saturnin, mart.

30, Samedi. — St **André,** apôtre, *double de 2e classe,* messe *Mihi autem.* — (A Complies, antienne *Alma Redemptoris*).

(*A partir de demain jusqu'à l'Epiphanie, la solennité des noces est prohibée*).

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges, précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils les veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-Voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait très utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits, *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaires. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles devant l'autel principal de la Crypte; cette lecture est suivie de la récitation des litanies de Notre-Dame de Chartres.




SAMEDI 2 NOVEMBRE 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE NOVEMBRE)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 3 novembre, 22e dimanche après la Pentecôte, *Fête des Saintes Reliques, double-majeur.* A 9 h., messe de paroisse ; à 10 h. 3/4, office capitulaire : tierce, grand'messe et sexte. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. Après le salut, réunion de la Confrérie, avec procession et recommandations.

— Le mercredi 6, à 6 h., à la chapelle Sainte-Madeleine dans la Crypte, messe pour le Tiers-ordre de Saint-François.

— Le jeudi 7, à 8 h., à la chapelle Saint-Piat, messe pour l'Association du Saint-Sacrement. — Le même jour, à 4 h. 1/2, adoration réparatrice.

Paroisse Saint-Pierre. — Le 3 novembre, 22e Dimanche après la Pentecôte, les offices aux heures ordinaires.

Paroisse Saint-Aignan. — Le 3 novembre, 22e Dimanche après la Pentecôte. Après vêpres, réunion de la Confrérie et réception d'Enfants de Marie. — Vendredi soir, à 8 h., allocution et salut en l'honneur du Sacré-Cœur.

Monastère de la Visitation. — Le 8 novembre, exercices du 1er vendredi du mois. Messes à 6 h. 1/2. A 7 h. 1/4, messe conventuelle avec Exposition du Saint-Sacrement. — A 3 h., instruction et Salut.

— *Fête de l'Adoration, à Bon-Secours, le jeudi 7.*

BIBLIOGRAPHIE

Jésus en Croix ou **La Science du Crucifix** en forme de méditations, par les PP. Pierre Marie et Jean Nicolas Grou ; nouvelle édition revue par le P. Alphonse Cadrès, 1 vol. in-18, 1 fr. — P. Téqui, libraire-éditeur, rue de Tournon, Paris.

Les ouvrages ascétiques du P. Grou sont trop appréciés pour qu'il y ait lieu de le recommander. *Jésus en croix* ou *la Science du Crucifix,* en forme de méditations, n'est pas en réalité du P. Grou, mais du P. Pierre Marie ; seulement le P. Grou en a donné une réédition revue et corrigée, s'associant ainsi à l'auteur, dont il admirait avec raison l'excellente doctrine.

— **Deux gravures de maître** (à demander à M. Deseloux, successeur de M. Penaud, pour la propagande d'œuvres religieuses d'art ancien ; Paris, 24, rue du Cherche-Midi).— 1° *La Résurrection de Lazare*, de Rembrand, célèbre graveur du XVIIe siècle, avec sa signature authentique « Rt V. Ryk. f », gravée sur la pierre du tombeau. 63 cent. de hauteur sur 45 de largeur, épreuve en taille-douce sur beau vélin. Au lieu de 10 fr. 3 fr. 50 pour les abonnés à la *Voix*. — Envoyer sa bande à l'éditeur.

2° *Jésus au milieu des Docteurs*, la plus belle œuvre du peintre M. Corneille, gravée au burin par N. Tardieu, publiée par *privilège du Roy* (Louis XIV), épreuve en taille-douce sur beau vélin, 63 centimètres de hauteur sur 45 de largeur, pour les abonnés à la *Voix,* 2 fr. au lieu de 10 fr. Même gravure, édition de luxe, 3 fr. 50 au lieu de 15 fr. — S'adresser directement à l'éditeur M. Deseloux. — Envoyer sa bande. — Le bureau de la *Voix* ne peut être chargé de la commission.

SOMMAIRE

LES EMBLÈMES DES SAINTS

L'Eglise en célébrant la fête du 1er novembre, a voulu honorer la mémoire de tous les saints dans une solennité commune. Mais dans le cours de l'année elle a des fêtes spéciales pour un grand nombre d'entre eux. Dans ses temples elle expose leurs images avec les attributs qui rappellent quelques circonstances de leur vie ou de leur mort. C'est ce qu'on appelle les caractéristiques des saints. Nous allons citer ici quelques emblèmes des saints les plus généralement connus.

Sainte Agathe, vierge et martyre; une couronne de fleurs; les tenailles qui ont déchiré ses mamelles.

Sainte Agnès, une épée dans sa main; un agneau à ses pieds ou sur un livre.

Saint Alexis, portant un petit escalier dans ses bras; ou représenté en mendiant couché sous un escalier.

Saint Alphonse de Liguori, à genoux devant un crucifix ou devant une image de la Vierge dite du Bon Conseil, disant son chapelet.

Sainte Anne, montrant à lire à la Sainte Vierge.

Saint Anselme, un vaisseau dans ses mains, à cause de ses nombreux voyages par dévouement pour l'Eglise d'Angleterre.

Saint Antoine, abbé, vieillard vénérable avec une longue barbe, en moine, portant un bâton terminé en T ; une clochette; à ses pieds un cochon, symbole du démon et des tentations dont il a triomphé.

Saint Antoine de Padoue, portant l'enfant Jésus ; un lis et un livre.

Sainte Apollonie ou *Apolline*, le bourreau lui arrache les dents avec une pince.

Sainte Barbe, portant une tour et une palme.

Saint Benoît, tenant la règle de son ordre ; près de lui un corbeau et une coupe.

Saint Bernard, en abbé et fondateur d'ordre, avec les instruments de la Passion ; à ses pieds trois crosses ; il refusa trois évêchés.

Saint Bonaventure, avec les insignes cardinalices ; en extase ; deux séraphins.

Saint Bruno, au milieu d'une sauvage solitude, méditant devant une tête de mort.

Saint Clément, pape et martyr, tenant à la main une ancre marine, ou faisant sourde une source au lieu indiqué par un agneau, ou ayant sous ses pieds une petite chapelle.

Sainte Catherine, s'appuyant sur une roue dentelée et rompue, instrument de son martyre, et tenant un livre et une palme.

Sainte Catherine de Sienne, ayant des stigmates aux mains et la couronne d'épines sur la tête ; on l'a représentée aussi recevant de la main de N. S. un anneau en signe d'alliance.

Sainte Cécile, jouant d'un instrument de musique ; les anges l'accompagnent.

Saint Charles Borromée, en prières et couronné par deux anges ; ou embrassant saint Philippe de Néri sur la place publique, ou accomplissant une fonction du ministère.

Sainte Claire, portant le saint Sacrement dans une monstrance ou ostensoir.

Saint Denis, en costume d'évêque, portant sa tête entre ses mains.

Saint Dominique, recevant le Rosaire des mains de la sainte Vierge : un lis à la main ; à côté de lui un chien noir et blanc, tenant dans sa gueule un flambeau.

Sainte Élisabeth, saluant la sainte Vierge, ou conduisant par la main saint Jean-Baptiste enfant.

Sainte Élisabeth de Hongrie, portant des fleurs dans sa robe.

Saint Éloi, un marteau et une crosse à la main ; une enclume à ses pieds.

Saint Etienne, vêtu en diacre, levant les mains vers le ciel ; des pierres à ses pieds.

Saint François d'Assise, en extase, avec les stigmates ; portant un crucifix ; prêchant les animaux.

Saint François de Borgia, méditant devant une couronne princière ; une tête de mort.

Saint François de Paule, un crucifix et un chapelet ; le mot *Charitas* lui apparaissant au milieu de rayons lumineux.

Saint François de Sales, en évêque, ayant entre ses mains un volume.

Saiut François-Xavier, une croix à la main, prêchant les infidèles, ou mourant couché sur une natte.

Saiut Georges, martyr, chevalier en armes, perçant un dragon de sa lance.

Saint Gilles, abbé, une biche couchée à ses pieds.

Sainte Geneviève, eu bergère; une houlette et un agneau; filant en lisant.

Sainte Hélène, impératrice, couronne en tête; portant une grande croix.

Saint Hubert, en chasseur, devant un cerf entre les bois duquel rayonne une croix.

Saiut Honoré, patron des boulangers, une pelle et des pains.

Saint Ignace, martyr, debout entre deux lions.

Saint Ignace de Loyola; monogramme IHS sur la poitrine.

Saint Isidore, laboureur, priant, tandis qu'un ange laboure pour lui.

Saint Jean Népomucène, se tenant sur un pont, un doigt sur les lèvres.

Saint Joseph, une baguette avec des fleurs au bout, portant ou conduisant l'enfant Jésus.

Saiut Laurent, en diacre portant un gril, une palme; distribuant des aumônes.

Saint Léon-le-Graud, pape et docteur, devant Attila; saint Pierre et saint Paul près du Pape.

Saint Louis, roi de France, portant une couronne d'épines et une croix.

Saint Louis de Gonzague, un crucifix à la main, à ses pieds une couronne.

Sainte Lucie, le cou traversé par un poignard — ou traînée par des bœufs.

Sainte Marguerite, vierge et martyre; perçant un dragon avec une longue croix.

Saint Marie-Madeleine, un vase de parfums à la main; foulant aux pieds des parures mondaines.

Sainte Marthe, mettant un dragon en fuite avec un crucifix; conduisant un dragon attaché avec sa ceinture (la Tarasque).

Saint Martin, en costume militaire, à cheval, partageant son manteau à un pauvre.

Saint Vincent de Paul, avec un crucifix, souvent avec un enfant dans les bras, à cause de son institution des enfants trouvés.

Saint Stanislas Kotska, recevant de la Sainte Vierge l'enfant Jésus.

Saint Maurice, en guerrier, tenant un bouclier où se lit le monogramme du Christ.

Saint Nicolas, en évêque, trois enfants dans un tonneau, ou à genoux devant lui.

Saint Thomas d'Aquin, en dominicain, une étoile ou le soleil sur sa poitrine.

Les douze apôtres ont chacun leurs attributs, qui sont assez généralement connus.

LES SUITES DE L'HYPNOTISME

Quand une séance d'hypnotisme est annoncée quelque part, la foule s'y porte avec empressement. Combien peu de personnes se doutent des sérieuses études faites depuis longtemps déjà sur la nature de ces sortes d'expériences, et des dangers de l'hypnotisme !

Voici des explications qu'il est bon de donner au public. La *Semaine* de Cambrai les a données avant nous :

— Au mois de juin de cette année, le jury des Hautes-Pyrénées a condamné comme incendiaire un tout jeune homme, Gueytat, qui avait mis le feu dans plusieurs églises. Ces incendies se rattachaient à une *suggestion* qui lui avait été faite à Tarbes par un célèbre magnétiseur à qui les journaux ont fait de la réclame.

Voilà donc un jeune homme de 17 ans dans une cellule de condamné pour avoir eu l'avantage de servir de *sujet* à un de ces mystérieux charlatans envers lesquels la longanimité de la loi française est étrange.

Et c'est pourquoi il nous paraît bon d'attirer l'attention de nos lecteurs sur les méfaits de toute nature et, le mot n'est pas trop fort, sur les crimes de l'hypnotisme.

Ce fut, aux environs de 1885, une mode de l'hypnotisme et comme une épidémie. Feu Charcot avait mis la chose en faveur, et les Bernheim, les Féré, les Luis, les Delbœuf, les Pierre Janet emboîtaient le pas. Derrière les savants venaient

les exploiteurs de la curiosité publique, les Donato, les Pickman et les autres.

Depuis, il semble que la mode ait un peu passé. Cependant dans leurs consultations ou leurs visites, dans les hôpitaux surtout, certains médecins s'en servent journellement. Et non seulement des médecins, mais des gens qui n'ont à peu près aucune connaissance des choses de la médecine, pratiquent l'hypnotisme sur leur entourage.

Or, dans l'hypnose, il faut distinguer deux sortes de phénomènes dangereux, les uns et les autres, bien que de façon inégale : le simple sommeil et les suggestions.

Le sommeil hypnotique est dangereux en ce qu'il rend le sujet susceptible de s'endormir ensuite très facilement et même quelquefois de façon très spontanée à la suite d'une simple excitation physique. Un officier Italien, endormi une fois par Donato, fut, six mois après, hypnotisé en pleine rue de Turin par les lanternes d'une voiture. Le chef de gare qui, l'an dernier, se fit écraser par un train, tombé qu'il était en catalepsie sur la voie, à la vue du feu rouge de la locomotive, avait été hypnotisé.

Le sommeil hypnotique laisse le patient sans aucune conscience de ses actes, sans aucun souvenir au réveil de ce qu'il a pu faire ou subir dans son sommeil, et en même temps il le livre sans défense à toutes les suggestions. On conçoit les dangers divers qui peuvent en résulter ; comme aussi ceux qui sont la conséquence de cette prédisposition à subir l'ascendant du premier venu, à s'endormir tout à coup à l'audition d'un son brusque, à la vue d'un objet brillant. Or, toute expérience d'hypnotisme crée une telle prédisposition. Ce qui prouve bien le dérangement profond que ces pratiques font subir à tout l'organisme cérébral.

Le second danger consiste dans la persistance des suggestions faites dans l'état d'hypnose. Bien que le jury pyrénéen n'ait pas voulu se laisser convaincre, faute peut-être d'avoir bien compris, il semble bien que le malheureux Gueytat ait été victime de ces suggestions.

Si l'hypnotiseur est une canaille, la suggestionabilité du sujet lui fournit matière à crimes faciles. Mais alors même que l'hypnotiseur est un brave homme, l'influence des suggestions qu'il a pu faire dure après le réveil. Il suffit qu'un

hypnotiseur ait dit une fois à un sujet pendant une expérience : « Quand vous serez réveillé, vous prendrez tel objet et le mettrez dans votre poche, » pour que, longtemps après, en face d'un objet de même nature que celui qui fut désigné, le sujet soit pris d'une irrésistible envie de voler.

On allègue que les suggestions hypnotiques peuvent enlever certaines maladies, guérir même certains vices. La vérité, c'est que l'hypnotisme, pour un temps, fait parfois disparaître certains symptômes, mais bientôt la maladie reparaît, le vice revient généralement plus fort. Les névralgies apaisées, les premières passions reviennent exagérées.

Donc, pour un bien passager et problématique on s'est exposé aux pires dangers. On peut poser en principe que *tout sujet qui a été endormi est un candidat à la folie*. Les médecins qui font les expériences par lesquelles ils ont acquis une certaine réputation ne veulent pas en convenir. Tous ceux qui de façon désintéressée et impartiale se sont occupés d'hypnotisme sont d'accord sur ce point-là. Le cerveau est mis par l'hypnose dans un état particulier totalement inconnu, éloigné de l'état normal, détraqué par conséquent, et il tend à retourner à cet état dès qu'une fois il y a été placé.

Les bienfaits de l'hypnotisme sont problématiques, ses dangers et ses crimes sont certains. Il semble donc que tous les hommes qui ont une influence sur le public devraient s'unir pour crier ces vérités sur les toits.

Ces pratiques ne devraient pas être permises, même aux médecins. Les médecins ne savent pas plus que les profanes ce qui se passe au juste dans le cerveau de l'hypnotisé ; par conséquent ils sont en cela aussi ignorants que les ignorants, et leur science, puisque sur ce point elle n'existe pas, ne leur crée aucun droit de plus qu'au commun des mortels.

Mais surtout elles devraient être interdites en France, comme elles le sont en plusieurs pays, aux charlatans et en séance publique.

UNE LOI INJUSTE N'OBLIGE POINT

L'affaire du procès-verbal dressé contre M. le chanoine Arnaud curé-doyen d'Ollioules, le 15 août dernier, au cours de la procession de la Sainte Vierge qu'on voulait empêcher, est venue, il y a peu de jours, devant le juge de paix d'Ollioules (Var).

M. le doyen s'est présenté dans le prétoire de la justice de paix accompagné de ses vicaires, d'autres prêtres et des Frères des écoles chrétiennes. Une assistance nombreuse et sympathique se pressait dans l'enceinte, et c'est au milieu du plus grand silence que M. le curé-doyen a prononcé un très remarquable discours.

Dans un éloquent plaidoyer il a vengé la conscience catholique et la liberté de nos croyances des mesquines et odieuses tracasseries dont elle est l'objet.

Il nous est impossible de reproduire in extenso ces pages magistrales publiées par la *Croix du Var*. Citons du moins un paragraphe.

« Aujourd'hui la mauvaise presse, partout répandue, a tellement diminué la vérité, semé l'erreur, enténébré les intelligences, que le sens moral pour beaucoup semble oblitéré, au point de ne plus distinguer le juste de l'injuste, et de traduire en pratique cette odieuse maxime qui nous a ravi deux provinces : *la force prime le droit.*

Et c'est d'après ce principe que depuis vingt ans bientôt on nous opprime. Or, écoutez ce que dit de lui le plus grand de tous les penseurs, le plus profond des philosophes, et le plus autorisé des légistes :

« La loi n'est point faite pour l'homme juste, mais pour le pervers. » Ce qui, de l'aveu de tous les juristes, veut dire que la loi met au mal des entraves, et jamais au bien.

La loi donc pour être juste doit tendre au bien des sujets, et c'est un non-sens, dit l'orateur païen Cicéron, d'appeler loi ce qui viole la justice, nommez-le plutôt *entente de brigands* pour opprimer la Société.

Entendez une parole autrement grave, plus hautement autorisée : « Si les lois, a dit Sa Sainteté Léon XIII, sont en contradiction ouverte avec les lois divines ; si elles renferment des dispositions préjudiciables à l'Eglise, il y a obligation de résister, et obéir serait un crime. »

Et pourquoi, trois siècles durant, l'Eglise a-t-elle violé les lois des Néron, des Caligula, des Dioclétien ? Pourquoi vingt millions de martyrs ont-ils versé leur sang ? Pourquoi votre curé, que vous voyez d'ordinaire à la place d'honneur dans l'église, est-il ici, vulgaire accusé, comme violateur d'un sot règlement de police? Pour vous montrer, comme a dit Bossuet, qu'il n'y a pas de droit contre le droit, que les droits de Dieu

sont imprescriptibles et que c'est à lui qu'il faut obéir de préférence à l'homme. »

M. le curé d'Ollioules démontre ensuite *qu'un arrêté d'un maire n'est pas une loi.*

PRIÈRE POUR LES MORTS

La feuille tombe, et le vent dans les bois
Semble gémir en dépouillant la terre;
Comme un sanglot redit par mille voix
Il fait pleurer l'écho plein de mystère.
L'oiseau n'a plus ses ravissants accords,
Il est tremblant et son aile frissonne;
Dans les bosquets que chacun abandonne
Il n'aperçoit que les tombeaux des morts!
Des pierres effacées
Par les larmes versées!

Le soleil terne et ses faibles rayons
Semblent border les chemins, les prairies;
On ne voit plus les brillants papillons
Dans chaque fleur bercer leurs rêveries.
Un froid glacé vient étreindre nos corps,
On foule aux pieds l'herbe triste d'automne;
On se recueille, on se souvient!... Personne
Ne pense à soi, mais on parle des morts;
On garnit d'immortelles
Les parvis des chapelles.

Oh! dans ces jours de tristesse et de deuil,
Quel est celui qui n'a pas de souffrances?
Qui n'a pleuré... prié sur un cercueil;
Et mis en Dieu toutes ses espérances?
N'oublions pas dans ces navrants transports
Les doux conseils que sans cesse il nous donne :
Prions... prions... la prière résonne
Au cœur de Dieu! Prions tous pour les morts!

P. H.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Les prières publiques. — Elles ont eu lieu à la Cathédrale, le dimanche 27, dans l'ordre fixé par MM. les Vicaires capitulaires. M. le chanoine Pouclée présidait entouré, au sanctuaire, de plusieurs séminaristes en chape. — M. l'abbé Hervé, chanoine honoraire, a dit la sainte messe, et pendant ce temps se sont fait entendre, alternés par le chœur et le grand orgue, des

chants solennels, surtout le *Te Deum*, pour la conquête de Madagascar, et le *De Profundis* pour les soldats morts au cours de cette expédition lointaine. Les représentants de l'autorité civile et de l'armée s'étaient rendus en bon nombre à la cérémonie ; au premier rang étaient M. le Maire, M. le Colonel commandant de place, et MM. les Lieutenants-colonels ; derrière eux, beaucoup d'officiers, des conseillers municipaux et des fonctionnaires de diverses administrations. L'attitude générale a été très digne, comme il convient à un acte de foi, à une manifestation religieuse de la patrie, qui remercie le Seigneur et implore de nouvelles bénédictions. M. l'abbé Canuel a prononcé une chaleureuse allocution et a recommandé spécialement le colonel Gillon, le lieutenant Gateau et le soldat Houvet, de Chartres, morts à Madagascar.

Œuvre des Campagnes, à Châteaudun. — Le dimanche 27, il y avait assemblée de charité en l'église de la Madeleine de Châteaudun, en faveur de l'Œuvre des Campagnes ; le prédicateur était M. l'abbé Sauvé, curé de Verdes. L'Œuvre est venue en aide, cette année, à 305 écoles, à 487 missions, à 169 bibliothèques. Une petite bibliothèque a été fondée à Châteaudun.

Les personnes de l'arrondissement qui désireraient s'associer à l'Œuvre sont priées de vouloir bien s'adresser à Mme la comtesse de Lévis, présidente, ou à Mme Lecesne, à La Rainville.

NÉCROLOGIE. — M. l'abbé Constantin Migneau. — Nous recommandons aux prières M. l'abbé Louis-Constantin Migneau, ancien curé de Saint-Lubin-des-Joncherets, décédé le samedi 26 octobre, à Bon-Secours, âgé de 74 ans moins 5 jours.

M. l'abbé Migneau est né à Garancières-en-Beauce, dans une honorable et bien chrétienne famille de cultivateurs, qui eut le bonheur de donner au diocèse de Chartres deux prêtres : celui dont nous annonçons la mort, et son frère aîné, vénérable octogénaire, curé de Lèves depuis 57 ans.

M. l'abbé Migneau fut ordonné prêtre en 1845, et aussitôt nommé curé de Vert-en-Drouais. Cinq ans après, l'autorité ecclésiastique, instruite de ses heureux débuts dans le ministère et confiante en ses aptitudes, le désignait pour être vicaire-gérant à Bonneval, où le bon doyen ne pouvait plus vaquer aux devoirs de sa charge, pour cause de vieillesse et d'infirmités. En 1853, M. l'abbé Migneau quittait Bonneval, et y laissait de vifs et légitimes regrets ; il devenait curé de Saint-Lubin-des-Joncherets. — Les quarante années de sa vie, en cette paroisse très importante, peuvent se résumer, croyons-nous, en ces quelques mots : fidélité constante à un vrai règlement de séminaire, amabilité pour tous, grands efforts de zèle vis-à-vis des âmes. Pour se rendre utile aux

ouvriers étrangers qui, avant 1870, travaillaient en grand nombre dans les ateliers de fabriques de Saint-Lubin, il apprit leur langue; comme les français, ses chers *indigènes*, ils pouvaient compter sur le dévouement du pasteur.

Il y a deux ans, son état de santé l'obligea à démissionner; il vint demeurer à Chartres; mais il semblait y être de corps plus que d'esprit; ses pensées habituelles avec ses souvenirs d'autrefois étaient à Saint-Lubin. Son séjour à l'asile sacerdotal de Bon-Secours a été comme une pieuse retraite prolongée; la méditation et le bréviaire absorbaient presque toutes ses heures; il a pu dire la sainte messe chaque jour jusqu'au 19 octobre dernier. La maladie le saisit alors pour le conduire à sa fin qu'on avait cru moins prochaine. Il a succombé à une congestion, le 26, après avoir reçu les sacrements de la Sainte Église.

Son bien-aimé frère voulut avoir ses restes mortels au lieu où il désire fixer sa propre tombe; la cérémonie des funérailles eut donc lieu à l'église et au cimetière de Lèves, après la levée du corps faite à Bon-Secours. Ce fut le mardi, 29. Une trentaine d'ecclésiastiques, des parents, des paroissiens de Lèves, auxquels s'étaient jointes des personnes venues de Chartres, de Saint-Lubin et d'ailleurs assistaient aux obsèques. M. l'abbé Legué, vicaire capitulaire, présida l'inhumation; M. l'abbé Canuel chanta la messe. M. l'abbé Hubert, chapelain de Saint-Paul, porta la parole; son discours émut et édifia, c'était l'éloge d'un pieux curé, l'éloge du sacerdoce.

UN BON LIVRE POUR LE CLERGÉ.

Panarium seu *Summa* remediorum spiritualium adversus animi morbos, ex Sacrâ Scripturâ sanctisque Patribus instructa à Joanne Busœo, Societatis Jesu theologo. Editio accurate recognita in quâ testimonia Sacrœ Scripturœ Sanctorumque Patrum pure et integre ex probatissimis editionibus traduntur curâ et studio CAROLI MARTEL, canonici diœcesis Forojuliensis. 2 forts volumes in 8° de 800 pages environ chacun. — Paris, Hippolyte Walzer, libraire-éditeur, 7, rue Mézières. 1894.

Lettre de Mgr Lagrange, évêque de Chartres,
à M. le Chanoine Martel.

Chartres, le 4 mai 1894.

Cher Monsieur le Chanoine,

Le clergé du XVIIe siècle n'était pas seulement un clergé admirablement remarquable par ses vertus, c'était aussi un clergé savant: étaient encore debout alors, dans notre vieille France, les grandes

institutions d'enseignement supérieur, les florissantes universités, où il s'était formé. C'est le grand siècle de la grande érudition et de la grande doctrine. Aussi, comme sont bien inspirés ceux qui vont redemander à ce siècle les beaux ouvrages qu'il a produits, et qui les rééditent afin de nous en faire bénéficier! C'est ce que vous venez de faire, et je ne saurais trop vous en remercier, pour l'ouvrage considérable d'un savant jésuite de ce temps-là : *Summa Remediorum Spiritualium adversus animi morbos*, du P. Busée. En parcourant ce travail, j'étais dans l'admiration de ce que suppose d'expérience, de science psychologique, et de connaissance de l'Ecriture et des Saints Pères, ce magnifique ouvrage. C'est avec la moëlle de l'Ecriture et des Pères, que le P. Busée l'a composé. Vous, votre travail personnel a été considérable : car non seulement vous renvoyez exactement aux sources, ce qui, pour les érudits sérieux, est inappréciable, mais encore vous avez vérifié, rectifié, et surtout complété un nombre infini de textes. Quel service vous avez rendu au clergé qui prêche, en rendant à la circulation un tel livre ! Car il y a vraiment lieu de regretter, avec larmes, que de tels ouvrages, si pleins de doctrine, si utiles à tous, finissent par tomber dans l'oubli, et par être presque comme s'ils n'existaient pas, pour la masse des lecteurs du moins. Mais celui que vous venez de nous rendre sera lu, je puis vous en donner l'assurance, et ne sera pas moins goûté de nos jours qu'il l'a été quand il a fait son apparition.

Je vous remercie donc, cher Monsieur le Chanoine, et je vous félicite : c'est là un bien bon emploi des laborieux loisirs que vous donnent aussi, après un ministère si occupé, vos fonctions actuelles.

Veuillez agréer l'hommage de mes bien dévoués respects en Notre-Seigneur. † FRANÇOIS, Évêque de Chartres.

FAITS DIVERS

Les religieux à l'étranger. — Tandis que chez nous les congrégations religieuses sont soumises à d'odieuses persécutions fiscales, nous ne pouvons que jeter un regard de tristesse de l'autre côté du Rhin. Nos ennemis sont plus habiles que nous, et donnent aux religieux plus que la liberté.

Un exemple : Dans la province de Hesse, à Hünfeld, non-seulement les Oblats allemands ont pu trouver un asile, mais le conseil municipal vient de mettre obligeamment à leur disposition trois hectares d'excellent terrain. En outre, il leur fournit gratuitement les matériaux pour la construction d'un noviciat et d'un scolasticat. En attendant que l'édifice soit terminé, les jeunes novices sont logés à..... l'hôtel de ville ! *Fas est et ab hoste doceri !*

Les derniers moments de M. Pasteur. — « C'est dans l'après-midi du vendredi 27 septembre que M. le Curé de Garches fut mandé, par la famille, près de M. Pasteur dont l'état devenait de plus en plus alarmant.

« Déjà, au mois d'avril dernier, époque des fêtes pascales, — et ce détail a été fourni par Mme Pasteur elle-même, — M. Pasteur avait rempli son devoir de chrétien, en purifiant sa conscience et en recevant le pain eucharistique. M. l'abbé Richard fut donc introduit au milieu du respect de tout l'entourage dans la chambre du malade, vraie cellule monastique.

« Pendant qu'il traçait les onctions saintes, le malade essaya de remuer ses mains dans un geste de prière, montrant par là qu'il s'unissait aux rites du sacrement.

« Quelques heures après, arrivait à Garches le R. P. Boulanger, de l'ordre de Saint-Dominique, confesseur du savant, lequel le reconnut très bien, et répondit à ses interrogations très nettement : « Oui, mon Père. »

C'est le samedi soir, vers cinq heures, que cette belle âme, munie de la force des sacrements, et qui s'était gardée sauve des exaltations malsaines et impies de l'orgueil, prit son vol vers Dieu.

« Détail qui a bien son éloquence, le lendemain dimanche, Mme Pasteur avec toute sa famille assistait, comme de coutume, à la messe de huit heures en l'église de Garches.

« Voici encore deux traits donnés par M. le Curé de Garches :

« L'an dernier, M. Pasteur assistait sur l'estrade à une cérémonie de distribution de prix aux enfants des écoles communales de Garches : nombre de discours furent prononcés, on y parla d'instruction, d'émancipation par la science, des bienfaits du régime nouveau, etc., tous les thèmes connus.

« Après la cérémonie, M. Pasteur aborda M. le Curé de Garches et, accompagnant ses paroles d'un regard profondément sympathique, le vénérable savant lui dit : « Comme j'ai compati à votre peine, M. le Curé, car vous avez dû souffrir de ne pas entendre prononcer le nom de Dieu ! »

« Voici l'autre trait : dans une de ces dernières années, le premier jour de l'an, M. Pasteur recevait les hommages de toutes les sommités scientifiques accourues chez lui ; Mme Pasteur apparaît, une dépêche ouverte à la main : « C'est, dit-elle, le Saint-Père qui « t'envoie sa bénédiction pour l'année qui commence. »

« Aussitôt le savant interrompit toute conversation : son visage prit une expression d'heureux attendrissement et deux grosses larmes tombèrent sur le papier qu'il tenait entre ses mains. »

(*Semaine religieuse* de Versailles).

Le ministère Ribot. — Il est tombé le 28 octobre ; les vexations contre les congrégations ne lui ont pas porté bonheur.

Les fruits de l'Instruction laïque. — Nous ouvririons des écoles et fermerons les prisons, disaient les premiers instigateurs de l'enseignement laïque. Ont-ils réussi ? Un journal non suspect, le *Matin*, donnait dernièrement une statistique très instructive : c'est une comparaison entre la criminalité enfantine en 1841 et 1891.

Les enfants, en 1891, commettaient 24,946 crimes ou délits de plus que nos pères en 1841. Voilà le bilan.

En France, on enferme, chaque année, *mille* ou *douze cents* enfants dans les maisons de correction.

Le tribunal de la Seine a voulu voir où les familles qui venaient lui demander d'emprisonner leurs enfants les avaient fait élever.

Sur *cent*, **11** *ont été élevés dans les écoles congréganistes et* **89** *dans les écoles laïques*. Ces chiffres ne sont pas discutables. C'est le tribunal de la Seine qui les a fournis.

Et dire qu'une récente circulaire ministérielle, adressée aux commissions des Caisses des écoles, invite ces Commissions à faire appel au dévouement des industriels, négociants, etc., en faveur des écoles laïques *qui sont l'avenir de la France* ! ! !

L'enseignement sans Dieu amènera au contraire, à brève échéance, avec la démoralisation universelle, la ruine de la patrie, si le bon sens populaire n'y met promptement bon ordre.

Congrès des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais. — L'assemblée générale des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais s'ouvrira le mardi 19 novembre prochain à Lille, et se terminera le dimanche 24.

La séance d'ouverture aura lieu le mardi 19 novembre, à 8 heures du soir. (Adresser toutes les communications au Secrétaire général, 28, rue d'Antin, à Lille).

L'Evangile aux Indes. — La domination de l'Angleterre sur cet immense territoire, aussi grand que l'Europe entière, si on en excepte la Russie, les centaines de millions dépensés par les Sociétés bibliques et le gouvernement anglais pour le protestantiser, n'ont obtenu qu'un bien minime résultat d'après les hommes les plus intéressés au succès. Les uns portent à 200.000 le nombre des protestants, d'autres à 90.000, à 60.000 et même à 40.000.

On a pu étudier deux rapports émanant des évêques anglicans de Calcutta, Madras et Bombay, adressés au clergé et aux laïques protestants d'Angleterre, pour solliciter des secours en hommes et en argent. Il résulte de ces deux documents, où, pour atteindre le but, on a dû grossir le chiffre des protestants, que ces

derniers ne représentent *qu'un deux-millième* de la population des Indes (120.000 sur 240 millions) tandis que les catholiques, d'après les mêmes rapports forment *un centième* de la population totale (2.400.000 sur 240 millions). Il ressort en outre que le protestantisme ne retient ses adeptes que par l'argent qu'il leur distribue; les convertis pourraient-ils avoir une plus forte conviction que les convertisseurs !

Dès le jour où l'Angleterre revenant de ses erreurs ne fournira plus à ses missionnaires l'élément sonnant, c'en sera fait du protestantisme.

A propos de Franc-Maçonnerie. — *Le Bulletin* du grand Orient, de France, numéro d'avril page 16, a fait l'aveu suivant :

“ C'est bien en effet, la maçonnerie qui a discuté dans ses temples toutes les grandes lois démocratiques que le Parlement a adoptées.”

Si les organes officiels de la franc-maçonnerie au Canada voulaient être aussi francs, ils diraient également :

C'est bien, en effet, la maçonnerie qui a discuté et préparé dans ses temples les lois scolaires que le Parlement de Manitoba a adoptées depuis 1890.

Impossible d'expliquer autrement cette législation tyrannique!

Le convent annuel des francs-maçons vient de se tenir au Grand-Orient de Paris. Il a élu pour son président le F.·. Lucipia, l'ancien membre de la commune, l'ancien chef fédéré sur qui pèse la responsabilité du massacre des dominicains d'Arcueil.

En sortant de l'une des séances du convent, un dignitaire de l'ordre le plus élevé du Grand-Orient est allé faire ses confidences au journal *Le Matin.* Voici quelques-unes des belles choses que nous y lisons :

“ Nous allons serrer les rangs.....L'avis du conseil de l'ordre est sollicité partout, les initiations deviennent plus difficiles, les initiateurs sont plus exigeants, les initiés mieux choisis. La lutte approche et nous sentons que nos troupes sont prêtes à donner......

Nous avons à faire triompher *un idéal qui est l'antithèse de l'idéal religieux.....* Nous faisons la guerre, nous sommes une armée; rien sans discipline.....”

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.



SAMEDI 9 NOVEMBRE 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE NOVEMBRE)

VIRGINI·PARITVRÆ

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).

J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 10 novembre, 23e dimanche après la Pentecôte, Saint-André Avellin. A 7 h., dans le chœur de la cathédrale, messe de départ des conscrits. — A 9 h., messe de paroisse; à 10 h. 3/4, office capitulaire : tierce, messe, sexte. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Le mardi 12, réunion de l'Œuvre de Saint-François de Sales, à la Crypte: Messe à 8 h., pour les associés et bienfaiteurs défunts; instruction par M. l'abbé Manceau.

— Le jeudi 14, à 4 h. 1/2, adoration réparatrice, à la cathédrale.

— Le vendredi 15, à 4 h., réunion de l'Œuvre dominicale, dans la Crypte de la Cathédrale ; sermon par le M. chanoine Goussard, salut en musique. Les personnes qui ne font pas partie de l'Œuvre, sont invitées, elles aussi, à assister à la cérémonie.

— Le samedi 16, à 4 h., salut à l'autel du S. Cœur de Marie.

Paroisse Saint-Pierre. — Le 10 novembre, 23e Dimanche après la Pentecôte, Anniversaire de la Dédicace de toutes les Églises, double de 1re classe avec octave, les offices aux heures ordinaires.

Paroisse Saint-Aignan. — Le 10 novembre, 23e Dimanche après la Pentecôte, Anniversaire de la Dédicace de toutes les Églises, les offices aux heures ordinaires. Après vêpres, Catéchisme de persévérance. — Vendredi soir, à 8 h., Chemin de la Croix.

Hospice Saint-Brice. — Église de Saint-Martin-au-Val. Lundi 11 novembre, fête patronale. Messe basse à 7 h.. A 9 h., grand' messe, chantée par M. le chanoine Dancret, curé de la cathédrale. Le soir, à 3 h., Vêpres, sermon par M. l'abbé Hallier, curé de Frazé, et salut solennel.

BIBLIOGRAPHIE

Les jeunes âmes. *Nouvelles instructions morales* par M. l'abbé Joseph Tissier, directeur de l'Institution N.-D. de Chartres, chanoine honoraire (Paris, Victor Retaux, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, 1895).

Nous avons déjà annoncé ce nouvel ouvrage de M. l'abbé Tissier, dans notre Supplément du 19 octobre. Nous avons inséré la lettre de M. le vicaire capitulaire louant et recommandant ce beau livre qui nous paraît appelé au même succès que la *Parole de l'Evangile au collège*, du même auteur.

Discours et panégyriques (2 volumes in-8o).— Nancy, E.Le Chevallier libraire-éditeur, 63, rue Saint-Georges. — 9 francs.

Les discours et les panégyriques que contiennent ces deux volumes ont tous leur grande valeur et traitent les questions les plus élevées et les plus décisives de notre temps.

Il faut signaler spécialement, à ce point de vue, les discours sur le *Règne divin de la vérité, ou la domination de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur les intelligences à notre époque* — sur le *Sacré-Cœur et la France* — sur l'*Episcopat dans l'Eglise et à l'heure présente et dans les Sociétés modernes,* et bien d'autres qui vont être indiqués sur des questions de la plus évidente actualité et dans lesquels le clergé, placé dans toutes les situations, trouvera pour la prédication les plus précieuses ressources. C'est là un caractère tout spécial de ces discours et sur lequel il importe d'insister.

Tous ces discours sont écrits dans une langue toujours animée, vivante et vibrante, dans laquelle passent sans cesse le véritable souffle, la vraie flamme oratoires.

Nous signalons également de Mgr Turinaz : **Œuvres pastorales** et les conférences aux femmes chrétiennes, **la douleur et le découragement.**

SOMMAIRE

LES ÉLUS SE RECONNAISSENT AU CIEL

Une question préoccupe bon nombre de cœurs chrétiens, les nôtres aussi peut-être. Nous voulons savoir si nous reconnaîtrons au ciel ceux que nous avons aimés sur la terre, et si l'union surnaturelle des âmes, commencée ici-bas, se continuera, se perfectionnera, s'achèvera là-haut.

Sans doute, c'est de la contemplation de Dieu que viennent aux élus les joies les plus hautes, les joies essentielles de la félicité céleste ; mais il ne faut pas, à cause de cela, tenir pour rien, encore moins condamner les nobles sentiments du cœur humain ; il est bon même que nous consolions notre faiblesse et que nous fortifiions nos espérances par la considération du bonheur secondaire que nous éprouverons en reconnaissant un jour, pour ne les perdre jamais plus, ceux que nous n'avons pas cessé d'aimer.

Or, l'Évangile, les Pères de l'Église, les Docteurs, les Saints les plus célèbres, les Théologiens, tous les témoins de la tradition n'ont qu'une voix pour affirmer leur conviction et pour exprimer leur espérance, qu'ils aimeront au ciel ceux qu'ils ont aimés sur la terre ; tous sont unanimes à consoler, au nom de ces espérances, les mères, les veuves, les enfants que la mort a séparés de ceux qu'ils ne sauraient oublier.

Recueillons d'abord les témoignages de Notre-Seigneur dans le saint Évangile. Ils sont aussi nombreux qu'explicites, pour ceux qui savent comprendre ce qu'ils lisent.

Souvenons-nous du pauvre Lazare, que le divin Maître nous montre porté par les Anges dans le sein d'Abraham, et là, voyant, reconnaissant, écoutant le mauvais riche dont il a essuyé tous les rebuts sur la terre. Lazare est le type du pauvre, de tout chrétien résigné qui subit en ce monde l'épreuve salutaire de la misère et qui plus tard, dans la gloire devenue sa récompense, reconnaît, sans pouvoir le secourir, le riche malheureux qui refuse de l'assister. Or, si

les Bienheureux reconnaissent ceux qui sont séparés d'eux de toute la distance infinie qui est entre l'amour et la haine, ne reconnaîtront-ils pas, à plus forte raison, les élus qui partagent leur béatitude ?

Souvenons-nous également de cette parole : « Je vous dis de même qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence. » Les élus qui sont dans le ciel ne sont donc pas étrangers aux grands événements religieux de la terre. Ils voient et ils connaissent soit le juste qui persévère, soit le pécheur qui se repent. Par un mystère que notre faible raison ne saurait pénétrer entièrement, mais qu'elle doit admettre, leur joie ne cesse jamais d'être inaccessible à la tristesse, au chagrin, à la douleur, et néanmoins ils éprouvent un sentiment pénible quand un homme succombe, s'obstine dans le mal, perd son âme, tandis qu'au contraire ils éprouvent un sentiment de joie quand le pécheur se relève et que son âme revient à Dieu. Or, puisqu'ils connaissent ainsi les âmes, puisqu'ils peuvent distinguer les justes des pécheurs, ils savent aussi, ou que ces âmes leur furent étrangères pendant la vie, ou qu'elles leur furent unies par le sang ou par l'amitié. Et puisqu'ils reconnaissent les vivants, les créatures qui sont encore sur la terre, puisqu'ils peuvent les suivre, les défendre, les exciter, les envelopper d'une protection particulière, combien plus doivent-ils connaître au ciel les âmes qui sont auprès d'eux et qui partagent avec eux le souci des âmes laissées sur la terre dans l'incertitude et l'épreuve de la vie !

Souvenons-nous surtout de Marthe et de Marie pleurant leur frère Lazare que l'on vient d'ensevelir. Jésus vient les visiter, et en voyant couler les larmes de Marie et des Juifs qui étaient avec elle, il frémit en son esprit, se trouble lui-même et leur dit : « Où l'avez-vous mis ? » — « Seigneur, répondent-ils, venez et voyez. » Et Jésus pleure. Sur quoi les Juifs se disent entre eux : « Voyez combien il l'aimait ! »

Mais relire ce récit émouvant ne suffit pas, il faut le méditer.

Marie qui pleure son frère, c'est vous, c'est moi, c'est toute personne qui pleure une vie, un parent, un ami saisi par la mort, jeté dans la tombe, tandis que son âme entre dans le redoutable mystère de l'éternité. Le Christ qui s'approche, c'est Dieu qui compatit aux misères de l'humanité souffrante,

qui souffre avec elle et veut soulager l'âme que sa justice lui défend encore de guérir. Quelle est donc la parole de Dieu ? C'est une promesse d'espérance : « Votre frère ressuscitera ; » c'est-à-dire : Vous le reverrez un jour, vous le retrouverez. Marthe a bien compris la pensée du Maître : « Oui, répond-elle, je sais que Lazare ressuscitera en la résurrection du dernier jour. » Elle voulait dire sans doute : « Je sais qu'au jour de la résurrection générale, à la fin des temps, je reverrai, je retrouverai le frère que j'ai aimé, que j'aime encore et qui vient de mourir. Mais l'attente est trop longue et ma souffrance est trop vive, c'est aujourd'hui, c'est en ce moment que je voudrais avoir mon frère auprès de moi, le voir, l'entendre, l'aimer. » — « Tu le verras, a dit le Sauveur. — « C'est maintenant que je veux le voir, répond la sœur inconsolée. » Et le Sauveur, après lui avoir demandé un acte de foi à la puissance et à la divinité du Christ, s'avance vers le tombeau d'où il doit faire sortir Lazare.

N'avons-nous pas dans ce dialogue une preuve certaine, évidente, de cette vérité : que les liens de la famille ne sont pas irrévocablement brisés par la mort, et que les élus se reconnaîtront au ciel ? Le Sauveur ne dit-il pas : « Tu reverras et tu reconnaîtras ton frère Lazare ? » Et Marthe n'a-t-elle pas répondu : « Je le sais bien, mais je ne veux pas attendre et, dans ma douleur, je l'appelle, je veux le voir encore auprès de moi, aujourd'hui, à mon foyer. » Et le Sauveur qui interroge, et la femme qui répond ne considèrent-ils pas le *revoir* du Ciel, la reconstitution de la famille au Ciel comme une vérité incontestable ? Qu'importe, en effet, qu'au dernier jour Lazare ressuscite si Marthe ne doit plus le revoir jamais ? Ce serait bien pour elle une séparation sans fin et une mort sans espérance. Il est donc bien évident qu'il n'est pas seulement question dans cet évangile de la résurrection des corps : le Sauveur entend parler de la consolation que notre cœur, souvent brisé, doit éprouver à la pensée de retrouver et d'aimer nos parents, nos amis qui nous précèdent avec le signe de la foi et qui dorment, avant nous, du sommeil de la paix.

Les premiers chrétiens avaient entendu la divine parole ; ils conservaient le souvenir des enseignements du Sauveur et de ses disciples immédiats, aussi les voyons-nous vivre de la même espérance, appuyée sur cette foi que la mort qui

sépare les corps ne peut séparer les âmes et que la séparation des corps n'est elle-même que momentanée (1).

LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE ET LES AMES DU PURGATOIRE

Sœur Marguerite priait un jour pour deux personnes de grande considération dans le monde, qui venaient de mourir ; elle apprit que l'une d'elles était condamnée pour plusieurs années aux peines du purgatoire, et cela, malgré les services solennels, et le grand nombre de messes qu'on célébrait pour elle, toutes ces prières et suffrages étant appliqués par la divine justice aux âmes de certaines familles de ses sujets, qui avaient été ruinées par son défaut de charité et d'équité, et parce qu'il n'était rien resté aux survivants de ces pauvres gens, afin de faire prier Dieu après leur mort : Dieu y suppléait, ainsi que nous venons de le dire. L'autre personne était dans le purgatoire pour autant de jours qu'elle avait vécu d'années sur la terre. Notre-Seigneur fit connaître à Sœur Marguerite, qu'entre toutes les bonnes œuvres que cette personne avait faites, il avait eu particulièrement égard à certaines humiliations qu'elle avait reçues dans le monde, et qu'elle avait souffertes avec un esprit chrétien, c'est-à-dire que non seulement elle les avait supportées sans se plaindre, mais encore sans en parler à personne, et que, pour récompense, il avait été doux et favorable pour elle au jugement. Telles sont les paroles de la Mère de Greffier, cette supérieure si sagement défiante à l'égard des grâces extraordinaires que recevait Sœur Marguerite, et qui ne commença à se rendre à la vérité sur ce point, qu'après mille épreuves. Elle témoigne elle-même ces faits dans le Mémoire qu'elle a donné de sa main sur la sainteté de Marguerite-Marie après sa mort.

C'est la même supérieure qui rapporte cet autre fait.

Les circonstances particulières qui ont manifesté la vérité de la révélation qui fut faite à la servante de Dieu le rendent très précieux. Il eut lieu à l'occasion du père d'une novice.

Ce gentilhomme venait de mourir ; on le recommanda aux

(1) D'après M. l'abbé Méric : *Les Élus se reconnaissent au Ciel.* Téqui, rue de Rennes, 33, Paris.

prières de la communauté. La charité de Sœur Marguerite, alors maîtresse des novices, la porta à prier plus particulièrement pour ce défunt; d'ailleurs la novice, sa fille, le lui recommanda de nouveau, quelques jours après. « Ma fille, lui dit-elle, tenez-vous en repos, votre père est en état de nous faire part de ses prières sans avoir besoin des nôtres. » Elle ajouta : « Demandez à madame votre mère, quelle est l'action généreuse que fit votre père avant sa mort : elle lui a rendu le jugement de Dieu bien favorable. » Cette action était ignorée de la novice et de tout le monde, car son père avait succombé assez loin de Paray. La novice ne vit sa mère qu'au moment de sa profession; elle lui demanda alors quel était cet acte de générosité chrétienne que son père avait accompli, et elle apprit que lorsqu'on lui donnait le saint viatique, un boucher de la ville qui s'était joint à ceux qui accompagnaient le Saint-Sacrement, s'était placé dans un coin de la chambre, et que le malade, l'ayant aperçu, l'appela par son nom, lui dit de s'approcher, et lui serrant la main avec amitié, il lui demanda pardon avec une grande humilité, d'autant qu'il était homme de condition, pour quelques paroles trop dures qu'il lui avait dites quelque temps auparavant, et il voulut que tout le monde fût témoin de la satisfaction qu'il lui en faisait. Sœur Marguerite avait appris de Dieu ce qui s'était passé alors, et la novice connut, par cette circonstance, la vérité de ce qui avait été révélé à sa maîtresse, touchant l'heureux état de son père.

POUR LA GLORIFICATION DE JEANNE D'ARC.

Avec l'approbation et les encouragements de Mgr l'Evêque de Saint-Dié, les tertiaires franciscains de son diocèse adressent à tous les tertiaires de France une demande de prières et d'offrandes pour la basilique de Domrémy en construction. Nous sommes prié de faire connaître cet appel. Le meilleur moyen pour nous de le communiquer aux nombreux groupes de tertiaires qui se sont formés en différentes paroisses du diocèse de Chartres, c'est de l'insérer dans la *Voix*.

« Jeanne d'Arc, écrivait naguère Sa Grandeur Monseigneur
» l'Evêque de Saint-Dié, est acclamée partout et par tous. Dom-
» rémy, déjà si fier de garder son berceau, veut encore élever une
» *basilique*, où se réalisera le vœu suprême de la Pucelle. Vaucou-
» leurs, Chinon, Poitiers, Orléans, Reims, Rouen rivalisent de zèle

» pour glorifier celle dont la présence et les exploits ont illustré
» leurs murs.

» Les jeunes filles de la France se nomment ses petites sœurs :
» l'armée veut la prendre pour patronne et la France pour protec-
» trice. Bientôt, nous l'espérons, l'Eglise l'admettra au nombre de
» ses saints. »

Ce jour-là, l'Eglise ajoutera un rayon à l'auréole de saint François. Car l'influence prépondérante de l'Ordre Séraphique sur la vocation de *la bonne Lorraine*, ressort de l'histoire avec éclat. *Tertiaires de saint François*, c'est notre droit et notre devoir de le proclamer bien haut.

A nous de redire les rapports de Jeanne avec la *Custodie Franciscaine de Neufchâteau*, et ses épanchements avec sainte Colette, la grande mystique du xv[e] siècle.

A nous de remettre en mémoire ces Frères Mendiants qui formaient l'escorte de la guerrière, et chantaient, selon son désir, des hymnes à Notre-Dame.

A nous de revendiquer, comme l'une des gloires de la famille franciscaine, ce bon Frère Richard « qui ne quitte pas une ville sans que chacun pleure », et devant lequel Jeanne s'agenouille, voyant en lui, non plus un Frère Mendiant, mais un père spirituel.

A nous de publier, avec un écrivain distingué, que si Jeanne est « la vierge inspirée, la martyre du droit, de la vérité et de la justice, elle est aussi la personnification triomphante de l'esprit de saint François. »

A nous surtout, *Tertiaires de France* (1), de nous grouper autour de *Jeanne d'Arc, notre illustre sœur*, pour travailler, avec elle et par elle, au renouvellement chrétien de notre bien-aimée Patrie.

Tertiaires de saint François, vos frères du diocèse de Saint-Dié, confiants dans les bénédictions réunies de leur Evêque vénéré et des Révérendissimes Pères Généraux de l'Ordre Séraphique, vous demandent : 1° Des prières à l'intention de hâter la béatification de la vénérable Jeanne d'Arc ; 2° Votre obole pour l'achèvement de la Basilique de Domrémy, *où saint François aura sa chapelle* ; 3° Votre nom, afin qu'il soit conservé en un livre d'or, dans les archives de la Basilique.

« *Qui me donnera une pierre aura une récompense ; qui m'en donnera deux en aura deux.* » Ainsi mendiait pour les églises de la cité d'Assise le Patriarche des pauvres.

Prière d'adresser le montant des souscriptions avec liste des souscripteurs à M. le Chanoine Raison, vicaire-général à Saint-Dié (Vosges) ou à M. l'abbé Lhote, aumônier du Monastère de *Sainte-Anne*, par *Neufchâteau* (Vosges).

(1) Il y en a plusieurs centaines de mille.

PÈRE CAPUCIN

Tout dernièrement se présentait à nous, dans la sacristie de N.-D. de Sous-Terre, à Chartres, un religieux de l'ordre de Saint François ; il demandait la faveur de célébrer à l'autel de la *Bonne Mère* qu'il était heureux de saluer et de prier après un long voyage fait dans ce but ; il venait de Toulouse. C'était le Père Marie-Antoine, prédicateur bien connu dans tout le midi de la France et particulièrement à Lourdes.

On a raconté sur ce bon religieux un fait que nos lecteurs nous sauront gré de publier à notre tour.

Le R. P. capucin Marie-Antoine, ancien vicaire de Saint-Jérôme de Toulouse, si populaire par ses prédications, remontait un jour vers son couvent, situé sur un coteau qui domine la ville. Un ivrogne de première marque, pochard jusqu'aux cheveux, le suivait depuis dix minutes, parfois même le précédait, en le regardant sous le nez et hurlant de son ton le plus aviné : « Ohé ! Marie-Antoine, ohé !

Père Capucin, confessez ma femme,
Père Capucin, confessez-la bien ?...

— Ohé, Marie-Antoine !... »

Marie-Antoine, accoutumé à cela et à bien pis, l'écartait du geste et continuait sa route, pendant que l'ivrogne, interpellé vivement par les passants, que son attitude scandalisait, répondait en hoquetant :

— Et puis ?... Quoi ? — Je chante, *viedaze !*... C'est mon droit... Je vais chez moi ; *viedaze* !... C'est mon droit...

Il s'arrête enfin, entre dans une maison d'ouvriers, et monte chez lui, au cinquième, non sans peine. Il ouvre la porte ; en se retournant, il voit le Capucin qui l'avait suivi, et qui entrait avec lui (1).

Notre pochard, inquiet, balbutia :

— Je ne voulais pas vous offenser... voyons... c'était pour rigoler... Qu'est-ce que vous me voulez, mon Père ?

— Confesser ta femme, tu me l'as demandé plus de cinquante fois, tout à l'heure.

De la pièce du fond, une voix maladive s'écrie :

— Oh ! que vous êtes bon, Père, d'être venu ? J'avais si peur de mourir sans prêtre...

La pauvre femme agonisait, effectivement, enfermée à clé par

(1) Le Père Marie-Antoine est grand, et était alors très vigoureux ; sa décision de caractère est proverbiale à Toulouse. L'autre était petit, et pas solide sur ses jambes.

son seigneur et maître, qui allait se saoûler à crédit chez le troquet du Marché au Blé.

L'homme se fâche ; la colère le dégrise en partie :

— Je suis chez moi... Pas de calotins !... Tu vas sortir.

— Pas avant d'avoir confessé ta femme, puisqu'elle le demande. Elle en a le droit.

— Je vais appeler la police !

— Appelle. Je ne t'empêche pas.

— « A la garde !... A la garde !... On viole mon domicile !... A la ga a a arde ! »

Tout le quartier monte. Arrivent les deux agents de ronde (comme à Paris).

— Qu'est-ce que c'est ?

— Ce froquard-là est entré malgré moi, pour confesser ma femme.

— ???

— Parfaitement. Mais c'est lui qui m'en a prié et sa femme qui le désire. Interrogez-la et interrogez les assistants.

Vingt voix témoignent aussitôt de ce qui s'était passé dans la rue. La pauvre malade affirme avec énergie sa volonté de se confesser, et réclame la protection de la police.

Au nom de la « liberté de conscience » un agent se campa de garde : la malade fut confessée et reçut les sacrements. Un peu dégrisé, l'homme s'était adouci ; il s'excusait...

— Ta femme te pardonne, dit le Père, et offre sa vie pour toi. Va la voir, elle se meurt.

Il pleura ; elle mourut en lui parlant... Avant de partir, le Capucin vint à lui :

— Et puis ?... C'est tout ?...

— Non, Père... J'étais une canaille... Je veux payer ça... Confessez-moi.

Cet homme est resté bon chrétien ; et la preuve, c'est qu'il n'a plus jamais bu.

Dédié aux *Sociétés de tempérance* qui cherchent encore le moyen de guérir l'ivrognerie.

Remarque. — Si le Père Marie-Antoine n'avait eu que le souci de « faire respecter sa robe, » il aurait pu facilement faire mettre au violon le pochard, pour insultes publiques ; il y aurait eu, il est vrai, deux âmes de moins de sauvées. Le Père Marie-Antoine avait *d'abord* le souci des âmes. Et voilà.

F.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Un prêtre défunt. — M. l'abbé Marie, Arsène-Florentin, curé de Gallardon, est décédé dans sa sacristie, en prenant ses ornements pour dire la messe, le 7 novembre. Nous recommandons son âme aux prières. M. l'abbé Marie, né à Béville en 1815, ordonné prêtre en 1839, a été successivement curé : de Garancières-en-Beauce, en 1839 ; du Mée, en 1844 ; de Meaucé, en 1849 ; de Fresnay-l'Evêque, en 1853 ; de Gallardon, en 1868 ; chanoine honoraire en 1883 ; bon et saint curé, cher à ses paroissiens ; il a magnifiquement restauré la grande et belle église de Gallardon. Inhumation le samedi 9.

Les séminaristes soldats. — Dans la soirée du mardi 5 novembre, les séminaristes étaient en cérémonie, à la Crypte de la cathédrale ; ils étaient entourés de leurs maîtres, d'autres ecclésiastiques de la ville et de beaucoup de fidèles. C'était le moment où plusieurs de ces lévites, que réclamera la caserne dans peu de jours, allaient renouveler solennellement leur consécration au Seigneur et à Notre-Dame. Le séminaire de Chartres va fournir à l'armée quatorze conscrits. Une loi inique les arrache à leur retraite, à leurs études, au règlement du noviciat qui forme à la sainteté et à la science du sacerdoce ; il en est ainsi à peu près pour tout séminariste de France ayant atteint ses vingt ans. C'est une de ces choses étranges qui sont la honte de notre nation depuis plusieurs années ; une des anomalies sacrilèges imposées par une poignée de sectaires à tout un peuple en immense majorité catholique. Il fallait cela, paraît-il, au progrès... au progrès du radicalisme qui veut avilir, tuer la France en la déchristianisant.

Les honnêtes gens, encore capables de réflexion chrétienne, ne s'habitueront jamais à la vue d'un séminariste jeté par la loi en dehors des habitudes de sa vocation. Tout jeune homme, portant dignement l'habit de soldat, mérite le respect ; d'autres sentiments s'ajoutent à celui du respect, quand nous voyons en tenue militaire les élèves du sanctuaire, les aspirants à l'autel ; ils nous inspirent une compassion profonde, à cause de divers dangers qu'ils courent au point de vue religieux et moral, dangers dont se rit l'impiété ; ils provoquent malgré eux notre indignation contre le vote déjà ancien qui amena la violation des droits de l'Eglise en leur personne.

C'est certainement une impression semblable à celle dont nous venons de parler, qui dominait l'assistance à la cérémonie de la Crypte. On était ému pendant l'allocution de M. le Supérieur du Grand Séminaire, donnant ses avis paternels à ses chers sémina-

ristes-soldats. On l'était plus encore, lorsque chacun d'eux vint s'agenouiller près de l'autel de N.-D. de Sous-Terre et dire à voix haute ses engagements sacrés. La bénédiction du Saint-Sacrement vint ensuite sanctionner ces promesses et certainement donna à ces âmes pieusement résolues la grâce de passer de Sion à Babylone, prémunis contre tous les périls et prêts à tous les dévouements.

La quête de la Toussaint. — Cette quête dans toutes les églises du diocèse avait pour objet le soutien des Ecoles chrétiennes libres. L'avenir moral et social de notre pays, dirons-nous avec Mgr d'Hulst, dépend du développement des écoles chrétiennes; mais ce développement a pour condition première la valeur des maîtres. Pour les rencontrer, l'Eglise s'est adressée tout d'abord aux congrégations ; elles les a trouvées prêtes à suivre son appel. Les congréganistes donnent leur travail, leur science, leur santé, pour l'éducation des enfants, et surtout des enfants du peuple ; il convient que toutes les classes de la nation subviennent par l'aumône aux besoins des congréganistes.

Messe de sainte Cécile à la cathédrale. — Le 1er décembre prochain, le chœur de chant de la cathédrale, renforcé de nombreux amateurs, exécutera à grand orchestre la messe de Gounod dite « de sainte Cécile » en l'honneur de la patronne des musiciens. On se souvient de la récente audition de cette messe, le jour de Pâques, et de la bonne impression qu'elle a laissée à notre public chartrain moins insensible qu'il ne paraît au côté esthétique de nos cérémonies religieuses. Cette fois on pourra goûter la messe complète : c'est-à-dire les morceaux déjà entendus à Pâques, et, de plus, le « *Credo* », cette œuvre magistrale si robuste de foi dans ses larges unissons, et si religieusement dramatique avec ses superbes envolées. Cent trente exécutants feront retentir les voûtes de notre cathédrale, bien faites pour une musique grandiose. Des places seront réservées dans la nef aux personnes qui voudront fuir le va-et-vient des bas-côtés. On en indiquera le prix ultérieurement.

Montboissier. — *Noces de diamant.* Lundi dernier, 4 novembre, a eu lieu dans l'église de Montboissier (canton de Bonneval), une cérémonie qui ne s'y était peut-être jamais vue.

Il s'agissait de noces de diamant !

M. et Mme Courjon, anciens régisseurs des propriétés de la famille de Leusse, très honorablement connus dans la contrée, étaient les héros de la fête.

Il était beau de les voir entourés de leurs enfants et de leurs

amis, au pied de l'autel comme au jour de leur mariage, et recevoir ensemble le Dieu qui depuis si longtemps bénit leur union !

C'est un spectacle si rare !

Leurs trois fils, bons chrétiens comme eux, avaient voulu, pour cette circonstance, tenir eux-mêmes le lutrin, et leurs petites-filles donner à cette cérémonie une note gracieuse en chantant, elles aussi, à l'Élévation, un *O Salutaris* en musique.

Les deux époux portent gaiement et bien droits l'un ses quatre-vingt-deux ans et l'autre ses quatre-vingts ans.

Puissent nos lecteurs nous faire enregistrer souvent des faits semblables !

Première messe. — Le 24 octobre dernier, la paroisse de Châtenay fêtait le nouveau prêtre qu'elle vient de donner au diocèse, M. l'abbé Mulard, professeur à l'Institution Notre-Dame. C'était le premier prêtre qui sortait de cette paroisse depuis le vénéré M. Legendre, mort vicaire de la Cathédrale. Aussi le nouvel élu dit-il la messe avec un calice légué par son compatriote au premier enfant du pays qui recevrait la consécration sacerdotale ; et, dans l'assistance, le prêtre défunt était représenté par une personne de sa famille, la bienfaitrice du jeune prêtre, qui s'est chargée de transmettre de l'un à l'autre l'héritage des vertus sacerdotales.

La cérémonie fut brillante et touchante en même temps. Les chants furent bien exécutés, et, après l'Evangile, M. le Curé parla au jeune prêtre comme un père parle à son enfant. Après avoir exalté la grandeur du sacerdoce, il rappela des souvenirs personnels si beaux et si pathétiques qu'il tira les larmes de tous les yeux. Les paroissiens ont dû se retirer non seulement charmés, mais instruits et édifiés.

Puissent de telles cérémonies susciter de nouvelles vocations, pour que les jeunes prêtres d'aujourd'hui passent un jour à d'autres le flambeau de la vérité qu'ils ont reçu de leurs aînés !

Un bon exemple. — Dans la *Croix de Paris* du 31 octobre, nous avons lu avec plaisir l'entrefilet suivant :

Brou (Eure-et-Loir). — « A la suite d'une retraite qui s'est terminée à l'édification générale, nous avons résolu de travailler à la diffusion de *La Croix* dans notre pays, et de commencer par *La Croix du dimanche et la Vie des Saints*. Envoyez-nous un colis complet de l'une et de l'autre. »

Voilà un bon exemple qui sera imité, espérons-le, sur d'autres points du diocèse. Nous savons du reste que la propagande de la *Croix* a déjà réussi en beaucoup de paroisses.

Les Almanachs ! — Les annonces d'almanachs nous arrivent avec prière d'insérer. Il y a celui de *Dom Bosco*, 50 cent., franco 70 cent.;

la douzaine, franco, 5 fr. 65, etc. à l'Orphelinat de Dom Bosco, Lille. Il y a celui de *N.-D. Auxiliatrice*, paraissant chaque mois à la même adresse, prix pour l'année : 3 fr. — Il y a celui de *l'Espérance*, organe de l'Œuvre expiatoire de Montligeon, prix : 50 cent., et franco 70 cent.

Chez plusieurs libraires de Chartres, il y en a encore d'autres excellents, comme : celui de la *Jeunesse chrétienne*, celui des *Familles chrétiennes* celui de *Jeanne d'Arc*, bientôt celui du *Pèlerin*, etc. Nous ne pouvons tout nommer. Ce que nous souhaitons, c'est que la vogue soit seulement pour les bons, les utiles, ceux qui instruisent et amusent honnêtement. Arrière ces recueils de jovialités sans aucune morale pour le lecteur ! Arrière surtout ces petites brochures destinées par les auteurs principalement au foyer de l'ouvrier et du villageois, et fournissant des récits de veillées, toujours sans profit pour l'esprit et le cœur, souvent au grand désavantage de l'un et de l'autre !

Un almanach du pays, un almanach bien populaire en Eure-et-Loir, riche en histoires comiques mais aussi en anecdotes ou études morales avec des dessins très nombreux et coloriés pour la plupart, c'est le *Messager de la Beauce et du Perche*. Il est édité à Chartres, à la librairie et imprimerie L'Anglois, mais on le trouve chez tous les libraires. Prix : 40 centimes ; remises proportionnelles au nombre d'exemplaires demandés. Nous connaissons des curés du diocèse qui, chaque année, se procurent plusieurs centaines d'exemplaires du *Messager*, pour les répandre autour d'eux à titre de bonnes lectures.

Petit Séminaire de Nogent-le-Rotrou. — Ont subi avec succès les épreuves du baccalauréat ès lettres, première partie, durant la session juillet-octobre : MM. Charpentier Georges, avec dispense d'âge, de Rueil-la-Gadelière ; Levêteau Aristide, de Dreux ; Chevalier Paul, de Sucy (Seine-et-Marne) ; Bézard Adrien, de Paris ; Boulmer Jules, de Saint-Hilaire-sur-Erre (Orne).

FAITS DIVERS

Les nouveaux Ministres. — Le radicalisme et la Franc-Maçonnerie n'ont rien perdu au changement de cabinet ; au contraire. La nomination de M. Bourgeois, le chef du Ministère, et de ses collègues a été accueillie avec enthousiasme par les ennemis du catholicisme.

« **Revue du Clergé français.** » — Cette Revue, dont nous avons déjà parlé et que nous aimons à recommander de nouveau, en est au n° 23 de sa première année ; elle a déjà conquis de nombreux sous-

cripteurs et nous n'en sommes pas surpris, vu les sujets sérieux qu'elle traite et le talent comme la compétence des rédacteurs. — Elle paraît le 1er et le 15 de chaque mois, en livraisons de 96 pages in-8°, formant par an 4 volumes de 600 pages. Abonnements : Par an, 20 fr. ; par 6 mois, 11 fr. ; n° séparé, 1 fr. 25 (pour l'Etranger, 23 fr. et 12 fr. 50). — S'adresser pour l'Administration, aux éditeurs Letouzé et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris — et pour la Rédaction, à M. L. Lacroix, aumônier du Lycée Michelet, 2, rue Michelet, Issy-sur-Seine.

Voici le sommaire du 1er novembre. — 1. Lettre du Cardinal Bourret. — 2. A nos lecteurs. — 3. Conférences ecclésiastiques au XIXe siècle, par Mgr Péchenard. — 4. Les Séminaristes à la caserne, par un Séminariste soldat. — 5. Chronique religieuse, Choses d'Angleterre, par M. de Zabiello. — 6. Causeries sur les sciences, Louis Pasteur, par M. Colomb. — 7. Réflexion sur l'art de bien dire, par M. Gondal. — 8. Prédication : Cours d'instructions paroissiales ; 1° Nécessité de la religion, par M. Lucquin ; 2° Plan de sermon pour la Dédicace, par M. Colombel. — 9. Consultations et renseignements ; l'aumônier des prisons. — 10. Actes du Saint-Siège, par M. Boudinhon. — 11. Bibliographie.

La Savoyarde. — La cérémonie du baptême de la *Savoyarde* (la fameuse cloche d'environ 19,000 kilos, envoyée par la Savoie à Montmartre) est définitivement fixée au mercredi 20 novembre, à deux heures. Elle sera organisée par le R. P. Lemius, supérieur des chapelains du Sacré-Cœur et par M. Rohault de Fleury, président du comité du Vœu National.

Sur la gracieuse requête de S. Em. le cardinal Richard, le parrain du fameux bourdon sera Mgr Hautin, archevêque de Chambéry. La marraine sera Mme la comtesse Ernest de Boigne, née de Sabran-Pontevès, à qui Son Eminence a fait gracieusement la même demande.

Centenaire de l'Institut. — A l'occasion du centenaire de l'Institut un service funèbre a été célébré à la mémoire des académiciens morts depuis 1795. Mgr Perrault présidait la cérémonie et il a prononcé un discours commentant ces paroles de Socrate : « Philosopher c'est apprendre à mourir. » En terminant, le Prélat s'est écrié : « Votre présence, Messieurs, ne fait que confirmer mes paroles, et il est beau de voir l'élite de l'intelligence affirmer si bien qu'il est impossible d'écarter l'idée de la religion. » Nous pouvons ajouter avec la *Vérite* : « Cette pieuse commémoration de l'Institut est un des plus grands actes publics de Religion que la France ait accomplis depuis longtemps. Honneur à l'Institut ! »

Comité de défense sacerdotale. — Mgr l'évêque de Cahors a autorisé et béni le projet de créer dans son diocèse un comité de défense sacerdotale.

Les délégués des cantons de l'arrondissement de Figeac, réunis mercredi 23 octobre, chez M. le curé de Boussac, ont nommé président M. B. Massabie, chanoine honoraire, curé de Notre-Dame du Puy.

Les Congrégations. — Sur le nombre des Congrégations gardant ou ne gardant pas l'attitude passive vis-à-vis de la loi d'abonnement, on ne peut se fier aux renseignements qui ont été donnés si vite par des journalistes amis de cette loi. — Chaque jour apporte de nouveaux démentis à leurs chiffres.

A l'Institut Catholique. — Le 4 novembre, fête de saint Charles Borromée, a eu lieu, à l'église de Saint-Joseph des Carmes, la solennité religieuse qui précède chaque année la réouverture des cours.

La messe du Saint-Esprit a été célébrée par Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique. Après l'évangile, l'illustre prélat a adressé, des marches de l'autel, une allocution au corps professoral, aux jeunes étudiants et aux parents qui se pressaient dans l'église. Mgr d'Hulst a éloquemment proclamé l'importance de l'enseignement supérieur chrétien et du rôle social auquel sont appelés ceux qui l'ont reçu.

États-Unis. — Le grand séminaire de Saint-Paul aux États-Unis a été inauguré récemment en présence de deux mille prêtres et de vingt mille fidèles. Il est à quatre kilomètres de la ville et comprend six bâtiments complètement distincts. Chaque élève a sa chambre et son cabinet de travail. C'est un richissime protestant qui en a fait les frais au prix de deux millions.

Le séminaire de San-Francisco, qui coûtera cinq millions, sera terminé l'an prochain. On travaille également à celui de New-York.

Chine. — La persécution contre les chrétiens continue dans certaines provinces : les missions du Nan-Tchan sont détruites.

Hôtel-Dieu de Chartres. — M. l'abbé Marchand, aumônier de l'Hôtel-Dieu, s'est vu contraint de donner sa démission, pour cause de santé.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.




SAMEDI 16 NOVEMBRE 1895

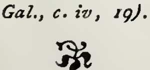
LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE NOVEMBRE)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

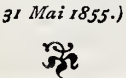
Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 17 novembre, 24e dimanche après la Pentecôte, (office du 6me après l'Epiphanie). A 9 h., messe de paroisse; à 10 h. 3/4, office capitulaire : A 3 h., none, 1res vêpres de la Dédicace des SS. Pierre et Paul, complies et salut.

— Le lundi 18, à la Crypte, messe à 8 h., pour les Associés défunts de l'Œuvre des Tabernacles.

— Le mardi 19, Fête de sainte Elisabeth, dans la chapelle de sainte Madeleine, à la Crypte, messe à 6 h.. pour les Tertiaires de Saint-François.

— Le jeudi 21, Fête de la Présentation de la Sainte Vierge, célébrée spécialement dans les sanctuaires Notre-Dame (C'est la fête patronale à la chapelle de la Brèche, au Petit Séminaire de Saint-Cheron, au Pensionnat de Saint-Paul, etc.) — C'est aussi au soir de ce jour que se fait, au Grand Séminaire, la rénovation des promesses cléricales, pour les ecclésiastiques de la ville.

Paroisse Saint-Pierre. — Le 17 novembre, 24e Dimanche après la Pentecôte, les offices aux heures ordinaires.

Paroisse Saint-Aignan. — Le 17 novembre, 24e Dimanche après la Pentecôte, les offices aux heures ordinaires.

Chapelle des Dames-Blanches. — Le 17 Novembre, ouverture de la Retraite annuelle des anciennes élèves, prêchée par M. l'abbé Jourdan, vicaire général de La Rochelle. — Le 21, à 7 h., messe de clôture ; à 2 h., vêpres et salut solennel.

BIBLIOGRAPHIE

Le Fils de l'Homme dans l'Evangile, par l'abbé Stanislas Gamber, licencié ès-lettres, aumônier du lycée de Marseille. 1 vol. gr. in-16 de 360 pages. Lyon, Emmanuel Vitte, 3, place Bellecour. Prix franco : 3 fr. (Avec l'approbation de Mgr l'Évêque de Marseille).

L'auteur des *Poètes de la Foi*, qui esquissait avec tant de charme, il y a quelques années, la physionomie de Turquety, de Laprade, de Paul Régnier, de Reboul et de Marie Jenna, nous donne aujourd'hui un livre plein de doctrine et de poésie : le *Fils de l'Homme dans l'Evangile.* Cette expression de « Fils de l'Homme » revient souvent dans le texte sacré, et le lecteur distrait y fait d'ordinaire peu d'attention. M. l'abbé Gamber creuse cette idée ; il s'attache à nous montrer tout ce qu'il y a eu de profondément humain dans ce Christ en qui tous les dons et toutes les forces s'incarnèrent, et qui, à part le mal qu'il ne pouvait commettre, n'a ignoré aucune de nos infirmités, de nos détresses et de nos douleurs. Il nous retrace, en un mot, la psychologie humaine de Jésus.

De là le titre de ces chapitres, qu'il suffit de citer pour donner une idée de tout l'ouvrage : *Les regards de Jésus, les larmes de Jésus, la prière de Jésus, les paroles de Jésus, Jésus et sa mère, Jésus et les Enfants, Jésus et les hommes, Jésus et l'apôtre Saint-Jean, Jésus et les femmes, Jésus et Marie-Madeleine.*

La Quinzaine a publié au n° du 1er novembre : Joseph de Maistre, orateur, par François Descôtes. — Les princes d'Orléans à La Trappe, en 1788, par Clarisse Bader. — Les Victimes de Boileau : Cotin, par E. Buisson. — La Conquête (IV), par Remy Saint-Maurice. — Le sens de la Mort, par Jean Birot. — Chronique scientifique : Pasteur, par Georges Vitoux. — Chronique de la Quinzaine, par Jean de Prémery. — Bibliographie, par Julien B. — (Abonnement : 24 fr.; Union postale, 28 fr. 62, rue de Miromesnil, à Paris).

N° 36. 16 Novembre 1895.

SOMMAIRE

LA VIE CHRÉTIENNE

Lisez-moi ces quatre mots ; ils valent plus que quatre volumes :

» Dieu toujours en vue !
Jésus-Christ toujours en pratique !
Marie toujours en aide !
Moi toujours en sacrifice !... »

Voilà de la vie chrétienne une très exacte, très complète et ravissante formule. Qui l'a trouvée ? Je ne sais, mais c'est une formule d'or, et en vous l'envoyant, croyez-moi, cher lecteur, c'est un riche cadeau que je vous fais, un beau testament que je vous lègue.

*
* *

Dieu toujours en vue !

C'est Dieu qui m'a créé... Pourquoi faire ? Pour le connaître, l'aimer, le servir, et par ce moyen le posséder un jour... Voilà !

Il y en a qui viennent au monde et qui n'ont qu'un but : la fortune... Fous !... *La vie n'est pas une course aux louis d'or.*

Il y en a qui viennent au monde et qui n'ont qu'un but : se rendre illustres... Fous !...

La vie n'est pas une course à la fumée de la gloire.

Il y en a qui viennent au monde et qui n'ont qu'un but : s'amuser... Fous !...

La vie n'est pas une course aux colifichets du plaisir.

Dieu seul en vue !... Visez haut, visez loin, visez juste, et courez : *La vie est une course au bon Dieu !*

En avant vers Dieu, à chaque instant du jour et de la nuit, à chaque pensée, chaque parole, chaque action !... Offrez à Dieu votre journée, votre semaine, votre année, votre vie entière... Il a droit à tout... *Dieu seul en vue !*

*
* *

Jésus-Christ toujours en pratique.

Dieu : voilà le but ! Jésus-Christ, voilà le chemin : *Ego sum via.*

Qu'est-ce qu'il faut penser du plaisir?... Ce qu'en pense Jésus-Christ.

Qu'est-ce qu'il faut penser de la gloire humaine ?... Ce qu'en pense Jésus-Christ.

Qu'est-ce qu'il faut penser des richesses ? Ce qu'en pense Jésus-Christ.

Et qu'est-ce qu'il faut dire et faire en face de ses ennemis, en face des pauvres, en face des souffrances, etc. ? Ce qu'a dit et fait Jésus-Christ.

Arrière le monde, ses maximes, ses œuvres !... A moi les péripéties et les exemples, à moi l'Évangile de Jésus-Christ. Et cela dans la tête, dans le cœur et dans tous les membres : Jésus-Christ toujours en *pratique.*

*
* *

Marie toujours en aide.

Garder son cœur pur, c'est difficile.

Renoncer à la vengeance, c'est difficile.

Observer tous les commandements de Dieu et de l'Église, c'est difficile.

Monter au Paradis, c'est difficile.

Mais nous avons Marie !...

» Si j'avais une Marie », disait un jour le diable par la bouche d'un possédé, « si j'avais une Marie, je sortirais de l'enfer ! »

Nous avons une Marie

*
* *

Moi toujours en sacrifice.

Marie est une *aide* : ce n'est pas un *remplaçant*... Si elle n'écoutait que son cœur, elle ferait l'ouvrage toute seule et nous entraînerait tous dans le Paradis. Mais elle écoute son Fils qui a dit : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'*il se renonce*, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive ! Et elle nous dit simplement : « *A nous deux !* »

Donc, il faut que chacun donne du sien !... Pas de salut sans effort... Pas de sainteté sans mortification... Il y en a qui s'imaginent être de petits saints parce qu'ils *sentent* qu'ils aiment le bon Dieu, parce qu'ils *goûtent* les douceurs de la

prière ; et ils sont incapables de résister à un caprice, de s'imposer une privation, de suivre le moindre règlement. C'est de la sainteté *de sucre*, de la sainteté qui *fond*. C'est de la sainteté qui ne vaut pas deux sous.

La vie est un combat et non pas une noce. Le sacrifice est à chaque pas du chemin. Heureux qui l'embrasse avec amour ! Heureux qui s'immole joyeusement, chaque jour, au service de Dieu et du prochain !

*
* *

Cette formule est d'or, cher lecteur. Elle vous dit en quatre mots ce que c'est que la vie chrétienne, ce que doit être votre vie. Retenez-la, méditez-la, obtenez-la :

» Dieu toujours en vue !
Jésus-Christ toujours en pratique !
Marie toujours en aide !
Moi toujours en sacrifice !... »

Le Semeur Vendéen.

PROJET DE LOI SUR LES ASSOCIATIONS.

Voici le texte du projet de loi sur les associations, tel qu'il a été adopté par la commission de la Chambre des députés. Nous offrons la lecture de ce texte, tout spécialement, à certains optimistes qui se bercent encore d'illusions sur les desseins de nos gouvernants.

Si ce projet de loi, qui sera peut-être bientôt discuté à la Chambre, était sanctionné par le vote général, dans ses principaux articles, ce serait la mort non seulement des congrégations proprement dites, mais d'autres Sociétés formées pour le soutien d'œuvres religieuses. Que Dieu prenne en pitié la France !

Article premier. — Les associations de personnes peuvent se former librement, sans autorisation ni déclaration préalables, pourvu que leur objet ne soit pas contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

En cas de crimes, délits ou contraventions commis par des membres de l'association, ceux-ci seront poursuivis conformément aux lois, et la dissolution de l'association pourra être prononcée.

Tout associé a le droit, à toute époque, de se retirer de l'association en se conformant aux règles des statuts ; toute convention contraire est nulle.

Art. 2. — Les associations ainsi formées ne peuvent agir en justice et contracter que sous le nom d'un des associés désignés par les statuts. Elles doivent, pour user de cette faculté, déposer préalablement au greffe du tribunal civil de leur siège un exemplaire de leurs statuts, avec indication du nom du membre désigné pour les représenter.

Art. 3. — Les associations dont les membres se proposent de vivre en commun, et particulièrement les congrégations, sont tenues préalablement à en faire la déclaration à l'autorité administrative, savoir : au préfet de police à Paris, au préfet dans les chefs-lieux de département où l'association a son siège ou une succursale.

La déclaration fera connaître l'état-civil, domicile et qualités des membres de l'association, son objet et ses statuts. Tout changement apporté ultérieurement, soit dans les personnes, soit dans les statuts, devra faire l'objet d'une déclaration semblable.

L'article 2 leur est applicable.

Toute personne faisant partie d'une association de ce genre a le droit, en se retirant, d'exiger la restitution de son apport, sans qu'il puisse lui être opposé aucune compensation.

Les mineurs non émancipés ne peuvent faire partie de ces associations.

Le préfet pourra toujours, par lui-même ou par ses délégués, inspecter les lieux dans lesquels ces associations seront établies.

Elles pourront toujours être dissoutes par un décret rendu en conseil des ministres.

Art. 4. — Les associations prévues au précédent article actuellement existantes devront se conformer aux dispositions ci-dessus dans un délai de trois mois à partir de la promulgation de la présente loi, faute de quoi elles seront dissoutes par décret.

Art. 5. — Toute contravention aux dispositions de l'article 3 ci-dessus sera punie d'une amende de 500 francs à 1,000 francs et entraînera la dissolution de l'association, qui sera prononcée par le tribunal saisi de la poursuite. Il en sera de même en cas de refus opposé à l'introduction du préfet ou de ses délégués.

Art. 6. — Les associations prévues aux articles qui précèdent

ne peuvent, en outre des revenus appartenant aux membres qui les composent, recueillir que des souscriptions, des cotisations annuelles de leurs membres.

Elles ne peuvent acquérir de valeurs mobilières ou immobilières, ni sous leur nom, ni par personnes interposées. Elles sont incapables de recevoir des libéralités de quelque nature qu'elles soient, et à quelque titre que ce soit, par donation ou testament, ou déguisées sous forme de contrats à titre onéreux.

Elles ne pourront faire partie, directement ou indirectement ni par personnes interposées, d'aucune société civile ou commerciale.

Art. 7. — Aucune association ne peut acquérir ou posséder de valeurs mobilières ou immobilières, que si elle y a été spécialement autorisée par une loi.

Cette loi ne peut être rendue qu'au profit d'associations reconnues d'utilité publique, après une instruction dont les formes seront déterminées par un règlement d'administration publique.

La loi reconnaissant ce caractère d'utilité publique fixera la nature et la quotité des biens que l'association pourra posséder, ainsi que les formes dans lesquelles les succursales pourront être créées.

L'association reconnue d'utilité publique ne pourra recevoir de libéralité qu'en se conformant à l'article 910 du code civil.

Le bénéfice de la reconnaissance peut toujours être retiré par une loi.

Art. 8. — Toute acquisition, à titre gratuit ou onéreux, faite directement ou indirectement ou par une personne interposée, par une association non reconnue d'utilité publique, est nulle, et cette nullité entraîne la dissolution de l'association.

Il en est de même dans le cas d'acquisition, par une association reconnue d'utilité publique, de biens dépassant la quotité fixée par la loi qui l'a reconnue. Dans le cas où l'excédent n'atteindrait pas le sixième, il y aura simplement lieu à réduction.

Art. 9. — La nullité des dispositions ou acquisitions faites en fraude de la loi est d'ordre public.

Elle peut être poursuivie devant les tribunaux civils par toute personne intéressée, même par les donateurs, vendeurs ou leurs ayants-droit.

Dans ce cas, les biens faisant l'objet des donations font retour aux ayants-droit. S'il s'agit de biens acquis à titre onéreux, ces biens ou leur valeur, si le vendeur offre de les reprendre en restituant le prix, sont attribués à l'Etat. Le vendeur, dans ce dernier cas, est passible d'un double droit d'enregistrement.

Les mêmes dispositions sont applicables aux conventions au moyen desquelles l'association ferait partie d'une société civile ou commerciale.

Art. 10. — A défaut d'action de la part des intéressés, la nullité des actes et la dissolution de l'association ou la réduction des acquisitions, s'il y a lieu, sont poursuivies par le procureur de la République. Le tribunal, en annulant les acquisitions, prononce, en outre, l'attribution au profit de l'Etat des biens mobiliers ou immobiliers qui y sont compris.

Art. 11. — Dans le cas de dissolution résultant des statuts ou prononcée par décret ou par le tribunal, il est procédé à la liquidation de l'actif appartenant régulièrement à l'association. A cet effet, le tribunal, sur la requête du procureur de la République ou des intéressés, nomme un liquidateur.

Les associés faisant actuellement partie des associations peuvent seuls reprendre leurs apports.

Le surplus, si la destination n'en a pas été réglée par les statuts, sera dévolu à l'Etat pour être employé à des œuvres analogues à celles en vue desquelles l'association aura été fondée.

Le tribunal statuera sur la liquidation, le ministère public entendu.

Art. 12. — Toutes les associations reconnues d'utilité publique, actuellement existantes, seront tenues de se pourvoir dans un délai de six mois, à partir de la promulgation de la présente loi, à l'effet d'obtenir, s'il y a lieu, une loi leur confirmant cette reconnaissance et fixant la nature et la quotité des biens qu'elles peuvent posséder.

Art. 13. — Elles devront, dans le même délai, faire connaître au gouvernement l'état de leurs biens meubles et immeubles, en s'engageant à se conformer aux dispositions de la présente loi. Dans le cas où elles auront obtenu la reconnaissance d'utilité publique, les biens dépassant la quotité déterminée par la loi devront être vendus, et le prix en sera employé au

profit de l'association en rentes sur l'État, nominatives et inaliénables.

Art. 14. — Les associations qui ne se seraient pas conformées aux dispositions qui précèdent seront dissoutes. La dissolution sera prononcée par le tribunal, à la requête du procureur de la République, et il sera procédé à la liquidation, comme il est dit ci-dessus.

Art. 15. — Dans le cas où une association reconnue ou non d'utilité publique aurait été dissoute en vertu des articles 1, 3, 4, 7, 8, 10 et 14 de la présente loi, toute personne qui participerait à la reconstitution de ladite association, sous le même nom ou sous un nom différent, pourra être condamnée à une amende de 500 à 1,000 francs et à une peine de 1 mois à 6 mois de prison ou à l'une de ces deux peines seulement.

L'article 463 du Code pénal est applicable aux dispositions de la présente loi.

Art. 16. — Sont abrogés les articles 291 à 294 du Code pénal, la loi du 10 avril 1834 sur les associations, le décret du 28 juillet 1848 sur les sociétés secrètes et la loi du 23 mars 1872 sur l'Association internationale des travailleurs, ainsi que les lois du 2 janvier 1817 et du 24 mai-2 juin 1825 concernant les congrégations religieuses.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

La Messe du Départ. — Décidément la pratique si chrétienne de la Messe du Départ pour les conscrits se répand à merveille dans les campagnes comme dans les villes; les journaux l'ont dit sur tous les points de la France. A Chartres, nous avons été témoin, dimanche dernier, de cet office religieux célébré au chœur de la Cathédrale. L'assistance avait encore gagné en nombre sur celle des années précédentes ; beaucoup de jeunes gens étaient accompagnés d'un ou de plusieurs membres de leur famille. La messe a été dite par M. l'Archiprêtre ; il était facile de voir, à l'attitude générale, que la prière était dans tous les cœurs. Elle était excitée du reste par les cantiques de circonstance, cantiques aux pensées vigoureuses et à la mélodie alerte, dont un groupe de séminaristes guidait l'intonation et le mouvement. Elle a été excitée surtout par l'allocution qui suivit l'Evangile. Le prédicateur, M. l'abbé Canuel, a parlé aux futurs soldats comme à des chrétiens encore émus des pieux souvenirs de leur enfance, et disposés à entrer dans leur

nouvelle carrière sous la protection de Notre-Dame qui les a bénis, sous la tutelle de la religion.

Ce discours était, dans une notable partie du moins, l'heureux commentaire d'un chant que nous venions d'entendre :

Fils dévoué de la Patrie,
Tout vrai Français est un guerrier :
Mais au royaume de Marie
Chaque soldat doit être un *chevalier*.
Un chevalier part sans alarmes ;
Ayant reçu de Dieu ses armes :
Et nous voici devant l'autel,
Offrant nos bras au Roi du Ciel (1).

Chacun des jeunes gens a reçu, avant de sortir de l'église, une médaille de N.-D. de Chartres, précieux *vade mecum* au milieu des dangers et des peines que peut leur réserver l'avenir.

La Messe du Départ dans une paroisse rurale. — On nous écrit : Nous célébrions pour la première fois dans notre église, le 11 novembre, la Messe du départ, ce jour était bien choisi : à la veille et à l'avant-veille du départ des jeunes conscrits qui devait avoir lieu le 12 et le 14 du même mois. L'église fêtait, ce jour-là, deux soldats : le grand saint Martin et saint Mennas, martyr ; deux protecteurs et modèles des soldats chrétiens.

Tous les conscrits du pays, au nombre de huit, furent dociles à l'appel de leur pasteur. Il y eut même parmi eux deux étrangers venus des paroisses voisines. M. le Curé leur donna quelques avis paternels, leur promit le secours de son crédit auprès de MM. les aumôniers et, au besoin, des officiers de leur garnison, et enfin leur distribua à chacun une médaille de la Sainte Vierge, pour les mettre sous sa protection. C'était une médaille de N.-D. de Pontmain, on peut le dire, de la Vierge des soldats : qui fit cesser la guerre des Prussiens, le 17 janvier 1871, et signer l'armistice à Versailles, le 28 janvier suivant. Il me semble de plus, dans l'apparition de Pontmain, voir le drapeau de la France que les soldats sont chargés de défendre. Cette pensée n'est pas de moi ; je la trouve équivalemment dans le beau livre de M. Colin (2). Le drapeau de la France est composé de trois couleurs : le bleu, le rouge et le blanc. Eh bien ! la T.-S. Vierge a voulu rappeler ce drapeau à la France tout entière. Dans un ciel d'azur Elle apparaît toute vêtue de bleu, entourée d'un cercle de même couleur. Elle

(1) Cantique militaire pour la Messe du Départ, par M. l'abbé Gravier, chanoine honoraire à Cannes. — Texte et chant 0 fr. 25. — Avec accompagnement, 1 fr. 50. — Texte seul, 0 fr, 25. Ce cantique finit par une prière à Jeanne d'Arc.

(2) N.-D. de Pontmain : Son Message à la France, p. 198.

présente son crucifix rouge aux enfants, et sur la banderole blanche qui se déroule à ses pieds sont écrits ces mots : ...Mais, priez, mes enfants, Dieu vous exaucera en peu de temps. Mon fils se laissera toucher (1).

Oh! portez-la bien cette médaille, chers jeunes gens, qu'elle vous protège au milieu des dangers, en temps de paix comme en temps de guerre! Aimez la Très Sainte Vierge. Aimez N. S. et priez les tous deux. Nous espérons vous revoir tous un jour, comme vous êtes aujourd'hui, pleins de force et de santé.

Mais, pourquoi ai-je écrit ces lignes? Il n'y a rien là de bien extraordinaire, de bien saillant. Pardon ! N'est-ce rien que cette réunion plénière de jeunes gens au pied des autels, dans les circonstances où nous nous trouvons? La voix du prêtre n'est donc pas sans écho, qu'elle s'élève en tous lieux et pour toutes sortes de bonnes œuvres! Je voudrais que cette Messe du départ fût établie partout. Ce que l'on a fait ici, dans une modeste campagne, peut en effet se faire partout. Essayez.

Un Curé de campagne.

Fête d'Adoration à Bon-Secours. — Cette fête avait lieu le 7 novembre; rien ne manquait pour en rehausser la solennité. On sait comme nos Sœurs garde-malades s'entendent à décorer pour les grandes circonstances leur chapelle déjà si gracieuse dans son ornementation ordinaire et son architecture. Elle était remplie d'adorateurs, surtout pour l'exercice de 4 heures. Les chants des religieuses avaient été beaux le matin ; ils étaient beaux aussi le soir, exécutés par le chœur de cantiques de la Maison-Bleue.

M. l'abbé Bouillet, vicaire de la cathédrale, a prêché sur les effets de l'Eucharistie. Le pieux sermon devait plaire; le meilleur fruit, nous aimons à le penser, aura été en bien des âmes une plus grande générosité vis-à-vis de Dieu qui se donne tout à nous.

Fête de la Toussaint. — On s'est étonné de notre silence de samedi dernier sur cette solennité du 1er novembre à la Cathédrale. Nous avions donc tort d'attendre la *Voix* mensuelle pour en parler. Résumons en quelques mots les impressions que nous a laissées cette fête. Les cérémonies ont été aussi pompeuses qu'elles peuvent l'être sans évêque célébrant ou tenant chapelle ; jusqu'à quand subsistera cette lacune considérable dans la splendeur de nos offices? Dieu le sait ; rien ne nous indique encore qu'elle soit près d'être comblée. — Quant au sermon des vêpres, le P. Barbe, mariste de la résidence Sainte-Foy de Chartres, nous l'a donné bril-

(1) N.-D. de Pontmain s'est encore montrée la Vierge des soldats, en conservant sains et saufs dix-huit mobiles du village, entre autres le frère de deux voyants.

lant et pratique, en expliquant ce texte que nous ne devons jamais oublier: Le royaume des cieux souffre violence.

Obsèques de M. le Curé de Gallardon. — La mort de M. l'abbé Marie, curé de Gallardon, a été un événement douloureux pour tous ses amis, et particulièrement pour ses paroissiens; la rapidité de ce décès, survenu, comme nous l'avons déjà dit, pendant que le digne pasteur prenait, à la sacristie, ses ornements pour la messe, était une circonstance bien propre à aggraver l'émotion commune. Aussi s'est-on rendu avec empressement à la cérémonie des obsèques. On y a vu, aux premiers rangs, M. le Maire avec ses conseillers municipaux, les sapeurs-pompiers, et le corps de musique de la ville. Beaucoup de prêtres étaient près de l'autel. M. l'abbé Grandet, curé-doyen de Maintenon, a chanté la messe; l'absoute a été donnée par M. le chanoine Roussillon, secrétaire-général de l'Evêché. A la fin de la messe, M. l'abbé Grandet a prononcé l'éloge funèbre; l'auditoire a bien goûté cette parole de prêtre exposant avec une admiration légitime l'historique d'une vie vraiment sacerdotale. La piété fervente du pasteur défunt, son assiduité aux fonctions curiales malgré les obstacles de l'âge et d'infirmités déjà anciennes, son dévouement à tous les paroissiens, particulièrement aux enfants qu'il catéchisait encore la veille de son décès, son zèle pour l'embellissement du saint lieu, zèle attesté par de splendides restaurations, enfin une générosité et un désintéressement habituels qui ont laissé des preuves dans les paroisses qu'il a successivement gouvernées, c'était un large thème pour le discours. M. le Doyen de Maintenon a terminé son hommage a la mémoire du vénéré curé de Gallardon, en recommandant aux pieux suffrages de l'assemblée l'âme qui avait droit à tant de souvenirs reconnaissants.

Une cinquantaine de prêtrise. — On nous dit qu'à Logron, le 11 novembre, les paroissiens se sont rendus nombreux au saint lieu. Ils voulaient fêter saint Martin, patron de leur église; ils voulaient de plus prier en commun aux intentions de leur vénéré curé, à l'occasion de sa cinquantaine de prêtrise. Ce très digne prêtre, M. l'abbé Gourdelier, âgé aujourd'hui de 81 ans, entra un peu tard dans le sacerdoce; il avait été soldat avant de suivre les cours d'études ecclésiastiques. Depuis un demi-siècle il a une part de commandement dans la milice de Jésus-Christ. Investi par le sacerdoce du droit de diriger les âmes dans le bon combat il a fait honneur à son drapeau; dans sa fête du 11, il remerciait le Seigneur pour les bénédictions obtenues depuis sa jeunesse, surtout depuis ses premiers faits d'armes au service de l'Église; puis il demandait le courage et la victoire pour les dernières luttes de la vie. Une dou-

zaine de prêtres assistaient au jubilé de M. l'abbé Gourdelier ; l'un d'eux a exprimé au jubilaire les vœux de tous ; nous y joignons les nôtres.

Le 2 décembre à Loigny. — Le vingt-cinquième anniversaire du combat de Loigny sera célébré avec une grande solennité. On a déjà annoncé que le général de Charette avait invité ses zouaves de 1870 à se rendre à Loigny pour le service funèbre du 2 décembre. Nous sommes informé que le discours sera prononcé par Mgr Jourdan de La Passardière, évêque titulaire de Roséa, bien connu à Chartres et dans une partie de notre diocèse, où il a donné la confirmation cette année. Mgr l'Évêque de Saint-Dié, invité depuis longtemps à cette cérémonie, a promis d'y venir ; c'est Sa Grandeur qui officiera.

Villampuy. — *Restauration et bénédiction d'église.* — On nous écrit : Dimanche dernier, anniversaire de la Dédicace des Églises, avait lieu dans cette paroisse la bénédiction des travaux de restauration de l'église. Cinq prêtres voisins et un concours très considérable de fidèles avaient répondu à l'appel du pasteur pour cette cérémonie, qui fut favorisée par un temps splendide. M. le Curé de Villampuy avait été délégué à cet effet par M. Legué, vicaire capitulaire, dont il avait reçu, la veille, les remerciements et les félicitations, au nom du diocèse, pour l'heureuse restauration accomplie.

Depuis longtemps pasteur et troupeau appelaient de leurs vœux cette restauration. L'église de Villampuy, en effet, remonte au XIIe siècle, ainsi que l'accuse sa porte principale, de style roman. Elle fut reconstruite telle qu'elle est en 1608, et l'abside réparée à nouveau en 1728.

Grâce au concours généreux de chrétiens charitables et des paroissiens, tout a été transformé à l'intérieur du monument. En le visitant vous diriez une église neuve avec ses enduits, sa coupe de pierre, ses peintures. Mais ce que l'on aime surtout à revoir, c'est l'autel fraîchement décoré avec la gracieuse image de N.-D. de Villampuy, image d'une grande valeur artistique, au dire des connaisseurs. Comme elle trône avec majesté, cette bonne Mère, au chevet de cette église que lui a dédiée la piété des ancêtres ! Notre regetté chanoine Lévêque déclarait lui devoir le bienfait de sa vocation. Du haut du ciel, il aura dû se réjouir et s'unir à cette fête de famille, qu'il lui appartenait de présider.

Pour couronner la cérémonie, M. le Curé de Membrolles a fait ressortir, dans une instruction pleine de leçons pour tous, la grandeur et la sainteté de nos églises, en mettant en parallèle le temple matériel avec le temple spirituel de nos âmes et la Sainte Église

catholique. Puissent les paroissiens de Villampuy garder de cette fête un souvenir durable et aimer à fréquenter toujours davantage la maison de Dieu!

Que N.-D. de Villampuy les bénisse avec tous les bienfaiteurs de son sanctuaire!

Un témoin.

FAITS DIVERS

— La pose de la première pierre de l'**église du Rosaire, à Patras,** dans le golfe de Lépante, a eu lieu le 6 octobre, jour de la fête du Rosaire, avec un éclat vraiment extraordinaire. Mgr de Angélis, archevêque d'Athènes, assisté de Mgr Crostarosa, président du Comité de l'Œuvre de l'érection de cette basilique, a bénit la première pierre de ce sanctuaire. Les autorités grecques étaient officiellement représentées, ainsi que le préfet, le maire et les trois députés de Patras. Les journaux schismatiques ont raconté avec enthousiasme les fêtes données en l'honneur de Notre-Dame du saint Rosaire, et ont dit combien la foule accourue là était immense et recueillie.

Notre-Dame du Sacré-Cœur. — Par décret du 3 avril dernier, la Sacrée Congrégation du Saint Office réprouve, défend de proposer à la vénération des fidèles, et ordonne de faire disparaître avec prudence et discrétion des endroits où d'abord elles avaient été tolérées, les images dites de Notre-Dame du Sacré-Cœur, dans lesquelles la Sainte Vierge est représentée debout, les bras étendus, ayant à ses pieds l'Enfant Jésus dans la même attitude.

Par le même décret sont réprouvés et interdits deux opuscules, ayant pour titres: *Chemin de croix du Sacré-Cœur et Le Rosaire de Notre-Dame du Sacré-Cœur.*

Erreur relative à la loi d'abonnement. — Une erreur, répétée par M. Ribot et M. Poincaré, serait que la loi d'abonnement est un **ADOUCISSEMENT** à la précédente loi.

Or, les Congrégations que nous avons interrogées, écrit-on dans la *Croix,* affirment que cet impôt est beaucoup plus élevé.

Ainsi, l'une, d'elles qui réside maintenant à Paris, déclare qu'elle avait, par an, deux, trois ou quatre morts au plus; cette année, c'est deux, pour lesquels on payait 500 francs par décès. C'était donc 1.000 à 2.000 fr. Aujourd'hui, l'abonnement serait de 7 à 8.000.

Une grande communauté de Reims qui a eu procès avec le fisc, payait 800 francs par an pour l'accroissement; avec l'abonnement c'est 1.600 francs, soit le double.

M. Robert, avocat spécial des Congrégations, a signalé ce résultat comme universel, mais on a adopté ce cliché dans tous les

journaux *(et dans les conférences maçonniques)*, qu'en somme la loi d'abonnement est un adoucissement ?

Il est gracieux l'adoucissement !

Cela n'aurait de vérité que si l'on admettait la perception multiple par laquelle on pouvait décupler l'impôt. Or, cette prétention ridicule était abandonnée de fait.

Les Salésiens de Don Bosco. — *Un départ nombreux de missionnaires.* — *Une douloureuse nouvelle.* — Le 31 octobre dernier, le Sanctuaire de Marie Auxiliatrice, église de la Maison-Mère des Salésiens de Don Bosco à Turin, a vu l'émouvante cérémonie des adieux de 87 missionnaires-prêtres, catéchistes et 20 Sœurs de Marie Auxiliatrice. Cette nombreuse expédition sera répartie entre les Missions de Don Bosco en Palestine, dans l'Algérie et la Tunisie, mais surtout dans l'Amérique du Sud.

Un évêque salésien, le troisième des fils de Don Bosco élevés à l'épiscopat, Mgr Jacques Costamagna, évêque titulaire de Colonia en Arménie et Vicaire Apostolique de Mendez et Gualaquiza (Équateur), a prononcé, en qualité de chef de la caravane, un émouvant discours de circonstance en présence d'une foule considérable de fidèles. S. G. Mgr Riccardi, archevêque de Turin, a donné le salut solennel du T. S. Sacrement. Après la récitation des prières de l'itinéraire, le vénéré Prélat adressa aux missionnaires de touchantes paroles d'adieu, empreintes de l'enthousiasme que ce spectacle grandiose de foi et de charité ne manque jamais de susciter chez tout cœur chrétien. Cette caravane s'est embarquée à Gênes le premier novembre.

Don Rua, le successeur de Don Bosco, fait aux amis de ses Œuvres un touchant appel pour réunir les ressources nécessitées par cette extraordinaire expédition. On peut lui adresser les offrandes, 32, *Via Cottolengo*, *Turin* (Italie).

Les Salésiens étaient encore sous l'impression vivifiante de ce grand événement lorsqu'une douloureuse nouvelle, effrayante de laconisme, est venue les plonger dans le deuil. Un tout jeune évêque et vaillant missionnaire, consacré il y a deux ans à peine titulaire de Tripoli, Mgr Louis Lasagna, Supérieur et intrépide organisateur des Missions du Matto Grosso au Brésil, vient d'être enlevé à l'Église et aux âmes à l'âge de 45 ans, par un accident sur lequel aucun détail n'est encore pavenu en Europe. Mgr Lasagna était accompagné de son secrétaire et de quatre religieuses. Le désastre dont parle la dépêche peut avoir eu lieu bien avant dans l'intérieur du pays, très probablement au retour du long voyage d'exploration que le vaillant évêque venait de faire pour fixer les points où une station de missionnaires était indispensable à l'évangélisation des nombreuses peuplades indiennes qui croupis-

sent encore dans la barbarie la plus repoussante, sur tous les points des vastes territoires intérieurs du Brésil.

A Montmartre. — Dimanche matin, 10 novembre, avait lieu à Montmartre, le *pèlerinage des pauvres*, présidé par *Son Eminence le cardinal Langénieux*, archevêque de Reims.

C'était un beau spectacle de voir près de trois mille pauvres, préparés par une retraite de huit jours, se consacrer au Sacré-Cœur de Jésus. Il y a eu 700 communiants. Le sermon a été donné par M. l'abbé Gayraud, missionnaire apostolique.

Un déjeuner a été servi, à l'Abri Saint-Joseph, à ces milliers d'hommes.

La troisième béatitude; *la douleur et le découragement*; conférences au femmes chrétiennes, par Mgr Turinaz, évêque de Nancy et de Toul. 3e édition. 1 volume in-16 raisin de 336 pages. — En vente 3 fr.; Paris, librairie Retaux, 82, rue Bonaparte; Nancy, librairies Pierron, Vagner, Le Chevallier. Titres des chapitres: La douleur: ses révélations et sa puissance. — La douleur: ses transfigurations et sa félicité. — La douleur: les saints, l'Église, le Ciel et Dieu. — Le Sacré-Cœur de Jésus et la douleur. — La très sainte Vierge et la douleur ou Notre-Dame de Pitié. — Les effets du découragement. — Les causes du découragement. — Les moyens de combattre le découragement. (*Suite*) La méditation de la miséricorde de Dieu. — L'acte de charité parfaite.

Saint Benoît-Joseph Labre. — Association de prières et de pénitence pour le triomphe de l'Églie, le salut de la France et la conversion des pécheurs.

Saint Benoît-Joseph Labre, le grand Pénitent des temps modernes, est le Saint providentiel de l'expiation et de la réparation. Hâter l'heure du salut en le faisant connaître et prier, c'est le but de l'Œuvre spirituelle qui, bénie par le Souverain Pontife et 53 Évêques français, est devenue déjà l'instrument de beaucoup de grâces et compte plusieurs milliers d'Associés dans tous les diocèses de France. — L'Association a maintenant une publication mensuelle. Pour l'abonnement à ce Bulletin de l'Association de saint B.-J. Labre, ainsi que pour tout ce qui se rattache à son culte, s'adresser à M. le Curé de Marçay-Saint-Labre, par Vivonne, (Vienne).

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.



SAMEDI 23 NOVEMBRE 1895



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(4e SUPPLÉMENT DE NOVEMBRE)

Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).







J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)

3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 24 novembre, dernier dimanche après la Pentecôte, fête des Saints Patrons de l'Église de Chartres, *double de 2e classe.* A 9 h., messe de paroisse; à 10 h. 3/4, office capitulaire : A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Le jeudi 28, à 4 h. 1/2, Adoration réparatrice.

— Le samedi 30, fête de Saint-André, apôtre, *double de 2e classe.* C'est le dernier jour où puissent être célébrés solennellement des mariages.

Paroisse Saint-Pierre. — Le 24 novembre, dernier Dimanche après la Pentecôte, Grand'messe à 10 h., vêpres à 2 h., Réunion des Enfants de Marie, allocution, procession et salut du T. S. S.

Paroisse Saint-Aignan. — Le 24 novembre, dernier dimanche après la Pentecôte, à 10 h., messe de Sainte-Cécile, chantée par la *Lyre Chartraine.*

Aux vêpres, après *Magnificat*, sermon par l'abbé Le Bel, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Nogent-le-Rotrou et salut solennel en musique. Le sermon sera prêché en faveur de l'Œuvre des Pauvres Malades des paroisses Saint-Pierre et Saint-Aignan. La quête sera faite par Mmes Martin Saint-Léon (boulevard de la Courtille), Thirouin-Mouton (boulevard Chasles), Frédéric Maugars (rue au Lin), Pineau-Jourdain (rue des Petits-Blés), Mlle Dayigo (rue de la Volaille), Mlle Vigneron (rue d'Ablis). Les personnes qui ne pourraient assister à la quête sont priées de remettre leur offrande à l'une des dames quêteuses ou à l'un de MM. les Curés de Saint-Pierre et Saint-Aignan.

Chapelle du Carmel. — *FÊTE DE SAINT JEAN DE LA CROIX*, le Dimanche 24 novembre 1895. La veille, Exposition du Très-Saint-Sacrement, à 2 h.; salut à 5 h. — Le jour de la Fête, Exposition du Très-Saint-Sacrement, à 6 h. un quart, suivie de la première messe. Autres messes à 7 h. et à 7 h. 1/2. — A 8 h. messe solennelle, célébrée par M. l'abbé Garancher, professeur de théologie et de droit canon, au Grand-Séminaire. — A 4 h. 1/2, sermon par M. l'abbé Gasselin, professeur de théologie dogmatique au Grand-Séminaire, et chapelain de la Communauté. — Ensuite, Bénédiction solennelle du Très-Saint-Sacrement. — Indulgence plénière.

SOMMAIRE

AD TE CLAMAMUS

Mgr d'Aviau du Bois de Sanzay (1), issu d'une des plus nobles familles du Poitou, s'était exilé en Suisse pendant la Révolution. Il se trouva avec trois cents prêtres français au célèbre sanctuaire de Notre-Dame d'Einsielden un jour de grande solennité. On le pria d'officier, ce qu'il fit avec une piété évangélique. Le soir, après les cérémonies, une scène touchante eut lieu. Les trois cents prêtres français se rangèrent autour de l'archevêque pour chanter ensemble les Litanies de la Sainte Vierge, le *Sub tuum* et le *Salve Regina.* Qui pourrait retracer tout ce qu'eut de saisissant un pareil spectacle ? Ces trois cents voix sacerdotales qui imploraient par l'entremise de Marie le secours du ciel en faveur de leur infortunée patrie qu'ils avaient été obligés de fuir, pénétraient jusqu'au fond du cœur. Quand ils arrivèrent à ces mots qui avaient tant d'actualité : *Ad te clamamus, exules filii Evæ ; ad te suspiramus, gementes et flentes in hac lacrymarum valle,* des larmes abondantes coulèrent de tous les yeux et vinrent interrompre les chants ; les gémissements et les sanglots soulevèrent toutes les poitrines (2).

Le jour de la Présentation de Marie est une solennité chère à tous les prêtres. Ils renouvellent en ce jour les saintes promesses de leur cléricature. Cette rénovation du don généreux et absolu de soi-même entraîne avec elle des élans de ferveur et d'ardentes prières.

En ce temps où l'enfer s'acharne contre tout ce qui mène à Dieu, à l'heure où l'impiété multiplie ses attaques, n'est-il pas juste de prier Marie pour la France avec de plus instantes supplications ? *Ad te clamamus !...*

(1) *Les Contemporains,* 13 octobre 1895.
(2) Dom Guéranger.

Sans doute, les prêtres ne sont pas encore exilés de leur patrie, et le génie du mal, en quête de nouvelles persécutions, aura fort à faire avant d'obliger les ministres de Dieu à fuir devant la tourmente... Mais que de causes de tristesse, que d'occasions de pleurer !

Les âmes des enfants élevés sans Dieu se perdent. Rien ne remplacera jamais cette première éducation chrétienne que la génération présente ne sait plus donner au sein de la famille. L'école athée en détruit les derniers restes. Les productions malsaines d'une presse mensongère et corruptrice achèvent d'empoisonner les âmes.

Le système *du moins possible* est de plus en plus en honneur chez beaucoup de chrétiens. On mesure à Dieu, avec une parcimonie que l'indifférence des uns et la mollesse des autres rendent excessive, l'obéissance due au Maître souverain de toutes choses, l'amour qui s'impose envers le meilleur des pères.

Que faire alors ? Les prêtres pleureront, comme Jérémie, entre le vestibule et l'autel. Mais leurs larmes suppliantes ne seront pas sans espérance.

Les martyrs de la Révolution, par l'effusion du sang ou les souffrances de l'exil, ont intercédé pour la France ; et la France a vu passer les jours d'orage. Les prêtres d'aujourd'hui, en renouvelant l'offrande de leur vie, en disant au jour de la Présentation de Marie : *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei*, se souviendront qu'outre l'héritage du ciel et de la possession divine, il y a l'héritage des âmes qu'ils ont droit de revendiquer devant Dieu : *Tu es qui restitues hæreditatem meam mihi.* Ils demanderont avec le Christ victime qu'ils immolent tous les jours : *Postula a me, et dabo tibi gentes hæreditatem tuam.* Ils s'adresseront à Marie : *Ad te clamamus. Ad te suspiramus, gementes et flentes.*

Unissons-nous aux soupirs, aux gémissements et aux larmes de ceux qui ont la lourde charge des âmes. Pensons à ce qu'ils souffrent en voyant tant de ruines.

Avec eux, nous adressant à l'auguste Vierge dont la France est la fille, demandons et supplions pour le rachat des âmes. Demandons des hommes qui se lèvent et qui avec énergie défendent Israël. La France est remplie des merveilles de Marie. Sur tous les points de la France la confiance en Marie va grandissant. Ce n'est qu'un cri d'ardente prière : *Ad te*

clamamus! Non, le Seigneur Jésus, on l'a bien dit, ne brisera point une nation toujours retentissante de la gloire de sa Mère (1). L. GERBIER.

ELLE EST SCÉLÉRATE, CETTE LOI.

Une religieuse directrice d'une Communauté, amenée par conscience et par la force des choses à l'attitude passive, se trouve ébranlée par la soumission des autres congrégations, et par la nouvelle d'une conférence tenue dernièrement dans la ville, où l'orateur a prétendu démontrer la justice de la loi d'abonnement. Elle se demande si elle a pris le bon parti et si elle ne doit pas faire l'impossible pour ne pas manquer à ce qu'elle pourrait regarder comme un devoir.

Rassurez-vous, lui répond son supérieur, les Sœurs qui se sont soumises, ont pu le faire, mais elles ont protesté ou doivent vigoureusement protester contre l'iniquité de cette mesure. Quant à ceux qui l'ont prise et qui voudraient l'innocenter, ils en connaissent parfaitement et en avouent au grand jour l'injustice. Mais il y aura toujours des Caïphes et d'autres ennemis de Jésus pour crier: Nous avons une loi et selon cette loi il doit mourir (Joan. 19, 7). Comme il y aura aussi peut-être des Pilates pour se laver les mains et répondre aux Juifs: Exécutez votre loi, quant à moi je suis innocent du sang de ce juste (Matt. 27-24). Pour vous, ma Sœur, si Jésus vous fait l'honneur d'être flagellée, dépouillée, même crucifiée avec lui, ayez confiance et levez la tête. La Croix est le chemin de la victoire, et Jésus vous dit: Ne craignez point, j'ai vaincu le monde — Attendez, priez, et dites avec Notre Seigneur: Pardonnez-leur! car j'espère qu'ils ne savent pas ce qu'ils font.

Ut inimicos Ecclesiæ humiliare digneris, te rogamus, audi nos.

D., *supérieur de la susdite Congrégation.*

LA CONVERSION D'AUGUSTIN THIERRY

A propos du centenaire de sa naissance.

Le 10 novembre, la ville de Blois a célébré le centième annniversaire de la naissance d'un de ses enfants : Augustin Thierry, enterré chrétiennement à Paris le 24 mai 1856.

(1) *Semaine religieuse* de Poitiers, 16 novembre 1895.

M. H. Wallon a rendu justice à cette noble mémoire. Il ne l'a trouvée que sur la liste des grands convertis du siècle : Donoso Cortès, Stolberg, Haller, Hurter. Cette conclusion s'imposera à tout lecteur impartial des pages, si richement documentées, que le P. Chérot a consacrées dans les *Etudes* (15 octobre), au retour d'Augustin Thierry à la religion et auxquelles aucun démenti sérieux n'a pu être opposé par la presse.

Nul fait saillant, si l'on n'excepte sa vocation d'historien, éclose aux sons belliqueux du *bardit* gaulois, à la lecture des *Martyrs*, ne marqua l'enfance d'Augustin. De bonne heure les infirmités s'attaquèrent à lui, le privant à trente ans de l'usage de ses yeux et de ses jambes, sans toutefois lui enlever ni sa vaillante ardeur pour l'étude, ni sa délicate affabilité.

Sur cette âme préparée par la souffrance, mais indifférente encore et mal orientée, la grâce de Dieu frappa alors le premier coup. La chute du gouvernement de Juillet ruina les espérances politiques du monarchiste constitutionnel et les prévisions de l'historien, mais elle lui fit voir en pleine lumière et la caducité des institutions humaines et la stabilité de l'Eglise et de Dieu sous la protection de la Providence.

A cette époque aussi un nouveau visiteur franchit le cercle fort littéraire mais peu croyant qui entourait l'aimable invalide. M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, eut une première entrevue des plus cordiales avec le docte paroissien dont il appréhendait peut-être quelque peu les objections. Il eut plutôt à édifier qu'à démolir ou réformer. Déjà sous l'action d'un travail intérieur profond et réfléchi, le penseur avait discerné les rôles respectifs de la raison et de la foi ; déjà la charité avait réchauffé son cœur et fait de lui un confrère de saint Vincent de Paul.

A M. Hamon succéda l'abbé Gratry, lui aussi nouvelle conquête de la foi. Bien vite séduit par sa haute intelligence et gagné par son expansive ardeur, M. Thierry l'institua par-devant témoins *le directeur de sa conscience*. Le dernier, mais le plus illustre apôtre, réservé par la Providence pour rendre témoignage de ces faits, est un cardinal de demain, Mgr Perraud, évêque d'Autun, de l'Académie française, sous-diacre en 1854 et nouvellement entré à l'Oratoire. Tous les dimanches, il lisait à l'aveugle les prières de la Messe. Celui-ci, qui aimait

à se dire *un rationaliste fatigué*, se préparait à cette lecture en revêtant son habit de cérémonie et l'entendait les mains gantées, en signe de respect. Parfois elle lui arrachait des élans d'admiration.

Un deuxième article (*Etudes*, 15 novembre) montre combien fut sincère l'essai de rétractation historique entrepris par Augustin Thierry. Tous deux réunis paraîtront prochainement en tirage à part.

JULES SIMON ET BERTHELOT

Le Monde illustré a publié une lettre que le chimiste Berthelot, — notre nouveau ministre des affaires étrangères, — adressait, il y a quelques semaines, aux organisateurs de l'anniversaire de 1870; la voici :

Nous n'avons pas oublié : mais le jour de la justice, la revanche des opprimés contre la force et la conquête, n'est pas venu.

Les hommes de ma génération, qui descendent les uns après les autres dans le tombeau, ne le verront pas.

C'est le socialisme qui sera notre Némésis.

BERTHELOT.

Le Monde illustré publie également d'autres lettres sur le même sujet. Parmi elles, nous trouvons celle de M. Jules Simon qui forme un étrange contraste avec les idées de M. Berthelot :

Monsieur et cher confrère,

Puisque vous parlez de dévouement et de sacrifice, parlez aussi de Dieu qui les inspire et les récompense. Je me souviens d'une grande parole du général Bertaut, qui était ministre de la guerre dans le cabinet dont j'étais président. On traversait alors une de ces épidémies morales qui durent si peu et laissent de si longues traces; il y avait comme un renouvellement des tentatives d'Hébert et de Chaumette contre Dieu. On prêchait l'athéisme sur les tombes.

« Je n'y mènerai pas mes soldats, dit le général. Comment pourrais-je ensuite leur demander de mourir ? »

Je vois avec joie beaucoup de départements élever des monuments à ceux qui sont morts pour nous. Le département des Côtes-du-Nord a été l'un des premiers à entrer dans cette voie. Je le sais, car je fus chargé de prononcer l'éloge des mobiles bretons.

L'évèque avec son clergé assista à la cérémonie. Nous avions assisté, une heure avant, au service qu'il avait lui-même célébré dans la cathédrale. Nos populations bretonnes ne pensent jamais à la mort sans penser à Dieu ; et c'est pour cela qu'elles ne craignent pas la mort.

Jules SIMON.

Liste de prêtres chargés des Œuvres militaires paroissiales.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE. — Paris. — *Ville.* Casernes circonvoisines de Saint-Augustin (caserne de la Pépinière), M. l'abbé Gouron-Boisvert, 8, rue Portalis. — Quartiers de Belleville, Charonne, Ménilmontant et Reuilly : M. l'abbé Nunesvais, rue Planchat, 40, et M. l'abbé Baston, 1er vicaire à Ménilmontant. — Quartiers de La Glacière, de Lourcine, du Luxembourg et de St-Médard : M. l'abbé Jouin, curé de Saint-Médard, 141, rue Mouffetard : M. l'abbé Fonssagrives, 18, rue du Luxembourg. — Casernes circonvoisines de Saint-Philippe-du-Roule (caserne de Penthièvre, etc...), M. l'abbé Binz, 8, rue Frédéric-Bastiat. — Casernes circonvoisines de Saint-Pierre du Gros-Caillou (école militaire), M. l'abbé Asseray, passage Landrieu, 9. — Casernes circonvoisines de Saint-Vincent-de-Paul (Nouvelle-France et Château-d'Eau), M. l'abbé Tischbaner, 109 *bis*, place Lafayette.

PARIS. — *Banlieue.* Place de Vincennes : M. l'abbé Thibaut, 69, rue de Paris, et M. l'abbé Poulet, 11, rue du Moulin. — Casernements, bastions et forts de la banlieue : Issy : M. de Violaines, curé. — Saint-Denis : M. l'abbé Cailhe, vicaire. — Courbevoie : M. l'abbé Blauvac, vicaire.

VERSAILLES. — M. l'abbé Guesset, 4, impasse des Gendarmes.

ALENÇON. — M. l'abbé Guérin, aumônier des Clarisses.

ANGERS. — M. le chanoine Chaplain, 12, rue Kellerman.

ARGENTAN. — M. l'abbé Montembault, vicaire à Saint-Germain.

CHARTRES. — M. l'abbé Hervé, 7, rue des Ormes.

CHATEAUDUN. — M. l'abbé Crénier, 8, rue du Coq.

LA FLÈCHE. — M. l'abbé Besnier, vicaire à Saint-Thomas.

LAVAL. — M. l'abbé Furet, curé, et M. l'abbé Normandière, directeur de Beauregard.

LE MANS. — M. l'abbé Grandin, 3, rue Maupertuis, et M. l'abbé Germain, vicaire à Saint-Pavin, 51, rue du Pavé.

MAMERS. — MM. les ecclésiastiques de la paroisse.

MAYENNE. — M. l'abbé Patry, archiprêtre de Notre-Dame.

NANTES. — Mgr de Couëtus, 15, rue Royale.

NOGENT-LE-ROTROU. — M. l'abbé Bouscary, vicaire à Notre-Dame.

ORLÉANS. — M. l'abbé Le Franc, 23, rue des Moulins.
POITIERS. — M. l'abbé Boyer, aumônier de Sainte-Croix.
RAMBOUILLET. — M. l'abbé Macaire, curé.
RENNES. — M. l'abbé Lecoiffier, à Saint-Etienne, 3, rue de Dinan.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Messes de Sainte-Cécile à Chartres. — Les messes solennelles de Sainte-Cécile ne pouvant avoir lieu le même jour en deux paroisses de la ville, on a fixé celle de l'église Saint-Aignan au dimanche 24 novembre, et celle de l'église Notre-Dame au dimanche suivant. Pour ce qui concerne la Cathédrale, on nous prie d'insérer la note suivante :

« Nous avons déjà annoncé la messe de Sainte-Cécile qui sera chantée à midi, le dimanche 1er décembre, à la Cathédrale. Outre la célèbre messe de Gounod, on y entendra à l'offertoire un des plus beaux morceaux de musique religieuse : l' « *O fons pietatis* » d'Haydn. Deux évêques honoreront la cérémonie de leur présence : Monseigneur Foucault, évêque de Saint-Dié, et Monseigneur Jourdan de la Passardière, évêque de Rosea. Comme nous l'avons dit, il y aura des places réservées dans le chœur et dans la grande nef pour les personnes qui voudront fuir le bruit des bas-côtés. Les cartes seront de deux francs. On en trouvera dès lundi au Pilier ; chez Mme Durand-Pie, et chez M. Milan.

Une mission à Friaize. — On nous écrit, le 18 novembre 1895 :

Les saints exercices de la mission ont eu lieu à Friaize, du 30 octobre au 10 novembre, donnés par le R. P. Corret, Rédemptoriste.

Dès le premier jour le missionnaire sut captiver son auditoire, et tous les soirs plus de 80 grandes personnes en moyenne vinrent l'entendre rappeler dans un langage clair et touchant les grandes vérités de la religion et les principaux devoirs de la vie chrétienne. L'église était plus remplie aux jours de fête et d'illuminations, par exemple lors de l'amende honorable à N.-S. et de la consécration à la Sainte Vierge.

La distribution des souvenirs de mission attirait aussi beaucoup de monde et, grâce à la générosité de l'Œuvre des Campagnes, chacun put avoir le sien. Les enfants eurent une médaille, les femmes un chapelet ou une image. A tout seigneur tout honneur, avait dit le missionnaire. Aux hommes, aux chefs de famille, était réservé le plus beau souvenir : un christ. Plus de la moitié des hommes de la paroisse vinrent le chercher au milieu du chœur ; et, avant de le recevoir des mains du Père, ils le baisèrent avec

respect, puis l'emportèrent pour lui donner en leur maison la place d'honneur.

Le plus beau jour fut celui de la clôture. Depuis quatre jours, un christ en fonte était exposé dans l'église sur un lit de parade. Après les vêpres, qui furent très solennelles, grâce au bienveillant concours de MM. les Curés voisins, la procession se met en marche. Les femmes suivent en rang les bannières; les hommes escortent le christ porté par quatre d'entre eux qui s'étaient approchés des sacrements.

Pendant la procession même, le christ est élevé sur la croix et, après la bénédiction de cette croix de mission, on prie pour gagner les premières indulgences qui y sont attachées. Enfin l'on rentre à l'église et la bénédiction du T. S. Sacrement termine la série des exercices de la mission.

Quels sont maintenant les résultats de ces exercices dans la paroisse ?

D'abord les personnes chrétiennes en ont profité, et le premier but de la mission se trouve atteint. Il y a eu quelques retours d'hommes et de femmes; le chiffre en est malheureusement moins grand que permettait de l'espérer l'assistance nombreuse et toujours sympathique aux prédications du soir. Mais le bien est toujours relatif, et du fait de la mission le nombre des grandes personnes qui pratiquent se trouve doublé dans la paroisse. Combien d'autres ont été ébranlés! La semence a été jetée abondante et choisie. Puisse Dieu la faire bientôt germer et faire mûrir la moisson !

Marchéville. — *Une cinquantaine de mariage.* — On nous écrit :

Monsieur le Rédacteur,

Pour l'édification de vos lecteurs, vous avez voulu nous dire dans l'un de vos récents articles la cérémonie touchante des noces d'or de Montboissier; bien vous avez fait, car s'il y a la contagion du mauvais exemple il n'est pas moins vrai que les bons exemples exercent une salutaire influence.

Je veux moi-même vour fournir la preuve de cette assertion.

Aujourd'hui, 14 novembre, notre église de Marchéville, gracieusement ornée, ouvrait ses portes à deux vénérables vieillards, les époux Lefroit-Richard, venant rendre grâces au Dieu qui, 62 ans plus tôt, bénissait leur union.

Ils étaient entourés de tous les membres de leur famille, d'une foule sympathique, tous témoignant, par leur attitude, avec quelle joie parents et amis s'associaient à cet acte de religieuse gratitude.

M. Henri Anceaume, le tres sympathique maire de Marchéville,

plusieurs membres du Conseil municipal, les enfants des écoles avec leurs maîtres et maîtresses formaient autour des héros de la fête une belle couronne.

A leur entrée dans le sanctuaire, M. et M[me] Lefroit, s'étant agenouillés, reçureut du pasteur de la paroisse une précieuse bénédiction. Il leur fut rappelé alors, non pas sans émotion pour tous, que leur bonheur de ce jour était dû à ce que, de 1833 à 1895, ils avaient été de ceux auxquels il est permis de dire : *Beati omnes qui timent Dominum, qui ambulant in viis ejus*; ils avaient reçu, le matin, le Jésus de la première communion.

Pour répondre à ces sentiments au nom de tous les chrétiens de Marchéville, M. le Curé, avec ses jeunes choristes, fit entendre ce chant si populaire aujourd'hui du *Nous voulons Dieu*; et jamais cantique, on peut le dire, ne fut écouté avec un recueillement aussi profond.

La messe fut célébrée solennellement, on se sentait respirer au milieu d'une atmosphère de foi religieuse. Aussi est-ce avec un saint transport que l'on retourna au presbytère, pour reconduire le cortège; on redisait le long de la route : le *Dominus pars hæreditatis meæ* alternant avec le *Magnificat*.

Il me reste, Monsieur le Rédacteur, à vous prier de recommander à N.-D. de Chartres, dans son auguste sanctuaire, le souvenir de mes bien-aimés paroissiens.

J'ai pris cet engagement, persuadé que vous m'aideriez à le réaliser.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon profond respect.

A. LORIN, curé,

Marchéville, 14 novembre 1895.

L'Œuvre du dimanche. — Le vendredi, 15 novembre, avait lieu la réunion annuelle de l'Œuvre Dominicale. Une assistance nombreuse remplissait la chapelle de N.-D. de Sous-Terre brillamment illuminée :

Le prédicateur a prouvé l'importance de l'Œuvre par l'importance même du précepte dominical qu'elle aide à observer. Ni les individus ni les peuples n'ont le droit de compter sur les bénédictions du Seigneur sans la sanctification du septième jour, selon les conditions indiquées par l'Église. En parlant de la prière publique, M. le chanoine G... a recommandé fortement l'assistance et la participation aux offices chantés : la grand'messe et les vêpres dont beaucoup de fidèles semblent se désintéresser trop facilement.

La prière pour les associés défunts, l'Amende honorable, le salut bien chanté en musique ont complété cette édifiante cérémonie.

Souvenir de M. l'abbé Hénault. — Le *Bulletin* de la Société dunoise (archéologie, histoire, sciences et arts) a donné, en son n° d'octobre 1895, une intéressante notice sur Bazoches-en-Dunois, signée T. Thibault, instituteur. Cette notice donne des détails historiques sur le bourg et les hameaux. Arrivée à la ferme de La Motte, elle rappelle que là fut le berceau de feu l'abbé Hénault, l'un des premiers collaborateurs de la *Voix de Notre-Dame*, mort chapelain de la Providence le 7 avril 1889, dans sa 62e année. Nous avons consacré alors à sa mémoire un article biographique. M. l'abbé Sainsot en a donné un autre dans le *Bulletin* de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. M. Thibault fait à son tour l'éloge de notre bien-aimé confrère défunt, et dit :

« .... Doué d'une grande aptitude au travail et d'une grande activité, il fonda, dès 1858, le *Messager de la Beauce et du Perche*, journal plutôt littéraire que politique. Cette tentative n'eut pas de succès ; M. Hénault n'était ni soutenu ni encouragé, et son modeste patrimoine se trouva bien vite englouti. Il fut plus heureux avec l'*Almanach du même nom*, dont le tirage atteignit jusqu'à 25,000 exemplaires (1). M. Nisard le citait comme un modèle du genre ; il fait encore, chaque année, les délices des habitants de nos campagnes, durant les longues soirées d'hiver.

L'abbé Hénault donna surtout la mesure de son talent dans les études d'archéologie et d'histoire religieuse, vers lesquelles il se sentait attiré particulièrement. Dans cet ordre d'idées, il travailla, de concert avec M. Paul Durand, à la restauration de la crypte de la Cathédrale de Chartres, et produisit un ouvrage remarqué : Origines chrétiennes de la Gaule celtique ; Recherches historiques sur la fondation du diocèse de Chartres, et des églises de Sens, de Troyes et d'Orléans, suivies d'un Appendice sur la Vierge druidique.

M. l'abbé Hénault a fourni nombre d'articles à la Société archéologique d'Eure-et-Loir. »

L'Ecole historique et l'Ecole traditionnelle. — Nous avons rappelé plus haut le livre de M. l'abbé Hénault : Origines chrétiennes des églises de la Gaule celtique. Que de discussions savantes a suscitées et suscite encore cette question des commencements de nos diocèses ! Contre l'apostolicité de l'Église de Chartres, en particulier, il y a eu des objections soutenues par des hommes haut placés dans l'enseignement. La thèse de notre confrère chartrain nous a semblé refuter victorieusement ces adversaires de nos chères traditions ; et en cela nous partageons l'avis de nombreux archéologues, de nombreux écrivains qui ont lu et loué le travail de M. l'abbé Hénault.

(1) Ce chiffre de tirage a été dépassé depuis.

Voici qu'une nouvelle brochure nous arrive, soutenant avec vigueur et avec esprit l'opinion favorable à l'apostolicité comme on l'entend à Paris, à Sens, à Orléans, à Chartres et ailleurs. Ce volume, petit in-8° de 127 pages, venant de Paris, imprimerie Salésienne, 29, rue du Retrait (Ménilmontant), est intitulé : L'Ecole historique et l'Ecole traditionnelle, ou du Rôle de l'Ecriture et de la Tradition dans l'Histoire. — Lettres à un professeur d'histoire, par le R. P. Constant, de l'Ordre de saint Dominique, docteur en Théologie et en Droit canon, membre de l'Académie de saint Raymond. (Prix : 0 fr. 60). — On sait que le R. P. Constant Popot, dont nous avons déjà annoncé plusieurs ouvrages, né dans le Loiret, sur la limite d'Eure-et-Loir, est presque nôtre par les relations de sa famille en grande partie chartraine.

FAITS DIVERS

Le journal La Croix. — « Sur les 30 journaux principaux de Paris, dit La *Réforme sociale*, on en compte 11 radicalement et systématiquement hostiles à toute idée religieuse ; 5 ayant un peu moins de parti pris, mais penchant presque toujours vers les solutions opposées à celles de l'Eglise ; 4 reflètent le pur esprit du monde et ne prennent de la religion que ce qui leur agrée ; 5 ont des tendances catholiques en tout ce qui touche à la vie privée, mais les subordonnent à leurs convictions ou passions politiques ; 5 seulement sont résolument et entièrement catholiques. »

Jusqu'à l'apparition du journal *La Croix*, qui a un fort tirage, on pouvait dire que le succès des journaux était en raison directe de leur hostilité ou de leur indifférence religieuse.

Il convient de citer l'effort considérable représenté par la création du journal populaire *La Croix*, de ses publications annexes et de ses Suppléments de province. »

Nous ferons suivre ces lignes du renseignement qui suit :

On nous apprend qu'actuellement ces Suppléments sont au nombre de 112.

Voici les chiffres de tirage donnés par le Manuel de Propagande des Pères Augustins de l'Assomption :

La *Croix* quotidienne, 180.000 exemplaires ; La *Croix du dimanche*, 415.000 ; — Le *Pèlerin*, 81,000 ; — Les *Contemporains*, 28.000 ; — La *Vie des Saints*, 450.000 ; — Les *Croix* de province, 491.000 sans compter celles publiées à l'étranger, 120.000.

Ce sont de jolis chiffres : Après l'extension donnée par le clergé à la propagande des Semaines religieuses et des Revues de Pèlerinage, quelles merveilles de zèle pour les journaux chrétiens qui doivent lutter contre les feuilles judéo-maçonniques !

Il faut que cette lutte soit de mieux en mieux comprise par tous ceux qui tiennent à leur religion, et à la liberté du bien en France.

Causes de béatification. — Les dimanches 15 et 29 décembre, il y aura grande solennité à Rome. On procédera, ces jours-là, à la béatification des vénérables PP. Bernardin Realini, de la Compagnie de Jésus, et Théophile de Corte, des Minimes.

La cérémonie aura lieu dans la grande *aula* de la loggia, au-dessus de l'atrium de Saint-Pierre, qui a servi lors de la cononisation des saints Rodriguez, Claver et Berchmans, tous trois de la Compagnie de Jésus.

Le Palais des Papes à Avignon. — M. Pourquery de Boisserin, député radical et maire d'Avignon, a demandé et obtenu, par un vote unanime du Conseil municipal, l'autorisation de restaurer le **palais des Papes**, après la construction, également votée, de casernes pour la garnison qui occupe actuellement l'édifice où les Souverains Pontifes ont résidé pendant leur séjour en France. La dépense nécessaire est estimée à six millions, que M. Pourquery de Boisserin s'engage à trouver. Le palais restauré sera transformé en *Musée de la Chrétienté.* M. Pourquery de Boisserin estime qu'Avignon deviendra comme un lieu de pèlerinage pour les catholiques, et que la ville en retirera honneur et grand profit. — Enfin, il veut remettre la chapelle et la magnifique salle du Consistoire à la disposition « de la plus haute autorité spirituelle qui soit sur la terre. »

Chine. — L'empereur de Chine vient de signer un décret par lequel le chargé d'affaires de Chine à Paris est élevé sur place au rang de ministre plénipotentiaire. C'est S. Exc. Tchin-tá-jen.

C'est la première fois qu'un catholique est nommé à un poste aussi élevé. Le nouveau ministre de Chine est un excellent catholique. Sa famille fut convertie, il y a deux siècles environ, dès les premiers temps que les jésuites évangélisèrent le Céleste-Empire. Il a contribué grandement à la transformation de la Chine.

Les lépreux de Molokaï. — Le R. P. Pamphile, de la congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, dans le monde M.-J. de Venster, frère du P. Damien, l'apôtre des lépreux, vient de quitter Louvain. Il se rend aux îles Sandwich, à Molokaï, où il va continuer l'apostolat de son digne frère, et y mourir comme lui sans doute. Cinq religieux l'accompagnent.

Union des Églises d'Orient. — Le 17 courant, le Souverain Pontife présidait une nouvelle réunion de la commission cardinalice pour le retour des Églises d'Orient à l'unité catholique. S. E. le

cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a été à Rome pour prendre part à cette réunion.

Mgr Vigne, archevêche d'Avignon est mort très pieusement, le 11 de ce mois, à l'âge de 74 ans. Mgr Vigne avait été nommé évêque d'Oran en 1876, et, quatre ans plus tard, évêque de Digne. Il occupait depuis dix ans le siège d'Avignon.

La Presse. — Les Pères du premier Concile de Montréal ont rédigé, avant de se séparer, une admirable lettre pastorale sur la *presse.* Elle traite des devoirs et des abus de la *presse*, des droits de l'Église, de l'Etat et des devoirs des fidèles à l'égard de la *presse.* Elle attire l'attention, en particulier, sur les agissements du journal menteur, mal renseigné, colporteur de scandale, mercantile, immoral, servile en politique, irréligieux et propagateur de l'impiété. Il n'est pas plus permis de recevoir ces journaux que de les publier.

Fête de Jeanne d'Arc. — Nos lecteurs savent que le Sénat a voté le projet d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc. Des pétitions, signées par les Femmes françaises, doivent être prochainement présentées à la Chambre des députés.

Loterie de Fribourg, *Autorisée par arrêté du Gouvernement en date du 22 février 1892, en faveur de l'Université catholique.* — Le Comité de la Loterie de Fribourg nous prie de rappeler aux porteurs de billets que le tirage de la 3e série aura lieu irrévocablement le 19 décembre prochain. Ceux d'entre eux qui en ont en dépôt doivent en effectuer le réglement avant le 18 décembre prochain. Rappeler le but élevé de cette Loterie qui soutient l'Université catholique internationale de Fribourg, c'est encourager les demandes des billets au Comité avant le 15 décembre.

L'eau de Lourdes. — On lit dans la *Semaine Catholique* de Toulouse :

« Les feuilles religieuses qui se trouvent dans la triste nécessité de recevoir des annonces industrielles ou commerciales sont parfois exposées à causer à leurs lecteurs de pénibles surprises. C'est ainsi qu'on aura dû être étonné de trouver dans une *Semaine* diocésaine une réclame en faveur de *l'homœopathie-Lourdes*, qui « guérit toutes les maladies » *(sic)* par les soins de la *Société de propagande pour l'homœopathie-Lourdes*, à Paris.

Il nous semble que les vrais clients de la Vierge Immaculée se sentiront humiliés de voir l'eau de Massabielle mêlée à une telle entreprise.

Pour notre compte, nous y voyons une réelle profanation, et nous ne prédirons pas un grand succès aux inventeurs.

Cela nous rappelle les *pastilles à l'eau de Lourdes* en faveur desquelles un homme, dont le talent eût trouvé un meilleur emploi, rédigea, pour une imprimerie toulousaine, un prospectus digne de passer pour un monument du charlatanisme. »

On ne peut que souscrire à ces observations.

Retour de Mgr Cazet. — Mgr Cazet, vicaire apostolique de Madagascar, est parti le 12 novembre, pour rentrer dans sa mission.

Mort d'un vieux missionnaire. — Mgr Biet, vicaire apostolique du Thibet, annonce la mort du doyen des missionnaires du Thibet, un des plus anciens membres de la société des Missions Etrangères. M. Goutelle a succombé à Ouy-sy le 26 juillet.

BIBLIOGRAPHIE

Revue du Clergé Français. — N° du 15 Novembre : Outre un parallèle très original fait par le cardinal Gibbons entre l'Amérique et la France, on y trouvera une étude magistrale sur Saint-Césaire d'Arles, par M. Lejay ; un résumé intéressant d'un Cours de théologie protestante à Oxford par M. de Lahal ; enfin un article très savant de M. Douais sur les Maîtres de l'Histoire ecclésiastique. — La partie relative à la prédication contient un discours de M. Cloud et un plan d'instruction par M. Lucquin. — Le chapitre intitulé : Conférences ecclésiastiques, *Rapports entre l'Église et l'État*, est un beau travail de M. l'abbé VERRET, de Chartres.

Mais ce qui donne une valeur spéciale à ce numéro, c'est la « table générale des matières » de toute l'année, répertoire extrêmement utile au clergé.

« La Revue du Clergé Français » paraît le 1er et le 15 de chaque mois par livraison de 96 pages. Prix des abonnements : Un an 20 fr.; six mois, 11 fr. — Les abonnements partent du 1er de chaque mois. — Editeurs : Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires (Librairie Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte. — Abonnement : 20 fr.) Sommaire de la livraison du 15 novembre 1895 :

I. Pasteur et son œuvre, par le P. H. Martin. — II. Les origines de la Bible latine. Traduction nouvelle de saint Gérôme. Formation de la Vulgate (troisième article), par le P. L. Méchineau. — III. Le centenaire de l'Institut, par le P. Et. Cornut. — IV. De la mitigation des peines, par le P. J. Burnichon. — V. Augustin Thierry. Ses critiques : Léon Aubineau et l'abbé Gorini ; Ses corrections. A propos du centenaire, par le P. H. Chérot. — VI. Bulletin de physique : Acoustique, aluminium, gaz, par le P. de Joannis. — VII. Mélanges et critiques : Un document contemporain sur Jeanne d'Arc, par le P. J.-B.-B. Ayroles. — VIII. Tableau chronologique des principaux événements du mois P. J. Br.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES
PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XXXIXe Année. — **DÉCEMBRE 1895**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.



LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Trente-neuvième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de N.-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais, en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes: 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église à NOTRE-DAME-DE-LORETTE.*)*

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux personnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste**. Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

12e Numéro — LA VOIX — Décembre 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

L'IMMACULÉE CONCEPTION. — LYON. — SAINT-BERNARD.

Il est des villes prédestinées : Jérusalem et Rome sont visiblement marquées du doigt de Dieu : Béthléem et Nazareth sont nées de son auguste sourire. Ephèse fut la ville de Marie : Elle l'honora de son séjour, de l'incomparable édification de sa sainte vie ; longtemps même, on crut, à tort, qu'elle y avait laissé son glorieux tombeau. Aussi Ephèse considérait-elle Marie comme sa mère, son honneur, comme le patrimoine de la cité. Aussi, quand le Concile, qui se tint dans ses murs, eut, à la confusion de l'hérésie, proclamé sa maternité divine, tout Éphèse qui attendait, anxieux, aux portes de la mémorable assemblée, fit-il éclater sa joie, retentir ses cris d'allégresse : La cité fut illuminée et la nuit se changea en un jour resplendissant. Or, c'est dans cette cité que l'illustre Polycarpe, Évêque de Smyrne, reçut les enseignements de l'apôtre saint Jean. Avec l'amour du Christ, il lui transmit sa vénération, son filial amour pour Marie. Ce culte, ces sentiments, l'Évêque de Smyrne les communiqua à ses deux disciples : Pothin et Irénée.

Nous ne croyons pas être téméraire en prétendant que ces deux glorieux pontifes ont fait passer, dans l'âme des fidèles de Lyon, leur piété envers Marie, fleur éclose, à Éphèse, aux brûlants accents de l'apôtre bien-aimé. De là, chez elle, l'antiquité et la vivacité de cette dévotion. Depuis longtemps donc elle honorait Marie, quand, au douzième siècle, il lui sembla qu'elle devait, pour lui marquer son amour, faire davantage encore. Le Chapitre de la Métropole crut être l'interprète des sentiments de la population en célébrant la fête de l'Immaculée Conception. Saint Bernard, dont l'Église emprunte les filials

accents quand elle veut louer dignement Marie, saint Bernard, si dévoué à son culte, si jaloux de son honneur, désapprouva cette innovation. Il en écrivit aux pieux chanoines, vers 1134, et blâma leur conduite. Il leur reprocha d'avoir devancé le jugement du Souverain Pontife, et d'avoir agi sur un sujet très délicat, avec témérité. Ami de la discipline, grand défenseur de l'autorité de l'Église romaine, ce qu'il improuve, c'est surtout la singularité et l'indépendance vis-à-vis du centre hiérarchique. Les raisons qu'il apporte sur la question controversée paraissent, il faut en convenir, assez faibles. Ce sont plutôt des doutes qu'il soulève, pour avoir le droit de reprocher au Chapitre sa précipitation inconsidérée. Lui-même doute de la valeur de ses arguments quand il déclare, dans son humilité, vouloir soumettre son jugement à l'Église romaine, et d'accepter, d'avance, toute décision contraire à son sentiment. Saint Bernard eût applaudi, avec bonheur, à la décision du Concile de 1854. Toutes ses difficultés et celles des pieux écrivains de son siècle ne tenaient qu'à une cause : la question mal posée. Saint Thomas, en apparence opposé, est au contraire, d'après Spada et Morgott, tout à fait en conformité d'opinion avec le Concile de Rome. — Mais l'initiative des pieux chanoines de Lyon était-elle vraiment une singularité dans l'Église de France ? Le Chapitre a-t-il bien, le *premier*, institué la fête de la Conception, dans cette illustre métropole ? La lettre du saint abbé de Clairvaux contient deux lignes qui, à elles seules, bien que la vérité y soit atténuée, serviraient d'excuse et même de justification aux chanoines incriminés. Il reconnaît que cette croyance à l'Immaculée Conception et ce culte, il les a trouvés ailleurs, dans d'autres Églises. Mais, chez les âmes simples et bien intentionnées, cette nouveauté ne tirait pas à conséquence comme dans une grande Église, aussi illustre que la métropole de Lyon. Donc, de l'aveu de saint Bernard, on croyait à l'Immaculée Conception et on se permettait même de rendre à Marie des honneurs sous ce vocable. Que ce fut la conviction d'une minorité, d'accord, toutefois, cette minorité existait, affirmait publiquement sa croyance et sa dévotion.

Les chanoines Lyonnais sont-ils les premiers qui aient institue la fête de la Conception dans la Ville ?

Non, si nous en croyons la tradition et le témoignage de

Grandperret, archiviste de Lyon. Cette fête, inscrite au calendrier religieux en Orient, dès l'an 531, connue de l'Espagne au sixième siècle, fait son apparition en Angleterre sous l'épiscopat de saint Anselme. Bientôt cet illustre archevêque, chassé par le roi Guillaume-le-Roux, vient, dans son exil, demander l'hospitalité à la ville de Lyon. Hugues, placé sur ce grand siège, dans ses entretiens avec Urbain II, s'était enflammé d'un zèle ardent pour la Croisade. Il résolut d'y prendre part. En son absence, il ne crut pouvoir confier l'administration de son diocèse à de meilleures mains que celles du saint pontife de Cantorbéry. Pendant trois ans, Anselme gouverna l'Église de Lyon (1100 à 1103). Ce fut alors qu'il *institua la fête de l'Immaculée Conception* de la Sainte Vierge. Il ne le fit, évidemment, que parce que les vœux et la dévotion des Lyonnais l'encouragèrent à cette démonstration de piété envers la plus sainte des créatures Ainsi, en 1134, date de la lettre de saint Bernard, le Chapitre ne faisait que suivre l'exemple de saint Anselme, et eût pu s'abriter sous l'autorité de ce grand nom.

Le même auteur nous apprend que la chapelle de la Sainte Vierge, en l'église d'Ainay, est la *première* qui ait été consacrée à honorer l'Immaculée Conception. Sur l'emplacement de cette antique église, s'élevait le célèbre autel d'Auguste, autour duquel venaient se réunir et apporter leur hommage, chaque année, les princes de la Gaule. Ainsi que les monnaies en font foi, deux gigantesques colonnes surmontées d'une Victoire étaient placées devant cet autel monumental. Ce sont ces colonnes qui ont fourni les quatre piliers de granit, soutiens de la coupole de l'Église. Ainsi, par une disposition admirable de la Providence, celle qui n'était qu'un atôme dans l'immense et fier empire de César, celle qui n'avait même pas de place sur le théâtre du recensement, a une place d'honneur sur ce sol où fut honoré et adoré Auguste. Elle trône sur les débris de sa gloire.

Dans le diocèse de Chartres, de bonne heure, s'érigèrent des confréries en l'honneur de l'Immaculée Conception. L'église de Jouy, près Chartres, semble avoir été une des premières qui ait eut cette dévotion. Vers 1445, la confrérie est déjà assez riche pour acquérir un calice en vermeil émaillé. Or, à l'ombre de la métropole, sous l'autorité du

Chapitre, il est certain que Jouy ne faisait que suivre, en cela, l'exemple et l'initiative de la cathédrale. Cette confrérie n'avait pu devenir riche en un instant : elle n'avait même pu se former pendant les ravages des grandes Compagnies campées à Epernon, ni au milieu des incursions des Bourguignons et des Anglais. Selon nous, son origine remontait à un siècle.

Quel jugement porta-t-on sur la lettre de saint Bernard, à son époque? Elle paraît avoir été blâmée dans les cloîtres. L'abbé de Saint-Alban, près de Londres, écrit à Pierre de Celles, évêque de Chartres. C'est peu après la mort de saint Bernard. Il lui dit qu'il a appris, de source certaine, que, dans le monastère de Clairvaux, un frère eut, la nuit, une vision. Le saint Abbé lui apparut, revêtu d'une robe d'une éclatante blancheur. Seulement, au droit du cœur, il y avait une tache d'ombre. Le pieux religieux étonné lui en demanda la raison. « C'est, lui répondit le saint, une expiation : J'ai écrit des choses inexactes touchant la Conception de Notre-Dame. » Nous ne voulons, évidemment, pas attacher à ce récit, à cette vision, plus d'importance qu'elle ne mérite. Mais elle nous fait connaître l'état de l'opinion, dans le monde pieux. — Pierre de Celles, entraîné par l'autorité de saint Bernard, veut faire ses réserves par rapport à l'Immaculée Conception, mû surtout par cette considération que Rome ne s'est pas prononcée. Chez lui, le sentiment du théologien est retenu par la prudence, mais le cœur voit d'intuition la vérité, et proclame, dans ses élans, toute la pureté de Marie. « Elle a vaincu tout péché, dit-il, non pas en le ressentant, mais parce qu'elle en fut préservée. » — « Plut à Dieu, s'écrie-t-il dans une autre lettre, à son ami l'abbé Nicolas, plut à Dieu que faisant luire sa lumière sur cette vérité, l'Église, dans un Concile général, eût examiné la question de la Conception de la Sainte Vierge, *l'eût approuvée* et en eût *propagé le dogme* d'une mer à l'autre ! » — L'abbé de Saint-Alban répondait : « Je vénère saint Bernard qui vient d'être canonisé, mais quand j'ai rendu hommage à ses vertus, j'ai le droit de *discuter son opinion* par rapport à la Conception de Marie. » Il désapprouve son opposition à l'établissement de la fête.

Tous ces hommes protestent de leur dévouement à l'honneur de la Mère de Dieu. Si des questions d'école les divisent, en apparence, ils sont unis tous dans un même amour pour

celle dont la gloire, selon l'expression de l'un d'eux, leur est plus chère que la vie.

C'est donc la cité de Lyon qui, la première, chez nous, a rendu un public et solennel hommage à Marie Immaculée. Pieuse envers elle, jusqu'à encourir le reproche honorable de l'être trop ! Marie a voulu récompenser cette piété filiale des Lyonnais. Elle a fait, de leur ville, la source et le centre des plus belles œuvres, des créations les plus fécondes de la piété. Toutes les voies romaines venaient aboutir au Mille d'or, à Rome. Tous les chemins bénis que parcourt l'Évangile pour aller porter son flambeau chez les peuples lointains, ont leur point de départ aux pieds de Notre-Dame de Fourvières. Lyon s'est voué à Marie, et Marie, par la propagation de la Foi, a confié à Lyon la belle et divine mission de propager le Verbe, de faire naître Jésus-Christ dans les cœurs de toutes les nations infidèles !

L'abbé MARQUIS.

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

LE BIENHEUREUX ANTONINO BALDINUCI, S. J. (1).

Par un décret de Sa Sainteté Léon XIII, en date du 25e jour de mars 1893, le *vénérable Antonino Baldinuci* de la Compagnie de Jésus, a été placé au nombre des Bienheureux.

Sa dévotion si grande envers la Sainte Vierge donne au récit que nous allons faire de son admirable vie une pieuse actualité; en ce mois béni où l'Église célèbre la fête de l'*Immaculée Conception* de cette Vierge incomparable, prédestinée, de toute éternité, à devenir la mère du Sauveur.

Antonino Baldinuci naquit à Florence l'an de J.-C. 1665. Son père était un homme éminent par sa piété, sa haute naissance, sa science et ses vertus; sa mère partageait les nobles qualités de son époux. Le nom d'*Antonino* qui fut donné à leur fils au saint baptême, témoignait ainsi de leur gratitude envers ce grand Thaumaturge, auquels il se croyaient redevables de sa naissance par son pouvoir d'intercession. Ce puissant patronage porta bonheur au cher petit : car étant tombé des genoux de sa nourrice, on l'avait relevé presque mort; quand ses

(1) Par le P. Clair, de la même Compagnie. — Société de Saint-Jean, boulevard Saint-Germain 226, et chez Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5.

parents éplorés rappelant à Saint Antoine de Padoue qu'il en était le patron et qu'à ce titre il devait le secourir, l'enfant revint aussitôt à la vie.

Prévenu par la grâce, l'heureux miraculé, dès l'âge de 15 ans et demi, entra au noviciat des R. P. Jésuites de Saint-André du Quirinal (21 avril 1681) où il donna des signes avant-coureurs d'une haute perfection. Après ce premier temps d'épreuve, il parcourut la carrière des lettres et reçut la mission d'enseigner; puis il étudia durant quatre ans la Théologie au collège romain: enfin, âgé de 32 ans, il reçut les ordres sacrés et eut la joie de monter au saint autel.

Le Père *Antonino*, transporté de zèle et désireux de couronner par le martyre le témoignage de sa foi, sollicita la faveur de passer aux Indes ; mais il ne put l'obtenir. Dieu avait sur lui d'autres vues, ce fut sans sortir de sa patrie qu'il dut exercer son zèle. Viterbe d'abord et *Frascati* ensuite, où la princesse Pamphilie avait, par testament, fondé deux missions, eurent les prémices de son apostolat; mais cette dernière localité devait devenir le centre d'où il partait pour évangéliser les contrées avoisinantes. Ses missions si multipliées et les prodiges qui les accompagnaient, lui firent donner le surnom bien mérité de *grand missionnaire*. Quant à lui, toujours humble au milieu des acclamations populaires, il rapportait après Dieu, à Marie, *le tendre refuge des pécheurs*, tous les succès de ses efforts. Dès sa plus tendre enfance, il avait eu pour elle une dévotion toute filiale. Le nom de cette mère du ciel était toujours sur ses lèvres; il se plaisait à visiter ses saintes images et récitait chaque jour le Rosaire avec une grande dévotion. Cette tendre piété ne fit que grandir pendant les années de sa vie religieuse ; elle rayonnait sur son front quand il parlait de Marie, et se nommait particulièrement son fils, *Figlio di Maria* ; mais son confiant amour grandit bien davantage encore quand il fut livré aux missions.

Au penchant de la colline de *Poggio-Prato* s'élève une église d'un extérieur modeste ; mais elle est ornée à l'intérieur d'une multitude d'*ex voto*, et renferme le tronc d'un vieux chêne qui, dans le principe, avait servi de sanctuaire à l'image vénérée d'un bas-relief représentant la Sainte Vierge avec l'enfant Jésus.

Ce pèlerinage attire, encore de nos jours, une foule de fidèles

devant cette naïve sculpture ; et bien des grâces sont obtenues par le moyen des nombreuses images qui la reproduisent. Il en était déjà de même du temps *d'Antonino.* Aussi celui-ci en fit-il tirer une fidèle copie : et, dès qu'il arrivait dans une mission, il la faisait placer à l'église sous un pavillon d'or, orné de pierres précieuses. Au-dessous du tableau, dans une belle niche couverte d'un velours cramoisi, reposait une riche monstrance d'argent contenant une relique authentique du voile de la très Sainte Vierge, entourée de quatre petits anges, dont deux soutenaient le monograme de Marie, invoquée sous le titre de *refuge des pécheurs.* Partout où était déposée la sainte Image, s'opéraient des miracles de conversion. On la portait aussi solennellement en procession : et pour reconnaître les changements que sa vue produisait dans les cœurs, le Père l'appelait gracieusement *sa missionnaire*, lui attribuant tout le bien qui s'opérait dans les âmes. En 1700, l'infatigable apôtre évangélisa le village de Capineto : durant ce temps il reçut l'hospitalité dans la noble famille *Pecci*, qui en garde précieusement la mémoire, comme Sa Sainteté Léon XIII, l'un de ses glorieux descendants, se plaît à l'affirmer. Le compagnon intime du Bienheureux témoigna que *la Madone faisait tout ce qu'il voulait :* une fois pourtant, malgré ses plus ferventes prières, se rendant avec son peuple pour chanter le Te Deum, en action de grâces de l'achèvement d'une belle église élevée par ses soins, dans le village d'Androco, un affreux orage éclata suivi d'une pluie torrentielle; on dut donc rebrousser chemin, et force fut de passer la nuit dans l'église de la santa Maria della Canetra. — Le missionnaire ne pouvait s'expliquer ce prodige *en sens inverse* de celui qu'il sollicitait, quand le matin il apprit que l'église même d'*Androco* était la veille tombée en ruines, par suite de la chute de deux grosses colonnes qui soutenaient l'édifice. C'était donc pour prévenir une horrible catastrophe que la Sainte Vierge avait, *par exception*, refusé quelque chose à son serviteur.

De toutes parts on apportait au Père pour orner la sainte image du *refuge des pécheurs*, des joyaux, des anneaux, des bracelets, des cristaux de Venise. « Il disait alors gracieusement : « ma Madone ne veut pas vos présents, mais vos cœurs. » Il agréait pourtant ces pieuses offrandes, lui qui n'acceptait jamais rien pour lui-même et ajoutait en souriant : « Ma

Madone est sortie de Viterbe où elle a été peinte comme une *paysanne* parée d'ornements en papier et de rubans ; peu à peu elle est devenue *grande dame.* La voilà *princesse,* avec pour plus de deux mille écus d'ornements. Bientôt, s'il plaît à Dieu, elle sera *reine !* En effet, le Bienheureux eut la joie de la voir couronner en 1717, la dernière année de sa vie.

Cette solennité incomparable eut lieu le 4 juin, à Frascati, dans l'Église du Gesu, splendidement ornée. Quand le cardinal Albani, après la messe et le panégyrique, déposa sur la tête de Marie la couronne d'or, signe de sa mystique royauté, une immense acclamation de la foule qui se pressait dans le saint lieu salua la Reine du Ciel, le *refuge des pauvres pécheurs.*

Durant l'octave le Bienheureux fit porter chaque jour sa chère Madone en procession à travers la ville, et prêcha à sa louange sur la grande place. Enfin, les fêtes terminées, il la plaça dans une belle chapelle construite d'après ses plans, près du grand autel, du côté de l'Évangile, et c'est là qu'on la vénère encore sous le nom de *Notre-Dame du Refuge* ou de *Madone* du Père *Baldinuci.* Cette dévotion se répandit non seulement dans toute l'Italie, mais encore aux Indes, en Amérique, en Californie, où ces images portaient le titre de Notre-Dame, *refuge des pécheurs*, et le nom de Celui qui opéra par son maternel amour tant de prodiges de conversion. « Aussi est-il si bien connu de nos indiens, écrivait un missionnaire, qu'ils demandent quand ce saint Père viendra les visiter. »

Le Bienheureux organisait aussi des processions de *Pénitence* dont le détail nous entraînerait trop loin, leur nom suffit pour en indiquer le but surnaturel : exciter les pécheurs au repentir, et les justes à un redoublement de ferveur.

Le serviteur de Dieu se faisait aussi un pieux devoir de regagner de temps à autre sa résidence de Frascati, où il se montra toujours plus qu'aucun autre, amateur de la sainte pauvreté. Sa cellule basse, privée d'air, n'avait que l'avantage d'être contigüe à l'église et de donner sur la place publique. Ainsi, d'une part, il était plus porté à prier, et de l'autre, si au dehors, ce qui arrivait parfois, il éclatait quelque querelle, il pouvait plus vite accourir pour prévenir l'effusion du sang versé.

Orné de tant de vertus, après tant de travaux pour le salut des âmes, le Bienheureux atteignit le terme de sa vie. Instruit inté-

rieurement de sa fin prochaine, il quitta Frascati plus tôt que d'ordinaire. Ce fut dans le petit bourg de Pafo, où il avait commencé sa carrière apostolique, qu'il fut atteint de sa dernière maladie. Malgré le dire des médecins, qui ne croyaient pas à la gravité de son état, le Bienheureux fit appeler le prêtre son compagnon, et comme le dit le souverain pontife Léon XIII, dans le bref de sa béatification, « il lui révéla moins sa conscience, que son innocence. » Peu après, sentant à son extrême lassitude la mort approcher, on lui apporta, selon son désir, l'image de la Vierge Mère de Dieu qui lui servait dans ses missions. Fixant sur elle ses yeux et son âme, prêt à partir, il ne cessait, tant qu'il put parler, de répéter, *Monstra te esse matrem*: il voulut aussi entendre les cantiques de la mission ; ceux-là surtout qui parlaient de Marie et presqu'à chaque strophe, il murmurait: *Gesù mio dolce amore io per te moro:* ou bien : *Paradiso ? O Paradiso ! O bella patria ?...*

Il reçut le saint Viatique comme un soldat sous les armes qui paraît devant son roi... Enfin, au milieu de vives souffrances qui éprouvaient son corps et les consolations qui remplissaient son âme, le crucifix dans ses mains jointes sur la poitrine, les yeux fixés sur la sainte image de la Madone, l'espace d'un quart d'heure, il se tourna vers la porte en souriant, comme s'il eût vu venir quelqu'un à lui, puis il alla rejoindre au Paradis toutes les âmes qu'il y avait envoyées pendant le cours de sa vie apostolique.

Le Bienheureux avait vécu 62 années ; sa mort sainte eut lieu le 15 novembre de l'an 1717.

Les vertus héroïques et les prodiges sans nombre opérés par sa médiation après sa mort et qui se renouvellent encore de nos jours ont valu à ce grand serviteur de Dieu l'insigne gloire d'être porté par la sainte Église sur ses autels avec le titre de Bienheureux.

C. de C.

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Lampes. — 86 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus ont brûlé en novembre, savoir: devant N.-D. de Sous-Terre, 61 ; devant N.-D. du Pilier, 10 ; devant saint Joseph, 2 ; devant sainte Anne, 1 ; devant saint Antoine, 1 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 6 ; devant le Sacré-Cœur, 5.

Consécrations d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en novembre, 56 enfants dont 28 de diocèses étrangers.

Nomination. — M. l'abbé Leblanc, précédemment curé de Fontaine-la-Guyon, est nommé curé de Gallardon.

Station de l'Avent. — Les prédicateurs annoncés pour cette station à la cathédrale de Chartres sont : le 1er dimanche (sermon pour l'œuvre de la propagation de la foi), M. l'abbé Romet, vicaire de St Pierre ; le 2e, fête de l'Immaculée-Conception, le R. P. Barbe, mariste de Sainte-Foy ; le 3e, M. l'abbé Aiglehoux, curé de Montainville ; le 4e, M. l'abbé Pillet, vicaire de St-Hilaire, à Nogent-le-Rotrou ; le jour de Noël, M. l'abbé Redaud, vicaire de Bonneval.

Le 21 novembre. — La fête de la Présentation de la Sainte Vierge est toujours célébrée avec une particulière solennité par la jeunesse consacrée à Marie et par le clergé. Dans l'église de N.-D. de Chartres, il y a eu, le matin, réunion de la Confrérie et de la Persévérance et messe de communion générale ; le soir, cérémonie pour la Maîtrise ; les jeunes clercs renouvellent chaque année, à pareil jour, aux pieds de N.-D. de Sous-Terre, leur promesse de fidélité à son culte.

La rénovation des promesses cléricales avait nécessairement plus d'éclat encore à la chapelle du Grand-Séminaire, puisque là se trouvaient, avec les séminaristes, la plupart des prêtres de la ville, désireux de raviver ensemble, près de l'autel, les souvenirs sacrés de l'Ordination. Cette année, l'allocution a été prononcée par M. l'abbé Bouvet, professeur de philosophie.

Au Petit-Séminaire de St-Cheron, la Présentation a été solennisée, comme doit l'être une fête patronale dans une maison lévitique qui a toutes les ressources désirables pour les cérémonies et pour le chant. L'officiant était M. le chanoine Provost. Le prédicateur était M. l'abbé Langlois, second vicaire de Saint-Aignan; son instruction appliquait aux élèves du sanctuaire le texte : *Ecce ancilla Domini* ; elle mettait en parallèle la vie de Notre-Dame dans le temple et la vie du séminariste se préparant dès l'adolescence, dans la pieuse solitude, au ministère sacerdotal qui donne Jésus au monde.

Plusieurs institutions de jeunes filles ont fêté aussi le 21 novembre avec entrain et dévotion. Nous pouvons citer, en particulier, le pensionnat et les deux externats de Saint-Paul rassemblés à la chapelle de la Communauté pour de très beaux offices. Le chiffre des enfants et des jeunes filles se trouvait encore grossi par un bon nombre d'anciennes élèves présentes à la cérémonie, comme elles l'avaient été aux exercices de la retraite donnés par le R. P. Leuvoisé, de l'Oratoire de Paris.

Au Carmel. — Malgré la coïncidence avec le dimanche qui retient longtemps les fidèles dans les églises paroissiales, la fête de saint Jean de la Croix a amené, le 24 novembre, au Carmel, un bon nombre de personnes. M. le chanoine Roussillon présidait, après les vêpres de la cathédrale, l'office du soir bien chanté par les séminaristes ; M. l'abbé Gasselin, professeur de dogme au grand séminaire, et chapelain du Carmel, a prêché sur ce texte de l'Evangile : Que celui qui veut venir après moi, se renonce, et qu'il prenne sa croix et me suive.

Il a montré en saint Jean de la Croix le modèle d'héroïsme dans la mortification extérieure, le modèle d'héroïsme de la patience ; il a exhorté ses auditeurs sinon à aller, comme saint Jean, au devant de la mortification, du moins à accepter chrétiennement la souffrance.

Association du Saint-Sacrement. — Les Dames faisant partie de cette association, à Chartres, auront leur retraite annuelle prêchée par le R. P. Renard, de la Compagnie de Jésus. Ouverture : le 17 décembre.

Les disciples de Dom Bosco en Algérie. — Un prêtre chartrain, qui recommande souvent son pieux ministère à N.-D. de Chartres, Dom Bellamy, est depuis un certain temps déjà à la tête d'un établissement de religieux Salésiens à Oran (Algérie). On nous communique une lettre qu'il a récemment adressée à un vénéré confrère de Chartres ; nous sommes autorisé à la reproduire.

Le. . . . 1895, Vigile du jour des *Beati*.

Le préfet d'Oran, sans aucune raison que celle du bien que nous faisions, et sous la poussée de la Loge d'Oran, laquelle nous poursuit avec acharnement, vient d'interdire d'une façon absolue au public l'entrée de notre pauvre petite chapelle.

Demain nous chanterons à l'Evangile : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam*, et aussi : *Beati pauperes ;* car pour nous une plus grande détresse sera la conséquence de cet acte.

Nous ne sommes point découragés et nous allons avec une ardeur nouvelle chercher de nouvelles industries pour faire le bien. D'ailleurs, s'il le fallait, nous partirions joyeusement vers les régions sauvages où règne la liberté de faire connaître, aimer et servir le Divin Maître.

Bien affectueusement et filialement à vous *in Domino Jésu*.

Ch. Bellamy.

Cette lettre, émouvante dans sa simplicité, inspirera sans doute à tout lecteur chrétien, comme elle nous l'a inspiré à nous-même, un sentiment de vive reconnaissance pour le grand don que nous a fait le Seigneur en nous donnant la foi.

Les Sœurs de Saint Paul en Angleterre. — Le décès d'une religieuse de Saint-Paul de Chartres, qui sera nommée plus bas au Nécrologe : Sœur Joseph-Marie, décès survenu le 25 novembre, nous donne l'occasion de rappeler l'origine des Communautés de Saint-Paul anglaises.

Le premier de ces couvents a été celui de Bambury ; il date de quarante-huit ans.

Dès 1845, Mgr Wisseman avait demandé à Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, deux religieuses de notre Congrégation de Saint-Paul, pour commencer une communauté dè Sœurs de Charité. L'affaire ne se conclut que plus tard. C'est le 16 juin 1847, que partirent de Chartres, se rendant à Bambury, en Angleterre, les deux religieuses choisies pour fondatrices : la R. Mère Zoïle, et une nouvelle professe, Sœur Joseph-Marie (Julie Sapience, née à Marchenoir, en 1821).

L'œuvre de Bambury commença sous la direction du curé de la paroisse, le docteur Tenday ; elle s'étendit promptement. Au bout de dix ans, Sœur Joseph-Marie revenait à Chartres, mais elle laissait à Bambury sa vénérée supérieure, Mère Zoïle, dont le zèle et le savoir-faire favorisaient singulièrement les progrès de la Communauté ; les Sœurs devinrent nombreuses et, avec elles, les établissements. En 1864, la Maison-mère était transférée à Selley-Park, près Birmingham. La Communauté des Sœurs de Saint-Paul d'Angleterre compte maintenant 52 établissements, 400 religieuses.

Images de la Confrérie. — Les nombreux associés de la Confrérie de N.-D. de Chartres auront bientôt tous leur image de 1896. Les envois aux zélateurs et zélatrices sont commencés. Nous savons de quel intérêt est ce souvenir annuel pour les dévots serviteurs de Notre-Dame ; l'image leur rappelle un fait historique se rattachant au pèlerinage qu'ils aiment ; la simple vue de cet objet pieux éveille dans leur âme une espérance nouvelle en la Vierge aux miracles, et provoque une prière à Celle que Chartres salue comme sa tutelle, que des milliers de pèlerins visitent, que nous voulons voir aimée partout « comme dans les anciens jours ». Le sujet de l'image pour 1896 est celui-ci : Le prince de Condé et les Huguenots sont mis en fuite par N.-D. de Chartres.

Croix d'Eure-et-Loir. — Le comité d'organisation de la *Croix d'Eure-et-Loir* remercie vivement ceux qui ont répondu à son appel et leur est reconnaissant de leur bienveillante sympathie. Déjà les numéros demandés s'élèvent à plus de 1.800, et dans ce nombre ne sont pas compris les abonnés des villes. Des difficultés matérielles, inévitables au début, retardent l'apparition du jour-

nal ; mais nous avons le ferme espoir, avec l'aide de Dieu, qu'elles seront prochainement surmontées. Une circulaire sera adressée aux adhérents pour leur faire connaître, une semaine à l'avance, la mise en vente du premier numéro de la *Croix d'Eure-et-Loir*.

Nos traditions. — En parlant de l'apostolicité des Eglises de la Gaule celtique, dans notre dernier Supplément, nous avons annoncé la brochure récemment parue sous ce titre : *L'Ecole historique et l'Ecole traditionnelle.* (Prix : 60 cent., à Paris, imprimerie Salésienne, 29, rue du Retrait (Ménilmontant). L'auteur : le R. P. Constant Popot, dominicain, docteur en théologie et en droit canon, est originaire du diocèse de Chartres, et non de celui d'Orléans, comme nous l'avions dit d'abord par erreur ; il est né à Santilly (1). Les gloires antiques de notre Eglise chartraine lui sont chères ; aussi, l'a-t-il citée spécialement, en plaidant pour l'Ecole traditionnelle qui soutient l'apostolicité des Eglises de Chartres, de Sens, de Troyes, d'Orléans, de Paris, etc.

Loigny. — Nous croyons que grande sera l'affluence à Loigny, le 2 décembre, pour le vingt-cinquième anniversaire du célèbre fait d'armes de 1870. La présence du général de Charette avec plusieurs de ses anciens soldats, rendra plus vif dans les âmes le souvenir des héros tombés au champ d'honneur ; la prière publique sera encouragée par la pieuse parole d'un éloquent pontife, Mgr Jourdan de la Passardière, évêque titulaire de Roséa. Mgr Foucault officiera au milieu d'un nombreux clergé ; il a bien voulu s'arrêter à Loigny pour cette fête d'anniversaire, en se rendant de Paris à Nantes, où il doit prêcher en faveur de son Œuvre de Jeanne d'Arc. (Mgr Foucault avait été appelé à Paris pour la réunion annuelle des évêques protecteurs de l'Institut catholique, tenue le 27 novembre, et pour la réunion générale des professeurs et élèves du même Institut, fixée au 1er décembre ; à Sa Grandeur était échu l'honneur de prononcer le discours solennel de rentrée des Facultés).

Loigny va donc avoir au 2 décembre, cette année encore, une journée glorieuse et, nous l'espérons, sanctifiante. Les prières y seront utiles aux vivants comme aux trépassés. L'Eglise paroissiale, centre de pèlerinage au Sacré-Cœur, sera plus que jamais un lieu de bénédictions. Que n'essaie pas l'ennemi des âmes contre ces grâces du Pèlerinage !

Le schisme. — A l'occasion de la prochaine solennité du 2 dé-

(1) Parmi les ouvrages du P. Constant, que nous avons annoncés jadis, nous rappelons tout spécialement la « Révolution et la Liberté », in-8°, 2 fr. 50, librairie Victorien, Paris, 4, rue Dupuytren.

cembre à Loigny, qu'on nous permette quelques mots sur la secte qui continue ses agissements dans ce pays.

C'est du 10 juillet 1894 qu'a été datée la dernière ordonnance épiscopale relative au pseudo-couvent de Loigny; elle portait publication d'un nouveau Décret du Saint-Office contre la visionnaire de Loigny, Mathilde Marchat, ses compagnes et ses fauteurs, tous atteints de l'excommunication réservée au Souverain Pontife.

Depuis cette époque la situation s'est-elle améliorée? Y a-t-il encore des adeptes de ce schisme bizarre, méprisé, comme il devait l'être en Eure-et-Loir, mais propagé au loin par une revue mensuelle que le Saint Office a condamnée : Les *Annales de Loigny*? On nous pose de temps à autre cette question. Dernièrement encore nous recevions une lettre d'Italie à ce sujet.

Malgré les anathèmes de la Sainte Eglise, la prétendue voyante et les pauvres femmes qui ont suivi son impulsion, continuent de vivre en commun au même lieu, avec le même attachement à leurs erreurs et à leurs habitudes; elles sont là une quinzaine, se donnant le titre d'épouses du Sacré-Cœur de Jésus *pénitent* !! A leur communauté elles ont joint un pensionnat où reçoivent leur éducation une vingtaine de petites filles recueillies, bien entendu, ailleurs qu'en Beauce. La première supérieure, Mlle Duchon, décédée il y a plusieurs mois et inhumée civilement dans le cimetière de Loigny, a été remplacée dans sa fonction par une autre plus jeune venue de loin. Des personnes riches appartenant à divers diocèses de France, ont cru aux imprimés du pseudo-couvent, et ont favorisé de leur argent la propagande de l'erreur et l'agrandissement des immeubles de la Communauté.

Quelques Messieurs, gagnés, eux aussi, par le prosélytisme des susdites Annales, se sont pris de zèle pour la secte, sont venus avec leurs familles élire domicile à Loigny, où ils achètent des propriétés et multiplient les constructions; ils vivent en dehors du couvent; ils s'y rendent pour les offices religieux; car ils en ont là ; un prêtre, hélas! a quitté le diocèse de..... pour se faire le chapelain de la visionnaire et consorts !

On nous dit que M. G..., l'ancien notaire, l'un des fondateurs du couvent, est toujours à Rome attendant depuis des années les autorisations du Pape qui ne viendront pas. On nous assure également qu'une succursale du pseudo-couvent de Loigny est en fondation à Etampes.

Et voilà une Congrégation non autorisée contre laquelle les journaux judéo-maçonniques ne crieront pas, bien qu'elle se prétende catholique.

Mézières-en-Drouais. — On nous écrit de cette paroisse, en date du 21 novembre 1895 :

« Notre Saint-Martin a été belle cette année. Nous attendions pour en rehausser l'éclat quatre statues : Un saint Pierre, donné à l'église en souvenir d'un chrétien d'élite (Pierre Auger) qui a occupé le lutrin pendant 65 ans ; un saint Paul et deux anges adorateurs. Ces deux derniers ont manqué au rendez-vous par suite des lenteurs du fabricant. Saint Pierre et saint Paul ont donc partagé avec saint Martin tous les honneurs de la fête.

M. l'abbé Auger, doyen de Courville, tout désigné pour bénir, présidait, assisté de plusieurs prêtres du voisinage.

Après le chant du *Magnificat*, M. l'abbé Berthelot, aumônier des Frères de Dreux, est monté en chaire et, dans une instruction brillante et solide, a démontré à la nombreuse et sympathique assistance le culte que nous devons aux saints et leur puissante intercession auprès de Dieu.

L'harmonie Sainte-Cécile, toujours heureuse de prêter son concours à toutes les cérémonies religieuses, était là et elle a fait entendre trois belles fantaisies qu'elle avait apprises pour la circonstance.

Aucun attrait ne manquait à cette belle cérémonie, ni en fait de décorations, ni en fait d'illuminations. Seul le temps a refusé obstinément toute la journée de se mettre de la partie. »

Suppléments. — Voici les matières traitées dans les Suppléments de la *Voix* en novembre :

Sommaire du 2. — Les Emblèmes des Saints ; les suites de l'hypnotisme ; Prière pour les Morts (poésie) ; Chronique diocésaine : Les prières publiques ; Œuvre des campagnes à Châteaudun ; Nécrologie : M. l'abbé C. Migneau. Un livre pour le clergé : *Panarium*, etc. ; Faits divers.

Sommaire du 9. — Les Elus se reconnaissent au ciel ; La B. Marguerite-Marie et les âmes du Purgatoire ; Pour la glorification de Jeanne d'Arc ; Père capucin (un trait sur le P. Marie-Antoine) ; Chronique diocésaine : Un prêtre défunt, M. l'abbé Marie, curé de Gallardon ; Les Séminaristes-soldats ; Noces de diamant à Montboissier ; Première messe à Châtenay ; Succès au Petit Séminaire de Nogent ; La *Croix* à Brou ; Faits divers.

Sommaire du 16. — La vie chrétienne ; Projet de loi sur les Associations ; Chronique diocésaine : Messe du départ ; Adoration à Bon-Secours ; La Toussaint ; Obsèques de M. l'abbé Marie ; Jubilé de M. le curé de Logron ; Bénédiction de travaux d'église à Villempuy ; Annonce du 2 décembre à Loigny ; Faits divers.

Sommaire du 23. — Ad te clamamus ; Elle est scélérate cette

loi ; La conversion d'Augustin Thierry ; Paroles de Jules Simon et de Berthelot ; Liste d'aumôniers militaires ; Chronique diocésaine : Mission à Friaize ; Cinquantaine de mariage à Marchéville ; L'Œuvre du dimanche à Chartres ; Souvenir de l'abbé Hénault ; Faits divers.

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

Sœur Eusèbe (Marie Mouginous), décédée le 2 novembre dans la Communauté de Saint-Paul, âgée de 61 ans dont 34 de Religion.

Sœur Adrien (Françoise Brousses), décédée le 6 novembre dans la Communauté de Saint-Paul, âgée de 74 ans dont 51 de religion.

Sœur André Déruelle, de la Communauté de Saint-Paul, décédée le 7 octobre à Cayenne, âgée de 25 ans, dont 6 de Religion.

Sœur Saint-Martin Olivier, de la Communauté de Saint-Paul, décédée le 2 novembre, à Châteauneuf, âgée de 68 ans dont 45 de Religion.

Sœur Félicie Fonteyne, de la Communauté de Saint-Paul, décédée à Cloyes, le 20 novembre, âgée de 30 ans, dont 8 de Religion.

Sœur Sainte-Amélie Gay, de la Communauté de Saint-Paul, décédée à Cayenne, le 13 octobre 1895, âgée de 45 ans, dont 24 de Religion.

Sœur Joseph-Marie Sapience, de la Communauté de Saint-Paul, décédée le 25 novembre, âgée de 74 ans, dont 50 de Religion.

Sœur Marie-Euphrasie (Elisabeth Heim), religieuse de l'Immaculée Conception de Nogent-le-Rotrou, décédée dans un établissement de cette Congrégation à Montreuil-sur-Mer, le 14 novembre, à l'âge de 64 ans dont 40 de Religion.

Mgr Vigne, archevêque d'Avignon. — Mgr Jules Lenti, patriarche de Constantinople, vice-gérant de Rome, protecteur de l'Œuvre de Sainte-Catherine d'Alexandrie.

M. l'abbé C. Migneau, ancien curé de Saint-Lubin-des-Joncherets, et M. l'abbé Marie, curé de Gallardon.

M. l'abbé Paul Drach, chanoine titulaire de Paris. — Frère Alfred Marie, des Ecoles chrétiennes, décédé à Tours.

Mlle de Laubespine, décédée à Dreux. (Avec elle s'est éteint le nom d'une grande et ancienne famille. Un de ses ancêtres, le marquis de Laubespine, épousa, en 1748, une demoiselle de Béthune-Sully, descendante du célèbre Sully, ministre de Henri IV ; de plus la mère de la défunte, ici recommandée, comptait parmi ses ascendants Christophe Colomb).

Mme veuve Lejards-Sédillot, à Dammarie ; Mme veuve Gougis-Durand, rue du Bourgneuf, à Chartres ; Mlle Sevray, au presbytère de Dammarie ; Mme Durand-Malmouche, à Chartres ; Mlle Antin

et Mlle Marie Ferrand, à Bordeaux, Mlle Céline Girot, à Chartres ; Mme Charpentier-Gilquin, à Chartres.

M. Georges Le Barbier, à Orléans; Mme Pinson, à Auneau; Mme Victorine Pachoud, à Paris ; M. l'abbé Mané, à Auteuil; Mlle Florentine Vellard, à Verneuil; M. Tissier, père, à La Ferté-Beauharnais (Loir-et-Cher).

Sœur Sainte-Amélie Gay, que nous avons nommée plus haut, est née dans les Ardennes le 1er avril 1850, est entrée en religion le 4 octobre 1871, était dans l'établissement de Senonches en 1888 ; elle l'a quitté à cette date pour se rendre en Guyane; elle a été nommée supérieure des Sœurs hospitalières des Iles du Salut le 15 août 1892. Sa vie de dévouement a été bien appréciée dans toutes les fonctions qu'elle a eues à remplir. Sa mort a causé de profonds regrets ; on lui a fait de magnifiques obsèques ; au nom du personnel des Iles du Salut, et au nom de l'Administration pénitentiaire, M. Bouchet, le Commandant supérieur, a prononcé l'éloge de la défunte dans les termes les plus sympathiques et les plus touchants.

Famille Métivier. — La mort frappe quelquefois des coups terribles par leur soudaineté et leur imprévu. En moins d'une semaine, une famille presque entière, que plus d'un lien rattachait à notre ville de Chartres, vient de s'éteindre à Versailles où elle résidait.

Mlle Julie Métivier était emportée la première, le 4 novembre; puis c'était son vénérable père et sa digne mère qui succombaient l'un après l'autre à deux jours d'intervalle, le 6 et le 8 du même mois. Les funérailles eurent lieu le 10 novembre à la Cathédrale de Chartres : elles furent des plus émouvantes. Les trois cercueils avaient été réunis sous le même catafalque, et on les porta ensuite au cimetière. Sur tout le parcours du funèbre cortège, la foule se pressait, visiblement émue et attendrie.

M. Métivier, ancien receveur principal des contributions indirectes, avait, à deux reprises, exercé ses fonctions à Chartres, où il s'était acquis les plus honorables sympathies. Nos œuvres paroissiales n'ont pu surtout oublier le précieux concours que leur prêta Mlle Julie Métivier. Cette pieuse demoiselle était d'une grande édification. Il semblait que quelque chose de la beauté de son âme eût passé sur les traits de son visage, un peu pâli, presque transparent. A la voir si modeste, si grave, si recueillie, on se prenait à penser et à dire : « C'est une sainte. » Cette impression ne fait que s'accroître quand on lit ses notes intimes, dont chaque ligne trahit une âme élevée, délicate, forte et maîtresse d'elle-même. Elle avait voué une affection profonde à l'unique sœur que le cloître lui a ravie et qui est aujourd'hui supérieure du Carmel de Chartres.

La Providence est admirable en toutes ses voies. Dieu voulait que la carmélite survécût à tous les siens, afin qu'après avoir passé par le creuset d'un triple et douloureux sacrifice, elle fît monter vers le ciel, de sa sainte retraite, d'incessantes prières pour des âmes si chères.

Sœur Euphrasie, *religieuse de l'Immaculée Conception de Nogent-le-Rotrou.* — Voici son éloge funèbre, prononcée à Montreuil-sur-Mer où elle est décédée :

« Madame Henriette Heim, en religion Mère Euphrasie, supérieure de l'Orphelinat de notre ville, vient d'être appelée à Dieu, le mercredi 13 novembre, après quelques jours de maladie.

Née en 1831 à Dieuze, dans l'ancien département de la Meurthe, sur cette terre lorraine, si féconde en chrétiens et généreux dévouements, la regrettée Supérieure était entrée dans la Congrégation des Religieuses de l'Immaculée Conception de Nogent-le-Rotrou en 1855.

Pendant dix ans elle se consacra à l'obscur labeur de l'instruction dans la ville de Lisieux, et fut envoyée à Montreuil comme Supérieure de l'Orphelinat en 1868.

C'est à ce poste d'honneur et de combat qu'elle s'est pieusement éteinte, dans la 65e année de son âge, fortifiée des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise, au milieu de ses consœurs priant pour elle, après 40 ans de profession religieuse et 27 ans de supériorat.

Nous n'avons pas la prétention de rendre ici, à la bonne Mère Euphrasie, un hommage égal à ses vertus et à ses mérites. Son éloge est sur toutes les lèvres, comme la reconnaissance pour ses bienfaits est au fond de tous les cœurs. Quel est celui de tous nos concitoyens, à quelque condition, à quelque âge de la vie qu'il appartienne, riche ou pauvre, puissant ou faible, frêle enfant ou homme mûr terrassé par la maladie, qui ne doive un tribut de gratitude à la bien-aimée défunte ou aux sœurs formées à son école !

Dès les premiers bégaiements de l'asile enfantin, dans la familiale éducation donnée à nos orphelins au sein des œuvres de préservation qui ont leur centre à l'Orphelinat, jusque dans le labeur toujours dur, parfois écrasant du soin des malades à domicile, partout se faisait sentir la douce et suave influence de la Mère Euphrasie. Bonté, affabilité, pieux empressement au service du prochain, telles étaient les qualités qui, rehaussées par une humilité profonde et une éminente distinction, attachaient à la vénérée défunte tous ceux qui avaient occasion de l'approcher. C'est cet esprit qu'elle a communiqué à ses filles spirituelles si aimées dans notre cité, et c'est ce qui fait que leur deuil est le deuil de tous.

Dieu dans son immuable justice a sans doute couronné une vie si bien remplie, mais nos prières s'élèveront vers lui, afin qu'il continue de bénir et de faire prospérer les œuvres auxquelles la Révérende Mère Euphrasie avait dévoué sa vie et que, intrépide servante du Christ, elle a poursuivie jusqu'à sa mort. »

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 1er décembre, premier dimanche de l'Avent, *semi-double.* A 9 h., messe de paroisse; à 10 h. 3/4, office capitulaire. A midi, messe de Sainte-Cécile, chantée avec grand orchestre. A 3 h., none, vêpres, sermon par M. l'abbé Romet, vicaire de Saint-Pierre et salut. Après le salut, réunion de la Confrérie, avec procession et recommandation.

Le sermon du 1er dimanche de l'Avent sera prêché en faveur de l'Œuvre de la Propagation de la Foi; la quête pour cette œuvre se fera pendant les complies et le salut.

— Le mardi, 3 décembre, en la fête de Saint François Xavier, messe à 8 h., a la Crypte, pour l'Association de la Propagation de la Foi. Indulgence plénière.

— Le jeudi 5, à 4 h. 1/2, Adoration réparatrice.

— Le vendredi 6, messe au Sacré-Cœur, à 7 h., le soir à 4 h., chemin de la croix et salut.

— Le samedi 7, vigile de l'Immaculée-Conception, à 3 h., premières vêpres de la fête; à 6 h., matines et laudes.

Paroisse Saint-Pierre. — Le 1er décembre, premier dimanche de l'Avent, à 7 h., messe de communion générale réparatrice, les offices aux heures ordinaires. Catéchisme de persévérance. — Vendredi, messe à 7 h., en l'honneur du Sacré-Cœur et salut le soir, à 5 h.

Paroisse Saint-Aignan. — Le 1er décembre, premier dimanche de l'Avent, les offices aux heures ordinaires. Après vêpres, procession de la Confrérie, allocution et salut. — Vendredi soir, à 8 h., allocution et salut en l'honneur du Sacré-Cœur. (Nous avons dû ajourner un récit sur les belles cérémonies du dimanche 24, à Saint-Aignan).

Monastère de la Visitation. — Le 6 décembre, exercices du 1er vendredi du mois. Messe à 6 h. 1/2.— A 7 h. 1/4, messe conventuelle avec exposition du Saint-Sacrement. — A 3 h., instruction; salut.

BIBLIOGRAPHIE

La Conversion d'Augustin Thierry, *à propos du centenaire de sa naissance. Avec Lettre de Mgr Perraud avec pièces justificatives,* in-8°, pp. 77. Les documents que l'auteur de cette intéressante brochure, le P. Chérot, S. J., a

jointes en preuves à ses articles des *Etudes*, corrigés et augmentés sont les suivants : 1. Allocution de M. l'abbé Hamon (1856).— Lettre du P. Gratry à Mgr Sibourg (1856). — 3. Souvenirs et Impressions de Mgr Perraud (1893). — 4. Extrait du discours de M. Wallon (10 novembre 1895).— Cette publication, toute de circonstance et d'actualité, vient d'être mise en vente chez Retaux, 82, rue Bonaparte. Prix : 1 fr.

— **Brochure populaire à répandre :** *Une loi cruelle* ou *La taxe d'abonnement (A la Ruine) des Congregations, Communautés et Associations religieuses de France.* Causerie familière par L. B. — Librairie religieuse H. Oudin, Paris, 10, rue Mézières, et Poitiers, 4, rue de l'Eperon. Prix de vente : Un exemplaire, 10 centimes ; dix exemplaires, 80 cent.; Cent exempl. 7 fr.; Cinq cents, 30 fr.; Mille, 50 fr.

— A la même librairie et du même auteur : **Pourquoi l'Etat paie-t-il les Curés ?**

FAITS DIVERS

Hodie mihi, cras tibi. Cette inscription, que l'on peut lire à l'entrée des cimetières, on devra l'inscrire au frontispice de notre régime gouvernemental; dit la *Semaine de Cambrai*; Moi aujourd'hui, mais demain toi. Les opportunistes et radicaux ont fait hier la loi d'accroissement contre les religieux ; les radicaux et socialistes font aujourd'hui la loi de l'impôt progressif contre les propriétaires. Les propriétaires, qui hier ont regardé faire avec trop de placidité, aujourd'hui commencent à se sentir atteints. Ce n'est qu'un commencement.

Le principe de l'impôt progressif a été voté mardi à une forte majorité; 329 voix contre 194.

L'*inégalité* de traitement des Français est introduite solennellement dans la loi des Successions, comme elle a été édictée dans la loi de l'Abonnement.

Jusqu'à présent les Opportunistes et Modérés n'avaient fait d'exception que pour les religieux ; M. Bourgeois leur a fait faire un pas de plus ; les « Riches », les « Epargneurs » sont à leur tour rangés dans une catégorie spéciale et déclarés corvéables à merci.

On a promené sur eux le niveau au plus bas de l'étiage ; tout ce qui le dépassera sera frappé par les règles de la Progression.

Ah ! il y a des Français qui persistent à « mettre de côté » une partie du produit de leur travail, à ne pas dissiper tout ce qu'ils gagnent pour le léguer à ceux qu'ils aiment ! La République n'admet pas de pareilles atteintes au principe démocratique. L'État leur prendra le plus clair de leur « magot ».

Sainte-Geneviève. — S. E. le cardinal Richard a inauguré, le 7 novembre, dans son église titulaire de *Santa Maria* à Rome, la statue de Sainte-Geneviève, patronne de Paris. L'ambassadeur de France auprès du Vatican, M. Lefebvre de Behaine, plusieurs évé-

ques et prélats, ainsi que les membres de la colonie française, assistaient à la cérémonie. Le P. Lepissier, de l'ordre des Servites, a prononcé un éloquent discours sur la mission chrétienne de la France.

Le « De Profundis » du Pape. — Une cloche particulière se fait entendre chaque soir dans les appartements du Pape et sonne *l'heure des morts*. Léon XIII ne manque jamais d'obéir à ce son funèbre, qui lui rappelle les souffrances de ceux de ses enfants qui ne sont plus de ce monde, et il prie pour les morts. Cette pratique de prier tous les soirs au Vatican n'est pas nouvelle, et ce *De Profundis* a été, depuis 1736, le *De Profundis* de tous les Papes. Ce fut en 1736, le 14 du mois d'août, que le Souverain Pontife Clément XII, pour exciter la piété des fidèles à l'égard des morts, accorda le premier à tous les chrétiens, par son Bref *Cœlestis Ecclesiœ thesauros*, une indulgence de cent jours chaque fois qu'au son de la cloche, à *une heure de nuit*, ils réciteraient le *De Profundis* suivi du *Requiem œternam*, pour les âmes du purgatoire.

Dans les endroits où l'on ne sonne pas la cloche, on gagne la même indulgence en récitant le *De Profundis* et le verset, une heure environ après la tombée de la nuit. Les personnes qui ne savent pas le *De Profundis* peuvent le remplacer par le *Notre Père*. En outre Léon XIII accorda, le 3 février 1888, cinquante jours d'indulgence aux fidèles qui récitent le *De Profundis* et le verset à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Toutefois cette indulgence ne peut se gagner que trois fois dans la même journée.

TABLE DES MATIÈRES DE LA VOIX
DE NOTRE-DAME DE CHARTRES
POUR L'ANNÉE 1895
(NUMÉROS MENSUELS)

I. Œuvre de la Crypte et des Clercs

II. Chronique de N.-D. de Chartres.

Pèlerinages à N.-D. de Chartres.

III. Chronique diocésaine.

IV. Articles hagiographiques ou biographiques.

Nécrologie.

V. Religion, Littérature, Beaux-Arts.

VI. Faits divers.

VII. — Œuvres diverses.

VIII. — Bibliographie.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois

DE DÉCEMBRE 1895

1er Décembre, **1er DIMANCHE de l'Avent**, *semid.*, messe *Ad te levavi.* — Vêpres du dimanche ; mém. de Ste Bibiane, de St Eloi. — A Complies, *Prières.*

2, Lundi. — Ste Bibiane, vierge et mart., *semid.*, messe *Me expectaverunt.*

3, Mardi. — St François Xavier, confesseur, *double*, messe *Loquebar.*

4, Mercredi. — St Pierre Chrysologue, évêque et docteur, *double*, messe *In medio.*

5, Jeudi. — Sainte Barbe, vierge et mart., *semid.*, messe *Loquebar.*

6, Vendredi. — St Nicolas, évêque, *double*, messe *Statuit.*

7, Samedi. — (Vigile de l'Immaculée Conception) St Aignan, évêque de Chartres, *double*, messe *Statuit.*

8, **DIMANCHE, IIe de l'Avent** ; fête de l'**Immaculée Conception de la T. Ste Vierge**, *double de 1re classe avec octave*, messe *Gaudens.* — Vêpres de la fête ; mém. de St Ambroise et du dim. (Après vêpres, *Procession aux flambeaux à la Crypte*).

9, Lundi. — St Ambroise, évêque et docteur, *double*, messe *In medio.*

10, Mardi. — Notre-Dame de Lorette, *double majeur*, messe *Terribilis.*

11, Mercredi. — St Damase, pape, *semid.*, messe *Sacerdotes.*

12, Jeudi. — De l'octave, *semid.*, messe *Gaudens.*

13, Vendredi. — Ste Lucie, vierge et mart., *double*, messe *Dilexisti.*

14, Samedi. — De l'octave, *semid.*, messe *Gaudens.*

15, **DIMANCHE, IIIe de l'Avent** ; *semid.*, messe *Gaudete*, mém. de l'octave. — Vêpres du dim. ; mém. de l'oct. et de St Eusèbe.

16, Lundi. — St Eusèbe, évêque et mart., *semid.*, messe *Sacerdotes.*

17, Mardi. — De la férie, les *O* de l'avent commencent. — Antienne *O Sapientia.*

18, Mercredi. — (Quatre-Temps, *jeûne et abstinence*). L'Attente du divin enfantement de la Ste Vierge, *double majeur*, messe *Rorate.* — Antienne *O Adonaï.*

19, Jeudi. — De la férie. — Antienne *O Radix.*

20, Vendredi. — (Quatre-Temps, *jeûne et abstinence*). Vigile de St Thomas. — Antienne *O Clavis.*

21, Samedi. — (Quatre-Temps, *jeûne et abstinence*). St Thomas, apôtre, *double de 2e classe* ; messe *Mihi autem.* — Antienne, *O Oriens.*

22, **DIMANCHE, IVe de l'Avent**, *semid.*, messe *Rorate.* — Vêpres du dim. — Antienne *O Rex gentium.* — Prières.

23, Lundi. — De la férie. — Antienne *O Emmanuel.*

24, Mardi. — Vigile de Noël, *semid.*, messe *Hodie.* (*Jeûne et abstinence*).

25, Mercredi. — **Fête de la Nativité de N.-S. J.-C.**, *double de 1re classe avec octave*, messe de minuit *Dominus*, messe de l'aurore *Lux*, messe du jour *Puer.* — Vêpres de la fête ; mém. de St Etienne et des SS. Martyrs.

26, Jeudi. — Fête de St **Etienne**, diacre et 1er mart., *double de 2e classe avec octave*, messe *Sederunt.* — Vêpres du jour ; mém. des SS. Mart., de St Jean et de la Nativité.

27, Vendredi. — St **Jean l'Evangéliste**, *double de 2e classe avec octave*, messe *In medio.*

28, Samedi. — **Fête des SS. Innocents**, mart., *double de 2e classe avec octave*, messe *Ex ore.*

29, **DIMANCHE** dans l'octave de Noël, *semid.*, messe *Dum medium*, mém. des 4 octaves. — Vêpres du jour ; mém. du dim., de St Thomas et des 4 octaves.

30, Lundi. — St Thomas de Cantorbéry, évêque et mart., *semid.*, m. *Gaudeamus.*

31, Mardi. — St Sylvestre, pape, *double*, messe *Sacerdotes.* — 1res vêpres de la Circoncision sans mémoire.

(*En l'année bissextile 1896, la fête de Pâques se célèbrera le 5 avril*).

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an ; 5 francs pour un mois ; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges, précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils les veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-Voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait très utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits, *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaires. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles devant l'autel principal de la Crypte; cette lecture est suivie de la récitation des litanies de Notre-Dame de Chartres.



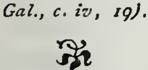
SAMEDI 7 DÉCEMBRE 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(1er SUPPLÉMENT DE DÉCEMBRE)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 8 décembre, deuxième dimanche de l'Avent, *Fête de L'IMMACULÉE-CONCEPTION.* A 9 h., messe de paroisse ; à 10 h. 1/2, office capitulaire : tierce, procession, grand'messe, sexte. A 3 h., none, vêpres, sermon, complies, salut. Après le salut, vers 4 h. 3/4, *procession aux flambeaux dans la Crypte.*

Une Indulgence plénière peut être gagnée par les fidèles en ce jour, moyennant la pieuse visite dans l'église de N.-D. de S.-T.

— Assemblée de charité à l'Église Cathédrale, le 8 décembre, à l'heure des vêpres, en faveur des familles pauvres secourues par la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Le sermon, après le *Magnificat*, sera prononcé par le R. P. Barbe, Mariste de Sainte-Foy. La quête sera faite par Mme de Bagneaux (19, rue des Lisses), et Mme Lory (26, rue du Cheval-Blanc). Les offrandes peuvent être adressées, soit aux Dames quêteuses, soit à MM. les Curés et à M. Chevallier-Letartre, président de la Conférence.

— Le Mardi 10, fête de Notre-Dame de Lorette, célébrée spécialement à la Crypte, à cause de l'affiliation à la Basilique de Lorette (Italie). Indulgence plénière, moyennant la visite de l'Église.

— Le jeudi 12, à la Crypte, dans la chapelle de Sainte-Madeleine, messe à 6 h., pour les Tertiaires de Saint-François. A 4 h. 1/2, à la cathédrale, Adoration réparatrice.

Paroisse Saint-Pierre. — Le 8 décembre, deuxième dimanche de l'Avent, fête de l'Imm.-Conc., les offices aux heures ordinaires.

Paroisse Saint-Aignan. — Le 8 décembre, deuxième dimanche de l'Avent, les offices aux heures ordinaires.

De plus, à midi, messe solennelle en musique, par l'Harmonie Saint-Ferdinand et les élèves des Frères, en l'honneur de Sainte-Cécile et de Saint-Nicolas.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraitre : **Saint-Joseph** protecteur de l'Église universelle, neuvaine, triduum et prières diverses à l'occasion du premier jubilé du protectorat de Saint-Joseph (Décembre 1870-1895). — A l'occasion de la fête du Jubilé du Protectorat de Saint-Joseph, qui sera célébrée dans l'Église le 15 décembre prochain, (troisième dimanche de l'Avent), M. C. Paillard, Imprimeur-éditeur des *Brochures illustrées de la Propagande catholique*, vient d'éditer celle-ci.

S'adresser directement à l'éditeur, à Abbeville, ou chez les principaux libraires religieux. Prix : jusqu'à 150 exemplaires, 10 cent. l'exemplaire ; *franco* 0 fr. 15 cent. — Depuis 150 exempl. jusqu'à 500 inclusivement, 8 cent. l'exempl. A partir de 500 exemplaires, 7 cent., l'exemplaire, soit 7 fr. le cent. — Port en sus.

— **Au pays du Divin Maître**, par l'abbé L. Laplace, chanoine honoraire de Belley. — Un joli volume in-16. — Prix : 2 fr. 50, Lyon, Emmanuel Vitte, éditeur.

« Il est bien à plaindre le visiteur de la Terre sainte qui ne croit pas ! Et fut-il d'ailleurs un écrivain de renom et de grand talent, son œuvre, malgré l'éclat des plus brillantes descriptions, reste froide : l'âme en est absente. Dans le pays du Christ, l'académicien Loti ne trouve à parler que de lui-même et de ses orgueilleuses et maladives désespérances... » Ces quelques lignes de M. Laplace, que nous relevons dans son Avant-propos, disent assez la raison d'être de son livre. *Jerusalem*, de Loti, appelait une réponse : elle est faite, et de façon à plaire au lecteur le plus difficile. Ici, du moins, on se trouve en pleine atmosphère chrétienne, tout parle de Jésus-Christ.

Ajoutons que la forme, dans le récit de M. Laplace est d'une rare perfection. Certes, l'auteur de l'*Histoire d'une âme* et de la *Mère Marie de Jésus*, nous avait prouvé avec quel intérêt il sait se faire lire.

Mais il ne nous avait pas encore donné une note aussi intime et aussi personnelle,

SOMMAIRE

SAINTE BARBE

Au catalogue des saints populaires en France et jusqu'en nos contrées, sainte Barbe occupe un bon rang. De nom au moins, même après toutes les laïcisations, elle est restée la patronne de l'artillerie française ainsi que de nos braves compagnies de pompiers. Sans doute elle est moins fêtée à l'église qu'au cabaret ; en son honneur il est organisé plus de banquets que de messes, et l'on porte plus de toasts que l'on ne récite de prières. Sous ce rapport, un peu partout la Sainte-Barbe a sensiblement baissé. Malgré ce déclin, mieux vaut encore voir l'armée française célébrer le souvenir d'une sainte que le minois impur d'un dieu mythologique. Par ce culte traditionnel qui nous rattache à nos origines, nous restons français et chrétiens.

Sainte Barbe était jadis invoquée contre les incendies, et son culte était général aussi bien en Orient qu'en Occident. L'économie sociale dans les assurances financières, l'art de la construction et la science de la voirie se sont très heureusement associés pour conjurer les incendies qui, du reste, sont beaucoup moins nombreux qu'autrefois. De ces progrès matériels on ne peut donc que se réjouir. Mais, ne pourrait-on reconnaître, sans en médire, que ce progrès, joint à l'abaissement du niveau religieux et au développement de l'enseignement neutre, a sa part dans le déclin actuel du culte de sainte Barbe. Il faut en faire son deuil. C'est le sort des dévotions occasionnelles et temporaires de tomber avec les causes qui les motivent.

Mais pour une autre raison on peut revenir à l'antique culte de sainte Barbe. Si nos ancêtres avaient pour cette sainte une dévotion supérieure à la nôtre, ce n'est pas, comme le croient les esprits forts, qu'ils étaient plus superstitieux que nous ; ils étaient seulement plus chrétiens. Au souci de leurs intérêts matériels, ils ajoutaient le soin de leurs intérêts

religieux. Dans leur foi vive, ils redoutaient moins le feu de la terre que le feu de l'enfer. Ils avaient ce qui nous manque trop communément, la foi à l'enfer et la crainte de l'enfer. Et c'est à sainte Barbe qu'ils demandaient d'échapper aux flammes inextinguibles de la Gehenne.

De ce culte spirituel nous trouvons un témoignage dans les prières de l'Église. On connaît l'oraison du bréviaire chartrain, au jour de la fête de la Sainte-Barbe.

« Par l'intercession de sainte Barbe, accordez-nous, Seigneur, » qu'avant de mourir nous nous préparions par un vrai repentir » et une bonne confession à recevoir le Sacrement du corps et » du sang de N.-S. J.-C. »

Nos aïeux, à qui cette formule était familière, savaient quelle préparation l'Église exige, dans leur intérêt, des mourants. Ils comprenaient la nécessité et la nature de la coopération active et personnelle du malade ; à leurs yeux une mort chrétienne imposait trois conditions : le repentir, la confession et la communion.

De nos jours, la plupart de nos malades sont administrés. Mais chez combien le repentir est-il manifeste ? La confession intégrale est-elle possible à tant de malheureux, qui retardent à la dernière heure leur préparation, qui ne se décident que sous le coup de la mort, quand les facultés sont annihilées par le mal physique ? Enfin de ces agonisants, qui ici ou là se succèdent tous les jours, combien reçoivent la Communion ? En maints endroits, la communion des malades se fait d'une façon si discrète que les voisins eux-mêmes peuvent ignorer la visite de Notre-Seigneur, dans la même rue et même dans leur propre maison.

C'est la foi aux bienfaits de l'Eucharistie qui entretenait chez les anciens chrétiens le désir de faire une dernière communion. Et afin d'obtenir cette grâce suprême, ils avaient recours au puissant patronage de sainte Barbe. Une autre prière pouvait raviver ce désir du saint viatique : l'hymne bien connue de l'*Ave Verum*, dont les paroles reviennent si souvent sur nos lèvres, mais dont le sens échappe à la plupart des fidèles parce que pas plus que de l'oraison de sainte Barbe, les livres de piété n'en donnent la signification, et aussi parce que l'École chrétienne n'a pas encore inscrit à son programme l'étude et l'explication des prières liturgiques.

L'Ave Verum, en effet, formule le même vœu : *Esto nobis prægustatum mortis in examine.* Qu'adviendrait-il si, les compositeurs qui écrivent sur ce thème de si gracieuses mélodies, les musiciens qui les chantent et les fidèles qui les entendent, ratifiaient dans leur cœur le souhait qui fait tout le motif de l'hymne ?

Pour s'encourager dans leur pieux désir, nos pères avaient encore l'exemple. En ces temps de foi comme aujourd'hui dans les pays religieux, la communion en viatique était d'usage courant. Tous les agonisants communiaient, et cela d'une façon ostensible, en présence des habitants de la rue entière, parfois de tout le village. Un cortège formé des passants suivait de l'église à la maison du malade, le prêtre qui portait le Saint-Sacrement ; des flambeaux, une sonnette, signalaient son passage. De la sorte on voyait les autres se préparer franchement et en chrétiens à la mort, et quel qu'on fût on se souhaitait le même courage et la même grâce. Sans discuter ici les circonstances et les motifs qui ont pu rendre, en quelques endroits, légitime et opportune la suppression de cet usage, on ne peut que le regretter. S'ils avaient vu et s'ils voyaient les malades de leur voisinage communier publiquement, beaucoup de braves gens qui nous disent : « Je ne voudrais pas mourir sans les sacrements, » préciseraient leur souhait et nous diraient : « Je ne voudrais pas mourir sans avoir fait la communion. »

Pour une autre raison, le désir de l'Eucharistie était entretenu chez nos aïeux. C'est que tous, une ou plusieurs fois par année, ils communiaient. Or rien ne vaut l'usage de la sainte Communion pour en accroître l'estime et le désir.

Parce qu'ils communient souvent, les prêtres, les religieuses et les personnes pieuses se regardent comme souverainement malheureux si cette consolation leur est refusée. Il n'en est pas ainsi des fidèles qui se contentent des Pâques, qui estiment cette unique communion un minimum de religion, et qui, plus ou moins haut, blâment l'usage de la communion fréquente ; ceux-là désirent moins vivement communier à la mort. C'est un désir que rarement ils ont exprimé, soit pour eux, soit pour leurs amis. Ils ignorent du reste, la nécessité et l'obligation de la communion en viatique ; ils en méconnaissent surtout les bienfaits. Au-dessous encore, viennent les

chrétiens négligents, dont la dernière communion remonte à leur mariage, à leur jeunesse, lorsqu'elle ne coïncide pas avec leur première communion.

Dieu ne refuse à personne les grâces nécessaires qui lui sont demandées, et, avec les théologiens, nous croyons que tout homme de bonne foi qui exprime le désir de ne pas mourir sans les Sacrements, et qui tâche par une vie chrétienne de se rendre digne de cette faveur, est exaucé dans son souhait. Et c'est ici tout particulièrement que la dévotion à sainte Barbe retrouve toute sa raison d'être.

Des faits historiques prouvent cette vérité. Plusieurs personnes, confiantes en sainte Barbe, ont eu le bonheur de faire une communion toute miraculeuse, après s'être adressées à cette sainte. Tels furent Gérard de Majella, sainte Gertrude et sainte Julienne de Falconieri.

Mais sans vouloir rapporter tous les cas où la protection de la sainte s'est faite sentir d'une manière spéciale sur ce point, je me bornerai à citer un fait non moins célèbre et plus récent que ceux mentionnés plus haut.

Un jeune homme plein de vertu et de piété se mourait. Il aurait bien voulu communier une fois encore. Aussi fit-il part de son désir aux gens chez lesquels il logeait. Mais ceux-ci étaient luthériens ; et comme tels, malgré les supplications pressantes et réitérées du jeune homme, ils ne voulurent point consentir à ce que l'on apportât chez eux le Saint-Sacrement. Devant ce refus obstiné, le jeune malade se tourne vers sainte Barbe. Jadis il a lu dans sa vie les faveurs sans nombre qu'elle accorde à ceux qui l'invoquent. A sa dernière fête encore, il se le rappelle, il s'est confessé, il a communié, et comme grâce particulière il a demandé à la messe de ne pas mourir sans communier. Plein de foi, la foi, l'amour centuplant son désir, il renouvelle ses instances et supplie sa protectrice de ne pas l'abandonner. La nuit suivante, sainte Barbe lui apparaît entourée des anges et le communie de sa main. A ce premier bienfait d'une communion miraculeuse elle en ajouta un second, et le jeune homme fut guéri.

Les plus difficiles en histoire devront accepter ce trait, car il nous est garanti par le nom de celui qui en fut le héros et le narrateur : Saint Stanislas de Kostka.

D. G.

EXTRAIT DU DISCOURS PRORONCÉ PAR LE R. P. MONSABRÉ A MONTMARTRE.

Le mercredi 20 novembre a eu lieu, à Paris, le baptême de la *Savoyarde*, cette énorme cloche que la Savoie a offerte à l'église de Montmartre; elle a eu pour parrain, Mgr Hautin, archevêque de Chambéry, et pour marraine Mme la comtesse de Boigne. La cérémonie était présidée par Son Em. le cardinal archevêque de Paris. Cent mille personnes y ont assisté.

Voici la péroraison du magnifique discours prononcé à cette occasion par le R. P. Monsabré.

« J'ai tout dit, Monseigneur, il est temps; étendez vos mains, parlez au nom de Dieu : bénissez cette fille de la terre qui vous attend et qui deviendra bientôt, je l'espère, une joyeuse et glorieuse fille de l'air.

» Et toi, Françoise-Marguerite du Sacré-Cœur de Jésus, à travers cette basilique nationale dont tu seras la voix, écoute-moi. La catholique province, que tu dois représenter ici, a voulu que tu fusses grande et belle, afin de parler noblement au nom du Roi miséricordieux qui veut faire entendre du haut de cette colline les appels de son divin cœur, au nom de la France pénitente et dévouée qui vient lui demander pardon, grâce et protection.

» Immense bijou, enrichi de dentelles, tout le monde admire la grandeur de tes proportions, la correction de tes lignes, la pureté de ta forme, la grâce de tes contours. Il y a, par le monde, des géants sonores qui peuvent te surpasser par leur masse et leur ampleur, mais aucun n'égale ta beauté ni les harmonieuses modulations de ta grande voix, dans laquelle l'oreille attentive peut entendre tout un concert autour de ta note grave et normale.

» Le peuple de Paris a salué ton arrivée par des applaudissements et des cris d'allégresse. Nous te recevons aujourd'hui avec une joyeuse reconnaissance des mains de ton illustre parrain et de ta glorieuse marraine: l'un, prince et pasteur d'une Église qu'il édifie par ses vertus et qu'il charme par les aimables qualités de son cœur; l'autre, fille si distinguée d'une noble et bienfaisante famille qui compte dans sa parenté les époux vierges que l'Église honore du culte des saints: Elzéar et Delphine, ces anciens dévots du Sacré-Cœur dont l'aimable saint François de Sales écrivait : « Elzéar, comte d'Arian en Province, ayant resté longuement absent de sa dévote et chaste Delphine, elle lui envoya un homme exprès pour savoir de sa santé et il lui fit réponse : Je me porte fort bien, ma chère femme; que si vous me voulez voir, cherchez-moi en la plaie du costé de notre Jésus, car c'est là où j'habite, et où

me trouverez : ailleurs vous me chercherez pour néant. » — Tous deux, parrain et marraine, représentants des zélés promoteurs de la souscription savoisienne et du peuple généreux qui répondit à leur appel par des largesses inespérées.

» Enfant de ces largesses, Françoise-Marguerite, l'Église va te bénir et tu vas chanter. En attendant, que les anges t'emportent dans le palais aérien qu'on te prépare, qu'ils accompagnent de leur vol et de leurs chants tes majestueux mouvements et tes harmonieux concerts.

» Sonne pour le Roi des rois et pour son divin cœur; sonne pour la France qui veut se consacrer à lui.

» Sonne pour le Roi des rois, et que ta voix, puissante et magnifique comme la sienne, appelle en son temple tous ceux qu'il veut pardonner et bénir.

» Sonne pour le Roi des rois, et que ta voix brise les cèdres altiers, les esprits superbes qui refusent à leur maître, à leur Sauveur, l'hommage d'une vie que Dieu leur a donnée et qu'il a rachetée au prix de son sang.

» Sonne pour le Roi des rois, et que ta voix ébranle les déserts, les âmes vides d'où sa religion s'est enfuie, les cœurs désolés où la vertu est morte.

» Sonne pour le Roi des rois, et que ta voix, en proclamant sa sa justice et sa miséricorde, hâte l'enfantement des humbles repentirs et des généreuses résolutions.

» Sonne pour le Roi des rois, et que ta voix dissipe partout les ombres de l'erreur et du crime.

» Sonne aussi pour la France. Rappelle-lui qu'elle est la fille chérie du Sacré-Cœur qui attend sur la sainte colline la foule de ses pèlerins. Sois l'interprète de ses prières, de ses gémissements, de ses alarmes, de son deuil, de ses espérances, de ses joies, de ses triomphes, de ses actions de grâces, et dis-lui que le roi Jésus veut donner la force à son peuple et le bénir dans la paix : *Dominus virtutem populo suo dabit, benedicet populo suo in pace.*

» Sonne, sonne, sonne en honneur pour tous les saints, les nobles personnages, les provinces, les villes de Savoie dont les images, les armes, les noms sont moulés et gravés sur tes flancs.

» Sonne, sonne, sonne en merci ! En merci, pour l'Eminent et bien-aimé prélat qui te bénit; en merci, pour le vénérable et cher mort qui a posé la première pierre de ce temple et qui, du haut du ciel, sourit à son achèvement; en merci, pour ceux qui te patronnent; en merci, pour le peuple de Savoie dont tu es le magnifique cadeau; en merci, pour celui qui t'a faite si belle : roi des bourdons proclame la gloire du roi des fondeurs !

» Sonne en appel, sonne en honneur, sonne en merci, sonne et

redis, à travers les siècles, du haut de la sainte colline, à la ville, à la nation, au monde entier : » *Vivat Jésus !* » Vive Jésus. »

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Croix d'Eure-et-Loir. — Le premier numéro du Journal la *Croix d'Eure-et-Loir* paraîtra le dimanche 15 décembre. Le comité prie les correspondants de vouloir bien faire prendre le journal aux dépôts qu'ils ont indiqués, dans la journée du samedi.

Le prix des abonnements directs par la poste est fixé ainsi qu'il suit : *Croix d'Eure-et-Loir* avec supplément politique et agricole (Croix du dimanche). Un an, 4 fr. ; 6 mois, 2 fr. 50 ; trois mois, 1 fr. 25.

Croix d'Eure-et-Loir seule pour les lecteurs de la *Croix* quotidienne. Un an, 3 fr. ; 6 mois, 2 fr. ; 3 mois, 1 fr.

La Croix d'Eure-et-Loir commencera dans son premier numéro la publication de récits concernant *le rôle du Clergé du Diocèse de Chartres pendant la guerre 1870-1871.*

En ce moment où les luttes de cette époque douloureuse racontées dans les journaux sous ce titre « *Il y a 25 ans* » sont lues par tous avec un vif intérêt, où notre département en particulier continue d'honorer par des cérémonies religieuses et patriotiques, se propose même de perpétuer par des monuments durables, la mémoire des efforts, souvent héroïques, de nos malheureux défenseurs, on accueillera avec sympathie, nous l'espérons, ces pages écrites au lendemain de l'invasion et sur l'ordre de Mgr Regnault, par ceux qui avaient partagé avec nos soldats les angoisses et les périls de nos désastres.

Les Rapports que nous possédons, déjà si riches de renseignements, peuvent être cependant plus complets. Aussi nous serions reconnaissants à toute personne, surtout à Messieurs les Curés, de vouloir bien recueillir sur l'*année terrible*, les notes, les lettres, les épisodes précieusement conservés dans les familles, les souvenirs encore si vivants dans nos populations, et de les faire parvenir à M. le chanoine Provost, 18, rue Saint-Pierre, à Chartres.

— Le Comité qui s'occupe de l'érection d'un monument à la mémoire des Enfants d'Eure-et-Loir, morts pour la patrie pendant la campagne 1870-1871, continue de recevoir des souscriptions dans ce but. Le *Journal de Chartres* a déjà donné quatre listes de ces souscriptions ; donnant un total de 7,145 fr. 10 c..

Œuvre de la Sainte-Enfance. — Depuis sa fondation, cette grande Œuvre n'a rien perdu de son action bienfaisante et de son opportunité, non seulement pour les pauvres enfants qu'elle secourt et

qu'elle sauve, au loin, dans les pays infidèles, mais pour l'enfance catholique elle-même qu'elle habitue de bonne heure à l'intelligence et à la pratique de la charité chrétienne. Aussi Léon XIII la recommandait-il de nouveau tout récemment à la sollicitude du clergé et à la sympathie des fidèles. Le Bref que S. S. publiait, il y a deux ans, à l'occasion des Noces de la Sainte-Enfance, rappelait les nombreux privilèges dont les Souverains Pontifes se sont plu à enrichir cette Œuvre.

Le Conseil central de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, se souvenant qu'elle a été fondée par un Évêque français, a adressé à N. N. S. S. les Évêques de France un nouvel appel, pour exciter le zèle des catholiques en sa faveur et provoquer les aumônes devenues moins abondantes en certaines circonscriptions. Le diocèse de Chartres répondra certainement à cet appel par un redoublement de générosité dans ses offrandes.

L'Œuvre des pauvres malades. — C'est le dimanche, 24 novembre, qu'a eu lieu, à l'église Saint-Aignan, l'assemblée de charité en faveur des pauvres malades de cette paroisse et de celle de Saint-Pierre. Le matin, l'office avait été suivi par une nombreuse assistance ; la société musicale, dite *Lyre Chartraine*, avait chanté une messe en musique, pour sa fête de Sainte-Cécile. Le soir, il y eut aussi beaucoup de monde ; cette affluence était désirable surtout pour l'œuvre qui devait profiter de la quête annoncée.

Le prédicateur, M. l'abbé Le Bel, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Nogent, ancien vicaire de la paroisse, où il a laissé de si excellents souvenirs, réunissait tous les titres à la sympathie et à l'attention de l'auditoire. Il les a justifiés une fois de plus. Son discours a fait ressortir la vérité de cette parole : « Donnez et il vous sera donné. » Plus que jamais, les intérêts sociaux exigent l'exercice de la charité. Le pauvre et le riche sont nécessaires l'un à l'autre, et peut-être le riche a-t-il davantage besoin du pauvre, car, d'après l'ordre divin, il en est constitué la providence responsable.

Après le sermon, M. F. a chanté avec talent le cantique « *La Charité* », de Faure. Au salut, nous avons remarqué un délicieux *Ave Verum* à 3 voix, ainsi qu'un charmant duo *Ave Maria* fort bien rendu par Mlles H. et D.

Signalerons-nous l'appel fait ce même jour par M. le curé de Saint-Aignan à la générosité de ses paroissiens. L'orgue de la paroisse a les défauts d'une vieillesse trop avancée. Tous les connaisseurs, et quelques autres avec eux, réclament depuis de longues années sinon sa mort, du moins son rajeunissement.

On espère que les fidèles de Saint-Aignan comprendront l'invi-

tation nécessaire que leur adresse leur pasteur. Il y a là de quoi tenter quelque fidèle disciple de sainte Cécile.

Fête de la Médaille miraculeuse. — Elle a été instituée par le Pape Léon XIII pour les Lazaristes et les Filles de la Charité. Nos Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul l'ont célébrée solennellement dans leurs chapelles le 27 novembre.

La messe de sainte Cécile à la Cathédrale. — Dom Guéranger a écrit : « Dans les concerts annuels, qui ramènent aux pieds des autels tant d'hommes entraînés le reste de l'année par les préoccupations mondaines, les chefs-d'œuvre peuvent être rares, l'exécution défectueuse, les motifs insignifiants ou trop souvent empruntés à des sources profanes ; mais il sera toujours beau de voir le plus séduisant des arts amené chaque année à confesser que le sentiment supérieur de l'harmonie émane de *la pureté du cœur et des sens si divinement symbolisée dans Cécile.* »

Nous sommes convaincu qu'il avait invoqué avec ferveur cette sainte patronne de la pure et religieuse musique, le chrétien Gounod, auteur des harmonies que nous avons entendues, dimanche dernier, à la Cathédrale de Chartres. La messe de sainte Cécile est probablement la reine des compositions de musique moderne destinées aux offices de l'église. On y sent partout l'inspiration chrétienne animant des combinaisons harmoniques savantes, mais aussi claires que distinguées, et des mélodies suaves ou éclatantes toujours en rapport avec le texte.

L'exécution de cette messe a été très heureuse ; nous en dirons autant du motet de l'offertoire : du célèbre *O fons pietatis* d'Haydn. Les parties vocales et celles de l'orchestre, unies dans un parfait ensemble, ont produit d'incomparables effets. Et l'effet le meilleur, sans contredit, aura été de persuader une fois de plus à ceux des auditeurs qui ne sont pas tout-à-fait étrangers à l'art, que la musique moderne, employée avec toutes ses ressources, non seulement n'empêche pas la prière mais la favorise. (1) L'*Ave verum* de Mozart força l'artiste Hermann, encore juif, carme futur, de s'agenouiller dans un sentiment d'adoration qu'il n'avait jamais connu jusqu'alors. Le *Sanctus* de la messe sainte Cécile de Gounod, sans parler d'autres passages pathétiques, peut émouvoir jusqu'aux larmes devant l'Eucharistie.

Nos compliments au chœur de chant et aux instrumentistes de dimanche dernier !

Le 2 décembre à Loigny. — La fête du 25e anniversaire de la

(1) Les ressources dont nous voulons parler sont, pour l'accompagnement des voix : 1° un bon orgue à tuyaux ; 2° les instruments à cordes ; 3° *à défaut d'orgue*, quelques instruments de cuivre, joints discrètement aux intruments à cordes.

bataille qui, à Loigny, sauva l'honneur de la France, a eu un caractère d'exceptionnelle grandeur. L'église du Sacré-Cœur de Loigny offrait le plus touchant spectacle à cause de la cérémonie solennelle, de la décoration et de l'assistance.

L'enceinte sacrée était tendue de noir; un immense catafalque, avec une superbe couronne donnée par le *Souvenir français*, s'élevait au milieu du chœur; des écussons encadrés de drapeaux tricolores et placés sur chaque pilier rappelaient les noms des différents corps d'armée qui prirent part à l'action, le 2 décembre 1870 ; on y lisait les inscriptions suivantes : Aux victimes de la bataille du 2 décembre, Francs-Tireurs, Tours, Blidah; Zouaves Pontificaux, 37e 38e, 39e, 40e Régiments de marche, Mobiles de la Dordogne, Mobiles de Maine-et-Loire, Mobiles de la Sarthe, Mobiles de la Haute-Vienne, Mobiles de la Mayenne, des Côtes-du-Nord, du Loir-et-Cher, Chasseurs à pied.

Les premiers rangs des places étaient occupés par les fils du général de Sonis, les membres des familles de Ferron, de Verthamont, de Bouillé et le général de Charette. Le drapeau des zouaves (l'étendard du Sacré-Cœur), encore taché du sang de M. Verthamont qui le porta à la bataille, a été tenu par M. de Traversay, et par M. de Troussures qui le tenait en 1870 devant l ennemi.

Parmi les assistants on a remarqué, avec les personnages nommés plus haut, le Père Doussot, ancien aumônier des Zouaves Pontificaux, blessé à la bataille du Mans. MM. Miron de l'Espinay, de Maricourt, de Royer, capitaine au 65e régiment de ligne, Raoul de Saint-Venant, ancien officier des mobiles de Loir-et-Cher, M. l'abbé Batard, qui ramassa le général de Sonis sur le champ de bataille, le Père Tournade, ancien zouave, M. de Falaiseau, M. de Salaberry, ancien officier des mobiles de Maine-et-Loire, blessé à Loigny, M. Martel, capitaine de recrutement à Rouen, MM. Le Gonidec, de Couessin, de Boiscuille, de Moncuit, de Terrouenne, Wibaux et Cordonnier, l'abbé Wackner, etc.. Ils étaient une cinquantaine de Zouaves ayant à leur tête le général de Charette ; et la nuit précédente ils avaient fait à l'église la veillée d'armes, passant tour à tour et par groupes un certain temps devant le Saint-Sacrement. Quel sujet d'édification pour les habitants de Loigny !

Chartres et le département étaient spécialement représentés par les membres du Comité de la Croix-Rouge au grand complet ; MM. Bellier, de Boissieu, Chevalier-Letartre, Malenfant, etc. M. Brault, le capitaine Poyer, commandant de l'*Union des Officiers de Pompiers d'Eure-et-Loir*, le capitaine Quinton, de Châteaudun; M. Fouquet, maire de Loigny, et sa compagnie de sapeurs-pompiers, qui se rangèrent près du catafalque, avec leur nouveau drapeau payé par M. Theuré, curé de Loigny, et inauguré ce jour-là.

Le clergé était très nombreux : M. le chanoine Pouclée, vicaire capitulaire, M. le chanoine Roussillon et plusieurs chanoines honoraires étaient, avec le vénérable curé de la paroisse, auprès des deux prélats.

C'est Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, qui officie, et la foule qui se presse dans l'église suit religieusement cet office des morts.

Après la cérémonie funèbre, Mgr Jourdan de la Passardière, évêque titulaire de Roséa, monte en chaire et prononce un discours empreint du plus pur patriotisme, et que nous voudrions pouvoir reproduire textuellement.

« Après avoir rappelé divers épisodes de ce combat sanglant, Monseigneur a dit que la guerre est légitime quand il s'agit de défendre un pays envahi ou de reconquérir des provinces perdues. Le devoir strict d'un citoyen est de prendre les armes quand la patrie menacée l'appelle. Si Dieu blâme la férocité, la guerre païenne et sauvage, il approuve la défense de nos droits sacrés. Si l'ennemi envahissait encore notre pays, tous nous nous lèverions en masse pour le défendre. » Puis, faisant allusion à la mort du général de Sonis, l'orateur ajoute que la foi en a fait un héros. Il rappelle les dernières paroles du général : « Je savais qu'en allant sur le champ de bataille je trouverais probablement la mort, mais n'est-ce pas le devoir du soldat ! Que Dieu me fasse la grâce de mourir en chrétien. » Voila l'héroïsme. Tel il était chez les chefs, tel il était chez le plus humble des soldats.

Prenant occasion du surnaturel tel qu'il a été vécu dans les plaines de Loigny, Sa Grandeur, par une digression habile, a flagellé ce *surnaturel diabolique* qu'une coterie impudente étale à deux pas de la tombe des héros chrétiens. Puis s'emparant de la présence du Drapeau des pompiers et de l'Etendard des zouaves, côte à côte devant le catafalque, il a célébré les gloires du drapeau national qui tant de fois fit le tour du monde au service de la France et de l'Eglise.

Enfin un cri d'espérance jaillit du cœur de l'Evêque orateur, quand il évoque la prophétique vision d'Ezéchiel et l'applique non pas seulement aux héros tombés, sûrs de leur éternité, mais aux destinées que la Patrie peut entrevoir à travers les ombres de l'avenir.

Des choses si profondément pensées et dites en si beau langage exaltent l'âme des auditeurs et amènent souvent les larmes aux yeux.

Après la cérémonie, ont eu lieu les visites à la crypte où se trouve le tombeau du général de Sonis, à l'ossuaire, où sont les restes des victimes de la bataille, au bois Bourgeon (1), ou bois des Zouaves,

(1) Un récit a dit : le bois des Bourgeons ; c'est une faute à rectifier. Le bois doit son nom à la famille qui en était propriétaire : la famille Bourgeon, représentée aujourd'hui par M. le curé de Bû et son frère.

aux champs où tombèrent les héros, aux monuments qui marquent leurs sépultures.

Terminons en signalant la belle allocution que le général de Charette a adressée à ses compagnons d'armes, à la fin du repas qu'ils prirent ensemble. Il a rappelé les souvenirs héroïques de la journée de Loigny et les noms de ceux qui tombèrent pour ne plus se relever. Il a affirmé que si la France avait besoin de ses enfants ils se lèveraient de nouveau.

FAITS DIVERS

L'Œuvre de la première communion, à Auteuil. — L'Archevêché de Paris nous informe que M. l'abbé Fontaine, directeur de l'Œuvre de la première communion et des orphelins-apprentis d'Auteuil, est seul autorisé à continuer les quêtes pour cette œuvre. Les offrandes pourront lui être adressées directement 40, rue La Fontaine. Les quêteurs qui se présenteront en son nom devront être munis d'un livre portant sa signature et le cachet de l'œuvre.

Un beau programme ! — Voici le vœu qui a été acclamé au Congrès Catholique de Lille après une ardente allocution de M. Pierre Chesnelong ; nous sommes heureux de la reproduire ; c'est en même temps qu'une éloquente protestation un beau programme de résistance et de combat. Il est à souhaiter que tous les catholiques y soient partout fidèles :

« Au nom des principes garantis par toutes les constitutions de la France depuis 1789 ; au nom de l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt. Au nom de la justice, au nom de la liberté religieuse qui est la première des libertés publiques comme elle est la première des nécessités sociales.

» Les Catholiques du Nord protestent contre les lois fiscales qui mettent les congrégations religieuses hors le droit commun et hors la loi commune et dont l'exécution volontaire ou forcée présente toujours le caractère d'une véritable spoliation.

» Comme catholiques et comme citoyens, ils demandent aux pouvoirs publics d'arrêter l'exécution de ces lois, de respecter et de traiter la propriété des congrégations religieuses ou de leurs membres comme celles de toutes les autres personnes civiles et de tous les autres citoyens, et de ne pas permettre le scandale que donnerait la force publique si elle était mise en mouvement contre des citoyens français, des femmes françaises qui défendent simplement leur liberté, leur bien, leur honneur et leur droit.

» Ils déclarent en tout cas que la cause des congrégations reli-

gieuses est la leur, et voulant conjurer à tout prix les désastreuses conséquences de l'application de ces lois, voulant éviter surtout que, privées de tous moyens d'existence et impuissantes à continuer leurs œuvres, les congrégations quittent le sol de la France et aillent, comme déjà elles y sont conviées, apporter le bienfait de leurs institutions et de leurs œuvres aux États de l'Europe qui savent respecter et pratiquer la liberté.

» Ils prennent l'engagement de procurer, quoi qu'il advienne, un asile et du pain aux membres des congrégations qui seraient dépouillés par le fisc du patrimoine qui leur a été légalement constitué par la charité et de maintenir toutes les œuvres sociales charitables et d'enseignement qu'elles ont fondées ou qu'elles dirigent dans le diocèse. »

La franc-maçonnerie. — Mgr Fava, évêque de Grenoble, vient d'ordonner, dans son diocèse, des prières publiques au Saint-Esprit à l'occasion des persécutions maçonniques et des calamités qui, par suite, menacent de plus en plus la France.

— Un *Triduum* d'action de grâce pour l'indroduction de la cause de béatification de la B. Louise de Marillac, veuve Le Gras, a eu lieu dernièrement en l'église Saint-Laurent, où la fondatrice et première supérieure des Filles de la Charité, décédée en 1600, est restée inhumée jusqu'en 1756.

Les cérémonies ont attiré un grand nombre de fidèles, parmi lesquels beaucoup de Sœurs de Saint-Vincent de Paul des différentes maisons de Paris.

Longpont. — A l'église de N.-D. de Longpont, pèlerinage célèbre (Seine-et-Oise), il y a en ce moment désolation profonde, à cause d'un vol considérable récemment commis avec profanations sacrilèges.

A la Sainte Table. — *Règles liturgiques.* — 1° La coutume depuis quelque temps s'est introduite de distribuer la communion avant la messe. Une récente décision de la Congrégation des Rites rappelle que c'est là un abus qui ne doit pas être toléré. Lorsque les fidèles désirent la communion, ils doivent se présenter à la Table sainte seulement après la communion du prêtre. L'usage contraire ne doit être admis que pour des raisons majeures et dans des cas tout à fait exceptionnels.

2° Une âme pieuse nous fait part de la peine qu'elle éprouve en voyant chaque jour s'approcher de la sainte Table des personnes sans voile. Car on ne peut vraiment pas, avec la meilleure volonté du monde, appeler voile de communion cette voilette qui couvre à peine la moitié du visage des dames, ni ces chapeaux, dont les ailes relevées et ornées de fleurs multicolores ou de têtes d'oiseaux

au bec menaçant, rappellent tout autre chose qu'un couvre-chef. Pourquoi ne reviendrait-on pas au voile qui n'est plus guère en usage que chez les personnes du peuple? C'est une prescription apostolique; saint Paul veut « que les femmes portent un voile dans l'église » à plus forte raison à la table de Communion. Cette ordonance est en vigueur dans plusieurs diocèses. Si l'on s'en est écarté, qu'on y revienne par respect pour la sainte Eucharistie. (Annales religieuses d'Orléans).

Issoudun. — La mesure vexatoire prise par un préfet trop docile à la franc-maçonnerie contre le pèlerinage d'Issoudun vient d'être rapportée.

En effet, la Basilique du Sacré-Cœur, fermée sans motif, ainsi que nous l'avons dit, le 8 septembre dernier, a été rendue au culte, et les pèlerinages s'y succèdent plus nombreux qu'auparavant.

En signalant ce fait, le *Peuple français* observe que « nous n'avons pas à nous montrer autrement reconnaissants d'une mesure de simple justice, » ordonnée en raison des vives réclamations qu'avait soulevées la fermeture de la chapelle.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.



SAMEDI 14 DÉCEMBRE 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(2e SUPPLÉMENT DE DÉCEMBRE)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — Cathédrale. — Le 15 décembre, troisième dimanche de l'Avent, (avec mémoire de l'octave de l'Immaculée-Conception), *semi-double.* A 9 h., messe de paroisse ; à 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, sermon, par M. l'abbé Aiglehoux Gab., curé de Montainville, complies et salut. (Pendant la grand'messe de ce dimanche, *Gaudete*, ainsi appelé à cause du premier mot de l'Introït, on peut toucher les grandes orgues et orner les autels de fleurs).

— Le mardi 17, aux vêpres, commencent les O de Noël, grandes antiennes commençant par O et chantées avant et après *Magnificat* ; ce sont les appels au divin Sauveur, des prières préparatoires à Noël.

— Les Mercredi 18, vendredi 20 et samedi 21, *Quatre-Temps*, jeûne et abstinence.

— Le jeudi 19, à 4 h. 1/2, Adoration réparatrice.

Paroisse Saint-Pierre. — Le 15 décembre, troisième dimanche de l'Avent, les offices aux heures ordinaires.

Paroisse Saint-Aignan. — Le 15 décembre, troisième dimanche de l'Avent, fête de Saint-Aignan, fête patronale. Les offices seront présidés par M. le chanoine Pouclée, vicaire capitulaire. A 10 h., grand'messe, avec chants en musique par la maîtrise de la paroisse. A 3 h., vêpres, puis sermon par M. l'abbé Piau, supérieur du Grand-Séminaire ; salut solennel.

BIBLIOGRAPHIE

Perles et Diamants, par le R. Bourgue, supérieur des missionnaires de Suc. Ce sont des pensées choisies, extraites des auteurs anciens et modernes. Ce sont des sentences éloquentes, sublimes souvent.

Elles sont classées méthodiquement et disposées avec art dans un groupe d'écrins. On sait combien on est heureux, dans un écrit ou un discours, de pouvoir fortifier ses affirmations par une citation opportune. Rien de plus facile avec *Perles et Diamants* ; recourez à la table des matières qui est bien faite, et sans effort vous aurez la bonne fortune de trouver, quel que soit votre sujet, une pensée belle et grande qui enrichira votre écrit ou votre parole et lui donnera du relief.

A ce point de vue, nous ne craignons pas de dire que ce livre est d'une incontestable utilité. Approprié à tous les âges, il convient aussi à toutes les catégories de lecteurs.

Les directeurs des âmes y puiseront de sages et utiles conseils pour le gouvernement de la vie, et les prédicateurs en auront vite fait leur confident et leur manuel favori, surtout aux heures délicates et urgentes de l'improvisation.

Ajoutons que l'impression du livre est très belle, le format élégant, que la modicité extrême de son prix, 1 fr. 75, franco, le rend accessible à tous et qu'il se vend au profit des vocations apostoliques. En vente chez l'auteur à Notre-Dame du Suc, par Brissac (Hérault).

Nº 39. 14 Décembre 1895.

SOMMAIRE

DE L'UTILITÉ DES CLOITRES.

On entend souvent dire dans le monde, — et non pas seulement par les impies, mais par une foule de personnes pieuses, ou croyant l'être : « A quoi servent les cloitres ? Pourquoi tant » d'hommes et de femmes doués de talents, de vertus, parfois » riches et d'une haute naissance, vont-ils s'enfermer dans ces » retraites oisives, pour y rester jusqu'au tombeau ?... S'ils ont » soif de dévouement, qu'ils le montrent donc, en se consa- » crant au service des malades, des pauvres, des enfants ou » des vieillards ! »

Dans ce langage insensé, tout est à reprendre, car tout est dicté par l'ignorance ou la mauvaise foi : on ne veut pas, on ne sait pas voir les côtés sublimes de la vie religieuse ainsi pratiquée, et on la décrie sans la connaître.

A quoi servent les cloîtres? dites-vous..., mais à réunir sous leurs voûtes silencieuses de nobles âmes que les pièges du monde, son tumulte, ses plaisirs malsains fatiguaient jusqu'au dégoût !... à faire vivre ces âmes d'une vie de paix, d'union, de sérénité, de bonheur que nous poursuivons tous de nos incessants désirs !... à donner enfin à Dieu, par la ferveur et l'immolation de ces âmes, la compensation de nos tiédeurs, de nos fautes, de nos iniquités !... Quand la coupe de la justice divine est pleine et que le châtiment est prêt à s'abattre sur nous ; quand la tempête gronde au-dessus de la société coupable et nous cause les plus vives appréhensions..., soudain un apaisement inattendu, une détente heureuse se produit ; une éclaircie se fait dans le ciel orageux. Que s'est-il passé ? O mon Dieu, soyez béni ! et vous aussi, anges de la prière qui, dans le recueillement de votre vie incomprise, avez offert au Seigneur irrité la myrrhe, l'or et l'encens qui nous ont valu le pardon ! . . . .

Vous croyez ces retraites oisives? Détrompez-vous. J'aime à les comparer à ces ruches actives et bien ordonnées où les diligentes abeilles accomplissent leurs patients labeurs et, en cela, je me trouve d'accord avec saint François de Sales qui avait coutume d'appeler ses chères filles de petites avettes! Oui, dans ces maisons bénies, le travail est en grand honneur; on s'y souvient des exemples de Nazareth, et on les imite; on s'y applique avec un égal succès aux besognes vulgaires et aux œuvres d'art; on n'y oublie ni les pauvres, ni les temples de Dieu, à la gloire duquel, au reste, tous les travaux sont accomplis! . . . .

Enfin, vous doutez du dévouement des religieux et religieuses cloîtrés, et vous ne pouvez admettre qu'ils se retirent du monde, en y laissant tant de misères et d'infortunes après eux... Dois-je réfuter les mêmes objections sous une autre forme? Dirais-je qu'autant l'âme est supérieure au corps, autant la prière et le sacrifice sont supérieurs aux meilleures œuvres de charité?... Que, dans le jardin du Père céleste, les fleurs sont variées: que chacune y a son parfum et son éclat, c'est-à-dire chaque âme, ses vertus spéciales et sa vocation; que l'une se sanctifiera dans le cloître, et l'autre, dans la vie religieuse active; que la prière et l'immolation de la première donneront une fécondité inouïe, mais indispensable à l'admirable dévouement de la seconde; qu'enfin, dans l'Evangile, Marie et Marthe ont joué toutes deux un rôle digne de notre pieuse envie: l'une en servant le Maître, et l'autre, en se tenant à ses pieds; mais que, néanmoins, c'est à Marie que Jésus a attribué la meilleure part, qui ne lui a point été ôtée!
. . . .

Soyez donc bénis, anges du sanctuaire!... Nous vous méconnaissons ici-bas, parce que votre vertu fait honte à notre faiblesse; mais au ciel, dans l'éblouissante splendeur du jour sans fin, nous vous rendrons enfin justice, et nous louerons la sublimité de votre vie d'holocauste!

M. B.

MOTIFS D'ESPÉRANCES EN L'AVENIR.

Voici un beau passage d'une allocution adressée par Mgr d'Hulst aux jeunes gens de l'Institut catholique:

Les vrais initiateurs, j'ose l'affirmer, se rapprochent du christianisme. Chez eux, si ce n'est pas encore la foi véritable, c'est déjà le respect, c'est un désir, c'est une espérance, une prière. Ils sentent déjà que quelque chose d'essentiel manque à l'humanité moderne, depuis qu'on l'a isolée de l'Evangile, et ils ne rougissent pas d'en faire l'aveu.

Est-ce bien vrai? me direz-vous. Et ne vous bercez-vous pas de chimères? Non, mes amis. Je vous parle avec conviction, je vous apporte le résultat d'observations multiples. Et si vous voulez des preuves, j'en trouverai dans les faits les plus récents.

La mode est aux centenaires. On vient d'en célébrer trois, presque coup sur coup. Ç'a été d'abord, il y a deux ans, le centenaire de la création de l'École polytechnique. La religion a été associée à cette solennité. C'est un honneur et une joie pour nous de rappeler que l'initiative intelligente, courageuse et discrète tout ensemble, à laquelle cet hommage est dû, est partie d'ici. De nombreuses sympathies y ont répondu. Une messe célébrée par un ancien polytechnicien, un des nôtres, que nous pleurons, hélas! a réuni en grand nombre les généraux, les ingénieurs, les savants sortis de l'illustre École.

L'année suivante, ce fut le tour de l'École normale supérieure. L'exemple donné par l'École polytechnique fut suivi. C'est encore un de nos professeurs qui est monté à l'autel, et l'élite de l'Université s'est groupée derrière lui pour consacrer par la prière le souvenir d'un siècle de travaux.

Enfin, cette année, hier même, l'Institut de France a eu aussi son jubilé séculaire; et ceux de vous qui, le 23 octobre, ont essayé de pénétrer dans la nef de Saint-Germain-des-Prés, l'ont trouvée remplie par une foule, dont chaque individu représentait une des gloires littéraires, scientifiques, artistiques de la France moderne.

Au grand nombre des croyants s'étaient joints quelques-uns de ces hommes dont l'esprit hésite encore devant les certitudes de la foi. Que venaient donc faire ceux-là dans le temple sinon confesser que quelque chose leur manque, et qu'il est bon de chercher ce supplément du côté du Ciel? Un prêtre, et, pour la troisième fois c'était encore un de nos maîtres, offrait le divin Sacrifice. Un évêque leur parlait, et en quels termes? Ah! il n'éprouvait pas le besoin de voiler sous le vague des formules la doctrine de Jésus-Christ. Il parlait du culte des

morts et des affirmations dogmatiques impliquées dans cette religion du souvenir. Il redisait la fin chrétienne de Pasteur, et en souhaitait une pareille à tous ses confrères. Croyez-vous qu'un évêque académicien du XVIII[e] siècle aurait tenu ce langage ? Croyez-vous qu'un auditoire pareil à celui-là l'eût souffert au lendemain de la mort de Voltaire ? Ah ! comparez seulement les deux dates : 1795 et 1895 ; la conclusion se tire d'elle-même.

Cette conclusion, mes amis, c'est que vous pouvez être l'avant-garde de la société de demain. Les fils des apostats deviendront des néophytes, et ils sentiront, comme tels, le besoin d'appuyer leur foi encore incertaine sur la solidité de la vôtre. Vous serez les initiateurs de la renaissance chrétienne que le XX[e] siècle nous prépare. Pour nous, nous avons travaillé obscurément, dans le deuil et dans les larmes, à cette œuvre joyeuse. Nous aurons marché quarante ans avec Moïse dans le désert et nous n'aurons salué que de loin la terre promise. Lorsque, sous la conduite de quelque Josué, vous y pénétrerez, vous accorderez un souvenir à nos efforts, et vous vous rappellerez le temps où, pour exalter vos jeunes courages, nous faisions luire à vos yeux ces radieuses espérances.

LES CONGRÉGATIONS DE LA TRÈS SAINTE VIERGE (1)

L'existence des Congrégations en l'honneur de la Très Sainte Vierge remonte à la seconde moitié du seizième siècle. Leur berceau fut à Rome, dans le Collège si célèbre que les Jésuites y avaient fondé. L'an 1563, le Père Jean Léon, professeur de grammaire, eut la pensée de réunir les meilleurs élèves des classes inférieures, pour leur faire suivre en commun quelques exercices religieux, et provoquer par ce moyen leur zèle dans la piété et leur ardeur pour l'étude. Dès l'année suivante, ces fervents écoliers se placèrent sous la protection spéciale de la Sainte Vierge, et donnèrent son nom à leur association. Sous ce béni patronage, la congrégation naissante se consolida et bientôt elle adopta l'organisation et les règles principales qu'elles a conservées depuis longtemps.

En 1752, le pape Grégoire XIII, témoin des heureux fruits

(1) D'après un Manuel des Enfants de Marie, publié à Verdun.

que produisait cette pieuse association parmi la jeunesse des écoles, la bénit et l'encouragea en lui ouvrant les trésors de l'Eglise par des indulgences. Dès lors la Congrégation se répandit rapidement et fut établie dans tous les Collèges des Jésuites en Italie, en France, en Suisse, en Espagne, en Allemagne, en Pologne, en Russie et jusque dans le nouveau monde.

Tels furent ses progrès et son influence pour la diffusion de la piété chrétienne et l'exercice des plus solides vertus, que le même Pape résolut de lui donner une marque spéciale d'estime et d'honneur. Voulant rattacher ces associations éparses à un centre commun, leur attribuer la même forme et les mêmes règles, et les faire participer aux mêmes faveurs, il les soumit toutes à la Congrégation du Collège romain, et à l'autorité immédiate du général de la Compagnie de Jésus.

Dans une bulle datée du 5 décembre 1581, il reconnut et approuva solennellement la Congrégation née et établie au Collège de Rome, sous le titre de l'*Annonciation*, la dota de nouvelles et nombreuses indulgences, autorisa le Général de la Compagnie de Jésus et tous ses successeurs à agréger à cette Congrégation principale, dite *Prima Primaria*, toutes les autres Congrégations déjà existantes ou à établir dans les Collèges des Jésuites. Par le fait de cette affiliation, toutes ces Congrégations participaient à toutes les indulgences et à tous les privilèges présents ou futurs accordés à celle de Rome.

Dans ces Congrégations d'étudiants établies dans les collèges, Grégoire XIII avait permis d'admettre tous les autres fidèles sans distinction, ni d'âge, ni de sexe, ni de condition. Deux ans plus tard, Sixte-Quint étendit encore ce privilège ; il autorisa l'établissement des Congrégations dans toutes les maisons des Jésuites, et permit de les former soit d'étudiants seuls, soit d'autres fidèles, soit enfin des uns et des autres indistinctement.

Sous la protection spéciale de la Très Sainte Vierge, la Congrégation devint un foyer ardent d'émulation et de zèle, une pépinière féconde où une foule de personnages de tout rang et de toute condition s'élevèrent à la plus éminente sainteté. La liste en serait trop longue ; citons seulement, comme les plus beaux fleurons de cette glorieuse couronne de la Congrégation, saint Stanislas Kostka, saint Louis de Gonzague, le bienheureux Jean Berchmans, saint François de Sales, saint

François Régis, le bienheureux Pierre Fourier, saint Alphonse de Liguori, saint François de Géronimo, saint Léonard de Port-Maurice, saint Jean-Baptiste de Rossi ; et à la suite de ces brillantes étoiles, on vit une foule de Bienheureux, de Vénérables et autres Congréganistes remarquables par la sainteté de leur vie. Les personnages les plus distingués par leur naissance, leur fortune et leur position se faisaient une gloire et un bonheur d'appartenir à la Congrégation, et d'inscrire leurs noms à côté de ceux des membres de la condition la plus modeste et la plus obscure, rivalisant tous de zèle dans la pratique de toutes les bonnes œuvres spirituelles et corporelles.

On pourrait s'étonner de voir les Congrégations de la Sainte Vierge se former et se recruter parmi les jeunes gens et les hommes, avant qu'il soit question encore de Congrégations de femmes et de jeunes filles, dont le caractère et la dévotion plus expansive semblent les prédisposer davantage au culte de Marie, modèle en quelque sorte plus direct des personnes de leur sexe. Ce fait tenait aux habitudes et aux conditions sociales de l'époque ; car alors l'éducation des femmes n'était pas ce qu'elle fut dans la suite, ni surtout ce qu'elle est de notre temps, où les pensionnats de demoiselles, les orphelinats et les ouvroirs ont favorisé l'établissement des Associations d'Enfants de Marie. Cependant, peu de temps après l'origine de la Congrégation, plusieurs femmes des plus illustres commencèrent à se faire inscrire au nombre des Enfants de Marie; le mouvement s'étendit rapidement, et vers le milieu du XVIIIe siècle, il existait un grand nombre de Congrégations composées uniquement de personnes du sexe ; Benoît XIV s'occupa spécialement d'elles dans un Bref adressé, en 1751, au Général de la Compagnie de Jésus. Toutes ces associations se faisaient agréger à la Congrégation de Rome, pour participer à ses nombreuses indulgences.

L'existence des Congrégations de femmes et de jeunes filles en l'honneur de la Très Sainte Vierge, dans la Lorraine en particulier, remonte jusqu'au commencement du 17e siècle. Leur principal fondateur fut le Bienheureux Pierre Fourier, connu aussi sous le nom du *Père de Mattaincourt*.

LA PREMIÈRE PIASTRE D'UN JEUNE OUVRIER

(Nous empruntons à la *Semaine Religieuse* de Montréal ce touchant récit).

La scène s'est passée dans notre bonne ville de Montréal il y a déjà plusieurs années ; mais n'importe, il n'est jamais trop tard quand il s'agit de révéler une bonne action.

Le héros du drame si édifiant dans sa pieuse candeur est un brave petit garçon, un apprenti pauvre, bien pauvre et sans instruction.

Actif, vigoureux et d'une santé robuste, il était venu chercher du travail dans la grande métropole, avec un cœur plein de courage et d'espérance. Au fond de sa belle âme, il y avait un autre trésor bien plus précieux : ce n'était pas seulement une exquise droiture de caractère, c'était surtout une foi ardente et vive sucée avec le lait maternel. Et, grâce à cet esprit de foi, l'enfant avait mis toute sa confiance en Marie, la Mère de Jésus ouvrier et la sienne par adoption.

L'ouvrage ne manqua pas ; au bout d'une semaine, le jeune apprenti recevait, joyeux et fier, le montant de ses gages.

Il s'en va tout droit au presbytère, et, s'adressant au premier prêtre qu'il rencontre :

« J'avais promis, dit-il, à la Mère de l'Enfant-Jésus, de lui donner la première piastre que je gagnerais à Montréal ; j'ai entendu dire que votre église est dédiée à la Sainte Vierge, voici ma piastre, prenez-la.

— Mon ami, lui répond le prêtre, en se défendant contre l'émotion qui le gagnait, gardez votre argent, vous êtes pauvre, je me charge de faire en votre nom cette offrande à la Sainte Vierge. »

Mais l'enfant repoussait la main du curé, comme s'il eût craint de perdre le mérite de sa bonne action et les grâces du Ciel.

« Permettez au moins que je vous dédommage, risqua le prêtre de plus en plus édifié..... » et il essayait de verser dans la main de l'apprenti le contenu de sa bourse ; mais le pieux enfant ne voulut rien entendre, ni rien recevoir.

Il s'esquiva pour ne pas être exposé à perdre le fruit de son héroïque et gracieuse offrande à la Mère de Jésus, le doux Modèle des pauvres petits ouvriers.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Association du T. S. Sacrement. — Les Dames Associées du T. S. Sacrement vont avoir leur retraite à la chapelle Saint-Piat, dans la Cathédrale, du lundi matin 16 au samedi matin 21. Exer-

cices à 8 heures du matin et à 3 heures du soir. Prédicateur : le R. P. Renard, de la Compagnie de Jésus.

Hôtel-Dieu. — Nous avons su, trop tard pour l'annoncer en temps utile, la fête d'adoration mensuelle de décembre. Elle a eu lieu le jeudi 12, à l'Hôtel-Dieu. L'officiant était M. l'abbé Beauchet, curé de Saint-Aignan ; le prédicateur, M. l'abbé Verret, professeur de philosophie à l'Institution Notre-Dame, a montré dans l'Eucharistie la source du sacrifice, du dévouement, de l'héroïsme. Beauté du sanctuaire, éloquence, musique sacrée, rien ne manque jamais à l'éclat de pareilles fêtes dans la chapelle des Filles de la charité ; on sent que l'esprit de Saint-Vincent de Paul y préside à l'organisation de tout ce qui tient au culte eucharistique.

Conférence de Saint-Vincent de Paul. — Les membres de cette Conférence, à Chartres, ont eu leur retraite annuelle prêchée par M. l'abbé Brunel, curé de Morancez. Cette retraite a été close, le 8 décembre, par une Réunion générale, à l'Évêché, avec compte rendu des œuvres accomplies dans l'année par la Conférence. Les familles pauvres de Chartres qu'elle soutient ne comprendront jamais assez les sacrifices qu'elle s'impose pour leur soulagement matériel et leur bien moral. Les membres de la Conférence, du reste, ne pourraient suffisamment remplir leur belle mission vis-à-vis de l'indigence, s'ils ne faisaient appel au moins une fois l'an aux âmes généreuses dont ils sont souvent les intermédiaires. C'est un de ces appels que nous avons recueilli, dimanche dernier, sur les lèvres du prédicateur qui parlait au nom des disciples de Saint-Vincent de Paul. L'assemblée de charité en faveur de la Conférence et de ses pauvres a toujours lieu à cette époque, aux vêpres de la Cathédrale.

Le R. P. Barbe, mariste, occupait la chaire ; à la fin d'un très beau discours sur la chasteté, en l'honneur de Marie Immaculée, il a montré que cette vertu, condition nécessaire de l'élévation et de la noblesse des cœurs, les rend généreux. Puis il a rappelé, d'une manière fort délicate, les noces de Cana, où la Sainte-Vierge avertit Jésus du manque de vin et engagea ensuite les convives à faire tout ce qu'il leur dirait. C'est ainsi qu'au nom de Notre-Dame, dont il était mandataire, le prédicateur a plaidé pour les pauvres, et prié les assistants de faire ce que leur dirait Jésus : *Implete hydrias.* — Ce sont les aumônières des quêteuses qu'il fallait remplir dimanche, et elles l'ont été.

Fête de l'Immaculée-Conception. — La meilleure preuve que cette fête est grandement en honneur dans notre ville de Chartres, la ville de Marie, c'est le nombre considérable des personnes qui ont approché de la sainte table le 8 décembre ; on eût presque dit

une nuit de Noël ou une matinée de Pâques. Les offices solennels ont eu aussi une belle assistance. Pour celui du soir, à l'intérêt de la prière publique se joignaient l'attrait des chants dignes du lieu et du jour, celui de la procession aux flambeaux, celui du sermon dont nous avons parlé.

Patronage Saint-Joseph. — Le patronage Saint-Joseph, de Chartres, a eu sa distribution des prix, mercredi soir 11 décembre, à la Salle Saint-Ferdinand (rue des Petits-Blés), sous la présidence de M. l'abbé Clerval, chanoine honoraire, supérieur de l'Œuvre des Clercs de N.-D. Beaucoup de personnes, grâce à Dieu, s'intéressent à cette Œuvre qui protège, dans sa foi comme dans son travail, l'adolescence de l'ouvrier. L'intéressant rapport présenté par l'aumônier du patronage, M. l'abbé Romet, aura encore accru, s'il était possible, la sympathie du public pour cette jeunesse chartraine qui veut, à l'atelier, se souvenir, efficacement et pratiquement, de l'école des Frères et de l'enseignement paroissial.

Le schisme de Loigny. — Nous avons lu, il y a quelques jours, dans la *Croix* de Paris, un entrefilet que nous devons reproduire.

« Les folles de Loigny continuent à tromper les crédules par leurs extravagances ; leur dernière invention a été de répandre une prétendue dépêche de Rome avec *numéro, date, nombre de mots* annonçant que le Pape aurait levé « officiellement en consistoire » l'interdit sur leur maison.

On assure que ces impostures ont crédit sur quelques âmes simples, et on nous communique deux lettres étranges disant cela. Avis. »

Le budget de l'Instruction publique à la Chambre des députés. — Dans la séance du 26 novembre, a eu lieu la discussion du budget de l'Instruction publique. Mgr d'Hulst a prouvé qu'il était possible de réaliser des économies sérieuses sur ce budget prétendu incompressible. Il faut avant tout ne pas loger les écoles dans des bâtiments aussi coûteux. Une moyenne de 30,852 francs par école pour l'ensemble de la France est une moyenne excessive. Une anecdote que cite l'orateur montre bien qu'on ne cherche pas à éviter les dépenses inutiles, bien au contraire.

« *Dans la commune d'Eure-et-Loir, que j'habite,* il y a une école de garçons et une école libre de filles. Il y a quinze ans, le Préfet invita le Conseil municipal à délibérer sur un projet grandiose.

» Il s'agissait de construire un presbytère nouveau et une mairie nouvelle et d'installer l'école des garçons dans l'ancien presbytère et une école de filles dans l'ancienne mairie. La dépense montait à 50,000 francs. Le Conseil municipal, républicain, mais composé de gens raisonnables, prit une délibération pour décider que cette

dépense était inutile, puisqu'il n'y avait pas un seul enfant illettré dans la commune.

» Le préfet insiste dans des lettres pressantes. Pourquoi hésiter ? L'Etat paiera la moitié de la dépense, et l'autre moitié sera couverte par un emprunt dont les intérêts seront payés par moitié par la caisse des écoles ! On pouvait dépenser hardiment !

» La commune résista cependant à ces instances réitérées, jusqu'au moment où, l'argent ayant fait défaut dans la caisse de l'Etat et dans celle des écoles, on finit par la laisser tranquille. Les constructions nouvelles n'ont pas été faites et on s'en est très bien passé jusqu'ici. »

Mgr d'Hulst espère aussi que la création des Universités, sans diminuer l'importance de l'enseignement supérieur, aura pour résultat quelques économies dans le budget de l'État.

Le Ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a répondu au député du Finistère. Il affirme que l'opinion publique est d'une opinion opposée à celle de Mgr d'Hulst, *puisque les populations continuent à demander à l'Etat des subventions pour leurs maisons d'école !!* Quant à ce qui touche l'enseignement supérieur, les Universités, telles qu'elles seront créées, ne seront pas détachées de l'Etat, elles y tiendront toujours par leur budget.

» L'intérêt du pays c'est de faire l'unité des cœurs et des esprits.

» Cette unité ne peut être réalisée que par l'unité de la morale et du droit, c'est-à-dire par un enseignement uniforme, respectant le passé, mais comprenant aussi le temps où nous vivons, et oubliant, en ce qui touche l'avenir, nos discussions intérieures, nos querelles de parti, pour n'envisager que la prospérité et la grandeur de la France. »

Cette déclaration de M. Combes, amène de nouveau Mgr d'Hulst à la tribune. Il demande au Ministre s'il a la prétention de disposer des *consciences de tous les citoyens* et comment un enseignement destiné à établir l'unité de morale et de droit peut plaire à *des hommes qui ont sur la morale et le droit les idées les plus disparates et les plus contradictoires.*

FAITS DIVERS

Le Messager paroissial. — Un zélé confrère nous prie de recommander à l'attention de nos lecteurs une charmante publication mensuelle que fait paraître depuis quatre ans M. l'abbé Sellier, curé de Milleray (Rhône), à l'imprimerie Emmanuel Vitte, 18, rue de la Quarantaine, Lyon, avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Lyon. Cette publication a pour titre : *Le Messager parois-*

sial (Religion et science ; apostolat par la Presse) ; c'est un petit in-12 de 60 pages ; voici le sommaire du n° de décembre : A nos chers paroissiens : La Mission. — Éternité. — Noël. — Astronomie. — Les étoiles. — Le Mont Saint-Michel. — Un pauvre homme. — Le monastère de Saint-Sabas. — Je fais ma caisse tous les soirs. — Pieux souvenirs. — Un petit nègre du Dahomey. — Le choléra d'Albano. — Bas-Niger. — Le *Requiem* et la mort de Mozart. — Les Agaves. — Variété : Norwège. (S'adresser à l'auteur).

Loterie de Fribourg. — La *Voix* a déjà recommandé, il y a quelques semaines, la Loterie pour l'Université catholique de Fribourg. Cette loterie est autorisée par le gouvernement du canton de Fribourg et instamment recommandée par l'Évêque de Lausanne et Genève, qui a précisément sa résidence épiscopale à Fribourg. Le tirage pour la 3e série devant avoir lieu jeudi prochain, 19 décembre, il faut se hâter de distribuer et de prendre les billets. Comme les billets des six séries participeront à deux tirages supplémentaires très importants, tous les billets devront être conservés soigneusement jusqu'à la fin.

Paris. — *Une menace nouvelle contre les Fabriques paroissiales.* — Le *Journal officiel* publie la note suivante : c'est l'ordre du jour inscrit comme devant venir très prochainement à la Chambre des députés.

4. — Première délibération sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à l'abrogation des lois conférant aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations (Nos 17, 479. — M. Fernand Rabier, rapporteur).

Tout marche à la fois. Pendant que le programme ministériel annonce la loi sur les associations, la besogne législative continue d'aller son train. La loi sur la suppression du monopole des pompes funèbres est à l'ordre du jour de la Chambre des députés. Votée par le Sénat, elle va l'être par la Chambre, et même avec aggravations. Le rapporteur, M. Rabier, est particulièrement connu pour sa *rabies* anticléricale. La loi a en lui un bon avocat ; la majorité, dans laquelle on verra des « ralliés, » ne lui manquera point.

Elle devait venir, cette loi, comme la loi sur les associations ; il y a longtemps qu'elle est inscrite dans le programme maçonnique. Avant peu, elle s'ajoutera à la loi sur la comptabilité des fabriques pour la désorganisation et la ruine des établissements fabriciens et des églises.

A Paris, et dans la plupart des villes, les églises ne vivent que du produit des pompes funèbres, dont le décret-loi de 1809 leur assure le monopole ; la suppression de ce privilège les réduira à une gêne extrême, qui entraînera dans beaucoup de cas la suppression du culte public.

Il suffit d'indiquer ce résultat pour marquer la gravité du nouvel attentat contre les droits et les biens des églises.

De tous côtés à la fois on nous menace, on nous attaque. Les projets de loi se pressent, et on nous déclare clairement, cette fois, que ce sont là les mesures préliminaires de l'abrogation du Concordat. La situation devient de plus en plus critique. Il n'y a plus à se dissimuler, avec cette recrudescence de persécution, que l'existence de l'Église en France est en péril. Le Concordat est visé directement ; les églises, les paroisses, les congrégations sont menacées de disparaître avec la loi sur les associations. Le péril se formait depuis longtemps. Avons-nous eu tort de le signaler de plus loin que d'autres et d'exhorter plus vivement aussi à la lutte, à la résistance? Arthur LOTH. (*La Vérité*).

Les deux nouveaux Cardinaux français. — Notre Saint-Père le Pape avait créé cardinal de la sainte Église romaine Mgr Adolphe Perraud, Évêque d'Autun, dans le Consistoire du 16 janvier 1893, mais n'avait pas publié cette décision. Dans le Consistoire du 29 novembre dernier, le Saint-Père a publié cette nomination. Mgr Perraud prendra donc rang dans le Sacré-Collège à la date de janvier 1893.

La grande autorité dont jouit Mgr Perraud dans l'Église de France et auprès du Saint-Siège lui permettra de rendre aux Catholiques de France, à l'Eglise de France et à l'Église universelle d'importants services. Sans doute, cette dignité est la très juste récompense d'une vie consacrée tout entière, et avec de si heureux succès, au service de Dieu et des âmes : mais le bien qu'il est permis d'attendre nous est encore un plus grand sujet de joie que la justice rendue au mérite des œuvres déjà accomplies,

Un autre Prélat français et qui a, lui aussi, par de longues années d'épiscopat et de travail incessant, bien mérité de l'Église de France, Mgr Jean-Pierre Boyer, Archevêque de Bourges, a été, dans ce même Consistoire, créé Cardinal.

Les cérémonies pour la remise de la barrette cardinalice ont eu lieu au palais de l'Elysée, le 11 décembre.

Deux innovations épiscopales. — Les innovations philanthropiques les plus modernes ne sont souvent que les reproductions de pratiques charitables vieilles de plusieurs siècles.

C'est ainsi que Mgr de la Tour du Pin, au dix-septième siècle, établit à Nancy, sa ville épiscopale, les premiers chauffoirs publics. Les misérables de Paris qui, cet hiver, dégourdiront leurs doigts aux brasiers municipaux, s'il en existe, ne sauront probablement jamais le nom du généreux innovateur.

Un autre Évêque, le Cardinal de la Luzerne, inventa, pour les pauvres ouvriers de Langres, l'assurance contre l'incendie.

Les toits de chaume de ses diocésains brûlaient fréquemment. Il régla, pour parer à l'abus des quêtes résultant de ces accidents, que des quêtes régulières auraient lieu, chaque année, à domicile, dans chaque paroisse, que les fonds seraient centralisés, et que la caisse commune répartirait, au besoin, les secours, selon les sinistres qui surviendraient, après scrupuleuse expertise des dommages. Les paroisses qui n'avaient pas contribué au fonds commun étaient exclues du bénéfice des indemnités.

Un nouveau président de Franc-maçonnerie. — Le Grand-Orient de France a élu, comme président du conseil général de l'ordre franc-maçonnique, M. Lucipia, président du conseil général de la Seine, ancien membre de la Commune et radical des plus avancé. M. Lucipia, qui représente aussi au conseil municipal le quartier des Enfants-Rouges, n'était guère connu que par le rôle qu'il joua pendant la Commune et sa responsabilité dans le meurtre des Dominicains d'Arcueil. Il fut élevé gratuitement au petit Séminaire d'Ancenis (Loire-Inférieure). Condamné à mort pour sa participation à la Commune, il dut sa grâce aux prières et aux instances d'un prêtre.

La franc-maçonnerie et les pauvres. —Le 20 novembre, la Chambre a voté quelques articles de loi sur les successions.

Pour montrer aux malheureux sa sollicitude, elle a, sous l'inspiration du ministre franc-maçon Doumer et d'un autre sectaire, le rapporteur Trouillot, infligé un impôt spécial aux établissements de charité privée et libre, religieux ou laïque, même reconnus d'utilité publique.

La Franc-Maçonnerie hait les pauvres presque autant qu'elle déteste Dieu.

La Société de Saint Vincent de Paul et les pauvres. — Les recettes de la Société de Saint Vincent de Paul pendant l'année 1894 se sont élevées à 9.810.830 francs et les dépenses à 9.884.669 francs.

De tous les pays du monde, c'est encore la France qui tient, sur ce tableau d'honneur de la charité, le premier rang avec 2.079.766 francs (non compris 17.753 francs fournis par l'Algérie et les colonies françaises).

Viennent ensuite: les Etats-Unis, 1.475.340 francs; les Pays-Bas, 1.178.554 francs; la Belgique, 932.536 francs; l'Espagne et ses colonies, 663.480 francs; l'Allemagne, 648.096 francs; l'Autriche-Hongrie, 554.987 francs, l'Irlande, 399.935 francs; l'Italie, 292.517 francs; le Brésil; 281.698 francs; le Mexique, 276.887; l'Angleterre et l'Écosse, 256.236, le Canada, 254.498 francs; la Suisse, 66.524 francs, etc.

Que de sacrifices précieux représentent ces chiffres, et de quel poids ils pèsent devant Dieu pour arrêter ses vengeances!

Un prochain Centenaire. — Le 14me Centenaire du baptême de Clovis et de la France aura lieu prochainement à Reims; on a annoncé

des fêtes et des pèlerinages dans ce but pour 1896. Un bulletin bi-mensuel, illustré, destiné à préparer ces belles manifestations religieuses, a commencé à paraître sous le patronage de S. E. le cardinal Langénieux : 11, rue des Trois-Raisinets, Reims. Prix de l'abonnement (32 numéros) : 10 francs.

Un trait sur Mgr Gouzot. — Mgr Gouzot, archevêque d'Auch, mort tout dernièrement, était un homme de prière, de travail et de charité. Voici sur lui quelques lignes d'un prêtre qui a vécu près de lui dans l'intimité :

Monseigneur était habituellement debout à quatre heures du matin : dès qu'il fut évêque, il fixa son lever à trois heures. C'est le cas de rappeler que le célèbre P. Hardouin prétendait qu'on ne se lève pas si tôt pour penser comme tout le monde. A quatre heures, son valet de chambre entrait pour le raser. Quand il était curé de Périgueux, c'est un barbier qui venait à cinq heures pour cet office.

Je me rappelle qu'une nuit d'hiver, quand j'étais son vicaire à la cathédrale de Périgueux, la sonnette de nuit me réveilla en sursaut. J'étais de semaine, il fallait donc se lever promptement et courir auprès du malade qui réclamait apparemment mon ministère. Le froid était terrible, et la lune dans tout son éclat rivalisait avec le pâle soleil des jours de décembre. Je vais ouvrir la grille du presbytère, et un homme affolé se précipite dans la cour, me criant : « Je suis en retard. » Le garçon coiffeur, trompé par l'éclat de la lune, s'arrêta tout à coup suffoqué en entendant sonner deux heures au clocher de la cathédrale. Il repartit l'oreille basse, mais, comme de juste, il ne put se réveiller pour cinq heures et, arrivant très en retard, essuya une sortie contre son inexactitude. Après explications, et quelque hilarité, M. Gouzot lui dit : Tenez, mon ami, voici un louis, achetez un réveille-matin ; je ne veux pas que vous fassiez inutilement enrhumer mes vicaires. »

Etats-Unis. — Le Président des Etats-Unis vient d'écrire à sa nation :

« La bonté et la bienveillance constantes que le Dieu tout-puissant a accordées au peuple américain pendant l'année écoulée méritent notre sincère et sérieuse reconnaissance.

« En conséquence, et afin que nous puissions unir nos cœurs reconnaissants pour faire les louanges des bienfaits de notre Père céleste, moi, Grover Cleveland, Président des Etats-Unis, je désigne, par les présentes, le jeudi, 28e jour du mois de novembre, pour être consacré par tout notre peuple aux actions de grâces et à la prière. »

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.

6e Année des Suppl. N° 40.




SAMEDI 21 DÉCEMBRE 1895

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(3e SUPPLÉMENT DE DÉCEMBRE)



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.
(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.
(Disc. de Mgr l'Ev. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Etranger

Prix du Numéro de la Revue mensuelle: **25** centimes.

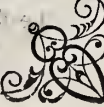
3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires.

Prix du Supplément: **15** centimes.

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la *Voix*, avant le mercredi matin. — Adresser les abonnements à la *Voix* et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres



OFFICES DES PAROISSES

Chartres. — Cathédrale. — Le 22 décembre, 4me dimanche de l'Avent, *semi-double*. A 6 h., exposition du T. S. Sacrement pour toute la journée. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, sermon, par M. l'abbé Pillet, vicaire de Saint-Hilaire de Nogent-le-Rotrou, complies, procession du Saint-Sacrement, Salut.

Le mardi, 24, Vigile de Noël (jeûne), à 9 h., messe solennelle avec orgues; à 3 h., 1res vêpres. A 10 h. du soir, commence au grand chœur le chant des matines suivies de la messe solennelle de minuit.

Le mercredi 25, *FÊTE DE NOEL*, double de 1re classe avec octave. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h, 1/2, office capitulaire : tierce, procession, messe en musique, sexte. A 3 h., none, vêpres. sermon par M. l'abbé Redaud, vicaire de Bonneval, complies et salut.

(La quête du jour de Noël se fait au profit de l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre).

— Le jeudi 26, fête de saint Étienne, premier martyr, *double de 2e classe avec octave*, une seule grand'messe, à 10 h., et vêpres à 3 h.

Le vendredi 27, fête de Saint-Jean, apôtre et évangéliste, une seule grand' messe à 9 h., et vêpres à 3 h.

Le samedi 28, fête des SS. Innocents, fête patronale de la Maîtrise, les offices capitulaires à 9 h. et à 3 h. sont chantés par les enfants de chœur.

Adoration réparatrice, le jeudi 26, à 4 h. 1/2.

Crypte de la Cathédrale. — Dimanche prochain 22 décembre, à 7 h. 1/2, première messe de M. l'abbé Vergez, professeur à la maîtrise. Allocution et chants. (La messe de 7 h., sera dite à la chapelle de Saint-Joseph).

— *Messe de Minuit.* On pourra entrer à la Crypte dès onze heures et demie, par la porte de la Maîtrise.

— Samedi 28 décembre, *Fête des SS. Innocents.* A 4 heures, sermon par M. l'abbé Bourgine, vicaire à Dreux, et salut solennel.

Paroisse Saint-Pierre. — Le 22 décembre, 4e dimanche de l'Avent, les offices aux heures ordinaires. Exposition, procession et salut du T. S. S.

— Mercredi, *Nativité de N.-S.* A minuit, messe de communion réparatrice ; à 10 h., grand'messe en musique, chantée par le Patronage Saint-Joseph), à 3 h., vêpres et salut solennel. — Jeudi, Saint Étienne, grand'messe à 10 h.

Paroisse Saint-Aignan. — Le 22 décembre, 4me dimanche de l'Avent, les offices aux heures ordinaires. Exposition du Saint-Sacrement et après vêpres procession du Saint-Sacrement.

— *NOEL*, A minuit, messe de communion générale; à 10 h., grand'messe, chantée en musique par le chœur de chant avec le concours de plusieurs amateurs. A 3 h., vêpres, complies et salut solennel. — Jeudi, Saint Étienne, grand' messe à 10 h.; à 3 h., vêpres suivies du salut.

BIBLIOGRAPHIE

La Quinzaine dans son numéro du 15 décembre publie : Le Théâtre de Balzac, II, Edmond Biré; La royauté et le pouvoir législatif au Moyen-Age, Paul Viollet, de l'Institut; le Fédéralisme, Maurice Barrès; Le Village, Alfred Poizat; La fortune de Jaurès, A. d'Azambuja; La Conquête, Remy Saint-Maurice; Livres et idées, (MM. C. de Freycinet, Sully Prudhomme, Denys Cochin, etc..) G. Fonsegrive; Chronique scientifique : Le Reboisement, Georges Vitoux; Chronique de Quinzaine : Théâtre : Le Fils de l'Arétin, etc. Abonnement (62, rue de Miromesnil, à Paris) : France, un an, 24 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 8 fr. — Pour l'Université et les Instituts catholiques, 20 fr. Les abonnements partent du premier de chaque mois.

SOMMAIRE

Nous sommes dans les jours de préparation prochaine à la fête de Noël. Les prières liturgiques que l'Église met sur nos lèvres appellent le Sauveur : *Veni, Domine, et noli tardare* — et demandent pardon de nos fautes : *relaxa facinora plebi tuæ.*

ANNIVERSAIRE DU 19 DÉCEMBRE 1562 (1)

Qui maintenant en France songe à fêter cet anniversaire? Qui sait même ce que cette date signifie? Et cependant elle devrait être gravée dans le cœur de tout bon catholique, car ce jour-là fut décidé, en partie, le sort de la France religieuse. Cette date mémorable est celle de la bataille de Dreux.

Les huguenots avaient à leur tête le prince de Condé, l'amiral de Coligny et son frère puîné François d'Andelot. Le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, qu'on appelait les triumvirs, commandaient les catholiques.

Le 18 décembre, les troupes royales arrivèrent à Mézières. Le connétable de Montmorency logea dans le château. Pendant la nuit, il éprouva une crise violente de coliques néphrétiques qui inquiéta vivement son entourage. Le lendemain ce vieillard, plein d'énergie malgré ses soixante-quatorze ans, se faisait armer de toutes pièces, et au duc de Guise qui venait lui souhaiter le bonjour et prendre de ses nouvelles, il répondit : « Je me porte très bien, Monseigneur, et l'excellente médecine qui m'a guéri est la bataille que nous allons donner pour le service de Dieu et du Roi, afin de sauver la religion. »

Tandis que le connétable passait une nuit de souffrance, Condé de son côté n'était pas moins agité. Il couchait à Ormoy et y avait un songe qui l'inquiéta d'autant plus qu'il semblait confirmer une prédiction qui lui avait été faite sur la route de Maintenon. Au moment où il allait traverser l'Eure, une vieille femme, sous le coup d'une violente exaltation, était entrée fort avant dans l'eau, l'avait saisi par sa botte en criant : « Prince, va, tu souffriras,

Cf. De la Plane, chanoine de la collégiale de St-Etienne, principal du collège de Dreux, décédé en 1721. — Chronique manuscrite.

S. A. R. le duc d'Aumale, *Histoire des Condés.* — M. de Coynart, chef d'escadron d'état-major en retraite, *L'année 1562, Bataille de Dreux,* chez Firmin Didot, 1894.

mais Dieu est avec toi. » Cet oiseau de mauvais augure eut le don de le troubler ; cependant pour toute réponse il recommanda à la vieille de prier pour lui. Il rêva donc qu'il livrait trois batailles, que les triumvirs y étaient tués, et enfin que blessé lui-même à mort il expirait sur les cadavres de ses trois ennemis. Ce n'était pas seulement un rêve, mais bien plutôt un pressentiment que l'avenir justifia en tous points : dès le lendemain, la mort du maréchal de Saint-André devait en marquer la première phase.

Pendant cette même nuit, par un temps sec et froid, par un beau clair de lune, les troupes royales traversaient l'Eure à Mézières, avec tant d'ordre et de silence que les ennemis ne s'aperçurent de rien. Avant le jour, soldats, artillerie et bagage occupaient la rive gauche de la rivière.

L'armée catholique voyait alors se dérouler devant elle, à perte de vue, une vaste plaine que Condé devait nécessairement traverser, soit pour venir sur Dreux, soit pour gagner la vallée de la Blaise, et de là la Normandie. Comme les uniformes n'existaient pas encore, pour se reconnaître, les catholiques avaient adopté l'écharpe rouge et les protestants, l'écharpe blanche (1).

Le 19 décembre au matin, l'armée catholique entendit la messe, où le duc de Guise, le connétable et plusieurs autres communièrent.

En montant à cheval, le connétable prononça ces paroles dignes du premier baron chrétien : « Après avoir reçu mon Créateur, je m'estime heureux de perdre la vie pour sa cause. » Les triumvirs, laissant les bagages à Nuisement, se portèrent en avant, et traversant la plaine, prirent position entre les villages de l'Epinay, à droite, et de Blainville, à gauche. Ce fut le maréchal de Saint-André qui rangea l'armée en bataille, avec une expérience et une habileté qui excitèrent l'admiration des deux partis. Comme la cavalerie se trouvait beaucoup plus faible en nombre que celle des huguenots, ce stratégiste accompli sut intercaler ses escadrons entre les bataillons de fantassins : on ne pouvait imaginer meilleure et plus fière organisation. Le maréchal prit le commandement de l'avant-garde, le prince de Condé du corps de bataille, le duc de Guise avec les gendarmes se posta sur une hauteur d'où il pouvait découvrir les différents mouvements des armées, se réservant, dit Mézerai, le coup de partie.

Quant à l'armée protestante, quoique l'amiral s'obstinât à dire qu'on n'en viendrait jamais aux mains, elle prenait ses dispositions : Coligny conduisait l'avant-garde et Condé le corps de bataille. D'Andelot miné par la fièvre, mais ne voulant pas cependant rester

(1) Cf. M. de Coynart, page 22.

inactif, alla, monté sur une haquenée, reconnaître l'armée catholique, et vint dire aux deux chefs qu'elle occupait une position extrêmement forte. Se rangeant à l'avis de son frère, qui conseillait d'éviter la bataille, l'amiral fit immédiatement tourner ses têtes de colonne du côté de Tréon. Quant à Condé, avant de l'imiter, il envoya M. de la Curée, avec ses argoulets, vérifier de plus près les forces ennemies et le fit appuyer par ses reîtres. Mais dès que cette petite troupe fut en vue, le connétable dirigea sur elle le feu de ses 14 canons d'avant-garde. Pris de panique, reîtres et argoulets se jetèrent dans le vallon, à l'abri des boulets. Ce n'était qu'une escarmouche.

A midi commence cette lutte vraiment épique qui peut se diviser en deux actes bien distincts : dans le premier les huguenots sont vainqueurs ; au second acte c'est le tour des catholiques à qui reste la victoire définitive. On sonne la charge : avec une vigueur sans égale, mais trop de précipitation, le connétable se rue sur l'ennemi. Les gendarmes catholiques sont traversés par les protestants et entraînent dans leur retraite prématurée les régiments de Bretagne et de Picardie. Quelques cavaliers terrorisés s'en vont jusqu'à Paris raconter la défaite de l'armée royale. C'est vraisemblablement à l'annonce de cette nouvelle que Catherine de Médicis se serait écriée : « Eh bien, nous dirons la messe en français. « Le Connétable veut rallier les fuyards, mais en vain : son cheval est tué sous lui. Le lieutenant d'Oraison lui donne le sien, mais bientôt après, la mâchoire fracassée, l'illustre chef est fait prisonnier par le protestant Stuart-Vezin.

Pendant que Coligny taille en pièces les gens du Connétable, Condé attaque les suisses. Trois fois ces braves reçoivent le choc de l'ennemi, trois fois ils se reforment et se rallient en bon ordre, quoiqu'ils aient perdu à la fin jusqu'à 17 de leurs capitaines et la moitié de leur effectif. En vain, dans un suprême et héroïque effort, d'Amville et d'Aumale tentent de rétablir les affaires du Connétable. De Montbrun, quatrième fils du Connétable, est tué, et d'Aumale, l'épaule démise, tombe au pouvoir de l'ennemi.

C'est ici, maintenant, que le deuxième acte commence et que, par un de ces retours subits, fréquents dans l'histoire des batailles, la fortune, jusque-là favorable aux protestants, change de face. Se croyant maîtres du terrain, les reîtres se ruent sur le camp catholique pour ravir, les premiers, les richesses. Cependant, de son poste d'observation, un homme veille : c'est le duc de Guise. Avant d'être blessé, le Connétable avait fait demander du secours : le duc était resté impassible, et d'Amville qui, après sa charge brillante mais infructueuse, le suppliait de venger son frère tué et de délivrer son père prisonnier, Guise s'était contenté de répondre :

« Nous nous vengerons, mon fils, mais il n'est pas encore temps. » Plus perspicace que ses coreligionnaires, d'Andelot n'est pas rassuré : « Plût à Dieu, leur disait-il, en désignant du geste le village de l'Épinay, que nous fussions à couvert de l'orage qui se prépare de ce côté ! » L'orage éclata en effet. Voyant les ennemis se débander pour courir au butin, Guise donne l'ordre de prendre l'offensive, et se tournant vers ceux qui l'entourent : « Allons, mes compagnons, leur crie-t-il, la victoire est gagnée. » Un de ses lieutenants, M. de la Brosse, s'élance en avant. Il repousse d'abord quelques reîtres, se précipite ensuite sur un gros bataillon d'infanterie qui garde l'artillerie, le culbute, s'empare des canons et va se rallier à son chef pour continuer la lutte. Guise charge à son tour : les protestants, pris de panique, se sauvent pour gagner l'abri naturel qu'offre le vallon de Maumusset. Coligny suit, pour les reformer, les fuyards qui donnent comme prétexte de leur retraite, la nécessité où ils sont de recharger leurs pistolets. Condé veut aussi les rejoindre, mais son cheval blessé se renverse sous lui et, au moment où son écuyer lui en présente un autre, d'Amville, qui le poursuit, l'atteint et le fait prisonnier. (1) Guise ayant vu 2,000 lansquenets se barricader près du village de Blainville, les cerne et les désarme, puis se dispose à poursuivre de nouveau Coligny et à reprendre le Connétable aux huguenots. Mais alors se démasque brusquement un gros escadron de reîtres et de gendarmes ralliés, caché jusque-là derrière un bois. Le duc, qui ne s'attendait pas à cette dernière attaque qui va nécessiter une nouvelle charge, change de monture. Le maréchal de Saint-André veut en faire autant, mais, par un contretemps fâcheux, ne trouve pas, à la place indiquée, son cheval de réserve. Epuisé de fatigue, celui qu'il montait s'abat bientôt, et le maréchal entouré est fait prisonnier par un gentilhomme calviniste qui, l'ayant mis en croupe derrière lui, se dispose à l'emmener en lieu de sûreté, lorsque Baubigny-Méziéres lui tire un coup de pistolet dans la tête et le tue (2).

La victoire des catholiques n'est pas encore complète. Le duc de Guise, malgré sa vaillance, doit se replier devant la cavalerie protestante. Il avait, heureusement, placé en arrière de ses gendarmes, un bataillon de vieux soldats français, trés-aguerris et trés-solides,

(1) Une immense toile placée dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu rappelle cet épisode. En dehors de deux personnages principaux, d'Amville et Condé, on remarque Théodore de Béze qui, en costume civil, essaie de rallier les protestants.

(2) Ce Baubigny-Méziéres s'était fait calviniste non par conviction mais par haine du maréchal de Saint-André. Avant la bataille il avait tenté de livrer Dreux par un coup de main : son plan ne réussit pas. Pour assouvir une double vengeance, il assassina le maréchal, poussé du reste à cet acte déloyal par Théodore de Béze, disent certains chroniqueurs.

sous les ordres de M. de Martigues. Les arquebusiers de cette troupe font un feu si nourri contre la cavalerie de l'amiral qu'ils l'arrêtent. Pendant que l'héroïque bataillon résiste à toutes les attaques, Guise rallie le reste de l'armée catholique et se dispose à charger de nouveau. Coligny comprend qu'il ne pourra faire face a une reprise aussi redoutable. De plus, la nuit est proche, elle amènerait un désastre irréparable. Pour l'éviter, l'amiral se retire en bon ordre, mais laissant aux catholiques, avec la possession du champ de bataille, deux prisonniers de marque, Condé et de Mouy. Il leur abandonnait également cinq pièces de canon.

Le duc de Guise, après avoir poursuivi les huguenots pendant un kilomètre environ, regagna le camp de Nuisement, où il coucha avec son illustre adversaire, le prince de Condé, dans la grange historique dont il reste encore aujourd'hui des vestiges. 8,000 hommes périrent dans ce combat, dont les deux tiers appartenaient à l'armée catholique.

Les habitants de Dreux, pendant toute la durée de la lutte, passèrent par des transes terribles, car ils craignaient les représailles des huguenots. A l'appel de Guise, qui réclamait des secours, tous les jeunes gens disponibles, après un serment solennel fait aux pieds du Christ, couraient à l'ennemi, laissant dans l'église, confondus dans une même prière, prêtres, vieillards, femmes et enfants. Autant les angoises avaient été grandes, autant la joie éclata spontanée et débordante à l'annonce du triomphe final. A Noël, ou quelques jours avant la fête, le duc de Guise vint à Dreux, amenant avec lui le prince de Condé : « Est-ce donc là ce petit bossu, criaient les femmes en montrant le prisonnier, qui se vantait de paver les rues avec nos têtes ? » Ce trait donne une idée de l'enthousiasme et de l'effervescence populaires. Le souvenir de cette victoire n'a survécu que dans une seule ville, et cette ville c'est Dreux, d'où la bataille a tiré son nom. (1)

BOURGINE.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Nomination. — M. l'abbé Huguet Adrien, précédemment curé de Gellainville, a été nommé curé de Fontaine-la-Guyon.

Ordination. — Un indult de Rome, en date du 10 décembre 1895, répondant à la demande des vicaires capitulaires, a autorisé des ordinations à Chartres, malgré notre année de deuil, par n'importe quel Évêque catholique en communion avec le Saint-Siège,

(1) Chaque année l'on célèbre à Dreux l'anniversaire du 17 décembre 1562, par une procession d'actions de grâces et une messe en l'honneur de la Sainte Vierge.

pourvu qu'il y ait consentement du Chapitre et observation des règles du Droit. Mgr Jourdan de La Passardière, évêque titulaire de Roséa, a bien voulu accéder à l'invitation qui lui était adressée pour venir ordonner, le samedi 21 décembre, dans l'église de N.-D. de Sous-Terre, 1 tonsuré, 3 clercs minorés, 1 sous-diacre, 12 diacres, 3 prêtres. — Les trois diacres appelés au sacerdoce sont: M. l'abbé Ménard, professeur à l'Institution N.-D.; M. l'abbé Charmeteau, professeur à Saint-Cheron; M. l'abbé Vergez, professeur à la Maîtrise.

Gallardon. — *Installation du nouveau curé.* — M. l'abbé Leblanc a été installé curé de Gallardon, le dimanche 15 décembre. L'installateur délégué par l'autorité diocésaine était M. le chanoine Goussard. La belle procession qui a conduit le nouveau pasteur du presbytère à l'église, avant la messe, permit à une notable partie de la population, massée dans les rues, de lui rendre honneur à son passage. Pendant cette première cérémonie, beaucoup de paroissiens étaient déjà placés dans l'église, où ils voulaient remplir le devoir dominical et en même temps jouir d'une solennité exceptionnelle. Le curé, ayant pour cortège le clergé, les fabriciens, une société musicale et les enfants bien rangés en double ligne, s'est avancé sous le dais jusque dans l'église, au son d'une musique instrumentale habilement dirigée. Les discours prononcés en chaire par l'installateur et l'installé ont fourni l'occasion d'hommages à la mémoire de plusieurs anciens curés de la paroisse et particulièrement de M. l'abbé Marie, le dernier décédé. L'attention de l'auditoire aux salutations, aux espérances et aux vœux qui leur étaient exprimés, témoignait certainement des dispositions fort sympathiques. Que le Seigneur protège et féconde le ministère pastoral commencé sous ces heureux auspices!

Mgr Laroche. — Nous recommandons aux prières Mgr Laroche, évêque de Nantes, mort le 18 décembre presque subitement; il a succombé à une maladie de cœur compliquée d'albuminurie. Il semblait avoir pour longtemps une santé vigoureuse quand, il y a six mois, on le vit, à Chartres, prononcer l'éloge funèbre de Mgr Lagrange.

Fête patronale de St-Aignan, le dimanche 15 décembre. — Les nombreux fidèles qu'avait attirés cette fête, ont dû se retirer charmés et édifiés. A l'autel, M. le chanoine Pouclée, vicaire capitulaire. En chaire, M. le supérieur du Grand Séminaire qui, dans un sermon nourri de doctrine, montrait la sainteté accessible à toutes les bonnes volontés. A la tribune, un groupe d'amateurs, secondés par le chœur de chant de la paroisse, exécutait le matin une messe à 4 voix aussi belle que bien rendue, et le soir plusieurs motets

excellents, parmi lesquels un *Ave maris stella* à trois voix avec accompagnement de quatre instruments à cordes.

L'orgue seul, l'expression n'est que trop juste, détonnait dans cet ensemble parfait. Mais tout fait espérer qu'à la prochaine fête patronale cette grave lacune sera comblée. Nous en avons pour garants, et l'intelligente activité de M. le curé de Saint-Aignan, et l'intérêt déjà éprouvé, que les paroissiens portent à leur charmante église.

Le colonel Gillon, l'une des premières victimes de l'expédition de Madagascar. a laissé bien des amis à Chartres ; ils seront heureux de lire les lignes suivantes écrites à la veuve du colonel par M. l'aumônier du bâteau le *Shamroch :*

« Dès le deuxième jour, il m'a demandé à se confesser, non pas, disait-il, qu'il se sentît mal, mais par dévotion.

« Il paraissait n'avoir pas d'autres préoccupations que celles que lui inspirait son régiment. C'était le vrai soldat, le vrai héros uniquement préoccupé des hommes qui lui étaient confiés, oubliant tout, même la souffrance, pour ne songer qu'à eux..... Le dernier soir, vers neuf heures, il me fit appeler en toute hâte. Il était temps ; une crise était survenue. Il désira se confesser sommairement une dernière fois, et me pria de me presser de lui administrer les derniers Sacrements, auxquels assistèrent le commandant et tous les officiers du *Shamroch.* A peine avais-je commencé les dernières prières, que le colonel entrait en agonie. On remarquait qu'il voulait parler, mais qu'il ne pouvait plus.

« Cinq minutes avant de mourir, il me regarde fixement pendant quelques secondes : j'étais à genoux auprès de lui, vivement il me saisit la main qui venait de le bénir, et la porta à ses lèvres en la pressant fortement, puis la garda ainsi dans la sienne jusqu'au dernier moment. Un instant aussi il fixa ses regards sur ma croix d'aumônier de la marine. Je la lui présentai, et c'est en la baisant pieusement, tout en me pressant la main, que le héros rendit son âme à Dieu... »

Les Héros de l'Evangile, *Saints et Martyrs,* 1 vol. gr. in-8° avec cinquante tableaux commentés par l'abbé Ph. Mazoyer, du clergé de Paris, broché, 3 fr., cartonné. 4 fr., relié 5 fr. Franco contre mandat-poste à H. Laurens, 6, rue de Tournon, Paris.

Ce nouveau volume édité par M. H. Laurens a pour sujet les grands épisodes de la vie des Saints et le martyre de plusieurs d'entre eux, d'après les tableaux des plus grands maîtres de toutes les écoles, tels que Memling, le Guerchin, le Dominiquin, Jordaens, Teniers, Lesueur, André del Sarte, le Parmesan, Herrera, de Crayer, Murillo, Zurbaran, Puvis de Chavannes, Cabanel, etc.

Déjà les volumes publiés par la même maison (*Vie de Jésus-Christ* en 50 tableaux, 1 vol.; *Vie de la Sainte-Vierge* en 50 tableaux, 1 vol.; *Ancien Testament,* en 50 tableaux, 1 vol.; *Nouveau Testament,* 1 vol.), sur l'histoire de l'art avaient révélé la manière consciencieuse, en même temps qu'élégante, dont sont conçues d'aussi délicates entreprises. Ces mérites s'accentuent en se spécialisant, et la gravure tire ici des toiles les plus renommées un effet saisissant tout ensemble et utilement vulgarisateur. Joignez à cela le choix judicieux et éclairé qu'a fait M. l'abbé Mazoyer des textes et des explications dont il a illustré ces illustrations mêmes, et vous reconnaîtrez en cette œuvre un monument remarquable au point de vue de l'art comme à celui de l'exégèse.

TABLE DES MATIÈRES DE LA VOIX
DE NOTRE-DAME DE CHARTRES
POUR L'ANNÉE 1895
(SUPPLÉMENTS)

I. Œuvre de la Crypte et des Clercs

II. Chronique de N.-D. de Chartres.

Pélerinage à N.-D. de Chartres.

III. — Chronique diocésaine.

IV. — Articles hagiographiques.

Nécrologie.

V. Religion, Littérature, Beaux-Arts.

VI. Faits divers.

VII. Œuvres diverses.

VIII. — Bibliographie.

N. B. — Il y a eu dans le numérotage de la couverture pour plusieurs Suppléments des erreurs faciles à rectifier.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15.